



L'Union libérale.

Antoine Schwartz

► **To cite this version:**

Antoine Schwartz. L'Union libérale. : Contribution à une sociologie politique des libéraux sous le Second Empire. . Science politique. Université Paris Ouest Nanterre, 2011. Français. <tel-01245532>

HAL Id: tel-01245532

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01245532>

Submitted on 20 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris Ouest Nanterre - La Défense
UFR de droit et science politique
École doctorale de Sciences juridiques et politiques

L'Union libérale.

**Contribution à une sociologie politique
des « libéraux » sous le Second Empire.**

- Antoine Schwartz -

Thèse pour le doctorat en science politique.

Composition du jury :

M. Alain Garrigou, professeur de science politique, Université de Paris Ouest – Nanterre (*président*).

M. Laurent Jeanpierre, professeur de science politique, Université de Paris 8 – Saint-Denis (*rapporteur*).

M. Bernard Lacroix, professeur de science politique, Université de Paris Ouest – Nanterre (*directeur*).

M. Remi Lenoir, professeur de sociologie, Université de Paris I – Sorbonne (*rapporteur*).

Mme. Annie Stora-Lamarre, professeur d'histoire contemporaine, Université de Franche-Comté.

- Le 7 décembre 2011-

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	05
PREMIÈRE PARTIE : LES « LIBÉRAUX » SOUS L’EMPIRE AUTORITAIRE.....	27
<u>CHAPITRE 1</u> : <i>Des publicistes « libéraux ».</i>	
<i>Éléments d’analyse des univers intellectuels</i>	29
Section I : Entre compression politique et transformation sociale.....	31
Section II : Dynamiques et acteurs du débat politique et économique.....	69
Section III : Prévost-Paradol, polémiste et « secrétaire ».....	100
<u>CHAPITRE 2</u> : <i>D’une coalition à l’autre.</i>	
<i>La formation d’une opposition « constitutionnelle »</i>	121
Section I : La construction d’une division « gouvernement » / « opposition ».....	124
Section II : Les nouvelles figures de l’opposition « libérale ».....	155
Section III : Vers une inflexion libérale du régime	189
DEUXIÈME PARTIE : L’UNION DES « DÉMOCRATES » ET « LIBÉRAUX ».....	213
<u>CHAPITRE 3</u> : « <i>L’Union libérale</i> ». <i>Alliances politiques et ententes idéologiques</i>.....	215
Section I : « L’Union libérale » aux élections législatives de 1863.....	218
Section II : Une « communauté de vues et d’efforts ».....	245
Section III : La coalition des « libéraux »	275
<u>CHAPITRE 4</u> : « <i>Démocratie et liberté</i> ». <i>Déconstruction d’un mot d’ordre</i>	295
Section I : La « démocratie » des « libéraux ».....	299
Section II : Un rapport contrarié au suffrage universel.....	326
Section III : Institutions politiques et compétition démocratique.....	357
TROISIÈME PARTIE : SOCIOGENÈSE D’UN RALLIEMENT.....	382
<u>CHAPITRE 5</u> : <i>La Fin de « l’Union libérale » ?</i>	
<i>Recomposition et radicalisation des prises de position</i>	383
Section I : La transformation du champ idéologique.....	386
Section II : Le « radicalisme républicain » et les élections de 1869.....	423
Section III : Les fractures de l’opposition.....	449
<u>CHAPITRE 6</u> : <i>L’Empire « libéral ».</i> <i>L’adhésion au nouvel ordre politique</i>.....	471
Section I : Le ralliement à l’Empire « libéral ».....	474
Section II : Un nouveau compromis instable ?.....	494
Section III : Les « libéraux » en République	520
CONCLUSION.....	551
<i>Bibliographie</i>	565
<i>Sommaire détaillé</i>	600

INTRODUCTION

« C'est au gouvernement à dissoudre, par des concessions libérales, ce grand et complexe parti de la liberté, que les circonstances ont créé, comme d'autres circonstances, dont nul n'a perdu la mémoire, avaient créé le non moins grand et non moins complexe parti de l'ordre, qui a joué un si grand rôle de 1848 à 1852 » (Auguste Nefftzer, *Le Temps*, 15 mars 1863)

Début janvier 1863, Michel Chevalier (1806-1879) adresse à Anatole Prévost-Paradol (1829-1870) son essai sur *L'exposition universelle de 1862*. Tous les deux sont des rédacteurs du prestigieux *Journal des Débats* réputé l'organe du « libéralisme ». Le célèbre économiste, conseiller d'État puis sénateur, l'invite à prêter attention à cette publication : « Vous y verriez, écrit-il, qu'il y a des saint-simoniens qui font autre chose que *d'exhorter leurs concitoyens à bien manger, à bien dormir et à ne plus penser au reste*¹. » La phrase est une allusion limpide à un passage, pour le moins désobligeant, d'un article de Prévost-Paradol². Ce dernier prend soin de répondre immédiatement à « son cher confrère. » Lui affirmant qu'il n'y a rien de personnel dans cette attaque, il lui assure que son opinion sur « l'école de Saint-Simon » est décidée : « Je reproche à l'école saint-simonienne une préoccupation exclusive du sort matériel des peuples et une coupable indifférence pour leur liberté et leur dignité politique. » Afin de mériter « en conscience » le nom de « libéral », il invite son interlocuteur à plaider au Sénat contre l'irresponsabilité ministérielle, le système électoral – « qui ferme aux honnêtes gens indépendants du pouvoir ou de la démagogie l'entrée de la Chambre », le régime de la presse et la loi de sûreté générale³. Chevalier lui réplique sur un ton qui se veut aimable (« entre amis »), mais cache difficilement son agacement. « Pour un libéral, si libéral, je vous trouve bien exclusif, écrit-il. Il faut qu'on soit libéral selon votre type, sinon l'on ne l'est pas du tout, on est excommunié. » « On serait libéral à bon marché », poursuit l'homme d'État, s'il suffisait pour l'être de réclamer l'abrogation de la législation incriminée par Prévost-Paradol. Il désigne celui-ci comme un « libéral de la voie étroite ». Une manière « plus large » d'être « libéral » consisterait, selon

¹ Lettre de Michel Chevalier à Prévost-Paradol, 23 janvier 1863. Archives de la Bibliothèque de l'Institut, MS Ludovic Halévy, 4481-363.

² Paru dans la *Revue des deux mondes*, l'article est repris dans Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, 3^e série, p. 394 et s. La phrase exacte est la description d'un « saint-simonien satisfait, enivré d'autorité, qui nous exhorte à bien manger, à bien dormir et à ne plus penser au reste. » (*Ibid.*, p.410).

³ Lettre de Prévost-Paradol à Michel Chevalier, 24 janvier 1863. Publiée dans Octave Gréard, *Prévost-Paradol, Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894, p. 279-281.

lui, à se préoccuper non seulement des libertés politiques, mais aussi de celles, « infiniment précieuses », qui concernent la « liberté du travail ». Et de conclure, avec une pointe d'amertume :

« Que dans votre bouquet de la liberté vous préféreriez une fleur aux autres, c'est affaire de goût, de vocation, de tempérament peut-être. Je vous laisse la croyance que votre fleur est la plus belle et la plus parfumée ; mais laissez-moi préférer la mienne⁴. »

Cet échange d'amabilités entre deux publicistes – parmi les plus en vue – s'avère moins anecdotique qu'il n'y paraît. Non seulement il atteste du caractère pour le moins incertain, ou équivoque, de l'étiquette « libérale », mais il indique l'existence à la fois d'une lutte de définition autour du label, de l'attitude politique et des opinions auxquelles qu'il est censé faire référence. Il n'est pas dans l'idée de Prévost-Paradol de contester le principe de la « liberté du travail ». Seulement, de son point de vue, un partisan du régime « autoritaire » de Napoléon III ne saurait s'enorgueillir à bon droit d'être « libéral ». Michel Chevalier se considère pourtant comme un bon défenseur de la « liberté » : ayant vivement combattu le socialisme sous la République, au nom de ce principe, il fait figure d'apôtre du libre-échange sous le Second Empire – ce qui lui vaut de compter parmi les membres de la Société d'économie politique, dont il est l'un des vice-présidents. Mais Prévost-Paradol lui-même n'est pas exempt de toute mise en cause : aux dires de ces adversaires, le jeune écrivain serait un « orléaniste », un nostalgique de la monarchie de Juillet, marchant une main dans celle des princes d'Orléans, l'autre dans celle d'Adolphe Thiers (1797-1877), son protecteur. Lui s'en défend, répugne à ce qualificatif, et préfère se présenter en homme du « parti libéral », et surtout en instigateur d'une « union libérale » fondée sur le dépassement des divisions politiques antérieures.

1. De l'étude du « libéralisme » à celle des « libéraux »

À constater le nombre assez faible de travaux qui leur ont été consacrés en histoire des idées comme en philosophie politique, les publicistes « libéraux » du Second Empire ne bénéficient pas d'une consécration équivalente à celle des « grands auteurs », célèbres et célébrés, du « libéralisme politique » de la première moitié du siècle, tels Benjamin Constant, François Guizot, et bien évidemment Tocqueville, érigés en prophète des

⁴ Lettre de Michel Chevalier à Prévost-Paradol, 25 janvier 1863. Archives de la Bibliothèque de l'Institut, MS Ludovic Halévy, 4481-364.

turpitudes démocratiques⁵. Il paraît significatif, à cet égard, que les auteurs spécialisés dans l'étude philosophique de ce courant intellectuel leur aient accordé si peu d'attention, y compris dans les fresques ou les anthologies proposées⁶. À titre d'exemple, *La France nouvelle* de Prévost-Paradol, ouvrage présenté comme « emblématique », et dont on affirme qu'il a constitué un « événement » lors de sa parution, n'a fait l'objet d'aucune réédition pendant près d'un siècle⁷. Certes, plusieurs historiens réputés ont dédiés de belles pages à cette « deuxième génération libérale », selon l'expression de Louis Girard⁸ ; certes, la biographie monumentale de l'historien Pierre Guiral, *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, a comblé jadis bien des lacunes en matière de connaissance de la mouvance « libérale » dans cette période⁹. Néanmoins, l'historiographie compte finalement, au-delà des biographies relatives à des figures particulières – Edouard Laboulaye (1811-1883), Charles de Montalembert (1810-1870) ou Emile Ollivier (1825-1913) par exemple –, peu de travaux les considérant en tant que groupe redevable d'une analyse sociologique. En outre, dans les années récentes, tandis que les travaux se sont multipliés dans les domaines de l'histoire politique et économique¹⁰, rares sont les essais ou les rééditions savantes portant attention aux débats de cette époque¹¹.

Au regard cet intérêt relativement faible l'ouvrage de Sudhir Hazareesingh, *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French*

⁵ Sur sa « canonisation », voir Claire Le Strat et Willy Pelletier, *La canonisation libérale de Tocqueville*, Paris, Syllepse, 2006. Roland Lardinois, « L'invention de Tocqueville », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°135, 2000, p. 76-87.

⁶ Par exemple Pierre Manent, *Les libéraux* : anthologie, Paris, Gallimard, (1986) 2001 ; Marcel Gauchet, *L'avènement de la démocratie*, III tomes, Paris, Gallimard 2007-2010. Même s'il note « un véritable renouveau de la pensée libérale » dans les années 1860, Pierre Rosanvallon n'y consacre que quelques pages de son « histoire intellectuelle » de la démocratie : *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, éd. Folio, (1998), 2002, p. 91.

⁷ Au XXe siècle, l'ouvrage a seulement été publié en 1979 (Slatkine), avec une préface de Jean Tulard, puis en 1981 (Garnier) avec une introduction de Pierre Guiral. La dernière édition de l'ouvrage remontait à 1884.

⁸ Louis Girard, *Les libéraux français*, Paris, Aubier, 1985, chap. XXII. Notamment : André Jardin, *Histoire du libéralisme politique*, Paris, Hachette, 1985, chap. XIV ; Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997, chap. 1 ; Roger Price, *The French Second Empire : an anatomy of political power*, Cambridge University Press, 2001, chap. 10. Également : Jacques-Olivier Boudon, « Générations libérales » in Isabelle Poutrin (dir.) *Le XIXe siècle. Science, politique et tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995, p. 313-341 ; Jean El Gammal, « Les sénateurs inamovibles académiciens : libéralisme et orléanisme du Second Empire à la Troisième république », in Alain Corbin (et al.), *Les immortels du Sénat*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 53-66.

⁹ Pierre Guiral, *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955.

¹⁰ Les indications bibliographiques fournies par Eric Anceau, « Nouvelles voies de l'historiographie politique du Second Empire », *Parlement[s]*, 2008/4 ; et par Patrick Verley et Jean-Luc Mayaud, « Principaux ouvrages ou articles publiés depuis 1985, portant principalement sur l'économie française au XIXe siècle (1815-1913) », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°23, 2001. L'entreprise de prosopographie du patronat du Second Empire menée par l'Institut d'histoire moderne et contemporain témoigne de cette vitalité.

¹¹ Signalons toutefois le travail d'édition par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade du *Journal intime inédit* de Charles de Montalembert en huit volumes (Paris, édition CNRS puis H. Champion, 1990-2009).

Democracy, paru en 1998, représente une exception notable¹². En consacrant ses recherches aux discussions relatives à la décentralisation sous le Second Empire, l'auteur entend « reconsidérer l'importance de la culture politique du milieu du XIXe siècle dans l'émergence de la conception républicaine moderne de la citoyenneté¹³ ». L'approche adoptée se veut celle de l'histoire des idées s'attachant à rechercher les « principes politiques et idéologiques qui sous-tendent la formation de doctrines » portant sur la démocratie locale et l'administration territoriale. Hazareesingh distingue quatre idéologies politiques principales : bonapartiste, légitimiste, libérale et républicaine. Indépendamment des qualités de l'ouvrage, tant du point de vue de la finesse des commentaires que de son érudition, une telle démarche se prête à plusieurs objections. En effet, l'exercice conduit l'auteur à rassembler de façon artificielle un ensemble de prises de positions qu'il présente souvent de façon décontextualisée. Etablir des liens logiques entre des idées glanées au fil des œuvres n'est certes pas sans intérêt pour attester d'une certaine cohérence de ces « courants de pensée » identifiés. Néanmoins, on ne saurait ignorer que ces écrits revêtent une signification dans des conjonctures données, en relation avec des enjeux particuliers, en fonction des propriétés et des stratégies des auteurs étudiés. Autant de dimensions que l'analyse d'Hazareesingh tend à méconnaître. D'autre part, l'auteur considère comme allant de soi l'existence de courants idéologiques. Or lui-même relève par exemple l'existence de « républicains, bonapartistes et légitimistes *libéraux* ». Ces contradictions apparentes le conduisent à réintroduire des typologies curieuses, comme celle distinguant un « libéralisme de l'espoir », associé à Prévost-Paradol, d'une veine plus « conservatrice », incarnée par Thiers¹⁴. La réticence à discuter le problème des frontières idéologiques contraste avec une analyse qui, à maintes reprises, est conduite à souligner la convergence des vues entre élites appartenant à des bords politiques différents et supposées motivées par des idéologies distinctes. L'une des mobilisations les plus célèbres de l'époque en faveur de la « décentralisation » atteste pourtant de la pertinence de cette réflexion : il s'agit du « programme de Nancy » de 1865, auquel souscrivent des personnalités aussi différentes que le duc de Broglie, de réputation « orléaniste », le comte de Falloux, associé aux « légitimistes », et les « démocrates » Jules Favre et Jules Ferry, pour ne citer que quelques noms restés fameux.

De manière plus générale la littérature sur le « libéralisme » achoppe sur deux écueils. En premier lieu, l'analyse reste souvent prisonnière des interprétations élaborées par les « libéraux » eux-mêmes, afin d'explicitier ou de justifier leur propre ligne de pensée et d'action – d'où l'inclination de nombreux auteurs, visiblement en empathie avec leur objet, à les présenter tels des « modérés » mus par la seule défense des libertés et des droits fondamentaux de l'individu contre « l'absolutisme » et la « tyrannie ». Parfois, les reconstructions proposées, destinées à « éclairer le présent », esquivent jusqu'aux éléments

¹² Sudhir Hazareesingh, *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy*, Princeton University Press, 1998.

¹³ *Ibid.*, p. 3.

¹⁴ *Ibid.*, p.187. Sur le problème des typologies qui mêlent étiquettes indigènes et notions « savantes », cf. Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1984, p. 23.

jugés « incommodes »¹⁵ et négligent les « aspérités » de l'histoire réelle – notamment la conflictualité sociale – pour recomposer des récits trop souvent apologétiques. Toutefois, pour proposer une analyse plus « réaliste » du « libéralisme », il ne suffit pas de rompre avec les visions enchantées qui imprègnent d'ordinaire les travaux sur le sujet¹⁶. C'est, en effet, la catégorie elle-même, dans son apparente évidence, qu'il convient d'interroger, et en particulier « l'étonnant raccourci qu'il faut emprunter pour subsumer sous le même classement (« libéral ») des conceptions du monde très différentes, qui procèdent d'univers sociaux fort éloignés¹⁷. » Cette interrogation invite donc à se situer à distance des approches visant à ériger le « libéralisme » en une doctrine à ce point unifiée et cohérente qu'elle semble quasiment imperméable aux temps et aux lieux. Elle incite à questionner la vision abstraite qui informe d'ordinaire les reconstructions substantialistes qui en sont proposées, et à percevoir au contraire tout le travail d'invention de ce « Libéralisme » opéré par l'historiographie des idées politiques ou la philosophie politique¹⁸. Elle conduit à adopter l'approche et les méthodes qui sont celles de « l'histoire sociale » des idées¹⁹.

De ce point de vue, notre parti pris méthodologique est d'essayer de comprendre, en historien et en politiste, ce que « libéral veut dire » dans cette période donnée²⁰. Plutôt que de lui conférer un sens univoque, cette démarche implique en premier lieu d'admettre l'historicité de la catégorie. Dans la tradition de l'histoire conceptuelle allemande, Jörn Leohnard a conçu une ambitieuse histoire comparée de la trajectoire sémantique de la notion de « libéralisme » en Allemagne, en Angleterre, en France et en Italie, de la fin du XVIIIe à la seconde moitié du XIXe siècle²¹. Ce vaste tableau atteste à lui seul de la diversité des usages et des pratiques auxquels elle renvoie dans des contextes et pays différents. En France, si le label « libéral » apparaît dans les luttes politiques au tout début

¹⁵ Le cas des écrits colonialistes des « libéraux » nous semble révélateur. Ils sont aujourd'hui étudiés surtout dans le monde anglo-saxon. Voir Jennifer Pitts, *Naissance de la bonne conscience coloniale. Les libéraux français et britanniques et la question impériale (1770-1870)*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2008.

¹⁶ Pour une « contre-histoire » philosophique du libéralisme, voir Domenico Losurdo, *Contro storia del liberalismo*, Bari, Laterza, 2005.

¹⁷ C. Le Strat et W. Pelletier, *La canonisation libérale de Tocqueville*, *op. cit.*, p. 67.

¹⁸ Pour une critique réflexive des traditions épistémologiques d'étude du libéralisme, voir Xavier Landrin, « Le concept de 'libéralisme' au 19^e siècle : notes pour une sémantique historique », communication à la *Society for french Historical Studies*, Annual Meeting, Saint-Louis, 29 mars 2009.

¹⁹ Bernard Pudal, « De l'histoire des idées politiques à l'histoire sociale des idées politiques » in A. Cohen, B. Lacroix, P. Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique (18e-20e siècle)*, Paris, PUF, 2006, p. 185-192.

²⁰ Il s'inscrit dans la perspective d'une « sociologie historique » ou d'une « socio-histoire » du politique. Voir notamment Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte (3^e éd.) 2007.

²¹ Jörn Leohnard, *Liberalismus. Zur historischen Semantik eines europäischen Deutungsmusters*, München, Oldenbourg, 2001.

du XIXe siècle, c'est seulement sous la Restauration, puis sous la monarchie de Juillet qu'il devient le référent d'une série d'entreprises intellectuelles relatives à l'organisation des pouvoirs publics et de l'économie²². La séquence historique de la deuxième moitié du XIXe siècle se caractérise par des ruptures ou des évolutions essentielles par rapport à la période antérieure : un « libéralisme » nouveau prend corps, en particulier, après les soubresauts révolutionnaires qui ont vu l'avènement de la République et du suffrage universel (masculin), puis l'instauration d'un système politique « autoritaire ». Il s'inscrit dans une société qui connaît des changements économiques et sociaux essentiels (essor du commerce lié à la révolution ferroviaire, modernisation du crédit et de l'industrie, progrès de la scolarisation et de l'urbanisation, notamment)²³. Lorsque le label « libéral » devient une référence centrale de la vie politique et intellectuelle dans les années 1860, il est porté par des figures appartenant (pour la plupart) à une autre génération que celle des « doctrinaires ». Si ces acteurs, qui se présentent volontiers en « champions des idées neuves²⁴ », revisitent les doctrines « libérales » passées, et contribuent ce faisant à inventer une filiation « libérale », c'est en fonction des enjeux particuliers qui sont les leurs dans les luttes politiques et intellectuelles du Second Empire.

2. « L'Union libérale » et la topographie politique ordinaire

Qu'est-ce donc qu'un « libéral » sous le Second Empire ? Apporter une réponse à cette question s'avère plus malaisée qu'il n'y paraît au premier abord²⁵. Sans même forcer

²² Xavier Landrin a ouvert la voie d'une étude renouvelée de la sociogenèse du « libéralisme » français. voir notamment « Genèse et activités du groupe 'doctrinaire' (1816-1821) : contribution à une sociologie historique du libéralisme » in A. Cohen, B. Lacroix, Ph. Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique*, PUF, 2006, p.221-227.

²³ Cf. les ouvrages classiques d'Eric J. Hobsbawm, *L'ère du capital*, Paris, Hachette, (1975) 2002 ; de Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, (1991) 2002. Sur la période spécifique du Second Empire, voir la synthèse désormais classique d'Alain Plessis : *De la fête impériale au mur des fédérés, 1852-1871*, Paris, Seuil, 1979 ; et celles de : Sylvie Aprile, *La IIe République et le Second Empire, 1848-1870*, Paris, Pygmalion, 2000 ; Jean Garrigues, *La France de 1848 à 1870*, Paris, Armand Colin, 2000 ; Jean-Claude Yon, *Le Second Empire. Politique, société culture*, Paris, Armand Colin, 2004 ; André Encrevé, *Le Second Empire*, Paris, Puf, 2004.

²⁴ Emile Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 1969, p. 24. Dans ce passage, Durkheim souligne « l'ardeur et la combativité » des ceux qui prétendent porter des conceptions nouvelles, même lorsque celles-ci empruntent beaucoup aux conceptions qui les précèdent.

²⁵ Le *Dictionnaire du Second Empire*, ouvrage de référence dirigé par Jean Tulard, ne comporte aucune entrée consacrée aux « libéraux », mais des notices traitant des « républicains », des « légitimistes » et des « orléanistes » – ou plutôt, pour être exact, de « l'orléanisme ». Hervé Robert, « Orléanisme », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 941-942. Notons qu'il comporte en revanche une entrée « Libéralisme catholique », signée Jacques-Olivier Boudon (*ibid.*, p. 732-733). Le dictionnaire dirigé par William Echard comprend quant à lui une entrée « orléanisme » et une autre « libéralisme », présenté, de façon générale, comme « a congeries of attitudes that constituted throughout the

le trait, l'étiquette « libéral » peut servir à désigner à la fois des « républicains » et des « monarchistes », et même des « bonapartistes » ; des partisans du libre-échange comme des protectionnistes, des grands aristocrates et des bourgeois moins cossus, des partisans du régime ou des adversaires résolus. Sans compter que les défenseurs autoproclamés des libertés se révèlent – en certaines circonstances – de farouches partisans de la répression, ou que les thuriféraires du *laissez-faire* s'accommodent – en pratique – d'un État « partenaire » des hommes d'affaires. Le sociologue Albert Hirschman a montré que l'expansion du commerce et de l'industrie n'a été possible que parce qu'elle a été soutenue au sein même de l'appareil d'État²⁶, et l'historien Karl Polanyi rappelle que les tenants du « *laissez-faire, laissez-passer* » doivent sans cesse réclamer que « l'État intervienne pour l'établir et, une fois qu'il est établi, pour le maintenir²⁷. »

Les dénominations employées dans la littérature académique attestent de ces difficultés de classement : il y est question de « libéraux démocrates » comme de « démocrates libéraux », de « conservateurs libéraux » ou de « libéraux conservateurs », de « libéraux orléanistes » et de « républicains libéraux », de « libéraux » situés « à gauche » ou « à droite », etc. Le « libéral » serait-il celui qui adhère au « libéralisme » ? L'usage de cette expression s'avère peu courant à l'époque, et désigne le plus souvent celui qui fait montre d'idées « libérales » (dans un sens proche de « généreux », « ouvert »), ou celui qui professe des idées relevant de « l'opinion libérale ». Elle ne renvoie pas comme aujourd'hui un système cohérent de doctrines philosophiques, relatives au droits de l'individu et au gouvernement, ni même à un « courant de pensée » dont la continuité historique paraîtrait indiscutée. Et pourtant les contemporains évoquent de façon courante l'existence de « principes libéraux », de « doctrines libérales », d'une « cause » et même d'un « parti libéral » – l'expression, d'usage commun à l'époque, est le titre d'un ouvrage du juriste Edouard Laboulaye²⁸.

L'histoire sert classiquement au politiste ou au sociologue d'instrument de rupture avec les catégories du sens commun contemporain en montrant « comment les concepts

Second Empire a point of opposition to bonapartism » : William E. Echard (ed.), *Historical Dictionary of the French Second Empire, 1852-1870*, London, Aldwych Press, 1985, p. 359.

²⁶ Albert O. Hirschman, *Les passions et les intérêts*, Paris, Puf, 1980, p. 116.

²⁷ Karl Polanyi, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, (1944) 1998, p.201.

²⁸ Edouard Laboulaye, *Le parti libéral, son programme, son avenir*, 1863. La dernière édition de l'ouvrage remontait à 1871 avant qu'il ne soit réédité en 2007 dans la collection « Bibliothèque classique de la liberté » de l'éditeur les Belles-Lettres, mais dans une version raccourcie (de presque la moitié).

auxquels nous continuons de faire appel furent initialement définis, quels buts ils étaient destinés à servir, quelle notion du pouvoir public ils servaient à étayer²⁹ ». Il ne s'agit pas cependant de céder à ce que l'historien Marc Bloch appelait « l'idole des origines » en oubliant qu'un mot a « son rôle fixé dans la langue par l'état contemporain du vocabulaire, lequel à son tour, est commandé par les conditions sociales du moment³⁰ ». Peut-être la difficulté d'assigner une identité politique univoque aux prises de positions associées au marqueur « libéral » explique-t-elle le recours commode à des catégories globalisantes. Mais l'exigence d'historicisation des catégories politiques implique pourtant de ne pas se satisfaire de récits établissant des continuités artificielles par le biais de concepts tels que « l'orléanisme³¹ ». En effet, pour saisir la réalité effective des luttes politiques du Second Empire, la réflexion en termes de « courants » présente de réelles limites heuristiques.

Sans doute ne saurait-on méconnaître la réalité d'un usage du label « orléaniste » par les acteurs du jeu politique, ni l'existence de formes de continuités. Mais on ne peut ignorer l'importance des changements de conjonctures, la transformation des repères idéologiques qu'ils provoquent, les jeux de placements et de déplacements qui les accompagnent. Sur ce plan, l'avènement du Second Empire opère un réel bouleversement. Le régime, qui prétend au dépassement des « anciens partis », s'emploie à réprimer leur existence. Tandis que l'étiquette « républicaine » se trouve bannie au profit de l'appellation « démocrate » – un « mot en caoutchouc » remarque avec justesse Auguste Blanqui (1805-1881)³² –, la marque « orléaniste » subit une dévaluation brutale³³. De même, évoquer dans ce contexte le clivage gauche/droite pour décrire la structure du jeu politique s'avèrerait anachronique : « l'Opposition » rassemble alors de façon relativement indistincte, face au « Gouvernement », tous ceux qui affirment leur hostilité à l'Empire, « monarchistes » ou « républicains » présumés. Ces rapprochements s'effectuent, précisément, à l'aune du drapeau « libéral », sous lequel peuvent se reconnaître, à certains moments, des personnalités bien différentes sous d'autres rapports. Pour comprendre ce qui rend possible – et licite – des rapprochements, quasiment impensables quelques années auparavant, il

²⁹ Quentin Skinner, *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 2000, p. 72.

³⁰ Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, (1949) 1974, p. 40.

³¹ Le crédit attaché à cette catégorie en histoire politique doit certainement beaucoup à l'ouvrage classique de René Rémond, *La droite en France* (publiée chez Aubier en 1954, rebaptisé en 1982 *Les droites en France*) qui accréditait la permanence, telles des entités transhistoriques, de trois « courants » composant « la droite ».

³² Lettre d'Auguste Blanqui à Maillard, 6 juin 1852, publiée in A. Blanqui, *Maintenant il nous faut des armes*, textes présentés par Dominique Le Nuz, Paris, La fabrique, 2007, p. 176.

³³ Au point que même un prince d'Orléans, le duc d'Aumale, rechigne à l'employer : « J'aime mieux, je l'avoue, le mot constitutionnel » indique celui-ci : Henri d'Orléans, *Ecrits politiques, 1861-1868*, 1869, p.169.

faut prendre toute la mesure de bouleversements qui redessinent en profondeur l'espace des affrontements politiques – et notamment les recompositions qui ont affecté des mouvements qui ne sont pas des « partis » au sens moderne du terme³⁴.

Le phénomène de « l'union libérale » contrevient à la topographie ordinaire des luttes politiques du XIX^{ème} siècle français. Caractéristique des mobilisations de « l'opposition » sous le second Empire, le sujet n'a pourtant suscité aucune étude spécifique. Dans un sens restreint, l'appellation d'« union libérale » désigne une stratégie d'alliance électorale promue dans les rangs de « l'opposition » consistant, soit à présenter au premier tour des candidatures communes aux différentes « nuances » de « l'opposition », soit à pratiquer au second tour le ralliement au candidat susceptible de l'emporter face à celui du gouvernement. Les prémisses d'une telle alliance s'observent dès les élections législatives de 1857, lorsque le *Journal des Débats*, organe des « libéraux », et le *Siècle*, organe des « démocrates », s'entendent sur des candidatures communes dans le département de la Seine. Les « Cinq » élus de « l'opposition » (Alfred Darimon, Jules Favre, J.-L. Hénon, Emile Ollivier et Ernest Picard), associés à la mouvance « républicaine », brisent le tabou de la prestation de serment à l'Empire et entrent au Corps législatif. S'inscrivant en faux contre une certaine tradition « républicaine » perçue comme « utopiste », ou « révolutionnaire », ils ouvrent la voie à une « opposition » qui assume son caractère parlementaire, et limite ses ambitions à la défense des « libertés » politiques déchuées. Emile Ollivier (1825-1913), qui s'impose en figure centrale de la vie publique, incarne cette évolution sensible des repères idéologiques.

Mais c'est surtout au tournant des années 1860, et à l'approche des élections au Corps législatif de 1863, que « l'union libérale » devient une stratégie plus affirmée et organisée. Les chefs des réseaux « monarchistes » et « républicains » en débattent ouvertement l'opportunité. Surtout, elle fait l'objet d'un intense travail de légitimation, dans la presse et les revues, qui vise à rendre licite une entente fondée sur le dépassement des « différences d'opinion », au nom de la défense commune de « la Liberté » – la presse dite « officieuse » la qualifie de « coalition immorale ». Lors de ces élections, sa portée et son succès s'avèrent limitée, excepté dans les grandes villes : l'élection conjointe à Marseille de deux célébrités du barreau, le « républicain » Alexandre Marie (1797-1870),

³⁴ Sur la sociogenèse des partis politiques, voir Hervé Fayat, « La genèse de la concurrence pour la ratification : les partis politiques », in A. Cohen, B. Lacroix, Ph. Riutort (dir), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, 2009, p. 120-133. Sur les partis « modernes », voir l'ouvrage classique de Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, Puf, 7^e édition, 2010.

et le « légitimiste » Pierre-Antoine Berryer (1790-1868), constituent des symboles ; de même qu'à Paris, celle de Thiers, l'ancien chef du gouvernement de Louis-Philippe, l'homme du « parti de l'ordre », pour lequel aussi bien *Le Siècle* que les *Débats* avaient appelé à voter. C'est à Thiers qu'incombe de formuler en 1864, dans un discours resté fameux, « le programme de l'opinion libérale », ce qu'il appelle « le nécessaire en fait de liberté » : sécurité du citoyen, liberté de la presse, liberté électorale, liberté du Corps législatif (c'est-à-dire un pouvoir de contrôle effectif des actes du pouvoir), et la dernière qui est « de faire que l'opinion publique devienne la directrice de la marche du gouvernement³⁵ ». En 1865, l'élection de Jules Favre (1809-1880) à l'Académie Française marque le triomphe de cette ligne politique. Celle-ci toutefois résiste difficilement à la redéfinition des clivages politiques qui intervient à la fin des années 1860. Aux élections législatives de 1869, elle est même dénoncée par une frange du « mouvement républicain » qui se déclare « irréconciliable » avec le régime. Progressivement se dessine un basculement d'alliances des « libéraux ».

Ce sont ces changements de conjoncture, les processus qui s'y rapportent et les (re)placements qu'ils induisent, qu'il convient d'examiner. Mais si l'on souhaite saisir les conditions de possibilités – et les limites – des mobilisations (politiques et intellectuelles) se reconnaissant du label « libéral », d'autres aspects méritent attention. En effet, tout laisse à penser que le thème d'une union qui rassemblerait, au delà des divisions instituées, toutes les nuances d'une « l'opposition libérale », renvoie à des phénomènes plus profonds, qui dépassent la question d'une simple alliance électoraliste conjoncturelle. D'une part, les rapprochements qui s'établissent entre « républicains » et « monarchistes » présumés traduisent des proximités idéologiques et sociales bien réelles. En outre, cette entreprise de mobilisation reflète, semble-t-il, une humeur idéologique beaucoup plus diffuse, et même, pourrait-on dire, l'état d'esprit de toute une génération d'individus, « jeunes » prétendants aux carrières politiques, ou « anciens » plus ou moins revenus de leurs allégeances passées, qui, au cours cette période du moins, ne se veulent ni vraiment « républicains », ni vraiment « monarchistes ». Au-delà d'une attention portée aux affrontements politiques, c'est bien la question des logiques sociales au principe de leur engagement public au côté de « l'opposition », qui se trouve posée.

³⁵ Discours au Corps législatif, 11 janvier 1864, dans *Discours parlementaires de M. Thiers*, publiés par M. Calmon, vol.9, Paris, Calmann-Lévy, 1880, p. 373.

Cette contribution à une sociologie des « libéraux » sous le Second Empire prend donc la forme d'une enquête sur le phénomène de « l'Union libérale ». Certes, notre analyse entend tirer profit des acquis d'une vaste littérature historiographique consacrée à la période du Second Empire, dans ses aspects les plus variés. Pour autant, on l'a souligné, l'histoire des libéraux sous le Second Empire – et en particulier celle de « l'union libérale » – reste, à bien des égards, un champ ouvert à l'enquête. Etudier en politiste cet objet a donc nécessité de mener une recherche empirique poussée, qui s'appuie, à la manière de l'historien, sur le dépouillement d'ouvrages, de journaux, d'archives, bref sur la mise à jour de sources imprimées de natures diverses, et parfois peu exploitées. Les sources choisies portent trace des points de vue, des prises de position, mais aussi des relations entre les acteurs étudiés : correspondance (publiée ou localisée en archives), souvenirs (et parfois journaux intimes), documents « officiels » des autorités de l'État (publiés ou archivés), écrits « politiques » en tous genres, sans que l'on ait préjugé de leur « valeur » aux yeux de la postérité (depuis la « grande œuvre » jusqu'à la circulaire électorale, en passant par les brochures, articles de presse et de revue, notices de dictionnaire, etc.), pour peu qu'ils éclairent les conceptions des acteurs et les mobilisations étudiées.

Appréhender l'activité politique et intellectuelle des « libéraux » dans l'espace des luttes politiques et intellectuelles du Second Empire a d'abord impliqué de circonscrire le champ d'observation et de déterminer des points d'entrée pertinents. Nous avons fait le choix de considérer la presse politique comme un instrument privilégié pour saisir les formes et les contenus du débat idéologique de l'époque. Ce choix paraissait d'autant plus justifié que la presse occupe une place tout à fait centrale dans la vie politique intellectuelle de l'époque. Son étude permet en outre l'examen de prises de positions d'un point de vue relationnel. *Le Journal des Débats*, quotidien réputé être l'organe de la mouvance « libérale », a ainsi fait d'abord l'objet d'une lecture systématique sur l'ensemble la période. Nous avons ensuite dépouillé un échantillon de quotidiens nationaux (et de revues intellectuelles) – présentant des lignes idéologiques différentes – pour les principales séquences électorales du Second Empire (à savoir les élections au Corps législatif de 1857, 1863, 1869, ainsi que le plébiscite de 1870). Nous avons fait le choix de nous focaliser plus particulièrement sur les luttes électorales qui concentrent alors toute l'attention de « l'opinion », c'est-à-dire celles qui se déroulent dans la capitale, là où « l'opposition » parvient à s'affirmer. Cette étude des candidatures de « l'opposition » dans le département de la Seine s'intéresse tant à la composition des listes qu'à l'interprétation des résultats.

Elle ne prétend pas proposer une sociologie des élections à Paris sous le Second Empire³⁶. Il s'agit avant tout d'atteindre deux objectifs : d'une part, identifier une population d'individus issus des rangs de « l'opposition » afin d'examiner les propriétés sociales et les conceptions qui sont les leurs ; d'autre part, utiliser ces séquences électorales comme des points de repères pour appréhender les changements de la compétition politique, et en particulier l'évolution de la structure de l'offre politique de « l'opposition » – et ainsi cerner les enjeux et les tensions qui l'animent.

« L'Union libérale » ne se résume cependant pas à une stratégie électorale. En s'appuyant à la fois sur les acquis de la littérature académique et sur des recherches empiriques nouvelles, l'analyse proposée vise à explorer plus en profondeur l'univers du débat intellectuel et politique de l'époque, de façon à apporter des éléments d'analyse ayant trait tant aux structures et au fonctionnement de ces espaces qu'aux produits et aux producteurs qui se revendiquent du label « libéral ». Faute de données suffisantes, nous avons dû renoncer à proposer une prosopographie de l'ensemble des rédacteurs de la presse parisienne à la fin des années 1850 puis à la fin des années 1860. En revanche, nous avons procédé à une étude des auteurs « politiques » et d'« économie politique » recensés dans le *Catalogue général de la Librairie française* d'Otto Lorenz, de manière à identifier une population d'auteurs, un univers de thématiques, des dynamiques idéologiques. L'enquête s'est aussi attachée à restituer des mobilisations emblématiques (le « programme de Nancy », par exemple) ou des controverses significatives (celle relative à la loi sur les coalitions en 1864, celle sur le « mandat impératif » en 1869). De même, elle s'est efforcée de rendre compte de certains des motifs et thèmes de discussion caractéristiques de la période (sur les formes du gouvernement ou le suffrage universel par exemple). Enfin, la restitution des trajectoires de personnages « emblématiques » (Anatole Prévost-Paradol, Emile Ollivier, Edouard Laboulaye, en particulier) nous sert d'analyseur des phénomènes plus collectifs qui déterminent leurs engagements public.

³⁶ Les circonscriptions électorales du département de la Seine sont modifiées d'une élection à l'autre. cf. Bernard Gaudillère, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Paris-Genève, Droz-Champion, 1995. Qui plus est, Paris connaît d'importants bouleversements à cette période, du fait notamment des travaux menés par le préfet Eugène Haussmann. Voir en particulier Louis Girard, *Nouvelle histoire de Paris. La Deuxième République et le Second Empire, 1848-1870*, Paris, Hachette, 1981. La loi du 16 juin 1859 constitue la transformation la plus importante : elle implique l'annexion de 11 communes situées dans la périphérie de la capitale (la superficie de Paris passant de 3288 hectares à 7088 hectares) ; une nouvelle division en 20 arrondissements est instituée. Louis Girard indique que « de 1848 à 1870 Paris, dans ses limites [nouvelles], est passé de 1 200 000 à près de 2 millions d'habitants. » (*Ibidem*, p. 135).

3. « Rendre le gouvernement à la classe éclairée »

L'étude sociologique des « libéraux » du Second Empire implique de reconsidérer les classements politiques ordinaires institués par la littérature académique en recherchant des principes d'affiliation, des formes d'affinités idéologiques ou des lignes de clivages qui échappent aux récits centrés sur les grandes « forces » ou les « courants » politiques³⁷. S'écarter des terrains balisés de la topographique politique permet en effet de mieux saisir, en certains cas, la teneur des croyances et la force des liens sociaux qui rapprochent – ou qui divisent – les élites, indépendamment de leur appartenance politique présumée. Et de mieux appréhender les recompositions d'alliances et les changements des rapports de forces qui affectent la compétition pour le pouvoir politique et intellectuel. C'est la voie ouverte, nous semble-t-il, par différents travaux portant sur les « libéraux » au XIXe siècle³⁸ ou sur les « néolibéraux » au XXe siècle³⁹. Cette question des classements politiques se pose de façon particulière à une époque où les activités politiques apparaissent encore faiblement spécialisées, à une époque où de nouvelles pratiques électorales s'inventent⁴⁰. Les catégories politiques en circulation sous le Second Empire n'ont pas encore cette force de l'évidence que peut conférer l'usage commun et routinier des étiquettes politiques dans l'interprétation des luttes électorales, ou bien l'association des marques politiques à des organisations partisans structurées⁴¹.

Derrière le flou des étiquettes et des visions rétrospectives élaborées par l'historiographie, il s'agit donc d'enquêter sur les processus effectifs que tendent à recouvrir l'emploi générique de la catégorie « libéral ». Instrument pour mobiliser des groupes, le terme « libéral » représente une ressource dans la lutte idéologique, ce qui en fait l'objet d'appropriations multiples et de luttes de définition visant à établir à la fois ce qu'il recouvre, et qui est en droit de se l'approprier : il n'est donc ni de « bon usage » ni de

³⁷ Voir par exemple l'ouvrage classique de Pierre Lévêque, *Histoire des forces politiques*, 3 volumes (1789-1880 ; 1880-1940 ; 1940 à nos jours), Paris, Armand Colin, 1992-1997.

³⁸ Notamment : Dominique Damamme, « Genèse d'une institution scolaire. L'école libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 70-1, 1987 ; Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997 ; Corinne Delmas, *Instituer des savoirs d'État: l'Académie des sciences morales et politiques au XIXème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.

³⁹ François Denord, *Néo-libéralisme version française*, Paris, Demopolis, 2007 ; et François Denord et Antoine Schwartz, « L'économie (très) politique du Traité de Rome », *Politix*, n°89-1, 2010.

⁴⁰ Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Le Seuil, 2002.

⁴¹ Éric Phélippeau, « La fabrication administrative des opinions politiques. Votes, déclarations de candidatures et verdict des préfets (1852-1914) », *Revue française de science politique*, n°4, 1993.

« vraie » définition⁴². C'est la diversité des pratiques qu'il recouvre qu'il s'agit d'examiner. « Libéral » fonctionne en fait comme une sorte de *mot de passe* recouvrant des prises de positions dans des configurations différentes⁴³. Ce sont ces configurations, soumises au changement, qu'il s'agit de restituer pour comprendre comment, dans un contexte donné, des points de vue se définissent, de manière objective et subjective, par rapport à des points de vue concurrents. Le travail de restitution de configurations associées à des séquences historiques constitue un outil essentiel de mise à distance des lectures du passé implicitement à usage du présent, qui ne prennent pas le temps de reconstruire le présent de ceux qui défendent un point de vue dans les enjeux de leur présent⁴⁴.

Pour comprendre le ressort de « l'union libérale », on se propose de montrer que le drapeau des « libertés » qui ceint cette coalition hétéroclite constitue l'instrument de mobilisation de certains groupes de la bourgeoisie urbaine qui aspirent à une (ré)ouverture de la compétition pour le pouvoir politique. En effet, pour toute une série d'acteurs pour lesquels le ralliement était impossible ou contraint, l'avènement du Second Empire représente un moment de fermeture brutale des opportunités politiques. Cette fermeture résulte avant tout de la mise en place d'un régime de « compression⁴⁵ » de la vie politique et intellectuelle exercé par le biais d'une administration puissante qui s'emploie à contrôler, à surveiller, à réglementer le corps social, et réprime toute manifestation de « dissidence ». Par le contrôle rigoureux exercé sur la presse, la prohibition des réunions publiques et des associations, la libre expression des opinions politiques s'avère impossible, et – dans un premier temps du moins – les espaces d'activités politiques tombent en déréliction. Qui plus est, les assemblées délibérantes sont mises au pas. Le système politique, en effet, se fonde de façon explicite sur le rejet du système parlementaire, associé au « parlementarisme ». Les prérogatives des deux chambres (Corps législatif et Sénat) apparaissent ainsi très réduites : la fabrication de la loi est en fait essentiellement aux mains de l'Empereur, des ministres et du Conseil d'État, et la fonction

⁴² L'analyste ne saurait y recourir de façon « neutre », qu'avec une certaine prudence – d'où notre recours systématique aux guillemets, même s'il ne résout pas la question du choix des qualificatifs appropriés pour décrire, en fait, moins des opinions figées ou des positions exclusives que des *nuances* d'opinion, des *écarts* entre des positions.

⁴³ Ce concept de Norbert Elias oblige à raisonner en termes d'interdépendances : N. Elias, *Qu'est-ce que la sociologie*, Paris, Pocket, (1970) 2003.

⁴⁴ Voir la préface de Bernard Lacroix à l'ouvrage de Nathalie Bayon qui présente la démarche de l'auteure : Nathalie Bayon, *Eugène Spuller, 1835-1896 ; itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p.11-13.

⁴⁵ L'expression est empruntée à l'historien Charles Seignobos.

parlementaire devient une charge presque honorifique. Si l'Empire se réclame du suffrage universel (masculin), la pratique de la candidature officielle, forme de transaction entre le pouvoir et les « notables » qui préserve le pouvoir social de ces derniers⁴⁶, restreint considérablement les chances d'accès aux mandats électifs pour tous ceux qui ne bénéficient pas des ressources du patronage. Tandis qu'au Corps législatif les professions intellectuelles et libérales apparaissent faiblement représentées, et dans des proportions nettement moindres que sous la monarchie de Juillet ou la Seconde République, à l'échelon local, celui des conseils généraux, la domination des grands propriétaires fonciers, en particulier d'ascendance noble, se trouve confortée⁴⁷.

Comment, dans ce contexte, une opposition nouvelle, aux couleurs de « l'union libérale », parvient-elle à s'affirmer sur la scène politique ? De façon schématique, cette entreprise de mobilisation née, à la fin des années 1850, dans les milieux politico-journalistiques de la capitale, vise à rassembler des personnalités appartenant à deux mouvances distinctes : celle des « monarchistes libéraux » d'une part, celle des « démocrates républicains » d'autre part – deux mouvances qu'identifient deux organes de presse influents, le *Journal des Débats* et le *Siècle*. Les premiers comme les seconds se présentent en défenseurs des « idées libérales » et s'emploient à remobiliser contre l'Empire les « classes moyennes » qu'ils prétendent représenter.

D'un côté, le « parti libéral » s'identifie au premier chef à certaines des grandes figures qui formaient les élites politiques et intellectuelles de la monarchie de juillet et se trouvent désormais évincées du pouvoir. Grands bourgeois, parfois aristocrates, habitués des salons de la haute société parisienne, des arcanes du pouvoir et de l'Institut, ces « hommes considérables » (Thiers) se pensent comme l'élite de la nation, une élite lettrée qui se destine naturellement à l'exercice de plus hautes fonctions dans l'État. Le nouveau régime leur apparaît sous les traits de Louis Napoléon Bonaparte, c'est-à-dire « vulgaire », aventureux, conduit selon des dessins incertains ; l'Empereur est accusé d'exercer une forme de « despotisme démocratique » parce qu'appuyé sur les « masses » populaires, et d'abandonner la société à l'affairisme et aux forces « réactionnaires » du clergé. De plus

⁴⁶ Christophe Voilliot, *La candidature officielle, une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, PUR, 2005.

⁴⁷ Eric Anceau, *Les députés du Second Empire : prosopographie d'une élite du XIXe siècle*, 2 volumes, Paris, H. Champion, 2000 ; Louis Girard, Antoine Prost, Rémi Gossez, *Les conseillers généraux en 1870, étude statistique d'un personnel politique*, Paris, Puf, 1967.

jeunes individus, à l'image de Prévost-Paradol, figure exemplaire, partagent ces conceptions et tentent d'inscrire leur action dans une « tradition libérale » passée qu'ils contribuent eux-mêmes à (ré)inventer. Pour eux, revendiquer le retour du « gouvernement parlementaire » signifie « rendre le gouvernement à la classe éclairée » (Prévost-Paradol).

D'un autre côté, les personnalités « démocrates » qui s'affirment à la pointe du mouvement de « l'opposition » à l'Empire se veulent les porte-paroles d'une « bourgeoisie démocrate » restée attachée aux valeurs héritées de la Révolution française, mais hostile au désordre révolutionnaire, et surtout en butte au pouvoir clérical, c'est-à-dire à la domination de l'Eglise sur la société, étroitement associée dans leur esprit au régime impérial. Hommes de presse ou homme de droit, « publicistes », professeurs ou avocats des grandes villes, ils incarnent cette « bourgeoisie des capacités⁴⁸ » qui subit dans la vie professionnelle l'intrusion d'un pouvoir gouvernemental menaçant l'autonomie des univers sociaux auxquels ils appartiennent (l'Université, le barreau ou la presse). Non seulement le régime de « compression » institué par l'Empire leur semble une aberration (« Un parlement sans tribune ! Cela paraît une véritable horreur à ce peuple d'avocats »⁴⁹) mais il constitue un obstacle réel au travail de conquête des voix et de l'opinion. Ainsi, de même qu'au combat contre l'Empire fait écho celui contre le clergé, la lutte contre la domination des logiques notabilliaires en politique⁵⁰ prend la voie d'une contestation multiforme de « l'omnipotence » de l'administration en matière d'élections et de liberté de la presse, et ce au nom de conceptions « démocratiques » des pratiques électorales.

Cependant, la distinction schématique de ces deux groupes ne saurait conduire ni à ignorer la plasticité et la mobilité des repères idéologiques, c'est-à-dire les luttes de classements qui les produisent, ni à méconnaître les liens, les affinités, les proximités (sociales, intellectuelles, politiques), pouvant exister entre les personnalités associées à l'une ou l'autre « mouvance ». La frontière sociale et idéologique s'avère parfois très tenue s'agissant des promoteurs de « l'Union libérale ». Il faut, en particulier, prendre au sérieux le sentiment exprimé par des publicistes contemporains affirmant l'existence d'une

⁴⁸ D'un point de vue sociologique, l'expression permet de caractériser un groupe dont la légitimité repose sur la valorisation d'une compétence liée à la possession de ressources scolaires significatives (d'un savoir acquis à l'université, à l'exemple des médecins ou avocats, etc). Voir Yann Le Marec, *Le Temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans les villes*, Paris, Belin, 2000.

⁴⁹ Jules Simon, *Le Soir de ma journée*, Paris, Flammarion, 1901, p. 70.

⁵⁰ Voir notamment Éric Phélippeau, « La fin des notables revisitée », in M. Offerlé (dir.), *La profession politique, XIXe s.-XXe s.*, Paris, Belin, 1999, p. 69-92.

« communauté de vues et d'efforts », voire d'une « unité de vue » entre tous les « hommes libéraux », au-delà de leurs antécédents politiques. Sur quoi reposent les lignes de consensus qui s'établissent ? Quelles en sont les limites ? « Libéraux » et « démocrates » qui dominent la scène intellectuelle et politique partagent des goûts (pour la politique parlementaire, par exemple), et des dégoûts (celui du « socialisme » et du « jacobinisme », ou des hommes qui incarnent l'Empire), des cécités communes aussi (concernant la question ouvrière notamment). Et pourtant cette tentative de coalition se heurte à l'existence de différences et à la réalité de clivages tout aussi profonds (concernant la question religieuse, par exemple).

Les mouvances « républicaines » ou « monarchistes » ne constituent pas des espaces homogènes : elles sont, bien au contraire, des espaces de concurrence, structurées par des rapports de forces et des enjeux qui divisent les agents qui, à certains égards, peuvent se reconnaître de conception relativement similaires. Ainsi, de même que les milieux dirigeants apparaissent divisés par des oppositions à la fois sociales et idéologiques (par exemple, tout ce qui distingue les aristocrates de sensibilité « légitimiste » des notables bourgeois qui se veulent « libéraux »), les milieux « démocrates » apparaissent traversés par des luttes qui opposent leurs membres, parfois de façon ouverte et violente (comme à la fin du Second Empire, l'échange des coups qui s'observe entre les militants ouvriers socialistes, alliés aux activistes *ultra-démocrates* des clubs et des journaux, et les chefs « modérés » ou « radicaux » du « parti démocrate »).

Rendre compte de cette « communauté de vues » implique en particulier de revenir sur les entreprises intellectuelles qui s'efforcent de légitimer une transgression des anciens clivages, et d'accréditer dans l'espace des luttes politiques et intellectuelles l'existence et la force d'une position « libérale » susceptible de rassembler au-delà des divisions instituées. La décennie 1860 apparaît marquée par une vraie effervescence de productions intellectuelles prétendant adapter la « doctrine libérale » en matière politique aux temps nouveaux de « la démocratie ». Les problématiques développées ont pour préoccupation essentielle la réforme de l'organisation des pouvoirs publics : théorisation des droits de l'individu et corrélativement des « limites de l'État », c'est-à-dire du pouvoir de la collectivité d'influer sur la distribution des richesses ; formalisation des « conditions » à laquelle un gouvernement fondé sur le suffrage universel (masculin) serait « viable », c'est-à-dire ne menacerait pas le pouvoir des catégories dirigeantes sur la gestion des affaires publiques ; élaboration de formules de gouvernement censées convenir tant à une

« monarchie » qu'à une « république », et qui retraduisent tant les aspirations politiques de leurs auteurs que leur rapport contrarié aux formes nouvelles de la vie politique « démocratique ». Le mot d'ordre d'une conciliation de « la liberté » et de « la démocratie » fait alors figure de véritable lieu commun du débat intellectuel – c'est dans cette conjoncture qu'apparaît l'expression de « démocratie libérale » promise à une longue histoire. C'est ce moment de renouveau de la pensée « libérale » que l'historiographie des idées politiques, et les travaux de constitutionnalistes, décrivent à travers des associations de mots comme « libéralisme démocratique », et présentent comme « précurseur » du *régime de compromis* institué par les lois constitutionnelles de 1875 – sans toutefois restituer ces conceptions dans le contexte et les luttes idéologiques qui leur donnent sens⁵¹.

L'« Union libérale », dans sa dimension électorale, achoppe sur les recompositions politiques qui interviennent à partir de la fin des années 1860 : d'une part, l'affirmation sur la scène politique de « démocrates » qui se veulent « radicaux », « irréconciliables » avec le régime ; d'autre part l'émergence d'un « tiers-parti » composé de « bonapartistes » qui rejettent l'Empire « autoritaire »⁵². Cependant, au-delà de cet échec apparent, il importe de percevoir comment le mot d'ordre générique des « libertés » – et d'abord la revendication des libertés de presse et d'élection, et conjointement d'une forme de gouvernement parlementaire – parvient à cristalliser les aspirations de certaines couches de la société, au point de devenir, progressivement, un lieu commun du débat politique, et même d'une certaine façon, son point nodal. Il convient donc de s'interroger sur la capacité de certains groupes, occupant des positions d'influence dans les univers sociaux, intellectuels et politiques, à construire le débat politique dans les formes qui correspondent à leurs propres enjeux – essentiellement ceux d'agents intéressés à l'exercice d'une influence directe ou indirecte sur les affaires publiques. En ce sens, il faut revenir sur le travail de constitution de ces revendications en une « cause morale », consensuelle, celle de la « Liberté », en une cause qui aurait vocation à concerner l'ensemble du corps social⁵³.

⁵¹ Voir notre contribution : Antoine Schwartz, « La pensée politique des libéraux du Second Empire a-t-elle 'inspiré' la "Constitution" de 1875 ? », in Frédéric Audren, Annie Stora-Lamarre, Jean-Louis Halpérin (dir.), *La République et son droit*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2011, p.59-76.

⁵² L'expression désigne une frange des députés du Corps législatif qui se veulent « indépendants » et se situent entre les « démocrates » et les bonapartistes « purs ». Le 19 mars 1866, l'amendement à l'Adresse dit des 42 (proposé par 42 députés et voté par 61 d'entre eux) marque l'émergence de cette tendance.

⁵³ Pour un exemple de constitution de causes morales dans le domaine du droit de la famille, voir Remi Lenoir, « Groupes de pression et groupes consensuels. Contribution à une analyse de la formation du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, septembre 1986.

C'est aussi toute la problématique de l'évolution « libérale » du régime qui se trouve posée⁵⁴. Dans sa synthèse magistrale consacrée au système politique du Second Empire, l'historien Roger Price montre que la « libéralisation » du régime ne peut être considérée seulement du point de vue des progrès électoraux de « l'opposition » de couleur « démocratique » – ceux-ci ne constituent donc qu'un élément de processus complexes. L'évolution du régime peut être analysée aussi comme une réponse aux pressions de certaines franges de l'élite, comme des concessions destinées moins à fragiliser qu'à préserver le pouvoir de domination du régime⁵⁵. Comme le souligne l'historien Alain Plessis, la « libéralisation » de l'Empire correspond profondément à l'action qu'exercent, même de l'intérieur du régime, les représentants des « classes supérieures »⁵⁶. Dès la fin des années 1850, alors que la menace du socialisme paraît éteinte, une sensibilité critique du pouvoir autoritaire émerge dans les rangs « bonapartistes », et trouve, la décennie suivante, une audience croissante parmi les catégories dirigeantes qui, certes soutiennent l'Empire, mais souhaitent son évolution « constitutionnelle » de façon à accroître leur pouvoir de contrôle sur le gouvernement, et à assurer de meilleures garanties aux « intérêts matériels et religieux ». Le « tiers parti » incarne cette aspiration à un rétablissement du gouvernement parlementaire. Le ministère constitué en janvier 1870 et dirigé par Emile Ollivier symbolise ce changement essentiel des rapports de forces politiques.

En ce sens, c'est peut-être « la part trop belle » accordée « aux résultats historiques dans les formes et les figures dans lesquelles ceux-ci ont fini par s'imposer⁵⁷ » qui explique l'attention très relative portée à la séquence politique marquant la fin du Second Empire – au regard du moins de la volumineuse littérature consacrée au début de la Troisième

⁵⁴ Ce n'est qu'à partir de l'année 1868 que le régime s'est véritablement engagé dans cette voie, en adoptant une législation qui renforce la liberté de la presse (le 11 mai 1868) et celle de réunion (le 6 juin 1868). Cependant, des concessions sont faites dès le tournant des années 1860. Ainsi le décret du 24 novembre 1860 rétablit le droit de voter et de discuter, chaque année, une adresse en réponse au discours de l'Empereur. Le sénatus-consulte du 2 février 1861 autorise les journaux à publier eux-mêmes les débats des séances du parlement (et non de simples comptes-rendus officiels). À partir de 1863, un « ministre d'État » est chargé de justifier la politique du gouvernement devant les Chambres. Puis le décret du 19 janvier 1867 remplace l'adresse par un droit d'interpellation, qui reste soumis à des conditions strictes. Mais la possibilité pour le Corps législatif d'examiner les projets gouvernementaux s'avère toujours très restreinte : l'adoption du sénatus-consulte du 8 septembre 1869 reconnaît finalement à cette assemblée l'initiative des lois, le droit d'amendement, la possibilité de s'auto-organiser (élection de son président et du bureau, élaboration du règlement intérieur) et celle de voter le budget par chapitres (et non d'un bloc ou par sections).

⁵⁵ R. Price, *The French Second Empire*, *op. cit.*, *passim*.

⁵⁶ Alain Plessis, *De la fête impériale...*, *op. cit.*, p. 78.

⁵⁷ Bernard Lacroix et al., « Du coup de force au coup d'Etat : contribution à l'étude du travail de mise en forme des événements du 2 Décembre 1851 », in Sylvie Aprile et al. (dir.) *Comment meurt une République : autour du 2 décembre 1851*, Paris, Créaphis, 2004, p. 37.

République⁵⁸. Pourtant, la « conversion » des « libéraux » à la République, objet d'un intérêt marqué de la littérature académique, a été précédée de leur ralliement à un Empire, bien ou mal nommé « libéral », quelques mois avant sa chute, provoquée par une défaite militaire. Cette expérience gouvernementale, aussi brève et fragile soit-elle, mérite attention. D'abord parce qu'elle marque la fondation d'un nouvel ordre politique qui symbolise à la fois le retour au « gouvernement parlementaire » (« la France est plus libre qu'elle n'a jamais été » écrit Charles de Rémusat), et la reconstitution d'une alliance qui ressemble étrangement au « parti de l'ordre » créé en réaction à la République de février 1848 – une autre forme d' « union libérale » en somme, en réaction cette fois au regain de contestation sociale. Ensuite, parce qu'elle manifeste des transformations essentielles intervenues dans les univers intellectuels et politiques, que rend visible la radicalisation soudaine et brutale des affrontements politique dès la fin des années 1860. Les luttes qui opposent alors « libéraux », « impérialistes » et « démocrates » de diverses nuances ont pour enjeu, certes le contrôle des postes électifs, mais aussi la définition de l'agenda politique, et notamment la place accordée aux « questions sociales », et mettent en cause la légitimité même des formes instituées de la représentation politique. Ces conflits dessinent des fractures durables dans l'opinion, provoquent des reclassements et modifient en profondeur les rapports de force. En ce sens, ils contribuent à façonner la structure de l'offre politique et du débat idéologique bien au-delà de la disparition du Second Empire.

4. Plan de la thèse

Quelles significations revêt cette forme d'alliance baptisée « union libérale » dans les luttes politiques et intellectuelles du Second Empire ? Quelles logiques sont au principe des mobilisations associées au label « libéral » ? Comment rendre compte de ces prises de position dans la dynamique d'ensemble de la période ?

Trois lignes de réflexion orientent l'organisation de notre développement. La première renvoie à l'idée qu'il est nécessaire d'appréhender les prises de positions des « libéraux » en les rapportant aux conditions de la vie politique et intellectuelle du Second

⁵⁸ Exception faite de quelques travaux d'auteurs anglo-saxons : Sanford Elwitt, *The making of the Third Republic. Class and Politics in France, 1868-1884*, Louisiana State University Press, 1975 ; Ronald Aminzade, *Ballots and barricades. Class formation and republican politics in France, 1830-1871*, Princeton, Princeton University Press, 1993; Philip Nord, *The republican moment : struggles for democracy in nineteenth-century France*, Harvard University Press, 1995.

Empire. Cette optique implique un travail de recherche visant à saisir le fonctionnement des univers politiques et intellectuels, leurs spécificités et leurs transformations. En effet, les structures de ces univers, en ce qu'ils définissent un espace d'opportunités (en termes de rétributions) et un espace du pensable (en politique) modèlent les attentes, les croyances, et donc les engagements publics des « libéraux ».

La seconde ligne de réflexion procède du principe selon lequel les prises de positions des acteurs doivent être replacées dans les cadres de concurrence et d'affrontements dans lesquelles elles s'inscrivent. Les entreprises labellisée « libérales » peuvent être analysées comme autant de tentatives menées par certains groupes d'influer sur la structure de l'offre politique et d'imposer des réformes de l'organisation des pouvoirs publics en fonction de leurs enjeux.

Enfin, ces prises de positions requièrent d'être resituées dans un processus dynamique. Le travail de mise en forme de l'enquête a abouti à l'identification de trois séquences historiques – ni trop longues ni trop courtes – qui, associées à différents états de la compétition politique et idéologique, permettent d'appréhender des formes de continuités et de changement. Ce sont ces trois séquences qui organisent notre développement selon un plan en trois parties.

La première séquence historique est celle de l'Empire « autoritaire ». Le chapitre premier s'attache à rendre compte des caractéristiques et des logiques qui structurent les univers intellectuels de cette époque, afin de saisir les conditions de l'ascension d'un jeune « publiciste », Prévost-Paradol, qui s'impose en porte-voix de « l'opinion libérale ». Le second chapitre traite des recompositions politiques des années 1850 qui expliquent la formation, dans cette conjoncture, d'une opposition dite « constitutionnelle », qu'incarne notamment la figure d'Emile Ollivier.

La deuxième séquence est associée à l'affirmation d'une « union libérale ». Le chapitre trois traite des stratégies de mobilisation sous pavillon « libéral » dans l'univers politique, lors des élections législatives de 1863, mais aussi dans l'univers intellectuel, en insistant sur le travail idéologique de légitimation d'une transgression des anciens clivages. Le quatrième chapitre approfondit cette perspective par l'étude du mot d'ordre d'une conciliation de la « démocratie » et de la « liberté », véritable lieu commun qui organise la pensée « libérale » sur des questions comme celle du suffrage universel (masculin) et des institutions d'un gouvernement « libre ».

Cependant, dès la fin des années 1860, une série de transformations bouleversent l'espace des affrontements politiques et dessinent une nouvelle séquence historique, objet de la troisième partie. Le chapitre cinq étudie ces transformations, les recompositions qu'elles provoquent dans les milieux de « l'opposition ». Le chapitre six porte sur le ralliement des « libéraux » à l'« Empire libéral » et étudie la constitution de ce nouvel ordre politique fondé sur une alliance instable. L'expérience est interrompue par la chute brutale du régime, qui bouleverse soudain l'espace du pensable et du possible en politique ; la mouvance « libérale » se divise alors sur la question des conditions d'un nouveau régime politique « conservateur ».

PREMIÈRE PARTIE :

LES « LIBÉRAUX » SOUS L'EMPIRE AUTORITAIRE

« Ce mouvement [d'opposition] est essentiellement bourgeois. Né à Paris, il s'est répandu en province au sein des classes riches et éclairées, où il a rencontré, pour le soutenir et le propager, les débris des anciens partis et la coalition des souvenirs et des espérances, des ambitions et des rancunes. Une partie de la bourgeoisie, celle qui a régné sous le régime de juillet, et qui après 1848 a fait de si grand cœur, pour sauver le reste, le sacrifice du pouvoir, en voudrait aujourd'hui ressaisir une portion. [...] on voit en assez grand nombre des gens intelligents, honnêtes, animés de bonnes intentions et certainement amis de l'ordre, qui souffrent de n'être rien, qui veulent se mettre en avant, à qui les occasions de se pousser et de se produire ne se présentent pas aussi nombreuses qu'autrefois, et qui deviennent hostiles à l'administration, parce qu'il ne lui est pas possible de satisfaire toutes les ambitions. On voudrait, en un mot, que les influences que donnent naturellement les lumières, l'expérience, les relations, la richesse, puissent s'exercer d'une manière plus large et plus complète, à côté de l'action administrative et en amoindrissant celle-ci. [...] Quant au corps de la bourgeoisie, à ces classes moyennes qui contribuent si puissamment à faire l'opposition, elles sont toujours fermement attachées au gouvernement et en particulier à la personne de l'Empereur. »

Extrait du rapport du procureur de Paris daté du 05 mai 1866.

-CHAPITRE 1-

Des publicistes « libéraux » :

Éléments d'analyse des univers intellectuels.

« Vous souvenez-vous des premiers articles qui révélèrent à la France, il y a un peu plus de douze ans, le nom, alors inconnu, de Prévost-Paradol ? C'était vers le commencement de 1857. Le gouvernement impérial était dans tout l'éclat de sa puissance et de sa gloire. En Europe, il ne rencontrait plus d'adversaires : en France, il ne rencontrait plus de contradicteurs. La tribune était vide ; la presse était silencieuse. [...] C'est alors qu'au milieu du silence et de l'affaissement universel, une voix jeune, claire, vibrante, se fit entendre un matin au *Journal des Débats*. C'était l'esprit français qui, sous la forme la plus accomplie, venait prendre en main la cause de la liberté. [...] Ce fut le premier signal du réveil de l'esprit libéral en France. » (*Journal de Paris*, 21 novembre 1869).

Le *Dictionnaire général de la politique*, publié en 1864, propose une définition de « publiciste¹ ». « Au commencement de ce siècle, explique Maurice Block (1816-1901), un publiciste n'était encore qu'un écrivain traitant des matières de droit public et surtout de droit des gens », à l'exemple de Grotius ou de Baudin. « De nos jours, la définition s'est quelque peu élargie », indique l'économiste. Toutefois, « n'est pas publiciste qui veut. Il ne suffit plus de traiter de matières politiques, il faut les traiter avec supériorité, avec indépendance d'esprit ; il faut avoir des principes et des idées à soi. » Et d'ajouter : « un publiciste a une grande affinité avec l'homme d'État ». L'auteur fait référence la *Revue des deux mondes*, périodique de prestige enclin à publier des *essais* politiques et littéraires, fabriqués dans un style lettré et académique, hérité des hommes de lettres du XVIII^e siècle, mais ne cite aucun nom parmi ses contemporains. Nul ne doute pourtant que s'il avait choisi de le faire, Anatole Prévost-Paradol aurait figuré au « panthéon » des écrivains politiques. Au tournant des années 1860, le jeune rédacteur a en effet acquis une grande réputation : « Tous ceux qui parlaient d'un article de Paradol ajoutaient : 'Quel talent ! il est unique, il n'y a que lui ! » se souvient Juliette Adam (1836-1936). Ses lettres adressées au *Courrier du Dimanche*, ajoute-elle, étaient « merveilleuses d'à propos, de verve contenue, d'ironie enveloppée, de cruauté insaisissable dans le mot, qui mordaient sur le

¹ Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, t. 2, 1864, p.721.

régime impérial comme un acide incolore et puissant². » Dès l'âge de 36 ans, le rédacteur des *Débats*, l'organe des milieux lettrés et « libéraux », est élu à l'Académie française. Devenu une figure centrale du débat politique, promoteur tenace de « l'union libérale, il se rêve volontiers en futur « homme d'État ».

Il ne s'agit pas d'étudier la biographie de Prévost-Paradol pour elle-même, mais de la considérer comme un point d'entrée pertinent pour appréhender un état particulier des univers intellectuels. Sa trajectoire ne serait ainsi être pensée du seul point de vue de sa « singularité » : au contraire, ses orientations professionnelles ou politiques – y compris certaines de ses expériences vécues comme les plus intimes, telle son échappée de l'Ecole normale vers le monde intellectuel « libre », c'est-à-dire régulé par le « marché », non soumis à l'administration, et son choix de bifurquer vers le journalisme, univers des gens de lettres et des controverses politiques – revêtent toute leur signification lorsqu'elles sont rapportées aux conditions spécifiques de l'activité intellectuelle au début du Second Empire, et donc à la situation faite à un jeune prétendant intellectuel. De même, l'évocation de certaines de ses dispositions, telle l'anticléricalisme – produit d'une conjoncture d'affrontement intense entre les gens d'Église et la corporation universitaire – ou son élitisme foncier – sorte de médaillon des élus du système scolaire, qui pensent tout devoir à leur « compétence » intellectuelle – permettent de ressaisir des humeurs collectivement diffuses dans certaines franges dominées de l'espace intellectuel. Le jeune écrivain, qui intègre le prestigieux *Journal des Débats*, se fait connaître par l'audace inhabituelle de ses prises de positions, et par *un style*, emprunt d'une ironie mordante et d'une distinction toute lettrée : ces stratégies doivent elles-mêmes faire l'objet d'une analyse sociologique³. Cette notoriété acquise dans les polémiques de presse, au moment où se profile un renouveau des idées « libérales », lui permet de se positionner en « secrétaire des anciens partis », en héritier de « l'opinion libérale », et marque le pas vers la consécration (l'entrée à l'Institut) et vers une possible carrière politique.

L'analyse de la trajectoire de Prévost-Paradol est précédée d'une étude des univers intellectuels dans lesquels il s'inscrit – le monde de la presse et le monde académique. Ce

² Juliette Adam, *Mes premières armes littéraires et politiques*, 1904, p. 295.

³ Pour une analyse considérant les spécificités formelles aussi bien que le contenu cognitif des discours d'un célèbre publiciste comme des *stratégies*, fonction des dispositions et des ressources de l'agent, qui renvoient aux contraintes spécifiques de l'espace social dans lequel il s'investit, voir Xavier Landrin, « Langage autorisé et philosophie d'Etat : les stratégies formelles de Royer-Collard » dans Bruno Curatolo, Jacques Poirier (dir.), *Le Style des philosophes*, Editions universitaires de Dijon, 2007.

détour permet d'identifier certains traits essentiels pour comprendre le débat politique et intellectuel du Second Empire : notamment, la soumission de ces univers à une double influence, à la fois politique et économique, dans une période où ceux-ci connaissent de profondes transformations ; la place centrale qu'occupe la presse parisienne dans les luttes politiques du Second Empire, du fait notamment de la répression qui frappe les autres formes de mobilisation politique ; ou bien encore la façon dont l'activité de publiciste constitue une ressource dans la lutte idéologique, et l'investissement dans un journal un mode d'accès privilégié à la carrière politique. Mais ce chapitre se propose également d'explorer, sur une plus longue période, allant des années 1840 aux débuts de la Troisième république, à la fois la dynamique et les acteurs du débat politique et économique. Pour ce faire, il se fonde sur l'étude du *Catalogue général de la Librairie française depuis 1840* réalisé par le libraire Otto Lorenz (1831-1895). Cette approche ouvre la voie à l'analyse d'un espace relativement étranger à Prévost-Paradol : celui de l'économie politique – qu'il importe pourtant de considérer pour comprendre les conceptions idéologiques identifiées comme « libérales ». Cette attirance modérée de Prévost-Paradol à l'égard des questions économiques – d'ailleurs à relativiser, car il prend position dans nombre de débats publics concernant ces matières – doit sans doute quelque chose à l'influence exercée par son « mentor », Adolphe Thiers, proche des milieux « protectionnistes ». Elle tient aussi à son ambition d'ériger les questions des « libertés » politiques en point central du débat public à un moment où, la menace socialiste passée, les canons de l'économie politique ne font plus réellement débat.

Quelle trajectoire a conduit Prévost-Paradol à devenir un écrivain politique réputé, porte-voix des « libéraux » ? Quelles sont les caractéristiques des univers intellectuels dans lequel *il s'est fait un nom* ? Ce chapitre commence par aborder le monde de la presse, ainsi que la situation du monde académique dans les années 1850 (section I). Il évoque ensuite le secteur des publications de politique et d'économie politique, en examinant plus particulièrement les réseaux d'économistes (section II). Enfin, il expose la trajectoire et l'ascension de Prévost-Paradol dans les milieux de la bourgeoisie « libérale » (section III).

Section I . Entre compression politique et transformation sociale

Une « double influence » : hétéronomie des univers intellectuels

Bien que le Second Empire constitue un moment clef dans la conquête de l'autonomie du champ intellectuel, les univers académique, journalistique littéraire et artistique se caractérisent alors essentiellement par leur étroite subordination au pouvoir politique et économique⁴. L'autorité politique manifeste son emprise de deux manières. D'une part, l'administration surveille et encadre étroitement l'activité intellectuelle, appliquant une censure drastique à la presse comme aux œuvres de création, en fonction de critères politiques (« subversion ») ou moraux (atteinte aux « bonnes mœurs ») – dans ce domaine, les procès intentés aux œuvres de création (à *Madame Bovary* de Gustave Flaubert ou aux *Fleurs du mal* de Charles Baudelaire) furent aussi rares que les avertissements aux journaux furent nombreux⁵. D'autre part, l'État exerce également une influence par le biais des ressources matérielles et symboliques qu'il est en mesure de distribuer, grâce à son pouvoir de nomination dans les institutions qu'il contrôle (dans l'enseignement comme dans la presse), et aux diverses formes directes ou indirectes de « mécénat » – depuis le protectorat qu'exerçait la Princesse Mathilde sur les écrivains et artistes les plus mondains jusqu'aux aides prodiguées aux journaux « officieux » par le gouvernement. Cependant, même si le pouvoir central s'efforce, tant bien que mal, de réguler les velléités d'indépendance et d'enrayer les regains de contestation qui se développent dans ces univers, il n'y parvient jamais complètement, même après le coup d'État. Autrement dit, son emprise ne s'exerce ni de façon absolue, ni de façon uniforme.

La période se distingue également en ce qu'elle connaît une expansion sans précédent du marché des biens culturels, qui revêt désormais une dimension d'industrie reposant sur une consommation de masse⁶. Ce passage d'une activité intellectuelle « artisanale » à une dimension plus industrielle est nettement visible dans le domaine de la presse. Rendu possible par l'élargissement du public résultant de la croissance générale du niveau d'éducation, l'essor spectaculaire de l'imprimé induit également une transformation morphologique de la population des « auteurs ». Les univers intellectuels de la capitale –

⁴ Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.

⁵ On peut penser que le traitement différent réservé aux productions de presse et aux œuvres littéraires tient à l'influence inégale que l'autorité publique leur prête. Sur les procès intentés aux écrivains dans l'histoire française, voir Gisèle Sapiro, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIXe-XIXe siècle)*, Paris, Seuil, 2011.

⁶ Christophe Charle, « Le champ de la production littéraire, 1830-1890 », in Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, t. 3, 1985, p.135-175.

en premier lieu la presse parisienne – voient en effet affluer nombre de jeunes gens issus de la petite bourgeoisie ou des catégories populaires qui, attirés par le prestige des grandes écrivains et l'accroissement des ressources offertes (en termes de collaborations à des revues, à des maisons d'éditions, etc.), vont peupler cette « bohème » caractéristique du Second Empire par son style de vie et ses opinions réfractaires à l'égard des valeurs et de l'ordre « bourgeois ». Toutefois, seule une minorité parvient à vivre de la plume d'écrivain, et l'occupation de plusieurs activités demeure une nécessité. Si les plus favorisés bénéficient de la sécurité d'une rente, l'expérience quotidienne de la majorité des prétendants intellectuels est plutôt celle de leur dépendance à l'égard des éditeurs ou patrons de presse, et de leur soumission aux sanctions du marché, avec toute la rudesse que cette dépendance peut comporter – en témoigne, par exemple, les affres bien connus de l'apprenti écrivain Jules Vallès (1832-1885)⁷.

Cette faible autonomie sociale et professionnelle des producteurs intellectuels confirme l'absence sous le Second Empire, à proprement parler, d'un champ intellectuel autonome, si ce n'est à « l'état latent, dans les échanges d'articles de lettres ou de discours d'avant-garde⁸. » Les univers intellectuels sont néanmoins organisés par des logiques et selon des hiérarchies spécifiques. Ils tendent à se structurer progressivement autour de l'opposition entre deux types de capitaux possédés : le capital symbolique (la notoriété, le crédit intellectuel) d'une part, et le capital économique (l'audience, la richesse) de l'autre. Dans le domaine littéraire (au sens strict) s'observe ainsi les prémices de la dissociation progressive entre un secteur à l'audience « choisie », peu rentable, affirmant une légitimité avant-gardiste et une autonomie artistique face au secteur marchand, et celui de la « littérature industrielle », dans laquelle la logique du profit économique domine les valeurs intellectuelles⁹. Cette observation s'applique dans une mesure moindre aux univers savants¹⁰. Ceux-ci, en effet se caractérisent surtout par leur faible spécialisation et professionnalisation, en particulier dans le secteur des sciences morales et politiques, où la multipositionnalité des producteurs constitue la règle plutôt que l'exception. Ce domaine d'études regroupe des disciplines oscillant entre les sciences empiriques (études de la société ou de l'économie), et celles normatives (droit ou philosophie), entre une visée

⁷ Roger Bellet, *Jules Vallès*, Paris, Fayard, 1995.

⁸ Christophe Charle, *Les intellectuels en Europe au XIX^{ème} siècle, essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, (1998), 2001. p.116.

⁹ P. Bourdieu, *Les règles de l'art, op. cit.*, chap. 2.

¹⁰ Sur la « préhistoire » des sciences sociales, de la fin du XVIII^{ème} siècle au milieu du XIX^{ème} siècle : Johan Heilbron, *Naissance de la sociologie*, Marseille, Agone, 2006.

explicative et une visée prescriptive¹¹. Il apparaît régi par un nœud de croyances, de visions indissociablement morales et politiques (éthiques et idéologiques), qui informent très nettement la production, et dénote la proximité essentielle des producteurs de cet univers avec les problématiques et les enjeux qui scandent la lutte politique, en particulier au sein de l'Institut, l'institution qui domine l'espace académique.

De façon plus générale, la subordination des univers intellectuels au champ du pouvoir a pour conséquence fondamentale l'idéologisation plus ou moins marquée de l'ensemble de l'offre intellectuelle. D'où la prégnance de formes de discours à double sens, assez typiques de l'époque : signés par des « opposants », les articles de presse, qu'ils traitent littérature ou de politique – ou dans une moindre mesure les discours académiques, avec les réserves et la modération d'usage – fourmillent d'allusions, de demi-mots, de clin d'œil, plus ou moins voilés (telle la référence à César), invitant à des doubles lectures codées dont les lecteurs se délectent – Prévost-Paradol établit sa réputation grâce à sa maîtrise de ce genre de pratiques discursives. Lorsqu'il s'agit de sujets « explicitement » politiques (concernant le régime, les élections, etc.), toute publication de ce type constitue une prise de position qui situe son auteur dans le débat idéologique – quelque soit sa prétention à adopter un point de vue « scientifique ». Cela signifie que des domaines entiers du débat intellectuel qui, en apparence, ne traitent pas de questions « politiques » directement liées à l'actualité, sont porteurs d'enjeux idéologiques, parfois très prononcés : c'est le cas de l'histoire de la Révolution française, terrain privilégié de passes d'armes de l'époque¹², mais aussi des controverses érudites et austères en matière de religieuse – dont la *La Vie de Jésus* d'Ernest Renan (1823-1892), paru en 1863, certainement l'ouvrage le plus scandaleux de la décennie, constitue un cas exemplaire.

1. Le secteur de la presse politique

a) La transformation du secteur de la presse

¹¹ Sur les « sciences de gouvernement » au XIXe siècle, voir notamment Martine Kaluszynski et Renaud Payre, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, 102, avril-juin 2002, p. 229-243.

¹² Pour une vue d'ensemble des luttes d'interprétation de la Révolution française au XIXème siècle, Eric Hobsbawm, *Aux armes, historiens ! Deux siècles d'histoire de la Révolution française*, Paris, La Découverte, 2007. François Furet a étudié la controverse provoquée par l'ouvrage d'Edgard Quinet, *La Révolution française*, paru en 1865 : F. Furet, *La Gauche et la Révolution au XIXème*, Paris, Hachette, (1986) 2001.

« Trois hommes devinent rapidement trois potentats : Bertin, qui tenait les salons et le monde lettré par les *Débats* ; Emile de Girardin, qui tenait les financiers, les ingénieurs, les politiciens par la *Presse*, et Havin, qui, par le *Siècle*, gouvernait la bourgeoisie irréconciliable. » Jules Simon¹³.

Le secteur de la presse connaît dans cette période une profonde transformation : du stade artisanal qui était encore le sien dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, il prend le chemin d'une véritable industrie, et se professionnalise¹⁴. La révolution industrielle, la croissance des villes, et surtout la hausse du niveau d'éducation ont entraîné l'apparition d'un public plus large, qu'une meilleure circulation et des points de ventes nouveaux (grâce aux chemins de fer) ont permis de satisfaire. Le journal n'est plus un produit de luxe réservé à une élite : tandis que l'offre se diversifie (y compris la presse de divertissement), de nouvelles pratiques de lecture se développent, par exemple dans les cafés où les articles de presse font l'objet de discussions publiques. Le tirage global de la presse croît de façon spectaculaire : alors que le nombre d'exemplaires produits pour 1000 habitants est de 5,7 en novembre 1852, il s'élève à 36,8 en mai 1870¹⁵. Devenue une activité très rentable, la presse se trouve fortement soumise à l'influence de l'argent, attirant les investisseurs, les rentrées publicitaires et les affaires « douteuses » du point de vue de la légalité et de la morale publique¹⁶. Et puis, c'est tout un univers social qui marque à cette époque l'opinion publique, avec ses lieux, comme les cafés sur les boulevards parisiens où se réunissent les journalistes bohèmes, ou la Prison Sainte-Pélagie dans laquelle se retrouvent emprisonnés ceux frappés par le pouvoir, et certains *personnages* publics, patrons réputés impétueux et tyranniques (comme Emile de Girardin) ou banquiers bien avisés (tel Jules Mirès qui possédait *le Constitutionnel et le Pays*, soit les deux principaux journaux impérialistes)¹⁷.

Toutefois, cette tutelle économique frappe moins les esprits que la dépendance politique, souvent décrite comme une « servitude ». Dès la « contre-révolution » initiée en 1849, la presse jugée dissidente a fait l'objet d'une répression brutale. Les décrets adoptés en 1852 achèvent de réduire sa liberté : toute création d'un organe de presse, tout changement de personnel parmi ses responsables doivent être soumis à l'autorisation du

¹³ Jules Simon, *Le Soir de ma journée*, 1901, p. 78.

¹⁴ Christophe Charle, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004.

¹⁵ Pierre Albert, « Presse sous le Second Empire », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 1056.

¹⁶ Sur les rapports entre presse et argent, voir Marc Martin, « Presse, publicité et grandes affaires sous le Second Empire », *Revue historique*, juillet-décembre 1976 ; Julien Duval, *Critique de la raison journalistique. Les transformations de la presse économique en France*, Paris, Seuil, 2004, chap. 1.

¹⁷ Par exemple : Roger Bellet, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, A. Colin, 1967, chap. 4.

gouvernement ; des droits de timbre sont exigés et un cautionnement requis pour traiter de politique; il est interdit de rendre compte des Séances du Corps législatif, autrement qu'en reproduisant les procès-verbaux officiels (les communiqués officiels devant également être reproduits) ; les délits de presse sont passibles des tribunaux correctionnels (et non des jurys) ; l'administration se réserve la possibilité d'avertir les journaux en cas d'infraction, voire de les suspendre¹⁸. Ces mesures restrictives sont, dans la première décennie du régime, appliquées avec sévérité (y compris les peines de prison pour les réfractaires), et ces menaces produisent une autocensure très puissante. Mais la répression n'est pas la seule manière d'asservir la presse. En effet, le gouvernement soutient nombre de journaux dévoués au pouvoir, surtout en province, à travers des subventions, des exemptions, ou de simples publications d'annonces judiciaires ou légales tarifées, et promeut ses plus fidèles serviteurs – à l'image d'Arthur de La Guéronnière (1816-1875) fait conseiller d'État et sénateur ou d'Adolphe Granier de Cassagnac (1806-1880), député du Corps législatif.

Un autre trait caractéristique de la presse parisienne est son étroite connexion avec le monde des « littérateurs », la dénomination « journaliste » étant d'ailleurs encore assez peu répandue. Elle n'a rien de la *République des Lettres* rêvée, à une époque où le statut d'écrivain dispose d'un grand prestige. Néanmoins les « écrivains » en tous genres nourrissent ses colonnes, de façon très différente, depuis le nom célèbre qui publie à prix d'or ses romans en « feuilleton », jusqu'aux sans-grades qui aspirent à l'imiter, mais survivent tant bien que mal par des articles payés à la ligne. Ce que confirme une étude statistique des notices des journalistes parisiens figurant dans le *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau, c'est-à-dire de ceux qui ont acquis une notoriété¹⁹. Ainsi, dans l'édition de 1858 de ce dictionnaire, 66 % d'entre eux ont fait paraître au moins cinq ouvrages ou pièces de théâtre, et seulement 20 % n'ont pas publié d'ouvrages. Pour le jeune petit bourgeois, qui souhaite se réaliser intellectuellement, et/ou échapper au monde de l'industrie et du commerce, la presse est un secteur qui offre des ressources pour tenter sa chance et parfois acquérir une renommée rapide. « L'entrée dans le journalisme, malgré la médiocre considération dont il jouissait [parmi les élites], assurait une notoriété plus rapide et plus précoce, note l'auteur de l'étude. C'était probablement le chemin le plus

¹⁸ Sur cet arsenal répressif : Claude Bellanger et al. (dir), *Histoire générale de la presse française. Tome II. De 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969 ; p. 249-250.

¹⁹ On s'appuie ici sur les travaux de Marc Martin, « Journalistes parisiens et notoriété vers 1830-1870. Pour une histoire sociale du journalisme », *Revue historique*, juillet 1981, p.31-74 ; Marc Martin, « Journalistes et gens de lettres (1820-1890) », in *Mesure(s) du livre*, Paris, Bibliothèque nationale, 1992.

court pour faire parler de soi ; l'un des plus ouverts aussi parce que sa mauvaise image en écartait bien des jeunes gens de bonne famille.²⁰ » Dans l'édition de 1870, près des deux tiers sont d'origine provinciale (64,9%), et que plus de la moitié est entrée dans cette voie avant l'âge de 25 ans. Néanmoins, ceux qui réussissent dans le journalisme ont dans une proportion identique (61%) pratiqué une activité antérieure : 17 % dans les métiers du droit, 17 % dans les métiers de l'enseignement, 14, 5 % dans administrations publique. Seule une minorité (11 %) est issue des « écoles », dont l'École normale.

Le système du « cautionnement » matérialise au sein de cet univers une opposition essentielle entre la « grande presse », celle qui a acheté le droit de traiter des affaires politiques (ce qui inclut également la possibilité de parler d'« économie politique et sociale »), et les journaux non politiques, qui forment la « petite presse » ou « presse littéraire ». Ces derniers ne paient pas le droit de timbre. On ne compte que 14 quotidiens politiques en 1853, et ce n'est qu'à la fin des années 1860, après la loi de 1868 qui libéralise le secteur, que leur nombre croit de façon importante. En revanche, le Second Empire fait presque figure d'âge d'or pour la « petite presse », ces feuilles plus ou moins éphémères (il n'est guère que le *Charivari* et le *Figaro* qui traversent les années), érigeant en art les jeux de plumes, en sujet de première importance les loisirs ou la vie mondaine du « tout Paris ». Elle entraîne, affirme un contemporain « une foule de libres écrivains » qui « ne cherchent qu'un peu de bruit et de fumée »²¹. L'apparition d'une presse populaire commerciale intervient au de la décennie 1860, avec la création en 1863 du *Petit journal*, qui connaît un succès fulgurant, grâce à son bas prix et à son feuilletoniste, Léo Lespès (1811-1875) dit « Timothée Trimm ». Une presse spécialisée (pour les enfants, le public religieux, diverses professions, etc.) prend également son essor. Un clivage homologue à celui précédemment décrit traverse la presse politique. Les journaux « politique » se distinguent non seulement par rapport à leur positionnement idéologique, mais aussi par le crédit intellectuel dont ils disposent : de ce point de vue, *le Journal des Débats*, doté d'une forte légitimité culturelle mais affichant des ventes assez faibles, se distingue, par exemple, de *La Patrie*, dont les ventes plus élevées (en 1858 elles sont presque trois fois supérieures) doivent sans doute beaucoup aux faits divers que relatent abondamment ses colonnes.

²⁰ Marc Martin, « Journalistes parisiens ... », *art. cit.*, p.67.

²¹ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, 1866, p. 526.

*Un secteur en pleine expansion*²²

<i>Dates</i>	<i>Nombre de quotidiens à Paris</i>	<i>Estimation du tirage global à Paris (exemplaires)</i>
1840	20	140 000
1852	12	150 000
1862	16	210 000
Mai 1870	33 quotidiens politiques 3 journaux non politiques	570 000 600 000

Enfin, soulignons que l'insistance sur l'hétéronomie de cet espace, sa dépendance à l'égard du pouvoir et de son arme, la censure, ne doit pas pour autant faire oublier à quel point cet univers constitue un microcosme, régi par ses logiques propres. La « circulation circulaire de l'information » (Pierre Bourdieu) en constitue déjà l'une des caractéristiques essentielles. Une partie notable du contenu des journaux se résume en effet à la reprise d'extraits d'autres journaux, et surtout à des commentaires des prises de positions des autres titres de presse – ce fonctionnement en circuit fermé alimente ainsi des polémiques, auxquelles se livrent les rédacteurs, nourrit les joutes dans lesquelles Prévost-Paradol excelle et grâce auxquelles il se fait connaître.

b) La presse, scène centrale de la vie politique sous le Second Empire

Au XIXe siècle, en particulier dans sa première moitié, l'activité journalistique est considérée avec suspicion par les milieux dirigeants : « elle n'est concevable à leurs yeux que comme une situation transitoire, compensant une absence temporaire de situation plus légitime » souligne Jean Joana²³. Ce jugement négatif, explique le politiste, tient essentiellement au fait que cette activité leur apparaît comme « ouverte à tous » c'est-à-dire y compris aux individus d'origine modeste, sans diplôme (à la différence par exemple de la profession des avocats, dont la compétence et la légitimité sociale se trouve institutionnellement reconnue) et représente de ce fait une forme de transgression des règles d'accès à la carrière politique – sans compter que son caractère rémunéré contrevient à l'éthique du désintéressement valorisée par les hommes de fortune. Jugée politiquement illégitime, elle représente néanmoins « une forme compensatoire d'action politique²⁴ ». Malgré ce jugement d'illégitimité, elle n'en constitue pas moins un mode

²² D'après P. Albert, « Presse sous le Second Empire », *op. cit.*, p. 1056.

²³ Jean Joana, *Pratiques politiques des députés français au XIXème siècle, du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 162.

²⁴ *ibidem*.

d'entrée dans la compétition politique très prisée car elle permet de faire l'apprentissage des codes de la lutte politique, et de *s'y faire un nom*. De même que la fréquentation d'un salon, l'appartenance à un journal permet de bénéficier d'un réseau relationnel, d'acquérir une notoriété, de s'inscrire dans une « coterie » (par exemple celle du *Globe* sous la Restauration, celle du *National* sous la monarchie de Juillet) et dans une entreprise adossée aux luttes de pouvoir. Dès l'époque des monarchies, la presse s'apparente en effet à une scène annexe de la vie parlementaire : les journaux sont des instruments des luttes que se livrent les fractions des élites politiques, et certains d'entre eux sont de véritables antichambre du pouvoir – à l'image du *Journal des Débats* sous Juillet.

Comme le remarque Jean Joana, « les ressources qui peuvent être retirées de la participation à une rédaction vont s'accroître pendant le XIXe siècle²⁵. » De ce point de vue, le Second Empire marque une évolution notable. Les hommes de presse, en effet, ont acquis une légitimité nouvelle, plus forte que par le passé – à mesure que les journaux affichent des audiences plus larges, suscitent des vocations toujours plus nombreuses, et surtout, à mesure que s'affirme la croyance dans le *pouvoir d'influence* de la presse. La répression dont cette dernière est victime – sous la Seconde République puis le Second Empire – constitue sans doute le signe le plus manifeste de cette transformation. On ne saurait en effet comprendre autrement la rigueur du traitement qui lui est infligé – chaque article se trouve scruté par les censeurs de l'administration, et une seule phrase jugée désobligeante pouvant valoir sanction. La presse est perçue de façon ambivalente comme un instrument de maintien de l'ordre, de légitimation du pouvoir politique auquel il est nécessaire de recourir, mais aussi comme un vecteur de désordre et un outil possible de délégitimation de l'autorité. Les représentations de « l'opinion publique²⁶ », empruntées d'une conception élitiste ancienne, ont néanmoins évolué – l'introduction du suffrage universel (masculin) conférant un visage nouveau à la « conquête de l'opinion ». Les entreprises de presse et leurs patrons se voient ainsi conférés un pouvoir de mobilisation à la mesure de leur influence supposée, de leur audience dans les milieux associés à leur lectorat : *Le Siècle* n'est-il pas décrit comme le « moniteur officiel des cabarets²⁷ », et *L'Univers* comme celui du clergé catholique ?

²⁵ *Ibid.* p. 186.

²⁶ Voir notamment Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1990.

²⁷ Expression de Ludovic Halévy, in *Carnets*, éd. de Daniel Halévy, t.1, Calmann-Lévy, 1935, p.107

Mais si la presse s'impose comme la scène centrale du débat politique, cela tient également aux conditions de la vie politique sous le Second Empire. Il existe dès cette époque des formes structurées d'organisation et de mobilisation, politique et électorale, qui précèdent la formation sous la Troisième république des « partis politiques » organisés et centralisés²⁸. Les « clubs » éclos sous la Seconde République en sont un exemple, au même titre que les cercles et autres sociétés parfois secrètes. Néanmoins, le Second Empire, constitue à cet égard une rupture en ce qu'il prétend abolir les « partis » – l'expression d'usage à l'époque l'associe à des tendances de l'opinion, aux groupes, aux « coteries » politiques qui se revendiquent d'une de ces opinions – et s'emploie à étouffer la vie politique et parlementaire. De fait, le nouveau régime prohibe toute forme d'organisation politique : les associations sont proscrites – exceptées les sociétés de secours mutuelles –, et les réunions « publiques » interdites. La contestation – et le contournement – de cette législation drastique devient un élément centrale des revendications d'une « opposition » attachée à défendre les « libertés ». Dans cette situation d'un « degré zéro²⁹ » de l'organisation, les entreprises de presse se trouvent en mesure de jouer un rôle central dans la mobilisation politique et électorale : le phénomène apparaît très nettement aux élections législatives de 1857 lors desquelles les patrons de presse sont en position de force pour composer les listes de candidatures dans le département de la Seine. Et puis, alors que les lieux de débats politiques se trouvent comme atrophiés par la censure, les journaux s'affirment comme le centre de la discussion politique. Ils sont en mesure de prétendre incarner les « tendances » d'opinion et de peser sur la définition des enjeux politiques (et par exemple, pour les journaux d'opposition, d'ériger leur propre liberté en revendication centrale de la « liberté »). Pour les aspirants à la carrière politique associés à « l'opposition », ils constituent un passage presque obligé pour se faire un nom et prendre part aux luttes politiques.

c) La topographie politique de la presse (fin des années 1850)

Tirage des journaux parisiens en juillet 1858³⁰
(nombre d'exemplaires)

<i>L'Ami de la Religion</i>	1100	<i>La Patrie</i>	24 500
<i>Le Charivari</i>	2090	<i>Le Pays</i>	8850
<i>Le Constitutionnel</i>	26 530	<i>La Presse</i>	21 000
<i>Le Courrier de Paris</i>	4 666	<i>Revue contemporaine</i>	1 600

²⁸ Raymond Huard, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presse de la FNSP, 1996.

²⁹ *Ibid.*, p. 111.

³⁰ D'après C. Bellanger et al. (dir), *Histoire générale, op. cit.*, p. 259.

<i>Courrier du dimanche</i>	1800	<i>La Revue des deux mondes</i>	9 500
<i>Gazette de France</i>	3198	<i>Le Siècle</i>	36 886
<i>Le Journal des Débats</i>	8455	<i>L'Union</i>	5 364
<i>Le Moniteur universel</i>	16 402	<i>L'Univers</i>	5000

L'historien Pierre Guiral distingue 4 tendances idéologiques principales pour situer les journaux sur la scène politique de la fin des années 1850 : les journaux « impérialistes » (c'est-à-dire favorables au gouvernement), ceux « progressistes » (ou « démocrates »), ceux « légitimistes et ultramontains » (la presse catholique), ceux « orléanistes et libéraux ».

La presse « impérialiste » compte quatre titres nationaux : *Le Moniteur officiel*, *Le Constitutionnel*, *le Patrie* et *le Pays*. Directement patronné par le ministre d'État, le *Journal officiel de l'Empire français* publie les documents et annonces produits par l'administration. Néanmoins il comporte aussi une partie strictement littéraire, qui accueille les (rares) signatures prestigieuses ralliées à l'Empire, telles Sainte-Beuve (1804-1869), le plus célèbre critique de l'époque, ou les écrivains Théophile Gautier (1811-1872) et Edmond About (1828-1885). *Le Constitutionnel* et *le Pays* sont la propriété du banquier Jules Mirès, qui les a associés à une société commune dont il est le directeur, et qui s'avère très rentable. Le premier, fondé en 1815, autrefois « libéral », hérite d'une notoriété ancienne et jouit d'un tirage important (26 500 exemplaires) qui conforte son influence. Le nom du second est associé à la figure du pamphlétaire Adolphe Granier de Cassagnac, un ancien du *Globe* devenu agent de Louis Napoléon Bonaparte puis apologiste du régime autoritaire, régime qui l'a fait député au Corps législatif. *Le Patrie* appartient au banquier Delamarre (1797-1870), ancien garde du corps du roi sous la Restauration, devenu banquier, et même régent de la banque de France, député du Corps législatif. Cette feuille aux ventes importantes (24 500 ex.) ne se destine pas à un public lettré, et laisse place aux faits divers – néanmoins, lui aussi rend compte des séances de l'Institut.

La mouvance « catholique » compte plusieurs titres, mais de diffusion relativement faible : *l'Union*, *l'Ami de la religion*, *la Gazette de France*, *l'Univers*. C'est l'historique *Gazette* qui incarne le mieux l'opinion légitimiste ; dirigée depuis trois décennies par le baron Honoré de Lourdoueix (1787-1860), elle doit sa survie aux fidèles de la cause ; mais elle pèse peu dans débat public, notamment parce que le prétendant au trône, le comte de Chambord, invite ses fidèles à l'abstention électorale, c'est-à-dire à se tenir en retrait de la vie politique. En revanche, *L'Univers* organe catholique fondé dans les années 1830, devenu sous le Second Empire la voix du « catholicisme » le plus conservateur,

ultramontain (c'est-à-dire défenseur du pouvoir temporel du pape), dispose d'une audience allant nettement au-delà des chiffres de ses ventes (environ 5000). Rédigé par des religieux, il est dominé par la figure du fameux pamphlétaire Louis Veillot (1813-1883)³¹. Il symbolise le ralliement du clergé à l'Empire (du moins jusqu'à ce que la « question italienne » provoque un affrontement, au point que le gouvernement supprime le journal) mais aussi la permanence d'un courant idéologique profondément contre-révolutionnaire, hostile aux principes de la Révolution française. La tendance « libérale » du catholicisme, c'est-à-dire acceptant l'héritage de 1789, renaît en 1855 avec la reprise du *Correspondant*, sous l'auspice d'Augustin Cochin (1823-1872) et d'Albert de Broglie (1821-1901), avec le concours actif de Montalembert et du comte de Falloux (1811-1886).

Du côté de la presse « démocratique », le *Siècle* (fondé en 1836) domine en termes d'audience, par son tirage élevé de 36 800 exemplaires. Son directeur politique, Léonor Havin (1799-1868), incarne une tendance républicaine « modérée ». Fils d'un avocat, qui a été représentant à la convention, il a lui-même suivi une carrière de magistrat et de politique, à la chambre de la monarchie de Juillet et au conseil général de son département, la Manche ; rallié à la République en 1848, cette dernière l'a fait commissaire du gouvernement ; élu député à la Constituante, il comptait parmi les soutiens de Cavaignac ; c'est à cette époque qu'il prit la direction du quotidien³². *La Presse*, titre lui aussi ancien (1836), est un journal également puissant : il s'identifie à la figure d'Emile de Girardin (1806-1881), célèbre patron de presse de l'époque, avant son rachat par l'homme d'affaires Moïse Millaud (1813-1871). En 1857, le républicain Alphonse Peyrat (1812-1890), ancien du *National*, succède à Auguste Nefftzer (1820-1876) au poste de rédacteur en chef ; mais l'un de ses articles politiques entraîne la suspension du journal pendant deux mois, et finalement Adolphe Guérault (1810-1872) le remplace dès 1858, avec une ligne plus floue ; puis Guérault quitte le journal pour créer *l'Opinion nationale*, un organe qui souhaite réconcilier « la démocratie » et « l'Empire ».

La tendance « libérale » de la presse s'identifie essentiellement au *Journal Des Débats*, dont la qualité des articles lui assure « le premier rang dans la presse française³³ »,

³¹ Pierre Pierrard, *Louis Veillot*, Paris, Beauchesne, 1998.

³² Sur ce « prince de l'opinion familial des principes », voir Alain Guillemin, « Aristocrates, propriétaires et diplômés. La lutte pour le pouvoir local dans le département de la Manche, 1830-1875 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°42, 1982, p.58-59.

³³ E. Hatin, *Bibliographie...*, *op. cit.*, 1866, p. 131.

avant que le *Courrier du Dimanche* ne prenne son essor au tournant des années 1860. Dans l'univers des revues, la publication qui domine la vie intellectuelle sous le Second Empire est la *Revue des deux mondes*. L'historien Thomas Loué parle en effet d'une position « quasi hégémonique »³⁴ sous le Second Empire, du fait des ventes et des bénéfices qu'elle rapporte, des auteurs prestigieux qu'elle rassemble, de son autorité en matière de critique littéraire. Elle est un passage quasiment obligé pour « se faire un nom » parmi les élites culturelles, et tout aspirant, jeune écrivain ambitieux, souhaite publier dans ses colonnes – y contribuer constitue un indicateur de notoriété intellectuelle. Fondée en 1829, François Buloz (1803-1877) en a pris la direction au début de la Monarchie de Juillet et l'a ouvert aux grands noms de la littérature et de la poésie de l'époque (Balzac, Châteaubriant, Victor Hugo, George Sand, etc.) qui établissent alors sa réputation. De 350 abonnés en 1831, elle en compte 2500 en 1848, 6000 en 1853, 10 000 en 1859 – plus de 15 000 au début des années 1860³⁵. Sur le plan politique, la revue apparaît associée à « l'orléanisme », et il est vrai que la société des actionnaires de la revue compte des personnalités comme Molé, d'Haussonville, Thiers ou le banquier Rothschild³⁶. Sous l'Empire, les chroniques politiques signées Eugène Forcade (1820-1869) et Charles de Mazade (1820-1893) ont valeur d'opinion et d'éditorial pour la bourgeoisie « libérale ».

Cette distinction en quatre tendances fournit des points de repères utiles et, dans une certaine mesure, correspond aux représentations des acteurs eux-mêmes qui, dans leurs prises de position, identifient ces « sensibilités » politiques. Néanmoins, elle présente une limite notable : alors que l'expression des « anciens » partis est interdite, que les étiquettes politiques antérieures (« légitimiste », « orléaniste », etc.) se trouvent dévaluées, la situation se caractérise par un flottement des identités et des allégeances politiques, d'autres lignes de clivages s'élaborent et se modifient au gré des affrontements. Un enjeu analytique essentiel consiste précisément à saisir l'évolution mouvante des lignes de clivage idéologiques en fonction des changements de conjoncture. Il n'est pas même possible de tracer une ligne de démarcation entre journaux proches du gouvernement et ceux de « l'opposition » de la même façon au début des années 1850 et au tournant des années 1860. Y a-t-il même des journaux « d'opposition » au début de l'Empire ? Bien des contemporains ou des historiens ont souligné la « grande réserve » dont *le Journal des*

³⁴ Thomas Loué, *La revue des deux mondes, de Buloz à Brunetière, de la belle époque de la revue à la revue de la Belle époque*, thèse d'histoire, dir. Alain Corbin, Université de Paris 1, 1998.

³⁵ *Ibid*, p.92.

³⁶ *Ibid*, p. 97-98.

Débats fait preuve à l'égard du pouvoir : « après le 2 décembre, note ainsi l'historien Pierre de la Gorce, le *Journal des Débats* se garda bien de toute témérité, ayant des propriétaires exigeants et peu de goût pour le martyr³⁷ ». La remarque vaut tout autant pour *le Siècle* que pour la *Presse* – son fondateur Emile De Girardin choisit même la voie d'un rapprochement assumé lorsqu'il prône une « opposition constitutionnelle » après les élections de 1857. C'est la catégorie même « d'opposition » qui pose problème – « l'opposition » à la manière des *Débats* du *Siècle* à cette époque se trouve, dix ans plus tard, dénoncée pour sa « complaisance » par la presse *ultra-démocratique* ; de même, celle de « libérale » sous laquelle se reconnaissent des entreprises très diverses.

Au début des années 1860, le tirage cumulé des journaux « progressistes » se rapproche (si l'on excepte le journal officiel qu'est *Le Moniteur*) du double de celui des titres « impérialistes », du triple de celui des journaux « légitimistes ou ultramontains », du triple de celui des titres « orléanistes et libéraux³⁸ ». Mais au delà de la mesure de l'audience des différents titres et de l'identification par ce biais de rapports de forces, il faudrait pouvoir évaluer de façon plus précise le crédit symbolique de ces différents organes de presse. Tout laisse à penser en effet que le pouvoir souffre sur ce plan d'une certaine faiblesse structurelle, qu'il s'emploie à résorber. Diverses actions visent à combler ce déficit, parmi lesquelles l'institution de pages « littéraires » dans les colonnes du *Moniteur* signées de plumes de marque³⁹, ou l'élévation à la députation de journalistes fidèles, tel de La Guéronnière ou de Cassagnac. « Par l'exemple de ces faveurs et par d'autres moyens, explique-t-on dans un rapport officiel, on cherchait à rallier au Gouvernement les hommes de plume, et par eux à manier l'opinion⁴⁰. » Le gouvernement apporte aussi son soutien à une publication, la *Revue contemporaine*, pour contrebalancer l'influence de *La Revue des deux Mondes*. La tentative eût un certain succès :

« la *Revue contemporaine* était enlevée à l'opposition et largement subventionnée, note un rapport officiel. Elle devenait un centre de polémique gouvernementale. Elle attirait beaucoup d'écrivains distingués, tout prêts à écrire dans les journaux officiels. Pendant près d'une année, trois fois par semaine, ces écrivains (MM. Weiss et Hervé, deux des plumes brillantes de la presse hostile, étaient du nombre) publiaient dans le

³⁷ Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, 7 vol., 1898-1906, rééd. Richardson, 2009, p. 120.

³⁸ Cl. Bellanger et al. (dir), *Histoire générale...*, *op. cit.*, p. 259-260.

³⁹ Cf. les mémoires d'un des ses rédacteurs, Gustave Claudin : *Mes souvenirs*, 1884, p.204.

⁴⁰ *Documents pour servir à l'histoire du Second Empire, Circulaires, rapports : notes et instructions confidentielles, 1851-1870*, 1872, p. 204.

Constitutionnel des articles *Variétés*, où l'on faisait de la politique sous prétexte de littérature⁴¹ ».

Toutefois, les rumeurs de pressions et de subventions du gouvernement discréditent la revue, dont les ventes ne rattrapent jamais celles de ses concurrentes. Si la presse « impérialiste » parvient ainsi à mettre en avant des journalistes réputés, et quelques noms distingués (tels les critiques Sainte-Beuve au *Moniteur*, Paulin Limayrac et Emile Chasles au *Constitutionnel*), ou la signature des « hommes de marque » de l'État, fondamentalement, elle peine à attirer « les intellectuels », notamment la jeunesse.

d) Le « Journal des Débats », organe du « libéralisme »

Pendant plusieurs décennies, depuis la monarchie de Juillet jusqu'au début de la Troisième République, le *Journal des Débats* incarne aux yeux des élites l'opinion « libérale » – il est d'une certaine façon le porte-parole de la bourgeoisie « libérale ». Sous le Second Empire, c'est indéniablement l'organe de presse doté du plus fort capital symbolique : du fait du prestige hérité de son histoire passé, de la qualité de sa rédaction (qui le situe au plus près des institutions qui dominent l'univers intellectuel, notamment l'Institut), de son audience élitiste et de ses soutiens politiques et économiques. Fidèle de « l'orléanisme », le journal passe aussi, à juste titre semble-t-il, pour un porte-voix des Rothschild, et apparaît sous le Second Empire comme le syndicat officieux des intérêts de cette banque⁴². Son autorité, dit-on, s'étend jusqu'aux chancelleries étrangères, et Emile Ollivier, qui a fréquenté Napoléon III au premier semestre 1870, affirme que celui-ci « ne lisait pas d'autre journal, sauf ceux que l'on recommandait à son attention⁴³ »

Le *Journal des Débats* a été créé en 1789, mais végétait comme bulletin de l'assemblée jusqu'à son rachat, en 1799, par les Frères Bertin qui en firent un journal à succès grâce, notamment, aux feuilletons de Chateaubriand et Goeffroy⁴⁴. Après avoir été *Journal de l'Empire*, il devient une puissance sous la Restauration et prend le nom de *Journal des débats politiques et littéraires*. D'abord rallié à la cause des Bourbons, il passe à la fin des années 1820 à l'opposition « libérale ». Mais c'est sous la monarchie de

⁴¹ *Ibid.*, p. 204-205.

⁴² Bertrand Gille, « État de la presse économique et financière en France », *Histoire des entreprises*, 4, novembre 1959, p. 58-76.

⁴³ Emile Ollivier, *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, t. XII, 1908, p. 355.

⁴⁴ Claude Bellanger et al. (dir), *Histoire générale...*, *op. cit.*

juillet qu'il atteint le sommet de sa puissance comme organe quasi-officiel et dévoué au nouveau pouvoir orléaniste⁴⁵. « L'avènement de la dynastie fut pour lui un triomphe », rappelle un ouvrage contemporain consacré aux « grands journaux » :

« les idées constitutionnelles dont il s'était fait le champion passaient enfin dans les institutions. Tous ses amis trouvèrent leur compte dans le changement, et quelques années après les journées de Juillet, ses rédacteurs, tous hommes éminents du reste, occupaient les plus hautes fonctions du nouveau règne. Bertin de Vaux, son fondateur, était à la Chambre des Paris ; Saint-Marc Girardin, Bertin fils, de Salvandy, étaient à la Chambre des députés ; au autre Bertin de Vaux était aide de camp du duc d'Orléans ; le général Sébastiani passait à l'ambassade de Londres. Par Lesourd, il avait un pied dans les préfectures ; par Cuvilier-Fleury, précepteur du duc d'Aumale, il étendait son influence jusqu'au sein même des Tuileries. C'est en parlant de lui qu'on pouvait avec raison appeler la presse un quatrième pouvoir de l'État⁴⁶. »

Les *Débats* deviennent sous le Second Empire l'héritier de cette histoire, à l'image de son directeur, un Bertin (Edouard, né en 1797) et des « piliers » de la publication (tels que Saint-Marc Girardin ou Cuvillier-Fleury) dont l'histoire biographique est intimement liée à la « belle époque » de la monarchie déchue. Son rédacteur en chef, Sylvestre de Sacy, né en 1801, entré au quotidien en 1828, a consacré sa vie au journal – « Son seul livre est, pour ainsi dire, le *Journal des Débats* », lit-on dans une notice qui lui est consacrée⁴⁷. Taxile Delord (1815-1877), le rédacteur du *Siècle*, le décrit comme un « homme de solitude et de renoncement » qui « dirigeait la conscience du parti conservateur » sous Juillet à la façon d'un moine austère et reclus⁴⁸. Le « cénobite du journalisme » fut profondément ébranlé par la Révolution de 1848, à la suite de laquelle il se consacra exclusivement aux articles de « Variétés » historiques et littéraires. À la fin de la décennie 1850, alors qu'il introduit dans les colonnes du quotidien son propre recueil d'articles, l'auteur ne cache pas sa profonde nostalgie pour le régime « orléaniste », décrit comme « un règne de modération et de liberté », avec ses « habitudes d'ordre, de douceur, de discussion pacifique ». Il réaffirme son inaltérable *crédo*, définit comme « libéral » :

« Bien loin de m'avoir ébranlé dans mes convictions, la réflexion, l'âge et l'expérience m'y ont affermi. Je suis libéral comme je l'étais il y a trente

⁴⁵ André-Jean Tudesq, « Un organe gouvernemental : le *Journal des Débats* au temps de Guizot », *Politique*, avril-juin 1959, p. 138-164.

⁴⁶ Jules Brisson, Félix Ribeyre, *Les Grands journaux de France*, 1862, p. 344.

⁴⁷ Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains*, 1865, p. 1568

⁴⁸ Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, t. 2, 1870, p. 253.

ans. Je crois au droit et à la justice comme j'y croyais dans ma plus naïve jeunesse. Ce principe de liberté, que le temps et les circonstances ont ajourné dans la politique, je suis heureux de le reprendre dans les lettres, dans la philosophie, dans tout ce qui est du domaine de la conscience et de la pensée pure. C'est ce que nous essayons de faire au *Journal des Débats*. » (*Journal des Débats*, 30 mai 1858)

« Le *Journal des Débats* était [pour lui] une vraie religion, et il ne négligeait rien pour me l'inculquer », se souvient Ernest Renan en évoquant son entrée aux *Débats* en 1853 :

« C'est à lui que je dois cette idée, profondément enracinée en moi, que, pour aucune raison au monde, on ne quitte le *Journal des Débats*. Il me contait à ce sujet de terribles histoires. M'énumérant ceux qui, par suite d'un égarement quelconque, avaient abandonné le journal, il me prouvait que tous avaient mal fini. L'un était tombé en des erreurs financières, un autre dans des erreurs sociales, un troisième dans une opposition désastreuse ; puis, tous, d'erreurs en erreurs, étaient tombés dans la démagogie, et de la démagogie dans la misère, qui est vraiment la mort et la cessation de la vie⁴⁹. »

Cette idée selon laquelle « on ne quitte pas » le *Journal des Débats* est un indice significatif de son prestige (c'est un honneur d'y collaborer), des liens d'appartenances qu'il noue avec ses rédacteurs – presque à la manière d'une famille, et de son mode de fonctionnement qui l'apparente à celui d'une revue : la direction qui anime et fixe la ligne, un noyau de rédacteurs attachés durablement à l'institution, et un pool de contributeurs réguliers, notamment pour les pages de « Variétés ». Outre le prote d'imprimerie (Frédéric Camus), le secrétaire de rédaction (Auguste Léo) et le chargé de la bourse (Jules Paton), le quotidien repose en effet sur un petit nombre de « rédacteurs » qui sont, soit directement attachés au journal – tel Prévost-Paradol –, soit des auteurs réguliers – tel Laboulaye. Pour l'année 1858, on compte ainsi trente-neuf contributeurs au journal, mais pour cinq d'entre eux, la collaboration n'excède pas quelques articles ponctuels⁵⁰. Louis Alloury (1805-1884), docteur en droit, entrée au *Débats* en 1834, qui est en charge du bulletin politique, avec Prévost-Paradol, qui a succédé à John Lemoine (1815-1892) – ce dernier demeure toutefois un pilier de la rédaction. Les rubriques consacrées ont chacun leur titulaire renommé : en charge de la critique dramatique, Jules Janin (1804-1874), baptisé « Prince

⁴⁹ Ernest Renan, « le *Journal des Débats* sous le Second Empire », in *Journal des Débats : le livre du centenaire*, 1889, p.237.

⁵⁰ Parmi ces cinq, auquel il convient d'ajouter un sixième dont nous n'avons pas pu identifier la régularité de ses contributions, on compte le fils de Charles Dunoyer, Anatole Dunoyer (né en 1829) et celui du Duc de Broglie, Albert de Broglie (né en 1821) qui réserve ses articles à sa revue, *Le Correspondant*.

des critiques », dont la célébrité lui vaut d'être l'un des mieux payés de la profession ; Philarète Chasles (1798-1873), docteur en lettres, professeur au collège de France, traite de la critique littéraire; la critique musicale est assurée par le compositeur Hector Berlioz (1803-1863), etc. Mais l'appartenance à la « rédaction » s'entend aussi à tous les contributeurs réguliers, parmi lesquels Hippolyte Taine (1828-1893), ou le juriste Edouard Laboulaye qui, livre des comptes-rendus et des « contes » de Noël aux lecteurs.

S'agissant des questions économiques, Chemin-Dupontès, fonctionnaire, s'occupe des questions commerciales et industrielles, tandis que Jules Duval (1813-1870) rend compte des affaires coloniales : jeune magistrat, il avait démissionné de ses fonctions pour s'engager dans la mouvance fouriériste, puis dirigé une société de colonisation en Algérie avant de revenir en France et de faire carrière comme spécialiste (et défenseur) des questions coloniales. Concernant les analyses d'économie politique, on rencontre le nom prestigieux de Michel Chevalier, l'ancien saint-simonien devenu conseiller d'État et conseiller du Prince, ainsi que celui de son protégé, Henri Baudrillart. Né en 1821, ce dernier s'est fait remarquer en 1846 pour son *Eloge de Turgot*, et reçoit le prix d'éloquence de l'Académie Française. Appelé au sommet de l'État, Chevalier le choisit comme suppléant de ses cours d'économie politique au collège de France, puis, en 1856, Baudrillart, devenu jeune rédacteur en chef du *Journal des économistes* épouse la fille Sylvestre de Sacy et rejoint ainsi la rédaction des *Débats*. Si l'on ajoute qu'Ignace Eihnorm Horn (né en 1825, d'origine hongroise) est également membre de la Société d'économie politique, on comprendra que la cause libre-échangiste se trouve bien défendue dans les colonnes du journal – ce que confirme également la collaboration de l'industriel Jean Dollfus, très engagé dans la lutte contre les « prohibitions ». L'économiste et romancier Louis Reybaud (1799-1879) compte aussi au nombre des contributeurs réguliers.

Cette énumération de quelques figures de la publication suffit à faire remarquer le profil particulier des membres de la rédaction : dotés pour la plupart d'une formation universitaire, ce sont moins des « journalistes » au sens moderne du terme que des écrivains (« littérateurs » disait-on) ou des savants réputés. Si l'on considère l'appartenance au *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau comme un indicateur de notoriété, on observe que parmi 33 collaborateurs, seul cinq ne figurent pas dans l'édition 1858 – un seul n'y entrera jamais. Dans cet échantillon, on compte sept docteurs, cinq agrégés, deux polytechniciens, au moins six licenciés de droit, trois

membres de l'Académie française (Jean-Jacques Ampère, Saint-Marc Girardin, Sylvestre de Sacy), quatre membres de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres (J-J. Ampère, Ed. Laboulaye, E. Litté, E. Renan), deux de l'Académie des sciences morales et politiques (Adolphe Franck, M. Chevalier) un membre de l'Académie des sciences (Jacques Babinet). La moyenne d'âge y est assez élevée (50 ans) et seulement 8 collaborateurs ont moins de quarante ans – à 29 ans, Prévost-Paradol fait donc figure de benjamin. Politiquement, le credo « libéral » est suffisamment flou pour autoriser une relative diversité politique, inscrite dans l'orbite d'un *libéralisme bourgeois conservateur* ; cependant, les « ralliés » au régime sont rares – hormis Michel Chevalier, rédacteur « historique » et personnage influent des milieux dirigeants –, du moins dans les années 1850.

La cohésion du groupe repose sans doute moins sur une adhésion idéologique stricte que sur les « affinités électives⁵¹ » qui guident le recrutement sélectif des rédacteurs, fondé sur la détention de propriété culturellement légitimes – Ernest Bersot (1816-1880), normalien, agrégé et docteur de philosophie, ancien secrétaire de Victor Cousin rejoint la rédaction en janvier 1859 – et sur l'identification aux valeurs et aux croyances de cette frange de la bourgeoisie « libérale ». Le quotidien doit à cette rédaction au profil très académique, son allure sérieuse, distinguée, un élitisme assumé et un style d'écriture très soutenu, s'adressant à un public lettré choisi – « Ecrivez pour cinq cents personnes ; le reste nous nous en chargeons » répétait Bertin l'aîné aux débutants⁵². Ses rédacteurs ne sont pas des journalistes « ordinaires », mais des universitaires, des publicistes distingués. Bref, l'organe se veut dans l'espace de la presse ce que l'Institut et ses académies était à la littérature ou aux sciences ; et dans l'espace idéologique ce que « l'opposition constitutionnelle » est à la droite réactionnaire et à la gauche républicaine : en résumé, le centre *raisonnable*, « libéral, « modéré. » Normalien, docteur en lettres, remarqué pour sa « belle plume » au style classique et des goûts « très sûrs », *mondain* et déjà « libéral », Prévost-Paradol n'avait-il pas tout pour personnifier « les Débats » aux yeux du public ? Jules Barbey d'Aurevilly (1808-1889) le souligne, à sa manière, c'est-à-dire féroce :

« Il était à tel point de ce journal, pédantesquement superficiel (*Les Débats*) que ce serait bien hardi de poser le problème : lequel des deux était le plus fait pour l'autre, de M. Prévost-Paradol ou du *Journal des Débats* ? Ce fameux journal des rhéteurs reconnu immédiatement en M. Prévost-Paradol

⁵¹ Louis Pinto, « Les affinités électives. Les amis du *Nouvel Observateur* comme groupe ouvert », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981.

⁵² D'après Renan « le *Journal des Débats* sous le Second Empire », in *Journal des Débats...*, *op. cit.* p. 239.

un soliste capable d'exécuter beaucoup de morceaux qui, depuis longtemps, ne pouvaient plus sortir des vieux gosiers fatigués de ses instrumentistes ordinaires⁵³ ».

2. L'espace académique sous tutelle

a) L'Institut et les académies du pouvoir

« L'Institut » constitue l'institution intellectuelle la plus prestigieuse sous le Second Empire. Elle regroupe en fait cinq académies : l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des Beaux-arts et l'Académie des Sciences morales et politiques. Ces académies présentent des caractéristiques différentes – ainsi l'Académie française, la plus mondaine et la moins spécialisée se distingue de l'Académie des sciences ou de l'Académie des inscriptions et des Belles-Lettres, les plus savantes. Elles sont néanmoins régies par un même système d'élection fonctionnant par cooptation et patronage ; élus à vie, les membres reçoivent une indemnité confortable, et l'appartenance à plusieurs académies n'est pas interdite – ainsi lorsque l'astronome Jean-Baptiste Biot (1774-1862) est élu à l'Académie française en 1856, est déjà membre de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et Belles-Lettres. Par le biais de son système de concours et prix, et d'élection de ses membres, elle représente une instance de consécration influente. Dans la presse et les revues, les travaux qui sont les siens font l'objet de comptes rendus réguliers, et le titre de « membre de l'Institut » n'est jamais omis pour indiquer la « qualité » d'un auteur – cette mention constitue d'ailleurs bien souvent la seule précision accompagnant la signature d'un article. L'Institut mêle des profils hétérogènes : en son sein, le savant y côtoie l'homme d'État et le dramaturge à la mode, tandis que l'homme de pouvoir ou l'homme du monde s'y trouve reconnu pour ses activités de publiciste ou d'érudit. Néanmoins, l'élection dans cette instance signe l'appartenance à un milieu qui se conçoit comme « l'élite éclairée ».

Parmi les cinq académies de l'Institut, l'Académie française et l'Académie des sciences morales et politiques sont les plus « politiques ». La seconde a fait l'objet d'études

⁵³ Jules Barbey d'Aurevilly, *Œuvre critique, II: Les œuvres et les hommes*, 1^{ère} série, volume 2, Paris, Les Belles Lettres, 2006, p. 474.

approfondies⁵⁴. Lorsque le ministre François Guizot (1787-1874), en 1832, rétablit une « classe des Sciences morales et politiques » au sein de l'Institut, c'est dans le but de promouvoir des sciences camérales qui seraient au service de l'art de gouverner et comme un frein conservateur au « mouvement démocratique ». Il s'agit aussi de favoriser la constitution d'une nouvelle élite des « capacités », contrepoids jugé souhaitable face à la « souveraineté du peuple ». Le profil des académiciens sous Juillet correspond à cette conception élitiste :

« Très élitaire socialement, explique la politiste Corinne Delmas, l'académie est pour les trois-quarts composée d'héritiers, de notables descendants de notables, et pour une petite moitié, de grands notables qui, issus de la bonne bourgeoisie ou de la noblesse, épousent tôt des filles de notables, mènent une vie mondaine relativement intense [...] On trouve quelques représentants de la couche la plus ancienne et la plus fortunée[...] mais sont majoritaires les représentants d'une noblesse plus récente, orléaniste, et de la bourgeoisie montante, le savoir et la fortune jouant un rôle essentiel dans l'ascension de ces nouvelles élites⁵⁵. »

L'étude de Corinne Delmas relève aussi la « contiguïté » de ses membres avec le régime de Juillet. Tous ont servi l'État, et l'on y compte essentiellement des représentants des grands corps de l'administration et des professeurs. Tous occupent ou ont occupé plusieurs fonctions, et cette multipositionnalité des académiciens relativise les différences de profession – à l'image de Guizot lui-même, homme politique, homme d'État, professeur, et même homme de presse à ses débuts. Leur proximité avec l'univers politique et ses luttes apparaît tout aussi frappante : Corinne Delmas indique qu'entre 1832 et 1870, les trois quarts de ses membres sont engagés dans l'arène politique comme parlementaire⁵⁶.

Cet engagement transparaît nettement dans les productions de l'institution, dominées par une vision conservatrice « libérale ». Lieu d'expertise à disposition de l'administration sous Juillet, en 1848 elle s'engage collectivement, à la demande du général Cavaignac, dans les rangs conservateurs, pour « pacifier les esprits », c'est-à-dire lutter contre les idées jugées subversives (« socialistes »). Dans cette bataille la

⁵⁴ Sophie-Anne Leterrier, *L'institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques, 1795-1850*, Paris, L'Harmattan, 1995. Corinne Delmas, *Les rapports du savoir et du pouvoir : l'Académie des sciences morales et politiques de 1832 à 1914*, thèse de science politique, dir. D. Damamme, Université Paris IX, 2000 ; C. Delmas, *Instituer des savoirs d'État : l'Académie des sciences morales et politiques au XIXème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.

⁵⁵ C. Delmas, *Instituer des savoirs d'État...*, *op. cit.*, p.139-140.

⁵⁶ *Ibid.*, p.161.

« Science », celle du droit, de l'économie ou de la philosophie, est appelée à jouer une mission, au service de la réaction. Les « petits traités » qu'elle diffuse alors apparaissent à cet égard exemplaire : le juriste Raymond Théodore Troplong (1795-1869) signe par exemple *De la propriété d'après le code civil* ; l'historien Adolphe Thiers *Du droit de propriété* ; le philosophe Victor Cousin (1792-1867) *Justice et charité* ; l'économiste Hippolyte Passy (1793-1880) *Des causes de l'inégalité des richesses*. Chaque brochure s'efforce, sous forme de vulgarisation, de justifier les fondements de l'ordre social inégalitaire autour des principes de la liberté, de la propriété, de l'individu, de la famille.

« Ce sont les plus engagés parmi les académiciens, les plus politiques, explique l'historienne Anne-Sophie Leterrier, qui écrivent les Petits traités, les champions du libéralisme montés au pouvoir en 1830 (Cousin, Thiers, Mignet, Dupin, Portalis) et les libéraux les mieux endoctrinés parmi les nouveaux venus (Troplong, Passy, Barthélémy Saint-Hilaire, Damiron, Lelut), qui défendent un ordre politique et social auquel ils ont identifiés leurs intérêts⁵⁷. »

Soudés dans ce combat, les « libéraux », en revanche se retrouvent en porte-à-faux vis-à-vis du nouveau régime, auquel seule une minorité se rallie de façon prononcée.

Cette proximité avec les sphères du pouvoir caractérise également l'Académie française, la plus célèbre de l'Institut du fait des noms illustres qui l'ont fréquenté depuis sa fondation en 1635. L'institution, la plus mondaine et la moins spécialisée, fait l'objet de controverses récurrentes mettant en cause l'autorité intellectuelle de ses membres, à l'image sous l'Empire du pamphlet remarqué de Jules Barbey d'Aurevilly, *Les Quarante Médailleurs de l'Académie* (1864) les décrivant comme des tartuffes ou des gloires déchues. L'un de ses membres, Charles de Rémusat (1797-1875) se montre lui-même pour le moins sceptique sur la contribution intellectuelle de ce cénacle :

« C'est une compagnie d'honnêtes gens, dont il est honorable et surtout agréable d'être membre. [...] Elle n'a rien d'utile, rien de sérieux. Ses séances intérieures sont d'une insignifiance qui étonnerait le public. Il remarquerait surtout combien elle s'occupe peu de littérature ; combien elle est étrangère à tout ce qui s'y rattache. Ses choix sont souvent très peu littéraires, et quand ils le sont, ils dénotent généralement un goût mesquin, une grande timidité d'esprit. [...] Sur quarante que nous sommes, nous

⁵⁷ A.-S. Leterrier, *L'institution...*, op. cit. p. 317.

sommes bien dix qui pourrions n'en pas être sans qu'on le remarquât, et il y en a bien dix qui n'y devraient pas être⁵⁸. »

Ce sentiment tient sans doute beaucoup aux critères qui président à l'élection des membres, parmi lesquels l'autorité intellectuelle ne constitue qu'un facteur parmi d'autres, et cède le pas à d'autres logiques (mondaine, politique). Néanmoins, de façon paradoxale, l'instauration de l'Empire replace l'Académie au centre de l'attention publique, mais pour des raisons essentiellement politiques. Un rédacteur du *Siècle*, Taxile Delord, écrit non sans exagération qu'« elle serait retombée dans l'oubli après la victoire, si, au milieu du silence qui se fit en France au lendemain du coup d'État, elle n'avait pas eu seule le droit de parler »⁵⁹. Un autre contemporain, Adolphe Lair (1834-1910), correspondant de l'Institut, contribue à l'édification de cette légende en invoquant l'image d'une « fronde »⁶⁰.

Sous la période du Second Empire, 66 personnalités y ont appartenu. Parmi elles, les littérateurs, poètes et auteurs dramatiques sont les plus nombreux (un tiers) : quelques-uns ont acquis la renommée (tels Alfred de Musset, Alfred de Vigny ou Victor Hugo, alors en exil), d'autres connaissent la célébrité sous l'Empire (Emile Augier ou Octave Feuillet). On compte également une dizaine de professeurs, grands noms de l'Université, scientifiques (Claude Bernard, Pierre Flourens), historiens (Charles de Lacretelle, François-Auguste Mignet), philosophes (Victor Cousin, François Guizot) ou spécialistes des lettres (Henri Patin, Abel-François Villemain). L'assemblée réunit aussi nombre de « publicistes », qu'il s'agisse de critiques en vogue (Charles Augustin Sainte-Beuve, Jules Janin), de journalistes réputés (Anatole Prévost-Paradol, Sylvestre de Sacy), de figures du monde catholique (Félix Dupanloup, Henri Lacordaire), ou bien de ces hommes de la haute société, enclins aux travaux d'érudition ou aux méditations politiques (Joseph d'Haussonville, Alexis de Tocqueville), collaborateurs des revues (de Rémusat, Louis de Carné de la *Revue des deux mondes* ; Charles de Montalembert ou Albert de Broglie du *Correspondant*). Notons aussi que pas moins de quatre des rédacteurs du *Journal des Débats* y ont été élus (Prévost-Paradol, Janin, Saint-Marc Girardin, de Sacy), sans compter ses collaborateurs réguliers sous l'Empire (Jean-Jacques Ampère par exemple). Comme

⁵⁸ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, tome 5, Paris, Plon, 1967, p. 222.

⁵⁹ Taxile Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 242.

⁶⁰ Adolphe Lair, *L'Institut de France et le Second Empire, souvenirs anecdotiques d'après des documents inédits*, 1908, p.4.

l'Académie des sciences morales et politiques, elle compte peu d'hommes d'affaires (au sens strict), mais nombre de gens de fortunes et de personnalités issues des grandes familles de l'aristocratie (15 d'entre eux affichent un titre de noblesse).

L'Académie française compte une proportion élevée d'hommes d'État (anciens préfets, conseillers d'État, ambassadeurs, etc.), dont 4 anciens présidents du conseil sous la Monarchie de Juillet (de Broglie, Guizot, Molé, Thiers). 15 des membres étudiés ont été ministres avant le Second Empire, un seul le devient sous l'autorité de Napoléon III (Emile Ollivier, l'homme de « l'Empire libéral»). Après la chute du régime, l'un devient président de la République (Thiers), deux autres chefs de gouvernement (Dufaure, Albert de Broglie), deux autres ministres (Jules Favre, de Rémusat). Ces 15 ministres ont pour la plupart accédé à cette fonction sous Juillet : on compte seulement 4 ministres nommés sous la République, un seul en février 1848 (Lamartine) et 3 autres après l'élection à la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte (Jules Dufaure, Alfred de Falloux, Tocqueville). 36 de ces personnalités ont exercé des fonctions parlementaires avant ou pendant le Second Empire, dont 14 ayant appartenus aux chambres hautes : on compte 9 anciens pairs et 5 sénateurs du Second Empire (Dupin Aîné, Pierre-Antoine Lebrun, Prosper Mérimée, de Sacy, Sainte-Beuve), parmi lesquels seul Dupin Aîné a été à la fois l'un et l'autre⁶¹. Toutes les générations politiques sont représentées, à l'exemple du duc de Pasquier (1767-1862), baron du Premier empire, devenu ministre sous la Restauration, président de la Chambre des pairs sous Juillet. Si l'on excepte les nominations de sénateurs (à titre honorifique) sous le Second Empire, presque tous ces hommes politiques ont débuté leur carrière avant la révolution de février : deux seulement ont accédé à un premier mandat de député sous la Seconde République (Jules Favre, Lacordaire), un seul sous le Second Empire (Emile Ollivier). Ainsi, dans les années 1850, après l'avènement au pouvoir de Napoléon III, ces personnalités font surtout figures d'« anciens parlementaires » – seul Montalembert siège comme député du Corps législatif, Berryer et Thiers n'y entrant qu'après les élections législatives de 1863.

Dans l'imaginaire du Second Empire, l'image de « bastion orléaniste » accolée à l'Académie tient à la présence de ces « hommes considérables », aristocrates ou grands

⁶¹ D'autres accèdent à cette fonction sous la Troisième république comme députés (de Broglie fils, Dupanloup, Victor de Laprade) ou sénateurs (Joseph d'Haussonville), mais certains n'y parviennent jamais malgré plusieurs tentatives (de Vigny sous la Seconde République, Prévost-Paradol sous l'Empire).

bourgeois, qui doivent leur notoriété à l'exercice des plus hautes fonctions de l'État sous le régime (déchu) de Juillet. L'institution compte notamment plusieurs des figures de ceux que l'on nomme les « doctrinaires » (de Barante, de Broglie, Cousin, Duvergier de Hauranne, Guizot, Rémusat, Villemain) qui, engagés sous le drapeau « libéral » pendant la Restauration, ont accédé aux responsabilités sous Juillet, à l'exemple de Victor de Broglie (ministre de l'instruction publique, ministre des affaires étrangères, président du conseil, grand-croix de la Légion d'Honneur), de Cousin et Villemain (tous deux professeurs à la Sorbonne, conseillers d'État et pairs de France, ministres de l'instruction publique) et bien sûr de Guizot. Elle intègre aussi des personnalités connues pour leurs proximités avec la famille d'Orléans (tel Cuvillier-Fleury, ancien précepteur d'Henri d'Orléans, devenu son secrétaire et son correspondant privilégié, ou les rédacteurs du *Journal des Débats*). S'ils ne forment pas un groupe soudé et homogène (Thiers, Molé et Guizot ont été des adversaires célèbres, dont l'échange de coups a marqué la vie politique), ces personnalités se connaissent et se fréquentent de longue date, ont noué des relations durables autour de figures pivot (Thiers, le stratège éminent, ami de Mignet, de Prévost-Paradol, de Rémusat, etc.) ou de liens familiaux – l'Académie française compte à la fois Victor de Broglie, son fils (Albert de Broglie) et son gendre (d'Haussonville).

Surtout, ces anciens dignitaires de Juillet partagent désormais une commune hostilité à l'Empire. Évincés du pouvoir une première fois par la République, avant de reprendre pied, l'avènement de l'Empire représente pour eux une défaite humiliante. Au moment du coup d'État, certains protestent ouvertement (Tocqueville fait partie des députés réunis à la mairie du Xe), sont expulsés (Thiers) ou choisissent l'exil (Rémusat). Plusieurs d'entre eux sont contraints d'abandonner leur chaire parisienne (Guizot ou Villemain par exemple) et de se démettre de leurs fonctions à l'Université (Thiers, Cousin ou Saint-Marc Girardin régnaient au conseil de l'instruction publique). Le nouveau régime les renvoie à « la vie privée », selon l'expression d'usage à l'époque, et les situe dans les rangs de « l'opposition. » Certains n'y resteront pas : c'est le cas en particulier d'André Dupin (1783-1865), dit Dupin Aîné, célèbre homme politique de la Monarchie de Juillet, ancien ministre et président de la Chambre des députés sous ce régime, puis sous la République. Ayant abandonné ses fonctions de procureur auprès de la Cour de cassation après la confiscation des biens de la famille d'Orléans (en janvier 1852), il réintègre quelques années plus tard et se voit nommé sénateur par Napoléon III (en 1857). Mais parmi le groupe des « champions du libéralisme », sa trajectoire fait exception : seul de

Sacy se rallie de façon plus assumée dans les années 1860 (nommé sénateur en 1865) ; les autres n'adhèrent à l'Empire qu'en 1870, avec « l'Empire libéral ».

b) l'Institut, instrument des luttes du pouvoir

De l'Institut « partaient à chaque instant, de vives épigrammes, Sèches légères qui allaient frapper l'entourage du maître, parfois le maître lui-même »⁶². Le propos d'Adolphe Lair, paraît considérablement exagéré. Il indique néanmoins un trait essentiel de cette forme d'« opposition » : elle se résume à des critiques feutrées, à des coups portés de façon indirecte, par le biais de l'allusion. Ainsi de Montalembert, qui a dans un premier temps opté pour le ralliement marque sa prise de distance avec le nouveau pouvoir en fustigeant dans son discours de réception la Révolution française, dont l'Empereur se revendique. Ou bien Guizot, dans un discours à l'Académie des sciences morales et politiques, assignant aux praticiens des sciences politiques de relever « les esprits abattus », évoque en filigrane une société privée de liberté :

« [...] le bruit a cessé dans notre société fatiguée ; la vie politique est devenue, parmi nous, calme et modeste, soit qu'elle en subisse la loi, soit à l'exemple de ces âmes touchées d'un pieux repentir, qui jadis se retiraient du monde pour faire oublier leurs écarts. Je ne suis même pas sûr que nous usions de toute la liberté que nous pourrions prendre, et que la réserve ne dépasse pas quelquefois la nécessité. Quoi qu'il en soit, c'est maintenant dans les régions de l'étude et de la science pure qu'en matière politique la liberté réside⁶³. »

Plus encore que l'épigramme, l'élection de personnalités non ralliées peut être perçu comme des « pieds-de-nez » politiques au nouveau pouvoir, des actes susceptibles de lui « déplaire »⁶⁴. Les années 1850 voient ainsi l'entrée à l'Académie de Berryer (en 1852), de Sacy (en 1854), de Dupanloup (en 1854), de Broglie père (en 1855), de Falloux (en 1856) ; les années 1860 celles de Broglie fils (en 1862), de Dufaure (1863), de Prévost-Paradol (1865), de Cuvillier-Fleury (en 1866), de Jules Favre (en 1867) d'Haussonville (en 1869). De même, l'Académie des sciences morales et politiques reçoit elle-aussi des « libéraux », tels Louis Wolowski (en 1855), Jules Simon (en 1863) ou Ernest Bersot (en 1866). Ces

⁶² *Ibidem*.

⁶³ François Guizot, *Discours académiques*, 1861, p. 124-125.

⁶⁴ cf. Robert Reichert, « Anti-bonapartist elections to the academie française during the second empire », *Journal of Modern History*, vol. 35, 1, mars 1963, p. 33 et s.

élections revêtent une signification politique « anti-bonapartiste » dans la mesure où ce sont des hommes d'opinion, associés, sous l'Empire, à « l'opposition » – certains, comme l'avocat Pierre-Antoine Berryer (1790-1868), refusent d'ailleurs de se présenter au souverain après leur élection, comme le veut la tradition. Qui plus est, elles impliquent en pratique l'éviction des candidats qui avaient les faveurs du gouvernement. Pour autant, cette éviction n'a en rien un caractère systématique : des personnalités dont la proximité avec le régime est connue de tous accèdent elles aussi au rang « d'immortel » (Octave Feuillet, élu en 1862, est un auteur dramatique très en cour ; Camille Doucet, élu en 1865, était le directeur de l'administration des théâtres, etc.).

Élections à l'Académie Française sous le Second Empire

(par ordre chronologique)

Pierre-Antoine Berryer (1852) ; Alfred de Musset (1852) ; Ustazade Silvestre de Sacy (1854) ; Félix Dupanloup (1854) ; Victor de Broglie (1855) ; Ernest Legouvé (1855) ; François Ponsard (1855) ; Jean-Baptiste Biot (1856) ; Alfred de Falloux (1856) ; Émile Augier (1857) ; Victor de Laprade (1858) ; Jules Sandeau (1858) ; Henri Lacordaire (1860) ; Albert de Broglie (1862) ; Octave Feuillet (1862) ; Jules Dufaure (1863) ; Louis de Carné (1863) ; Camille Doucet (1865) ; Lucien-Anatole Prévost-Paradol (1865) ; Alfred-Auguste Cuvillier-Fleury (1866) ; Jules Favre (1867) ; Joseph Gratry (1867) ; Joseph Autran (1868) ; Claude Bernard (1868) ; Franz de Champagny (1869) ; Joseph d'Haussonville (1869) ; Auguste Barbier (1869) ; Émile Ollivier (1870) ; Jules Janin (1870) ; Prosper Duvergier de Hauranne (1870) ; Xavier Marmier (1870).

Ces élections « d'opposants » – qui pour certaines d'entre elles suscitent une grande attention publique – doivent essentiellement à l'ascendance qu'exercent au sein de l'institution quelques personnalités d'influence, au premier rang desquels Cousin, Guizot, Thiers et Villemain – et leurs amis (Mignet, Rémusat, Tocqueville, etc.). Elles correspondent aux stratégies (visées) politiques de ces hommes d'État évincés du pouvoir – à qui il ne reste que l'Institut pour exercer leur pouvoir politique. Avant même les qualités intellectuelles de ces personnalités, c'est leur attitude politique qui se trouve couronnée, et l'autorité dont elles jouissent sur la scène politique, ce qu'elles représentent. Distinguer Mgr Dupanloup (1802-1878), évêque d'Orléans, n'est-ce pas intégrer un défenseur du catholicisme « libéral », réservé face au coup d'État, de façon à ennuyer le régime et le clergé ? Honorer de Falloux, n'est-ce pas choisir, là encore, une autre autorité respectée du monde catholique, qui plus est ancien ministre de Louis-Napoléon Bonaparte – et ce alors même que le juriste Raymond-Théodore Troplong, fidèle du gouvernement, songeait à se présenter ? Comment ne pas voir en Victor de Broglie l'ancien ministre du roi Louis-Philippe (« Les journaux crièrent beaucoup contre cette élection et l'influence que *le parti*

des ducs prenait à l'Académie », note Taxile Delord⁶⁵) ? En Jules Dufaure (1798-1881), l'ancien ministre de Louis-Napoléon Bonaparte ? Elire Prévost-Paradol, n'est-ce pas s'associer la figure montante de l'opposition qui s'est attachée à défendre contre le gouvernement les « anciens partis » ? etc. « Nommons Lacordaire ! » se serait exclamé Cousin à l'époque de la controverse sur la question italienne : « On sait ici que je ne suis pas fou de l'Eglise, mais nommons Lacordaire, puisque nous ne pouvons pas nommer le pape pour faire pièce à l'Empereur ! »⁶⁶. Lacordaire fut élu en 1860.

Il ne s'agit donc pas seulement de coopter des figures clefs de la mouvance « libérale », ni d'affirmer par ces actes des marques d'indépendance ou d'hostilité à l'égard du gouvernement. De façon générale, ces élections s'inscrivent dans une stratégie d'union conservatrice, initiée sous la République, en réaction en cette dernière, et fondée sur le dépassement des anciennes oppositions (politique, religieuse) qui divisent le « parti conservateur ». Cette stratégie implique des choix d'alliances – dont ces élections sont le reflet – variables selon les conjonctures. L'élection Berryer intervient ainsi dans un moment où les « monarchistes » sont engagés dans une stratégie de fusion visant à ressouder les deux branches de la monarchie et à trouver une entente pour la succession des prétendants au trône – Berryer, un des chefs de la mouvance « légitimiste », œuvre activement à cette entente, aux côtés notamment de Guizot. Les « anciens partis » se montrent rassemblés. L'élection de Dupanloup – « le premier prêtre admis à l'Académie depuis la Restauration » indique Taxile Delord⁶⁷ –, puis de Falloux et de Broglie fils, correspondent à une volonté d'ouverture à l'égard du catholicisme et à une stratégie d'alliance avec la fraction « libérale » du monde catholique – tous trois sont les animateurs de la revue le *Correspondant*. Dans les années 1860, l'élection du député Jules Favre, le chef du « parti démocrate », élection voulue par Thiers (« en récompense de ses grands services parlementaires et du bon esprit qu'il montrait dans toute sa conduite » dit de Rémusat⁶⁸) symbolise à elle aussi la « stratégie d'union libérale » qui vise alors au rapprochement politique des « libéraux » et « démocrates ». En 1870, la désignation à l'Académie d'Emile Ollivier revêt elle aussi un « caractère exclusivement politique⁶⁹ » :

⁶⁵ T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p.252.

⁶⁶ *Textuel*, précise Jules Barbey d'Aurevilly dans *Les quarante médaillons de l'Académie*, 1864, p. 8.

⁶⁷ T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 245.

⁶⁸ C. de Rémusat, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 229.

⁶⁹ *Ibid.*, p.261.

elle marque aux yeux de l'opinion le ralliement à l'Empire des opposants de la veille, leur adhésion à cette « Empire libérale » dont Ollivier est la figure de proue.

Bien d'autres actes de l'institution pourraient faire l'objet d'une même lecture. En récompensant *Le Devoir* de Jules Simon (1814-1896), *De la Connaissance de Dieu* (1853) du père Gratry (1805-1872), les académiciens n'entendaient-ils pas réconcilier, comme le souhaite Victor Cousin, la philosophie et la religion⁷⁰ ? Tandis que le premier, héritier critique de l'éclectisme⁷¹, accède à l'Académie des sciences morales et politiques en 1863, le second, qui « appartient à cette nouvelle école de l'Oratoire qui fait sa part à la raison⁷² », accède à l'Académie en 1867. Pour autant, si la bannière « libérale » rassemble des figures différentes, elle ne suffit pas à faire disparaître tous les clivages : en témoigne l'opposition farouche de Mgr Dupanloup à l'élection d'Hyppolyte Taine ou d'Ernest Renan, pourtant des « libéraux » du *Journal des Débats*. En témoigne également, sur le même plan, le *Journal intime* de Montalembert, et par exemple la lettre qu'il adresse à Renan, pour le féliciter d'un article à propos des mémoires de Guizot, mais lui reprocher son attitude irrespectueuse à l'égard de la religion :

« Par quelle fatale aberration faut-il que des écrivains éminents et généreux qui témoignent, au milieu d'une servitude de plus en plus abjecte de leur dévouement à la liberté, comme vous, comme MM. Jules Simon, Lanfrey, Prévost-Paradol lui-même, se croient obligés de lancer toujours le sarcasme ou l'injure à ce christianisme catholique qui, malgré les misères d'un certain nombre de ses représentants et de ses organes, n'en demeure pas moins la seule grande force morale encore debout dans le monde moderne envahi par la coalition du césarisme et du socialisme⁷³ ».

Sous l'Empire, la « question religieuse » reste ainsi un facteur essentiel de division des « libéraux », et il n'est pas le seul – certains vilipendent l'héritage « démocratique » de la Révolution française, d'autres le défendent ; certains sont partisans du libre-échange, d'autres adeptes du protectionnisme, etc. Malgré la persistance de ces divisions, l'académie parvient néanmoins à opérer une forme de réconciliation des conservatismes en rassemblant à la fois des figures des « anciens partis » (« légitimiste » et « l'orléaniste »),

⁷⁰ T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 249.

⁷¹ Sur Jules Simon, notamment Philip Bertocci, *Jules Simon, republican anticlericalism and cultural politics in France, 1848-1886*, Columbia-London, University of Missouri press, 1978.

⁷² T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.* p.248.

⁷³ Lettre de Montalembert à Renan, 09 août 1859, in Charles de Montalembert, *Journal intime inédit*, Paris, H. Champion, Tome VII, 2008, t. VII, p. 98.

des anciens critiques de la religion et des thuriféraires d'un catholicisme « libéral », des « libéraux » de toutes nuances unis dans une hostilité sourde, quoique modérée, à l'Empire – du moins jusqu'à ce que celui-ci se mue en « Empire parlementaire ».

L'image « d'opposition » accolée à l'Institut mérite ainsi d'être nuancée, y compris pour la première période de l'Empire – ne suffit-il pas de rappeler que l'institution compte 17 membres nommés au Sénat impérial en 1856⁷⁴ ? Parler « d'opposition » relève surtout d'une question de perception, selon que ces actes acquièrent (ou non) une certaine audience, se voient attribués (ou non) cette signification par « l'opinion » et par le pouvoir. Or, au milieu des années 1850, le ministre de l'Instruction publique, Hyppolyte Fortoul (1811-1856) considère les actes d'indépendance (ou d'hostilité) des académiciens comme une sorte d'affront, au point de décider d'engager le bras-de-fer – notons qu'il avait auparavant choisi la voie de la conciliation en augmentant le traitement de ses membres⁷⁵. Il semble que l'évènement déclencheur ait été l'élection d'Odilon Barrot (1791-1873) – c'est-à-dire de l'ancien chef du gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte, non rallié – comme membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, au moment où le ministre avait lui-même « le plus grand mal à se faire élire à l'Académie des inscriptions et Belles-lettres⁷⁶ ». *Le Constitutionnel*, journal proche du gouvernement, donna un écho à cette élection en publiant la liste des soutiens⁷⁷. Puis ce fut de Broglie et Ernest Legouvé (auteur dramatique qui ne passait pas pour un soutien du gouvernement). En réponse, Fortoul publia le 14 avril 1855 un décret visant à « mettre au pas » l'Institut, et en particulier l'Académie des sciences morales et politiques. S'agissant de cette académie, le décret annonce la création d'une nouvelle section « Politique, administration, finances » composée de dix nouveaux membres désignés le jour même par le gouvernement (le marquis d'Audiffret, Félix Barthe, Jean-Martial Bineau, Pierre Clément, vicomte de

⁷⁴ Six des membres de l'Académie françaises deviendront sénateurs du Second Empire (*supra*), 8 s'agissant de l'Académie des sciences morales et politiques (Thierry, Chevalier, d'Audiffred, Barthe, Mesnard, Pelet, Delangle, Troplong) ; C. Delmas, *Instituer...*, *op. cit.*, p.171.

⁷⁵ Le journal d'Hyppolyte Fortoul fournit peu de détails sur le sujet : *Journal Hyppolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes*, 2 vol., (1979) 1989. Sur cet épisode, voir Paul Raphael, Michel Gontard, *Hyppolyte Fortoul, 1851-1856 : Un ministre de l'Instruction publique sous l'Empire autoritaire*, Paris, Puf, 1975, p. 283 et s.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 285.

⁷⁷ Ad. Lair, *L'Institut...*, *op. cit.*, p.29. Barrot a reçu, en autres, le vote de Thiers, Mignet, Guizot, Cousin, Rémusat, Duchâtel, Barthélemy- Saint-Hilaire, de Beaumont, Dunoyer, de Tocqueville, Louis Reybaud, de Broglie (tandis que Dupin aîné, Troplong, Giraud ou Villermé ont voté pour le candidat du gouvernement).

Cormenin, Théodore Grélerin, Julien Laferrière, Armand Lefebvre, Jacques-André Mesnard, le baron Pellet⁷⁸).

D'autre part, le décret confère le droit au ministre de « régler » tous les séances publiques des académies (et notamment de décider des invitations), et celui de nommer tous les fonctionnaires de l'institution. Il fixe la séance publique annuelle commune à l'Institut au jour de la Saint-Napoléon. Enfin, les jurys des concours incluraient des commissaires du gouvernement, un nouveau prix triennal serait établi, et les académiciens seraient tenus de présenter chaque année à l'Empereur un rapport sur leurs travaux. Comme l'écrit un témoin dans ses souvenirs, « l'Institut se sentait atteint à la fois dans son organisme et dans sa dignité⁷⁹. » Tocqueville fait partager à Gustave De Beaumont (1802-1866) sa colère et sa stupeur face à ce qu'il qualifie de nouveau « coup d'État » :

« Vous avez vu le coup d'État qui a frappé l'Institut, particulièrement notre Académie. [...] il a frappé d'étonnement, de douleur et d'indignation, une foule de membres. Qu'on asservisse la France, cela n'est pas mal. Mais opprimer l'Institut, quoi de plus insupportable ? Il faut bien pourtant en prendre son parti et s'imaginer que le despotisme ne respecte personne, bien que, comme le Cyclope, il ne mange pas tout le monde le même jour [...] Mais l'effet en tout cas est excellent et je crois la rupture entre la littérature et ce gouvernement de paysans, de curés et de soldats, plus profonde qu'elle n'a jamais été et l'opposition pour être gênée dans son expression n'en sera que plus vive. En somme, je ne puis regretter la mesure prise. Je l'aurais désirée encore plus violente. Mais sa violence me paraît déjà plus suffisante que je ne l'espérais. Des gens qui dans ce moment ont bien de l'agrément, ce sont ceux qui ont introduit il y a un mois dans l'Institut ce polisson de Fortoul. Vous savez que Guizot en a été⁸⁰. »

Mais les académiciens se mobilisent pour résister à cette mise au pas. Dès le 28 avril, Villemain – le secrétaire perpétuel de l'Académie – parle de « changements graves » et invitent ses membres à porter réclamations. Ce à quoi vont s'employer ses membres, y compris ceux favorables au gouvernement, parfois en intervenant auprès du ministre ou de l'Empereur lui-même – « voilà la majorité des Académie engagées *assez crânement* dans

⁷⁸ Le marquis d'Audiffret, Félix Barthe, Jean-Martial Bineau, Pierre Clément, vicomte de Cormenin, Théodore Grélerin, Julien Laferrière, Armand Lefebvre, Jacques-André Mesnard, le baron Pellet. Bineau se retira au profit d'Esquirou de Parieu.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 45.

⁸⁰ Lettre de Tocqueville à de Beaumont, 23 avril 1855, in. A. de Tocqueville, *Œuvres Complètes*, tome VIII-3 : *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont*, Paris, Gallimard, 1967, p. 304-306.

la résistance » note Tocqueville, avec une pointe d'ironie⁸¹. Finalement, quelques semaines plus tard, un rapport du ministre expose une « interprétation bienveillante du décret » ; l'Empereur, recevant un nouvel élu de l'Académie (Sylvestre de Sacy), lui aurait affirmé qu'il voulait « vivre en bonne intelligence » avec l'institution⁸². Napoléon III ne souhaitait visiblement pas se brouiller davantage avec ces élites du monde intellectuel, et de la société. Une dizaine d'années plus tard, en 1866, le ministre Victor Duruy (1811-1894) supprime la nouvelle section (ses membres se répartissant dans les autres sections existantes) – et en 1872, le ministre Jules Simon abrogera le décret.

c) Lutttes pour l'autonomie et réaction rentrée

Parler de l'« Université » peut induire en erreur. Il serait en effet anachronique d'imaginer l'enseignement supérieur sous les traits du système sophistiqué qui s'affirme à la fin du siècle⁸³. Comme l'explique l'historien Robert David Anderson, l'enseignement supérieur se résume à cette époque à « une collection d'écoles et de facultés isolées, déconnectées les unes des autres, qui n'affichent de bons résultats que dans la formation professionnelle⁸⁴. » Le secteur est dominé par les facultés Parisiennes, qui attirent les étudiants et les professeurs, et en particulier en médecine et en droit, deux cursus prisés par la bourgeoisie ; en revanche, les facultés de provinces, et notamment en sciences et lettres, sont pauvres et accueillent peu d'étudiants⁸⁵. En fait, au tournant des années 1860, les enseignants du supérieur sont moins d'un millier. Les expressions « Université » et « universitaires » font ainsi référence essentiellement aux professeurs et fonctionnaires de l'enseignement public secondaire. L'historien Paul Gerbod estime que sur la période 1840-1880, le personnel « universitaire » en exercice compterait 10 000 administrateurs et professeurs, ainsi que 5000 surveillants (maîtres d'étude). En 1842, les professeurs de l'enseignement public sont 3745 (rappelons, pour donner un ordre de grandeur, que la France compte 35 500 000 habitants en 1848, 38 500 000 en 1870).

⁸¹ *Ibid.*, p.312.

⁸² A. Lair, *L'Institut...*, *op. cit.*, p. 82-83.

⁸³ Voir notamment Victor Karady « Les universités de la Troisième république » in J. Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p.323-365.

⁸⁴ Robert David Anderson, *Education in France, 1848-1870*, Oxford, Clarendon press, 1975, p.225. Sur le système d'enseignement dans la première moitié du siècle, cf. Jean-Claude Caron, *Généralisations romantiques. Les étudiants de Paris et le quartier latin*, Paris, A. Colin, 1991.

⁸⁵ En 1865, seulement 90 étudiants obtiennent une *licence* en lettres, et 100 en science ; en revanche, on compte 2 900 étudiants en médecine en 1865, 4 895 étudiant en droit en 1867 (*Statistique de l'enseignement supérieur, 1865-1868*), cité in *Ibid.*, p. 225 et p. 228.

S'agissant du monde intellectuel, le conflit frontal opposant « l'Église » et « l'Université » – les guillemets sont de rigueur pour ne pas ignorer tout le travail de construction de ces deux univers en entités homogènes – apparaît comme l'un des phénomènes déterminants de la période. La loi Falloux, adoptée le 15 mars 1850, constitue le premier coup porté au corps universitaire⁸⁶. Elle est en fait le résultat d'une véritable croisade entamée des années plus tôt – entre autres par les amis de Montalembert au journal *l'Univers* – « contre le Monopole » (de « l'Université »). Du point de vue des catholiques conservateurs, « l'Université » serait l'ennemi par excellence de la religion en ce qu'elle incarne « l'esprit moderne » : ses enseignements sont décrits comme impies, matérialistes, porteurs d'un scepticisme dangereux, au point qu'elle est tenue pour responsable des « désordres » de 1848. Des années après la Révolution de février et celle de juin, les publications catholiques continuent ainsi de frapper verbalement « les foyers d'athéisme » avec une forte violence, à la hauteur des haines engagées dans le conflit. Pour les contemporains du Second Empire, l'éducation est d'abord une question non de profession ou de mobilité sociale, mais d'influence morale et intellectuelle⁸⁷.

Dès 1849, l'enseignement laïque, ses croyances et ses valeurs, se trouvent frappées, mais pas seulement dans les mots : il est, en effet, véritablement mise au pas. Depuis l'arrivée au pouvoir de Louis Napoléon Bonaparte, les vagues de répression se multiplient. « Révocations, mutations d'office, blâmes réprimandes, mises à la retraite anticipée ont ruiné ou entravé maintes carrières et compromis l'avenir d'individus ou de familles », souligne Paul Gerbod, qui estime le nombre de fonctionnaires du supérieur écartés de leur poste à plusieurs centaines, et indique que la moitié de ceux des lycées ont subi une mutation⁸⁸. « Les instituteurs primaires, pourchassés comme socialistes, furent mis partout sous la surveillance à peu près officielle des curés » indique l'historien Georges Weill⁸⁹. Avant même le rétablissement de l'Empire, les mesures successives ont réduit l'autonomie de « l'Université » – à l'image, par exemple, de l'indépendance du Conseil supérieur de l'Instruction publique – et placé son personnel sous étroite surveillance. Le ministre de l'Instruction publique (c'est-à-dire Hippolyte Fortoul de 1851 à 1856, puis Gustave Rouand

⁸⁶ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Armand Colin, 1968, livre II, chap. III.

⁸⁷ R.D. Anderson, *Education...*, *op. cit.*, p. 15. par exemple l'ouvrage exemplaire signé de l'évêque d'Orléans, catholique « libéral » : Félix Dupanloup, *De l'éducation*, 2 tomes, 4^e édition, 1866.

⁸⁸ Paul Gerbod, *La condition universitaire au XIXe siècle*, Paris, Puf, 1965, p. 261.

⁸⁹ Georges Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France, 1828-1908*, Paris, Slatkine, (réed. 1909) 1979, p.113.

de 1857 à 1860) peut nommer et révoquer à son gré le personnel, et exige de lui le serment d'allégeance. Le gouvernement entend affirmer son autorité, y compris en fixant des limites à celle de l'Église catholique (la loi du 14 juin 1854 sur l'administration publique revient sur certaines concessions de la loi Falloux et souligne que l'État doit « fortifier » son système d'enseignement).

Cette mise sous tutelle par un pouvoir fermement engagé du côté de l'ordre et des autorités catholiques – au moins jusqu'aux années 1860 – résulte aussi de la concurrence féroce à laquelle se livrent à l'époque les institutions d'enseignement public et privé pour le contrôle, non seulement de l'enseignement primaire (aux mains des « instituteurs rouges », « républicains », dispensateurs d' « irrégion », fauteurs de troubles, du point de vue des conservateurs attachés à la défense du monde catholique), mais aussi de l'enseignement secondaire, celui qui accueille les enfants de la bourgeoisie (et quelques rares boursiers). Ce dernier est encore réservé à une minorité de la société : en 1850, on compte 100 000 collégiens dans les établissements publics et privés ; mais la population s'accroît de manière continue pour atteindre 160 000 individus en 1865⁹⁰. Cet accroissement des effectifs traduit sur le long terme « un changement d'attitude des membres de la classe dominante », qui délaissaient autrefois ce genre d'études :

« Au sommet, explique l'historien Christophe Charle, la multiplication des collèges privés, permise par la loi Falloux, entraîne le ralliement des milieux catholiques. À la base, la suppression du système censitaire, la diffusion d'un «snobisme culturel», l'augmentation des effectifs de la fonction publique, incitent la bourgeoisie récente à chercher, à l'instar de la bourgeoisie plus ancienne [...] à doter ses enfants du seul attribut de classe non galvaudé à l'époque du suffrage universel, la culture légitimité dispensée par l'enseignement secondaire⁹¹. »

Si l'éducation devient un élément déterminant du statut social, elle ne fait pas disparaître ni les autres déterminants, ni les pratiques de patronage et de recommandations.

Dans cette période, c'est essentiellement l'enseignement catholique qui se trouve en plein essor : en 1850, le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé (le chiffre regroupe à la fois les établissements laïques et ceux confessionnels, mais tandis que le

⁹⁰ 70 331 en 1840 ; 103 100 en 1850, 161 253 en 1865 : P. Gerbod, « Enseignement », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire...*, op. cit., p. 486.

⁹¹ Ch. Charle, *Les intellectuels...*, op. cit., p. 37.

premier décline, le second est en pleine expansion) s'élève à 71 000, mais atteint 100 000 individus quinze ans plus tard, soit près de deux tiers des élèves scolarisés – à cette date, on compte 83 lycées, 245 collèges, contre 935 établissements ecclésiastiques et plus d'une centaine de « petits séminaires⁹² ». Il existe un clivage social très fort quant à la clientèle : les fils de la noblesse et de la bonne bourgeoisie privilégient nettement les établissements catholiques, même si l'on note en fin de scolarité un reflux d'élèves vers l'enseignement public, car il offre de meilleurs résultats pour ceux qui préparent le baccalauréat et les concours⁹³. Pour promouvoir l'enseignement de la science, maintenir des hiérarchies, attirer le public des écoles privées, le ministre Fortoul imagine la « bifurcation », l'élève devant choisir entre les études scientifiques ou littéraires. Enfin, seule une très faible minorité de la population poursuit un cursus dans l'enseignement supérieur.

La spécificité de l'Ecole normale dans l'espace des formations supérieures apparaît nettement : l'étude du recrutement social des promotions 1839-1849 (115 individus) indique en effet que seul 5 % des 115 sont fils de propriétaires fonciers, mais 18 % d'universitaires, 17 % de gens du commerce, 16 % des professions libérales, 13 % de fonctionnaires civils, 11 % de cultivateurs, 7, 5% de militaires ; 75% sont d'origine provinciale⁹⁴. Son recrutement comporte ainsi peu de fils de notables, et apparaît suffisamment ouvert socialement pour permettre au fils de la petite bourgeoisie de s'élever par leur « capacité ». Mais le nouveau pouvoir la considère comme un foyer de subversion. Sous le coup de la tempête autoritaire, l'institution est donc sommée de se réorganiser de manière à former des professeurs « d'un savoir sûr et modeste », selon des termes officiels, et non des agrégés « loquaces »⁹⁵. Les sept ordres d'agrégation sont remplacés par deux concours généraux : celui des lettres, celui des sciences. L'agrégation de philosophie et celle d'histoire n'existent donc plus en tant que telles – l'enseignement de philosophie n'est d'ailleurs maintenu dans les lycées que sous la forme aseptisée d'un cours de « logique ». De plus, les étudiants doivent effectuer trois ans de stage avant de s'y présenter. Une crise des vocations se profile : en 1856 l'agrégation n'attire plus que 131 candidats pour 39 postes contre 339 candidats en 1849, pour 50 reçus. En fait, nombre d'enseignants des collèges et lycées sont des licenciés de l'Université ou des bacheliers.

⁹² P. Gerbod, « Enseignement », *op. cit.*, p. 486.

⁹³ *Ibid.*, p. 488.

⁹⁴ P. Gerbod, *La condition...*, *op. cit.*, p. 307.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 288.

L'Ecole normale, qui attire elle aussi moins de candidats, voit quasiment sur la période 1848-1863 le quart de ses élèves quitter ensuite la voie de l'enseignement⁹⁶.

Tous ceux qui quittent la voie de l'enseignement dans le secondaire ne rejoignent pas nécessairement le monde de la presse. Mais le nombre des reconversions, souvent des enseignants brillants, confirme le préjudice causé à la carrière universitaire, mise à mal par la concurrence de l'enseignement libre, la surveillance autoritaire, et les débouchés offerts aux jeunes aspirants. On connaît le parcours d'Hyppolite Taine, exemple de cette « génération sacrifiée à la vie intellectuelle », et les stratégies qui feront de lui un « hérétique consacré⁹⁷ ». De même Prévost-Paradol, qui se place en tête de sa promotion – à l'Ecole normale il est major de sa promotion dès la deuxième année –, dont le talent intellectuel et la plume sont loués autant par ses professeurs que par ses camarades, et à qui la perspective d'un professorat en province sous la tutelle de l'autorité lui apparaît bien terne : la réforme de l'agrégation achève sans doute de le convaincre. Il s'échappe ainsi, par une stratégie de contournement qui réussit et lui permet d'accéder à une chaire à la faculté d'Aix – seule une minorité de l'Ecole entre dans l'enseignement supérieur⁹⁸. Néanmoins, c'est le journalisme qui semble offrir la possibilité de se faire rapidement un nom, dans le domaine des controverses politiques ou littéraires ; Prévost-Paradol intègre ainsi le prestigieux et parisien *Journal des Débats*, le plus académique de cet univers.

Ce type de réorientation existait parmi ses condisciples normaliens. On connaît peut-être la carrière d'Edmond About, issu de la même promotion que Taine, qui, après avoir réussi brillamment l'agrégation de lettres en 1851, part à l'étranger, à l'Ecole française d'Athènes, et en revient avec *La Grèce contemporaine* (1854), ouvrage satirique qui lui ouvre les portes de la notoriété, et lance sa carrière d'écrivain. Evoquons aussi, dans cette même promotion, Francisque Sarcey : né en 1828, fils d'un canut lyonnais autodidacte qui ouvrit son propre pensionnat, il enseigne au sortir de l'Ecole à Chaumont, pendant plusieurs années durant lesquelles il collabore à un journal local ; il parvient ensuite à s'insérer dans le journalisme parisien, grâce à About qui l'introduit au *Figaro* en 1857, puis il est recruté comme critique dramatique dans un titre nouveau et prometteur, *l'Opinion nationale*. Mentionnons enfin la trajectoire de Jean-Jacques Weiss (1827-1881), à ce point homologue de celle de Prévost-Paradol qu'il fait un peu figure d'*alter ego* du publiciste de *Débats* : fils de militaire, il se destinait à cette carrière quant sa réussite dans les humanités (prix d'honneur de philosophie en 1847) le conduit à entrer à l'Ecole de la rue d'Ulm ; agrégé d'histoire, il devient professeur de Lycée à la Rochelle, mais

⁹⁶ Ces chiffres, comme les précédents, sont fournis par Paul Gerbod (*Ibid.*, resp. p.233, p. 355 et p. 422).

⁹⁷ Christophe Charle, « La magistrature intellectuelle de Taine » in *Paris fin de siècle. Culture et politique*, Paris, Seuil, 1998, p. 97-122.

⁹⁸ 34 anciens élèves sur 660 passés par l'Ecole entre 1843 et 1863 : Gerbod, *La condition...*, op. cit., p.17.

quitte l'enseignement en province pour rejoindre Paris, où il collabore à des revues (notamment la *Revue de l'Instruction publique* et la *Revue contemporaine*) et prépare un doctorat en lettres ; ce dernier lui permet en 1857 de prendre la succession de Prévost-Paradol à Aix, chaire qu'il abandonne en 1860 pour rejoindre la rédaction du *Journal des Débats*. Quant à Edouard Hervé (1835-1899), fils d'universitaire, il quitte l'Ecole normale peu de temps après l'avoir intégré pour faire du journalisme.

d) Une ligne de clivage structurante

Une fraction significative des universitaires, surtout de jeunes prétendants intellectuels, se refuse à prêter le serment d'allégeance à l'empire, – ou alors de manière contrainte et forcée. L'Université était-elle pour autant ce « bastion de subversion » décrit dans la presse conservatrice ? Certainement pas. Il ne faudrait pas, en effet, surestimer l'étendue de la résistance au nouveau pouvoir autoritaire – les adhésions enthousiastes n'ont pas manqué, les résignations encore moins –. Néanmoins, ce coup massif porté contre la corporation et ses valeurs, produit au sein de ce groupe une hostilité sourde, diffuse et durable contre un gouvernement allié aux cléricaux, et explique en partie la difficulté de ce pouvoir à gagner le soutien ce groupe – y compris dans les années 1860, lorsque l'arrivée du nouveau ministre Victor Duruy témoigne de dispositions plus bienveillantes. Ce mouvement de dissidence touche une minorité qui, exclue des institutions d'enseignement publiques, poussée aux marges de l'univers intellectuel, se révèle très engagée dans l'opposition et très active. Parfois en but à la persécution des autorités, ils connaissant souvent les difficultés pour vivre de leur plume ou de leurs leçons – autant d'aléas qui nourrissent des dispositions à la radicalisation. Chez nombre d'entre eux, cette opposition va revêtir une couleur « démocrate » et/ou « libérale ».

Quelques parcours méritent d'être évoqués. Parmi les émigrés à l'étranger, citons par exemple Emile Deschanel et Paul-Armand Challemeil-Lacour. Le premier, né en 1819 est entré à l'Ecole de la rue d'Ulm en 1839, devenu professeur de rhétorique en province, puis dans la capitale, où il collabore au *National* et à la *Revue des deux Mondes* ; en 1850, ses essais sur le catholicisme le conduisent à être suspendu ; arrêté au moment du coup d'État, il s'exile en Belgique où il donne des cours, avant de rentrer en 1859 (au moment de l'amnistie générale) et d'intégrer le *Journal des Débats* – plus tard, sous la Troisième République, il sera député la gauche de l'Assemblée (en 1876). Le second, né en 1827, sort de l'Ecole normale premier à l'agrégation de philosophie (en 1849) et devient professeur à Pau et à Limoges ; après le coup d'État, il est expulsé de France du fait de ses opinions républicaines ; il donne des conférences en Belgique, puis devient professeur en Suisse, avant de rentrer en France 1859, au moment de l'amnistie ; il débute alors une carrière de publiciste, comme critique littéraire au *Temps*, collaborateur puis directeur de

revues (de la *Revue moderne*, ensuite de la *Revue politique* de Gambetta) – il deviendra préfet en 1870, puis député sénateur et ministre. Parmi « les émigrés de l'intérieur », le cas de Frédéric Morin est exemplaire. Né en 1823, lui aussi normalien agrégé de philosophie devenu professeur au Lycée, Morin s'est d'abord investi dans la mouvance des catholiques démocrates ; toutefois, après le coup d'État, il refuse de prêter serment, retourne à Paris pour vivre de leçons données dans une institution publique et de publications (notamment un *Dictionnaire de philosophie et de théologie*, 1857-1858) ; arrêté à plusieurs reprises pour ses opinions, il se porte candidat aux élections législatives de 1857 puis de 1863 dans les rangs « républicains » ; dans les années 1860, il continue son combat pour une *Morale indépendante* (du nom de sa revue) et collabore même au « radical » *Rappel* – il sera préfet en septembre 1870.

C'est dans ces lisières de l'espace intellectuel qu'une discussion critique des dogmes religieux, au nom de la liberté de penser, du progrès ou de la science, et selon des points de vue passablement distincts, infuse les conceptions idéologiques des milieux « républicains⁹⁹ ». Bien que souvent associées dans une même opprobre par leurs adversaires, la série d'entreprises intellectuelles qui composent cet espace de critiques révèlent des tendances divergentes, voire antagonistes – voir par exemple, tout ce qui rassemble ou sépare les réflexions du philosophe Jules Simon, héritier critique de l'éclectisme, de celles d'Emile Littré (1801-1881) porteur d'un positivisme républicain, ou des provocations savantes d'Ernest Renan dont la *Vie de Jésus*, paru en 1863, produit un scandale retentissant. Les influences protestantes ou franc-maçonnnes nourrissent les combats pour la laïcité et l'engagement républicain¹⁰⁰. Ils se heurtent à de fortes résistances. L'antagonisme revêt une violence certaine, dont le propos tranché du philosophe Etienne Vacherot (1809-1897) dans *La démocratie* (1859) donne une mesure : « Le catholicisme et le despotisme sont frères. Il y a mieux entre eux qu'une alliance officielle cimentée par la politique : il y a une affinité de nature¹⁰¹. » L'auteur, il est vrai, a été victime de la réaction cléricale lors du coup d'Etat – une polémique avec l'aumônier de l'Ecole normale supérieure, puis son refus de serment l'ayant conduit à perdre son poste de maître de conférences au sein de l'institution ; qui plus est, la publication de ce livre lui vaut des poursuites judiciaires retentissantes aboutissant, outre l'amende, à une peine de prison d'un an (ramenée ensuite à trois mois de sursis). Notons enfin que Prévost-Paradol

⁹⁹ Voir les travaux de Jacqueline Lalouette, notamment : *La libre-pensée en France, 1848-1880*, Paris, Albin Michel, 1997.

¹⁰⁰ Voir notamment Philip Nord, *The republican moment. Struggles for democracy in nineteenth-century France*, Cambridge, Harvard University press, 1995, chap. 1 et chap. 5.

¹⁰¹ Etienne Vacherot, *La démocratie*, 1859, p. 26.

lui-même fait ses premières armes de polémiste en se mesurant avec l'*Univers* de Louis Veillot, véritable symbole de l'alliance entre l'Empire et la « contre-révolution ».

Section II : Dynamique et acteurs du débat politique et économique

1. Le secteurs des publications politiques

a) Le marché des œuvres « politiques »

Comment appréhender l'univers des publications reconnues comme « politiques » ? Le « catalogue Lorenz » fournit un instrument d'objectivation des plus précieux. Otto Lorenz, bibliographe français d'origine allemande, libraire à Paris, est le concepteur d'un fameux *Catalogue général de la Librairie française depuis 1840* en 11 volumes. Initié en 1867 et achevé vingt ans plus tard, le catalogue recense les publications d'ouvrages en tous genres. Ses volumes 7 et 8 proposent une table des matières qui indexent les parutions de 1840 à 1875. Cette table des matières, destinée à l'usage pratique, ne se veut pas exhaustive, contrairement au catalogue général. L'auteur a choisi, en effet, de ne pas intégrer la série des *Œuvres complètes* (au motif que celui qui cherche celles d'un auteur connaît nécessairement son nom et peut donc le trouver directement dans le catalogue) ni de *Mélanges*, *Lettres* ou autres « titres auxquels le nom de l'auteur seul donne un sens et une valeur¹⁰². » Ce qui, sur un total de 120 000 titres référencés en exclut un nombre important, près de 35 000¹⁰³. Reste que le travail est remarquable, et rigoureux : la table des matières est d'un usage commode, propose des catégories très spécialisées et précises : le domaine général de « Histoire » en rassemble par exemple plus de 80, allant d'« Abbayes » à « Vaudois », en passant par « Bastille », « Croisades », « Guerres de Napoléon » ou « Révolution de 1848 ».

La table des matières regroupe ainsi dans les différentes catégories, par ordre alphabétique des titres, les ouvrages parus dans la période concernée. Il mélange donc les ouvrages indépendamment de leur type ou de leur volume (annuaires, brochures, dictionnaires, etc.) et, cela s'entend, indépendamment de

¹⁰² Otto Lorenz, *Catalogue général de la Librairie française depuis 1840*, Paris, vol. 8, 1880, p. VIII.

¹⁰³ Remarquons que ces références se situent sans doute moins dans les domaines classés « politiques » qu'en littérature, même si la période initie la publication d'œuvres complètes de penseurs politiques, y compris de contemporains, tels Tocqueville, Bastiat, ou Proudhon, et apprécie les correspondances.

tout critère de diffusion (éditeur, tirage, etc.) – seules les nouvelles sont (parfois) mentionnées. Lorenz classe ainsi les écrits selon leur contenu dans des rubriques définies aussi bien de manière très précise (« Abbayes ») que de façon très large (« Révolution française »). Pour définir la matière concernée, il est probable qu’il s’appuie essentiellement sur le titre – un indicateur qui peut paraître suffisant –, et si un ouvrage traite de plusieurs matières, il le classe dans les différentes catégories concernées. Toutefois – c’est important – de toute évidence Lorenz ne cherche pas à multiplier ces doubles-emplois, car il lui importe surtout de situer le volume dans la sous-catégorie qui lui correspond le mieux. Ainsi, par exemple, un écrit traitant *Des candidatures officielles* (par C.B. Dupont-White, 1868) figure dans la rubrique « élections » mais ne fait pas l’objet d’une deuxième mention « inutile » dans la catégorie « Politique, brochures politiques » ; ou bien une étude sur *La Constitution de l’Angleterre* (par Michel Chevalier, 1869) se trouve dans la sous-rubrique « Constitution, législation, Politique » de la rubrique « Angleterre », et non dans la rubrique générale « Constitution ». En revanche, un essai traitant de *La décentralisation en Angleterre* (par le duc d’Ayen, 1864) figure à la fois dans la rubrique « Angleterre » et dans celle intitulée « Centralisation ; Décentralisation ». Mais il n’y a pas de règle stricte. Avec cette manière de faire, le nombre de « doublons » apparaît en définitive très limité, ce qui permet d’additionner le nombre des titres des différentes catégories sans, globalement, les compter deux ou plusieurs fois. Enfin, quand il existe plusieurs éditions, il arrive que le catalogue propose la dernière (ainsi le *Dictionnaire générale de la politique* de Maurice Block, paru en 1864, est mentionné à la date de sa deuxième édition).

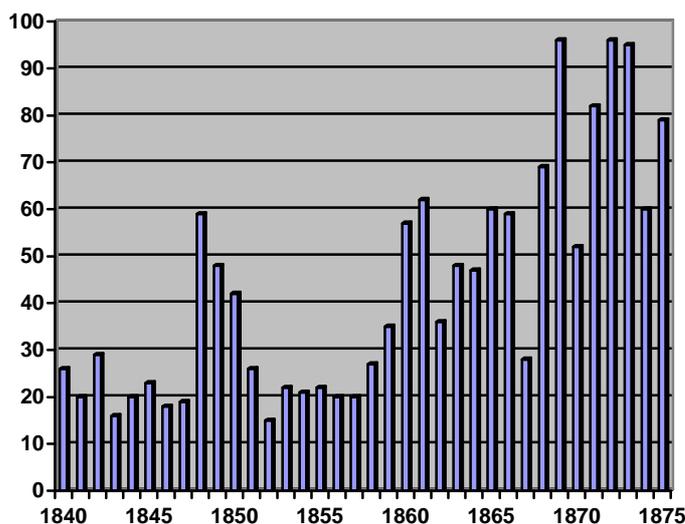
Cette table des matières du catalogue Lorenz rend possible d’effectuer des comptages systématiques relatifs aux publications identifiées comme « politiques ». Ces comptages – pour les raisons mentionnées – ne seraient être considérés autrement que comme des *indications* permettant d’établir des points de repère, de saisir des évolutions temporelles et morphologiques. Le graphique 1 (*ci-dessus*) permet ainsi de visualiser l’évolution chronologique du nombre de nouveaux titres parus dans les catégories que regroupe le domaine « politique », identifiées dans le « tableau systématique » figurant à la fin de la table des matières¹⁰⁴. Ce domaine général regroupe 22 catégories : *Aristocratie ; Centralisation, Décentralisation ; Constitutions ; Démocratie ; Eglise et État ; Elections ; Emblèmes ; Grâce (droit de) ; Liberté ; Liberté religieuse ; Nationalités ; Question d’Orient ; Paix ; Politique, brochures politiques ; Prince ; Question romaine ; Régence ; République ; Réunions, droit de réunion ; Révolution ; Serment, Traités*. Trois autres sont également attachées – sous forme de renvois – à la catégorie « *Politique, brochures politiques* » : *Assemblées politiques, Droit des gens et Philosophie de l’histoire*¹⁰⁵. La délimitation de 25 catégories, au demeurant très disparates – certaines composées que quelques titres (« Emblèmes » ou « Prince »), d’autres d’un nombre élevé de publications

¹⁰⁴ *Ibid.*, t. 8, p. 676.

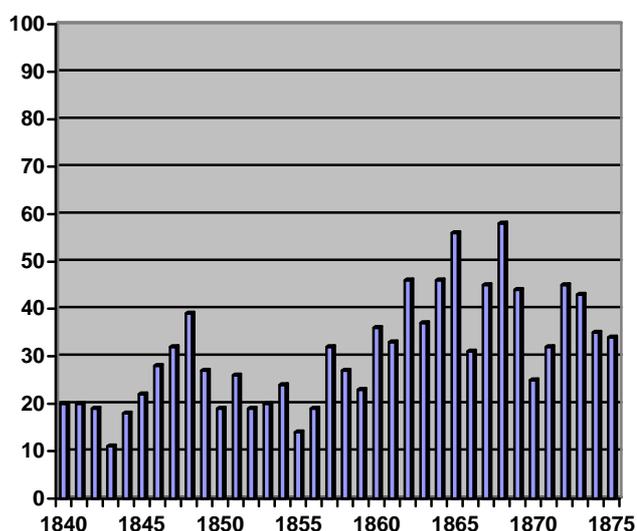
¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 221.

(« Révolution ») – comporte évidemment une part d’arbitraire, tant il ne va pas de soi de classer ce qui est « politique » ou non (ni « administration » ni « socialisme » n’entrent par exemple dans cette liste), ni d’appliquer la règle de dénombrement¹⁰⁶. Les comptages n’en fournissent pas moins des *indications* sur l’évolution du secteur de « l’édition politique ».

Graphique 1 : Domaine « Politique »

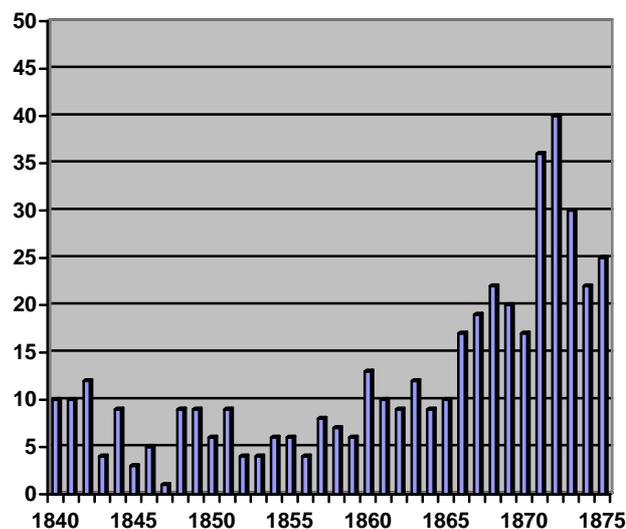


Graphique 2 : Rubriques associées à « Économie politique »



¹⁰⁶ Chaque titre est compté une fois à la date mentionné (quelque soit, donc, le nombre de ses rééditions) ; un titre publié en plusieurs volumes est compté une seule fois si les volumes paraissent la même année, plusieurs s’ils paraissent à des années différentes – pour les séries longues, nous avons retenus les dates bordures du premier et dernier volume. Précisons également que le comptage exclut les titres « classiques » ou plus anciens, dont le catalogue ne mentionne pas de date, souvent réédités : il s’agit surtout d’auteurs anciens, tels les philosophes antiques, mais aussi de contemporains (ex : *La démocratie en Amérique*, de Tocqueville).

Graphique 3 : Rubrique « Politique, brochures politiques »



Le graphique 1 montre une croissance très significative sur l'ensemble de la période du nombre de titres nouveaux traitant de politique. Sur les 20 premières années de la période, c'est-à-dire de 1840 à 1859, on recense 538 titres, soit seulement 1/3 du volume total (de 1594 titres) ; en revanche près de 30 % du volume total des titres parus le sont entre 1870 et 1875, une inflation nettement visible sur le graphique (273 titres en 1871-1873). Le point le plus bas se situe dans les années 1840 (20 titres en 1842) et le plus élevé dans les années 1870 (96 titres en 1872). On remarque une pointe en 1848 (54 titres), liée à la Révolution, et un pic en 1869 (avec 96 titres). Le point d'inflexion semble l'année 1860. De 1840 à 1849, 278 titres sont recensés, soit en moyenne 27 par an – cette moyenne n'est que de 22 sur les cinq premières années de la décennie ; de 1850 à 1859, le chiffre est stable : 260 titres, soit en moyenne 26 par an ; en revanche, la décennie suivante, de 1860 à 1869, on comptabilise 593 titres, soit en moyenne 59 par an – niveau plus de deux fois supérieur à la moyenne des années 1840 ; dans les cinq premières années de la Troisième République, on compte 412 écrits, soit en moyenne 82 par an. Il y a donc bien une croissance significative du nombre de titres publiés à partir des années 1860.

Le graphique 2 (*ci-dessus*), établi à partir de la rubrique « *Économie politique et sociale* » et des 16 autres qui lui sont associées (*Banques, Commerce, Communisme, Crédit, Douanes, Finances, Impôts, Libre-échange, Ouvriers, Paupérisme, Population, Progrès, Salaires, Socialisme, Statistiques, Travail*), offre un point de comparaison utile.

D'abord, parce qu'on peut supposer que ce champ d'études, bien qu'il ne soit pas sans lien avec l'actualité politique, intègre des travaux qui « ne s'y résument pas », et sont le produit de logiques proprement académiques. Ensuite, il permet d'évaluer si cette inflation tendancielle de l'offre éditoriale est propre au secteur de l'édition « politique ». Or, on constate également une forte croissance sur l'ensemble de la période. De 1840 à 1849, 236 titres sont recensés, soit en moyenne 24 par an ; la décennie suivante offre des proportions comparables : de 1850 à 1859, on compte 223 titres, soit en moyenne 22 par an ; mais dans la décennie suivante, de 1860 à 1869, 432 nouveaux titres sont comptabilisés, soit en moyenne 43 par an ; dans les cinq premières années de la Troisième République, cette moyenne est de 37 par an. Le point d'inflexion peut être situé, mais de façon moins tranchée, en l'année 1860. En revanche, on n'observe pas de pic notable dans les premières années de 1870 ; les pointes sont atteintes dans le milieu des années 1860 (46 titres en 1864, 56 en 1865) et à la fin de la décennie 1869 (58 titres en 1868, 44 en 1869). C'est le signe d'une transformation notable de la conjoncture.

Ces graphiques, par leur physionomie, rendent visibles deux phénomènes. D'une part, une *transformation morphologique* du marché des biens symboliques : peu visible sous l'Empire autoritaire, la tendance à l'accroissement continu est nette à partir de la décennie 1860, début de la libéralisation de l'Empire et du « réveil de la vie politique. » Mais cette césure symbolique ne saurait être perçue comme la cause unique de cette transformation ; elle tient plutôt aux évolutions structurelles (*évoquées ci-dessus*) quant à l'expansion du marché des biens culturels (croissance du niveau d'éducation, stade « industriel » de la production culturelle, etc.), et à l'élargissement conjointe du public intéressé aux affaires politiques. L'augmentation du nombre de livres atteste de ces transformations : 7234 livres sont publiés en 1848, 8 253 en 1855, 11 905 en 1860, 12 269 livres en 1869 – soit une croissance de 69, 9 % en vingt-et-une années¹⁰⁷. L'introduction du suffrage universel (masculin) en 1848 s'inscrit dans cette dynamique : en effet, les nouvelles règles du jeu politique induisent (tendanciellement) une politisation plus large de la population, et multiplie les possibilités d'obtention des charges électives qui s'ouvrent (potentiellement) à un plus grand nombre de catégories sociales pouvant prétendre les obtenir. Cet accroissement du marché accentue donc fortement la concurrence entre les producteurs d'analyses politiques « pour se faire entendre » et pour « se faire un nom ».

¹⁰⁷ Theodore Zeldin, *Histoire des passions françaises*, t. I, Paris, Payot, 1994, p. 817.

D'autre part, les corrélations observables entre événements et publications « politiques » donnent à voir l'existence d'une véritable *dynamique du débat* idéologique. Dans cette dynamique d'ensemble, on mentionnera d'abord l'augmentation subite et spectaculaire de 1848 (54 titres contre 17 l'année précédente) : ce pic s'explique notamment par la trentaine d'œuvres publiées en réaction aux événements (autant les deux années suivantes) que regroupe la sous-rubrique « Révolution de 1848 ». Mais si la rubrique « socialisme / communisme » compte 42 titres publiés entre 1841 et 1851, ils sont deux fois moins nombreux (22 titres) à paraître durant les dix années suivantes. L'instauration de l'Empire, et la politique répressive qui l'accompagne, mettent fin à la lutte idéologique observée sous la Seconde République (en 1852, seulement 13 titres nouveaux).

Une reprise du débat public intervient à la fin des années 1850. La *question romaine* contribue essentiellement au pic de 1860-1861 (27 titres). Puis les années 1860 marquent une intensification très nette du débat idéologique – l'année 1869 constituant une sorte d'apogée en ce domaine. Les catégories recensées donnent à voir ce changement structurel, les comptages permettant de faire apparaître des points de fixation du débat public et des conjonctures spécifiques. Ainsi, le pic des publications en matière d'élection est-il atteint en 1863, au moment du réveil de l'opposition et des ses stratégies d'union ; alors que seulement 5 ouvrages se réfèrent à la *Liberté* avant les années 1860, ils sont trois fois plus dans cette décennie 1860 ; de même, les trois-quarts des ouvrages traitant de *centralisation* sont publiés entre le moment de l'inflexion « libérale » de l'Empire et sa chute. Les comptages fournissent également des indications utiles concernant le domaine de « l'Économie politique » : ainsi, par exemple, en regroupant les rubriques « ouvriers », « coalitions », ou « associations », on observe que plus de 43 titres sont publiés à ce sujet entre 1862 et 1865, volume qui reflète une période lors de laquelle les questions de l'émancipation ouvrière sont plus fortement débattues ; 17 des 22 titres concernant la « coalition et les grèves » sont publiés entre 1864 et 1870, période qui marque le regain de luttes ouvrières. Enfin le début de la Troisième République est marqué par l'inflation spectaculaire de titres consacrées à la « Commune de Paris » : plus de 145 titres référencés dans cette rubrique (jusqu'en 1875).

b) Les auteurs d'œuvres « politiques »

Qui sont les auteurs d'œuvres politiques ? Afin d'en avoir une idée, même approximative, nous avons recherché les propriétés de l'ensemble des auteurs signataires d'une œuvre référencée dans la rubrique « Politique, brochures politiques. » Ceux-ci sont au nombre de 355 – une trentaine d'œuvres sont anonymes. Ces noms incluent des directeurs d'ouvrage, traducteurs et préfaciers, qui appartiennent à l'univers, mais excluent les auteurs « classiques » ou « anciens » (tels Aristote, Bonald, Constant, De Maistre, Mably, Montesquieu ou Rousseau). Sur cette population, 50 personnes n'ont pu être identifiées – pour une part, il s'agit non seulement « d'inconnus », mais aussi de pseudonymes – deux auteurs figurent même dans l'échantillon sous deux noms différents. En revanche, nous avons recensé 42 auteurs comme étant de nationalité étrangère : dont, entre autres, un consul belge, un ministre belge, deux économistes belges, un homme d'État suisse, un colonel suisse, un philosophe italien, un publiciste russe, un publiciste hollandais, le frère de Felice Orsini (le célèbre révolutionnaire), Richard Wagner (1813-1183) et John Stuart Mill (1806-1873). En soustrayant ces auteurs « inconnus » ou « étrangers » à la population globale, on obtient un échantillon de 261 individus – sur lesquels, bien souvent, très peu d'informations sont disponibles.

Une étude des positions sociales des auteurs fait néanmoins apparaître des tendances très nettes. Considérées dans leur ensemble, les « professions intellectuelles » (écrivains, enseignants, savants, bibliothécaires, éditeurs) composent la très grande majorité de l'échantillon – 42 % des individus de l'échantillon. Ce total englobe essentiellement des rédacteurs (de journaux), qui forment environ 18 % du total ; ensuite des écrivains (littérateurs, publicistes au sens général), des professeurs et des « savants », chaque catégorie composant près de 7 % de l'échantillon). L'autre type de métiers fortement représentés, ce sont les professions juridiques, qui composent 23 % de l'échantillon. Après celle de « rédacteur », l'occupation la plus fréquente est celle d'avocat, qui concerne au moins 15 % des individus de l'échantillon. Viennent ensuite les magistrats, presque 7 % des auteurs. La troisième catégorie identifiée est celle des « hommes de l'État », essentiellement de la haute administration, ou de la diplomatie ; elle regroupe au moins 11 % des individus ; ce chiffre omet les magistrats, et s'élèverait encore si l'on considérait l'ensemble de ceux qui ont exercé (à un moment donné) des responsabilités au sein de l'appareil d'État. Les « religieux » forment aussi un contingent significatif : 23 ont été identifiés comme tels (une partie d'entre eux sont des enseignants ou des rédacteurs). Enfin, on compte 14 médecins, quelques militaires, et moins d'une

dizaine de notables / grands propriétaires identifiés essentiellement par leur appartenance à un conseil général de province.

Ce tableau d'ensemble appelle plusieurs remarques. Les producteurs d'ouvrages politiques appartiennent en grande majorité, à « la bourgeoisie des capacités » : hommes de presse, avocats, et secondairement professeurs ou médecins, leur raison sociale est attachée à la possession d'un savoir, à une compétence intellectuelle. La plupart d'entre eux ne composent pas les rangs supérieurs de la bourgeoisie, même si certains sont des rentiers ou disposent de revenus élevés. Ainsi, la bourgeoisie industrielle, financière ou commerciale n'est pas présente, sauf exceptions, dans l'échantillon. En revanche, la noblesse, celle des propriétaires terriens, est moins absente que cette dernière (une vingtaine d'individus au minimum), pour partie du fait d'une mobilisation « exceptionnelle » au début de la Troisième République. Quant aux catégories populaires, une barrière « censitaire » (mais invisible, car culturelle) paraît les exclure du débat idéologique. Seuls, en effet, des religieux – le seul « cordonnier » de l'échantillon, Jean Loyseau, est en fait le pseudonyme du prêtre Paul Geslin de Kersolon (1817-1888), l'un des fondateurs de la presse populaire catholique – trois anciens instituteurs peuvent aussi y être associées. Toutefois, il est raisonnable de penser que certains des 50 « inconnus » non inclus dans l'échantillon proviennent de ces couches de la société, sans oublier que des écrits rédigés par des ouvriers – certes en nombre limité – figurent dans d'autres rubriques du catalogue (liées aux « questions sociales » sous leurs diverses formes).

Autre constatation : le nombre élevé d'auteurs ayant exercé des responsabilités au sein de l'appareil d'État – cela ne saurait étonner si l'on considère que « la politique » est d'abord une lutte pour le partage des postes et des ressources de l'État. Il faut souligner la proportion importante des producteurs d'ouvrages politiques qui ont exercé une carrière politique : près de 63 individus de l'échantillon (soit presque 25 % du total) ont au moins une fois dans leur existence exercé la fonction de parlementaire, et au moins un quart d'entre eux la fonction de ministre. On sait que les professions sur-représentées dans l'échantillon, notamment les avocats et les rédacteurs (ou publicistes), qui sont des professionnels de la manipulation de biens symboliques, forment précisément les voies classiques d'accès à la politique, et qu'ils constituent des viviers de candidats aux fonctions politiques. En l'absence de champs politiques et intellectuels autonomes, cette catégorie « Politique, brochures politiques » enregistre ainsi des documents à la fois directement (en

tant qu'interventions publiques) et indirectement (en tant qu'analyses politiques) produits par la lutte politique. L'essentiel de leur contenu relève de la mise en forme de l'expérience politique, de l'opinion sur la politique et sur l'État. La majeure partie des auteurs sont des hommes liés à l'État, ou intéressés aux luttes de définition sur son pouvoir, (et) ou des agents politiquement actifs, investis dans des activités électives ou para-politiques – certes, à des degrés divers, et selon des modalités variables (depuis la presse parisienne jusqu'à la carrière de *notable* en province).

***Liste des auteurs dont au moins deux œuvres sont recensées
dans la rubrique « Politique, brochures politiques »***

Odilon Barrot, Alfred Bertauld, Florentin Frédéric Billot, Ambroise Buchère, Aldebert de Chambrun, Edmond Chevrier, Jean-Baptiste Coquille, Charles Dupont-White, Edmond Dutemple, Prosper Duvergier de Hauranne, baron de Fontarèches, François Guizot, J.-B. B. Joanny-Bonnetain, Arthur de La Guéronnière, Edouard Laboulaye, Charles Lacoste, Célestin Latour-Dumoulin, Pierre Léon Lézard, Charles Louandre, L.P. Massip, Charles Menche de Loisne, Henri Midy, Francis Nettement, Emile Ollivier, Eugène Pelletan, Théodore Pérard, Anatole Prévost-Paradol, Pierre-Joseph Proudhon, Edgard Quinet, Louis Rambaud, J.-F. Robinet, Auguste Romieu, Eugène Roquette, Louis Rupert, Antoine Blanc de Saint-Bonnet, Saint-Genest, Henri Thiercelin, Louis Veuillot, Alexandre Weill, Siedgfried Weiss.

En réduisant l'échantillon aux seuls auteurs ayant publiés au moins deux œuvres enregistrées dans la catégorie, on obtient une population de 40 individus – parmi lesquels Prévost-Paradol. Près de la moitié peuvent être associées aux professions intellectuelles, environ un quart aux professions juridiques. 30 % d'entre eux ont exercé à un moment de leur vie la fonction de représentant dans une politique nationale, plus rarement celle de ministre (c'est le cas notamment d'Odilon Barrot, de François Guizot ou d'Emile Ollivier). Parmi les signataires de plus de trois œuvres – qui sont moins d'une dizaine –, on compte : Edouard de Laboulaye et Prévost-Paradol ; le publiciste Charles Dupont-White (1807-1878), économiste en marge du réseau de la Société d'économie politique¹⁰⁸, et le journaliste Alfred Nettement, une figure de la presse catholique et « légitimiste »¹⁰⁹ ; Arthur de La Guéronnière (1816-1875) et Célestin Latour-Dumoulin (1822-1888), deux journalistes promus hommes d'État par l'Empire « autoritaire », le premier au Conseil

¹⁰⁸ Sur ce personnage, voir la présentation de Philippe Riviale à la réédition de Charles Dupont-White, *L'Économie sociale ou L'Essai sur les relations du travail avec le capital*, Paris, L'Harmattan, 2003.

¹⁰⁹ Edmond Biré, *Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, 1901. Signalons aussi qu'un travail de thèse a été consacré à ce journaliste : Marion Séris-Mahé de Taury, *Alfred Nettement, une figure du légitimisme au XIXe siècle*, thèse de droit, Université de Toulouse I, 2002.

d'État et au Sénat, le second à la direction de l'Imprimerie et au Corps législatif ; deux pamphlétaires fameux, Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), le célèbre théoricien socialiste¹¹⁰, et Louis Veillot (1813-1883), la célèbre plume de la presse catholique « conservatrice ». Toutefois, le plus prolixe de l'échantillon est Eugène Pelletan (1813-1884), incarnation du militantisme « républicain » de plume : homme de presse, auteurs d'ouvrages philosophiques et de pamphlets, il est élu député de « l'opposition » sous le Second Empire, à Paris en 1863¹¹¹.

Du point de vue de la légitimité intellectuelle, les publications « politiques » se situent sur un continuum dont les deux points extrêmes seraient d'une part, les ouvrages volumineux destinés à un public lettré ou spécialisé (celui de l'Institut notamment) et d'autre part les brochures de propagande politique destinées au plus grand nombre. Toutefois, cette légitimité du produit tient essentiellement aux qualités de son auteur, et, de ce point de vue, tout oppose l'intervention signée par un autodidacte ou par un « profane » de l'univers intellectuel de celle d'une personnalité reconnue, doté des signes de la noblesse intellectuelle (telle l'appartenance à l'Institut) et des ressources pour mettre en forme, c'est-à-dire dans de « belles formes », ses pulsions politiques.

Appartenance à l'Institut.

Dans l'échantillon des 261 individus, 27 ont été élus – à un moment de leur existence, souvent en fin de carrière – dans l'une des académies de l'Institut : Edmond About, le duc Aumale, Prosper de Barante, Odilon Barrot, Ernest Bersot, Maurice Block, Louis Carné, Gustave Courcelle-Seneuil, Athanase Cuheval-Clarigny, Adolphe Franck Prosper Duvergier de Hauranne, Saint Marc Girardin, François Guizot, Joseph d'Haussonville, Paul Janet, Edouard Laboulaye, Ferdinand de Lasteyrie, Emile Ollivier, Félix Esquirou de Parieu, Hyppolite Passy, Frédéric Passy, Anatole Prévost-Paradol, Ernest Renan, Alexis de Guinard (comte de Saint-Priest), Jules Simon, Philippe Thureau-Daugin.

Contribution à la Revue des deux mondes.

On a recensé dans l'échantillon 23 contributeurs à cette revue intellectuelle influente: Edmond About, le duc Aumale, Maurice Block, Louis Carné, Albert Delpit, Charles Dupont-White, Léon Feer, Saint-Marc

¹¹⁰ Voir notamment la biographie classique de Pierre Hautmann, *Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et sa pensée*, 2 volumes, Paris, Beauchesne, 1988. Et celle plus récente d'Anne-Sophie Chambost, *Proudhon, l'enfant terrible du socialisme*, Paris, A. Colin, 2009.

¹¹¹ Sur cette figure, voir Paul Baquiast, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine : les Pelletan*, Paris, L'Harmattan, Paris, 1996 ; Sur sa pensée politique, voir Sudhir Hazareensingh, « Eugène Pelletan » in *Intellectual founders of the Republic: five studies in nineteenth-century French republican political thought*, Oxford University Press, 2001, p.166-225.

Girardin, Charles Gouraud, Joseph-Michel Guardia, Guizot, le comte Haussonville, Paul Janet, Edouard Laboulaye, Pierre Lanfrey, Charles Louandre, Eugène Pelletan, Anatole Prévost-Paradol, Edgard Quinet, Ernest Renan, Jules Simon, Louis Veuillot.

Contributions au Journal des Débats.

On relève dans l'échantillon 15 auteurs qui ont compté parmi les collaborateurs des *Débats* : Frédéric Bastiat, Ernest Bersot, Maurice Block, Louis Carné, Laurent Cerise, Albert Delpit, Adolphe Franck, Saint-Marc Girardin, Guizot, Edouard Laboulaye, Jules Lermina, Nouguière père, Jean Félix Nourrisson, Anatole Prévost-Paradol, Ernest Renan, Jules Simon.

Cette constellation de noms compose l'univers intellectuel d'un « publiciste » comme Prévost-Paradol aspirant à la reconnaissance des élites culturelles. Toutefois, cet univers ne serait être considéré *in abstracto*, comme une collection de discours se répondant les uns aux autres ; aux différents noms correspondent de prises de positions qui renvoient à des structures particulières du débat idéologique, à des conjonctures spécifiques.

c) Les auteurs d'ouvrage d' « économie politique »

À la différence du domaine général des « études politiques », « l'économie politique », comme corps de savoirs et de doctrines appartenant aux sciences morales et politiques, renvoie à un univers beaucoup plus structuré d'un point de vue institutionnel. Il existe en effet des chaires d'enseignement, des sociétés savantes et des publications spécialisées. En fait, « l'économie politique » s'avère étroitement associée à un groupe particulier, celui du réseau formé par la Société d'économie politique (fondée en 1842), la maison d'édition Guillaumin, le *Journal des économistes*¹¹². Le cœur des croyances de ce groupe réside dans l'adhésion aux doctrines du « *laissez-faire, laissez-passer* » anglo-saxon, dans l'attachement au principe de la libre concurrence, et conjointement dans le rejet du « socialisme ». Ce groupe, fondé sur la cooptation, ambitionne une forme de monopole de l'attribution du label d'« économiste » et de la définition des « bonnes formes » d'un savoir économique dont il revendique la scientificité. Il exerce une sorte de magistère intellectuel et idéologique. Cependant, un examen des auteurs composant l'univers des travaux en ce domaine fait état d'une plus grande diversité. D'une part, aux

¹¹² Les travaux de Lucette Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004.

côtés des « spécialistes », des « économistes » *en titre*, individus dotés d'attaches institutionnelles et possédant des attributs de la reconnaissance publique (appartenance à l'Institut, à la Société d'économie politique, chaires d'enseignement, activités journalistique, etc.), il existe une population que l'on peut qualifier d'*amateurs* car démunie des ressources matérielles et symboliques que possèdent les « économistes » – parmi eux, des théoriciens « socialistes » et parfois des militants ouvriers. D'autre part, s'affirment dans la période des groupes concurrents organisés promouvant des conceptions partiellement divergentes de l'organisation économique : c'est le cas sous le Second Empire du réseau de « l'économie charitable » et de celui de la « Société d'économie sociale », fondée par Frédéric Le Play (1806-1882).

La rubrique « Economie politique et sociale » du catalogue Lorenz recense 223 titres d'ouvrages – dont deux séries (un *Annuaire de l'économie politique et de la statistique* en 29 volumes, une *Collection des principaux économistes* en 15 volumes) – pour 169 auteurs (dont 1 anonyme). Parmi eux, on trouve des auteurs « anciens » érigés en « classiques » (Aristote, édité par Barthélémy Saint-Hilaire ; Beccaria ou Mably, A. Smith), ou en passe de le devenir (Benjamin Franklin, présenté par Laboulaye), ainsi que des auteurs « étrangers », de nationalités diverses, mais surtout des « économistes » anglais (Stuart-Mill ou Mc Culloch, par exemple) et belges (Charles Le Hardy ou Gustave de Molinari)¹¹³. En écartant les auteurs identifiés comme « classiques » ou « étrangers », la population s'élève à 127 individus – sur lesquels on ne dispose pas toujours d'informations suffisantes, d'autant que certains d'entre eux usent de pseudonymes. Sur ces 127, on ne relève qu'un seul auteur de sexe féminin (Zulma Tourangin, une femme de lettres) et aucun dont l'appartenance aux catégories populaires parait certaine. La grande majorité d'entre eux appartiennent aux professions libérales (avocats ou magistrats, professeurs, rédacteurs de presse, etc.), et/ ou exercent une activité liée à l'État (fonctionnaire, militaire, etc.), et l'on compte peu d'industriels (mais plusieurs « publicistes » qui sont également hommes d'affaires, à l'image de Louis Wolowski). Sur ces 127 auteurs, 25 ont exercé des fonctions parlementaires : 16 d'entre eux ont appartenu à la Société d'économie politique

¹¹³ Classer un auteur comme « étranger » ne va pas toujours de soi : le belge Gustave de Molinari, par exemple, a passé l'essentiel de sa vie en France : venu à Paris en 1840, il participe aux activités intellectuelles et politiques des « économistes » français, avec lesquels il se lie d'amitié ; après le coup d'État, le disciple de Frédéric Bastiat retourne en Belgique, avant de revenir en France au tournant de la décennie, pour ne plus quitter ce pays d'adoption. Á la fin des années 1860, il intègre la rédaction du *Journal des Débats*, puis en devient le rédacteur en chef au début de la Troisième république. cf. Nadine Bernard, « de Molinari, Gustave », in *Nouvelle Biographie Nationale, Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts*, VI, 2001, p. 135-143.

(F. Bastiat, A. Batbie, A. Blanqui, M. Chevalier, L. Faucher, J. Garnier, E. Laboulaye, L. Lavergne, E. Menier, H. Passy, F. Passy, G. Renouard, L. Reybaud, P. Rossi, J-B. Say, L. Wolowski) ; en revanche, on ne compte que trois députés associés à la défense d'idées « socialistes » (P-J. Proudhon, P. Leroux, F. Vidal), auxquels on peut ajouter Alfred Naquet (qui siège à l'extrême gauche au début de la Troisième république).

<i>Liste des membres de la Société d'économie politique recensés à la rubrique « Économie politique et sociale »</i>
<p>Armand Audiganne, Frédéric Bastiat, Anselm Batbie, Henri Baudrillart, Théodore Bénard, Adolphe Blanqui, Maurice Block, Victor Bonnet, Ernest Brelay, Félix Cadet, Henri Cernuschi, Michel Chevalier, Jules Clavé, Ambroise Clément, Pierre Clément, Charles Coquelin, Gustave Courcelle-Seneuil, Jules Dumesnil-Marigny, Charles Dunoyer, Gustave Du Puynode, Léon Faucher, Paul Garbouleau, Joseph Garnier, Gilbert Urbain Guillaumin, Ignace Eihnorm Horn, Félix Joubleau, Edouard Laboulaye, Léonce De Lavergne, Joseph Lefort, Emile Levasseur, Achille Leymarie, Théodore Mannequin, Emile Menier, Alexandre de Metz-Noblat, Gustave de Molinari, Hippolyte Passy, Louis Passy, Jules Pautet du Rozier, Jean-Jacques Rapet, Georges Renaud, Charles Renouard, Louis Reybaud, Antonin Rondelet, Pellegrino Rossi, Henri Rozy, Horace Say, Nicolas Villiaumé, Jules de Vroil, Léon Walras, Louis Wolowski.</p>

Parmi ces 127 auteurs, 50 ont été membres de la Société d'économie politique dans la période considérée (c'est-à-dire de 1842, date de sa fondation, à 1875). Tous les membres de la Société d'économie politique ne sont pas des « spécialistes » de la discipline, qui y consacraient l'essentiel de leur activité et y ont associé leur nom. De même, il est des figures de la discipline reconnues (de leur vivant ou par la postérité) qui n'en sont pas membres sous le Second Empire (l'universitaire Antoine-Augustin Cournot, par exemple) ou entretiennent des rapports distants avec elle (tel Léon Walras). Néanmoins, il faut souligner la capacité de la société à rassembler tous ceux qui non seulement adhèrent aux préceptes du *laissez-faire*, mais œuvrent à leur diffusion, et surtout les principaux « économistes » qui sont les promoteurs de « l'économie politique » à l'époque. Dans cette liste, on trouve les principales figures associées à « l'école française » d'économie, héritière des œuvres de J.-B. Say, d'Adam Smith ou de Turgot, qui sont également les principaux animateurs du réseau – la société est présidée dans cette période par Dunoyer, H. Passy et Renouard, et l'on compte parmi les autres membres du bureau de direction Chevalier, Garnier, Guillaumin, Lavergne, De Lavergne, H. Say et Wolowski.

Ce sont eux qui dispensent les doctrines dans les (rares) chaires d'enseignement dédiées à la discipline : au collège de France (Chevalier ; Levasseur), dans les facultés de droit (Batbie à la faculté de Paris, Liegeois à la faculté de Nancy), dans les écoles qui forment des administrateurs ou des praticiens de l'économie (Garnier à l'école des Ponts-et-Chaussés ; Wolowski au Conservatoire national des Arts et métiers), ou sous la forme de « cours » libres (Metz-Noblat à la faculté de Nancy, F. Passy dans ses « leçons » dispensées en province). Ce sont eux qui signent la plupart des travaux en langue française d'histoire et de présentation des « pères fondateurs » de la discipline (tel le classique *Histoire de l'économie politique* de Blanqui, *Economistes modernes* de Louis Reybaud), des ouvrages de vulgarisation ou de formalisation (tous les *manuels*, *éléments*, *traités* et autres *cours* recensés dans la sous-rubrique « traités généraux »), dont l'encyclopédique *Dictionnaire de l'économie politique* édité par la maison Guillaumin en 1852-1853¹¹⁴.

Les « économistes dominants » sont des hommes de pouvoir, de pouvoir intellectuel et politique. À l'exception de deux personnalités disparues au milieu du siècle (Joseph Droz et le vicomte Villeneuve-Bargemont), tous les auteurs de cet échantillon élus à l'Académie des sciences morales et politiques dans la période considérée ont été membres de la Société d'économie politique (Baudrillart, Blanqui, Chevalier, Clément, Dunoyer, Faucher, Garnier, Lavergne, Levasseur, H. Passy, Renouard, Reybaud, Rossi, H. Say, Wolowski). Dans cette académie, il est peu de dire que les membres de la société se cooptent et se succèdent (cinq autres de la liste y accèdent après 1875, Batbie, Block, Bonnet, Courcelle-Seneuil, F. Passy). Ce sont tous des économistes *engagés* sur la scène publique. Nombre d'entre eux ont mené une carrière politique en tant que parlementaire et parfois même accédé à de hautes fonctions au sein de l'administration (notamment comme conseillers d'État, tels Dunoyer sous la monarchie de Juillet ou de Michel Chevalier sous le Second Empire), voire à de hautes responsabilités au sein de gouvernements (H. Passy, ministre des finances sous la Monarchie de Juillet, puis sous la République ; Faucher, ministre de l'intérieur sous la République ; Batbie, ministre de l'instruction publique sous la Troisième république). Ils sont aussi des plumes reconnus de la grande presse ou du monde des revues (en particulier la *Revue des deux mondes*). La force du réseau est en

¹¹⁴ L'auteur le plus référencé dans la rubrique, Henri Baudrillart, suppléant de Michel Chevalier au collège de France, rédacteur du *Journal des économistes* puis du *Journal des Débats* dans les années 1850, signe à la fois un *Manuel*, des *Cours*, un ouvrage de commentaires des grands auteurs et différents essais politiques.

effet de compter des rédacteurs œuvrant en tant que spécialistes d'économie dans les titres de presse les plus variés, depuis la publication de l'association (*Journal des économistes*, dont Garnier est le rédacteur en chef dans les années 1850) jusqu'au titres influents de la presse parisienne (*les Débats, le Temps, le Siècle, la Presse*, etc.). La puissance du réseau se mesure aussi à sa capacité à rassembler des industriels, des financiers et des hauts fonctionnaires de l'État.

Si le catalogue Lorenz mêle *a priori* « économie politique et sociale », les ouvrages qui s'inscrivent dans l'« économie sociale » sont en comparaison peu nombreux. À titre indicatif, sur 223 documents référencés, seulement 24 d'entre eux comportent le label « économie sociale » dans leur titre (soit 10 %) ; soit parmi 121 auteurs, seulement 15 dont les travaux s'inscrivent explicitement sous ce domaine ; sur ces 15 individus, seulement 2 sont membres Société d'économie politique (Garnier, Dunoyer) – et plusieurs nous sont inconnus. Il peut s'agir d'auteurs que l'on peut associer au courant de « l'économie charitable » qui s'attache à promouvoir une sensibilité catholique spécifique dans l'analyse des phénomènes sociaux, et à développer le patronage et les institutions de secours à l'égard des plus miséreux : l'abbé Prosper Corbière (1803-1865), curé de Passy puis de Saint-Vincent de Paul, signe par exemple *l'Economie sociale au point de vue chrétien* (1863) ; Firmin Marbeau (1798-1875), auteur d'*Etudes sur l'économie sociale* (1874), est le fondateur des premières crèches de secours aux enfants miséreux dans les années 1840. Il peut s'agir également d'auteurs identifiés comme « socialistes », porteurs de conceptions antagonistes à celles véhiculées par les économistes « dominants ». Mais ils sont peu nombreux : François Vidal (1812-1872), qui signe *De la répartition des richesses ou de la justice distributive en économie sociale* (1846), est un disciple de Fourier, député sous la Seconde République ; « R. Venisse », inconnu qui se dit « né au milieu des populations rurales de l'Ouest » dénonce « l'insuffisance d'un ordre économique où les gains ne vont point au labour » (*De l'économie sociale dans l'échange et le crédit*, 1859). Henri Dameth (1812-1884), auteur prolifique en ce domaine, est certes l'ancien fondateur en 1848 d'une « Société populaire pour la propagation et la réalisation de la Science sociale », mais sa trajectoire l'a conduit à devenir le spécialiste des doctrines « socialistes » auprès de ceux qui le combattent (à la fin du Second Empire, il donne un cours sur le « mouvement socialiste et l'économie politique » sous l'auspice de la chambre de commerce et de la Société d'économie politique).

Du fait de son caractère général (« l'économie politique »), la rubrique ne reflète que partiellement la diversité et des publications qui s'inscrivent en ces domaines (en attestent la variété des rubriques adjacentes) et l'hétérogénéité des profils des producteurs de discours économiques. Cependant, les auteurs associés au réseau de la Société d'économie politique dominent cet univers discussion.

Quels sont, par exemple, les auteurs les plus prolifiques en matière de « banque » ? 8 auteurs ont signé au moins 2 ouvrages : l'un est directeur d'une compagnie d'assurance (Adolphe Billette), l'autre directeur d'une maison de Banque (Eugène Paignon), un troisième un publiciste « socialiste » célèbre (P. J. Proudhon), mais les six autres sont des « économistes » *en titre*, membres de la Société d'économie politique (V. Bonnet, rédacteur spécialisé dans les finances ; C. Juglar, docteur en médecine ; Paul Coq, avocat et rédacteur du *Journal des économistes* ; G. Courcelle-Seneuil, professeur et rédacteur du *Temps* ; L. Wolowski, professeur, membre de l'Institut, mais aussi banquier). *A contrario*, qui sont les auteurs les plus prolifiques recensés dans la rubrique « ouvriers » ? Seulement 4 auteurs (français ou belges) ont signé plus de 3 ouvrages figurant dans cette rubrique : Armand Audiganne (1814-1875), un publiciste membre Société d'économie politique ; Joseph Dauby, un ouvrier typographe belge (*Les classes ouvrières en Belgique*, 1863) ; « Maurice Le Prévost », pseudonyme de Maurice Maignien (1822-1890, directeur du cercle des jeunes ouvriers de Paris, qui signent des ouvrages consacrés au patronage ; Mgr Gaspar Mermillod (1824-1892), évêque suisse qui vécut en France au début de la Troisième république – et fut promu cardinal peu avant sa mort (*L'Eglise et les ouvriers au XIXe siècle*, 1868). Parmi les 11 auteurs dont 2 ouvrages sont référencés, 4 sont membres de la Société d'économie politique (P. Leroy-Beaulieu, E. Levasseur, F. de Lafarelle, J. Simon), mais l'on compte également deux membres actifs de la Société d'économie sociale (Frédéric Le Play, Augustin Cochin). Face à ces auteurs « conservateurs », les « dissidents » sont peu nombreux : Martin Nadaud (1815-1898), exilé « radical », dont l'ouvrage est préfacé par Louis Blanc (*Histoire des classes ouvrières en Angleterre*, 1873) ; Agricole Perdiguier (1805-1875), compagnon menuisier, ancien représentant « montagnard » (*Le livre du compagnonnage*, 1857) ; Louis Simonin (1830-1886), ancien élève de l'École des mines de Saint-Étienne, candidat « radical » à la fin de l'Empire, qui témoigne des *Cités ouvrières* (1867) ; Pierre Vinçard (1820-1882), ouvrier, libraire, journaliste attaché à faire connaître la condition ouvrière.

2. Les réseaux de « l'économie politique »

a) L'Économie politique en société

Le contexte de naissance de la Société d'économie politique l'identifie étroitement au combat pour « le libre-échange » mené par les « économistes » et la frange du patronat tournée vers le commerce extérieur – initialement, les libre-échangistes font surtout figure de porte-voix du négoce bordelais. Cette revendication d'une baisse générale des tarifs douaniers, soutenue par les arguments de « l'Économie politique », apparaît alors très minoritaire au sein des milieux d'affaires comme de gouvernement. Elle se heurte à la résistance des patrons « conservateurs » des secteurs dominants de l'industrie et de l'agriculture qui, intéressés à la conservation des protections commerciales, en appellent plus volontiers aux intérêts de la nation et à un certain « pragmatisme économique ». Cette opposition entre deux franges du patronat et deux conceptions de l'économie est rendue visible dans les années 1840 par la confrontation de deux organisations : d'un côté, « l'Association pour la liberté des échanges », fondée en 1846 par le publiciste Frédéric Bastiat (1801-1850) ; de l'autre « l'Association pour la défense du travail national », qui compte en son sein peu d'économistes attirés, mais regroupe de puissants industriels, comme le filateur de Roubaix, Auguste Mimerel (1786-1871) et le producteur de sucre Charles Kolb-Bernard (1798-1888)¹¹⁵. Sous le Second Empire, cette division entre « libre-échangistes » et « protectionnistes » structure fortement le débat public.

La « Société des économistes » est créée en 1842 à l'image du célèbre *Political economy club* de Londres, avec pour « parrain » l'anglais Richard Cobden (1804-1865), une figure du combat pour le libre-échange¹¹⁶. Mais l'association – rebaptisée Société d'économie politique en 1847 – se veut d'abord une société d'études adossée à un éditeur, Guillaumin, et à une publication spécialisée, le *Journal des économistes*¹¹⁷. Parmi les (38) fondateurs, les « publicistes » sont les plus nombreux. Plusieurs membres de l'Institut apportent un crédit scientifique notable à l'association : Pellegrino Rossi (1787-1848), Adolphe Blanqui (1798-1854), Louis-René Villermé (1782-1863) et l'ancien ministre et

¹¹⁵ David Todd, *L'identité économique de la France : libre-échange et protectionnisme (1815-1841)*, Paris Grasset, 2008.

¹¹⁶ Pour le récit de cette fondation par l'institution elle-même, Alphonse Courtois fils, « Notice historique sur la Société d'économie politique », *Annales de la Société d'économie politique*, t. I, 1, 1889, p.9.

¹¹⁷ Sur la société: Yves Breton, « The Société d'Économie Politique of Paris (1842-1914) », in M. M. Augello, M. E.L. Guidi (eds.), *The spread of Political Economy and Professionalisation of Economists*, London/New-York, Routledge, 2001. Sur l'éditeur : Lucette Le Van-Lemesle, « Guillaumin, éditeur d'économie politique, 1801-1864 », *Revue d'économie politique*, 2, 1985. Sur le journal : Michel Lutfalla, « Aux origines du libéralisme économique en France : le *Journal des Economistes*. Analyse du contenu de la première série, 1842-1853. », *Revue d'histoire économique et sociale*, 4, 1972. ; Luc Marco et Evelyne Laurent, « Le *Journal des Economistes* ou l'apologie du libéralisme (1841-1940) », in L. Marco (dir.), *Les revues d'économie en France, genèse et actualité, 1751-1994*, L'Harmattan, 1996.

pair de France Hippolyte Passy. D'autres se sont faits un nom dans le monde de la presse ou des revues, tels Frédéric Bastiat, Louis Reybaud (1799-1879), rendu célèbre grâce à son roman satirique *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* (1842), ou Louis Wolowski (1810-1876)¹¹⁸. D'autres jeunes « économistes » la rejoignent rapidement (Gustave Courcelle-Seneuil, Henri Baudrillart, Gustave de Molinari, etc.). La société est aussi patronnée par des hommes d'affaires, notamment Horace Say (1794-1860), le père de Léon Say (1826-1896), très riche négociant, membre de la chambre de commerce de la Seine, qui joue le rôle de mécène des « économistes »¹¹⁹. D'autres hommes d'affaires de premier plan apportent leur concours, tels le banquier Léopold Javal (1804-1872), député au Corps législatif sous le Second Empire, ou Emile Pereire (1800-1875), le célèbre fondateur, avec son frère, de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Saint-Germain et du Crédit mobilier. Elle compte aussi des « Hommes d'État » ayant exercé des fonctions de responsabilité sous la monarchie de Juillet (Charles Dunoyer, ancien préfet et conseiller d'Etat) ou sous la République (Hypolyte Dussard nommé préfet par le gouvernement de février, ou Léon Faucher, ministre de Louis-Napoléon Bonaparte).

La simple mention de ces noms suffit à indiquer que la « Société d'économie politique » n'est pas seulement une société savante – modèle qui serait plutôt celui de la « Société de statistique de Paris », refondée en 1860. Elle est d'abord un réseau d'élites, au sein duquel se rencontrent, autour de discussions traitant d'économie politique, des membres des différentes fractions de la bourgeoisie intéressés à la promotion de cette doctrine. Dans les termes mêmes de ses responsables, cette société de pensée permet en effet « à des hommes de positions très différentes, de sentiments politiques très divers, et ayant pour la plupart une grande influence par leur situation ou leurs écrits, de se rencontrer sur le terrain neutre de la science¹²⁰. » S'y retrouvent ainsi pour des réunions et dîners réguliers, des hommes d'affaires et des publicistes, des hommes d'État et des savants, qui, pour la plupart, occupent des positions de pouvoir dans leurs univers respectifs, et ne se consacrent à « l'économie » que comme une seconde activité. La

¹¹⁸ Ce dernier, émigré polonais, est le fondateur de la *Revue de législation et de jurisprudence* qui lui a valu d'obtenir, en 1839, la Chaire de législation industrielle et commerciale au Conservatoire National des Arts et Métier ; élu député en 1848 et en 1849. Sous le Second Empire, il fonde le Crédit foncier de Paris et accède à l'Institut en 1855. Patrick Markiewicz, *Louis Wolowski, un intellectuel et un représentant du libéralisme en France, au milieu du XIXème siècle*, Thèse d'histoire, dir. Philippe Vigier, Université de Nanterre, 1993.

¹¹⁹ Jean Garrigues, *Léon Say et le centre gauche, 1871-1896*, thèse d'histoire, dir. Ph. Vigier, Université de Nanterre Paris X, 1993.

¹²⁰ Notice « Société d'économie politique », in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, t. 2, 1853, p. 671.

société est un groupe d'influence, attaché à défendre le libéralisme économique. Mais dans ce cadre, les antagonismes politiques se trouvent comme « abolis », ou du moins suspendus, et le « républicain » peut côtoyer sans sourcilier l'homme d'État du régime bonapartiste ; les conflits d'intérêts, sans être dépassés, peuvent faire l'objet de discussions et être arbitrés sur le terrain de la « science » dont elle prétend fixer les contours¹²¹. Les lignes d'une orthodoxie en matière d'Économie politique sont fixées dans un ouvrage de référence, le *Dictionnaire de l'économie politique*, publié en 1852-1853 sous la direction de Charles Coquelin (1802-1852) et de l'éditeur Guillaumin.

Très soigné et pointu, rédigé par les spécialistes du réseau, le *Dictionnaire de l'économie politique* se compose d'articles mêlant doctrines économiques, exposés techniques, informations, bibliographies et notices biographiques. Constituant une sorte panthéon de l'Économie politique, huit portraits de « pères fondateurs » ornent le dictionnaire : François Quesnay, Adam Smith, Malthus, Turgot, Jean-Baptiste Say, Sismondi, Rossi, Bastiat. Fort de ces cautions, Ambroise Clément (1805-1886) résume en introduction les principes qui guident l'ouvrage¹²². « L'Économie politique », explique le publiciste, ne saurait exclure les autres sciences sociales, la politique, la législation et la morale : « ces phénomènes sont trop étroitement liés entre eux pour que l'on puisse en diviser l'étude par des limites infranchissables », écrit l'introduit. Toutefois, la particularité de cette branche des sciences humaines est de se concentrer uniquement, selon la célèbre définition donnée par J.-B. Say, sur les phénomènes par lesquels se produisent, se distribuent et consomment les richesses. Sa tâche essentielle serait donc de faire connaître « les conditions favorables ou nuisibles à la fécondité de la production, et à l'équitable répartition des richesses ». Ces conditions se rapportent « soit au degré de liberté assuré à l'industrie par les institutions, soit à la manière dont le produit général du travail est distribué. » En matière de production, les économistes requièrent la « liberté du travail et de l'industrie » sans entraves ; en matière de distribution, ils estiment que le seul mode « juste et efficace » consiste à garantir à chacun la libre disposition de ses propriétés. L'inégalité des fortunes, qui résulte de cette conception de la propriété, n'est en fait que « la consécration de la justice ». Ces principes scientifiques seraient ignorés tant des masses populaires que des classes lettrées, des « sectes socialistes » comme « des partis se disant conservateurs ». De cette ignorance résulte « l'établissement de ce système gouvernemental et administratif qui, multipliant les attributions de l'autorité publique au point de tout subordonner à ses directions, semble vouloir anéantir l'initiative et la puissance individuelle pour ne laisser subsister que la puissance collective. ». Pourtant, comme l'aurait démontré la science économique, la mission du gouvernement n'est pas de « conduire les hommes » ou de « diriger leur activité », mais seulement des « les préserver de toute injuste atteinte dans leur personne ou dans leurs intérêts ». Pour lutter contre « l'ignorance », et contenir les mauvais penchants

¹²¹ Tel semble être le cas par exemple en matière de discussions relatives au crédit et à la monnaie, pour lesquelles les positions défendues correspondent aux intérêts divergents d'acteurs économiques ; Alain Plessis, *La politique de la Banque de France*, de 1851 à 1870, Genève, Droz, 1985, p.57.

¹²² Ambroise Clément, « Introduction » in Ch.Coquelin (dir.), *Dictionnaire....*, t. 1, 1852, p. IX-XXVII.

des gouvernements, la diffusion des idées de l'Économie politique serait plus nécessaire que jamais, à travers l'enseignement et le prosélytisme. L'introduction condense ainsi un certain nombre de conceptions et d'arguments que l'on retrouve dans la plupart des productions issues de cette « école ». Puisque « l'Économie politique » est présentée comme une *science* dévoilant des *lois naturelles*, toutes les prises de position idéologiques trouvent leur appui essentiel dans l'autorité de la science et dans le voile de la nature inflexible. Bien que se voulant science de l'économie, le propos n'exclut jamais les considérations morales et politiques, recourant ainsi à des argumentations hybrides, où la défense de « l'efficacité » côtoie la cause de « l'ordre moral. » Le droit de propriété et l'inégalité des conditions sont les fondements à la fois naturels et nécessaires de cet ordre social. La liberté, en matière d'économie, est toujours souhaitable, et la réglementation nuisible – du moins en théorie. Le rôle de l'État devrait par conséquent se borner à garantir la sécurité des biens et des personnes de façon à ne pas entraver le *libre jeu du marché*. La *foi* dans l'auto-régulation du marché constitue en effet le cœur doctrinal de cette croyance économique : faut-il même prendre la peine de justifier ce principe, se demande Ch. Coquelin dans la notice qu'il consacre à la concurrence¹²³ ? Comment ne pas voir que la concurrence est « la lumière, le guide, la providence du monde civilisé » ? De son point de vue, seuls des « cerveaux en délire » – c'est son expression – peuvent souhaiter entraver par la « réglementation publique » la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire l'œuvre harmonieuse du « législateur invisible ».

L'association connaît sous le Second Empire une croissance régulière à la fois de ses membres et de son audience, tout en préservant son caractère élitiste – le principe de recrutement est celui de la cooptation sur présentation de deux membres, système qui garantit la « qualité » des adhérents. D'une quarantaine de membres lors de sa fondation, elle en compte 117 en 1858 et 211 en 1874¹²⁴. En fait, en moins d'une vingtaine d'années, l'institution semble ainsi parvenue à s'arroger (de par son réseau et les activités intellectuelles de ses membres) un quasi monopole de la définition des contours d'une orthodoxie, et du statut social d'« économiste ». Bien qu'elle exige une certaine implication de ses adhérents, le « noyau » de l'institution est constitué surtout de ses principaux animateurs : en premier lieu Joseph Garnier (1813-1881), son secrétaire, également rédacteur en chef du *Journal des économistes* jusqu'en 1855, qui fait figure, avec G.-U. Guillaumin (1801-1864), de « cheville ouvrière » de la société, ensuite ses présidents et vice-présidents – à la fin des années 1850, Charles Dunoyer et Hippolyte Passy sont présidents, Horace Say, Charles Renouard (1794-1878), Michel Chevalier, Louis Wolowski et Léonce de Lavergne (1809-1880) vice-présidents. Mais son réseau d'influence s'avère très étendue et transcende les clivages politiques institués : il intègre

¹²³ Notice « Concurrence » in Ch. Coquelin (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 448 et s.

¹²⁴ La société publie de façon régulière des listes de ses membres. L'édition de 1880 comporte une « liste par année d'admission ». Société d'économie politique de Paris, *Liste des membres résidents en France*, 1880.

des personnalités proches du pouvoir, comme Félix Esquirou de Parieu (1815-1893), l'ancien ministre des lois Falloux, promu à la vice-présidence du Conseil d'État puis ministre de « l'Empire libéral », mais aussi des publicistes parmi les plus en vue de « l'opposition », tels Jules Simon et Edouard Laboulaye (élu en 1861), ou le député au Corps législatif, Eugène Pelletan, élu dans la société en 1864 – c'est-à-dire la même année qu'une autre personnalité du régime, Forcade de la Roquette (1820-1874), conseiller d'État, ministre des finances (en 1860-1861) puis sénateur de l'Empire.

Les années 1860 marquent une sorte de triomphe des idées « libérales » en économie : une vision dominante, indiscutée. La crise de 1848 a induit deux principaux changements sur le marché des doctrines politico-économiques : d'une part, une disparition quasi-complète des doctrines socialistes, résultat de la répression drastique de ses défenseurs ; d'autre part, une véritable radicalisation conservatrice des doctrines dominant la mouvance de l'Économie politique – dont témoigne le *Dictionnaire d'économie politique*, emprunt d'une défense intransigeante du « laissez-faire-laissez-passer » et des fondements de l'ordre social, et dont certains des articles sonnent comme des règlements de comptes à l'égard des théories « socialistes »¹²⁵. La quasi absence de discussion critique des *principes*, et de manière conjointe un conservatisme très rigide en matière de « social », constituent des traits essentiels de ces productions intellectuelles sous le Second Empire. Les membres de la Société d'économie politique se sont activement engagés en 1848 pour combattre les thèses socialistes, dans la presse, à la Chambre ou à l'Institut¹²⁶ ; pourtant, dans les années 1850, « l'Économie politique » n'en continue pas moins de faire l'objet d'une réelle suspicion au sein des milieux dirigeants : d'une part, parce qu'après la période d'agitation, le nouveau régime préfère le silence sur les questions d'économie – la censure, rappelons-le, contrôle les discussions de politiques mais aussi celles touchant à l'Économie politique ; d'autre part, parce qu'une frange des milieux conservateurs continue de l'associer au combat pour le libre-échange, ou déplorent une vision trop « matérialiste ». Pour autant, les discussions économiques s'imposent très vite au centre du débat public : la période du Second Empire n'est-elle pas celle du capitalisme conquérant, de l'expansion économique et des grandes transformations ? Les affaires économiques, et

¹²⁵ Par exemple Léon Faucher, « Droit au travail », in Ch. Coquelin et Guillaumin, (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 606 et s.

¹²⁶ Yves Breton, « French Economist in Parliament from the Second Republic to the Outbreak of the Great Crisis (1848-1929) », in M. M. Augello et M. E.L. Guidi (ed.), *Economist in Parliament in the Liberal Age (1848-1920)*, Aldershot, Ashgate, 2005 ; Yves Breton, « Les économistes, le pouvoir politique et l'ordre social en France entre 1830 et 1851 », *Histoire, économie et société*, 2^e trimestre, 1985.

donc les questions techniques ou théoriques qui s’y rapportent, concernent un large public. En témoigne, par exemple, la floraison de titres dans la presse spécialisée, et leur diffusion : en octobre 1857, le tirage des principaux journaux économiques dépasse à cette date les 35 000 exemplaires, chiffre d’autant plus significatif que la presse « politique » traite également des questions économiques dans ses colonnes¹²⁷.

Un changement notable intervient en 1860, avec la signature d’un traité de commerce entre la France et l’Angleterre. C’est indiscutablement une grande victoire pour le « lobby », qui scelle une forme d’alliance tacite entre les « économistes » et le pouvoir politique. « Le *Journal [des économistes]* ne fait plus de politique, il n’est plus hostile » constate un rapport administratif daté du milieu des années 1860¹²⁸ : son image de bastion « orléaniste » s’est considérablement atténuée. Des proches du pouvoir intègrent la société (Forcade de la Roquette) ou participent à ses réunions (Rouher). En retour de ce soutien, ou pour l’obtenir, le gouvernement évolue sur la question de l’enseignement de l’Économie politique, la grande revendication du « lobby ». Le nouveau ministre de l’instruction publique, Victor Duruy, défend l’utilité de l’enseignement de l’Économie politique, non seulement comme outil de conservation sociale (« verrions-nous les rêves insensés qui agitent encore certains esprits [...] si, depuis quatre vingt ans, nous avons largement organisé l’enseignement économique ?¹²⁹ »), mais surtout comme un moyen d’améliorer la formation des élites et de l’ensemble des acteurs de la vie économique. Dès 1864, il permet aux doctrines de l’Économie politique – qu’il proposait de rebaptiser *l’économique* pour neutraliser les *a priori* idéologiques – d’intégrer le programme des écoles spéciales sous le nom d’économie industrielle et rurale – Levasseur, membre de la Société d’économie politique, est chargé de rédiger les programmes¹³⁰. De plus, le pouvoir crée une nouvelle chaire d’Économie politique, la première à la Faculté de droit de Paris. Elle est confiée à Anselme Batbie (1828-1887).

Non seulement certains des principaux dirigeants de l’État bonapartiste reprennent à leur compte ses catégories de pensée, mais ils y *conforment* leur action. Ainsi, la *politique de libéralisation* de l’économie entreprise par le régime doit beaucoup, voir essentiellement, à l’action d’Eugène Rouher (1814-1884), c’est-à-dire le ministère

¹²⁷ Cl. Bellanger et al. (dir), *Histoire générale de la presse française*, op. cit., p. 293.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 294.

¹²⁹ Victor Duruy, *Rapport à sa majesté l’Empereur sur l’enseignement supérieur*, 1868, p. XXIV.

¹³⁰ L. Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le Riche*, op. cit., p. 171.

« autoritaire » *par excellence*. « Rouher, note son biographe, adhère avec passion à ce libéralisme qui prétend exploiter à fond la loi de l'offre et de la demande¹³¹. » Impliqué dans la négociation du traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre, il est aussi l'un des principaux instigateurs de la série de mesures « libérales »¹³², figurant parmi l'œuvre la plus durable et importante du régime, adoptées entre 1856 et 1867, dans le but d'instaurer « un véritable régime concurrentiel¹³³ » : en 1856, la juridiction des sociétés est transférée aux tribunaux de commerce ; en 1857, l'établissement des sociétés étrangères se trouve autorisé ; en 1860, le traité de commerce franco-anglais est signé ; en 1863, la loi facilite la création des sociétés à responsabilité limitée (au capital maximum de 20 millions de Francs.) ; en 1867, le gouvernement dispense même les sociétés anonymes de toute autorisation préalable et supprime le plafond de 20 m. de Fr. Le rapporteur de la loi sur les sociétés à responsabilité limitée justifiait cette réforme en ces termes : « l'Empereur, dans sa haute sagesse, a noblement proclamé le principe de la liberté économique et commerciale ; il a provoqué la spontanéité des citoyens à s'affranchir progressivement de la tutelle de l'État¹³⁴ ». D'autres mesures s'inscrivent dans cette perspective, notamment concernant la libéralisation de la boulangerie, sujet délicat et controversé¹³⁵.

b) Un monopole contesté ? Les sociétés « d'économie sociale »

Bien qu'elle prétende à l'exercice d'un magistère intellectuel et politique en matière de discussions économiques, l'influence de la Société d'économie politique est contestée par l'existence d'une mouvance « traditionaliste » associée à des réseaux (partiellement) distincts promouvant des conceptions (partiellement) distinctes. La « Société d'économie charitable » a été fondée en 1846 par le vicomte Armand de Melun (1807-1877), un des apôtres du catholicisme social¹³⁶. Riche propriétaire, noble, royaliste de sensibilité légitimiste, Melun est devenu après des études de droit auditeur au Conseil d'État, comme son père¹³⁷. Sous la monarchie de Juillet, il fréquente le salon de Mme Swetchine, dans

¹³¹ Robert Schnerb, *Rouher et le Second Empire*, Paris, A. Colin, 1949, p.91.

¹³² Alain Plessis, « Rouher et les grands choix économiques du Second Empire », in Philippe Vigier (dir.) , *Eugène Rouher: Journées d'étude de Riom et Clermont-Ferrand*, 16 et 17 mars 1984, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1985, p.31-40.

¹³³ Anthony Rowley, *Evolution économique de la France*, du milieu du XIX^e siècle à 1914, Paris : Société d'édition d'enseignement supérieur, 1982, p.111.

¹³⁴ *Annales du Sénat et Corps législatif*, 1863, t. 2 p. 307.

¹³⁵ Sur cette réforme, voir Jean Maurain, *Baroche, ministre de Napoléon III*, Paris, Alcan, 1936, p. 243 et s.

¹³⁶ Jean-Baptiste Duroselle, *Les débuts du catholicisme en France jusqu'en 1870*, Paris, Puf, 1951.

¹³⁷ Paul Christophe, *Les grandes figures sociales du XIX^e siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

lequel il côtoie Lacordaire, Montalembert, le baron d'Eckstein ou de Falloux. Le fervent catholique prend alors conscience de sa « vocation charitable » à laquelle il consacre exclusivement son temps, à travers diverses œuvres charitables (société Saint-Vincent-de-Paul, Colonie agricole d'orphelins, Œuvre de la Miséricorde, Institution professionnelle de Saint-Nicolas), et s'impose très vite comme une figure du mouvement catholique social des milieux légitimistes. Lecteur de l'économie politique d'inspiration chrétienne (l'*Économie politique chrétienne* du vicomte Villeneuve-Bargemont, paru en 1834, ou *De la bienfaisance publique* du baron de Gérando, publié en 1839), il imagine la création d'associations maîtres/ouvriers inspirés des anciennes corporations. Il lance en 1845 les *Annales de la Charité*, puis l'année suivante la société qui compte parmi ses membres des personnalités comme Louis-René Villermé, Falloux ou Tocqueville.

La « Société d'économie charitable », autorisée en 1847, proclame comme raison d'être « l'étude et l'examen des questions qui ont pour but l'amélioration physique, intellectuelle et morale des classes laborieuses et souffrantes. » Les solutions imaginées par ses membres pour résoudre la misère des ouvrier(e)s, consistent en l'organisation de la prévoyance et de l'assistance publique, selon des modalités conformes à leurs convictions profondément chrétiennes – et profondément anti-socialistes. Elle défend le patronage comme moyen de pacification des rapports sociaux. Dans ce domaine, le projet auquel Melun va associer son nom dans les années 1850 est le développement, encouragé par le gouvernement, des sociétés de secours mutuels, sous la tutelle des autorités religieuses et des notables. Si elle peine à l'affirmer, elle s'estime néanmoins porteuse d'un projet intellectuel différent de celui des économistes « orthodoxes », explique ainsi en 1857 son secrétaire général :

« oui, sans doute l'économie politique existe, mais si peu qu'on ait parcouru les nombreux écrits qui traitent de cette science, on a pu reconnaître quelle faible part y tiennent les graves objets qui nous occupent. C'est le propre de ceux qui étudient surtout les lois de la production des richesses de ne s'inquiéter que médiocrement de cette portion de la Société où il ne faut presque voir que des consommateurs de ce qui est produit par les autres [...] ¹³⁸ . »

L'un des obstacles essentiels que rencontre la société pour s'affirmer réside dans l'hostilité que rencontre dans les milieux religieux, notamment dans la fraction la plus conservatrice dominée par *L'Univers*, cette façon de se situer sur le terrain d'une science « matérialiste ».

¹³⁸ Cité in J.-B. Duroselle, *Les débuts...*, *op. cit.*, p. 610-611.

L'organisation semble disposer de ressources intellectuelles insuffisantes pour faire valoir des éléments de doctrines profondément distincts et concurrents de ceux de l'Économie politique. L'année 1860 marque néanmoins un tournant pour le cercle : les *Annales de la Charité* deviennent la *Revue d'Économie chrétienne*, dont le premier éditorial (1860) signé Melun s'intitule « De l'économie charitable et chrétienne » et affiche précisément pour ambition d'élever l'étude de la charité au rang d'une science.

Dans les années 1850 émerge un nouveau réseau qui va concurrencer – et dépasser – l'influence de la « Société d'économie charitable ». Il est porté par l'ingénieur Frédéric Le Play¹³⁹. Né en 1806, diplômé avec succès de l'Ecole Polytechnique et des Mines, il s'engage très tôt dans la recherche scientifique : nommé directeur du laboratoire de l'Ecole, il mène diverses études sur l'industrie en France et à l'étranger, se spécialise en statistique. Engagé auprès du nouveau gouvernement de Février 1848, pour lequel il œuvre à la création d'une école nationale d'administration, il se range finalement du côté du « parti de l'ordre », rejette le coup d'État, mais se rallie finalement à l'Empire. Poursuivant ses enquêtes, il publie en 1855 un ouvrage ambitieux, *Les ouvriers européens*¹⁴⁰. Il s'agit à la fois d'une enquête ambitieuse, fondée sur une méthode originale et une théorie scientifique élaborée, et un programme de réformes qui vise à défendre les pratiques du patronage, la religion comme ciment de la famille et de la société, et la liberté de tester en matière d'héritage – idée centrale chez l'auteur¹⁴¹. Nommé commissaire de l'exposition universelle de 1855, Le Play profite de ce grand évènement pour sensibiliser les élites politiques et économiques à ses travaux, et pour nouer des relations parmi les industriels. C'est à ce moment qu'il rencontre Armand de Melun et que débute une collaboration avec les milieux catholiques sociaux. Après l'exposition, Napoléon III, qui a vivement apprécié l'ouvrage, le nomme conseiller d'État – il abandonne alors ses responsabilités d'ingénieur pour se consacrer essentiellement à promouvoir ses thèses. Michel Chevalier et Jean-Baptiste Dumas (1800-1884) font valoir l'ouvrage à l'Institut, qui lui décerne un prix. En 1856, il fonde la « Société internationale des études pratiques d'économie sociale ».

¹³⁹ Voir notamment Antoine Savoye, Fabien Cardoni (dir.), *Frédéric Le Play, parcours, audience, héritage*, Paris, Presses de l'école des Mines, 2007.

¹⁴⁰ *Les ouvriers européens. Etudes sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières*, 1855-1856. Sur cet ouvrage et sa réception : Maguelone Nouvel, *Frédéric Le Play : une réforme sociale sous le Second Empire*, Paris, Economica, 2009, chap. 2.

¹⁴¹ Sur cette question : Philippe Steiner, « L'héritage au XIXe siècle en France. Loi, intérêts de sentiment et intérêts économiques », *Revue économique*, vol 59-1, 2008.

La « Société d'économie sociale » bénéficie d'emblée d'un parrainage prestigieux¹⁴². Ses publications n'omettent en effet jamais d'indiquer que « Sa majesté l'Empereur et S. A. I. Mgr le prince Jérôme-Napoléon, et S. A. I. Mgr le prince Napoléon, encouragent les travaux et les publications de la Société par des souscriptions annuelles ». Á la fin des années 1850, Augustin Cochin en est le président ; ancien maire du Xe arrondissement de Paris, il est administrateur de nombreuses sociétés de charité et rédacteur du *Correspondant* ; ami de Le Play, il s'impose comme l'un des principaux animateurs de la société, et établit le lien avec la société d'économie charitable. Parmi les autres membres de son comité d'administration, on compte Armand de Melun lui-même (élu président au début des années 1860), le sénateur et académicien Charles Dupin, le docteur Villermé et Michel Chevalier, tous deux membres de l'Institut, Léon Cornudet (1808-1876), conseiller d'État et ami de Montalembert, ou bien encore Albert de Saint-Léger et le comte Louis de Kergorlay (1804-1880), deux figures de la mouvance « légitimiste ». Parmi les « membres honoraires », on compte également des hommes d'affaires fortunés et puissants, tels le baron James de Rothschild (1792-1868), Emile Péreire ou le comte Denys Benoist-d'Azy (1796-1880). En 1859-1860, elle compte près de 330 adhérents, appartenant aux couches supérieures de la société, pour la plupart des hommes d'industrie (manufacturiers et négociants), « propriétaires », ingénieurs ou membres de la haute fonction publique (inspecteurs, chef de bureau ou d'administration). Dans les années 1860, la Société d'économie sociale prend un nouvel essor après la publication de *La Réforme sociale* par Frédéric Le Play en 1864, véritable programme d'action pour un gouvernement. Elle regroupe nombre de personnalités en vue, parmi lesquelles Emile de Girardin, Charles de Montalembert, Charles Kolb-Bernard, Louis Buffet (1818-1898) ou le comte Napoléon Daru (1807-1890). En 1867, l'Empereur promeut Le Play en organisateur de l'Exposition universelle, puis le nomme sénateur.

Ainsi que l'a montré le sociologue Remi Lenoir, la constitution de réseaux attachés à promouvoir « l'économie sociale » manifeste l'existence d'un clivage profond au sein des couches dominantes, opposant d'un côté une aristocratie « traditionnaliste », terrienne, catholique, *ultra*-conservatrice, et de l'autre, une bourgeoisie « libérale », urbaine, individualiste, « accumulatrice »¹⁴³. Ce sont deux visions du monde, de l'ordre politique et social, de l'histoire du pays (depuis la Révolution française) et de son devenir (progrès ou

¹⁴² La société publie de façon régulière une liste de ses membres dans son *Bulletin*.

¹⁴³ Remi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.

déclin), qui s'affrontent. Refusant « l'individualisme » des doctrines « bourgeoises », la pensée « traditionaliste » place au cœur de ses réflexions la défense des valeurs religieuses, érige la famille et le patronage (par le biais des institutions catholiques) à la fois en principe régulateur de l'ordre social, et en moyens de résolution des « désordres sociaux ». « L'économie sociale » s'est ainsi forgée contre les conceptions promues par les « économistes » : à une vision purement économique des « problèmes sociaux », elle oppose une lecture intrinsèquement « morale » du paupérisme et des moyens d'y remédier. Non par la mise au travail forcé des miséreux, tenus pour responsables de leur indigence, mais pas leur prise en charge par les « autorités sociales » ; non par le simple *laissez-faire* mais par l'éducation morale et la restauration des liens familiaux et religieux. Face à la montée d'une bourgeoisie conquérante, attachée à défendre les principes d'organisation propre à permettre l'expansion du capitalisme, l'aristocratie « légitimiste » s'est ainsi tournée vers l'exercice d'un « magistère moral » – dont la gestion des œuvres charitables constitue un élément essentiel car il participe de la préservation de son influence.

L'opposition idéologique entre deux visions, l'une « libérale », l'autre « traditionaliste », mérite d'être nuancée. Il faut, en effet, souligner à quel point le conservatisme social, qui fonctionne comme un puissant liant au sein des catégories dominantes, cerce les limites des divergences possibles. Tous les auteurs se situant dans une mouvance ou dans une autre rejettent non seulement le « socialisme » et « le droit au travail », cela s'entend, mais aussi toute forme d'intervention de l'État qui pourrait heurter les rapports de propriété, et plus particulièrement toute forme d'intervention de l'autorité publique en matière « d'assistance » et de contrôle du pouvoir patronal sur ses salariés¹⁴⁴ ; tous érigent la « liberté du travail » (c'est-à-dire celle des industriels) en principe d'organisation supérieure, et tous considèrent « l'éducation morale » comme le remède essentiel au paupérisme. Qui plus est, il n'est qu'à considérer les écrits des « économistes » *du laissez-faire* du Second Empire pour mesurer à quel point ceux-ci sont constamment emprunts de références aux valeurs morales, à la nécessité d'une société inégalitaire ou à l'utilité du patronage (plutôt de type industriel, organisé par les patrons). Le plus souvent, c'est affaire de nuances pour distinguer les positions sur le plan idéologique. Ainsi, si les économistes « orthodoxes » insistent plus, conformément à la fragmentation ouvrière

¹⁴⁴ Le sociologue Robert Castel parle à juste titre d'une « politique sans État » en matière de gestion des maux sociaux : R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, éd. Folio, p. 347 et s.

requis par le capitalisme, sur la responsabilité du pauvre et le danger de le secourir, et mettent en avant « l'association », les économistes « de la charité » se préoccupent davantage de la « vocation morale » du notable, de manière à complaire aux préceptes religieux, et privilégient la solution « paternaliste » comme un moyen de pacification des rapports sociaux – et un succédané des anciennes relations d'autorités disparues ou affaiblies ; toutefois, le discours de l'un ou de l'autre s'entremêlent aisément et le plus souvent se rejoignent en pratique sur les solutions proposées.

De ce point de vue, remarquons combien le projet intellectuel porté par Frédéric Le Play n'est pas simple à situer dans la topographie politique ordinaire¹⁴⁵. Comment, en effet, le classer de manière univoque ? Ami de Michel Chevalier, il est comme lui partisan du libre-échange et de la « la liberté du travail » ; conseiller d'État, il est chargé de réaliser un rapport sur le secteur de la boulangerie et conclut à sa libéralisation ; organisateur des Expositions universelles, il œuvre au développement et à la « modernisation » des structures capitalistes. Prometteur d'un projet de restauration des valeurs religieuses, qui lui vaut une audience certaine parmi les milieux catholiques les plus conservateurs, son programme de réformes rencontre des adhésions au plus haut niveau de l'État « autoritaire », mais aussi parmi les « libéraux démocrates » dont *le Temps* se veut l'organe – *la Réforme sociale* est ainsi accueillie avec bienveillance aussi bien par le quotidien de Nefftzer que par le *Constitutionnel* et le *Monde* (qui succède à *L'Univers* après son interdiction). De même, si Le Play parseme ses ouvrages de références à la Bible, ses inspirations incluent également les œuvres de Tocqueville et de Montesquieu, et il juge la *France nouvelle* de Prévost-Paradol comme l'une des rares œuvres en mesure « de corriger l'opinion égarée¹⁴⁶. » Qui plus est, la Société d'économie politique et la Société d'économie sociale ont en commun de nombreux membres : en premier lieu Michel Chevalier et son frère, Auguste Chevalier, mais aussi les hommes d'affaires Léopold Javal et Emile Pereire, les publicistes Louis Wolowski (qui en devient vice-président dans les années 1860) et Anselme Batbie. Même les réticences à l'égard de la réforme la plus controversée prônées

¹⁴⁵ Pour certains de ses commentateurs, celui-ci s'inscrit dans un courant « contre-révolutionnaire » ; pour d'autres, au contraire, il appartient au courant du « libéralisme » – d'aucuns préfèrent le désigner sous l'étiquette simple de « conservateur ». cf. Jean-Luc Coronel de Boissezon, « La réinvention du conservatisme dans l'histoire des idées politiques », in A. Savoye, F. Cardoni (dir.), *Frédéric Le Play, op. cit.*, p.113 et s.

¹⁴⁶ Frédéric Le Play, *L'organisation du travail*, 1870, p.128.

par Le Play, celle de la liberté de tester, paraissent pouvoir être levées¹⁴⁷. Mais plutôt que de chercher à accoler une « étiquette » univoque à Le Play, il importe de comprendre comment des personnalités associées à des espaces sociaux et politiques différents peuvent se reconnaître dans un même projet qui, précisément, ambitionne de devenir un point de ralliement pour les classes dirigeantes – ce qu’il paraît devenir au moment où se fonde « l’Empire libéral » mené par Emile Ollivier, qui à cette époque le sollicite et auquel il accorde toute sa confiance.

c) Michel Chevalier, intellectuel dominant ?

Au début années 1860, Michel Chevalier cumule des positions d’influence à la fois dans la sphère de l’État (comme conseiller d’État, conseiller spécial de l’Empereur, membre du Conseil supérieur du commerce, puis sénateur), dans l’univers intellectuel (en tant que rédacteur du *Journal des Débats* et titulaire de la chaire d’économie du Collège de France), mais aussi dans le monde des affaires (du fait notamment de ses liens avec les Pereire; il est, par exemple, administrateur du Crédit Mobilier et de plusieurs de ses filiales). Dévoué à la cause de l’Économie politique, mais partisan de l’intervention de l’État, soutien d’un régime autoritaire bien qu’il se veuille « libéral », il incarne, peut-être mieux que quiconque, toutes les ambiguïtés (et toute la complexité) que peut recouvrir le label « libéral ». Ses positions rappellent que « le libéralisme » renvoie à un espace de positions hétérogènes, parfois mêmes conflictuelles. Ainsi son franc ralliement à l’Empire autoritaire avait-t-il provoqué des tensions au sein de la Société d’économie politique – selon un biographe, il fut d’abord reçu « comme un pestiféré¹⁴⁸ ». Mais ces dissensions n’ont pas provoqué l’éclatement de la société. S’opère « un lent travail d’ajustement idéologique », remarque l’historienne Lucienne Le Van-Lemesle¹⁴⁹. À la fin des années 1850, Chevalier est choisi comme vice-président de la réunion : il fait figure de « protecteur » contre la censure, et de principal représentant d’un pôle « saint-simonien » rassemblant d’autres ex-disciples (tels Emile Pereire ou son frère Auguste), les ingénieurs et autres partisans d’un État *actif* dans l’économie. Au même moment, il est également promu vice-président de la Société d’économie sociale – Michel Chevalier compte parmi

¹⁴⁷ Frédéric Le Play s’amuse en ces termes d’une visite de Charles Dunoyer faite à son cercle en racontant à son correspondant qu’ « il nous a trouvés si libéraux qu’il a voulu de suite être admis parmi nous. » Lettre de Le Play, 12 décembre 1860, in Charles de Ribbe, *Le Play d’après sa correspondance*, 1884, p. 328-329.

¹⁴⁸ Jules Simon, « Notice historique sur la vie et les travaux de Michel Chevalier », *Séances et travaux de l’Académie des sciences morales et politiques*, 1890, p. 70.

¹⁴⁹ L. Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le Riche*, op. cit., p. 145.

ceux qui ont d'emblée encouragé Frédéric Le Play dans ses projets – ; tous deux conseillers d'État, puis sénateurs, tous deux organisateurs des Expositions universelles, ils s'efforcent de mobiliser les milieux économiques sur les thématiques « sociales ». Homme de réseaux et d'influence, Chevalier ne doit-il pas son capital politique à sa capacité de s'imposer en homme de transactions entre des espaces et des milieux distincts ?

« Il commence comme un rêveur et finit comme un homme d'affaires. Il ne faut pas s'en étonner : il y a dans tout saint-simonien un poète très chimérique et un homme d'affaires très avisé¹⁵⁰. » La formule piquante de Jules Simon n'est pas inappropriée pour décrire la trajectoire de Michel Chevalier. Né en 1806, d'un père commis dans l'administration des droits, puis chef de bureau à direction des contributions, il entre en 1823 à l'école Polytechnique, dont il sort major à l'école des mines. « Ces éclatants succès scolaires, écrit son biographe, ont du lui donner une haute idée de sa valeur personnelle, et ils ont certainement contribué à lui faire refuser le modeste poste d'ingénieur qu'on allait lui offrir, pour s'engager dans l'aventure saint-simonienne¹⁵¹. » Converti en 1830, il entre alors à la direction du journal le *Globe, Journal de la doctrine de Saint-Simon*, et gravit les échelons de l'organisation, véritable Eglise (Chevalier devient cardinal dans la communauté dirigée par le Père Enfantin). Ces activités lui valent quelques mois de prison en 1832. Il rompt finalement avec le groupe, mais conservera des amitiés solides, comme celle des frères Pereire. En 1833, Thiers lui confie une mission aux Etats-Unis, durant laquelle il expédie ses fameuses *Lettres au Journal des Débats* dont il devient un des rédacteurs. Ces *Lettres sur l'Amérique du Nord* connaissent un grand succès. La Monarchie de juillet le nomme maître des requêtes, puis conseiller d'État. En parfait publiciste « libéral », il devient également collaborateur de la *Revue des deux mondes*, à partir de 1836.

En 1841, il succède à Rossi dans sa chaire d'économie du Collège de France – il doit cette nomination à Thiers, son « protecteur »¹⁵². Son premier cours, « Économie politique et industrie », dresse une sorte d'inventaire de tout ce qui « mérite de survivre » du saint-simonisme » : le développement industriel, l'esprit d'association, l'amélioration

¹⁵⁰ J. Simon, « Notice historique... », *op. cit.*, p. 29.

¹⁵¹ Jean Walch, *Michel Chevalier, économiste saint-simonien*, Paris, J. Vrin, 1975, p.12.

¹⁵² *Ibid.*, p.51. Il était également protégé par le Comte Molé.

de la condition ouvrière¹⁵³. Michel Chevalier est sans doute moins un théoricien et un savant qu'un administrateur et un législateur ; ses cours revêtent ainsi un aspect de vulgarisation, mais surtout ses travaux privilégieront constamment les considérations techniques sur la pure doctrine théorique. En 1845, il est élu une première fois à la Chambre. C'est aussi l'année où il épouse la fille d'un des plus grands manufacturiers de l'Hérault, mariage qui assure sa fortune. Il s'engage alors activement dans la bataille libre-échangiste, au sein de la Ligue fondée en 1846. En 1848, il est en première ligne dans la bataille contre le socialisme, à travers notamment la publication de lettres adressées au *Journal des Débats* où il combat vigoureusement les thèses de Louis Blanc (1811-1882)¹⁵⁴. Sa chaire est supprimée par le gouvernement de Février, mais lui est rendue dès novembre 1848. Il consacre ainsi son premier cours de 1849 à la « réhabilitation de l'Économie politique¹⁵⁵ », injustement attaquée, selon lui, en 1848. En 1851, son élection à l'Académie des Sciences Morales Politiques, le consacre comme un représentant éminent des doctrines de l'Économie politique. Mais la « cause » de Michel Chevalier, celle à laquelle son nom est associé, est celle du libre-échange, dont il s'affirme progressivement comme l'un des principaux défenseurs. En particulier grâce à l'ouvrage *Examen du système commercial connu sous le nom de système protecteur*, qui paraît en 1852 et se veut une réponse à Thiers, défenseur ardent du protectionnisme sous la République. Chevalier y décrit, avec emphase, le système protecteur comme une atteinte à la « liberté » et à « la justice » :

S'il évoque longuement les atteintes à la « liberté » du travail et de l'industrie, il ne prête en revanche dans cet écrit aucun intérêt aux libertés civiques et politiques. Rien de surprenant, puisque Chevalier a adhéré sans ambages au coup d'État et s'est rallié au nouveau régime « autoritaire » de l'Empereur. Jules Simon se montre sévère à cet égard : « Il n'a jamais été libéral ; il était trop saint-simonien pour cela. Il était autoritaire. Il voulait un pouvoir fort. [...] Il était tout préparé, le cas échéant, à devenir bonapartiste, non par dévouement à Bonaparte, mais par dévouement à la force¹⁵⁶. » Ce « dévouement à la force » lui vaut une carrière nouvelle au Conseil d'État et l'accès aux oreilles du Prince, dont il devient un proche conseiller. « Par son action dans la presse, par son influence intime sur le chef du gouvernement, il eut une part des plus considérables dans toute la

¹⁵³ *Ibid.*, p.53.

¹⁵⁴ Michel Chevalier, *Lettres sur l'organisation du travail, ou études sur les causes de la misère et sur les moyens proposés pour y remédier*, 1848.

¹⁵⁵ Michel Chevalier, *L'Économie politique et le socialisme*, Paris, 1849.

¹⁵⁶ J. Simon, « Notice historique... », *op. cit.*, p. 66.

législation intérieure ou internationale » du Second Empire, rappelle son beau fils qui, sous la Troisième république, lui succède dans sa chaire au collège de France¹⁵⁷. Son nom est en effet associé, de près ou de loin, à toutes les grandes entreprises de l'époque : chemins de fer, canaux, isthme de Suez, expositions internationales, réformes monétaires, etc. Cet État qui s'attache à l'élévation de la puissance productive, à l'accroissement des richesses, qui s'emploie à moderniser le pays pour faire face à la compétition mondiale, correspond aux vues de Chevalier. Comme son ami Pereire, il a conservé, de la philosophie de son ancien maître, une foi dans « l'organisation », dans le progrès économique et dans le rôle de l'État pour y parvenir. D'où son « industrialisme » et son attachement au développement des techniques que reflète son investissement dans l'organisation des Expositions universelles, véritables vitrines du capitalisme de l'époque, de son expansion et de sa démesure. D'où, également, son lien avec les milieux économiques aspirant à la « modernisation » de l'économie. D'où, enfin, un « libéralisme » qui échappe aux classements de la topographie politique « ordinaire ».

Section III : Prévost-Paradol, polémiste et « secrétaire »

1. Devenir « publiciste » : une stratégie de conversion

a) L'ascension par l'excellence scolaire d'un « fils du théâtre »

Lucien Anatole Prévost est né en août 1829 à Paris¹⁵⁸. Il est le fils de François Vincent Prévost (né en 1782), alors « chef de bataillon en retraite », et de Anne-Catherine-Lucinde Paradol (née en 1798), actrice à la Comédie Française. Si l'on connaît peu de choses du premier parent – si ce n'est qu'ancien commandant du génie maritime, il vouait une admiration à Napoléon et une hostilité aux Bourbons –, Mme Prévost-Paradol était, quant à elle, une actrice connue de son époque : fille d'un coiffeur, admise au conservatoire en 1814, elle débuta sa carrière dans l'opéra, avant d'abandonner la scène

¹⁵⁷ Paul Leroy-Beaulieu, « Michel Chevalier » in Léon Say (dir.), *Nouveau dictionnaire d'Économie politique*, t. 2, 1900, p.413.

¹⁵⁸ L'étude de référence est celle de l'historien Pierre Guiral : *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955 ; 842 pages. Citons également le recueil de lettres précédé d'un essai biographique de son ami de jeunesse : Octave Gréard, *Prévost-Paradol, Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894.

lyrique pour le théâtre de la Comédie française, dont elle devient une sociétaire en 1819. Toutefois, le commandant Prévost n'est pas le vrai père biologique de l'enfant – on ne sait pas dans quelles circonstances ce dernier l'apprend. Il s'agit en fait de Léon Halévy : né en 1802 dans une famille juive, empêché d'entrer à l'École normale du fait de sa confession ; après des études de droit, il intègre le ministère de l'instruction publique (où il reste jusqu'en 1853, il est alors bibliothécaire) ; frère du musicien Fromental Halévy (né en 1799, auteur d'opéras, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts), il se fait surtout connaître comme auteur de poésies, de traductions, d'ouvrages historiques ou de pièces de théâtre. Prévost-Paradol bénéficie de sa bienveillance et de ses relations dans les milieux de l'Université ou de l'Institut.

Cette naissance appelle plusieurs remarques. Aux yeux du milieu bourgeois au sein duquel Prévost-Paradol parviendra à s'intégrer, sa réussite n'effacera jamais complètement cette origine presque indigne. Non seulement il était un « fils naturel » - chose que la loi et l'opinion réprouvent – mais il était aussi celui d'une actrice. En effet, la profession de comédienne n'est pas perçue à l'époque comme convenable pour une « dame du monde », et le mariage réalisé avec un militaire respectable, mais sans fortune, ne saurait suffire à faire oublier la réputation sulfureuse du métier. Son biographe remarque que Lucien Prévost adopte plus tard le nom de Prévost-Paradol pour « essayer de couper court à des médisances sur son origine »¹⁵⁹, peut-être une manière pour lui de l'assumer aux yeux du monde. Son rapport distant et critique au culte catholique doit sans doute aussi quelque chose à cette mère qui « avait vécu en dehors de toute religion » – mais dont la fille (et sœur unique de Prévost-Paradol) entrerait comme religieuse dans l'ordre Notre-Dame de Sion. Mais c'est aussi son ascendance juive que certains contempteurs ne manqueraient pas de rappeler, par exemple lors de son élection à l'académie française (en 1866) ou de sa nomination à Washington (en 1870). Bref, comme l'écrit une plume pourtant bien disposée à l'égard du publiciste, sa naissance « sentait grandement la Bohême, puisqu'elle sortait tout à la fois du théâtre et de la littérature de 1830, d'une tragédienne et d'un fabuliste juif¹⁶⁰. »

L'événement marquant de sa jeunesse est la disparition de sa mère, criblée de dettes, alors que l'enfant est encore assez jeune : « Je n'avais pas quatorze ans lorsque la

¹⁵⁹ P. Guiral : *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 18.

¹⁶⁰ Philibert Audebrand, *Lauriers et cyprès : pages d'histoire contemporaine*, 1903, p. 230.

ruine et la mort, fondant sur ma famille, firent changer de face mon existence au collègue et me fermèrent à peu près le monde » raconte t-il dans une confession à demi-mots¹⁶¹. Il connaît alors les affres des difficultés matérielles et de la charité : tandis que sa sœur reçoit les secours pécuniaires de la Comédie française, il doit la possibilité de suivre des études à la renommée Pension Bellaguet grâce à un arrangement – des places gratuites au théâtre pendant la durée des études du jeune homme¹⁶². Surtout, cette perte le marque durablement au point qu'elle ne serait pas étrangère à sa « nature mélancolique »¹⁶³. Le chagrin l'enferme en effet sur lui-même : « je m'entourai bientôt d'une sorte de rempart, et je m'assurai une indépendance solitaire », écrira l'intéressé quelques années plus tard, en faisant état d'une « misanthropie naissante »¹⁶⁴. Jusqu'à ce qu'un professeur de collège n'éveille son esprit et le conduise à devenir un élève brillant, au point de se distinguer par sa réussite aux concours (il remporte notamment en 1848 le premier prix de discours français au concours général, et en 1849, le premier prix d'honneur de philosophie). C'est ainsi qu'il se présente à l'été 1849 au concours de l'Ecole normale : il devait échouer, à cause des épreuves de latin et de grec qu'il a expédiées, mais le directeur des études, le philosophe Etienne Vacherot, contre l'avis du jury – qui perçoit dans sa désinvolture à l'examen une marque d'orgueil¹⁶⁵ - l'autorise malgré tout à intégrer l'Ecole, mais en dernière position du classement.

À vingt ans, Prévost-Paradol a l'esprit fougueux. « Je suis tout feu, tout ambition ; j'ai grand besoin de m'agiter et de me montrer », écrit alors le jeune étudiant. Il a découvert les plaisirs de la philosophie et des lettres classiques, et s'est lié d'amitié avec Hippolyte Taine, brillant normalien, d'un an son aîné, qui le considère comme un jeune frère et joue pour lui un rôle de mentor pendant plusieurs années¹⁶⁶. L'Ecole normale, établissement sélectif et réputé dévoué au monde des lettres, apparaît comme un univers qui correspond à Prévost-Paradol et auquel il va s'intégrer parfaitement – pour preuve, dès la deuxième année il devient major de sa promotion. D'une certaine manière, l'école est le

¹⁶¹ Anatole Prévost-Paradol, *Du rôle de la famille dans l'éducation*, 1857, p. 52.

¹⁶² P. Guiral : *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 29.

¹⁶³ Ainsi que le remarque d'Haussonville : « Pour moi, j'attribue aux tristesses de l'enfance de Prévost-Paradol ce fonds mélancolique, et même un peu morbide, qu'il conservera toujours dans sa nature » (*Femmes d'autrefois, hommes d'aujourd'hui*, 1912, p.344)

¹⁶⁴ A. Prévost-Paradol, *Du rôle de la famille...*, p. 53.

¹⁶⁵ Elle semble en fait liée à ses angoisses quant à l'avenir. Toutes ses lettres de la période en portent trace, O. Gréard, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 155 et s.

¹⁶⁶ Notons qu'en 1849, année du changement pour l'étudiant, il rompt avec un autre ami pour qui il éprouvait, indique son biographe, une « amitié trop ardente », « trop tendre » (P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 43, p.45).

drapeau de l'Université (rappelons qu'elle forme les enseignants du secondaire, mais seule une minorité obtiendront une chaire dans le supérieur), le cœur d'excellence de la corporation et de ses croyances, mais pas encore le symbole d'un idéal méritocratique encore balbutiant. Dans la promotion de Prévost-Paradol, près un quart – y compris lui-même – sont toutefois dans l'incapacité de subvenir aux frais de scolarité¹⁶⁷. Á rebours des valeurs de réussite du monde de l'argent (l'excellence y est celle de l'esprit), l'institution requiert des élèves un travail très exigeant – très contrôlé aussi – et crée un sentiment d'appartenance à un corps fort et durable. Le jeune homme y noue des relations avec des savants réputés de l'époque (tels Eugène Geruzez ou Jules Simon), et des camarades prometteurs (tels Edmond About ou Francisque Sarcey).

Même si l'Ecole accueille également une forte minorité de catholiques pratiquants, elle est considérée par les conservateurs comme un « foyer d'athéisme »¹⁶⁸. L'opinion républicaine y apparaît en effet assez commune, au moins parmi les élèves, qui ont dans leur ensemble acclamé la République de février, et le scepticisme en matière religieuse plus répandu encore, surtout dans une conjoncture où l'Eglise et le « parti de l'ordre » attaquent frontalement « l'Université ». En 1849, les idées politiques de Prévost-Paradol paraissent encore vaporeuses : le jeune homme a lu – et semble t-il apprécié – Proudhon et Fourier, fait valoir une certaine hostilité au catholicisme, et rédige au cours du premier semestre de l'année une « exhortation à choisir librement un parti et à ne pas se laisser entraîner à droite ou à gauche selon le hasard et l'intérêt, comme les âmes serviles et incapables de raison », selon ses mots¹⁶⁹. En entrant à l'Ecole, il adopte les convictions républicaines et anticléricales de ses camarades. C'est ainsi qu'il contribue par exemple (sous un pseudonyme) à *La Liberté de penser*, « revue philosophique et littéraire », qui est une publication hostile au « parti clérical », fondée et animée par des universitaires dans le but d'affirmer une philosophie laïque¹⁷⁰. Soulignons à nouveau l'influence de Taine, celui qui l'a entraîné vers des pensées philosophiques critiques du christianisme et de l'éclectisme (Spinoza par exemple).

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 48.

¹⁶⁸ Paul Gerbod estime que près d'un tiers des élèves qui entrent à l'Ecole entre 1839 et 1844 sont des catholiques militants (*La condition universitaire...*, *op. cit.*, p.177).

¹⁶⁹ Lettre de Prévost-Paradol à Taine, 27 avril 1849, in O. Gréard, *Prévost-Paradol*, *op. cit.*, p. 154. Cette exhortation est brochure, intitulée *Conseils à un jeune homme – Du choix d'un parti* (elle sera imprimée en 1851 sous le pseudonyme de Lucien Sorel) mettant en scène un « défenseur de l'ordre » dialoguant avec un « ami du progrès ».

¹⁷⁰ Sa première livraison, fin 1847, compte par exemple Amedée Jacques, Jules Simon, Ernest Bersot, Henri Baudrillart comme contributeurs. On y rencontre des disciplines critiques de l'éclectisme.

b) Une vocation impossible?

On peut affirmer que Prévost-Paradol est dans son élément au sein de cette école, au point que cette appartenance fonde son identité sociale et l'image qu'il se fait de lui-même, celle d'un « intellectuel », sensible aux choses de l'esprit, qui s'élève par l'effort de son seul talent, par opposition au jeune bourgeois nanti, qui a hérité de l'aisance et de la vie facile :

« Chez mon ex-tuteur, je me suis retrouvé dernièrement en face de cette jeunesse dorée qui est la lie de la jeunesse, des fils d'agents de change, de banquiers, la race anoblie des Mercadet n'ayant plus à la seconde génération l'actif savoir-faire du père, se faisant gentilshommes et mangeant fastueusement de l'argent mal acquis [...] c'est cette plèbe qui a les bons chevaux et les belles femmes, et qui se fait défendre par la troupe de ligne, qu'elle nourrit de pain noir. [...] Quant donc serons-nous assis au coin du feu avec Levasseur, comme Berger, Chéruel et Vacherot, parlant des belles et bonnes choses et échangeant d'honnêtes pensées, rêvant tout haut de philosophie ou nous regardant sans rien dire, tout aise d'être ensemble et en paix¹⁷¹ ? »

Une forte nuance mérite d'être apportée : si Prévost-Paradol est « dans son élément », il partage toutefois avec Taine – sous l'influence, sans doute, de ce dernier – une certaine distance critique vis-à-vis des canons académiques qui prévalent alors, notamment en philosophie (l'éclectisme), et rejette les conformismes imposés par l'humeur politique.

« Je suis tourné maintenant à la tristesse et au découragement. La carrière que j'ai prise, cher ami, est une carrière de servitude. Pas de milieu pour un jeune homme, qui pense comme moi, entre l'hypocrisie et la persécution. Non pas à l'école, où nous jouissons de la plus large liberté de conscience ; mais, plus je fais de la philosophie, plus je m'écarte des théories admises et imposées par le Gouvernement, et, à moins de parler directement contre ma conscience, il me faudra me faire destituer après deux mois de cours. Ce n'est pas tout : à l'agrégation, j'aurais à jouer une indigne comédie, écrivant et disant le contraire de ma pensée, sous peine de briser ma carrière. Enfin, ferais-je toutes ces vilénies à l'agrégation et dans ma chaire, que mes idées philosophiques, bien connues, me feraient écarter du haut enseignement et briseraient mon avenir. [...] Si je pouvais me passer de l'Université, je laisserais là de grand cœur ces disputes, ces hypocrisies et cette intolérance, et je jouirais de la liberté pour ma conscience et pour ma plume. » (Lettre de Prévost-Paradol à Ludovic Halévy, 2 juillet 1850¹⁷².)

¹⁷¹Lettre de Prévost-Paradol à O. Gréard, 1er octobre 1851, in Gréard, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p.173.

¹⁷² Lettre publiée in *Ibid.*, p. 165-167.

Ces appréhensions ne sont pas sans fondements, comme en témoigne la situation faite à Vacherot (« mis en disponibilité » à l'été 1851), puis l'échec de Taine à l'agrégation de philosophie, dû à son non-conformisme antireligieux (il rejetait le spiritualisme alors dominant dans la discipline). Le déboire de son ami lui apparaît comme un scandale sans commune mesure – et le pousse progressivement du côté des études littéraires.

Deux mois après l'échec de Taine – et sa nomination dans un collège de Nevers, vécue comme un véritable exil– c'est le « coup d'État » de décembre 1851 qui suscite la profonde indignation du jeune normalien. L'expérience s'avère décisive en ce qu'elle forge un rapport d'hostilité (et même de haine) à la fois au nouveau régime, qui reconnaît le suffrage universel (masculin), et aux « masses » populaires, accusées d'être les pourvoyeuses du « despotisme ». Les mots employés sont vigoureux :

« La colère ne m'aveugle plus comme au premier jour, et je vois clair dans le grand mouvement qui nous emporte. Donner aux masses le suffrage universel, c'était d'avance courber la tête sous cet homme prédestiné que l'antiquité a bien connu et que tout peuple a tour à tour adoré sous le nom de bon tyran. Ici ce n'est point ses canons et ses cent cinquante mille brutes qui ont vaincu l'indignation publique, c'est l'inaction du vrai peuple, c'est l'indifférence presque sympathique des ouvriers, c'est le bruit lointain que nous entendions par avance des acclamations de la campagne. [...] Nous sommes vaincus : ce qui ne sait pas lire a écrasé ce qui sait lire ; ce qui n'a besoin que des bien du corps a sevré de leur liberté ceux qui ont besoin des mouvements de l'esprit. Ils se vengent de notre mobilité, en nous imposant un repos stupide. Les Ilotes ont pris Lacédémone. » (Lettre à Taine, 10 décembre 1851¹⁷³)

L'image est forte : le coup de force de Louis Napoléon est présenté comme la revanche de la stupidité sur l'intelligence, l'instrument du nombre, guidé par ses basses passions, pour faire taire les gens de l'esprit, la minorité des penseurs. Durant les semaines suivantes, il continue de tenir le peuple pour responsable de tous les maux : « [...] la France, décapitée de ses grands hommes et destituée de ses honnêtes gens, [se trouve] livrée sans ressource à l'idiotisme des basses classes et à la fourberie de quelques intrigants » (lettre à Taine, 17 décembre 1851) ; « Je suis quant à moi guéri du suffrage universel, et j'emploie mes loisirs à en guérir les autres. [...] Si tu es de mon avis, nous ferons campagnes ensemble pour arracher Sparte aux Ilotes » (Lettre de Prévost-Paradol à Taine, 3 janvier 1852). À la mi janvier, sa haine à l'égard du suffrage universel n'a toujours pas fléchi :

¹⁷³ *Ibid.*, p.180-181.

« [...] tu veux que cette masse d'êtres inférieurs me fasse la loi, que ne pouvant s'élever, elle m'abaisse, que n'ayant pas mes besoins elle me prive de mes jouissances, que n'ayant pas mes facultés, elle m'en interdise l'exercice [...] [Le foule] a autant de droits que de besoins, le droit de vivre, de boire, de pratiquer la jouissance du code civil, don paternel de la classe éclairée fait à des mineurs de la nation. Mais ouvrir le monde politique à des gens qui ne savent pas lire, à qui la moindre notion de droit individuel est étrangère et qui vont droit au despotisme comme un âne au moulin, c'est, comme le dit le grand Balzac, lâcher un taureau dans la boutique d'un faïencier. Le droit ne l'exige pas et le bon sens s'y refuse. L'éducation du peuple est le vrai remède, dis-tu, et tu as raison. Mais en attendant, serai-je esclave, moi dont l'éducation est faite, et feras-tu attendre pendant des siècles par la classe éclairée ces traînards du genre humain ? » (Lettre à Taine, 14 janvier 1852).

Ce schème intellectuel, emprunt d'un racisme social très prononcé, repose sur une série d'oppositions entre la « raison » des élites et à la « passion » du peuple, l'héroïsme de la minorité éclairée, gardienne de la liberté, contre la masse populaire supposée dévouée au despotisme et vectrice de l'abaissement intellectuel. Il reflète certainement des visions largement partagées par les élites « lettrées » de l'époque. Un tel jugement épargne les couches supérieures – y compris et surtout ses fractions intellectuelles – pour faire reposer la force du nouveau régime autoritaire sur le seul soutien, actif ou passif, des ouvriers et des paysans. On peut raisonnablement penser que cette expérience du « coup d'État démocratique » va structurer des dispositions durables, produire une animosité forte à l'égard du pouvoir politique, perçu comme hostile aux gens d'esprits ou du moins à l'Université et à son indépendance, mais également – et tout aussi durablement – à l'égard du suffrage universel (masculin), sur lequel repose sa légitimité. Le suffrage universel (masculin) est ainsi vécu comme une atteinte à la table des valeurs de l'élite cultivée et comme l'outil potentiel d'une tyrannie fondée sur la domination du « nombre ». Dans le cas Prévost-Paradol, ce profond dégoût aura raison de son républicanisme.

Son rejet viscéral du nouveau régime, sa volonté de combattre pour « arracher Sparte aux Ilotes », allaient-ils le conduire à démissionner ? Début janvier, Prévost-Paradol estime inutile de jouer aux héros vertueux : « je te le répète et le confesse à la honte de notre pauvre pays, écrit-il à Taine, nous ne sommes pas tenus de donner un inutile exemple, nous que l'État tient à la chaîne d'indispensables appointements.¹⁷⁴ » Cependant

¹⁷⁴ Lettre à Taine du 17 décembre 1851, in *Ibid.*, p. 181-184.

la politique du ministre de l'instruction Fortoul laisse présager les plus mauvaises augures pour la carrière universitaire et suscite une interrogation sur son avenir :

« Les bruits les plus contradictoires courent ici sur l'Ecole et sur l'Université. [...] Quel que soit le plan qui prévale et décide de nous, il est certain que notre triste métier va s'enlaidir encore et demander de nous un dévouement de plus en plus surhumain. Je me suis vu en province, pauvre, opprimé, et j'ai juré qu'on ne m'y prendrait pas [...] je me suis mis en campagne, cherchant quoi ? Une place modeste qui me donnât avec fort peu d'argent le temps de faire doucement mes thèses pour le jour lointain où l'Université redeviendrait habitable. [...] si je trouve, je pars. » (Lettre à Taine, 1^{er} février 1852¹⁷⁵)

« Si je trouve, je pars », écrit Prévost-Paradol : quelques semaines plus tard, il décidait de quitter l'école (sans avoir terminé sa troisième année) en demandant un congé. La réforme du concours d'agrégation compte certainement beaucoup dans cette décision. Mais Prévost-Paradol veut échapper au « baigne universitaire¹⁷⁶ ». Il emporte avec lui son humeur mélancolique, ainsi que le montre ce passage tiré de son journal intime :

« Élevé avec soin et intelligence, par ma mère, abreuvé d'ennuis au collège, dégoûté de l'enseignement à l'Ecole normale, j'aborde ce monde avec des mouvements d'ambition que j'entretiens de mon mieux, - car ils sont ma vie - et avec un fond d'indifférence qui tôt ou tard prendra le dessus. J'ai des amis dévoués, de bons camarades, un père excellent et, dit-on, un brillant avenir ; et avec tout cela, il n'est pas de jour où je n'éprouve plusieurs fois le désir d'être mort. [...] L'indifférence est ma patrie¹⁷⁷. »

c) L'échappée vers le monde de la presse

Plutôt que le professorat gris et oppressant de la province, que subit son ami Taine – qui désespère de sa situation – et de ses condisciples (Emile Levasseur sera envoyé à Alençon, Octave Gréard à Metz), il cherche d'autres moyens de subsister, le temps de préparer son doctorat – la carrière professorale n'est donc pas abandonnée, mais il compte accéder à l'enseignement supérieur sans passer par la case collège, et en renonçant à passer l'agrégation. Deux sources de revenu lui permettent de subvenir à son existence. Une première est la somme 2000 francs que lui attribue l'Académie française pour son *Eloge de Bernardin de Saint-Pierre* – il reçoit le prix d'éloquence. La seconde est la commande

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 188-189.

¹⁷⁶ *Ibid.* p. 226.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 28-29.

d'un ouvrage d'Histoire universelle qui lui vaut une allocation de 250 francs par mois. « Te voilà lancé : relations, journaux, revues, etc. Tu as tout » lui écrit Taine¹⁷⁸. Mais le jeune homme est à la recherche d'une situation plus assurée : il devient répétiteur (l'occasion de donner des leçons au fils d'Eugène Pereire), secrétaire de Mme d'Agoult (Jules Simon lui a obtenu la place) et surtout collaborateur de la *Revue de l'Instruction publique*, qui fait figure de revue intellectuelle de la corporation universitaire¹⁷⁹. « Figure-toi ton pauvre ami courant de six heures du matin à minuit, à pied, en voiture, à cheval, d'un bout de Paris à l'autre », écrit Prévost-Paradol à son complice Octave Gréard¹⁸⁰. Á cette époque, ses repères intellectuels s'identifient déjà à la presse réputée « libérale » : selon lui « Il n'y a rien à lire à Paris, sauf les *Débats* et la *Revue des deux Mondes*¹⁸¹ ».

Cet investissement, allié avec une fréquentation assidue des salons (c'est ainsi qu'il fait la connaissance de Victor Cousin, ou se lie d'amitié avec F.A. Mignet), s'avère essentielle dans une stratégie d'accumulation d'un capital social : c'est ainsi que dans les comptes rendus qu'il donne à la revue, il pratique abondamment la flatterie – quant ce n'est pas l'éloge – des notabilités de l'Institut (tels V. Cousin, F. Guizot, Mgr. Dupanloup ou A.-F. Villemain). Dans le même temps, si sa stratégie d'accumulation d'un capital intellectuel connaît quelques aléas, car il ne parvient pas à publier dans la *Revue des deux mondes*–, elle aboutit avec succès à la composition d'une ambitieuse *Revue de l'Histoire universelle*, ouvrage de vulgarisation paru en 1854 qu'il entendait soumettre à la l'Académie des sciences morales et politiques, ainsi qu'à la rédaction des deux thèses requises : la française, publiée en 1855 sous le titre *Elisabeth et Henri IV (1595-1598) : ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre au sujet de la paix de Vervins*, et la latine : *De decani Jonathan Swift vita et scriptis* (1855). Durant cette période, Prévost-Paradol devient « libéral » : se reconnaissant de la « jeunesse libérale » et de « l'opinion constitutionnelle », il aspire, explique t-il à l'académicien N.-A. de Salvandy, à la formation d'un « grand parti libéral », qui réunirait au-delà des « nuances » tous les « amis d'un gouvernement libre » autour de la « résolution commune de rendre le gouvernement à la classe éclairée » et de la double devise « Ordre et liberté »¹⁸².

¹⁷⁸ Lettre de H. Taine à Prévost-Paradol, 2 juin 1852, in Hippolyte Taine, *Sa vie et sa correspondance*, vol. 1, 1905, p. 257.

¹⁷⁹ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 95 et s.

¹⁸⁰ Lettre de Prévost-Paradol à O. Gréard, 28 octobre 1852, in Gréard, *op. cit.*, p. 201-202.

¹⁸¹ Lettre de Prévost-Paradol à Gréard, 24 novembre 1852, in *Ibid.* p.205.

¹⁸² Lettres datés l'une du 6 septembre 1854, l'autre de novembre 1854, in *Ibid.*, p. 230-236.

Fort des recommandations adéquates¹⁸³, Prévost-Paradol est nommé par le ministre Fortoul dans une chaire de littérature française à l'Université d'Aix. Sollicité pour collaborer à la *Revue contemporaine*, proche du pouvoir en place, il refuse : « Autant je suis résolu à ne lui donner [au ministre] aucun sujet de plainte et à faire sagement mon devoir, autant je suis décidé à tout jeter là plutôt que de m'enrôler dans cette armée qui cherche des renforts », écrit-il à Léon Halévy¹⁸⁴. Si son cours – en dégagant des leçons de morale de l'étude des grands auteurs – devient un évènement mondain dans la localité et ses environs, le jeune professeur connaît quelques déconvenues académiques. En effet il ne remporte pas le prix de l'Académie française pour son éloge de Vauvenargues, avec lequel il comptait « [s']échapper et marcher sur Paris »¹⁸⁵. Et son ouvrage *Du rôle de la famille dans l'éducation* n'obtient qu'un second prix à l'Académie des sciences morales et politiques. Cependant la possibilité de « marcher sur Paris » lui est offerte comme une aubaine en décembre 1856. Le prestigieux *Journal des débats* lui propose en effet d'assurer au sein du quotidien la succession de John Lemoine qui rédigeait, conjointement avec Louis Alloury, la rubrique d'ouverture du journal, appelée « Premier Paris », et résumait chaque jour les nouvelles politiques. Villemain, Mignet et surtout Saint-Marc Girardin (1801-1873), la plume des *Débats*, qui était à son jury de thèse, l'auraient recommandé à Edouard Bertin, le directeur¹⁸⁶. Le courrier que rédige Hippolyte Rigault (1821-1858), un ancien condisciple de l'Ecole, insiste sur la nécessaire conformité d'opinions avec le journal : « Vous êtes, comme les *Débats*, libéral en politique et en religion ; vous êtes, comme eux, ami de l'ordre. Vous aimez en un mot ce que nous aimons, vous n'aimez pas ce que nous n'aimons pas¹⁸⁷. » Prévost-Paradol accepte et demande sa mise en disponibilité.

2. Un polémiste « de salon »

a) Stratégies stylistiques et jeux d'escrime

En matière de presse, on l'a vu, la politique de censure du régime constitue assurément une forme de contrainte qui pèse fortement sur l'espace journalistique du

¹⁸³ Grâce, en autres à l'appui Léon Halévy et de Chéruef, dont il est le protégé.

¹⁸⁴ Lettre de Prévost-Paradol à L. Halévy, 25 mai 1856, in *Ibid.*, p. 184.

¹⁸⁵ Lettre de Prévost-Paradol à L. Halévy, 26 janvier 1856, in *Ibid.*, p. 242-244 : « Non que sois mal à Aix », ajoute Prévost-Paradol, « Mais j'étouffe, cher Ludovic, l'air me manque ».

¹⁸⁶ Sur cette figure des *Débats*, Laurence W. Wylie, *Saint-Marc Girardin Bourgeois*, Syracuse University Presse, 1947.

¹⁸⁷ Lettre d'H. Rigault à Prévost-Paradol, 7 décembre 1856, Archives de la Bibliothèque de l'Institut, Manuscrits Ludovic Halévy, 4489-34. Il lui annonce qu'il gagnera un minimum de 6 000 fr. par an.

Second Empire. Cette menace réelle et permanente de sanctions se trouve intériorisée par les rédacteurs, et d'abord par les responsables de journaux, les premiers censeurs ; elle incite les rédacteurs à contrôler leur propos, à s'autocensurer – intériorisant ainsi les limites objectives imposées à leurs pulsions expressives ; ou bien à faire usage de codes expressifs spécifiques (recours à l'euphémisme, à l'allusion, à diverses formes de « cryptages ») permettant, dans une certaine mesure, de s'accommoder de la censure et parfois de se jouer d'elle. C'est ainsi que, paradoxalement, la censure peut être source de créativité. Quand le contenu doit être dissimulé, le rédacteur est incité à renchérir dans une maîtrise de la forme expressive. Prévost-Paradol affirme lui-même que c'est « la meilleure école » pour apprendre le métier de journaliste :

« Accueilli au *Journal des Débats* avec une encourageante indulgence par d'éminents collaborateurs, nous étions à bonne école pour apprendre notre métier de journaliste ; mais nous osons dire que la meilleure école qu'on pût imaginer pour ce difficile apprentissage c'est la législation actuelle sur la presse. Ecrire tous les jours avec cette législation devant les yeux, n'est-ce pas se trouver un peu dans la situation de cette belle conteuse qui commençait chaque nuit son histoire avec la chance d'être supprimée au lever de l'aurore ? Et, à vrai dire, sa condition pouvait nous paraître digne d'envie ; car elle n'avait qu'à se montrer intéressante pour se sauver, tandis qu'en devenant intéressant nous aurions couru grand risque de nous perdre ; elle devait s'exciter à penser et s'efforçait de parler beaucoup ; notre grand art devait être de parler peu et de ne pas paraître en penser davantage. Bref, cette aimable personne s'est tirée d'affaire, et nous ne cachons pas que cet illustre précédent nous semble d'un favorable augure¹⁸⁸. »

Dans une lettre de jeunesse, il allait même jusqu'à célébrer la censure : « Vive l'oppression pour donner toutes ses ressources et tout son prix à la pensée, pour nous instruire à la force contenue, aux nuances savantes, au mépris laconique et acéré ». « Plus de chanteurs de rues, place aux artistes¹⁸⁹ ! » Ce qui veut sans doute également dire : plus de pamphlétaires, place à l'ironie subtile des gens lettrés, de « l'artiste ».

« L'audace » de Prévost-Paradol a été d'insuffler dans l'analyse politique une dose de critique et d'ironie à un moment où la presse, relativement morose, en contenait peu. « Quand Paradol commence à écrire, explique l'historien Pierre Guiral, il ne semble pas que cet art de l'allusion perfide, du sous-entendu piquant ait été très poussé. La première véritable audace a été la sienne, et c'est en grande partie parce qu'elle a été la première,

¹⁸⁸ Anatole Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, Paris, 1859, p. I-II.

¹⁸⁹ Lettre de Prévost-Paradol à Gréard, 10 mars 1853, in Gréard, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p.210.

qu'elle a valu à son auteur si rapide et si haute réputation¹⁹⁰ ». Allusion perfide, sous-entendu : la critique, en effet, ne peut légalement être frontale. Prévost-Paradol ne manifeste pas une opposition directe, ni systématique – il soutient par exemple la guerre de Crimée. Quand il « attaque » le gouvernement, c'est toujours de manière indirecte, sans le mettre en cause ouvertement, en évoquant l'étouffement des libertés, en particulier de la presse, sujet récurrent de ses premiers articles. Surtout, Prévost-Paradol s'en prend aux soutiens du gouvernement dans la presse, raillant la supposée « docilité » des titres de la presse « officielle », critiquant les idées du gouvernement, moquant les éditoriaux de la presse « affidée ». Sa cible privilégiée est *L'Univers* de Veillot, et c'est d'abord en répliquant sur le terrain de la polémique religieuse que Prévost-Paradol fait ses premières armes. « L'Univers nous embarrasse ; nous voulons éviter de le citer trop souvent, et pourtant comment laisser passer sans l'attention qu'ils méritent des articles comme celui qu'il consacre aujourd'hui à un livre intitulé *Le ciel ou le bonheur des Saints dans le paradis ?* », persifle Prévost-Paradol (*Journal des Débats*, 18 avril 1857). Se donner un adversaire, quoi de plus commode, avait remarqué Sainte-Beuve : celui-ci « vous fournira chaque matin la moitié de vos idées.¹⁹¹ »

Les stratégies stylistiques de Prévost-Paradol varient en fonction des genres journalistiques, des sujets traités, et des effets recherchés : ainsi le ton sérieux, parfois ampoulé, de ses textes « savants » traitant de questions politico-philosophiques consacrées (comme « le gouvernement parlementaire »), n'est pas celui des controverses, parfois féroces, en matière de religion. S'agissant des formes expressives perçues comme « subversives », l'ironie est alors son arme favorite et assure sa réputation de polémiste. Comme l'a finement analysé l'auteur lui-même, amateur de Swift, l'ironie consiste, par des traits d'humour, à rendre saillant des contrastes :

« C'est à rendre saillant des contrastes faits pour exciter le rire que la littérature ironique s'est de tout temps appliquée. Tantôt on met en regard la grandeur des moyens et l'exiguïté ou l'absurdité du résultat, comme l'accouchement de la montagne qui enfante à grande peine une souris : *ridiculus mus*. Tantôt on met un homme entre son affectation de sainteté et sa conduite, comme Tartufe, tantôt on place un gouvernement entre ses

¹⁹⁰ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p.162.

¹⁹¹ « Celui qui écrit tous les jours ou très habituellement dans les journaux, même quand il aurait tout l'esprit du monde, est en danger de souffrir parfois de la disette d'idées ou de sujets : mais ayez un adversaire et vous n'avez plus à vous inquiéter : l'adversaire au besoin vous fournira chaque matin la moitié de vos idées. » Charles-Augustin Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, volume 1, 1864, p.269.

promesses et ses actes, entre sa façon de parler et sa façon d'agir ; enfin il n'est guère de situation ni de personne qui ne soit susceptible de ridicule et ouverte à l'ironie si, en l'examinant, un contraste frappant peut-être saisi sur le vif et mis en lumière¹⁹². »

Du point de vue formel, l'ironie joue sur des décalages entre le ton employé et le sujet traité : en parlant d'un sujet grave de manière légère, ou inversement avec gravité d'une opinion que l'auteur ne partage pas. En matière de liberté de la presse, Prévost-Paradol choisit, par exemple, d'évoquer la liste des sujets indiscutables « depuis l'appréciation des événements de l'histoire du Premier Empire jusqu'à la discussion des qualités d'un certain engrais recommandé par l'administration » (*Journal des Débats*, 11.12.1860) ; ou de railler d'un trait humoristique, l'uniformité de la presse gouvernementale de province :

« La conformité d'opinion de ces journaux est si grande, l'ordre de leurs idées si logique, le choix de leurs expressions si juste que leurs lecteurs, s'ils traversaient la France entière en un jour, pourraient souvent achever à leur point d'arrivée la phrase commencée à leur point de départ. » (*Journal des Débats*, 24 septembre 1858)

La chronique intitulée « Conversation interrompue par un chien sur la politique suivie par le gouvernement français sur la question italienne », publiée dans le *Courrier du Dimanche*, traite de la politique étrangère de l'Empire sous forme d'un dialogue imaginaire. À la fin de la conversation, la passivité politique des bourgeois éduqués fait l'objet d'une vive critique, très moralisatrice « Ils me rappellent, malgré moi, ce porceau qui, embarqué sur un navire, mangeait tranquillement pendant une violente tempête », écrit l'auteur. Qui soudain interrompt le très sérieux dialogue par l'arrivée d'un animal de compagnie :

« En ce moment le chien de la maison s'approcha de nous et s'assit docilement par terre. Il ne remuait guère que la queue, mais son regard était ardemment fixé sur celui de son maître ; comme il l'épiait, comme il cherchait à deviner le moindre éclair de sa pensée, le moindre mouvement de son désir ! allait-il s'élançer à droite, allait-il se précipiter à gauche ? Lui jetterait-on cette boule de papier de ce côté, ou ce caillou de cet autre ? Voilà ce que disait le regard attentif du charmant animal aussi clairement que s'il eût parlé. La nature me plaît toujours et je l'admirais malgré moi.

A. – Tenez, commençai-je à dire...

B. – Allons déjeuner ; il va nous dire quelque impertinence.

A. – Vous avez raison, allons déjeuner.

¹⁹² A. Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, 2e série, 1862, p.325.

Ainsi se termina cet entretien¹⁹³. »

Cette fin, à la fois acerbe et cocasse, témoigne du recours à des contrastes narratifs ou thématiques pour susciter le rire – l’effronterie ne laissa pas indifférent le gouvernement, qui sanctionna le journal. Toutefois, ce genre de provocation reste rare sous la plume de Prévost-Paradol, et impossible dans les colonnes feutrées du *Journal des Débats*.

Ses stratégies stylistiques les plus fréquentes s’appuient sur l’allusion et les jeux de double langage, qui appellent des jeux de double lecture de la part d’un public capable de percevoir une charge « critique » ou « sarcastique » derrière des propos apparemment éloignés de la politique (par exemple, les critiques littéraires), ou évoquant la politique sans traiter directement de problèmes contemporains (à l’exemple des considérations relatives à l’Empire romain qui n’étaient jamais tout à fait « neutres »). Il joue de la complicité et des connaissances partagées avec le lectorat : ainsi, par exemple, le texte sur « Aristophane et Pétrone », dans le deuxième volume des essais, constitue une réponse faite à Troplong, l’homme de l’Empire, qui avait qualifié les journalistes de « frivoles élèves d’Aristophane et de Pétrone ». Ce jeu d’allusions et de double langage permet d’imaginer derrière les pensées, semble-t-il, les plus anodines, les saillies les plus audacieuses :

« Un voyageur m’a raconté que, se trouvant sur un bâtiment à vapeur, il avait pris le mécanicien en telle haine qu’il désirait ardemment voir sauter la chaudière, dût-il être lui-même lancé en fragments jusqu’aux étoiles¹⁹⁴. »

Ainsi, au-delà de la stricte compréhension d’un trait d’esprit, « la réussite » d’un style, le bon accueil fait à un propos critique, tient avant tout à l’accord entre les schèmes de l’auteur et de ceux de ses lecteurs ; c’est cet ajustement qui conditionne la « bonne réception » du propos.

b) Un point de vue « adéquat »

Le style littéraire de Prévost-Paradol, soutenu, distingué, correspond aux pratiques d’écriture héritées de sa formation, capital qu’il réinvestit dans l’écriture de presse. Prévost-Paradol a su, avec mesure, subvertir les codes narratifs du « premier Paris » (la

¹⁹³ Anatole Prévost-Paradol, *Quelques pages d’histoire contemporaine : lettres politiques. Deuxième série*, Paris, M. Lévy, 1864, p. 47.

¹⁹⁴ A. Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, 1859, p. 385

rubrique traitant de l'actualité politique) comme ceux des autres espaces traitant – ou non – de politique (par exemple les comptes-rendus d'ouvrages). Mais pour se permettre de les subvertir, fallait-il encore les maîtriser – et même, semble t-il, exceller dans cette maîtrise. « Sa facilité tenait du prodige, se souvient Renan ; Ces articles exquis étaient écrits au dernier quart d'heure, sans une rature¹⁹⁵ ». Cette « facilité » résulte d'un long et exigeant apprentissage, à l'école normale, où il a été nourri de rhétorique et de philosophie, puis de ses premiers travaux, qu'il s'agisse de la *Revue de l'Histoire universelle* ou de ses thèses de doctorat en Lettres. Il a ainsi acquis cette maîtrise du langage et des humanités, ainsi qu'une disposition certaine à imiter « le beau style » que l'on dit « classique ». Un contemporain, l'écrivain Maxime du Camp, évoque dans ses souvenirs, avec une pointe d'ironie, cette écriture « qu'il s'efforçait de faire ressembler à celle du temps de Louis XIV. Volontiers il eût repris la vieille orthographe¹⁹⁶. » Bien que de formation académique, son style n'est pas « professoral », au sens de sérieux, appuyé, *docte* ; c'est d'abord une écriture mondaine, qui brille par sa clarté et son piquant.

Invoquer la menace de la censure ne suffit donc pas à rendre compte du ton, certes ironique, mais relativement mesuré, qui caractérise les productions de Prévost-Paradol. Ce dernier le reconnaît, à sa manière : « j'exprimais ces idées [libérales] sans sortir des bornes étroites », écrit-il, « le plus souvent, par modération d'esprit autant que par nécessité »¹⁹⁷. Ces « audaces » contenues, celles d'une plume *distinguée* prenant soin de respecter une certaine *tenue* littéraire, ne sont-elles pas la marque d'une certaine *retenue*, socialement marquée ? Ses stratégies narratives et formelles, indissociables de contenus – raisonnablement – critiques rencontrent alors les attentes d'une « demande », en l'occurrence d'un public « distingué », sachant apprécier la finesse de ce langage, ce genre d'ironie feutrée, et son attitude – raisonnablement – critique à l'égard du régime. « Lequel des deux était le plus fait pour l'autre, de M. Prévost-Paradol ou du *Journal des Débats* ? » s'interroge, avec une verve grinçante, l'écrivain Barbey d'Aurevilly. Les *Débats* font figure, on l'a vu, de journal de la bourgeoisie « libérale » cultivée. En toute matière, et surtout en politique, il fait preuve d'une grande prudence. Trop pour Prévost-Paradol, sans

¹⁹⁵ E. Renan, « le Journal des Débats sous le Second Empire », *op. cit.*, p. 240.

¹⁹⁶ Maxime du Camp, *Souvenirs littéraires*, vol. 1, 1885, p.399.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. III

doute : « les traditions courtoises et prudentes du *Journal des Débats* lui imposaient une modération à laquelle il ne se soumettait qu'en rongant son frein » se rappelle un ami¹⁹⁸.

Mais son passage à *la Presse*, qui l'a « débauché » à prix d'or, s'avère un échec. Le polémiste peinait à trouver ses marques. En cause la composition différente de public ? La remarque d'un observateur avisé le laisse entendre : « Le public de *la Presse* se compose d'hommes d'affaires et de gens pressés qui cherchent la nouvelle du jour et que les petites malices dites en beau langage touchent fort peu » remarque un contemporain¹⁹⁹. Dès son départ des *Débats*, Prévost-Paradol est vite regretté par plus d'un de ses collaborateurs : « quand on a un cheval de sang dans son écurie, il faut le garder pour l'honneur qu'il vous fait » écrit Cuvillier-Fleury au Duc d'Aumale, qui partage son opinion²⁰⁰. C'est en fait la popularité que va lui conférer la publication d'une brochure sur les *Anciens partis* (1860), et le procès qui s'en suivit, qui lui permettent de réintégrer la rédaction de l'organe « orléaniste ». Toutefois, le publiciste trouve une plus grande liberté au *Courrier du Dimanche*, auquel il adresse une « lettre au rédacteur. » Le titre, qui se revendique également de « l'opposition », est de création récente (1857), ne dispose pas de l'héritage prestigieux du premier (bien qu'il entend lui aussi réunir des journalistes réputés), et fait encore l'objet des luttes d'appropriation et de définition de sa ligne éditoriale. Toutefois dans l'un ou l'autre, il adresse ses chroniques à une audience aisée, lettrée, politisée, et d'opinion « libérale ».

c) Le « Secrétaire » des « anciens partis »

« Il fut attiré et bien accueilli dans le monde qui représentait l'opposition parlementaire. Il en devint l'enfant chéri et l'on vit en lui un Martignac futur. Il y trouvait son compte : le luxe lui plaisait, il se façonnait de son mieux aux bonnes manières, singeait certaines attitudes que l'on reconnaissant facilement et regardait avec confiance vers l'avenir²⁰¹. »

Bien qu'emprunts d'hostilité, les propos de Maxime Du Camp à l'égard de Prévost-Paradol ne sont pas sans justesse. De 1857, date de l'entrée du jeune homme aux *Débats*, au début des années 1860, Prévost-Paradol va progressivement s'insérer, se faire

¹⁹⁸ P. Gréard, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 86.

¹⁹⁹ Alfred Darimon, *Les Cinq sous l'Empire*, 1885, p. 347.

²⁰⁰ Lettre de Cuvillier-Fleury au Duc d'Aumale, 13 avril 1860, cité par P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 244.

²⁰¹ Maxime du Camp, *Souvenirs littéraires*, vol. 2, 1906, p. 289.

reconnaître et accepter, parmi les chefs de la bourgeoisie « libérale ». Dans les premiers temps, il est possible d'imaginer qu'il n'était pas complètement à son aise dans les salons fréquentés par les sommités, comme le laissent entendre les Goncourt, qui le décrivent restant toute la soirée « au cœur de la conversation des vieux, n'ouvrant pas la bouche, raide sur sa chaise, sérieux comme un doctrinaire qui politique » ; et qui ajoutent, non sans moquerie : « Evidemment, c'est un garçon qui arrivera, mais c'est dur²⁰² ! » Néanmoins sa plume assure très vite sa notoriété, et avec elle un nouveau mode de vie, plus luxueux (Prévost-Paradol est un amateur de chevaux) et mondain (il apprécie le théâtre et les comédiennes). Son destin se lie assez étroitement à celui de Thiers, son protecteur, dont il passe, à juste titre, pour être un proche – ce dont témoignent les billets conservés aux archives²⁰³ – mais aussi pour servir de relais aux opinions de l'ancien chef du « parti de l'ordre » – ce que confirme à diverses reprises son biographe²⁰⁴. Tandis que Thiers habitait place Saint-Georges, Prévost-Paradol logeait alors rue Saint-Georges. Ce dernier s'honore de la fréquentation de ces hommes auxquels il s'identifie : « [je me trouvais] rapproché par les circonstances des hommes les plus considérables de l'opinion libérale, je les trouvais animés des sentiments qui me guidaient et m'échauffaient moi-même²⁰⁵. »

Prévost-Paradol obtient en fait la reconnaissance de ce milieu en devenant leur défenseur attitré. Il réussit alors un coup important, c'est la publication tonitruante d'une brochure polémique, les *Anciens partis*, en juin 1860²⁰⁶. Avec son ironie coutumière, il constate que les *anciens partis* sont accusés de tous les maux par le gouvernement et ses soutiens : « Peu s'en faut qu'ils ne soient responsables des intempéries des saisons, qu'on n'attribue une mauvaise récolte à leurs manœuvres, et qu'ils ne soient soupçonnés d'entretenir des intelligences avec le ciel ». La brochure prend le parti inverse. C'est ainsi qu'il évoque les « dons inestimables de la Restauration » (tels que « fondation de l'esprit public, de la tribune, de la presse, de la liberté moderne, en un mot ») ; salue le roi « bienveillant et sage » de la monarchie de juillet ; dénonce « l'alliance veille comme le monde de la démagogie et du despotisme ». Contre les attaques faites à « la coalition » des

²⁰² Edmond et Jules Goncourt, *Journal des Goncourt*, Vol. 1, 1888, p. 183.

²⁰³ Archives de la Bibliothèque de l'Institut, Manuscrits Ludovic Halévy. On y trouve quelques « suggestions » de Thiers de ce type : « Lisez le Constitutionnel de ce matin, mon cher ami, et croyez moi, si c'est possible, il faut répondre » (MS 4490-67). Tandis que Thiers habitait place Saint-Georges, Prévost-Paradol logeait alors rue Saint-Georges.

²⁰⁴ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit., passim*. L'historien désigne même Thiers comme le « patron » de Prévost-Paradol (page 389).

²⁰⁵ A. Prévost-Paradol, *Essai de politique*, vol. 1, (2^e éd.) 1861, p II.

²⁰⁶ Anatole Prévost-Paradol, *Les Anciens partis*, 1860.

« anciens partis », c'est-à-dire à leur volonté de s'unir, il réplique que la tendance impérialiste est elle-même formée d'anciens des « anciens partis » autour du « prince d'autorité ». Prévost-Paradol défend résolument l'union de l'opposition sous le « principe de liberté ». Il explique que les hommes des différentes opinions ont en fait « servi la même cause », la défense des « principes d'un gouvernement libre », mais ils divergeaient seulement sur les meilleurs moyens de l'établir et de le conserver » ; aujourd'hui se forme « un nouveau parti qui a le droit de réclamer le beau nom de libéral, puisqu'il n'a d'autre lien, ni d'autre principe commun, d'autre mot de ralliement ni d'autre drapeau, que la revendication de la liberté. » Il s'agit donc de laisser de côté les « intérêts secondaires », les « vaines querelles » et de lutter contre le sentiment d'impuissance et l'abstention²⁰⁷.

Ainsi, non seulement Prévost-Paradol répond aux attaques des adversaires contre les anciens « orléanistes », « légitimistes » et « républicains », mais il exhorte à leur union autour du drapeau de la « liberté » – ce sera son mot d'ordre pendant plusieurs années. Le gouvernement saisit la brochure quelques jours après sa parution – tout le premier tirage, de 5000 exemplaires, était déjà écoulé²⁰⁸. Montalembert, comme d'autres, témoigne à Prévost-Paradol sa sympathie : « Vous êtes, à la fois, l'espoir et l'ornement de ce parti « libéral » dont vous avez raison de réhabiliter le nom²⁰⁹. » L'avocat légitimiste Berryer se propose de défendre l'imprimeur et l'éditeur, et Dufaure se charge de l'accusé Prévost-Paradol. L'audience a lieu en juin 1860 : il est condamné à 1 mois d'emprisonnement et à 3000 francs d'amende pour délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. La peine de prison – elle se révèle en fait peu pénible car il la purge dans la maison de santé d'un ami – suffit à en faire quasiment un martyr de l'opposition : « si l'audience avait été un succès mondain, la condamnation fut un succès politique », note Pierre Guiral²¹⁰. Un de ses camarades parle même d'un « triomphe » pour le jeune journaliste. Ce succès lui vaut un regain de popularité et le place en bonne voie pour proposer sa propre candidature aux élections législatives à venir. Son ambition politique est, en effet, à peine voilée.

Prévost-Paradol parvient à se faire reconnaître non seulement comme journaliste, mais véritablement comme *publiciste*, et même homme de lettres. En 1858 il publie (dans l'édition du 1^{er} janvier) son premier article dans la *Revue des deux mondes* intitulé « La

²⁰⁷ *Ibid.*, resp. pages 6,13,17,26, 27,30.

²⁰⁸ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.* p. 248.

²⁰⁹ Lettre de Montalembert à Prévost-Paradol, le 30 mai 1860, in O. Gréard, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 269.

²¹⁰ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 252.

Presse en Angleterre et en France ». Les années suivantes il publie trois volumes d'*Essais de politique et de littérature*. Il y aborde, en vrac : « Nos constitutions depuis 1789 », « La Révolution française », « De la monarchie de juillet », « le duc Decazes » ; « De la centralisation » ; « L'Eglise catholique et la liberté » ; et propose des « pièces » sur : Thucydide, Lucrèce, Spinoza, Pascal, Saint-Vincent de Paul Lacordaire ou « les comédiens » . Prévost-Paradol traite donc à la fois de littérature et de politique, mais la distinction n'est pas si tranchée, ainsi qu'il ne le reconnaît lui-même : « je ne fais guère de littérature sans songer à la politique ; et j'avoue de mon côté que je n'écris point sur la politique sans quelque préoccupation littéraire²¹¹. » Comment ne pas voir dans cette façon de faire, celle des modèles ou références qu'il s'est donné, la manière d'un Tocqueville par exemple ? Le jeune publiciste note, sans une pointe de nostalgie, que l'époque où Tocqueville rédigeait *De la Démocratie en Amérique* était encore « le temps où écrire avec éclat sur la politique paraissait un titre pour participer aux affaires du pays²¹² ».

Ces essais, rédigés dans un style très soigné, constitue une stratégie d'accumulation d'un capital à la fois intellectuel et social. Les publications, tant par l'écriture que par le contenu, sont conformes aux canons intellectuels de l'Institut. D'ailleurs, les œuvres des personnalités liées aux académies sont soigneusement citées et fort appréciées : on remarquera, par exemple, qu'Ampère, Flourens, Montalembert, Mignet, Laprade, et Sacy, tous membres de l'Académie française, sont l'objet des attentions bienveillantes de l'auteur. Le fait mérite d'être mentionné lorsqu'on sait que Prévost-Paradol est élu dès 1865 à l'Académie française, à l'âge à peine de 37 ans. Mais avant de recevoir cette consécration, qui touche, dit-on, à l'immortalité, le jeune publiciste a reçu celle de Sainte-Beuve, pour ses premiers *Essais*²¹³. Rallié à l'Empire, le grand critique de l'époque note, à propos de ses débuts, et avec une pointe d'humour : « il tirait sur nous, sur nos amis, mais il tirait bien ». Bien qu'il marque son désaccord politique, il n'en est pas moins très louangeur, soulignant son « talent d'écrivain politique », « de critique et de discoureur littéraire » qui le situerait « au premier rang des jeunes écrivains distingués qui se sont produits dans ces cinq ou six dernières années ». Mais, note le critique, « une fonction spéciale lui est dévolue : il est ce qu'on peut justement appeler le Secrétaire général des anciens partis, adopté et chéri en cette qualité. » Sainte-Beuve souligne, non sans justesse,

²¹¹ Anatole Prévost-Paradol, *Nouveaux Essais de politique et de littérature*, 1862, p. I.

²¹² *Ibid.* p. 67-68.

²¹³ Lundi 4 novembre 1861, in Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. 1, 1864, p. 155 et s.

l'identification du jeune prétendant aux figures « libérales » des monarchies, et son image un peu surfaite, idéalisée de la période :

« M. Prévost-Paradol, tout jeune qu'il est, ne l'est peut-être pas assez ; il a un culte légèrement rétrospectif. Nous autres, je me le rappelle, il nous arrivait quelque fois de regretter de n'avoir point assisté aux grandes luttes des premiers temps de la Révolution [...] Lui, venu plus tard, a rapproché l'objet de son rêve : c'est l'époque de la Restauration et celle de Louis-Philippe qu'il embrasse avec prédilection dans ses regrets [...] Ceux qui ont parcouru ces époques et qui croient les juger sans amour et sans haine ne laissent pas d'être étonnés de cet enthousiasme un peu vague, de cette admiration un peu confuse et indistincte de la part d'un esprit aussi juste »

Et de conclure son article : « il mériterait bien d'être de l'Académie²¹⁴ ».

À la des années 1850, Prévost-Paradol fait figure de *jeune premier* du journal qui dispose de la plus forte légitimité culturelle dans l'univers de la presse. Cette position le conforte dans le sentiment d'appartenir à une minorité « éclairée », en butte à un pouvoir politique qui la méprise mais ayant l'assentiment du *nombre*, celui du suffrage universel. Dans les écrits qu'il publie à cette époque, il multiplie ainsi les oppositions entre d'un côté, un « public » supposé « dormir du plus profond sommeil », et de l'autre un « petit nombre d'hommes éclairés que préoccupent encore le passé et l'avenir de la France » – entre le « petit nombre d'hommes qui pensent et qui parlent » et le « nombre infini de ceux qui ne disent rien et qui n'en pensent pas davantage²¹⁵. » Pour Prévost-Paradol, c'est bien dans le « royaume des esprits », grâce à l'action de cette minorité, qu'un mouvement politique renaît, essentiellement dans les milieux intellectuels de la capitale.

S'il n'est pas lieu d'imaginer le « Paris intellectuel » insurgé contre l'Empire – « si les ralliés furent rares, la plupart des membres de l'intelligentsia parisienne établirent un *modus vivendi* avec l'Empire » rappelle l'historien Louis Girard²¹⁶ – c'est pourtant bien dans la capitale qu'une « opposition » au régime s'affirme à partir de la fin des années 1850. Ce phénomène n'est pas sans rapport avec la très forte centralisation de l'activité intellectuelle dans cette ville. Paris est réputé être le « foyer d'idées » de la France : c'est là, en effet, que s'éditent la majorité des livres nouveaux – sans compter les revues –, que

²¹⁴ *Ibid.*, p. 164.

²¹⁵ A. Prévost-Paradol, *Essais de Politique et de littérature*, 1859, p. 204-205.

²¹⁶ Louis Girard, *Nouvelle histoire de Paris. La Deuxième République et le Second Empire, 1848-1870*, Paris, Hachette, 1981, p.267.

se jouent les pièces à la mode – il existe une quarantaine de théâtres en 1870 –, que sont publiés les journaux « qui donnent le ton » à ceux de province, là que résident les savants et les publicistes de renom. La taille démographique de ce milieu n'est pas simple à établir : vers la fin du Second Empire, on compterait une dizaine de milliers d'artiste, moins de 2000 « savants et lettrés », 500 « universitaires », moins de 1500 personnes relevant du palais de Justice – pour la plupart simple praticiens –, mais près de 23 000 élèves des lycées et de l'enseignement privé, environ 2000 étudiants à la faculté de droit et un millier dans celle de médecine²¹⁷.

Cette hyper-concentration des étudiants et des lycéens – parmi lesquels nombre de « provinciaux », car pour tous ceux qui aspirent à une « carrière libérale », monter à Paris est un passage quasi obligé – dans quelques quartiers de la ville favorise la mobilisation politique de ces milieux²¹⁸. De façon plus structurelle, cette hyperconcentration pose un problème quant aux débouchés de ces études. Comme le souligne l'historien Christophe Charle, une fois le diplôme obtenu, une partie d'entre eux tente de se placer sur les marchés professionnels parisiens, dont les deux principaux sont l'administration et les professions juridiques. « Il en résulte un encombrement qui ne peut-être résolue que par l'accès aux réseaux de protection et de patronage, qui tranchent arbitrairement entre candidats semblables sous tous les autres rapports » et favorisent les candidats dotés de fortes ressources économiques et sociales²¹⁹. Les prétendants peuvent aussi « tenter une stratégie alternative » – comme l'engagement dans les réseaux d'opposants portés à dénoncer « l'exclusivisme » politique et administratif de l'Empire.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 250

²¹⁸ Jean-Claude Caron, *Généralisations romantiques. Les étudiants de Paris et le quartier latin*, Paris, A. Colin, 1991.

²¹⁹ Christophe Charle, « Concurrence entre élites et champ du pouvoir » in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, 2009, pp. 144.

-CHAPITRE 2-

D'une coalition à l'autre :

La formation d'une opposition « constitutionnelle »

« Ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet n'ont été culbutées par les conspirateurs, les régicides et les radicaux : elles sont tombées sous les coups de Royer-Collard, Benjamin Constant, Thiers, Tocqueville. Entrons donc dans la légalité en tranquillité de conscience, nous n'en serons que plus redoutables contre l'ennemi dont nous voulons secouer le joug. » Emile Ollivier¹.

Le 25 décembre 1851, après une longue période de silence, le *Journal des Débats*, prend publiquement position sur les « évènements ». La plume de son directeur, Armand Bertin, apparaît mesurée, le ton prudent, les mots pesés. Il ne s'agit pas d'affirmer un ralliement au nouveau pouvoir : seulement d'indiquer que les *Débats* prennent acte de la situation nouvelle, « telle qu'elle est », et refusent de « créer des difficultés » au nouveau régime. « Nous sommes des hommes d'ordre et de gouvernement » souligne Bertin, c'est-à-dire prêts à appuyer les « lois sévères » du gouvernement, et à les discuter avec loyauté : « Oui, nous approuverons sans hésiter les mesures qu'il prendra dans l'intérêt de l'ordre et de la prospérité publique ; oui, nous discuterons les actes du pouvoir, selon la loi qu'il se fera lui-même. » Le « premier-Paris » se conclut en évoquant la nécessité de concilier ordre public et « liberté régulière et tempérée ». Le même numéro publie dans ses pages « Variétés » un long compte-rendu, rédigé par Sylvestre de Sacy, consacré à la correspondance de Joseph de Maistre. Elogieux à l'égard du célèbre penseur, il n'en comporte pas moins une critique contre « sa passion trop exclusive pour les jésuites » (*Journal des Débats*, 26.12.1851). Ces deux articles suscitent l'attaque fougueuse de Louis Veillot, la plume de *L'Univers*, journal catholique dévoué au nouveau pouvoir. Dans un langage très imagé, Veillot dresse le procès de ceux qui prétendent encore défendre la Révolution, malgré les « malheurs » et les « crimes » qu'elle aurait provoqué, de ceux qui prétendent encore incarner une position de « juste milieu » dans les turpitudes de l'époque

¹ Emile Ollivier rapporte en ces termes une conversation avec son ami Ernest Picard à la veille des élections au Corps législatif de 1857. Emile Ollivier, *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, Tome 4, 1899, p. 34.

: « gens de milieu, votre règne est fini » proclame le rédacteur, car « le monde sera socialiste ou sera chrétien ; il ne sera pas libéral². »

Les « libéraux » apparaissent effectivement comme les *vaincus* du coup d'État. Mais cette défaite, corrélative au « coup de force » mené par Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851, constitue l'issue d'une séquence d'affrontements très complexe que dessine toute l'histoire de la Seconde République. Il n'est pas dans notre intention de revenir en détail sur cette séquence, seulement d'en rappeler certains traits utiles pour la suite de notre propos. Depuis le *Dix-huit Brumaire de Louis-Bonaparte* (1852) de Karl Marx, jusqu'aux travaux scientifiques les plus récents, une volumineuse littérature a été consacrée à la fois à l'épisode révolutionnaire et au processus de contre-révolution qui s'en est suivi – celui-ci ayant finalement abouti au rétablissement d'un Empire, deuxième du nom, en décembre 1852³. On ne saurait revenir sur cette histoire sauf pour rappeler que la situation politique et intellectuelle des années 1850 en est la résultante. Il convient d'avoir à l'esprit la « peur » et la colère qui saisissent en 1848 le monde des « notables », cette minorité de la société concentrant l'ensemble des pouvoirs (politiques, économiques et sociaux⁴), pour comprendre le « raidissement conservateur » qu'elle provoque chez ceux qui se désignent en « libéraux⁵ ». De même, il est utile d'évoquer le processus qui conduisit les chefs « orléanistes » des rangs de la réaction victorieuse à la République à ceux de l'opposition sourde au nouveau régime impérial, afin de poser le premier élément d'une analyse « réaliste » de la situation et des aspirations des acteurs de la mouvance « libérale » dans la décennie 1850.

Ce chapitre vise à comprendre les conditions de la reformation d'une « opposition » sous l'Empire, et la voie qu'emprunte celle-ci – c'est-à-dire les idées qu'elles portent, les figures qui la dominent. Moins d'une quinzaine d'années séparent « l'union libérale » de 1849 – qui marque l'alliance des conservateurs contre les « républicains » – de « l'union

² Louis Veillot, « Les chagrins du libéralisme », *L'Univers*, 30 décembre 1851, republié in Louis Veillot, *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, tome 1, 1856, p.84-95.

³ Francis Démier et Jean-Luc Mayaud, « Introduction. Un bilan de 50 années de recherches sur 1848 et la Seconde République (1948-1997) », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 14, 1997. Sur la littérature relative au « Deux décembre », voir Sylvie Aprile et Raymond Huard, « Le coup d'État du 2 décembre 1851. Bibliographie », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 22, 2001.

⁴ Voir l'ouvrage classique d'André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France : 1840-1849, étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Puf, 2 vol, 1964.

⁵ Claire Le Strat, « Le raidissement conservateur du député Tocqueville en 1848 », in Annie Collovald, Brigitte Gaiti (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006.

libérale » de 1863, fondée sur l'entente entre « républicains » et « monarchistes » présumés. Ce seul rapprochement suffit à souligner l'ampleur des bouleversements intervenus en peu de temps. La politique de répression, de « réaction » conservatrice, débutée après juin 1848, poursuivie après les tentatives de soulèvements de 1849, et qui pris une tournure plus brutale encore au lendemain du « coup d'État », a abouti à éliminer de la scène politique tous les représentants « socialistes » et « démocrate-socialistes. » De même, la répression et la censure restructurent complètement le débat public, en particulier en ce qu'ils font disparaître toute opinion « socialiste » ou apparentée : « en affirmant que le socialisme est éteint », explique un économiste, « il n'y a pas à craindre de démenti ni du temps, ni des événements : parler de lui, c'est presque prononcer son oraison funèbre⁶. » Le verdict vaut également pour le « radicalisme républicain ». La scène politique et intellectuelle se trouve ainsi comme amputée de toutes les positions situées à la gauche des « républicains modérés », et subit une sorte de translation vers la droite. La voie était libre pour l'affirmation d'une opposition « modérée », sous couleurs « libérales ». Mais celle-ci va mettre plusieurs années à émerger sur le plan politique comme intellectuel.

Durant les premières années de l'Empire, l'« opposition » est inexistante, ou du moins très faible, déstructurée, impuissante à gêner le nouveau régime. Lors de la première législature, le Corps législatif ne comprend d'ailleurs « qu'un seul opposant déclaré, Montalembert⁷ ». Les élections législatives de 1852 ont été marquées en effet par une compétition politique de très faible intensité. Victimes de la répression drastique qui a suivi le « coup d'État », les milieux « républicains » apparaissent alors profondément démobilisés : les trois candidats « démocrates » élus malgré tout (Carnot, Cavaignac et Hénon, les deux premiers dans la capitale, le dernier à Lyon) refusent de prêter serment au régime né, aux yeux de Victor Hugo et des autres exilés, d'un crime irréparable – ce qui les rend démissionnaires de leur fonction. Un changement notable intervient aux élections législatives suivantes, en 1857, qui voient l'élection des « Cinq » (Alfred Darimon, Jules Favre, J.-L. Hénon, Emile Ollivier et Ernest Picard) qui ont accepté de transgresser le tabou du serment. Ainsi, moins de dix ans après une période d'effervescence révolutionnaire, l'opposition prend le visage et la voix de « démocrates » qui se veulent dégagés des anciennes « utopies », disposés à critiquer le pouvoir avec mesure, à modérer leurs

⁶ Louis Reybaud, « Socialistes, socialisme », in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, T. II, 1853, p.629.

⁷ Alain Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 176.

revendications. Emile Ollivier incarne alors, de manière exemplaire, l'évolution sensible des repères idéologiques, et les rapprochements qui s'opèrent entre les figures des milieux « démocrates » et « libéraux », dont il représente un des points de jonction. Cette forme d'opposition « constitutionnelle » reçoit le soutien bienveillant du *Journal des Débats* – qui soutiendra leur réélection. A partir de la fin des années 1850, la thématique des « libertés » politiques déchués (et du gouvernement parlementaire) devient un sujet central du débat public qui condense les aspirations de différents groupes de la société, y compris de fractions des milieux dirigeants qui, bien qu'attachés à l'Empire, n'en souhaitent pas moins un contrôle plus appuyé de « l'opinion » sur son action de façon à prévenir « l'arbitraire » du pouvoir – ses choix politiques (notamment en matière de politique extérieure) comme ses dépenses « inconsidérées ».

À quels bouleversements politiques correspond l'avènement du Second Empire ? Qui sont les acteurs « républicains » qui s'affirment sur la scène politique des années 1850 ? Comment comprendre le processus de libéralisation qui semble s'amorcer au tournant des années 1860 ? Le chapitre évoque tout d'abord la séquence d'événements qui précède l'institution du nouveau régime, et la situation politique au début des années 1850. Il aborde ensuite la séquence des élections législatives de 1857 à Paris et ses implications (section II). Enfin, il traite de l'affirmation d'une « opposition constitutionnelle » et de la crise des allégeances qui affaiblit l'autorité de l'Empire à la fin des années 1850 et le conduit à adopter le décret du 24 novembre 1860 (section III).

Section I : La construction d'une division « gouvernement » / « opposition »

« J'ose croire qu'on ne trouvera rien dans cet écrit, absolument rien, qui porte l'empreinte de ma situation personnelle⁸. » Cette phrase, qui débute *De la démocratie en France* de François Guizot, peut sembler un peu convenue. À peine une année avant la parution de la brochure, en 1849, l'homme était encore le ministre tout-puissant de la monarchie de juillet ; puis la Révolution de février 1848, lors de laquelle « À bas Guizot ! » fut un cri de ralliement des insurgés⁹, avait, en renversant le trône, emporté l'une des figures honnies du régime, l'un des personnages de l'État qui le symbolisait le

⁸ François Guizot, *De la Démocratie en France*, 1849, p.1.

⁹ Laurent Theis, *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, p.36 et p.468.

mieux. Le succès de sa brochure, à la tonalité très conservatrice, témoigne du sentiment de la majeure partie de l'opinion bourgeoise épouvantée par les événements. Elle indique également, de manière significative, l'existence d'une constellation de représentations attachées à l'emblème « démocratie ». Sous la plume de l'historien, le sens de la notion se révèle ambigu : désignant à la fois un état de la société, hérité de la Révolution française, un segment de la population (le peuple, la masse), il désigne aussi la perspective, dangereuse à ses yeux, d'un gouvernement qui imposerait la *république démocratique* à la fois dans l'ordre institutionnel (l'assemblée unique) et dans l'ordre social (atteintes à la propriété). La brochure se veut donc une sorte d'appel à la résistance et une réflexion sur les manières de « contenir et régler la démocratie » : « C'est le chaos de nos idées et de nos mœurs politiques, ce chaos caché tantôt sous le mot *démocratie*, tantôt sous le mot *égalité*, tantôt sous le mot *peuple*, qui lui ouvre toutes les portes et abat, devant elle, tous les remparts de la société », écrit Guizot¹⁰.

1. Le « parti de l'ordre », de la République à l'Empire

a) Perception de la Révolution par ses opposants

On ne saurait trop insister sur le *tremblement de terre* – avec tout ce qu'il implique d'effarement, de désarçonnement des certitudes, d'inquiétude des lendemains, d'abattement et de sursaut – qu'a représenté pour les *gens d'importance* la Révolution de février 1848¹¹. Non seulement l'arrivée au pouvoir, sur fonds d'agitation populaire, d'un nouveau personnel politique, encore associé dans les esprits aux utopies et aux sociétés secrètes, se trouve d'emblée perçue comme une menace possible à l'encontre de leurs intérêts. Mais pour les élites précédemment en charge de l'État, dans les gouvernements comme dans les assemblées de la Monarchie de Juillet, cette révolution impromptue bouleverse repères politiques et perspectives de carrière. Et ce d'autant plus que le changement de régime s'accompagne d'une révolution symbolique majeure, l'introduction du suffrage universel *masculin*, que le gouvernement provisoire doit concéder au peuple parisien¹². Le droit de vote pour tous et l'ouverture possible des charges de l'État à chacun

¹⁰ Fr. Guizot, *De la démocratie, op. cit.*, p.29.

¹¹ Alexis de Tocqueville en a livré un témoignage devenu fameux dans ses *Souvenirs* : A. de Tocqueville, *Souvenirs*, Paris, Gallimard, Folio, (1893) 1999.

¹² Alain Garrigou, « Le brouillon du suffrage universel. Archéologie du décret du 5 mars 1848 », *Genèses*, 6, 1991 ; *Histoire sociale du suffrage universel en France*, Paris, Le Seuil, 2002.

relèvent encore d'une sorte d'impensable, le principe « un vote, une voix » constituant pour beaucoup une atteinte à l'ordre naturellement inégalitaire de la société. Elle contredit la vocation « naturelle » des notables à occuper les fonctions de représentation. Néanmoins, et selon un paradoxe tout apparent, cet outil « démocratique » devait s'avérer immédiatement une force de réassurance extraordinaire pour les dominants¹³. Les premières élections de l'Assemblée constituante, les 23 et 24 avril 1848, marquent en effet la victoire des « modérés » sur les « radicaux », des républicains « du lendemain » sur « ceux de la veille », des campagnes « conservatrices » sur les zones urbaines « avancées » – une sorte de plébiscite des élites du précédent régime.

Au delà du bouleversement politique, c'est la contestation sociale exprimée par les ouvriers parisiens, et associée à certaines figures intellectuelles (Louis Blanc ou Pierre Joseph Proudhon, par exemple) qui déclenche l'ire des catégories dirigeantes et de leurs représentants sur la scène intellectuelle et politique. Le général Eugène Cavaignac (1802-1857), réprime par la force cette révolte lors des journées de juin 1848. L'Assemblée proclame « l'anarchie vaincue » : « Famille, institutions, patrie, tout était frappé au cœur ; et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du XIXe siècle était menacée de périr. » (*L'Ami de la religion*, 20.06.1848). Mais loin de clore le mouvement de contre-balancier, cet épisode répressif allait s'avérer le simple préambule d'une longue séquence de « retour à l'ordre », aboutissant *in fine* à la suppression pure et simple de la République. Cette révolte sociale n'est pas perçue, en effet, comme une simple contestation que la répression aurait suffi à régler, mais plutôt comme le reflet d'un « désordre moral » des couches populaires, qu'il s'agit de « guérir » – ou d'extirper. Cet élément est important pour saisir l'inscription dans la durée d'une politique de répression des acteurs sociaux jugés subversifs et, conjointement, de défense des institutions (notamment religieuses) et des fondements symboliques de cet « ordre moral ». Qui plus est, la peur sociale diminue d'autant moins que les « démocrates socialistes », cette frange du « parti républicain » ouverte aux revendications sociales, constituent une force politique active.

b) L' « Union libérale » de 1849

¹³ Bernard Lacroix, « Retour sur 1848 : le “suffrage universel” entre l'illusion du “jamais vu” et l'illusion du “toujours ainsi” », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 140, 2001.

Si la victoire dans les urnes a atténué la situation de flottement politique, les « journées de juin » – l’expression désigne la répression de la révolte ouvrière menée par le général Eugène Cavaignac – ouvrent la voie d’une remobilisation extraordinaire des forces conservatrices, à la fois sur le plan politique et sur celui du combat d’idées. Comme l’a souligné l’historien André-Jean Tudesq, la « contre-révolution » de 1848 représente le moment où les *grands notables*, sentant leur direction de la société menacée, prennent conscience de ce qui les unit, et parviennent à se rassembler au-delà des antagonismes idéologiques et sociaux qui les divisaient¹⁴. La formation du comité dit « de la Rue de Poitiers », à la fois lieu de rencontre entre les parlementaires « conservateurs » et instrument de mobilisation électorale, illustre et symbolise ce phénomène de dépassement des anciennes divisions¹⁵. La période se caractérise ainsi par le rapprochement des fractions concurrentes des milieux dirigeants, des parties hier encore adversaires, au sein d’un « parti de l’ordre » : les « légitimistes », royalistes restés fidèles à la maison des Bourbons, comme Pierre-Antoine Berryer, font alliance avec les porte-paroles des tendances qui se disputaient l’avant-veille le pouvoir d’État « orléaniste », tels Mathieu Molé et Adolphe Thiers, deux anciens présidents du conseil. Les chefs du « parti catholique », mené par Charles de Montalembert, se montrent réconciliés avec ceux des « libéraux » qui, jadis, faisaient valoir leur distance critique à l’égard d’un catholicisme jugé « réactionnaire ». Ce rapprochement se manifeste également par l’ouverture d’intrigues et de négociations entre les représentants des deux branches monarchiques pour s’entendre sur le nom d’un éventuel prétendant au trône en cas de rétablissement de la royauté¹⁶. C’est Thiers qui constitue le trait d’union de l’organisation – il en est « l’âme » pourrait-on dire, celui qui fait le lien et impulse ses stratégies. Lors de la mobilisation électorale pour les élections de 1849, les représentants des « anciens partis » s’allient aux proches de Louis-Napoléon Bonaparte (Victor de Persigny par exemple).

Le point notable de cette union conservatrice, dont le comité de la rue de Poitiers est l’un des nœuds de coordination, est sa réalisation sous le drapeau de la République : « elle est de tous les gouvernements celui qui nous divise le moins » dira Thiers, dans une

¹⁴ André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France : 1840-1849, étude historique d’une psychologie sociale*, Paris, Puf, 2 vol, 1964, t. 2, p. 1228 et s.

¹⁵ *Ibid.*, p. 1095 et s. et p. 1141 et s.

¹⁶ Stéphane Rials, *Le légitimisme*, Paris, Puf, 1983, p. 65 et s.

formule restée fameuse¹⁷. La *République*, certes, mais sous sa forme, selon les expressions en usage, « parlementaire » (et non « démocratique »), ou « conservatrice », c'est-à-dire solidement attachée aux valeurs de la propriété et de la religion. Si en coulisses, certains espèrent toujours le retour de la monarchie, et œuvrent à son rétablissement, sur la scène publique ils agissent de manière groupée pour lutter contre « la République des républicains » – bien que ceux-ci aient fait la preuve de leur « modération ». La catégorie *République* apparaît « ouverte », au sens où elle est susceptible d'appropriations tant par des « républicains socialistes » que par des « monarchistes conservateurs » ; il existe différentes manières d'être « républicain », et tout oppose de ce point de vue la *République sociale* des premiers à la *République conservatrice* des seconds – celle des républicains « modérés » se situant à mi-chemin. Affirmer que les conservateurs s'affichent « républicains » par nécessité et par tactique, qu'ils étaient prêts à la renverser si la situation le nécessitait, n'en conduit pas moins à souligner que le régime républicain s'impose comme cadre réellement existant de leurs anticipations, le cadre avec lequel il faut composer ; il est l'objet de projections sur l'organisation future et possible d'un État garantissant les intérêts des catégories dirigeantes.

Lors de l'élection à la présidence de la République en décembre 1848, une partie des conservateurs (Tocqueville, par exemple) choisit de soutenir la candidature de Cavaignac, opposée à d'autres candidats républicains moins « modérés ». Néanmoins, sous l'impulsion de Thiers, le comité de la rue de Poitiers adopte pour candidat Louis Napoléon Bonaparte, un aventurier en déshérence, étranger aux milieux dirigeants¹⁸. Descendant du célèbre Empereur, la popularité encore immense de celui-ci¹⁹ rejaillit sur le neveu, élu triomphalement le 20 décembre 1848, avec le soutien des masses paysannes, par 5 587 000 voix contre 1 474 000 voix à Cavaignac. C'est la fin du gouvernement des « républicains bourgeois » et la formation d'un ministère du « parti de l'ordre » confié à l'ancien chef de l'opposition dynastique, Odilon Barrot, et dans lequel figurent des personnalités comme le légitimiste clérical Falloux à l'instruction publique, ou l'économiste Hippolyte Passy. Cette entente entre les « Burgraves » – surnommés ainsi en référence à une pièce de Victor Hugo (jouée en 1843)– et les premières figures d'un personnel « bonapartiste » se prolonge à

¹⁷ Discours du 1^{er} février 1850, cité par Pierre Guiral, *Adolphe Thiers ou la nécessité en politique*, Paris Fayard, 1986, p. 268.

¹⁸ cf. les biographies consacrées à Napoléon III, notamment : Louis Girard, *Napoléon III*, Paris, Hachette, (1986) 2002 ; Pierre Milza, *Napoléon III*, Paris, Perrin, (2004) 2007 ; Eric Anceau, *Napoléon III : un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallandier, 2008.

¹⁹ Sudhir Hazareesingh, *La légende de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2005.

travers la formation d'une « Union libérale » – l'une des appellations publiques du comité de la rue de Poitiers²⁰ – lors des élections législatives des 13 et 14 mai 1849. Les résultats de celles-ci marquent le triomphe très net du « parti de l'ordre ».

Le gouvernement Barrot devient l'instigateur d'une politique visant à contenir le mouvement révolutionnaire à travers une série de lois restreignant la liberté (notamment en matière de réunion et de presse) et réprimant par la force le mouvement « républicain ». Pour les catégories dirigeantes, cette politique de « revanche sociale » constitue aussi un moyen de préserver les conditions sociales de son influence sur la société (d'où les lois sur l'enseignement de 1850, en défense de la religion) – son pouvoir économique n'ayant fait l'objet d'aucune remise en cause réelle par le gouvernement républicain²¹. À la fois par hostilité au suffrage universel (masculin) et par crainte de ses effets, c'est-à-dire pour préserver les conditions de son pouvoir politique, cette politique va jusqu'à remettre en cause cette institution démocratique. L'élection du romancier « rouge » Eugène Sue (1804-1857), déclenchant une peur panique dans ses rangs, sert de prétexte au vote de la loi du 31 mai 1850, préparée par le ministre de l'intérieur, Pierre Jules Baroche (1802-1870) abolissant *de fait* le suffrage universel (masculin). En effet, près de 30 % du corps électoral se trouve exclu désormais du droit de vote, jusqu'à plus 55 % des inscrits à Paris. « C'était Paris qu'on avait voulu punir et le but était bien atteint », note l'historien Raymond Huard²². Karl Marx qualifie cette loi de véritable « coup d'état de la bourgeoisie ». Elle peut apparaître comme une sorte de point d'orgue de la réaction, même si elle ne clôt pas la politique de répression²³.

c) La dissolution du « bloc conservateur »

Mais ce « bloc conservateur », constitué en réaction à la « République des républicains », ne résiste pas aux jeux d'influence qui le traversent. La présidence de Louis-Napoléon Bonaparte se caractérise par la distanciation progressive de celui-ci à

²⁰ Georges Renard, *La République de 1848 (1848-1852)*, tome IX de Jean Jaurès (dir.), *Histoire socialiste (1789-1900)*, Paris, J. Rouff, 1905, p. 135. ; Adrien Dansette, *Histoire du Second Empire*, Paris, Hachette, 1961, p.275.

²¹ Jean Lhomme, *La grande bourgeoisie au pouvoir : 1830-1880 : essai sur l'histoire sociale de la France*, Paris, Presses universitaires de France, 1960, p. 130.

²² Sur cet épisode, voir Raymond Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, p. 53 et s.

²³ John Merriman, *The Agony of the Republic : The repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New-Haven, Londres, Yale University Press, 1978.

l'égard du comité de la rue de Poitiers, puis par ses tentatives d'obtenir la prolongation de ses pouvoirs après l'échéance de son mandat unique, prévue en mai 1852. Dès la fin 1849, Odilon Barrot avait été renvoyé et remplacé par de nouveaux fidèles du neveu de l'Empereur. En janvier 1851, la rupture est consommée avec les milieux « monarchistes » lors du renvoi du général Changarnier qui commande l'armée de Paris. Puis les « bonapartistes », lancent une grande campagne pour la révision de la Constitution, à laquelle s'opposent les « républicains » et une partie des parlementaire « conservateurs » – dont Thiers. Le « coup de force » devient une issue probable pour « débloquer » la situation²⁴. La tactique de Bonaparte, outre des manœuvres parlementaires, consiste alors à tenter de se faire passer, aux yeux de l'opinion bourgeoise, pour le représentant de « l'ordre », face à la menace « rouge » et à l'agitation « parlementaire », et aux yeux du peuple, comme une sorte de protecteur vis-à-vis des « Burgraves » – d'où sa défense, par exemple, d'un « rétablissement » du suffrage universel (masculin)²⁵. Ainsi que le remarque Marx – et d'autres analystes après lui – , les porte-paroles de la bourgeoisie rassemblés au sein de la coalition parlementaire du « parti de l'ordre », se trouvaient alors en situation de décalage avec les attentes de la bourgeoisie, qui souhaite avant tout chose un retour à la prospérité des affaires, la fin de *l'agitation parlementaire* tant décriée²⁶.

À l'encontre de la vision partiellement déformée que donne à voir tout le travail de construction sociale de l'évènement « en coup d'État » par la tradition « républicaine »²⁷, il faut rappeler que le « coup de force » de Louis-Napoléon Bonaparte pour conserver le pouvoir n'avait rien d'une surprise pour la classe politique, si ce n'est peut-être sur la date – il eut lieu le 2 décembre 1851. Son avènement probable faisait depuis des mois l'objet de spéculations et de discussions publiques – d'intrigues aussi, visant à l'éviter. Il paraît significatif que beaucoup, dans les rangs de la bourgeoisie surtout, l'accueillirent avec soulagement, et d'autres avec une relative indifférence, car la « République » avait déjà subi tous les affronts :

²⁴ On accuse Thiers d'avoir lui-même discuté de cette possibilité avec Morny.

²⁵ Le 14 novembre 1851, à quelques voix près l'Assemblée refuse l'abrogation de la loi du 31 mai 1850, c'est-à-dire le rétablissement du suffrage universel, demandé par le président.

²⁶ Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, éditions sociales (1851), 1969.

²⁷ L'expression « coup de force » invite mettre à distance ce travail de construction sociale de l'évènement en « coup d'État », Bernard Lacroix et al., « Du coup de force au coup d'Etat : contribution à l'étude du travail de mise en forme des évènements du 2 Décembre 1851 », in Sylvie Aprile et al. (dir.) *Comment meurt une République: autour du 2 décembre 1851*, Paris, Créaphis, 2004.

« D'un côté, il n'y a en somme pas de coup de force, parce que le coup de force attendu, sans cesse prophétisé, de plus en plus probable avec la résistance parlementaire à la révision, bien qu'il soit sans cesse ajourné, ne surprend pas totalement tous ceux que l'esprit de revanche contre février et de reconquête des concessions abandonnées par le gouvernement provisoire a déjà préparé à s'accommoder à l'échéance. Mais d'un autre côté, il n'y a pas de coup de force [non plus] pour tous ceux pour lesquels, depuis l'épisode de Cavaignac, le coup de force est déjà réalisé, en les forçant, contre leurs espérances, à abandonner la place, soit qu'ils aient été mis au pas, soit qu'ils se soient exclus eux-mêmes en s'enfermant dans l'indifférence. Entre ceux pour qui le coup de force est déjà accompli et ceux pour lesquels il est par avance consenti, le 2 Décembre s'accomplit sous anesthésie, le virtuose de la mobilisation électorale se transformant en champion avisé de la démagogie²⁸. »

Face à la « menace socialiste » et au « désordre parlementaire », le neveu de l'Empereur se présentait « en sauveur », de la société, et même de « la République. »

2. Un acte qui commande de situer « pour » ou « contre »

« Vous ne pouvez vous faire une idée de la colère dont nous avons été transportés pendant quatre ou cinq ans après le coup d'État. D'abord, nous avons été pris au piège, ce qui n'était pas flatteur pour notre amour propre ; ensuite, nous avons été battus à plat de couture ; enfin, nous étions traités, à tous les points de vue, avec une dureté sans pareille. » Jules Simon²⁹.

a) Les vaincus du « coup d'État » ?

Au cœur de la justification publique du « coup d'État » par ses partisans figurent l'opposition essentielle entre « l'ordre » et le « désordre », et la sommation de « choisir son camp. » Le recours à la force, présenté comme indispensable pour conjurer une supposée menace « socialiste », a été accueilli favorablement par les milieux conservateurs – les autorités de l'Eglise approuvent³⁰, les gens de fortune aussi. Au mieux le coup d'État est considéré comme une bénédiction, pour préserver la société de « l'anarchie », au pis comme une sorte de « mal nécessaire » pour restaurer un ordre public troublé par une agitation politique trop intense. Paul Benoist d'Azy (1824-1898) s'adressant à son père, un puissant industriel, fervent catholique, affiche une attitude plutôt *pragmatique* :

²⁸ Bernard Lacroix et al., « Du coup de force à coup d'État... », *op. cit.*, p. 48-49.

²⁹ Jules Simon, *Le Soir de ma journée*, 1901, p. 9-10.

³⁰ Jean Maurain, *La politique ecclésiastique du Second Empire*, de 1852 à 1869, Paris, F. Alcan, 1930.

« Nous sommes entre un gouvernement du sabre qui a violé les lois qu'il avait juré de maintenir et le parti hideux du socialisme. Le choix ne peut pas être douteux, et de même que nous avons subi la République nous subirons le gouvernement actuel et nous le soutiendrons s'il fait oublier son origine par l'énergie qu'il déploiera contre les socialistes et par l'impulsion vigoureuse qu'il tachera de donner aux affaires de notre pays³¹. »

Pour d'autres, en revanche, l'évènement est vécu avec plus de douleur. C'est le cas, on le sait, des « républicains », et notamment de ceux engagés dans des actes de résistances parfois « héroïque »³². Mais aussi de la majorité des grandes figures identifiées au « parti de l'ordre », qui se présentent comme des « modérés » ou des « libéraux » – et sont plus souvent désignées par leurs adversaires comme « orléanistes ». Guizot juge son « pauvre pays » humilié et « d'autant plus humilié qu'il a mérité son humiliation³³ ». Thiers, de son côté, se désole de « l'état d'esprit » du moment :

« ce qui me désole dans le coup d'Etat, ce n'est pas le coup d'Etat lui-même, c'est la lumière qu'il jette sur l'état des esprits et des cœurs dans notre triste pays [...] Nous sommes en plein 93 et un nouveau comité de salut public est maître absolu de nos personnes et de nos biens. Ce qu'il y a de plus navrant, c'est que cela se fasse aux applaudissements frénétiques du parti de l'ordre, du parti des honnêtes gens. »

Certes, le pouvoir n'a pas frappé ces « hommes considérables » aussi durement que les « républicains » – loin s'en faut. Néanmoins, Thiers et Changarnier, entre autres ont été arrêtés – à titre préventif – le matin même du coup de force, ainsi que leurs amis parlementaires (dont Barrot, Berryer, Rémusat, Tocqueville, etc.) réunis à la mairie du Xe arrondissement pour protester et voter – sans succès – la déchéance du président de la République. Le 9 janvier 1852, deux décrets établissent la liste des anciens membres de l'Assemblée législative expulsés du territoire, dont trois académiciens (Hugo, Thiers, Rémusat). Le premier décret exclut sans mention de durée 66 représentants, appartenant pour la plupart à la « Montagne » (Esquiros, Martin Nadaud, Raspail, etc.). Le second indique que 18 anciens représentants sont « momentanément éloignés du territoire français », parmi lesquels le Général Changarnier, Emile de Girardin, Duvergier de

³¹ Lettre Paul Benoist d'Azy à Denys Benoist d'Azy , 6 décembre 1851, citée par Robert R. Locke, Ray E. Cumberly « A New Memoire on the French Coup d'Etat of December 2, 1851 », *French Historical Studies*, Vol. 12, No. 4, Autumn, 1982, p.584.

³² Sur la construction du geste héroïque du député Baudin, Alain Garrigou, *Mourir pour des idées. La vie posthume d'Alphonse Baudin*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

³³ Lettre de Guizot à Mistress Austin, 16 décembre 1851, in *Lettres de Guizot à sa fille et à ses amis*, par Mme de Witt, 1884, p. 327.

Hauranne, Jules de Lasteyrie (1810-1883), Edgar Quinet (1803-1875), De Rémusat, et Thiers (*Journal des Débats*, 11.01.1852)³⁴. Moins sévère, celui-ci laisse donc la porte ouverte à un retour prochain de ces « hommes considérables ». Néanmoins, l'atteinte à leur personne – qu'il s'agisse de l'épisode du bref emprisonnement et/ou de l'expulsion – institue une barrière symbolique entre le pouvoir et des individus pour qui répudier le nouveau régime devient une question, non seulement de droit, mais surtout d'honneur.

« On avait raison de nous regarder comme irréconciliable avec le pouvoir qui venait de s'établir. C'était rendre pour nous témoignage des sentiments de liberté qui avaient animé tout notre vie » écrit Charles de Rémusat, livrant dans ses souvenirs le récit de son passage en train en Belgique, aux côtés de Duvergier de Hauranne, de Jules de Lasteyrie et Casimir Perrier (1811-1876), fils du ministre et administrateur de la mine d'Anzin – il retrouve ensuite le comte d'Haussonville et Mme James de Rothschild, puis rejoint la famille d'Orléans en Angleterre³⁵. Un texte rédigé début janvier 1852 par le comte d'Haussonville et un chroniqueur de *la Revue des deux mondes* (Alexandre Thomas) donne la mesure de leur état d'esprit à ce moment. Dans ce véritable manifeste intitulé « Qui nous sommes ? », le « nous » désignant « l'opinion constitutionnelle et modérée », les auteurs entendent « protester au nom de toutes les idées, de tous les droits qui ont été depuis soixante ans le patrimoine de la France » contre la violation de la représentation nationale et de la liberté individuelle. Le « coup de main », expliquent-ils, n'a pas atteint seulement « les anarchistes » et les « démagogues », mais aussi une partie des « honnêtes gens. » Ils revendiquent d'avoir combattu « les chimères socialistes », le suffrage universel (« qui n'a jamais servi nulle part qu'à changer la démocratie en pure tyrannie ») et la présidence de Bonaparte (« l'infailible inauguration d'un César »). Le texte, aux tonalités lyriques, emprunt d'une colère contre les « humiliations » qui seraient infligées à la « France », constitue une profession de foi monarchique : la République aurait sombré du fait de « sa folie », et l'espoir résiderait désormais dans « notre cher drapeau de la monarchie constitutionnelle », et dans l'alliance des deux familles de la monarchie³⁶.

La phrase de Rémusat et le manifeste d'Haussonville laissent deviner comment une défaite politique peut se trouver magnifiée ensuite en un acte de résistance et en un combat

³⁴ On remarquera que le décret comporte le nom de Laboulaye, ce qui nous paraît constituer une erreur.

³⁵ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, tome 5, Paris, Plon, 1967, p. 3.

³⁶ « Qui nous sommes ? », *Bulletin français*, Bruxelles, 1^{er} janvier 1852.

pour la « liberté ». Car le coup de force du Louis-Napoléon Bonaparte signe effectivement leur défaite : du bras de fer les ayant opposés au président, il résulte que c'est ce dernier qui l'a emporté. Alors qu'ils imaginaient au début surtout, pouvoir manœuvrer le président, et ensuite recouvrer d'une façon ou d'une autre le pouvoir – et même restaurer la monarchie – celui-ci anéantit leur illusions. De fait, il leur est d'autant moins envisageable de se rallier que, précisément, le « coup de force » se réalise contre eux : non seulement pour briser leur influence politique, mais aussi à l'encontre du credo politique, le *parlementarisme*, qui fonde leur identité publique en tant qu'« orléanistes », en tant que « libéraux ». D'où les sentiments de duperie et de colère évoqués par Jules Simon. Et une très forte hostilité – pour ne pas dire haine – à l'égard de Louis-Napoléon Bonaparte : « la haine qu'il inspirait était grande dans la société où je vivais, surtout chez ceux de mes amis qui l'avaient autrefois soutenu » se souvient de Rémusat³⁷.

b) La confiscation des biens de la famille d'Orléans

Pendant les semaines suivant le coup d'État s'observe comme un flottement politique, un flottement des allégeances. Certains rejoignent les rangs des adversaires du nouveau pouvoir. D'autres se rallient avec empressement ; ils susciteront, plus tard, la moquerie de leurs adversaires, tel Edouard Laboulaye qui note avec ironie : « Le lendemain du 24 février, je voyais passer à ma gauche une foule de gens que j'avais connus si longtemps à ma droite, que j'ignorais qu'ils fussent républicains ; aujourd'hui les voici revenus à leur première place, toujours fidèles à la même pensée, c'est qu'il faut soutenir et servir le pouvoir³⁸. » D'autres, enfin, tergiversent plus longuement, car s'ils approuvent le coup d'État, ils rechignent à commettre un acte public pouvant les « compromettre » et leur valoir l'accusation de trahison – ainsi de Montalembert. Toutefois, cette période de flottement prend fin dès les premières semaines de 1852, avec les décrets du 22 janvier sur la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Ceux-ci interdisent aux membres de la famille royale la possession de meubles et d'immeubles en France, et les oblige à vendre tous les biens qui leur appartenaient sur le territoire de la République – les biens donnés en 1830 par Louis-Philippe à ses enfants retourneraient à l'État. Selon l'historien Maurice Agulhon, c'est là « un acte de vengeance (et peut-être de précaution) politique contre ces princes dont Bonaparte avait pu penser qu'ils étaient ou seraient des rivaux plus

³⁷ Ch. de Rémusat, *Mémoires, op. cit.*, p. 49.

³⁸ Edouard Laboulaye, *Histoire des États-Unis*, vol. 1, 3ed. 1868, p. XV.

redoutables que le parti républicain ; mais c'était aussi une pièce majeure de l'entreprise de séduction sociale³⁹ » – en effet, les biens recouverts par l'État seraient destinés à de « bonnes œuvres »⁴⁰. Le symbole est très fort, au point que plusieurs personnalités du gouvernement choisissent de démissionner (Charles de Morny, Achille Fould, Eugène Rouher, Pierre-Jules Baroche notamment), en guise de protestation. C'est un crime contre la famille d'Orléans, mais aussi contre la propriété privée, elle-même perçue comme le fondement de l'ordre social.

L'acte érige donc une barrière nouvelle entre le nouveau régime et la coterie « orléaniste » ; d'une façon, il force les anciens partisans du régime déchu à *payer le prix* de leur ralliement, en même temps qu'il le rend trop coûteux pour beaucoup. « Il dressait, écrit Montalembert, les Fourches Caudines de la spoliation à l'entrée de la carrière, afin de forcer tous ceux qui voudraient le servir à lui sacrifier d'avance leur conscience et leur honneur »⁴¹. Cependant, « en dehors du parti qui s'en est trouvé atteint », note le Procureur de Paris, l'acte « a surpris et ému le sentiment public⁴² ». Si le décret a causé cette vive impression, c'est parce qu'il porte atteinte à la propriété. Mignet, historien membre de l'Académie française, fait part de son émotion à son ami Thiers, lui aussi en exil :

« Les décrets honteux et abominables qui spolient cette noble, généreuse et regrettée maison d'Orléans à laquelle la France a dû ses jours si libres et si prospères ont produit surtout un effet immense. Le sentiment d'indignation honnête et il faut ajouter de réprobation intéressée qu'ils ont soulevée, a été universel. Il n'a pas éclaté seulement à Paris, mais dans les départements, ceux-ci ont subitement changé [...] Dans notre imprévoyant pays on est plus attaché à la loi civile qu'à la loi politique, et les atteintes à la propriété touchent plus que les atteintes à la liberté. On n'y sait pas suffisamment que l'une est la garantie de l'autre et que le jour où la liberté a disparu, la propriété est ébranlée⁴³. »

Même sentiment chez Tocqueville – « La spoliation de la famille d'Orléans a achevé de rendre toutes les classes éclairées ou raisonnantes de Paris mécontentes et presque

³⁹ Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, 1973, p. 214.

⁴⁰ Sociétés de secours mutuels, amélioration des logements ouvriers, allocation pour des militaires, caisse de retraite au profit de prêtres pauvres, etc. Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, tome 1, 1869, p. 398.

⁴¹ Cité par Edouard Lecanuet, *Montalembert*, tome 3 : *L'Eglise et le Second Empire (1850-1870)*, 1912, p.52.

⁴² Rapport du Procureur de Paris, le 25 février 1852 : AN, BB/30/383.

⁴³ Lettre de Mignet à Thiers, 05 février 1852, Archives de la BNF, Manuscrits Thiers, NAF 20618.

hostile⁴⁴ » – ou chez Guizot – « Son décret de spoliation de la maison d'Orléans a indigné les plus froids et inquiété les plus confiants, dans les départements comme à Paris. »⁴⁵.

Ces propos comportent une certaine part d'exagération. Mais ils traduisent bien l'incertitude qui existe sur la nature du nouveau régime, et l'image qu'ils s'en font. Le point est important car le nouveau pouvoir suscite des inquiétudes et une certaine défiance du fait qu'il puisse mettre en œuvre une politique « sociale », si ce n'est « socialiste ». Louis Napoléon Bonaparte a acquis la réputation de se préoccuper des questions sociales, depuis la parution de son ouvrage *L'extinction du paupérisme* (1844), et s'est soigneusement construit et entretenu, comme source de légitimité, une image de défenseur des intérêts populaires⁴⁶. Le « républicain » Hippolyte Carnot (1801-1888) lui-même, bourgeois fortuné, fait part de cette crainte à Jules Simon :

« [Bonaparte] fera du socialisme matérialiste [...] Le dictateur cherchera à se maintenir dans la ferveur populaire, non pas en appelant le peuple à la vie morale et politique, mais en jetant du lard dans son pot. [...] il prendra aux riches beaucoup plus que n'eût fait un gouvernement républicain, retenu par le laminoir parlementaire et par l'esprit de transaction qui est le caractère essentiel du régime représentatif »⁴⁷.

Et puis, aux yeux d'une partie de la grande bourgeoisie « libérale », le nouveau régime n'est pas seulement le symbole de leur défaite. Il cumule d'autres tares : non seulement il instaure à leurs yeux une « dictature », qui remise au rang de souvenir le régime parlementaire, mais il exclut les dignes représentants des « anciens partis » et paraît laisser le pouvoir aux mains de « parvenus ». N'est-ce pas un affront aux « classes lettrées », aux « autorités » de la société et du monde intellectuel ? Louis-Napoléon Bonaparte n'est-il pas lui-même qu'un simple intrigant ? C'était à leurs yeux « un aventurier à la fois fou et incapable », se souvient le duc Albert de Broglie⁴⁸. Mais le « dégoût » qu'éprouvent à son égard les « libéraux » tient aussi au caractère « populaire » de son mode de gouvernement : « Sa visée est de gouverner avec les paysans

⁴⁴ Lettre de Tocqueville à Beaumont, 1^{er} février 1852, in Alexis de Tocqueville, *Œuvres Complètes*, t. VIII-3, *Correspondance d'Alexis de Tocqueville avec Gustave de Beaumont*, Paris, Gallimard, 1967, p.19.

⁴⁵ Lettre de Guizot à Mme Witt, 20 janvier 1852, in *Lettres de Guizot*, *op. cit.*, p.330.

⁴⁶ Voir notamment Bernard Ménéger, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988.

⁴⁷ Cité par J. Simon, *Le Soir...*, p. 37.

⁴⁸ Albert de Broglie, *Mémoires*, Paris, Calmann-Lévy, 1938, t. 1, p.230.

et les soldats et d'emprunter à la démocratie sa force grossière pour tenir en respect toutes les classes intelligentes », confie de Tocqueville à Gustave de Beaumont⁴⁹.

c) Les Tergiversations d'un (futur) opposant : le comte de Montalembert

Issu d'une ancienne famille noble, Charles de Montalembert naît en 1810. Son père est diplomate et pair de France sous la Restauration. D'abord élevé en Angleterre, il étudie dans les lycées parisiens (Buffon, Sainte-Barbe) et obtient le baccalauréat en 1828. Riche, il se consacre à des activités de publiciste dévoué à la défense de la cause catholique. Le jeune homme prend part à la création de *L'Avenir* en 1830, journal qui a pour épigraphe : « Dieu et Liberté, Le Pape et le Peuple », et fonde en 1831 par provocation une école gratuite. La défense d'un « catholicisme libéral » et la lutte contre le monopole de l'Université vont devenir les grands combats de sa vie. Son *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe*, publiée en 1836, dans laquelle il exprime une vision idéalisée du Moyen-âge, connaît un grand succès. Il collabore alors à la *Revue des deux mondes*, au *Correspondant*, et surtout rachète le journal *L'Univers* qu'il dirige dans les années 1840. Légitimiste, il accepte néanmoins la Monarchie de juillet. Il s'impose comme l'un des chefs du « parti catholique » et mène la bataille pour la « liberté d'enseignement » d'abord à la chambre des pairs sous la monarchie, puis dans les Assemblées de la seconde République (élu du Doubs).

Les « lois Falloux » constituent donc, dans une large mesure, son œuvre, comme le rappelle le ministre qui leur a donné son nom : « c'est lui [Montalembert] qui est le vrai promoteur de la loi parce que c'est lui qui a été le vrai, le tout puissant promoteur du mouvement dont elle est née.⁵⁰ » En 1849, il se trouve au sommet de son influence : « ça a été l'année la plus brillante de ma vie publique », avoue l'intéressé dans son journal intime⁵¹. Son carnet d'invitations, où se succèdent de grands noms de l'aristocratie et des hommes d'État, permet de prendre la mesure de cette influence et de percevoir la composition sociale du milieu dans lequel il évolue – essentiellement des figures de

⁴⁹ Lettre de Tocqueville à Beaumont, 1^{er} février 1852, in Alexis de Tocqueville, *Œuvres Complètes*, t. VIII-3, *Correspondance d'Alexis de Tocqueville avec Gustave de Beaumont*, Paris, Gallimard, 1967, p.19.

⁵⁰ Lettre de Falloux à Cochin, 04 mai 1866, in Alfred de Falloux, *Correspondance d'Alfred de Falloux avec Augustin Cochin, 1854-1872*, Paris, H. Champion, 2003, p. 270.

⁵¹ Charles de Montalembert, *Journal intime inédit*, tome V, 1849-1853, Paris, H. Champion, 2006, p. 754.

l'aristocratie parisienne et des hommes du gouvernement. En voici un extrait, pour le seul premier semestre de l'année 1849 :

« *Janvier* : Taconet (réunion de *L'Univers*) ; Cornudet ; Duchesse de Maillé ; Comtesse de Tascher ; Comte Molé ; M. de Tracy (ministre) ; la Comtesse de Chastenay ; M. de Falloux (ministre) ; M. de Tracy (ministre) ; Mme Bruzy ; la Comtesse de Chastenay ; Léon Faucher (ministre) ; Duc de Cazes ; Duc Pasquier ; Buffet (ministre) ; Drouyn de Lhuys (ministre) ; O. Barrot (ministre) ; Général Rulhière (ministre) ; Mme le Tissier ; le Baron de Montreuil. *Février* : Marquis Barthélemy ; Mme Le tissier ; le Duc Pasquier ; Passy, ministre des finances, Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères ; Mme Brecy ; Charles Lenormant, comte de Tascher ; le Marquis et la Marquise de la Grange ; M. de Falloux, ministre. *Mars* : Buffet, ministre ; comte et comtesse de Hatzfeld ; baron de Brigode ; Léon Faucher, ministre ; Prince et princesse de Beauvau ; comte Daru ; comtesse de Chastenay ; *Prince Louis Napoléon, Président de la République*⁵² ; Duvergier de Hauranne. *Avril* : Duc Pasquier, chancelier ; Comtesse de Gontaut-Biron ; l'amiral Baron de Mackau ; de Falloux, ministre ; Maréchale Duchesse d'Albuféra ; comtesse de Gontaut-brion ; comtesse de Chastenay ; Mme Bruzy. *Mai* : Duc de Pasquier, chancelier ; comte Molé. *Juin* : duc Pasquier, ex chancelier ; comte de La Riboisière ; comte Molé ; Marquis Brignole ; Werner de Mérode ; le *Président De la République*⁵³. »

L'année suivante, Montalembert conserve cette position centrale et renforce ses liens avec le Président. Á tel point que sa biographe le décrit dans « l'euphorie d'une intimité croissante » avec le plus haut personnage de l'État⁵⁴. Sommé de choisir son camp alors que le « parti de l'ordre » se divise, le voici tiraillé entre ses attaches avec les parlementaires monarchistes et son attirance pour le sommet de la République. Finalement le 10 février 1851, il défend publiquement Bonaparte contre « l'hostilité systématique » dont on l'accable, ce qui lui vaut d'être décrié comme « courtisan de l'Elysée »⁵⁵, et de rompre avec Thiers. Il fait ensuite naturellement partie des députés qui se réunissent pour étudier les modalités d'une prorogation des pouvoirs du président. Le lendemain du coup d'État, le 3 décembre 1851, le *Moniteur* annonce la création d'une *Commission consultative* destinée à gérer provisoirement les affaires politiques ; Montalembert y trouve son nom, sans avoir été consulté. Le soir même, il dîne « chez le baron de Crouseilles, avec *Fould*, ministre des finances, *vainqueur*, Daru, vice-président de l'Assemblée,

⁵² Souligné dans le texte.

⁵³ *Ibid.*, p. 756 et s.

⁵⁴ Marguerite Castillon du Perron, *Montalembert et l'Europe de son temps*, Paris, F-X. de Guibert, 2009, p.442.

⁵⁵ *Ibid.*, p.445.

vaincu ; ils se font l'un et l'autre grise-mine⁵⁶. » Lui aussi fait grise-mine, non à cause du coup d'État, mais parce qu'il se demande anxieusement s'il doit accepter. Il consulte les uns et les autres sur cette entrée aux affaires : Guizot, Veillot, l'évêque d'Arras l'encouragent à accepter ; l'évêque d'Orléans et Léon Cornudet (1808-1876), lui abjurent de refuser. Il choisit de répondre à Morny (1811-1865) qu'il ne peut accepter alors que des représentants se trouvent incarcérés⁵⁷.

Il rencontre Bonaparte le 5 décembre, qui le rassure, à la fois sur la liberté d'enseignement, et le suffrage universel. D'après Montalembert, il lui aurait déclaré : « Soyez tranquille ; j'admets le suffrage universel comme origine du pouvoir, mais non comme moyen habituel de gouvernement. » Il aurait ajouté cette boutade : « Je veux bien être baptisé, mais ce n'est pas une raison pour vivre toujours dans l'eau » (*Journal intime*, 5 décembre 1851). Cet entretien rassurant, son ambition, ainsi que les nouvelles « des excès commis par les socialistes dans le midi » (*Journal intime*, 08 décembre 1851), achèvent d'emporter son adhésion. Le 14 décembre paraît dans *L'Univers* une longue lettre – qu'il sera amené à regretter des années durant⁵⁸ – dans laquelle il clame son adhésion au nouveau pouvoir, et demande aux catholiques de voter « oui » au référendum sur la nouvelle Constitution issue du coup d'État :

« Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté *possible* du bien contre la liberté *certaine* du mal ; et dans la grande lutte entre les deux forces qui se partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme toujours, pour le Catholicisme contre la Révolution. » (Lettre au rédacteur de *l'Univers* datée du 12 décembre 1851).

Cette lettre nous renseigne sur l'état d'esprit qui pouvait être celui des milieux catholiques, et au-delà des notables. Un seul argument est avancé, censé résoudre toutes les questions et toutes les hésitations : l'ordre avec Napoléon ou la barbarie avec les « rouges ». La résistance républicaine se voit associée au banditisme, au pillage, au meurtre.

⁵⁶ Ch. de Montalembert, *Journal intime...*, *op. cit.*, p. 487.

⁵⁷ E. Lecanuet, *Montalembert*, *op. cit.*, p. 32.

⁵⁸ « Cette faute pèse encore sur mon âme comme sur ma renommée. J'ose dire que c'est la seule que ma vie publique ait à se reprocher, la seule dont j'aie conservé un remords sérieux. » (Lettre de Montalembert au comte Daru en 1868, citée par E. Lecanuet, *ibid.* p. 39.

Cet acte d'adhésion publique lui vaut de rencontrer à maintes reprises le président à l'Élysée, et de poursuivre sa prêche pour les intérêts religieux. Il présente notamment deux projets qu'il voudrait voir annexer à la Constitution future, dont l'un consiste, selon son biographe, en l'abrogation de « toutes les dispositions des articles organiques et du code pénal, incompatibles avec la liberté du culte et des associations religieuses », et l'autre en l'autorisation (notamment) des établissements religieux d'instruction supérieure de conférer des grades de même valeur que ceux des facultés d'État⁵⁹. D'après son propre témoignage, le président l'écoute poliment, mais ne donne pas suite à ces deux projets. Désappointé, Montalembert note pour lui-même : « Je ne lui cache pas [au prince-président] que je suis surpris et blessé de ce qu'il ne me consulte pas sur la Constitution alors que tout Paris suppose que je suis son inspirateur » (*Journal intime*, 26 décembre 1851). Alors que le nouveau gouvernement s'installe, il ne reçoit aucune proposition pour devenir ministre. Fould vient toutefois lui offrir la dignité de sénateur, ce qui n'est pour lui qu'une sinécure : « Je repousse, écrit-il dans son *Journal*, cette offre dérisoire, sans dissimuler au ministère l'indignation que m'inspire la conduite du Président envers moi, la manière dont il s'est servi de mon nom comme d'une affiche ». Puis ajoute : on a cru « que j'étais son conseiller, tandis qu'il ne m'écoutait pas ni ne me consultait sur rien. » Le président lui répond par une lettre amicale.

Mais vers la fin janvier 1852, alors qu'il a le sentiment de s'être fait dupé, d'avoir été « utilisé » sans être payé en retour par la mise en valeur de ses projets de loi ou par une promotion, son ralliement devient plus coûteux encore avec la confiscation des biens des Orléans, qui le révulse. Le 5 février, il est reçu à l'Académie française par Guizot. Son discours très critique de la Révolution française (« la révolution de 1789, telle qu'elle s'est faite, n'a été qu'une sanglante inutilité » dit-il) est perçu comme une critique faite au Prince-Président, qui se revendique de 1789. Aux élections législatives qui ont lieu à la fin du même mois, il refuse la candidature officielle qui lui est offerte – mais signe qu'il n'est pas encore considéré comme un adversaire, le gouvernement ne lui oppose aucun autre candidat. Il est donc élu au Corps législatif (dans la 1^{ère} circonscription du Doubs, par 20 139 voix sur 23 434 voix). Tandis que le clergé et *l'Univers* se rallient, lui s'estime victime d'un « abandon universel⁶⁰ ». En juin, il marque son opposition dans un discours,

⁵⁹ *Ibid.*, p. 44-45.

⁶⁰ Ch. de Montalembert, *Journal intime...*, *op. cit.*, p. 782.

en présence du chef de l'État. Désormais passé dans « l'opposition », il garde une réelle amertume et pense que sa carrière est désormais finie :

« À 42 ans, par un concours de circonstances extraordinaires, et par suite de la noire ingratitude du Prince dont j'avais servi la cause avec un zèle si imprudent, ma carrière est brisée. Je tombe d'une certaine hauteur (où je m'étais élevé, sans amis, sans parti, sans appui quelconque, sans autre force que la mienne propre), j'en tombe dans le néant où vont désormais se confondre toutes les grandeurs de la France constitutionnelle et parlementaire. [...] *Que faire du temps qu'il reste ?* s'occuper de son salut, de la fortune léguée aux enfants, reprendre ses études⁶¹. »

« Reprendre les études », c'est effectivement la tâche que se donne Montalembert. Il publie en octobre 1852 un ouvrage marquant, *Des intérêts catholiques au XIXe siècle*, appelé à devenir une référence de ce « catholicisme libéral » qu'il s'emploie à préserver. *Libéral ?* Sans doute, mais rappelons que Montalembert défendait encore dans ce livre l'utilité d'une dictature « à titre de châtement mérité⁶² » – le *libéral* convient parfois que la *liberté* peut bien se trouver annihilée sur l'autel de la *conservation*.

L'avènement d'un régime autoritaire désajuste ses espérances des chances de les voir se réaliser. On imagine combien il doit être insupportable pour un dominant de se savoir dominé par un régime dont il estime qu'il lui doit beaucoup. D'une certaine façon, dans cette expérience, c'est l'arbitraire du pouvoir qui s'est révélé brutalement à lui.

3. La formation d'un espace de soutien ou d'« opposition » au régime

Le « coup d'État » de Louis Napoléon Bonaparte signe l'agonie de la République, et l'instauration d'un régime autoritaire, aboutissant un an plus tard à la restauration de l'Empire. Cette « dictature » a été consentie par les milieux dirigeants pour conjurer la menace « socialiste ». Elle n'en reçoit pas moins un assentiment plus large au sein de la société, comme en témoignent les deux plébiscites tenus à un an d'intervalle. Celui qui porte sur l'adoption d'une nouvelle Constitution, les 20 et 21 décembre 1851 voit la victoire du « oui » l'emporter par 7 439 000 suffrages contre 641 000 « non » (et environ 1 700 000 abstentionnistes). Celui des 20 et 21 novembre 1852 sur le rétablissement de l'Empire, marque une nouvelle victoire du gouvernement par 7 824 000 « oui », contre

⁶¹Ch. de Montalembert, *Journal intime...*, *op. cit.*, p. 786-788.

⁶²Charles de Montalembert, *Des Intérêts catholiques au XIXe siècle*, 1852, p.87.

253 000 « non ». Le « prince-président » revêt ainsi, au fait de sa puissance, le titre de Napoléon III en décembre 1852. Il institue un système politique fondé sur le rejet explicite du système parlementaire. « L'oncle avait les idéologues ; le neveu a les 'parlementaristes', ironise Victor Hugo. Parlementarisme, messieurs, parlementarisme, mesdames. Cela répond à tout⁶³. » Cependant, ce système politique se fonde sur la légitimité du suffrage universel – mais en contrôle sa pratique et en « neutralise » ses effets par le biais de la censure, interdisant tout débat public, et par le système de la candidature officielle. Pour les « libéraux », ce régime reposant sur un large assentiment populaire constitue une manifestation nouvelle de la « tyrannie démocratique ».

a) Le système politique bonapartiste et les milieux dirigeants

La mesure du pouvoir d'État, du pouvoir exécutif et du pouvoir central de l'appareil administratif, réside dans sa capacité à contrôler les centres de décisions et d'influence des détenteurs d'un pouvoir de décision⁶⁴. Au début du Second Empire, cette capacité apparaît élevée du fait de l'existence d'une puissante administration qui chapeaute la vie sociale (notamment par la surveillance et la réglementation) et de la distribution des prébendes d'État, à tous les niveaux – y compris les plus élevés de l'administration et de la politique, grâce notamment à la candidature officielle, l'une des clefs de voûtes du système. L'État étant étroitement lié au monde des affaires, le contrôle de ses appareils permet un pouvoir d'action important sur les intérêts économiques – la politique et les affaires sont d'ailleurs à ce point mêlées, que le Corps législatif ressemblerait presque à un conseil d'administration et de grands propriétaires. Mais cette influence du pouvoir central dépend des degrés d'allégeance des groupes sociaux, en particulier des milieux dirigeants. Dans les premières années, non seulement Napoléon III jouit d'une réelle popularité auprès des masses, mais le pouvoir assoit son autorité en faisant des compromis avec les décideurs des univers concernés (pouvoir militaire, industriel, religieux, etc.). Enfin, la répression a brisé les foyers de résistance politique.

La force du « bonapartisme » – l'usage d'un *isme* n'implique pas nécessairement en ce cas l'existence d'une idéologie dotée d'une grande cohérence – tient peut-être dans sa

⁶³ Victor Hugo, *Napoléon le petit*, 1852, p. 168.

⁶⁴ Sur le système politique du Second Empire, l'ouvrage de référence est celui de Roger Price, *The French Second Empire, an anatomy of political power*, New-York, Cambridge University Press, 2001.

capacité à jouer de son ambiguïté idéologique : tout en se revendiquant des principes de la Révolution de 1789, il laisse le champ libre à l'expansion d'un clergé attaché à défendre des idées « contre-révolutionnaires » ; tout en garantissant l'ordre aux milieux dirigeants, il semble promettre au masses paysannes de les protéger de leur domination ; enrichissant les hommes d'affaires, il assure aux classes ouvrières de se dévouer à leur bien être. Il représente, explique l'historien Christophe Charle, avant tout une alliance négative, de compromis, entre tous ceux qui « ont [eu] peur du déchaînement de la lutte des classes et souhaitent un État fort, nouvelle force sociale qui sert de ciment et d'arbitre apparent entre des intérêts contradictoires⁶⁵. » Il impose donc, au nom de l'apaisement, le dépassement des « partis », fauteurs de troubles – ils sont désormais bannis – au profit d'une forme d'union nationale dont le versant positif serait la promesse de prospérité économique – et la conquête militaire. Dans cette conception « napoléonienne », la source de la légitimité de l'Empire repose sur la popularité de l'Empereur, son lien « direct » avec le peuple, tandis que les instances de représentation et de délibération sont étroitement encadrées, et la dissension, de quelque façon, se trouve proscrite.

La nouvelle constitution promulguée le 14 janvier 1852 se fonde ainsi explicitement sur le rejet du régime parlementaire⁶⁶. Les termes « Assemblée nationale » et « représentants du peuple » sont d'ailleurs bannis au profit de « députés du Corps législatif ». Celui-ci compte désormais 261 membres (contre 750 précédemment) ; élus pour au moins six ans (article 32), ils sont privés de traitement (art. 37) et doivent prêter serment de fidélité (art. 21). Les sessions de la Chambre ne durent que 3 mois (art. 41) ; elle ne dispose pas de l'initiative des lois, et ses amendements sont soumis au contrôle du conseil d'État (art. 40)⁶⁷. La nouvelle Constitution se réclame néanmoins des « grands principes proclamés en 1789 » (art. 1) et de la légitimité du suffrage universel (masculin). Mais le vrai pouvoir est celui du chef de l'État, souverain autocrate, qui gouverne « au moyen » des ministres, du Conseil d'Etat et des assemblées (article 3), et dispose en pratique de pouvoirs considérables. Le Sénat devient le « dépositaire du pacte fondamental et des libertés compatibles avec la Constitution » (préambule) ; le Conseil d'État, quant à

⁶⁵ Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, (1991) 2002, p. 72.

⁶⁶ Le texte de la Constitution de 1852 est reproduit dans Jacques Godechot, avec Hervé Faupin, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Flammarion, (1^{ère} éd. 1979) 2006. Sur cette constitution, Jean-Pierre Machelon, « Constitution du 14 janvier 1852 », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p.343-348.

⁶⁷ Sur le pouvoir de cette institution, Vincent Wright, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, A. Colin, FNSP, 1972.

lui, est chargé de rédiger les projets de loi et de les discuter devant les chambres (art. 50 et 51). Enfin, afin d'éviter les « errements électoraux » de la République, il abolit le scrutin de liste pour revenir au scrutin uninominal à deux tours.

La clef de voûte de ce système politique, avec la censure de l'opinion, est sans doute la candidature officielle, qui constitue une monnaie de transaction entre le pouvoir politique et les notables⁶⁸. Ceux-ci, en effet, doivent une part essentielle de leur influence à leur mainmise sur le pouvoir d'État, par le biais des institutions de représentation, ou de postes dans l'administration ; ils se trouvent sommés de prêter allégeance à l'Empire, s'ils veulent bénéficier du patronage du gouvernement aux élections, et donc avoir des chances d'être élu. Car le gouvernement maîtrise toutes les techniques de contrôle de l'élection, du découpage des circonscriptions à la fraude électorale, de la mobilisation de l'appareil administratif, au service du candidat ou contre ses adversaires. L'homme tout puissant en la matière est le préfet, représentant direct du pouvoir central. En 1852, le ministre de l'intérieur lui recommande de faire nommer des hommes dévoués à l'Empire, mais aussi « indépendants de situation », ayant fait fortune dans l'industrie ou l'agriculture, de préférence à ceux ayant la réputation d'être des habitués de l'intrigue parlementaire⁶⁹. L'antécédent politique importe peu, du moment qu'ils acceptent de servir le chef de l'État. S'il doit s'efforcer de redessiner les réseaux de patronage, c'est pour briser les anciennes « coteries⁷⁰ ». Mais parmi les élus au Corps législatif en 1852, quelques dizaines seulement sont des « bonapartistes » au sens strict, même si la grande majorité d'entre eux font preuve de loyauté. L'historien Alain Plessis indique que la majorité de l'assemblée procède de ce « parti de l'ordre » formé sous la République :

« [elle] est formée de conservateurs, certes, mais ayant servi les gouvernements précédents, comme fonctionnaires, comme parlementaires ou, à l'échelon régional, comme conseillers généraux, maires, membres des chambres de commerce, etc. Seuls les leaders des anciens partis se trouvent exclus du Corps législatif⁷¹. »

De façon plus générale, le changement de régime n'a pas entraîné un profond bouleversement de la composition du personnel appelé à diriger les affaires publiques. Les

⁶⁸ Christophe Voilliot, *La candidature officielle, une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, PUR, 2005 ; ainsi que Patrick Lagoueyte, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire (1852-1870)*, thèse d'histoire, Université Paris 1, 1991.

⁶⁹ R. Price, *The French Second Empire....*, *op. cit.*, p. 99.

⁷⁰ Bernard Le Clère, Vincent Wright, *Les préfets du Second Empire*, Paris, A. Colin, 1971, p151.

⁷¹ Alain Plessis, *De la fête impériale....*, *op. cit.*, p. 53.

travaux portant sur le corps préfectoral, les membres du Conseil d'État ou les gouverneurs de la Banque de France en attestent⁷². Les mêmes milieux sociaux sont toujours au pouvoir, seule l'équipe dirigeante change⁷³. Il est vrai qu'au sommet de l'État, le régime promeut une série d'hommes « nouveaux » qui, des années durant, vont occuper les postes clef du régime (ministère de l'Intérieur ou des Finances, président du Corps législatif, président du Conseil d'État, etc.), tels Pierre-Jules Baroche, Adolphe Billault (1805-1863), Achille Fould (1800-1867), Pierre Magne (1806-1879), Charles de Morny, Victor de Persigny (1808-1872), Eugène Rouher ou Alexandre Walewski (1810-1868)⁷⁴. Mais nombre d'entre eux sont issus des couches supérieures de la bourgeoisie (Fould, le ministre des Finances, est le fils d'un banquier) ou, lorsque ce n'est pas le cas (l'avocat Rouher n'est que le fils d'un avoué), ils ont consacré leur existence à la servir. Ce sont d'ailleurs souvent d'anciens « orléanistes », mais « de second plan », ralliés à la cause de Louis-Napoléon Bonaparte, dont l'avènement au pouvoir a constitué pour eux un formidable accélérateur de carrière. Leur proximité avec le monde de l'argent a marqué les contemporains – en témoigne, par exemple, les célèbres romans d'Emile Zola (1840-1902), notamment *Son Excellence Eugène Rougon* (1876).

L'historien Eric Anceau a étudié la composition sociale des députés au Corps législatif sur l'ensemble de la période du Second Empire : son étude fait apparaître que 61,8 % sont originaires de milieux bourgeois, dont 20,4 % de la haute bourgeoisie ; 30,8 % viennent de la noblesse, et seulement 7,3 % de milieux modestes⁷⁵. Cette même recherche révèle que 96 % de l'ensemble députés détenaient des propriétés en province ; 17 % d'entre eux avaient possédé un jour un hôtel particulier dans la capitale, et 49,4 % au moins un château⁷⁶. C'est bien la richesse qui gouverne les sommets de l'État, y compris l'institution qui a pour mission ou pour vocation de représenter « le pays » – selon l'expression d'usage à l'époque. Le phénomène n'est certes pas nouveau⁷⁷. Cependant, le caractère distinctif de la composition du corps des représentants, par rapport aux chambres législatives antérieures, tient d'une part, à la très forte présence des propriétaires des moyens de production et d'échange (rentiers, propriétaires agricoles, industriels,

⁷² B. Le Clère, V. Wright, *Les préfets ..., op. cit.* ; V. Wright, *Le Conseil d'État..., op. cit.* ; Alain Plessis, *La politique de la Banque de France, de 1851 à 1870*, Genève, Droz, 1985.

⁷³ Jean Lhomme, *La grande bourgeoisie au pouvoir, op. cit.*, p. 157.

⁷⁴ Sur les hommes clefs du régime, par ex. A. Plessis, *De la fête impériale, op. cit.*, p. 41 et s.

⁷⁵ Eric Anceau, *Les députés du Second Empire*, Paris, H. Champion, 2000, tome 1, p.81.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 496-498.

⁷⁷ A.-J. Tudesq indique dans son étude des « grands notables » de la monarchie de juillet que 63,6 % des députés, 81,8% des pairs et 58,8% des ministres du cabinet Thiers paient un cens supérieur à 1000 fr.

négociants, banquiers), et d'autre part à la sous représentation des professions intellectuelles. Le Corps législatif de 1852 compte ainsi 97 « propriétaires », 15 négociants, 12 banquiers et hommes d'affaires, 30 avocats, 7 médecins et 7 notaires, 51 fonctionnaires (dont magistrats et officiers) ; aucun ouvrier ou paysan, 1 ingénieur et seulement 5 hommes de plume⁷⁸. Alors que les avocats, notaires, médecins et journalistes représentaient 37 % des élus de l'Assemblée constituante⁷⁹, dont près d'un tiers d'avocats⁸⁰, ils ne forment plus que 18,8 % (11,5 % s'agissant des avocats) d'un Corps législatif nettement dominé par les fractions possédantes des élites.

Autre constat : près de 58 % des nouveaux élus en 1852 sont des « nouveaux venus », n'ayant exercé au préalable aucun mandat législatif ni fonction ministériel⁸¹ – ce qui nuance l'image d'une absence de renouvellement des dignitaires de l'État. La grande majorité de ces députés dévoués à l'Empire, sont des conseillers généraux. D'après l'étude menée les historiens Louis Girard, Antoine Prost, Rémi Gossez, la composition socio-professionnels des conseils généraux en 1852 s'établit comme suit : 14,5 % d'hommes d'affaires (négociants, banquiers, manufacturiers), 30,4 % de professions libérales (dont 11,1 % d'avocats et avoués), 33,3 % de magistrats, 19,2 % de fonctionnaires et 35,8 % de « propriétaires », dont 13 % d'origine noble⁸². Si près des trois-quarts des conseillers de l'Empire n'ont pas siégé avant 1848, ils appartiennent aux mêmes catégories socio-professionnelles que leurs prédécesseurs. La composition des conseils généraux paraît presque identique à ce qu'elle était avant la Seconde République. Seule nuance : la révolution de 1848 a permis « une promotion éphémère, mais nette des professions libérales juridiques⁸³ ». Sous l'Empire, les avocats et magistrats élus conseillers généraux appartiennent plutôt à une bourgeoisie urbaine fortunée, mais ses revenus sont nettement inférieurs à ceux des milieux d'affaires, des hauts fonctionnaires, des officiers et des

⁷⁸ E. Anceau, *Les députés...*, *op. cit.*, p. 298.

⁷⁹ Ch. Charle, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 72.

⁸⁰ Sur les 851 représentants qui ont siégé en 1848, Laurent Willemez a recensé 219 députés pouvant se prévaloir du titre d'avocat, soit une proportion de 25,7 %. Laurent Willemez, *Des avocats en politique (1840-1880): contribution à une socio-histoire de la profession politique en France, thèse de science politique*, sous la dir. de Michel Offerlé, Université Paris 1, 2000, p. 289.

⁸¹ E. Anceau, *Les députés...*, *op. cit.*, t. 2, p. 537.

⁸² Louis Girard, Antoine Prost, Rémi Gossez, *Les conseillers généraux en 1870, étude statistique d'un personnel politique*, Paris, Puf, 1967, p. 47.

⁸³ *Ibid.*, p. 50.

« propriétaires »⁸⁴. La catégorie la plus fortunée est celle des propriétaires fonciers nobles, dont la domination se trouve menacée par l'enrichissement de la bourgeoisie d'affaires⁸⁵.

b) Une recomposition des « anciens partis »

L'instauration d'un nouveau pouvoir « autoritaire » bouleverse les conditions de la vie politique et intellectuelle. Fondé sur le rejet des régimes de concurrence politique établis sous les monarchies ou la République, qu'il assimile au *parlementarisme*, il interdit l'expression publique des « anciens partis » et toute forme de critique du régime existant. Le gouvernement oblige de se situer pour ou contre lui (à l'image de la prestation de serment requise pour entrer au Corps législatif ou au conseil général) – mais ne tolère pas d'opposition. De fait, ces « anciens partis » (« républicain », « orléaniste », « légitimiste ») sont réduits à l'impuissance. De part la mise au pas des assemblées délibérantes, le contrôle rigoureux exercé sur la presse et la prohibition des réunions publiques, la libre expression des opinions politiques s'avère impossible, et les espaces d'activités politiques tombent en déréliction. Les nouvelles règles et les pratiques électorales instituées dès les premières élections achèvent d'empêcher l'affirmation d'une compétition politique intense. Lors des élections législatives du 29 février 1852 – organisées alors que certains départements connaissent encore l'état de siège –, tous les élus sont des candidats officiels, à l'exception d'une poignée de « légitimistes » et de « républicains ».

Pourtant, l'avènement par la force du nouveau régime a forgé parmi les membres des « anciens partis » des attitudes d'hostilité marquée, et des réflexes politiques qui vont s'avérer durables. C'est le cas, tout particulièrement, dans les rangs « républicains ». Leur mouvement apparaît profondément déstructuré, victime d'une répression drastique. Les commissions mixtes ont en effet condamné près de 20 000 individus, dont près de la moitié à la peine de déportation ; la proscription touche près de 10 000 personnes, en incluant les départs volontaires ; bref, toute une frange « active » du mouvement connaît si ce n'est le bagne, du moins la vie souvent très difficile de l'exil⁸⁶. Une telle répression interdit toute disposition de conciliation – d'où le mot d'ordre d'abstention aux élections de 1852 et le refus de siéger au Corps législatif pour les trois élus. Elle bouleverse également les

⁸⁴ *Ibid.*, p. 50.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 83 et chapitre VII.

⁸⁶ Sylvie Aprile, *L'exil politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Cnrs éds, 2010.

rapports de forces entre les différentes fractions du parti : l'aile « sociale-démocrate » se trouve de fait anéantie, à l'image de ses anciens chefs contraints et forcés à l'exil (Alexandre Ledru-Rollin, Louis Blanc, Armand Barbès, etc.) pour éviter la prison.

Le « parti légitimiste », en revanche, connaît une situation très différente : nul répression, car le pouvoir choisit de pactiser avec le monde catholique et tente d'obtenir le soutien des aristocrates restés attachés aux valeurs de l'ancienne monarchie – et parfois à l'espoir de son retour. Ceux-ci reçoivent pour consigne stricte du prétendant au trône, le comte de Chambord, de se tenir en retrait de la vie politique⁸⁷. Ils conservent toutefois leur position d'influence politique au niveau local –notamment dans les conseils généraux⁸⁸. L'avocat et ancien parlementaire Pierre Antoine Berryer va compter parmi les rares personnalités qui, malgré leur fidélité à cette mouvance, prennent progressivement leur distance avec ce mot ordre d'un retrait de la vie politique – dans un premier temps toutefois, estimant ses chances de victoire faibles, il choisit de ne pas se porter candidat.

Qu'en est-il des élites ayant menées carrière sous la monarchie de Juillet ? De l'avis même des rapports officiels, la plupart ont choisi de se rallier ou s'accommodent de la situation nouvelle, et seule une minorité adopte l'attitude du refus intransigeant. « Le parti orléaniste se fond de plus en plus dans le grand parti national dont Votre majesté est le chef couronné » indique le garde des Sceaux à l'Empereur dans un rapport daté du milieu des années 1850⁸⁹. Le rapport d'un procureur général indique qu'il s'agit essentiellement de personnalités de la haute société restées attachés au « parti orléaniste » soit à cause leur expériences passées, soit parce que leur intérêt s'est trouvé atteint, ou bien d'esprits cultivés attirés par la « spéculation politique »⁹⁰. Cette position est notamment celle des « hommes considérables » qui ont associé leur nom à la charge de l'État sous la monarchie déchue (Guizot, Thiers, Victor de Broglie, etc.), et demeurent liés à la famille d'Orléans. Ces anciens chefs des coterie politiques de la Monarchie de Juillet sont, on l'a dit, les vaincus du coup d'État, désormais évincés du pouvoir. Ils se perçoivent en « exilés de

⁸⁷ Sur leurs stratégies, Olivier Tort, « Les stratégies des légitimistes sous le Second Empire, ou le triomphe de l'irrésolution », *Parlement(s)*, 3, 2008.

⁸⁸ Louis Girard, Antoine Prost, Rémi Gossez, *Les conseillers généraux*, *op. cit.*

⁸⁹ Rapport de synthèse des rapports officiels daté de décembre 1854, cité par Hervé Robert, *L'Orléanisme*, Paris Puf, 1992, p.61.

⁹⁰ Rapport du Procureur général d'Agen, 9 septembre 1853, cité par R. Price, *The political...*, *op. cit.*, p. 292.

l'intérieur⁹¹ ». Leur correspondance témoigne de cette « mélancolie », à l'exemple cette lettre adressée par Gustave de Beaumont à son ami Alexis de Tocqueville :

« Je subis comme vous les tristesses générales de la politique ; et comment réfléchir à l'état de notre pauvre pays, sans tomber dans la plus noire mélancolie ? Ici [dans la Sarthe], plus encore que dans le mouvement des villes, la réflexion plus profonde et moins distraite, fait naître une douleur plus grande. On y voit aussi de plus près l'ignorance grossière des gens des campagnes, qui, par le suffrage tel qu'il est constitué, sont nos maîtres à tous ! Que dire de ces brutes qui, après avoir il y a deux ans voté pour M. Ledru-Rollin, donnent aujourd'hui leurs voix au prince de Beauveau !⁹² »

L'avènement de l'Empire, il est vrai, les a « atteint personnellement » en mettant un terme à leur carrière politique. Amer, de Tocqueville explique à de Beaumont qu'il a dû abandonner jusqu'à sa position de conseiller général, par refus de prêter serment :

« Tout cette suite du 2 Décembre est la partie de l'évènement qui m'a atteint personnellement de la manière la plus sensible. J'avais dans mon département une position qui n'avait que des agréments sans trouble : c'était la haute main incontestée sur toutes les grandes affaires du pays, une sorte de gouvernement des esprits fondé sur la considération personnelle, indépendamment des opinions politiques⁹³. »

Pour Léon Faucher (1803-1854), les conditions de la lutte électorale sont « inacceptables ». Mieux vaut laisser l'Empire à ses problèmes, s'enfoncer de lui-même :

« le rôle de député sous la Constitution actuelle me semble sans utilité comme il est sans attrait. Les conditions de la lutte, en tout cas, ne sont pas vraiment acceptables. Les élections, pour devenir sérieuses, demandent plus de liberté que l'on en accord aujourd'hui. J'ajouterai qu'il peut être bon de livrer ce gouvernement à lui-même, avec les institutions de fantaisie qu'il nous octroie ; sa responsabilité est grande ; il faut peut-être que son pouvoir égale sa responsabilité. Le gouvernement s'est chargé de la prospérité publique : il en ambitionne la gloire : laissons-lui-en le fardeau. Ne lui donnons aucun prétexte pour rejeter sur l'Opposition même la plus effacée les torts de son aveuglement et de son impuissance⁹⁴ »

La situation est donc vécue avec douleur, y compris par les plus jeunes de ces familles, qui ont associées leur destin à l'exercice d'une carrière publique. Á cet égard, le

⁹¹ L'expression est employée par André Jardin dans sa biographie consacrée à Tocqueville : André Jardin, *Alexis de Tocqueville (1805-1959)*, Paris, Hachette (1984), 2005, p.439.

⁹² Lettre de Beaumont à Tocqueville, 9 mars 1852, in *Correspondance d'Alexis de Tocqueville, op. cit.*, p. 33.

⁹³ Lettre de Tocqueville à Beaumont, 1^{er} mai 1852, in *Ibid.*, p.45.

⁹⁴ Léon Faucher, *Correspondance*, 1867, p. 308.

témoignage que livre dans ses souvenirs Albert de Broglie, héritier d'une grande famille de l'aristocratie, fils de l'ancien pair de France et président du conseil, s'avère exemplaire :

« Depuis ma plus petite enfance, je m'étais cru destiné à la vie publique, et je n'avais pas cessé de m'y préparer. [...] J'arrivai au moment où je croyais le noviciat terminé, et où toutes les portes de l'ambition comme de la renommée allaient s'ouvrir devant moi. L'orage qui emportait à la fois le gouvernement que je servais avec dévouement, et les principes constitutionnels auxquels j'étais attaché, avec une profonde conviction, me jetait brusquement dans la retraite, et je n'en devais sortir qu'après vingt-trois ans⁹⁵ »

De Broglie, à titre d'expédient, choisit l'engagement public dans la presse, en participant à la fondation du *Correspondant*. Nombre des anciennes figures d'influence de l'ancienne monarchie, retirées « dans la vie privée », se consacrent désormais à des publications (rédactions de mémoires ou travaux savants) et à la vie académique de l'Institut – pour certains le seul espace d'action, puisqu'ils ont été chassés des facultés (Guizot, Villemain ont abandonné leur chaires) et même du conseil de l'instruction publique (où régnaient, entre autres, Thiers, Cousin et Saint-Marc Girardin).

Bien que ces hommes se considèrent comme des *adversaires* du nouveau pouvoir, ils ne sont en mesure d'exercer qu'un succédané d'opposition, se résumant à critiquer les actions et les hommes du régime *en privé*, dans certains des salons cossus de la capitale, ou sous un mode allusif dans les discours académiques et les articles de revue. Rien qui ne puisse réellement inquiéter le pouvoir impérial. Le seul opposant déclaré au Corps-Législatif, Montalembert, n'y joue qu'un rôle secondaire, presque effacé – « Nul ne saura jamais ce que j'ai souffert dans cette cave sans air et sans jour, où j'ai passé dix ans à lutter contre des reptiles » écrira-t-il plus tard⁹⁶. Leur influence diminuée, il n'en reste pas moins que l'opinion de ces membres de la haute société continue de compter – y compris aux yeux du pouvoir, qui les traite avec une retenue et ménagement, tente même parfois de gagner leurs faveurs⁹⁷, mais sanctionne les marques d'hostilité et l'expression d'opinions dissidentes. Même les « intrigues de salon » suscitent l'agacement des autorités. En témoigne cette lettre adressée par le préfet de Police Piétri (1809-1864) à Odilon Barrot :

⁹⁵ A. de Broglie, *Mémoires*, *op. cit.*, p.194.

⁹⁶ Cité par E. Lecanuet, *Montalembert*, *op. cit.*, p. 159.

⁹⁷ L'Empereur ne désigne-t-il pas Thiers comme « notre historien national » ?

« J'ai été informé à diverses reprises que Mme Barrot non seulement a favorisée dans son salon des conversations très hostiles au gouvernement, mais permet aussi qu'on y propage des nouvelles fausses, des bruits mensongers et calomnieux, qu'on y tienne les propos les plus injurieux contre leur Majestés et surtout contre l'impératrice, qu'on y répète de méchants jeux de mots, des plaisanteries déplacées, peu honnêtes, indignes de gens du monde. Chacun sait aujourd'hui que votre maison a été transformée, sans votre aveu et à votre insu très certainement, en une sorte de cabinet de lecture dans lequel on se réunit pour lire, et se communiquer les libellés les plus diffamatoires, les pamphlets les plus outrageants contre l'Empereur et le gouvernement, ainsi que les journaux étrangers contenant ces prétendues correspondances parisiennes écrites par des publicistes éhontés. J'ai hésité longtemps, Monsieur, avant de vous faire connaître la conduite, je dois dire inconsidérée de Mme Barrot ; mais ces petites intrigues de salon ont dégénérées à un point tel que je ne peux garder plus longtemps le silence. J'ai cru devoir à la haute position que vous avez occupée dans le pays et à l'honorabilité de votre caractère de vous en avertir⁹⁸. »

Cependant leur impuissance politique ne tient pas seulement à l'atrophie du débat politique provoquée par la politique autoritaire de l'Empire. La raison en est surtout, comme le rappelle l'un d'entre eux, fils du comte d'Haussonville, que « l'opposition, latente mais obstinée chez beaucoup de fidèles des régimes précédents, ne savait pas où se prendre. Le pays était visiblement satisfait »⁹⁹. Surtout, les « classes moyennes » qu'ils prétendent représenter leur apparaissent, elles aussi, « satisfaites ». Ce n'est véritablement qu'à la fin des années 1850, à la faveur d'une évolution de la conjoncture que les anciens chefs « orléanistes » se retrouvent en situation de remobiliser politiquement autour du mot d'ordre des libertés. Mais pour cette « une armée d'officiers sans soldats¹⁰⁰ », l'alliance avec les « démocrates » paraît nécessaire pour atteindre la petite et moyenne bourgeoisie des villes susceptible de donner sa voix à « l'opposition ».

« Orléaniste » ? Le terme conserve une pertinence – y compris aux yeux du pouvoir, en témoigne le langage des rapports officiels – pour désigner une « sensibilité » politique et même un groupe qui s'identifie à la défense de la « monarchie constitutionnelle », voire à l'espoir d'un retour au pouvoir de la famille d'Orléans. Cependant, depuis la chute du régime déchu, le label a subi une dévaluation brutale, rendue visible par le jeu trouble des affiliations politiques observé sous la République – les

⁹⁸ Lettre de Pietri, préfet de police de Paris, à O. Barrot, 9 février 1853. AN, 271 AP 5.

⁹⁹ Joseph d'Haussonville, « Souvenirs », *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1923, p. 493.

¹⁰⁰ Theodore Zeldin, *The political system of Napoleon III*, Macmillan, St. Martin's Press, 1958, p. 156.

présupposés « monarchistes » n'étaient-ils pas des « républicains », certes *modérés, conservateurs* ? L'Empire prohibe les « anciens partis » et toute forme de remise en cause du régime existant : il n'est plus désormais ni « monarchistes » ni « républicains », seulement des « libéraux » et des « démocrates ». Autrement dit, sur la scène publique, les « monarchistes » – pour peu qu'ils le soient encore – agissent en « libéraux ». Cette catégorie « libérale » présente, en quelque sorte, la *séduction du flou*¹⁰¹ : d'une part, elle permet de référer des attitudes à la fois politiques et morales, abstraites mais dotées d'une connotation positive ; d'autre part, elle permet, en filigrane, d'établir (et d'endosser) une filiation avec des prises de positions inscrites dans la tradition monarchique, sans nécessairement à avoir à les assumer comme telles. La catégorie « démocrate » présente une semblable indétermination – ce « mot en caoutchouc¹⁰² » selon Auguste Blanqui –, et véhicule, nous le verrons, une ambivalence réelle, dans la mesure où elle peut permettre d'être identifié en « républicain » sans en assumer les traditions d'engagement.

c) Les élections législatives de 1852 à Paris

Ces premières élections au Corps législatif dans le département de la Seine ont déjà fait l'objet d'une étude approfondie¹⁰³. Nous y revenons ici brièvement de façon à en souligner certains traits utiles à la suite de notre propos. Ces élections interviennent très peu de temps après le « coup de force » de décembre 1851, dans un climat de répression et de terreur : la minorité militante de la capitale a été « décimée », écrit l'historien Louis Girard¹⁰⁴. Les forces susceptibles de s'opposer au gouvernement apparaissent donc très démobilisées, y compris les journaux, qui se montrent d'une grande prudence car une nouvelle législation sur la presse doit entrer en vigueur. Le scrutin de liste a été supprimé, le scrutin uninominal à deux tours rétabli¹⁰⁵ : il favorise un type d'élection pour laquelle la personnalité du candidat est essentielle. Le vote se déroule sur deux jours. Il est précédé d'une campagne électorale très brève (à peine une semaine) durant laquelle les réunions publiques sont interdites : les candidats peuvent seulement recourir aux affiches et aux tracts (mais le droit de timbre pour leur impression est élevé). Enfin, le département de la

¹⁰¹ On songe à Luc Boltanski analysant « la cohésion d'un ensemble flou » : L. Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.

¹⁰² Auguste Blanqui, *Maintenant il nous faut des armes*, textes présentés par Dominique Le Nuz, Paris, La fabrique, 2007, p. 176.

¹⁰³ Louis Girard, « Les élections législatives de 1852 à Paris », *Revue historique*, CCLXIX, 1, janvier-mars 1983, p. 69-96.

¹⁰⁴ *Ibid*, p. 70.

¹⁰⁵ Être élu au premier tour nécessite d'obtenir la majorité absolue des voix (quorum d'un quart des inscrits).

Seine compte 337 745 électeurs pour 9 députés – une dixième circonscription est instituée en 1857. La capitale, lieu d'importantes migrations, se caractérise par une proportion élevée de non-inscrits, et supérieure à ce qui est observé en province. L'abstention pour ces élections est estimée à 22,17 % des inscrits – un taux comparable à celui des élections de mars 1850, mais qui varie de façon notable selon les quartiers.

Les candidats « officiels », soutenus par le gouvernement, sont tous des « gens d'importance », hommes très fortunés, notables de la capitale pour la plupart entrés en politique à la faveur de la Révolution de 1848. Engagés dans les rangs du « parti de l'ordre » sous la République, ils acceptent le nouveau régime issu du coup d'État parce qu'il a restauré « l'ordre » et mis un terme à l'agitation politique.

Dans la 1^{ère} circonscription, Augustin Guyard-Delalin (1797-1881) est le fondateur d'un grand établissement industriel, et l'un des promoteurs de l'union électorale du « parti de l'ordre » en 1849 ; dans la 2nde, François Devinck (1802-1878) est le fondateur d'une chocolaterie, ancien juge au tribunal de commerce en 1848, membre de la Chambre de commerce ; dans la 3^{ème}, Dupérier est un fabricant de draps qui présidait l'union électorale du « parti de l'ordre » en 1849 ; dans la 4^e, Moreau (de la Seine) est un notaire, maire du 7^e arrondissement depuis la monarchie de Juillet ; dans la 5^{ème}, Jacques Perret (1815-1877), avocat et propriétaire, est le maire du 8^e arrondissement ; dans la 6^{ème}, Edmond Fouché-Lepelletier (né en 1809) est un grand patron de l'industrie chimique, vice-président du conseil des prud'hommes, membre du Conseil de l'Assistance publique ; dans la 7^{ème}, Lanquetin (1794-1869) est un négociant en vins, ancien président de la commission municipale en 1849, membre de la chambre de commerce ; dans la 8^{ème}, Maximilien Koenigswater (1817-1878) est un banquier, fidèle du président, qui l'a « parachuté » comme candidat dans la banlieue nord de la Capitale ; enfin, dans la 9^{ème}, Louis Véron (1798-1892) est une figure de la vie mondaine, et surtout le patron du puissant journal *le Constitutionnel*, rallié à l'Empire¹⁰⁶.

Louis Girard distingue deux autres groupes de candidats : les « indépendants », et les « républicains ». Le premier, composé de gens de fortune, regroupe à la fois des sympathisants du nouveau régime, mais ne bénéficiant pas de l'investiture officielle, et des personnalités hostiles au nouveau pouvoir, des « candidats libéraux, orléanistes peut-être¹⁰⁷ », entrés dans la carrière publique sous la monarchie de Juillet (Tracy, Mortimer

¹⁰⁶ Sur ces figures, Eric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.80.

Ternaux, Dubail, L. de Montebello, F. de Lasteyrie). Quant au second groupe, le *Siècle*, organe des « républicains », explicite leur ambition pour ces élections :

« Il ne s'agit pas pour nous de faire entrer dans le Corps-Législatif quelques républicains. Nous voulons seulement indiquer, dans chaque circonscription électorale, les noms d'hommes honorables autour desquels puissent se rallier nos amis politiques, c'est-à-dire tous les amis de la Révolution française » (*Le Siècle*, 23 février 1852).

La liste que propose le journal¹⁰⁸ comporte ainsi deux personnalités qui n'appartiennent pas à cette mouvance : le général Lamoricière (1806-1865), homme de la répression de l'insurrection de juin 1848 – mais « victime » du « coup d'État » – et Ferdinand de Lasteyrie (1810-1879), un « républicain très modéré du lendemain ». Autre fait notable, la liste ne compte qu'une seule personnalité associée à l'opinion « démocrate-socialiste », Eugène Sue (1804-1857), alors que les démocrates-socialistes dominaient la coalition lors des précédentes élections législatives en 1850. Les autres sont des « républicains éprouvés, mais des modérés, des hommes d'ordre »¹⁰⁹ et des « notabilités » du mouvement à l'image de Dupont de l'Eure (1767-1855), l'ancien chef du gouvernement de la République de Février, de Carnot, le fils du célèbre Lazare Carnot (1753-1823), de Cavaignac, l'ancien chef d'État responsable de la répression de juin 1848, et de Michel Goudchaux (1797-1862), l'ancien ministre de la République, défenseur de l'orthodoxie financière. Bixio, ancien carbonaro élu représentant sous la République, se présente dans la 2nde circonscription. Aucun candidat n'a été désigné pour affronter Véron dans la circonscription de Sceaux – sans doute parce que ses chances étaient jugées trop faibles.

*Principaux résultats des élections des 29 février et 1^{er} mars 1852
dans le département de la Seine
(D'après le Journal des Débats, 05 mars 1852)*

<i>Circonscriptions</i> (nombre d'inscrits / nombre de suffrages comptés)	<i>Candidats « indépendants » et associés à « l'opposition »</i> (nombre de voix)	<i>Candidats « officiels » du gouvernement</i> (nombre de voix)
1 ^{ère} circonscription (35 959/ 23 321)	Tracy : 5 579 Dupont (de l'Eure) : 3 044	Guyard-Delalin : 13 310
2 ^e circonscription (36 082/ 20 116)	Mortimer Ternaux : 4 874 Lamoricière : 2 343	Devinck : 12 189

¹⁰⁸ Il est seulement précisé qu'elle a été conçue par des « délégués des diverses réunions ».

¹⁰⁹ *ibid.*, p. 81.

3 ^e circonscription (40 381 / 28 297)	Cavaignac : 14 471	Dupérier : 12 998
4 ^e circonscription (42 669 / 30 173)	Carnot : 14 744 Dubail : 1 139	Moreau (de la Seine) : 13 514
5 ^e circonscription (38 505 / 26 792)	Goudchaux : 12 096	Perret : 13 478
6 ^e circonscription (39 986 / 29 747)	Bixio : 9 093 Montebelo : 2 822	Fouché-Lepelletier : 15 991
7 ^e circonscription (35 334 / 23 242)	Eugène Sue : 7 501	Lanquetin : 14 386
8 ^e circonscription (34 786 / 23 301)	Lasteyrie : 5 355 Méchin : 1 159	Koenigswater : 15 458
9 ^e circonscription (34 043 / 22 764)	Garnon : 643	Véron : 21 493

Dans le département de la Seine, tous les candidats patronnés par le gouvernement sont élus, excepté dans les 3^e et 4^e circonscriptions. Pour le *Siècle*, comme pour le *Journal des Débats*, l'heure n'est pas au satisfécit : dans les *Débats*, les résultats sont publiés sans même une ligne de commentaire, la rédaction préférant traiter des discussions intervenues au parlement anglais. Pourtant, insiste Louis Girard, il convient de « mesurer le flot républicain à son étiage », et ces élections confirment selon l'historien à quel point « l'opinion [républicaine] est vraiment enracinée dans la population » parisienne¹¹⁰. Élus, Cavaignac et Carnot refusent de siéger pour signifier qu'ils n'accordent aucune légitimité au nouveau régime – le troisième « républicain » victorieux à Lyon, Jacques Louis Hénon (1802-1872), fait de même. Lors des élections complémentaires de septembre 1852, destinées à remplacer ces sièges vacants, s'affirme au sein de cette mouvance une division plus marquée entre les partisans de l'abstention systématique (refusant de participer) et ceux favorables à un vote de principe (mais qui n'obligerait pas les élus éventuels à siéger). Ce conflit revêt une acuité nouvelle lors des élections législatives de 1857.

Section II : Les nouvelles figures de l'opposition « libérale »

1) Les candidats « démocrates » aux élections de 1857 dans la Seine

a) S'abstenir ou participer aux élections ?

¹¹⁰ *Ibid.*, p.70.

En 1857, à l'approche des nouvelles élections législatives, la position de retrait de la vie politique ne fait plus consensus. Parmi les anciens « dignitaires » de la République restés en France, c'est-à-dire ceux qui ont accédé au pouvoir en 1848 et continuent de diriger le mouvement « démocrate » sous l'Empire, la discussion paraît osciller entre l'abstention complète et la reconduite de l'attitude suivie en 1852, celle de la protestation symbolique suivie du refus de serment. Mais d'autres voix – parmi les « jeunes » surtout – s'élèvent en faveur de « l'action » et de la prestation de serment. Le débat se noue autour d'une série d'arguments qu'un ouvrage à caractère encyclopédique, publié par *la Revue des deux mondes*, résume comme suit :

« — Comment, pensaient les uns et principalement les démocrates-socialistes, comment irions-nous prendre part au vote, sous les auspices d'un gouvernement contre lequel nous ne cessons pas de protester? Voter, c'est adhérer à la constitution de l'empire. Et que feraient nos candidats s'ils étaient élus? Nos principes ne sauraient plier jusqu'au serment de fidélité et d'obéissance. L'abstention est donc la seule attitude qui nous convienne; c'est une protestation muette, elle est commandée par les circonstances. — Et puis, ajoutaient quelques habiles, nous sommes à peu près sûrs de n'essuyer que des échecs. A quoi bon marcher au combat avec la certitude d'être battus? Il y a autant de prudence que de dignité dans l'abstention. — Leurs adversaires répondaient : — Nous ne devons pas fuir devant la lutte. Il faut que le pays nous voie agir. Nous nous comptons au scrutin. Si quelques-uns de nos candidats sont nommés et que le serment répugne à leur conscience, ils en seront quittes pour refuser le serment, et l'effet n'en sera que plus grand aux yeux du pays. — L'abstention, disait-on encore dans les rangs des partis moins extrêmes, l'abstention n'est pas une politique : c'est une abdication. Il y a dans certaines villes, notamment à Paris, des éléments d'opposition sérieuse. Profitons-en. Usons des moyens constitutionnels qui nous sont laissés pour affirmer bien haut nos principes, et ne refusons pas aux électeurs qui partagent nos idées la faculté d'exprimer leur vote¹¹¹. »

Le tabou de la participation, et même celui de la prestation de serment va être rompu par les responsables des deux grands journaux « démocrates », *le Siècle* dirigé par Léonor Havin, et *la Presse*, dirigé par Emile de Girardin et dont Auguste Nefftzer est le rédacteur en chef. Ce faisant, les deux journaux vont lever un autre interdit en constituant une liste commune avec l'organe des « libéraux », des « monarchistes », *le Journal des Débats*.

¹¹¹ *Annuaire des Deux mondes. Histoire générale des divers États*, volume 8, 1857-1858, p. 85.

Il convient de rappeler, une nouvelle fois, que dans une période où la mouvance « républicaine » n'est pas encore structurée à la manière d'un parti « moderne », les organes de presse constituent des instruments de mobilisation électorale puissants. Ils le sont d'autant plus que le pouvoir interdit en pratique aux candidats de l'opposition de mener campagne, tant par le biais des réunions publiques que par la distribution d'affiches électorales. Les responsables des journaux détiennent ainsi le pouvoir important de faire connaître au public des candidats et de choisir de les promouvoir – un pouvoir de patronage, en somme. Seuls ceux qui détiennent une notoriété suffisamment importante peuvent prétendre échapper à cette tutelle – c'est le cas par exemple de Carnot ou de Cavaignac, dont la candidature ne prête pas à discussion. De nombreux témoins de l'époque ont le sentiment que le *Siècle*, en particulier, constitue alors « le foyer où s'élaboraient la politique de l'opposition et les élections de Paris¹¹². » Le propos comporte une part d'exagération ; mais il exprime bien le pouvoir d'influence prêté au principal quotidien de la presse politique, dont l'audience va croissante : de 21 320 exemplaires en 1853, son tirage augmente à 36 880 en juillet 1858 – soit plus de 10 000 exemplaires que le principal quotidien « impérialiste », *Le Constitutionnel*. Il est dirigé par un « ancien », Léonor Havin (58 ans en 1857), un républicain « modéré », ancien député à la chambre de Juillet puis à la Constituante de février – il comptait alors parmi les soutiens de Cavaignac -, qui entretient des relations ambiguës avec le pouvoir impérial. *La Presse* est la seconde puissance de la presse « démocratique » – 21 000 exemplaires – son rédacteur en chef est alors, Auguste Nefftzer, un assez jeune journaliste (37 ans), lui aussi d'opinion « modérée », qui a fait ses armes auprès d'Emile de Girardin¹¹³.

b) Les luttes entre « jeunes » et « vieux » pour la composition des listes

Le témoignage des deux « jeunes » promus par *le Siècle* et *La Presse*, Emile Ollivier et Alfred Darimon (1817-1902), permet de retracer certains des épisodes du jeu de pouvoir qui se noue début 1857 autour de la composition des listes des candidats « démocrates » dans le département de la Seine¹¹⁴. Par une sorte de « coup de force », les responsables des journaux « démocrates » *Le Siècle* et *La presse* décident d'imposer de

¹¹² Emile Ollivier, *L'Empire libéral*, tome 4, 1899, p.34.

¹¹³ Sur les débuts de sa carrière, René Martin, *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps'*, volume 1 : 1843-1860, Besançon, L. Camponovo, 1948.

¹¹⁴ Emile Ollivier, *Journal*, t.1, Paris, Julliard, 1961 ; Alfred Darimon, *Histoire d'un parti. Les Cinq sous l'Empire*, 1885.

nouveaux venus, disposés à rompre avec la logique de l'absentisme ou de la candidature « symbolique », et esquissent une alliance avec les *Débats*.

Fin mai, un comité commence de se réunir chez l'avocat Ernest Desmarest (1815-1898). D'après les noms indiqués par Ollivier et Darimon, il est possible de distinguer trois groupes parmi ses membres : d'abord les « personnalités » qui sont d'anciens représentants de « 1848 », avec une carrière politique parfois débutée sous Juillet : Arnaud (de l'Ariège), Jules Bastide, Bethmont, Buchez, Cavaignac, Carnot, Corbon, Dégoussée, Garnier-Pagès et Jean Reynaud entrent dans cette catégorie. Ensuite les représentants des journaux et publications « démocratiques » : Alfred Darimon (rédacteur à la *Presse*), Dumont (rédacteur en chef *l'Estafette*), Havin (directeur du *Siècle*), Husson (rédacteur au *Siècle*), Ernest Picard (membre du conseil d'administration du *Siècle*), Laurent-Pichat (directeur de la *Revue de Paris*), Félix Mornand (rédacteur en chef du *Courrier de Paris*), Auguste Nefftzer (rédacteur en chef de la *Presse*). Enfin des publicistes ou avocats qui fréquentent les milieux « démocrates » de la capitale : Hippolyte Duboy (avocat), Aristide Guilbert (publiciste), Hérold (avocat), Eugène Pelletan, Jules Simon, Etienne Vacherot (tous trois publicistes). Darimon indique que ce comité se divise entre trois tendances : les « vieux », qui selon lui « veulent se renfermer dans une abstention dédaigneuse » ; les partisans de l'élection opposés à la prestation de serment ; et en face, « des jeunes et des nouveaux-venus dans la vie politique » qui « haussent les épaules » face à ces deux attitudes et se montrent d'avis de prêter serment¹¹⁵. La discussion de la composition des listes achoppe d'emblée sur un dissentiment personnel. « Les rancunes de M. Havin tiennent une large place dans ces combinaisons » note Darimon¹¹⁶. Havin souhaitait être candidat dans la 3^e circonscription, là où son journal dispose d'un grand nombre d'abonnés, c'est-à-dire à la place de Cavaignac qui prendrait la 4^e et Garnier-Pagès la 5^e circonscription. Refus de Cavaignac, qui avait été élu dans cette circonscription en 1852. Havin tente alors un coup de force (« un coup d'État » dit Ollivier dans son journal¹¹⁷) : celui d'imposer sa propre liste de candidats, qu'il va composer conjointement avec Nefftzer, le rédacteur de *La Presse*. *Le Siècle* se prononce pour la participation, contre la position de retrait. Havin sollicite deux « jeunes » qui seraient disposés à entrer dans l'action : le 7 juin, Havin, Nefftzer et de Benazé (ancien maire du 1^{er} arrondissement et administrateur du *Siècle*) annoncent à Darimon qu'il a été choisi comme candidat de la 7^e circonscription ; le lendemain, Darimon accompagne Ernest Picard (1821-1877), jeune avocat et administrateur du *Siècle*, pour proposer à Emile Ollivier la 10^e circonscription. Il est probable qu'Havin ait négocié avec le *Journal des Débats* une forme d'entente sur des candidatures communes. « *La Presse*, *le Siècle*, viennent d'arrêter une liste commune que *les Débats* reproduiront » auraient ainsi déclaré Picard et

¹¹⁵ A. Darimon, *Les Cinq*, op. cit., p.16-17.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 24.

¹¹⁷ E. Ollivier, *Journal*, op. cit., p. 284.

Darimon en exposant la situation à Ollivier¹¹⁸. Darimon note lui-même dans ses carnets : « M. Ernest Picard m'a appris qu'à cause du nom de M. Edouard Laboulaye, qui est inscrit sur notre liste, il était probable que le *Journal des Débats* nous accorderait son appui¹¹⁹. » Le 9 juin, Cavaignac convie Havin à une nouvelle réunion du comité, mais ils ne parviennent pas à se mettre d'accord. « Havin a réservé sa liberté », indique Ollivier¹²⁰. Celui-ci a finalement renoncé à se présenter.

Le 10 juin, le *Siècle* publie sa propre liste, reprise dans le *Journal des Débats* (12 juin 1857) : Edouard Laboulaye se présentera dans la 1^{ère} circonscription, Emile Ollivier dans la 4^e, Alfred Darimon dans la 7^e. Le comité Desmarest, qui refuse cette liste, rend public la sienne, soutenue par *l'Estafette* et le *Courrier de Paris* : Laboulaye devra finalement s'opposer à Jean Reynaud, Ollivier à Garnier-Pagès, et Darimon à Bastide. Trois « nouveaux venus » disputent donc la place à trois « anciens. »

c) Les deux listes des candidatures de « l'opposition »

*Les deux listes de candidats de l'opposition dans la Seine
Pour les élections au Corps législatif du 21-22 juin 1857*

	Liste du <i>Siècle</i> , de la <i>Presse</i> et du <i>Journal des débats</i> (<i>Le Siècle</i> , 11.06.1857)	Liste du « comité Desmarest », de <i>l'Estafette</i> et du <i>Courrier de Paris</i>
1 ^{ère} circonscription	Laboulaye, membre de l'Institut et rédacteur du <i>Journal des Débats</i>	Jean Reynaud
2 ^e circonscription	Bethmont, ancien ministre	Bethmont
3 ^e circonscription	Le général Cavaignac	Le général Cavaignac
4 ^e circonscription	Emile Ollivier, avocat	Garnier-Pagès
5 ^e circonscription	Carnot, ancien ministre	Carnot
6 ^e circonscription	Goudchaux, ancien ministre	Goudchaux
7 ^e circonscription	Darimon, rédacteur de <i>la Presse</i>	Bastide
8 ^e circonscription	Vavin, ancien député	Jules Simon
9 ^e circonscription	Ferd. De Lasteyrie	F. de Lasteyrie
10 ^e circonscription	Reynaud, ancien sous-préfet de Sceaux	Pelletan

Pour ces nouvelles élections législatives, le gouvernement a remanié – de façon plus ou moins appuyée – les circonscriptions de la Seine, et une dixième a été instituée. Tous les députés sortants sont reconduits sous les couleurs « officielles » (Guyard-Delalin,

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 283.

¹¹⁹ A. Darimon, *op. cit.*, p. 27

¹²⁰ E. Ollivier, *Journal*, *op. cit.*, p. 284.

Devinck, Perrot, Lanquetin, Fouché-Lepelletier, Koenigswater, Véron, ainsi qu'Auguste Monnin-Jappy et Germain Thibaut élus en remplacement de Carnot et Cavaignac). Face à eux, quatorze personnalités se présentent sous les couleurs de « l'opposition » dans les dix circonscriptions du département. Six individus figurent sur les deux listes : Bethmont, Carnot, Cavaignac, Goudchaux, Lasteyrie, Reynaud, tous d'anciens représentants. Leur candidature n'est pas contestée, exceptée celle Reynaud dans la 1^{ère} circonscription, c'est-à-dire là où il se présente effectivement – par conséquent, Pelletan se présentera seul contre le candidat officiel de la 10^{ème} circonscription, Véron. Sur ces quatorze individus, dix (soit plus des deux-tiers) ont déjà exercé la fonction de député : Bastide, Bethmont, Carnot, Cavaignac, Goudchaux, Lasteyrie, Garnier-Pagès, Jules Simon, Reynaud, Vavin. Parmi eux, cinq ont débuté une carrière parlementaire sous la Monarchie de Juillet, dans les rangs de l'opposition : Bethmont (élu en 1842 et 1846), Carnot (élu député en 1839, 1842, 1846), Lasteyrie (élu la première fois en 1842), Garnier-Pagès (élu en 1842), Vavin (député depuis 1839). Tous les cinq ont poursuivi cette carrière après le renversement de la monarchie (Bethmont et Garnier-Pagès n'ont fait qu'un mandat à l'Assemblée constituante, les autres ont été élus à l'Assemblée constituante puis à la Législative). Les cinq autres (Bastide, Cavaignac, Goudchaux, Jules Simon, Reynaud) sont des élus parlementaires de la Seconde République. L'instauration du Second Empire a interrompu leurs carrières et mis un frein à leurs activités politiques.

Parmi cette dizaine d'anciens parlementaires, deux personnalités n'appartiennent pas à la mouvance « républicaine » : il s'agit du comte Ferdinand de Lasteyrie et d'Alexis Vavin (1792-1863). Ce dernier, riche propriétaire de la capitale, a débuté sous Juillet une carrière de notaire, puis de parlementaire (dès 1839). Le fait qu'en 1848 le gouvernement provisoire lui ait confié la tâche de liquider la liste civile des biens de la famille royale laisse à penser qu'il n'était pas un soutien indéfectible de la monarchie. Ce républicain « du lendemain » a voté après 1849 dans les rangs du « parti de l'ordre » et souscrit aux différentes lois conservatrices (y compris la restriction du suffrage universel), puis protesté contre le « coup de force » de décembre 1851. Ce notable jouit sous l'Empire d'une forte autorité dans les milieux « orléanistes » de la capitale. *Le Siècle* indique qu'il devrait plaire aux « amis du gouvernement représentatif, avec contrôle efficace du pouvoir » (le 17 juin 1857). Il est possible que sa présence sur la liste du *Siècle* résulte de la conciliation entreprise par ce journal avec les « libéraux » – peut-être pensait-on que lui seul était en mesure de battre Fouché-Lepelletier dans les quartiers cossus de la 8^e

circonscription. Sur la liste du Comité Desmarest, Jules Simon a été choisi pour s'opposer à lui. Le comte Ferdinand de Lasteyrie (né en 1810) est le petit-fils du général La Fayette, diplômé de l'École des mines, il a débuté une carrière de fonctionnaire avant d'embrasser la carrière de parlementaire. Fortuné, il consacre son temps à des travaux d'érudition (qui lui vaudront d'être élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1860). Rien ne permet de penser qu'il partage les convictions conservatrices de son cousin Jules de Lasteyrie (1810-1879), une figure des milieux « orléanistes » : on sait par exemple qu'il a voté contre la loi de restriction du suffrage universel. Détenu pendant quelques jours en décembre 1851, puis expulsé durant quelques mois, il fut déjà candidat en 1852 dans la 8^e circonscription. Dans sa profession de foi, il se borne à rappeler qu'il défend une « seule cause », celle de la « Liberté ».

Parmi les anciens parlementaires, six personnalités incarnent aux yeux de l'opinion « la République de février », dont ils ont été les dignitaires : Bastide, Bethmont, Carnot, Cavaignac, Goudchaux, Reynaud. Excepté ce dernier, ce sont tous des figures de premier plan du personnel gouvernemental de 1848. Eugène Bethmont (1804-1860) a été ministre du commerce, puis des cultes, et enfin de la justice ; Carnot a été ministre de l'instruction et des cultes ; Cavaignac a été ministre de la guerre, chef du pouvoir exécutif, président du conseil des ministres puis candidat à l'élection présidentielle de décembre 1848 ; Goudchaux a été ministre des finances, tout comme Garnier-Pagès ; Jules Bastide, enfin, a été ministre des affaires étrangères. C'est d'abord à ces fonctions passés qu'ils doivent leur notoriété et l'autorité dont ils bénéficient dans les milieux républicains du Second Empire. Reynaud (né en 1806) ne dispose pas d'un titre aussi prestigieux que celui d'ancien ministre : l'ingénieur des mines, ancien saint-simonien, a néanmoins été sous secrétaire d'État dans le ministère de l'instruction de Carnot, avant d'entrer l'année suivante (mais pour peu de temps) au conseil d'État. Perçu moins comme un homme d'action que comme un homme d'esprit, resté semble-t-il à l'écart des luttes politiques sous la République, on peut penser que le philosophe figure sur les listes de l'opposition du fait de sa renommée de publiciste – et en particulier, grâce au succès de son ouvrage *Ciel et Terre* paru en 1854.

Ces « anciens » sont des figures historiques du mouvement républicain. Les deux élus de 1852 symbolisent en particulier cette filiation, et dominent le groupe par leur notoriété. Tous deux appartiennent à des grandes familles de la bourgeoisie républicaine. Carnot (né en 1801) est le fils du célèbre conventionnel ayant voté la mort du roi, participé

au Comité de salut public, été l'un des directeurs du Directoire et ministre pendant les Cent-Jours. Le jeune Carnot a lui-même participé aux barricades des Trois glorieuses avant de s'engager dans l'opposition parlementaire, y compris dans la campagne des banquets. Cavaignac (né en 1802) est lui aussi fils d'un conventionnel régicide, Jean-Baptiste Cavaignac (1762-1829) devenu baron d'Empire et préfet des Cents-Jours. Pendant que lui menait une carrière militaire, son frère Godefroi (1801-1845) fut l'un des chefs du parti républicain sous Juillet. Garnier Pagès a participé aux barricades des Trois Glorieuses ; Jules Bastide a été un membre actif des sociétés secrètes au point d'échapper à une condamnation à mort sous Juillet. Ces « états de services » incluent leur attitude lors du coup de force de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851. Sans avoir été contraints à l'exil, ils ont connu la répression : Carnot s'est d'ailleurs réfugié en Belgique, avant d'être autorisé à rentrer en France ; Cavaignac a été brièvement emprisonné en décembre 1851 ; Goudchaux est le créateur du comité de secours pour les proscrits, activité qui lui a valu d'être arrêté une journée en 1853.

Toutes ces personnalités appartiennent à la bourgeoisie aisée, parfois très aisée : Cavaignac et Carnot ont tous deux fait un riche mariage, vivent en propriétaires, possèdent un château. Goudchaux est banquier, Garnier-Pagès se consacre aux affaires ; quant à Bethmont il est un avocat reconnu, élu bâtonnier entre 1854 et 1856. Sous Juillet puis sous la seconde République, ces personnalités appartenaient à la fraction « modérée » du mouvement républicain. On pourrait dire, pour reprendre les catégories en vigueur en 1848, que ce sont tous des hommes du *National*, le quotidien d'Armand Marrast (1801-1852) qui était l'organe de presse des « républicains modérés » (dont Goudchaux a été le spécialiste financier), par opposition aux « républicains avancés » associés au journal *La Réforme*, que dirigeait Ferdinand Flocon (1800-1866). Ce sont tous des « bleus » et non des « rouges ». Cavaignac, en particulier, symbolise plus que quiconque la répression du mouvement de révolte de « juin 1848 » ; répression défendue publiquement à l'Assemblée par Garnier-Pagès et à laquelle a participé directement Jules Bastide. Tous les trois partagent une même hostilité au « socialisme » – et à tout ce qui peut y ressembler. Á cet égard Carnot fait exception, car il s'était rapproché des « démocrates-socialistes » en 1850 et avait choisi de voter avec la « gauche ».

Sur les quatre individus n'ayant jamais exercé de mandat parlementaire, seul Pelletan s'est déjà présenté par le passé à des élections législatives (en 1849). C'est donc la

première candidature, soulignons-le, d'Edouard Laboulaye, d'Emile Ollivier et d'Alfred Darimon. La moyenne d'âge de l'ensemble des candidats de « l'opposition » est de 50 ans. Emile Ollivier (né en 1825) apparaît donc, de très loin, comme le plus jeune d'entre eux : il a 32 ans en juillet 1857. Á près de 40 ans, Darimon (né en décembre 1817) est le second plus jeune des listes. Indiquons que quatre autres acteurs ont alors moins de 50 ans : Laboulaye (né en 1811), Lasteyrie (né en 1810), Eugène Pelletan (né en 1813) et Jules Simon (né en 1814). Ces deux derniers figurent sur la liste du comité Desmarest. Tous les deux ont en commun d'être des « publicistes » qui vivent de leur activité intellectuelle. Celle-ci, très prolifique, leur vaut une réelle notoriété dans les milieux intellectuels de la capitale – un crédit qu'ils tentent, en se présentant à ces élections, de convertir en un capital politique plus assuré. Pelletan appartient de longue date aux milieux « républicains » – à tel point qu'en 1848 il s'était vu proposé de devenir commissaire du gouvernement. De 1853 à 1855, il a été le rédacteur des « Premier-Paris » du *Siècle*, mais le quotidien s'est séparé de lui, semble-t-il parce que sa plume suscitait la réprobation des autorités. Depuis, il multiplie les collaborations dans la presse « démocrate » et poursuit ses travaux de philosophie ou d'histoire. Agrégé puis docteur en philosophie, Jules Simon a mené une brillante carrière universitaire à l'ombre de Victor Cousin. Attaché à la République « modérée » – Proudhon le qualifie d'« écrivain de la rue de Poitier » – sa condamnation publique du « coup d'État », provoquant la suspension de son cours de philosophie à la Sorbonne, lui a permis d'acquérir une stature d'opposant. Ses ouvrages, très commentés (tels *Le Devoir* en 1854, *La religion naturelle*, 1856), suscitent la réprobation du monde religieux et en font une figure intellectuelle de premier plan.

2) Darimon et Ollivier, les deux candidats du *Siècle*

a) Deux prétendants « en porte-à-faux »

Alfred Darimon et Emile Ollivier ne bénéficient pas d'une même notoriété de leur vivant – tandis que le premier reste un « personnage de second plan » de la vie politique, le second devient l'homme de « l'Empire libéral » et du déclenchement de la guerre de 1870. Ils ne bénéficient pas non plus d'une même consécration posthume : alors que deux biographies et un colloque ont été consacrés à Ollivier, on ne compte, à notre connaissance, aucun travail universitaire portant sur la carrière politique et intellectuelle de

Darimon¹²¹. « Victimes » de l'avènement de la Troisième république, tous deux ont connu de leur vivant une certaine opprobre qui les a relégués dans le camp conservateur, et qui a motivé la publication à la fin de leur vie de leurs propres récits de l'histoire du Second Empire. Ollivier, en particulier, a consacré plusieurs années de sa vie à rédiger cette œuvre « monument » qu'est *l'Empire libéral* – dix-sept volumes, plus de dix mille pages et plusieurs millions de mots¹²². Plus modestement, Darimon a rassemblé ses notes et ses souvenirs, édité ses carnets de l'époque, rédigé des bribes d'un parcours individuel et collectif, avec une intention assez semblable : celle d'illustrer une action publique, un engagement, et en filigrane de justifier un ralliement au régime¹²³. C'est cette trajectoire politique – des milieux de l'opposition à ceux de l'Empire – qu'il faut s'efforcer de comprendre, sans la considérer du point de vue de son aboutissement. Au milieu des années 1850, tous deux ne sont encore que deux prétendants « démocrates » que les circonstances ont conduit à figurer sur les listes de l'opposition, face à des « anciens ».

Parmi les candidats, Darimon et Ollivier ont en commun d'être, avec Laboulaye, les seuls à n'avoir jamais brigué la charge de représentant. Ils sont également les deux plus « jeunes » des candidats (respectivement âgés de 40 et 32 ans), et peut-être aussi les deux moins fortunés (avec les publicistes Jules Simon et Pelletan). Comparée à celle des « anciens », leur notoriété dans les milieux « républicains » apparaît faible, et leurs titres de bravoure « républicaine » pèsent d'un poids moindre. Comment sont-ils perçus ? Emile Ollivier est d'abord associé à son père, Démosthène Ollivier, une figure des combats « républicains » alors en exil. Mais en 1856, puis au début de l'année 1857, il s'est fait remarquer grâce à ses plaidoiries lors deux procès ayant connu un fort retentissement – dans le second, il s'est même opposé avec succès au grand avocat Berryer. Pour le *Siècle*, ce talent prometteur incarne la nouvelle génération : « Ceux qui comme nous pensent qu'il faut appeler à la vie publique les jeunes gens de talent et de dévouement, acclameront M.

¹²¹ Pierre Saint-Marc, *Emile Ollivier*, Paris, Plon, 1950 ; Theodore Zeldin, *Emile Ollivier and the Liberal Empire of Napoleon III*, Oxford, Clarendon Press, 1963 ; Anne Troisier de Diaz (dir.), *Regards sur Emile Ollivier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985. Les archives privées d'Emile Ollivier sont déposées aux Archives Nationales (542AP/1 à 542AP/56). Sur les relations politiques et sociales d'Emile Ollivier, aussi Eric Anceau, « Émile Ollivier, ses réseaux politiques et le pouvoir sous le Second -Empire », in David Bates, Véronique Gazeau (et al.), *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XI e-XX e siècle)*, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 237-263.

¹²² Emile Ollivier, *Empire libéral, études, récits souvenirs*, 17 volumes, Paris, Garnier Frères, 1895-1915.

¹²³ Alfred Darimon, *Histoire de douze ans (1857-1869)*, 1883 ; *À travers une révolution (1847-1855)*, 1884 ; *Histoire d'un parti : les cinq sous l'Empire (1857-1860)*, 1885 ; *Histoire d'un parti : L'Opposition libérale sous l'Empire (1861-1863)*, 1886 ; *Histoire d'un parti : le tiers parti sous l'Empire (1863-1866)*, 1887 ; *Histoire d'un parti : les irréconciliables sous l'Empire (1867-1869)*, 1888 ; *Histoire d'un parti : les Cent seize et le ministère du 2 janvier (1869-1870)*, 1889 ; *L'Agonie de l'Empire*, 1891.

Ollivier. » (*Le Siècle*, 17.06.1857). Darimon, quant à lui semble d'abord identifié comme un proche de Proudhon, mais le quotidien ne mentionne pas cette qualité. Son statut est celui de rédacteur d'un grand quotidien, *La Presse*, en charge des questions d'économie sociale. « Les amis des idées économiques directement appliquées à l'amélioration sociale préféreront Darimon », écrit Havin (*Le Siècle*, 17.06.1857).

Tous deux doivent de figurer sur la liste du *Siècle* et de *la Presse* à leurs amitiés, à leurs relations directes au sein ces journaux. C'est Ernest Picard, ami d'Emile Ollivier, avocat comme lui, mais aussi administrateur du *Siècle*, qui propose le nom d'Ollivier, sachant qu'il n'était pas non plus un partisan de l'abstention. C'est probablement Auguste Nefftzer, le rédacteur en chef de la *Presse* qui suggère celui de Darimon. Le choix de les inscrire sur la liste n'allait pas de soi. « Sur mon nom a eu lieu une discussion d'une heure », rapporte Ollivier¹²⁴. « Comme disciple de Proudhon et comme ancien collaborateur de M. de Girardin, j'inspire le plus vif éloignement à la plupart de ses membres », constate Darimon à propos du comité Desmarest¹²⁵. La réciproque était vraie elle aussi.

En fait, Darimon et Ollivier ont en commun de se situer en porte à faux des milieux « démocrates » de la capitale : bien qu'ils s'y rattachent, ils n'y sont qu'imparfaitement insérés et n'en partagent pas toutes les croyances. Cela tient en partie à leur engagement passé. Leur socialisation politique apparaît pour tous deux associée à la Seconde République, à leur enrôlement dans le camp « démocrate », bien que de façon très distincte : Ollivier, jeune licencié de droit, habitué de sentiments religieux, s'est trouvé jeté dans le feu des luttes politiques en tant que commissaire du gouvernement de février ; Darimon, jeune intellectuel, s'est engagé dans les batailles politiques menées par Proudhon en tant que cheville ouvrière de ses journaux. Ces positions différentes les situent très vite en des points antagonistes de l'espace politique : tandis qu'Ollivier doit réprimer les révoltes ouvrières de juin 1848, Darimon défend « l'émancipation sociale ». Ces expériences forgent chez eux des attitudes divergentes par rapport à ce que l'on nomme la « question sociale » : tandis qu'Ollivier en retire une haine profonde pour tout ce qui ressemble à l'émeute ouvrière et au « socialisme », Darimon se veut fidèle à cette préoccupation qui a donné sens à ses combats. Ils partagent cependant une expérience

¹²⁴ E. Ollivier, *Journal*, *op. cit.*, p. 284.

¹²⁵ A. Darimon, *Les Cinq...*, *op. cit.*, p.20.

commune : celle d'une sortie douloureuse de cette histoire. L'avènement de l'Empire rime en effet pour tous les deux avec une période de difficultés matérielles, qui dure plusieurs années et motive un désir d'ascension. Ollivier vit cette période comme une crise existentielle et accomplit un véritable travail de deuil de ses croyances antérieures, au point de prendre en horreur les « utopies » associées à la République de février. La politique répressive du gouvernement balaye les espoirs de Darimon de poursuivre les entreprises « socialistes » menées avec Proudhon. Qui plus est, ce dernier, quoique populaire dans les milieux ouvriers, est souvent détesté ou mal perçu dans les milieux « démocrates ». L'entrée à la *Presse* lui offre l'occasion de s'engager sur un nouveau chemin.

On comprend ainsi que Darimon et Ollivier soient plus disposés que d'autres à briser le « tabou » de la prestation de serment. Tarauté par l'action, Ollivier ne partage pas les répulsions envers l'action des « anciens », et considère que c'est à une « nouvelle génération » de faire sa place : « tout se passe en personnalités et toujours les mêmes noms [...] Á de plus jeunes maintenant le soin d'agir », écrit-il dans son journal¹²⁶. Quitte à en payer le prix. Celui de profondes angoisses pour Ollivier : « si j'ai moins de voix que Garnier-Pagès, je suis perdu. De toutes parts, on m'accable. Je ne suis plus qu'un ambitieux, un présomptueux, etc.¹²⁷ » Même sentiment de la difficulté chez Darimon : « depuis deux jours, écrit-il le 11 juin, il s'est accumulé contre moi plus de méfiance et plus de haine que je n'en ai recueilli dans ces dix dernières années¹²⁸. » Se présenter contre des « anciens », c'est en effet risquer de passer pour un « traître », un « ambitieux » ; la victoire pourrait effacer l'outrage, modifier cette image d'opportuniste, mais non la défaite.

b) Alfred Darimon, le publiciste disciple de Proudhon

Alfred Darimon est né à Lille en 1817, « dans les rangs de la plus modeste bourgeoisie¹²⁹. » Son père était perruquier¹³⁰. Sa famille lui permet cependant de mener des études jusqu'au baccalauréat. Devant rejoindre la vie professionnelle, il entre en 1838 dans les bureaux des Archives départementales du Nord. Il y reste deux ans à compléter les répertoires et les catalogues de la section historique, copiant et annotant les chartes qui

¹²⁶ E. Ollivier, *Journal*, *op. cit.*, p.282.

¹²⁷ E. Ollivier, *Journal*, *op. cit.*, p.287.

¹²⁸ A. Darimon, *Les Cinq...*, *op. cit.*, p. 26.

¹²⁹ Hippolyte Verly, *Essai de biographie lilloise*, 1869, p. 48. Cette notice constitue une source d'information précise, mais elle comporte beaucoup d'erreurs.

¹³⁰ E. Anceau, *Dictionnaire des députés...*, *op. cit.*, p. 109.

serviront à *l'Histoire du Tiers-État* d'Augustin Thierry, puis durant l'année 1841 donne des cours dans des institutions de Lille. Dans cette période, il se livre à des activités de publiciste (nouvelles, articles de critique littéraire, mais aussi études d'archéologies) dans publications locales (*la Revue du Nord*, le journal *Le Nord*, *les Archives du Nord*). Il fonde une « gazette artistique » intitulée *Jean-Maillotte*, puis une « feuille littéraire », *l'Abeille du Nord* qui ne durent pas. En 1842, il décide de reprendre ses études, part pour Paris afin de passer la licence et l'agrégation, suit les cours à la Sorbonne. Malgré les sacrifices consentis, il interrompt ces études. D'après l'un de ses biographes, les destitutions de Quinet et de Michelet en seraient la raison : « [elles] découragèrent tous ceux qui espéraient trouver dans une chaire l'indépendance indispensable à la science et à la philosophie. M. Darimon fut au nombre des désillusionnés¹³¹. » Á cette période, il découvre les doctrines socialistes – et rédige même un ouvrage sur le philosophe allemand Krause (1781-1832), précédé d'un *examen historique et critique du socialisme*¹³². C'est un autre théoricien socialiste qui va devenir son maître-à-penser : Proudhon¹³³.

Le jeune intellectuel le rencontre pour la première fois en juin 1847, lorsqu'il lui est présenté dans un restaurant : il connaissait déjà ses travaux et se sent intimidé par le personnage¹³⁴. Il le retrouve au printemps 1848, alors que la « Révolution de février » a éclaté. De cette époque jusqu'au début de Second Empire, Darimon devient très proche du célèbre pamphlétaire et philosophe. « J'étais en quelque sorte son lieutenant, son confident », écrit-il lui-même dans la préface aux carnets datés de cette période¹³⁵. Intégré au petit cercle des « disciples » (Georges Duchêne, J.A Langlois, etc.), qui sont les chevilles ouvrières des entreprises proudhoniennes, Darimon se trouve associé à tous les journaux et à toutes les batailles politiques du député. Ces journaux sont au nombre de quatre, tous victimes de la répression : *Le représentant du Peuple, journal des travailleurs* est suspendu en juillet 1848 à la suite de l'état de siège ordonné par Cavaignac ; *Le Peuple, Journal de la République démocratique et sociale*, fondé en septembre suivant, doit s'arrêter en juin 1849 ; *La voix du peuple* paraît en octobre 1849, mais disparaît en mai 1850 – suspendu, lui aussi ; enfin, *Le Peuple* sort en juin 1850 pour durer jusqu'en octobre

¹³¹ H. Verly, *Essai de biographie lilloise*, op. cit., p. 49.

¹³² Alfred Darimon, *Exposition méthodique des principes de l'organisation sociale, Théorie de Krause, précédée d'un examen historique et critique du socialisme*, 1848.

¹³³ Nous remercions Edward Castelton, spécialiste de Proudhon, de nous avoir permis de consulter les *Carnets* de Proudhon inédits dont il dirige la publication.

¹³⁴ Le premier mot de Proudhon aurait été : « - Ah ! vous me lisez. Il y a comme cela une foule de gens qui me lisent et qui ne comprennent pas un mot de ce que j'écris. » A. Darimon, *Á travers ...*, op. cit. p.5.

¹³⁵ *Ibidem*, p. VIII.

1850 – cette fois, la feuille subit la loi sur le cautionnement. Les batailles politiques de cette période seraient trop longues à résumer. Mais un fait essentiel mérite d'être rappelé : Proudhon figure sans aucun doute parmi les personnages publics les plus honnis de l'époque. Aux yeux des conservateurs, il est « l'homme-terreur¹³⁶ », celui dont les idées et l'action doivent être combattues à tout prix – en juin 1849, il est d'ailleurs arrêté et enfermé à Sainte-Pélagie durant trois années. S'évertuer à faire connaître les idées de Proudhon – par la presse, mais aussi en éditant les *Idées révolutionnaires* de l'auteur –, constitue ainsi un engagement qui présente un coût politique très lourd. D'autant plus lourd que Proudhon attaque également avec grande vigueur les autres « socialistes », Louis Blanc notamment, et se brouille avec les représentants de « La Montagne. »

Au début du Second Empire, le petit groupe des « proudhoniens » apparaît défait. Beaucoup de leurs « amis » sont en prison, et les autres sont plongés « dans un découragement profond¹³⁷. » Certes, Proudhon ressort de Sainte-Pélagie, veut continuer à croire qu'il peut défendre ses idées et compter dans le débat public (« on nous croyait mort, notre rôle ne fait que commencer », écrit-il en juillet 1852¹³⁸). Mais sa position – et donc celle de ses disciples – se trouve pour ainsi dire anéantie. D'une part, sa brochure *La Révolution sociale démontrée par le coup d'État*, parue en 1852, achève de le discréditer aux yeux des « démocrates », en France ou à l'étranger. Elle a soulevé « dans la démocratie bleue ou rouge un tollé général », constate Darimon, qui ajoute : « Á Bruxelles, à Londres, à Lausanne, on n'était pas loin d'accuser les socialistes d'être les complices du coup d'État¹³⁹. » D'autre part, avec le nouveau régime de censure, Proudhon se trouve pratiquement réduit à l'impuissance. Dans l'impossibilité de vivre de sa plume politique, il lui faut trouver des ressources: le projet proposé par un éditeur de réaliser une grande œuvre encyclopédique n'aboutit pas, et Proudhon se trouve mêlé à une affaire d'argent menaçant de « gravement le compromettre¹⁴⁰ ». Surtout, lui et Darimon nourrissent le projet de refonder une publication. « Vienne donc *la Revue du peuple*, que j'aie ma quinzaine de liberté pour en finir une bonne fois avec toute la démagogie, le modérantisme, le dynastisme, le jésuitisme, le capitalisme, et toute la contre-révolution », s'empporte le

¹³⁶ Pierre Haubtmann, *Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et sa pensée*, tome 1, Paris, Beauchesne, 1988, p. 923.

¹³⁷ A. Darimon, *Á travers...*, op. cit., p.278.

¹³⁸ Lettre de Proudhon à Ch. Besaly, 29 juillet 1852, in Pierre Joseph Proudhon, *Correspondance de P.-J. Proudhon*, tome 4, 1875, p.298.

¹³⁹ A. Darimon, *Á travers...*, op. cit., p.312, p.314.

¹⁴⁰ A. Darimon, *Á travers...*, op. cit., p.303.

publiciste¹⁴¹. Mais l'administration ajourne sans cesse le moment d'accorder son autorisation. En 1854, Darimon se rend à l'évidence :

« Ça été notre dernier rêve que cette Revue ; nous nous sommes bercés pendant près de deux ans de l'espoir de la voir réaliser. Mais enfin il a fallu se rendre à l'évidence : Proudhon est décidément à l'index ; la Révolution sociale n'a rien à espérer de Napoléon III, tant qu'il restera livré à la coterie jésuistico-bancocratique qui l'a aidé à faire le coup d'État¹⁴². »

Pour Darimon, « ce dernier échec a été le signal de la disparition de notre petit groupe ».

Dans les premières années de l'Empire, Darimon se cherche une situation. Avec difficulté : « Je me livre à de maigres travaux de librairie », dit-il. Il rédige notamment, à la commande d'un éditeur, une *Histoire de France au XIXe siècle*. « Mais si j'ai gagné quelque argent, j'en ai recueilli bien peu de gloire », constate Darimon : l'éditeur a supprimé le chapitre consacré au coup d'État, et puis comme « [son] nom pouvait éveiller les susceptibilités du pouvoir et être un obstacle à ce que le livre obtint l'estampille du colportage, le libraire l'a fait disparaître du titre. » Il compare ainsi ces travaux à « une besogne de simple mercenaire¹⁴³. » Puis il a le bref espoir de « sortir de cette situation précaire » en obtenant une chaire d'histoire à Zurich ; mais le projet n'aboutit pas. Par un contact, il est reçu par Havin, qui lui refuse une place. L'entretien laisse à Darimon un goût amer : « cet imbécile d'Havin aurait dû s'informer auparavant de quel trou je sortais ; il aurait rafraîchi sa harangue, et ce mirliflor de la démocratie aurait peut-être montré moins de morgue vis-à-vis d'un ancien confrère, réduit au silence¹⁴⁴. » Finalement, c'est Emile de Girardin qui lui propose d'entrer à *la Presse* pour s'occuper des questions sociales. Il s'y fait remarquer par la série d'articles critiques qu'il consacre à partir de l'été 1855 aux *Ouvriers européens* de Frédéric Le Play¹⁴⁵. « De l'aveu de Proudhon et de Girardin, j'ai mis par terre mon adversaire », se réjouit l'intéressé en décembre 1855¹⁴⁶. Emile de Girardin organise même un dîner qui le place face à son « adversaire », en compagnie du

¹⁴¹ Extrait des *Carnets* de Proudhon, n° X, 10 janvier 1854.

¹⁴² A. Darimon, *À travers...*, *op. cit.*, p.310.

¹⁴³ *Ibid.*, p.320-321

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 324.

¹⁴⁵ Sur cette polémique, Maguelone Nouvel, *Frédéric Le Play : une réforme sociale sous le Second Empire*, Paris, Economica, 2009, p. 68 et s.

¹⁴⁶ A. Darimon, *À travers...*, *op. cit.*, p. 350.

prince Napoléon (1822-1891), de Louis Wolowski, d'Arlès-Dufour (1797-1872), de Nefftzer, et de Proudhon – une « compagnie étrangement mêlée » écrit-il¹⁴⁷.

Cette entrée de Darimon à *La Presse* modifie sensiblement les relations entre Proudhon et son ancien protégé. Darimon se rapproche d'Emile de Girardin, qui préface son ouvrage *De la réforme des banques*, paru en 1856. L'ancien compagnon de Proudhon ne prêche plus les doctrines du « socialisme », même s'il conserve un point de vue hétérodoxe sur les questions économiques. Le philosophe considère avec une hostilité certaine le quotidien – hostilité qu'il ne cache pas à Darimon : « *La Presse* avec M. de Girardin était déjà malsaine [...] Avec Millaud et sa Compagnie d'un côté, son altesse impériale de l'autre, ce n'est plus qu'un outil à tripotage et à camarilla » écrit-il à la fin de l'année 1856, au moment où le journal était racheté par le banquier Moïse Millaud¹⁴⁸. Quelques mois plutôt, il s'est dit « blessé » par un article de son ancien « collaborateur », qui aurait repris certaines de ses idées sans même le citer¹⁴⁹. Cet éloignement ne signifie pas encore une rupture complète entre les deux. Mais la candidature de Darimon aux élections de 1857 accentue cette distanciation. Proudhon refuse poliment de le recommander « aux électeurs prolétaires » :

« Vous recommander, mon cher ami, ce serait me recommander moi-même, première raison pour que je m'abstienne de cette démarche. Et puis ce serait prendre parti entre la liste du *Siècle* et celle de *l'Estafette*, et vous savez que j'ai horreur de ces divisions. Enfin, le public pourrait croire que j'attache aux élections prochaines une importance et une signification qui sont loin de ma pensée. [...] le Socialisme, en tant qu'expression complète de la Révolution, ne devait pas paraître dans les luttes¹⁵⁰. »

Celui qui incarne encore « Proudhon » dans les milieux « démocrates » – qui le renvoient à cette image – se présente malgré cet absence de consentement. Et ce n'est effectivement pas « le socialisme qui paraît dans cette lutte » : seulement « un publiciste distingué », comme dit *Le Siècle*, entiché d'idées économiques « appliquées à l'amélioration sociale. »

b) Emile Ollivier, l'avocat fils de proscrit

¹⁴⁷ *Carnets* de Proudhon, XI, 1^{er} décembre 1855.

¹⁴⁸ Lettre de Proudhon à Alfred Darimon, 25 décembre 1856, in *Correspondance...*, op. cit., t. 7, p. 188.

¹⁴⁹ Lettre de Proudhon au Dr. Crétin, 19 juillet 1856, *Ibid.*, p. 101.

¹⁵⁰ Lettre de Proudhon à Alfred Darimon, 16 juin 1857, *Ibid.*, p. 253-254.

Né en 1825, Emile Ollivier, est fils et petit fils de républicains engagés. Son grand-père a rejoint l'armée de la Révolution avant de s'établir instituteur. Son père, appelé « Démosthène », a été conspirateur carbonaro sous la Restauration, opposant à la monarchie de Juillet, ami d'Armand Carrel (1800-1836), de Pierre Leroux (1797-1871) ou d'Alexandre Ledru-Rollin (180-1874), tandis que son oncle, un marchand, subventionnait les révolutionnaires. Bien que sa mère soit issue d'une famille à sensibilité « légitimiste », c'est dans le culte de la « République » que grandit le jeune Ollivier. Le père tient une maison de commerce, mais l'entreprise fait faillite à cause d'une mauvaise gestion. Le milieu est modeste ; après la garderie d'enfants à la campagne, le pensionnat à Marseille, il intègre le Collège Sainte-Barbe, avec une demi-bourse. Bachelier, il s'inscrit à « l'école de droit », et obtient sa licence en 1846. Il est répétiteur pour subvenir aux besoins, lecteur passionné des grands auteurs, et fervent croyant. « *Gloire et bénédiction à Dieu... ! la république est proclamée* », écrit-il dans son *Journal* en février 1848. Grâce à la recommandation de son père – qui, lui-même siégera à la Constituante sur les bancs de la Montagne – il se trouve nommé, à 22 ans à peine, commissaire de la République pour les départements des Bouches du Rhône et du Var. L'expérience s'avère traumatisante.

Arrivé à Marseille avec pour bagage son expérience, un idéalisme républicain imprégné de religiosité, il en repartira, quelques mois plus tard, avec un dégoût profond pour l'agitation révolutionnaire. Le jeune homme s'est, en effet, d'emblée trouvé embarqué dans les luttes politiques locales – et dans l'impossibilité de concilier les exigences contradictoires des différents partis. Les plaintes des « radicaux » aboutissent à ce que lui soit retiré, après les élections, une partie des attributions : il n'est plus que préfet, des Bouches du Rhône seulement. Puis Ollivier doit affronter les émeutes de juin 1848, durant lesquelles, indique son biographe, « un gros gaillard, la lèvre écumante » manque de peu de le poignarder¹⁵¹. Durant cette période agitée, il s'emploie à calmer la colère des ouvriers : « Ouvriers, proclame le commissaire, des meneurs imprudents vous égarent. L'autorité locale comme le gouvernement central ne veut la consolidation de l'ordre que pour arriver plus facilement au soulagement de vos misères [...] La République est votre bien, et vous la compromettez par le désordre ». Les mots n'y suffisent pas, Ollivier réprime les émeutiers par les armes : « Ouvriers, je vous aime de toutes les forces de mon âme. Votre municipalité, votre garde nationale partagent les mêmes sentiments. Mais jamais nous ne

¹⁵¹ P. Saint-Marc, *Emile Ollivier, op. cit.*, p. 34. « Je crus vraiment ma dernière heure arrivé » confie-t-il.

souffrirons que vous cherchiez, sous prétexte de défendre vos droits, à ensanglanter une ville, et à la livrer à tous les malheurs de l'anarchie¹⁵². » Cette action ne permet pas, pour autant, à Ollivier de rétablir sa position : la presse conservatrice accuse sa faiblesse, la presse « radicale » lui reproche sa fermeté. On le décrit comme trop jeune et inexpérimenté. Le gouvernement de Février l'envoie à Chaumont. Finalement, en janvier 1849, après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte, il se voit destitué de ses fonctions.

Démis, il envisage d'écrire un livre pour attaquer les chefs de son parti, régler des comptes¹⁵³. Mais il doit affronter les tribunaux sous l'inculpation d'avoir ouvert illégalement des clubs – il est acquitté (en avril 1850). Il se tient désormais à l'écart de la vie politique, se replie dans ses études. Mais son expérience de commissaire lui porte préjudice pour trouver une activité d'avocat : « Malgré mes démarches multipliées, écrit-il dans son *Journal* en décembre 1850, je n'ai pu encore parvenir, ni à plaider, ni à donner une seule répétition. Mon nom éloigne. J'ai été commissaire de la République, pourquoi s'adresserait-on à moi ? N'est-il pas juste que j'expie ce crime par la misère !¹⁵⁴ » Les épreuves redoublent : son frère, un militant républicain « avancé », ne réchappe pas d'un duel, et sa femme d'un destin tragique. Lors du coup d'État, son père est arrêté ; menacé de transportation, il est libéré en février 1852, et part en exil à l'étranger.

Lors des premières années de l'Empire, Ollivier connaît de sérieuses difficultés matérielles. Ne pouvant exercer la profession d'avocat – car il échoit d'une suspension de trois mois par le conseil de l'ordre du barreau–, il tente de subvenir aux besoins de sa famille en donnant des leçons de droit. « Je n'y réussis pas d'abord, raconte l'intéressé, et pendant toute l'année 1852, nous mangeâmes du pain [...]¹⁵⁵ ». Il y réussit finalement, se consacre à cette activité et reste à l'écart du monde du barreau : « Quoique le temps de ma suspension fût terminé, écrit-il, les effets s'en prolongeaient encore. Personne n'eût osé confier une affaire sérieuse à un excommunié comme moi¹⁵⁶. » Ne continue-t-il pas aussi de payer le prix de son engagement passé ? Finalement, un ancien camarade de l'école de droit, qui avait été son secrétaire à Marseille, lui propose de remplacer un avocat au débotté : il s'en sort avec succès. Puis Ollivier acquiert une certaine notoriété grâce à des

¹⁵² Proclamations datées du 22 et 24 juin, citées par P. Saint-Marc, *Emile Ollivier, op. cit.*, p. 36 et p. 41.

¹⁵³ Th. Zeldin, *Emile Ollivier, op. cit.*, p.26.

¹⁵⁴ E. Ollivier, *Journal, op. cit.*, p. 66.

¹⁵⁵ Emile Ollivier, *Le 19 janvier*, 1869, p. 92.

¹⁵⁶ *Ibid*, p. 194

plaidoiries dans des dossiers importants, l'affaire Nisard en 1856 et surtout l'affaire de Guerry l'année suivante. Quand Picard et Darimon vinrent lui proposer une candidature, il n'était donc pas (ou plus) « un fruit sec, ayant besoin de chercher dans la politique le succès qu'il n'avait pas trouvé au barreau¹⁵⁷. »

Ollivier n'était pas non plus le jeune « républicain » d'autrefois, qui croyait ardemment à la République de Février. Ces premières années de l'Empire ont été également celles d'une profonde introspection, et même d'une conversion, d'un abandon de ses anciennes convictions. Dans cette lettre de septembre 1854, adressé son père, il exprime clairement cette forme de répudiation de l'héritage républicain :

« Je m'occupe fort peu de politique. [...] Je finis d'éteindre en moi tout ce qui était déclamation, sentimentalité, pour faire prévaloir dans le langage comme dans la pensée, ce qui est de rigueur, mathématique et raison. J'ai été tellement dégoûté de voir comment depuis 48, les événements ont été faits par des mots dont personne ne comprenait le sens, que j'ai pris pour mon compte personnel au moins la ferme résolution de me soustraire à cette tyrannie et de n'employer que des termes dont j'aurai parfaitement précisé la valeur. Comme tu le penses, je suis donc bien loin de nos jacobins, et de nos socialistes, de ceux du moins qui vivent de phrases. [...]

Si, de ce point de départ, j'ai conclu, dans ma vie personnelle, à une grande indépendance, en politique j'en conclus à une affirmation inflexible du droit de l'individu, un éloignement profond pour toute cité du soleil et une foi absolue en la liberté. Je fais la part des contingences, je comprends ce qu'exigera certaine situation, mais je suis l'ennemi de toute dictature qui durera plus d'un temps très court¹⁵⁸. »

Cette hostilité à l'égard des « jacobins » (ou des « socialistes »), et *a contrario* cette « foi absolue en la liberté » – deux traits qui correspondent à des conceptions récurrentes dans son journal – résultent, de toute évidence, de ses expériences de 1848, c'est-à-dire essentiellement des répulsions qu'elles ont inscrites en lui. La dévaluation brutale de son capital politique – concomitante de la fin de la République de février – a rendu nécessaire une forme de conversion qui, ainsi que le souligne l'historien Théodore Zeldin, coïncide avec la mutation d'un étudiant sans le sous en un avocat de talent¹⁵⁹. Cependant, force est de constater que cette prise de distance à l'égard des « utopies » de 1848 et cette adhésion à des conceptions plus « libérales », épouse la nouvelle humeur idéologique qui s'affirme progressivement dans les milieux de l'opposition « modérée ». Dès l'époque où il est

¹⁵⁷ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, op. cit., p. 46.

¹⁵⁸ E. Ollivier, *Journal*, op. cit., p. 195.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 41.

choisi comme candidat – grâce à son amitié avec Ernest Picard, introduit au *Siècle*, qui recherchait des candidats acceptant de prêter serment –, il conçoit déjà son positionnement politique comme s’inscrivant au-delà des clivages anciens :

« Parce que le principe de conservation trouve asile dans les sectes monarchiques et que, sans ce principe, nulle société n’est possible et que d’autre part il est assez généralement méconnu dans le parti républicain, faut-il en conclure, la lutte politique étant entre républicains et monarchistes, qu’il n’y a qu’à s’abstenir ? Non. La conclusion est qu’il faut rendre le principe républicain conservateur autant qu’il est progressif, et distinguer de lui l’élément purement révolutionnaire¹⁶⁰. »

À l’époque des élections 1857, sa confrontation avec un « ancien », Garnier-Pagès, suscite de vives critiques. Cette expérience le renforce dans cette hostilité assumée à l’égard des « jacobins » – l’étiquette est très floue et englobante – : « Je ne serai jamais un révolutionnaire, ni un homme de parti. Entre la démocratie jacobine et moi, il y a répulsion d’instincts accrue par ma conduite à Marseille et ma dernière lutte avec Garnier-Pagès », écrit-il début juillet ; « Je ne veux être ni un Robespierre, ni un Danton. Mon idéal (l’idéal ne s’atteint jamais) c’est Mirabeau plus la vertu, Washington plus l’éloquence¹⁶¹. »

3. Le candidat du *Journal des Débats* : Edouard Laboulaye

a) Les « libéraux » alliés aux « démocrates » ?

À l’encontre de certains journaux (ceux d’inspiration « légitimiste » en particulier) qui continuent de prôner l’abstention aux élections, le *Journal des Débats* prend nettement position pour l’action, ainsi qu’il le rappelle début juin : « Nous avons à choisir entre le parti de l’action et le parti de l’abstention, pour lequel se sont prononcés plusieurs journaux qui ont aussi la prétention de parler au nom de l’opinion libérale. Nous avons pris parti pour l’action, et nous avons dit par quel motif, dans quel sens et sous quelle réserve. » (le 10 juin 1857). N’est-il pas vain d’avoir des candidats aux élections dans les conditions présentes ? « Ils feront ce qu’ils pourront », rétorque le quotidien. Cette position ne va pas de soi : les chefs « orléanistes » restent partisans du retrait de la vie politique, à la fois parce qu’ils continuent d’abhorrer le nouveau pouvoir, de le tenir pour illégitime, mais

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 274.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 291-292.

aussi, sans doute, parce qu'ils estiment leurs chances de réussite très faibles. En témoigne cette lettre de Gustave de Beaumont à son ami Tocqueville :

« On m'a, de divers cotés, provoqué à me présenter dans la Sarthe. J'ai nettement refusé par mille raisons, dont deux principales : 1° Je serais sûr d'être battu, ayant l'administration contre moi, ce qui est un désagrément ; 2° Je réussirais, à la condition d'avoir pour moi l'administration, ce qui serait une honte !¹⁶² »

Le 12 juin, *Les Débats* choisissent de reproduire la liste du *Siècle*. Et recommandent explicitement certains noms qui y figurent : Bethmont, Cavaignac, De Laysterie, Laboulaye, Vavin : « Les hommes que nous venons de nommer ne représentent pas tous la même nuance d'opinion, mais ils appartiennent tous à la cause libérale, et ils ont donné des gages suffisants de leur attachement à l'ordre » (*Journal des Débats*, 12.06.1857). Il est probable que ce choix résulte d'une forme d'entente tacite ou concertée avec le journal « démocrate » – ce qui pourrait expliquer la candidature de Laboulaye dans la 1^{ère} circonscription, en échange d'un appui des *Débats*. Prévost-Paradol et Sylvestre de Sacy paraissent les plus investis dans ces « combinaisons ». Néanmoins, alors que le *Siècle* promet clairement la candidature Laboulaye (*Le Siècle*, 18.06.1857), les *Débats* se gardent de soutenir aussi ouvertement ceux du *Siècle*. Le choix de Prévost-Paradol de recommander des « démocrates » n'en présente pas moins une réelle audace. « Il s'est trouvé contre le *Journal des Débats* une explosion de mécontentement dont vous avez à peine l'idée », écrit Prévost-Paradol dans une lettre datée du 25 juin¹⁶³. La presse « conservatrice », fidèle au régime, critique en effet vertement cette position, se moque de voir « vainqueurs et vaincus de février se donnant la main, confondant leur drapeau pour cette lutte d'un jour » (*Le Constitutionnel*, 28.06.1857). *L'Ami de la religion* parle même d'une « fusion » opérée entre les deux journaux :

« La fusion inattendue du *Siècle* et des *Débats* a mis ce dernier journal dans un embarras évident. [...] Il patronne aujourd'hui, lui qui se donne pour libéral et conservateur, il patronne des héros de 1848; il accepte une liste où l'on voit figurer à côté de M. Laboulaye, un ancien collaborateur de Proudhon, M. Darimon ; au lieu de faire monter le *Siècle* jusqu'à lui, c'est lui qui descend jusqu'au *Siècle*. Pourquoi s'en étonner ? Cela est étrange, sans doute ; mais la faute en est aux révolutions "qui confondent et brouillent tout." » (*L'Ami de la religion*, 16 juin 1857)

¹⁶² Lettre de Beaumont à Tocqueville, 23 avril 1858, in *Correspondance d'A. de Tocqueville, op. cit.*, p. 481.

¹⁶³ Lettre citée par Pierre Guiral : *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955, p. 213.

Prévost-Paradol doit s'en justifier, et reprend le même argument selon lequel ces personnalités ont prouvé leur attachement à « l'ordre » et à « la liberté » :

« des gens qui, après avoir défendu la Révolution de 1830 et servi avec nous la monarchie de juillet, verraient aujourd'hui de très bon cœur se relever l'ancien régime avec sa vieille cour, sa vieille noblesse et ses couvents [*il fait sans doute ici référence à l'Univers de Veillot*], ne comprennent pas que, malgré certaines différences d'opinion, nous puissions favoriser l'élection de quelques hommes dont personne ne peut contester l'attachement sincère à l'ordre et à la liberté » (*Journal des Débats*, 14 juin 1857).

Pour Prévost-Paradol, les anciennes divisions n'ont plus lieu d'être, le « parti libéral » devant s'unir face à l'Empire « autoritaire ».

Si le *Journal des Débats* recommande plusieurs candidats, il ne choisit de faire campagne que pour l'un d'entre eux : Edouard Laboulaye, qui n'est autre qu'un des rédacteurs du quotidien. Dans un article de première page, Sylvestre de Sacy appuie avec chaleur cette candidature de « notre collaborateur » et « ami » :

« C'est à faire comprendre et à faire aimer la liberté sous toutes ses formes légitimes et dans toutes ses applications raisonnables que M. Edouard Laboulaye a consacré jusqu'ici toutes les forces de sa science et de son talent. Jurisconsulte éminent, professeur au collège de France, c'est vers l'histoire et la fondation des Etats-Unis qu'il a dirigé l'attention de ses auditeurs, et dans une série d'éloquentes leçons il leur a montré comment se fonde et comment se soutient la liberté chez les peuples qui en sont dignes. Un peu plus tard, en traduisant Channing et en popularisant parmi nous les conseils admirables de ce sage-chrétien sur le gouvernement de soi-même, il nous a rappelé que les vertus civiques ne peuvent être que le développement des vertus privées et que la force morale qui fait les honnêtes gens est la même qui fait les bons citoyens. Nos lecteurs doivent enfin se souvenir qu'ici même M. Laboulaye s'est principalement dévoué à la défense de la première de toutes les libertés, de cette liberté de conscience qui a tant d'ennemis déclarés ou secrets, et de la liberté des cultes qui en est la conséquence indispensables, et qui, inscrite dans nos lois, n'a point encore tout à fait passé dans nos usages administratifs ni dans nos mœurs. Nous croyons donc pouvoir dire avec confiance qu'en votant pour M. Laboulaye les électeurs de la 1^{ère} circonscription voteraient expressément en faveur des principes libéraux que ce journal a toujours défendus et que notre pays ne peut avoir définitivement oubliés. » (*Journal des Débats*, 18 juin 1857).

Cette recommandation – une autre, signée cette fois Prévost-Paradol, est publiée également en première page le 21 juin – permet de saisir la manière dont Laboulaye est présenté aux

lecteurs du quotidien. L'homme est en fait relativement peu connu du grand public. Mais il dispose d'une reconnaissance importante dans l'univers intellectuel : c'est un « Jurisconsulte éminent » dit Sacy. Il est en effet « membre de l'Institut » – qualité de prestige qu'il fait figurer comme signature de sa circulaire de candidat –, élu dans cette académie d'érudits qu'est l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Professeur au collège de France, il est le titulaire de la chaire d'Histoire des législations comparées et le fondateur de la *Revue historique de droit français et étranger* (en 1855). S'il s'est fait remarqué, dit-on, c'est surtout par sa défense de la « liberté de conscience ». Un Savant ? « M. Laboulaye est avant tout et surtout un publiciste libéral », explique le *Siècle* (19 juin 1857). Reste que la désignation aux électeurs de Paris d'un tel candidat, n'ayant aucune expérience politique, doté d'une faible notoriété, ne va pas de soi. Le refus des anciennes figures de la famille « libérale » de revenir dans l'arène électorale a-t-il influé sur ce choix de mettre en avant un « nouveau visage » ? Nous n'en connaissons pas les modalités concrètes. En revanche, il est possible d'éclairer la trajectoire qui a conduit cet érudit à s'engager dans les luttes intellectuelles, et désormais dans la lutte électorale.

b) Edouard Laboulaye contre le « désordre » de 1848

Edouard Laboulaye appartient à la même génération qu'Alexis de Tocqueville ; comme lui, il a hérité de croyances aristocratiques mais s'est trouvé jeté dans le monde nouveau issu de la Révolution ; comme lui – mais bien plus tard – il accède à la notoriété par le biais d'une carrière de publiciste, grâce à des travaux dans lequel il exprime ses angoisses politiques et sociales sous la forme sophistiquée de la « science politique » ; comme lui, il a été bouleversé par la « révolution » de 1848, et l'irruption du suffrage universel (masculin) ; cependant, à la différence du premier, pour qui la fin de la République a signifié la fin d'une carrière politique, elle en marque pour Laboulaye le commencement.

Edouard René Lefebvre de Laboulaye est né à Paris en 1811¹⁶⁴. C'est son grand-père, Jean-Baptiste René Le Febvre de La Boulaye qui a acquis le titre de noblesse :

¹⁶⁴ Parmi les principaux travaux qui lui ont été consacrés, le mémoire de Philippe Brenier se distingue du point de vue de l'analyse biographique : Philippe Brenier, *Edouard René Lefèvre de Laboulaye (1811-1883)*, mémoire d'histoire, dir. Ph.Vigier, Université de Paris X Nanterre, 1988. Voir aussi la notice synthétique d'Olivier Motte, *Lettres inédites de juristes français du XIXe siècle*, Bonn : Bouvier, Edition Röhrscheid, tome 2, 1990, p. 1036-1038 ; et celle, classique, d'Henri Wallon, « Notice sur la vie et les travaux de M. Édouard René Lefèvre de Laboulaye », *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XII, 1888.

négociant, puis écuyer, avocat au Parlement de Paris et enfin notaire au Châtelet, il a acheté la charge de conseiller secrétaire du roi lui permettant d'obtenir la noblesse, au premier degré. C'était en 1785, c'est-à-dire jusqu'avant la Révolution française. Fervent royaliste, il a participé à la tentative d'évasion du Temple de la famille royale (à cette occasion, le testament de Marie-Antoinette aurait été remis à la grande mère de Laboulaye, sa gouvernante) et manqué d'y laisser sa vie. Mais la Révolution a ruiné ses aspirations et sa fortune – il achève d'ailleurs le reste de sa vie retiré dans sa propriété. L'évènement s'avère décisif, car la famille hérite d'un profond regret de la monarchie et d'un fort sentiment anti-révolutionnaire. Le père d'Edouard, Auguste René Lefebvre Laboulaye (né en 1779), est entré au service de l'Etat. Chef de bureau de l'administration des droits réunis, il devient en 1813 un des régisseurs de l'octroi à Paris, situation très confortable qu'il conserve sous la Restauration. Ses deux fils, Edouard et Charles (né en 1813) grandissent dans une atmosphère nostalgique. Après des études secondaires dans des établissements réputés de la capitale, l'aîné entre à l'école de droit, où il obtient une licence en 1833, et le cadet à l'Ecole polytechnique, puis à l'Ecole militaire de Metz. Mais au lieu d'embrasser une carrière dans la magistrature ou l'administration, Edouard décide de se lancer dans l'industrie. Après s'être occupé quelques temps d'une ferme, il acquiert en 1836 une fonderie en caractères.

Toutefois, bien qu'en quête de fortune et d'indépendance, le jeune Laboulaye n'abandonne pas complètement les études de droit. En effet, alors que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres met au concours en 1837 un sujet sur l'histoire du droit de propriété, il présente un mémoire très érudit qui se trouve couronné. Détail notable, l'auteur signe « Edouard Laboulaye » sans particule, et affiche comme qualité : « fondeur en caractère ». Lors de la publication de l'ouvrage, l'auteur le fait précéder d'une introduction (datée de juin 1839) dans laquelle il se positionne clairement dans l'espace des luttes sur les bonnes manières de dire le droit : il se situe du côté de l'« école historique »¹⁶⁵. Celle-ci est étroitement associée au nom et à l'œuvre de Friedrich Carl

¹⁶⁵ Voir Jean Gaudemet, « Les écoles historiques du droit en France et en Allemagne », *Revue historique des facultés de droit*, n°1, 1998, p.87-124 ; Jean-Louis Halpérin, « l'Histoire du droit constituée en discipline : consécration ou repli identitaire », *Revue d'Histoire des Sciences Humaine*, n° 4, 2001, p.9-32 et Frédéric Audren et Georges Navet, « Notes sur la carrière d'Eugène Lerminier au Collège de France (1831-1849) » in *Ibid.*, p.57-67 ; et plus généralement : Patrick Arabeyre et al. (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français, XIIIe-XXe siècle*, Paris, Puf, Quadrige, 2007.

Von Savigny (1779-1861)¹⁶⁶. Il est permis de penser que le substrat idéologique anti-révolutionnaire qui caractérise cette pensée¹⁶⁷ se trouve au principe de l'attrance qu'éprouve à son égard l'héritier d'une famille bourgeoise dont l'ascension a été brisée par la Révolution, et qui a grandi dans la nostalgie de la monarchie passée. Laboulaye entreprend divers travaux d'érudition de droit ancien ou de droit moderne : après un premier mémoire récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques¹⁶⁸, et un autre qui obtient un nouveau prix décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles lettres¹⁶⁹, cette dernière l'accueille en son sein en 1845 – il est alors âgé de 34 ans.

Laboulaye abandonne son activité dans l'industrie. Inscrit au barreau, il n'exerce guère le métier d'avocat, et se consacre davantage aux études juridiques. Au demeurant, il n'a pas besoin de revenu complémentaire, car il jouit d'une fortune notable¹⁷⁰. En 1847, il s'acquitte en effet d'un cens de 1071 francs, ce qui le situe parmi la « bonne bourgeoisie » parisienne, c'est-à-dire au sein de la couche placée entre la minorité la plus fortunée et les milieux bourgeois intermédiaires¹⁷¹. Son contrat de mariage, signé en 1844, indique que l'époux possède deux maisons à Paris, et près de 111.000 francs de valeurs mobilières ; la dote de son épouse, la fille d'un conseiller à la Cour des comptes, se monte à plus de 121.000 francs ; le couple fait ainsi partie des cent ménages les plus riches de la capitale. Son mode de vie semble plus austère que dispendieux, et habité par la croyance religieuse d'un fervent catholique – toute sa pensée est emprunte de morale religieuse. Seulement, la révolution de 1848 vient brusquement chambouler cette « vie de l'esprit » que permettent le confort et le privilège. La colère s'avère à la mesure de la surprise, comme en témoigne cette lettre de mars 1848:

¹⁶⁶ Cet aristocrate prussien, professeur de droit Romain à l'Université nouvelle de Berlin, s'est fait connaître par sa critique radicale de la codification française dans un manifeste intitulé *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft* (*Sur la vocation de notre temps pour la législation et pour la science du droit*) paru en 1814. L'idée fondamentale de cette pensée peut être résumée ainsi : le droit ne saurait résulter de la volonté créatrice d'un législateur souverain, car il est seulement le produit de la coutume, de l'essence de la nation, de la lente évolution historique de cette dernière ; par conséquent, le rôle du législateur n'est pas d'« inventer » les lois, mais de les « découvrir » – les « contresigner », pourrait-on dire – d'accompagner leur développement « naturel. » Laboulaye consacra à cet auteur un ouvrage (*Essai sur la vie et les doctrines de Frédéric-Charles de Savigny*, paru en 1842).

¹⁶⁷ Il se trouve dénoncé de la sorte par ses adversaires, par exemple l'article du républicain Pascal Duprat dans « Des idées de Savigny en France, ou la contre-révolution dans le droit : MM. Giraud, Klimrath, Laboulaye... », *Revue indépendante*, 1841 ; ou la critique faite par Alexandre Ledru-Rollin dans sa brochure *De l'influence de l'école française sur le droit au XIXe siècle* (1844).

¹⁶⁸ *Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours* (1843)

¹⁶⁹ *Essai sur les lois criminelles des Romains concernant la responsabilité des magistrats* (1845)

¹⁷⁰ On s'appuie ici sur Ph. Bernier, *Edouard René...*, *op. cit.*, p. 60 et s.

¹⁷¹ Selon la classification établie par Adeline Daumard dans *La bourgeoisie parisienne en France de 1815 à 1848*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963.

« Grâce au ciel, nous sommes tous sains et saufs [...] mais si la vie est sauvée, nous sommes loin d'être hors d'affaire [...] L'effroi est encore très grand et peut être même n'est-il pas encore parvenu à son terme extrême [...] Ah! mon ami, combien il est fâcheux que les Docteurs de l'école historique n'aient pas été encouragés par le dernier gouvernement; ce sont les idées fausses des socialistes, des communistes, de l'école révolutionnaire qui ont tourné toutes les têtes, et amené un résultat qui maintenant commence à effrayer tout le monde [...] Pour moi, au milieu du découragement universel, j'ai confiance parce que je suis persuadé que je défends la vérité; [...] maintenant je combats pour la cause de l'ordre et des lois, très décidé à aller jusqu'au bout quoiqu'il arrive et fort peu effrayé de la perspective la plus noire et même s'il le faut la plus sanglante. Il y a dans l'accomplissement d'un devoir une force et un bonheur inconnu, et quel devoir ? Sauver la société et la civilisation, aussi attendez vous à recevoir prochainement de mes brochures et à entendre parler de moi...¹⁷² »

Comme indiqué dans la lettre à son ami, Edouard Laboulaye fait paraître à l'été 1848 *Considérations sur la Constitution*, une brochure, dédiée chaleureusement au général Cavaignac, à qui « les événements ont fait une position comparable à celle de Washington ». Un constat essentiel nourrit ces « considérations » : le pays traverse une crise sans précédent, et c'est la « civilisation » elle-même qui se trouve menacée par les attaques portées contre ses deux piliers, la liberté et la propriété. Dans ces conditions, les hommes de science ont pour devoir de combattre ce qu'il nomme les « idées folles », celles des socialistes ou des « jacobins » qui prétendent « refaire la société » au nom de « la Fraternité et de l'Égalité ». Car si les armes peuvent enrayer l'insurrection des rues, elles ne suffisent pas pour étouffer celles des idées :

« l'ordre rétabli dans la cité ne l'est point dans les esprits ; des canons sur nos places, l'exil de quelques misérables, peuvent comprimer l'émeute ; mais ce sont des moyens impuissants pour détruire la racine des guerres civiles, et le mal est trop grand pour qu'une amputation sanglante sauve la société. La maladie qui nous dévore, ce n'est point l'agitation de la rue, qui n'est qu'un symptôme, c'est l'anarchie des idées¹⁷³. »

Opposant aux idées « révolutionnaires » ses ressources de juriste et les leçons de « l'école historique », Laboulaye s'attache à réfuter les théories supposées « communistes » et/ou présumées inspirées de Rousseau. Il prie également les constituants de fonder une

¹⁷² Lettre de Laboulaye à Léopold-Auguste Warnkoënik, 16 mars 1848 ; Archives de la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg, MS.2.468, 1.

¹⁷³ Edouard Laboulaye, *Considérations sur la Constitution*, 1848, p. 26.

architecture institutionnelle qui ne reposerait pas sur une « Assemblée unique » légitimée par le suffrage universel – elle conduirait la France à « la tyrannie ».

Pour la première fois, avec cette brochure, le notable érudit s'engage dans la vie publique, et débute une carrière nouvelle de publiciste politique. Mais aussi de professeur : en février 1849 il est élu au Collège de France à la chaire d'Histoire des législations comparées¹⁷⁴. Les cours qu'il propose dans ses institutions, et ses publications de la période, sont emprunts d'une visée politique explicite : ériger la « science du droit » en barrière contre les prétentions des législateurs qui imaginent remodeler les institutions selon des principes métaphysiques¹⁷⁵ ; montrer en exemple la république américaine, et son exécutif fort, dans une conjoncture où la revendication du « modèle américain » s'identifie clairement à la droite du débat politique¹⁷⁶. Sa brochure intitulée, *La révision de la Constitution, Lettres à un ami*, rédigée en février 1851, emprunte sa solution à l'exemple américain. Il y développe l'idée d'une possible sortie de crise, par la convocation d'une assemblée de révision de la Constitution – cet engagement, lui vaut, selon son propre témoignage, un bon accueil dans les milieux poussant à la révision¹⁷⁷.

Comment se situe politiquement Laboulaye durant cette période ? Quels sont ses contacts politiques ? On dispose de peu d'informations à ce sujet. Il paraît certain, en revanche qu'il n'adhère pas au coup d'État en décembre 1851, et qu'il refuse de se rallier, malgré des propositions en ce sens, et contrairement à l'un de ses proches, le juriste Charles Giraud (1802-1881). Pour autant, cette nouvelle situation politique le désoriente profondément, au point qu'il s'estime, au début de l'année 1852, n'être lié à aucun

¹⁷⁴ Le dossier de Laboulaye au Collège de France (pas plus que celui des Archives nationales) ne contient aucun document permettant de déterminer quels ont été les conditions de son élection, notamment ses parrainages. (Archives collège de France, Cote CDF 16 / cart. 28 art. 218 : Dossier Edouard Laboulaye, Chaire d'Histoire des législations comparées, 1849-1883).

¹⁷⁵ Cf. par exemple son discours d'ouverture du 8 mai 1849, in : *Trente ans d'enseignement au collège de France, cours inédits de M. Edouard Laboulaye publié par ses fils*, 1888. Il y réaffirme la doctrine juridique qui est la sienne, à laquelle il associe les noms de F. Savigny et d'Edmond Burke, et qui lui semble l'arme adéquate pour « tirer la législation des régions métaphysiques », s'opposer à « l'école spéculative » qu'il associe à Rousseau, qualifié de « plus terrible auxiliaire de tous les genres de despotisme ». Il la résume en ces termes : « Le droit n'est donc point, à proprement parler, l'œuvre de la volonté législative, le souverain fût-il le peuple tout entier. Le législateur est pour le monde moral ce que le physicien est pour le monde matériel. Il étudie, il découvre, il n'invente pas. » (p.51-52).

¹⁷⁶ René Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1832*, Paris, A. Colin, 1962, p. 843 et s.

¹⁷⁷ E. Laboulaye, *Questions...*, p. 110.

parti¹⁷⁸. Cependant, à cette même date, l'ancien admirateur de Joseph de Maistre signe son premier article pour *Journal des Débats*. Il en devient un contributeur régulier, associé à la rédaction. Dans le quotidien, Laboulaye signe essentiellement des comptes-rendus d'ouvrages savants, mais aussi des contes de Noël. Cette position de rédacteur dans le journal des élites « libérales » lui permet d'accroître sa notoriété et son réseau de relations.

4. Construction des enjeux et perception des résultats

a) Le gouvernement et la presse « officieuse » stigmatisent la « coalition »

Ces candidatures d'opposition dans le département de la Seine – là où elles paraissent avoir des chances de succès – ont concentré toute l'attention de la presse nationale (c'est-à-dire parisienne), tant celle des journaux favorables à ces entreprises que celle des feuilles associées au gouvernement. Mais d'autres candidatures « d'opposition » se sont également fait connaître dans différents lieux de province. De façon générale, la presse « officieuse » s'attache à les présenter comme les initiatives d'une *minorité d'agités* vis-à-vis desquelles les « masses » ne seraient pas « dupes ». Le gouvernement lui-même les décrit de cette façon, en témoigne la circulaire du ministre Billaut, datée du 19 juin, adressée aux préfets et affichée dans les communes. Après avoir déploré les « impuissantes folies » de « quelques-uns », il décrit la stratégie de l'opposition :

« Un petit nombre d'hommes, se posant exclusivement comme démocrates en face d'un gouvernement assis sur la base la plus démocratique qui ait jamais existé, a jugé à propos d'engager la lutte. S'abritant sous une formule de libéralisme assez vague pour que son élasticité les sauvât du danger de leurs propres dissidences, ils ont tenté de suppléer au nombre par l'activité et fait des efforts inouïs pour susciter partout des candidats opposants. Mais quel est donc le vrai but de cette opposition? Il faut que le pays le sache; il faut, monsieur le préfet, que vous le fassiez bien comprendre aux populations. [...] Que veulent-ils donc ? Présenter de nouveau la question de la république au suffrage universel, qui l'a trois fois solennellement condamnée ? Cela n'est pas sérieux. Prêter serment à l'empire, et, se soumettant à la constitution, remplir loyalement le mandat de député? Personne ne le croira. Dès lors que reste-t-il ? Essayer de semer le trouble et l'agitation, d'embarrasser l'action de l'empereur, d'affaiblir au dedans et au dehors le sentiment que l'Europe entière a de sa puissance, ce prestige avec lequel il a tant fait depuis dix ans pour la gloire et la prospérité du pays. Mais ils n'y réussiront pas : leurs efforts se briseront contre ces masses

¹⁷⁸ Lettre de Laboulaye à Warnkoëning, le 1^{er} mai 1852, Bibliothèque Universitaire de Strasbourg, MS.2.468, 1.

électorales dont le bon sens et le patriotisme ont fondé l'empire [...] Le recensement de leurs votes prouvera que, si les ennemis de l'Empire ont espéré trouver un point d'appui dans l'urne électorale, ils ont encore une fois méconnu la puissance des liens qui unissent l'Empereur au peuple, et calomnié le suffrage universel. » (*Le Siècle*, 21 juin 1857).

Le ministre souligne à sa façon un trait essentiel de la stratégie de l'opposition : on n'y reconnaît aucun partisan des anciens régimes, mais seulement des « démocrates » rassemblés sous une « formule de libéralisme » suffisamment floue et élastique pour éviter les divisions. Il en appelle au nombre, au vote des « masses », qui manifeste leur « confiance » dans l'Empereur, pour délégitimer ces entreprises subversives.

Le préfet de la Seine, le baron Haussmann (1809-1891), indique dans un placard électoral du 19 juin que les électeurs n'ont le choix qu'entre voter pour les « candidats désignés par le gouvernement », c'est-à-dire « ratifier leur conduite » et « faciliter l'exécution des grands projets de l'empereur », ou adhérer aux « candidats hostiles », c'est-à-dire « suivre dans une voie sans issue des hommes qui n'ont au fond, la plupart, aucune sympathie pour le peuple » et qui « ne pourraient relever leur parti que sur les malheurs de la patrie¹⁷⁹. » Du côté des opposants, pourtant, nul ne fait valoir une volonté de « désordre », et encore moins le souhait d'un changement de régime – la loi, de toute manière, l'interdit. Le langage est au contraire celui de la prudence et de la modération. Les revendications sont formulées de façon abstraite et indirecte. M. de Benazé, l'administrateur du *Siècle* et candidat à Pontoise, pose par exemple deux questions en guise de profession de foi : « La France n'a-t-elle rien à désirer en fait de liberté ? Est-il bon que le contrôle des finances de l'État continue à se trouver uniquement entre les mains d'hommes proposés par le gouvernement ? » (*Le Siècle*, 20 juin 1857).

b) Qui a gagné ? Interprétations des résultats.

	<i>Résultats d'ensemble, élections au Corps législatif de 1857</i>	<i>Résultats d'ensemble, Elections au Corps législatif de 1852</i>
Électeurs inscrits	(<i>Le Siècle</i> , 11 juillet 1857, d'après <i>le Moniteur</i>) 9 495 955	(<i>Le Siècle</i> , 05 juillet 1857, d'après <i>le Moniteur</i>) 9 836 043

¹⁷⁹ Circulaire reproduite dans l'*Annuaire des deux mondes*, vol. 8, 1857-1858, p.86.

Votants	6 126 664	6 228 983
Pour le gouvernement	5 471 488	5 218 606
Pour l'opposition	571 859	810 962
Bulletins nuls	92 217	193 419

Les journaux « officieux » présentent le résultat comme une victoire sans appel du gouvernement, une nouvelle preuve de la confiance des « masses électorales » dans la politique de Napoléon III. Toutes les accusations éventuelles soulignant le caractère inéquitable du scrutin sont balayées : « Sous ce gouvernement prétendu despotique, tous les partis, à l'aise, ont pu jouer leur jeu » écrit *le Constitutionnel* (le 28 juin 1857). Adolphe Granier de Cassagnac, journaliste et député, constate que « L'Empire est entré dans les mœurs de la France ». Il oppose « le peuple » à la conduite des « classes élevées ». Et les menées de l'opposition dans la capitale ? « Les paysans en rient comme d'une démente, ils en raillent comme d'un impuissant défi », affirme le quotidien (*Le Constitutionnel*, 29 juin 1857). Du côté de la presse d'opposition, nul constat de victoire. *Le Siècle* et *le Journal des Débats* restent silencieux. Prévost-Paradol se contente de critiquer la position abstentionniste, responsable de cette défaite : « c'est l'abstention qui vient de fermer la Chambre à plusieurs députés modérés et libéraux que l'instinct du pays appelait à le représenter. » (*Journal des Débats*, 25 juin 1857). D'autres feuilles, en revanche, tentent de relativiser la signification du vote. *L'Assemblée nationale*, d'inspiration « légitimiste », affirme qu'il est « difficile de voir dans les élections une de ces manifestations libres et spontanées de l'opinion publique » du fait de « l'action des influences administratives » (le 07 juillet 1857) – le journal échoit d'une suspension de deux mois. *L'Estafette*, quotidien « démocrate », s'efforce de grandir le résultat de l'élection dans « la capitale », qu'elle présente comme « l'expression de la France entière, parce que sa population se compose de citoyens recrutés dans les moindres centres de population. » (le 07 juillet 1857) – en retour, le journal reçoit un avertissement.

*Résultats des élections des 21 et 22 juin 1857
dans le département de la Seine
(D'après Le Siècle, 25 juin 1857)*

<i>Circonscriptions</i> (nombre d'inscrits / nombre de suffrages comptés)	<i>Candidats de l'opposition</i> (nombre de voix)	<i>Candidats du gouvernement</i> (nombre de voix)
1 ^{ère} circonscription (33 391/ 16 831)	Laboulaye : 4 676 Jean Reynaud : 1 682	Guyard-Delalin : 10 071
2 ^e circonscription	Bethmont : 9 072	Devinck : 10 472

(35 086/20 111)		
3 ^e circonscription (34 835/21426)	Le général Cavaignac : 10 345	Germain Thibaut : 10 108
4 ^e circonscription (35 345/ 20 040)	Emile Ollivier : 6 741 Garnier-Pagès : 2 749	Varin : 9 663
5 ^e circonscription (37 771 / 20 918)	Carnot : 12 034	Monin-Japy : 8 426
6 ^e circonscription (36 906/ 24 054)	Goudchaux : 13 042	Perrot : 10 454
7 ^e circonscription (36 246 /22 064)	Darimon : 6 826 Bastide : 3 607	Lanquetin : 10 609
8 ^e circonscription (39 798/ 22 064)	Vavin : 9 033 Jules Simon : 2 268	Fouché-Lepelletier : 13 820
9 ^e circonscription (31 860 / 20 394)	Ferd. De Lasteyrie : 8100	Koenigswater : 11 363
10 ^e circonscription (37 680 / 24 034)	Pelletan : 7 249	Véron : 15 416

Dans le département de la Seine, Carnot, Cavaignac et Goudchaux ont été désignés au premier tour. Ollivier et Darimon arrivent tous deux seconds, mais nettement devant leurs concurrents Garnier-Pagès et Bastide : « C'est le triomphe de la liste du *Siècle*, de la *Presse*, des *Débats*, et la préférence donnée aux *jeunes* sur les anciens », s'exclame Ollivier dans son journal¹⁸⁰. Triomphe ? Laboulaye a échoué, ainsi que Bethmont et de Lasteyrie. Lors du second tour, le 5 juillet, Darimon est élu avec 12 078 voix contre 11 038 au candidat officiel ; Ollivier l'est avec 11 005 voix contre 10 006 – les deux « anciens » ont accepté de se désister. Le *Constitutionnel* résume avec humeur ce « coup » réussi :

« Le parti républicain a pratiqué fort agréablement, dans les élections dernières, ce que l'on peut appeler *la politique des Caraïbes*. Dans certaines tribus sauvages, on fait monter sur un arbre tout Sachem devenu vieux ; on secoue l'arbre, et si le Sachem n'a pas la force de se tenir aux branches, il est mangé incontinent. Il en a été de même dans la conjoncture présente. MM. Garnier-Pagès et Bastide (deux sachems bien *fatigués*) sont tombés de l'arbre et ils ont été dévorés. » (*Le Constitutionnel*, 30 juin 1857).

Dans le reste de la France, on compte seulement deux autres élus associés à l'opposition: Louis Curé (1799-1876) à Bordeaux, Jacques Louis Hénon à Lyon. Cette fois, Montalembert a subi un échec écrasant dans sa circonscription du Doubs, arrivant troisième avec 4 359 voix contre 17 387 pour le candidat officiel – une « catastrophe » qu'il ressent comme « honteuse¹⁸¹. » Les deux élus de province ont un profil très différent. Curé n'a rien d'un agitateur « démocrate » : héritier d'une entreprise de négoce, devenu

¹⁸⁰ E. Ollivier, *Journal, op. cit.*, p.288.

¹⁸¹ M. de Castillon, *Montalembert...*, *op. cit.* p.499.

sous Juillet un notable influent de la ville, il s'est rallié à la République conservatrice, qui l'a faite maire de Bordeaux en 1849 ; pour les élections de 1857, il assume une candidature « indépendante », mais non à proprement parler d'opposition. Lié aux milieux « démocrates », il ne s'alliera pas avec les nouveaux élus – à l'élection législative suivante, en 1863, le régime soutiendra sa candidature. Au contraire, Hénon a l'image d'un « ancien » de la cause républicaine. C'est « un jacobin de la vieille roche, entiché d'idées surannées », note à son propos Darimon¹⁸². Fils d'un professeur d'anatomie, il entame des études de médecine en même temps qu'il poursuit sa passion pour la botanique. Le médaillé de Juillet dirige ensuite une pépinière à Lyon, puis soutient son doctorat en médecine en 1841, est élu membre de l'Académie des sciences de Lyon. Il s'engage alors dans la Révolution de février, acquiert une forte popularité parce qu'il s'attache à soigner les pauvres, notamment dans son quartier de la Guillotière. Élu en 1852, il refuse de prêter serment, de même que Cavaignac et Carnot.

c) Le tabou de la prestation de serment

Cette question de la prestation de serment à l'Empire se repose aux nouveaux élus « démocrates » dans les mois qui suivent l'élection. Elle suscite toujours des discussions. Les « exilés » semblent exercer une sorte de pression morale. Carnot et Goudchaux persistent finalement dans leur refus ; Cavaignac, lui, meurt en octobre. Hénon se décide à accepter. Dans une note destinée à des amis, il expose les raisons de ce choix :

« Le vœu de la grande majorité des électeurs de Lyon s'est prononcé pour la prestation du serment par les députés de l'opposition. Pour vivre, l'esprit public a besoin d'agir. Ailleurs, et peut-être partout ailleurs qu'à Paris, les moyens d'entretenir les idées démocratiques sont presque nuls. Points de journaux [...] points de réunions ; on n'a pas même osé en faire pour les dernières élections. [...] Avec tous ces éléments de torpeur, le réveil de la population au mois de juin a été un bonheur inespéré ; ce réveil ne durera pas sans action nouvelle. [...] Si tandis que nous nous retirons, les orléanistes restent sur la brèche, une grande partie des mécontents se tournera de leur côté. [...] On ne peut pas établir d'analogie entre en 1852 et 1857 [...] on était écrasé par la terreur. Il fallait protester contre cette violation inouïe du droit [...] sans ce refus on ne pouvait savoir si les élus se ralliaient oui ou non à l'empire.¹⁸³ »

¹⁸² A. Darimon, *Les Cinq...*, op. cit. p.75.

¹⁸³ Document non daté avec précision mais attribué à cette période, dans *Notice sur J.-L. Hénon, d'après les documents conservés par sa famille*, 1874, p.27-28.

Pour Hénon, la situation n'est pas comparable à celle de 1852. Aujourd'hui, il importe d'agir, pour ne pas laisser s'éteindre le réveil de l'opinion – et pour que le mécontentement ne profite pas aux concurrents de l'opposition, les « orléanistes ». Pour Ollivier, ce choix prêche moins, en apparence du moins, à tergiversation : « Refuser le serment, c'est faire une niaiserie ou un acte révolutionnaire. Dans l'un et l'autre cas, c'est nuire à notre cause », écrit-il dans son journal¹⁸⁴. Mais il n'ignore pas les implications d'un tel choix, ce qui le porte à demander conseil à son père :

« Il n'est pas probable que l'empereur fasse son Acte additionnel, ce n'est pas cependant impossible. Cela suffit pour que j'envisage cette éventualité avant de me résoudre. S'il reste dans son despotisme, rien n'est plus aisé que sa conduite. Je l'attaquerai sans merci [...] Mais s'il se transforme, je suis obligé de l'aider [...] Voilà où conduit fatalement le serment, et, comme je ne m'arrête jamais à mi-chemin, voilà jusqu'où j'irai le cas échéant, si j'entre au Corps législatif. Crois-tu que nos traditions me l'interdisent, je m'arrêterai. Crois-tu que je doive me donner pour seule mission, d'être fidèle à ta haine, dis-moi-le, et j'obéirai¹⁸⁵. »

Son père lui répond que jamais, lui, ne pourrait prêter serment mais que son fils n'a pas les mêmes raisons d'en faire autant : « Tu es plus libre que moi, tu commences et je finis. Suis donc ton inspiration, je n'en éprouverai aucune contrariété¹⁸⁶. » De son côté, Darimon souhaiterait une sorte de bénédiction de Proudhon, mais ne l'obtient pas. Hénon, Ollivier, Darimon acceptent donc de siéger.

d) Les élections de 1857, un premier essai de « coalition » ?

Dans la presse, la stratégie d'une liste commune entre le *Siècle* et le *Journal des Débats* fait l'objet, on l'a dit, de vives critiques – non seulement de la part de la presse « gouvernementale », mais aussi des organes « légitimistes », *l'Assemblée nationale* notamment – à tel point que Prévost-Paradol prend soin de s'en justifier une nouvelle fois, le 28 juin. Dans cet article d'ouverture, le jeune publiciste s'exprime à travers un « nous » qui confond « les libéraux » et le *Journal des Débats*. Il explique qu'après la révolution de 1848 et « les agitations déplorables qui l'ont suivie », le rétablissement de l'ordre a été « pour nous tout les premiers, la plus pressante et la plus légitime des préoccupations » ; mais « au fond de nos cœurs » demeurerait « l'espérance » de voir luire de nouveau « la

¹⁸⁴ E. Ollivier, *Journal, op. cit.*, p.294.

¹⁸⁵ Lettre publiée sans date par l'auteur, in Emile Ollivier, *Le 19 janvier*, 1869, p.76-77.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 79.

liberté ». Contre les soupçons de versatilité politique, il réaffirme que « le *Journal des Débats* a toujours été et est encore un journal libéral ». S'il a défendu la monarchie, c'est par souci de la liberté, et non comme une fin en soi :

« S'il a aimé la monarchie, s'il l'aime encore, ce n'est point par une vaine superstition ni par attachement à une famille, c'est parce qu'il croit qu'en France la monarchie est le plus ferme fondement d'une liberté régulière. C'est donc la liberté qu'il a servie, soutenue, défendue dans la monarchie ; la monarchie une fois tombée, il ne s'est point cru dispensé de ses engagements envers la cause libérale. » (*Journal des Débats*, 28 juin 1857).

L'étiquette « libéral » lui permet d'établir une filiation idéologique entre des prises de positions passées et présentes qui, pour ainsi dire, couvre les circonvolutions politiques du drapeau de la fidélité à une cause abstraite, la liberté politique. Prévost-Paradol réaffirme ainsi la légitimité et l'opportunité de cette liste commune avec les « démocrates » tout en relativisant le stigmate de « coalition » :

« il serait facile de rappeler combien ce reproche est injuste, de rappeler avec quelles réserves nous avons indiqué sur la liste de l'opposition les noms qui méritaient nos sympathies, et combien nous sommes restés éloignés de tout engagement assez étroit et assez durable pour mériter le nom de coalition. » (*Journal des Débats*, 28 juin 1857).

Dans les colonnes du *Constitutionnel*, Henri Cauvain (1815-1858) contredit cette tentative d'autojustification (le 30 juin 1857). « Le *Journal des Débats* cherche à liquider son bilan électoral », écrit-il avec ironie. Il souligne l'engagement du quotidien dans cette « coalition » : « Il ne s'est point borné à accepter la liste de l'opposition. Cette liste, il l'a faite lui-même. » Cauvain concède qu'il n'a véritablement « patronné qu'un seul candidat, M. de Laboulaye », mais peu importe : « Votre candidat, après tout, a été solidaire de tous ceux qui figuraient à côté de lui sur la liste d'opposition. » Surtout, Cauvain refuse de considérer cette alliance comme anodine et naturelle, rappelant les divisions de principe et les oppositions historiques qui ont séparé les deux groupes, notamment en 1848 :

« vous reconnaissez vous-même qu'en 1848 vous avez dû regarder comme secondaire les intérêts de la liberté, afin de faire du rétablissement de l'ordre votre principale, votre plus pressante préoccupation, et vous allez maintenant tendre la main aux hommes de Février ! Vous déclarez que la monarchie est indispensable pour réaliser votre idéal : la liberté dans l'ordre, et vous faites un pacte avec le parti républicain ! [...] Vos doctrines se sont altérées au contact des utopies et des systèmes qu'abritait l'étendard de la coalition. » (le *Constitutionnel*, 30 juin 1857).

Havin, dans le *Siècle*, intervient à son tour pour protester contre les « calomnies » et minimiser la signification de sa liste de conciliation : « Tous les hommes intelligents, honnêtes, ne trouveront pas extraordinaire que des citoyens sans doute d'opinion différentes se soient réunis sur un terrain commun, sur un terrain légal et constitutionnel, celui de la liberté. » (*Le Siècle*, 05.07.1857). La porte semble ainsi ouverte à une alliance plus affirmée et assumée – aux élections prochaines, on parlera ainsi d' « union libérale » autour ces mots d'ordre généraux.

Section III : Vers une inflexion libérale du régime

1. Une opposition « constitutionnelle »

a) Le groupe des « Cinq » au Corps législatif

Au printemps 1858, lors des élections partielles pour les postes vacants, deux autres « démocrates » rejoignent Darimon, Hénon et Ollivier au Corps législatif : Jules Favre (1809-1880) et Ernest Picard. Tous deux sont avocats ; mais tandis que le premier est un « ancien » (49 ans), le second (37 ans), l'ami d'Ollivier, appartient comme lui à la « nouvelle génération ». Jules Favre est élu le 25 avril dans la 6^e circonscription de la Seine – en remplacement de Goudchaux. Au moment de son élection, Favre jouit d'une notoriété très importante comme défenseur d'Orsini, l'auteur de l'attentat contre l'Empereur. Mais il a déjà derrière lui une longue carrière d'avocat, depuis sa célèbre plaidoirie de défense des insurgés mutualistes en 1834¹⁸⁷. Le Gouvernement de février 1848 l'a nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur, avant qu'il ne devienne représentant du peuple élu en 1848, réélu en 1849. Grand bourgeois – il possède un hôtel particulier dans le VIII^e arrondissement¹⁸⁸ –, d'un républicanisme « modéré », Favre a soutenu la politique de répression de Cavaignac en juin 1848, et les poursuites intentées à Louis Blanc. En 1852, il avait refusé de prêter serment pour devenir conseiller général – cette fois, il accepte. Ernest Picard n'a pas non plus d'hésitations. Il a d'emblée défendu cette position lors de élections

¹⁸⁷ Pierre-Antoine Perrod, *Jules Favre, Avocat de la liberté*, Lyon, La Manufacture, 1988, p. 51 et s.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 214.

de 1857. Issu lui aussi d'une famille bourgeoise (son père dirigeait une maison de banque), il a suivi l'école de droit de Paris – où il a rencontré Ollivier –, obtenu sa licence, et poursuivi après février 1848 une préparation au secrétariat de conférence, « sans se laisser distraire par les bruits de la rue¹⁸⁹. » Sous l'Empire, il devient le secrétaire du célèbre avocat Félix Liouville (dont il épousera la fille), le président de la conférence Molé, entre au conseil de l'Ordre. Introduit au conseil d'administration du *Siècle*, il s'impose comme l'un des initiateurs des listes de juin 1857, et comme le candidat de ce journal en 1858. Ces deux nouveaux élus forment avec les trois autres ce que l'on nommera ensuite le groupe des « Cinq ». À la différence d'Ollivier et de Darimon, ils sont davantage identifiés à la mouvance « républicaine » et insérés dans ses réseaux parisiens.

L'acceptation du serment par les « Cinq » marque une évolution significative dans la structure des luttes politiques. Les « Cinq » portent une voix critique dans l'enceinte même du Corps législatif. Ils initient une opposition non de principe, mais « constitutionnelle » : prêter serment au régime signifie accepter le cadre des institutions existantes, accepter de fixer la limite de la critique à l'intérieur de ce cadre, avec l'ambition assumée de le faire évoluer dans un sens « libéral ». Cette stratégie d'une « opposition constitutionnelle » fait l'objet d'une première formalisation sous la plume d'Emile de Girardin, le puissant homme de presse, qui trace le chemin qui devrait être, de son point de vue, celui des nouveaux élus. Début décembre 1857, *Le Courrier français* publie ainsi sous une plume anonyme une série d'articles intitulés « L'Empire avec la liberté¹⁹⁰ ». L'emploi d'un tel oxymore peut alors paraître audacieux. Dans ses carnets, à la date du 25 décembre 1857, Darimon s'enthousiasme pour les prises de position de son ancien patron qui, dit-il, « marqueront une phase importante dans le mouvement des idées » : « C'est la première fois, depuis le 2 décembre, qu'ont été prononcés ces mots *d'opposition constitutionnelle* et qu'on a laissé entrevoir la possibilité d'une alliance entre l'Empire et la liberté », écrit le publiciste. Pour lui, « M. Girardin a tracé à l'avance la ligne de conduite que nous devons suivre. » Et d'ajouter : « nous étions libres de protester » contre celle-ci, mais « nous avons cru devoir garder le silence, parce qu'en effet notre intention, en entrant dans la chambre, a été de rompre avec l'opposition

¹⁸⁹ Maurice Reclus, *Ernest Picard, 1827-1877*, Paris, Hachette, 1912, p. 9.

¹⁹⁰ Le nom de l'auteur n'avait sans doute pas échappé au public, avant même que celui-ci ne les reproduise en brochure sous son nom propre : Emile de Girardin, *L'Empire avec la liberté*, 1859.

révolutionnaire¹⁹¹. » Á cette même époque, Montalembert se rappelle pour lui-même, avec une pointe d'amertume, qu'il a pratiqué le premier cette « opposition constitutionnelle », même si, dit-il, plus personne ne paraît s'en rappeler :

« Les nouveaux députés républicains font parler d'eux et de leur serment. Ils inaugurent ce qu'on appelle *l'opposition constitutionnelle*. Personne ne se souvient que je l'ai faite, cette opposition, avec un courage infatigable, pendant dix sessions consécutives. *Personne ne s'aperçoit même de mon absence*¹⁹². »

Cette expression d'« opposition constitutionnelle », très prisée du discours « libéral », va s'imposer comme une expression clef pour désigner l'attitude politique d'opposants au régime qui ne contestent plus ouvertement son existence même, mais pratiquent une opposition *parlementaire*, c'est-à-dire dans le respect des codes et des procédures parlementaires, en acceptant de s'y plier. La critique s'y exprime dans la forme essentiellement rhétorique, verbale, qui caractérise les joutes parlementaires. Les nouveaux élus n'investissent ce rôle que progressivement. Darimon se souvient combien le premier jour il avait été mal reçu : « J'ai aperçu dans la salle un certain nombre de figures de connaissance ; mais je n'ai reçu ni un salut ni un sourire. On nous considère évidemment comme des intrus¹⁹³. » Même sentiment dans les souvenirs d'Ollivier : « Dès que nous abordions un groupe, on s'écartait de nous comme des pestiférés¹⁹⁴. » La première année, la majorité, défiante, les exclut de la commission du budget, malgré l'usage de permettre que la minorité y soit représentée. De leur côté, les « Cinq » font montre de précaution. Jules Favre prend soin de préciser, avant d'entamer un discours, qu'il n'entend « rien abdiquer de [son] indépendance » : « ma participation aux débats ne doit pas être interprétée comme une marque de collaboration¹⁹⁵. » Mais au fil des interventions – et surtout après les mesures de libéralisation de la parole au Corps législatif en 1860– ils vont véritablement se démarquer dans les joutes oratoires de l'enceinte, concentrer sur eux toutes les attentions au point d'incarner aux yeux de l'opinion publique les visages de « l'opposition libérale ».

¹⁹¹ A. Darimon, *Les Cinq*, op. cit., p. 93.

¹⁹² Charles de Montalembert, *Journal intime inédit*, tome VI, Paris, H. Champion, 2006, p.489.

¹⁹³ A. Darimon, *Les Cinq*, op. cit., p. 75.

¹⁹⁴ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, op. cit., p.58.

¹⁹⁵ Cité par P.-O. Perrod, *Jules Favre*, op. cit., p.211.

Remarquons que les « Cinq » ne sont pas égaux devant cet exercice de la prise de parole. Les trois avocats (Favre, Ollivier, Picard) dont le métier et l'expérience les dotent de ressources importantes en ce domaine, occupent le devant de la scène. Hénon, semble-t-il, répugne au contraire à jouer les orateurs : « il voulait se borner au travail des bureaux et au rôle qu'il avait rempli dès les premiers jours, en servant de conciliateur et de lien entre ses collègues », indique une notice qui lui est consacrée¹⁹⁶. Darimon se spécialise très vite dans les questions économiques et dans le travail législatif des bureaux. En revanche, Ollivier excelle dans la prise de parole – au point d'apparaître dans les années 1860, y compris pour ses adversaires, comme l'un des meilleurs orateurs de l'époque. Favre passe pour également un maître en matière de rhétorique : « Il n'avait nulle connaissance approfondie de la politique, de l'histoire, pas même du droit, ni de n'importe quoi, si ce n'est de la rhétorique, dont il connaissait les ressources comme personne ne les a connues depuis Cicéron, son modèle », note Ollivier avec une pointe d'ironie¹⁹⁷. C'est ce « talent » qui vaut à l'avocat Lyonnais d'entrer à l'Académie française quelques années plus tard (en 1867) grâce à l'entremise de Thiers.

b) Emile Olliver, entre « démocratie » et « liberté »

Pour Darimon et Ollivier, l'accession au Corps législatif représentent un moment clef d'une trajectoire politique qui présente un point commun : le rapprochement avec l'Empire allant jusqu'au ralliement progressif dans les années 1860. Mais à la fin de la décennie 1850, Darimon fait déjà figure de proche, si ce n'est « d'affidé » du « Palais Royal » – l'expression désignant la demeure du Prince Napoléon (1822-1891), le cousin germain de l'Empereur, incarnation de l'aile « démocrate » et « sociale » des milieux impérialistes, brièvement Ministre de l'Algérie et des colonies de juin 1858 à mars 1859. Cette proximité a peut-être contribué à l'éloigner encore davantage de Proudhon, avec qui la rupture s'avère d'autant plus irrémédiable que ce dernier subit désormais les affres de l'exil¹⁹⁸. Elle aboutit à renforcer la suspicion dans laquelle Darimon est tenue dans les milieux « démocrates »¹⁹⁹, et même parmi les « Cinq ». Ollivier note dans ses souvenirs :

¹⁹⁶ Notice sur J.-L. Hénon, *op. cit.*, p.37.

¹⁹⁷ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, *op. cit.*, p. 78.

¹⁹⁸ « Il convient que nous restions désormais séparés » lui-écrit Proudhon dès avril 1858 ; « il importe que notre insolidarité soit formellement accusée ». Lettre de Proudhon à Darimon, 30 avril 1858, *in Correspondance...*, *op. cit.* p.349-350. Darimon est en très blessé (A. Darimon, *les Cinq...*, p. 174).

¹⁹⁹ Après qu'on lui ait rapporté les propos d'un membre de la « réunion Carnot », il écrit : « Il y a longtemps que je m'en suis aperçu, que j'en ai pris mon parti. » *ibid.* p.74.

« nous apprécions son savoir économique, sa dextérité de plume, et nous avons le sincère désir de vivre avec lui en bonne intelligence. Mais inquiets de ses rapports fréquents avec le Palais-Royal et de ses accointances avec certains membres de la majorité, nous redoutions ses indiscretions²⁰⁰. »

Tenu à une certaine distance par ses collègues, Darimon ne dispose pas, qui plus est, de la compétence des trois avocats en matière de discours public ; il reste ainsi confiné les années suivantes à un rôle de second plan, surtout comparé à l'ascension d'Ollivier.

En effet, Emile Ollivier devient un personnage très en vue de son époque. Dès octobre 1857, il réalise un « beau mariage » avec la fille du célèbre compositeur Franz Liszt et de Mme d'Agoult. Blandine Ollivier (1835-1862) tient – le jeudi – un « salon » qui contribue de façon notable à accroître le réseau de relations sociales de son mari. Perçu comme un homme politique *jeune et brillant*, ses interventions au Corps législatif établissent rapidement sa réputation. Cette position au Corps législatif permet à Ollivier d'être introduit dans les milieux de l'opposition, y compris ceux réputés « monarchistes ». Dès le lendemain de son élection, Cousin lui aurait d'ailleurs prodigué de vifs encouragements, lui assurant que le *Journal des Débats* le soutiendrait dans son action²⁰¹. Les indications fournies par son journal intime montrent qu'il est reçu à dîner, entre autres, chez Mme d'Haussonville, Mme Fould ou Lady Holland²⁰². Il fréquente également la table de Montalembert, à qui il fait bonne impression : « C'est, selon toute apparence, *un vrai libéral*, chose plus rare peut-être dans les rangs de la démocratie que partout ailleurs. », note celui-ci dans ses carnets²⁰³. *Un vrai libéral ?* Il est vrai qu'à cette époque, les deux auteurs qui suscitent sa passion sont Frédéric Bastiat – le héros du libre-échange – et Benjamin Constant – dont la réédition est assurée par Laboulaye²⁰⁴. D'autres notes montrent à quel point il partage les topiques « libérales » sur « le jacobinisme » ou les dangers d'une révolution populaire. S'il souhaite toujours la République, ce n'est, selon son expression, que parce qu'elle permet, en principe, « le maximum de liberté possible²⁰⁵ ». D'une certaine façon, nul autre que lui, sans doute, incarne mieux la nouvelle « humeur » idéologique qui tend à prévaloir dans cette conjoncture, cet ensemble de

²⁰⁰ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, *op. cit.*, p.82.

²⁰¹ E. Ollivier, *Journal...*, *op. cit.*, p.292

²⁰² E. Ollivier, *Journal...*, *op. cit.*, tome 2, p. 11, 38, 46.

²⁰³ Ch. de Montalembert, *Journal... op. cit.*, p. 510.

²⁰⁴ E. Ollivier, *Journal...*, *op. cit.*, tome 1, p.424 ; tome 2, p. 36.

²⁰⁵ *Ibid.*, tome 2, p.64.

visions et de croyances qu'il contribue à produire et à reproduire en tant que député de « l'opposition libérale » ayant épousé le projet idéologique de sa réussite politique. Il formalise ce dépassement des oppositions non dans la conciliation logique des contraires, la « république » et la « monarchie », mais dans les catégories plus floues et modulables de la « démocratie » et de « la liberté » : « Mon programme se précise de mieux en mieux : liberté, mais aussi démocratie. Sans liberté la démocratie n'est que du despotisme. Sans démocratie la liberté n'est que du privilège²⁰⁶. »

Cependant, Ollivier a tellement intégré la thématique du dépassement des oppositions à l'aune de la liberté qu'il avoue publiquement, dans un discours au Corps législatif, qu'il serait prêt à soutenir le régime s'il s'engageait dans cette voie. « Et quant à moi, qui suis républicain », déclare-t-il le 14 mars 1861, « j'admirerais, j'appuierais, et mon appui serait d'autant plus efficace qu'il serait complètement désintéressé²⁰⁷. » Ce faisant, il commet une faute, ou une maladresse. Que certaines figures de l'opposition partagent sa pensée, peut-être, mais elle reste tabou. Dans les milieux républicains, le propos tenu « le fils d'un proscrit » choque. C'est le début d'un « malentendu » qui devait durer. Ollivier se rapproche du gouvernement – il noue des contacts avec l'un des hommes puissants du régime, le duc de Morny –, mais plus il se rapprocherait du gouvernement – en secret, ou dans des actes publics – plus on le tiendrait en suspicion.

c) Des avocats à la pointe du mouvement d'opposition

L'usage de la catégorie générique d'« avocats » peut masquer la profonde hétérogénéité sociale et professionnelle de ce milieu²⁰⁸, selon que les individus dotés du titre d'avocat exercent ou non effectivement cette activité, selon la position qu'ils occupent au sein d'un corps à la fois très hiérarchisé et très sélectif²⁰⁹. Le Conseil de l'ordre des avocats de Paris regroupe l'élite de la profession. Sous le Second Empire, ses membres se montrent attachés à préserver une autonomie conquise sous la monarchie de Juillet – depuis l'ordonnance du 27 août 1830, œuvre de Dupin, les membres du Conseil de l'ordre

²⁰⁶ *Ibid.*, p.18.

²⁰⁷ Emile Ollivier, *Le 19 janvier*, 1869, p.94. Dans le compte-rendu des séances du Corps législatif, la phrase a été modifiée, et le mot républicain – interdit – supprimé.

²⁰⁸ Sur les avocats et la politique sous le Second Empire, cf. Laurent Willemez, *Des avocats en politique (1840-1880)*, *op. cit.*

²⁰⁹ Non seulement l'accès à la profession exige un niveau élevé d'études mais les chances de carrière sont étroitement liées à la possession de ressources sociales inégalement distribuées. Voir Christophe Charle « La bourgeoisie de robe en France au XIXe siècle », *Le mouvement social*, n°181, 1997, p. 53-72.

et le bâtonnier (le *primus inter pares* d'un barreau) sont élus par tous les membres du barreau, en assemblée générale. Dès l'avènement de l'Empire, le Conseil affiche publiquement son indépendance à l'égard du nouveau souverain en refusant une convocation aux Tuileries annoncée au *Moniteur*. En réponse, le nouveau pouvoir adopte le 22 mars 1852 un décret qui, certes maintient l'élection des membres du Conseil, mais introduit le scrutin de liste et l'usage de la majorité absolue pour son élection, ainsi qu'une procédure de désignation au second degré du bâtonnier – avec pour résultat l'éviction de plus de 15 membres du Conseil, une véritable « révolution de palais » au barreau de Paris²¹⁰. Le barreau de la capitale acquiert sous l'Empire une image de « forteresse » de l'opposition : de fait, les bâtonniers désignés pour représenter la Cour impériale de Paris sont des personnalités dont l'hostilité au gouvernement est de notoriété publique.

En 1852 est élu bâtonnier de la Cour impériale de Paris Pierre-Antoine Berryer (qui faisait partie des députés arrêtés à la mairie du 10^e arrondissement lors du coup d'Etat) ; en 1854, Eugène Bethmont (candidat aux élections législatives de 1857) ; en 1856, Félix Liouville (fondateur en 1848 de l'Association républicaine du Barreau, beau-père d'Ernest Picard); en 1858 Jean-Alexandre Plocque (ami de jeunesse d'Auguste Blanqui, engagé dans les rangs de l'opposition « républicaine » sous Juillet) ; en 1860, Jules Favre (député au Corps législatif) ; en 1862, Jules Dufaure (la désignation de l'ancien ministre de Louis-Napoléon Bonaparte est perçue comme un geste de défiance); en 1864, Ernest Desmarest (à la tête d'un comité électoral aux élections de 1857); en 1868, enfin, Jules Grévy (1816-1891) – cette même année il est élu député de l'opposition.

Si le Second Empire peut apparaître comme une sorte période héroïque dans l'histoire du barreau de Paris, c'est surtout que l'image de la profession se trouve associée à l'action publique de quelques avocats « illustres » –véritables célébrités de l'époque. Le « légitimiste » Berryer et le « démocrate » Jules Favre, en particulier, incarnent l'excellence de la profession : leur éloquence, leur maîtrise de l'art oratoire, y compris dans des styles passablement différents, mais propres à la « plaidoirie sentimentale²¹¹ », sont fameux, érigés en modèles. L'exercice de cette activité fait alors l'objet d'une politisation intense. Les « ténors » du barreau engagent en effet leur notoriété dans nombre de procès à caractère politique : c'est par exemple Antoine Sénard (1800-1885), ancien député de l'Assemblée constituante, qui défend Gustave Flaubert dans le procès intenté à *Madame Bovary* en 1857 ; l'année suivante, ce sont Dufaure et Berryer qui plaident en faveur de

²¹⁰ André Damien, « Avocats », in J. Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, op. cit., p. 89.

²¹¹ Expression employée par André Damien (*ibidem*).

Montalembert, poursuivi pour un article du *Correspondant*. Le tribunal devient ainsi un lieu où s'exerce une forme d'action politique dissidente. En retour, cet engagement renforce la notoriété de ces avocats : Jules Favre, éloigné durant plusieurs années de la vie politique après la chute de la République, doit son retour sur la scène publique à ses plaidoiries lors des procès du capitaine Doineau, de Migeon et d'Orsini, trois affaires de premier plan « qui lui donnèrent au palais et dans l'opinion un renom considérable²¹². » Ces « grands avocats » contribuent à forger une image publique de la profession, celle de défenseur des libertés, attachés à faire valoir les vertus supposées des hommes d'État, notamment l'indépendance d'esprit et le désintéressement²¹³. Cette image d'opposition, pour autant, ne résume pas l'attitude politique de l'ensemble la profession : Charles Lachaud (1817-1882), par exemple, qui plaide tous les grands procès criminels de l'époque, est un soutien notoire du souverain.

Les années 1850 marquent aussi le moment de formation de toute une génération de jeunes avocats pour qui l'investissement dans les luttes politiques « intervient très tôt et de manière centrale dans leur trajectoire²¹⁴ ». On peut rappeler le rôle joué par les conférences qui constituent à la fois des lieux d'apprentissage des techniques juridiques, mais également des lieux de socialisation à l'activité politique. La plus prestigieuse est la Conférence de stage du barreau de Paris, célèbre pour ses concours d'éloquence : ses « secrétaires » forment une sorte « d'aristocratie » de la profession. Outre cette conférence dotée d'un caractère officiel, il en existe de nombreuses autres – 23 en 1861²¹⁵ – qui forment autant de lieu de sociabilité et d'initiation, telle la conférence dirigée par Marie ou la fameuse « conférence Molé », fondée en 1832, dont les travaux prennent pour exemple ceux d'une assemblée législative : le jeune Léon Gambetta (1838-1882), qui y est admis en décembre 1861, la présente ainsi comme une « véritable assemblée politique, où il y a une gauche, une droite, un centre [...] c'est la véritable école de la tribune²¹⁶ ». Parmi les nouveaux admis à la « conférence de stage » dans les années 1850, on peut remarquer les noms de Jean-Jules Clamargeran (1827-1903), d'Emile Durier (1828-1890), de Charles

²¹² Léon Bigot, « M. Jules Favre, avocat et homme politique », *Revue contemporaine*, mars avril 1868, p.695.

²¹³ Sur l'importance de cette valeur : Lucien Karpik, *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché, XIIIe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1995, p. 219 et s.

²¹⁴ Jean Joana, « Entre la barre et la tribune. Les secrétaires de la conférence du stage du barreau de Paris face à l'activité parlementaire au 19^e siècle », *Revue française de science politique*, n°3-4, 1998, p. 497.

²¹⁵ Philip Nord, *The republican moment : Struggles for democracy in nineteenth-century France*, Harvard University Press, 1995, p. 124.

²¹⁶ Lettre de Gambetta à son père, le 2 décembre 1861, citée par N. Bayon, *Eugène spuller, op.cit.*, p.63.

Floquet (1828-1896), de Jules Ferry (1832-1893), de Ferdinand Hérold (1828-1882)²¹⁷ – autant de jeunes avocats qui, dès la fin des années 1850, s’investissent dans les rangs de « l’opposition » en participant aux comités électoraux, en rédigeant des articles de presse ou des ouvrages politico-juridiques (à l’exemple du *Manuel électoral* qui signe pour plusieurs d’entre eux leur entrée en politique²¹⁸) – et qui ensuite se portent candidats à des postes électifs. Á cette époque, ils sont encore en quête d’une « situation capable de les propulser²¹⁹ » ; le milieu du barreau les rassemble, mais aussi la fréquentation des cafés du quartier latin et des salons auxquels ils sont invités.

En particulier, celui de Mme Emile Ollivier est fréquenté par ceux que l’on a baptisé « les petits Olliviers »²²⁰. L’expression désigne, sous la plume acerbe de Juliette Adam, « de jeunes gens ambitieux comme lui » – *lui*, c’est-à-dire le « sermentiste », Emile Ollivier²²¹. D’après le journal de ce dernier, Philis (1831-1898) et Jules Ferry, deux jeunes avocats, tous deux secrétaires de la conférence, figurent au premier rang²²² d’un cercle qui comprendrait également les noms de Deroisin (1825-1910) Hérold, Clamageran ou Gambetta. Tous ces jeunes individus sont férus de débats au Corps législatif et de polémiques de presse. Ils ont soutenu la candidature d’Ollivier. « Nos jeunes amis nous ont servis, ils ont compris que leur cause était la nôtre », constate l’intéressé au lendemain de sa victoire électorale²²³. Darimon constate aussi que « ces jeunes gens paraissent avoir choisi Ollivier pour leur chef et se montrent disposés à attacher leur fortune politique à la sienne²²⁴. » Il semble qu’Ollivier apparaisse aux yeux de ces « jeunes gens » comme une sorte de meneur, un porte-parole de leurs aspirations politiques. Mais la teneur exacte de ces liens, leur inscription dans la durée, sont mal connues²²⁵. On sait toutefois que Ferry

²¹⁷ La liste figure dans le *Bulletin annuel* de l’Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats à Paris, à l’année 1939.

²¹⁸ *Manuel électoral. Guide pratique pour les élections au corps législatif, aux conseils généraux, aux conseils d’arrondissement et aux conseils municipaux*, par MM. J. J. Clamageran, A. Dréo, Emile Durier, Jules Ferry, Ch. Floquet, Ern. Harnel et F. Hérold, Paris, 1861.

²¹⁹ Nathalie Bayon « Jeunesse et genèse d’un groupe politique : le ‘groupe gambettiste’ », *Revue d’histoire du XIXe siècle*, n°20-21, 2000.

²²⁰ Juliette Adam, *Mes premières armes littéraires et politiques*, 1904, p. 47.

²²¹ *Ibidem*.

²²² Le premier était d’ailleurs, dit-on, épris de l’épouse d’Ollivier.

²²³ E. Ollivier, *Journal...*, *op. cit.*, p. 330.

²²⁴ A. Darimon, *Les Cinq...* *op. cit.* p. 130.

²²⁵ Juliette Adam précise : « Lorsqu’il parlait au Corps législatif, Jules Ferry, Floquet, Dréo, gendre de Garnier-Pagès, Hérold, Delprat, toujours prévenus, étaient là au complet pour susurrer leur approbation, pour escorter Ollivier à la sortie en poussant entre eux, autour de lui, des exclamations enthousiastes que récoltaient les curieux abusés. » (*Mes premières...*, *op. cit.*, p. 71.)

rompt avec lui vers 1864, lors de l'épisode du débat sur les coalitions, alors que Philis lui reste attaché jusqu'en 1870 – il le nomme alors secrétaire général de son ministère.

2. Un effritement des soutiens au gouvernement

a) La « question italienne » recompose le débat public

À la fin des années 1850, la « question italienne » bouscule la vie politique française et clive l'opinion de façon profonde et durable. Rappelons brièvement quelques faits. La question de l'unification italienne s'était déjà posée au président Louis-Napoléon Bonaparte sous la Seconde République – bien que partisan du « principe de nationalités », c'est-à-dire favorable à l'autodétermination des peuples, il avait protégé le retour du Pape Pie IX à Rome, en avril 1849, après sa fuite face aux troupes du Piémont-Sardaigne. La revendication de l'unité italienne – et d'une émancipation de la tutelle autrichienne – ressurgit de façon spectaculaire dans le débat français en janvier 1858, avec la tentative d'assassinat de l'Empereur par le patriote italien Felice Orsini (1819-1858). Napoléon III réagit en faisant adopter une loi de sûreté générale (en février 1858), qui renforce le caractère autoritaire du régime, mais aussi en engageant des négociations avec Cavour (1810-1861), le président du conseil du Piémont, avec lequel il conclut une alliance secrète (en juillet 1858). Lorsqu'en avril 1859 l'Autriche entre en guerre contre cet État, la France intervient à son tour en mai. Cependant, dès juillet, l'Empereur rencontre son homologue autrichien à Villafranca et signe un armistice. Celui-ci clôt les hostilités entre les deux pays, mais non le mouvement d'unification qui se poursuit dans toute l'Italie. Il achoppe sur le problème de l'autonomie des territoires du Pape, qui fait obstacle à ce mouvement.

L'initiative militaire en faveur de l'unité italienne jouit d'une grande popularité. Elle est accueillie avec chaleur dans les milieux « démocrates ». *Le Siècle*, pour ainsi dire, se retrouve en position de soutien de Napoléon III. Lors de la session de 1859, les « Cinq » choisissent d'adopter une attitude – dite d'« abstention sympathique²²⁶ » – favorable au gouvernement quand sa politique italienne se trouve critiquée. En revanche, les porte-voix de l'opinion « démocrate » critiquent le compromis de Villafranca, et défendent la

²²⁶ *Circulaire des 5 députés de l'opposition, Aux électeurs des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème} circonscriptions de la Seine, et de la 1^{ère} circonscription du Rhône (compte-rendu de leur travaux), 1863, p. 3.*

poursuite du mouvement d'unification. L'Empire autorise la création d'une nouvelle feuille, *l'Opinion nationale*, dont la raison d'être réside précisément dans la défense de la cause des nationalités. Le rédacteur en chef est Adolphe Guérout, un ancien saint-simonien qui, comme beaucoup d'anciens de ce groupe, compte nombre de bifurcations dans sa trajectoire : journaliste au *Globe*, puis aux *Débats* dans les années 1830, il est ensuite devenu consul dans les années 1840, avant de revenir au journalisme sous la République ; arrêté lors du coup d'État, il est libéré grâce à l'appui de ses anciens condisciples, les Frères Pereire, qui le font entrer dans leur banque ; rédacteur à *La Presse*, il fonde son propre journal grâce l'appui du Prince Napoléon dont il devient un « fidèle »²²⁷. *L'Opinion nationale* se veut l'organe de la « démocratie impériale », devant sceller le mariage de la « démocratie » avec l'Empire. Il obtient un succès notable : en août 1861, il affiche ainsi un tirage 17 250 exemplaires, soit plus que le *Journal des Débats* (12 840) autant que la *Presse* (17 750), un peu moins que le *Constitutionnel* (19 448). Cependant, le *Siècle* continue de dominer par son audience (52 300 exemplaires)²²⁸. Dans ses colonnes, la passe d'armes avec les autorités du monde catholique connaît une vigueur nouvelle.

En revanche, les « libéraux » apparaissent plus divisés. Le *Journal des Débats*, dirigé par Edouard Bertin – « comme tous les Bertin, grand ennemi du clergé » écrit à son propos Charles de Rémusat²²⁹ – se montre favorable au principe de nationalité. Mais cette ligne ne fait pas l'unanimité, au point que Sacy, pourtant pilier du journal, décide ouvertement, début 1860, de séparer de la politique des *Débats* – « voilà le parti néo-libéral qui se scinde », note Darimon, avec exagération²³⁰. Surtout, il se produit un rapprochement notable entre les catholiques et certaines grandes figures associées au monde « orléaniste » (notamment Thiers, mais aussi Guizot, de Broglie, Villemain)²³¹. Montalembert remarque lui-même en 1859, que pour la première fois depuis près de 9 ans, il se rend à nouveau chez Thiers – c'est la défense de la Papauté qui les réunis²³². Prévost-Paradol, pour sa part, comme Thiers, prend position dans le sens du maintien du pouvoir temporel du Pape et gagne ainsi la sympathie des catholiques « libéraux ». Il noue des liens plus étroits avec Montalembert – invité à sa table en avril 1860, il y côtoie, outre

²²⁷ E. Anceau, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 292.

²²⁸ Claude Bellanger et al. (dir), *Histoire générale de la presse française. Tome II. De 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969, p. 259.

²²⁹ C. de Rémusat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 121.

²³⁰ A. Darimon, *Les Cinq*, *op. cit.*, p.318.

²³¹ C. de Rémusat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 97. Villemain publie par exemple *La France, l'Empire et la Papauté* en 1860.

²³² Charles de Montalembert, *Journal intime inédit*, Paris, H. Champion, Tome VII, 2008, p.178.

Laboulaye, le député catholique Emile Keller (1828-1909) et l'évêque d'Orléans. Ces rapprochements correspondent à la stratégie d'union des « anciens partis » que prône Prévost-Paradol à cette période – sa brochure lui vaut en 1860 un procès, auquel assiste par amitié le comte – et, d'une certaine façon, ils préparent à leur « rentrée » en politique quelques années plus tard. Par ailleurs, les catholiques « libéraux » connaissent une forme de retour en grâce aux yeux de l'Église : en 1859, le *Correspondant* reçoit un avertissement pour l'article de Montalembert « Pie IX et la France en 1849 et en 1859 » et, de façon symbolique, le Pape autorise ce dernier à lui dédier ses *Moines D'Occident*. L'adversité fait oublier – provisoirement – les dissensions.

La politique italienne du régime suscite en effet la fronde de l'ensemble du monde catholique qui lui reproche de ne pas défendre les intérêts de la Papauté. S'il n'aboutit pas à une rupture du trône et de l'autel, l'affrontement n'en reste pas moins très violent et dure plusieurs années. Commandée par l'Empereur, la brochure de La Guéronnière, *Le Pape et le Congrès*, publiée en décembre 1859, favorable à ce que le souverain abandonne ses provinces, suscite l'indignation des milieux catholiques. Tandis que le Pape appelle ses fidèles à protéger la « Ville éternelle », la politique du gouvernement devient l'objet de critiques nourries. Le pouvoir réagit en luttant contre les progrès de l'ultramontanisme au sein de l'Église, y compris en usant de moyens répressifs, comme la suppression de *L'Univers* de Veillot, la dissolution de la Société Saint-Vincent de Paul ou la suspension du traitement des ecclésiastiques²³³. La question romaine constitue par conséquent un véritable tournant dans les relations entre le clergé et le régime. Elle se trouve également à l'origine du regain d'opposition qui s'observe dans l'enceinte parlementaire. De grands notables, conservateurs et catholiques, *a priori* fidèles au régime, affichent désormais leur mécontentement. Le 13 mars 1861, dans un discours solennel Emile Keller, notable fortuné du Haut-Rhin, répond ainsi aux attaques du Prince Napoléon sur le pouvoir temporel du Pape et interpelle le gouvernement sur son inaction:

« Êtes-vous révolutionnaire, êtes-vous conservateur, ou resterez-vous simples spectateurs du combat ? [...] Jusqu'à présent vous n'avez été ni l'un ni l'autre, car vous avez reculé pas à pas devant Garibaldi en même temps que vous vous proclamiez son plus grand ennemi ; car vous avez fourni à la fois des canons rayés au Piémont et de la charpie au roi de Naples; car d'une

²³³ Jean Maurain, *La politique ecclésiastique du Second Empire*, de 1852 à 1869, Paris, F. Alcan, 1930 ; Jacques-Olivier Boudon, « Clergé », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995.

main vous avez protégé le Saint-Siège, de l'autre vous avez dressé son acte d'accusation, et dans les mêmes pages vous avez fait écrire l'inviolabilité et la déchéance de Pie IX ! [...] Ne voyez-vous donc pas qu'en poursuivant ainsi une transaction chimérique, une transaction monstrueuse, une transaction entre deux éléments inconciliables, vous permettez qu'à Rome la situation devienne de jour en jour plus grave ! Il est temps, messieurs, il est temps de vous arrêter sur cette pente fatale où vous poussent les ennemis implacables de la France et de la Dynastie; il est temps de rompre ce silence qui, soyez-en sûrs, est un encouragement puissant pour les révolutionnaires italiens; il est temps de dire à la France que vous persistez dans la politique conservatrice, dans la politique de Villafranca, dans la politique qui a toujours été celle de l'Empereur [...] Il est temps de regarder la Révolution en face et de lui dire : tu n'iras pas plus loin ! » (Séance du Corps législatif, 13 mars 1861).

Le 22 mars, plus de 91 députés votent un amendement à l'Adresse de 1861 exigeant la suppression d'une phrase critique de l'attitude du Pape. Pour Albert de Broglie, « ce furent les catholiques [...] qui donnèrent les premiers le signal d'une opposition parlementaire²³⁴. »

b) Le « coup d'État » libre-échangiste

Un autre événement majeur mérite d'être évoqué : il s'agit du traité de commerce signé avec l'Angleterre en 1860. L'Empereur, de même que ceux de ses conseillers qui ont voix au chapitre de la politique économique du régime (les saint-simoniens notamment, mais aussi Eugène Rouher) croit en la nécessité d'une libéralisation des échanges, de façon à moderniser l'industrie française, et à appuyer la croissance économique sur une baisse des coûts de certaines matières premières et des prix à la consommation. Seulement, tout projet de réforme douanière se heurte à l'hostilité des milieux industriels ; le « lobby protectionniste » parvient ainsi à faire avorter un premier projet de loi libre-échangiste déposé au Corps législatif en 1856. Mais selon le Sénatus du 25 décembre 1852, un traité de commerce relève de la prérogative de l'Empereur, qui peut ainsi écarter la voie parlementaire. Napoléon III adopte alors une stratégie différente, celle de la négociation secrète et du coup de force. Un petit groupe d'initiés (Chevalier, Rouher et Persigny notamment) se voit chargé de préparer avec le ministre anglais Richard Cobden, le célèbre apôtre du libre-échange, l'élaboration d'un futur traité de commerce avec l'Angleterre²³⁵.

²³⁴ A. De Broglie, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 298.

²³⁵ Sur tous les aspects de cet événement, la négociation du traité et ses conséquences, cf. Frédéric Barbier « Libre-échange » dans Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 733-738.

Ils le préparent dans le plus grand secret : sauf exceptions, les ministres – Magne est un « protectionniste » – et les hauts fonctionnaires sont tenus dans l'ignorance. Le 15 janvier 1860, le *Moniteur* publie une longue lettre de l'Empereur annonçant à la surprise de tous, la signature imminente du traité. Cette lettre, qui connaît un grand écho, exalte les vues libre-échangistes et modernisatrices qui sont celles d'un Michel Chevalier :

« Depuis longtemps, on proclame cette vérité qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant, que sans concurrence, l'industrie reste stationnaire et conserve des prix élevés qui s'opposent aux progrès de consommation ; que, sans une industrie prospère qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans le développement successif des éléments de la prospérité publique. » (*Moniteur universel*, 15 janvier 1860).

Signé le 23 janvier 1860, le traité de commerce avec l'Angleterre n'institue pas le complet libre-échange. Cependant, du côté français, il supprime toutes les prohibitions et institue des droits de douane fixés à un taux général ne devant excéder 30 % (25 % après 1864). Compte tenu des traditions protectionnistes en vigueur, il représente un bouleversement considérable – d'autant qu'il ouvre la voie à d'autres accords bilatéraux signés avec d'autres pays, conformément à la clause de la nation la plus favorisée²³⁶. Les années suivantes, des traités sont ainsi signés avec la Belgique, en 1861, avec la Prusse en 1862, avec l'Italie en 1863, etc. L'accord provoque d'abord la panique, puis la colère et la crainte des milieux « protectionnistes ». « Dès la parution du texte, note l'historien Frédéric Barbier, un groupe de quatre cents industriels réunis à Paris, demande audience à l'Empereur et, sur une fin de non-recevoir, rédige une 'adresse véhémement' largement diffusée par la presse périodique. Le régime est ainsi privé d'une partie de ses soutiens traditionnels²³⁷. » Au Corps législatif, des « hommes éminents » se posent en relais de ce mécontentement. C'est le cas notamment d'Augustin Pouyer-Quertier (1820-1891)²³⁸, de

Eric Anceau résume la négociation dans son *Napoléon III* (Paris, Tallandier, 2008, chapitre XII). Sur le rôle spécifique de Michel Chevalier, Arthur L. Dunham, *The Anglo-French treaty of commerce of 1860 and the progress of the industrial revolution in France*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1930.

²³⁶ Les années suivantes, des traités sont ainsi signés avec la Belgique, en 1861, avec la Prusse, en 1862, avec l'Italie en 1863, avec la Suisse, en 1864, etc.

²³⁷ F. Barbier, « Libre-échange », *art. cit.*, p. 736.

²³⁸ Augustin Pouyer-Quertier, est le fils d'un cultivateur-fabricant aisé. Formé au métier de l'industrie (après des études secondaires au collège royal de Rouen) par un long stage en Angleterre, bénéficiant de l'héritage de son père, il fait fortune dans le textile – la filature et le tissage du coton. Le puissant industriel – administrateur de la banque de France, il siège dans plusieurs conseils d'administration – est un notable influent de l'Empire : conseiller général de l'Eure, maire de Fleury, le gouvernement le choisit comme candidat officiel aux élections de 1857. En 1863, il est réélu député de Seine-Inférieure, mais échoue en 1869, après que le gouvernement lui ait retiré son soutien – plus tard, Thiers le fera son ministre des finances de février à avril 1872. cf. Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIXe siècle*,

Jules Brame (1808-1878)²³⁹ ou de Charles Kolb-Bernard²⁴⁰ – ces deux derniers comptent aussi parmi les principaux défenseurs de la cause cléricale.

Les industriels obtiennent de l'Empire toute une série de garanties (des compensations, la suppression de l'impôt sur l'importation de matières premières, le dégrèvement des sucres et cafés ; un prêt de 40 millions de Fr.). Mais celles-ci ne parviennent pas à faire accepter ce changement fondamental des conditions de la compétition économique. Le nouveau traité divise de façon profonde et durable les « intérêts économiques » du pays. Un véritable « lobby protectionniste » s'organise et mène campagne pour obtenir la révision du traité à la fin des années 1860 – il est en effet prévu que celui-ci puisse être renégocié au bout de dix ans. En retour, d'autres franges du patronat se mobilisent pour en défendre la nécessité, et le *Journal des Débats*, attaché à la cause du libre-échange, compte parmi ses principaux défenseurs²⁴¹.

Les Anglais, remarque Michel Chevalier, ont « la plus grande peine à comprendre qu'un gouvernement fort, qu'ils regardent comme absolu, ne puisse faire quelque chose de plus considérable, et que, quand on vainc l'Empereur Nicolas et l'Empereur d'Autriche, se croit obligé de compter à ce point avec M. Mimerel et M. Charles Dupin²⁴². » Si Mimerel et Dupin sont furieux, Chevalier, lui, exulte. L'accord commercial ouvre une ère nouvelle :

« Le nouveau traité de commerce est en effet dans un rapport direct avec le grand mouvement qui, datant de la révolution française, en développe les inspirations les plus fécondes, et emporte toute l'Europe vers un avenir

Pars, FNSP, 1982 ; et sa notice dans Dominique Barjot (dir.), *Les patrons du Second Empire, Anjou, Normandie, Maine*, Paris-Le Man, Picard-Cenomane, 1991.

²³⁹ Fils d'un entrepreneur fortuné, Jules Brame a suivi des études de droit à Paris et obtenu sa licence. L'avocat a débuté ensuite une carrière au conseiller d'État, comme auditeur puis maître des requêtes. 1848 l'a conduit à se « retirer » sur ses terres et se consacrer à l'agriculture. Conseiller général du Nord, il est élu en 1857 au Corps législatif, avec la neutralité du gouvernement, puis réélu en 1863 et 1869 – il sera très brièvement ministre de l'instruction avant la chute du Second Empire. cf. sa notice dans E. Anceau, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 78-79.

²⁴⁰ Devenu à l'approche de ses trente ans le directeur d'une grande maison spécialisée dans la fabrication de sucre, propriété de son beau-père, Charles Kolb-Bernard a assis son assise locale en s'impliquant dans la vie publique. Membre de la Chambre de commerce, il en devient le président en 1850 ; il fonde au milieu du siècle le comité Lillois de « l'Association du travail national » pour combattre les doctrines du libre-échange. Très croyant, il crée à Lille diverses œuvres religieuses. Il entre en 1846 au conseil municipal puis en 1849 à la Chambre. Opposé au coup d'État, il se présente contre le candidat officiel en 1852, mais échoue. Lors d'une élection partielle de 1859, l'administration décide de le soutenir pour « rapprocher la bourgeoisie catholique du Nord du régime alors que la guerre d'Italie a provoqué de sérieuses tensions. » *in Ibid.*, p. 202.

²⁴¹ Sur le « lobby protectionniste » et la division des milieux économiques en deux camps, Michael Stephen Smith, *Tariff reform in France, 1860-1900: the politics of economic interest*, Ithaca-Londres, Cornell University Press., 1980, chap. 1.

²⁴² Cité par A. Dunham, *The Anglo-French treaty...*, *op. cit.*, p.97.

mystérieux encore, mais dont tout laisse à penser qu'il sera meilleur que le passé. Les nations se rapprochent pour leur bien naturel ; elles secouent peu à peu les idées étroites, les préjugés et les haines qui les divisaient, non pour s'absorber les unes dans les autres, de manière à ne plus offrir qu'une uniformité monotone et stérile, mais afin d'échanger, pour l'avantage général, leurs sentiments et leurs idées, et les productions de leur labeur industriel, qui, après tout, elles aussi, sont beaucoup plus qu'on affecte de le dire les manifestations de l'esprit humain. » (*Débats*, 12 février 1860)

Les *Débats*, sous la plume d'un de ses rédacteurs prestigieux, réaffirme son adhésion au libre-échange. Si le choix de l'Empereur satisfait les *Débats*, le journal n'en réproouve pas moins la méthode : l'adoption « par la force » du nouveau traité serait le signe, une fois de plus, du caractère arbitraire du pouvoir impérial. La « sécurité » des intérêts matériels appelle un renforcement du contrôle des actes du gouvernement par « l'opinion ».

3. Le début d'une libéralisation de l'Empire ?

Le processus de « libéralisation » de l'Empire autoritaire engagé au tournant des années 1860 peut-être analysé comme un changement de stratégie de l'Empereur, dans une conjoncture nouvelle, caractérisée par une crise d'allégeances de soutiens de l'Empire associés aux milieux cléricaux et industriels. Un rapport officiel parle même d'un « ébranlement moral » du pays lié à la question romaine et au commerce²⁴³. Au Corps législatif, « les cléricaux et les protectionnistes ont jeté la division dans les rangs de la droite », constate Darimon²⁴⁴. Dans l'enceinte, c'est la question des dépenses publiques qui cristallise les aspirations à un renforcement du contrôle de l'action publique par les députés. « Suivant une pratique inaugurée par les cinq républicains, les députés utilisaient la discussion de chaque article du budget pour se livrer à de véritables interpellations », indique l'historien Louis Girard²⁴⁵. Ainsi, par exemple, de l'intervention du comte Maurice de Flavigny (1799-1873) – grand notable rallié à l'Empire, élu comme candidat officiel en 1852 et en 1857 – pour repousser un projet de loi « au point de vue financier », parce que selon lui, « le système dans lequel on entre tend à déposséder en partie la Chambre de ses droits qui sont la garantie du pays » (Corps législatif, séance du 28 avril 1860). C'est dans ce contexte que l'Empereur décide de deux mesures propres à satisfaire la bourgeoisie

²⁴³ Archives Nationales – Rapport des procureurs généraux au garde des sceaux ; BB/30/381 : Procureur de Nancy, rapport du 05 avril 1862.

²⁴⁴ A. Darimon, *Les Cinq*, op. cit., p. 403.

²⁴⁵ L. Girard, *Napoléon III*, op. cit., p.303.

soucieuse de la façon dont sont gérés ses intérêts : le décret du 24 novembre 1860 et le sénatus-consulte du 31 décembre 1861. Des gages de bonne volonté, en somme.

a) Le décret du 24 novembre 1860

« Nouvelle imprévue de la renaissance du *gouvernement parlementaire* », note dans son journal le comte de Montalembert, à la date du 26 novembre 1860²⁴⁶. Le décret du 24 novembre 1860 accorde en effet le droit d'adresse au Corps législatif et au Sénat (c'est-à-dire la possibilité chaque année, à l'ouverture de la session parlementaire, de discuter une adresse au gouvernement en réponse au discours de l'Empereur) ; il élargit également le droit d'amendement et institue trois ministres sans portefeuille chargés de défendre la politique gouvernementale devant les chambres. Quelques mois plus tard, le sénatus-consulte du 1^{er} février 1861 complète la nouvelle législation en introduisant la publication des débats du Corps législatif et du Sénat, au *Journal officiel*, mais aussi dans les journaux – ceux « politiques », « cautionnés » – qui se voient autorisés à reproduire ces débats *in extenso*, tels que publiés par le *Journal Officiel*, ou sous forme de comptes rendus rédigés sous l'autorité du président de la Chambre – ce qui permet au pouvoir de conserver une forme de contrôle sur la publicité de ces débats en « aménageant » leur retranscription.

Par cette grande initiative, Napoléon III estime peut-être pouvoir désamorcer certaines des critiques concernant la pratique de son « gouvernement personnel (à l'exemple de l'adoption sans discussion du traité de commerce). En ce sens, le rétablissement de l'adresse, ainsi que le souligne l'historien Louis Girard, constitue une sorte d'« exutoire institutionnel²⁴⁷ » à l'insatisfaction grandissante dans les rangs de la majorité. L'Empereur croit peut-être aussi, estime l'historien Eric Anceau, « pouvoir rallier les jeunes générations de modérés et de libéraux qui n'avaient pas connu les troubles précédant le coup d'État et qui ne pouvaient s'expliquer les rigueurs de son régime »²⁴⁸. Si la réforme, de toute évidence, ne peut suffire à résoudre l'« ébranlement moral » du pays provoqué par la question romaine, il se peut néanmoins que « l'opinion » se montrer sensible à une mesure de libéralisation *volontaire*, décidée par un Empereur qui envisage une évolution « libérale » du régime – le « couronnement de l'édifice ». La mesure se

²⁴⁶ Ch. de Montalembert, *Journal*, tome VI, *op. cit.*, p.257.

²⁴⁷ L. Girard, *Napoléon III*, *op. cit.*, p.304.

²⁴⁸ E. Anceau, *Napoléon III*, *op. cit.*, p. 395.

trouve, en effet, bien accueillie par le *Journal des Débats* qui, sous la plume de Prévost-Paradol, exhorte « l'opposition libérale » à « accepter loyalement » cette mesure qu'elle avait demandée (*Journal des Débats*, 28.11.1860). Quelques années plus tard, il la présente comme une concession faite par le régime à ses adversaires : « Le décret du 24 novembre était un premier gage, un gage sérieux, que le gouvernement impérial donnait aux hommes qui s'étaient acquis sous les gouvernements antérieurs des titres éminents, à l'estime et à la considération universelle. » (*Journal des Débats*, 14.06.1863). Mais Prévost-Paradol, en cela digne représentant des « jeunes générations de modérés et de libéraux », continue d'afficher son insatisfaction, et exige de nouvelles réformes.

Quel regard portent sur cette concession les « hommes qui s'étaient acquis sous les gouvernements antérieurs des titres éminents » ? Dans une longue lettre adressée au duc d'Aumale, Thiers livre une analyse très fine à la fois des causes du décret et des conséquences qu'il impliquerait sur l'attitude politique des « libéraux »²⁴⁹. La première cause en serait, selon lui, « l'état du Corps-législatif ». « Quand on a recours aux Assemblées, il faut prendre les moyens de les conduire » explique Thiers, et ce n'est pas « en envoyant un pauvre petit conseiller d'Etat, ne sachant rien, ne répondant rien, et faisant devant les Chambres une espèce de Rapport au Ministre, [qu'] on parviendra à les dominer ». Dominer le Corps législatif est possible « pendant que règne la peur des rouges » mais non quand cette peur a disparu et que « l'indocilité » se réveille. La situation nouvelle impose des changements, ce dont a conscience l'Empereur. « Il s'est dit que tôt ou tard il faudrait céder quelque chose à l'indépendance renaissante des esprits, et il a trouvé que c'était se donner un grand air de sagesse que de prévenir le jour où les concessions cesseraient d'être volontaires. » Thiers estime que, ce faisant, il prépare la transition et l'avenir de son héritier. Autre motif : la contradiction, devenue intolérable entre sa politique extérieure, qui le voit « prêcher la liberté à main armée à tout le monde », et la situation intérieure qui fait vivre les français « sous les institutions du Premier Empire, et du temps de la première manière, sans même le correctif de l'acte additionnel ». Quelle attitude adopter face à cette mesure ? « Il est impossible au parti libéral monarchique, qui a toujours demandé la liberté, d'en refuser une part quelconque lorsqu'on lui offre », explique l'ancien ministre. « Il faut discuter, puisqu'on nous y appelle, les affaires de l'Etat, les discuter *sagement, loyalement*, [et] mettre de côté toute malice dirigée

²⁴⁹ Lettre de Thiers au duc d'Aumale, 8 janvier 1861 : Archives de la BNF, Manuscrits Thiers, NAF 20618.

contre la dynastie actuellement régnante ». Il envisage donc un retour dans la vie politique des « libéraux ». Y compris des « anciens » ? « Ceux qui sont jeunes et nouveaux ne peuvent avoir aucune objection à entrer immédiatement en action. Mais, interroge Thiers, suffiront-ils à la tâche ? » « Je ne le crois pas » répond l'ancien chef du parti de l'ordre.

b) « Les financiers reprennent le haut du pavé »

Le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, qui accroît le contrôle des députés en matière budgétaire constitue un gage de bonne conduite donné aux milieux financiers²⁵⁰. Achille Fould est l'un de ses représentants éminents : ancien familier des principes d'Orléans, riche et puissant banquier²⁵¹, il fait figure de « pilier » de l'Empire, dont il est le ministre d'État depuis 1852. Néanmoins, au tournant de la décennie, il marque son désaccord avec le programme « saint-simonien » du régime, se retire du gouvernement, et alimente alors une campagne appelant à une plus grande rigueur financière. Fould s'appuie sur la commission du budget du Corps législatif qui compte des hommes d'affaires influents, (parmi lesquels Devinck ou Segris). Face à l'inflation des dépenses, causée la politique étrangère, mais aussi la diminution des ressources (avec la baisse des droits de douanes), « les budgétaires, ces hommes considérables, eurent le sentiment qu'on les bafouait et qu'on les conduisait sans l'avouer à l'impôt sur le revenu, leur cauchemar », explique Louis Girard²⁵². Dans la presse, la *Revue des deux Mondes* et la *Semaine financière* montent au créneau. L'Empereur obtempère : en novembre 1861 Fould est nommé au ministère des finances, et par l'acte du 31 décembre il renonce à la possibilité d'ouvrir des crédits par décret et institue un vote du budget par section. « Les financiers reprennent le haut du pavé », note un observateur. « C'est avec eux qu'il faudra désormais compter. M. Fould, qui est leur créature, ne permettra plus qu'on se lance dans les aventures qui ont si fortement compromis l'avenir de la dynastie²⁵³. » À travers cet acte, il entendrait aussi modifier son image d'absolutisme à l'étranger, cause de défiance dans les

²⁵⁰ D'une part, désormais seule une loi – c'est-à-dire un acte législatif soumis au parlement – pourrait ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires ; d'autre part, le vote de budget se fera désormais non par ministère – c'est-à-dire en fait « en bloc » – mais par « sections » – c'est-à-dire avec un droit de regard plus poussée (mais ce n'est pas encore le vote par chapitre, concédé seulement en 1869).

²⁵¹ cf. la notice « Fould » dans Guy Antonetti et al., *Les ministres des finances de la Révolution française au Second Empire*, t. III, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2008, p.129 et s. ; et Frédéric Barbier, *Finance et politique, la dynastie des Fould, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, A. Colin, 1991.

²⁵² Louis Girard, *La politique des travaux publics du Second Empire*, Paris, A. Colin, 1952, p. 271.

²⁵³ A. Darimon, *L'opposition sous l'Empire, op. cit.*, p.138.

chancelleries voisines, et apaiser les craintes qu'il ne s'engage dans une nouvelle guerre²⁵⁴. Un symbole revêt toute sa signification : en décembre 1862, le baron de James Rothschild reçoit avec les honneurs Napoléon III dans son château de Ferrières, en présence de la haute société européenne²⁵⁵.

c) Intérêts matériels et institutions politiques

« Une opposition sourde se formait, qui sans être absolument libérale, se lassait de l'arbitraire, et souhaitait que, dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité, de l'économie, une barrière quelconque arrêtât les caprices du bon plaisir. Les admirateurs mêmes de l'Empereur commençaient à se lasser du gouvernement personnel. » Charles de Rémusat²⁵⁶.

Charles de Rémusat résume d'un trait de plume un nouvel état d'esprit qui se fait jour au sein de « l'opinion », c'est-à-dire celle des classes dominantes, y compris parmi les soutiens du régime. L'entrée en guerre de l'Empereur – puis son refus d'intervenir pour protéger le pouvoir temporel du Pape – de même que le « coup d'État douanier » ont rappelé à quel point les décisions publiques relèvent de la seule volonté de l'Empereur – un pouvoir que les contempteurs du « gouvernement personnel » qualifie d' « arbitraire ». La menace des « rouges » appartenant désormais au passé, la nécessité d'un système de gouvernement autoritaire paraît moins pressante, et la tutelle qu'il exerce sur la « société » plus pesante. Tout au long des années 1860, les rapports des procureurs généraux font état de la « susceptibilité politique » croissante des « classes moyennes », qui « aspirent à une participation plus active du pays aux affaires de l'État, à un contrôle plus efficace de tous les pouvoirs publics [...]»²⁵⁷. C'est la question des dépenses publiques, on l'a dit, qui condense les velléités d'un renforcement du contrôle du gouvernement par « l'opinion », et notamment les députés et sénateurs, les représentants les « grands intérêts du pays ». Les « libéraux » utilisent cette thématique comme un argument essentiel pour convaincre les couches aisées de la société de la nécessité d'un retour progressif au « gouvernement parlementaire » – la thématique fait figure de véritable topique des professions de foi durant la campagne des élections au Corps législatif de 1863. Pour les « libéraux », il s'entend, en effet, que « les intérêts matériels » présentent une étroite « corrélation » avec les institutions politiques, ainsi que l'exprime Odilon Barrot :

²⁵⁴ E. Anceau, *Napoléon III, op. cit.*, p. 402.

²⁵⁵ Jean Bouvier, *Les Rothschild*, Bruxelles, Complexe, 1992, p.184.

²⁵⁶ Ch. De Rémusat, *Mémoires...*, *op.cit.*, p.152.

²⁵⁷ Archives nationales, BB 30/387, Rapport du procureur de Rouen daté du 11 janvier 1866.

« Les intérêts matériels d'un pays ont plus de corrélation qu'on ne le croit communément avec ses institutions politiques. Pour moi, je ne les sépare pas ; et quand, avec tous les contribuables, je m'effraie de la progression toujours croissante de nos budgets, qui ont dépassé le chiffre de 2 milliards, et celle, peut-être plus effrayante encore de notre dette publique, je n'en cherche pas la cause dans tel ou tel système financier plus ou moins ingénieux, mais dans l'imperfection des garanties politiques que nous possédons. Alors que certaines dépenses pour des expéditions lointaines que rien ne justifie peuvent se faire sans aucune résistance, je n'hésite pas à m'en prendre aux institutions et à les déclarer au moins incomplètes. Cela peut suffire pour faire naître le désir de fortifier le Corps-Législatif, ce grand arbitre des intérêts financiers du pays. » (Lettre à Nefftzer, rédacteur en chef du *Temps*, publié dans le quotidien à la date du 17 mai 1863.)

Comment mieux définir, sur un mode pratique, la raison d'être d'un gouvernement parlementaire aux yeux de cette frange de l'élite ?

L'évocation du modèle anglais d'une *monarchie constitutionnelle* constitue encore un interdit sous l'Empire « autoritaire ». Ainsi en 1858, Montalembert est victime de poursuites pour un article du *Correspondant* intitulé « Un débat sur l'Inde au Parlement anglais » : d'abord condamné à six mois de prison, à sa propre satisfaction – il se déclare dans son journal « très fier d'avoir été ainsi purifié de [ses] anciens *attouchements* avec l'Empire²⁵⁸ », il est finalement gracié par l'Empereur après un deuxième procès. Quelques années plus tard, avec le relâchement de la politique de censure menée par le pouvoir, le thème fait presque figure de lieu commun des écrits « libéraux ». Prévost-Paradol en est l'un des principaux thuriféraires. Dès 1859, il publie en ouverture de ses *Essais de Politique et de littérature* une longue contribution intitulée « Du gouvernement parlementaire ». Il y développe tous les arguments qui plaident en faveur de ce régime, tente de dénouer les critiques – en particulier celles qui prètent à ce régime de favoriser le désordre, ou de laisser prise aux révolutionnaires. Il y définit, d'une certaine façon, l'axe de clivage principal devant, selon lui, orienter, le débat politique et guider l'évolution du régime : « il faut choisir entre le gouvernement absolu et le gouvernement parlementaire. » Et de préciser le sens et la portée qu'il accorde à cet idéal :

« Nous prenons ce dernier mot dans son sens le plus large, et nous appelons gouvernement parlementaire tout établissement politique où les assemblées ont la haute main sur toutes les affaires du pays ; où l'on ne peut conduire

²⁵⁸ Ch. de Montalembert, *Journal...*, tome. VI, *op. cit.*, p. 623.

ces affaires sans le concours de ces assemblées ou du moins sans leur aveu ; où elles voient relever d'elles directement ou indirectement tous les agents du pouvoir. Les gouvernements qui remplissent ces conditions essentielles peuvent différer de formes et de noms, et au point de vue de leur solidité et de leur durée, ces différences sont loin d'être insignifiantes ; mais elles n'ont pas la même importance au point de vue de leur principe, et tandis qu'ils sont séparés du gouvernement absolu par un abîme, ils ne se distinguent les uns des autres que par des nuances²⁵⁹. »

Il énonce, ce faisant, un trait essentiel de la doctrine « libérale » qui s'affirme dans les années 1860 : la relativisation de la nature du régime *pourvu qu'il repose sur un système parlementaire*, qu'il se conforme à ses pratiques. Ce point de vue justifie la nécessité d'une « union » des « libéraux » de toutes nuances derrière un même programme :

« A côté de cette grande question du gouvernement parlementaire, que deviennent nos divisions de parti, sinon de misérables nuances indignes de séparer des hommes sages et de bon citoyens ? Des élections libres, un Parlement respecté, des ministres responsables, voilà le premier de nos besoins, et le seul, à vrai dire, car tout le reste vient par surcroît ; voilà aussi le meilleur fondement de la paix publique²⁶⁰. »

Guerre d'Italie, libre-échange, finances publiques : autant de questions qui dessinent des lignes de fractures au sein des milieux dirigeants, et auxquelles sont liées ces évolutions du cadre institutionnel. Mais il est aussi d'autres facteurs expliquant l'audience croissante de la thématique de la « liberté », et ce dans différents secteurs de l'opinion. De façon générale, l'essor d'une nouvelle opposition d'inspiration « démocrate » n'est pas sans rapport avec des transformations sociales profondes. Les contemporains, remarque l'historien Christophe Charle, ont eu le sentiment de vivre un véritable changement de société sous le Second Empire²⁶¹. Les villes – et d'abord Paris, la capitale – connaissent des transformations spectaculaires ; l'économie se modernise et bouleverse les types d'activités et les formes mêmes du lien social ; les progrès de la scolarisation entraînent un accroissement significatif du nombre d'individus dotés de ressources culturelles. En particulier, s'affirment dans les zones urbaines des nouveaux groupes sociaux – plus tard, Gambetta les identifiera dans l'expression restée fameuse de « nouvelles couches » – qui se

²⁵⁹ Anatole Prévost-Paradol, *Essais de Politique et de littérature*, Paris, 1859, p. V.

²⁶⁰ *Ibid.*, p.XLVII.

²⁶¹ Ch. Charle, *Histoire sociale...., op. cit.*, p. 121.

définissent moins par la possession d'un capital économique que par leur activité professionnelle (professions de bureaux, professions juridiques, enseignement, etc.), et lient leur ascension au diplôme et au « mérite ». Or, ces groupes sociaux sont « davantage enclins à contester les formes de dominations exercées conjointement par les agents de l'administration et les 'notabilités' », ainsi que le souligne le politiste Christophe Voilliot à propos de la mise en cause de la candidature officielle²⁶².

Ce n'est donc pas un hasard si le renouveau de l'opposition « démocratique » trouve ses bases sociales dans le mécontentement croissant de la petite et moyenne bourgeoisie des grandes villes. On a constaté en abordant les univers intellectuels du Second Empire combien la politique de compression du gouvernement contredit les aspirations d'un certain nombre de prétendants aux carrières journalistiques ou académiques, nourrit ainsi leur hostilité au gouvernement et conjointement leur attachement à la « Liberté ». L'historien Philip Nord a montré que la renaissance d'une « société civile », au principe de la réorganisation du « parti républicain », s'opère à travers des luttes institutionnelles menées conjointement dans des espaces sociaux très divers, depuis le monde du commerce jusqu'à celui des artistes, en passant par la franc-maçonnerie ou les instances de représentations protestantes et juives²⁶³. Dans chacune de ces professions de la petite et moyenne bourgeoisie, il décrit des oppositions qui ont pour enjeu la « libéralisation » et la « démocratisation » de ces secteurs. Ces exigences de « démocratie » (il est par exemple une « démocratie commerciale » défendue par des petits patrons²⁶⁴) et de « liberté » formulées au niveau sectoriel trouvent un écho au niveau des institutions politiques ; ces mobilisations localisées contribuent ainsi à la restructuration du mouvement « républicain », y compris sur le plan idéologique : « Ces diverses luttes institutionnelles n'étaient dans aucun cas des phénomènes isolés, souligne Philip Nord. Elles se croisaient et se superposaient, recrutant à partir d'un fonds commun de militants. Elles étaient liées par une même rhétorique démocratique, l'ensemble constituant l'infrastructure d'un réveil du mouvement républicain²⁶⁵ ».

²⁶² Ch. Voilliot, *La candidature officielle...*, *op.cit.* p. 185.

²⁶³ Philip Nord, *The republican moment*, *op. cit.*

²⁶⁴ *Ibid.* chap. 3.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 251.

Les « libéraux » comme les « démocrates », exclus de l'accès aux pouvoirs d'État, vont chercher à se faire les porte-parole de ces sentiments plus ou moins latents auprès de leurs clientèles respectives – du moins dans les villes, car les campagnes restent largement acquises aux hommes du pouvoir bonapartiste. La cause de la « liberté » – et secondairement celle de la « démocratie », de part ses connotations « positives » et son caractère relativement « flou », se prête assez aisément à l'agitation politique, et s'avère commode pour constituer des formes d'alliances entre groupes sociaux ou « coteries » politiques. Ces aspirations diverses, si ce n'est contradictoires, les porte-parole de ces groupes sociaux dans les univers politique et journaliste ont le pouvoir de leur donner forme, de les exprimer en des revendications précises – et d'une certaine façon de les circonscrire. Ce sont eux qui contribuent de façon décisive à définir les lignes du répertoire idéologique de « l'Opposition. » Or, au tournant des années 1860, l'opposition « démocrate » s'accorde sur un programme de revendications très proche – pour ne pas dire identique – de celui proposé par les « libéraux ».

DEUXIÈME PARTIE :

L'UNION DES « DÉMOCRATES » ET « LIBÉRAUX »

« Chaque jour on s'écarte d'avantage de cet ensemble d'idées et de sentiments qui, sous le nom de principe d'autorité, ont été la doctrine dominante des premiers temps de l'Empire. Ce n'est pas, comme il y a vingt ans, vers le socialisme que porte ce courant ; c'est vers les doctrines anglaises et américaines, la liberté sans limite de l'individu, l'affaiblissement de tout pouvoir, la répugnance à toute réglementation. C'est de ce côté que se détachent ceux qui passent dans le camp de l'opposition et que penche la masse des indifférents et des indécis. Les anciens partis ne font pas de recrues ; l'opposition nouvelle affecte plutôt de se désintéresser des questions de dynastie et de forme politique. Elle a trouvé dans la revendication exclusive des pratiques libérales un terrain commun, habilement choisi, sur lequel tous les mécontents peuvent s'unir sans rien engager de l'avenir. »

Extrait du rapport du procureur de Rouen daté du 11 janvier 1866.

-CHAPITRE 3-

« *L'Union libérale* » :

Alliances politiques et ententes idéologiques

« Sauf l'évacuation de Rome, et peut-être l'instruction primaire gratuite et obligatoire, M. de Montalembert serait probablement prêt à signer des deux mains le programme complet, extérieur et intérieur, du *Siècle*. »
(Auguste Nefftzer, *Le Temps*, 18 mars 1863)

La décennie 1860 marque une nouvelle séquence dans l'histoire du Second Empire dans laquelle celui-ci apparaît « ébranlé¹ ». Face à la fronde des milieux industriels et catholiques, le régime autoritaire a concédé « des gages » à la bourgeoisie d'affaires et choisi d'effectuer un premier pas dans la voie d'une « libéralisation ». Aux élections législatives de 1863, « l'Opposition » remporte un succès, certes limité aux grandes villes, mais jugé inacceptable – le ministre Persigny est d'ailleurs révoqué. Surtout, la thématique de la « liberté » devient un attracteur sémantique très puissant dans le débat public. Le 11 janvier 1864, Thiers prononce un discours, resté fameux, sur les « libertés nécessaires », véritable « Manifeste où sont exposés, énumérés tous les griefs, tous les vœux, toutes les espérances qui, dans leur ensemble, constituent aujourd'hui le programme de l'opinion libérale » (*Journal des Débats*, 13.01.1864). Il en appelle, pour l'essentiel, au respect des droits civiques, au rétablissement de la liberté de la presse et de la liberté électorale, ainsi qu'au retour du gouvernement parlementaire. Le célèbre homme politique et historien réaffirme ce faisant sa position de chef d'un « parti libéral » dont il est « l'une des personifications les plus remarquables » comme l'écrit Cuvillier-Fleury, un correspondant fidèle du Duc d'Aumale². À cette date, ces revendications sont devenues celles de toute « l'Opposition », dans ses différentes nuances – au sein du Corps législatif ou en dehors.

Depuis plusieurs années, il est vrai, l'appel au dépassement des anciens clivages politiques autour d'un mot d'ordre spécifiquement « libéral » fait figure de lieu commun.

¹ Jean Garrigues, *La France de 1848 à 1870*, Paris, Armand Colin, 2002, chap. 8.

² Lettre de Cuvillier-Fleury au Duc d'Aumale, 12 mai 1863, in *Correspondance du Duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury*, Tome III, Paris, Plon-Nourrit, 1912, p. 331-332.

« Il se peut qu'il y ait en France des légitimistes, des fusionnistes, des orléanistes et des républicains », explique par exemple Auguste Nefftzer dans *Le Temps* daté du 15 mars 1863. Mais puisque ces opinions sont *hors la loi* – le régime proscrit l'existence d'opinions remettant en cause son existence –, « légalement, il n'y a que le parti de la résistance et le parti du progrès, le parti de la compression et le parti de la liberté », affirme le directeur du quotidien. Ce type de discours s'inscrit dans une campagne de presse visant à promouvoir une « union libérale » qui, au-delà des divisions instituées, rassemblerait tous les « libéraux » aux élections législatives de mai 1863. Cette tactique électorale fait ainsi l'objet de négociations entre les chefs des différents groupes appelés à former de possibles alliances. Même si sa mise en œuvre s'avère, en définitive, très limitée, des rapprochements autrefois jugés improbables s'opèrent sous le drapeau assez flou et – relativement – « consensuel » des « libertés » à reconquérir. C'est un mot d'ordre *a minima* : « l'opposition libérale [doit] choisir, pour agir, un terrain commun, où toutes les nuances diverses à la démocratie puissent se rencontrer sans se heurter », explique-t-on³.

On l'a vu, différents facteurs ont contribué à rendre possible cette coalition : le changement brutal de la structure de la compétition politique, d'où il a résulté une dévaluation substantielle des anciennes étiquettes politiques et l'affirmation d'un clivage essentiel « Gouvernement » / « Opposition » ; la situation, commune aux groupes « libéraux » et « démocrates », d'exclusion de l'accès aux positions de pouvoir politique, qui se trouve au principe d'une entente possible et opportune ; la compression de la vie politique et intellectuelle qui place l'absence des « libertés » politiques au centre des préoccupations de ceux qui se reconnaissent de cette « Opposition » ; la disparition de toute menace « révolutionnaire », et de toute critique « socialiste », qui a redessiné les frontières et les enjeux du débat idéologique ; l'affaiblissement des « espoirs » d'un changement de régime face à un gouvernement qui paraît appelé à durer ; enfin, les évolutions de la mouvance « libérale » et de la mouvance « démocrate », induites, notamment, par la répression, et l'affirmation de personnalités hostiles aux « utopies » et attachées à pratiquer une « opposition » modérée.

La stratégie de « l'union libérale » relève ainsi d'une série de transformations expliquant des rapprochements nouveaux et l'affirmation d'une opposition « libérale »,

³ Hector Pessard, « Chronique politique », *Revue germanique*, 1^{er} avril 1863, p.400.

strictement « bourgeoise », disposée à ériger en priorité ses propres préoccupations. Car cette vision correspond, au fond, aux dispositions sociales et aux conceptions des acteurs de « l'opposition » actifs dans la capitale : issus de la (petite) bourgeoisie, engagés dans des carrières de journalistes et d'avocats, aspirant à la notoriété politique, ils sont très enclins à considérer les libertés en matière de presse et d'élection comme un combat prioritaire.

Au-delà des stratégies électorales, le thème d'une « union libérale » renvoie à des phénomènes plus profonds dans le domaine des idées politiques – une dimension qu'il convient aussi d'examiner. Maurice Block, le concepteur du *Dictionnaire général de la politique*, évoque ainsi « l'unité de vue qui règne actuellement parmi tous les hommes libéraux, que leur antécédents politiques soient monarchiques ou républicains ». « Dans la plupart des écrits publiés depuis quelques temps, poursuit l'économiste, on trouve expressément ou implicitement les mêmes idées fondamentales. » Certes, il existe encore des nuances sur leur application, mais l'accord existant sur les principes semble profond : « ces principes paraissent tellement entrés dans le sang de la génération actuelle qu'on songe à peine à les démontrer. On les considère déjà comme des axiomes » affirme l'économiste. Ces principes, dit-il, ce sont ceux du « libéralisme »⁴. Block n'est pas le seul à défendre ce point de vue – loin s'en faut. Ainsi, dans son essai intitulé « De la centralisation », consacré à des écrits politiques d'Odilon Barrot, de Jules Simon ou d'Edouard Laboulaye, Prévost-Paradol affirme que tous les « libéraux » défendent désormais une même cause, celle de la « réforme de l'État » :

« [à son sujet] il n'y a aujourd'hui dans le parti libéral ni doute, ni hésitation, ni division, ni droite, ni centre, ni gauche ; elle est étrangère à toutes les questions de parti ; elle a réuni dans une étroite communauté de vues et d'efforts tous ceux qui comprennent les conditions indispensables à la durée d'un gouvernement libre, et quoi qu'il arrive, elle s'accomplira⁵. »

Ce « parti libéral », qui se veut étranger aux questions de parti, Laboulaye entend en fixer le programme – essentiellement celui de la défense du gouvernement parlementaire⁶.

Comment s'opère la stratégie « d'union libérale » aux élections de 1863 ? Comment se manifeste le travail idéologique de légitimation de cette coalition ? Sur quelles logiques repose la « communauté de vues et d'efforts » évoquée par Prévost-

⁴ Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, t. 2, 1864, p.192.

⁵ *Ibid.*, p.30.

⁶ Edouard Laboulaye, *Le parti libéral, son programme et son avenir*, 1863.

Paradol ? Ce chapitre étudie tout d'abord la formation des candidatures de « l'opposition » lors de ces élections dans la capitale (section I) ; il examine ensuite plus en profondeur les rapprochements sociaux et intellectuels entre « démocrates » et « libéraux » en évoquant plus particulièrement le « programme de Nancy » (section II) ; enfin en abordant le débat sur la « loi de coalition », il traite de lignes de consensus sous-jacentes (section III).

Section I : « L'Union libérale » aux élections de 1863

1. le mot d'ordre de l'union

a) Une mobilisation impulsée par la presse

L'un des principaux promoteurs d'une alliance électorale fondée sur le dépassement des « anciennes » oppositions n'est autre que Prévost-Paradol. Lors des précédentes élections, il avait déjà défendu la nécessité pour les « classes moyennes » et leurs porte-parole de revenir à la lutte politique. Le rédacteur des *Débats* s'est ensuite fait remarquer par sa défense des anciens régimes : d'abord par le biais d'une brochure, *Les anciens partis*, parue en 1860, qui lui a valu une certaine notoriété, un bref séjour en prison, ainsi que la gratitude des anciens parlementaires de la monarchie de Juillet ; puis dans les colonnes de *la Revue des deux Mondes*, à travers la critique acide de deux pièces de théâtre (*Les Ganaches* de Victorien Sardou et *Le fils de Giboyer* d'Emile Augier) qui tournaient en dérision ces « anciens partis »⁷. À l'approche des élections, le publiciste poursuit une campagne active contre l'abstention et pour l'union dans les colonnes du *Courrier du Dimanche* et dans celles du *Journal des débats*.

C'est dans ce quotidien qu'il publie, par exemple, « Les élections de 1863 », un appel solennel à l'action. Il évoque dans cet article l'état supposé déplorable du pays : une assemblée sans attributions et sans « hommes illustres », la « lassitude » du corps électoral, « l'indifférence de la multitude répandue dans les campagnes », « la torpeur des classes moyennes fatiguées d'agitations stériles ». Mais « désespérer de l'établissement dans notre pays d'une liberté régulière, c'est désespérer de la France elle-même », clame le publiciste. Le refus de serment ne saurait détourner de la lutte électorale, pas plus que la « sympathie » pour un régime déchu : « il n'est aucun libéral vraiment digne de ce nom qui mette ses préférences particulières au-dessus des devoirs envers la

⁷ Anatole Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, troisième série, 1863, p. 394 et s.

nation ». (*Journal des Débats*, 21.04.1863). Le lendemain, l'argument prend une tournure plus « pragmatique », et moins solennelle : Prévost-Paradol insiste sur la nécessité de s'unir avec des opinions diverses dans l'arène électorale « sous peine de n'arriver à aucun résultat utile ». L'électeur devrait accepter de renoncer à un strict vote de conviction au profit d'un vote utile en faveur du candidat qui a le plus de chances de l'emporter. Et de moquer « ce singulier principe qui obligerait les électeurs à ne voter que pour un représentant exact et complet de leurs propres opinions, en un mot à n'envoyer au Corps-Législatif que leur propre image ». Ce qui doit unir dans la lutte électorale, c'est la défense de la liberté, « de ce *minimum* de liberté que tous les partis, sauf un seul, se font un honneur d'inscrire sur leur drapeau » (*Journal des Débats*, 22.04.1863).

D'autres rédacteurs se font tout autant les porte-voix de cette mobilisation. En particulier dans les colonnes du *Courrier du Dimanche* et du *Temps*, deux organes de presse qui proposent une ligne idéologique située à mi chemin du pôle « démocrate » et du pôle « orléaniste ». Dans les colonnes du premier, le jeune Gustave Isambert (1841-1902) encourage les « grandes notabilités du parti libéral », les « hommes qui ont joué un rôle marquant dans de brillantes assemblées, ou même dans les gouvernements tombés » à revenir à « l'action » (*Courrier du Dimanche*, 22.03.1863). Dans les colonnes du *Temps*, Clément Duvernois (1836-1879) évoque « une jeunesse frémissante » et désigne la « liberté » comme « un drapeau assez grand pour que tout le monde puisse s'abriter sous ses plis ». « Avant de poser par conséquent les questions qui divisent, posons donc la question qui unit », écrit le jeune journaliste (*Le Temps*, 20.03.1863). Une fois la campagne électorale ouverte, en mai, ce mot d'ordre devient un véritable lieu commun du discours politique dans l'ensemble de la presse « libérale » ou « démocrate ». « Unissons-nous ! » clame Louis Jourdan (1810-1881) dans le *Siècle*, pour qui tous les candidats veulent une même chose, « modifier dans un sens libéral » les lois qui restreignent les libertés (*Le Siècle*, 18.05.1863). Le terme adéquat pour désigner cette « coalition » est finalement trouvé par une feuille politique de Marseille :

« Il y a de ces mots heureux qui restent, parce qu'ils sont l'expression nette et complète d'une situation », explique Nefftzer. « Ce qui vibre aujourd'hui d'un bout de la France à l'autre, c'est le sentiment libéral [...] ; ce qui nous incite et nous unit, c'est la liberté ; et le résultat de ce mouvement, c'est l'UNION LIBERALE. Voilà le mot qu'il nous fallait, que nous cherchions, et que le *Sémaphore* a trouvé. » (*Le Temps*, 26.05.1863)

Il est probable que ce discours « d'union libérale » ait suscité des réticences dans certains franges des milieux « républicains ». De ce point de vue, la brochure d'Edmond

d'Alton-Shée (1810-1874), *Une fusion légitimiste, orléaniste et républicaine*, parue début 1863, atteste de la persistance d'un courant critique, même minoritaire. Le comte d'Alton-Shée est une figure atypique de la mouvance « démocrate » : ancien pair de France, attaché d'abord aux idées monarchistes, il s'est converti après 1848 aux idées « républicaines » au point de devenir un proche de Ledru-Rollin et un partisan actif de la « démocratie socialiste ». Sa brochure constitue en premier lieu une réponse argumentée à l'article que Prévost-Paradol a consacré au *Fils de Giboyer* dans la *Revue des deux mondes* (1^{er} janvier 1863) – article que d'Alton-Shée désigne comme « le révélateur et le soutien » de la « fusion » que d'aucuns voudraient opérer. Il accuse en particulier le rédacteur des *Débats* de réécrire l'histoire politique française de façon à défendre « les cléricaux » – moqués dans cette pièce – et à travers eux les « légitimistes » : « On croit rêver à l'entendre attribuer aux Bourbons émigrés rentrant en France, la révélation de la liberté », note-t-il avec ironie⁸. Pour lui, le principe « républicain » et celui « légitimiste » sont inconciliables : « partout, depuis dix ans, ils se livrent, en Europe, une guerre acharnée⁹ ».

Au-delà de la critique de cet écrit, d'Alton-Shée entend s'opposer aux promoteurs d'un discours de « coalition » fondé sur le mot d'ordre de la « liberté ». « Pourquoi conseiller la coalition de trois *états-majors* sans armée, si l'on avait pas l'espoir qu'aux prochaines élections le rappel serait entendu des démocrates ? » Or, pour l'auteur, les intérêts des « démocrates » ne sont pas ceux des « légitimistes » et « orléanistes » :

« Hélas, nous vous connaissons libéraux exclusifs : vous voulez la liberté, l'instruction, les droits politiques, mais vous les voulez pour vous seuls ; vous n'avez eu qu'une préoccupation tant que vous étiez au pouvoir: l'exclusion de la démocratie. Pour prendre la mesure de votre libéralisme, nous n'aurons qu'à vous demander ce que vous pensez du droit de réunion et d'association, de la gratuité de l'instruction primaire et, surtout, du suffrage universel. Dites-nous si, dans l'intimité, vous ne regardez pas ces libertés à conférer au peuple comme un danger social, la gratuité de l'instruction comme une ruineuse chimère, le suffrage universel comme le sacre de la dictature?¹⁰ ».

⁸ Edmond d'Alton-Shée, *Une fusion légitimiste, orléaniste et républicaine*, parue début 1863, p.10.

⁹ *Ibid.*, p.25.

¹⁰ *Ibid.*, p.28.

À rebours des discours d'union promus par la presse, d'Alton-Shée parle ainsi de « mésalliance » : « la nomination de quelques-uns des orateurs des anciens partis, voilà ce que vous nous proposez en échange de l'oubli de tous nos principes¹¹ ».

Ce point de vue critique, celui d'un « ancien », apparaît marginal. Pour les promoteurs de « l'union libérale », l'entente doit se fonder non sur « l'oubli des principes » mais plutôt sur leur dépassement, voir sur leur (ré)conciliation. Telle est en effet la conception au fondement du « libéralisme démocratique » dans lequel Clément Duvernois se reconnaît. Fils d'un libraire, le jeune rédacteur a grandi en Algérie ; à vingt ans passé, il s'est lancé dans le journalisme par la critique de la situation de ce pays dans *La Colonisation* – feuille supprimée – puis *L'Algérie nouvelle* – feuille supprimée lui valant quelques mois de prison. Au début des années 1860, directeur éphémère du *Courrier de Paris* – également supprimé –, il est sollicité par *Le Temps* et par *La Presse* – et c'est finalement au sein du journal d'Emile de Girardin qu'il se fait un nom. La brochure qu'il publie en 1860, intitulée *Le Couronnement de l'édifice. Le libéralisme démocratique* constitue d'abord un vigoureux appel à une révision de la législation sur la presse. Mais elle représente également un appel à l'union entre les « démocrates » et les « burgraves du libéralisme » sur la base d'un « programme constitutionnel » dont « DÉMOCRATIE et LIBERTÉ » serait le mot ordre – « deux termes inséparbles » dit-il. Cette union n'est possible que si les deux groupes acceptent de réviser leurs attitudes et leurs principes. Les premiers devraient abandonner leur penchant « autoritaire » et accepter franchement la « liberté » ; les seconds doivent modifier leur attitude hautaine à l'égard du peuple et accepter franchement le suffrage universel :

« Que les anciens libéraux acceptent franchement les principes démocratiques ; que, sans arrière-pensée, ils acceptent le suffrage universel comme la base du droit public ; qu'ils comprennent que les intérêts des classes les plus nombreuses doivent être au premier rang parmi les préoccupations des hommes d'État ;
Que les démocrates cessent d'être autoritaires ; qu'ils ne rêvent plus la dictature ; qu'ils comprennent que, sans la liberté, la démocratie est impossible. »

Selon Duvernois, sur ce terrain commun, en dehors des anciens partis, « une fusion » peut s'opérer pour former le « parti de l'avenir », le « parti des démocrates libéraux¹² ».

¹¹ *Ibid.*, p. 30.

b) La « jeune garde » et la rentrée des « burgraves »

Les chefs « orléanistes » accepteraient-ils de s'engager dans la lutte électorale, voir d'opérer des rapprochements avec les « démocrates » ? L'option d'un « retour » dans l'arène politique fait l'objet de sérieuses discussions. Dans ses mémoires, le prince Albert de Broglie raconte que c'est lui et sa sœur Louise Albertine (1818-1882), épouse du comte d'Haussonville, qui convainquirent leur père, le duc Victor de Broglie, de rassembler l'état major de la mouvance conservatrice « libérale ». « La résolution était grave, et on résolut de tenir une sorte de concile plénier pour la décider » écrit le jeune aristocrate¹³. Il en précise également un motif pratique : « Je cédaux insinuations de deux amis », Cochin et Prévost-Paradol ; « L'un et l'autre, jeunes, mais arrivant pourtant à la pleine force de l'âge et du talent, brûlaient de rentrer dans la vie publique et désiraient obtenir de nos chefs communs une licence d'agir qui mît leur conscience en repos et sauvât leur dignité. » D'après ces souvenirs, le « grand concile » aurait eu lieu dans le salon de l'hôtel des de Broglie « le lendemain » de sa réception à l'Académie française (le 26 février 1863). « L'état-major était au complet », écrit-il¹⁴. Le prince de Broglie mentionne la présence, entre autres, de Thiers, Montalembert, Changarnier, Daru et Berryer – Falloux était absent de Paris. « Dès les premières paroles échangées, il fut évident que presque tout le monde au fond du cœur était pour la reprise de l'activité politique. Le repos commençait à fatiguer tous ces hommes qui avaient vécu d'action ; ils sentaient le temps s'écouler, leurs années s'accroître, leurs cheveux blanchir, » indique le fils de l'ancien président du Conseil.

De Broglie se remémore aussi la présence d'un « visiteur de loin le plus inattendu », le publiciste « démocrate » Jules Simon. Il en explique la raison :

« C'était mon beau-frère d'Haussonville qui l'avait déterminé à venir, et sa démarche annonçait toute une ligne politique nouvelle à suivre : il était impossible de songer à rentrer dans la vie publique, et même à se présenter à une élection quelconque, le gros de l'armée conservatrice ayant passé à l'Empire, sans l'appui d'une fraction du parti républicain ; et le terrain indiqué pour cette alliance qui, quinze ans auparavant, aurait paru contre nature, c'était la revendication et la défense des libertés supprimées par le pouvoir impérial. Á l'union des conservateurs, qui avaient eu ses beaux

¹² Clément Duvernois, *Le couronnement de l'édifice. Liberté démocratique*, 1860, p. 30.

¹³ Albert de Broglie, *Mémoires*, Calmann Lévy, 1938, t. I, p. 316.

¹⁴ *Ibid.*, p. 317.

jours à l'Assemblée nationale, il fallait donc substituer une nouvelle union des libéraux de diverses origines. C'était d'Haussonville qui avait, sinon conçu cette idée, au moins entrepris de la réaliser et il y travaillait en sous-mains depuis plusieurs années. Il était entré en relations avec les principaux membres du parti républicain, et ayant trouvé chez Jules Simon un accueil assez favorable, il l'avait engagé à venir à la réunion¹⁵. »

À travers ces souvenirs, de Broglie livre un regard rétrospectif sur des événements qui se sont déroulés plus de trente ans auparavant¹⁶. Le *journal* de Montalembert fournit à cet égard des repères plus précis (*voir ci-dessous*). D'une part, l'initiative de cette réunion incomberait à Prévost-Paradol et Cochin, l'un proche des milieux « orléanistes », l'autre des milieux « légitimistes », qui cherchaient à mobiliser leur groupe d'amis et de relations. Souhaitant participer à la lutte électorale, ils espéraient d'une certaine façon obtenir le consentement (« une licence d'agir ») des « anciens » parlementaires. D'autre part, de Broglie souligne le rôle joué par son beau-frère, le comte d'Haussonville, un proche de la famille d'Orléans dont il se rappelle qu'il avait noué à cette époque des relations avec les milieux « républicains », et en particulier avec Jules Simon, l'ancien disciple de Cousin, dont le salon avait la réputation d'être ouvert aux « libéraux » de toutes nuances¹⁷. Au tournant des années 1860, d'Haussonville avait publié deux brochures remarquées (*Lettres aux conseils généraux*, 1859 ; *Lettre au sénat*, 1860) qui, à leur manière, étaient des critiques de la docilité des élites à l'égard du pouvoir impérial.

Le duc de Broglie expose brièvement un fondement essentiel de la stratégie « d'union libérale » telle qu'on concevait dans ces milieux : elle constituait avant toute chose une réponse, plus ou moins consciente et réfléchie, aux faiblesses structurelles de l'offre politique qu'ils prétendaient incarner. En effet, rien ne laissait penser qu'une fraction suffisante de l'électorat bourgeois était prête à basculer du côté de « l'opposition », de façon à assurer le nombre de voix permettant l'élection de candidats « libéraux » – d'où la nécessité dans des élections au suffrage universel (masculin) d'obtenir une forme de soutien de journaux et des comités « démocrates » – c'est-à-dire capable de mobiliser une clientèle plus populaire – pour espérer l'emporter face à des députés bénéficiant de l'appui de l'administration.

Personnalités présentes à la réunion

¹⁵ *Ibid.*, p. 318.

¹⁶ Page 343, il évoque l'année 1870 « après vingt-cinq ans. »

¹⁷ Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, t. III, 1873, p.444.

du 20 mars 1863 à l'hôtel des Broglie

(D'après Charles de Montalembert, *Journal intime inédit*,
tome VII, Paris, H. Champion, 2008, p. 549.)

« 1. Thiers, 2. Changarnier, 3. Berryer, 4. Freslon, 5. Piscatory, 6. Jules de Lasteyrie, 7. Casimir-Périer, 8. Prévost-Paradol, 9. Cochin, 10. Baze, 11. Glais-Bizoin, 12. Jules Simon, 13. Barthélémy Saint-Hilaire, 14. Mortimer Ternaux, 15. Duc de Broglie, 16. Prince de Broglie, 17. Montalembert, 18. Dufaure, 19. Rivet, 20. Lanjuinais, 21. Paul de Rémusat, 22. Benoit d'Azy, 23. La Boulie, 24. Larcy, 25. Béchard, 26. Odilon Barrot, 27. Duvergier de Hauranne, 28. d'Haussonville, 29. Blavoyer. 30 - - - - - »

Dans le *Journal intime* de Montalembert, on remarque qu'une réunion « des *burgraves naufragés* » – c'est l'expression employée – avait déjà été organisée l'année précédente, le 28 mai 1862, chez le comte Daru. Elle réunissait « Thiers, Guizot, Duchâtel, Broglie, Berryer, Dufaure, Cas[imir] Périer, Baze, Freslon, Barthélémy S[aint]-H[ilaire], Lanjuinais, Andelarre, pour délibérer sur le parti à prendre en vue des prochaines élections¹⁸. » D'après Montalembert, le petit groupe était alors « beaucoup plus résolu » qu'auparavant à se tourner vers « l'action » : Thiers, Berryer, Montalembert lui-même auraient défendu ce point de vue. Mais le publiciste catholique jugeait cette résolution assez vaine, sans conséquence, étant donné la situation qui était la leur : « Hélas ! à quoi servent ces résolutions. Nous sommes tous ou presque repoussés par la démocratie socialiste et noyés, en même temps que la justice, la vérité et l'honneur dans les flots impurs du suffrage universel¹⁹. » Pour l'année 1863, ses carnets attestent de la tenue de deux réunions à l'hôtel du duc de Broglie : l'une le vendredi 20 mars, l'autre le jour suivant. Montalembert dresse la liste de 30 personnalités présentes lors de la première – dont une dont le nom a été oublié – et fait état de l'absence de Guizot, et de l'ancien ministre Duchâtel (1803-1867). Un tel rassemblement s'avère exceptionnel : on y compte en effet à la fois des anciens dignitaires de la Monarchie de Juillet (dont les deux anciens présidents du conseil, Broglie père et Thiers), des anciens ministres de la « République conservatrice » (Barrot, Dufaure), des représentants éminents du « parti légitimiste » (Benoit d'Azy, Berryer), la jeune « garde » du « parti libéral » (Prévost-Paradol, Paul de Rémusat), ainsi que deux membres du « comité Carnot » chargé de la composition des listes de candidats « démocrates » dans la capitale : Jules Simon et Alexandre Glais-Bizoin (1800-1877) – le second, se souvient de Broglie, portait une cravate rouge jugée du plus « mauvais goût » [sic]. « Dans ce moment, racontera Thiers, il s'était opéré un rapprochement entre toutes les opinions, et les personnages si divers que je viens d'énumérer [de Montalembert, Jules Simon, de Lanjuinais Guizot, Glais-Bizoin] avaient pu se trouver ensemble

¹⁸ Charles de Montalembert, *Journal intime inédit*, tome VII, Paris, H. Champion, 2008, p. 440.

¹⁹ *Ibidem*.

sans aucune inconvenance » explique l'ancien chef du « parti de l'ordre²⁰. »
Le jour suivant, indique Montalembert, presque tous reviennent²¹.

L'assemblée chez le duc de Broglie, bien que disposée à « l'action », ne parvient pas à se mettre d'accord sur la rédaction d'un manifeste commun. D'après Montalembert, la première réunion comme la seconde achoppent sur l'hostilité des « légitimistes » à l'égard des « républicains »²². Cochin, l'animateur du *Correspondant*, qui rapporte le contenu de la réunion à Falloux, indique à ce dernier que « tous les hommes considérables du pays sont d'avis de l'action et de l'Union ; le parti légitimiste est représenté en ce sens. » Cependant, lorsqu'il a fallu « passer du sermon à la pratique », les choses se sont corsées. En particulier au moment de désigner des personnes : « *Jamais !* a éclaté à droite ; *toujours les mêmes !* a éclaté à gauche et j'ai vu le moment où les cheveux qui manquent à M. de Laboulaye allaient être explorés par les mains crispées du général Changarnier²³. » Taxile Delord, le rédacteur du *Siècle* devenu historien du temps présent, explique cette mésentente par « les illusions » qui auraient été celles de l'assemblée réunie par Broglie :

« Les orléanistes et les légitimistes se croyaient en droit, par le nombre et par l'influence, de se partager à part égale, avec les républicains, les circonscriptions de Paris. M. Jules Simon demanda la parole au moment où la réunion allait se séparer, et, dans un discours très écouté, il essaya de rappeler ses membres au sentiment de réalité. Mais à l'étonnement de la plupart de ses auditeurs, M. Jules Simon dût s'apercevoir qu'on ne leur ferait pas facilement admettre que l'Union libérale dût se fonder sur d'autres bases que celles qu'ils avaient rêvées. Aucune décision ne fut prise dans cette réunion²⁴. »

Ainsi les modalités concrètes de « l'union » sont-elles l'objet de luttes, non seulement parce qu'elles engagent des convictions politiques, mais aussi parce qu'elles ont pour enjeu des choix de candidatures, des soutiens électoraux, des chances de victoire. Cochin,

²⁰ *Enquête parlementaire sur les Actes du gouvernement de la défense nationale*, tome 1 : dépositions des témoins, 1872 : déposition de M. Thiers, p. 1.

²¹ Signalons aussi que dans sa correspondance adressée à Falloux, Cochin note la présence d'Edouard de Laboulaye, mais celle-ci ne paraît pas certaine. Charles de Rémusat est absent – il s'en explique dans ses mémoires en précisant qu'« [il] n'allai[t] pas même à la Conférence de l'hôtel de Broglie », persuadé qu'une candidature dans son département n'aurait aucune chance. Lettre de Cochin à Falloux, 22 mars 1863, in *Correspondance d'Alfred de Falloux avec Augustin Cochin, 1854-1872*, Paris, H. Champion, 2003, p. 173. Et Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, tome 5, Paris, Plon, 1967, p. 153.

²² « Les légitimistes s'élèvent contre toute pensée d'entente avec le comité Carnot et le parti républicain. Ils rendent impossible toute décision utile » note-t-il à propos de la première. « *Andral*, le jeune avocat légitimiste y représente, plus modérément que ceux d'hier, les répugnances de son parti pour une entente avec les républicains », indique-t-il à propos de la seconde. Ch. de Montalembert, *Journal intime*, op. cit., p. 549 et p. 550.

²³ Lettre de Cochin à Falloux, 22 mars 1863, in *Correspondance d'Alfred de Falloux...*, op. cit. p. 173.

²⁴ T. Delord, *Histoire...*, op. cit., p. 432.

d'opinion « légitimiste », fait partie de ceux qui souhaitent l'union des « orléanistes » et des « légitimistes », mais regrette « que l'on donnât la main au comité Carnot²⁵ » – point de vue qui manifeste sa propre stratégie de candidat pouvant espérer être celui des « libéraux », mais non d'obtenir un soutien des « démocrates » hostiles au clergé. « Abnégation des partis sur le terrain libéral, c'est très bien ; coalition des partis sur le terrain dynastique, cela sonnerait mal » conclut l'intéressé.

c) La position abstentionniste marginalisée

À l'approche des élections législatives de 1863, la question du refus de serment fait beaucoup moins débat dans les milieux « républicains ». « On n'en parlait même plus », se souvient, non sans exagération, Jules Simon – qui s'était lui-même illustré, jusqu'à cette élection, par son refus intransigeant. Alfred Darimon constate dans ses carnets : « Au bout de six ans, nous nous retrouvons en face des mêmes hommes qui ont combattu l'opposition légale, avec cette différence qu'en 1857, ils se renfermaient dans l'abstention, tandis qu'en 1863, ils consentent à prendre part à l'action²⁶. » L'expérience des « Cinq » a rendu plus commune, il est vrai, l'idée d'une « opposition » minorant le geste symbolique du serment au motif de pouvoir « agir » contre le gouvernement, d'obtenir des avancées sur le terrain des libertés. Mais, de même qu'en 1857, la mouvance « républicaine » n'apparaît pas unifiée : bien que l'amnistie de 1859 ait permis le retour de nombre d'exilés, certains le demeurent (tel Ledru-Rollin) et continuent de prôner une conduite peu conciliante. À Paris, les figures de la « nouvelle génération », qui ne partagent complètement ni les expériences ni la culture des hommes de 1848 – on rejette de plus en plus leur « idéalisme » – présentent de toutes autres dispositions : « ardente et avide d'action²⁷ », dit-on, elle pousse à la lutte électorale. Ces figures s'identifient en particulier au groupe des jeunes avocats auteurs d'un *Manuel électoral* (Clamageran, Dréo, Durier, Ferry, Floquet, Harnel, Hérold)²⁸. Nombre d'entre eux – soit par le biais du journalisme, soit par leur appartenance au monde des avocats – ont noué des relations avec des personnalités de la mouvance « orléaniste », et adhèrent aux thèses qui relativisent les divergences fondamentales entre les « nuances » de « l'opposition ».

²⁵ Lettre de Cochin à Falloux, 22 mars 1863, in *Correspondance d'Alfred de Falloux...*, op. cit., p.173.

²⁶ Alfred Darimon, *L'opposition libérale sous l'Empire, 1861-1863*, 1886, p. 296.

²⁷ Iouda Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, Pedone, 1906, p. 377

²⁸ *Manuel électoral. Guide pratique pour les élections au corps législatif, aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils municipaux*, par MM. J. J. Clamageran, A. Dréo, Emile Durier, Jules Ferry, Ch. Floquet, Ern. Harnel, F. Hérold, Paris : Poulet-Malassin et de Broise, 1861.

Si la position « abstentionniste », en témoigne la réunion chez les de Broglie, a perdu de sa force parmi les « grandes notabilités du parti libéral », elle demeure la consigne officielle imposée par le comte de Chambord à ses partisans²⁹. Pourtant une évolution se fait jour, tant parmi les « anciens », tel l'avocat Berryer, que parmi les plus « jeunes », à l'exemple de Cochin, qui affichent leur volonté d'un retour des « légitimistes » dans la vie politique. Dans le camp « démocrate », Proudhon tente de s'approprier le mot d'ordre abstentionniste et de mobiliser autour de cette posture – mais il effectue ce choix « par défaut », en réponse à une situation qui le marginalise, comme « un coup » pour « se refaire » une position³⁰. En effet, depuis les précédentes élections, tandis que son ancien disciple Darimon suivait la voie parlementaire (celle des amendements, des discours, des intrigues journalistiques, etc.), Proudhon glissait vers une radicalisation progressive. Différents facteurs rentrent en compte : la maladie, la fatigue, les difficultés d'argent et les drames personnels qu'il subit à la fin des années 1850 entretiennent des dispositions psychologiques peu favorables à la « modération ». De plus, Proudhon a reçu un coup violent au printemps 1858 lors que le gouvernement censura son « grand » livre, au succès annoncé, *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, et le poussa à l'exil en Belgique. Il y reste jusqu'en 1862. Les ouvrages qu'il publie par la suite (*La Fédération et l'Unité en Italie* en 1862, *Du principe Fédératif* en 1863) montrent que le pamphlétaire se distingue toujours par des prises de positions à contre-courant des idées communes aux milieux « démocrates » – au sein desquels il est diversement apprécié.

À l'approche des élections de 1863, Proudhon n'accepte pas la stratégie « d'union libérale », jeu d'alliances entre factions bourgeoises qui, selon lui, se fait au détriment de « la Révolution sociale ». C'est dans ce contexte qu'il tente un coup politique : remobiliser, à son profit, une partie du camp « démocrate » sur l'ancienne politique de « l'abstention » et du refus de serment. Dès janvier 1863, il écrit à son ami Gustave Chaudey (1817-1871) que voter n'est pas admissible, à la fois pour des raisons de principes, qui ressortent de sa théorie politique, mais aussi pour des raisons pratiques. La « nouvelle démocratie » qu'ils entendent incarner doit s'affirmer par l'abstention, cela pour deux raisons :

²⁹ Olivier Tort, « Les stratégies des légitimistes sous le Second Empire, ou le triomphe de l'irrésolution », *Parlement(s)*, 3, 2008.

³⁰ Antoine Schwartz, « Proudhon et le renouveau de l'opposition libérale au début des années 1860 », Communication au Colloque pour le bicentenaire de la naissance de Proudhon, Besançon, 17 octobre 2009.

« 1° parce que cette participation au système est très-mauvaise, ne sert qu'à entretenir de déplorables illusions et fait perdre de vue l'avenir grandiose et la révolution politique et sociale que notre devoir est de préparer ; 2° parce que là nous restons indéfiniment *confondus* avec les vieux de la vieille garde, que je viens de rejeter avec votre approbation et de toute mon énergie³¹. ».

En février, il demande l'autorisation de créer un journal *la Fédération*. S'imaginant le théoricien et l'avant-garde d'un parti nouveau, l'enthousiasme l'emporte : « c'est moi qui, dans ce moment, porte seul le drapeau de la Révolution, de la République, de la Liberté et du droit³² ». Cependant, pour pouvoir fédérer autour de lui, il faut trouver les moyens de mobiliser : or, constate-t-il, « on se tait, on fait silence sur mon nom et mes productions³³ ». Proudhon décide de rédiger une brochure qui paraît sous le titre *Les Démocrates assermentés et les réfractaires*. Le nœud de son argumentation consiste à affirmer qu'il existe des « conditions, des garanties et des formes » pour le bon exercice du suffrage universel, telles la liberté de réunion, celle de la presse ou la discussion des actes du gouvernement. Puisque celui-ci ne respecte pas ces garanties, il affirme qu'il est du devoir de l'électeur de s'abstenir pour « faire entendre à l'Empereur » que les conditions actuelles dans lesquelles fonctionne le suffrage universel « enchaînent son action³⁴ ».

Proudhon essaye en pratique de constituer ce mouvement d'opinion. Il impulse ainsi la création de comités d'abstention, à Paris et à Bordeaux. Mais il dispose de peu d'alliés et, malgré son public, d'une popularité insuffisante pour déclencher un mouvement d'ampleur allant à contre-courant de la tendance dominante. Néanmoins, Chaudey s'active pour constituer une liste de personnalités abstentionnistes et rédiger un manifeste qu'ils tenteront de diffuser le plus largement possible. Mais les proches de Ledru-Rollin refusent d'y participer. Fin mai, est envoyé à la presse un appel qui présente le vote blanc comme « la meilleure manière de protester contre toutes les pratiques attentatoires à la souveraineté électorale » et « le plus solennel des avertissements au pouvoir ». Il est signé essentiellement par des proches du philosophe : « Jules Bastide, Etienne Arago, Beslay, A-A Rolland, Victor Pilhes, P.-J. Proudhon, Gustave Chaudey, Elies Regnault, Rogeard, Amédée Langlois, Georges Duchêne, E. Leverdayo, Aristide Rey, Frison et Roullier » (*Le*

³¹ Lettre de Proudhon à Gustave Chaudey, 28 janvier 1863, in Pierre Joseph Proudhon, *Correspondance de P.-J. Proudhon*, t. XXII, 1875, p. 260.

³² Lettre de Proudhon à M. Lebègue, 25 février 1863, *Ibid.*, p. 306.

³³ Lettre de Proudhon à M. Maurice, 05 mars 1863, *Ibid.*, p. 346.

³⁴ Pierre Joseph Proudhon, *Les démocrates assermentés et les réfractaires*, 1863, p.62.

Temps, 20.05.1863). Ignorée par la presse « démocrate », l'initiative de l'abstention, également défendue par la *Gazette de France* représentant l'opinion légitimiste, est désavouée en quelques lignes lapidaires par les *Cinq* députés :

« Le vote à bulletin blanc, c'est l'abstention puérite. Or, s'abstenir aujourd'hui sous quelque forme que ce soit, c'est voter pour le candidat du gouvernement. Quant à nous, nous ne cesserons de vous répéter jusqu'au dernier moment : Au vote ! Au vote ! Avec union ! Au vote ! Avec un seul mot de ralliement : Liberté !³⁵ ».

2. Les candidatures de « l'opposition » dans la capitale

a) Lutttes pour la composition des listes

Avec le rattachement de la proche banlieue à Paris, les circonscriptions se sont trouvées une nouvelle fois bouleversées, et le nombre de députés de la Seine réduit à 9. De même qu'en 1857, à l'approche des nouvelles élections au Corps législatif, la composition des listes de candidats de « l'opposition » dans le département de la Seine fait l'objet de luttes intenses, parfois ouvertes, le plus souvent feutrées. Une nouvelle fois, c'est Léon Havin, le directeur du *Siècle*, la principale puissance de la presse « démocrate »³⁶, qui tente (dès le mois de mars) d'infléchir le processus de définition des listes conformément à son intérêt propre. Estimant qu'il a le plus de chances de l'emporter dans les quartiers formant la circonscription qui avait élu Ernest Picard en 1858, il souhaite que ce dernier se présente dans celle de Darimon, et que Darimon soit transféré dans la première³⁷. Finalement, devant les oppositions suscitées³⁸, Havin doit renoncer à cette prétention. En revanche, dans le processus de discussion des candidatures, les *Cinq* bénéficient du soutien actif de *La Presse* d'Emile de Girardin³⁹. La stratégie des députés sortants consiste à affirmer leur « solidarité », c'est-à-dire à exiger leur réélection « en bloc » – cette « solidarité » qui

³⁵ Proclamation citée par Emile Ollivier, *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, tome 6, Paris, Garnier frères, 1902, p. 253.

³⁶ Les chiffres de diffusion de la presse politique relatifs au mois d'août 1861 indiquent que son tirage est deux fois supérieur au second journal le plus diffusé, à savoir *La Patrie*, quotidien « impérialiste » (52 300 contre 22 904 exemplaires). Claude Bellanger et al. (dir), *Histoire générale de la presse française. Tome II. De 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969, p. 259.

³⁷ A. Darimon, *L'opposition...*, *op. cit.*, p. 332.

³⁸ Selon Taxile Delord, les partisans de Havin arguent que les élus ne devraient pas obtenir l'investiture d'une circonscription « comme on reçoit l'investiture d'un fief », et d'autant moins que le remaniement des circonscriptions intervenu depuis 1857 contredit la prétention du député sortant de se représenter devant ses anciens électeurs. T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 430.

³⁹ *Ibidem*.

permet à Darimon, et même à Emile Ollivier, d'éviter la remise en cause de leur réélection, malgré de vives critiques dans les milieux « démocrates⁴⁰ ».

Dans les milieux des militants « démocrates » de la capitale, il a été décidé de la formation d'un comité destiné à discuter les listes. Celui-ci devait être composé de vingt-cinq délégués élus. Mais son institution achoppe à la fois sur des divisions internes – Carnot, insatisfait de la liste de noms désignés, aurait préféré s'en retirer – et sur la législation existante – le gouvernement rappelle début mai que la loi interdit les associations de plus de vingt personnes. L'avocat Marie, qui a été ministre dans le gouvernement de février 1848, et pèse de toute son autorité d'« ancien » dans ce processus, déclare alors dans une lettre datée du 3 mai que le « parti » doit choisir « l'action » et privilégier une autre structure, non élue, mais plus efficace, composée des « noms les plus populaires auprès des diverses classes de la société » : « L'action décidée, et, dans mon sens, il doit en être ainsi, alors qu'un comité se forme, se constitue, se proclame dictatorialement, pour ainsi dire (le mot est bien gros, mais il rend bien ma pensée [...]) Nous irons ainsi plus vite et plus sûrement. Si pour livrer bataille, il n'y a pas de chefs, ou si, sur le plan de campagne, ceux-ci doivent, avant tout consulter l'armée, alors il n'y a rien à faire ; je le dis avec désespoir, mais je le dis comme je le sens : tout le monde ne peut pas commander [...]»⁴¹ Dans ces circonstances, c'est le « comité consultatif pour les élections » qui tente de s'imposer à la direction du mouvement. Formé pour proposer une expertise juridique dans la bataille des élections, il est composé des jeunes avocats, auteurs du *Manuel électoral* (Clamargeran, Dréo, Durier, Ferry, Floquet, Hérisson, Hérold), associés à d'anciens représentants (Carnot et Garnier-Pagès notamment) et à des publicistes amis (Jules Simon et Henri Martin en particulier). Dans une lettre datée du 8 mai 1863, il affirme qu'il n'a pas l'intention de désigner des candidats, seulement de s'efforcer de « mettre en harmonie les prétentions diverses, d'adoucir les rivalités, de rapprocher les esprits, de recommander l'union de tous ceux qui veulent sincèrement la liberté. » (*Le Temps*, 14.05.1863).

Dans ce processus de négociation de candidatures, les deux réunions qui paraissent avoir été décisives ont eu lieu chez Jules Favre, début mai 1863⁴², *en comité restreint*. L'initiative en revient à Emile Ollivier : « Je proposai de nous ériger dictatorialement en comité directeur ; les succès de l'élection était à ce prix », se souvient l'intéressé⁴³. Lors de la seconde, les *Cinq* sont présents, ainsi que les responsables du *Siècle*, du *Journal des*

⁴⁰ A. Darimon, *L'opposition...*, *op. cit.*, p.297. « Ollivier et moi, nous ne sommes plus bons qu'à jeter aux chiens » écrit alors Darimon.

⁴¹ Lettre reproduite par T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 434-435.

⁴² Les jours exacts où se sont tenues les deux réunions ne sont pas certains. Darimon en livre un compte-rendu à la date du 11 mai puis du 12 mai (A. Darimon, *L'Opposition...*, *op. cit.*, p. 391). Ollivier indique pour sa part qu'il convoque les « Cinq », Havin, Neffetzer, Girardin et Guérout le 6 mai, puis ensuite le 8 mai (E. Ollivier, *L'Empire libéral*, *op. cit.*, p. 232).

⁴³ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, *op. cit.*, p. 232.

Débats, de la *Presse*, de l'*Opinion nationale* et du *Courrier du Dimanche*⁴⁴. Lors de ces discussions, Bertin, le directeur des *Débats*, soulève la candidature du « brillant écrivain de l'école libérale, M. Prévost-Paradol ». Mais celle-ci se voit repoussée, d'après Darimon et Ollivier, du fait de l'hostilité d'Emile de Girardin. Ce dernier estimait que Prévost-Paradol se trouvait trop associé au parti « orléaniste » : « Nous ne voulons pas opposer gouvernement à gouvernement, mais seulement la liberté au gouvernement » aurait déclaré le directeur de *la Presse*⁴⁵. Cette décision suscite le départ du directeur du *Journal des Débats* : contrairement aux élections de 1857, il n'y aura donc pas de liste commune à ces journaux. Le « second mariage des *Débats* avec le *Siècle* » que craignait vivement Cochin n'a finalement pas eu lieu⁴⁶. En revanche, à défaut de Thiers, qui ne s'est pas encore prononcé, on s'accorde sur le nom de Laboulaye pour candidater dans la seconde circonscription. Darimon et Ollivier notent également que Jules Simon fut inclus dans les discussions et choisi pour la 8^e circonscription⁴⁷. Remarquons enfin que seul Auguste Nefftzer, le directeur du *Temps*, a refusé de participer à ces réunions. Il dénonce la mainmise exercée par le comité : « Vous voulez imposer vos choix [...] Votre comité n'est pas un comité ; c'est une dictature » (*Le Temps*, 10.05.1863).

Liste du <i>Siècle</i> , de la <i>Presse</i> et de <i>L'opinion nationale</i> (D'après <i>Le Siècle</i> , 11 mai 1863)	
1 ^{ère} circonscription	Havin, <i>directeur politique du Siècle</i>
2 ^e circonscription	Edouard Laboulaye, <i>membre de l'Institut</i>
3 ^e circonscription	Emile Ollivier, <i>député sortant</i>
4 ^e circonscription	Ernest Picard, <i>député sortant</i>
5 ^e circonscription	Jules Favre, <i>député sortant</i>
6 ^e circonscription	Adolphe Guérault, <i>rédacteur en chef de l'Opinion nationale</i>
7 ^e circonscription	Alfred Darimon, <i>député sortant</i>
8 ^e circonscription	Jules Simon, <i>membre de l'Institut</i>
9 ^e circonscription	Eugène Pelletan

⁴⁴ A. Darimon, *L'opposition*, op. cit., p. 391.

⁴⁵ D'après A. Darimon, *Ibid.*, p. 391-392. Notons que dans ses souvenirs, Jules Simon prête à Pelletan le même genre de propos : inclure Prévost-Paradol aboutirait à rendre « notre liste intelligible pour le gros des électeurs en y introduisant un orléaniste ». Jules Simon, *Le Soir de ma journée*, 1901, p. 60-61.

⁴⁶ Lettre d'Agustine Cochin à Falloux, 3 mars 1863, in *Correspondance...*, op. cit., p. 170.

⁴⁷ A. Darimon, *L'opposition*, op. cit., p. 393 ; E. Ollivier, *L'Empire libéral*, op. cit., p. 236.

La liste commune aux trois grands journaux de l'opposition « démocrate », *Le Siècle*, *la Presse* et *l'Opinion nationale* paraît le 11 mai 1863. Elle inclut quatre des *Cinq* députés sortants – Hénon ne se présente qu'à Lyon. *Le Siècle* affirme leur autorité : « Ces cinq sont désormais célèbres. Ils ont bien mérité du pays » (*Le Siècle*, 11.05.63). Havin se voit attribuer la 1^{ère} circonscription, Guérault la 6^e. Ce dernier n'est autre que le directeur de *l'Opinion nationale*, l'ancien saint-simonien devenu l'homme de la « démocratie impériale » qui a élevé son journal au rand de puissance de la presse d'« opposition » par son engagement pour la cause italienne⁴⁸. On remarque enfin la présence de trois anciens candidats des listes de « l'opposition » en 1857 : Laboulaye, choisi pour la 2^{nde} circonscription ; Pelletan, désigné pour la 9^e ; et Jules Simon, l'homme clef des négociations, qui obtient la 8^e. Quelques jours plus tard, Laboulaye se désiste pour laisser place à Thiers. *Le Siècle* choisit d'entériner ce changement en estimant que, malgré les désaccords, sa présence au Corps législatif permettra de « jeter une vive lumière sur la discussion des questions de politiques et de finances » (*Le Siècle*, 16.05.63). Cette liste ne fait pas l'unanimité. Dès sa parution, *Le Temps* s'empresse d'en limiter la portée : « la liste que nous reproduisons est, si l'on veut, une liste d'opposition, mais elle n'est pas la liste de l'opposition » (*Le Temps*, 12.05.1863). *Le Courrier du Dimanche* lance même une campagne de dénigrement contre Havin, en rappelant qu'il avait été patronné par le gouvernement lors des élections au conseil général de juin 1861⁴⁹. Face aux critiques, *Le Siècle* multiplie les appels à l'union : « vous n'êtes ni orléanistes, ni légitimistes ; vous n'êtes pas du parti de *l'Opinion nationale*, ni de celui de la *Presse*, ni de celui du *Temps*, ni de celui des démocrates radicaux, ni du parti des *purs*, ni du partis des *pointus* » ; et de proclamer : « nous sommes le parti de la Révolution de 1789 » (*Le Siècle*, 13.05.1863).

L'alliance des trois quotidiens, en accord avec les *Cinq* pour imposer leur propre liste, n'a pas empêché la floraison de candidatures concurrentes. À consulter la « liste complète des diverses candidatures de l'opposition » publiée par le *Journal des Débats* (*voir ci-dessous*), on remarque que dans (seulement) 3 des 9 circonscriptions un seul candidat de « l'opposition » se présente face au candidat officiel. Par rapport aux élections de 1857, l'offre politique s'est donc considérablement étoffée. Tous ces candidats ne

⁴⁸ Les chiffres de diffusion de la presse politique relatifs au mois d'août 1861 indiquent que son tirage (17 252 exemplaires) le situe en second derrière *Le Siècle*, à égalité avec la *Presse*. Cl. Bellanger (dir.), *Histoire générale de la presse*, op. cit., p. 259.

⁴⁹ Dans son édition du 17 mai, on trouve ainsi une « SOUSCRIPTION HAVIN » visant à collecter des fonds pour réimprimer la circulaire électorale du « candidat agréé par M. le ministre de l'intérieur, aux électeurs de Thoirny-sur-Vire », dans laquelle Havin indiquait nettement bénéficier du soutien du ministre.

disposent pas des mêmes ressources électorales. Certains d'entre eux sont soutenus par d'autres journaux : le *Courrier du Dimanche* défend par exemple la candidature de deux de ses collaborateurs, Prévost-Paradol (contre Guérout) et Jean-Jacques Weiss (contre Darimon). D'autres ne disposent que de leur réputation et de leur réseau de relations. Cochin se montre sceptique à l'égard de ses chances de succès : « Je ne me berce pas de beaucoup d'espoir ; réduit à mes affiches, et au bon renom de ma famille, le succès serait un tour de force. Paris serait un village, un scrutin serait une idylle, et le suffrage universel un bon enfant⁵⁰. » Certains disposent d'une très faible notoriété (G.-F. Dupont, médecin qui se présente contre Emile Ollivier) ; d'autres ont déjà été candidat lors des précédentes élections (Ferdinand de Lasteyrie qui, cette fois, ne dispose plus de l'appui du *Siècle*). Mais le fait le plus notable réside dans la réapparition de candidats appartenant à la « démocratie avancée ». Deux d'entre eux sont rentrés de l'exil avec l'amnistie de 1859 : Paul de Jouvencel (1817-1897), qui milita en 1848 au sein de « la conférence de la Concorde », réunion ayant pour but de « lutter contre l'exploitation des travailleurs⁵¹ » ; Cantagrel (1810-1887), qui dirigea avant la Seconde République un journal dévoué aux théories socialistes Charles Fourier, puis siégea à l'Assemblée législative de 1849 sur les bancs de la « Montagne ». Le premier s'oppose à Guérout, le second à Darimon. Enfin, il faut souligner la présence sur ces listes de deux ouvriers typographes, Jean-Jacques Blanc et Jean-Baptiste Coutant qui se présentent, l'un contre Havin, l'autre contre Favre. Tous deux revendiquent à travers leurs candidatures de défendre spécifiquement les intérêts des populations ouvriers.

<i>Les candidats de l'opposition dans la Seine</i> <i>Pour les élections au Corps législatif du 31 mai 1863 et 1^{er} juin 1863</i>		
	« Liste complète des diverses candidatures de l'opposition » <i>(Journal des Débats & Le Temps, 30 mai 1863)</i>	Liste du <i>Siècle</i> <i>(D'après l'édition du 30 mai 1863)</i>
1 ^{ère} circonscription	Jean-Jacques Blanc, <i>ouvrier typographe</i> Havin, <i>directeur politique du Siècle</i> Ferdinand de Lasteyrie, <i>ancien député</i>	Havin
2 ^e circonscription	Thiers, <i>ancien ministre</i>	Thiers
3 ^e circonscription	G.-F. Dupont, <i>médecin</i>	

⁵⁰ Lettre d'Augustin Cochin à Falloux, 3 mars 1863, in *Correspondance, op. cit.*, p. 170.

⁵¹ Eric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999, p.323.

	Emile Ollivier, <i>député sortant</i>	Emile Ollivier
4 ^e circonscription	Ernest Picard, <i>député sortant</i>	Ernest Picard
5 ^e circonscription	Coutant, <i>ouvrier typographe</i> Jules Favre, <i>député sortant</i>	Jules Favre
6 ^e circonscription	Cochin Dupuis, <i>avocat à la Cour impériale</i> Guérout, <i>rédacteur en chef de l'Opinion nationale</i> Paul de Jouvencel Prévost-Paradol, <i>rédacteur du Journal des Débats</i>	Adolphe Guérout
7 ^e circonscription	Cantagrel, <i>ancien représentant, ancien rédacteur en chef de La Démocratie pacifique</i> Darimon, <i>député sortant</i> Philippe Doré, <i>propriétaire et professeur</i>	Alfred Darimon
8 ^e circonscription	Adolphe de Milly, <i>manufacturier</i> J. Mahias, <i>rédacteur de la Presse</i> Jules Simon, <i>membre de l'Institut</i>	Jules Simon
9 ^e circonscription	Eugène Pelletan, <i>publiciste</i>	Eugène Pelletan

b) Prévost-Paradol candidat

Dans la capitale, Edouard Laboulaye était initialement candidat dans la deuxième circonscription, soutenu par le *Journal des Débats* et le *Siècle*, jusqu'à ce que Thiers décide de s'y présenter, et qu'il dût se désister. Prévost-Paradol, lui aussi, « brûle d'être élu » comme l'indique son biographe⁵². Il envisage d'abord une candidature à Aix, puis se désiste en faveur de son ami Thiers. Il se présente finalement dans la circonscription de Périgueux, en Dordogne. Le *Journal des Débats* introduit en ces termes sa circulaire, dans laquelle il affirme « [n'appartenir] exclusivement à aucun parti » :

« [cette candidature] M. Prévost-Paradol ne l'a ni recherchée, ni même prévue. Elle lui a été offerte avec insistance par plusieurs personnes influentes appartenant à l'opinion démocratique [...] il fallait un candidat qui pût réunir aux voix du parti démocratique le suffrage de toutes les fractions modérées de l'opinion libérale. C'est alors qu'on a songé à M. Prévost-Paradol, dont le nom a paru plus capable qu'aucun autre de rallier autour du scrutin les libéraux de toutes nuances. » (*Journal des Débats*, 22 mai 1863)

Le procureur général se montre pour le moins réservé sur les chances de succès du journaliste parisien : « M. Prévost-Paradol, très peu connu dans le Périgord, n'est pas un

⁵² Pierre Guiral, *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955, p. 314.

candidat sérieux. C'est évidemment là un ballon d'essai et une fiche de consolation donnée à un homme d'un talent incontestable que les vétérans de la presse parisienne désirent écarter comme un rival plus jeune et plus intelligent⁵³. »

Le magistrat ne se trompe sans doute pas en affirmant que Prévost-Paradol a été « écarté ». Il désirait en effet se présenter dans la 8^e circonscription et s'est vu contraint de renoncer quand « son ami⁵⁴ » Jules Simon a décidé, en accord avec le « comité » réuni chez Jules Favre, d'y être candidat. Il s'est ensuite reporté sur la 6^e circonscription et Vavin a accepté de se désister en sa faveur (*Journal des Débats*, 18.05.1863). Contre lui, outre le député sortant (Fouché-Lepelletier) se présentent Paul de Jouvencel, homme « la démocratie avancée » ; Augustin Cochin, catholique « libéral » et légitimiste, rédacteur du *Correspondant* et ami de Montalembert ; et surtout Adolphe Guérout, le directeur de *l'Opinion nationale* : quoique « bonapartiste », ce dernier bénéficie du soutien du *Siècle* et d'une réelle popularité en tant que défenseur des nationalités. Dans sa circulaire, Prévost-Paradol met en avant sa notoriété et son combat pour la « liberté » :

« Je ne suis pas tout à fait un inconnu pour vous : j'ose espérer ; et c'est mon principal titre à vos suffrages, que la plupart de ceux qui se sont intéressés depuis sept ans aux épreuves de la liberté en France, ont entendu prononcer mon nom [...] Elever et honorer la démocratie française en l'associant à une liberté désormais inébranlable, voilà le premier de mes vœux. » (*Journal des Débats*, 24 mai 1863)

Sa candidature est recommandée par un comité qui comprend surtout des notables « orléanistes », tel le marquis d'Harcourt (ancien ambassadeur), Vavin (ancien député et représentant), Ferdinand de Jouvencel (ex-conseiller d'Etat, ancien député), le comte d'Haussonville (ancien parlementaire), mais aussi Littré (de l'Institut), Gambetta (avocat) et son collègue J.-J. Weiss (*Le Temps*, 29.05.1863). Prévost-Paradol bénéficie du soutien du *Journal des Débats*, du *Courrier du dimanche* – « Oui, avec M. Prévost-Paradol, ce sont toutes les opinions de la jeunesse éclairée de notre pays qui seront vaincues ou triomphantes » (le 31.05.1863) – et même du *Temps*. Mais Guérout, à la tête d'un quotidien disposant d'une vaste audience, bénéficie de l'appui de la presse « démocratique ». Il accuse Prévost-Paradol d'être un « orléaniste ». Celui-ci s'en défend :

⁵³ Procureur général de Bordeaux, 23 mai 1863, Archives Nationales, BB 30-427, dossier 7 ; *ibid.*, p. 320.

⁵⁴ Prévost-Paradol, qui avait été son élève à l'école normale, était ensuite devenu « un de [ses] meilleurs amis », raconte Jules Simon. *Le Soir... op. cit.*, p. 55.

« Permettez-moi seulement, Monsieur, de ne pas accepter aujourd'hui plus qu'à l'ordinaire le terme d'orléaniste que vous ajoutez à mon nom. [...] Si je vous appelais orléaniste en songeant à vos affinités d'autrefois, ou républicain en songeant à vos affinités d'aujourd'hui, n'y aurait-il point dans cette expression quelque injustice ou du moins quelque inconvenance? Souffrez donc, Monsieur, que je demeure comme vous sur le terrain de la Constitution où notre serment nous enferme. C'est d'ailleurs un terrain assez large pour tout le monde, puisque cette Constitution est modifiable, et qu'on a le droit de souhaiter qu'elle s'ouvre à la liberté. » (Lettre du 18 mai 1863 publiée dans le *Journal des Débats*, 20 mai 1863).

Face à Guérout, le défenseur des « nationalités, Prévost-Paradol souffre aussi de son refus d'adopter une position tranchée sur le débat qui passionne l'opinion : la question romaine. Proche de Thiers, il craint comme lui l'unité italienne ; comme « libéral », favorable à la séparation de l'Eglise et de l'État, il ne saurait se montrer en défenseur irrésolu du pouvoir du Pape. De manière révélatrice, un admirateur de quelques années son cadet, Emile Boutmy (1835-1906), fait part au rédacteur des *Débats* de sa crainte, en votant pour lui, de « diviser le parti démocratique », et signale son scepticisme face à son irrésolution : « En un mot, êtes-vous partisan ou non du pouvoir temporel du pape ?⁵⁵ ».

c) « Réveil libéral » ou « comédie des anciens partis » ?

Les contemporains du Second Empire ont eu le sentiment d'assister à un « réveil » de « l'opposition » lors de ces élections. L'étude de l'historien Patrick Lagoueyte atteste de cette évolution essentielle de la structure de la compétition électorale, dans le sens d'une complexification de l'offre électorale et d'une intensification de la lutte politique (d'autant que cette campagne marque la réapparition de comités électoraux). Aux élections au Corps législatif de 1857, on comptait 148 candidats non officiels pour 257 circonscriptions ; dans 128 d'entre elles (soit 49,80 %), le candidat officiel était élu sans opposant ; dans aucune circonscription celui-ci ne devait affronter plus de deux opposants. Aux élections de 1863, on compte désormais 260 candidats non officiels pour 274 sièges ; cette fois, seules 71 circonscriptions voient un candidat officiel se présenter sans opposant ; dans plus de 18,25% d'entre elles (contre 7,80 % en 1857), on observe des candidatures multiples⁵⁶.

⁵⁵ Archives de la Bibliothèque de l'Institut, MS Ludovic Halévy, lettre du 26 mai 1863.

⁵⁶ Patrick Lagoueyte, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire (1852-1870)*, thèse d'histoire, Université de Paris 1, 1991, p. 614. On rappelle que ce recensement porte sur les candidatures ayant rassemblées plus de mille voix.

Parmi ces 260 candidats non officiels, Patrick Lagoueyte recense près de 69 candidatures de « libéraux ou orléanistes », dont 20 anciens députés. Il n'était qu'une dizaine en 1857⁵⁷. Thiers n'est donc pas le seul à tenter un retour dans la carrière politique : entre autres, Odilon Barrot, de Beaumont, Buffet, Casimir Perier, Louis Decazes (fils d'Elie Decazes, ancien président du conseil des ministres), Dufaure, Léonce Lavergne, de Rémusat, Saint Marc Girardin ou Vingtain font également le choix de se présenter aux élections.

L'appel au retour des « grandes notabilités du parti libéral » dans l'arène politique paraît ainsi avoir fonctionné. Qu'en est-il en revanche de la stratégie d'« union libérale » ? En pratique, les candidatures uniques, rassemblant « démocrates » et « libéraux » derrière une seule personnalité, s'avèrent rares, même si dans diverses localités des ententes se sont formées. C'est le cas, par exemple, de la candidature de « l'orléaniste » Charles De Rémusat à Toulouse. Á Marseille, ce sont les candidatures du « républicain » Marie et du « légitimiste » Berryer qui symbolisent « l'union libérale » ; à Paris, celle de Thiers. Homme de l'ancienne monarchie déchue, puis du « parti de l'ordre » qui a porté Louis-Napoléon Bonaparte au pouvoir avant d'en devenir l'adversaire, la « rentrée » dans la vie politique de celui que l'Empereur désigne comme « l'historien national » constitue un « évènement ». Thiers a longuement hésité⁵⁸, puis accepté que sa candidature soit portée par un comité présidé par Dufaure rassemblant des « honorables industriels et négociants » (*Le Temps*, 14.05.1863). Obtenir l'adhésion des « démocrates » n'allait pas de soi. Juliette Adam se rappelle les réticences que cette annonce a suscitées parmi ses « amis » :

« Quoi ! l'assassin de la rue Transnonain, l'ennemi du suffrage universel, s'adresse au suffrage universel ! Quoi ! celui qui a été le plus implacable pour la violation du serment prêterait serment !⁵⁹ »

Pourtant, les *Cinq* et les principaux journaux de cette mouvance se rallient sans hésitation au « nom » fameux qui « signifie : *Responsabilité ministérielle*. » (*La Presse*, 15.05.1863). Le pouvoir impérial n'ignore pas la signification de ce nom. En témoigne la lettre virulente que le ministre Persigny adresse le 21 mai 1863 au préfet de la Seine :

⁵⁷ *Ibid.*, p.639.

⁵⁸ « M. Thiers, note avec ironie Cochin, après quatre ou cinq reprises de *oui*, de *non*, disant *oui* les lundi, mercredi, vendredi, *non* les mardi, jeudi, samedi a fini cependant par un *oui*. » Sur les hésitations de Thiers, Pierre Guiral, *Adolphe Thiers ou De la nécessité en politique biographie*, Paris, Fayard, 1986, p. 298 et s.

⁵⁹ Juliette Adam, *Mes Premières armes littéraires et politiques*, Paris, Lemerre, 1904, p. 409. L'évocation de la rue Transnonain fait référence à la répression par le ministre Thiers d'une émeute ouvrière le 13 mai 1834.

« Ce que veut M. Thiers, c'est le rétablissement d'un régime qui a été fatal à la France et à lui-même, d'un régime flatteur pour la vanité de quelques-uns et funeste au bien de tous, qui déplace l'autorité de sa base naturelle pour la jeter en pâture aux passions de la tribune, qui remplace le mouvement par l'agitation stérile de la parole, qui, pendant dix-huit ans, n'a produit que l'impuissance au-dedans et la faiblesse au dehors, et qui, commencé dans l'émeute, continué au bruit de l'émeute, a fini par l'émeute. » (*Le Journal des Débats* le 23 mai 1863)

Placardée sur tous les murs de Paris, cette attaque offensive, qui désigne Thiers en ennemi de l'Empire, si ce n'est comme *l'ennemi*, aurait eu pour effet « contraire », selon Taxile Delord, de « rallier les démocrates hésitants⁶⁰ », de lever les préventions qui pouvaient exister parmi les électeurs de cette mouvance.

Outre ces candidatures uniques, symboles de « l'Union libérale », celle-ci se manifeste également dans les formes de soutiens accordés par les directions des journaux ou les chefs politiques à des candidats appartenant à des « nuances » différentes. Si *Le Siècle*, comme on l'a vu, recommande à ses lecteurs de voter pour Thiers, le *Journal des Débats* – sans trop les appuyer directement – ne conteste pas la réélection des députés « démocrates » de la capitale, Darimon, Favre, Ollivier et Picard. Ceux-ci ne sont pas les moins actifs sur ce terrain. Emile Ollivier, en particulier, s'est employé à promouvoir la stratégie d'« union libérale » en apportant son appui à diverses candidatures non « démocrates » – celles de Thiers, de Montalembert, de Berryer, de Casimir-Périer, de Cornélis de Witt (gendre de Guizot) –, le plus souvent par le biais de lettres de soutien⁶¹. Darimon, de son côté, conseille aux ouvriers venus le solliciter de donner leur voix à Thiers⁶² – ce dernier, d'ailleurs, lui rend la pareille en intervenant pour obtenir le retrait de la candidature de J.-J. Weiss posée contre l'ancien disciple de Proudhon⁶³. Tout laisse à penser que ce jeu de transfert de ressources symboliques se réalise non à sens unique, mais de façon inégale : ce sont plutôt les candidatures des « libéraux » qui nécessitent l'appui des « autorités » journalistiques ou politiques des milieux « républicains », surtout dans les secteurs géographiques où celles-ci disposent d'une certaine influence (notamment dans les grandes villes et en particulier dans la capitale). En pratique, cette entente comporte beaucoup de limites et de restrictions : ainsi refuse-t-on d'accorder un soutien à Prévost-Paradol, trop marqué « orléaniste ». Le discours qui domine la période n'en reste pas

⁶⁰ T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 449.

⁶¹ Emile Olivier, *Le 19 janvier*, 1869, p. 450 ; E. Ollivier, *Journal*, t.1, Paris, Julliard, 1961, p. 81.

⁶² A. Darimon, *L'opposition...*, *op. cit.*, p. 400.

⁶³ Il a menacé de le faire exclure de la rédaction des *Débats*. P. Guiral, *Adolphe Thiers...*, *op. cit.* p. 302.

moins celui de la nécessité d'obtenir l'élection de « personnalités » appartenant à « l'opposition », indépendamment de leur sensibilité politique supposée. Il est vrai qu'aucun des candidats « non officiels » n'affiche de convictions « monarchistes » ou « républicaines », et que leurs discours publics se confondent aisément.

Le caractère quasiment indistinct des circulaires électorales de « l'opposition » constitue en effet un trait caractéristique de cette campagne politique. Outre l'évocation des « libertés » absentes, la mise en cause des finances publiques de l'Empire constitue le thème récurrent des plates-formes électorales. S'adressant à l'électorat bourgeois de Seine-et-Oise, celle de Barthélemy Saint-Hilaire, porte exclusivement sur les questions budgétaires : « Avec la liberté, le plus urgent des besoins publics, c'est d'établir une sévère économie dans nos finances et un réel équilibre dans nos budgets. » (*Journal des Débats*, 19.05.1863). S'adressant à un public plus populaire, celle de Darimon affiche comme ambition de « défendre l'argent des contribuables contre l'augmentation croissante des dépenses publiques » (*Journal des Débats*, 29.05.1863). Persigny, dans sa circulaire du 28 mai adressée aux préfets, dénonce l'usage de cette thématique comme une « manœuvre » :

« Des hommes de 1815, de 1830, de 1848, coalisés dans un effort commun, essayent sur plusieurs points de surprendre la bonne foi du pays pour tourner contre l'Empereur les libertés mêmes qu'il a données récemment, et tous, comme obéissant à mot d'ordre, ont recours à la même manœuvre. Ne pouvant nier les grandes choses faites par l'Empereur, ils s'attaquent aux moyens qui ont servi à les accomplir, c'est-à-dire aux finances de l'État, parce que peu de personnes étant versées dans les questions de ce genre, ils espèrent pouvoir plus impunément répondre le mensonge et l'erreur. » (*Le Siècle*, 31 mai 1863).

Excepté celles des candidats ouvriers, disposant de peu d'audience, aucune autre circulaire électorale n'évoque les questions « sociales » ou les revendications ouvrières. La thématique très générale de la « liberté » imprègne à ce point les discours politiques qu'elle revêt une forme consensuelle et omnibus. De ce point de vue, la proclamation du « comité consultatif pour les élections » datée du 20 mai 1863 s'avère exemplaire : elle ne comporte en effet aucune revendication, hormis l'invocation de la « Liberté ».

« Liberté : c'est le vœu de tous, le cri de tous, le cri des consciences, le besoin du présent, l'espoir de l'avenir. Liberté, on trouve ce mot inscrit sur tous les programmes, sur toutes les professions de foi, sur toutes les bannières. Il retentit partout, dans les villes, dans les campagnes ; les uns l'acclament comme la vérité, les autres s'en couvrent comme d'un voile ;

c'est de la part de tous un éclatant hommage à notre immortel révolution. [...] La liberté est donc le but posé : pour y parvenir, l'union nous est prescrite comme un devoir. Laissons les polémiques fâcheuses ! Ecartons les divisions funestes ! [...] ⁶⁴ »

L'étendard « libéral » s'apparente donc à un mot d'ordre *a minima*, fondé sur l'affaiblissement des antagonismes idéologique. Il comporte une dimension tactique : le « terrain commun » de la « liberté » rend possible des alliances ou des ententes qui comportent une dimension « transgressive » vis-à-vis des repères politiques antérieures. Cette coalition fait l'objet de dénonciations continuelles dans la presse officieuse, qui moque les « quelques ambitions déçues » se cachant « sous un faux drapeau » (*Le Constitutionnel*, 07.05.1863), ou stigmatise « la comédie des anciens partis » :

« Voici donc que reparaissent toutes les ambitions des partis dont la France a si cruellement éprouvé les effets. Il est vrai qu'elles ne s'avouent pas et qu'elles ne peuvent s'avouer au grand jour. [...] Comme pour engager la lutte sur le terrain légal il faut déclarer qu'on accepte la Constitution, on fait immédiatement ses réserves : on ne l'accepte que parce qu'elle est *perfectible*, en se promettant bien de l'attaquer et de la détruire [...] Cette coalition d'opinions les plus divergentes se cache sous le manteau élastique du libéralisme. Tous les candidats de l'opposition se proclament en effet libéraux. Ils promettent toutes sortes de libertés, mais la seule dont ils ne parlent pas, la seule qu'ils aient en vue, c'est la liberté d'attaquer et de saper les institutions impériales. [...] Les électeurs ne seront pas dupes de la comédie électorale qui se joue [...] Pour justifier l'agitation à laquelle se livrent les candidats de l'opposition, on leur a dit que c'était l'esprit politique qui se réveillait ; ils savent, à n'en pas douter, que c'est l'ambition seule des anciens partis qui se réveille. » (*Le Constitutionnel*, 24 mai 1863)

On trouve également dans les archives de Rouher des notes manuscrites, très probablement datées de 1863, qui constituent une sorte d'argumentaire pour critiquer la stratégie « d'union libérale », mettre à jour ses contradictions, répondre à la revendication très générale de la « Liberté » sur laquelle elle se fonde :

« *Conduite de l'opposition*

-trait saillant : la coalition

-origine de la coalition : réunion Broglie

-la conscience permet-elle de prêter serment ?

-Eléments contradictoires qui la soutiennent, alliances monstrueuses.

⁶⁴ Elle est signée « Carnot, Ed. Charton, J.-J. Clamageran, B.Cordon, A. Dréo, E. Durier, Garnier-Pagès, J. Ferry, Ch. Floquet, Ch. Hérisson, F. Hérold, Marie, Henri Martin, Jules Simon. » T. Delord, *Histoire..., op. cit.*, p. 447-448.

-Les coalitions [autrefois] condamnées par M. Thiers
 -Les députés ainsi nommés ne représentent aucun principe, et *ne peuvent aborder, sans se diviser, aucune des questions du moment.* »

[...]

La liberté vraie est dans les campagnes.

La *liberté morale* : influence naturelles de la famille, d'une vie paisible, des traditions conservatrices. Dans les villes, au contraire, excitations des ateliers, des cabarets, des sociétés secrètes, la lune. »

Le puissant ministre, membre du Conseil privé, entend ainsi contester le bien fondé de cette coalition en soulignant son caractère supposé « immoral » et artificiel, en faisant valoir ses faiblesses intrinsèques (*[ils] ne peuvent aborder, sans se diviser, aucune des questions du moment*) ; il convient pour les partisans de l'Empire d'opposer « l'agitation » des zones urbaines et la « vie paisible » des campagnes restées fidèles à l'Empire – d'opposer une autre forme de liberté, « la vraie » selon lui⁶⁵.

3. La signification de « l'Union libérale »

a) L'interprétation des résultats

<i>Résultats des élections des 31 mai - 1^{er} juin 1863 dans le département de la Seine (D'après le Journal des Débats, 03 juin 1863)</i>		
<i>Circonscriptions</i> (nombre d'inscrits / nombre de suffrages comptés)	<i>Candidats de l'opposition</i> (nombre de voix)	<i>Candidats du gouvernement</i> (nombre de voix)
1 ^{ère} circonscription (34 614 / 24 449)	Havin : 15 359 De Lasteyrie : 1 425 JJ. Blanc : 332	Delessert : 7 307
2 ^e circonscription (32 864 / 21 068)	Thiers : 11 120	Devinck : 9. 842
3 ^e circonscription (40 040 / 28 268)	Emile Ollivier : 18 151 Dupont : 168	Varin : 10 105
4 ^e circonscription (30 814 / 23 594)	Ernest Picard : 17 044	Le général Perrot : 6 530
5 ^e circonscription (37 225 / 26 851)	Jules Favre : 18 741	Lévy : 8 092
6 ^e circonscription (40 912 / 30217)	Gérout : 11 098 Cochin : 6 696 Prévost-Paradol : 2 236 P. de Jouvencel : 650	Fouché-Lepelletier : 9 531

⁶⁵ AN. Papiers Eugène Rouher : 45 AP 1.

7 ^e circonscription (36 433 / 27 569)	Darimon : 18 192 Cantagrel : 533 Doré : 169	Constant Say : 8 606
8 ^e circonscription (33 270 / 24 521)	Jules Simon : 17 809	De Milly : 888
9 ^e circonscription (33 270 / 24 521)	Pelletan : 12 295	Picard : 12 188

Dans le département de la Seine, le succès de « l'opposition » apparaît complet puisqu'elle remporte les 9 sièges. Les députés sortants (Darimon, Favre, Ollivier, Picard) sont réélus dès le premier tour, tandis que des nouveaux les rejoignent au Corps législatif : Guérout (élu au second tour), Havin, Pelletan (au second tour), Simon et Thiers. En revanche, en province, elle ne compte que peu d'élus : entre autres, Berryer (Bouche-du-Rhône), Dorian (Loire), Glais-Bizoin (Côtes-du-Nord), de Lanjuinais (Loire inférieure), Lambrecht (Nord), Marie (Bouche-du-Rhône) et Plichon (Nord). En incluant l'ensemble des candidats « indépendants », le journaliste Taxile Delord estime que le Corps législatif compte alors 35 députés « non-officiels »⁶⁶. L'historien Eric Anceau propose un relevé plus précis : quatorze « indépendants », treize « républicains », quatre « orléanistes », un « légitimiste », un « bonapartiste indépendant » (Gavini)⁶⁷. Globalement, « l'opposition » a considérablement augmenté le nombre de voix obtenues par rapport à 1857 (de 665 000 à 1 954 000), l'abstention ayant baissée de 35,4% à 27 % des inscrits⁶⁸.

Le sens des résultats fait l'objet de luttes d'interprétation dans la presse. Les *Débats* évoquent « un succès relatif dont peuvent se féliciter hautement tous les amis sincères et éclairés de la cause libérale », qui marque « un réveil de l'opinion publique ». Le quotidien cherche aussi à rassurer son lectorat : « le mouvement qui se produit n'a rien d'inquiétant, rien d'hostile au principe du gouvernement et des institutions qui nous régissent » (*Journal des Débats*, 04.06.1863). Nefftzer se montre plus solennel : « On nous a dit souvent, et sur tous les tons, que l'élection de 1848 signifiait : Ordre. Si nous ne nous trompons pas, les votes parisiens de 1863 signifient : Liberté » (*Le Temps* 03.06.1863). Dans les colonnes du *Siècle*, Taxile Delord se félicite de l'élection de « ses » candidats : « le résultat des élections de Paris est une victoire démocratique ; les vieux partis, comme on les appelle, ont eu 2 ou 3 succès partiels ; la démocratie seule a livré bataille à Paris, et elle a été victorieuse » (*Le Siècle*, 03.06.1863). Deux jours plus tôt, le

⁶⁶ *Ibid.* p.454.

⁶⁷ E. Anceau, *Les députés du Second Empire*, tome 1, Paris, H. Champion, 2000, p. 69.

⁶⁸ Jean Garrigues, *La France de 1848 à 1870*, Paris, Armand Collin, 2000, p.161.

journal présenté « la résurrection de la classe moyenne à la vie politique » comme « le grand fait qui domine les élections de 1863 » (*Le Siècle*, 01.06.1863). En revanche, *Le Constitutionnel*, organe de la presse gouvernementale, rappelle non sans plaisir que « les noms les plus significatifs ont été vaincus avec éclat sur presque tous les points du territoire » (le 04.06.1863), et s'empresse de fournir la liste des candidats de « l'opposition » battus :

« Odilon Barrot, Casimir Perier, De Rémusat, Dufaure, De Montalembert, De Mérode, De Meaux (gendre de Montalembert), Gustave de Beaumont, Buffet, Léonce Lavergne, De Flavigny, De Jouvenel, Keller, Anatole Lemercier, Saint Marc Girardin, Freslon, Ferdinand de Lasteyrie, Duc Decazes, Cornélius de Witt (gendre de Guizot), Mahul, Louis Passy, de Malleville, Lacave-Laplagne, Prévost-Paradol, Lherbette, De Vogue, Général de Courtais, De Barantes, De Lacretelle, De Kerdel, De Rainneville, Barthélémy Saint-Hilaire, Victor Lefranc, De Montesquiou-Fezensac., De Montesquiou, De Bondy, Guibourg (secrétaire de M. Dufaure), D'Adelsward, Pareira, Charjon, De Chazelles, Mathé, Th. Bac, Estancelin, Charamaule, Maure, Mortemar, De Cuverville, Mathieu, Toupet des Vignes, Anglade, Richard (du cantal), Poulie-Emmanuel, Thourel, Ch. Floquet, Vingtain, Labiche, André-Pasquet, De Lur Saluces, De Blosserville, Brives, De Léon, Duclos, Jeanotte-Bozérian, Cantagrel, Calluau, Louis Tribert, De Vignerot, Lefèvre-Pontalis, Phillis, Garreau, Arthur Picard ».

« L'union libérale » s'avère presque un échec pour les « libéraux » : excepté Thiers, aucune des « grandes notabilités du parti libéral » n'est parvenue à se faire élire. Parfois, certains d'entre eux ont même subi une défaite douloureuse : Montalembert obtient à peine 1 700 voix à Besançon, 3500 à Saint-Brieuc – « suprême humiliation » écrit-il dans son journal⁶⁹. Quoique victorieux de ces adversaires, le pouvoir impérial ne considère par le résultat global comme un succès : fin juin le ministre Persigny se trouve démis de ses fonctions.

b) Les « leçons » des élections

Pour les personnalités associées aux « anciens partis », le retour à la vie politique s'est donc révélé synonyme de défaite. Quelles en seraient les causes ? Les publicistes « libéraux » pointent du doigt l'action de l'administration – les années suivantes, le système de la candidature officielle, et plus généralement les pratiques qui lui sont liées, feront l'objet de critiques croissantes. Prévost-Paradol souligne le contraste entre le vote

⁶⁹ Ch. de Montalembert, *Journal...*, op. cit. p. 577.

des grandes villes et celui des campagnes : « cette différence dans la façon de voter vient surtout d'une différence dans la façon de sentir », l'électeur rural n'étant pas sensible aux thématiques de l'opposition centrées sur les libertés ; « les populations rurales n'ont point de griefs contre le pouvoir » tranche le rédacteur (*Journal des Débats*, 15.06.1863). Mais ce sont aussi les rapports de forces et d'alliances au sein de l'opposition « libérale » qui sont en cause. À Paris, constate Prévost-Paradol, le succès de « l'opposition » est surtout « l'œuvre de trois journaux qui, dans l'état de la presse française, n'ont eu qu'à s'unir pour exercer sur l'élection de la capitale une influence décisive » (*Journal des Débats*, 15.06.1863). De son côté, Albert de Broglie ne manque pas d'évoquer le « regrettable esprit d'exclusion » qui aurait abouti, dans la capitale, à l'élection, excepté Thiers, de personnalités appartenant toutes à « une seule fraction de l'opinion libérale, celle qui affectionne tout particulièrement le nom de démocratique » (*Revue des deux Mondes*, 1^{er} octobre 1863). Rémusat insiste en revanche, dans son journal, sur la faiblesse structurelle de l'offre « libérale » dans une situation où la bourgeoisie demeure acquise au gouvernement : « Quant au parti libéral, il n'était pas formé », écrit Rémusat ; « je ne sais si j'avais eu à Toulouse cent voix dans la bourgeoisie non républicaine, mais cependant le germe d'un parti intermédiaire existait et semblait près de se développer⁷⁰. » Il se montre donc optimiste : « ce qui me paraît constaté, c'est le réveil de l'opinion libérale ; il est réel, du moins dans la couche inférieure de la bourgeoisie », écrit-il à Thiers⁷¹.

Dans les colonnes de la *Revue nationale*, dont Edouard Laboulaye est l'un des animateurs, Eugène Yung (1827-1887) se montre très enthousiaste : les élections de 1863 constituent selon lui une « date mémorable » et marquent « le commencement d'une période nouvelle. » Jeune normalien et docteur en lettres, depuis peu collaborateur du *Journal des Débats*, il s'identifie pleinement aux positions intellectuelles alors situées à la jonction entre l'univers « libéral » et l'univers « démocrate. » D'une manière générale, il constate, avec satisfaction, que les électeurs ont « voté pour la liberté », et qu'au final « l'opposition de gauche » domine nettement. Il regrette toutefois que le suffrage universel ait écarté « certains noms qui étaient plus propres que d'autres à donner aux élections de 1863 ce sens spécialement et largement libéral. » Ce faisant, il évoque aussi bien des « libéraux » de l'ancienne génération que de la nouvelle :

⁷⁰ Ch. De Rémusat, *Mémoires...*, op. cit., p.161.

⁷¹ Lettre de Thiers du 27 octobre 1863 in Daniel Halévy, *Le courrier de monsieur Thiers*, Paris, Payot, 1921.

« Les uns, ayant joué déjà à d'autres époques un rôle politique, n'en reconnaissent pas moins les mouvements qui se sont produits dans le sein de la société française, depuis qu'ils ont quitté la scène, et se montrent tout prêts à s'y accommoder pour mieux préparer l'avenir ; les autres, n'ayant eu aucune part aux gouvernements antérieurs, et n'étant arrivés à l'âge d'homme qu'au moment de leur chute, appartiennent à ces jeunes générations, qui ne sont déjà plus très éloignées de la maturité, et qui cherchent, malgré les conditions difficiles où elles se sont trouvées jusqu'à présent, à se former des idées et des convictions qui leur soient propres⁷². »

Le publiciste prend acte d'un changement décisif : « les qualifications de légitimistes, d'orléanistes et de républicains ont fini par signifier plutôt des préférences pour certaines idées politiques que des vœux précis pour la résurrection complète et entière de tel ou tel des régimes que nous avons traversé. » Les élections ne se sont pas faites en rejouant les luttes du passé. Le publiciste tire également un autre enseignement de ces élections : la « démocratie », qu'il associe au suffrage universel peut, dans des conjonctures ordinaires, se montrer favorable aux opinions *libérales* et à ceux qui les défendent, plutôt qu'aux hommes de la « réaction » ou à ceux de « l'insurrection » :

« En 1863, le suffrage universel, c'est-à-dire la démocratie, a voté en beaucoup d'endroits, quelle que soit d'ailleurs la valeur des noms qu'il a fait sortir de l'urne, contre le pouvoir sans contrôle, pour la liberté. Ce fait est très important. On peut en conclure que, généralement en France, du moins aux époques de paix et de tranquillité, *la démocratie sera libérale*. Si cet augure n'est pas trompeur, nous ne connaissons rien qui puisse être plus heureux pour notre pays. Là seraient le salut et le port de notre grande Révolution⁷³. »

Cette constatation, d'autres « libéraux » ne manquent pas de l'établir, et en particulier Rémusat⁷⁴. En fait, elle constitue la base même de réflexions nouvelles portées sur le suffrage universel masculin (*cf. chapitre 4*).

Section II : une « communauté de vues et d'efforts »

L'« union libérale » constitue d'abord un slogan de lutte électorale, diffusé par des agents de l'arène politique et journalistique (et notamment de jeunes prétendants cherchant

⁷² Eugène Yung, « Les élections de 1863 et le décret du 23 juin », *Revue nationale*, 20 juillet 1863, p. 498.

⁷³ *Ibid.*, p. 504. C'est nous qui soulignons.

⁷⁴ Charles de Rémusat, « Les élections de 1863 », *Revue des deux Mondes*, 15 juillet 1863, p. 257-277.

à convaincre les « anciens » de son opportunité) intéressés à des alliances électorales qui, réalisées sous le drapeau neutre de la « liberté » et de « l'Opposition », rassembleraient des candidats issus, d'une part, de la mouvance « républicaine », d'autre part, des mouvances « légitimiste » et « orléaniste ». Ces derniers, c'est-à-dire les « libéraux », sont en fait, pour des raisons structurelles liées aux conditions de la compétition politique (ce sont des représentants de la bourgeoisie contraints de trouver des soutiens populaires), les promoteurs véritablement actifs de cette union « transgressive » auxquels les candidats « démocrates » paraissent moins intéressés. En fait, malgré sa force symbolique dans les discours politiques, sa mise en œuvre s'est avérée très limitée dans le domaine électoral et n'a pas empêché l'échec des « grandes notabilités du parti libéral ». Dans la capitale, les tentatives de coalition se sont heurtées à la réalité des rapports de forces qui structurent les milieux politiques et journalistiques associés à « l'opposition » ; l'appel au dépassement des oppositions achoppe sur des enjeux très clivants, notamment la « question italienne », qui porte en toile de fond le rapport à l'Eglise. Tel n'est pas le cas dans le domaine des idées politiques : en effet, la thématique de « la liberté d'abord, la question de régime ensuite » s'impose au centre du débat politique et idéologique durant plusieurs années, de même que celle de la décentralisation. Il se trouve ainsi des conditions à la fois politiques, mais aussi sociales et intellectuelles ayant permis le succès de cette vision du monde, et accredité l'existence possible d'un « parti libéral » (l'expression est à cette époque d'un usage courant), ce *parti de papier* censé transcender les clivages politiques antérieurs.

1. Des entreprises intellectuelles « à la lisière »

a) Lieux de sociabilité et « ouverture politique »

Pour comprendre comment peut s'opérer une forme d'« union libérale » entre élites politiques et intellectuelles de la capitale, il convient d'évoquer le rapprochement opéré dans ces lieux « passerelles » dont la caractéristique est précisément d'être situés à la lisière des univers sociaux et intellectuels des deux pôles « libéral » et « démocrate » de « l'opposition ». Ces lieux, où se nouent des relations sociales entre membres des différentes fractions politiques de la bourgeoisie, matérialisent des proximités, permettent de contourner certaines censures politiques, accreditent le caractère relatif des antagonismes politiques qui la divisent. La « Société d'économie politique », évoquée précédemment, constitue un exemple de ces lieux de fréquentation où les divergences

politiques se trouvent comme abolies sous l'autorité réputée « neutre » de la « science économique ». Le milieu du barreau, notamment parisien, représente plus encore un univers propice à l'affirmation de mobilisations communes à des personnalités, notabilités consacrées ou jeunes prétendants, associées à des opinions politiques différentes. Mais dans une période où le pouvoir interdit toute forme d'association, le monde des salons parisiens s'impose comme une instance incontournable dans le développement et l'entretien d'une sociabilité politique, en particulier dans les rangs « démocrates ». L'historienne Sylvie Aprile a ainsi rappelé le rôle essentiel joué sous le Second Empire par des salons qui « se définissent eux-mêmes comme républicains et mettent l'accent sur leur identité politique »⁷⁵, tels ceux des femmes de lettre Mme d'Agoult et Juliette Adam, de l'éditeur Georges Charpentier ou de l'avocat Liouville. Échappant à la surveillance de la police, les demeures des « notables » deviennent des lieux de réunion politique, et parfois même les centres d'action politique du réseau « républicain ».

Le politiste Jean Joana a étudié les usages politiques de cette forme de sociabilité mondaine dans ses différentes dimensions⁷⁶. L'influence d'un « salon politique » tient à la « qualité » mais aussi à la diversité des membres réunis en son sein. La nature d'intermédiaire des salons peut [ainsi] s'exprimer dans la relativisation des clivages politiques entre les habitués⁷⁷. » Mme d'Agoult reçoit aussi bien les notabilités intellectuelles et politiques associées à la « République de 1848 » que le jeune publiciste de réputation « orléaniste », Prévost-Paradol. Juliette Adam raconte qu'à la fin des années 1860 ses dîners réunissaient « toutes les opinions, depuis les orléanistes jusqu'aux irréconciliables⁷⁸ ». Au début des années 1860, c'est le salon, très couru, de Jules Simon, le jeudi, au cinquième étage de sa maison place de la Madeleine (Carnot reçoit le mercredi), qui présente pour spécificité de rassembler à la fois « libéraux » et « démocrates » :

« Les notabilités de la monarchie de Louis-Philippe, ministres, fonctionnaires, pairs de France, députés, journalistes, se rencontraient dans son petit salon au cinquième étage avec les plus ardents champions de la république militante, dans tous les pays, non point tout à fait comme sur un terrain neutre, car ces derniers y étaient les plus nombreux, mais comme

⁷⁵ Sylvie Aprile, « La République au salon : vie et mort d'une forme de sociabilité politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1991, p. 473.

⁷⁶ Jean Joana, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle. Du dilettante au spécialiste*, Paris, Paris, l'Harmattan, 1999, notamment chap. 2, et chap. 6.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 221.

⁷⁸ Juliette Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, 1905, p. 307.

dans un refuge où les vaincus du 2 décembre pouvaient se rencontrer et causer ensemble un moment en oubliant leurs griefs mutuels⁷⁹. »

L'intéressé lui-même livre dans ses mémoires les noms de quelques uns de ses invités. On y remarque la présence des personnalités « républicaines » de premier plan aussi bien que de figures appartenant aux univers « orléanistes » : les « anciens » (Garnier-Pagès, Goudchaux) y rencontrent trois des « Cinq » (Emile Ollivier, Picard, Hénon, car Favre, précise-t-il sortait peu et Darimon n'était pas convié), de jeunes publicistes (Pelletan, Taxile Delord), de jeunes avocats (Ferry, Floquet, Gambetta), mais aussi Rémusat, ses amis d'Haussonville et Prévost-Paradol, des collègues philosophes (Amédée Jacques, Emile Saisset, Paul Janet)⁸⁰. On ne dispose pas d'indications plus précises. Mais l'hôte atteste lui-même que cette « ouverture » comportait certaines limites : lorsque quelques « déguenillés » s'y présentent comme ses « électeurs », ils y sont très mal reçus⁸¹.

Cette capacité à établir des connexions entre ces différents univers, à concilier sous son toit cette diversité d'opinions, Jules Simon le doit aux relations et au crédit dont il dispose dans les milieux « libéraux » comme dans ceux « démocrates ». C'est même lui, on l'a vu, qui a joué lors des élections au Corps législatif de 1863 le rôle d'intermédiaire entre les différentes réunions politiques de la capitale. En mai, le comité « républicain » offrait la candidature à l'ancien représentant républicain « modéré », au publiciste distingué qui a refusé de prêter serment en 1851 et vu son cours suspendu, au théoricien critique des dogmes religieux. Mais dès le mois de février précédent les élections, l'Académie des sciences morales et politiques ouvrait ses portes au docteur en philosophie, à l'ancien disciple de Cousin, plus encore au théoricien éminent de la doctrine « libérale » et au collaborateur régulier de la *Revue des deux mondes*. Ses travaux sur la condition des ouvriers (notamment *L'Ouvrière*, publiée en 1861, ouvrage à succès) lui valent à la fois de bénéficier d'une certaine popularité dans l'électorat, de jouir de la reconnaissance des « économistes » (la Société d'économie politique l'a élu en son sein en 1861), et d'obtenir l'amitié du comte de Paris qui, les années suivantes, l'invite chez lui à plusieurs reprises pour étudier à ses côtés la situation des classes ouvrières en Angleterre⁸². Cette « ouverture » politique, inscrite dans sa trajectoire même, fait de lui l'une des figures par

⁷⁹ T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 444.

⁸⁰ J. Simon, *Le Soir...*, *op. cit.*, p. 99 et s.

⁸¹ *Ibid.*, p.104.

⁸² J. Simon, *Le soir...*, *op. cit.*, p. 94.

excellence de « l'union libérale ». Cette visée conciliatrice se trouve d'ailleurs au fondement d'une pensée politique qui relativise les questions de régime (en particulier dans son ouvrage *La Liberté*, paru en 1859).

« Pour ceux qui aspirent à jouer un rôle public, tenir une place dans la vie mondaine est impératif » souligne Jean Joana⁸³. Lieu de mondanités, la fréquentation du salon, tout comme le dîner dans « le grand monde », constituent des actes d'appartenance aux élites, favorisent l'accumulation et l'entretien d'un capital de relations nécessaire pour y être reconnu et « compter »⁸⁴. L'activité mondaine de Prévost-Paradol dénote la construction d'un réseau de relations très étendu ; elle témoigne aussi d'une insertion à la fois dans les milieux « orléanistes » et dans ceux « républicains ». « Les salons s'étaient ouverts à lui, il y était choyé, caressé, aimé », raconte le comte d'Haussonville⁸⁵. Les recherches de l'historien Pierre Guiral permettent d'en avoir une idée plus précise :

« Reçu de longue date chez Mignet, Thiers, Barthélemy Saint-Hilaire, il l'est [aussi] chez le duc Decazes et chez Salomon de Rothschild [...] Il est, bien entendu, un des familiers du salon de Mme Feuilhade de Chauvin. [...] À des dates que nous ne saurions préciser, Paradol est accueilli chez Léon Say, chez Mme F. de Peyronnet, chez Mme Lafont de Vernède, chez Mme Singer, sœur de Louis Rastibonne. [...] Les milieux républicains lui demeurent ouverts. Ami de Nadar, invité chez Garnier-Pagès, il monte, avec le comte d'Haussonville et Gambetta, au cinquième étage de la place de la Madeleine, où perce le salon de Jules Simon [...] Mêlé enfin, au monde du théâtre, Paradol est devenu une célébrité parisienne⁸⁶. »

Ces relations mondaines lui ont certainement été profitables pour son élection à l'Académie française en 1865. Mais lors des élections de 1863, elles ne lui ont pas permis de devenir, comme il l'espérait, le candidat d'une liste d' « union libérale » soutenu par les principaux journaux de « l'opposition ». Prévost-Paradol souffre de sa réputation « d'orléaniste », mais aussi sans doute d'une image de « mondain ». Reste que sa candidature avait pour particularité d'être soutenue à la fois par le Comte d'Haussonville, l'ami de la famille d'Orléans, et par Léon Gambetta, le futur leader des « irréconciliables ».

b) Des causes communes « inter-partisanes »

⁸³ J. Joana, *Pratiques...*, *op. cit.*, p.215.

⁸⁴ Voir les travaux d'Antoine Lilti, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005.

⁸⁵ Gabriel-Paul-Othenin d'Haussonville, *Femmes d'autrefois, hommes d'aujourd'hui*, 1912, p. 361.

⁸⁶ P. Guiral, *Prévost-Paradol...*, *op. cit.*, p. 314-316.

Outre les salons, certaines « causes » permettent des rassemblements se situant, dans une certaine mesure, au-delà des groupements politiques institués. Ces « causes communes » sont multiples ; elles ne revêtent ni la même signification, ni la même importance. Mais ces mobilisations attestent de l'existence, au-delà d'alliances ponctuelles, d'un nœud de relations existant entre les personnalités engagées dans « l'opposition ». Citons seulement quelques exemples. La souscription de soutien à « Mme Doize », victime d'une erreur judiciaire, lancée à l'automne 1862 par Odilon Barrot, s'avère ponctuelle et d'une importance relative. Au printemps 1863, la commission chargée de gérer cette souscription, réunie chez son président, se compose des membres suivants :

« Barrot, président ; Berryer, Marie, Plocque, anciens bâtonniers de l'ordre des avocats ; Jules Favre, Emile Ollivier, Ernest Picard, députés au Corps-Législatif ; L. Havin, rédacteur en chef du *Siècle* ; H. Rouy, rédacteur en chef de la *Presse* ; A. Guérault, rédacteur gérant du *l'Opinion nationale* ; D. Pollonais, directeur de la *France* ; A. Nefftzer, rédacteur en chef du *Temps* ; Charles Floquet, secrétaire et rapporteur » (*Le Temps*, 24 mars 1863)

Telle n'est pas le cas de la « cause polonaise » qui agite vivement l'opinion pendant des mois, mêmes des années. Au printemps 1863, le Comité central pour la Cause polonaise a pour président le duc Eugène d'Harcourt et pour vice-présidents, Odilon Barrot et Alexis Vavin, tous deux anciens représentants. Parmi les membres, on compte Carnot, Crémieux, de Beaumont, Guérault, Havin, Montalembert, Nefftzer, Saint-Marc Girardin, et Wolowski (*Le Temps*, 04.04.1863). Deux ans plus tard, le Comité français pour l'émancipation des esclaves, présidé par Laboulaye, rassemble le duc de Broglie et Guizot (président d'honneurs), Cochin, Henri Martin (1810-1883) ou Edmond de Pressensé (1883-1891)⁸⁷.

Lorsque les personnalités de « l'opposition » acceptent de faire « cause commune », c'est avant tout contre l'Empire et sa politique répressive. En 1864, le « procès des Treize » rencontre un fort écho dans l'opinion et atteste aux yeux des contemporains l'existence d'une forme de solidarité qui dépasse les (supposées) divergences d'opinion. En mars 1864, lors de la campagne pour les élections complémentaires, le gouvernement intervient pour dissoudre une réunion électorale tenue chez Garnier-Pagès. Procédant à des perquisitions, notamment chez son gendre, Pierre Dréo (1829-1882), l'autorité publique

⁸⁷ Walter D. Gray, *Interpreting American Democracy in France : The career of Edouard Laboulaye, 1811-1883*, University of Delaware Press/Associated University Press, 1994, p. 99-100.

engage finalement des poursuites contre treize prévenus : Garnier-Pagès, Carnot, Dréo, Hérold, Clamargeran, Floquet, Ferry, Durier, Corbon, Jozon, Melsheim et Bory – c'est-à-dire les principaux animateurs du « comité consultatif pour les élections » créé en mai 1863. L'autorité publique argue de la participation à une association non-autorisée. En août 1864 a lieu le procès devant le tribunal correctionnel⁸⁸. Les prévenus sont défendus par les notabilités du barreau parisien appartenant aux milieux de « l'opposition » : Jules Favre, Marie, Grévy, Picard, Henri Didier, Berryer, Dufaure, Sénard, Desmarest, Emmanuel Arago et Hébert. Jules Simon, n'étant pas avocat, s'est vu refusé le droit de plaider pour Clamargeran. Le procès devient l'occasion d'engager la critique du régime : la plaidoirie de Favre, qui prend à partie le gouvernement sur l'absence de libertés et la pratique de la candidature officielle, est à ce point offensive et éloquente que les autres défenseurs renoncent à prendre la parole. Les accusés seront seulement condamnés à l'amende. L'historien Philip Nord remarque que cet évènement public profite doublement au « jeune barreau » : « comme individus, ils acquièrent une notoriété qui renforce leurs perspectives de carrière en politique. Comme groupe, ils revendiquent un statut particulier dans la vie publique », celui de porte-parole de l'opinion, et de champions des libertés civiques⁸⁹.

c) Des « passerelles » idéologiques

La réussite (relative) du discours de dépassement *des oppositions de l'Opposition* résulte d'un travail d'imposition idéologique porté par des entreprises intellectuelles spécifiques. Ce mot d'ordre se trouve, en effet, d'abord, et essentiellement, promu par des entreprises de presse et des personnalités situées à l'interstice de l'univers « républicain » et « orléaniste ». Certes, l'effacement d'un pôle « radical » a contribué fortement à relativiser les divergences idéologiques entre organes de presse de « l'opposition » – excepté sur des sujets riches en controverse, telle la « question italienne ». Certes, le discours de « l'union libérale » fait figure, on l'a vu, de lieu commun véhiculé par les principaux organes de presse de « l'opposition ». Néanmoins, il faut souligner le rôle particulier joué dans la diffusion de ces idées par des journaux (le *Temps*, le *Courrier du Dimanche*) ou des revues (la *Revue nationale*, la *Revue germanique*) qui se définissent précisément, à des degrés divers, par une ligne éditoriale à la fois « libérale » et

⁸⁸ *Le Procès des Treize en première instance, 5-6 août 1864*, Dentu, 1864.

⁸⁹ Philip Nord, *The republican moment : struggles for democracy in nineteenth-century France*, Harvard University Press, 1995, p. 130.

« démocrate », et par la proximité (sociale, intellectuelle) de leurs « rédacteurs » avec les deux univers politiques. Tel est le cas du *Temps*, qui a l'ambition d'être le « Journal des Débats de la démocratie »⁹⁰. Son directeur, Auguste Nefftzer, ancien étudiant en théologie devenu rédacteur en chef de la *Presse*, l'a fondé en 1861 grâce à ses amitiés dans la riche bourgeoisie protestante⁹¹. Son amie Juliette Adam rappelle qu'il se définit lui-même à cette époque comme « l'homme étranger aux partis » – même si pour sa part, elle estime qu'il serait « en secret un orléaniste »⁹². Rien en effet ne laisse deviner dans les prises de position du *Temps* un attachement particulier à la forme de gouvernement républicaine ; son combat politique s'identifie plutôt au drapeau souple de « la liberté ». Parmi les premiers rédacteurs, on compte des personnalités associées à la mouvance « démocrate » (H. Brisson, Ch. Floquet, J.-J. Challemeil-Lacour), et d'autres qui ne s'identifient pas à ce courant (Ed. Schérer, Ch. Dollfuss). Si Louis Blanc est son correspondant à Londres, il ne défend plus ses anciennes idées « socialistes » – les questions économiques sont traitées par des membres de la Société d'économie politique (M. Block, G. Courcelle-Seneuil).

Mais plus encore que *le Temps*, c'est le *Courrier du Dimanche* qui apparaît, au début des années 1860, comme le laboratoire des rapprochements au principe de « l'Union libérale ». L'hebdomadaire, fondé en mai 1858, a pris la suite de *La Semaine politique*, alors dirigé par Amédée de Cesena (1810-1889), un « bonapartiste ». La rédaction en chef passe à Achille Leymarie (1812-1861) puis Grégory Ganesco (1833-1877). Celui-ci compose une rédaction ouverte à la fois aux publicistes « républicains » et « orléanistes ». En 1860, le journal intègre ainsi des personnalités comme Gustave Chaudey, Eugène Pelletan et Frédéric Morin, mais aussi des collaborateurs du *Journal des Débats*, tels Jean-Jacques Weiss, John Lemoine et Prévost-Paradol – ce dernier rédige, durant plusieurs années, une « lettre au rédacteur ». On y publie les articles du comte d'Haussonville (telle sa *Lettre aux bâtonniers de l'ordre des avocats* tirée en brochure), les textes d'académiciens (Villemain ou Saint-Marc Girardin par exemple), parfois même ceux d'Albert de Broglie (le 09.06.1861). À l'hebdomadaire, il faut associer le salon de Mme Feuilhade de Chauvin, dont le fils est un des administrateurs du journal, que fréquentent aussi bien Montalembert, le comte d'Haussonville, Prévost-Paradol, que Crémieux, Garnier-Pagès, Picard, Darimon,

⁹⁰ A. Darimon, *L'opposition...*, *op. cit.*, p. 5.

⁹¹ En premier lieu la famille Dollfuss en Alsace, et d'autres bourgeois protestants, parmi lesquels Gustave d'Eichtal. Confronté à des difficultés de trésorerie, c'est auprès des « vieux orléanistes » qu'il trouve les concours financiers nécessaires. René Martin, *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer*, tome 2, Besançon, L. Camponovo, 1953, Chapitre IV.

⁹² J. Adam, *Mes Premières armes...*, *op. cit.*, p. 307.

Hénon, Morin ou Chaudey⁹³. En 1862, suite à la dissolution de l'ancienne société, la composition de la rédaction évolue. L'hebdomadaire réaffirme sa volonté de se situer « en dehors de tout esprit de secte et de coterie » :

« Des publicistes, venus de tous les coins de l'horizon [...] se sont réunis ici pour défendre le bien commun de tous les français, et leur foi politique commune à eux-mêmes, la liberté, ou pour décomposer ce mot trop vague dans les deux termes qu'il embrasse et qui le précèdent, ils se sont donnés pour programme politique, d'abord le principe de la liberté individuelle dans ses diverses manifestations, ensuite le principe de la souveraineté du peuple entendu en ce sens spécial et net, que l'intervention de la nation dans ses affaires doit rester à la fois constante et efficace. D'accord sur ces deux maximes capitales, ils ont jugé inutile, au moins pour le moment, de se disputer sur le reste. » (*Courrier du Dimanche*, 14 décembre 1862).

En réalité, analyse l'historien Pierre Guiral, « les orléanistes, pour la raison bien simple qu'ils tenaient l'argent, [ont éliminé] les républicains⁹⁴. » Chaudey, Pelletan et Morin ont quitté le journal, et Ganesco s'est vu remplacé par Edmond Villetard (1829-1889). L'équilibre ancien est rompu. Néanmoins, le journal s'affirme comme l'un des principaux organes de presse appelant à la formation d'un « grand parti libéral » (*Courrier du Dimanche*, 21.06.1863) et soutient les candidatures de J.-J. Weiss et Prévost-Paradol.

Enfin, évoquons la *Revue nationale et étrangère, politique, scientifique et littéraire*, fondée à la fin de l'année 1860 par l'éditeur Charpentier. Laboulaye en est l'administrateur et un membre influent du comité de rédaction. Un « Prospectus » de présentation, daté du 15 novembre 1860, annonce en ces termes le projet intellectuel dont la revue est porteuse. « Nous sommes à une époque où les questions produites par le grand mouvement social qui anime le monde entier ont besoin d'être étudiées avec impartialité et sang-froid » explique Charpentier. La publication souhaiterait faire « œuvre de discussion loyale, sérieuse, modérée, sur un fonds d'idées et de sentiments libéraux ». Il annonce son ambition d'être la plateforme d'une « nouvelle école libérale » : « nous voudrions accroître l'influence des esprits élevés et indépendants, en les appelant à se réunir tous sur un terrain où tous peuvent s'entendre, pour y former une nouvelle et jeune école libérale, affranchie de toute prévention, de tout esprit d'exclusion », indique le prospectus. Le premier tome de la *Revue Nationale* s'ouvre ainsi sur un essai de Laboulaye, « l'État et ses limites » ; il est suivi de la première partie d'un roman de Louis Ulbach (1822-1889), « Françoise » et

⁹³ A. Darimon, *L'opposition...*, *op. cit.*, p. 38.

⁹⁴ P. Guiral, *Prévost-Paradol...*, *op. cit.*, p. 266.

compte également un essai de Louis de Loménie (1818-1878) sur « Les principes de 1789 », une poésie de Théophile Gautier ; Taxile Delord anime la revue de la quinzaine, Arthur Arnould (1833-1895) le bulletin bibliographique. Conformément à sa vocation œcuménique, des personnalités associées tant à l'opinion « orléaniste » (Saint-Marc Girardin) que « démocrate » (J. Ferry) publient dans ses colonnes. À partir du troisième numéro, Pierre Lanfrey (1828-1877) se charge de la chronique politique.

2 . Le Parti libéral d'un publiciste

a) Edouard Laboulaye, savant et « intellectuel »

Ce projet de dépassement des oppositions autour d'un mot d'ordre rassembleur se trouve promu au premier chef par des publicistes de la génération qui n'ont jamais exercé de responsabilités politiques et qui accèdent à une forme de reconnaissance sur la scène politique sous le Second Empire, à l'image de Prévost-Paradol ou d'Edouard Laboulaye. Qui d'autre en effet que ce dernier incarne mieux cette humeur idéologique ? Homme des *Débats* et proche du *Temps*, ancien admirateur de de Maistre devenu promoteur enthousiaste de la république américaine et pourfendeur du « jacobinisme », il se situe à l'intersection du « conservatisme orléaniste » et du « libéralisme démocrate ». Au moment des élections de 1863, il apparaît, écrit Saint-Marc Girardin, comme l'« un des hommes qui a le plus grandi dans l'opinion publique depuis dix ans, et qui s'est fait un nom à la fois respecté et célèbre » (*Journal des Débats*, 13.03.1864). Le jugement, bien que trop flatteur, n'en présente pas moins une part de vérité. Laboulaye est devenu une figure importante de la vie intellectuelle. Il cumule les positions et les réussites à la fois dans l'univers académique et dans celui de la presse : membre de l'Institut, professeur au Collège de France, fondateur de la *Revue historique du droit français et étranger*, il est aussi l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*, l'un des responsables de la *Revue nationale*, et l'auteur de contes moraux et politiques appréciés des lecteurs de la bourgeoisie cultivée⁹⁵. S'il a obtenu sa consécration de savant par des travaux d'érudition – qu'il n'abandonne jamais –, la reconnaissance en tant qu'*intellectuel*, en tant qu'homme de plume engagé publiquement, n'intervient que par le biais de l'essayisme politique, chez lui mâtiné

⁹⁵ Il publie en effet des contes dans les colonnes des *Débats*. par exemple, « Pif Paf, ou l'art de gouverner les hommes, conte moral et politique dédié aux filles à marier » (*Journal des Débats*, 30-31 décembre 1862).

d'érudition, mêlant droit, histoire et philosophie – mais peu d'économie, bien qu'en 1863 il ait été choisi comme membre de la Société d'économie politique.

Du fait de résonances politiques qui n'échappaient pas à la jeunesse « libérale »⁹⁶, ses cours rencontrent un certain succès d'audience et lui permettent d'apparaître comme « le » spécialiste des États-Unis – même s'il ne s'y est jamais rendu, et n'y posera d'ailleurs jamais le pied. La découverte de la pensée du pasteur Channing lui avait ouvert la voie d'une conciliation de sa foi religieuse avec son nouveau credo « individualiste ». Ce « credo » fait l'objet d'une série d'essais politiques repris dans *l'État et ses limites*, paru en 1863. C'est avec cet ouvrage qu'il inscrit véritablement sa pensée dans le champ de la critique libérale de la centralisation, et tente incidemment de se positionner en chef de file de ce qu'il désigne comme une nouvelle « école libérale » plus résolument hostile à l'autorité de l'État, attachée à la défense des droits de l'individu – dans la tradition de Benjamin Constant, qu'il s'efforce alors de réhabiliter, et non des « doctrinaires ». « M. Edouard Laboulaye, qui est une célébrité grandissante en France, apparaît comme le plus associé à la philosophie de la liberté individuelle », remarque John Stuart Mill⁹⁷. Enfin, c'est également en cette année 1863 que l'un de ses ouvrages connaît un succès populaire. Il s'agit de *Paris en Amérique*, une satire du régime impérial publié sous le pseudonyme (cristallin) du « Docteur René Lefebvre, de la société des Contribuables de France et des Administrés de Paris ». « Le succès de ce livre est considérable », s'enthousiasme l'auteur dès sa parution⁹⁸ – il comptera plus de 35 éditions⁹⁹.

b) « Un manuel populaire »

Cherchant à transformer son crédit intellectuel en capital politique, Laboulaye n'a jamais caché qu'il aspirait à une carrière de député du Corps législatif – qui ferait de lui, véritablement, un homme public de premier plan. Déjà candidat dans la capitale en 1857, il dispose d'une notoriété et de relations suffisantes pour parvenir à se faire accepter comme candidat de « l'union libérale » en 1863. Il est, toutefois, contraint de se désister quand

⁹⁶ « Cette ironie discrète, ces insinuations piquantes, ces ricochets imprévus ont été un puissant réconfort pour toute une génération qui se sentait près de désespérer » se rappellera l'un de ses élèves, Emile Boutmy ; Emile Boutmy, *Taine, Schérier, Laboulaye*, 1901, p.118.

⁹⁷ John Stuart Mill, « Centralisation », *Edinburgh Review*, CXV, avril, 1862, p. 326.

⁹⁸ Lettre d'Edouard Laboulaye à Bluntschli, 14 avril 1863 in Olivier Motte, *Lettres inédites de juristes français du XIXe siècle*, Bonn, Bouvier, Röhrscheid, tome 2, 1990, p. 1007.

⁹⁹ Eugène de Rozière, « Bibliographie des œuvres de M. Ed. Laboulaye », *Revue historique de droit français et étranger*, 1888, p. 792.

Thiers souhaite se présenter dans la même circonscription. *Le parti libéral, son programme et son avenir* paraît à l'autonome suivant, c'est-à-dire quelques mois après cette expérience¹⁰⁰. *Le Temps* publie en première page la préface du « nouvel et important ouvrage de M. Laboulaye » (18.11.1863). Le livre s'apparente à *un coup* par lequel le publiciste entend se placer en théoricien d'une conception « libérale » censée transcender les classements politiques. « J'essaye d'y réconcilier l'Empire et la liberté », explique même l'auteur à son cousin, le puissant Baroche, ancien président du Conseil d'État nommée en 1863 à la tête du ministère de la justice. Il lui assure ainsi qu'il n'a rien d'un opposant irréductible¹⁰¹. Par ailleurs, *Le parti libéral* constitue aussi une manière pour lui de réaffirmer son crédit politique en vue des élections partielles du printemps 1864, qui lui offrent une nouvelle chance d'être candidat et d'être élu. L'auteur le présente ainsi comme un « manuel populaire », dont la simplicité formelle devrait faciliter une large diffusion¹⁰². Cette allure de « manuel », qui l'apparente à une sorte de bréviaire de la pensée « libérale » de l'époque, confère une réelle valeur à cette « œuvre mineure » de la littérature politique du XIXe ; son originalité réside dans son caractère synthétique, comme s'il fixait une sorte de *sens commun* partagé par une large portion de la mouvance « libérale »¹⁰³.

Qu'est-ce que ce « programme » adressé au « parti libéral » ? Il n'est pas, explique Laboulaye, celui d'« une petite secte » mais plutôt d'une « Eglise universelle ». La visée « œcuménique » de la conception proposée est très nette, et plusieurs fois réaffirmée. « J'ai voulu seulement exposer les conditions de la liberté civile, sociale et politique chez tous les peuples constitutionnels » indique l'auteur dans la préface¹⁰⁴. Celles-ci peuvent se résumer à deux : « laisser à l'individu la pleine jouissance de ses facultés » et « garantir ce plein exercice par des institutions ». Cette défense de la liberté, assure l'auteur, n'est pas une source de désordre. Elle ne remet pas en cause le régime, mais cherche seulement à « améliorer la Constitution de 1852 » dans un sens conforme à la philosophie. Il estime même que c'est là le meilleur « vaccin » contre « tous les fléaux en -isme » (communisme, socialisme, jacobinisme)¹⁰⁵. Le gouvernement est ainsi invité à choisir le « mouvement » et non « l'immobilisme ». L'auteur affirme qu'il « [sert] l'avènement » d'un « nouveau parti

¹⁰⁰ Ed. Laboulaye, *Le parti libéral, son programme et son avenir*, 1863.

¹⁰¹ Lettre de Laboulaye à P.-J. Baroche, 23 novembre 1863, citée par Jean Maurain, *Baroche, ministre de Napoléon III*, Paris, Lacan, 1936, p. 352.

¹⁰² Expression employée dans la préface à la 7^e réédition du *Parti libéral* en 1868.

¹⁰³ Ainsi que le remarque Pierre Bouretz dans la notice qu'il consacre à l'œuvre in François Châtelet et al., (dir.) *Dictionnaire des œuvres politiques*, Puf, coll. Quadrige, (1986) 2001, p. 574-577.

¹⁰⁴ E. Laboulaye, *Le parti libéral, op. cit.*, p. V.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. XIII.

libéral », dont il affirme qu'il « n'a pas de passé » – cette stratégie rhétorique vise à ne pas l'associer directement avec « les vieux partis ». « Rien n'empêche le gouvernement de s'en proclamer le chef », affirme Laboulaye.

Au delà de cette pétition de principe, le développement de l'argumentation est construit sur une idée centrale, c'est qu'il existerait deux types de liberté : d'un côté, les libertés « qui subsistent par elles-mêmes », de l'autre les libertés politiques, qui ne « sont rien par elles-mêmes ». Les premières, désignées comme fondamentales, regroupent à la fois les libertés « individuelles » (propriétés du corps, des biens, et liberté d'expression), « sociales » (qui concernent la religion, l'enseignement, la charité, les associations) et « municipales » (relatives à la commune). Les secondes ne sont pas de même « nature », au sens où elles servent de *garanties* aux premières. Elles n'ont de raison d'être que dans la protection des premières, varient selon les pays et les époques, tandis que les libertés de l'individu sont des absolus, valent pour elles-mêmes. C'est là une distinction que l'on peut rapprocher de celle opérée par Constant dans son fameux essai sur la liberté des Anciens et des Modernes¹⁰⁶. Le juriste oppose d'ailleurs une conception de la liberté centrée sur l'individu (et de ses droits), qui aurait pour origine le christianisme naissant, à celle de l'antiquité situant la liberté dans la souveraineté du peuple¹⁰⁷. Le « despotisme » trouverait, selon lui, ses racines précisément dans l'idéal d'une souveraineté populaire absolue, ainsique dans la croyance aux vertus de la participation populaire aux affaires publiques, symbolisées par les noms de Rousseau et de Robespierre. Le « libéralisme » de Laboulaye est ainsi fondé sur la problématique de la limitation de l'autorité publique au nom des droits naturels de l'individu. Dans cette perspective, l'« intérêt général » se trouve apparenté à une mystification (« la sagesse de l'État est une chimère ») qui, en justifiant l'intervention de l'État, risque de conduire au despotisme : « que l'Etat fasse régner la paix et la sécurité, son rôle est rempli ; dès qu'il sort de sa sphère, il porte le désordre et le trouble dans la société¹⁰⁸ ». Parmi les droits naturels auxquels le législateur ne peut porter atteinte, y compris au nom de la volonté générale, se trouvent le libre emploi de la propriété et du capital « qui sont le fruit de notre activité ». Cette liberté d'emploi doit être totale, l'auteur affirmant son adhésion aux canons de l'Économie politique, dont il reprend nombre de « poncifs » en quelques pages. Citant Turgot et Quesnay, il juge la « devise de la société moderne » *laissez-faire, laisser passer* « d'une vérité et d'une justice parfaite » et l'associe aux volontés de Dieu – le *Chacun pour soi et Dieu pour tous* en constitue une variante proverbiale et philosophique. L'auteur mentionne le traité de commerce, les réformes de la législation relatives à boucherie et à la boulangerie (« j'applaudis à ces

¹⁰⁶ Sur la pensée politique de Constant, notamment Marcel Gauchet, « Benjamin Constant, l'illusion lucide du libéralisme », introd. à B. Constant, *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, Folio, 1997, p.11-110.

¹⁰⁷ Edouard Laboulaye, « La liberté antique et la liberté moderne » dans *L'État et ses limites*, 1863, p. 103-137. Remarquons que cette « origine chrétienne » permet à Laboulaye de marier ses croyances religieuses avec les théories individualistes. Il note par exemple qu'« au lieu de s'effrayer les uns du christianisme et les autres de la liberté, on verra clairement que tous deux ont la même origine, et que si aujourd'hui l'individu a droit d'être souverain, c'est que le Christ a affranchi notre âme et brisé pour jamais le despotisme d'État. »

¹⁰⁸ E. Laboulaye, *Le parti libéral*, op. cit., p. 23.

réformes »), mais ne prend pas soin de développer longuement la question de la liberté économique, considérant, d'une certaine manière, qu'elle constitue un « acquis » malgré les progrès qu'il resterait à faire. Cette façon de joindre sur le plan théorique les libertés économiques et celles civiques et politiques présente une certaine originalité, et s'inscrit dans sa volonté d'accréditer une « unité du point de vue libéral ».

L'ouvrage s'attache essentiellement à détailler ces libertés fondamentales, « individuelles », mais aussi « sociales » et « municipales ». Les libertés « sociales » font référence à ces institutions formant, dans l'imaginaire libéral, un espace intermédiaire entre l'Individu et l'État. L'auteur examine, tour à tour, la question des institutions religieuses (il prône la séparation de l'Église et de l'État), de l'enseignement, des associations et de la charité, et valorise en ces domaines la liberté la plus grande (il est, par exemple, en matière d'enseignement, farouchement opposé au monopole de l'État, et souhaite introduire une forme de libre concurrence dans le supérieur). Le juriste encourage également la « décentralisation » et une plus grande liberté au niveau de la Commune. L'autre moitié de l'ouvrage est consacrée à la liberté politique : il y défend notamment le gouvernement parlementaire, avec son mécanisme de la responsabilité ministérielle (juriste, il y consacre de longs développements), fustige le « despotisme bâtard d'une chambre unique » et plaide la nécessité du Sénat pour contrebalancer le pouvoir populaire de l'Assemblée ; rappelle l'importance d'une magistrature indépendante et d'une presse libre. Et puis, le juriste prend acte de « l'avènement de la démocratie » et surtout du « suffrage universel » qu'il considère « entré dans les mœurs ». Aussi, ne servirait-il à rien de le restreindre : l'essentiel est d'éduquer le peuple. Sur tous ces points, le publiciste met constamment en avant le modèle de la républicaine américaine, sinon suisse, et de la monarchie anglaise.

Le « parti libéral » d'Edouard Laboulaye ne se présente donc pas comme un groupement politique nouveau, il est une « nuance » d'opinion qui traverserait chacun d'entre eux. Le clivage monolithique opposant « la liberté » à « l'autorité » lui permet d'écarter la question du régime, théorisée comme secondaire, ainsi que celle des identités politiques afférentes, et d'inventer des coalitions nouvelles – du moins sur le papier, car la réalité ne se plie pas toujours si aisément à ces reconstructions.

c) Un nouvel échec électoral

Avec cet ouvrage, Laboulaye réussit-il son *coup* ? La réponse est mitigée. Du point de vue des ventes, l'ouvrage connaît un certain succès – 10 000 exemplaires en cinq ans indique l'auteur dans la réédition de 1868, ce qui représente un chiffre important, mais qui ne suffit sans doute pas à le faire constituer en « manuel populaire ». Certains publicistes, et notamment Nefftzer, le directeur du *Temps*, l'ont désigné comme un « guide », « le drapeau et le manuel du parti libéral ». Malgré un accueil bienveillant dans les organes favorables à ses opinions, sa réception dans la presse s'avère modeste et ne permet pas de penser qu'il soit devenu cet « étendard » qu'il aspirait à être. Le *Journal des Débats* affiche même une réserve presque ironique sur l'aspect idéaliste de la réflexion :

« Nous craignons cependant que la générosité et la candeur de son âme ne l'égarer quelquefois, et qu'il ne soit trop porté à croire que tout ce qui lui paraît bon est possible, possible partout, possible tout de suite. Etranger aux passions ou mêmes aux habitudes et aux préjugés qu'il ne partage pas, Laboulaye n'en tient pas assez compte. Il vit dans l'idéal et n'aperçoit pas toujours clairement le réel.»

Remarquons aussi, que de son côté, *Le Journal des Economistes* se réjouit de voir à quel point les idées de l'Économie politique ont essaimé : « L'économie politique aura été certainement la personne la plus heureuse de ce temps-ci », note le critique, historien et fonctionnaire¹⁰⁹. Celui-ci est plutôt élogieux à l'égard de l'ouvrage – « il a tous les titres pour devenir le manuel d'une opinion, pour dater dans le cours des idées publiques et agir sur les faits », mais lui reproche, dans son rejet de l'administration, de courber excessivement l'arc dans l'autre direction, au détriment du rôle nécessaire de l'État.

Surtout, Laboulaye échoue aux élections législatives partielles de 1864, ce qui le prive une nouvelle fois d'une carrière politique et, par conséquent, du crédit symbolique qui lui permettrait d'apparaître comme le porte-parole autorisé, le porte-drapeau, du courant d'idées dont il se veut l'un des chefs de file. Il se présente dans la première circonscription, mais doit affronter « une vieille barbe » républicaine, Carnot, qui dispose d'une forte notoriété et du soutien du *Siècle* et de *l'Opinion nationale* – il n'y a donc pas d'« union libérale » sur son nom. *Le Journal des Débats*, pour sa part, ne manque pas d'encourager son collaborateur. « Il en est un qui a toutes nos préférences comme il a toutes les sympathies des jeunes générations libérales », écrit J.-J. Weiss, qui décrit Laboulaye en héritier des « libéraux » ouverts au changement démocratique :

¹⁰⁹ Compte-rendu par Henri Doniol, *Journal des économistes*, janvier 1864, p. 148-153.

« Il a repris la tradition libérale dans sa pureté ; Il aime la liberté pour elle-même et pour elle seule, abstraction faite des formes de gouvernement qui la consacrent ou qu'elle consacre ; il l'aime avant toute autre chose, comme l'ont aimée les Royer-Collard, les Tocqueville, les Benjamin Constant. A ce goût de la liberté, il joint le sentiment très vif de ce qu'exige l'esprit démocratique dont la société moderne est pénétrée. » (*Journal des Débats*, 09 mars 1864)

Le quotidien fait de l'élection un affrontement symbolique opposant « le jacobinisme vague et mystique » de Carnot à celui qui défend « les préceptes positifs du libéralisme » (*Journal des Débats*, 19.03.1864). La campagne de soutien dure plusieurs semaines : « Vous voulez un nom que ne signifie que réforme et progrès légal, qui signifie la liberté, toute la liberté, rien que la liberté ? Votez pour M. Laboulaye. » (*Journal des Débats*, 20.03.1864). Le résultat apparaît pourtant sans appel : sur 19 813 votants, Carnot obtient 13554 voix, le dénommé Pinard 4979 voix, et Laboulaye seulement 913 voix. Jean-Jacques Weiss refuse de parler d'humiliation :

« D'autres journaux s'interrogent pour deviner si nous ne cachons pas sous notre calme apparent une grande confusion, et si nous ne nous sentons pas profondément humiliés des neuf cent quatorze voix (neuf cent quatorze, s'il vous plaît, pas neuf cent treize !) que tous nos efforts, toute notre argumentation, toutes nos adjurations, toutes nos oburgations ont réussi à réunir sur le nom de l'un des philosophes politiques éminents de notre époque ! [...] Non, non ! nous ne sommes pas humiliés ! Non, mille fois non ! » (*Journal des Débats*, 26 mars 1864).

3. Un point de rassemblement : le programme de Nancy

a) Le thème mobilisateur de la décentralisation

Au début des années 1860, l'anglais John Stuart Mill constate que la critique de la « centralisation », fondée sur l'apologie de la liberté individuelle et de l'association, s'est imposée comme « le thème habituel des principaux leaders d'opinion en France » ; la « réaction » contre le « centralisme » est à présent « intense », note le philosophe¹¹⁰. Durant toute la décennie, cette intensité ne faiblit pas. Un comptage effectué à partir de la rubrique « Centralisation, décentralisation » du *Catalogue général de la*

¹¹⁰ John Stuart Mill, « Centralisation », *op. cit.*, p. 324. Sur le thème de l'association comme réponse à la « question sociale », Jeanne Gaillard, « Les associations de production et la pensée politique en France 1852-1870 », *Mouvement social*, n° 52 juillet-septembre 1965.

Librairie française d’Otto Lorenz montre que les trois-quarts des titres publiés sur ce thème entre 1840 et 1875 le sont dans les années 1860-1870¹¹¹. Ces prises de position, qui s’inscrivent dans l’ensemble des mouvances politiques, forment un univers de discussion dans lequel s’expriment des conceptions idéologiques partiellement distinctes et conflictuelles¹¹². Cependant, le point de vue « libéral » domine sans conteste cette littérature. « C’était notre thème favori » se souvient Albert de Broglie¹¹³. C’est peu de dire, en effet, que la condamnation de « l’omnipotence administrative », et la revendication conjointe de la liberté électorale et de l’autonomie politique locale, font alors figure de plainte permanente de l’opposition « libérale ». Le refus de la « centralisation » n’est-il pas celui de l’intervention arbitraire du pouvoir dans la vie sociale et politique ?

Si le thème s’avère très prisé dans la lutte idéologique, c’est aussi sans doute parce qu’il fournit un point d’appui argumentatif solide, et se prête aisément à la mise en valeur des doctrines libérales (le *self-government*, l’initiative privée opposée à l’autorité centrale, etc.). Mais cela tient également à son caractère rassembleur, pour ne pas dire consensuel – l’Empereur lui-même s’est ému des « excès de réglementation »¹¹⁴. Propre à susciter l’attention des notables et des prétendants aux carrières politiques écartés du pouvoir, ou contraints dans son exercice, il fournit un terrain d’opposition permettant de critiquer le régime tout en évitant une remise en cause trop frontale – c’est une revendication peu coûteuse politiquement. Il mobilise en effet, au-delà des divisions politiques, les secteurs « actifs » de l’opinion, sans pour autant susciter de tensions idéologiques intenses et des formes de politisation de grande ampleur (au contraire, par exemple, des questions religieuses). Se prêtant aisément à l’appel aux grands sentiments et aux grands mots (d’abord le combat pour *la Liberté*), il permet à ses défenseurs de revêtir l’habit des grandes causes morales réputées concerner les fondements même de la société, si ce n’est la « civilisation » elle-même. Si la thématique favorise la rhétorique exaltée et le discours en surplomb sur la politique, elle séduit en particulier le technicien du droit et l’initié en matière d’affaires politiques, en mesure de faire valoir leurs connaissances en matière de droit, notamment administratif, et de prendre position sur l’organisation et le fonctionnement de l’État – on ne saurait, de ce point de vue, s’étonner que la discussion

¹¹¹ Otto Lorenz, *Catalogue général de la Librairie française depuis 1840*, Paris, t. 7, 1879, p. 189.

¹¹² Pour une analyse des différentes conceptions, Sudhir Hazareesingh, *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy*, Princeton University Press, 1998.

¹¹³ A. de Broglie, *Mémoires*, *op. cit.*, page 348.

¹¹⁴ « Notre système de centralisation, malgré ses avantages, a eu le grave inconvénient d’amener un excès de réglementation. » Lettre de Napoléon III à Rouher, 24 juin 1863 : AN, Papiers Rouher, 45 AP1.

soit essentiellement menée par des juristes. Qui plus est, tant la plasticité des discours que la nature des problèmes soulevés autorisent leur répétition infinie sans risque d'une réduction aux enjeux périssables et immédiats de la lutte politique.

<i>Le « comité de Nancy »</i>
(D'après <i>Un projet de décentralisation</i> , Nancy, Wagner, 2 ^e édition, 1865, p.69)
« Bastien, ancien notaire ; Ed. Berlet, avocat ; H. de Bouvier, propriétaire à Bayon ; Ed. Cournault, ancien sous-préfet ; Ed. Fabvier ; Folblant, ancien représentant à la Législative ; Gouy, ancien magistrat ; Ed. Keller, membre de conseil municipal de Lunéville ; L. de Klopstein, ancien Agent supérieur des forêts, maire du Val-et-Châtillon ; comte de Lambel, ancien membre du conseil général, maire de Fléville ; comte de Landreville, propriétaire à Mézières-lès-Toul ; Larcher, avocat ; H. de l'Espée, propriétaire à Froville ; A. de Metz-Noblat, de l'Académie de Stanislas ; F. de Mont, ancien officier d'artillerie, membre du conseil municipal de Lupcourt ; F. Quintard, ancien sous-préfet ; A. de Scitivaux, propriétaire à Villers-lès-Nancy, A. Volland, avocat. »

Le succès de la thématique de la « décentralisation » ne saurait se comprendre sans considérer les entreprises indissociablement intellectuelles et politiques qui tentent de restructurer le débat public autour de nouveaux clivages politiques. De ce point de vue, le « programme de Nancy » de 1865 constitue sans doute l'une des réussites les plus significatives de cette stratégie « d'union libérale », sur le plan idéologique.

Le « programme de Nancy » consiste en une brochure intitulée *Un projet de décentralisation*, conçue par un groupe de notables de l'Est de la France. Plus précisément, ce groupe de notables se compose de dix-neufs individus – « moins de vingt pour rester dans la légalité », rapporte un témoin¹¹⁵ – réunis en un « comité de Nancy » pour examiner ces matières. Tous ont une expérience des affaires locales, et tous appartiennent aux couches supérieures de la société. Plus de la moitié d'entre eux sont des aristocrates ; les autres, des bourgeois liés « aux grandes fortunes de l'industrie ancienne », ou à des « familles très en vue dans la magistrature »¹¹⁶. Tous sont des conservateurs, pour la plupart de sensibilité monarchiste, même si on compte néanmoins quelques représentants

¹¹⁵ Gaston de Ludre, *Alexandre de Metz-Noblat, souvenirs d'un ami*, par le comte de Ludre, 1894, p.37.

¹¹⁶ Odette Voilliard, « Autour du programme de Nancy (1865) », in Christian Gras et Georges Livet, *Régions et Régionalisme en France, du XVIII^e siècle à nos Jours*, Paris, Puf, 1977, p.290.

de la tradition « républicaine modérée¹¹⁷. » Ils se décrivent eux-mêmes comme « appartenant à des opinions diverses », mais tous « sincèrement libéraux¹¹⁸ ». Les deux principaux animateurs de cette réunion sont Maurice de Foblan et Alexandre de Metz-Noblat. Le premier, né en 1817, est un ancien rédacteur de *l'Espérance de Nancy*, élu représentant en 1849 ; il siégea durant son mandat dans les rangs du « parti de l'ordre ». Le second, né en 1820, est un avocat, catholique et « libéral », membre de l'Académie de Stanislas, mais également de la Société d'économie politique – il est en effet l'auteur de cours et de travaux en ce domaine. Le lien entre les membres de la réunion reposerait sur les amitiés diverses nouées par l'un et l'autre¹¹⁹ – Seize des dix-neuf sont membres de la Société d'Archéologie lorraine.

Un projet de décentralisation représente le résultat de discussions hebdomadaires tenues durant un trimestre – « un résumé de conversations » disent les auteurs¹²⁰. C'est un « texte technique, juridique, aride, qui se garde soigneusement de tout élan idéologique », souligne Odette Voillard¹²¹. Autrement dit, si la brochure constitue un plaidoyer contre « l'omnipotence administrative », elle n'a rien d'un pamphlet. Elle développe essentiellement les quatre conditions qui seraient nécessaires pour « décentraliser dans la pratique » : « 1° Fortifier la commune, qui chez nous existe à peine ; 2° créer le canton, qui n'existe pas ; 3° supprimer l'arrondissement, qui ne répond à rien ; 4° Emanciper le département¹²². » Le projet ne propose donc pas la refonte complète des institutions administratives, mais quelques mesures clef visant à « restreindre l'État ». Ces réformes sont à bien des égards très limitées dans leur audace, et emprunt d'un réel conservatisme, comme en témoigne leur position relative à l'autonomie la commune¹²³. Pour les auteurs, la « décentralisation » n'est « le mot d'ordre d'aucun parti ». C'est une cause qui devrait rassembler, au-delà des clivages existants, tous ceux qui aspirent à « l'ordre » et à la « liberté », soulignent-ils en conclusion :

¹¹⁷ Cournault (candidat de l'opposition en 1863), Berlet (franc-maçon, gendre d'un « républicain » à la Constituante) et Volland (fils d'un avocat établi). O. Voillard, « Autour... », *op. cit.*, p.291.

¹¹⁸ *Un projet de décentralisation*, 2e édition, 1865, p. 8.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 292.

¹²⁰ Selon G. de Ludre, de Foblan et de Metz-Noblat seraient les auteurs du rapport final. Ludre, *Alexandre de Metz-Noblat...*, *op. cit.*, p. 37 et s.

¹²¹ O. Voillard, « Autour... », *op. cit.*, p. 292.

¹²² *Un projet...*, *op. cit.*, p. 66.

¹²³ « de mineur qu'elle est aujourd'hui, nous ne demandons pas, – ce serait trop prompt – que la commune soit rendue majeure demain. [...] nous demandons simplement qu'elle change de tuteur. » *Ibid.*, p.68.

« Nous ne comprenons point l'aveuglement avec lequel de prétendus conservateurs ou de prétendus libéraux s'obstinent, par leur langage irritant, à faire qu'on puisse être toujours tenté de mettre la liberté en opposition avec l'ordre, ou l'ordre avec la liberté. Pour nous, sauf à certaines époques exceptionnelles et malheureuses, ces deux causes n'en sauraient faire qu'une : dans l'état normal de la France, nous les tenons pour solidaires, nous les servons toutes deux ensemble, nous ne les séparons jamais¹²⁴. »

b) L'adhésion des « hommes éminents » au « programme de Nancy »

Les signataires d'une lettre de soutien au « Programme de Nancy »

(D'après *Un projet de décentralisation*, Nancy, Wagner, 1865, 2^e édition)

P. Andral, O. Barrot, F. Béchard, Berryer, Bersot, Bethmont, F. de Bourgoing, L. Brétillet, le duc de Broglie, le prince de Broglie, Carnot, J. Chauffour, Clamargéran, A. Cochin, Collot, Comte Daru, Deshayes, Ernest Desmarest, Dufaure, Duvergier de Hauranne, Engelhard, Comte de Falloux, Jules Favre, J. Ferry, Freslon, Léopold de Gaillard, Garnier-Pagès, Guizot, le comte Hallez-Claparède, le comte d'Haussonville, le docteur Held, Herold, Jobez, E. Laboulaye, de la Boulie, E. Labiche, Edmond de Lafayette, Lanfrey, le vicomte Lanjuinais, de Larcy, Jules de Lasteyrie, de Lavergne, Magnin, le vicomte de Melun, le comte de Montalembert, Mortimer-Ternaux, Moulin, Eugène Pelletan, Casimir Périer, Prévost-Paradol, Antonin Proust, Raudot, Elias Regnault, Ed. Schérer, Jules Simon, Tachard, Vacherot, Cornelis de Witt.

Afin de promouvoir leur projet, de lui conférer un écho national, le « Comité de Nancy » a sollicité la contribution de *personnalités* en leur demandant un commentaire de leur initiative devant être imprimé à la suite du rapport. Chacun des membres devaient faire jouer ses relations¹²⁵. Cinquante-huit individus ont envoyé des lettres d'adhésion au programme de réformes rédigé par le « comité de Nancy ». Nous ne savons pas si d'autres personnalités sollicitées ont refusé d'y souscrire. L'étude de la composition de cette liste d'adhésion autorise à penser que les signataires ont été choisis pour trois ordres de raison. Pour leur notoriété tout d'abord, ce sont des « hommes éminents » indique le comité ; en apportant leur concours, ils renforcent le crédit symbolique de cette initiative ; ensuite, pour la forme d'autorité dont ils disposent sur ces questions, en tant que « spécialiste » ou « homme d'État » ; enfin, de façon générale, parce que leur nom revêt une signification sur la scène politico-intellectuelle de la capitale, y représente une position. Le comte d'Haussonville a sans doute joué un rôle clef dans la collecte des soutiens : historien de la Lorraine (*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 1860), il est aussi intervenu aux élections de 1863 pour soutenir une « union libérale » à Nancy, et ses déplacements

¹²⁴ *Ibid.*, p. 69.

¹²⁵ G de Ludre, *Alexandre de Metz-Noblat...*, *op. cit.*, p. 37.

dans la localité sont surveillés par la police¹²⁶. Il apparaît ainsi d'autant mieux placé pour souligner le caractère surprenant de ce rassemblement de noms, et s'en réjouir:

« C'est un signe de bon augure que vous ayez reçu, en même temps, les chaleureux encouragements de M. Odilon Barrot et de M. Guizot, de M. Falloux et de M. Simon, de M. Berryer et de M. Jules Favre, de M. Pelletan et de M. Montalembert, etc., etc., etc. La liste de vos adhérents, vous m'excuserez de vous le dire, est plus curieuse et plus instructive que votre brochure¹²⁷. »

« On dirait que la réunion de Nancy a convoqué un vaste meeting », remarque de Forcade dans la *Revue des deux mondes*¹²⁸. Si les membres du comité renâclent au « grand mot » de « coalition », ils reconnaissent, et même revendiquent, que les signataires ne partagent ni les mêmes « opinions », ni les mêmes « sentiments », ni les mêmes « tendances¹²⁹ ». D'une certaine façon, c'est là la mesure de la réussite de leur entreprise : faire émerger sur la scène publique « une cause commune » qui, dépassant les clivages politiques anciens, susciterait l'adhésion de « tout ce qu'il y a d'intelligent dans les rangs de tous les partis¹³⁰ ».

Si la liste est un *meeting*, ce sont des *gens d'importance* qui ont été conviés. Presque tous (à l'exclusion des hommes de presse) sont des membres de la bourgeoisie cossue, voir de la grande bourgeoisie, et pour une partie notable d'entre eux issus du monde de l'aristocratie (on compte au moins une dizaine de titre de noblesse). « Hommes éminents », ils le sont par leur notoriété. La liste des signataires regroupe en effet un nombre important de *personnalités*. Le fait d'avoir été choisi pour figurer dans le *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau constitue sur ce point un indicateur significatif : parmi les 58 signataires, 42 disposent d'une notice dans l'édition 1865 du fameux dictionnaire biographique, soit près des trois-quarts (72,5 %)¹³¹. Parmi eux, on trouve des figures occupant des positions dominantes dans l'espace des institutions

¹²⁶ O. Voillart, « Autour... », *Op. cit.* p. 299. Une lettre de Haussonville adressée à Laboulaye (datée du 5 juin 1865) atteste de ce travail de mobilisation. Il lui indique notamment que « Les personnes qui ont pris à Nancy cette initiative sont considérables par elles-mêmes, et représentent *toutes* les nuances du parti libéral » cité par Pierre Legendre « Méditation sur l'esprit libéral. La leçon d'Edouard Laboulaye, juriste-témoin », *Revue du droit public et de la science politique*, t. 87, 1971, p.116.

¹²⁷ *Un projet...*, *op. cit.*, p.236.

¹²⁸ Eugène de Forcade « Chronique », *Revue des deux mondes*, 15 août 1865, p.1026.

¹²⁹ *Décentralisation. Dernier mot du comité de Nancy*, 1865, p. 7.

¹³⁰ *Un projet...*, *op. cit.*, p. 1.

¹³¹ Les 14 qui n'y figurent pas sont : Andral, de Bourgoing, L. Brétillet, Clamargéran, Collot, Deshayes, Engelhard, Ferry, Léopold de Gaillard, Held, Moulin, Proust, Tachard, de Witt.

intellectuelles. On compte ainsi 15 membres de l'Institut : 7 membres de la prestigieuse Académie française ; 6 autres élus à l'Académie des sciences morales et politiques ; 1 membre à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres ; 5 autres signataires seront reçus à l'Institut les années suivantes, avant la fin du Second Empire.

La liste des signataires intègre également des figures de premier plan de la scène politique présente et passée. On dénombre ainsi 9 anciens ministres, dont 3 anciens présidents du Conseil, sous la monarchie de Juillet ou sous la Seconde République. La liste réalise ainsi le tour de force de rassembler côte à côte à la fois des dignitaires de la Monarchie de Juillet (de Broglie, Guizot), de la « République de février » (Carnot, Garnier-Pagès) et de la « République conservatrice » de 1849 (Barrot, Falloux). Qui plus est, dix membres du Corps législatif ont accepté d'apporter leur soutien à l'initiative. Tous sont associés à « l'opposition », mais de façon différente : si la majorité d'entre eux se sont fait reconnaître comme des « démocrates » hostiles à l'Empire (Favre, Simon ou Pelletan par exemple), des personnalités comme Lanjuinais ou Hallez-Claparède se sont fait élire comme « indépendants » – le second est d'ailleurs un ancien candidat officiel ayant perdu l'investiture du fait de son opposition à la politique italienne de l'Empereur (c'est un des signataires de l'amendement dit des « 91 »). Montalembert, quant à lui, s'est fait élire en 1852 avec l'appui du gouvernement, avant d'être combattu aux élections suivantes.

Outre ces dix élus du Corps législatif, 24 autres signataires ont exercé par le passé la fonction de représentant dans les chambres de la monarchie ou de la République. Tous ont un point commun : c'est l'avènement du Second Empire qui a mis fin à leur carrière politique, pour une moitié d'entre eux débutée sous la Monarchie de Juillet. Seuls 4 d'entre eux (Haussonville, de Lavergne, de Melun, Moulin), élus sous la monarchie de Juillet, ont vu leur carrière interrompue par la République. Peu parmi eux, peu sont parvenus à gagner sous l'Empire une élection locale (à l'exemple de Brétillet, Labiche, ou Casimir Périer). Cochin, au contraire, signe son adhésion en tant qu'« ancien membre du conseil général de la Seine » ; de Larcy, quant à lui, a perdu son siège de conseiller général par refus de prêter serment. À cette liste d'anciens représentants évincés de la scène politique par l'Empire, il faut ajouter celle de ceux qui, en se portant candidat aux élections au Corps législatif, ont échoué à devenir député une première fois ou à le redevenir¹³².

¹³² Parmi les premiers : Cochin, Léopold de Gaillard, Laboulaye, Prévost-Paradol, Tachard, de Witt ; parmi les seconds : Barrot, Dufaure, Freslon, Labiche, de Larcy, Lavergne, Montalembert, Casimir Périer, Raudot.

Deux autres traits caractérisant cette liste méritent d'être soulignés. Tout d'abord, environ la moitié des membres de la liste (52 % d'après nos estimations) exercent une activité de « publiciste » et disposent d'une reconnaissance en ce domaine. Parmi eux, on note la présence de plusieurs d'hommes de presse réputés : Bersot et Prévost-Paradol (du *Journal des Débats*), Léopold de Gaillard (plume la presse catholique, rédacteur du *Correspondant*), Pelletan, Proust (« rédacteur du *Mémorial des deux Sèvres* »), Lanfrey (chroniqueur de la *Revue contemporaine*), Régnault (collaborateur en 1865 à *l'Avenir National*), Schérer (le critique du *Temps*). Une douzaine de publicistes ont déjà écrit dans la *Revue des deux mondes*, et quelques-uns font figure de collaborateurs réguliers (de Lasteyrie, de Lavergne, ou Jules Simon). Rares sont ceux qui ne présentent pas d'investissement dans le domaine intellectuel : c'est le cas, par exemple, de Bourgoing, un diplomate sans fonction depuis l'Empire, et plus généralement des avocats en vue (Dufaure ou Desmarest). Même les hommes d'affaires qui figurent sur la liste disposent de ressources intellectuelles notables (le banquier Brétilot est membre de l'Académie des sciences de Besançon ; Jobez, maître des forges et propriétaire agricole, a publié différents ouvrages sur le « socialisme », la « démocratie » et l'histoire de France).

Second trait caractéristique : le grand nombre d'hommes de droit qui la compose. Au moins 25 d'entre eux disposent de la qualité d'avocat. Certains n'ont pas fait carrière dans cette profession (Laboulaye, jurisconsulte) ; d'autres ont cessé de l'exercer (Raudot, par exemple, qui vit de ses propriétés). Mais l'on compte plusieurs éminences du barreau : deux sont bâtonniers l'année 1865 (Collot, bâtonnier de l'ordre des avocats à Metz ; Desmarest, bâtonnier à la Cour impériale de Paris), deux autres l'ont été sous l'Empire (Berryer, Dufaure). Aux côtés des deux avocats les plus célèbres de l'époque (Berryer, Favre), d'un ancien ministre de la Justice (Dufaure), figurent des « jeunes » qui commencent à acquérir une réputation (Andral et Hérold, par exemple). La liste compte aussi d'anciens magistrats de la monarchie de Juillet (Deshayes, de Larcy), dont des ex-membres du conseil d'État (Hallez-Claparède, de Lavergne ou Ternaux ont été maître des requêtes ; Guizot et Moulin conseillers d'État). Outre que le droit constitue l'étude privilégiée des fils de la bourgeoisie, et le tremplin vers une carrière politique, il faut souligner que la maîtrise des ressources juridiques correspond aussi au caractère technique de la discussion sur la décentralisation.

Les trois auteurs ayant acquis une forte notoriété par leurs travaux sur la « décentralisation », au point d'apparaître comme des spécialistes du sujet, sont tous trois des « avocats » ayant engagés une carrière politique sous Juillet¹³³. Ferdinand Béchard (1879-1870) fait figure de pionnier : auteur dès 1836 d'un long *Essai sur la décentralisation administrative*, il a multiplié les travaux sur la Commune, et proposé en 1864, dans la *Gazette de France*, une critique étayée du « Projet de décentralisation administrative annoncé par l'empereur. » Autre auteur de sensibilité « légitimiste », Claude-Marie Raudot (1801-1879) a publié en 1858 *De la décentralisation* puis en 1863 *L'Administration locale en France et en Angleterre*. Enfin, Odilon Barrot, de réputation « orléaniste », a signé en 1861 un ouvrage devenu référence, *De la Centralisation et de ses effets*. En revanche, l'étude du jeune « démocrate » Paul Bethmont (*Des Préfets, des conseils généraux et du suffrage universel*, 1864) n'a pas rencontré la même audience. Sans apparaître comme des spécialistes, plusieurs autres écrivains de renom ont abordé cette matière dans des écrits remarquables (tels les deux volumes sur *La Liberté* de Jules Simon, en 1859¹³⁴, ou l'essai de Laboulaye sur *L'État et ses limites* en 1863) traitant de la liberté politique. Nombre d'autres signataires ont pris position sur la question de la décentralisation dans des formes différentes. Par exemple lors de plaidoiries critiques du pouvoir impérial, où même dans des professions de foi – Tachard, propriétaire agricole et candidat battu en 1863, déclarait dans sa circulaire vouloir « affranchir les communes, aussi bien que les citoyens, d'entraves administratives surannées ». Quatre des auteurs du *Manuel électoral* (Chauffour, Clamargéran, Ferry, Herold) ont sans doute été sollicités du fait de cette action remarquable contre les pratiques électorales de l'Empire. Enfin, on remarque que 5 des signataires (Barrot, de Broglie, de la Boulie, de Larcy, Moulin) ont fait partie de la commission de décentralisation présidée en 1851 par le général Lamoricière.

c) Des conceptions congruentes

Les lettres des 58 signataires du « programme de Nancy » ne sont pas identiques, dans leur forme comme dans leur contenu. Tandis que certaines ne comportent que quelques mots d'encouragements (celle d'Edouard Laboulaye, par exemple fait seulement une dizaine de lignes), d'autres s'apparentent de véritables commentaires du projet, parfois

¹³³ Les travaux de Béchard et de Barrot sont mis en avant dans l'introduction du projet.

¹³⁴ « En 1859, rappelle l'auteur lui-même, j'ai publié deux volumes sur la liberté, c'est-à-dire, mon cher ami, sur la décentralisation ». *Un projet...*, *op. cit.*, p. 218.

très techniques et pointilleux, les auteurs prenant soin d'exposer leurs propres opinions en la matière (la lettre d'Odilon Barrot, la plus longue, occupe 25 pages de la brochure). La plupart constituent des manifestations d'adhésion et de sympathie des auteurs à l'égard à l'initiative (« J'adhère avec la plus entière conviction aux idées exposées dans ce projet » écrit Ferdinand Hérold, « Je donne de grand cœur mon adhésion aux idées qui y sont émises » écrit Léonce de Lavergne, etc.). Néanmoins, le signataire peut faire part également de « quelques réserves », parfois explicitées, parfois non, qui n'entachent en rien les marques de soutien (« J'aurais bien quelques réserves à faire sur votre projet de loi. [...] Mais j'aime mieux applaudir à vos efforts, à l'esprit libéral » écrit le comte Daru). Ainsi le problème de la désignation des maires constitue par exemple un point de discussion récurrent – de même, dans une moindre mesure, la proposition de suppression des chefs lieux d'arrondissement. Certains affichent une certaine distance – en particulier les deus « anciens », Carnot et Garnier-Pagès. Mais l'on observe rarement des marques de désaccords profonds, ou clairement affirmés : c'est par exemple le cas dans la lettre d'Augustin Cochin – ancien membre du conseil général de la Seine et ancien maire du Xe arrondissement – qui conteste le sort réservé à la capitale par le « comité de Nancy »¹³⁵.

La commune adhésion à un même projet, motivée par une même hostilité à l'égard de la « centralisation » de l'Empire – ne signifie pas nécessairement que les conceptions des auteurs soient identiques. Cette série de prises de position reflète-t-elles la diversité des « idéologies » qui, ainsi que l'a montré l'historien Sudhir Hazareesingh, informent les débats relatifs à la décentralisation¹³⁶ ? C'est d'abord la congruence des points de vue développés qui mérite d'être soulignée, plutôt que les nuances qui les distinguent. Néanmoins, il est vrai, tous les auteurs ne projettent pas sur la « décentralisation » les mêmes croyances, ni les mêmes aspirations. Il est ainsi possible de tracer une ligne de clivage essentielle opposant d'un côté, des conceptions plutôt « traditionalistes », et de l'autre des conceptions qui s'apparentent à un « individualisme libéral » plus marqué. Mais cette opposition ne recoupe que partiellement les distinctions d'étiquettes politiques entre « légitimistes », « orléanistes » ou « démocrates ».

¹³⁵ « Laissez-moi, en terminant, vous faire une querelle au sujet de Paris. Parce que vous n'avez pas assez de vie en province, vous voulez qu'on réduise ce que nous en avons à Paris ; parce qu'il est parti de Paris des abus de pouvoir, vous oubliez qu'il en part chaque jour des exemples d'initiative et des semences de liberté.» (*Ibid.*, p. 129-130)

¹³⁶ Sudhir Hazareesingh, *From subject to citizen*, *op. cit.*

Les personnalités catholiques de sensibilité « légitimiste », qui sont foncièrement des « conservateurs », considèrent la décentralisation comme une réforme nécessaire pour contenir la menace révolutionnaire : « Nos trois dernières révolutions ont dû montrer aux plus aveugles ce danger permanent de la centralisation, qui met la France à la merci d'un caprice de Paris ou d'un coup de main que Paris laisse accomplir », écrit le jeune avocat Paul Andral (1828-1889). Sur ce point, l'ensemble des « libéraux » peuvent se reconnaître – dans sa contribution, Andral se réfère d'ailleurs essentiellement à son grand-père, Royer-Collard. En revanche, ces auteurs développent également en filigrane une véritable critique du type de société produite par la Révolution, une dénonciation de « l'individualisme ». Ainsi par exemple du propos d'un autre avocat « légitimiste », le célèbre Pierre-Antoine Berryer :

« Dans ce pays, la succession rapide et violente des révolutions a anéanti les institutions qui s'y étaient enracinées, développées et modifiées, durant quatorze siècles, suivant le besoin des temps. La chaîne des traditions a été brisée; toutes les croyances sont ébranlées, les dévouements énervés ou trahis ; tout lien des intelligences est rompu. Désormais, sans expérience, elles sont le jouet de la lutte des théories les plus diverses et les plus téméraires; l'esprit de communauté, l'esprit social n'inspire plus les conduites, et le vrai patriotisme, culte généreux du bien public, est traité de chimère ou de duperie¹³⁷. »

Dans cette perspective, la décentralisation constitue un « remède » aux « maux » que connaît le pays, en ce qu'elle permettrait de fortifier « l'esprit de communauté », de reconstituer « dans leur légitime autorité et dans leur nécessaire indépendance, les établissements générateurs de toute société durable » c'est-à-dire essentiellement la famille et la Commune. Contre « l'individualisme » produit par la Révolution française, il s'agit de renforcer les « liens communautaires » – de revigorer l'influence des autorités sociales au sein des communautés politiques locales. Ce point-de vue est-il si différent de celui d'un « libéral » de réputation « orléaniste », comme Odilon Barrot, regrettant l'état d'une « société qui ne résiste à rien et devient le jouet des surprises et de toutes les audaces, parce qu'elle n'a aucune cohésion » ? Les termes sont différents, mais l'idée sans doute moins.

Le souci de renforcer les liens de communauté devrait-il conduire à « réclamer la reconstitution de la province », comme n'hésite pas à le faire l'avocat de Strasbourg, Engelhard ? Bien qu'ils ne l'assument pas comme telle, cette perspective n'est sans doute

¹³⁷ *Un projet, op. cit.*, p.112

pas si éloignée de celle des principaux concepteurs du « programme de Nancy ». En effet, Metz-Noblat, dans écrits publiés sous forme de *Varia, morale, politique littérature*, imagine jusqu'à une nouvelle division de la France en provinces – 4 départements maximum dirigés par des préfets dotés de grands pouvoirs – de façon à « poser une digue aux révolutions futures » de la capitale¹³⁸. Toutefois, la très grande majorité des auteurs n'adhère certainement pas à ce dessin. Cochin lui-même, militant catholique, membre de la société d'économie sociale de Le Play, le réprovoque :

« Je ne suis pas sans appréhension à l'égard de la décentralisation qui consiste à recomposer, sous le nom de régions, de vraies provinces, en s'acheminant tout doucement vers un gouvernement et des assemblées provinciales. [...] La vraie décentralisation, à mes yeux, est celle qui s'opère *au profit de l'individu*. Diminuez le nombre des cas où l'Etat intervient ; rayez sur le catalogue sans fin des autorisations inutiles la moitié de ces petites vexations ; décentralisez au profit de l'individu, plus libre ainsi dans ses actions; spécialement au profit de l'individu *propriétaire*, qui n'est mêlé de droit ni à la justice, ni à la charité, ni à la défense publique et s'appelle de ce seul nom : *le plus imposé* ; spécialement encore au profit de l'individu *associé*, que nos lois lient et garrottent de toutes les façons. Voilà, je le répète, la vraie, la bonne décentralisation¹³⁹. »

Cet accent mis sur l'individu contre l'État, dans une rhétorique emprunte des catégories de l'économie politique – constitue la marque de plusieurs des interventions. Elle correspond, d'une certaine façon, à l'humeur idéologique de l'époque – ou du moins au trait dominant des « doctrines libérales » qui s'affirment alors sur la scène politique et intellectuelle. Cette vision apparaît très prégnante dans les contributions des publicistes « démocrates ». Non parmi les « anciens » – Carnot ou Garnier-Pagès, plutôt réservés et flous dans leur lettre – mais parmi les « jeunes » et les nouveaux députés, élus en 1863. Il est vrai que 5 des 7 membres de la Société d'économie politique que compte la liste des signataires – Clamargeran, Hérold, Laboulaye, de Lavergne, Pelletan, Jules Simon, Raudot – sont identifiés comme des « démocrates » de nuance « libérale¹⁴⁰. » Ainsi, le député de Paris, Eugène Pelletan, oppose-t-il « l'initiative individuelle » au « panthéisme de plus en plus dévorant de l'État¹⁴¹ », tandis que son collègue Jules Simon regrette que « nos lois » fassent à « l'initiative personnelle » une « guerre impitoyable »¹⁴². Jules Ferry surtout, jeune avocat et journaliste appartenant à la bourgeoisie fortunée, exalte « l'individu »

¹³⁸ O. Voillard, « Autour... », *op. cit.*, p. 299.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 128.

¹⁴⁰ La société d'économie sociale compte trois membres : Daru, Cochin, Montalembert.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 209-210.

¹⁴² *Ibid.*, p. 219.

contre « la tutelle administrative », oppose « le droit individuel » à « l'usurpation administrative », et s'accorde pour décrire, avec les auteurs du projet, « l'État » comme une simple « fiction accréditée par une bureaucratie infatuée d'elle-même¹⁴³. » Sa conception du « municipalisme » se trouve exprimée à travers le concept de *self-government* (qu'il traduit par « autonomie ») cher aux publicistes « libéraux » (dont Laboulaye) devant faire pénétrer « dans les couches profondes du peuple » (il dit aussi « les esprits sans culture ») « le sentiment de la réalité politique et le respect de la loi.¹⁴⁴ »

De ce point de vue, il convient de percevoir l'adhésion commune que manifeste le regroupement de ces signatures sous un autre aspect. Le propos de certains signataires rappelle que l'univers intellectuel de la mouvance « républicaine » n'a rien d'homogène, mais est traversé par des dissensions. Jules Ferry, par exemple, évoque « l'évolution qui s'est faite dans la démocratie intelligente » depuis, sans doute, l'époque de la République :

« Si le parti libéral est, en grande majorité, conquis à vos idées, je ne crois pas qu'elles rencontrent parmi les démocrates des résistances plus sérieuses. Mes souvenirs ne remontent pas encore bien haut, et j'ai pu déjà constater et suivre pas à pas, pour ainsi dire, l'évolution qui s'est faite dans la démocratie intelligente. Nos centralisateurs se cachent, ou se convertissent¹⁴⁵. »

Odilon Barrot, pour sa part, fait état de ses propres combats contre « les démagogues », et salue la frange « saine et libérale » de la « démocratie » :

« Dans les efforts que j'ai faits en faveur de la décentralisation, aux diverses époques de ma vie politique, j'ai toujours trouvé deux espèces d'adversaires : les hommes qui se disent gouvernementaux et les démagogues. Je dis les *démagogues*, car la démocratie saine et libérale a reconnu depuis longtemps qu'elle ne peut se modérer, s'élever et se gouverner, qu'au moyen de fortes et libres institutions municipales : mais la démagogie, elle, elle a toujours quelque chose à détruire, et elle sent que la centralisation est son levier obligé¹⁴⁶. »

Le propos, à sa manière éclaire un aspect essentiel du débat : les défenseurs de la « décentralisation » ont aussi pour adversaire la frange du « parti démocrate » attaché à un État « centralisateur », à « l'unicité » de la « République », qui justifie une intervention « active » de l'État dans la société au nom du principe de la « souveraineté populaire » ou

¹⁴³ *Ibid.*, p. 147 et s.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 150.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.149.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p.108.

de « l'intérêt général » – ceux que l'on désigne, en somme, comme des « jacobins ». Or, les représentants de cette conception « jacobine » ont, pour ainsi dire, été éliminés de la scène intellectuelle, ou du moins leur voix apparaît très diminuée – tout comme celles, *a contrario*, des « fédéralistes » comme Proudhon. Dans les années 1860, il n'est guère que la plume d'Alphonse Peyrat dans *L'Avenir national* qui se réclame de ces héritages – en témoigne ses polémiques avec Egard Quinet et Jules Ferry à propos de la Révolution française¹⁴⁷. D'aucuns pourraient associer Etienne Vacherot à ce courant intellectuel. Dans son ouvrage *La Démocratie*, il prenait en effet clairement ses distances avec « l'école ultralibérale » – celle qui n'accepte l'autorité de l'État que limitée aux fonctions de justice, de défense et d'un impôt – et, dans une certaine mesure, réhabilitait l'intervention de l'État au nom de l'intérêt public. Toutefois, Vacherot lui-même, signataire du manifeste, admet que depuis, son jugement a changé, ou du moins a évolué :

« Je vois, d'autre part, dans l'initiative individuelle, le vrai, le seul principe de toutes les réformes ou révolutions sociales qui ont toujours occupé ma pensée, telles que l'association du travail, l'institution du crédit, etc., etc. Parmi les attributions de l'Etat, après la justice, la police, la défense nationale et les finances, je ne vois guère que l'instruction primaire qu'on ne puisse abandonner sans danger à l'initiative des individus ou des sociétés particulières. Vous voyez que je suis bien plus près de vous que vous n'eussiez été tenté de le croire, après la lecture de la *Démocratie*. Mais en restant radical, je suis devenu très-libéral. Et je serais bien surpris si le régime actuel ne produisait pas le même effet sur tous les esprits qui ne se refusent point à la lumière de l'expérience¹⁴⁸. »

Le journal *La Presse* a donc raison de souligner que la parution du programme de Nancy « a mis en présence la démocratie libérale et la démocratie autoritaire » (*La Presse*, 09.04.1865) : mieux, obligeant les uns et les autres à se situer sur cette problématique, il contribue de cette façon à restructurer le débat public autour de cet unique clivage.

d) Affaiblir le pouvoir des notables ou le conforter ?

On ne saurait manquer de constater que la revendication de la décentralisation est portée par les voix des couches de la bourgeoisie qui n'ont pas accès aux biens politiques ; ils aspirent d'autant plus à un affaiblissement de la tutelle politique exercée sur les institutions politiques locales que celle-ci contrevient à leurs intérêts politiques et nuit à

¹⁴⁷ Alphonse Peyrat, *La Révolution et le livre de M. Quinet*, 1866.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 222.

leurs chances électorales. Si elle séduit les prétendants aux carrières politiques plus ou moins contrariés dans leurs ambitions, cette cause peut aussi compter sur le soutien plus ou moins tacite de tous les notables qui souhaitent recouvrer une autonomie plus grande dans la gestion des affaires politiques locales¹⁴⁹. La faiblesse du mouvement ouvrier rend d'ailleurs moins nécessaire aux yeux des élites un contrôle « autoritaire » de la vie locale. À cet égard, il est sans doute significatif que l'Empereur, malgré les résistances de l'administration, consente à quelques inflexions, en faisant adopter la loi du 18 juillet 1866 et celle du 24 juillet 1867, qui accroissent les compétences du conseil général et du conseil municipal. Mais la revendication n'en continue pas moins de figurer parmi les attentes des franges de l'élite attachées à une évolution « libérale » de l'Empire. Lors de l'avènement du cabinet Ollivier, l'Empereur concède finalement la création d'une commission sur le sujet composée de personnalités et présidée par Odilon Barrot.

Une étude réalisée par les historiens Louis Girard, Antoine Prost, Rémi Gossez, sur les conseils généraux du Second Empire apporte un éclairage utile sur ces institutions locales que les partisans de la décentralisation souhaitent revaloriser¹⁵⁰. Elle montre que ce sont des instances administratives au fonctionnement très dépolitisé, dont les élections présentent une très faible intensité idéologique, et dont la très nette majorité (60%) de ses membres ne professe aucune opinion politique. D'autre part, les conseils généraux sont très clairement l'apanage des « notables », alors à l'apogée de leur domination politique. Sur plus de 2798 individus recensés dans une étude portant sur leur composition sociale à la fin de la décennie 1860, seule une poignée appartient aux milieux populaires : « un artisan, un employé, quelques cultivateurs y représentent, symboliquement, les masses populaires ; quelques médecins, les plus humbles, la petite bourgeoisie. La plus petite, celle des boutiquiers de village et des instituteurs, n'y paraît pas. Les conseillers généraux appartiennent presque tous à la moyenne et grande bourgeoisie, celle des hommes de loi, des magistrats, des fonctionnaires et des industriels, ou encore à celle des rentiers du sol¹⁵¹. » Pour près d'un tiers, les conseillers généraux sont des propriétaires fonciers ; les professions libérales composent le second tiers, les fonctionnaires et les hommes d'affaires le tiers restant¹⁵². La noblesse domine nettement ces instances (près de 27 % des conseillers généraux s'y rattachent), une noblesse qui plus est très fortunée (près d'un conseiller général sur deux issu de ce milieu est millionnaire)¹⁵³. Il existe donc différents types de notables, depuis le « petit notable » (paysan enrichi, médecin ou notaire à la fortune modeste, souvent maire d'une commune, et

¹⁴⁹ Dans son étude de l'investissement d'un patron en politique, Philippe Hamman rappelle qu'il n'existe pas un modèle notabiliaire unique : Philippe Hamman, « La notabilité dans tous ses états ? Alexandre de Geiger à Sarreguemines, un patron en politique sous le Second Empire », *Revue historique*, 2, 2002.

¹⁵⁰ Louis Girard, Antoine Prost, Rémi Gossez, *Les conseillers généraux en 1870, étude statistique d'un personnel politique*, Paris, Puf, 1967.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 70.

¹⁵² *Ibid.*, p. 45-46.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 117-119.

dont l'influence n'excède pas le canton) jusqu'aux « grands notables » appartenant à la « bonne société » (et qui allie grande fortune, compétence et autorité, et vivent une bonne partie de l'année à Paris)¹⁵⁴. Enfin, notons que les « libéraux » et encore plus les « républicains » (seulement 5 % des conseillers généraux de l'échantillon composé par les auteurs) comptent très peu de conseillers généraux¹⁵⁵. De ce point de vue, la revendication de la décentralisation fait, en effet, figure de stratégie de transformation de la répartition du pouvoir local initiée par les franges de la bourgeoisie, qui s'estiment d'autant plus dépossédées que l'aristocratie demeure influente au sein des institutions d'État.

Les institutions locales sont encore loin d'être les « écoles d'apprentissage de la vie civique » imaginées par les publicistes, notamment « libéraux ». Une réforme administrative leur permettrait-elle de le devenir ? Rien ne permet de penser que la promotion du *self-government* vise à diminuer l'influence des notables – ni que ceux-ci, petits ou grands, soient prêts à céder de leur pouvoir au reste de la population. Tout au mieux, les publicistes « démocrates libéraux » imaginent qu'à l'avenir davantage de maires seraient issus des couches moyennes de la bourgeoisie, mais non des catégories populaires¹⁵⁶. Dans les écrits « libéraux », le *self-government* n'implique ni une participation directe et active de la population, ni une politisation appuyée de ces instances – en témoigne le rejet consensuel de l'élection du maire au suffrage universel direct (masculin). Au contraire, il semble de soi que cette autonomie plus grande concernant la gestion des affaires locales, devrait être exercée par les catégories réputées les plus « éclairées » et les plus « indépendantes » de la société, qui serait incitées à s'investir plus fortement dans la vie locale. Ou tout du moins une « vie civique » plus active de la collectivité ne saurait impliquer une remise en cause de l'influence des catégories supérieures. La vertu « pédagogique » du *self-government* consisterait-t-elle, en définitive, à permettre aux « influences sociales » d'exercer plus « librement » leur tutelle ?

Section III : la coalition des « libéraux »

¹⁵⁴ *Ibid.*, p.92-94.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 143.

¹⁵⁶ Voir par exemple le portrait que fait Pelletan de l'homme à qui « confier la mairie en tout sûreté : « [il]est en général médecin, notaire, négociant, cultivateur, fermier, indépendant par situation, libéral par caractère », et « n'a d'autre ambition que de cultiver son patrimoine et d'élever sa famille [...] » ; Cité par S. Hazareesingh, *From subject to citizen...*, *op. cit.*

L'année 1864 est une date charnière dans l'histoire du mouvement ouvrier. D'abord, parce qu'elle voit la fondation de l'Association Internationale de Travailleurs, première grande tentative d'organiser et de coordonner les luttes des travailleurs de plusieurs pays. Ensuite, parce qu'elle est l'année de la publication du « Manifeste des soixante », document appelé à rester dans les mémoires comme le texte emblématique de défense de candidatures ouvrières. Enfin, parce que durant cette période le Corps législatif adopte une réforme du droit de « coalition » qui facilite le recours à la grève. Ces deux derniers événements n'ont pas le même statut de l'historiographie : tandis que le premier, qui n'a suscité qu'une brève polémique lors de sa parution, a marqué la mémoire ouvrière, et l'histoire sociale, le second, qui revêt une grande importance à l'époque, apparaît oublié dans l'une comme dans l'autre. Les deux événements méritent l'attention en ce qu'ils donnent à voir les lignes de consensus pouvant exister entre « libéraux » et « démocrates » sur la question de l'émancipation ouvrière, et au-delà les formes d'entente et de rejet communs (plus ou moins assumées) constitutives de cette « union libérale ». Il est un cercle idéologique et politique tracé par les portes-plumes et les porte-voix de l'opposition « libérale » qui n'est vraiment visible que lorsqu'il est franchi. C'est précisément ce consensus qui se trouve mis à mal lorsque renaît un mouvement ouvrier revendicatif.

1. Un point d'accord de tous les désaccords

a) Les « démocrates » et l'orthodoxie économique

L'hostilité à l'égard du « socialisme », sous ses diverses formes, et corrélativement l'adhésion aux croyances fondamentales de l'ordre économique « libéral » représente peut-être l'une des lignes de consensus les plus prégnantes au fondement de l'entente idéologique pouvant exister entre les principaux protagonistes de « l'union libérale ». L'historiographie a pourtant rarement pris le soin de souligner à quel point les canons de « l'Économie politique » dominant les conceptions des publicistes « démocrates » en matière de questions économiques et sociales. L'entrée à la Société d'économie politique, au début des années 1860, de plusieurs « démocrates », écrivains politiques en vue (tel Jules Simon et Edouard Laboulaye) ou de jeunes avocats « prometteurs » (tels Jean-Jules Clamageran et Ferdinand Hérold), rejoignant au sein de cette société élitiste d'autres « économistes » qui se reconnaissent peu ou prou comme « démocrates » (à l'exemple de Gustave Courcelle-Seneuil, rédacteur économique du quotidien *Le Temps*), ne manifeste

pas seulement l'existence de relations et de proximités qui dépassent les frontières classiques, conformément à la vocation de la société de faire se rencontrer des agents issus de différents espaces du pouvoir et affilés à des mouvances politiques diverses ; elle constitue aussi un indice significatif de l'audience et du succès rencontrés par les doctrines du *laissez-faire*, dont l'un des axiomes repose, précisément, sur la critique d'un interventionnisme des pouvoirs publics qui excéderait l'exercice des fonctions de police, de justice, de protection de la propriété et des propriétaires. Á en croire le jeune journaliste du *Temps*, Clément Duvernois, lui-même adepte de Bastiat, les vues « libérales » ont triomphé jusque dans les rangs du « parti avancé » :

« En ce moment, - et c'est une grande consolation de la constater, - l'individualisme semble gagner dans les esprits tout le terrain qu'il paraissait avoir perdu dans les institutions. Un grand nombre d'excellents esprits acceptent, par exemple, comme une impérieuse nécessité la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat ; [...] la liberté commerciale et industrielle a fait des prosélytes même dans le gouvernement, et les hommes spéciaux s'occupent avec un zèle louable des moyens de concilier le respect de la liberté individuelle avec les nécessités sociales. De même qu'il y a quelques années, les hommes avancés étaient plutôt disposés à attendre de l'Etat la solution des problèmes économiques, ou même des questions morales, c'est à la liberté que la génération nouvelle demande plus volontiers la solution de ces grandes questions sociales, qui sont à la fois le péril et l'honneur de notre société. » (*Le Temps*, 04 novembre 1863).

Jules Simon apparaît comme l'un des défenseurs les plus ardents de ces doctrines. Il ne s'en cache pas : « Comme on mettait autrefois sur un drapeau : 'liberté, ordre public', nous voudrions écrire sur le nôtre ces deux mots, qui résument à notre avis la science économique : 'sécurité de la propriété, liberté du travail !' », écrit-il en conclusion du premier volume de son ouvrage *La Liberté*¹⁵⁷. Cet essai considéré comme majeur à l'époque, et qui lui vaut d'acquérir une forte notoriété intellectuelle, ne constitue pas seulement un plaidoyer, formalisé sous le mode philosophique, en faveur de droits réputés fondamentaux et mis à mal sous l'Empire « autoritaire ». Il se veut tout autant un plaidoyer pour « la liberté du capital » pour « la liberté de l'atelier » (titres des chapitres 2 et 3 de la 2^e partie), c'est-à-dire une forme de règlement de comptes visant à disqualifier les thèses « socialistes » (ou apparentées) et les idées portées par les mobilisations ouvrières depuis l'époque des monarchies et sous la République. Le livre est en effet réquisitoire virulent contre « le communisme », « l'égalité de Procuste » d'un Babeuf et le « droit au travail »

¹⁵⁷ Jules Simon, *La liberté*, 1859, p. 514.

revendiqué par les ouvriers parisiens en 1848, principes d'une même doctrine qui « viole la justice », mais aussi contre les « défenseurs de la réglementation absolue », c'est-à-dire, par exemple, contre les partisans de « l'impôt » qui souhaiteraient « corriger les mauvaises changes de la fortune », contre les partisans de l'établissement d'une assistance publique portant secours aux miséreux (« sécurité qui ôterait son aiguillon au travail », « prime assurée à la paresse », etc.). Tous les poncifs qui informent les travaux des « économistes » sont présents dans cette théorie qui utilise le principe de « liberté » comme outil intellectuel pour combattre ce qu'il désigne comme une forme d'idolâtrie de l'État.

Une fois prononcée « l'Interdit d'État » le champ des solutions à la « question sociale » se trouve, logiquement, considérablement restreint – surtout quand l'autonomie ouvrière effraie. En la matière, les propositions de ce philosophe réputé « républicain » ne diffèrent pas de celles de ses supposés adversaires. Son autre fameux ouvrage, *L'ouvrière*, publié en 1861, constitue un cas exemplaire du regard porté par les milieux dirigeants sur la misère sociale¹⁵⁸. Cet ouvrage résulte d'une longue enquête, à la suite de celles menée par Villermé, Blanqui et autres, plutôt rares à l'époque – et cette préoccupation « sociale » lui vaut, semble-t-il, une certaine popularité, ou du moins la réputation d'un penseur préoccupé par les problèmes ouvriers. Mais au terme d'un tableau extrêmement sombre de la condition des ouvrières, l'auteur conclut à « l'impuissance des remèdes directs ». Il précise : « c'est une grande illusion de croire qu'avec un article de loi ou quelque combinaison économique nouvelle on va transformer tout à coup une société malade et guérir la plaie saignante du paupérisme¹⁵⁹. » Une fois écartée toute forme de remise en cause de l'organisation sociale, et même toute forme d'intervention législative, que reste-t-il ? Le patronage industriel¹⁶⁰, l'association... et surtout le salut par la morale. Pour faire des ouvriers « des hommes », il y a trois moyens, explique l'auteur : « développer chez eux le sentiment de la responsabilité individuelle ; fortifier leur volonté par l'éducation, le travail et l'épargne ; les rattacher aux intérêts généraux de la société en leur facilitant l'accès de la propriété ». Et d'ajouter : « Voilà la seule méthode véritablement libérale¹⁶¹. »

¹⁵⁸ Joan W. Scott, « L'ouvrière, mot impie », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 83, 1, 1990.

¹⁵⁹ Jules Simon, *L'Ouvrière*, 1861, p. 281.

¹⁶⁰ Jules Simon « Ouvrier, ouvrière », dans M. Block, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 434 et s. aussi sa notice « Cités ouvrières. »

¹⁶¹ J. Simon, *L'Ouvrière*, *op. cit.*, p. 289.

Mais, outre que la Société d'économie politique compte nombre d'économistes engagés dans la mouvance « démocrate » qui, à l'instar d'Eugène Pelletan, considèrent Proudhon comme « un *partageux*, [qui] met la gloire au pillage »¹⁶², les personnalités « démocrates » qui traitent d'économie politique le font, le plus souvent, en empruntant les schèmes de pensée « libéraux ». Ainsi Emile Ollivier n'est-il pas seulement l'admirateur de Frédéric Bastiat et de Richard Cobden¹⁶³, il est également celui qui intervient pour combattre l'impôt sur le revenu, en s'appuyant sur les travaux des économistes anglais, en arguant *in fine* qu'il serait imprudent de « troubler les capitaux » (Corps législatif, séance du 21 juin 1862). De même concernant l'un de ses « fidèles », le jeune avocat Jules Ferry. Lecteur assidu d'Adam Smith et de John Stuart-Mill – qu'il considère en *maître à penser* et dont il étudié « des heures durant » les travaux¹⁶⁴ –, il répète volontiers dans ses articles que « l'administration est impropre à la direction industrielle », que la liberté industrielle constitue une panacée, ou que la résolution des problèmes sociaux relève d'une question de « moralité ». De même, ses *Comptes fantastiques d'Hausmann* – série d'articles du *Temps* parus en 1865 et qui lui valent une forte notoriété – présentent un point de vue très « rigoriste » sur les dépenses de l'État – et c'est d'ailleurs l'homme d'affaires Léon Say, pilier de la Société d'économie politique, qui lui a fourni l'argumentaire financier¹⁶⁵.

b) les candidatures ouvrières et la « myopie sociale »

L'épisode des candidatures ouvrières de 1863-1864 a fait l'objet de différents travaux qui en rendent compte avec minutie¹⁶⁶. On sait ce que la décision de présenter des candidatures ouvrières doit aux formes de remobilisation ouvrière consécutives à l'Exposition universelle de Londres en 1862, et en particulier à l'initiative de certaines figures audacieuses, attachées à défendre l'émancipation sociale de leur classe, tel Henri Tolain (1828-1897), ciseleur sur bronze, ou Jean-Jacques Blanc, ouvrier typographe. Il convient également d'avoir à l'esprit des circonstances particulières de l'élection de 1863

¹⁶² Eugène Pelletan, « Proudhon et ses œuvres complètes », *Revue des deux Monde*, t. 61, 1866, p. 332.

¹⁶³ E. Ollivier, *Journal*, t.1, *op. cit.*, p. 424.

¹⁶⁴ Jean-Michel Gaillard, *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989, p. 156.

¹⁶⁵ Jean Garrigues, *Léon Say et le centre gauche, 1871-1896*, thèse d'histoire, dir. Ph. Vigier, Université de Nanterre Paris X, 1993, p.233.

¹⁶⁶ Iouda Tchernoff, « Les candidatures ouvrières sous le Second Empire », *La Revue socialiste*, janvier-juin 1906 ; Alexandre Zevaès, « Les candidatures ouvrières et révolutionnaires sous le Second Empire », *La Révolution de 1848*, mars 1932- février 1933 ; aussi : Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, t. III, 1869, p.446 et s. ; Iouda Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, A. Pedone, 1906, p. 405 et s. et plus récemment : Raymond Huard, « Histoire intellectuelle et histoire par le bas : les candidatures ouvrières de la Révolution à 1870 », *Romantisme*, n°135, 2007.

dans la Seine, c'est-à-dire la façon dont les comités démocrates, dominés par les « anciens », ont écarté les ouvriers de la formation des listes de candidats. Dans sa brochure intitulée *Quelques vérités sur les élections de Paris*, Tolain donne *a posteriori* et sous la forme de règlements de comptes le récit des stratagèmes et des *mauvais coups* des chefs « démocrates » (Carnot, Marie, etc.). Son ton est sarcastique : « ces apôtres du bien public, réunis hâtivement, craignant l'arrivée de nouveaux convives, prirent place avant l'heure au banquet électoral et se partagèrent le gâteau¹⁶⁷ », écrit l'ouvrier, qui parle également d'une « comédie » et d'une « coalition d'intérêts personnels ».

C'est cette éviction des listes de candidats et de la désignation de ces listes qui a convaincu Jean-Jacques Blanc et Jean-Baptiste Coutant (vice-président de la Société typographique) de présenter leur candidature, distincte de celle l'opposition « démocrate » ou « libérale ». Mais il est des raisons plus profondes, comme en témoigne la circulaire de J.-J. Blanc (*Le Temps*, 26.05.1863). D'une part, le suffrage universel (masculin) n'a pas entraîné de changement notable quant à l'exclusion des ouvriers et de leurs intérêts de l'enceinte parlementaire : « sous le régime du suffrage universel, nous ne sommes guère avancés qu'aux jours où il fallait être censitaire pour participer aux choses de l'État », écrit le typographe de *L'Opinion nationale*. D'autre part, il est des préoccupations sociales spécifiques aux ouvriers que ceux-ci sont mieux à même de faire valoir : « Si éloquents que soient les voix généreuses qui ont défendu nos intérêts, il est impossible qu'ils soient mieux compris et mieux défendus que par nous-mêmes. » Blanc insiste notamment sur deux revendications qui intéressent au premier chef les ouvriers : la modification de la loi de coalition, la création de chambres syndicales ouvrières. Mais cette candidature ne vise pas seulement à défendre ces réformes : elle est aussi – et surtout ? – un acte pour « faire reconnaître leur *égalité sociale* ¹⁶⁸ ».

Jean-Jacques Blanc n'obtient que 342 voix lors de ces élections – Coutant seulement 11 voix. Ce qui n'empêche pas le petit groupe d'ouvriers de réitérer leur action aux élections partielles des 20 et 21 mai 1864. C'est à cette occasion que paraît dans divers journaux un long manifeste signé par une soixantaine d'ouvriers – connu par la postérité comme le « Manifeste des soixante ». Ses signataires sont des ouvriers de l'atelier parisien, de la petite industrie des métiers qualifiés (14 sont dans la mécanique, 13 dans le vêtement,

¹⁶⁷ Henri Tolain, *Quelques vérités sur les élections de Paris*, 1869, p. 19.

¹⁶⁸ Albert Thomas, *Le Second Empire...*, *op. cit.*, p. 211.

11 dans le bronze, 8 dans le livre, 3 dans le bâtiment, etc.¹⁶⁹). Il ne s'agit pas d'une attaque frontale à l'égard de l'opposition « libérale » ; mais le manifeste argumente avec rigueur la nécessité de candidature ouvrière pour assurer l'émancipation sociale des travailleurs – émancipation à l'égard des tutelles patronales, et plus fondamentalement du *salariat* lui-même, au profit d'un idéal coopératif et mutualiste attaché au développement d'associations de production¹⁷⁰. « Nous ne sommes pas représentés » est un *leitmotiv* qui revient constamment :

« Mais, nous dit-on, toutes ces réformes dont vous avez besoin, les députés élus peuvent les demander comme vous, mieux que vous ; ils sont les représentants de tous et par tous nommés. Eh bien ! nous répondrons : Non ! Nous ne sommes pas représentés, et voilà pourquoi nous posons cette question des candidatures ouvrières. Nous savons qu'on ne dit pas candidatures industrielles, commerciales, militaires, journalistes, etc. mais la chose y est, si le mot n'y est pas. [...] Nous ne sommes point représentés, car, dans une séance récente du Corps législatif, il y eut une manifestation unanime de sympathies en faveur de la classe ouvrière, mais aucune voix ne s'éleva pour formuler comme nous les entendons, avec modération, mais avec fermeté, nos aspirations, nos désirs et nos droits. »

Dans sa brochure, Tolain écrit à propos des professions libérales : « la plupart sont atteints d'un myopie sociale ». Il précise ce point : « Nous ne mettons en doute ni le savoir universel, ni la parole éloquente de nos avocats, Mais le milieu social dans lequel on vit et se développe imprime aux idées une tendance, une direction. Or, sur la question du travail, nous pouvons nous croire compétents¹⁷¹ ».

c) L'unanimité des réactions

L'épisode s'avère particulièrement révélateur du point de vue des réactions que ces tentatives de candidatures ouvrières ont suscité dans l'ensemble de la presse « bourgeoise » – les ouvriers ne disposant pas, du fait de contraintes légales et financières, d'un organe qui soit leur. Si ces réactions se distinguent par leur degré d'hostilité à l'égard de l'initiative, toutes apparaissent nettement critiques – seule l'attitude de *L'Opinion nationale* paraît ambivalente. Dès 1863, *Le Temps* est parmi les premiers à fixer la ligne

¹⁶⁹ Fabrice Laroulandie, « Manifeste des Soixante », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 769.

¹⁷⁰ Sur ce thème, Jeanne Gaillard, « Les associations de production et la pensée politique en France 1852-1870 », *Mouvement social*, n° 52 juillet-septembre 1965.

¹⁷¹ H. Tolain, *Quelques...*, *op.cit.*, p. 33-34.

générale de la critique : « Nous dirons qu'en principe, dans notre France démocratique, où tout le monde est citoyen et jouit exactement des mêmes droits, nous comprenons moins que partout ailleurs la nécessité de candidatures spécialement ouvrières. » (*Le Temps*, 30.05.1863). L'argument devient commun l'année suivante, après la parution du Manifeste : « Si [ses signataires] considèrent les ouvriers comme une classe au sein de la nation, ayant des intérêts distincts de classe opposés à ceux d'autres catégories de citoyens, ils commettent une grave erreur, et ils entrent sans s'en douter dans une voie rétrograde » écrit ainsi Eugène Forcade¹⁷². Le constat est identique dans les colonnes d'un organe « bonapartiste » qui présente le texte comme « un anachronisme, une idée fausse, une protestation injuste. » (*Le Constitutionnel*, 20.02.1864).

Dans une société, où les privilèges auraient été abolis, où les anciennes divisions sociales n'existeraient plus, la candidature ouvrière constituerait une aberration en ce qu'elle réintroduirait des distinctions sociales disparues depuis la Révolution française. Un procureur de l'Empire évoque même la « résurrection d'une représentation par castes¹⁷³ » : « peut-on s'étonner de la légitime émotion qui s'est emparée des esprits à la résurrection d'une représentation divisée par caste spéciale, avec mandat impératif de faire valoir les intérêts restreints de telle ou telle fraction du pays ? ». L'argument dispose d'une réelle force symbolique en ce qu'il se fonde sur les conceptions héritées de la Révolution française, fait appel aux grands principes de l'égalité des droits, de députés représentants de la nation tout entière et de l'intérêt général. Dans sa brochure, Tolain répond à ces arguments en rappelant que cette égalité des droits n'est que très relative pour les ouvriers (« Faites donc disparaître du code les marques de notre infériorité morale, oubliées par le législateur même en 1848 ») et que l'existence d'intérêts généraux communs à tous n'empêche pas l'existence « d'intérêts particuliers » :

« Si cela déplaît à nos contradicteurs, qu'ils s'en prennent à l'organisation sociale. Mais le maître de forges et le vigneron bordelais n'ont pas un même intérêt. Le filateur de Rouen, de Roubaix, n'a pas le même intérêt que l'armateur du Havre ou de Bordeaux. Or, si les armateurs, les négociants de nos ports de mer, la Seine-Inférieure, les maîtres de forges, s'entendaient pour nommer un prohibitionniste, je ne verrais là rien d'égoïste ni d'anti-national, mais un fait naturel. C'est alors que tous les intérêts sont présents aux débats qu'on peut espérer la conciliation. Il n'y a donc rien d'égoïste,

¹⁷² Eugène Forcade, « Chronique », *Revue des deux mondes*, 30 février 1864, p.237.

¹⁷³ Archives Nationales – Rapport des procureurs généraux au garde des sceaux ; BB/30/381 : Procureur de Nancy, rapport du 14 avril 1864.

d'anti-national à ce que les ouvriers qui remplissent dans la société une fonction spéciale (le travail manuel) choisissent un des leurs pour défendre les intérêts qui leur sont particuliers, s'ils les trouvent mal défendus. On aurait beaucoup de peine à me persuader qu'aux dernières élections les défenseurs naturels du capital ne sont pas entrés au Corps législatif dans la personne de MM. Emile-Isaac-Eugène Pereire et Talbot¹⁷⁴. »

Dans sa circulaire de candidat, Tolain affirme avec prudence que « la candidature ouvrière n'est pas un principe », mais que si elle triomphait, « elle serait le droit affirmé par le fait » car « trop souvent on proclame en paroles l'égalité, et c'est en son nom même qu'on s'oppose à sa réalisation. » (*L'Opinion nationale*, 09 mars 1864). Manière de contredire les textes qui, sous prétexte de l'égalité formelle, combattent sa réalisation effective.

L'argumentation opposée aux candidatures d'ouvriers apparaît très spécieuse en ce qu'elle refuse précisément de répondre à la question de leur nécessité concrète pour faire avancer les revendications ouvrières. Parmi les textes qui dénie une telle opportunité, le « contre-manifeste » publié à l'initiative d'Emile Ollivier¹⁷⁵ (*Le Siècle*, 29.02.1864) apparaît très symptomatique. Réunissant quatre-vingt signatures de travailleurs – qui, à la différence des premiers, ne sont aucunement investis dans les mobilisations ouvrières – il contredit de façon systématique le discours de Tolain ou de Blanc, ainsi qu'en témoigne cet extrait :

« Qui de nous ne sait que depuis la Révolution de 1789 et celle de 1848, légalement, politiquement, il n'y a plus ni bourgeois ni ouvriers. Il y a des citoyens égaux et libres ; les uns savent et les autres ignorent, les uns sont honnêtes et les autres ne le sont pas. Quand il s'agit d'élire un député il faut choisir celui qui sait et dont l'honnêteté est prouvée et exclure celui qui ignore et dont la probité est suspecte, sans souci du rang de la fortune, de la profession. La position sociale, transitoire d'ailleurs, ne doit être ni un motif de préférence, ni un motif d'exclusion. Nous n'avons pas détruit les privilèges en haut pour les rétablir en bas. Les candidatures ouvrières, au point de vue théorique, comme au point de vue pratique, n'auraient pour résultat, que de soulever *mal à propos* une question sociale, alors qu'il ne s'agit que d'une question politique. »

Le texte reprend l'argument de l'égalité de droit qui aurait aboli toute distinction de classe. Il en développe d'autres, qui figurent également dans les tribunes de presse. Il affirme que l'acte de vote ne consiste pas à désigner celui qui nous ressemble (le « simple ouvrier »), mais celui « qui sait » et dont la moralité est assurée, indépendamment de sa

¹⁷⁴ H. Tolain, *Quelques...*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁷⁵ F. Laroulandie, « Manifeste des Soixante », *op. cit.*, p. 771.

position sociale – façon de dire, cela s’entend, qu’il n’y a rien à redire au fait que tous les représentants soient des « bourgeois ». Il ratifie ce-faisant une conception très élitiste de la représentation selon laquelle il est des personnes compétentes en politique, et d’autres non, ainsi que le souligne Henri Baudrillart (*Journal des Débats*, 23.02.1864). Le contre-manifeste avance aussi, de manière explicite, que la focalisation sur les questions sociales serait une erreur « mal à propos » : seule compterait dans la lutte politique les revendications centrées sur le terrain strictement politique ; au pire, cette préoccupation détourne les ouvriers du combat prioritaire pour les libertés civiques et politiques – c’est très clairement la vision commune aux chefs de l’opposition « démocrate » et « libérale ».

Si les réactions aux candidatures d’ouvriers sont si vives, notamment du côté de l’opposition, c’est que celle-ci n’ignore pas qu’elle constitue une remise en cause de la monopolisation de la représentation politique par les couches supérieures de la société. C’est également parce que nul n’ignore sa signification politique profonde, que Tolain résume d’une formule : « affranchissement du prolétariat. » Le manifeste des soixante exprime nettement une vision du monde fondée sur l’antagonisme entre les détenteurs du capital et les travailleurs. C’est précisément cette vision d’une société divisée en classes antagonistes qui se trouve systématiquement combattue dans l’ensemble de la presse. « Il est faux que la société se prête à la division simple et arbitraire que quelques auteurs de systèmes se sont plu à établir entre ceux qui travaillent de leurs mains et les détenteurs de capitaux », explique Eugène Forcade : « deux camps aussi positivement tranchés n’existent point dans la société : le capital et le travail sont partout mêlés [...] »¹⁷⁶. Baudrillart renchérit : « ce fossé, on oublie que tous les jours beaucoup d’ouvriers le franchissent et que bien des bourgeois y retombent » (*Journal des Débats*, 28.02.1864). Dans les colonnes du *Siècle*, c’est le thème de la mobilité sociale qui se trouve privilégié « : tout le mouvement social est tel qu’aujourd’hui ouvrier, on peut être ou employé, ou patron, ou bourgeois, ou officier demain » (*Le Siècle*, 06.02.1864). *A contrario*, Proudhon engage les ouvriers à séparer leurs luttes, de façon radicale et sans compromis, avec celles de la bourgeoisie¹⁷⁷.

2. La réforme du droit de coalition.

¹⁷⁶ E. Forcade, « Chronique », *op. cit.*, p.237

¹⁷⁷ Pierre-Joseph Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865.

a) De la revendication ouvrière à la réforme politique

Depuis la Révolution française, et les dispositions de la loi Le Chapelier datant de 1791, puis celles du Code pénal de 1810, toute « coalition » entre ouvriers et toute incitation à la grève se trouvent formellement interdites et sévèrement réprimées¹⁷⁸. Les gouvernements postrévolutionnaires n'ont pas remis en cause cette interdiction. Sous la Seconde République, malgré de vifs débats à l'Assemblée législative, la révision de la législation achoppe sur l'hostilité des conservateurs et c'est finalement une nouvelle loi très répressive qui est votée le 27 novembre 1849¹⁷⁹. La jurisprudence ne dévie pas d'une ligne stricte selon laquelle la coalition est punissable indépendamment de ses motifs (Cour de Paris, arrêt du 24 février 1859). Á l'origine de la reprise des discussions en matière de coalition, quinze ans après celles de 1849, se situe un évènement que l'on peut considérer – rétrospectivement – déclencheur : il s'agit du procès intenté aux ouvriers typographes parisiens en 1862, accusés d'avoir cessé le travail pour exiger révision de leur tarif demeuré inchangé depuis des années¹⁸⁰. L'affaire connaît alors un écho public significatif. La majorité de « l'opinion libérale » se prononce en faveur de la cause des typographes, en particulier s'agissant de la révision de leur tarif, et lors du second procès, leur défenseur n'est autre que Berryer. Les ouvriers sont condamnés à l'amende et à la prison, mais ils échappent à la sentence : dès novembre Napoléon III, après avoir reçu des délégués, annonce qu'il les gracie. L'acte de l'Empereur ne revenait-il pas à désavouer la loi, à la rendre virtuellement caduque ? C'est également à cette époque qu'une pétition signée de membres du Conseil des prud'hommes, d'ouvriers, est déposée au Sénat. Elle demande l'abolition de l'article 1781 du code civil (sur la foi accordé à la parole du maître) et l'abrogation des dispositions pénales relatives aux coalitions.

Alfred Darimon est le premier à demander, lors de la séance du 11 février 1863, l'abrogation de la loi. Il argue de la concurrence nouvelle introduite par les traités de commerce qui rendraient nécessaire aux ouvriers de pouvoir défendre de leur salaire. Se référant tant à l'autorité d'Adam Smith qu'à l'exemple de la liberté existant en Angleterre,

¹⁷⁸ Le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse définit la « coalition » comme une « association de personnes qui s'entendent pour exercer contre quelqu'un ou quelque chose une pression commune. » Pierre Larousse (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Tome 4, 1869, p. 490.

¹⁷⁹ Les travaux consacrés aux lois sur les coalitions de 1864 sont très rares. Cependant : Pierre Léon Fournier, *Le Second Empire et la législation ouvrière*, Larose et Tenin, 1911, 2^e partie ; Jean-Paul Richard, *La loi de coalition de 1864*, mémoire de maîtrise sous la dir. de Louis Girard, Université de Paris I, 1972.

¹⁸⁰ Voir notamment Albert Thomas, *Le Second Empire (1852-1970)*, Paris, J. Rouff, 1901, p.201-202 et *Deuxième procès des ouvriers typographes, en première instance et en appel*, Paris, 1862.

il affirme qu'une telle réforme aurait l'assentiment de « l'opinion publique », en témoignent les réactions à « des procès récents » au « grand retentissement ». Il invite aussi ses collègues à « jeter un coup d'œil sur les travaux des délégations ouvrières. » Ces « travaux » sont ceux des délégations ouvrières envoyées à l'Exposition universelle de Londres en 1862. Dans la cinquantaine de rapports produits par les délégués de différentes professions, transparaît de façon très nette le souci des ouvriers d'améliorer leur condition, jugée inférieure à celle de leurs voisins d'outre-manche ; tous concluent en réclamant la liberté de coalition, mais aussi, entre autres, le droit de s'organiser (en chambres syndicales notamment)¹⁸¹. Ces documents, ainsi que le souligne Michel Chevalier, méritent d'être pris au sérieux : « en présence de ces délégués, il faut se dire qu'il y a lieu d'examiner leur travail comme s'il émanait de personnages commandant à 100 000 hommes et plus [...] », écrit l'économiste éminent et conseiller de l'Empereur, dans l'organe de « l'opinion libérale », *le Journal des Débats* (18.11.64). La prestigieuse *Revue des deux mondes* consacre un article entier à un document « qui contient en quelque sorte la charte économique des populations ouvrières », comme l'écrit son auteur, Charles Lavollée¹⁸². Lavollée, administrateur de la compagnie des omnibus de Paris, considère avec hostilité les aspirations énoncées dans les rapports : « Voici qu'il est question de tyrannie du capital, du fléau de la concurrence, de l'avarice des patrons, de l'exploitation de l'homme par l'homme », s'indigne le publiciste¹⁸³. Néanmoins, il n'a pas échappé à l'auteur que ces aspirations sont multiples et ne se résument pas à la liberté de se concerter.

Aucun des intervenants sur cette question, dans la presse comme au Corps législatif, ne fait état de la « tyrannie du capital » évoquée par Lavollée. Une raison essentielle tient à ce que les ouvriers n'ont pas la parole. La fraction la plus politisée du monde ouvrier n'a accès ni au Corps législatif, composé exclusivement de membres des issues des classes supérieures, ni à la presse, du fait de la censure politique. Elle doit s'en remettre à des *porte-parole*, nouer des liens avec des *intermédiaires*. Dans cette affaire, le rôle du « groupe du Palais Royal » – ainsi baptisé par l'historiographie – s'avère important. L'expression, qui fait référence à la demeure du Prince Napoléon, le cousin germain de l'Empereur, incarnation de l'aile « démocrate », « sociale » des bonapartistes. Elle désigne

¹⁸¹ *Rapports des délégués ouvriers parisiens à l'Exposition universelle de Londres en 1862*, publiés par la Commission ouvrière, Paris, chez Chabaud, 1862-1864.

¹⁸² Charles Lavollée, « Les expositions universelles, leur influence sur l'industrie contemporaine », *Revue des deux Mondes*, 1864, p. 657.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 646.

la série de personnalités gravitant autour de lui, amis de dîners et d'affaires, tels Michel Chevalier, Emile de Girardin, Alfred Darimon ou Arlès-Dufour (1797-1872). Ce cercle se montre sensible aux aspirations ouvrières, pour peu qu'elles ne heurtent pas leur souci de l'ordre. Ainsi, c'est par exemple le journaliste Armand Lévy, un proche, qui assure la défense des typographes lors du premier procès et préconise l'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle, dont la Commission impériale est présidée par le Prince lui-même. Et c'est un autre favori du Prince, Adolphe Guérout qui soulève le problème des coalitions dans son quotidien *L'Opinion nationale*.

Mais le projet de révision de la loi serait certainement resté lettre morte si Napoléon III ne l'avait pas fait sien. Quelles sont ses motivations ? Il n'est possible de formuler à cet égard que des hypothèses. Mais il importe pour comprendre cette décision d'avoir à l'esprit la conjoncture politique du début des années 1860. D'une part, le contexte politique semble favorable à un relâchement de la répression à l'égard des organisations ouvrières : tous les commentateurs s'accordent à considérer que le « socialisme » n'est plus une menace. D'autre part, la politique étrangère de l'Empereur (la question romaine constitue le sujet brûlant de l'époque), puis sa politique commerciale (le traité de commerce avec l'Angleterre qui heurte des intérêts protectionnistes du monde industriel) ont suscité une prise de distance de la part d'une fraction du monde des notables. Enfin, le résultat des élections de 1863 a manifesté l'influence croissante de « l'Opposition » dans les grandes villes. Il peut donc sembler opportun à l'Empereur, si ce n'est de rechercher de nouveaux soutiens, du moins de renforcer l'adhésion des classes ouvrières par l'initiative d'une réforme populaire. Á travers la propagande et des actions philanthropiques, Napoléon III s'est d'ailleurs construit une image de défenseur des ouvriers : il peut trouver là l'occasion de « resserrer les liens qui l'unissait aux classes populaires¹⁸⁴ ». Et puis, il semble que la législation existante était relativement mal appliquée – du moins, telle était l'opinion d'un rapport remis à l'Empereur en novembre 1863 par les ministres Baroche et Rouher.

La révision de la loi se trouve engagée à l'autonome 1863. Le Conseil d'État, organe influent dans le processus législatif du Second Empire, débute ses travaux. Le rapport qui en résulte est délibéré au Conseil d'État le 4 février 1864¹⁸⁵. Il est signé Léon Cornudet, un magistrat de réputation orléaniste, catholique, rallié à l'Empire dès le coup

¹⁸⁴ P. L. Fournier, *Le Second Empire....., op. cit.*, p. 193.

¹⁸⁵ Rapport publié dans les *Annales du Sénat et du Corps législatif*, volume 3, 1864, p. 196 et s.

d'État. Cet ami d'enfance de Montalembert a débuté sous la Monarchie de Juillet une carrière au parquet de la Cour des Pairs, avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'agriculture et du commerce, puis d'entrer au Conseil d'État (en 1836) et de gravir les échelons jusqu'à devenir conseiller d'État sous le Second Empire. Sans être un passionné d'économie, ce fidèle du régime n'en est pas moins membre de la « Société d'économie sociale » de Frédéric Le Play. Son rapport propose de rendre licite ce qu'il nomme la « coalition simple », c'est-à-dire « le concert et l'union de ceux qui travaillent ou de ceux qui font travailler » pour « fixer les conditions de travail », et non la « coalition accompagnée de violences ou de manœuvres coupables » qui resterait sujette à une répression sévère. L'expression « manœuvre coupable », par son caractère flou, fait l'objet de vives critiques : Darimon, qui en dénonce publiquement la « rédaction vicieuse » (*La Presse*, 10.03.1864), aurait même convaincu l'Empereur de l'insuffisance du projet proposé par le Conseil d'État¹⁸⁶. Une commission de membres du Corps législatif est instituée pour examiner ce projet¹⁸⁷. Composée en majorité de fidèles à l'Empire, dominée par des notables conservateurs, elle désigne néanmoins comme rapporteur un député « démocrate », Emile Ollivier¹⁸⁸. Or ce rapport, plus encore que celui de Cornudet, fonde sa position par un appel constant aux principes de la doctrine économique libérale.

b) La liberté de coalition au prisme de la concurrence¹⁸⁹

Un indice certain de cette imprégnation: la multiplicité des références et des citations, qui atteste d'une lecture pointilleuse des travaux d'économie politique. Non seulement Ollivier exalte les « pères fondateurs » de l'économie politique, Turgot (mentionné à 9 reprises) et Smith (cité à 4 reprises), dont il affirme que les « vérités sont devenues les lieux communs de nos esprits » ; mais il convie aussi au fil des développements nombre d'économistes : les français Say, Bastiat, Faucher, Chevalier, ou les anglais Mac-Culloch et John Stuart Mill¹⁹⁰. L'auteur commence par rappeler que 1789

¹⁸⁶ A. Darimon, *Histoire d'un parti. Le tiers parti sous l'Empire (1863-1866)*, 1887, p. 124.

¹⁸⁷ La Commission comprend Buffet, Chevandier de Valdrôme, Thoinnet de la Turmetière, Armand, Paul Dupont, Nogent-Saint-Laurent, Pinart, Jules Simon, et Emile Ollivier.

¹⁸⁸ Emile Ollivier a republié ce rapport dans son ouvrage *Démocratie et liberté*, 1867, p. 137 et s.

¹⁸⁹ Sur ce point, notre communication : « L'Économie politique comme cadre intellectuel d'une réforme 'sociale' : la loi sur les coalitions de 1864 », Colloque « Sciences de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s) », IEP de Grenoble-IEP de Lyon, 16-17 décembre 2010.

¹⁹⁰ Les pages noircies de notes de ses carnets, malheureusement non datés – néanmoins, les ouvrages étudiés laissent à penser qu'il peut s'agir de la période des années 1860 – montrent qu'il a étudié de près les thèses des économistes. Archives Nationales, 542AP/7 et 542AP/34.

a signifié une révolution politique et sociale, mais aussi économique : « elle a substitué, en principe du moins, le régime de la liberté du travail et de l'industrie à celui de la réglementation, des monopoles et des privilèges ». De ce principe de « la liberté du travail » découlerait le droit de se coaliser : pourquoi, en effet, interdire à « plusieurs patrons ou ouvriers d'exercer simultanément le pouvoir, qui appartient à chacun d'entre eux en particulier, de débattre le salaire, de refuser ou d'offrir le travail »? Pour l'auteur, ce serait confondre les coalitions avec la grève, dont elle n'est qu'un effet possible, et avec l'association, alors qu'elle n'est que l'exercice momentané d'un droit individuel. Mais Ollivier ne s'en tient pas à cet argument « logique ». Il s'interroge sur la pertinence actuelle des motivations qui ont présidé au vote de la loi Le Chapelier. De son point de vue, le retour des corporations paraît d'autant plus improbable que les ouvriers acceptent désormais « le principe fécond de la concurrence ». Le problème est surtout que les ouvriers, ne pouvant se coaliser, seraient incités à se tourner vers l'État. L'Assemblée n'avait-elle pas déclaré que c'était à la nation de fournir travaux et secours aux nécessiteux lors de sa séance du 14 juin 1791? C'est là, affirme l'auteur, « l'erreur fondamentale de la Révolution française », la cause de tous les « maux » : « les excès de centralisation, l'extension démesurée des droits sociaux, les exagérations des réformateurs socialistes ; de là procèdent Babeuf, la conception de l'État-Providence, le despotisme révolutionnaire sous toutes ses formes »¹⁹¹. L'argument figure également au cœur du rapport de Cornudet estimant qu'une loi aussi restrictive avait pour danger de laisser prise aux « doctrines néfastes » réclamant l'intervention de l'autorité publique.

Mais le cœur de l'argumentation consiste en fait à faire valoir que la prohibition des coalitions nuit au principe de la libre concurrence dans la fixation des salaires – ou pour le dire dans les termes d'Anselme Batbie, que « la liberté des coalitions n'est qu'une extension de la libre concurrence »¹⁹². C'est là un point décisif, qui forme la base de l'ensemble des discussions dans la presse et dans les Chambres. Comme les autres intervenants sur cette question, Ollivier considère comme allant de soi la loi économique selon laquelle le salaire, comme tout prix, est fixé par la loi de l'offre et de la demande de travail ; tous s'accordent à considérer que c'est cette libre détermination des prix qu'il s'agit de préserver ou d'asseoir en modifiant ou non la législation sur les coalitions. En effet, les adversaires d'un changement arguent précisément que la liberté de se concerter

¹⁹¹ *Ibid*, resp. p. 138, 144, 150, 152.

¹⁹² Anselme Batbie, *Nouveaux Cours d'Économie politique*, t. 2, 1866, p. 405.

nuirait au principe de la libre négociation des prix. Selon ce point de vue, alors qu'un ouvrier seul n'est pas à même de troubler cette libre négociation entre le maître et l'ouvrier, plusieurs ouvriers assemblés seraient en mesure d'exercer une pression sur le « maître ». Ollivier s'attache précisément à démontrer qu'il faut « renverser » cet argument en affirmant que « le droit de se coaliser est pour l'ouvrier la condition même du libre débat¹⁹³ ». Plus précisément, il avance trois raisons « positives » en faveur de la liberté.

La première est que la coalition peut permettre un meilleur ajustement du marché. Il argue que la réalité est autrement plus complexe que les lois générales de l'offre et de la demande : « Elles sont vraies idéalement, si on les suppose agissant dans le vide, sans les mille obstacles qu'oppose la résistance des milieux, des événements, du temps¹⁹⁴ ». Il existe des frictions et des obstacles à l'autorégulation, parmi lesquels la *coutume*, qui expliquerait (par exemple) que le tarif des typographes n'avait pas été révisé depuis une douzaine d'années. La seconde raison repose sur le constat d'une inégalité de position entre le maître et l'ouvrier et sur l'existence de rapports parfois conflictuels : la coalition peut donc fonctionner à la manière d'un correctif vis-à-vis de cette inégalité de position, correctif qui rendrait la concurrence plus équitable, plus effective, et permettrait une meilleure régulation du marché. Enfin, la dernière raison avancée par Ollivier consiste en un autre emprunt très direct aux idées de Stuart Mill : la liberté de coalition aurait des vertus « pédagogiques ». En effet, interroge le jeune avocat, la dureté même des grèves ne constitue-t-elle pas la meilleure garantie que l'ordre social ne sera pas troublé ? Il cite en exemple les grèves de Preston en 1853 et de Colne en 1860, où les ouvriers anglais, malgré de longues résistances ayant coûtées de longues souffrances, se sont heurtés à l'intransigeance du patronat. La liberté de coalition n'est-elle pas finalement le meilleur moyen de les dissuader de recourir à la grève ? Elle pourrait, affirme l'auteur, avoir pour effet d'inculquer aux ouvriers « l'habitude des discussions loyales et conciliantes¹⁹⁵ ». Il propose, par conséquent, non une complète libéralisation, mais le maintien de dispositions permettant à l'autorité publique de réprimer toutes formes de violence et d'incitation à la grève.

c) Le projet de réforme en débat

¹⁹³ *Ibid.*, resp. p. 157.

¹⁹⁴ *Ibid.*, resp. p. 168.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 179.

La discussion de la proposition de réforme, dans la presse comme dans les chambres, n'excède pas les frontières intellectuelles fixées par le point de vue « libéral », oscillant entre souci de la concurrence et nécessité de l'ordre. La peur d'une recrudescence de grève, que provoquerait une réforme, explique l'hostilité des notables qui siègent au Corps législatif. D'emblée, le 27 avril 1854, le premier orateur fait ainsi valoir sa ferme opposition. Il s'agit de Seydoux (1796-1875) le puissant industriel du Nord. Son entreprise de tissage de laine, l'a placé à la tête d'une importante fortune : en 1855 ses revenus sont estimés à 100 000 francs pour une fortune de 25 millions¹⁹⁶. Ancien chef du parti de l'ordre sous la République, il a approuvé le coup d'État et rejoint les rangs bonapartistes. Il est également l'un des soutiens du traité de commerce de 1860. Dans son intervention Seydoux invoque le « principe de la liberté » pour souligner combien la grève est un « fléau ». Il explique que l'action de grève d'un travailleur nuira nécessairement à celle des autres : « les autres ouvriers qui ne demandent qu'à continuer leur travail seront obligés de quitter leur métier. Ce serait là, selon moi, l'abus le plus odieux de la liberté. » Il évoque les conséquences néfastes qui en résulteraient : « Le principe de la liberté des coalitions une fois admis, il sera impossible d'en arrêter les conséquences et il se trouvera bientôt des professeurs de grèves comme nous avons eu des professeurs de barricades. » L'exemple jugé négatif de l'Angleterre est invoqué à l'appui. L'industriel conclut son propos en demandant l'annulation d'une loi contraire à la fois aux intérêts des patrons comme des ouvriers. « Presque toute la chambre était de l'avis de l'Orateur » constate Ollivier¹⁹⁷ – et il faudra la détermination de l'Empereur pour les contraindre à changer d'avis.

Les « économistes », en revanche, s'y montrent plus favorables. Lors d'une réunion de la Société d'économie politique, Joseph Garnier affirme qu'il « ne voit pas là un sujet de discussion pour une Société qui met au nombre de ses dogmes la liberté du travail et la liberté des transactions¹⁹⁸. » De fait, la très nette majorité de ceux qui se sont exprimés sur le projet de réforme y ont souscrit, et le *Journal des économistes* affiche clairement une position favorable – non sans un certain bémol : « Notre approbation ne nous empêchera pas de voir et de dire que les coalitions sont, généralement parlant, un mauvais moyen pour arriver à la hausse des salaires. » (*Journal des économistes*, 15.04.1864). Les membres de

¹⁹⁶ Eric Anceau, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 553.

¹⁹⁷ E. Ollivier, *Empire libéral*, op. cit., p.532.

¹⁹⁸ Réunion du 5 juin 1862, in *Annales de la Société d'économie politique*, t. I, 4, 1891, p. 581.

la « Société d'économie charitable » optent eux aussi pour la suppression du délit de coalition. Ils souhaitent toutefois que l'ouvrier qui décide de cesser le travail restât contraint de prévenir le patron suffisamment à l'avance¹⁹⁹. En revanche, si la presse d'opinion « libérale », incarnée par le *Journal des Débats* se montre très favorable, l'enthousiasme paraît nettement moindre du côté de la presse catholique-légitimiste. Au Corps législatif, Kolb-Bernard, le riche industriel, militant catholique et protectionniste, se fait le porte-voix de cette hostilité marquée de cette frange des notables. Dans son discours du 27 avril 1864, dans lequel il cite Frédéric Le Play – il est membre de sa société d'économie sociale –, Kolb-Bernard insiste sur la nécessité du « lien religieux » comme véritable remède pour « effacer » les « regrettables tendances » des « classes populaires » à se laisser « égarer ». À demi-mots, il fait l'éloge d'une d'organisation du travail fondé sur « un système de relations familiales entre les maîtres et les ouvriers ».

Excepté cette voix dissonante, on ne relève dans les discussions tenues au sein des chambres aucune intervention pour défendre le droit des ouvriers comme une finalité, ou pour contester les conceptions dominantes relatives à la formation des salaires. Ce type de point de vue a pourtant été défendu par le passé²⁰⁰. Seulement, on l'a évoqué, depuis la fin de la Seconde République, une répression sévère s'est attelée à briser le mouvement « socialiste ». Le changement d'humeur idéologique l'a achevé. Les militants ouvriers n'ont pas accès à la parole publique, et nombre de leurs anciens penseurs semblent « revenus » de leurs anciennes croyances – à l'exemple de de Louis Blanc, en exil à Londres, qui juge de façon négative les revendications d'une hausse des salaires²⁰¹. De son côté, Proudhon, malgré son image de pourfendeurs des bienséances, condamne avec virulence les coalitions²⁰². Ce n'est pas le cas de son disciple et ancien ami, Darimon. Mais son évolution vers le conservatisme politique a pris la forme d'un éloignement avec ses idées de 1848 : de ce point de vue, on ne saurait s'étonner s'il invoque comme ressource argumentative l'opinion de « tous les économistes », dont Bastiat (*La Presse*, 10 mars 1864) ; ni qu'il adhère à cette époque à la Société d'économie sociale et que la Société d'économie politique choisit de l'accueillir en son sein deux années plus tard.

¹⁹⁹ Armand de Melun, « Question des coalitions et des associations ouvrières », *Revue d'économie chrétienne*, mars 1864, p. 432.

²⁰⁰ En témoigne, par exemple, les propos de Faucher fustigeant dans son article du *Dictionnaire* « les socialistes [qui] ont cru résoudre la difficulté en proposant de changer la distribution de la richesse », Léon Faucher, « Salaires » in Ch. Coquelin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, t. 2, 1853, p. 173.

²⁰¹ Louis Blanc, *Lettres de l'Angleterre*, 1866, p.88.

²⁰² Pierre-Joseph Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865.

Et l'opposition « démocrate » ? La proposition de réforme portée par Ollivier essuie également les critiques des députés de cette mouvance, portés à se distinguer d'un projet qui reçoit l'appui du gouvernement. Non que ces orateurs se montrent favorables à l'usage de la grève – « un danger et un malheur pour les patrons, pour les ouvriers et pour le pays » déclare Jules Simon, membre de la Société d'économie politique (Corps législatif, séance du 29 avril 1864). Non qu'ils soient en désaccord sur le fait de réprimer toute pression exercée par les grévistes sur les autres travailleurs – « il y a là un attentat contre la liberté individuelle, et un des attentats les plus coupables qu'on puisse commettre », explique le philosophe. Non qu'ils répugnent au principe de la liberté du travail – « Laissez-nous faire nos affaires. Que l'administration se retire de l'industrie [...] Laissez l'industriel et l'ouvrier se donner la main l'un à l'autre pour concourir à l'œuvre commune [...] » s'exclame l'avocat Jules Favre (Corps législatif, séance du 30 avril 1864). Cependant ils réclament la simple abrogation de la loi et rejettent le choix de l'adoption de dispositions spéciales pour réprimer plus sévèrement les menaces, violences et fraudes pouvant résulter d'un acte de coalition, au motif que les dispositions du Code pénal suffisent à réprimer les actes illégaux. En cause, les nouvelles formulations du projet Ollivier – notamment « plan concerté » et « manœuvres frauduleuses » – qui laisseraient la porte ouverte à une répression drastique des faits de grève. Enfin, en écartant la liberté de réunion, le gouvernement priverait la loi de la condition essentielle à l'exercice de cette liberté nouvelle. Comment, en effet, se concerter sans possibilité de se réunir ? Ils dénoncent le nouveau projet comme un piège, motivé selon Simon par le « désir de rendre les coalitions impossibles et de retirer d'une main ce qu'on donne de l'autre. »

Les nouveaux articles de la loi du 1^{er} et 25 mai 1864 sont finalement adoptés par 222 voix contre 36 au Corps législatif, puis par 64 voix contre 13 au Sénat). Dans l'ensemble, les nouvelles dispositions sont moins rigoureuses que celles de 1849 qui n'établissaient pas de distinction entre coalition pacifique ou non²⁰³. Mais la loi est porteuse d'une ambiguïté essentielle : oscillant entre concurrence et autorité, elle ne rompt aucunement avec la volonté de l'ancienne législation de modeler la liberté ouvrière sur le pouvoir patronal. Surtout, si la loi autorise les ouvriers à se concerter, elle ne leur permet ni de se réunir, ni de s'organiser en syndicats, et réprime sévèrement toute tentative de « faire

²⁰³ cf. l'analyse juridique détaillée proposée par A. Batbie, professeur à la faculté de droit de Paris : Anselme Batbie, *Nouveaux Cours d'Économie politique*, t. 2, 1866, p. 386 et s.

pression » sur les ouvriers non grévistes. Mais en matière de droit tout est une affaire d'interprétation et d'application. Dès 1864, l'une et l'autre préoccupent les différents protagonistes²⁰⁴. L'année suivante, la recrudescence des grèves confirme les craintes qui étaient celles des grands notables du Corps législatif. Les ouvriers se saisissent de cette marge de manœuvre nouvelle pour renforcer leurs luttes – dès lors toute l'opinion conservatrice, y compris « libérale », ne cesserait plus de s'indigner de cette situation et d'en appeler à une répression sévère pour protéger la « liberté du travail ».

La discussion sur la loi de coalition présente une autre conséquence : Emile Ollivier, après Darimon, se voit définitivement rejeté par les *leaders* de la « mouvance démocrate ». Ainsi, ni l'un ni l'autre ne sont conviés à participer à la « réunion Marie » qui rassemble au milieu des années 1860 les députés de « l'opposition » dans toute leur diversité²⁰⁵. « L'union libérale » lancée aux élections de 1863 prend donc la forme nouvelle d'une entente entre ces députés du Corps législatif qui coordonnent leur action au sein de la chambre. Ce rapprochement est porté par les liens spécifiques – parfois d'amitié – qui s'établissent entre certaines des personnalités les plus influentes de ce groupe : ainsi des avocats Berryer et de Marie, qui habitent le même immeuble et s'estiment en « amis », ou de Jules Favre et Thiers, le second faisant élire le premier à l'Académie française. Cette élection, en 1867, constitue à elle seule tout un symbole. Autre signe de la réussite du mot d'ordre de « l'Union libérale » : en 1868 sont fondés deux journaux portant ce titre. À Versailles, Léon Say, chef de fil de Société d'économie politique, Barthélémy Saint-Hilaire (1805-1895) – philosophe membre de l'Institut et ami de Thiers – et l'homme d'affaires Casimir Cheuvreux (1791-1881) créent *L'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise* ; à Tours, *L'Union libérale, journal politique quotidien* est porté par le comte Maurice de Flavigny (1799-1873), un ancien candidat officiel (élu au Corps législatif en 1852 et en 1857), qui a perdu l'investiture aux élections de 1863 à cause de son attitude critique à l'égard de la politique religieuse et douanière du gouvernement.

²⁰⁴ À l'été 1864, les ouvriers d'Elbeuf s'adressent à certains députés de l'opposition pour les demander de « les guider dans l'exercice » des nouveaux articles (A. Darimon, *Histoire, op. cit.* p.185). Emile Ollivier publie en réponse, sous forme de brochure, un long *Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions*. Au même moment, le ministre Baroche trouve l'occasion de mettre en avant l'utilité et le caractère répressif de la législation. Voir J. Maurain, *Baroche..., op. cit.*, p. 353.

²⁰⁵ Darimon dans ses carnets indique qu'elle comprend « MM. Malézieux, Berryer, Marie, Bethmont, Glais-Bizoin, Magnin, Dorian, Lanjuinais, Havin, Piéron-Leroy, Hénon, J. Favre, Carnot, Thiers, E. Picard, Garnier-Pagès, A. Guérault, J. Simon, et Pelletan ». A. Darimon, *Le Tiers parti sous l'Empire, op. cit.*, p.234.

-CHAPITRE 4-

« *Démocratie et liberté* » :

Déconstruction d'un mot d'ordre.

« Ma devise est : Démocratie et liberté. » Edouard Laboulaye,
circulaire de candidature (*Journal des Débats*, 08 mars 1864).

Sous le Second Empire, l'ambition de « contenir et régler la démocratie » (Guizot) demeure le motif central de la pensée politique des publicistes « libéraux ». Cependant, le temps n'est plus à la fustigation intempestive du suffrage universel (masculin) et de la souveraineté populaire. Il serait plutôt à la défense d'une forme particulière de « démocratie ». En témoigne le fameux discours prononcé en août 1863 par Charles de Montalembert au congrès catholique de Malines, en Belgique. Le grand aristocrate, l'un des chefs de file d'un catholicisme qui se voudrait « libéral », déplore le « mélange d'embarras et de timidité », pour ne pas dire d'hostilité, que les croyants, selon lui, éprouvent encore à l'égard de la « société moderne », qu'il nomme « démocratie » et qu'il associe à l'égalité civique, à la liberté politique et à la liberté de conscience. « Les catholiques sont condamnés bon gré mal gré à ne plus vivre qu'au sein de la démocratie », explique l'ancien parlementaire. Il précise que son acceptation de « la démocratie » ne fait pas de lui un adepte des dogmes démocratiques (« je ne suis pas démocrate, mais je suis encore moins absolutiste », explique-t-il). C'est, en fait, d'une conception particulière de la « démocratie » qu'il invite son auditoire à faire sienne : « Quand je parle de la démocratie, j'entends la démocratie libérale, par opposition avec la démocratie purement égalitaire, ou avec ce qu'un publiciste français [*il s'agit d'Adolphe Guérault*] a si bien baptisé du nom de *démocratie impériale*. » Puis il ajoute : « Quand je parle de liberté, j'entends la liberté toute entière » (c'est-à-dire civique, politique et religieuse). « Le catholicisme n'a rien à redouter de la démocratie libérale » assène l'orateur, provoquant par ces mots une *sensation prolongée* parmi le public qui assiste au congrès¹.

¹ Charles de Montalembert, *L'Église libre dans l'État libre*, Paris, 1863, resp. p. 12, 14, 17, 68, 18. Sur ce discours, notamment Georges Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France, 1828-1908*, Paris, Slatkine, (rééd. 1909) 1979, p. 166 et s.

On pourrait énumérer nombre d'autres exemples d'écrits ou de discours de publicistes « libéraux » dans lesquels « démocratie » et « liberté », sous la forme nominale ou adjectivale, se trouvent associés, accolés, placés en vis-à-vis – tels deux emblèmes. Quelques mois avant le discours de Malines, c'est Charles de Rémusat qui publiait un article remarqué dans la *Revue des deux mondes* intitulé « Liberté et démocratie »². L'année suivante, tandis que Laboulaye proclame sa « devise » de candidat aux élections partielles du printemps 1864 (« Ma devise est : Démocratie et liberté »), Prévost-Paradol annonce à un ami qu'il a « entrepris [son] livre », qu'il imagine d'intituler... « Démocratie et liberté »³. En 1865, c'est Henri Baudrillart, ancien rédacteur des *Débats* qui, à son tour, s'évertue à « dégager les principes dont doit s'éclairer une démocratie vraiment libérale. » « Démocratie et liberté, économie politique et popularité, ces mots n'ont pas toujours fait route ensemble », précise l'économiste⁴. En 1867, c'est Emile Ollivier, la figure des « Cinq » engagée dans un rapprochement avec l'Empire, qui adopte finalement le titre de *Démocratie et liberté* pour définir un recueil de ses discours et travaux⁵. Finalement, en 1868, le rédacteur des *Débats* fait paraître son *maître ouvrage* qu'il intitule *La France nouvelle* : il entend dresser « le plan d'un gouvernement démocratique et libre »⁶.

La polysémie des mots tient non seulement de ce qu'ils ont plusieurs sens, mais aussi à ce qu'ils « parlent » de façon différente à différents groupes, qui en font l'usage dans des situations données. Qui plus est, leurs significations ne s'expriment que dans un jeu complexe de correspondances et d'oppositions d'autant plus difficile à restituer que l'implicite (ce qui n'est pas dit) compte autant, si ce n'est plus, que l'explicite (ce qui est dit). C'est cette constellation de mots et de thèmes formant la *pensée libérale* – ou du moins son univers idéologique – qui mérite l'attention. Ce chapitre propose, dans la suite des précédents, des éléments à la fois factuels et analytiques visant à déconstruire une association de mots et d'idées, « démocratie et liberté », que l'on peut qualifier de *mot d'ordre* précisément parce que les expressions et les associations dont il est question visent non seulement à justifier des prises de position, mais à ordonner des visions du monde, à structurer des croyances et des façons de penser. Si la juxtaposition des deux catégories n'est pas tout à fait nouvelle, tout porte à croire qu'elle revêt un tour particulier dans le

² Charles de Rémusat, « Liberté et démocratie », *Revue des deux mondes*, 1^{er} avril 1863, p.634-657.

³ Lettre de Prévost-Paradol à O. Gréard, 1^{er} août 1864, in Octave Gréard, *Prévost-Paradol, Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894, p. 284.

⁴ Henri Baudrillart, *La liberté du travail, l'association et la démocratie*, 1865, p.XIV.

⁵ Emile Ollivier, *Démocratie et liberté, 1861-1867*, 1867.

⁶ Anatole Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, 1868, p.130.

contexte idéologique des années 1860. Non seulement c'est dans cette conjoncture qu'apparaît le couplet « démocratie libérale », promis à une longue histoire, mais c'est aussi dans cette période que se donne à voir un nouveau champ de discussion autour de la question du changement démocratique et de ses effets politiques et sociaux. Á cet égard, contrairement aux travaux qui tentent d'ériger les auteurs « libéraux » en prophètes de la « démocratie », nous verrons que l'assemblage des deux catégories revêt quasiment un caractère d'oxymore tant il s'agit, du point de vue « libéral », de *concilier* des contraires, comme si la réconciliation imaginée sur le papier – forme sophistiquée de conjuration des peurs sociales – pouvait, dans le monde réel, résoudre des antagonismes existants, faire s'accorder des croyances contradictoires et des intérêts conflictuels.

Il faut rappeler combien l'introduction du suffrage universel (masculin) en 1848, au principe de l'avènement d'une politique « démocratique », a été vécue par les milieux dirigeants comme une expérience traumatisante, une source d'incompréhensions et de craintes. D'une part, pour les élites, les masses n'étaient pas assez éclairées pour faire bon usage de ce nouveau droit, et devaient par conséquent être guidées. « Les formules situant la souveraineté dans le suffrage universel, parfois dans le peuple, étaient édifiantes, rappelle le politiste Alain Garrigou : elles rapportaient le principe plutôt à une abstraction qu'à des êtres réels. Quelques implications qu'on en tirait, condamnation du suffrage universel ou impératif d'éducation des électeurs, on s'accordait sur le constat d'une large incapacité politique⁷. » D'autre part, l'avènement d'une politique « démocratique » était perçu comme une source de danger, menaçant de provoquer un bouleversement de l'ordre établi. Et ce, malgré le fait, selon un paradoxe tout apparent, que cet outil « démocratique » devait s'avérer immédiatement une force de réassurance extraordinaire pour les élites, à l'image des premières élections, marquées par une victoire des conservateurs – donnant ainsi à voir l'ambiguïté essentielle du suffrage populaire, institution à la fois conservatrice et émancipatrice⁸ – qui ouvrent la voie d'une politique de répression visant à étouffer les tenants d'une subversion politique et sociale, au prix même du renversement de la République. Quinze ou vingt ans plus tard, le regard des élites a-t-il changé ? La réponse s'avère négative si l'on considère les conceptions dominantes qui, prenant soin d'acclamer la « souveraineté » du peuple (du côté des bonapartistes, par exemple) ou de la vilipender

⁷ Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Le Seuil, 2002, p.110.

⁸ Bernard Lacroix, « Retour sur 1848 : le "suffrage universel" entre l'illusion du "jamais vu" et l'illusion du "toujours ainsi" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 140, 2001.

(du côté des traditionnalistes), se préoccupent moins de la mesure de son effectivité, que des *limites* et des *conditions* à lui apporter. Pourtant, le suffrage populaire, constate-t-on, est « entré dans les mœurs », et avec lui la « démocratie » ; il s'agit désormais *de faire avec* et de savoir *comment* faire avec. Á cet égard, le Second Empire peut apparaître comme une sorte de période d'« acclimatation » du suffrage universel (masculin) – certes mis en œuvre dans des conditions très particulières de compression de la vie publique et de contrôle rigoureux de la politique par les autorités de l'Etat. En fait, d'une certaine façon, les publicistes dits « libéraux » formalisent ce que le pouvoir bonapartiste a, sinon pressenti ou théorisé, du moins institué en pratique : le suffrage universel (masculin) peut-être un instrument conservateur... pour peu qu'il soit « contraint », « régulé », « encadré ». Telle est la préoccupation de l'ensemble des conservateurs (« libéraux » ou non), dont les vues, sur ce point, ne diffèrent que de façon marginale. Cette *préoccupation* prend la forme d'un volume important d'écrits consacrés aux questions électorales et aux institutions politiques – à propos desquels il faut souligner l'influence des travaux d'auteurs anglo-saxons – qui visent autant à *rassurer* les élites qu'à *orienter* leur action de réforme. Ils ont pour motif essentiel la définition des formes politiques et sociales susceptibles de protéger les milieux dirigeants des effets potentiellement nocifs du suffrage universel (masculin) – parmi lesquels le risque d'éviction des élites cultivées du parlement, et « la tendance naturelle de la masse qui ne possède pas à user du pouvoir politique pour modifier les conditions de la propriété » (*Journal des Débats*, 21.07.1868). Les divergences concernent surtout les modalités de répartition du pouvoir d'État des groupes en compétition pour représenter « le pays ». Sur ce plan, les « libéraux » optent pour une forme de libre concurrence entre fractions de l'élite qu'ils associent à l'idéal du gouvernement parlementaire – un idéal qui fait écho à leur indifférence *relative* à la forme du régime.

Quelles visions du monde véhiculent ces catégories de « démocratie » et « liberté » dans l'imaginaire politique des « libéraux » ? Á quelles préoccupations répondent les théories qui s'inscrivent dans cet univers de discussion ? Quels enjeux revêtent les conceptions et les projets de réforme des institutions qu'ils promeuvent ? Ce chapitre entend, dans un premier temps, revenir sur les représentations que véhiculent les catégories « démocratie » et « liberté » (Section I), puis ensuite explorer les problématiques liées à deux motifs sous-jacents : la « régulation » du suffrage universel (Section II) et la valorisation d'un « gouvernement parlementaire » (Section III).

Section I : La « démocratie » des « libéraux »

1. Le *credo* « libéral »

Aux dires des « libéraux » du Second Empire, il n'est plus d' « orléanistes » dans la vie politique. Néanmoins, la continuité des personnes – Thiers (re)devenu chef de ce « parti libéral » dont il est « l'une des personifications les plus remarquables »⁹ –, de même que la revendication d'une filiation « libérale », tendent à accréditer l'existence d'une continuité unissant les mobilisations présentes à celles passées, identifiées par un même « label ». Cela pose également la question de la teneur d'un supposé *credo* « libéral » qui, en réalité, relève moins de l'adhésion à des principes philosophiques désincarnés qu'à des croyances politiques et sociales, qu'à un ensemble d'attirances et de répulsions partagées par ceux qui se reconnaissent de cette vision du monde.

a) *L'invention d'une continuité*

On ne peut saisir la manière dont s'est imposée, dans l'imaginaire politique l'existence d'une marque politique et intellectuelle *libérale*, sans avoir à l'esprit tout le travail d' « invention d'une tradition »¹⁰ opéré par des publicistes de l'époque du Second Empire. D'une part, les anciennes figures des monarchies, écartées de la vie publique, multiplient les productions mémorielles visant à imposer leur propre lecture des événements et de leur action, sans jamais négliger de glorifier celle-ci¹¹. Ils affirment inscrire leur action présente dans le prolongement de leur engagement passé. D'autre part, une nouvelle génération, selon ses propres enjeux, construit la légitimité de ses entreprises intellectuelles et politiques dans l'appropriation de cet « héritage », dont elle accrédite ainsi « l'aura ». Elle y puise des ressources idéologiques en termes d'arguments ou de valeurs, mais aussi une identité politique et un capital symbolique – en faisant leur les supposés *glorieux combats du passé* des « fondateurs » ou « inspireurs » des combats nouveaux. Prévost-Paradol illustre cette forme d'appropriation : n'est-ce pas lui qui, dans son ascension sociale, a épousé l'ethos et les schèmes de pensée de ce milieu social dont

⁹ Lettre de Cuvillier-Fleury au Duc d'Aumale, 12 mai 1863, in *Correspondance du Duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury*, Tome III, Paris, Plon-Nourrit, 1912, p. p. 331-332.

¹⁰ Voir l'ouvrage classique d'Eric Hobsbawm et Terence Ranger (dir.), *L'Invention de la tradition*, Paris, Amsterdam (1992) 2006.

¹¹ En particulier François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8 vol., 1858-1867.

l'organe est le *Journal des Débats*, au point d'en devenir le « secrétaire »? N'est-ce pas lui qui, dans ses essais politiques, multiplie les projections sur le passé sous la forme de références à des auteurs « libéraux » (Royer-Collard, par exemple) ou d'allusions à la regrettée monarchie de Juillet, dont le modèle lui sert à discréditer le système impérial ? Il n'est toutefois pas le seul à construire une sorte de « panthéon libéral », à l'image de celui proposé par un rédacteur du *Courrier du Dimanche* :

« Notre doctrine, c'est la doctrine de Benjamin Constant, de Daunou, de Madame de Staël, de Manuel, de Foy, de Lamennais plus tard ; c'est celle pour qui résistèrent jusqu'à l'épuisement les fières minorités de la restauration et du gouvernement de juillet : flétrissant toutes les lois d'exception et de restriction, repoussant sans relâche les abus de pouvoir de tous les ministères, protestant contre tous les empiètements de prérogative royale. » (*Courrier du Dimanche*, 12 octobre 1863).

À titre d'exemple de ce travail d'invention de continuités, on peut évoquer le travail de Laboulaye visant à réhabiliter, et même à canoniser, la figure de Benjamin Constant. « Voici l'écrivain libéral qui se représente au public après trente ans d'oubli », proclame le juriste¹². C'est lui, en effet, qui réédite les écrits politiques de Constant (dont on ne trouvait plus trace depuis la monarchie de juillet) dans un volumineux recueil en deux tomes (1100 pages de textes) intitulé les *Cours de Politique Constitutionnelle*, qu'il introduit par une longue préface¹³. Le premier coup de force de cette introduction consiste à transformer un ensemble de prises de positions *de circonstances* en une *œuvre cohérente*, en une doctrine systématique dont le philosophe dégagerait le sens : « Constant n'a point édifié de système politique ; il a écrit au jour le jour, suivant les besoins du moment, mais il y avait chez lui une pensée directrice, une philosophie arrêtée » explique Laboulaye¹⁴. Il s'évertue ainsi à démontrer que toutes ses prises de position sont dotées d'une cohérence profonde, et motivées seulement par la défense de la liberté. Le second coup de force – ou si l'on veut, le deuxième tour de main auquel procède la lecture scolastique – consiste à le présenter comme une sorte de prophète dont la pensée devrait éclairer « les problèmes qui nous occupent aujourd'hui » et servir d'inspiration aux « libéraux » des années 1860 : « Depuis trente ans nous n'avons pas manqué de prophètes, en citerait-on un second qui ait

¹² Benjamin Constant, *Cours de Politique Constitutionnelle, avec une introduction et des notes d'Edouard Laboulaye*, tome 1, 1861 ; p. XLVIII.

¹³ Il aurait aussi commencé d'en écrire la biographie : Philippe Brenier, *Édouard René Lefèvre de Laboulaye (1811-1883)*, mémoire d'histoire, dir. Ph. Vigier, Université de Paris X Nanterre, 1988, p.95.

¹⁴ B. Constant, *Cours...*, *op. cit.*, p.VI. Remarquons que Marcel Gauchet procède à l'identique dans sa préface, datée de 1980, intitulée « Benjamin Constant, l'illusion lucide du libéralisme », dans B. Constant, *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, Folio-Essais, 1997, p.11-110.

lu dans l'avenir avec autant de sûreté ? » s'interroge l'auteur¹⁵. Cette reconstruction intellectuelle, qui tient peu compte de l'histoire réelle, suscite la critique sévère et moqueuse du critique influent Sainte-Beuve. Il regrette en particulier que Laboulaye n'ait pas proposé « une analyse plus délicate et plus difficile » que celle consistant à le présenter comme « le parfait professeur de toutes les vérités politiques, comme le promulgateur et le prophète complet des institutions futures¹⁶. »

b) Un univers intellectuel composite

Cet exemple invite également à rappeler que la définition du « libéralisme », ou si l'on veut des frontières et des lignes de clivage de cet espace, sont l'objet de luttes constantes. La redécouverte de Constant opérée par Laboulaye s'inscrit en effet dans des stratégies intellectuelles spécifiques. L'auteur lui sert de référence intellectuelle, c'est-à-dire à la fois de source de légitimation et de source d'inspiration, pour attester de l'existence – et d'une certaine façon *fonder*, du moins sur le papier – une « nouvelle école libérale ». Constant se trouve mis en avant contre « l'école doctrinaire », c'est-à-dire contre Royer-Collard et Guizot, afin de défendre un « libéralisme » plus individualiste, moins attachées à la « centralisation ». Cette nouvelle école a plusieurs « parrains » : « C'est Channing, c'est Alexandre Vinet, c'est Tocqueville, c'est-à-dire des individualistes [...] des gens qui, à leur insu, appartiennent à la même école que Benjamin Constant¹⁷ », explique Laboulaye. Dans *l'État et ses limites*, il valorise également Wilhem von Humboldt et John-Stuart Mill. Cette conception « libérale » spécifique, dont il est l'un des promoteurs, au même titre que les auteurs qu'ils incluent dans cette école (Jules Simon par exemple) correspond parfaitement à *l'air du temps, qui est à l'économie*, et à sa propre adhésion enthousiaste au credo du *laissez-faire*. En même temps elle présente pour avantage d'être moins associée à la monarchie. Cette conception le situe dans les luttes politiques : « Le libéralisme de M. Thiers n'est pas le mien ; j'ai peu de goût pour la centralisation qu'il admire » rappelle le juriste lorsqu'il doit lui céder sa candidature (*Journal des Débats*, 16.05.1863).

¹⁵ B. Constant, *Cours...*, *op. cit.*, p. XXII

¹⁶ Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t.1, 1864, p.411-142. Le critique, posant sur lui un regard plus « réaliste », se plaît à rappeler les palinodies de Constant et relativise, au contraire, l'importance du personnage à l'époque.

¹⁷ B. Constant, *Cours...*, *op. cit.*, p.VII.

Le positionnement « libéral » recouvre un ensemble de prises de positions qui s'avèrent composites, conflictuelles, voir contradictoires (du point de vue de la cohérence intellectuelle). Le « libéralisme » constitue, de ce point de vue, un espace hétérogène structuré par des lignes de clivage établissant des polarités idéologiques. Par exemple, on l'a vu, l'étiquette « libérale » peut rassembler, si ce n'est concilier, des points de vue aussi divers que celui de l'opposant à l'Empire, économiste orthodoxe, défenseur intransigent d'un « État minimal », et celui du conseiller du Prince, saint-simonien, avocat d'un État chargé d'impulser le développement de l'économie, ou bien encore celui du catholique épris d'économie imaginant les formes d'organisation susceptibles de préserver les vertus supposées des tutelles de l'ordre hiérarchique ancien. Dans des contextes donnés, certains enjeux – la question religieuse, par exemple – paraissent ériger des barrières infranchissables, établissent des positions d'*adversaires*. Il n'en demeure pas moins que ceux qui se reconnaissent comme « libéraux », appartenant à ce « parti libéral » de papier, partagent, non seulement des idées politiques, mais plus encore des aversions communes qui les situent dans des positions de proximité sur l'échiquier politique et intellectuel. Qui plus est, les publicistes « libéraux » partagent un ensemble de préoccupations qui dessinent un univers de discussion, et permettent de penser qu'il existe au-delà de l'hétérogénéité relative des prises de positions, une vision commune, un noyau de croyances.

c) Une matrice idéologique commune

À considérer qu'il existe une *idéologie* « libérale », celle-ci peut-être décrite, de même que toute idéologie, comme un ensemble de schèmes de perception, d'appréciation et d'expression de réalités sociales, dotés à la fois d'une grande cohésion et d'une grande diversité ; elle véhicule des représentations du monde (images, notions ou doctrines) liées entre elles par des relations d'association complexes, et dont le sens n'est donné que dans un jeu d'oppositions plus ou moins latentes. Aussi, le principe de son unité est-il sans doute moins à rechercher dans les axiomes d'une philosophie atemporelle que dans une *matrice idéologique commune*, c'est-à-dire le « système des schèmes communs qui, par delà l'apparence de diversité infinie, engendrent des lieux communs, ensemble des oppositions fondamentales, grossièrement équivalentes, qui structurent la pensée et organisent la vision du monde¹⁸ ». Ces oppositions sont inscrites dans la structure du

¹⁸ Pierre Bourdieu, *L'ontologie politique de Martin Heidegger*, Paris, Minuit 1988, p. 32.

champ idéologique, qui organise les visions des producteurs intellectuels, oriente leur pensée, leur impose des problématiques communes. Dans ce champ idéologique, c'est « un sens de l'orientation éthico-politique », assignant à chaque mot et à chaque thème « une place sans équivoque », qui guide les agents tant dans la conception que dans la réception des produits intellectuels¹⁹. C'est ce « sens de l'orientation éthico-politique », produit de l'habitus social de l'agent, de la position qu'il occupe dans cet espace, qui lui permet pour ainsi dire naturellement et spontanément, sous le mode du goût et du dégoût, de se repérer, de situer les produits et les producteurs, et de reconnaître *qui est « libéral »* ou ne l'est pas.

L'étude d'une notice consacrée au « libéralisme » permet à la fois d'appréhender ce travail de construction d'une idéologie et le système d'oppositions qui la structure.

2. Le Libéralisme d'un dictionnaire

a) La notice d'un dictionnaire œcuménique

Comme le montre le dictionnaire de Maurice La Châtre, l'usage courant de l'expression « libéralisme » réfère d'abord sous le Second Empire à des « idées généreuses, libérales²⁰ ». Une personne, par exemple, fait preuve de *libéralisme* si elle se montre tolérante. Le terme renvoie également à la « profession de doctrines libérales, favorables aux idées libertés politiques », à « l'ensemble des doctrines libérales », ainsi qu'à la « réunion de tous les libéraux », c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui les professent²¹. Mais il nous semble que c'est sous le Second Empire, et précisément dans la notice que lui consacre le *Dictionnaire général de la politique*, que le « libéralisme » en vient, pour la première fois peut-être, à désigner de manière aussi formalisée *un corps de doctrines cohérent et unifié* par un même principe, ou par un ensemble d'axiomes²². « Le libéralisme constitue un corps de doctrine dont le principe fondamental est la LIBERTÉ, terme qui renferme toutes les libertés », note le directeur de ce dictionnaire, Maurice Block. Celui-ci a confié la rédaction de la notice au journaliste Auguste Nefftzer : ancien rédacteur de la *Presse*, lié à la fois aux républicains et à la bourgeoisie protestante, fondateur du *Temps*, il

¹⁹ *Ibid.*, p.33-34.

²⁰ Maurice La Châtre, *Nouveau dictionnaire universel*, tome 2, 1870, p. 458.

²¹ *Ibidem*.

²² Auguste Nefftzer, « Libéralisme », in Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, t. 2, 1864, p. 185-193. Notons que Lucien Jaume reproduit en annexe de son ouvrage la notice de Nefftzer dans une réédition ultérieure du *Dictionnaire*, c'est-à-dire avec des retouches, parfois importantes et significatives. L. Jaume, *L'individu effacé : le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, p.557 et s.

figure parmi les principaux instigateurs de « l'union libérale » et des entreprises intellectuelles (à l'exemple de sa *Revue germanique*) cherchant à réconcilier le « libéralisme orléaniste » avec le « républicanisme modéré », ou si l'on veut, à les subsumer dans une vision conservatrice renouvelée, conforme à l'humeur idéologique des milieux qui sont les siens dans la conjoncture de la décennie 1860.

Les propriétés de l'auteur de la notice ne méritent pas seule l'attention. En effet, le *Dictionnaire* lui-même est porteur d'un projet de dépassement autour d'une vision unificatrice nettement *libérale*. Son instigateur en est l'économiste Maurice Block.

Né en Prusse en 1816, Maurice Block a étudié dans les Universités allemandes, où il a obtenu un doctorat. Il a ensuite rejoint l'administration française et fait carrière au bureau de la statistique du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ; sous l'Empire, il est promu sous-chef du bureau de la statistique générale. C'est pour ces compétences en ce domaine qu'il se fait reconnaître parmi les économistes (il devient ainsi l'éditeur de l'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique*, série annuelle initiée en 1856) ainsi que pour *Dictionnaire de l'administration* publié en 1856. À la fin de la décennie 1850, il intègre la rédaction du *Journal des économistes* et la Société d'économie politique (en 1859). Au début des années 1860, il quitte son poste de fonctionnaire pour se consacrer à des travaux de publicistes ; il continue toutefois de se voir confier des missions d'études à l'étranger. Il obtient en 1861 le Prix Montyon de statistique, et la même année intègre la rédaction du *Temps* nouvellement fondé. Il obtient la Légion d'honneur en 1870²³.

Pour rédiger cette *somme* de science politique, Maurice Block a rassemblé plus d'une centaine de collaborateurs : des savants, aux spécialités diverses (histoire, économie, philosophie, etc.), mais aussi des praticiens, des hommes de presse et des administrateurs. Les membres de l'Institut sont très présents, notamment en philosophie (Jules Barthélémy Saint-Hilaire, Adolphe Franck, Paul Janet, Charles de Rémusat, Jules Simon). Les économistes sont très nombreux – généralement des membres de la Société d'économie politique (Henri Baudrillart, Joseph Garnier, Hippolyte Passy). Les juristes le sont tout autant, qu'il s'agisse de professeurs (Anselme Batbie, Edouard Laboulaye) ou d'avocats (une douzaine affichent ce titre). Mais ce qui apparaît surtout notable, c'est la diversité politique de ces collaborateurs. On y compte en effet aussi bien des grandes figures de l'Empire (tels Michel Chevalier et Esquirou de Parieu) que des opposants notoires, connus

²³ Voir aux Archives Nationales le dossier « Légion d'Honneur » de Maurice Block.

pour leurs convictions républicaines (Frédéric Morin ou Eugène Delattre par exemple) – dont certains ont même connus l’exil (Grégoire Champseix). Des rédacteurs de presse appartenant à une large portion du spectre idéologique se trouvent ainsi réunis : depuis la *Revue des deux mondes* (Charles de Mazade) jusqu’au quotidien bonapartiste la *Patrie* (Ernest Dréolle), depuis *le Temps* (Clément Duvernois) jusqu’à l’organe légitimiste l’*Union* (Henri de Riancet), en passant par *la Presse* (Emile de Girardin), le *Courrier du Dimanche* (Edouard Hervé) ou le *Journal des Débats* (Saint Marc Girardin).

Ces divergences politiques se reflètent-elles dans le contenu du *dictionnaire* ? Au contraire, Block insiste dans la préface sur le « fonds de vérité commune à toute notre génération » que seuls les « esprits les plus extrêmes » méconnaîtraient. Tous les collaborateurs valoriseraient, selon ses termes, « l’efficacité de la liberté, la nécessité d’étendre le champ de l’initiative individuelle, l’action bienfaisante des progrès moraux et matériels, l’erreur manifeste des opinions extrêmes ! ». Il désigne même les « trois vertus cardinales » de la publication : « Modération », « Liberté » et « Progrès ». La visée œcuménique de l’entreprise tient ainsi à ce que figure une sorte de *cercle de la raison libérale*, d’où ne seraient exclus que les « esprits les plus extrêmes ». Le « républicain » Pierre Larousse, initiateur d’une entreprise concurrente, remarque que « l’orthodoxie du *Dictionnaire général de la politique* est sévère », car le libre-échange et l’antisocialisme y régissent sans partage²⁴. Un critique bienveillant du *Temps* suggère également que le *Dictionnaire* aurait pu laisser plus d’espace aux « opinions tranchées » :

« M. Block aurait pu leur ouvrir un accès plus large encore ; il aurait pu donner l’article *centralisation* à M. Dupont-White, et l’article *liberté* à M. E. de Girardin ; inviter M. L. Blanc à s’expliquer sur la *concurrence*, et M. Proudhon à formuler encore une fois ses conclusions sur la *propriété*. » (*Le Temps*, 20 octobre 1865)

Dans les colonnes du *Journal des Débats*, c’est Laboulaye qui rend compte de l’ouvrage (16.07.1865). Il félicite chaleureusement Maurice Block pour avoir « appelé à lui tous les amis de la liberté sans leur demander la couleur de leur cocarde. ». « En s’élevant au-dessus des passions de parti et des querelles d’école, il a réussi à faire une œuvre vraiment libérale », explique le juriste. Mieux, selon lui, cette somme d’articles témoigne de l’émergence « depuis 1848 » d’une « nouvelle école libérale » qui a rompu avec toute bienveillance pour la centralisation. Celle-ci cherche à « ramener l’État dans ses justes

²⁴ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, 1866, p. XLVII.

limites » et à « émanciper l'individu. » Cette « nouvelle école », « qui n'est pas encore arrivée aux affaires », s'imposerait néanmoins dans les idées de la nouvelle génération. Laboulaye cite les économistes et Tocqueville comme les inspirateurs, et Thiers (défenseur de la centralisation, protectionniste) comme le représentant d'une conception passéiste. Cette « nouvelle école » est unie par un ensemble de rejets communs (la Centralisation, le socialisme, l'Ancien Régime, la Convention) et par un même principe, selon lequel la liberté, *le laisser-faire*, serait la réponse aux problèmes aussi bien de l'économie, de la politique, de la morale et de la religion. Il fait l'éloge en particulier de la notice de Nefftzer – lequel rend explicitement hommage à l'œuvre de Laboulaye, le *Parti libéral*, désigné comme un « guide », « le drapeau et le manuel du parti libéral²⁵ ».

b) Une vision du monde en condensé

La transformation d'un ensemble de prises de position en *-isme*, en une doctrine dotée d'une unité et d'une cohérente manifeste, repose sur la tentative d'imposer une lecture décontextualisée de ces points de vue socialement, politiquement, idéologiquement *situés* – c'est cette forme de lecture désincarnée que reproduit et ratifie le regard scolastique. Seul, pourtant, un travail de reconstruction socio-historique permet de saisir les enjeux et les implicites des formalisations proposées. En l'occurrence, il n'est pas exagéré de penser que tout l'intérêt de cette notice réside précisément dans la façon dont elle exprime *en condensé* l'ensemble des visions partagées par les « libéraux » dans la conjoncture des années 1860. Autrement dit, le texte livre un point de vue parfaitement conforme à l'humeur idéologique de la « nouvelle génération » qui se reconnaît du point de vue « libéral » dans cette configuration idéologique. Sorte de synthèse des thématiques et des opinions évoquées dans ce chapitre, dans les précédents ou les suivants, il donne à voir cette matrice idéologique « libérale », et notamment le système d'oppositions qui la structure. Il est possible d'en rendre compte à travers un simple tableau objectivant les classements auxquels procèdent l'auteur en fonction des goûts et des dégoûts qui sont les siens – les différents motifs du texte (qu'il s'agisse d'arguments ou de simples notions) sont ainsi rangés et situés les uns en face des autres, dans deux colonnes, selon qu'ils sont connotés négativement ou positivement (*voir le tableau ci-dessus*).

²⁵ A. Nefftzer, « Libéralisme », *op. cit.*, p. 189.

Tableau 1 : Le système des oppositions qui structurent la notice

<i>Motifs connotés positivement</i>	<i>Motifs connotés négativement</i>
La Révolution française : une intention libérale	... mais des résultats négatifs, qui ont pour cause l'influence détestable du <i>Contrat social</i> , les vues fausses sur l'état politique des anciens
Connaissance des faits, sens historique	Ignorance, utopie
Les électeurs doivent être moralement et socialement indépendants	... sinon la souveraineté du peuple est une mauvaise plaisanterie, l'élite de la nation est submergée par la multitude
L'Elite est capable de se gouverner Liberté	La multitude est incapable de se gouverner Despotisme
La démocratie avec la liberté	La démocratie sans la liberté = césarisme
L'État aristocratique de Solon	La démocratie pure de Périclès
Le citoyen qui est un propriétaire aisé agit librement selon sa conscience	Le citoyen non-propriétaire se trouve sous l'empire des circonstances, et répugne aux devoirs difficiles
Un État composé tout entier de petits propriétaires permet un État libre et démocratique Propriété, épargne, travail	Un État composé tout entier de prolétaires serait un État qui sombrerait dans l'anarchie et le despotisme
L'éducation libérale : l'intégrité, la prospérité, la sainteté du foyer domestique	Une brute, un drôle ; une personne avilie par la conscience de servitude
L'instruction primaire obligatoire ; le traité de commerce ; l'élimination de l'impôt direct	La conscription ; les lois qui gênent la liberté du travail ; les monopoles (des tabacs, de l'imprimerie et des journaux)
Le respect de la propriété dans les lois	Les empiètements de l'État sur la propriété La loi sur les droits de mutation, de succession, la liberté de tester ; le code civil de Napoléon broie les fortunes acquises
Liberté individuelle, souveraineté individuelle	Empiètement du pouvoir collectif sur le pouvoir individuel, ingérence de l'État dans les consciences
Jury à l'anglaise	Censure, répression, cautionnement
Liberté de la presse Les libertés sociales : droit d'association, séparation de l'Eglise et de l'État, liberté d'enseignement	
<i>Self-government</i> de la commune Reconstitutions des provinces naturelles	
Compétence de l'État réduite aux « intérêts	Compétence de l'État qui excède les

généraux »	« intérêts généraux »
État libre et incorruptible	Promiscuité des intérêts nationaux et des intérêts « de clocher »
Indépendance de la justice	
Le souverain constitutionnel	Un despote
Le système institutionnel anglais Le gouvernement parlementaire	
La Monarchie avec responsabilité ministérielle ou la République avec un pouvoir exécutif à durée limitée	La monarchie sans responsabilité ministérielle, ou la république avec un pouvoir exécutif à durée illimitée

De manière significative, l’auteur s’interroge sur ce que signifie « la politique de la liberté » en « démocratie », ou, pour être plus exact, quelles en sont les « conditions ». D’emblée, son propos s’inscrit dans les luttes d’interprétation autour de la Révolution française et des luttes de définition autour des bonnes formes de la « démocratie ». En effet, ces *conditions de la liberté*, le processus révolutionnaire n’auraient pas su les respecter, d’où l’instabilité politique et les crises liberticides que connaît le pays depuis lors. Qu’elle en serait la raison ? L’auteur incrimine une conception philosophique qu’il associe, d’une part au *Contrat social* de Rousseau, « dont l’influence ne saurait être trop détestée », et d’autre part « aux vues absolument fausses sur l’état politique des anciens »²⁶. Ces idées auraient le tort, selon l’auteur, de lier la liberté à la souveraineté populaire, c’est-à-dire de considérer la souveraineté du peuple comme l’expression idéale et complète de la liberté politique. L’admiration pour les grecs et l’inspiration de Rousseau formeraient ainsi les sources du despotisme – une topique « libérale » déjà ancienne.

À cet idéal de la souveraineté populaire, Nefftzer répond, en substance, *capacité*. Le principe des droits politiques égaux n’implique pas que « la multitude » soit en mesure d’exercer cette souveraineté. Le vote « libre », selon sa conscience, requerrait en effet des électeurs qu’ils soient « indépendants » sur le plan moral et social – c’est-à-dire dotés d’une éducation suffisante et d’un statut leur assurant la sécurité économique. « Dès que cette condition [d’indépendance] fait défaut chez le grand nombre, explique l’auteur, la liberté ne peut plus exister pour personne ; l’élite de la nation, capable de se gouverner, est submergée par la multitude, qui en est incapable, et qui ne peut qu’abdiquer entre les mains du despotisme²⁷. » La garantie de cette « indépendance » est donc la propriété, qui se trouve décrite comme « l’extension légitime et l’achèvement de la personnalité humaine »

²⁶ *Ibid.*, p.185

²⁷ *Ibid.*, p.186.

et « le premier et indispensable fondement de la liberté ». L'auteur conclut son raisonnement par l'affirmation suivante : puisque la liberté économique favorise l'accumulation des richesses, donc le développement de la propriété, et que la propriété est le cœur de la liberté politique, en conséquence la liberté économique est intimement liée à la liberté politique, le développement de l'une à celle de l'autre :

« La législation peut entraver ou favoriser ce mouvement producteur. La législation la plus libérale sera celle qui le favorise le plus, c'est-à-dire qui sera la plus propice à la formation de l'épargne et du capital. C'est là le nœud par lequel la liberté politique et la liberté économique se tiennent étroitement. Le libéralisme conséquent est nécessairement libre-échangiste²⁸. »

L'auteur prône aussi bien des mesures visant à améliorer « la conscience et le caractère » de la population, notamment l'instruction primaire obligatoire, que des politiques devant faciliter l'accumulation des richesses, tels les traités de commerce, l'élimination de l'impôt direct ou la réforme de la législation relative à l'héritage.

Nefftzer s'efforce ensuite de rappeler que « le libéralisme professe la plus complète horreur de tout empiètement du pouvoir collectif sur le pouvoir individuel²⁹ ». Cette partie apparaît, de toute évidence, très inspirée par *Le Parti libéral* d'Edouard Laboulaye, publié au moment où Nefftzer rédigeait la notice, au point que le directeur du *Temps* en reprenne, quasiment au mot près, des formules (par exemple sur la sphère de l'État et les droits de l'individu) et des éléments de son programme (notamment concernant les « libertés sociales et communales »)³⁰. Il prône la réduction des attributions de l'État au strict minimum, c'est-à-dire à la gestion des intérêts nationaux. Les formes institutionnelles organisant le pouvoir politique ont, dans l'esprit de l'auteur, précisément pour objet de s'assurer que le pouvoir public n'outrepasse pas les fonctions qui lui sont assignées, et qu'il gouverne conformément à « l'opinion. » « L'essentiel, au point de vue libéral, c'est que l'État ne s'occupe que des intérêts généraux, et que ces intérêts soient réglés conformément au sentiment général », écrit le rédacteur³¹. Le gouvernement parlementaire à l'anglaise constitue l'exemple du système institutionnel souhaitable. Néanmoins, aux yeux des « libéraux » dont Nefftzer prétend se faire le porte-parole, la monarchie comme la

²⁸ *Ibid.*, p.187.

²⁹ *Ibid.*, p.189.

³⁰ L'auteur se réfère explicitement à l'ouvrage, dans une longue note de bas de page (p. 189).

³¹ *Ibid.*, p.192.

république sont envisageables. Selon l'auteur, c'est d'ailleurs le trait essentiel du « libéralisme nouveau » : il s'occupe moins de la forme monarchique ou républicaine du gouvernement que des « conditions générales de la liberté » sous l'un ou l'autre régime.

3. La « démocratie », enjeu de luttes de définition

Devenu un *emblème* presque incontournable (si ce n'est « universel ») de l'entendement politique, la notion de « démocratie » cristallise de nos jours un ensemble d'images dotées d'une force d'évidence certaine, au point, peut-être, de faire oublier qu'historiquement elle a revêtu des sens très différents (dont certains nous sont devenus étrangers, telle l'expression « démocratie impériale ») et n'a cessé d'être l'enjeu de luttes pour sa définition. Elle constitue, en fait, le produit d'un long processus de sédimentation de représentations liées à des expériences historiques conflictuelles dont la notion polysémique porte la trace³². Au XIXe siècle, les référents « démocratie », « démocrate » ou « démocratique » ne s'imposent que de manière très progressive comme des catégories de classement ou des outils d'analyse centraux dans la vie intellectuelle et politique. Notre propos ne saurait avoir pour ambition de fournir une histoire détaillée du mot³³, ou un « inventaire » de ses emplois³⁴, mais seulement d'éclairer les significations de « démocratie » à l'époque du Second Empire en fournissant des *points de repères* permettant de ressaisir l'émergence du néologisme « démocratie libérale³⁵ ».

a) D'une Révolution à l'autre : une catégorie aux prises avec l'histoire

En France, la « démocratie » s'est trouvée durablement identifiée à un système de gouvernement associé à l'Antiquité. C'est encore le cas sous la Révolution française³⁶. La fréquence du terme apparaît encore très modeste, surtout comparée aux références à la *loi*,

³² Sur le concept de nationalité, voir l'approche de Gérard Noiriel : *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, Folio-Histoire (2001) 2005, p. 219-247.

³³ Pierre Rosanvallon, « Histoire du mot démocratie à l'époque moderne », in *La pensée politique. Situations de la démocratie*, 1, 1993, p. 11-29.

³⁴ André-Jean Tudesq, *La démocratie en France depuis 1815*, Paris, Puf, 1971, p.22.

³⁵ Outre l'ouvrage de Jean Dubois (*Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse, 1962) et la consultation des dictionnaires d'époques, ce développement se fonde sur des matériaux issus de l'étude de la presse et des ouvrages. Des recherches par mots clefs dans les (volumineuses) bases de données des sites internet « Google livres » (<http://books.google.fr>) et « Gallica » (<http://gallica.bnf.fr>) complètent cette démarche. La base Frantext (<http://www.frantext.fr/>) s'est avérée d'un intérêt limité.

³⁶ Par exemple : François Hartog, « La Révolution française et l'Antiquité », dans *La pensée politique. Situations de la démocratie*, 1, 1993, p 30-61.

au *peuple*, à la *liberté*, à la *nation*, etc.³⁷. À partir de cette date, toutefois, le terme « démocrate » commence pourtant de devenir un label politique, une marque d'allégeance à une vision politique distincte. À partir de la Restauration, le terme entre dans la langue savante, mais dans un sens profondément modifié. Le groupe des « doctrinaires » impose une vision nouvelle de la catégorie qui participe de stratégies intellectuelles, conservatrices, visant à formaliser un nouvel ordre politique fondé sur la représentation des « classes moyennes »³⁸. Quand, par exemple, Royer-Collard déclare dans une formule resté célèbre, que « la démocratie coule à pleins bords », il veut dire, par métonymie, que « les classes moyennes », la bourgeoisie abordent les affaires publiques, que ces dernières ne sont plus le privilège de l'aristocratie³⁹. Lorsque l'élite parle de « démocratie », elle désigne d'abord l'égalité devant la loi, ensuite cette « puissance croissante de la bourgeoisie », mais la question du gouvernement démocratique et du mode de suffrage est, pour ainsi dire, seconde⁴⁰. L'historien James Schleifer a montré toute la complexité de la notion dans *La Démocratie en Amérique* d'Alexis de Tocqueville. Une douzaine de sens, souvent entremêlés, sont répertoriés⁴¹. Il est possible de les regrouper en quatre thèmes différents, en quatre type de phénomènes que l'expression sert à désigner : un mouvement de l'égalité affectant toute la société, une révolution sociale, la mobilité sociale qui la caractérise ; un état social particulier qui correspond à une « égalité des conditions », et au sentiment d'égalité qu'il induit ; le peuple, l'ensemble des citoyens ou le plus souvent seulement les « classes inférieures », parfois « la classe moyenne » ; enfin, un principe sous-jacent, celui souveraineté du peuple, de loi de la majorité, et, en conséquence, une forme de gouvernement « démocratique » basée sur ce principe – dans lequel les moins « éclairés » sont supposés commander l'élite⁴².

La seconde République, avec l'introduction du suffrage universel et la révolte ouvrière, bouleverse l'horizon idéologique. Tandis que les républicains s'approprient tant l'étiquette que l'idée démocratique, qu'ils associent à la souveraineté du peuple et aux valeurs de la Révolution française, ce drapeau apparaît aux yeux des élites conservatrices comme le signe d'une atteinte dangereuse à l'ordre établi, comme la menace d'un pouvoir

³⁷ Raymonde Monnier, « Démocratie et Révolution française », *Mots*, 1, 1999, p. 55.

³⁸ Notons que Charles de Rémusat revendique sous le Second Empire ce travail de conceptualisation opéré par les doctrinaires dans son article « Liberté et démocratie » (*art. cit.*, p.634).

³⁹ Lucien Jaume, *Tocqueville, les sources aristocratiques de la liberté*, Paris, Fayard, 2008, p. 29.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 30.

⁴¹ James T. Schleifer, *The making of Tocqueville's Democracy in America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980, p. 263 et s.

⁴² *Ibid.*, p. 266.

populaire susceptible de bouleverser l'ordre social. « Le chaos se cache aujourd'hui sous un mot : *Démocratie* » écrit Guizot, le ministre déchu de la Monarchie de Juillet, désormais en guerre contre « l'idolâtrie démocratique⁴³ ». Le recours à la catégorie connaît une croissance forte dans cette période attestant d'un affaiblissement des représentations liées au mode censitaire de dévolution des pouvoirs sous les anciennes monarchies. Les républicains y recourent en particulier comme label politique – avec des variantes, dont celle de « démocrates socialistes » désignant la fraction « avancée » du « parti républicain » incarnée par Ledru-Rollin. Désormais, le terme se trouve porteur d'une forte connotation sociale qui l'associe à « peuple ». D'autre part, la référence « institutionnelle » s'affirme : les publicistes « républicains » commencent en effet d'associer les trois entités « démocratie », « république » et « suffrage universel »⁴⁴. Sous le Second Empire, le référent – et son association au suffrage universel (masculin) – deviennent incontournables.

b) Une ambivalence nouvelle sous le Second Empire

La période du Second Empire confirme la centralité de la catégorie (et de ses dérivés), surtout dans la décennie 1860. À titre indicatif, le catalogue Lorenz indexe à la catégorie « démocratie » – hormis les rééditions de la *Démocratie en Amérique* de Tocqueville – 12 titres sous la Seconde République, 1 seul dans la décennie 1850, mais plus de 20 dans les années 1860⁴⁵. Parmi les auteurs, on compte des publicistes – Henri Baudrillard (*La liberté du travail, l'association et la démocratie*), Frédéric Morin (*Origine de la démocratie. La France au moyen-âge*) ou Etienne Vacherot (*La démocratie*) – de diverses nuances idéologiques, c'est-à-dire, aussi bien le philosophe de la morale laïque Jules Barni (1818-1878), auteur de *La Morale dans la démocratie* (1868), que le conservateur religieux Pierre Pradié (1816-1892) qui signe *La Démocratie, ses rapports avec la monarchie et le catholicisme, son organisation* (1860). De manière plus générale, le linguiste Jean Dubois a constaté, dans son étude du vocabulaire politique à la fin du Second Empire, une utilisation grandissante du référent « démocratie » dans tous les secteurs de l'espace politique⁴⁶. Sans pour autant que cela induise – au contraire – une clarification de ses significations et connotations diverses. L'ambivalence des expressions « démocratie », « démocrate » ou « démocratique » tient à la fois à leur caractère

⁴³ François Guizot, *De la Démocratie en France*, 1849, p. 9 et p. 2.

⁴⁴ Par exemple : Alphonse de Lamartine, *Le passé, le présent et l'avenir de la République*, 1850.

⁴⁵ Otto Lorenz, *Catalogue général de la Librairie française depuis 1840*, Paris, vol. 7, 1879, p. 294.

⁴⁶ J. Dubois, *Le vocabulaire politique...*, *op. cit.*, p. 110.

polysémique et relativement « vague » – Blanqui, parle, à juste titre de « mot en caoutchouc⁴⁷ », mais aussi aux appropriations multiples dont elles sont l’objet. En effet, le pouvoir impérial lui-même et ses partisans s’approprient cette appellation pour désigner le nouveau régime institué par Napoléon III. N’a-t-il pas recours au plébiscite ? Sa légitimité ne repose-t-elle pas sur le suffrage universel (masculin) ? L’Empereur n’a-t-il pas la prétention de promouvoir le bien-être du peuple ? Pour Dubois, cette appropriation nouvelle marque « une profonde modification » de la valeur d’emploi du concept⁴⁸.

Le concept véhicule ainsi une constellation de sens et de connotations qu’il est souvent malaisé de démêler. D’une part, on parle encore de « démocratie » pour un état de la société hérité de 1789 et caractérisé par l’égalité des droits, en opposition à l’ancienne société aristocratique. C’est par exemple au sens d’une société sans privilèges que l’emploie Adolphe. Mais la « société moderne », c’est aussi la société française de l’époque, avec ses transformations économiques et sociales. Henri Baudrillart, dans la notice du *Dictionnaire général de la politique*, s’inspire de la conception doctrinaire mais lui donne une tournure plus propre à l’esprit du temps, marqué par la foi dans le développement économique : la démocratie serait un état social dans lequel « plus d’hommes sont appelés chaque jour aux jouissances comme aux lumières⁴⁹ ». D’autre part, la « démocratie » désigne souvent « le peuple », ou plus spécifiquement les ouvriers – sous la plume des élites « libérales », elle n’inclut pas nécessairement « la bourgeoisie ». C’est ainsi qu’il faut comprendre la remarque de Léon Say : « La démocratie semblait être, il y a quelques années, très hostile à l’économie politique. La paix est faite aujourd’hui » (*Journal des Débats*, 16.09.1866). Dans le langage politique courant, la « démocratie » désigne l’ensemble des « démocrates », ceux qui prennent parti dans l’espace politique et idéologique *du côté de la « démocratie »* c’est-à-dire, indissociablement, du côté de certains principes relatifs à cet idéal et du côté de l’intérêt populaire.

Dans l’usage ordinaire de la lutte politique, la catégorie fonctionne généralement accolée à de multiples adjectifs : on trouve ainsi dans le vocabulaire politique de la fin de l’Empire une « démocratie », *bourgeoise, césarienne, libérale, ouvrière, radicale, sociale*,

⁴⁷ Adolphe Blanqui, *Maintenant il nous faut des armes*, textes présentés par Dominique Le Nuz, Paris, La Fabrique, 2007, p. 176.

⁴⁸ J. Dubois, *Le vocabulaire politique...*, *op. cit.*, p.109.

⁴⁹ Henri Baudrillart, « Démocratie », M. Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, t. 1, 1863, p. 679.

*socialiste*⁵⁰ (etc.) – et conjointement des « démocrates » dotés de qualificatifs aussi divers (*autoritaires, socialistes, impérialistes*, etc.). L'adjectif sert à désigner des positionnements idéologiques et ceux qui les portent : l'expression « démocratie impériale » fait, par exemple, référence à la tendance incarnée par Adolphe Guérault, le rédacteur en chef de *l'Opinion nationale*. Ces qualificatifs, qui servent à classer, n'ont de valeur que relationnelle, à travers les oppositions implicites qu'ils véhiculent (qu'il s'agisse pour un locuteur de se démarquer ou de stigmatiser un concurrent). Ainsi Gambetta, lorsqu'il prétend à la toute fin des années 1860, incarner l'aile gauche du « parti démocratique », se présente comme « démocrate radical » afin de se démarquer des « modérés » ; « l'extrême gauche » de la mouvance, c'est-à-dire les révolutionnaires, ceux qui privilégient la critique sociale, se conçoivent plutôt comme des « démocrates socialistes ». Enfin, si le couplet « démocratie + adjectif » réfère dans l'imaginaire une frange de l'opinion, il dénote également l'existence de conceptions spécifiques de la démocratie.

L'usage du label « démocratie » se révèle l'enjeu de luttes intenses entre groupes concurrents qui cherchent à la fois à s'approprier le référent et à en imposer leur propre définition. Ainsi, par exemple, Auguste Nefftzer, lors des élections de 1863, conteste clairement la prétention du *Siècle* d'être le porte-parole unique de la « démocratie » :

« Nous disons que la démocratie française n'est pas un parti, qu'elle ne peut pas être enfermée dans un programme plus ou moins minutieux, plus ou moins arbitraire, et toujours forcément incomplet ; qu'elle est, depuis 1789, la vie et le sang même de la société française, et qu'à ce titre, avant tout triomphe d'une opinion sur une autre, elle implique la libre émission, la libre circulation, la libre discussion de toutes les opinions. » (*Le Temps*, 18 mars 1863)

Au contraire, lors des mêmes élections, Paul de Jouvencel homme de « la démocratie avancée » revenu de l'exil, candidat dans la 6^e circonscription de la Seine, déplore dans son affiche électorale l'usage « extensif » du qualificatif :

« Electeurs, les expressions *Démocrate, Démocratie*, sont devenues équivoques ; elles sont réclamées par des hommes que la démocratie radicale ne peut reconnaître pour sien. Quant à moi, j'ai porté huit années à l'étranger ma fidélité à mes principes, et je ne suis rentré en France qu'en 1859, sans conditions. C'est assez dire quelle est la signification ferme et

⁵⁰ J. Dubois, *Le vocabulaire...*, *op. cit.*, p. 281-p. 283.

précise de ma candidature : je représente la démocratie ne relevant que d'elle-même. » (*Le Temps*, 27 mai 1863)

Pour leurs adversaires conservateurs, ces « démocrates » font figure de « démagogues ». Auguste Casimir Périer, l'héritier de la grande dynastie bourgeoisie, déplore à la fin des années 1860 que l' « on abuse un peu du mot Démocratie » : « Je crains qu'on ne finisse par en faire quelque chose comme le républicanisme des villes », indique-t-il à Ernest Picard, une figure de l'opposition républicaine. Il s'empresse néanmoins de préciser : « ce mot ne m'inspire aucun éloignement et je ne vois pas ce qui me séparerait de la démocratie libérale⁵¹. » Qu'est-ce que cette *démocratie libérale* ?

c) « Démocratie libérale » : l'invention d'un néologisme

Tous les éléments dont nous disposons indiquent que l'expression « démocratie libérale » apparaît dans le vocabulaire politique *précisément* dans la configuration idéologique de la décennie 1860. L'expression n'est pas employée avant cette date⁵². En revanche, dans la conjoncture de « réveil » de la vie politique, d'union « libérale », et de la multiplication des prises de positions prônant et formalisant le dépassement des clivages idéologiques autour d'une opposition univoque *libéral / non libéral*, les occurrences sont relativement nombreuses. Cependant, l'expression se révèle d'un usage assez commun *seulement* dans des secteurs spécifiques de l'opinion, sans s'imposer de façon incontournable dans le discours politique général⁵³. Le couplet est, en effet, avant tout une catégorie forgée par la frange des « libéraux » qui partagent une certaine humeur idéologique dont ce travail d'invention discursif constitue un révélateur.

Le couplet « démocratie libérale » est d'abord une catégorie floue aux prises avec la lutte politique, dans le domaine strictement électoral ou celui de la lutte intellectuelle. En ce sens, elle réfère la (supposée) tendance « libérale » du « parti démocratique », la frange des « démocrates » ayant des vues « libérales ». Hector Pessard (1836-1895), traitant des prochaines élections, s'exclame dans les colonnes de la revue de Nefftzer : « La

⁵¹ Lettre de A. Casimir Périer à Ernest Picard, 8 septembre 1868. Archives de Bibliothèque Nationale de France : NAF 24370.

⁵² Une recherche effectuée dans la base de données « google books » montre qu'avant la période considérée il n'existe quasiment aucune occurrence de l'expression.

⁵³ Les usages sont plus rares dans la presse strictement « démocrate » ou dans les écrits des auteurs de cette mouvance ; par exemple, Eugène Pelletan emploie l'expression dans deux brochures... datant du début des années 1860 : *Le 31 mai* (1863, p. 10) et *Les Treize* (1864, p.11).

démocratie libérale veut-elle [donc] abdiquer ou s'affirmer ? » (*Revue germanique*, 1^{er} avril 1863, p. 399). Dans un emploi proche, Pierre Lanfrey, évoquant la période des monarchies du premier XIXe siècle, déplore la division qui existait alors entre « la démocratie libérale et les constitutionnels progressistes⁵⁴ » – l'expression faisant référence à Armand Carrel, figure des « républicains libéraux », dont les opinions seraient proches des autres « libéraux » (monarchistes), compatibles avec elles. Dans un propos plus polémique, Auguste Vermorel (1841-1871) désigne Jules Favre comme le « grand chef de la démocratie libérale », accusé d'avoir trahi les valeurs du radicalisme républicain⁵⁵.

Dans le débat électoral, le couplet sonne à la fois comme une étiquette politique liée à une position idéologique, mais aussi comme une indication de la frange de l'électorat mobilisée pour une telle candidature. Magnin (1824-1910) explique que « la démocratie libérale » l'a choisi pour candidat aux élections (*Journal des Débats*, 13.12.1863) ; ou bien, c'est « la démocratie libérale de Limoges » qui offre la candidature à Jules Simon (*Journal des Débats*, 13.08.1868) : dans les deux cas, le propos dénote un soutien d'une frange de la bourgeoisie locale. Employé lors des élections du Corps législatif de 1863, le couplet reparait lors des suivantes en 1869. Un quotidien indique que Taxile Delors est « le candidat de la démocratie libérale » dans le Vaucluse (*La Presse*, 24.05.1869) ; tel autre l'est à Avesnes (*Journal des Débats*, 21.03.1869). Laboulaye, s'adressant aux membres du comité électoral qui a soutenu sa candidature, leur exprime sa gratitude : « Je les prie de compter sur moi chaque fois que la démocratie libérale aura besoin de mes services et de mon dévouement », s'exclame le publiciste (*Journal des Débats*, 31.05.1869).

L'expression désigne donc un positionnement idéologique spécifique dans le débat politique, ainsi que ceux qui le représentent, la frange de l'opinion qui le partage. Elle est aussi indissociablement – et indistinctement ? – un idéal, une cause, un label qui fait référence à des convictions. Dans une lettre assez solennelle évoquant sa ligne éditoriale, le *Courrier du Dimanche* se déclare par exemple « dévouée à la démocratie libérale » (*Journal des Débats*, 18.05.1862). Évoquant son programme politique, la *Revue moderne* éditée par Nefftzer déclare qu'« à la démocratie autoritaire, nous opposons, et nous opposerons toujours, la démocratie libérale⁵⁶. » Scandalisé par les idées des républicains

⁵⁴ Pierre Lanfrey, *Études et portraits politiques*, Paris, 1864, p. 389.

⁵⁵ Auguste Vermorel, *Les Vampires*, 1869, p.40.

⁵⁶ Editorial, *Revue germanique et française*, 1^{er} décembre 1862, p. 5.

perçues comme révolutionnaires, Laboulaye fait part à son correspondant de son dépit en ces termes : « Pour moi, si un comité m'avait soutenu, j'aurais été volontiers de l'avant, ne fût-ce que pour protester, au nom de la démocratie libérale, contre ces doctrines immorales qui sont aussi fatales en politique que dans la vie privée » (*Journal des Débats*, 14.11.1869). De manière générale, l'expression, on le constate, ne recouvre sa signification qu'à travers un jeu d'oppositions, qu'elles soient implicites ou non. Le Duc d'Aumale la distingue de la « démocratie impériale⁵⁷ » ; Prévost-Paradol de la « démocratie dictatoriale » (*Journal des Débats*, 01.09.1865) ; *Le Correspondant* à la fois de la « démocratie jacobine » et de la « démocratie autoritaire » (le 10.02.1869). Ces différents qualificatifs dessinent un univers de contrastes dont le flou, et parfois l'incohérence logique, importe peu : c'est, en effet, avant un tout un « sens de l'orientation éthico-politique » (Pierre Bourdieu) qui guide l'individu dans cette constellation de mots et de thèmes ; il s'y repère « spontanément », identifie à travers les termes et leurs connotations les positions qu'ils sous-tendent.

« La démocratie libérale » renvoie aussi à une conception de la démocratie qui se définit dans la lutte avec des conceptions adverses, lutte visant à imposer la bonne définition de la « démocratie » – que chacun des adversaires désigne comme la « véritable » – conforme à certaines vues et intérêts. Prévost-Paradol parle ainsi des « principes de la démocratie libérale⁵⁸ », manière de signifier l'existence d'un contenu doctrinal précis. Néanmoins, l'expression réfère sans doute moins une doctrine homogène qu'un ensemble de visions, de positionnements et de discours que rassemble et définit un même système d'opposition – c'est sans doute là la force symbolique du référent. La démocratie n'est « libérale » que parce qu'elle n'est pas « pure » ou « autoritaire ». Elle ne peut être « libérale » que si elle répudie ses mauvaises tendances pour se conformer aux préceptes « libéraux ». Emile Ollivier, par exemple, confronte fréquemment dans ses discours et ses textes la « démocratie libérale » et la « démocratie césarienne », expression qui fait florès dans la presse⁵⁹. Le *Journal des économistes*, évoquant les membres de l'opposition « républicaine », stigmatise la persistance de convictions « jacobines » : il explique que seule une minorité d'entre eux est attachée au « libéralisme éclairé et

⁵⁷ Henri d'Orléans, duc d'Aumale, *Ecrits politiques, 1861-1868*, 1869, p. 148.

⁵⁸ Anatole Prévost-Paradol, *Quelques pages d'histoire contemporaine*, 1862, p. XI.

⁵⁹ Emile Ollivier, *Démocratie et liberté*, 1867, p. 381. Il analyse par exemple l'acte du 19 janvier comme le choix pour l'Empereur « d'opter » pour la « démocratie libérale » et non pour la « démocratie césarienne » (Séance du Corps législatif du 12 juillet 1867).

intégral », la grande majorité se partageant entre « la démocratie plus ou moins libérale », qui respecterait plus ou moins la liberté individuelle, et la « démocratie autoritaire », qui n'imposerait aucune limite à l'autorité de l'État au nom de la souveraineté du peuple et des théories héritées de Rousseau et de Mably (*Journal des économistes*, novembre 1868). De ce point de vue, le *tour de force* idéologique des « libéraux » consiste à résumer l'ensemble du débat politique, et les contrastes qui le forment, à un conflit unique, univoque, censé opposer ceux *du côté de la liberté* à ceux *du côté de l'autorité*, les défenseurs des droits de l'individu aux défenseurs de l'État centralisateur – *jacobins, socialistes et impérialistes* confondus dans une même opprobre.

Enfin, remarquons l'emploi des qualificatifs joints « démocratique » et « libéral » associés à « école » pour désigner un courant de pensée, une famille d'idées, une famille d'auteurs, dont les œuvres présentent comme caractéristique de se positionner à la frontière des deux univers, sociaux et intellectuels, qu'ils réfèrent. Ainsi, dans la préface datée 1860 à son ouvrage *La Démocratie*, Vacherot déclare appartenir à « l'école démocratique libérale »⁶⁰. Dans un article consacré à Tocqueville, le philosophe Paul Janet (1823-1899) emploie l'expression « d'école démocratique et libérale » qu'il oppose à « l'école aristocratique »⁶¹. C'est également dans un souci de situer son adversaire et de se démarquer de lui qu'Alphonse Peyrat évoque « l'école libérale et démocratique » pour qualifier les vues d'Edgard Quinet⁶² dans leur querelle relative à l'interprétation de la Révolution française – et notamment la relecture de l'épisode « jacobin ».

4. Questions de conciliation

Dans la pensée politique des publicistes « libéraux », la « démocratie » ne représente aucunement une promesse d'émancipation collective – celle-ci se trouve associée, par contraste, à la « liberté ». Néanmoins il est à leurs yeux des « conditions » ce type de gouvernement paraît *viable*, des « conditions » de divers ordres (politiques, institutionnelles, sociales, morales) que subsume l'image d'une « démocratie libérale ».

⁶⁰ Etienne Vacherot, *La Démocratie*, 2^e édition, 1860, p. 19.

⁶¹ Paul Janet, « Alexis de Tocqueville et la science politique au XIX^e siècle », *Revue des deux Mondes*, 1^{er} juillet 1861, p. 111.

⁶² Alphonse Peyrat, *La Révolution et le livre de M. Quinet*, 1866, p.130 ; Un critique du livre de Quinet associe également l'ouvrage à la « cause de la démocratie libérale » (*L'Année littéraire et dramatique*, 1866, p. 313.)

a) Une opposition clef

À propos du discours d'un publiciste anglais dissertant sur le « mouvement démocratique » en Angleterre, Prévost-Paradol évoque avec une certaine solennité le « travail général des esprits, mis partout en demeure de concilier la démocratie et la liberté » (*Journal des Débats*, 27 mars 1868). Si le propos comporte sa part d'emphase, il n'en reste pas moins que cette problématique de la « conciliation » apparaît tout à fait centrale dans la « science politique » de l'époque. À cet égard, les échanges noués avec des publicistes d'autres pays d'Europe, et le jeu de réception croisé de leurs travaux, sont encore mal connus⁶³. Il convient néanmoins souligner l'influence essentielle de la littérature anglo-saxonne en ce domaine. Elle tient à la fascination des « libéraux » français pour le pays et pour la monarchie anglaise⁶⁴, modèle de stabilité politique et sociale, mais aussi à la concomitance de discussions quant à la réforme du droit électoral⁶⁵. S'il fallait ne citer qu'un nom d'auteur anglais, ce devrait être, sans doute, celui du philosophe et économiste John Stuart Mill, dont les *Considérations sur le gouvernement représentatif*, traduites en 1861 par Charles Dupont-White, suscitent nombre de commentaires⁶⁶. En revanche, du côté de l'hexagone, la figure intellectuelle qui occupe une place singulière dans la période considérée est sans conteste Alexis de Tocqueville. S'il paraît exagéré de le désigner en « chef posthume du parti libéral »⁶⁷, il est vrai néanmoins que la réception de son œuvre prend un tour nouveau. Tandis que l'on procède à l'édition de ses œuvres complètes, nombre de publicistes « libéraux » – dont Prévost-Paradol et Laboulaye – souscrivent à l'exercice de l'hommage élogieux et au commentaire d'une pensée qui devient vulgate.

Tant les réflexions que l'attitude générale Tocqueville à l'égard du changement démocratique sont célébrées pour leur perspicacité et leur actualité. La république des Etats-Unis reste un exemple privilégié pour penser les conditions d'une « démocratie »

⁶³ Voir néanmoins, Réka Csepeli Lapp, « Liberté versus Egalité. Les dilemmes des libéraux français et hongrois du XIXe siècle face au phénomène démocratique » *In Le sens de la liberté – la liberté de la raison*. Budapest, Argumentum, 2004.

⁶⁴ Sur ce sujet, notamment Sylvie Aprile, Fabrice Bensimon (dir.), *La France et l'Angleterre au XIXème siècle*, Paris, Créaphis, 2006.

⁶⁵ Par exemple Gertrude Himmelfarb, « The politics of democracy : the English Reform Act of 1867 », *The Journal of British Studies*, vo. 6, n°1, novembre 1996, p.97-138.

⁶⁶ John Stuart Mill, *Considerations on representative government*, 1861. L'ouvrage a été republié récemment avec une traduction et une présentation nouvelles de Patrick Savidan : John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, Paris, Gallimard, 2009. Sur la réception de l'œuvre de John Stuart Mill, on compte une seule étude : Djamel Souafa, Vincent Guillin, « La réception de Stuart Mill en France », *La vie des idées*, 18 mai 2010 (<http://www.laviedesidees.fr/La-reception-de-Stuart-Mill-en.html>).

⁶⁷ Françoise Mélonio, *Tocqueville et les Français*, Paris, Aubier, 1993, chapitre 4. Il est disparu en 1859.

conservatrice et, à cet égard, même si Laboulaye se pose en nouveau spécialiste du modèle américain, l'ouvrage de Tocqueville reste une référence prisée. Surtout, les commentateurs s'identifient fortement aux affres de cet aristocrate inquiet et mélancolique, dépassé par le « flot démocratique » qui menace d'emporter son monde. Procédant à des reconstructions, parfois hasardeuses – Prévost-Paradol évoque par exemple « avec quelle facilité » Tocqueville se serait « accommodé du suffrage universel », « persuadé [qu'il] pouvait donner une représentation honnête et éclairée de la France⁶⁸ » – ils projettent dans les vues de l'auteur leurs propres inquiétudes : « De Tocqueville n'a étudié au fond qu'un seul problème, explique Henri Baudrillart. Il est vrai que c'est le plus grand qui puisse occuper les penseurs politiques de notre temps ; ce problème est celui des conditions de la liberté dans la démocratie » (*Journal des Débats*, 27.07.1865). Gustave de Beaumont ne manque pas dans la préface (datée de 1864) à une réédition du célèbre ouvrage de son ami, de le désigner en précurseur des interrogations de la nouvelle génération :

« Jamais ce livre n'a été plus recherché qu'il ne l'est aujourd'hui. Jamais les idées qu'il exprime et les principes qu'il consacre n'ont eu plus de faveur dans le monde intellectuel. Chaque jour on voit grossir le nombre de ceux pour lesquels il fait école. Ne serait-ce pas que la démocratie, dont Tocqueville annonçait l'avènement prochain et irrésistible, prend plus visiblement possession de la société et constate son empire par des signes chaque jour plus manifestes ? Ne devient-il pas ainsi plus important, aux yeux de chacun, de méditer le livre où en montrant les progrès de la démocratie, l'auteur en expose les dangers et les excès ? [...] Jamais peut-être la question ne s'est posée plus étroitement de nos jours entre une démocratie libérale et le despotisme démocratique.⁶⁹ »

L'opposition entre « démocratie » et « liberté » qui structure le mode de pensée « libéral », charrie tout un ensemble de représentations qui sont le produit de visions sociales ayant pour fondement des craintes quant à l'effritement, si ce n'est à la remise en cause brutale, du pouvoir social et politique des catégories dominantes, et en particulier des élites lettrées, présumées héritières des valeurs aristocratiques. Tous ces fantasmes sont repérables dans les écrits « libéraux », mais sous une forme euphémisée, ou pour dire mieux, sublimée par la hauteur du style propre au genre de la méditation philosophico-historique. Même le recours à des postures savantes, à des définitions techniques et froides, ne peut complètement effacer les connotations politiques et sociales tant de l'une comme

⁶⁸ Anatole Prévost-Paradol, « De Tocqueville », in *Nouveaux essais de politique et de littérature*, 1862, p. 72-73.

⁶⁹ Gustave de Beaumont, préface à *La Démocratie en Amérique*, *Œuvres complètes* d'Alexis de Tocqueville, publiées par Mme de Tocqueville, vol. 1, 1864, p. VII-VIII.

de l'autre catégorie. Pour preuve, la propension à invoquer la « démocratie » avec un adjectif (« libérale », « chrétienne », « sage », etc.), qui est une façon d'en transformer le caractère et de prendre prise sur son mouvement. De même, il faut considérer la « liberté » dans toute son équivoque : la liberté est conçue par les « libéraux » comme *une qualité* de l'esprit qui, si elle n'est pas le monopole des gens de bien, du moins est-elle leur attribut privilégié. Le droit de propriété n'est-il pas d'ailleurs ce qui lui confère toute sa saveur ? Pour Prévost-Paradol, la « liberté » est une valeur aristocratique opposée à l'égalité « plébéienne » :

« On verrait plutôt un fleuve remonter vers sa source qu'on ne verrait une société démocratique refluer vers l'aristocratie, écrit Prévost-Paradol. Bien des raisons expliquent l'impossibilité d'un tel retour ; tous les hommes ne sont pas sensibles au charme élevé de la liberté, et vivre libre n'est pas un besoin pour un grand nombre d'âmes ; mais la douceur de l'égalité est accessible aux plus faibles intelligences, et l'on ne peut renoncer à ce plaisir une fois qu'on la goûte⁷⁰ »

Concilier « démocratie » et « liberté », n'est-ce pas, par conséquent, vouloir associer des contraires ? Rapprocher l'élite et la masse, mêler la minorité à la majorité ; amalgamer la compétence et l'incompétence, brasser la raison et les passions ; mêler le haut et le bas, unir la supériorité et l'infériorité ; accorder la monarchie et la république, joindre la direction des affaires publiques par les élites et la participation politique des masses. La conciliation des éléments appelle fatalement la neutralisation de l'un d'entre eux.

De ce point de vue, l'opposition entre « démocratie libérale » et « despotisme démocratique » n'est qu'une variante, une formulation possible de ce système d'oppositions qui *fait sens* pour les « libéraux ». L'expression très « toquevillienne » de « despotisme démocratique » concentre en effet tous les dangers dont seraient porteuse une société et un gouvernement démocratiques. Elle figure en premier lieu un gouvernement *autoritaire*, d'un seul ou d'un groupe (les « jacobins ») qui, gouvernant avec l'assentiment populaire (et prétendument, selon cet intérêt), étoufferait les libertés publiques, à l'image de l'Empire autoritaire institué par Napoléon III. Elle peint également la tyrannie de *l'opinion commune* écrasant les distinctions sociales du talent, de la naissance et de « l'intelligence », ou, pour l'exprimer dans les termes de l'homme d'État et publiciste Esquirol de Parieu, la tyrannie de « l'esprit démocratique » refusant de « reconnaître » les « individualités supérieures ». Cet « esprit démocratique » menace

⁷⁰ A. Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, op. cit., p. 17-18.

toujours de se muer, ainsi que l'écrit Charles de Montalembert en « cet esprit révolutionnaire dont le despotisme en France est à la fois le produit et le châtement » : « cette haine furieuse de toute supériorité, de toute indépendance, de toute distinction native et réelle qui est la grande maladie du peuple français » indignent l'académicien⁷¹. Enfin, le « despotisme démocratique » symbolise, pour reprendre une formule d'un rédacteur des *Débats*, « la tendance naturelle de la masse qui ne possède pas à user du pouvoir politique pour modifier les conditions de la propriété » (*Journal des Débats*, 21.07.1868) – autrement dit, la perspective d'un pouvoir politique qui, au nom de la volonté générale, assis sur une légitimité populaire, porterait atteinte aux droits de la propriété et pourrait « opprimer » ceux qui possèdent des biens.

La crainte d'une *démocratisation de la vie politique* – c'est-à-dire à la fois de l'éviction d'un personnel politique bourgeois et lettré, de l'extension des procédures de contrôle démocratique de l'État et de ses agents, et de la possibilité d'un gouvernement menant des politiques conformes aux intérêts sociaux des non-possédants – s'avère particulièrement lisible dans l'essai d'Esquirou de Parieu consacré à « la démocratie »⁷². Le vice-président du Conseil d'État et membre de l'Académie des sciences morales et politiques pressent tout d'abord que les « hommes les plus remarquables » pourraient n'être plus appelés aux fonctions publiques : « il est à craindre que dans un État démocratique pur, toute considération de respect pour les services supérieurs s'éloignant de la masse électorale, les choix ne soient pas tous dirigés par l'idée naturelle qui porte les mandants à adopter pour mandataire celui qui représente le plus exactement leurs idées, leurs caprices, leurs mœurs, leurs passions⁷³ ». Il indique ensuite que le principe démocratique, une fois « enraciné » dans l'organisation des pouvoirs politiques en « affecte toutes les parties » : les républicains ne vont-ils pas jusqu'à exiger l'élection des magistrats ou la révocabilité des mandataires ? C'est « l'affaiblissement du pouvoir exécutif » qui est à craindre, et plus encore sa soumission « aux majorités oppressives et envieuses ». L'auteur consacre ainsi de longs passages à disserter sur les supposées « passions spoliatrices » du peuple, et les moyens de les freiner. « Le caractère religieux et moral des populations est une puissante garantie contre la séduction des idées spoliatrices », souligne à ce propos l'auteur⁷⁴.

b) Les « limites » du pouvoir démocratique

Au milieu des années 1860, un correspondant américain demande à Laboulaye ce qu'il entend précisément par démocratie : « what do *you* mean by democracy ? Do you

⁷¹ Lettre de Charles de Montalembert à Prévost-Paradol, 17 janvier 1869, Archives de la Bibliothèque de l'Institut, Manuscrits Ludovic Halévy, MS 4488-24.

⁷² Félix Esquirou de Parieu, *Principes de la science politique*, 1870.

⁷³ *Ibid.*, p. 125.

⁷⁴ *Ibid.*, p.162.

mean, merely, hostility to privileges, or anti-toryism, or anti-conservatism ? ». Le publiciste lui rétorque qu' « en France aujourd'hui ce mot est la traduction du *self-government*. Ce n'est pas le pouvoir du nombre qu'il indique, mais leur libre gouvernement. » Et de décrire à ce propos un « changement considérable et heureux dans les idées du peuple » depuis 1848, notamment parmi les « ouvriers des villes » qui « s'instruisent, s'associent, fondent des bibliothèques populaires ⁷⁵ ». Cette réponse de Laboulaye paraît très significative, à différents égards. Elle témoigne d'abord du recours à cette catégorie étrangère, anglo-saxonne, de *self-government* pour désigner un idéal de « démocratie » auquel souscrivent les « libéraux » – dans une certaine mesure, l'emploi du mot *en anglais* serait une façon de souligner sa traduction problématique dans un pays supposé ne pas connaître ce qu'il désigne. Pour Laboulaye, le *self-government* correspond à l'image américaine d'une « société civile » active dans laquelle la tutelle de l'État paraît faible, et où les individus feraient peu appel à son intervention. « Si la vraie démocratie est celle qui remet à chaque citoyen le soin de sa conduite et de sa vie, le devoir du législateur est tracé », écrit Laboulaye ⁷⁶. À travers ce concept, la théorie « libérale » reformule, ou pour mieux, *déplace* le « problème démocratique » – aidé en cela par l'effacement du socialisme et du radicalisme républicain –, de la question de la participation populaire au pouvoir d'État (et de la mise en œuvre effective de la souveraineté) vers celle de l'auto-organisation de la « société civile » (incluant les institutions religieuses, économiques, etc.) *en dehors* ou *en deçà* de la sphère de l'État.

Mais la pensée politique des « libéraux » du Second Empire n'ignore évidemment pas la question de la participation populaire au pouvoir d'État et celle de ses effets. Au contraire, l'essentiel peut-être de ses réflexions concerne la question des procédures et des forces sociales susceptibles de contrôler et de diriger l'État en « démocratie ». Mais, précisément, elle propose une conception de ce type de gouvernement radicalement opposée à toute perspective d'une gestion populaire des affaires publiques. Certes, la théorie « libérale » a évolué depuis l'époque doctrinaire, celle de la défense du suffrage censitaire. Mais les croyances qui nourrissaient cette pensée non pas disparues: « La délibération remise à un nombre limité d'hommes compétents ne présente que des

⁷⁵ Lettre de Lieber à Laboulaye, 07 juillet 1865, puis réponse de Laboulaye à Lieber, 25 septembre 1865 (Archives de la Huntington Library, « Lieber Papers », USA) ; citées in Walter D. Gray, *Interpreting American Democracy in France : The career of Edouard Laboulaye, 1811-1883*, University of Delaware Press/Associated University Press, 1994, p. 92-93.

⁷⁶ Edouard Laboulaye, *Le parti libéral, son programme et son avenir*, 1863, p.8-9.

avantages. Le vote est mis à l'abri des fantaisies irréfléchies de la multitude » écrit l'économiste Henri Baudrillart dans la notice « démocratie » du *Dictionnaire général de la politique*⁷⁷. En fait, les « libéraux » admettent qu'une « société démocratique » puisse entraîner l'établissement d'un « gouvernement démocratique » – c'est l'un des thèmes de la *France nouvelle* (1868) de Prévost-Paradol. La « démocratie », dans l'ordre politique, fonde le gouvernement sur la « souveraineté du nombre » (expression souvent préférée à « souveraineté du peuple »), le soumet à « la loi des majorités ». Certes, elle présuppose une forme de participation populaire ; cependant, sur le plan des principes, elle n'implique ni l'élection au suffrage universel (masculin) des assemblées représentatives – ce qui ne signifie pas que ce mode de scrutin ne s'impose pas de plus en plus à leurs yeux comme un acquis –, et encore moins la prévalence de l'intérêt populaire dans les institutions du gouvernement.

La question est bien celle du « degré auquel le gouvernement doit être démocratique⁷⁸ », ainsi que l'écrit Baudrillart, et la réponse « libérale » consiste essentiellement à affirmer qu'il devrait l'être le moins possible. Les publicistes « libéraux » s'efforcent ainsi de justifier l'existence de « bornes » devant contenir la « souveraineté du nombre » : ces limites sont théorisées au nom des droits de l'individu (parmi lesquels le droit de propriété) ou au nom de principes constitutionnels d'équilibre des pouvoirs ou de « bon gouvernement ». Dans ce bon « gouvernement », il s'entend que la gestion des affaires appartient exclusivement aux élites « éclairées » et que le pouvoir populaire n'est pas en mesure d'exercer une influence prépondérante.

c) Le contrôle social de l'autorité publique

Le « libre gouvernement » définit aussi un rapport particulier de la collectivité à l'État. Cette « liberté » des libéraux se trouve en effet essentiellement pensée dans le sens de l'indépendance de *l'individu* – et non du citoyen – par rapport à l'État, de l'autonomie de *l'individu* par rapport à *l'intrusion* négative de l'État. Si elle signifie droits civiques ou liberté d'expression, elle est aussi, indéniablement, liberté économique – car nul publiciste « libéral » n'imagine une « démocratie libérale » où la liberté du capital serait entravée. La figure de « l'État oppresseur » décrit ainsi tout autant la menace portée sur les libertés

⁷⁷ Henri Baudrillart, « Démocratie », *art. cit.*, p. 684.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 683.

civiques et politiques que l'atteinte à la libre gestion des affaires économiques. *A contrario*, la crainte d'une possible intervention de l'État dans la réglementation des rapports entre le capitaliste et les salariés et dans celle du droit de propriété – dans un sens, cela s'entend, moins favorable au capitaliste et au propriétaire – se trouve au cœur de la « problématique démocratique » telle qu'elle se pose à cette époque aux publicistes « libéraux » : soustraire la « société civile » à l'État, c'est indissociablement soustraire au contrôle démocratique la vie économique et les relations sociales inégalitaires qui la structurent. De même, organiser « correctement » les pouvoirs publics, c'est instituer des mécanismes institutionnels capables d'empêcher l'exercice d'une « législation de classe » – selon l'expression de John Stuart Mill – aux dépens des catégories possédantes.

On peut, comme l'a remarqué Blanqui, percevoir le caractère absolument « étrange » (c'est son expression, ironique) de la doctrine inspirée de l'Économie politique « qui place toute l'activité d'un peuple en dehors de son gouvernement et l'en déclare radicalement indépendante⁷⁹. » Mais il va de soi que le discours dominant ne considère guère cette « étrangeté » comme telle, puisqu'elle est perçue comme « naturelle » et bénéfique. Les mécanismes sociaux et politiques qui excluent les voix ouvrières de la compétition idéologique (depuis la répression qui frappe les militants socialistes jusqu'à la censure, en passant par l'inégalité des ressources sociales, politiques et intellectuelles) aboutissent à rendre une telle mise en cause publique inaudible, inexprimée, inexistante dans la conjoncture du début des années 1860. Ce n'est qu'avec le renouveau du travail d'organisation du mouvement ouvrier, puis la flambée de critique sociale qui suit le vote des lois nouvelles de 1868 sur la presse et le droit de réunion que d'autres conceptions de la « démocratie » (celle par exemple d'une « démocratie sociale ») trouvent à s'affirmer plus nettement dans le débat public. L'attention portée au vocabulaire rend visible ce travail sur les représentations et les luttes idéologiques qui le façonne : c'est à partir de la fin de la décennie que des concepts comme « république sociale » ou « démocratie sociale » (sans compter les dénominations comme « démocrates » *socialistes*, *révolutionnaires*, etc.) s'imposent pour désigner des conceptions « alternatives » de la démocratie⁸⁰. Ainsi, pour l'économiste Henri Dameth, ancien fouriériste revenu dans le droit chemin de l'orthodoxie économique après 1848, « la démocratie sociale » désigne au tournant des années 1870 « une organisation économique et politique où la liberté soit

⁷⁹ Auguste Blanqui, « Projet de discours (août 1867) » in *Textes choisis*, Paris, éditions sociales, 1971.

⁸⁰ J. Dubois, *Le vocabulaire...*, *op. cit.*, p. 281-284.

subordonnée à une égalité matérielle, poussée aussi loin que possible⁸¹ » – c'est-à-dire précisément le contraire de la démocratie « libérale ».

Section II : Un rapport contrarié au suffrage universel

« La politique de l'homme des champs sera bien longtemps encore locale, étroite, intéressée, timide, et c'est pour cela que le suffrage universel, dont le passeport seul est révolutionnaire, n'est au fond qu'un instrument conservateur. » Ce propos, signé Jules Ferry, date de 1863, alors que le jeune avocat qui s'était investi dans les élections législatives du côté de « l'opposition libérale », dénonce après coup, dans un ouvrage d'analyse électorale, tant les manœuvres du gouvernement en ce domaine que la supposée « docilité » des populations des campagnes⁸². Ce n'est certes pas la première fois qu'un « démocrate » exprime un tel dépit face au suffrage universel (masculin) ; un dépit fondé sur le sentiment d'un décalage entre la promesse émancipatrice dont le suffrage universel (masculin) serait porteur, et les réalités politiques auxquelles sa pratique donne lieu : perçu comme soumis aux autorités sociales, il conforte un pouvoir politique conservateur. D'une certaine façon, le propos de Ferry témoigne d'une forme de conscience du « double jeu » de cette institution, à la fois conservatrice et émancipatrice, susceptible de conforter ou de menacer les autorités sociales⁸³. Ce rapport ambivalent à la « politique démocratique » nourrit les écrits des publicistes « libéraux » des années 1860.

1. Le point de vue de lettrés engagés en politique

a) Des visions socialement marquées

Le regard que portent les publicistes « libéraux » sur la « démocratie » est celui de bourgeois lettrés, de grands bourgeois – qu'ils sont ou, parfois, auxquels ils aspirent à ressembler. Une distance *aristocratique*, condescendante, imprègne ainsi tous les écrits sur le suffrage universel (masculin). Elle se trouve au principe de l'ensemble des schèmes fondés sur l'opposition récurrente, explicite ou implicite, entre la « raison » et la

⁸¹ Cité in *Ibid.*, p. 281

⁸² Jules Ferry, *La lutte électorale en 1863*, 1863.

⁸³ B. Lacroix, « Retour sur 1848... », *art. cit.*, p. 48.

« passion », la mesure et la démesure, les lumières et l'obscurité, bref entre la « classe éclairée » et la « multitude⁸⁴ ». La valorisation d'une forme d'intelligence populaire – le suffrage universel implique une telle présomption – suscite l'indignation :

« C'est la dernière phrase de ce funeste discours [de l'Empereur à Auxerre] qui est véritablement révoltante et inacceptable : ‘c'est parmi les populations laborieuses des villes et des campagnes que je retrouve le vrai génie de la France.’ Impossible d'insulter plus clairement et plus directement toute la partie intelligente d'une nation. Il est parmi les ouvriers et les paysans, le vrai génie de la France, parmi les ignorants et les imbéciles. Heureux les pauvres en esprit !⁸⁵ »

Dans ce propos tiré des carnets de Ludovic Halévy, l'ami intime de Prévost-Paradol, fonctionnaire de l'Empire et auteur dramatique (d'opéras et d'opérettes), on peut lire aussi une profonde déconvenue à l'égard d'un régime honni, perçu comme hostile à la « classe éclairée », mais puissant, et dont il pense qu'il tire sa force du soutien des campagnes, dont les habitants dociles seraient manipulés par le pouvoir. Le thème, très commun dans la littérature, suscite l'ironie si particulière de Prévost-Paradol :

« J'aime à me figurer les habitants de nos villages songeant à voter pour le candidat du gouvernement toutes les fois qu'ils sont émus par quelque grand ou touchant spectacle de la nature. Il en est, je suis certain, qui ne peuvent entendre chanter un rossignol sans penser à donner leur suffrage à M. Belmontet » (*Courrier du Dimanche*, 15 mai 1864)

Cette vision et le dépit qui le nourrit ne sont pas propres aux écrits des « libéraux ». Elle imprègne par exemple la brochure « démocrate » de Jules Ferry, alors jeune bourgeois en attente d'une carrière politique, intitulée *La lutte électorale en 1863*. Le régime, dit-il, s'appuie sur deux forces : l'armée des fonctionnaires et le peuple des paysans. « C'est de ce regard vague, rêveur et las, où se reflètent tant de misères, que le campagnard voit passer les plus grandes choses de ce monde. La liberté est de ce nombre. Comme le railway, elle lui est indifférente », note l'auteur. « État d'innocence » « candeur », « ignorance », « crédulité », tels sont (quelques-uns) des qualificatifs employés pour décrire une personnalité à l'horizon étroit⁸⁶. Ce qui distingue toutefois fondamentalement la vision de Ferry et de celle d'Halévy est que l'un considère le suffrage universel comme

⁸⁴ Il convient, à ce propos, de noter l'existence d'affinités de pensée, de formes de transpositions et d'homologies, entre le regard colonialiste porté sur les « indigènes » et celui porté sur les masses ouvrières et paysannes. Dans un fameux article, Saint-Marc Girardin ne traitait-il pas les canuts révoltés de « barbares » menaçant la société ? (*Journal des Débats*, 08 décembre 1831).

⁸⁵ Ludovic Halévy, *Carnets*, introduction et notes de Daniel Halévy, tome 1, Calmann-Lévy, 1935, p.106.

⁸⁶ J. Ferry, *La lutte électorale...*, *op. cit.*, pp. 10, 13, 15, 17.

une valeur essentielle, l'autre non. Ainsi Jules Ferry conclut-il sa brochure par un éloge de cette institution : « Il est le tout présent, et il est tout l'avenir. Le suffrage universel est l'honneur des multitudes, le gage des déshérités, la réconciliation des classes, la vie légale pour tous. C'est en lui seul qu'il faut désormais vivre, espérer, croire⁸⁷. » Ludovic Halévy se montre plus réservé : « Elle est vieille comme le monde mon opinion sur le suffrage universel. Voici trois lignes que je copie dans Sénèque : “Bien loin que la multitude puisse avoir un avis, chacun d'eux n'en a pas même un seul”⁸⁸. »

La dimension égalitariste du suffrage universel – *masculin* s'entend – continue de heurter les croyances profondes de ces élites, leur manière d'être au monde, et choque leur entendement : le droit de vote pour tous ne signifie pas, à leurs yeux, que toutes les voix aient la même valeur. Le problème, en quelque sorte, est de préserver les droits de l'intelligence, du prestige social et de la propriété – d'où la réflexion sur les façons d'instituer des hiérarchies dans les procédures de vote ou de favoriser l'élection de la minorité réputée éclairée. L'indignation de l'aristocrate Jules de Noailles (1826-1824), Duc D'Ayen, craignant de voir « l'homme civilisé jeté nu et dépouillé devant l'urne électorale », mérite d'être mentionnée :

« Que dans chaque catégorie de la société la majorité décide au déplaisir de la minorité, il s'y faut résigner ; mais rien n'oblige d'établir que l'égalité entre les individus supprime l'égalité entre les intérêts, car tout citoyen est double : il est citoyen, puis autre chose encore, c'est-à-dire propriétaire, ouvrier, industriel ou savant, et ne faut-il pas concilier son double droit d'existence et de situation ? L'homme civilisé doit-il être jeté nu et dépouillé devant l'urne électorale, sans autre évaluation que son existence physique, et sans qu'il soit tenu aucun compte de ce qu'il sait, produit ou possède⁸⁹ ? »

Du point de vue de ces élites, c'est peu dire que la politique devrait, ou aurait dû, rester l'affaire des « gens cultivés » – si le vote est devenu l'affaire de tous, du moins la députation politique ne devrait-elle pas suivre la même voie.

Les productions de la sphère de l'analyse électorale apparaissent très nettement, on l'a vu, comme le fait de la bourgeoisie des « capacités » – celle des professions

⁸⁷ *Ibid.*, p. 105.

⁸⁸ L. Halévy, *Carnets, op. cit.*, p. 205.

⁸⁹ Duc d'Ayen, « Du suffrage universel. A propos d'un livre de M. Stuart Mill », *Revue des deux Mondes*, tome 46, 1^{er} juillet 1863, p. 53.

intellectuelles et celle des professions juridiques, hommes de presse et avocats notamment. Cette propriété essentielle de la population des auteurs qui discutent sur la politique n'est sans doute pas étrangère à la récurrence de l'idée selon laquelle la politique serait une affaire de savoir, de connaissance – et même, précisément, que le jugement politique requiert une connaissance spécifique pour être « valable ». Dans nombre d'écrits relatifs à l'opération électorale, on sous-entend en effet que l'expression d'une opinion politique « consistante » tient à la possession d'une « compétence » politique, dont la définition apparaît pour le moins floue – s'agit-il seulement de savoir lire et écrire, ou bien d'exercer cette faculté en s'intéressant aux enjeux des dirigeants ? En pratique, le stigmate d'incompétence incombe essentiellement aux masses populaires. Ainsi, Prévost-Paradol, commentant le peu de voix obtenues par un candidat (en l'occurrence Laboulaye) dans les communes rurales d'Alsace, estime qu'« ils ont voté au mieux de ce qui leur semblait leur intérêt et dans la mesure de leurs lumières ». Mais il ne s'agit aucunement d'un « vote d'opinion » : « le vote de nos campagnes, si étrangères la plupart du temps aux affaires courantes de la politique, ne peut être sérieusement considéré comme le verdict d'un juge compétent sur les questions du jour » écrit-il (*Journal des Débats*, 22.04.1866).

Gens de plume ou de parole sont, il est vrai, d'autant plus disposés à croire et à faire croire que la politique serait une affaire de compétence intellectuelle, que cette conception s'accorde aux intérêts de ceux qui ont leur mot à dire en matière de politique. Certes, les conceptions « républicaines » diffèrent des options plus conservatrices en ce qu'elles tendent généralement à promouvoir une éducation « émancipatrice » – en tout cas émancipée des tutelles religieuses conservatrices. Néanmoins, publicistes de toutes nuances partagent à l'état de croyance une même conception « intellectuelle » de la politique selon laquelle l'opinion politique serait moins une affaire d'affinités sociales et d'intérêts, de goûts et des dégoûts, que d'idées et de raisonnements ; ou, pour le dire autrement, que le principe de la politique réside dans les idées et non dans les intérêts, dans un affrontement d'opinions et non de groupes sociaux.

Dans les fantasmes sociaux du nombre et de la compétence, il faut sans doute également apercevoir quelque chose du rapport particulier que les écrivains et les artistes entretiennent d'un part, avec le marché politique, et la concurrence accrue qui le caractérise depuis l'introduction du suffrage universel (masculin), mais aussi avec le marché des biens symboliques à une époque où celui-ci connaît une transformation morphologique essentielle (*cf. chapitre 1*). Le sociologue Pierre Bourdieu fait remarquer à

ce propos dans *Les règles de l'art* : « les rapports que les écrivains et les artistes entretiennent avec le marché, dont la sanction anonyme peut créer entre eux des disparités sans précédent, contribuent sans doute à orienter la représentation ambivalente qu'ils se font du « grand public », à la fois fascinant et méprisé, dans lequel ils confondent le « bourgeois », asservie aux soucis vulgaires du négoce, et le « peuple », livré à l'abêtissement des activités productives. Cette double ambivalence les incline à former une image ambiguë de leur propre position dans l'espace social et de leur fonction sociale : ce qui explique qu'ils soient portés à de très fortes oscillations en matière de politique [...] ⁹⁰. » On songe à ce propos aux vitupérations et aux déplorations bien connues des écrivains (tels les Goncourt ou Flaubert) contre « la démocratie », en littérature comme en politique. Comme si dans le domaine politique comme dans la vie culturelle, l'homme de lettres, le créateur dont l'appartenance à l'élite fonde l'identité, se sentait irrésistiblement soumis aux jugements du grand public, voir du vulgaire. Comme si la concurrence plus grande sur le marché électoral et son élargissement, qu'implique le suffrage universel, faisait écho à la concurrence croissante sur les marchés littéraires et artistiques provoqués par son entrée dans l'ère « industrielle »⁹¹ ; comme si c'était la « politique démocratique » qui envahissait le monde des lettres, la loi des grands nombres menaçant de faire tomber les digues de « l'intelligence ».

b) La politique « par procuration ».

L'activité de publiciste constitue, une forme d'action politique « par procuration » ; une façon de participer à la vie publique, d'influer sur le débat politique, mais également une voie d'accès, quant elle n'est pas une voie de repli, faute de mieux, à la politique « active » – c'est-à-dire tout particulièrement à la carrière de parlementaire, et si possible à l'exercice du pouvoir en tant que ministre. Non seulement ces fonctions charrient toute une série d'images de prestige et de notoriété publique (celles, par exemple, des grands discours prononcés à la tribune), mais l'importance sociale apparaît très liée à l'occupation de positions dans l'État. Tant Laboulaye que Prévost-Paradol, pour ne citer qu'eux, ont intériorisé, au plus profond d'eux-mêmes, un modèle de réussite sociale qui passe par la reconnaissance politique. La consécration comme personnalité publique, l'accomplissement comme publiciste suppose l'accession aux fonctions de député ou de ministre. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais caché, en la matière, ni leurs ambitions, ni leurs déceptions. Tous deux ont multiplié les candidatures – pour Prévost-Paradol en 1863 et

⁹⁰ Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, nouvelle édition (1992) 1998, p.101.

⁹¹ Sainte-Beuve est l'auteur d'un texte resté fameux sur la « littérature industrielle » (*Revue des deux mondes*, 1^{er} septembre 1839) ; voir à ce sujet l'analyse de Thomas Loué, *La revue des deux mondes, de Buloz à Brunetière, de la belle époque de la revue à la revue de la Belle époque*, thèse d'histoire, dir. Alain Corbin, Université de Paris 1, 1998, p.266.

1869, pour Laboulaye, en 1857, 1863, 1864, 1866 et 1869 ! – et accumulé les échecs, comme nombre d'autres publicistes « libéraux » (Charles de Rémusat, Albert de Broglie, Antonin Lefèvre-Pontalis, etc.). Il faut prendre au sérieux toutes les souffrances et les frustrations qu'impliquent ces échecs, d'ailleurs souvent suivis de périodes de profond abattement – en témoigne la « fièvre de voyage » qui s'empare de l'un, Prévost-Paradol⁹², ou le dépit qui saisit l'autre, Laboulaye, après une énième défaite. Refusant le qualificatif d'« illustre » que lui attribue un correspondant du fait de ses échecs (« la modestie convient aux vaincus »⁹³), ce dernier s'avoue « médiocre candidat » :

« L'expérience m'a appris que j'étais un très médiocre candidat. Pour se présenter aux élections avec quelques chances de succès, il faut être jeune, actif, riche et fortement engagé dans un parti. Je me fais vieux, je n'ai pour toute fortune que le mince patrimoine que m'a laissé mon père, et je tiens à l'honneur de n'avoir jamais voulu épouser les passions et les haines de partis. De tous ces défauts ou qualités, comme vous voudrez les appeler, il résulte que partout où je me suis présenté, j'ai obtenu le quart ou le tiers des voix, mais que la grande masse, celle qui se laisse conduire en troupe par les habiles s'est contentée de m'estimer sans voter pour moi. Je n'imagine point qu'à Paris, les choses se passent différemment [...] »⁹⁴

Le propos mérite l'attention car de semblables marques de lucidité sont plutôt rares. De façon générale, en effet les publicistes « libéraux » imputent leurs échecs répétés aux élections à la docilité des masses, réputées passives face aux injonctions du gouvernement, ainsi qu'à la compétition électorale supposée « faussée » par le pouvoir quasi omnipotent de l'administration. « Le gouvernement a déployé contre moi *toutes* ses forces [...] c'était l'artillerie d'un vaisseau de guerre braqué contre une bicoque », déplore Albert de Broglie, alors candidat aux cantonales⁹⁵. Cependant, au-delà des obstacles (très réels) opposés par l'administration aux vellétés de l'opposition, les chances de réussite d'une candidature dépendent de la possession de ressources spécifiques. Elle nécessite, en particulier, l'acquisition d'un savoir-faire en matière électorale, la constitution d'un réseau de relations à l'échelon local, tout un travail de mobilisation qui, ne se limitant pas au temps court des

⁹² Pierre Guiral, *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955, p.340

⁹³ Lettre d'Edouard Laboulaye à H. Langlacé, 27 septembre 1869. Bibliothèque municipale de Versailles, Correspondance H. Langlacé.

⁹⁴ Lettre d'Ed. Laboulaye à Alfred Lion, 9 juillet 1869 [Archives privées de la famille Lefebvre Laboulaye] ; citée par André Dauteribes, *Les idées politiques d'Édouard Laboulaye, 1811-1883*, thèse de droit public (dir. G. Ferrière), Montpellier I, 1989 ; p. 136.

⁹⁵ Lettre d'Albert de Broglie à Thiers, 12 août 1867. Archives de La Bibliothèque nationale de France, Manuscrits Thiers, NAF 20 619.

campagnes électorales, suppose l'entretien durable d'un crédit politique⁹⁶. Or, à ce sujet, les écrits des publicistes « libéraux » témoignent d'une certaine forme de méconnaissance – si ce n'est de dénégation – des modalités concrètes de l'opération électorale. Cette méconnaissance révèle pour une part de la distance de ces spécialistes de l'analyse politique à l'égard de la scène électorale, de ses codes et de ses pratiques – *a contrario*, par exemple, du travail d'observation réalisé par des agents de l'administration occupant une position d'observateur privilégié de la compétition politique locale⁹⁷. Elle correspond aussi aux dispositions et à l'image d'eux-mêmes investies dans leur rapport à la politique « active ». Elle induit en tout cas des confrontations souvent déstabilisantes et parfois brutales avec les réalités des pratiques de l'opération électorale.

c) « Vous n'êtes ni coq ni poule. Vous ne sauriez être député »

L'introduction du suffrage universel (masculin) requiert tout un travail de conversion du regard et d'adaptation des agents politiques aux nouvelles modalités de l'élection, et notamment l'apprentissage d'un savoir-faire électoral⁹⁸. Nombre d'écrits traitant de politique s'efforcent activement de saisir, précisément, « ce qui a changé » depuis 1848. La question intéresse par exemple, Charles de Rémusat, qui appartient à la génération ayant accédé à la carrière politique sous le régime censitaire. Il y revient dans différents textes et dans ses notes personnelles. Il constate notamment qu'une « grande notoriété » est devenue « presque toujours nécessaire » pour parvenir se faire élire :

« Dans les unes comme dans les autres, une grande notoriété est presque toujours nécessaire au candidat pour qu'il réussisse. Dans les campagnes, c'est la notoriété locale et morale obtenue par la propriété et l'industrie. Dans les villes, c'est plutôt la notoriété générale et politique, gagnée plus spécialement dans l'exercice des professions libérales »⁹⁹.

Cette « notoriété » mesure en quelque sorte le crédit symbolique acquis par le candidat du fait de son influence sociale dans les petites localités et de sa popularité dans les zones urbaines.

⁹⁶ Voir Eric Phélippeau, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

⁹⁷ Voir Eric Phélippeau, « La fabrication administrative des opinions politiques : votes, déclarations de candidatures et verdicts des préfets (1852-1914) », *Revue française de science politique*, 4, 1993, p. 587 et s.

⁹⁸ Voir notamment A. Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel*, op. cit. et Olivier Ihl, *Le vote*, Paris, Montchrestien, (2^e éd.) 2000.

⁹⁹ Charles de Rémusat « Les élections de 1863 », *Revue des deux mondes*, 15 juillet 1863, p. 257-277.

« Je constatais, note Rémusat, qu'excepté dans les grands centres démocratiques, un simple écrivain, fût-il comme Prévost-Paradol, un excellent candidat, n'avait pas assez d'importance sociale pour satisfaire le suffrage universel, car ce système électoral est aristocratique quand il n'est pas démocratique¹⁰⁰. »

L'ancien député de la Monarchie de Juillet s'étonne également de la dépense élevée d'argent que requiert désormais une campagne – 4000 Fr pour sa candidature en 1863 à Toulouse, alors qu'autrefois, dit-il, 100 fr. pouvait suffire. Il observe aussi – la remarque mérite attention – que son ami Thiers persisterait à « juger » les élections comme si elles se déroulaient encore à l'ancienne époque :

« Thiers me voyant accepté, demandé par les chefs de la bourgeoisie de la ville principale [Meaux], me croyait déjà nommé. Il juge toujours les élections actuelles comme si nous étions au temps des élections censitaires ; il ne se doute pas des efforts nombreux, des relations multiples, des contacts directs avec les masses qu'exige le suffrage universel¹⁰¹. »

En fait, nombre de publicistes « libéraux », y compris ceux dont la socialisation politique s'est opérée après 1848, ont une conception encore « sommaire » du travail de sollicitation des voix. Pour Laboulaye, par exemple, « faire campagne » se résume à publier sa profession de foi dans les journaux, à rencontrer les notables locaux, et, le cas échéant, à participer à quelques réunions « privées » ou publiques. Le travail de mobilisation électoral consiste donc surtout à obtenir, au niveau national et local, les recommandations de la presse et de personnalités d'influence. Cette ignorance relative de la réalité nouvelle des pratiques électorales « démocratiques » les conduit à des déconvenues parfois brutales, et nourrit en retour leur sentiment ambivalent à l'égard du suffrage universel (masculin). Est-ce un hasard si le travail de sollicitation des voix apparaît très souvent décrit (et décrié) dans les termes de la démagogie ou de la manipulation ? Persuadés de leur droit à représenter « le pays », du fait des lettres de noblesse intellectuelles qui sont les leurs, ces publicistes font l'expérience de situations dans lesquelles leurs ressources, non seulement ne suffisent pas pour emporter l'adhésion, mais constituent une gêne pesante dans la lutte électorale. C'est que parfois leur être même, leur manière d'être au monde renâclent à se plier aux jeux de la séduction électorale.

¹⁰⁰ Ch. de Rémusat, *Mémoires, op. cit.*, p. 248.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 247.

« Aujourd’hui », avec le suffrage universel, explique Laboulaye, « on a rompu toutes ces vieilles relations de patronages et de clientèle » ; il en résulterait, d’après le juriste, que « c’est la sympathie politique qui décide presque uniquement de l’élection¹⁰². » Candidat à Strasbourg, dans une circonscription dont le découpage inclut des zones de campagne, Laboulaye mise de toute évidence, pour attirer la « sympathie politique », essentiellement sur une campagne de presse – même s’il n’en ignore pas les limites :

« Mes affaires ici ne vont pas mal ; il y a un énorme mouvement d’opinion, et les journaux de la province, ainsi que ceux de Paris sont lus avec une extrême ardeur. Mais j’ai [des milliers d’] électeurs de la campagne qui ne parlent qu’allemand, et pour eux je suis un *welsch* [...] Ce qui est certain, c’est que j’ai besoin d’être soutenu par tous les amis de la liberté, et qu’il faut qu’on batte le rappel pour moi jusqu’au 16 avril¹⁰³. »

Résultat : il n’obtient que 9 900 voix contre plus du double pour le candidat officiel. Il est vrai que ce dernier a bénéficié du soutien actif de l’administration et du découpage de la circonscription, destiné à neutraliser le vote des électeurs urbains par celui des électeurs ruraux – « Est-il bon que cette Chambre soit en réalité élue par les populations rurales, étouffant sous le nombre le vote des cités [...] ? » interroge Prévost-Paradol à propos de cette défaite (*Journal des Débats*, 22.04.1866). Reste que la faiblesse d’une candidature de ce type – outre la renommée insuffisante du candidat – est qu’elle ne repose quasiment sur aucune implantation locale, ni sur aucune organisation militante. Les adversaires de l’opposition « libérale » se plaisent d’ailleurs à désigner des candidats du genre de Laboulaye comme « des candidats étrangers qui vont dans le pays sans le connaître¹⁰⁴. »

La notoriété de « publiciste » parisien, armé de la seule rhétorique « libérale », paraît de piètre secours dans des compétitions électorales dans lesquelles il doit affronter des notables insérés dans une localité (au moins 80% des députés élus sont des conseillers généraux¹⁰⁵) et des candidats « démocrates » appuyés par des réseaux de mobilisation implantés dans les milieux populaires. Ses chances de séduire l’électorat des campagnes ne sont guère élevées. *Le Pays* moque en ces termes la candidature d’un autre professeur au collège de France et membre de l’Institut, Ernest Renan, dont la profession de foi ne développe que quelques points généraux (rejet de la révolution, refus de la guerre, liberté) :

¹⁰² Ed. Laboulaye, *Le Parti libéral*, op. cit., p. 163.

¹⁰³ Lettre de Laboulaye à Bersot, 06 avril 1866, Bibliothèque municipale de Versailles, Papiers Bersot ; un *welsch* est un étranger qui parle une langue romane.

¹⁰⁴ Expression de Forcade de la Roquette, discours au Corps législatif, séance du 1^{er} avril 1869.

¹⁰⁵ Eric Anceau, *Les députés du Second Empire*, tome 2, Paris, H. Champion, 2000, p.733.

« Nous sommes affligés [...] Les habitants de Seine-et-Marne sont des paysans, des agriculteurs, bien simples, bien honnêtes, et certes ils sont en droit de dire à M. Renan : “Que voulez-vous que nous fassions de vous ? – Vous n’êtes ni coq ni poule. Vous ne sauriez être député, - vous ne pourriez nous être utile que comme chapon.” » (*Le Pays*, 11 mai 1869)

Dans les villes comme dans les campagnes, le « publiciste » ne sachant user d’une rhétorique *démocratique*, ou se refusant à afficher une proximité avec les intérêts populaires, encourt l’image et le stigmate d’*aristocrate*. On relèvera la remarque qu’avait faite Sarcey à propos de l’attitude de Prévost-Paradol dans les réunions électorales dans lesquelles il s’était présenté aux élections de 1863 : « il a paru froid. Ses manières distinguées et hautaines, son langage précis et fin, sa parole aimable et fière n’ont pu mordre sur des hommes qui se fussent laissés plus aisément entraîner à une éloquence plus populaire¹⁰⁶. » Qui plus est, des personnalités comme Prévost-Paradol ou Laboulaye, au nom de la « haute politique¹⁰⁷ », se targuent précisément de refuser tout « appel aux passions populaires » et toute promesse matérielle intéressant « directement » les électeurs.

d) Prévost-Paradol, candidat parisien en province

En 1863, Prévost-Paradol s’était présenté dans la Capitale et à Périgueux. Six ans plus tard, il décide d’être candidat à Nantes, dans la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure¹⁰⁸. Il s’est vu proposé cette candidature par des notables du commerce nantais hostiles aux traités de libre-échange de 1860 – le rédacteur des *Débats*, on le sait, est un proche de Thiers, l’un des chefs de file du protectionnisme. Il hésite fortement avant d’accepter, sachant combien « une nouvelle défit [lui] serait sensible » – d’autant plus que si Thiers était élu dans plusieurs circonscriptions, celui-ci pourrait le recommander pour l’une de celles qu’il abandonnerait. Il fait part de ses doutes dans une lettre du 13 mars 1869 adressée à un certain Paul Eudel, qui l’a sollicité :

¹⁰⁶ Cité in *Ibid*, p. 336-337

¹⁰⁷ L’expression est employée pour distinguer Laboulaye de son adversaire, le démocrate Carnot (*Journal des Débats*, 21.03.1864).

¹⁰⁸ L’article de Léon Séché « Prévost-Paradol : histoire de sa candidature à Nantes aux élections de mai 1869 » (*Le Pays*, 24 juin 1884) constitue une source d’information essentielle sur cet événement ; il repose sur des documents conservés par l’un des organisateurs de cette candidature, Paul Eudel. Une analyse détaillée de cette candidature figure dans Pierre Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 607 et s.

« Monsieur, Je suis tout à fait disposé à accepter la candidature de Nantes et à vous seconder de toutes mes forces dans cette campagne, si vos amis et vous, qui connaissez le terrain, vous voyez le succès probable. Une défaite me serait assez sensible, non par amour propre – il n'en faut pas avoir en face du suffrage universel, – mais parce qu'elle rendrait plus difficile mon élection future, si une double élection de M. Thiers m'offrait une vacance à remplir après les élections générales. [...] Je crois, comme vous, possible de ramener *le Phare*, au moins à un second tour, s'il soutient d'abord M. Guépin. Quant à *l'Espérance du Peuple*, on la disait inclinée vers M. de Lareinty [...] Quant à mes principes, Monsieur, *La France nouvelle*, si vous l'avez parcourue, et dix ans de polémique vous les ont fait connaître. C'est avant tout le gouvernement du pays par lui-même, soit en République, soit en monarchie et la nécessité d'en finir au plus tôt avec le gouvernement personnel. J'irai à Nantes incognito ou même publiquement [...] aussitôt que vos amis et vous le jugerez convenable. »

La visite qu'il effectue à Nantes une semaine plus tard le décide finalement. Tandis que le très populaire Ange Guépin, la figure majeure du mouvement républicain local, lui aurait témoigné sa bienveillance, voire son intention de ne pas se présenter – ce qu'affirme Prévost-Paradol – *Le Phare de la Loire*, l'organe de la « démocratie » *avancée*, lui a assuré son soutien. Une candidature d'union libérale semble ainsi se profiler. Il demande à des personnalités « démocrates » leur caution : Ernest Picard, Eugène Pelletan et surtout Jules Favre – dont l'entrée à l'Académie doit essentiellement à l'action de Thiers et de Prévost-Paradol – répondent favorablement. Même démarche sur sa droite : il compte sur des personnalités influentes comme le général Changarnier, Mgr. Dupanloup et Falloux pour « neutraliser » le « légitimiste » Lareinty et le recommander auprès de cette frange de l'électorat. Mais ces recommandations fournies – d'ailleurs contradictoires entre elles – par des notoriétés de la capitale suffiraient-elles à obtenir le crédit politique escompté ?

La démarche de Prévost-Paradol apparaît révélatrice à double titre. D'une part, elle témoigne des façons dont un publiciste parisien mène une candidature en province : il recherche le soutien de la presse locale et les cautions des chefs de la capitale, imaginant que ces recommandations valent comme une lettre de cachet auprès des électeurs. D'autre part, et surtout, elle montre bien comment les « libéraux » se trouvent contraints de rechercher des soutiens hors de leur électorat naturel – les « classes moyennes », qu'ils ont vocation à représenter, mais dont la base électorale en système de suffrage universel est d'autant plus restreinte que de larges franges de la bourgeoisie restent acquises au gouvernement – au prix de contorsions idéologiques, et d'une hypothétique conciliation de contraires à l'aune « libéral ». Le possible rassemblement de voix « démocrates » et

« légitimistes » sur une candidature « libérale » implique de taire *précisément* l'un des points les plus saillants, les plus mobilisateurs et les plus clivants pour les uns comme pour les autres, à savoir la « question religieuse ».

De toute manière, la situation se trouve bouleversée au moment même où Guépin annonce qu'il accepte de se présenter au nom de la « démocratie » nantaise. Conscient que ses chances s'en trouvent considérablement compromises, Prévost-Paradol annonce qu'il se retire, puis revient sur cette décision. Paul Eudel racontera, pour l'anecdote que, revenu de l'étranger après avoir appris cette nouvelle, il courut trouver Prévost-Paradol et le découvrit en train de se faire la barbe : « Quelle folie on vous a fait commettre là ! – Mais puisque vos amis me promettent le succès. – Inutile de vous faire la barbe, vous êtes rasé d'avance. » (*Le Pays*, 24.06.1884.) Avec la candidature de Guépin, Prévost-Paradol perdait non seulement le soutien des chefs « républicains », mais aussi à peu près toute possibilité de conquérir le vote des « démocrates » tant le vieux médecin est apprécié. Ce n'est d'ailleurs pas le seul adversaire de poids que Prévost-Paradol doit affronter. Son ami Ludovic Halévy donne dans ces carnets cette évaluation très avisée des ressources et des chances objectives dont disposent les uns et les autres :

« Paradol est à Nantes. Il se présente aux prochaines élections, et il se présente dans de mauvaises conditions. Il a affaire à trois concurrents et tous trois vont se battre sur un terrain mieux préparé pour et par eux qu'il ne l'a été pour et par Paradol. D'abord le candidat officiel [...] M. Gaudin, conseiller d'Etat, gendre de M. Delangle, très riche, de grandes propriétés aux environs de Nantes ; pour lui, le préfet, les gendarmes et les maires. Puis M. de Lareinty, légitimiste, qui depuis deux ans, bien avant la mort de Lanjuinais, travaillait la circonscription et préparait son élection ; pour lui, l'évêque et les légitimistes. Puis le docteur Guépin, républicain, veille barbe de 1848, une façon de Garnier-Pagès nantais ; pour lui, les ouvriers. Par-dessus tout cela, Paradol. Pour lui, son talent et son caractère¹⁰⁹. »

Mais « son talent et son caractère », certes celui d'un écrivain renommé, pouvaient-ils suffire ? Était-il vraiment en mesure de compenser ses faiblesses par une campagne active auprès des électeurs ? La seule magie du verbe ne saurait suffire pour les séduire. Or, Prévost-Paradol ne dispose d'aucun relais dans les milieux populaires, dans les campagnes comme dans les villes. Son comité de soutien, animé par le président de la

¹⁰⁹ L. Halévy, *Carnets*, *op. cit.*, p. 188.

Chambre de commerce, un armateur de son état, est ainsi composé exclusivement de grands bourgeois de la ville. Les qualités sociales des signataires de la lettre (datée du 29 avril et publiée par le *Phare de la Loire et le Journal des Débats*) qui lui offrent la candidature donnent à voir de manière très explicitée quel groupe Prévost-Paradol aspire à représenter :

G. Lauriel, armateur et président de la chambre de commerce - L. Flornoy, armateur et président du tribunal de commerce- A. Lechal, industriel et membre de la Chambre de Commerce - E. Pergeline, entrepreneur de transports - O. Bourgerel, courtier de marchandises - L. Maès, négociant - R. Bernard, courtier d'assurances – F. Potier, propriétaire de forges – E. Hallaust, négociant – E. Corhumel, négociant – E. Lorois, ancien sous-préfet – A. Audrain, industriel – H. Lagarde, négociant – E. Liancourt, armateur etc. etc. (on compte également beaucoup d'avocats).

« C'était un quartier – le quartier Graslin ; une caste – la haute bourgeoisie ; une coterie – la coterie orléaniste », note Pierre Guiral¹¹⁰. Et c'est probablement ainsi que Prévost-Paradol était perçu des électeurs. Qui plus est, celui-ci semble t-il, n'a guère cherché à corriger son image d'académicien et de parisien mondain, en faisant ses tournées électorales à cheval, en homme du monde le cigare aux lèvres.

Néanmoins Prévost-Paradol a mené campagne avec sérieux : « Je suis épuisé surtout de la gorge et des courses de canton » raconte-t-il à son ami Ludovic Halévy. Connaît quelques vicissitudes : « Pour quelques bons Français éclairés et honnêtes, dont la vue réjouit le coeur, combien de vilaines gens et surtout d'imbéciles ! ». Se heurte aux positions moins « modérées » que la sienne : « Cher Lud, je sens que je plais de plus en plus et beaucoup à tous les gens sensés et honnêtes de Nantes ; mais la queue de la gauche et la queue de la droite m'exècrent et avec grande raison¹¹¹. » C'est surtout dans les réunions publiques que Prévost-Paradol peine à faire valoir ses opinions. Il doit s'y défendre d'être « un homme d'accommodements » et convaincre de son désintéressement :

« On m'a représenté à vous comme un homme d'accommodements, comme un homme qui vient à vous, une main dans celle de M. Favre, une main dans celle de M. Falloux. Rien n'est plus vrai ; les chefs de tous les partis m'estiment et me secondent, parce qu'ils savent que j'ai en commun avec l'élite de chaque parti, l'amour de la liberté et de la France... ; mais la queue de tous les partis me déteste et elle a raison, car je ne sais ni les suivre, ni les flatter... Je dis à chacun la vérité dont il a besoin et non ce qui

¹¹⁰ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 623.

¹¹¹ Lettres datées respect. du 16, du 09 et du 11 mai, in O. Gréard, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p.295-297.

doit lui plaire : je n'ai jamais rencontré un conservateur aveugle sans lui parler de liberté, ni un révolutionnaire inconsidéré sans lui parler d'ordre¹¹². »

Ce discours ne paraît pas avoir complètement emporté l'adhésion : « tu n'imagines pas ce que sont les cléricaux d'ici, comme on les appelle, et le parti avancé est plus sot encore. Les uns veulent qu'on leur promette d'abolir l'armée et les impôts ; les autres mettent tout sous les pieds du Pape », s'indigne le rédacteur¹¹³. En tout cas, sa position d'équilibriste (un ouvrier « démocrate » l'a traité de *candidat flottant*) ne résiste pas à la question italienne sur laquelle il est ouvertement sommé de prendre parti : au Corps législatif défendrait-il ou non le pouvoir temporel du Pape ? Prévost-Paradol, très embarrassé, avoue finalement qu'il choisirait de s'abstenir : « Allons, c'est un candidat à la mer et il s'est précipité lui-même » commente un rédacteur de *L'espérance du peuple*. Prévost-Paradol persiste à refuser de prendre parti sur ces questions. Lors d'une nouvelle réunion, il déclare : « aux yeux de bien des gens, il est peut être vrai de dire qu'annoncer cette abstention n'est pas une habileté ; soit, je n'ai pas la prétention d'être un candidat habile, mais seulement d'être un candidat loyal et honnête ». Une voix l'interrompt : « Il faut être chrétien ou ne pas l'être (Rires) » (*Journal des Débats*, 20.05.1869).

Candidat jeté à la mer ? Prévost-Paradol en a conscience même s'il peine peut-être à se l'avouer : « Je retrouve Anatole découragé, note Halévy. Les amis de Nantes, qui évidemment, pendant la période électorale, lui cachaient la vérité pour ne pas diminuer son courage, viennent de la lui dire, la vérité. Il est certain qu'il ne sera pas nommé¹¹⁴. » La défaite se révèle plus rude que prévu. Au 1^{er} tour, sur 31182 votants (pour 45203 inscrits), Gaudin, le candidat officiel obtient 12 001 ; le démocrate Guépin reçoit 11 679 voix ; de Lareinty, 5208 ; Prévost-Paradol seulement 2042 suffrages. Pour le comité qui a soutenu le journaliste des *Débats*, un tel score est vécu comme une humiliation :

« Pas deux mille voix ! J'ai passé [raconte Ludovic Halévy] la soirée avec les principaux membres du comité qui avait patronné la candidature de Paradol. Je ne saurais vous dire la douleur et l'humiliation de ces braves gens. Des négociants, des industriels, des grands propriétaires. Ils se sentaient écrasés. La légitime et patriotique influence qu'ils avaient jusque-là exercée à Nantes,

¹¹² Cité in *Ibid.* p. 625

¹¹³ Lettre de Prévost-Paradol, 09 mai 1869, in Octave Gréard, *Prévost-Paradol, Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894, p. 622.

¹¹⁴ L. Halévy, *Carnets, op. cit.*, p. 191.

anéantie, détruite... Ils n'étaient plus rien, plus rien... Broyés par le suffrage universel¹¹⁵. »

Il était difficile de ne pas en conclure que les électeurs rejetaient précisément tout ce que Prévost-Paradol incarnait – « Décidément M. Prévost-Paradol n'est prophète qu'à l'Académie, dernier réceptacle des vieilles et des jeunes gloires orléanistes » ironise *Le Pays* (27.05.1869). Prévost-Paradol, cela s'entend, vit très mal cette défaite humiliante.

2. Réformer le suffrage universel (masculin) ?

a) Des entreprises de moralisation de l'élection

Ces expériences électorales infructueuses ne sont certainement pas sans rapport avec l'ardeur des publicistes « libéraux » à se muer en « entrepreneurs de morale¹¹⁶ » prescrivant en permanence une réforme des lois et des « mœurs » électorales dans le sens d'une plus grande « indépendance du suffrage universel ». Elles nourrissent une profonde hostilité – que partage toute « l'opposition » – à l'égard des formes d'intervention du pouvoir d'État, alimentent la dénonciation constante de la « candidature officielle »¹¹⁷ et, au delà, de « la centralisation ». Pour Prévost-Paradol, celle-ci entraîne deux conséquences négatives sur le plan des pratiques électorales :

« La première, c'est de créer une immense armée de fonctionnaires que le gouvernement, quel qu'il soit, se croit et s'arrogé le droit de requérir comme électeurs ou comme agents électoraux pour le service des candidats qu'il préfère ; la seconde conséquence de la centralisation, c'est que le pouvoir central, devenu le distributeur légal des travaux publics, des subventions et des secours incessamment recherchés par les communes grandes ou petites sur toute la surface du territoire, est naturellement tenté de faire tourner au profit de ses candidats les services de ce genre qu'il accorde aux communes et la reconnaissance qui en découle » (*Journal des Débats*, 13 avril 1869).

La stigmatisation des promesses électorales d'ordre matériel, de cette « politique des besoins, des intérêts et des convoitises » que fustige également le publiciste Jules

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 195-196.

¹¹⁶ A. Garrigou, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p.189.

¹¹⁷ Cf. Christophe Voilliot, *La candidature officielle : une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, PUR, 2005.

Ferry¹¹⁸ s'avère récurrente. Prévost-Paradol assimile clairement ce genre de promesses à de la « corruption ». En 1863, il affirme, par exemple que :

« le même candidat qui rougirait d'acheter à prix d'argent un suffrage individuel n'a aucun scrupule à solliciter cet électeur collectif qui s'appelle une commune par l'appât d'une subvention, d'un secours, d'un travail public autorisé ou secondé. » (*Journal des Débats*, 09 novembre 1863).

Quelques années plus tard, le discours n'a pas changé : « l'achat collectif des suffrages par le moyen des travaux publics ou de subventions budgétaires » se trouve ainsi décrit comme « un genre de corruption » à la fois « immorale » et « funeste » (*Journal des Débats*, 31.03.1869). Selon lui, il devrait même faire l'objet de poursuites. En revanche :

« Si ce sont des promesses générales, telles que la prospérité universelle, l'abolition des impôts, du recrutement, etc., certes nous avons du mépris pour un tel langage, mais il ne dépasse en rien la mesure légale » (*Journal des Débats*, 31 mars 1869)

Il va sans dire que ce type de discours est tenu par des membres de la bourgeoisie qui sont d'autant moins disposés à jouer le jeu des promesses matérielles qu'ils ne possèdent ni les positions de pouvoir (au niveau local), ni les moyens financiers (ceux, par exemple, d'un notable) ou institutionnels (ceux de l'appareil gouvernemental) de les satisfaire¹¹⁹. La nécessité revêt donc, en quelque sorte, les habits de la vertu.

La disqualification des pratiques de la candidature officielle constitue une ressource essentielle du répertoire d'action des opposants à l'Empire qui promeuvent, *a contrario*, une « définition vertueuse » de l'élection¹²⁰. Les dénonciations des modalités d'intervention dans l'élection de l'administration, jugées illicites, immorales ou pernicieuses (pressions sur les électeurs, entraves à la liberté des opposants, fraudes, « corruptions » en tous genres, y compris par l'usage de promesses et de dons, etc.) représentent quasiment un genre littéraire en soi, tant elles font figure de lieux communs

¹¹⁸ J. Ferry, *La lutte électorale...*, *op. cit.*, p. 42.

¹¹⁹ C'est peut-être parce qu'Henri Germain est un banquier (aux opinions « libérales ») qu'il est tenté d'offrir autre chose que des mots et qu'il dispose des moyens pour le faire : « Dans l'élection de la 3^e de l'Ain, Henri Germain promet un chemin de fer à Reyrieux et assure qu'il fera une saison aux eaux thermales du village. Il s'engage à doter Parcieux d'un pont sur la Saône et Thoissez d'un chemin de fer, à faire reconstruire le clocher de l'église de Saint-Jean-de-Thurigneux, à favoriser l'annexion de Sathonay au Rhône et à réclamer la suppression des péages. A Villars, ses agents électoraux affirment que s'il est élu les ouvriers recevront douze mille francs et que chaque commune sera dotée d'une pompe à incendie. En outre, Germain promet d'abandonner, en cas de succès, son traitement de député au profit des malheureux. » (Eric Anceau, *Les députés...*, *op. cit.*, note 133 p. 558).

¹²⁰ Expression de Ch. Voilliot, *La candidature officielle...*, *op. cit.*, p.188.

dans la presse, les brochures ou les discours politiques. On y promeut activement « l'indépendance » des électeurs à l'égard de la tutelle et des pressions de l'appareil d'État, on y défend un acte de vote supposé « libre », *en conscience* et *en connaissance de cause*. Les avocats, en particulier, contribuent activement à un travail – très normatif – de codification juridique des règles électorales, à travers, par exemple, la contestation sur le terrain judiciaire des illégalités électorales ou la rédaction de guides électoraux des droits des électeurs¹²¹. A cet égard, le *Manuel électoral* publié en 1861¹²², qui rencontre un succès notable (de multiples rééditions), constitue l'exemple même d'un écrit juridique qui masque « sous la neutralité de la description et de l'évidence des impératifs catégoriques juridiques et des prises de positions républicaines et militantes »¹²³. Cet ouvrage est un véritable guide pratique destiné avant tout aux candidats démocrates de province, qui contribue ainsi à organiser la mobilisation électorale en province.

Instruments essentiels de contestation du régime existant, ces discours critiques sur l'opération électorale constituent autant de traces des luttes symboliques qui ont pour enjeu l'imposition des « bonnes formes » de la représentation, c'est-à-dire des formes conformes aux visions et aux intérêts de ces prétendants investis dans la compétition électorale. Il va sans dire, en effet, que ces entreprises de disqualification des pratiques électorales du gouvernement – et donc, incidemment, de requalification dans des catégories normatives différentes – procèdent des stratégies de « l'opposition » visant, d'une part à délégitimer l'interventionnisme politique du gouvernement, et d'autre part à obtenir un desserrement du contrôle de l'autorité publique sur la vie politique – voir un changement complet des conditions de la compétition électorale – dont elle attend qu'il favorise un accroissement notable de son influence politique. L'enjeu de ces prises de position réside donc *in fine*, dans les luttes politiques pour la conservation ou la transformation de l'équilibre des rapports de forces entre groupes sociaux engagés dans cette compétition¹²⁴.

¹²¹ Laurent Willemez, « Le droit dans l'élection. Avocats et contestations électorales dans la France de la fin du Second Empire », *Genèses*, 46, 2002, p. 101-121.

¹²² *Manuel électoral. Guide pratique pour les élections au corps législatif, aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils municipaux*, par MM. J. J. Clamageran, A. Dréo, Emile Durier, Jules Ferry, Ch. Floquet, Ern. Harnel, F. Hérold, Paris : Poulet-Malassin et de Broise, 1861.

¹²³ Laurent Willemez, *Des avocats en politique (1840-1880): contribution à une socio-histoire de la profession politique en France, thèse de science politique*, sous la dir. de Michel Offerlé, Université Paris 1, 2000, p. 482.

¹²⁴ Cet enjeu recouvre, pour une part, la question de la mise en cause de la reproduction du mode de domination traditionnel propre aux « notables », progressivement confrontés aux prétentions de nouveaux concurrents « républicains ». Sur cette problématique, voir Eric Phélippeau, « La fin des Notables revisitée » in Michel Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXe-XXe s.*, Paris, Belin, 1999, p. 69-92.

b) Des représentants « indépendants »

La conception « libérale » de la représentation se fonde sur un maître mot : l'indépendance. Les individus considérés « indépendants » disposent de « lumières » (d'une éducation) suffisantes et d'un statut social favorable (de propriétaire) conditions qui leur permettraient d'être « libres », « autonomes » et pleinement responsables de leurs actes comme de leurs opinions. Il est un *enracinement social* de l'esprit d'indépendance¹²⁵ dont la richesse et l'instruction, étroitement corrélées, constitueraient les meilleurs indicateurs. « Quoique l'art de gouverner ou d'administrer soit, comme on dit, une spécialité, jamais l'ignorance forcée et les vues rétrécies du travailleur qui n'a que ses bras n'en seront l'indice et la condition », écrit Rémusat, sans doute sans ironie aucune¹²⁶. Ces qualités se possèdent ou non et, à cet égard, il est un large consensus dans l'ensemble des élites pour considérer que le menu peuple – le prolétariat qui vit dans l'insécurité économique, et plus généralement le salariat soumis à l'obéissance d'un patron – s'en trouve complètement dépourvu. « L'immense majorité », explique Baudrillart, ne dispose ni du « loisir de s'occuper exclusivement des intérêts généraux », ni de « la supériorité de mérite ou même simplement de position sociale, garantie d'indépendance. » Il ajoute : « Est-ce que nous avons l'idée de nous en plaindre ? » (*Journal des Débats*, 23.02.1864).

Reste que même chez les *gens de bien*, la liberté d'esprit *s'exerce* : pour les membres de l'opposition, elle est entravée par la tutelle de l'administration qui place sous sa dépendance et sous son influence les fonctionnaires et les hommes politiques lui sont liés. Être « indépendant », c'est être en mesure d'être à l'abri des pressions du pouvoir politique, de l'appareil d'État. Dans le langage de la polémique, les soutiens de l'Empire sont accusés d'en manquer. Un tel reproche suscite les foudres des hommes du gouvernement : « L'Indépendance ! Si l'on s'attaquait à cette tribune, comme on l'a fait ailleurs, la religion, la famille, la propriété, il n'est pas un des membres de cette majorité qui ne se levât pour protester » s'exclame au Corps législatif le baron David (1823-1882), pour qui le soutien au gouvernement est un choix raisonné :

« L'indépendance de l'homme politique n'est pas celle de l'ours de la fable, qui pour chasser une mouche sur le visage de son ami, lui écrase la tête avec

¹²⁵ L. Jaume, *L'individu effacé...*, *op. cit.*, p.289.

¹²⁶ Ch. de Rémusat, « Les élections de 1863 », *art. cit.*, p. 648.

un pavé. L'homme politique qui a à émettre un vote doit en mesurer les conséquences et la portée du point de vue de la chose publique, et voilà pourquoi, sans cesser d'être indépendant, il vote presque toujours avec le gouvernement. » (Corps législatif, 31 mars 1869).

Mais le représentant, du moins dans la manière dont le figurent les discours des publicistes « libéraux », ne doit pas seulement être « indépendant » à l'égard des influences sociales, du gouvernement et des partis : il doit l'être aussi à l'égard de ses électeurs eux-mêmes.

De ce point de vue, l'attitude que doit tenir le candidat est essentielle. Celui-ci n'aurait strictement rien à leur promettre (pas plus des choses matérielles que des promesses générales), car ceux qui votent pour lui n'ont rien à en attendre en retour (ni des bienfaits pour eux ou pour la localité, ni l'assurance que leur opinion et leurs intérêts seront défendus). Si les électeurs votent pour lui, c'est qu'ils acceptent ses idées et ses positions politiques, la manière dont il se situe dans le débat idéologique. Il n'a pas à « chercher à bien connaître la volonté des populations » de telle ou telle localité¹²⁷, mais à faire valoir la sienne propre. Le vote attendu est une adhésion à une personnalité de marque et non à un programme précis – la profession de foi résume d'ailleurs quelques grands principes. On pourrait presque dire que, d'une certaine façon, ce député ne représente que lui-même.

Ce genre de conception se fonde sur l'idée que le député n'est pas l'organe des sentiments des électeurs, mais au contraire, doit juger en leur nom et pour eux. Il n'est pas élu pour représenter les intérêts particuliers de ses commettants, mais seulement pour débattre des affaires de la nation. Prévost-Paradol s'indigne que l'on puisse concevoir autrement la fonction du député et son rapport à ses électeurs :

« [...] Faire du député l'agent d'affaires d'une circonscription électorale, c'est tout simplement priver les intérêts généraux de la France d'un représentant. La politique intérieure et extérieure, la paix, la guerre, le budget, voilà les objets élevés de la mission du député, et voilà sur quelles questions il doit consulter les opinions de ses électeurs et suivre l'intérêt suprême du pays. Mais comment s'acquittera-t-il de cette tâche s'il est avant tout chargé d'obtenir, de gré ou de force, pour le coin de la France qui l'a élu, des embranchements, des canaux, des églises et le reste ? » (*Journal des Débats*, 22 avril 1868)

¹²⁷ Expression de Baroche pour justifier la candidature officielle (Corps-Législatif, séance du 24 avril 1863).

Les impérialistes rétorquent volontiers que l'un n'empêche pas l'autre, que le représentant joue les deux rôles. Ainsi le baron David déclare t-il devant ses collègues du Corps législatif que « Le député a un double caractère » : « Il est d'abord chargé de voter l'impôt et les lois soumises au Corps-Législatif ; mais il a aussi une autre mission : il est en rapport constant avec les populations pour leurs affaires, il est leur intermédiaire naturel auprès du gouvernement. » (Séance du 31 mars 1869)

Cette vision dénote un certain « réalisme » de la part d'un député engagé dans la politique active, à la différence de celle très « intellectualiste » qu'en propose Prévost-Paradol. Il n'en reste pas moins que pour ce dernier, concevoir son rôle de député de cette façon serait aliéner son « indépendance », s'abaisser à devenir un « courtisan de l'opinion », c'est-à-dire tomber dans « l'habitude de complaire en tout et pour tout à ses électeurs, en vue d'une prochaine réélection », ainsi que le précise le philosophe Etienne Vacherot¹²⁸ ; ce qui le conduirait à accepter en pratique une forme de mandat impératif que le droit et les principes répudient.

Mais la conception « libérale » de la représentation ne consiste pas seulement à affirmer la liberté du représentant, au détriment du pouvoir de l'électeur – d'où le bannissement du mandat impératif ; elle présuppose une vision de la politique très marquée socialement dans laquelle les élites (et notamment l'élite des « capacités ») apparaissent comme les seules habilitées à gouverner, à parler et à décider au nom d'un « peuple » tenu à *distance* du pouvoir. Penseur à mi-chemin des univers « démocrate » et « libérale », Vacherot, justifie en ces termes son rejet du mandat impératif :

« Le peuple choisit dans son sein les membres qu'il estime les plus honnêtes et les plus capables. En leur confiant la mission de gouverner et d'administrer en son nom et pour son compte, il leur délègue toute sa souveraineté, ne se réservant d'autre droit et d'autre sanction que l'épreuve d'une nouvelle élection¹²⁹ ».

Cette dernière phrase est une façon de signifier que toute forme de gouvernement direct (ce à quoi renvoie le mandat impératif) apparaît inconcevable. Elle atteste également que le bannissement de cette prétention « impérieuse », celle de lier les représentants par une série d'injonctions, d'exercer une influence sur leur action aussi bien avant l'élection (sous

¹²⁸ Etienne Vacherot, *La démocratie*, 2^{éd.} 1860, p. 338.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 336.

forme d'*instructions* à suivre) qu'après l'élection (sous forme de *comptes à rendre*) se rattache à une *construction sociale* dont le nœud central concerne la légitimation de la représentation politique dans *les formes imposées par les élites*. Alain Garrigou écrit :

« Il y a quelque chose de proprement extraordinaire dans l'intérêt [des citoyens] pour la chose politique quand celle-ci consiste à déléguer l'action dès lors que l'élection a tranché. Les élites n'en demandaient pas moins aux électeurs d'être concernés par leurs luttes, dans des termes proposés par elles et pour s'en remettre à elles. Il fallait toute leur supériorité sociale pour en décider aussi sûrement ; il faut toute l'évidence de la démocratie représentative pour ne pas prendre la mesure de la difficulté »¹³⁰.

Autrement dit, les notables politiques attendaient de leurs électeurs qu'ils soient concernés par leurs luttes et leurs enjeux, mais seulement dans la mesure où cet intérêt n'empiéterait pas sur leur indépendance (et leurs privilèges) de député. Cette relative passivité des électeurs, leur attention modérée, constituent des conditions essentielles de l'institutionnalisation de transactions électorales inégalitaires, conformes aux intérêts des notables. Il est ainsi une histoire de la *construction sociale* des formes légitimes de la délégation politique dans laquelle entre, nécessairement, la monopolisation constante de la représentation politique par les élites (indépendamment des luttes entre groupes de la bourgeoisie, et notamment entre les notables et la petite-bourgeoisie), ainsi que tout le travail de légitimation de ce mécanisme dans un sens conforme à leurs intérêts et à leurs façons de voir (la remise de soi à une « personne qualifiée », par exemple). On sait, *a contrario*, ainsi que le rappelle l'épisode des candidatures ouvrières de 1863-1864, que l'identification d'ouvriers à des candidats ouvriers, et à des candidats défendant leurs intérêts sociaux d'ouvriers, ne va aucunement de soi, nécessite tout un travail de production de cette « identification », c'est-à-dire un travail d'organisation de la classe ouvrière, de politisation des visions du monde de ces groupes, un combat lent visant à contester cette confiscation de la politique, combat qui se heurte aux structures sociales et cognitives promues par les représentants des groupes dominants, aux résistances matérielles et symboliques opposées à tout projet d'émancipation.

c) Des propositions pour « organiser » le suffrage universel

¹³⁰ A. Garrigou, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 122.

La question des « moyens » de « modérer » et d' « éclairer » le « suffrage universel » fait l'objet de discussions intenses dans les années 1860¹³¹. De façon générale, trois types de solutions sont proposées pour « contenir » et « régler » le mouvement démocratique (Guizot) : la répression de la dissidence, l'organisation des pouvoirs publics et l'action sur les comportements des électeurs. Dans ces réflexions, le point de vue « libéral » ne s'avère pas aisément dissociable des autres nuances de l'opinion « conservatrice », y compris de sa frange « traditionnaliste ». Le débat entre les publicistes « conservateur », « libéraux » ou non, porte moins sur l'opportunité de recourir à ces types de solutions, et de les combiner, que sur les modalités de leur mise en œuvre. Certes, le point de vue « libéral » paraît fondé sur une confiance plus grande dans les mécanismes de la libre-concurrence en matière de compétition politique et idéologique, et s'oppose, de façon générale, aux politiques de compression établies par le pouvoir en place. Cependant, cet attachement à la « liberté » se trouve conditionné à l'absence ou à la faiblesse des mouvements de subversion politique. Et puis cette plus grande « liberté » doit d'abord bénéficier aux « autorités » du monde social, aux « intérêts légitimes », appelés à exercer leur influence sur le reste de la population – préoccupation de tous les tenants de l'ordre établi. Les réformes proposées, intéressant les différents instruments du maintien de la domination, sont certes des « protections » à l'égard du « nombre » ; mais elles impliquent aussi les modes de dévolution du pouvoir entre les élites politiques – d'où les querelles relatives aux effets escomptés des systèmes électoraux, ou celles relatives aux procédures de désignation des membres de la Chambre Haute.

La volonté de « contenir » la « démocratie » implique d'imaginer les arrangements institutionnels susceptibles d'empêcher l'éviction des « hommes éminents » de la politique démocratique, de protéger la minorité et l'individu d'une soumission inconsidérée aux lois de la majorité, et de prévenir l'écrasement des libertés par un gouvernement légitimé par le suffrage universel (masculin). Ces divers arrangements, souvent techniques, concernent d'abord l'organisation des pouvoirs de la Constitution. Sur ce plan, la nécessité d'une « Chambre haute » revêt une valeur quasi axiomatique ; non élue au suffrage universel direct, elle aurait pour fonction de « corriger » et de « contrebalancer » la volonté de la « Chambre basse » (l'assemblée populaire) et devrait disposer de pouvoirs équivalents ; de

¹³¹ Voir Raymond Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, chapitre 2 ; et Georges Ferrière, « Les libéraux devant le suffrage universel sous le Second Empire », in Association française des historiens des idées politiques (éd.), *Réflexions idéologiques sur l'État, actes du colloque d'Aix-en-Provence (septembre 1986)*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1987, p. 421-447.

même, l'impératif d'un « exécutif fort » – c'est-à-dire capable de peser face à la Chambre basse, par opposition au système institutionnel d'une République démocratique fait l'objet d'un profond consensus ; en revanche, la nécessité d'instituer une forme de gouvernement parlementaire divise de façon profonde les milieux dirigeants. S'agissant des procédures visant à « juguler » l'expression du suffrage universel (masculin), celles-ci peuvent susciter des dissensions plus ou moins appuyées, selon que le publiciste juge positivement ou non l'opportunité du système donné, sa possible mise en œuvre et son efficacité présumée. Outre la défense de barrières minimales à l'accès au vote – nécessité pour l'électeur de payer l'impôt, de savoir lire et écrire pour rédiger lui-même son bulletin, d'avoir l'âge légal requis etc. –, de nombreux systèmes admettent « le suffrage universel pour tous, mais un suffrage proportionnel aux intérêts et à la capacité reconnue de chacun » (*Journal des Débats*, 02.03.1867). En ce domaine, les réflexions des auteurs anglais suscitent un grand intérêt. L'établissement d'un « vote cumulatif » (fondé sur le critère de l'argent ou de l'éducation) constitue une possibilité ; le vote graduel, c'est-à-dire indirect, une autre : Raudot imagine par exemple que les conseils généraux puissent nommer la chambre Haute, et les conseils municipaux la chambre Basse¹³². Certains publicistes imaginent une division électorale selon l'impôt ou une forme de représentation par « grands intérêts » (agricoles, ouvriers, manufacturiers, intellectuels, etc)¹³³. D'autres comptent sur la représentation proportionnelle, censée garantir à la minorité numérique – c'est-à-dire, dans l'esprit de ses concepteurs, les élites – une présence dans l'assemblée délibérative¹³⁴.

d) « C'est dans l'âme qu'est la garantie »

Dans le discours « démocrate », l'instruction est considérée comme un facteur essentiel d'émancipation des classes populaires – sa revendication, notons-le, correspond au fond à une forte demande d'éducation de la petite bourgeoisie, en même temps qu'elle est une condition structurelle du succès de l'offre « démocratique ». Ce discours charrie une conception particulière de l'électeur disposant des moyens intellectuels de voter *en conscience*. Ces aspects ne sont pas absents de la conception « libérale ». La promotion d'une instruction minimale de la population est systématiquement décrite comme une condition primordiale du bon fonctionnement de la « démocratie ». L'électeur populaire

¹³² Claude-Marie Raudot, *La décentralisation*, 1858.

¹³³ Duc d'Ayen, « Du suffrage universel... », *art. cit.*, p. 53

¹³⁴ Sur cette question, la référence incontournable de l'époque est l'ouvrage de l'anglais Thomas Hare, *The election of representatives* (1863).

sachant au moins lire et écrire possède le moyen d'exercer réellement son droit ; il reconquiert ainsi, dit-on, une forme d'*indépendance* – même si elle n'équivaut pas à celle de l'homme fortuné – qui pourrait le détourner d'une pratique de vote supposée « docile » à l'égard du gouvernement. Toutefois, l'insistance sur l'éducation, véritable lieu commun des discussions sur le suffrage universel (masculin), ne saurait être appréhendée selon cette seule dimension. D'une part, la focalisation sur l'analphabétisme important de la population constitue le point d'appui de toutes les argumentations visant à restreindre, d'une façon ou d'une autre, le droit de vote universel, depuis la réforme du bulletin imprimé (obligeant l'électeur à écrire lui-même le nom de son candidat) jusqu'au vote gradué qui en dissout le principe. D'autre part, le souci d'éduquer les classes populaires condense tous les représentations sociales de ces élites sur les « passions mauvaises » du peuple. Ainsi, de façon caractéristique, Laboulaye adopte-t-il jusqu'au langage de la « croisade » pour évoquer des « soldats » allant, non sans bravoure, « porter la lumière » dans des « quartiers qu'il faut assainir et purifier », de façon à « sauver » leurs habitants « de la dégradation et de la barbarie¹³⁵. » Enfin, ce souci d'éducation et d'émancipation rencontre vite ses limites : « Que l'instruction populaire reste en souffrance, que les classes ouvrières soient plongées dans l'ignorance, c'est déplorable sans doute, mais le mal est moins grand à leur yeux que si l'on violait le principe de la non-intervention [de l'Etat] » écrit un collaborateur du *Journal des Débats* (02-03.11.1869).

« En un pays de suffrage restreint, explique Laboulaye, on met la garantie dans le cens ». Mais en un pays de suffrage universel, cette protection n'existe plus : « c'est dans l'âme de l'électeur qu'est la garantie, c'est donc cette âme qu'il faut éclairer et améliorer. » *C'est dans l'âme qu'est la garantie* : la formule est heureuse. Et l'auteur d'ajouter : « En pareil cas, l'éducation populaire n'est plus simplement une question de morale et d'humanité, c'est la première de toutes les questions politiques ; la fortune de la France y est attachée¹³⁶. » Cette considération, essentielle, éclaire sous un jour particulier l'attachement du juriste à développer l'éducation populaire (dans son versant quasi caritatif : aides à la création de bibliothèques, conférences publiques, etc.) et surtout son engagement pour la « liberté d'enseignement » : celle-ci, au nom de principes de la liberté individuelle, a pour finalité pratique de permettre aux autorités religieuses d'exercer librement une influence jugée bénéfique sur la jeunesse. C'est d'ailleurs toute

¹³⁵ Edouard Laboulaye, *L'État et ses limites*, 1863, p. 211.

¹³⁶ Ed. Laboulaye, *Le parti libéral*, *op. cit.*, p. 151.

l'ambivalence de la volonté d'éduquer les classes populaires : elle n'est jamais exempte du souci de les *discipliner*¹³⁷. Les élites, et leurs porte-parole de plume, sont en effet convaincus du caractère bien fondé de l'ordre social – naturel, juste – et associent toute révolte des catégories ouvrières à leur ignorance supposée. Contre les « mauvaises passions », on se préoccupe par conséquent d'inculquer « des idées saines » – une tâche qu'assume de façon explicite les tenants de l'Économie politique.

3. Le « suffrage universel », instrument conservateur ?

a) Le suffrage universel « entré dans les mœurs »

L'une des topiques du discours « libéral » dans la décennie 1860 consiste à affirmer que le suffrage universel (masculin) serait « entré dans les mœurs ». Tant le principe de légitimation que l'institution elle-même se sont imposés dans l'imaginaire politique au point de devenir de plus en plus « incontournables ». En premier lieu, le régime impérial de Napoléon III se fonde sur ce principe, dont il use comme source de légitimité puissante – les autorités de l'Empire ne manquent jamais de rappeler cette « base populaire » du régime, consacrée par des plébiscites, et de l'opposer à ces adversaires « libéraux » stigmatisés comme « orléanistes » pour leur bagage aristocratique. « Il n'est rien dont le gouvernement français se glorifie plus volontiers que d'être issu d'une éclatante manifestation du suffrage universel », note avec une pointe d'ironie le *Journal des Débats* (24.01.1863). Dans un discours au Corps législatif, le 19 mars 1866, Rouher déclare, avec grandiloquence, que « le suffrage universel est devenu la racine même de nos institutions » :

« La base fondamentale de cette constitution, sortie des plébiscites de 1851 et 1852, ce n'est plus la fiction du pays légal, c'est le suffrage universel, dans toute sa vérité, dans toute sa grandeur ; la souveraineté nationale n'est plus un mot, c'est la consécration du droit universel ».

Le ministre d'Etat objecte ainsi ce fondement « universel » au corps électoral censitaire de l'ancienne monarchie orléaniste, et cite à propos des paroles de Guizot, alors à la tête du ministère, en 1846 : « Je ne suis pas partisan du suffrage universel. Je suis convaincu que le suffrage universel est la mort de la liberté aussi bien que de l'ordre. ». Thiers interrompt Rouher pour ajouter à voix haute : « Il n'avait pas tort. »

¹³⁷ Dans un sens foucauldien d'exercice du pouvoir sur les esprits et les corps.

Cette hostilité profonde était au milieu du siècle un sentiment très commun parmi les élites. Dans sa brochure de 1848, *Considérations sur la Constitution*, Laboulaye ne cherchait pas à masquer son rejet du « dogme fondamental » du nouveau gouvernement républicain : « J'ai peine, je l'avoue, à comprendre le silence et le respect dont on environne cette merveilleuse institution [...] ». Le suffrage universel (masculin) ne représente pas, selon lui, « un droit de l'homme et du citoyen », mais seulement « un moyen pour arriver au meilleur gouvernement ». « Le gouvernement d'un pays n'est pas un problème d'arithmétique », estime le juriste, ajoutant qu'en matière d'administration « il faut beaucoup plus souvent peser les opinions que les compter¹³⁸. » Quinze ans plus tard, il s'exprime d'une toute autre manière :

« Attaquer le suffrage universel, chercher à le réduire ou l'annuler par l'expédient trompeur de l'élection à deux degrés, ce sont là des vues peu dignes d'un politique, et tout à fait étrangères au parti libéral. Le parti libéral accepte sincèrement le suffrage universel comme garantie de la liberté, comme moyen de gouvernement, comme instrument d'éducation politique. Loin de chercher à l'affaiblir, il voudrait le fortifier en l'éclairant¹³⁹. »

Le publiciste ne prend pas soin de justifier longuement cette tonalité si différente de ses écrits de 1848. Il précise seulement : « [suffrage universel] est déjà entré dans les mœurs, et par exemple le peuple des villes y tient plus que ne le supposent des gens qui vivent trop dans le passé¹⁴⁰. » Est-ce une manière de signifier que le supprimer pourrait s'avérer politiquement dangereux ? « Je ne veux pas discuter le suffrage universel. Il est considéré comme une conquête, et toute tentative faite pour le restreindre ou le paralyser prendrait le caractère d'une réaction¹⁴¹ », écrit l'ancien député de la monarchie de Juillet, Henri Galos (1804-1873). De son côté, Montalembert, grande figure de la mouvance « libérale » catholique, déclare qu'il n'est pas « l'apologiste » du droit universel au suffrage¹⁴², mais qu'il ne peut faire autrement que de « le reconnaître comme un fait¹⁴³. »

¹³⁸ Edouard Laboulaye, *Considération sur la constitution*, 1848, resp. p. 160,107, 109.

¹³⁹ Ed. Laboulaye, *Le parti libéral*, op. cit., p. 150.

¹⁴⁰ *Ibidem*.

¹⁴¹ Henri Galos, « *Le gouvernement libéral en France* », *Revue des deux Mondes*, 1^{er} septembre 1869, p. 134.

¹⁴² « J'en suis au contraire la victime », note avec humour le publiciste catholique, qui n'est pas parvenu à se faire élire aux élections au Corps législatif de 1863. Ch. de Montalembert, *L'Eglise libre dans l'État libre*, Paris, 1863, p. 73

¹⁴³ *Ibidem*.

Le passage du temps pèse sans doute fortement dans cette évolution des esprits. Il a provoqué une forme d'accoutumance : depuis 1848, les années se sont écoulées, la mise en œuvre du « suffrage universel » s'est banalisée, les pratiques qui s'y rattachent sont devenues des « routines ». Non sans paradoxe, c'est l'Empire qui en revendiquant le principe tout en neutralisant sa pratique, l'a rendu « acceptable » aux yeux d'une partie notable de la bourgeoisie – celle du moins qui n'adhère pas aux visions réactionnaires des chefs de l'Église et des notables légitimistes.

« C'est l'empire, note un jeune publiciste « libéral »² qui, en patronnant et en prônant le suffrage universel, en s'en faisant, si j'ose ainsi dire, un instrument de pouvoir, a contribué plus que tout autre régime, plus que le régime de 1848 lui-même, à l'enraciner sur notre sol¹⁴⁴. »

Point essentiel, on constate qu'il n'a pas provoqué tous les « méfaits » autrefois craints des conservateurs. Le duc d'Aumale livre en ces termes, au comte d'Haussonville, sa satisfaction au lendemain des élections de 1863 : « Je cherche les rouges et je ne les vois pas. Je vois une démocratie puissante, disciplinée, redoutable si l'on veut, mais qui se transforme aussi et qui gagne chaque jour en lumière et en modération¹⁴⁵. » La peur du socialisme et du « désordre » s'étant considérablement atténuée, les « idées démocratiques », hier honnies, aujourd'hui portées par un gouvernement autoritaire et une opposition très « modérée », paraissent moins intolérables à l'opinion bourgeoise.

Une raison essentielle et « positive » de s'en « accommoder » réside donc, aux yeux des élites « libérales », dans la stabilité qu'il procure à un régime *socialement conservateur*, sous lequel sa mise en œuvre n'a pas remis en cause la domination des notables – et, à vrai dire, l'a même renforcé. Il est vrai que cette mise en œuvre se réalise sous des modalités bien spécifiques (candidature officielle, compression de la vie publique notamment) qui font craindre les effets d'une libéralisation éventuelle du régime – c'est d'ailleurs le principal argument des partisans du maintien d'un régime autoritaire et des défenseurs des pratiques de la candidature officielle. Néanmoins, de toute évidence, le « suffrage universel » s'avère susceptible, sous certaines conditions, de fonctionner comme l'instrument d'un gouvernement conservateur, comme un dispositif de conservation sociale. Cette « double nature » du suffrage universel (masculin) devient un objet de

¹⁴⁴ Ernest Duvergier de Hauranne, « La démocratie et le droit de suffrage, II », *Revue Des Deux Mondes*, 15 avril 1868, p.813.

¹⁴⁵ Cité par Ernest Daudet, *Le Duc d'Aumale*, 1898, p. 103.

réflexion pour les publicistes « libéraux » précisément dans la conjoncture politique et électorale du début des années 1860. Sauf exceptions¹⁴⁶, en effet, on ne trouve guère trace de semblables considérations à une date antérieure.

b) Saint-Marc Girardin « rassuré »

Dans les colonnes *des Débats*, l'académicien Saint-Marc Girardin¹⁴⁷ constate que « le suffrage universel a trompé bien des craintes et bien des espérances ». Et de préciser : « Celui qui écrit ses lignes doit confesser qu'il était de nombre de ceux qui craignaient les effets du suffrage universel. Il le croyait favorable à l'anarchie. L'erreur était bien grande. Rien n'est si peu mobile que le suffrage universel » (*Journal des Débats*, 27.01.1863). L'auteur s'estime ainsi *rassuré* du fait de la « stabilité conservatrice » du suffrage universel – c'est son expression. Il ajoute toutefois un bémol : l'institution n'ayant pas encore été soumise « à l'expérience d'une presse libre », on ne peut connaître, explique le professeur de la Sorbonne, la manière dont des conditions différentes influeraient sur sa « mobilité ». Quelques mois plus tard, analysant le résultat des élections, une autre figure de l'orléanisme et de l'Académie, Charles de Rémusat, autrefois théoricien du cens, semble lui faire écho : « Quand [le suffrage universel] est libre, quand il est entouré de garanties suffisantes, il est, parmi les divers modes d'élection, un des moins exposés à de mesquins résultats¹⁴⁸. » Il affirme ainsi que s'il était en son pouvoir de le restreindre, il hésiterait à le faire au motif que « les campagnes » représentent un « élément conservateur » face à « l'élément novateur » des « villes. » Et d'ajouter, à la même période, dans ses mémoires :

« Je crus d'ailleurs, reconnaître que le suffrage universel, malgré de certains dangers et quoique susceptible d'être réduit à un jeu, pouvait moyennant une pratique moins déloyale et quelques amendements faciles aux lois électorales, devenir un système acceptable, efficace et même favorable aux vraies influences sociales, au moins dans les temps non révolutionnaires¹⁴⁹. »

¹⁴⁶ Par exemple dans une brochure de 1857 intitulée *Légitimité*, Charles Muller remarque : « on est bien forcé de reconnaître que le suffrage universel, même dans ses applications a donné des résultats qui ne laissent aucun prétexte sérieux à des prétentions de monopole. S'il y a eût des nominations excentriques, [...] ce n'est pas une raison d'oublier que, dans les deux Assemblées sorties du tumulte de la République de février, l'élément conservateur fût représenté par d'imposantes majorités. [...] Est-il besoin de faire ressortir le caractère des votes exprimés depuis l'évènement du 2 décembre 1851 ? » (p.142-143).

¹⁴⁷ Sur cette figure des *Débats*, voir Laurence W. Wylie, *Saint-Marc Girardin* Bourgeois, Syracuse University Presse, 1947.

¹⁴⁸ Ch. de Rémusat « Les élections de 1863 », *art. cité.*, p. 263.

¹⁴⁹ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, tome 5, Paris, Plon, 1967, p.161.

En 1868, Saint-Marc Girardin livre à nouveau aux lecteurs des *Débats* ses sentiments sur le suffrage universel (masculin). Lui qui autrefois avait signé un article décrivant les canuts lyonnais comme des « barbares » à qui rien ne serait plus dangereux que d'accorder des droits politiques¹⁵⁰ ; lui qui en 1850 avait encouragé la réforme électorale privant l'expression de « suffrage universel » de toute réalité substantielle, clame désormais, « sans aucune hésitation » dit-il, que « hors du suffrage universel et hors de la démocratie, [il n'est] point de salut pour la France ».

« Il ne s'agit plus d'étendre ou de restreindre par des lois le suffrage universel, explique l'auteur. Il est impossible de l'étendre, à moins de faire voter les femmes, chose plus étrange peut-être qu'illogique. Il est impossible aussi de le restreindre. Tout gouvernement qui restreindra le suffrage universel ne fera que donner une cause et un but aux révolutions qui seraient entreprises contre lui. Le suffrage universel n'est donc plus une question de lois, c'est une question de mœurs et d'habitudes. Quelles sont, quelles seront les mœurs et les habitudes du suffrage universel ? » (*Journal des Débats*, 27 avril 1868).

La question paraît une invitation à l'étude des pratiques électorales engagées par ce mode de scrutin autant que des dispositions de l'électorat – l'expression « suffrage universel » devant s'entendre indissociablement comme une référence à l'institution, au mode de scrutin, mais aussi à la masse des électeurs, notamment paysans, à l'opinion qui se dégage de la coalition de leurs voix. L'académicien se borne à une remarque de prudence, de méfiance, quant aux évolutions futures du « suffrage universel ». Celui-ci, en effet, serait encore au stade de « l'enfance ». Ses « mœurs » seraient « celles de l'administration plutôt que les siennes » : « La docilité complaisante que le suffrage universel a eu depuis 1852 doit même le dispenser de toute responsabilité politique et morale. Il a obéi ; il n'a ni voulu, ni agi. » Pour l'auteur, le vote de l'électeur populaire – surtout dans les campagnes procède non de choix dictés par la raison, mais de l'obéissance à l'autorité. D'où cette crainte persistante : « Si un jour le suffrage universel se cabre et s'emporte, s'il brise son frein, quel recours et quelle assistance aura la société ? »

c) La défense « des influences naturelles et légitimes »

Les réflexions de l'éminent publiciste des *Débats* constituent en fait des éléments de commentaire d'une très longue et très ambitieuse étude, parue en avril 1868 dans la

¹⁵⁰ « C'est aller contre le maintien de la société que de donner des droits politiques et des armes nationales à qui n'a rien à défendre et tout à prendre » écrivait l'auteur (*Journal des Débats*, 08 décembre 1831).

Revue des deux mondes, et intitulée « La démocratie et le droit de suffrage¹⁵¹. » Elle est signée de la plume d'un jeune aristocrate « libéral », Ernest Duvergier de Hauranne. Né en 1843 – il a donc 25 ans à cette date -, fils du célèbre homme politique de la monarchie de juillet, il incarne la plus jeune génération de « libéraux » dont la socialisation politique s'est faite entièrement sous le Second Empire. Sa réflexion se fonde sur la restitution de travaux d'ingénierie politique de quatre auteurs anglo-saxons – John Stuart Mill, Thomas Hare, James Lorimer, Earl Grey – les trois premiers étant très discutés à l'époque¹⁵². Elle se nourrit également de son expérience américaine¹⁵³ et de sa fréquentation des milieux « libéraux », vis-à-vis desquels il se positionne en porte-parole et en théoricien¹⁵⁴. Ce texte présente une réelle originalité en ce qu'il exhorte très clairement les « conservateurs » à se « résoudre » au suffrage universel (masculin) et à *s'organiser* en conséquence.

« Que l'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, le suffrage universel est devenu une des lois fondamentales de la société française », explique l'auteur. Non qu'il ne partage les critiques qui lui sont faites. Il les résume à la manière d'une sorte de condensé des schèmes conservateurs sur la « démocratie » fondés sur l'opposition systématique entre la raison et la passion, la minorité et le nombre, la liberté et l'oppression :

« tous les reproches que l'on adresse à l'institution du suffrage universel peuvent se résumer en un seul, c'est qu'elle établit dans la société le gouvernement d'une classe, l'oppression de la minorité par la masse ; c'est qu'à l'influence bienfaisante et éclairée de l'intelligence, à l'influence prudente et conservatrice des intérêts pécuniaires, elle substitue l'influence brutale de la multitude ; c'est qu'elle écrase la pensée sous le joug de la matière ; c'est qu'en consacrant la doctrine absolue de la souveraineté du nombre elle confère en réalité la toute-puissance qui en découle au bras le plus vigoureux plutôt qu'à la tête la plus forte ; c'est en un mot, qu'elle fait reposer la seule autorité légitime qu'elle admette sur le fondement grossier de la force musculaire, et qu'à cette puissance aveugle et matérielle les amis de la liberté sont obligés à leur tour d'opposer la force [...]»¹⁵⁵.

¹⁵¹ E. Duvergier de Hauranne, « La démocratie et le droit de suffrage », *Revue Des Deux Mondes*, Ière partie : 1er avril 1868, p. 608-643, et IIème partie : 15 avril 1868, p.785-821.

¹⁵² John Stuart Mill, *Considerations on representative government*, 1861; Thomas Hare, *The election of representatives*, 1863 ; James Lorimer, *Constitutionalism of the future*, 1867; Earl Grey, *Reform of parliament*, 1868.

¹⁵³ Séjournant aux États-Unis pendant la guerre de Sécession, il rédige à ce sujet des lettres que publie la *Revue des mondes*, et qui lui permettent d'acquérir le début d'une notoriété intellectuelle : Ernest Duvergier de Hauranne, *Huit mois en Amérique, lettres et notes de voyage, 1864-1865*, 1866.

¹⁵⁴ Cf. ses deux brochures publiées en 1869 intitulées *La Coalition libérale* et *Le gouvernement personnel*.

¹⁵⁵ E. Duvergier de Hauranne, « La démocratie et le droit de suffrage, II », *art. cit.*, p.787.

Cependant, le jeune publiciste nuance ce sombre tableau en proposant de réfléchir également aux « avantages » et aux « conditions » possibles d'un fonctionnement jugé « correct » du système démocratique. Le plus grand « avantage » de la « démocratie franchement acceptée » est qu'elle représente un puissant facteur d'ordre : « elle apaise ces haines sociales que l'inégalité naturelle engendre toujours quand elle paraît s'appuyer sur le privilège¹⁵⁶. » Et puis, bien que ses conséquences possibles puissent paraître menaçantes, l'observation de sa pratique fait apparaître « qu'il n'est pas aussi dangereux qu'on se l'imagine sur la foi des théories. »

En effet, rappelle l'auteur, une égalité de droit n'implique aucunement une égalité de fait, une égalité quant au « pouvoir matériel » – c'est son expression – que permet ce droit. Ou, pour le formuler autrement : ce n'est pas parce que toutes les voix comptent « que toutes les volontés pèsent exactement du même poids. » De toute évidence, celles des « classes supérieures » pèsent d'un poids supérieur. Dépourvu de « sagesse », de « maturité » et de « science politique », la majorité des électeurs, remarque-t-il non sans ironie, ne décident pas des affaires politiques « comme des philosophes », c'est-à-dire dans « l'indépendance de leur raison » et la « solitude de leur conscience ». Ils sont en fait sensibles à l'opinion commune, à l'agitation des idées, sont portés par l'intérêt et l'habitude, et surtout, s'en remettent volontiers à « l'autorité qui s'attache à l'expérience, à la moralité ou même à une position supérieure¹⁵⁷. » C'est le point central de son argumentation : les « influences naturelles légitimes » sont en mesure de *se faire reconnaître* des masses, pour peu qu'elles s'exercent librement :

« Le suffrage universel n'a pas pour résultat nécessaire la souveraineté absolue du nombre et le règne exclusif de la force brutale. L'intelligence, la richesse, la volonté, la conviction, le patriotisme, tous les pouvoirs moraux ou matériels dont nous avons admis la légitime influence, se font respecter et reconnaître sans le secours d'aucun privilège, et l'équilibre des forces naturelles se trouve rétabli dans la pratique [...] ¹⁵⁸ ».

À sa manière, le jeune « publiciste » invite les « classes supérieures » à *tirer parti* de la dimension conservatrice du vote comme ratification des autorités sociales. Ils les invitent à *jouer le jeu* électoral du suffrage universel, à s'adapter aux pratiques nouvelles dont il est

¹⁵⁶ *Ibidem.*

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 789.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 791.

porteur, et surtout – c’est toute l’originalité de son point de vue – à *s’organiser en grands partis* à l’américaine pour mener la lutte électorale et la bataille de l’opinion¹⁵⁹.

Section III : Institutions politiques et compétition démocratique

À l’époque des monarchies censitaires, Victor de Broglie résumait en ces termes « le propre du gouvernement représentatif » : « le propre du gouvernement représentatif est d’extraire du milieu de la nation l’élite de ses hommes les plus éclairés, de les réunir au sommet de l’édifice sociale, dans une enceinte sacrée, inaccessible aux passions de la multitude, et là, de les faire délibérer à haute voix sur les intérêts de l’État¹⁶⁰. » L’avènement du suffrage universel (masculin) n’a pas relégué cette croyance à l’état de souvenir : au contraire, c’est encore ce type de vision sociale qui fonde « le propre du gouvernement parlementaire » réclamé par les « libéraux » durant le Second Empire. À l’image du modèle anglais, le « gouvernement parlementaire », appuyé sur le mécanisme de la responsabilité ministérielle, sur deux chambres (la « Chambre haute », représentant les « intérêts légitimes », devant contrebalancer l’influence de la « Chambre populaire »), ainsi que la liberté de la presse, doit instituer une forme de gouvernement basée sur la libre discussion des affaires publiques et l’alternance régulière au pouvoir des différents groupes de prétendants au commandement de l’État. Ce modèle figure au premier chef un gouvernement de l’élite, des « classes moyennes ». En effet, dans la pensée politique « libérale », les « classes moyennes » ne désignent pas seulement la frange de la société où se situeraient les « meilleurs », ceux présentés comme les plus « capables » ; elles sont le groupe social par excellence réputé dépositaire de la liberté, et finalement de l’intérêt général : « pour garantir l’intérêt général, il faut le faire s’exprimer à travers des intérêts particuliers satisfaits et stables qui exercent alors une mission de responsabilité collective », souligne le philosophe Lucien Jaume¹⁶¹. Présenté comme le « gouvernement de la nation par elle-même », ou comme « le gouvernement de l’opinion », il est d’abord gouvernement de ceux qui *font l’opinion*, parlementaires et hommes de presse. Dans la

¹⁵⁹ Lucien Jaume, « Tocqueville face au thème de la ‘nouvelle aristocratie’ . La difficile naissance des partis en France », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°6, décembre 2006.

¹⁶⁰ Victor de Broglie, *Ecrits et discours*, 1863, tome II, p.78 ; cité in Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, éd. Folio, (1998), 2002, p.70.

¹⁶¹ L. Jaume, *L’individu effacé...*, *op. cit.*, p. 291.

conjoncture du Second Empire, les « hommes éminents » souhaitent, par le biais d'un retour du « gouvernement parlementaire » reconquérir un contrôle plus appuyé de l'action du gouvernement, et, pour la frange exclue du pouvoir d'État, y accéder à son tour.

1. Le modèle du gouvernement parlementaire

a) Un credo politique

Dans la « doctrine démocratique libérale » qui s'affirme sous l'Empire, ainsi que l'observe un juriste de la Troisième république, « la représentation n'est pas conçue comme un succédané du gouvernement direct ». En effet, ce ne sont pas simplement « les circonstances matérielles défavorables » qui s'opposent à l'exercice direct de la souveraineté (l'argument classique selon lequel la démocratie directe est impossible à pratiquer dans un grand pays) : « le gouvernement représentatif se justifie par sa valeur intrinsèque¹⁶². » Cette « valeur intrinsèque » tient essentiellement à ce que tout un chacun n'a pas vocation à participer à l'exercice du pouvoir, qui devrait incomber à des *gentlemen*, à des personnes cultivées et intéressées aux affaires du monde, à des « esprits supérieurs »¹⁶³. Pour l'académicien Charles de Rémusat, contributeur régulier de la *Revue des deux mondes*, « une certaine aisance accompagnée d'une certaine éducation sera donc toujours, sauf des exceptions infiniment rares, le signe d'une aptitude générale aux fonctions, grandes ou petites de gouvernement¹⁶⁴. » Reste pour ceux qui ne disposent pas de ces qualités « d'indépendance » la possibilité de choisir entre ceux qui en disposent. Dans cette perspective, l'élection a pour fonction essentielle de sélectionner les « meilleurs », ceux qui auront en charge de délibérer des affaires de la nation, et qui disposent des compétences pour le faire. Cette philosophie à l'inspiration « censitaire » a résisté à l'institution du suffrage universel (masculin) : un enjeu essentiel des réformes proposées par les publicistes ne consiste-t-il pas, précisément, à influencer sur les modalités de l'opération électorale de façon à préserver dans la composition sociale deux chambres en charge de délibérer sur les affaires du pays de façon « les droits de l'intelligence et de la richesse » ? La thématique du « gouvernement parlementaire » condense ce type de visions politiques et sociales – mais ne s'y résume pas.

¹⁶² Henri Charau, *Essai sur l'évolution du système représentatif*, thèse, Faculté de Dijon, 1909, p. 98.

¹⁶³ Expression employée par J.-S. Mill, par ex : *Le gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 260.

¹⁶⁴ Ch. De Rémusat, « Liberté et démocratie », *art. cit.*, p. 648.

En effet, si cette thématique apparaît si présente dans le débat politique du Second Empire, c'est parce que ce mode de gouvernement cristallise toutes sortes de croyances et de projections contradictoires : véritable objet de détestation pour les partisans les plus engagés en faveur du régime impérial, pour lesquels il symbolise précisément ce contre quoi s'est fondé le système institutionnel de l'Empire, il incarne aux yeux de ceux qui se reconnaissent en « libéraux » une sorte d'idéal auréolé de toutes les vertus. Dans les écrits des « publicistes », les représentations qui en sont faites se trouvent étroitement et constamment associées aux régimes monarchiques français de la première moitié du XIXe siècle, objet d'un travail assidu de défense et de réhabilitation¹⁶⁵. Mais le point de comparaison le plus usité, c'est avec la monarchie anglaise, objet d'un véritable culte et sujet d'une littérature très volumineuse. Dans la pensée de Prévost-Paradol, la référence est absolument centrale, tant la fascination est grande : il lit journaux anglais, romans anglais, essais anglais – et les travaux de science politique exercent une influence très visible sur sa pensée –, et même, « anglomane jusque dans la vie quotidienne¹⁶⁶ », il choisit des domestiques et des médecins anglais.

Plus qu'un idéal, le « gouvernement parlementaire » est un *credo* politique en ce qu'il paraît résumer l'ensemble des critiques faites au régime impérial et, *a contrario*, constituer le cœur des revendications de la frange « libérale » de l'opposition – à travers, notamment, l'exigence de responsabilités des ministres du gouvernement. Dès la fin des années 1850, Prévost-Paradol formalise dans un essai intitulé « Du gouvernement parlementaire » l'opposition idéologique fondamentale à ses yeux entre « le gouvernement absolu » et « le gouvernement parlementaire », définissant ce dernier comme le système politique dans lequel « les assemblées ont la haute main sur toutes les affaires du pays¹⁶⁷. » Dans cette perspective, le seul clivage politique qui importe vraiment oppose le gouvernement « personnel » où le chef de l'État dispose d'un pouvoir « absolu », « autoritaire », et le gouvernement « constitutionnel » et « parlementaire » – quelque soit la nature du régime, *république* ou *monarchie*. « Des élections libres, un Parlement respecté, des ministres responsables, voilà le premier de nos besoins, et le seul, à vrai dire, car tout

¹⁶⁵ Sur la pensée politique des « doctrinaires » sous les monarchies, Aurelian Craitu, *Le Centre introuvable, la pensée politique des doctrinaires sous la Restauration*, Paris, Plon, 2006.

¹⁶⁶ Pierre Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 494.

¹⁶⁷ Anatole Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, 1859, p. V-VI.

le reste vient par surcroît » affirme alors le rédacteur des *Débats*¹⁶⁸. Si la liberté de vote s'impose en « maître étalon » du caractère démocratique du vote¹⁶⁹, la *responsabilité ministérielle* s'impose comme le « maître étalon » du caractère *libéral* d'un gouvernement.

Qu'est-ce qui distingue le « gouvernement constitutionnel » du « gouvernement parlementaire » ? « La première expression dit moins que la seconde », remarque Henri Baudrillart¹⁷⁰. Elle sous-entend un pouvoir fondé non sur l'arbitraire, mais sur une constitution « libérale » : dans une « monarchie constitutionnelle », le roi accepte des limitations significatives à son autorité. Surtout, précise l'économiste, « le langage politique habituel ne sépare pas le gouvernement constitutionnel de ces trois éléments : une monarchie héréditaire, une chambre héréditaire ou viagère, une chambre émanée de l'élection populaire. » Dans les formalisations proposés par ses théoriciens, ces trois pouvoirs ont des attributions distinctes et doivent fonctionner en contrepoids les uns des autres – « ils se tempèrent et se complètent mutuellement » écrit Baudrillart. Le propre du « gouvernement parlementaire » est qu'en cas de conflits entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, le dernier mot doit appartenir au Parlement. La clef du système est le jeu de la responsabilité ministérielle vis-à-vis parlement, qui permet de réguler le changement du pouvoir exécutif sans porter atteinte au régime et au monarque : « on évite de faire descendre dans l'arène des luttes quotidiennes le nom du prince » souligne le publiciste¹⁷¹. Dans ce système, « le souverain règne mais ne gouverne pas » selon l'expression célèbre de Thiers ; le gouvernement se trouve confié à des sortes de conseils exécutifs (les cabinets ministériels) contrôlés et renouvelés par les Assemblées au gré des changements de majorité et d'alliances entre les groupes politiques en compétition pour l'exercice du pouvoir. Notons, enfin, qu'il repose sur l'existence de deux chambres, une « haute » et une « basse » devant se contrebalancer l'une l'autre.

b) Un système érigé en repoussoir

Ce système se trouve violemment décrié par les hommes au pouvoir et leurs soutiens. « Depuis douze ans, s'indigne Laboulaye, que de malédictions n'a-t-on pas jetées au *parlementarisme*, c'est-à-dire à l'influence des Chambres sur les affaires publiques¹⁷². » Le pamphlétaire catholique Louis Veillot figure parmi les plus virulents dès l'avènement de l'Empire :

« Le régime parlementaire, quelle qu'en soit la forme, livre, comme tous les autres, le monde à gouverner à un petit nombre d'individus privilégiés du

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. XLVII.

¹⁶⁹ Expression de Christophe Voilliot, *La candidature officielle*, *op. cit.*, p. 188.

¹⁷⁰ Henri Baudrillart, « Régime constitutionnel et gouvernement parlementaire » in Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, t. 2, 1864, p.767.

¹⁷¹ A. Prévost-Paradol, *Essais*, *op. cit.*, p.769.

¹⁷² Ed. Laboulaye, *Le parti libéral*, *op. cit.*, p. 124.

talent, de la richesse, de l'intrigue, même de la naissance. Il ouvre la lice à tous les intérêts particuliers. Aucune cour n'est plus féconde en brigues ; nulle part le favoritisme n'est plus puissant ; l'omnipotence plus insolente. On y voit les faquins en fortune, le mérite dans la disgrâce, les services méconnus, le Trésor saccagé, la vérité haïe¹⁷³. »

Au-delà des invectives relatives aux mœurs supposées du régime (« C'était le règne de la corruption et le pillage de l'autorité », déclare le sénateur Victor de Persigny à propos de la Monarchie de Juillet¹⁷⁴), les défenseurs de l'Empire reprochent au système de favoriser en permanence les affrontements politiques, et donc d'être source d'un désordre constant :

« Quel moyen, dans un tel système, de se mettre jamais d'accord, d'arriver jamais à la conciliation des partis ? Il y aura des partis, et des partis furieux, aussi longtemps qu'il y aura des gens aux places et qui voudront les garder, des gens sans places et qui voudront en avoir », déplore Veuillot¹⁷⁵.

Ils insistent également sur le fait que la France n'est pas l'Angleterre : or, le gouvernement parlementaire anglais s'appuie sur une aristocratie puissante, enracinée dans la société, que la France ne possède plus ; de plus, ce pays ne connaît ni la menace de désordre social ni l'instabilité chronique qui requièrent un pouvoir « fort ». « Pourquoi donc la France adopterait-elle les formes de la liberté en Angleterre, quand elle est constituée sur des bases si différentes ? » s'interroge le duc de Persigny, pilier du régime et membre du Conseil privé de l'Empereur (Sénat, Séance du 14 février 1866).

Un autre argument central des partisans d'un « gouvernement personnel » consiste à affirmer que le système parlementaire n'est pas en mesure de faire « contrepoids » au « courant démocratique ». C'est là, en effet l'une des raisons d'être du « gouvernement personnel » institué en 1852, ou en tout cas l'une des principales justifications de l'usage de la candidature officielle. En 1866, le ministre Rouher le répète au Corps législatif :

« Je dis qu'en présence de ce grand courant démocratique on ne saurait présenter comme une suffisante garantie d'ordre et de protection ces institutions [celles des monarchies, de la Restauration puis de Juillet] qui ont deux fois sombré, et que vouloir remplacer l'organisation actuelle, cette puissante et vigoureuse machine, par ce système d'horlogerie compliqué qui s'appelait le gouvernement parlementaire, c'est ne pas se rendre compte des

¹⁷³ Louis Veuillot, « Du régime parlementaire » in *Mélanges religieux, historiques, politiques, et littéraires*, tome 1, 1856, p. 34-35.

¹⁷⁴ Sénat, Séance du 14 février 1866.

¹⁷⁵ L. Veuillot, « Du régime parlementaire », *op. cit.*, p. 36.

grands courants de notre époque et des grands contrepoids qui sont nécessaires pour les contenir. » (Corps-Législatif, séance du 19 mars 1866)

Les partisans du gouvernement parlementaire assurent au contraire qu'il ne constitue pas un mécanisme faible du danger révolutionnaire. Il n'implique aucunement d'abandonner tous les instruments de répression des « désordres ». Surtout, pour la fraction de l'élite sensible à une évolution parlementaire du régime, c'est au contraire le système du « gouvernement personnel », et la part d'arbitraire qu'il autorise, qui apparaissent désormais comme « source de désordre ». Pour être organisé « correctement », le pouvoir politique devrait en effet être soumis au contrôle de « l'opinion » – c'est-à-dire de ceux qui la font, au parlement ou dans la presse. « Le gouvernement du pays par le pays » écrit par exemple Armand Audiganne (1814-1875), haut fonctionnaire et publiciste, constitue en définitive « la seule base de cette assurance morale d'où provient la sécurité des intérêts. » (*Journal des Débats*, 07.05. 1869).

Ajoutons que cette vision du système parlementaire qui nourrirait – et se nourrirait – des intrigues de *factions* et de l'agitation des *rhéteurs* n'est pas exclusive aux partisans du régime impérial. En témoigne l'image qu'en donne le *Dictionnaire Larousse*, d'inspiration « démocrate ». Bien que publié sous la Troisième république, le texte atteste de l'existence d'une vision critique dans cette mouvance :

« Dans ce système, auquel on a, bien à tort, réservé le titre de parlementaire, toutes les questions politiques se transforment en questions de portefeuille. On discute, en apparence, pour savoir si l'on aura la guerre ou la paix, si l'on relâchera ou si l'on resserrera les liens qui garrottent la presse ; mais, en réalité, les chefs de l'opposition ne réclament la guerre que pour ébranler le ministère qui s'est prononcé pour la paix, ne demandent la liberté de la presse que pour faire pièce au gouvernement en ameutant les journaux contre lui. Si l'opposition triomphe et impose ses ministres, les nouveaux gouvernants trouveront un facile prétexte pour serrer plus fort le bâillon des journaux, et les ministres tombés deviendront subitement effrénés de la liberté de tout dire. Voilà le régime parlementaire tel qu'il a été plus ou moins pratiqué en France de 1815 à 1848 et tel que les parlementaires essaient de le faire revivre¹⁷⁶. »

Le régime parlementaire consacrerait ainsi le règne d'une caste d'hommes politiques dotée de peu de convictions. Des critiques plus virulents encore lui reprochent d'être conçu par les « orléanistes » « comme un moyen de contenir, de dominer la démocratie » : « Ce

¹⁷⁶ Notice « Parleментарisme », in Pierre Larousse (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Tome 12, 1874, p. 303.

qu'on appelle le gouvernement du pays par le pays, c'est le despotisme légal d'une assemblée, c'est l'oppression de la démocratie, c'est l'ajournement de tous les problèmes qui intéressent le peuple », écrit Clément Duvernois, rédacteur formé dans la presse d'opposition qui cependant rejoint la cause de l'Empire à la fin des années 1860 (*Le Peuple*, 04.02.1869). Toutefois, cette vision critique n'est pas représentative de toute « l'opinion démocrate » – en particulier, les figures politiques qui dominent la mouvance « démocrate » assument leur attachement à ce mode d'organisation de la vie publique. A *contrario*, les reproches faits au « gouvernement parlementaire » d'entraîner la « guerre de portefeuille », de s'apparenter à un « concours de l'éloquence », ou de signifier le « trouble » dans la quiétude du pays¹⁷⁷, forment précisément certaines des qualités essentielles qu'attribuent – certes, en des termes différents – les « libéraux » à ce système.

c) Un mode de gestion des intérêts des milieux dirigeants

Pour Prévost-Paradol, les « mérites » du « gouvernement parlementaire » sont de divers ordres. D'abord il institue une publicité, une libre discussion des actes du gouvernement sous le regard de « l'opinion », et sa responsabilité devant les assemblées : il institue ainsi une forme de contrôle des actions du pouvoir public par les « hommes de bien », dont les représentants composent les institutions représentatives. Deuxièmement, il autorise, par la souplesse du mécanisme de la responsabilité ministérielle, une gestion pacifique et routinière des conflits d'intérêts qui divisent les classes dominantes : tandis que la violence se trouve canalisée dans l'échange verbal, la rivalité prend les formes de la tactique parlementaire et de l'habileté politique. Prévost-Paradol lui confère une autre qualité essentielle : non seulement il fournit « le meilleur moyen » de contenir la centralisation administrative – qui se trouve ainsi soumise au jugement du parlement mais aussi de la presse libre – , mais il représente aussi la forme de gouvernement « la plus propre » à contenir les révolutionnaires : « Il les divise pour les contenir, il les sépare par le jeu même des institutions de tout parti honnête, de toute espérance légitime ; en un mot, il les réduit à eux-mêmes, ce qui équivaut à les désarmer. » Ce régime serait ainsi une « sauvegarde contre l'anarchie » : « Quel est, en effet, l'homme intelligent, quel est l'honnête homme qui peut nourrir la pensée de miner par des complots ou de renverser par la force un gouvernement loyal qui dit à tous : “gagnez l'opinion, je vous remets le

¹⁷⁷ Henri Baudrillart, « Régime... », *op. cit.*, p.769-770.

pouvoir¹⁷⁸ ? ». Thiers confirme : « Cette souveraineté de la nation est une grande raison de sécurité. Aussi, en Angleterre, s'il y a des radicaux, il n'y a pas un républicain, ce serait un non-sens. En France, au contraire, les républicains sont nombreux et redoutables. » (Corps législatif, séance du 2 avril 1869).

Le gouvernement parlementaire instaure donc *a priori* une forme de compétition ouverte à tous les membres des élites politiques, sans exclusion de ceux qui ont la défaveur du prince. Pour Prévost-Paradol, le point est essentiel. Le principal reproche qu'il fait au « gouvernement absolu » n'est-il pas d'écarter les « plus capables » ? « C'est l'impossibilité où il se trouve d'appeler à lui ceux qui seraient capables de le bien servir » qui serait, selon le publiciste, « l'infirmité la plus grave » de cette forme de gouvernement, « sa maladie chronique et mortelle¹⁷⁹ » – l'allusion à l'exclusion du pouvoir de la frange de l'élite réputée « orléaniste » est à peine voilée. À l'opposé, écrit le journaliste des *Débats*, « le gouvernement parlementaire n'est autre chose qu'un moyen régulier de faire arriver ces hommes [« ceux destinés à prendre une part plus ou moins considérable à leurs affaires »] au pouvoir selon leur mérite et selon les circonstances¹⁸⁰. Ce cadre institutionnel exerce également un puissant effet modérateur sur la vie politique en ce qu'il oblige les compétiteurs à se plier à des règles, des procédures et des convenances (« le parlementarisme »), bref un cadre qui bannit en son sein – et délégitime à l'extérieur – toute forme de comportement à visée révolutionnaire ou insurrectionnelle.

3. La France nouvelle, une œuvre emblématique

a) Le maître ouvrage d'un académicien

La *France nouvelle* n'a pas été consacrée par l'historiographie des idées à la hauteur d'un classique de la pensée politique¹⁸¹. Pourtant, s'inscrivant pleinement dans les débats idéologiques des années 1860, l'ouvrage revêt à bien des égards un caractère exemplaire. Il est l'œuvre d'un des principaux porte-parole des milieux « libéraux », qui

¹⁷⁸ A. Prévost-Paradol, *Essais...*, *op. cit.*, p. XLVI.

¹⁷⁹ *Ibid.* p. IX-X.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. XI.

¹⁸¹ Le *Dictionnaire des œuvres politiques* (dirigé par François Châtelet et al.) ne lui consacre par exemple aucune entrée. On ne compte quasiment aucun travaux portant sur sa pensée politique, exception faite du développement que lui a consacré Pierre Guiral dans sa thèse (*Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955, chapitre 7) et de la présentation d'Emile-François Callot : *La pensée libérale au XIXème siècle à travers trois moments de sa formation*, Lyon, L'Hermès, 1987.

exprime de façon caractéristique les vues du groupe autant qu'il contribue à les façonner. Paru en 1868¹⁸², son contenu n'a, sans doute, guère surpris les lecteurs habituels des écrits du journaliste car on y retrouve les thématiques et les préoccupations qui sont les siennes depuis le début de la décennie 1860. Le premier tiers du volume (environ) reprend d'ailleurs des articles de presse publiés en 1866 dans le *Courrier du Dimanche* – c'est-à-dire l'année où il déclarait travailler à un ouvrage intitulé *Démocratie et liberté* ; les autres parties se nourrissent de toute évidence des réflexions développées par l'auteur au fil de ses essais et des ses (nombreux) comptes-rendus. La consultation de ces écrits fait apparaître à quel point Prévost-Paradol maîtrise de larges franges de la littérature politique de son temps, mais aussi les débats qui l'agitent. Certes, ce sont surtout des auteurs contemporains associés à la mouvance « libérale » qui composent son univers intellectuel ; mais par sa lecture assidue des titres de presse de toutes tendances le journaliste connaît de façon très pointue les positions et les prises de positions de l'ensemble du champ idéologique. Sa réflexion n'a donc rien de celle du philosophe détachée des contingences : elle se trouve pleinement inscrite dans l'univers des problèmes et des discussions qui sont ceux de son milieu et des publicistes de l'époque.

La publication de *La France nouvelle* peut être appréhendée de différentes façons. Elle est d'abord l'œuvre de l'académicien. Consacré par la *vielle institution* à un âge très jeune, pour des articles de presse et quelques essais intellectuels, Prévost-Paradol se devait de renforcer sa légitimité intellectuelle par la publication d'une « grande œuvre », ou du moins d'un ouvrage « ambitieux ». *La France nouvelle* est présentée par son auteur comme un « traité de politique et d'histoire » adressé aux « lecteurs cultivés », à « cette partie sérieuse et désintéressée du public qui possède assez de lumières pour juger ces questions en connaissance de cause [...] »¹⁸³. Ponctué de mots latins et de références cultivées, il est écrit dans un style « d'académicien », très précieux, presque ampoulé, censé attester de la *hauteur de vue* de l'auteur. C'est une sorte de dissertation *à la manière de*, à la manière des traités des Royer-Collard ou des Guizot, vis-à-vis desquels il se pose en continuateur si ce n'est en héritier. L'ouvrage est aussi le fait de l'homme de presse, du publiciste engagé dans les controverses de son époque. Il y réaffirme, et ce dès la préface ce qui, selon lui, constitue le point central de son positionnement idéologique :

¹⁸² Anatole Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, Paris, Michel Lévy, 1868.

¹⁸³ La pagination correspond à celle de la dernière édition en date de l'ouvrage (par Pierre Guiral) : Prévost-Paradol, *La France nouvelle, et pages choisies*, Paris, Garnier, 1981, p.156.

« On retrouvera dans ces études cette indifférence déclarée et obstinée aux questions de personnes, de dynasties et de forme extérieure du gouvernement qui m'a valu tant d'attaques et même une condamnation judiciaire [[en 1860, pour la brochure *Les anciens partis*]], mais qui sera, je l'espère, mon principal titre à l'approbation des esprits sages et des bon citoyens. Ce n'est pas que je n'aie comme tout le monde sur divers points mon inclination particulière et mes préférences personnelles, mais je persiste à appeler ces questions *des questions secondaires*, à côté de la question capitale de la réforme politique et administrative de la France¹⁸⁴. »

L'ouvrage se veut aussi une contribution aux discussions relatives au suffrage universel et à la forme souhaitable d'un gouvernement « libéral ». L'univers mental de ce débat n'est pas exclusivement français : les travaux des publicistes anglais (Thomas Hare, James Lorimer, John Stuart Mill, etc.) représentent, de toute évidence, une source d'inspiration tout à fait essentielle, en particulier concernant les mécanismes institutionnels de « régulation » du suffrage universel. Cependant, les enjeux de sa réflexion concernent très directement les stratégies menées par l'opposition « libérale » en France. Etablir « le plan d'une réforme qui embrasse tout l'État », c'est d'abord proposer une critique systématique du régime impérial et avancer une forme de programme alternatif. C'est énoncer des *conditions* susceptibles de rendre « acceptables » un régime, y compris celui instauré par Napoléon III. En fait, le livre opère un important travail de formalisation qui vise à constituer en *doctrine* ce qui s'apparente d'abord à *un point de vue politique* : des ressources intellectuelles de divers ordres (historiques, philosophiques, constitutionnelles, etc.) sont mobilisées et s'entremêlent pour formaliser (et systématiser) une pensée politique hissée au niveau des considérations prophétiques sur le destin du pays. La dernière partie, intitulée « Quelques notions d'histoire nationale, et quelques conseils à la génération présente », emprunte d'un ton très mélancolique, évoque l'histoire de la France – et notamment ses épisodes « sombres », telle la Convention, avec sa « place publique inondée de sang » et son « Assemblée esclave de la populace » – puis la place dans le monde, les dangers qui la guettent, le risque de « décadence ».

b) « Des institutions et des principes de gouvernement »

¹⁸⁴ *Ibid.*, p.157.

La première partie de l'ouvrage, écrite avec la plume du philosophe, à la manière d'un Montesquieu, traite de « ce qu'il faut entendre par les mots démocratie, gouvernement démocratique, et des dangers que court ce genre de gouvernement ». Prévost-Paradol déclare qu'il n'a « point de prétention à l'originalité » en ces matières, mais souhaite les traiter avec « précision » et clarté », à l'aune des expériences récentes. Le mot « démocratie » est « aujourd'hui dans toutes les bouches », explique l'auteur. Mais il règne à son propos une certaine confusion en ce qu'il s'applique à la fois à la société et au gouvernement. Il est ainsi différent États dans laquelle la société est « démocratique » – notons que l'auteur ne définit pas exactement ce qu'il entend par ce qualificatif – ; mais pour que cette société soit « politiquement constituée en *démocratie* », il faut qu'elle ait un « gouvernement démocratique », c'est-à-dire « que le peuple s'y gouverne lui-même, selon la volonté du plus grand nombre et en observant la loi des majorités ». De ce point de vue, la monarchie de Juillet était une « société démocratique » mais non un « gouvernement démocratique ». Cette clarification conceptuelle présente une utilité : permettre à l'auteur de formuler le problème qui l'intéresse au premier chef, c'est-à-dire la question du passage du premier état au second. Qu'une société devienne « démocratique » constituerait une transformation « inévitable » et « irrévocable » – termes d'un certain fatalisme annonçant qu'il s'agit de *s'en accommoder*. En revanche, ce qui inquiète le publiciste – qui parle d'un « redoutable problème » – c'est le moment où la société « touche enfin à ce gouvernement démocratique » et découvre « une mer nouvelle, plus agitée et plus périlleuse que tous les parages qu'elle a traversés¹⁸⁵ ».

Le « redoutable problème » que pose à l'académicien le « gouvernement démocratique » est en fait double. Ce gouvernement serait prompt à « se corrompre » et à tomber dans l'« anarchie » et le « despotisme ». Dans un chapitre très « tocquevillien » intitulé « Du despotisme démocratique », il se livre à une critique à peine voilée du Second Empire qui repose sur l'assentiment de la « multitude » et la résignation « des gens éclairés ». Le second problème tiendrait à ce que le « gouvernement démocratique » repose sur une fiction, un principe faux selon lequel le plus grand nombre des citoyens est en mesure de faire « un usage raisonnable de son vote », c'est-à-dire selon lui conforme à la justice et à l'intérêt général. Or un vote « raisonnable » nécessite des « lumières » dont la majorité de la population est dépourvue. Face à ces deux problèmes, la question que pose

¹⁸⁵ *Ibid.*, resp. p. 161, 164-165.

Prévost-Paradol est de savoir quelle forme institutionnelle il convient de donner au « gouvernement démocratique » pour qu'il assure, de son point de vue, à la fois « l'ordre et la liberté ». Pour partie, la solution tient en une réforme du droit de suffrage permettant « d'atténuer » ses inconvénients ; elle tient également à l'adoption d'un modèle institutionnel spécifique, présentant certains caractères (tel le bicaméralisme).

S'agissant du premier point, Prévost-Paradol affirme « respecter » le suffrage universel (masculin) qui a effectué avec la France, dit-il, un « mariage de raison » plutôt que d'inclination (*Journal des Débats*, 29.04.1868). Néanmoins plusieurs pages sont consacrées aux moyens d'en « atténuer » les inconvénients. Il réclame tout d'abord une presse libre et le droit de réunion « pour faire pénétrer dans le corps électoral l'intelligence des intérêts publics et l'habitude des discussions raisonnables ». Il recommande ensuite le vote par bulletin autographe, le secret du vote et le développement de l'instruction primaire. Pour assurer la « liberté de choix » de l'électeur, s'assurer qu'il ne soit plus « le jouet du pouvoir et des partis », il faut aussi combattre les pressions exercées sur lui, notamment par l'usage de « menaces » et de « promesses » (et de dons). Mais inculquer les deux « garanties » principales d'un « vote raisonnable » que sont les « lumières » et « l'indépendance », est un « moyen lent et incertain ». Il convient donc selon lui de recourir à d'autres procédés devant assurer la formation d'une « bonne représentation nationale » – c'est-à-dire dans laquelle les « hommes éminents » ne seraient pas exclus et la « majorité » ne pourrait « opprimer » la « minorité ». Si la solution du suffrage gradué semble avoir sa préférence, il opte finalement pour le suffrage « accumulé » qui accroît les chances de la « minorité » d'être représentée¹⁸⁶.

La deuxième partie de l'ouvrage traite « Des institutions et des principes de gouvernement qui conviennent à la démocratie française ». L'auteur procède alors de façon systématique, évoquant chapitre après chapitre les différentes institutions depuis les procédures d'élection du parlement jusqu'à la situation de la magistrature ou de l'armée. Point notable : en sus de la liberté de la presse et d'une réforme « libérale » de la justice, Prévost-Paradol réclame une complète séparation de l'Eglise et de l'État¹⁸⁷. Après avoir établi les vertus du « self-government, ou gouvernement de soi-même » dans les assemblées locales, Prévost-Paradol évoque la « seconde Chambre », c'est-à-dire celle élue

¹⁸⁶ *Ibid.*, resp. p.175, 181.

¹⁸⁷ Deuxième partie, chapitre IX, « Des lois sur les cultes » (p. 230 et s.)

au suffrage populaire, appelée également « Chambre basse ». Pour l'auteur, en cas de conflit avec le pouvoir exécutif « le dernier mot » doit revenir à la chambre sinon elle n'est qu'un « corps consultatif ». Elle vote le budget et les lois, et chacun de ses 600 membres dispose du droit initiative en matière de législation. « Dans le gouvernement parlementaire, indique le publiciste, tout désaccord sérieux entre le ministère et la majorité doit entraîner la chute immédiate du ministère et son remplacement par les chefs de la majorité nouvelle ». La désignation du président du conseil devrait incomber à cette chambre élective. Il conclut son développement en indiquant que « cette puissante Assemblée » doit être « contenue » de deux façons : d'abord par « le droit indispensable » de dissolution qui revient au pouvoir exécutif ; ensuite par l'existence d'une autre assemblée, dont le concours est nécessaire pour la confection des lois, la « Chambre haute ». Il expose en ces termes les « avantages » de son existence :

« L'existence d'une Chambre haute a plusieurs avantages : les lois soumises à une double discussion sont plus mûrement délibérées ; l'expérience d'un certain nombre de fonctionnaires distingués ou d'hommes éminents qui ne peuvent, pour diverses raisons, siéger dans l'autre Chambre, n'est point perdue pour la chose publique [...] ; enfin, cette Chambre haute peut offrir un point d'appui solide à l'opinion et au gouvernement dans le cas où l'autre chambre abuserait inconsidérément de son pouvoir [...] ¹⁸⁸. »

Cette chambre haute disposerait d'attributions identiques à l'autre chambre. Le point de discussion concerne la façon de la former. Prévost-Paradol rejette à la fois l'attribution des sièges de façon héréditaire et la nomination à vie par le souverain ; un mode d'élection différent de la chambre basse, au motif que la première manière est exclue dans un gouvernement démocratique, et que la seconde ne procurerait pas à la chambre « l'autorité nécessaire » pour remplir son rôle et qu'elle ne convient qu'à la monarchie. Il propose que les conseils régionaux forment le corps électoral qui procéderait à son élection – soit 250 membres, renouvelés tous les dix ans, plus une cinquantaine de sièges « attribués de droit à certaines hautes fonctions », tels le président de la Cour des comptes, celui de la Cour de cassation, les amiraux, les maréchaux.... et deux membres de chaque académie de l'Institut. De cette façon, commente l'académicien,

« le pays pourrait profiter des lumières de plusieurs hommes éminents qui n'auraient pas dans les départements une situation personnelle assez considérable pour arriver à la Chambre haute par

¹⁸⁸ *Ibid.*, resp. p. 187, 189, 191.

le choix des Assemblées régionales, et qui sont encore moins en état ou en goût de courir les chances d'une élection populaire à la seconde Chambre¹⁸⁹. »

Parmi ces « hommes éminents qui n'auraient pas dans les départements une situation personnelle assez considérable », ne faut-il pas compter Prévost-Paradol ?

Prévost-Paradol dessine donc le modèle d'un « gouvernement parlementaire » très inspiré de l'exemple anglais, et c'est pourquoi il consacre un chapitre entier à la « responsabilité ministérielle ». Mais la particularité de son analyse est d'envisager que le mécanisme institutionnel proposé puisse s'appliquer aussi bien à une monarchie qu'à une république. « Nous nous sommes particulièrement attachés à n'admettre que des éléments également acceptables pour une démocratie monarchique et pour une démocratie républicaine » indique clairement l'auteur. Prévost-Paradol constate cependant que vis-à-vis de la République, il existe encore de très fortes réticences dans l'opinion – qu'il qualifie de « difficultés d'imagination » – et qui tiennent aux souvenirs laissés par l'expérience de la première République. Toutefois, précise-t-il, « les hommes éclairés » sont en mesure de concevoir « l'idée d'une république bien organisée, capable de maintenir l'ordre, d'assurer la liberté. » Il ajoute que « l'expérience » n'est nullement contraire à cette conviction : en effet, la seconde République n'avait-elle pas « triomphé du désordre » et « remis le sort de la patrie entre les mains de l'élite de la nation ? ». Néanmoins, indique l'auteur, « un préjugé si répandu contre elle doit compter dans la pratique, et prendre rang parmi les difficultés de fait que cette forme de gouvernement peut malheureusement rencontrer en France. » Sans compter le problème d'accorder le droit de dissolution au Président de la République, qui est un « homme de parti », et non un « observateur désintéressé » comme est supposé l'être un roi constitutionnel. Et le publiciste de préciser qu'il « [donne] pour cette principale raison, la préférence à la monarchie constitutionnelle sur la république¹⁹⁰. »

3. Monarchie constitutionnelle ou République ?

a) « L'indifférence » en matière de régime

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 193.

¹⁹⁰ *Ibid.*, resp. p. 198, 199, 200, 204.

Peu avant sa disparition Pierre-Antoine Berryer, le célèbre avocat « légitimiste » et « libéral », décrivait en ces termes, dans une lettre personnelle, sa relative indifférence à la *forme* du régime – mais non au mode de gouvernement :

« Après l'épuisement et la chute des gouvernements qui se sont succédés comme des expédients salutaires dans des circonstances périlleuses, mais comme des expédients sans garantie de durée, sans conditions réelles de stabilité, il est impossible de prévoir ce que sera la forme et la nature du gouvernement qui sortira d'une crise nouvelle [...] Tout est possible, mais quelque soit la forme du gouvernement qui triomphe en des jours d'orage, ce gouvernement ne pourra vivre qu'à la condition d'accepter, de consacrer les libertés publiques, de les pratiquer loyalement. Le régime constitutionnel sera la loi et la condition inévitable de l'avenir. Empire, royauté, république, ne pourront, si ce n'est s'établir, du moins subsister quelque temps avec honneur, qu'en assurant au pays, dans la libre action de députés régulièrement et librement élus, le *self-government*¹⁹¹ »

L'éminent homme politique se montre ainsi pour le moins circonspect quant aux chances d'un retour de la monarchie. Alors que les régimes se succèdent, il importerait surtout de fonder enfin un régime *stable*, c'est-à-dire un gouvernement *constitutionnel*, d'établir le *self-government*. Cette *relative* indifférence à la forme de gouvernement n'est sans doute pas sans rapport avec la trajectoire qui a conduit Berryer à s'écarter des consignes d'abstention du Comte Chambord pour (ré)intégrer la lutte politique dans les rangs de l'opposition « libérale » dont il devient l'une des figures majeures au yeux de l'opinion. N'a-t-il pas été élu aux élections législatives de 1863 par un comité et par une campagne souhaitant incarner « l'union libérale » ? Cependant, le propos correspond aussi à une humeur plus diffuse que partage la frange de l'élite intellectuelle et politique qui se reconnaît dans les revendications portées par « l'opinion » dite « libérales ».

À tel point que cette attitude apparaît quasiment constitutive du positionnement « libéral » dans la configuration politique des années 1860. Elle revêt la forme d'une sorte de *mot d'ordre*, continûment répété, qui expriment et organisent les visions et les croyances de ceux qui se disent « libéraux ». Casimir Périer (fils), « libéral orléaniste » s'il en est, s'exprime en ces termes à l'adresse d'Ernest Picard :

« Esprit libre, exempt de précautions et de préjugés, laissant de côté les querelles de mots et les subtilités du langage, je vais au fond des choses et je

¹⁹¹ Lettre de Berryer à Lacombe, 25 août 1868, in *Journal politique de Charles de Lacombe*, publié pour la société d'histoire contemporaine par A. Hélot, tome I, 1907, p. XXXI- XXXII.

ne comprends pas qu'entre gens intelligents et vraiment amis de la liberté il puisse y avoir de distances sérieuses sur le mode (je ne dis pas le *nom* et la *forme*) du gouvernement du pays. Quand on est d'accord sur le mode, le nom et la forme deviennent très secondaires. Si j'ai comme d'autres, mes préférences théoriques, je suis bien décidé à ne faire obstacle à aucune forme, à aucun nom et à donner le plus loyal concours à tout effort qui sera fait dans la vie de la liberté et de l'honnête politique¹⁹². »

Cette focalisation sur le *mode* de gouvernement structure tout le travail idéologique mené par les « libéraux » pour construire le débat public au-delà des divisions politiques traditionnelles, autour de problématiques et de clivages qui sont les leurs. D'où, en particulier, l'importance pour les publicistes « libéraux » de la thématique des fonctions de l'État et de sa « réforme » qui se trouve systématiquement posée et imposée dans les cadres idéologiques forgés par les « libéraux ». Le propos de Saint-Marc Girardin s'avère à cet égard très révélateur :

« Mon scepticisme ne va pas jusqu'à dire qu'il n'y a ni bons ni mauvais musiciens et que tous se valent ; je crois seulement que si nous ne voulons pas entendre le même air, il faut changer le morceau de musique qu'on nous joue depuis quatre-vingt ans. [...] une règle pour en juger. Il y aura les dynasties qui auront fait ou adopté la réforme de l'Etat, et celles qui la repousseront » (*Journal des Débats*, 22 août 1868)

Le problème n'est pas tant le « musicien » que le « morceau de musique » joué.

Si dans les années 1860, cette indifférence affichée fait quasiment figure de lieu commun dans ces milieux, elle aurait représenté dix, quinze ou vingt ans plus tôt, lorsque « républicains » et « monarchistes » formaient des camps distincts et défendaient des opinions qui passaient pour irréconciliables, une transgression certaine. C'est à partir de la fin des années 1850 que l'on peut trouver la trace d'un travail intellectuel de dépassement des anciennes oppositions et de conciliation des contraires. À cet égard, on peut lire *La liberté* (1859) de Jules Simon, philosophe revenu de l'éclectisme, comme la tentative de définir un gouvernement non du point de vue du régime mais du mode de gouvernement souhaitable, c'est-à-dire en l'occurrence conforme au « crédo libéral ». Certes, l'auteur ne prône pas explicitement l'indifférence en matière de gouvernement : « Nous entendons professer assez haut, depuis quelque temps, le bizarre principe de l'indifférence en matière de constitution politique », explique celui-ci, qui juge ce

¹⁹² Lettre de Casimir Périer à Ernest Picard, 8 septembre 1868. Archives de Bibliothèque Nationale de France, Manuscrits Ernest Picard, NAF 24370.

scepticisme « le fruit naturel des révolutions¹⁹³. » Mais sa démarche consiste bien pourtant à dépasser la question des formes de gouvernement pour « rechercher s'il y a des principes communs et supérieurs à toutes les constitutions¹⁹⁴. » « Je ne parlerai ni à un parti ni au nom d'un parti, je parlerai à tout le monde au nom de la liberté et de la morale », précise ce publiciste dont la trajectoire se caractérise par une prise de distance progressive avec l'opinion « monarchiste », transmuée en défense de la « liberté »¹⁹⁵. L'ouvrage du duc de Broglie, *Vues sur le gouvernement de la France*, « tiré à l'été 1861 à un petit nombre d'exemplaires lithographiés » avant d'être saisi chez l'imprimeur¹⁹⁶, atteste également de l'évolution des croyances intervenues jusque dans les rangs « orléanistes ». En effet, si cet homme du grand monde, ancien ministre de la monarchie de Juillet, continue de défendre « la monarchie constitutionnelle » comme le meilleur des gouvernements possible, il s'emploie cependant à imaginer l'avènement possible d'un gouvernement républicain non comme une catastrophe, plutôt comme un « pis aller » souhaitable, ou du moins admissible si la restauration s'avère impossible – à condition toutefois que ce gouvernement « abdique ses tendances antisociales¹⁹⁷ », respecte la propriété, la famille, et ne se trouve pas soumis à une chambre populaire omnipotente. Et de formuler ainsi « la seule alternative qui reste aux amis de la liberté : fonder « une république qui touche à la monarchie constitutionnelle » ou une « monarchie constitutionnelle qui touche à la république¹⁹⁸ ».

Dans les années 1860, d'autres publicistes « libéraux » se font les théoriciens assumés de cette *relative* indifférence à la forme de gouvernement. C'est le cas en particulier de Prévost-Paradol, qui affirme dans son maître ouvrage, *La France nouvelle*, que le modèle institutionnel qu'il propose pourrait convenir tant à une « démocratie monarchique » qu'à une « démocratie républicaine ». Un jeune rédacteur d'opinion « démocrate » explique que cet ouvrage est un « signe des temps » :

« C'est un signe des temps, que les esprits les plus enclins par la tournure de leur esprit, de leur tempérament, leurs idées, leurs relations, leurs antécédents mêmes à soutenir les principes de la monarchie

¹⁹³ Jules Simon, *La liberté*, 1859, p. 286-287.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 289.

¹⁹⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁶ Victor de Broglie, *Vues sur le gouvernement de la France*, 1870, p. 1. L'ouvrage a été édité dix ans plus tard par son fils, Albert de Broglie.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. LXX.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. LXXII.

constitutionnelle, font sans trop se faire prier depuis quelques temps des avances à l'idée républicaine¹⁹⁹. »

S'agit-il d' « avances » faites seulement à l'idée républicaine – et non, implicitement, au régime existant ? Lors de la publication de la *France nouvelle*, l'écrivain Saint-Marc Girardin s'interroge lui aussi sur ce trait essentiel de l'attitude politique de son jeune collègue des *Débats* et de l'Académie. Il le décrit également comme caractéristique de la génération à laquelle il appartient :

« Je ne m'étonne pas que les hommes de *La France nouvelle*, que ceux qui doivent avoir une grande part à sa destinée, aient, presque malgré eux, cette indifférence déclarée et obstinée aux questions de dynasties et de formes, car je confesse qu'il est difficile aux hommes, même de l'ancienne France, de ne pas se sentir atteints par le même sentiment. Il faut le leur pardonner, pourvu qu'ils n'en profitent pas. C'est en effet la faute de notre histoire. Nous avons vu tomber l'une après l'autre tant de dynasties qu'il est impossible de combattre toujours efficacement la mobilité des révolutions par la stabilité des convictions. » (*Journal des Débats*, 22 août 1868)

On ne saurait mieux exprimer que par ce propos émanant d'une figure de « l'ancienne France » l'affaiblissement des allégeances à « l'orléanisme » qui s'observe sous le Second Empire, y compris chez les anciens dignitaires du régime. Les raisons essentielles de cet affaiblissement tiennent à la dévaluation brutale subie par le label « orléaniste » après 1848 ainsi qu'à la faiblesse objective des chances d'un retour au pouvoir des princes héritiers – excepté en cas de crise du régime impérial, auquel cas une entente avec les « légitimistes » serait nécessaire (d'où, notamment, la persistance dans le discours « libéral » de la thématique de l'indifférence « aux personnes »)²⁰⁰. Même les figures associées à « l'orléanisme », et restées proches des héritiers du roi Philippe, se définissent davantage par leur fidélité à un *credo* qu'à une dynastie. Á cet égard, il est significatif que le duc d'Aumale prenne soin de préciser que les princes d'Orléans n'ont jamais demandé à « leurs amis » le « genre de fidélité qu'exigent les prétendants »²⁰¹ – serait-ce parce que cette fidélité s'amenuisait à mesure que l'Empire paraissait se consolider ?

¹⁹⁹ Arthur Ranc, à propos de *La France nouvelle*, in *Le Bilan de l'année 1868. Politique, Littéraire, dramatique, artistique et scientifique*, par MM. Castagnary et al., 1869, p. 171.

²⁰⁰ Dans les années 1850, diverses tentatives de rapprochement ont été menées par des chefs des deux camps dans le but de sceller un pacte de réconciliation et de succession au pouvoir en cas de changement de régime. notamment Stéphane Rials, *Le légitimisme*, Paris, Puf, 1983, p. 65 et s.

²⁰¹ Henri d'Orléans, duc d'Aumale, *Ecrits politiques...*, *op. cit.*, p.169.

Dans une de ses *lettres de Verax*, datée du milieu de la décennie 1860, le duc d'Aumale évoque le supposé changement d'attitude « d'une grande partie au moins de la bourgeoisie ». Certes, il demeure, selon lui, aux yeux des « classes moyennes », « une part d'inconnu trop grande dans la République » pour qu'elle se rallie à ce régime ; certes, la bourgeoisie continue de redouter « les changements du pouvoir exécutif » dans un pays où ceux-ci deviennent « si promptement des révolutions. » Cependant, écrit-il :

« Le courant du temps l'entraîne pourtant de plus en plus vers les idées démocratiques. Elle n'aspire plus à un monopole politique. Elle a honte d'avoir laissé tomber naguère, comme elle a fait, le gouvernement constitutionnel, et sent qu'elle n'a plus le droit de prendre le peuple sous une sorte de tutelle. À mesure que les républicains sont devenus moins jacobins et plus libéraux, elle s'est sentie devenir plus démocratique. Cette transformation s'est opérée presque à l'insu des anciens chefs reconnus du parti constitutionnel²⁰². »

Ces remarques du prince d'Orléans – certes le plus « bleu » des princes – constituent le témoignage précieux pour documenter une possible évolution des mentalités dans le sens d'une plus grande acceptation de la « démocratie ». Pour expliquer que « le courant du temps » entraîne de plus en plus » l'opinion des « classes moyennes » vers les « idées démocratiques », le prince d'Orléans mentionne une raison essentielle à ses yeux : « les républicains sont devenus moins jacobins et plus libéraux ». L'« opinion démocrate » n'est-elle pas en effet, à cette période, portée par des personnalités qui assument le caractère « modéré » de leurs positions, leur rejet d'un renversement de l'ordre établi, leur distance à l'égard des « utopies » révolutionnaires ? Pour autant, rien ne permet de penser que l'hostilité à l'égard de la République, qui demeure toujours associée au risque du « désordre » dans les écrits « conservateurs », ait réellement disparu dans l'opinion des « classes moyennes » – comment oublier que l'Empire s'est bâti puis s'est consolidé avec l'assentiment de cette frange de la population ?

Le jeu des étiquettes « libéral » et « démocrate », on l'a souligné, autorise donc un certain *flottement* sur plan des allégeances et des placements politiques. Si dans la jeunesse qui se veut « libérale » le détachement à l'égard de la forme monarchique paraît prononcé, ce détachement ne l'a pas conduit à embrasser le combat *frondeur* pour l'avènement de la République ; précisément, dans cette période, du moins jusqu'à la toute fin des années

²⁰² *Ibid.*, p.165-166.

1860, un jeune « libéral » se définit avant tout par son appartenance à *l'opposition*, « libérale » s'entend, contre l'Empire « autoritaire », c'est-à-dire pour la restitution des « libertés » confisquées, mais non pour le renversement du régime, et moins encore de l'ordre social ; sa préférence intime peut aller ou non à la République, cependant il est difficile d'évaluer cette préférence intime tant la question ne se pose guère. Le flou des étiquettes participe de la construction d'identités politiques ambivalentes qui répondent à des stratégies de placement²⁰³. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1860, Prévost-Paradol s'efforce-t-il sans cesse de démentir l'accusation « d'orléanisme » – et ce bien qu'il fréquente la famille héritière et les principales figures qui s'y trouvent encore associées, parmi lesquelles son ami Thiers. Il doit cette réputation à sa position de rédacteur aux *Débats*, organe réputé être celui de la mouvance « orléaniste », ainsi qu'à la manière dont il a lui-même construit son image publique en se situant dans le sillage – si ce n'est en héritier – des grandes personnalités « libérales » ayant accédé à la notoriété sous les monarchies. Cependant, si cette réputation lui vaut une reconnaissance intellectuelle de premier ordre, elle constitue un handicap, un embarras sur le plan électoral ; et puis, elle contrevient à tout le travail intellectuel visant à délégitimer les divisions anciennes au profit d'une « union libérale ». S'il refuse le « label » « orléaniste », il n'en accepte pas pour autant celui de « démocrate », qui ne lui correspond pas – seul l'étiquette de « libéral » lui sied.

Il va donc sans dire que le flottement des étiquettes, concomitant d'une redéfinition des allégeances politiques, caractérise la conjoncture qui voit s'affirmer une « union libérale ». La mise au second plan des questions *qui* divisent, on l'a vu, représente la condition essentielle de toute union politique, intellectuelle, et surtout électorale incluant côte à côte des sympathisants réputés « républicains » ou « monarchistes » (y compris des « légitimistes » comme Berryer). Elle répond à une tactique plus ou moins assumée comme telle. Ainsi Thiers de rappeler à la prudence, à la fin des années 1860, *Le journal de Paris*, de réputation « orléaniste », en le priant de laisser de côté dans les discussions publiques « la question dynastique » :

« Ce qu'il nous faut à nous, libéraux français, dans les élections, c'est l'union. Or la question dynastique ferait perdre la tête à bien des gens en France. [...] *Le Journal de Paris* a plus d'importance par sa signification que

²⁰³ Voir Annie Collovald, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, juin 1988.

par le nombre de ses abonnés. S'il paraît s'engager dans la question dynastique, on en tirera des conclusions à perte de vue [...] Restez fidèle au seul programme, non seulement prudent, mais juste et vrai : les libertés nécessaires, n'importe la forme et la personne du gouvernement, et quant aux personnes surtout, que Dieu s'en charge et s'en tire comme il voudra²⁰⁴. »

L'habileté tactique de Thiers prend ainsi la forme d'une prudence avisée à l'égard de l'avenir. Cependant, l'émergence d'un « radicalisme républicain » et le retour des luttes ouvrières à partir de la fin de la décennie viennent bouleverser les modes d'affiliation identitaires et recomposer le jeu des placements (cf. chapitre 5). Dans un contexte où l'avenir du régime, autrefois tout puissant, apparaît plus incertain, une frange du mouvement « républicain » adopte désormais une attitude *révolutionnaire* et fait revivre une critique aux accents socialistes. Cette réapparition d'un possible « danger révolutionnaire » constitue un facteur essentiel expliquant le ralliement des « libéraux » à l'Empire au début des années 1870 – dans cette conjoncture nouvelle, ce n'est plus à l'accusation « d'orléanisme » que Prévost-Paradol doit répondre, mais à celle d'être devenu un homme du régime.

L'indifférence affichée par les « libéraux » à l'égard de la *forme du régime* et du *nom du prince* a souvent été considérée, de façon rétrospective, comme une forme de détachement à l'égard des contingences politiques qui rendrait possible, à terme, une adhésion à la « République ». Mais l'avènement de celle-ci paraît d'autant moins probable que l'Empire apparaît solide – la remise en cause de son existence même n'est pas à l'ordre du jour. Le mot d'ordre, qui retraduit une humeur idéologique diffuse dans les milieux « libéraux », doit être perçu dans toute son ambiguïté : s'il peut signifier *pourquoi pas la république*, ou *pourquoi pas Chambord* (dont le retour au pouvoir paraît irréaliste), il résonne aussi comme un *pourquoi pas le régime existant*, c'est-à-dire la monarchie de la dynastie au pouvoir – *pourquoi pas Napoléon III*. Laboulaye en rédigeant son *Parti libéral* affirmait qu'il cherchait à « réconcilier l'Empire et la liberté ». C'est, en définitive, toute la bataille des « libéraux » que d'exiger de l'Empire autoritaire des réformes « libérales » en assumant de façon plus ou moins explicite qu'il n'est pas exclu de « se réconcilier » avec lui, de façon à rompre l'exclusion politique des « libéraux ». Ni Laboulaye, ni Prévost-Paradol (ou d'autres qui partagent leurs vues) n'ont fait état d'une opposition « irréductible » au régime en place ; celle-ci serait plutôt « conditionnelle », précisément en

²⁰⁴ Lettre de Thiers à Jean-Jacques Weiss, 23 octobre 1868, in Daniel Halévy, *Le courrier de monsieur Thiers*, Paris, Payot, 1921, p. 315-316.

ce qu'elle pose des conditions (plus ou moins) acceptables – l'un comme l'autre se félicitent des réformes entreprises par le pouvoir dès le début des années 1860 dans le sens d'une « libéralisation du régime ». Cette posture rejoint d'une certaine façon la ligne politique fixée par Thiers et Emile Ollivier au sein du Corps législatif, celle d'une opposition de *troisième voie* qui rassemblerait les soutiens à l'Empire souhaitant son évolution « libérale ». Dans cette perspective, l'indifférence présumée à l'égard des dynasties relève sans doute moins d'une « liberté d'esprit » que d'un sens politique particulier dont la disposition au ralliement, qui conditionne l'accession au pouvoir politique central des porte-parole du groupe, constitue un trait essentiel.

b) Une concurrence libre ou faussée ?

De façon générale, l'historiographie (en particulier des idées politiques) met en scène l'existence de grands courants idéologiques, de grandes options politiques appuyées sur des doctrines (bonapartisme, légitimisme, républicanisme, etc.) qui divisent la société et mobilisent les groupes politiques en concurrence. Si cette classification en compartiments comporte une valeur heuristique certaine, il n'est resté pas moins qu'elle peut, parfois, empêcher de poser un regard plus nuancé sur ces frontières idéologiques, beaucoup plus troubles qu'elles ne le paraissent, et de s'inquiéter des nuances, des points de croisements, des points communs plutôt que des différences entre différentes idéologies ou entre appartenances politiques. De ce point de vue un autre mode d'analyse consisterait, notamment, à faire l'hypothèse d'un *continuum* de positions conservatrices (c'est-à-dire attachées à la défense de l'ordre social), sur lesquelles se distribueraient moins de grandes idéologies que des *prises de positions* prenant sens les unes par rapport aux autres. Le propre de la catégorie « libéral » est précisément d'obliger l'analyste à sortir des classifications trop étroites ou rigides. Qu'est-ce qui distingue le positionnement « libéral » des autres positions conservatrices ? L'histoire politique rappelle qu'on ne saurait y répondre de façon trop absolue et décontextualisée : ainsi la grande crise du milieu du siècle – 1848 – a montré combien la peur sociale pouvait souder les milieux dirigeants qui, en d'autres circonstances, sont opposés pour la conquête du pouvoir. De même en matière d'idéologie : si tous les porte-parole des élites ne sont pas « libéraux » en économie à la manière des *économistes*, rares sont ceux (y compris dans le camp « démocrate ») qui ne souscrivent pas aux dogmes de l'économie politique – notamment s'agissant des aspects sociaux de l'organisation de l'économie (réglementation du travail, etc.).

Certes, les conceptions du libéralisme, héritier des idées de 1789, s'opposent, *sur le plan des principes*, à la vision proprement contre-révolutionnaire, défendue par les portevois du clergé ou de la noblesse restée attachée au retour du roi bourbon. *En pratique*, cependant, elles n'en diffèrent bien souvent que par certaines *nuances*. Lorsque des publicistes réputés « libéraux » évoquent la nécessité d'une « réforme des mœurs » fondée sur la défense des autorités sociales, cette vision est-elle si éloignée des autres formes de conservatisme ? Quand Mgr Dupanloup, désigné comme la voix « libérale » du clergé, fustige toute forme d'éducation émancipée de la tutelle de la religion et de la famille, des valeurs d'ordre et de discipline qui y sont attachées²⁰⁵, sa pensée est-elle si éloignée des autres formes de conservatisme ? Il importe ainsi de ne pas ignorer tout ce que la pensée « libérale » « emprunte », ou du moins « partage », en tant que forme d'expression conservatrice, avec les visions dites « traditionnalistes » – de ne pas ignorer l'acquiescement commun des dominants aux formes de leur domination sociale. C'est d'ailleurs, notons-le, dans les années 1860, que naît précisément à *la croisée* de l'univers « libéral » et « traditionnaliste », du monde des élites « libérales » et de celles « bonapartistes », le projet intellectuel (promis à un bel avenir) d'une « réforme sociale » destinée à lutter contre les « désordres moraux » de la société, conçue par Frédéric Le Play et son réseau. Dans le domaine strictement politique, les pratiques de contrôle de l'élection ou la politique de compression mises en place par les autorités publiques sont justifiées par des arguments et des motifs que les « libéraux » ne rejettent pas *en principe*, qu'il s'agisse de la nécessité d'assurer la paix sociale ou de « guider » le « suffrage universel ».

Les publicistes « libéraux » défendent, on l'a vu, divers procédés susceptibles de neutraliser ou de contrebalancer les verdicts du suffrage universel (depuis le vote gradué jusqu'au Sénat, en passant par les modes de scrutin). Nombre d'entre eux pourrait même proclamer, avec Saint-Marc Girardin qu'ils « ne [contestent] pas les procédés de direction que l'administration emploie avec le suffrage universel » (*Journal des Débats*, 27.01.1863), mais seulement leur exercice « abusif ». Dans le discours « libéral », l'exaltation de la « Liberté » cohabite aisément avec l'attachement aux tutelles exercées sur les classes populaires et le souhait d'une répression de la dissidence. Ainsi, Prévost-Paradol lui-même, chantre de la liberté de la presse, pour défendre sa restriction lorsqu'il

²⁰⁵ Voir par exemple son ouvrage *De l'éducation* (1^{er} édition 1850).

s'agit de presse révolutionnaire²⁰⁶. On retrouve donc la même ambiguïté de l'idéologie de la concurrence en matière politique qu'en économie : celle-ci n'exclut pas l'intervention de l'État, pour peu qu'elle conforte les « intérêts légitimes ».

Dans la *Revue des deux mondes*, Ernest Duvergier de Hauranne décrit la « la démocratie » comme un système concurrentiel, dont le fonctionnement est structurellement inégalitaire. « Le suffrage universel est comme un champ de courses ouvert à tout le monde sans conditions, écrit le jeune publiciste. Le point de départ est le même pour tous, mais les uns vont à pied, les autres à cheval, d'autres en voiture, quelques-uns même se font porter par leurs compagnons, de manière que les chances du combat sont fort inégales²⁰⁷. » Selon lui, c'est dans un régime de « liberté », c'est-à-dire de libre concurrence, que « les influences sociales » parviendraient à s'exercer au mieux – notamment parce qu'elles auraient la possibilité de se mesurer directement aux voix dissidentes, et de désamorcer le soupçon selon lequel le pouvoir en place se maintiendrait seulement par la force. Il exhorte en conséquence « la bourgeoisie » à « changer de route », dans son propre intérêt, c'est-à-dire à abandonner la solution de la « dictature », pour suivre la voie de « la liberté » – sous peine, par un retour de bâton « d'être écrasée »²⁰⁸.

C'est là, sans doute, un point de divergence essentiel avec les partisans d'une « compression » de la vie politique – certes, peu enclins à partager le pouvoir avec des équipes politiques concurrentes, mais craignant aussi le retour des « désordres ». Comment en effet être certain dans un système plus libre, et même sous réserves de certaines garanties, que les « autorités sociales », et non les forces dissidentes, bénéficieraient de cette liberté et seraient en mesure d'exercer au mieux leur influence sur la société – à différents niveaux depuis l'entretien des tutelles notabiliaires ou cléricales, à l'échelon local, jusqu'à la « bataille de l'opinion » dans la presse ? Cette position relève à sa manière d'une forme de confiance dans « le mouvement naturel des inégalités sociales » (Saint-Marc Girardin) ; d'une certaine façon, elle invite à compter sur l'inertie des relations sociales. C'est pour ainsi dire un *pari*, ainsi que le suggère le propos de Stuart Mill :

²⁰⁶ Anatole Prévost-Paradol, *France nouvelle*, 1868, p. 208 et s. Prévost-Paradol conteste ce qu'il nomme « la théorie de la liberté illimitée. »

²⁰⁷ E. Duvergier de Hauranne, « La démocratie... », *art. cit.*, p. 791.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 819.

« Dans cette démocratie faussement nommée, qui n'est en réalité que le gouvernement exclusif des classes ouvrières, la seule chance d'échapper à la législation de classe sous sa forme la plus étroite, et à l'ignorance politique, sous sa forme la plus dangereuse, repose sur la tendance que peuvent avoir les masses sans éducation à choisir des représentants ayant de l'éducation et à s'en rapporter à leurs opinions²⁰⁹. »

La revendication d'un changement des conditions de la compétition politique (dans le sens d'un desserrement du contrôle des autorités publiques sur l'opération électorale et le débat public), ainsi que d'une modification des modes de contrôle collectif des activités et des dépenses de l'État (le retour du parlementarisme) provient, pour l'essentiel, des porte-parole de franges de la bourgeoisie lettrée exclus de l'accès au pouvoir d'État (postes et ressources), et attachés à renforcer l'autonomie de ses membres (« individus ») dans la gestion de leurs affaires (publiques ou privées). Il s'entend que la « libéralisation » souhaitée de la compétition politique devrait favoriser les chances des porte-parole de s'imposer dans les élections, et donc leur permettre de (re)gagner en influence sur les affaires de l'État. Il s'entend également que cette compétition ne saurait être totalement « libre et non faussée ». Une compétition politique plus libre marginaliserait les opinions « révolutionnaires » étant donnée, affirment les publicistes « libéraux » que la lutte contre les idées dissidentes ne se gagne pas (ou pas seulement) en les étouffant par la répression, mais en les combattant « au grand jour » (le leitmotiv devient récurrent au moment où s'amorce un regain de combativité ouvrière). Et puis, le retour au « parlementarisme » permettrait la réintégration de « l'opposition », c'est-à-dire l'accès au pouvoir politique des fractions de l'élite qui en sont exclues, et instituerait un mécanisme de régulation pacifique du contrôle du pouvoir d'État ; il permettrait ainsi de ressouder les différentes fractions des élites dans la gestion commune et collaborative des activités d'État, dans le cadre du régime existant – et donc, *in fine*, de tarir une source essentielle d'inquiétude de ces élites, à savoir l'instabilité politique née de leurs divisions irréductibles. De ce point de vue, on peut considérer les « libéraux » comme formant une sorte d'avant-garde conservatrice qui chercherait à concevoir, et à donc anticiper, les modes et les instruments de conservation de la domination dans une société de compétition politique ouverte, *démocratique*.

²⁰⁹ J. Stuart Mill, *Le gouvernement représentatif*, 3e édition, 1877, p. 310.

TROISIÈME PARTIE :

SOCIOGENÈSE D'UN RALLIEMENT.

« Les menées des radicaux, l'agitation matérielle qui se produit dans Paris inquiètent visiblement l'opinion : les conservateurs ne dissimulent pas leurs appréhensions et l'opposition de gauche se sent débordée et insuffisante à contenir les passions qu'elle a elle-même excitées. »

Extrait d'un rapport de la préfecture de Police de Paris daté du 14 mai 1869, transmis au ministre d'État, Eugène Rouher.

-CHAPITRE 5-

La Fin de « l'Union libérale » ?

Recomposition et radicalisation des prises de position.

« Á côté de ses nombreux défauts, le communisme a du moins le mérite de créer une réaction en faveur de la propriété, et à cet égard les propriétaires lui doivent bien quelque reconnaissance. »
Gustave de Molinari (*Journal des Débats*, 23 avril 1869).

Pour les députés de « l'opposition » élus en 1863, « l'union libérale » était devenue un élément central de leur pratique parlementaire. L'entente entre ces députés a dépassé le simple accord ponctuel sur des votes communs : ils se rapprochent et unissent leurs efforts, en témoigne la « réunion Marie » qui rassemble l'ensemble des députés de « l'opposition » pour discuter des affaires du Corps législatif¹ – seuls Emile Ollivier et Alfred Darimon en sont exclus suite à l'épisode du vote sur la loi de coalition. Tout laisse à penser que ces échanges revêtent un caractère régulier et durable – qu'ils aient lieu chez Marie ou ailleurs, chez Thiers, par exemple, qui les convie à dîner en sa demeure. Certains s'apprécient, nouent des relations au-delà même de leurs divergences politiques supposées : ainsi de Berryer et de Marie, tous deux avocats du barreau, qui résident dans le même immeuble, et s'écrivent en « ami », ou de Thiers et de Jules Favre – n'est-ce pas ce dernier qui, avec l'appui de Berryer, a fait élire Jules Favre à l'Académie française, en 1867 ? Mais cette « union libérale » se trouve bousculée par l'affirmation progressive d'un « tiers-parti » que rend visible le vote sur l'amendement dit des « 42 » : car si la revendication d'une évolution « libérale » de l'Empire s'impose comme un nœud central du débat public, c'est aussi qu'elle est portée par une fraction des milieux dirigeants qui, insatisfaits du caractère absolutiste du pouvoir, affirment leur volonté d'un retour au gouvernement parlementaire.

Dans un rapport de septembre 1867, le préfet de police fait part à l'Empereur de son embarras de devoir jouer en permanence le porteur de mauvaises nouvelles : « Depuis quelques temps, écrit le puissant fonctionnaire, la tâche quotidienne qu'impose la

¹ Selon Darimon, rappelons-le, la réunion rassemble au milieu des années 1860 « MM. Malézieux, Berryer, Marie, Bethmont, Glais-Bizoin, Magnin, Dorian, Lanjuinais, Havin, Piéron-Leroy, Hénon, J. Favre, Carnot, Thiers, E. Picard, Garnier-Pagès, A. Guérault, J. Simon, et Pelletan » Alfred Darimon, *Le Tiers parti sous l'Empire*, 1887, p.234.

préparation de ce rapport est des plus pénibles. Á quelques sources que l'on s'adresse, quel que soit le correspondant que l'on consulte, quelques renseignements que l'on recueille, la situation actuelle apparaît toujours comme peu satisfaisante ; de quelque côté que l'on regarde, on se heurte à des inquiétudes sincères ou à des défiances qu'inspirent des hostilités ardentes². » Les unes comme les autres concernent peu « les masses » qui, selon lui, « ne sont pas gagnées par cette défiance et cette désaffection. » C'est en fait « la portion agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique » qui accentue son *opposition*. Même sentiment chez Michel Chevalier : « Le Préfet de police, sur les observations que je lui ai faites relativement à l'état de l'opinion que je lui ait dit être inquiétant et alarmant au plus haut degré, m'a reconnu, qu'en effet, les classes dirigeantes étaient en insurrection contre le gouvernement » note celui-ci dans ses carnets, début janvier³. Moins d'un an plus tard, sans que cette tendance disparaisse, la situation se trouve cependant passablement modifiée. En cause, « la réapparition subite et bruyante du parti socialiste dans nos grandes villes », selon la formule du procureur général d'Aix⁴. Son collègue de Rouen constate au printemps 1869 que la contestation du régime progresse, mais ferait certainement plus de progrès encore si « les emportements de la presse radicale et le terrorisme socialiste prêché dans les réunions publiques de Paris n'avaient alarmé bien des esprits⁵. » Le spectre du « socialisme » venait ainsi troubler le jeu politique.

C'est à partir de l'année 1868 que s'observe un bouleversement de la configuration politique et intellectuelle du début de la décennie 1860 décrite dans les chapitres antérieurs. Deux nouvelles lois, l'une sur la presse, l'autre sur les réunions publiques, marquent une libéralisation significative du régime. Cette dernière apparaît, dans une large mesure, comme le résultat de la pression exercée par l'opposition « libérale », et en particulier par une frange des élites inquiète de la politique étrangère de l'Empereur. Cependant, ces libertés nouvelles profitent surtout à leurs adversaires. D'une part, « l'opinion » assiste à la floraison d'une presse politique prônant une contestation plus ardente du régime ; d'autre part, la loi sur les réunions se trouve comme détournée de ses buts par la population des quartiers ouvriers de Paris, qui saisit l'opportunité d'exprimer publiquement une critique de la société mettant en cause tous ses fondements. Puis l'année 1869 voit, outre l'affirmation d'un radicalisme « républicain », une recrudescence des grèves qui suscite un

² Rapport du préfet de police, 30 septembre 1867 ; Archives Nationales, AB – XIX – 175.

³ Michel Chevalier, « Journal, 1865-1869 », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} novembre 1932, p. 187.

⁴ Rapport du procureur général d'Aix, 04 octobre 1868 ; A.N. BB/30/389.

⁵ Rapport du procureur général de Rouen, 12 avril 1869 ; A.N. BB/30/389.

véritable émoi parmi les possédants. Dès lors, le danger révolutionnaire devient la préoccupation essentielle des couches dominantes de la société. L'écrivain Mérimée, soutien dévoué de l'Empire, exprime ses craintes à son ami « démocrate », Edmond Adam (1816-1877) : « Ne vous semble-t-il pas que nous allons droit à un bouleversement politique et social bien autrement dangereux qu'en 1848 ? Plus de problèmes s'agitent, plus insolubles. Je ne comprends plus rien à rien. Nous savions ce que le peuple voulait en 1848 : du travail ; aujourd'hui que veut-il ? Tout !⁶ »

Cette transformation du champ idéologique induit ainsi une série de recompositions politiques qu'il s'agit de restituer. D'une part, ainsi que le souligne l'historien Alain Plessis, « les tenants du régime sont en complet désaccord sur la voie à suivre pour arrêter les progrès de l'opposition : ils sont d'avis, les uns de revenir à une politique plus autoritaire, les autres d'élargir les concessions pour offrir des satisfactions à l'opposition modérée⁷ » : cette divergence forme la trame des luttes d'influence qui se nouent dans l'orbite du pouvoir et induit des reclassements. D'autre part, les alliances et les accointances au principe de « l'union libérale », tant sur le plan intellectuel que sur le plan politique, se trouvent fragilisées par l'irruption d'une contestation portée par un personnel labellisé « radical » ou « socialiste ». Les luttes qui s'observent alors n'ont pas pour seul enjeu la redéfinition des rapports de forces et le contrôle des ressources politiques : elles comportent une dimension idéologique forte portant sur la définition des enjeux politiques – en particulier la mise sur l'agenda public des « questions sociales » – et des formes légitimes de l'action politique. Á cet égard, la période est marquée par un durcissement très net des affrontements politiques, qu'il s'agisse de la violence des propos tenus ou de la répression par les appareils d'État. C'est ce processus de radicalisation qu'il convient de ressaisir de façon dynamique. Les « comportements radicaux » sont, en effet « le résultat d'une dynamique de radicalisation qui trouve son impulsion et sa trajectoire dans la confrontation de différents acteurs et groupes politiques, et qui doit nombre de ses spécificités aux configurations conjoncturelles successives dans lesquelles elle s'inscrit⁸. » C'est l'attention portée aux logiques de la confrontation qui permet, non seulement de ne pas prendre les idéologies pour (seul) moteur de la radicalisation, mais aussi de faire apparaître la (re)construction de clivages, et les enjeux dont ils sont porteurs.

⁶ D'après Juliette Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, 1905, p. 409.

⁷ Alain Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés*, Paris, Le Seuil, 1973, p.210.

⁸ Annie Collovald, Brigitte Gaïti, « Questions sur la radicalisation politique » in *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006, p. 22.

Quelles sont les logiques des recompositions politiques qui interviennent à la fin des années 1860 ? Quels sont les ressorts de cette dynamique de radicalisation des prises de position ? Le chapitre analyse tout d'abord cette transformation du champ idéologique à partir de l'année 1868 (section I) ; il traite ensuite des recompositions des milieux « démocrates » dans le contexte des élections au Corps législatif 1869 à Paris (section II) ; enfin, il étudie l'évolution de la dynamique des affrontements politiques à la fin de l'année 1869, au moment de l'élection d'Henri Rochefort (section III).

Section I : La transformation du champ idéologique

1. Le « tiers parti » et la libéralisation de l'Empire

a) Le mécontentement des milieux d'affaires

La crise économique, qui s'affirme vers 1866-1867, ainsi que la menace récurrente de nouvelles guerres, alimentent un sérieux mécontentement d'une frange influente des milieux économiques. Cette crise, provoquée par la guerre de sécession qui frappe les États-Unis, a d'abord atteint l'industrie textile, qui a connu une vague de faillites, mais touche également les mines et la métallurgie – et c'est précisément ce « caractère de généralité » qui inquiète les commentateurs⁹. Des figures du patronat parmi les plus puissantes, tels Augustin Pouyer-Quertier, Jules Brame et Paulin Talabot, intensifient ainsi une campagne « protectionniste », tant dans l'opinion qu'au sein du Corps législatif, visant à obtenir la remise en cause des traités de libre-échange dont la reconduction automatique doit intervenir en 1870. Dans les régions industrielles, ces hommes d'affaires bénéficient d'un soutien d'une partie de la bourgeoisie qui, comme le souligne le procureur général de Rouen, « continue d'imputer, contre toute raison, aux réformes de 1860 la stagnation industrielle et les difficultés commerciales qui ont été le résultat de la crise américaine¹⁰. » Tout l'économie se trouve concernée, en témoigne les difficultés du Crédit mobilier qui frappe les esprits à l'autonome 1867. En 1868, la reprise n'est pas à l'ordre du jour :

⁹ Louis Reybaud, « Des crises actuelles de l'industrie », *Journal des économistes*, décembre 1867, p. 69.

¹⁰ A.N. BB/30/389. Rapport du procureur général de Rouen, 12 avril 1869.

« L'année 1868 commence comme celle de 1867, avec un sentiment universel de crainte et d'anxiété. La sérénité n'existe nulle part dans les esprits » constate le *Journal des économistes* (janvier 1868, p.171-172). Fin janvier, le gouverneur de la Banque de France parle d'une « grève du milliard » pour évoquer la faiblesse de l'investissement – son encaisse est inhabituellement élevée.

Si « le monde des affaires est en proie à un malaise persistant¹¹ », c'est également à cause de la situation au niveau international, et pour partie du fait des échecs de la politique extérieure de Napoléon III. En 1867, l'expédition mexicaine débouche sur un échec complet – après le rapatriement des troupes françaises au début de l'année intervient l'exécution de l'Empereur Maximilien en juin –, fiasco que l'opposition ne se prive pas de souligner, en rappelant son coût financier et humain. L'année précédente, l'Empereur avait choisi de rester neutre dans le conflit opposant l'Autriche et la Prusse, qui aboutit à l'écrasement du premier par le second à Sadowa (le 3 juillet 1866). Dans les milieux d'affaires, l'inquiétude se mêle à la colère : pour Léon Say, hommes d'affaires et pilier de la Société d'économie politique, l'évolution des affaires extérieures pourraient conduire à « un arrêt complet du crédit, une sorte de suspension générale des paiements dans toute l'Europe » et de s'emporter : « Consentira-t-on encore longtemps à se laisser conduire au bord de tels abîmes, sans exiger de celui qui nous conduit qu'il compte un peu avec nous¹² ? ». Les visées expansionnistes du chancelier Bismarck – qui préoccupent particulièrement une personnalité influente comme Thiers et son « double », le journaliste Prévost-Paradol – feraient peser une lourde menace sur la paix en Europe. « Il y a dans l'air un fond d'incertitude et d'anxiété », note l'ami de Prévost-Paradol, Ludovic Halévy, en 1866¹³. Trois ans plus tard, le procureur général de Rouen indique que « le sentiment profond » de l'opinion est « que l'état actuel de l'Europe n'a pas de stabilité, que la paix est à la merci du premier hasard qui surgira¹⁴. » Enfin, la bourgeoisie s'émeut très vivement de son ambitieux projet de réforme de l'armée.

L'incertitude quant aux desseins futurs de l'Empereur en matière de politique étrangère, et quant à leur coût financier, nourrit l'« anxiété » des milieux dirigeants. Les

¹¹ Gustave de Molinari, « La réaction protectionniste », *Journal des économistes*, février 1868, p. 177.

¹² Lettre de Léon Say à Guizot, 06 juin 1866, cité in Jean Garrigues, *Léon Say et le centre gauche, 1871-1896*, thèse d'histoire, dir. Ph. Vigier, Université de Nanterre Paris X, 1993, p.234.

¹³ Ludovic Halévy, *Carnets*, tome 1, Paris, Calmann-Lévy, 1935, p.139.

¹⁴ A.N. BB/30/389. Rapport du procureur général de Rouen, 12 avril 1869.

porte-voix des milieux d'affaires de l'opposition « libérale » articulent en fait une même solution censée restaurer la « confiance » : le renforcement du contrôle de la politique du gouvernement par « l'opinion » (et d'abord par le Corps législatif), et en particulier sur ses dépenses. Victor Bonnet (1814-1885), économiste et secrétaire de la conférence des chemins de fer (réunissant les délégués des compagnies), défend avec conviction ce remède dans la *Revue des deux mondes* :

« Il faut qu'on ait la tranquillité, la foi dans l'avenir, et cette foi, le monde industriel et commercial ne l'aura plus que lorsqu'il sera bien sûr que dans l'ordre politique on ne peut rien tenter qui ne soit conforme aux intérêts et aux vœux du pays [...] Il n'y a plus aujourd'hui que la liberté politique qui puisse résoudre les questions¹⁵ ».

Dans les colonnes du *Journal des Débats*, on insiste volontiers sur le problème des finances publiques. La *Progression comparée des budgets de l'Etat sous le Second Empire (1853-1866)*, signée Henry Merlin, établirait, précise Gustave de Molinari, que dans cet espace de temps « la dépense du gouvernement a excédé son revenu de 3 milliards 588 millions 49 mille 641 frs. » Aussi, écrit l'économiste des *Débats*, il s'agit d'enrayer « coûte que coûte » cette tendance : « il faut en revenir à un état de choses dans lequel l'équilibre entre la recette et la dépense soit la règle au lieu d'être l'exception. » Et d'expliquer que pour ce faire l'Assemblée doit acquérir « le pouvoir de réprimer les tentations qui assiègent sans cesse un gouvernement, et qui se traduisent si naturellement en excédants de dépenses. » (*Journal des Débats*, 07.05.1869). Le banquier Charles Louvet (1806-1882), figure incontournable de la commission du budget¹⁶, exprime de façon limpide au Corps législatif les conditions devant permettre d'améliorer la situation économique :

« La première, c'est de maintenir autant que possible, en ce qui nous concerne, la paix en Europe et dans le monde, en sauvegardant, bien entendu, l'honneur et les intérêts de la France ; la seconde, c'est d'avoir le courage de résister à toutes les tentations de dépenses, jusqu'à ce que la progression de nos recettes ait rendu à nos budgets l'élasticité qui leur manque aujourd'hui ; enfin, la troisième, c'est d'associer de plus en plus le pays à la conduite de ses affaires. » (Corps législatif, séance du 5 avril 1869)

b) Le « tiers parti » et l'amendement des 42

¹⁵ Victor Bonnet, « La grève du milliard », *Revue des deux Mondes*, 15 mai 1868, p.278.

¹⁶ Eric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999, p. 242.

« Toute la classe moyenne est emportée dans un mouvement évident de mécontentement, on pourrait presque dire de déchaînement, contre le régime », souligne un rapport du procureur général d'Aix daté d'octobre 1868 : « Négociants, industriels, agriculteurs, fonctionnaires, tous s'unissent dans les mêmes récriminations » relatives à la guerre et aux finances. Mais, précise le haut magistrat, « ce n'est pas contre la dynastie impériale que sont dirigées ces attaques incessantes, c'est contre le gouvernement personnel »¹⁷. La nuance est d'importance : ce mouvement critique qui paraît s'affirmer avec de plus en plus de force au sein des couches supérieures de la société ne cherche pas – *a priori* du moins, car ses adversaires attachés à l'Empire autoritaire l'en accusent pourtant – à remettre en cause l'existence même du régime, mais souhaite son évolution politique et institutionnelle dans un sens « libéral », c'est-à-dire *parlementaire*. Au Corps législatif, cette tendance – celle d'une opposition *dynastique* (fidèle au régime)– prend forme à travers ce que l'on nomme le « tiers parti ». L'appellation se réfère à une frange certes minoritaire de la chambre mais regroupant – sans organisation formelle, il s'agit seulement d'un conglomérat de votes sur certains scrutins, même si ce rassemblement trouve un écho dans l'opinion de certains organes de presse – des personnalités d'influence. Il dessine une troisième voie entre l'opposition et l'adhésion inconditionnelle au régime. Cette coalition regroupe des « indépendants », à qui la candidature officielle n'échoit plus, des catholiques engagés dans la défense de la papauté, des hommes d'industries hostiles au traité de libre-échange – les personnalités qui dominent ce groupe présentent souvent ces trois qualités.

Tel n'est pourtant pas le cas d'Emile Ollivier, venu des rangs « démocrates » et pourtant initiateur du « tiers-parti » au côté d'hommes appartenant à la majorité. Les députés « démocrates » ont clairement rompu avec Ollivier depuis l'épisode de la réforme des coalitions (en 1864), et celui-ci a continué de se rapprocher de l'Empire. « Le jour où le souverain entrera dans la voie libérale politique », déclare-t-il encore le 27 mars 1865 au Corps législatif, « je ne serai pas hostile, je serai favorable. » Depuis plusieurs années, Ollivier a noué une relation suivie avec le duc de Morny, président du Corps législatif, qui préparait son ralliement. Cependant, le haut personnage de l'État disparaît en 1865, et Ollivier ne compte plus d'alliés parmi les hauts dignitaires de l'Empire – plutôt des ennemis. Excepté, dans une certaine mesure, l'Empereur lui-même : invité à rencontrer l'impératrice en mai 1865, puis Napoléon III le mois suivant, il s'avoue « charmé » par ce

¹⁷ A.N. BB/30/389. Rapport du procureur général d'Aix, 04 octobre 1868.

dernier¹⁸. Ses relations avec le pouvoir attisent la rumeur : « la croyance universelle est que je vais devenir ministre cet hiver », note l'intéressé à l'approche de l'automne¹⁹. Cependant, Ollivier n'est pas encore prêt au ralliement, conscient de l'opprobre qu'il en résulterait. Il tente surtout de mobiliser les « indépendants » du Corps législatif. Très proche d'Alfred de Janzé (1822-1892) et de Maurice Richard (1832-1888), deux hommes de fortunes, il est aussi en bons termes avec d'autres figures de « haute honorabilité, quelques uns très distingués » :

« Brame était presque mon ami ; Talhouët l'était tout à faite ; Chambrun, depuis que le gouvernement l'avait étrillé, se ressouvenait qu'il avait été mon camarade à l'école de droit ; le bon Kolb-Bernard m'honorait de sa bienveillance ; j'étais dans les rapports les plus cordiaux avec Keller, Lambrecht, Ancel, d'Andelarre, etc²⁰. »

Mais obtenir le concours de ces gens « très distingués » nécessite l'assentiment de Louis Buffet qui exerçait alors, affirme Ollivier, « une autorité prépondérante sur eux²¹ ». Emile Ollivier y parvient grâce au concours d'Eugène Chevandier de Valdrôme (1810-1878), qui compte lui aussi parmi les « plus distingués » du Corps législatif : fils d'un industriel devenu pair de France sous la monarchie de juillet, ayant suivi des études d'ingénieur, il seconde son père à la manufacture de glaces de Cirey, avant de figurer parmi les fondateurs de la compagnie des chemins de fer de l'Est ; administrateur de l'entreprise Saint-Gobin, il s'intéresse également à l'exploitation agricole ; conseiller général de la Meurthe en 1848, en remplacement de son père, il est élu au Corps législatif en 1859 « sans opposition », puis réélu en 1863 et 1869²². Comme Buffet, il est d'opinion « catholique » et « libérale ».

Louis Buffet, homme clef du « tiers-parti » en formation, est une figure du « parti de l'ordre »²³. Son père était un officier qui, reconverti dans les affaires (la banque et le négoce), a fondé un grand domaine d'exploitation agricole et s'est établi en notable local, maire et conseiller général dans les Vosges. Le fils a suivi la carrière d'avocat et fait ses débuts au cabinet de Liouville ; élu à la Constituante en 1848, il soutient Cavaignac, puis

¹⁸ Pierre Saint-Marc, *Emile Ollivier*, Paris, Plon, 1950, p. 154.

¹⁹ Emile Ollivier, *Journal*, 1846-1869, Paris, Juliard, 1961, vol. 2, p. 212.

²⁰ Emile Ollivier, *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, 1907, vol. VII, p. 573.

²¹ *Ibidem*

²² E. Anceau, *Dictionnaire des députés*, *op. cit.*, p. 131-132

²² *Ibid.* p. 88.

²³ Sur « Louis Buffet », sa notice dans Guy Antonetti, Fabien Cardoni, Matthieu de Olivera, *Les ministres des finances de la Révolution française au Second Empire*, t. III : 1848-1870, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

est nommé ministre de l'Agriculture et du commerce du Prince-Président jusqu'en 1849. Hostile au coup d'État, rejeté dans l'opposition – il tente sans succès de revenir à la politique en 1863 –, il devient conseiller général des Vosges puis député l'année suivante. Catholique fervent, il est à l'origine de l'amendement à l'adresse du 15 avril 1865, en défense du pouvoir du pape, qui recueillit 84 voix. Propriétaire fortuné – en province, il loge au château de Ravenel dans les Vosges, propriété de 140 hectares – il est le parfait représentant d'une sensibilité critique à l'Empire, en raison de ses convictions à la fois religieuses, protectionnistes – en tant que défenseur des industries cotonnières des Vosges –, et très conservatrices en matière social (la réforme de loi sur la coalition initiée par Napoléon III reste perçue dans ces milieux comme une gageure, si ce n'est une folie). Le duc de Broglie se souvient de la manière dont il devint « l'organe » d'une coalition :

« [Buffet] devint ainsi, naturellement, l'organe préféré de ceux qui désiraient que l'Empire, modifiant ses pratiques plutôt que transformant ses principes, accordât des garanties constitutionnelles sérieuses de nature à imposer le contrôle de la nation sur ses propres intérêts. Ses opinions religieuses qu'il ne cachait pas, les saines doctrines économiques qu'il professait, rassuraient contre ce que son hostilité du premier jour à l'égard de l'Empire naissant avait paru avoir d'excessif et d'aigu, c'était l'esprit libéral ramené à la dose que les tempéraments qui en avaient perdu l'habitude pouvaient supporter. Aussi, lorsque, après de longues hésitations, une fraction importante de l'Assemblée se décida à exprimer ses vœux sous la forme d'un amendement à un projet d'adresse, M. Buffet fut l'organe désigné pour porter la parole au nom des 42 qui l'avaient signé²⁴. »

En mars 1866, Emile Ollivier propose un amendement à l'Adresse, dont Buffet et le comte de Chambrun (1821-1899), un noble fortuné, modifient la rédaction :

« La stabilité n'a rien d'incompatible avec un sage progrès de nos institutions. La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté qu'elle considère indispensable à l'accomplissement de ses destinées. Aussi le Corps législatif croit-il aujourd'hui être l'interprète du sentiment public en apportant au pied du trône le vœu que sa Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. Une expérience de douze ans nous semble en avoir montré la convenance et l'opportunité. La nation la plus intimement associée par votre libérale initiative à la conduite de ses affaires envisagera l'avenir avec une entière confiance²⁵. »

²⁴ *Ibid.* p. 494.

²⁵ Emile Ollivier, *Le 19 janvier*, 1869, p. 129.

Le propos est mesuré, mais le message n'est pas moins clair : il invite l'Empereur à de nouvelles « concessions libérales » devant permettre à « la nation » d'exercer un plus grand contrôle sur les affaires publiques.

*Les quarante-deux signataires de l'amendement
qui reçoit soixante et une voix le 19 mars 1866*

MM Jules Ancel, Jules d'Andelarre, Jules Brame, Louis Buffet, Brutus Cazelles, Aldebert de Chambrun, Eugène Chevandier de Valdrôme, Justinien Clary, Albert de Dalmas, Eugène Eschassériaux, Maurice Garnier, Ernest Gellibert des Seguins, Jacques Goerg, Ferdinand de Grammont, Ernest de Grouchy, Léonce Hallez-Claparède, Charles de Janzé, Léopold Javal, Charles Kolb-Bernard, Albert Lacroix-Saint-Pierre, Félix Lambrecht, Célestin Latour-du-Moulin, Eugène Lebreton, Léon Lefébure, François de Lespérut, Louis Lubonis, Ferdinand Malézieux, Louis Martel, J.H. J. Piéron-Leroy, Oscar Planat, Auguste de Plancy, Ignace Plichon, Amant de Rambourgt, L.F. D. de Ravinel, Xavier Réguis, Maurice Richard, Paul de Richemont, Auguste Stiévenart-Béthune, Auguste de Talhouët, Edmond de Tillancourt, Raphaël de Torcy, Charles de Wendel.

Qui sont ces 42 signataires ? Des « hommes considérables » aurait pu répondre Thiers, qui ne fait pas partie de la liste mais aurait aidé à obtenir des signatures²⁶, et compte parmi eux un ami proche (Lambrecht, administrateur des mines d'Anzin). Ce sont en effet des hommes possédant fortunes, châteaux et hôtels particuliers, et pour certains d'entre eux un titre de noblesse – on compte 4 marquis, 2 comtes, 4 vicomtes, 6 barons. Parmi ces derniers domine la figure du marquis d'Auguste de Talhouët (1819-1884) : issu d'une grande famille de la noblesse, il fait partie des plus gros propriétaires fonciers du pays et des plus gros actionnaires de la Banque de France ; personnage éminent du Faubourg Saint-Honoré, grand spéculateur immobilier, il est aussi vice-président du chemin de fer d'Orléans²⁷. Le monde des affaires y apparaît fort bien représenté : industriel du bâtiment (Chevandier de Valdrôme), du coton (Lefébure) ou de la raffinerie (Stiévenart-Béthune), maître des forges (De Wendel, d'Andelarre), marchand de cognac (Planat), banquier (Javal), manufacturier (Kolb-Bernard), gros armateur (Ancel), sans même mentionner les grand propriétaires agricoles. Notables de leur régions, parfois hommes du monde de la capitale (le baron de Plancy est par exemple un célèbre joueur aux courses, membre du Cercle agricole, du Jockey Club, du cercle des chemins de fers²⁸), ils siègent dans différents conseils d'administration, et dans les institutions représentatives du patronat (chambre de commerce, conseil de l'agriculture, etc.). Plusieurs d'entre eux sont

²⁶ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, vol. VII, *op. cit.*, p. 577.

²⁷ E. Anceau, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 341-342.

²⁸ *Ibid*, p. 497.

engagés du côté de la cause « protectionniste », c'est-à-dire contre les traités (Brame, Kolb-Bernard, Plichon par exemple), mais tous ne le sont pas (Javal, par exemple, est membre de la Société d'économie politique, et de ce fait associé à la cause du libre-échange).

Même si tous ne s'identifient pas au monde des affaires (Lebreton et de Richemont sont par exemple des militaires), la voix des « 42 » pèse du poids des « intérêts » qu'ils représentent. Autre trait notable de cette liste : elle comprend nombre de « cléricaux » – non de simples « catholiques », mais des députés affichant un attachement prononcé aux intérêts de l'Église, y compris quand la politique de l'Empereur y contrevient. Sur les 42 signataires, 28 étaient déjà députés lors de la seconde législature (de 1857 à 1863), lorsqu'a éclaté la « question italienne », et en particulier celle du maintien du pouvoir temporel du Pape. Parmi ces 28 députés, 17 ont voté le 22 mars 1861 l'amendement à l'Adresse qui a reçu le soutien de 91 députés de la majorité : Ancel, d'Andelarre, Chevandier de Valdrôme, Brame, de Chambrun, de Grammont, de Grouchy, de Janzé, Kolb-Bernard, Hallez-Claparède, Lebreton, Lefébure, Lespérut, Plichon, de Ravinel, de Rambourgt, de Talhouët²⁹. Cet amendement constituait une protestation contre la politique italienne de l'Empereur, et de fait, le premier acte de défiance observé dans les rangs de la majorité – ce qui explique que plusieurs de ceux qui ne l'ont pas voté aient sans doute fait ce choix par souci, malgré leurs convictions catholiques, de ne pas indisposer l'Empereur. Ces 17 mêmes personnalités, avec d'autres des signataires élus à la législature suivante (Buffet, Garnier, Martel par exemple) ont voté le 15 avril 1865 un nouvel amendement à l'Adresse destiné, de nouveau, à marquer leur soutien au pouvoir temporel du Pape – il a reçu cette fois 84 signatures. Ces individus appartiennent au « parti clérical » associé à certaines grandes figures comme Kolb-Bernard ou le magistrat Louis Martel (1813-1892).

Si « l'opinion » de ces 42 signataires pèse aux yeux du gouvernement, c'est parce qu'il s'agit de députés appartenant à la majorité. Très peu d'entre eux peuvent être présentés comme des « opposants » : Buffet, dans une certaine mesure, car il a refusé d'adhérer au nouveau pouvoir en 1852 et s'est vu combattu aux élections de 1857 et de 1863 par l'administration, qui l'a empêché de se faire élire ; ou bien Malézieux ou Piéron-Leroy qui fréquentent la « réunion Marie » rassemblant aux milieux des années 1860 les députés en butte au « gouvernement personnel » (Berryer, Thiers, aussi bien que Jules

²⁹ Les 11 qui ne l'ont pas voté sont : Cazelles, Clary, de Dalmas, Eschassériaux, Gellibert des Seguins, Javal, Latour-du-Moulin, Lubonis, Réguis, de Tillancourt, de Wendel.

Favre et Ernest Picard). Quelques uns d'entre eux se font élire comme des « indépendants », c'est-à-dire sans le soutien de l'autorité publique en 1863 (Garnier, Lambrecht, Malézieux, Piéron-Leroy, Richard, par exemple) ; d'autres ont perdu (ou *délaissé*, selon le point de vue) l'investiture officielle, se sont représentés comme « indépendants » du gouvernement en 1857 (d'Andelarre, élu sans appui en 1857 et contre le candidat officiel en 1863) ou en 1863 (Ancel, de Chambrun, Hallez-Claparède ou Plichon, par exemple). Mais la plupart s'identifient pleinement aux rangs de la majorité – plusieurs sont mêmes candidats officiels depuis la première législature (Cazelles, Clary, Eschassériaux, de Janzé, de Grammont, Latour-du-Moulin, Lebreton, Lefèbure, Lespérut, de Rambourgt, de Richemont, de Talhouët, de Tillancourt, de Wendel). Tout au plus ont-ils, pour certains d'entre eux, manifesté, en certaines occasions, une « indépendance » dans leur vote (de Talhouët et de Wendel ont, par exemple, voté l'amendement du 14 janvier 1864 contre « l'abus » des candidatures officielles). Il est surtout symptomatique que la liste des 42 comprenne des membres du Corps législatif qui passent pour des soutiens « fidèles » de l'Empereur (Cazelles, de Richemont, de Tillancourt par exemple), et parfois de longue date (le baron Eschassériaux soutenait déjà Louis-Napoléon Bonaparte sous la République ; De Dalmas était son secrétaire à la même période, de Grammont figurait parmi les membres de la commission consultative en 1852).

L'adhésion à cet amendement proposé par Buffet et de Chambrun marque un changement d'attitude qui gagne les rangs d'une partie de la majorité, tentée par une transformation « libérale » du régime. Cette option est défendue par la presse « libérale », et par ses représentants au Corps législatif, Thiers et Emile Ollivier notamment. Mais elle compte aussi depuis des années des membres actifs de la majorité, tel Célestin Latour-Dumoulin (1822-1888) : fils d'un inspecteur général de la navigation intérieure, il s'est lancé dans le journalisme après avoir obtenu sa licence en droit ; sous la Seconde République, il devient, comme directeur de journal et propriétaire du *Constitutionnel* une figure d'influence de la presse ; soutien du président Bonaparte, favorable au coup d'État, il est nommé sous l'Empire directeur général de l'Imprimerie, de la Librairie et de la Presse ; élu député en 1853 comme candidat officiel, il est réélu en 1857 et 1863. Mais dès 1861 il publie des *Lettres à un membre du Parlement d'Angleterre sur la Constitution de 1852*, suivies en 1867 de *Questions constitutionnelles* dans lesquelles il défend ce même

point de vue³⁰. Il s'impose à cette époque comme l'un des chefs assumés du « parti des réformes » qui réclame une évolution des institutions : l'amendement des 42, qui manifeste l'existence d'un « tiers parti », atteste du soutien croissant accordé à cette idée. Mais il ne constitue pas un *acte de défiance* – d'où l'absence des signatures de Thiers ou d'Emile Ollivier destinée à ne pas rebuter d'éventuels soutiens. Ceux qui le défendent au Corps législatif refusent qu'on le considère ainsi – lorsqu'un adversaire des réformes le désigne comme tel, Buffet l'interrompt pour protester vivement (« Non ! non monsieur ! »).

Pour le *Journal des Débats*, le discours de Buffet qui expose les motifs de cet amendement constitue « le manifeste de ce tiers-parti dont on parlait depuis longtemps » (19.03.1866). Il est voté par les 42 signataires – excepté l'un d'entre eux, Cazelles, qui après une récrimination de l'Empereur (« *Tu quoque, Brutus !* ») se désiste – et un vingtaine d'autres députés, dont les « démocrates » (Bethmont, Glais-Bizoin, Guérout, Havin, Hénon, Magnin, Marie, Picard, et Favre, même si le bulletin de vote de ce dernier est annulé), Thiers et Emile Ollivier. Le « tiers-parti » est associé au premier – au point que certains parlent d'un « thiers-parti » – mais c'est surtout le second qui cherche à s'imposer en nouvel orateur de cette frange *libérale-conservatrice*. Emile de Girardin, le célèbre patron de presse, lui en donne les moyens en lui offrant la direction de *La Presse*, mais Ollivier est contraint de l'abandonner presque aussitôt par mésentente avec le banquier Mirés³¹. Puis l'administration refuse de l'autoriser à fonder un nouveau journal qui serait la voix de son entreprise politique. Cependant, lorsque Robert Mitchell (1839-1916) redevient le rédacteur en chef du *Constitutionnel* en 1869, il impulse à ce journal une nouvelle ligne idéologique : la feuille gouvernementale, dont les ventes déclinaient, devient l'organe de cette tendance et le principal soutien dans la presse d'Emile Ollivier. Enfin, ajoutons qu'en 1867, lors de la seconde expédition de Rome, les députés « cléricaux » du Corps législatif, c'est-à-dire les défenseurs des intérêts pontificaux, tels Buffet ou Kolb-Bernard, mais aussi Charles Chesnelong (1820-1899) ou Berryer, obtiennent de Rouher l'assurance formelle que Rome ne serait jamais abandonnée à l'Italie : c'est, selon l'historien Jean Maurain, rien de moins que « l'abandon de la politique personnelle de l'empereur, et la victoire du parti de l'ordre clérical³² ».

³⁰ *Ibid.*, p. 219-220.

³¹ Pierre Saint-Marc, *Emile Ollivier, op. cit.*, p.164.

³² Jean Maurain, *La politique ecclésiastique du Second Empire*, Paris, F. Alcan, 1930, p. 954.

c) La libéralisation de l'Empire

Napoléon III effectue de nouveaux gestes d'ouverture. En juillet 1866, le sénatus-consulte instaurant un droit d'amendement pour le Corps législatif est adopté. En septembre, il confie au comte Walewski (1810-1868) – à la fois « libéral », catholique et « protectionniste » – la présidence du Corps législatif³³. Puis à la fin de l'année, l'Empereur décide finalement d'accorder de nouvelles libertés. La lassitude et la maladie peuvent avoir compté dans cette décision, ainsi que le souci de constituer un régime durable afin de préparer la transition pour son fils. Pour l'historien Eric Anceau, ce n'était pas là toutefois les motivations principales : « après Sadowa, Napoléon III jugeait indispensable de moderniser l'armée française, mais il savait la mesure impopulaire et espérait la faire accepter plus facilement en concédant des libertés », explique l'auteur ; et puis, « il entendait toujours se concilier les jeunes générations³⁴ ». La nécessité de répondre au mécontentement des « classes moyennes » et aux pressions des franges « actives » de « l'opinion » doivent peser également de tout leur poids. Mais pas au point d'instituer le régime parlementaire : « Tant que je vivrai, vous n'aurez pas ce gouvernement » aurait déclaré Napoléon III³⁵. Fin décembre, Walewski propose à Emile Ollivier d'entrer au gouvernement ; celui hésite, pose ses conditions, puis finalement refuse pour ne pas donner raison à « ceux qui attribuent mon attitude depuis plusieurs années au désir d'être ministre à tout prix et de n'importe quoi³⁶ ». Napoléon III expose au conseil des ministres ses projets, qui suscitent une vive opposition ; mais il persiste et fait paraître au *Moniteur universel* une lettre à Rouher, datée du 19 janvier 1867, annonçant de nouvelles réformes.

Le droit d'interpellation est accordé par décret dès janvier 1867 ; le sénatus-consulte de mars 1867 accorde au Sénat le pouvoir de renvoi d'une loi au Corps législatif. Toutefois, engagé dans la voie « libérale », l'Empereur se refuse à écarter les « fidèles » – qui sont aussi les symboles – de l'Empire « autoritaire ». Rouher demeure ainsi ministre d'État, occupe désormais le ministère des finances (à la place de Fould), et se range du côté des résistances qui s'organisent au Corps législatif derrière des personnalités comme le baron Jérôme David (1823-1882) ou Garnier de Cassagnac. Cette évolution profite peu à Emile Ollivier : attaqué par les « démocrates » (qui, en substance, le désignent comme un

³³ Eric Anceau, *Napoléon III, un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallandier, 2008, p. 422.

³⁴ *Ibid.*, p. 448.

³⁵ E. Ollivier, *Journal*, *op. cit.*, p.314.

³⁶ *Ibid.*, p.265.

« traître ») comme par les « impérialistes » (qui le désignent en fauteur de trouble), son autorité reste précaire au sein du tiers-parti. En septembre 1867, la situation lui paraît très peu favorable : « L'opposition radicale me hait, l'opposition modérée me suspecte, la majorité me repousse, les ministres me déchirent, l'Empereur m'abandonne », écrit-il dans son journal³⁷. Ce n'est qu'à l'été suivant, qu'il reconquiert un crédit politique grâce à ses qualités d'orateur ; par une interpellation audacieuse de Rouher, il se place en adversaire de celui qui incarne l'Empire « autoritaire » et de l'immobilisme (dans une diatribe au Corps législatif, il le qualifie de « vice-empereur », formule qui marque les esprits) – celui-ci, en retour, ordonnera aux agents de l'Etat d'empêcher son élection dans le Var en 1869. Le tout puissant ministre retarde l'adoption des promesses « libérales ». Mais Napoléon III – qui a déjà dû renoncer au projet de modernisation de l'armée défendu par le maréchal Niel – décide de les maintenir. La loi sur la presse est ainsi votée le 11 mai 1868 et celle sur les réunions le 6 juin 1868. C'est un tournant dans l'histoire de l'Empire.

2. La transformation de l'univers de la presse

a) Le constat d'un échec du système répressif ?

« Aucune loi ne fut plus discutée que celle du 11 mai 1868 sur la presse », explique l'historien Pierre Albert³⁸. Le projet de réforme, en effet, a suscité l'hostilité non seulement de l'opposition, qui la juge trop peu « libérale », mais également des soutiens du régime attachés à défendre le système de compression. Pourquoi Napoléon III n'a-t-il pas suivi ces fidèles de l'Empire autoritaire ? Évoquant l'élargissement des libertés concédées par l'Empereur en 1867-1868, Eugène Rouher rappelle que celui-ci était alors « frappé de l'impuissance de la législation discrétionnaire dont il était armé » (Corps législatif, séance du 05 février 1869). La remarque suggère que la concession en matière de liberté de la presse n'avait sans doute pas pour seul motif de constituer une « concession libérale » ; elle correspond certainement aussi à une forme de prise de conscience des limites du système de compression institué en 1852. Des rapports d'époque de la direction de la presse en font clairement état. Ainsi en 1867, un rapport sur « La presse et les écrivains sous l'Empire » décrit ainsi avec beaucoup d'à-propos l'échec essentiel du pouvoir politique à se gagner

³⁷ *Ibid.*, p.298.

³⁸ Pierre Albert, « Presse sous le Second Empire » in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 1058.

« l'opinion », ou du moins ceux qui la font. Il commence par souligner la faiblesse des journaux « dévoués au gouvernement » en termes de diffusion :

« Sous la Restauration, sous le régime de juillet, les journaux dévoués au Gouvernement furent toujours plus nombreux que les journaux d'opposition. Sous l'Empire, il n'en fut jamais de même. Au début, cependant, les forces étaient presque également réparties. En 1858, le tirage des journaux du Gouvernement s'élevait à 67 000 exemplaires, celui des journaux opposants à 75 000. C'était encore, à très peu de chose près, l'égalité. Mais à dater de cette époque, l'équilibre se rompit. Chaque jour l'opposition gagna du terrain. Aujourd'hui elle compte 128 000 exemplaires, le Gouvernement 42 000 à peine³⁹. »

Pour son auteur, le gouvernement n'a pas su développer et entretenir *une presse d'influence*. Le constat est sévère : « Jamais les journaux du gouvernement n'ont été plus faiblement rédigés, plus dépourvus d'autorités, moins lus ». Selon lui, une raison essentielle tient à ce que le gouvernement n'a pas su amener à lui de jeunes talents, n'a pas su se gagner les faveurs du milieu des écrivains :

« Hors de ces hommes [c'est-à-dire des exceptions comme Sainte-Beuve, etc.], quels sont les écrivains politiques que la faveur impériale ait, depuis dix ans, encouragés ? Quels sont les journalistes auxquels les carrières publiques aient été ouvertes ? Il en est peu, sans doute, qui semblent naturellement destinés à ces faveurs. Pourquoi ? Parce que ceux qui pouvaient y prétendre ont compris depuis longtemps que de ce côté n'était pas le chemin de la fortune⁴⁰. »

Le fonctionnaire conclut sa réflexion en récusant clairement le choix de la répression, dans l'intérêt du gouvernement : « son intérêt évident le lui commande. Par des poursuites fréquentes, il aurait l'odieux de la rigueur sans en avoir les bénéfices⁴¹. »

L'année suivante, en 1868, une « Note sur le service de la presse » fait de nouveau état de l'échec fondamental du système répressif. « L'esprit politique était nécessaire pour en bien user », indique-t-on ; or, « il fit place à l'esprit administratif ou à l'esprit judiciaire » qui appliqua le décret de 1852 « comme on eût appliqué une loi ou un

³⁹ *Documents pour servir à l'histoire du Second Empire, Circulaires, rapports : notes et instructions confidentielles, 1851-1870*, 1872, p. 198. Il est précisé en note : « On ne compte ici ni d'un côté ni de l'autre les 10 000 exemplaires de la *Presse* et de l'*Epoque* : on les tient pour neutres. Pourtant, dans toutes les circonstances importantes, le Gouvernement est sûr de les avoir pour adversaires. » (*Ibidem.*)

⁴⁰ *Ibid.*, p.206-207.

⁴¹ *Ibid.*, p.219.

règlement quelconque⁴². » Ce rapport décrit comment les services concernés sont devenus, selon son expression, « embarrassés de leur pouvoir discrétionnaire » : c'est-à-dire, notamment, la façon dont ils se sont mis à justifier les avertissements prononcés au lieu des les imposer avec rigueur ; le choix de ne sanctionner que des journaux de faible influence, « sans racines, sans capital, sans clientèle solide » – « on n'osait frapper ni le *Siècle*, ni le *Journal des débats*, ni l'*Avenir national* ». N'a-t-on pas laissé aux adversaires « le prestige, le bénéfice de la persécution⁴³ » ? La note du haut fonctionnaire remarque également que le pouvoir a empêché à tort la multiplication des journaux de l'opposition, alors que cette multiplication aurait nui de toute évidence à l'opposition en encourageant ses divisions : « Le service de la Presse eût dû les aider dans cette œuvre et provoquer les occasions d'antagonisme, chose aisée⁴⁴. » L'important serait au contraire de constituer des journaux dévoués ayant des rédactions « de premier ordre » et d'entretenir avec le milieu « des relations courtoises. » Ces analyses ont-elles achevé de convaincre Napoléon III ? Reste que l'« opinion » acceptait de moins en moins la législation trop rigoureuse existante. Une frange des milieux dirigeants réclamait ouvertement une évolution.

b) L'irruption d'une presse politique nouvelle

La nouvelle loi assouplit le régime de la presse institué en 1852, sans complètement l'abolir : désormais une simple déclaration suffit pour fonder un journal (et non une autorisation) ; si le cautionnement est maintenu, le droit de timbre est abaissé ; on met fin au système des avertissements. « La loi sanctionnait l'abandon du système préventif pour imposer un système répressif en enlevant pour l'essentiel à l'administration le contrôle arbitraire de la presse pour confier à la justice la sanction des délits de presse », explique l'historien Pierre Albert⁴⁵. La répression continue ainsi de prodiguer amendes et peines de prison pour combattre la presse « hostile »⁴⁶. Néanmoins, elle ne parvient aucunement à enrayer l'effet tout à fait spectaculaire provoqué par la nouvelle législation : « Cent quarante nouveaux journaux, la plupart éphémères, furent créés à Paris en un an », indique

⁴² *Ibid.*, p.225.

⁴³ *Ibid.*, p. 229.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 233.

⁴⁵ P. Albert, « Presse... », *op. cit.*, p.1058.

⁴⁶ En avril 1869, Jules Favre dresse un bilan des condamnations contre la presse les 13 mois précédents : 118 procès, 10 ans de prison, 135 000 fr d'amende. Iouda Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, A. Pedone, 1906, p. 521.

Georges Weill⁴⁷. Alors que Paris comptait en 1858 seulement 14 quotidiens, pour un tirage global estimé à 166 000 exemplaires, en septembre 1869 plus de 30 grands journaux politiques ainsi que 3 « petits » journaux (non politiques) se disputent les faveurs du public : soit 376 000 exemplaires pour la presse « cautionnée » et presque le double pour la presse « non cautionnée ». En 1870, le nombre de titres est 4 à 5 fois plus élevé qu'au tout début du Second Empire : près de 33 journaux politiques en mai 1870, pour un tirage de 570 000 exemplaires (contre 600 000 pour la presse non politique)⁴⁸. Cette croissance élevée du tirage globale de la presse politique traduit l'intensification très nette de la vie politique qui s'observe à cette époque. Elle manifeste aussi la diversification de l'offre idéologique qui s'opère dans un secteur plus concurrentiel : les journaux, outils de propagande et de mobilisation, constituent des instruments essentiels de la lutte politique, et leur création correspond, le plus souvent, aux stratégies d'agents visant à asseoir leurs positions.

Ainsi, du côté du pouvoir, le « vice-empereur » Rouher patronne directement la création de deux journaux. En novembre 1868, il confie à Ernest Dréolle, le rédacteur de *La Patrie*, la direction du *Public*, un organe ultra-bonapartiste, vendu à bas prix (10 centimes à Paris) de façon à atteindre une clientèle populaire : le succès s'avère mitigé de ce point de vue, même si en mars 1869, le quotidien atteint le chiffre de 11 000 exemplaires. Puis en janvier 1869, il fait paraître un nouveau *Journal officiel*, directement attaché au ministère d'État, qui détrône le *Moniteur* (160 000 exemplaires contre 95 000 en mars 1869). Le mois suivant paraît *Le Peuple* sous la direction de Clément Duvernois – le titre devient *Le Peuple français* en juillet – qui tire d'emblée à plus de 25 000 exemplaires. Cette fois, c'est l'Empereur qui finance en sous-main la création de cette feuille. Il fait confiance à ce jeune publiciste – né en 1836, il est alors âgé de 33 ans – dont le ralliement semble précurseur, car Duvernois a fait ses armes dans l'opposition résolue au régime – élu député bonapartiste en 1869, il deviendra même ministre en août 1870, après l'éviction d'Emile Ollivier qu'il avait contribué à porter au pouvoir.

Reste qu'incontestablement, la libéralisation de la presse profite moins au camp bonapartiste qu'à l'opposition, et essentiellement à sa frange « républicaine ». Les

⁴⁷ Georges Weill, *Le Journal, origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, La Renaissance du livre, 1934, p. 231.

⁴⁸ P. Albert, « Presse... », *op. cit.*, p.1056.

nouveautés se multiplient, en particulier dans la mouvance de la petite presse satirique où un titre chasse l'autre car très peu parviennent à durer plus de quelques numéros – exception faite, par exemple de *La Cloche*, de Louis Ulbach (15 000 exemplaires en mars 1869). Chaque publication politique nouvelle vise plus ou moins à affirmer une nuance au sein du « parti démocrate » : *L'électeur libre*, dont Jules Ferry est l'un des animateurs, s'impose comme l'hebdomadaire de la bourgeoisie « démocrate » modérée, incarnée par Ernest Picard et Jules Favre (7 500 exemplaires en mars 1869) ; *Tribune* défend les vues du publiciste Eugène Pelletan et de l'avocat Hérold (6000 exemplaires) ; la *Revue politique et littéraire*, fondée par Paul Challemel-Lacour, permet aux amis de Gambetta de trouver leurs marques. Tant par leurs ventes limitées que par leurs opinions, ces publications ne menacent pas réellement l'hégémonie des grands titres de la presse « démocrate », *Le Siècle* notamment. Tel n'est pas le cas de la presse « révolutionnaire » qui s'affirme explicitement dans le rejet de ce journal à la ligne éditoriale jugée trop « modérée ». *Le Réveil* paraît en juillet 1868 sous l'auspice d'un « ancien », Charles Delescluze, « jacobin » qui a connu l'exil⁴⁹. D'autres titres représentant la « démocratie avancée », tel *Le Rappel* (fondé par les fils de Victor Hugo) ou *La Marseillaise* (d'Henri Rochefort), fondée en décembre 1869, et animés par de jeunes publicistes qui réalisent à partir de la fin de l'année 1869 des ventes rivalisant et même dépassant ceux des organes de l'opposition plus « modérée ». Enfin, *Tribune ouvrière*, le premier journal ouvrier paraît en juin 1869 (avec parmi les rédacteurs E. Varlin) mais subit une interdiction dès le 4^e numéro.

<i>L'Avenir national</i>	4 380	<i>L'Opinion nationale</i>	9 500
<i>La Cloche</i>	15 000	<i>La Patrie</i>	11 500
<i>Le Constitutionnel</i>	7 600	<i>Le Pays</i>	2 800
<i>Le Correspondant</i>	5 000	<i>Le Petit journal</i>	287 000
<i>L'électeur</i>	7 500	<i>La Petite presse</i>	136 000
<i>L'Etendard</i>	2 660	<i>Les Petites lectures</i>	125 000
<i>Le Figaro</i>	39 400	<i>Le Peuple</i>	25 000
<i>La France</i>	8 000	<i>La Presse</i>	9 000
<i>La Gazette de France</i>	6 340	<i>La Presse illustrée</i>	60 000
<i>Gaulois</i>	13 000	<i>Le Public</i>	11 000
<i>Le Journal des débats</i>	8 750	<i>Le Réveil</i>	1 500
<i>Le Journal officiel du soir</i>	160 000	<i>La Revue des deux mondes</i>	16 000
<i>Le Journal illustré</i>	50 000	<i>L'Union</i>	6 030

⁴⁹ Marcel Dessal, *Charles Delescluze, 1809-1871*, Paris, Marcel Rivière, 1952.

⁵⁰ D'après Claude Bellanger et al. (dir), *Histoire générale de la presse française. Tome II. De 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969, p.356.

<i>La Liberté</i>	17 000		<i>L'Univers</i>	5 570
<i>Le Monde</i>	2 100		<i>Le Siècle</i>	37 500
<i>Le Moniteur universel (soir)</i>	95 000		<i>Le Temps</i>	11 000
<i>Le National</i>	66 500		<i>La Tribune</i>	6 000

Quel est l'état du rapport de forces entre les pôles de la presse politique, du point de vue de leur audience ? Quels changements observe-t-on depuis la fin des années 1850 ? À première vue, à la date de mars 1869 (voir le tableau ci-dessus) le pôle bonapartiste apparaît comme le plus puissant : il compte 9 titres (*Le Journal officiel du soir*, *Le Moniteur universel du soir*, *Le Peuple*, *La Patrie*, *Le Public*, *La France*, *Le Constitutionnel*, *Le Pays*, *L'Étendard*) pour un tirage global de plus de 323 000 exemplaires. Toutefois, si l'on excepte le *Journal officiel*, le volume tombe d'emblée à environ 163 000 exemplaires, ce qui le ramène à niveau comparable à la diffusion des journaux « démocrates ». Ceux-ci comptent 7 titres (*Le National*, *Le Siècle*, *La Cloche*, *L'électeur*, *La Tribune*, *L'Avenir national*, *Le Réveil*) pour un volume global de 138 000 exemplaires. Ils surclassent fortement les journaux « légitimistes ou catholiques » (*La Gazette de France*, *L'Union*, *L'Univers*, *Le Correspondant*, *Le Monde*), qui totalisent à peine 25 000 exemplaires⁵¹. En termes de diffusion, ils dominent également les journaux « libéraux » (*La Liberté*, *Le Temps*, *L'Opinion nationale*, *La Presse*, *Le Journal des débats*, *La Revue des deux mondes*) qui affichent un tirage global deux fois moindre (71 000 ex.). On peut noter également dans ce tableau les scores élevés atteints par la presse de divertissement, notamment *Le Petit journal* (287 000 ex.) ou *La Petite presse* (136 000 ex.) – et bien que leurs articles soient « politiques » à certains égards, *Le Figaro* (39 400 ex.) et le *Gaulois* (13 000 ex.) se rangent plutôt dans cette catégorie.

Dans l'ensemble, on remarque aussi que le pôle « libéral » tend plutôt à s'affaïsser qu'il ne progresse en diffusion, exception faite de la *Revue des deux mondes*. Les ventes du *Journal des Débats*, dépassées par celles du *Temps* ou de *La Liberté*, sont restées stables depuis les années 1850 ; de même pour *Le Siècle*, au sein du pôle démocrate, fixé sur un tirage de 35 000 exemplaires, désormais second derrière le *National*. Si l'on compare cet état avec la situation un an plus tard, c'est-à-dire les tirages observés au moins de mai 1870, c'est la recomposition intervenue au sein de la presse républicaine qui apparaît très

⁵¹ Notons qu'il faudrait inclure également *Le Français*, fondé en 1868 par François Beslay avec Cochin. Il compte environ 4000 abonnements au début 1870 (*Ibid.*, p.350).

nettement (voir le tableau ci-dessous). Du côté du pouvoir, *Le Peuple français* s'est imposé dans le paysage de la presse, au contraire des journaux « ultra-bonapartistes » comme *Le Public*, *la Patrie* et *Le Pays – Le Constitutionnel* a regagné une consistance. Du côté des publications « démocrates » : si le tirage du journal *Le Siècle* accuse une légère baisse, celui du *National* a fondu, de même que celui de *L'électeur libre* (2000 ex. en février 1870). *Le Réveil*, qui atteignait à peine 1500 exemplaires en mars 1869, diffuse à plus de 15 000 exemplaires en mai 1869⁵², et près de 10 000 exemplaires un an plus tard. *Le Rappel* franchit à cette époque le seuil très élevé des 40 000 exemplaires ; *La Marseillaise*, avant d'être frappée par la répression, dépassait même ce chiffre (43 000 ex. en février 1870⁵³). « Ni les amendes ni la prison ne furent un obstacle efficace contre la formidable montée en nombre et en audace de la nouvelle presse d'opposition révolutionnaire », souligne l'historien Pierre Albert⁵⁴. Certes, la diffusion de la presse « avancée » reste concentrée dans les centres urbains ouvriers ; néanmoins, son audience est importante car chacune de ses prises de position fait l'objet de nombreux commentaires (très) hostiles dans l'ensemble de la presse (de Paris comme des départements).

Tirage des journaux politiques parisiens (nombre d'exemplaires) en mai 1870⁵⁵.				
<i>L'Avenir national</i>	4 800 (=)		<i>Le National</i>	25 000 (---)
<i>Le centre gauche</i>	2 400 (/)		<i>L'Opinion nationale</i>	8 500 (-)
<i>La Cloche</i>	10 500 (- -)		<i>La Patrie</i>	10 700 (=)
<i>Le Constitutionnel</i>	9 000 (+)		<i>Le Pays</i>	2 200 (=)
<i>Le Figaro</i>	56 000 (++)		<i>Le Parlement</i>	8 300 (/)
<i>Le Français</i>	4 200 (/)		<i>Le Peuple français</i>	36 300 (/)
<i>La France</i>	10 400 (+)		<i>La Presse</i>	6 400 (-)
<i>La Gazette de France</i>	6 100 (=)		<i>La Presse illustrée</i>	60 000
<i>Gaulois</i>	35 000 (++)		<i>Le Public</i>	4 400 (--)
<i>Le Journal des débats</i>	8 000 (=)		<i>Le rappel</i>	39 700 (/)
<i>Le Journal de Paris</i>	1 600 (/)		<i>Le Réveil</i>	9 200 (++)
<i>La Liberté</i>	16 900 (=)		<i>L'Univers</i>	11 300 (++)
<i>La Marseillaise</i>	52 000 (/)		<i>Le Siècle</i>	35 500 (-)
<i>Le Monde</i>	3 200 (+)		<i>Le Soir</i>	2 900 (/)
<i>Le Moniteur universel (soir)</i>	19 300 (---)		<i>Le Temps</i>	12 700 (+)

c) « Le genre échevelé et insurrectionnel »

⁵² Ch. Dessal, *Delescluze, op. cit.*, p. 244.

⁵³ Cl. Bellanger et al. (dir), *Histoire générale...*, *op. cit.*, p. 356.

⁵⁴ P. Albert, « Presse... », *op. cit.*, p.1058.

⁵⁵ *Ibid.*, p.1059.

Cette éclosion de nouveaux titres, pour la plupart dans le giron républicain, marque un bouleversement structurel de l'univers de la presse, de sa morphologie, concomitante aux recompositions politiques qui s'observent alors. Car la multiplication de ces nouvelles entreprises de presse, qui induit une croissance de la population des rédacteurs, traduit le gonflement du nombre des prétendants aux carrières journalistiques. En particulier, la nouvelle législation permet l'affirmation sur la scène journalistique d'une population de jeunes « littérateurs », jusque là plutôt confinés aux marges du secteur, c'est-à-dire dans l'univers de la « bohème », de la « petite presse » ou des revues. Aguerris dans les luttes contre l'Empire, ayant souvent mêlés leurs premières armes littéraires à leurs premières armes politiques, ils sont porteurs d'autres façons de concevoir le journalisme, ses styles d'écriture et ses raisons d'être : c'est « le genre échevelé et insurrectionnel » résume d'une formule alerte l'historien Daniel Halévy⁵⁶. Ces plumes *échevelées* provoquent une redéfinition des modes de résistances et des postures critiques adoptées au sein de l'opposition : valorisant une écriture satirique et pamphlétaire, affichant des postures de combativité et d'intransigeance, se désignant comme « du côté du peuple », ils ambitionnent, à leur manière, de renverser la table des valeurs à la bourse des pratiques journalistiques. « La mode va changer, et il se prépare une révolution dans l'herbier de la rhétorique, écrit Arthur Arnould (1833-1895) : « Adieu, transparente allusion, et vous, fine ironie, plantes de serres chaudes, que tuerait le grand air ! La saison nouvelle demande des plantes plus robustes⁵⁷ ».

Jules Vallès est l'une des figures représentative de ces « francs-parleurs », selon l'expression qu'il a lui-même forgée⁵⁸. De part ses difficultés scolaires, ses galères financières persistantes, et sa difficulté à s'établir dans le milieu du journalisme, sa trajectoire apparaît presque l'exact opposé de l'ascension de Prévost-Paradol, le jeune normalien – de 3 ans l'aîné de Vallès – qui a connu une consécration rapide et qui mène un train de vie cossu. Enfant « d'une famille triste dans une maison triste », « fils de pion »⁵⁹ – plus exactement d'un cultivateur devenu maître d'études –, élevé dans la dureté paternelle, l'expérience scolaire du jeune Vallez s'avère aussi marquée par la douleur, à

⁵⁶ Cité par Roger Bellet, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, A. Colin, 1967, p. 70.

⁵⁷ Arthur Arnould, « Monsieur sous-entendu », *Le Figaro*, 18 février 1867 ; Cité par Pierre Guiral, *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955, p. 588.

⁵⁸ Cf. ses articles des 19 et 26 août 1866 du *Courrier Français* qui donnent son titre au recueil *Les Francs-parleurs*, préface de Roger Bellet, Paris, J.-J. Pauvert, 1965, p. 56 et s.

⁵⁹ Roger Bellet, *Jules Vallès*, Paris, Fayard, 1995, p. 24 et p. 28.

l'image de ses échecs répétés au baccalauréat⁶⁰. Monté à Paris pour ses études, il mène dans les années 1850 une vie pauvre, d'étudiant bohème et *républicain* – il y rencontre des compagnons durables, tel Arthur Arnould ou Arthur Ranc appelés à participer aux mêmes journaux que lui, dont *La Marseillaise* –. Cherchant à s'insérer dans le monde des lettres, il court après la situation devant lui assurer enfin des revenus réguliers. Employé de mairie, il devient ensuite pion en province, avant de retourner à Paris. Le jeune étudiant qui criait avec ironie « vive l'argent » dans un pamphlet intitulé *La bourse* (1857) multiplie les collaborations : à la *Chronique parisienne* en 1858, puis au *Figaro*, il est critique littéraire au *Progrès de Lyon* puis chroniqueur de *L'Epoque* et ensuite de *L'évènement* – qui lui assure enfin d'honorables appointements. En 1867, il fonde *La Rue* qui dure 34 numéros, jusqu'à ce qu'il soit stoppé par un procès pour un article intitulé « cochons vendus ». C'est dans cette publication qu'il exprime nettement son agacement pour les « allusionnistes⁶¹ », et sa volonté de « faire de la polémique en corsaire » :

« Le talent consiste, en ce temps pénible, à passer ses feux éteints, à travers les écueils ; on emporte sous son manteau des armes de salon au canon étroit, qu'on charge de sel fin, et il faut tirer sans qu'on vous voie viser ! Ce talent me manque ; je ne sais pas m'escrimer ainsi [...] Quoi qu'il en soit, et sans me vanter de maladresse, je me trouve inhabile à ce métier ; je ne sais pas glisser les serpents sous les fleurs, quand l'ennemi passe, encotonner la cloche ; je ferai de la polémique plutôt en corsaire qu'en contrebandier⁶². »

Mais celui qui, aux yeux du public, incarne un véritable changement des mœurs journalistiques n'est pas Jules Vallès, alors très peu connu : c'est Henri Rochefort (1831-1913), personnage détonnant du monde des lettres du Second Empire⁶³. Né en 1831, Victor-Henri, marquis de Rochefort-Luçais est issu d'une vieille famille de la noblesse – certains de ses ancêtres furent chancelier, chambellan ou lieutenant maréchal des rois de France –, ruinée par la Révolution française. Son père, Claude-Louis-Marie de Rochefort-Luçay (1790-1871), journaliste au *Drapeau blanc* sous la Restauration, a épousé une roturière, fille de républicain convaincu, et fait carrière dans le vaudeville. Grâce à une bourse, Rochefort a pu suivre des études au collège, vibrer pour la République en 1848, et

⁶⁰ Ces épisodes de sa vie forment la matière de ses fameux romans publiés à la fin de sa vie, *L'enfant* (1879) et *Le Bachelier* (1881).

⁶¹ Jules Vallès, « Les allusionnistes » (*La Rue*, 30.11.1867), in *Les Francs-parleurs*, *op.cit.*, p.61.

⁶² Cité par R. Bellet, *Presse...*, *op. cit.*, p. 64 et s.

⁶³ Il existe deux biographies utiles : l'une qui le présente sous un jour favorable, l'autre de façon négative. La première est celle de : Alexandre Zévaès, *Henri Rochefort, le pamphlétaire*, Paris, France-Empire, 1946 ; La seconde est celle de : Roger L. Williams, *Le prince des polémistes : Henri Rochefort*, édition de Trévise, Paris, 1970. Les Archives de la Préfecture de police de Paris qui le concernent portent essentiellement sur la période de la Troisième république.

devenir bachelier en 1849. Tenté par la bohème, il rêve de théâtre, mais se trouve contraint de trouver une situation. Il devient employé à l'Hôtel de ville, au département des brevets. En décembre 1851, on le trouve sur une barricade de la Porte-Saint Martin. Il occupe ses heures de bureaux à écrire des pièces et consacre son temps libre aux œuvres d'art. En 1854, il publie ses premiers articles dans *Le Mousquetaire*, et sort en 1856 sa première pièce. Surtout, il entre en 1859 au *Charivari*, où il fait ses armes de satiriste, ainsi qu'au *Nain Jaune*. Il quitte l'administration après avoir refusé une promotion. *Le Figaro*, feuille boulevardière, le recrute. L'organe lui permet de se faire véritablement un nom par son talent de railleur. Rochefort s'en amuse dans une chronique de 1866 :

« Je suis devenu insensiblement le marquis de Bièvre [auteur de facéties et de calembours] de la presse non cautionnée. Je ne peux plus déclarer dans une chronique que je n'aime pas les épinards sans qu'on se demande dans les kiosques quel sens caché peut bien renfermer cette affirmation hardie⁶⁴. »

Débauché à prix d'or par *le Soleil*, Rochefort revient en 1867 au *Figaro*. Sa plume excelle dans les allusions mordantes à l'encontre du pouvoir, et le journal se trouve contraint de demander le cautionnement puis, sous peine d'être supprimé, de brimer son journaliste. La censure empêche le polémiste d'exprimer la mesure de son talent. La nouvelle législation permet d'envisager une solution. L'écrivain, influencé par le précédent des *Propos de Labienus* de Rogeard (1820-1893), qui avait ouvert la voie d'une critique plus féroce et directe, décide de frapper plus fort⁶⁵. Le premier numéro de *La Lanterne*, brochure de petit format vendu à prix assez élevé (40 centimes), paraît le 31 mai 1868 : le succès est foudroyant. Les 15 000 exemplaires du premier tirage partent en quelques heures – la vente dépasse les 100 000 exemplaires ; le numéro suivant tire à 125 000 exemplaires. Sa lecture devient un marqueur, un signe d'opposition à l'Empire : « On ne rencontrait pas un passant qui n'eut sa *Lanterne*, soit à la main, soit dépassant de sa poche, car il était instantanément devenu de bon ton de se faire reconnaître pour un de mes acheteurs », se souvient l'intéressé⁶⁶. Les contemporains se rappellent de l'éclat produit par cette publication : « Quel coup de canon ! », écrit Juliette Adam⁶⁷. Le jugement de Taxile Delors, pourtant peu amène à l'égard du personnage, est sans ambages :

⁶⁴ Henri Rochefort, *La Lanterne*, Paris, J.-J. Pauvert, 1966, p.77-78.

⁶⁵ Henri Rochefort, *Les aventures de ma vie*, t. I, 1896, p. 284.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 331.

⁶⁷ Juliette Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, 1905, p.257.

« ce fut un vrai coup de théâtre ; la situation politique se trouva subitement changée par ce pamphlet dont l'effet politique prodigieux ne peut être compris que par ceux qui ont vécu dans le temps où il parut. La satire, sous le Second Empire, bien que voilée et affaiblie, pouvait s'exercer de temps en temps sur les choses de l'État, mais à la condition d'en respecter le chef et ceux qui le représentaient, et c'était à l'Empereur, à ses ministres, à ses amis, que s'attaquait surtout l'auteur de la *Lanterne*. [...] L'étonnement et la curiosité du public furent immenses en voyant les principaux personnages et le chef de l'État lui-même atteints par la fronde du berger.⁶⁸ »

Le succès de cette *Lanterne* – « une lanterne peut servir à la fois à éclairer les honnêtes gens et à pendre les malfaiteurs » – Rochefort le doit à sa hardiesse dans sa façon de tourner en dérision les hommes du pouvoir, à sa posture frondeuse, à son style fait d'ironie appuyée, de bons mots et de sarcasmes. La réaction ne se fait pas attendre : l'administration en interdit la vente sur la voie publique, puis entame des poursuites. Mais ses adversaires ne se situaient pas qu'au gouvernement, ainsi que le rappelle l'intéressé :

« J'avais à mes trousses presque tous ceux dont je faisais dégringoler le tirage. Ceux même de l'opposition me reprochaient d'avoir fait monter la polémique à un diapason auquel ils n'osaient risquer d'atteindre, de peur de naufrage immédiat. Par dépit, par envie, par inquiétude sur l'avenir de leurs feuilles reléguées au second plan, ils étaient tous plus ou moins disposés à faire le jeu du gouvernement en m'accusant de passer les limites de la violence permise⁶⁹. »

Alors que le 11^e numéro est saisi, Rochefort a déjà fui à Bruxelles et imagine, avec l'aide de la famille de Victor Hugo, de faire rentrer les numéros suivants en contrebande. Puis, avec les fils du célèbre écrivain, il fonde *Le Rappel* en mai 1869, avant les élections.

3. La position de Prévost-Paradol mise à mal

La France nouvelle devait être la grande œuvre qui isserait Prévost-Paradol au rang des *grands noms* qu'il admire ; sa parution en 1868 devait être un *évènement*. Mais la configuration intellectuelle dans laquelle *La France nouvelle* s'inscrit n'existe déjà plus ; cette réception contrastée de l'œuvre traduit à sa manière cette évolution de la conjoncture. *La France nouvelle* est un livre, qui d'une certaine façon, *arrive trop tard*. Qui plus est, avec l'irruption de la nouvelle presse *échevelée* Prévost-Paradol se démode. Pour le rédacteur des *Débats*, l'activité de journaliste constitue une position d'attente devant

⁶⁸ Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, t. V, 1874, p. 286.

⁶⁹ H. Rochefort, *Les Aventures...*, *op. cit.* p. 344.

permettre l'accès à une carrière politique ; mais cette position d'attente s'éternise, et Prévost-Paradol paraît gagné par la mélancolie.

a) La réception contrastée de « La France nouvelle »

Lors de sa parution, *La France nouvelle* a semble-t-il connu un certain succès. Les ventes en librairie en attestent : les trois premières éditions de luxe ont été épuisées en quelques jours, avant que l'ouvrage ne soit réimprimé dans un format plus économique⁷⁰ ; on parle même de « dix éditions en moins de quelques semaines »⁷¹. Son auteur a reçu des lettres de compliments de nombreuses personnalités de la mouvance « libérale », telles le Prince de Joinville, Guizot ou Montalembert. Ce dernier prend d'ailleurs soin de le féliciter pour son « succès considérable » : « Votre livre sera le programme de l'avenir, du parti vraiment libéral et démocratique » écrit la figure de prou du catholicisme « libéral »⁷². Enfin, à en juger par le nombre élevé de comptes-rendus publiés dans les quotidiens et revues, le livre a suscité l'attention des critiques et des hommes de presse de tout bord. Cependant, le biographe de Prévost-Paradol parle à propos de la réception de l'essai d'une « demi-réussite » : « l'accueil réservé à *La France nouvelle* fut dans l'ensemble moins chaleureux que ne l'espéraient Paradol et ses amis », écrit l'historien ; si elle a été lue « avec beaucoup d'attention », sa lecture aurait, en fait, « assez souvent déçu »⁷³. De toute évidence, l'ouvrage ne s'est pas imposé comme la *grande œuvre* qu'elle ambitionnait de devenir.

Cela tient-il à la forme même du livre ? Edmond Schérer, le critique littéraire du *Temps*, ne manque pas de souligner que « c'est pour la première fois que M. Prévost-Paradol paraît devant le public avec un vrai livre » car « ses publications précédente n'était que des recueils d'articles ». Pourtant, le lien entre les diverses parties de l'ouvrage lui paraît si ténu qu'il en vient à le considérer comme une simple « collection d'articles, une suite d'essais » et non un livre doté d'une forte unité de pensée et d'écriture (*Le Temps*, 21.07.1868). De ce point de vue, la reprise d'articles déjà publiés a pu nourrir chez les lecteurs familiers de la prose de l'auteur le sentiment de déjà vu. Serait-ce parce que les

⁷⁰ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 568.

⁷¹ Octave Gréard, *Prévost-Paradol, Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894, p. 117.

⁷² Lettre de Charles de Montalembert à Prévost-Paradol, 17 janvier 1869, Archives de la Bibliothèque de l'Institut, Manuscrits Ludovic Halévy, 4488-24.

⁷³ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 568.

deux premières parties développent des thèmes trop communs dans les publications « libérales » de l'époque que Prévost-Paradol peine à affirmer son originalité ? Bien souvent, les éloges portent surtout sur la troisième partie, constituée de digressions sur l'histoire et le déclin de la France : « nous ne serions pas étonnés que ce fut là surtout ce qui a captivé le public », remarque Ernest Bersot dans le *Journal des Débats* (23.09.1868). Schérer, qui n'a guère apprécié les deux premiers essais, estime que le troisième « vaut à lui seul tout un livre. » Pour lui, les autres pèchent par leur caractère spéculatif : « ces discussions abstraites m'inspirent une certaine défiance. Il est trop facile pour un homme de tirer ainsi de son cerveau tout un système de gouvernement » :

« n'oublions pas, au milieu de ces nobles amusements, que les institutions ne se fondent guère ainsi *à priori* ; que tout un passé pèse sur nos destinées ; que notre pays se compose des éléments les plus divers [...] ; qu'il y a deux France en France, Paris et la province [...] ; qu'il y a des intérêts comme le capital et le prolétariat, des idées comme le catholicisme et le voltairianisme, des fanatismes [...] ; que les institutions de l'avenir seront probablement très différentes du programme que nous voudrions recommander [...] ; que ces institutions vaudront mieux qu'elles seront plus conformes à notre génie propre et à notre situation particulière. » (*Le Temps*, 21 juillet 1868).

D'autres critiques, mieux disposés, discutent le contenu de l'ouvrage dans le détail et dans le fond. Montalembert lui reproche de ne pas « avoir suffisamment signalé et flétri cet esprit révolutionnaire dont le despotisme en France est à la fois le produit et le châtiment » : « Il y a donc une réforme morale à opérer, non moins urgente, non moins difficile que la réforme politique et administrative dont vous trouvez le plan ». Bersot estime que le sentiment de désillusion, très appréciable chez l'auteur, n'est pas celui de toute sa génération : « Nous aimons M. Prévost-Paradol pour cette tristesse patriotique, qu'il méritait de ressentir et d'exprimer si vivement ; toutefois, on se tromperait si on pensait qu'un trop grand nombre en est atteint. ». Quant au modèle du gouvernement que dessine l'académicien, Henri Galos (1805-1873) – ancien député, membre de la Société d'économie sociale – en propose une analyse très pointue et très critique dans les colonnes de la *Revue des deux mondes* : s'il loue la démarche de l'auteur, celle de rechercher les « conditions du gouvernement libre approprié à une société démocratique⁷⁴ », il s'écarte de ses conclusions. Ses désaccords portent notamment sur les modalités de recrutement de la chambre haute, sur la désignation du président du conseil par la Chambre, et sur le fait

⁷⁴ Henri Galos, « Le gouvernement libéral en France », *Revue des deux mondes*, 1^{er} septembre 1869, p.134.

d'écarter le droit de veto pour le chef de l'État. Mais la divergence est plus profonde. Le critique lui reproche précisément son refus de trancher entre la monarchie et la république : ainsi sa tentative de « poser les bases d'un gouvernement libre pouvant s'encadrer tout aussi bien dans la forme républicaine que dans la forme monarchique » est-elle qualifiée d'« erreur systématique⁷⁵ ». Cette critique très réservée de la *Revue des deux mondes* est un signe manifeste de la réception pour le moins contrastée de l'ouvrage.

b) La prise de distance des « démocrates »

« La publication par Prévost-Paradol de son grand ouvrage, *La France nouvelle*, résumait tout un courant d'idées qui avait contribué à dégager une organisation moyenne, comportant un certain nombre de libertés indispensables et pouvant s'adapter aussi bien à la république qu'à la monarchie », rappelle l'historien Iouda Tchernoff⁷⁶. » Ce courant d'idées relevait d'une configuration spécifique, celle du début des années 1860 qui voit l'affirmation d'une « Union libérale » sur le plan politique et intellectuel. Les affinités sociales et idéologiques existant entre ses porte-voix sont au fondement de cette union de « l'Opposition » sous le drapeau « libéral ». Quelques années plus tard, en 1868, ces rapprochements n'ont pas disparu, les liens demeurent. L'élection, l'année précédente, de Jules Favre à l'Académie française en est peut-être le symbole le plus éclatant : Thiers, raconte de Rémusat, a imaginé de le faire nommer dans la prestigieuse institution « en récompense de ses grands services parlementaires et du bon esprit qu'il montrait dans toute sa conduite⁷⁷ ». Juliette Adam se félicite de réunir à sa table « toutes les opinions, depuis les orléanistes jusqu'aux irréconciliables⁷⁸. » Les jeunes « radicaux » entretiennent aussi des relations avec les « libéraux » : ainsi des personnalités comme Casimir-Périer ou Francisque Sarcey participent-elles de la création de la *Revue politique*. De même, la pétition en faveur du monument Baudin montre que des mobilisations contre l'Empire peuvent recevoir des soutiens en apparence aussi éloignés que ceux du *Journal des Débats* – Prévost-Paradol est signataire – et du *Réveil*.

Et pourtant, la conjoncture est en train d'évoluer, et les rapports de force également : tandis que le « radicalisme républicain » et le « tiers-parti » gagnent du terrain,

⁷⁵ *Ibid.*, p. 168.

⁷⁶ I. Tchernoff, *Le parti républicain...*, *op. cit.*, p. 430.

⁷⁷ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, tome 5, Paris, Plon, 1967, p.229.

⁷⁸ J. Adam, *Mes sentiments...*, *op. cit.*, p. 307.

des recompositions s'affirment. Dans les milieux républicains, l'humeur idéologique n'est déjà plus la même : en témoigne la vigueur avec laquelle y on réaffirme son attachement à la « République » et la croyance en son possible retour. En témoigne aussi la réception très froide faite à l'ouvrage de Prévost-Paradol. Dans *le Siècle*, la critique est signée Anatole de la Forge (1820-1892), un rédacteur avec lequel Prévost-Paradol s'est affronté en matière de politique étrangère, mais de façon cordiale⁷⁹. Cette fois, le ton du compte-rendu est peu amène. Est-ce bien la France nouvelle dont parle l'ouvrage ? « [Celle] de M. Prévost-Paradol ne ressemble en rien à celle que nous connaissons », écrit s'interroge l'homme de presse, qui ne reconnaît pas « la France démocratique de 1868 ». Il ajoute avec ironie :

« On voit bien que l'homme qui a écrit ces lignes passe sa vie dans la compagnie des vieux doctrinaires et des burgraves. L'illusion sincère d'ailleurs des écrivains tels que M. Prévost-Paradol consiste à croire que la France est représentée aujourd'hui par cinquante ministres ou pairs de France en retraite décrétant chaque soir du haut de leurs cravates blanches que tout est perdu, même le sentiment de l'honneur national, depuis qu'ils ne dirigent plus les affaires politiques du pays. » (*Siècle*, 10 octobre 1868)

À quoi aboutirait sa constitution ? Seulement « à recommencer l'épreuve monarchique ». Dans les colonnes de la *Revue politique et littéraire*, Henri Brisson critique avec vigueur le refus de Prévost-Paradol de trancher entre la forme républicaine et la forme monarchique, qu'il décrit comme une faiblesse de caractère et une marque de son ambition, de son souci de « se réserver pour les éventualités les plus diverses » :

« Il traite de faibles d'esprit ceux qui tiennent soit à la monarchie, soit à la république et ne s'aperçoit pas que la véritable faiblesse, non seulement d'esprit, mais encore de caractère, réside précisément dans l'incapacité de se faire des convictions raisonnées et de s'y attacher d'une façon inébranlable. Cette indifférence du reste pourrait passer chez un grand nombre de ceux qui la professent, sinon chez M. Prévost-Paradol, comme le résultat d'un calcul : nombre d'ambitieux, dans leur incertitude de la forme que revêtira définitivement la démocratie, ne sont point fâchés de se réserver pour les éventualités les plus diverses⁸⁰. »

c) Prévost-Paradol « se démode »

Fondamentalement, le demi-échec de l'ouvrage ne tient pas – ou pas seulement – à ses propriétés formelles ou aux thèses développées. Dans une large mesure, ce sont les

⁷⁹ Prévost-Paradol, *Quelques pages d'histoire contemporaine*, IV, 1867, p. 143 et s.

⁸⁰ Cité par I. Tchernoff, *Le parti républicain....*, *op. cit.*, p. 579.

conditions de sa réception qui ont changé entre le moment de sa conception – débutée en 1866, semble-t-il – et sa parution en 1868. *La France nouvelle* est, pourrait-on dire, *un livre qui arrive trop tard*. Trop tard car à l'été et à l'automne 1868, du fait notamment de l'irruption d'une presse pamphlétaire et le renouveau d'un « radicalisme républicain », la configuration intellectuelle et politique dans laquelle les positions du livres (ses thèmes comme ses thèses et postures) faisaient véritablement sens – en raison d'un principe de concordance entre les catégories cognitives de l'auteur et celles de ses lecteurs –, auprès de larges segments de l'opinion, n'est déjà plus. D'une part, la prose mondaine, lettrée, modérée du *Journal des Débats* subit en effet une décote presque brutale à la bourse des audaces journalistiques : confronté au « franc-parler » des pamphlétaires, son « ironie feutrée » fait en effet pâle figure, semble vieillie, terne – dépassée ? D'autre part, face à la « fermeté » des proclamations « républicaines », ses circonvolutions politiques apparaissent tels les caprices d'un ambitieux : « M. Prévost-Paradol ne songe point à renouveler la France, mais seulement le personnel officiel de notre pays » ironise *Le Figaro* (le 07.07.1868). Aux yeux de tous, ou presque, Prévost-Paradol a cessé d'être la figure de proue de l'opposition « libérale », dont on remarquait les pointes d'audace critique : il est perçu comme l'académicien engoncé, le « Burgrave » dont on moque la condescendance, et le conservatisme en matière social, tel le « doctrinaire enfantin, perdu dans ses fictions, loin du réel⁸¹. »

Prévost-Paradol « se démode », souligne l'historien Pierre Guiral⁸². Ses contemporains l'affirment ouvertement. En atteste, par exemple, l'article de Francisque Sarcey du *Journal de Paris* comparant « Paradol et Rochefort » (le 01.08.1868). En témoigne également ces remarques de Juliette Adam :

« Une liberté plus grande lui a enlevé une partie du talent qu'il devait à sa science des sous-entendus. La place des critiques affinés et élégants est prise par les accusateurs violents. Ce n'est plus Prévost-Paradol qui donne le ton, c'est Rochefort. Le temps est passé des ironies enveloppées et couvertes. Pauvre Paradol ! Les journaux impérialistes n'en laissent pas un morceau, la presse républicaine et libérale se ferme peu à peu pour lui⁸³. »

Il n'est pas exagéré de dire que « les journaux impérialistes n'en laissent pas un morceau » car Prévost-Paradol est souvent l'objet de leurs railleries. L'écrivain Barbey d'Aurevilly,

⁸¹ P. Guiral, Prévost-Paradol..., *op. cit.*, p. 592.

⁸² *Ibid.*, p. 583.

⁸³ J. Adam, *Mes sentiments...*, *op. cit.*, p. 367.

pamphlétaire de talent œuvrant dans la presse « gouvernementale », figure parmi ses plus féroces contempteurs, tant il a le goût d'appuyer là où il faut. Il moque ainsi la façon dont la sortie du livre de l'académicien s'est trouvée « gâchée » par le succès retentissant de *La Lanterne* de Rochefort :

« Rochefort venait alors de publier sa *Lanterne*, cette *Lanterne* qui a cassé tout, et qui ne s'est pas cassé, en cassant tout. Ce vieux petit jeune Paradol, pour faire pendentif et revanche, publia sa *France Nouvelle*._ Mais comme le pauvre petit jeune vieux, avec sa guimbarde, disparut dans le bruit de ce formidable gong qui s'appelait Rochefort.

C'est que M. Paradol n'est qu'un pamphlétaire en taille-douce. *La France Nouvelle* veut être un pamphlet. Elle a pour cela la meilleure volonté d'un esprit lâche... Mais qu'est-ce qu'un pamphlet sous forme métaphysique ? Qu'est-ce qu'un pamphlet de généralité hypocrite, quand il faudrait de la personnalité courageuse ? C'est un pamphlet abstrait : un pamphlet qui n'est pas un pamphlet !

Quand le coton est filé trop fin, il casse, et le coton de M. Prévost-Paradol (ce n'est que du coton) est toujours filé trop fin. Il est de la manufacture du journal des *Débats* [...] De l'ironie amère, colorée, saisissable, vous ferait tant de bien après ces écœurantes finesses ! Du bitter, oui, un verre de bitter pour nous remettre le cœur au ventre⁸⁴ ! »

On ne sait comment Prévost-Paradol a ressenti les moqueries et les critiques qui lui étaient faites. Ses positions sont vivement contestées et il tente de les défendre tant bien que mal – ainsi, par exemple, d'une vive polémique menée contre *Le Peuple* de Clément Duvernois qui lui reproche de se focaliser sur les réformes politiques pour esquiver les questions sociales (*Journal des Débats*, 04.02.1869). Malgré ses démentis, l'étiquette d'« orléaniste » lui est constamment accolée par ses adversaires de la presse « bonapartiste » ou « démocrate » (par *L'Opinion nationale* ou *le Réveil* par exemple). Ce qui est certain, c'est que Prévost-Paradol éprouve un réel « dégoût » pour la nouvelle presse pamphlétaire et vit très mal son échec électoral. De manière très significative, il choisit de ne pas publier un quatrième volume d'*Essais de politique et de littérature*, alors même qu'il avait sélectionné les articles et établi leur ordonnancement⁸⁵.

4. Le retour de la « menace » socialiste

a) Le « spectre » de 1848

⁸⁴ Jules Barbey D'Aurevilly, *Les vieilles actrices. Le Musée des Antiques*, 1884, p. 209-215.

⁸⁵ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p.592.

Il est un facteur décisif pour comprendre les évolutions idéologiques et politiques qui s'opèrent alors : le renouveau des luttes ouvrières et de l'agitation « révolutionnaire » – c'est-à-dire perçues comme telle – qui devient nettement visible dans l'opinion à partir de 1868⁸⁶. Lors de sa fondation, l'Empire avait gagné une légitimité aux yeux des « classes propriétaires » en procédant à l'écrasement de l'agitation socialiste et révolutionnaire. Sans doute, les hommes de pouvoir n'étaient-ils pas entièrement convaincus de sa disparition définitive – au début des années 1850, tant le Procureur général de Lyon⁸⁷ que celui de la Cour d'Appel de Paris⁸⁸ engageaient l'Empereur à demeurer prudent –. Néanmoins les thèses socialistes n'avaient plus cours dans le débat public, et le discours dominant, en particulier celui formulé par les voix des « économistes », se réjouissait de constater que les militants ouvriers n'en appelaient plus à l'intervention de l'État dans leurs revendications, mais réclamaient seulement plus de liberté et d'autonomie. Le retour d'une contestation ouvrière forte, et l'affirmation conjointe de discours profondément critiques à l'égard de l'ordre économique et social, provoquent un très net raidissement conservateur dans les couches supérieures de la société, y compris et surtout de sa frange « libérale ». Durant les dernières années de l'Empire, ce retour du « spectre rouge » de 1848 devient la préoccupation constante et essentielle de l'ensemble des organes de presse et des *faiseurs d'opinion* – exception faite, s'entend, des accusés – qui s'inquiètent du phénomène, le déplorent avec une violence verbale certaine, appellent sa répression. Ce retour du « spectre » de 1848 prend, pour l'opinion conservatrice, différents visages : celui de Rochefort et de la presse « échevelée » ; celui des luttes ouvrières et des grèves associée à « l'internationale⁸⁹ » ; celui des « irréconciliables » s'évertuant à faire le procès public du coup d'État et de l'Empire; celui de jeunes parisiens adoptant des attitudes

⁸⁶ Pour une vue d'ensemble, voir par ex. Enna Jéloubovskaïa, *La Chute du Second Empire et la naissance de la Troisième République en France*, Editions en langues Etrangères, Moscou, 1959, chap. 1 à 3 ; Jean Bruhat, Jean Dautry et Emile Tersen (dir.) *La Commune de 1871*, Paris, Editions Sociales, (1960) 1970, p. 45 et s.

⁸⁷ « L'exploitation de l'homme par l'homme, la tyrannie du capital, tout le bagage de la philosophie égalitaire de tous les siècles, qui semble mis en oubli parce que les journaux n'en parlent plus, est au contraire plus ou moins grossièrement conservé dans la pensée des classes ouvrières et forme la base de ses convictions politiques » écrivait celui-ci en 1853 ; cité par E. Jéloubovskaïa, *La Chute...*, *op. cit.* p. 113.

⁸⁸ « Ce dont il faut convenir, quoi qu'il en coûte, c'est que la haine du pauvre contre les riches, profondément enracinée dans les classes ouvrières par la révolution de 1848 et les doctrines qui la perpétuent suffisent pour faire jaillir dans ces classes, à tout moment, de nouveaux conspirateurs contre le gouvernement impérial. », écrivait-il en 1855 : cité par Albert Thomas, *Le Second Empire* (1852-1970), Paris, J. Rouff, 1901, p. 164.

⁸⁹ Sur « l'Internationale », voir notamment Ernest Labrousse, *La Première internationale, l'institution, l'implantation, le rayonnement*, Paris, éd. du CNRS, 1968 ; Fabrice Laroulandie, « Internationale », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.653-656. Michel Cordillot, *Aux origines du socialisme moderne. La première internationale, la Commune de Paris, l'exil. Recherches et travaux*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2010.

« révolutionnaires »⁹⁰ ; ou bien encore, celui de « l'anticléricalisme », accusé de menacer les fondements de la société. Ce sont tout autant la recrudescence des grèves que la « réapparition » des « clubs » ou la floraison d'une presse « subversive » qui inquiètent.

Dès l'adoption de la nouvelle législation sur les coalitions, les voix du patronat s'élèvent pour clamer leurs inquiétudes. En juin 1867, le député Martel avertit le Corps législatif « que l'industrie nationale court un grand danger », ainsi que la « nation elle-même » : le danger de « la guerre sociale ». Certes, explique l'avocat, le gouvernement veille, et « nous pouvons être assurés que l'ordre ne sera pas troublé dans les rues ». Cependant, « l'ordre moral est très altéré dans les ateliers, et les manufactures sont livrées à un vagabondage de pensées qu'on ne saurait imaginer. » Emile Ollivier lui rétorque en évoquant la « sagesse » des ouvriers (Corps législatif, 23 juin 1867) :

« Une grande sagesse parmi les ouvriers et un véritable progrès accompli dans leur esprit. En 1848, les classes ouvrières n'ont publié aucun Manifeste où l'on ne vit quelques blasphèmes contre la concurrence, des paroles de haine contre la liberté, et un recours à l'Etat pour en obtenir ce qu'ils appellent une protection, et ce que j'appelle, moi, l'oppression de tous à leur profit. Aujourd'hui, partout le principe de la libre concurrence est affirmé, la légitimité de la liberté est reconnue et acceptée. »

Si les paroles du promoteur de la réforme sur les coalitions se veulent rassurantes, la presse « libérale » ne se montre de moins en moins conciliante et multiplie les rappels à l'ordre, au ton menaçant : « Le premier intérêt des populations ouvrières est que la liberté du travail soit un principe respecté », souligne le secrétaire de rédaction des *Débats* :

« Si les ouvriers donnaient l'exemple de porter atteinte à la liberté du travail, soit contre les patrons par des manœuvres stratégiques, soit par des actes d'intimidation envers ceux de leurs camarades qui se refusent à accepter la dictature des comités, ils autoriseraient des représailles. [...] Toute la vigilance du gouvernement et des citoyens, et surtout des hommes éclairés et généreux, amis du progrès, mais soucieux de maintenir la société solide sur sa base, n'est pas de trop dans une situation de ce genre. » (*Journal des Débats*, 22-23 avril 1867)

⁹⁰ Sur le groupe des « blanquistes », voir Maurice Dommanget, *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire*, Paris, A. Colin, 1960 ; Patrick H. Hutton, *The cult of the revolutionary tradition, the Blanquists in French politics, 1864-1893*, Berkeley, University of California Press, 1981. Pour un témoignage sur l'agitation au « quartier latin » à cette époque, voir Arthur Ranc, *Sous l'Empire. Roman de mœurs politiques et sociales*, Paris, F. Polo, 1872.

C'est ce genre de « vigilance » qui conduit le gouvernement à poursuivre en justice les activistes français de l'Internationale, lors des deux procès de mars et juin 1868⁹¹. Ils sont un moyen pour lui d'« éliminer de l'arène politique les militants les plus actifs du mouvement ouvrier et socialiste⁹² ». Ces derniers en profitent pour donner une résonance plus forte à leur cause, grâce à des plaidoyers de premier ordre, tel celui de l'ouvrier relieur Eugène Varlin (1839-1871) taillant en pièce les préceptes de l'Économie politique et situant ses camarades du côté du « parti socialiste » engagé contre le « parti de l'ordre »⁹³.

Les « libéraux » suivent avec attention les progrès de *l'Internationale* – chacun de ses congrès font par exemple l'objet de compte-rendus détaillés au *Journal des Débats*. Ils perçoivent – c'est notamment le cas l'économiste Gustave de Molinari aux *Débats* – la façon dont ces militants contribuent activement à la réorganisation du mouvement ouvrier et à la diffusion de doctrines « collectivistes » – qu'ils fustigent volontiers dans les colonnes des journaux. Portée par la détermination de ces militants ouvriers voulant faire évoluer des conditions de travail d'une dureté insoupçonnable – aux yeux de la postérité, il n'en reste que quelques traces dans les descriptions très noires du *Germinal* d'Emile Zola (1885)⁹⁴ – et confrontée à l'intransigeance patronale, la combativité ouvrière recouvre une force nouvelle à la fin du Second Empire – que seule la guerre, puis la répression de la Commune, parviendront à enrayer. En 1869, indique l'historienne Michelle Perrot, on compte 72 grèves pour 40 600 grévistes ; en 1870, ce sont plus de 116 grèves pour un total de 82 232 grévistes, ce qui constitue un chiffre jamais vu à l'époque – il faut attendre l'année 1880 pour que ce nombre de grévistes soit dépassé⁹⁵. Qui plus est, cette vague de grève revêt un caractère nettement « offensif » : il ne s'agit pas seulement de défendre l'emploi et les salaires, mais de réclamer leur augmentation et l'abaissement de la journée de travail (10 heures). L'internationale apparaît rarement comme l'initiatrice de ces mobilisations, mais se trouve souvent engagée dans les conflits– dès 1867, la grève des bronziers de Paris avait fait l'objet d'un soutien en France et à l'étranger grâce aux efforts

⁹¹ *Procès de l'Association internationale des travailleurs. Première et deuxième commissions du Bureau de Paris*, Deuxième édition, juin 1870.

⁹² E. Jéloubovskaïa, *La Chute...*, *op. cit.*, p.172.

⁹³ Jean Bruhat, *Eugène Varlin, Militant ouvrier, révolutionnaire et Communard*, Paris, Editeurs Français réunis - Club Diderot, 1975, p.110.

⁹⁴ Georges Duveau, *La vie ouvrière sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946.

⁹⁵ Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève : France, 1871-1890*, thèse d'État, Ernest Labrousse (dir.), Paris I, 1971, Serv. reprod. th. univ. Lille 3, 1975, p. 77.

du Conseil général et du bureau parisien. Enfin, notons que les pourcentages de succès des ces grèves sont les plus forts du siècle⁹⁶.

b) Le retour des « clubs » ?

Marque d'un nouveau recul de l'Empire « autoritaire », la loi du 25 mars 1868 sur les réunions peut être aussi considérée comme une « mesure sociale » adoptée par l'Empereur à l'égard des ouvriers – de même que la loi du 11 juillet 1868 sur les caisses d'assurance et celle du 18 août reconnaissant la parole de l'ouvrier égale à celle de l'employeur. La loi sur les réunions était d'abord souhaitée par les ouvriers – en témoignent les requêtes formulées par les délégués des expositions universelles – de façon à conférer un caractère plus substantiel à la nouvelle législation sur les coalitions. Si la liberté de réunion ne fait pas partie des « libertés nécessaires » formulées par Thiers, elle figure néanmoins parmi les revendications de l'opposition, en particulier de sa frange « démocrate ». Notons que la législation nouvelle s'avère encore très stricte à bien des égards : certes, il est désormais possible de tenir une réunion publique sur simple déclaration et à condition de respecter un protocole (sept organisateurs, un président de séance, etc.), mais à condition de ne pas troubler l'ordre public, de ne pas traiter de sujets politiques (exception faite de la période pré-électorale), et de s'accommoder de la surveillance policière – un commissaire assiste à la réunion. Malgré ces restrictions, des centaines de réunions vont se tenir, essentiellement à Paris⁹⁷. La presse politique en rend compte avec détails : non seulement les journaux de la démocratie « avancée », qui en publient de longs comptes-rendus, mais également le reste de la presse, et en particulier les journaux bonapartistes (qui se plaisent à pointer du doigt les propos qu'ils considèrent comme des aberrations), surtout à la fin 1869. Les discussions tenues dans les salles parisiennes composées en majorité d'ouvriers se trouvent ainsi soumises à l'attention et au jugement de « l'opinion ».

« C'est dans une salle de bal, au Vaux-Hall, derrière la caserne du Château-d'Eau, que, le dimanche 18 juin 1868, les travailleurs ont repris possession du droit de se réunir et

⁹⁶ *Ibid.*, p. 80.

⁹⁷ Les discussions de nombre des réunions sont reproduites dans la presse. Il existe également des procès-verbaux rédigés par les commissaires (Bibliothèque historique de la Ville de Paris. *Les Réunions publiques à Paris*, 800 pages). cf. Alain Dalotel, Alain Faure, Jean-Claude Freiermuth, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris, 1868-1870*, Paris, François Maspéro, 1980.

de discuter de leurs intérêts » rappelle Gustave Lefrançais (1826-1901), un orateur communiste, ancien instituteur⁹⁸. Le président de la séance est alors l'économiste Horn, ancien révolutionnaire hongrois réfugié en France où il professe les doctrines de l'Économie politique ; le thème abordé est le travail des femmes. « Deux mois durant, la réunion a conservé [un] caractère de dissertations statistiques et souvent purement littéraires » raconte Lefrançais. Puis le ton du débat a changé le jour où un orateur a énoncé des thèses proudhoniennes détonantes, et un autre « jeté d'une voix claire et suffisamment vibrante » un « Citoyennes et citoyens ! » au lieu d'un « Mesdames et messieurs »⁹⁹. Dans ces premiers mois, cette liberté de réunion est accueillie par les publicistes « libéraux » comme une possibilité nouvelle qui leur serait offerte d'éduquer le peuple. « Á la Redoute, rue Jean-Jacques Rousseau, indique les *Débats*, des réunions ont été organisées par le petit groupe des économistes, sous la présidence de M. Joseph Garnier, professeur à l'École impériale des Ponts-et-Chaussées et rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, avec le concours de la *Société d'économie politique*, MM. Courcelle-Seneuil, Frédéric Passy, Villiaumé, Horn, Cernuschi, G. Renaud, etc. » (*Journal des Débats*, 17.11.1868). Eugène Yung, figure également par les organisateurs de réunions réunissant les personnalités de la mouvance « libérale » : « la sagesse, le bon sens libéral, l'honnêteté morale, le talent et l'éloquence des orateurs y feront plus encore, si après MM. Jules Favre, Laboulaye, Albert de Broglie, Crémieux, Léon Say, Jules Simon, Saint-Marc Girardin, Pelletan, il s'en présente d'autres qui leur ressemblent ou qui en approchent » note Cuvilier-Fleury en février 1869, appelant à continuer la mobilisation (*Journal des Débats*, 19.02.1869).

Toutefois, à cette date, les « libéraux » ont déjà changé d'attitude à l'égard des réunions publiques. « Les réunions populaires, celles qui ont pour objet la discussion de thèses économiques et sociales, prennent depuis quelque temps un caractère de violence qui préoccupe les citoyens paisibles. » affirme l'économiste Henri Baudrillart, membre de l'Institut (*Constitutionnel*, 27.01.1869). Les expériences de débats réellement contradictoires comme celui tenu à la salle de la Redoute – lors desquels des socialistes (dont Tolain ou Lefrançais) sont venus porter la contradiction aux économistes – ont tourné court face un public peu disposé à accueillir en enthousiasme la « science économique ». Surtout, cette libéralisation de la parole publique a provoqué une véritable

⁹⁸ Gustave Lefrançais, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Bordeaux, Éditions de la Tête de feuilles, (1902) 1972, p. 242.

⁹⁹ *Ibid*, p. 243.

floraison de discours critiques et d'opinions dissidentes renouant avec une rhétorique et des doctrines héritées de la tradition révolutionnaire. Ce qui frappe la bourgeoisie, ce qui l'effraie profondément, c'est précisément que tous les fondements de l'ordre économique et de l'ordre social se trouvent mis en question sur la place publique. Malgré une tendance certaine à exagérer le danger supposé, la description très hostile des réunions que propose le journaliste Auguste Vitu (1823-1891) s'avère très caractéristique :

« Dans ces assemblées, il se débite tous les soirs à la face d'un public immense, sous la surveillance à peu près dérisoire d'un commissaire de police, les discours les plus extravagants et les plus criminels, mélange à doses égales de bêtise et de perversité. L'autorité, qu'elle vienne du ciel ou de la terre, y est niée et conspuée ; la morale publique, comme la morale religieuse, est outragée sous toutes les formes. La famille, la paternité, le mariage sont couverts de crachats et d'affronts. On y proclame l'abolition de la propriété, le communisme des biens, la suppression des propriétaires, des gouvernements et des religions. Enfin, et c'est un trait particulier des démagogues d'aujourd'hui, après avoir proclamé l'abolition de toutes les tyrannies, dogmes, constitutions, code civil et code pénal, religion et gouvernement, on abolit aussi la liberté comme antirévolutionnaire et antipopulaire¹⁰⁰. »

Dans ces réunions, on y débat d'« économie politique » en rejetant tous les dogmes de l'économie politique ; on y discute des questions de société (enseignement, mariage, etc.) en remettant en cause les croyances les mieux établies. Ses animateurs, ouvriers ou non¹⁰¹, se proclament pour la plupart adeptes des doctrines « socialistes » ou « communistes ». Baudrillart se montre tout aussi inquiet qu'Auguste Vitu : « c'est la société toute entière qui est mise en question dans ces réunions, c'est la propriété toute entière, c'est toute l'organisation économique ; c'est l'ordre matériel peut-être, à un jour donné. » (*Constitutionnel*, 27.01.1869). Dès février 1869, le ministre Forcade invite le préfet à mettre en œuvre les dispositions de la loi autorisant la dissolution des réunions et l'édition de sanctions pénales « afin de dégager autant que possible une liberté nouvelle des excès qui l'ont compromise à d'autres époques et qui pourrait la compromettre encore » (*Journal des Débats*, 19.02.1869). Des poursuites sont mises en œuvre.

c) La contestation des dogmes « libéraux »

¹⁰⁰ Auguste Vitu, *Les réunions publiques Paris, 1868-1869*, 1869, p. 8.

¹⁰¹ Les comptages réalisés sur la liste (non exhaustive) des condamnés pour délit de parole ou infraction à la loi du 6 juin : 2/5 sont des habitués de la parole (avocats, journalistes, hommes de lettres, étudiants) et 2/5 sont des ouvriers (chapeliers, fondeurs en fer, ouvriers tourneur, ouvriers serrurier, mécaniciens, etc.). A. Dalotel et al., *Aux origines...*, *op. cit.*, p. 93-95.

Cette répression de la liberté de parole – ou du moins, dit-on, de ses « excès » – ne suscite pas une vive désapprobation parmi les « libéraux ». Toutefois les porte-parole de cette mouvance sont enclins à affirmer que, du point de vue de la conservation de l'ordre social, la solution « libérale » demeure préférable à celle de la compression. Au *Journal des Débats*, son rédacteur économique, Gustave de Molinari¹⁰², disciple de Frédéric Bastiat, toujours membre de la Société d'économie politique, s'efforce de le faire admettre à ses adversaires « autoritaires ». En septembre 1868, il explique qu'« il est bon que les doctrines socialistes soient exposées au grand jour, ne fût-ce que pour attester qu'elles existent, et pour avertir qu'il ne faut point se lasser de leur opposer la concurrence de la science et du bon sens. » (*Journal des Débats*, 12.09.1868). En novembre, il ajoute : « Le feu avait couvé sur la cendre, voilà tout. La méthode employée en 1851 pour les vaincre était donc mauvaise ». En février 1869, il répète :

« On pourrait donc se demander si les intérêts conservateurs ont gagné quelque chose à la sécurité superficielle dont ils ont joui ; s'il n'aurait pas été préférable qu'ils eussent été obligés de continuer à se défendre eux-mêmes, en opposant propagande à propagande ; si les doctrines conservatrices, en désarmant, dans la fausse croyance que les utopies socialistes étaient désarmées, n'ont pas perdu du terrain au lieu d'en gagner. » (*Journal des Débats*, 05 février 1869).

Opposer propagande à propagande, tel est le leitmotiv des « libéraux », et en particulier de Molinari. Celui-ci mène un véritable combat dans les colonnes du quotidien « libéral ». Tel jour, il rappelle à ses lecteurs que parler de « l'exploitation » du travailleur est au mieux un erreur, au pire un non sens, car celle-ci est « mutuelle » entre l'ouvrier et son patron (*Journal des Débats*, 12.09.1868). Tel autre, il explique que le problème du socialisme a pour origine l'ignorance des militants : « Malheureusement, l'instruction manque, et la plupart de ces démolisseurs acharnés de la société actuelle sont dépourvus de connaissances économiques élémentaires » (*Journal des Débats*, 13.01.1869). Tel autre encore, il répète un fois de plus « qu'il n'y a entre le capital et le travail aucun antagonisme fatal » (le 28.03.1869). S'agit-il dans cette réaffirmation quotidienne des dogmes de « l'Économie politique » de conforter les lecteurs dans leurs convictions ?

¹⁰² Sur ce personnage, cf. Nadine Bernard, « de Molinari, Gustave », in *Nouvelle Biographie Nationale, Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts*, VI, 2001, p. 135-143. aussi Maarten Van Dijck, « From Science to Popularization, and Back – The Science and Journalism of the Belgian Economist Gustave de Molinari », *Science in Context*, 21(3), 2008.

Le rapport de forces idéologiques entre les défenseurs de l'ordre économique et ses contempteurs apparaît pourtant – c'est un euphémisme – pour le moins inégal. Victimes de la répression et de leurs faibles ressources économiques, sociales et politiques, les militants du socialisme et de la « démocratie avancée » ne parviennent à diffuser leurs idées que par un travail de politisation très difficile, dans lequel l'oralité et la sociabilité ouvrière jouent un rôle essentiel¹⁰³. Alors que les canons de l'orthodoxie économique sont promus par les membres de la Société d'économie politique dans les colonnes de la presse dominante, aussi bien dans celles du *Journal des Débats* (avec Molinari) que dans celles du *Constitutionnel*, dont Baudrillart est l'un des rédacteurs (jusqu'en mai 1869), ou du *Temps*, où œuvre l'économiste Gustave Courcelle-Seneuil, c'est peu de dire que le camp de la contestation ne dispose ni d'*économistes* (en titre) ni d'une presse d'influence pour faire pièce aux conceptions de leurs adversaires. Certes, et c'est là un changement important, les publicistes de la presse *ultra-démocratique* se distinguent par leur ouverture aux thématiques de la critique sociale. Mais l'ensemble des autres organes d'opinion demeurent hostiles et *font bloc* contre ceux qu'ils désignent comme les « communistes ». « Le mot de communiste soulève autant de haine dans le camp des conservateurs de toute sorte que la veille des journées de juin. Bonapartistes, orléanistes, cléricaux et libéraux s'entendent avec un touchant ensemble pour crier sus à l'infâme, au pelé, au galeux » constate le militant de l'internationale Eugène Varlin¹⁰⁴.

Il importe de souligner que les personnalités qui dominent la mouvance « démocrate » sont non seulement hostiles à toute de forme conception « socialiste » ou « communiste », mais très réticentes aux formes de critique sociale de l'ordre économique qui s'expriment dans les luttes ouvrières. Hostile, certes, à toute forme de critique de l'ordre économique qui conteste le *laissez-faire* et ambitionne de porter atteinte à la répartition de la propriété, la bourgeoisie « républicaine » se montre surtout profondément *indifférente* au « problème social », ou du moins le considère comme secondaire. C'est peut-être là le fondement des divergences idéologiques qui s'opèrent entre d'un côté les

¹⁰³ Dans une littérature abondante, voir notamment Alain Cottureau, « The Distinctiveness of Working-Class Cultures in France, 1848-1900 » in Ira Katznelson, Aristide R. Zolberg (eds), *Working-class formation: nineteenth-century patterns in Western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University press, 1986, p.111-154 ; Yves Lequin, « Classe ouvrière et idéologie dans la région Lyonnaise à la fin du XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n°69, oct-déc., 1969.

¹⁰⁴ Cité par Edouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier, 1830-1871*, Paris, Armand Collin, 1957, p. 325-326.

« républicains » *modérés* et *radicaux*, et de l'autre les *ultra* et les *socialistes* : les uns concentrent exclusivement la lutte politique sur la revendication de réformes politiques ; les autres, sans omettre la nécessité des premières, souhaitent que le programme des revendications républicaines incluent des « réformes sociales ». Les chefs « démocrates » opposent une fin de non-recevoir à cette exigence¹⁰⁵ en répétant que la réforme politique doit constituer « la priorité » et que le combat socialiste est une « diversion ». Au mieux, les programmes ne comportent que des formules très générales – à l'exemple des « cahiers de Belleville », négociés par Gambetta avec le comité local, qui incarnent alors la pointe du « radicalisme » républicain, mais ne contiennent que de vagues allusions à des réformes sociales¹⁰⁶. De façon générale, le discours des meneurs « radicaux » ne remet pas en cause les principes régulateurs de l'ordre économique – tout au plus intègre-t-il progressivement une forme de critique du « gros capital », des *monopoles*, conformément aux attentes de la petite-bourgeoise économique¹⁰⁷.

Chaque configuration politique locale présentant une situation particulière, fruit de son histoire et des rapports de forces qui l'ont construit, et des alliances peuvent avoir lieu¹⁰⁸. Cependant, dans la capitale, cette *surdité* des notabilités du parti à l'égard des préoccupations sociales, et leur antipathie pour le type de discours critiques défendus par les « socialistes », constitue un facteur essentiel de division, et de radicalisation des militants « socialistes » aguerris. Dans les milieux de l'internationale, on estime que les candidatures « ouvrières » sont le seul moyen de faire entre leur idées. « Nous entrerons dans la lice électorale concurremment avec les républicains bourgeois de toutes nuances, afin de bien affirmer la scission du peuple avec la bourgeoisie » affirme avec résolution Eugène Varlin dans une lettre adressée à un autre militant internationaliste, Emile Aubry

¹⁰⁵ En atteste, par exemple, l'absence de réponse à l'appel adressé par des militants socialistes (dont Briosne, G. Lefrançais, Ch. Longuet, Murat, Tolain, etc.) aux députés de l'opposition libérale pour venir débattre publiquement avec eux des « mesures législatives qui leur paraissent nécessaires et suffisantes pour accomplir ce qu'ils appellent la révolution sociale. » (*Le Temps*, 04.04.1869).

¹⁰⁶ Jeanne Gaillard, « Gambetta et le radicalisme entre l'élection de Belleville et celle de Marseille en 1869 », *Revue historique*, juillet-septembre 1976, p. 78. Tandis que l'avant dernier point du cahier revendique « l'abolition des privilèges et monopoles », le dernier point évoque, de manière très imprécise, « les réformes économiques, qui touchent au problème social dont la solution, quoique subordonnée à la transformation politique, doit être constamment étudiée et recherchée au nom du principe de Justice et d'Égalité sociale ».

¹⁰⁷ Sanford Elwitt « Politics and social classes in the Loire: the triumph of republican order 1869-1873 », *French Historical Studies*, v. 6, no. 1, 1969 ; et Sanford Elwitt, *The making of the Third Republic. Class and Politics in France, 1868-1884*, Louisiana State University Press, 1975, chap. 1.

¹⁰⁸ Ronald Aminzade, *Ballots and barricades. Class formation and republican politics in France, 1830-1871*, Princeton, Princeton University Press, 1993. Á Toulouse, par exemple, les socialistes sont en mesure de négocier leur soutien à un « républicain bourgeois » pour les élections de 1869.

(1829-1900)¹⁰⁹. Dans les faits, les candidatures se feront rares, faute de moyens. Á Paris néanmoins, où Auguste Briosne et quelques autres tentent de s'imposer dans la lutte électorale, Varlin et ses compagnons font valoir le programme « d'un groupe d'ouvriers parisiens » dans lequel il est établi que « le peuple souverain doit lui-même faire son programme ». Si « en principe absolu », précisent-ils, « les mandataires doivent toujours être révocables à tout instant », il s'agit d'exiger au minimum des candidats aspirant à représenter des ouvriers « qu'ils se tiennent constamment en relation avec leurs mandants, et que chaque année ils viennent se retremper dans le suffrage universel » (*Le Réveil*, 04.05.69).

Section II : Le « radicalisme républicain » et les élections de 1869

1. Les fêlures du « parti républicain »

a) La reformation d'un radicalisme « républicain »

Á partir de 1868, le militantisme « démocrate » connaît une vigueur nouvelle dont témoigne la floraison de nouveaux journaux ou le retentissement de l'ouvrage d'Eugène Ténot (1839-1890), *Paris en décembre en 1851*, dressant l'acte d'accusation du coup d'État¹¹⁰. La souscription lancée par *Le Réveil* et *l'Avenir National* en faveur de l'érection d'un monument en hommage à la mémoire d'Alphonse Baudin (1811-1851), député mort sur les barricades érigé en symbole de résistance et d'héroïsme, reçoit un large écho et manifeste la défiance des milieux « démocrates » à l'égard de l'Empire¹¹¹. C'est lors du procès qui s'en est suivi devant la 6^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine que Gambetta prononça un discours qui devait marquer les esprits par son audace, et établir sa

¹⁰⁹ Lettre datée du 8 janvier 1869, in *Troisième procès de l'Association internationale des travailleurs à Paris*, Armand Le Chevalier, 1870, p.19. Sur Emile Aubry, candidat ouvrier aux élections de 1869, et le milieu socialiste de Rouen, Marcel Boivin, *Le mouvement ouvrier dans la région de Rouen. 1851-1876*, tome 2, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1989.

¹¹⁰ I. Tchnernoff, *Le parti...*, op. cit., chap. XIV.

¹¹¹ Alain Garrigou, *Mourir pour des idées, la vie posthume d'Alphonse Baudin*, Paris, Les Belles lettres, 2010, en particulier le chap. 3 (« la mémoire contre l'Empire »).

réputation¹¹². Il se termine par cette apostrophe à l'attention de l'avocat impérial : « Ah ! vous levez les épaules ! », s'indigne le jeune avocat. Et de poursuivre : « Sachez, je ne redoute pas plus vos dédain que vos menaces. [...] écoutez, c'est mon dernier mot : Vous pouvez nous frapper, mais vous ne pourrez jamais ni nous déshonorer, ni nous abattre¹¹³ ! » L'Empire paraissant fléchir – la croyance en l'avènement prochain de la République connaît un regain certain. « L'Empire s'en va », s'emporte Eugène Pelletan dans une lettre à Juliette Adam : « Nous la verrons, nous la verrons, dame Juliette, notre République, et ce sera la grande, la vraie, la noble, la forte, la triomphante, la troisième !¹¹⁴ » Il n'est pas le seul à partager ce sentiment : « Notre avis à tous est que l'Empire s'effrite » écrit Adam¹¹⁵.

L'année 1868 marque aussi l'émergence sur la scène publique de républicains se voulant *radicaux*. Tel Gambetta, et avec lui le groupe de jeunes prétendants (Eugène Spuller, Paul-Armand Challemel-Clacour, Henri Allain-Targé, André Scheurer-Kestner, Clément Laurier, etc.) qui le considèrent en meneur¹¹⁶, contestent la domination des chefs du « parti démocrate ». Plus que leurs conceptions politiques, c'est leur attitude et leur stratégie qui se trouvent mis en cause par ceux qui, pour s'affirmer, revendiquent une opposition plus « intransigeante », assumant son identité « républicaine ». Les députés « démocrates », à l'image de Jules Favre ou d'Ernest Picard, pratiquent en effet une opposition jugée « modérée » et très assimilable à celle des « libéraux » réputés « monarchistes », dont ils paraissent peu éloignés tant du point de vue des idées que des fréquentations. Jules Favre ne s'est-il pas fait élire en 1867 à l'Académie française avec le parrainage bienveillant de Berryer et de Thiers¹¹⁷ ? N'y a-t-il pas prononcé un discours très « spiritualiste » sans l'ombre d'une critique anticléricale¹¹⁸ ? Quant à Ernest Picard, de Rémusat dit de lui que « nul autre républicain [...] n'est plus goûté de toutes les nuances du parti libéral »¹¹⁹. Très populaire, du fait de ses discours remarquables, celui-ci subit peu de

¹¹² « Le procès Baudin fonde sa célébrité » écrit l'un de ses biographes : Jean-Marie Mayeur, *Léon Gambetta, la patrie et la république*, Paris, Fayard, 2008, p. 47.

¹¹³ Plaidoyer pour M. Delescluze, le 14 novembre 1868, in Léon Gambetta, *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, éd. Joseph Reinach, t. 1, 1880, p. 17.

¹¹⁴ Cité par J. Adam, *Mes souvenirs*, op. cit., p. 202.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 172

¹¹⁶ Nathalie Bayon « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le 'groupe gambettiste' », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°20-21, 2000. Nathalie Bayon, *Eugène Spuller, 1835-1896 : itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006.

¹¹⁷ Pierre Antoine Perrod, *Jules Favre, avocat de la liberté*, Lyon, La Manufacture, 1988, p. 263.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 267.

¹¹⁹ Ch. de Rémusat, *Mémoires...*, op. cit., p. 231.

critiques ouvertes. L'avocat Ferdinand Hérold, qui participe à la revue *Tribune*, lui reproche toutefois d'être moins un « républicain » qu'un « parlementaire » :

« Vous n'aimez pas 1792 et 1848, moi je suis pour la tradition ; vous ne voulez pas qu'on parle du pouvoir temporel, moi j'attache une grande importance à la question ; vous ne rattachez pas les questions sociales et économiques à la politique, pour moi, tout cela ne fait qu'un, etc. En un mot, je suis républicain, vous êtes parlementaire ; vous vous contenteriez peut-être d'un retour à 1840, moi je ne fais guère de différence entre les grands escrocs d'aujourd'hui et les boursicotiers du règne de Louis-Philippe. [...] ¹²⁰ »

Ainsi, les « radicaux » entendent défendre fièrement leur *République*, avec tout le lyrisme et les grands mots (« Justice », « Démocratie », « Suffrage universel », etc.) qui s'y rattachent, voir, pour certains, précipiter si possible son avènement. Ils affirment le refus de toute alliance avec les « monarchistes », « libéraux », « orléanistes ». Allain-Targé écrit ainsi à son père en septembre 1868 : « Plus de candidatures de la rue de Poitiers, à moins qu'on ne se déclare républicain. Nous sommes assez forts pour être les maîtres ¹²¹. » Il insiste quelques mois plus tard : « il ne s'agit pas de faire passer des candidatures quelconques contre ceux du gouvernement. Il s'agit d'affirmer la République ¹²². »

b) Ou'est-ce qu'un « radical » ?

La définition d'une position nouvelle dans le champ idéologique ne s'opère de façon immédiate et linéaire. L'étiquette est l'objet d'investissements pluriels, et partiellement contradictoires, qui manifestent les luttes d'appropriation dont elle est l'objet. Ainsi, Jules Simon publie-t-il en 1868 un recueil de ses discours intitulé *Politique radicale*. L'auteur use de l'appellation « radicale » pour qualifier l'action de la « gauche » au Corps législatif – « Le petit groupe qui forme en ce moment (avril 1868), au Corps législatif, l'opposition de gauche, est composée de radicaux » indique l'auteur ¹²³ – et la distinguer du « tiers parti ». Sans doute plus prompt que d'autres par sa trajectoire à saisir les évolutions idéologiques du moment – associé aux rangs conservateurs en 1848, il passait précédemment pour « monarchiste », avec de devenir une figure du parti « démocrate », le

¹²⁰ Lettre de Hérold à Picard, 5 juillet 1868, cité par Maurice Reclus, *Ernest Picard, 1821-1877*, Paris, Hachette, 1912, p. 142-143.

¹²¹ Henri Allain-Targé, *La république sous l'Empire : lettres, 1864-1870*, Paris, Grasset, 1939, p. 182.

¹²² *Ibid.*, p.178.

¹²³ Jules Simon, *La politique radicale*, 1868, p. 7.

publiciste « libéral » tente ainsi une forme de captation du label pour le définir dans un sens « libéral » et conforme à la politique « modérée » des députés « démocrates » :

« La politique radicale aspire à la pleine et entière possession de la liberté ; mais elle s'y achemine en conquérant successivement les libertés possibles. Elle est radicale parce qu'elle veut le tout, et qu'elle ne s'arrête pas avant d'avoir tout obtenu ; mais elle n'a ni l'espoir de réformer le monde en une heure, ni la sottise de dédaigner des réformes incomplètes qui peuvent rendre plus facile la réforme définitive¹²⁴. »

Jules Simon entend définir les « radicaux » par le programme des revendications qu'ils défendent en matière de libertés politiques : « Nous demanderons aux membres du futur parti s'ils sont pour la liberté absolue de la presse, pour le droit absolu de réunion, pour l'élection à un ou plusieurs degrés, pour le suffrage universel ou pour le suffrage restreint, pour l'élection des conseillers municipaux et des maires, [...] pour l'élection des juges¹²⁵. » La posture « radicale » se marie avec une pleine adhésion au *credo libéral*, ainsi que le constate Gustave de Molinari, qui rend compte du livre dans les *Débats* :

« Ces principes, est-il nécessaire d'en avertir nos lecteurs ? sont ceux de l'économie politique, dont ils composent depuis longtemps tout le programme. [...] Á [un] idéal de servitude déguisée en fraternité, que nous proposait la démocratie fourvoyée, l'auteur de *La politique radicale* a substitué un idéal de liberté, et certes il ne pouvait rendre à la démocratie et à la liberté un meilleur service. » (*Journal des Débats*, 31 août 1868)

En revanche, se souvient Allain Targé, parlant au nom des proches de Gambetta, « ce radicalisme même ne nous contentait pas¹²⁶. »

Aux élections de 1869, l'affirmation de candidatures démocrates distinctes et concurrentes de celles des notoriétés du parti rend visible ce divorce entre démocrates « libéraux » et « radicaux ». Ces derniers, notamment Léon Gambetta et Désiré Bancel (1822-1871), se présentent comme des « irréconciliables »¹²⁷. Les programmes adoptés retraduisent, dans une certaine mesure, ces divergences idéologiques – les « radicaux » présentant un programme de réforme qui paraît aux yeux de l'opinion plus poussé, à l'image des « cahiers de Belleville » adoptés par le candidat Gambetta dans la 1^{ère}

¹²⁴ *Ibid.*, p. 6.

¹²⁵ *Ibid.* p. 18.

¹²⁶ Henri Allain-Targé, « Souvenirs d'avant 1870 », *Revue de Paris*, 1^{er} septembre 1903, p. 16.

¹²⁷ Cela suscite l'ironie un peu amer de Gustave Lefrançais : « Bancel se qualifie d'*irréconciliable* – naturellement avec une kyrielle d'*r*. Ça suffira pour qu'il soit nommé haut la main. En politique, il ne s'agit pour réussir, que de savoir s'étiqueter à propos. » G. Lefrançais, *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 278.

circonscription¹²⁸. Mais tout est affaire de nuances : plus qu'une rupture complète, il s'agit de l'adoption de *postures* plus en phase avec les sentiments de colère qui s'expriment dans les quartiers populaires des grandes villes. Ensuite, le label en vient à désigner principalement les nouveaux députés associés à Gambetta et le positionnement idéologiquement en forme de voie médiane qu'ils tentent de définir dans la logique des affrontements politiques de l'automne 1869. La brochure de Léonce Ribert, intitulée *La Gauche, la situation, le programme démocratique*, paru à cette époque, constitue un bon exemple du travail de formalisation des doctrines de la « phalange radicale¹²⁹ ». Celles-ci se caractérisent essentiellement par deux traits : d'une part, un aspect de synthèse et de compromis résultant du rejet conjoint des prises de positions trop « libérales » ou trop « socialistes », en économie comme en politique, et du souci de séduire une clientèle hétéroclite touchant à la bourgeoisie comme aux milieux populaires ; d'autre part, l'exaltation du suffrage universel et de la défense de lutte parlementaire contre toute agitation de rue et toute visée « révolutionnaire ».

c) Renouer avec la tradition révolutionnaire

La fin de la décennie 1860 voit également une frange du mouvement « républicain » renouer avec une tradition « révolutionnaire ». Ces militants, par les symboles et les postures, à travers le vocabulaire¹³⁰ ou l'invocation de certains personnages historiques, dressent une continuité – plus ou moins artificielle – entre les luttes « républicaines » depuis la Révolution française. Tandis que les souvenirs de la Seconde république, et notamment des journées de *juin*, demeurent vivaces dans les esprits, les références à la « grande Révolution » – « 1793 » inclus – apparaissent courantes. Une personnalité comme Charles Delescluze, le fondateur du *Réveil*, incarne cette mémoire des luttes pour « la République » : fils d'un volontaire de 1792, ancien des sociétés secrètes sous la Monarchie de Juillet, ancien commissaire du Gouvernement provisoire en 1848, condamné à quatre de prison en 1849, exilé, puis incarcéré de 1854 à 1858, il représente, à près de 60 ans, une fidélité à des conceptions « jacobines ». Son journal *Le Réveil*, qui brandit les idéaux « révolutionnaires », se diffuse essentiellement dans les quartiers de

¹²⁸ Il est reproduit dans Jacques Kayser, *Les grandes batailles du radicalisme (1820-1901)*, Paris, Marcel Rivière, 1962, p. 318-320.

¹²⁹ Expression de l'auteur : Léonce Ribert, *La Gauche, la situation, le programme démocratique*, 1869, p. 35.

¹³⁰ Jean Dubois, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse, 1962, p. 103 et s.

l'Est parisien¹³¹, là où l'on se vante peu d'être « libéral » ou « modéré » en matière de réformes politiques ou sociales. Á Belleville, notamment, qui fait alors figure de « Mont-Aventin »¹³² de la « démocratie avancée », les ouvriers sont *révolutionnaires* en ce qu'ils souhaitent ardemment la fin d'un régime honni, associé à la domination de la bourgeoisie. L'exigence de la « République » et la revendication des « libertés » y revêtent une teneur sociale particulière, qui ne correspond que partiellement aux croyances des « radicaux » qui, tel Gambetta, se montrent peu sensibles aux luttes ouvrières.

L'historien Jacques Rougerie, dans ses recherches sur Belleville, propose des pistes d'explication pour expliquer la « radicalité » des opinions qui s'expriment dans ce quartier « populaire et frondeur »¹³³. Il souligne notamment la spécificité de la composition socioprofessionnelle du secteur par rapport aux autres de l'Est parisien. *Belleville* est un quartier de peuplement et dedéveloppement récent qui comprend une population ouvrière très homogène : 58, 2 % de *salariés* industriels et ouvriers, 14, 63 % de journaliers, alors que les classes « aisées » comptent 20,79 % et les employés 4,97 %. Il se distingue des autres quartiers du Nord de Paris, où domine davantage un prolétariat de grande industrie, par un nombre important d'ouvriers des métiers traditionnels. Si le prolétariat de Belleville est en fait plus proche de celui des quartiers du centre de la capitale, c'est parce que sa croissance a résulté principalement de l'exode des travailleurs du centre à la suite des augmentations des loyers et des destructions ordonnées par le préfet Haussmann. Pour Rougerie, la violence produite par l'importante misère qui frappe les travailleurs de l'Est parisien se trouverait donc comme accentuée, voir redoublée, par le « sentiment d'exil » que ressent fortement l'ouvrier « déraciné »: « la dureté des temps, la très forte hausse récente du prix du pain, l'aggravation indiscutable et générale de la condition ouvrière se doublent du ressentiment de l'exil pour faire du bellevillois un révolté ou un révolutionnaire », écrit l'historien. Alors que dans les anciens quartiers il vivait à côté des bourgeois et des petits-bourgeois, le Bellevillois « est venu s'intégrer à une nouvelle collectivité, purement ouvrière celle-là, qui n'a plus de contacts que violents avec la société bourgeoise¹³⁴ ».

Le parcours du jeune Auguste Vermorel (né en 1841) illustre la façon dont des membres de la (petite) bourgeoisie intellectuelle connaissent une trajectoire de radicalisation, qui les conduit à adopter des positions socialistes et révolutionnaires. Son père, instituteur, élève l'enfant dans la religion et l'envoie au collège des Jésuites. Particulièrement doué, il obtient son bac à seulement 15 ans et demi (grâce à une autorisation), puis entreprend des études de droit, tout en se passionnant pour la littérature. Il publie *Ces Dames!* en 1859, une étude de mœurs puis *Desperanza!* et *Amours*

¹³¹ La « liste des libraires chez lesquels se trouve le Réveil » (par exemple *le Réveil*, 1^{er} octobre 1869) constitue à une indication utile.

¹³² Victor Hugo emploie cette expression dans *Les Misérables* à propos du Faubourg Saint-Antoine.

¹³³ Jacques Rougerie, « Belleville » dans Louis Girard (dir.) *Les élections de 1869*, Paris, Rivière, 1960, p.3-36.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 35

vulgaires, des œuvres qui ne lui valent pas la consécration du monde des lettres. Il fonde à cette même époque *la Jeune France*, journal littéraire et philosophique, qui lui vaut un mois de prison ; puis *la Jeunesse*, qui dure deux mois. L'étudiant réputé pour son ascétisme devient licencié en droit et débute une carrière dans le journalisme : d'abord secrétaire de rédaction de la *Semaine universelle*, il entre au *Courrier du Dimanche* puis, en 1864, devient rédacteur au *Progrès de Lyon* – le journal écope d'une suspension ; de retour à Paris, Girardin le recrute à *La Presse* puis à *La Liberté*. En 1866, il fonde le *Courrier français*, aux côtés notamment de George Duchêne, l'ami de Proudhon. Le journal est en effet inspiré des thèses de Proudhon, traite des questions ouvrières, en même temps que Vermorel y déploie ses talents de polémiste. Les procès se multiplient. « Pendant presque toute l'année 1868, Vermorel purgea à Sainte-Pélagie les condamnations dont il avait été frappé », indique une notice biographique¹³⁵. Il fait paraître cette même année *Les peuple aux élections* dans une collection intitulée « les livres du peuple ». L'ouvrage défend une « révolution sociale » : « la politique doit se transformer et devenir socialiste », explique ce disciple de Proudhon qui considère aussi Robespierre en maître à penser¹³⁶.

Vermorel rédige également un pamphlet remarqué *Les Hommes de 1848*. La brochure lève une censure symbolique en s'attaquant avec une grande virulence à tous les chefs de l'opposition qu'il accuse « d'avoir perdu, trahi, déshonoré, étouffé, égorgé la République » en 1848¹³⁷. Jules Favre aussi bien qu'Odilon Barrot, Carnot ou le général Cavaignac sont visés : c'est le procès de ceux qui *en juin* avaient choisi l'ordre et le fusil contre les espérances sociales des ouvriers. Vermorel leur reproche leur autisme persistant en la matière – « Ils ne comprennent pas et ne veulent pas comprendre les questions économiques et sociales » – et les désignent en une clique d'ambitieux qui « bornent leur horizon au mouvement électoral¹³⁸ ». Ce reproche constitue le thème central d'un autre pamphlet qu'il publie l'année suivante, *Les Vampires*. Avec une pointe d'amertume, il dénonce la façon dont les chefs de l'opposition feraient obstacle à l'entrée de la jeunesse – à laquelle s'identifie Vermorel – dans les carrières politiques :

¹³⁵ Notice du *Grand dictionnaire universel du XIXème siècle*, par Pierre Larousse, t. XV, 1876, p. 914.

¹³⁶ Auguste Vermorel, *Le peuple aux élections*, 1868, p.18.

¹³⁷ Auguste Vermorel, *Les hommes de 1848*, 2^e édition, 1869, p. 402.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 409.

« Quand nous sommes entrés, nous autres jeunes, dans la vie publique, nous avons trouvé la carrière fermée devant nous par ces *fruits secs* des anciens temps qui voulaient jouir de leur reste et qui ont contribué plus que tout le régime à humilier notre caractère, prétendant faire de nous de véritables surnuméraires de l'opposition. Nous ne devons attendre notre avancement que de notre humilité à caresser les ridicules des patrons ou bien de l'ancienneté, absolument comme cela a lieu dans les administrations publiques¹³⁹. »

Surtout, il s'efforce de dénoncer ce qu'il appelle « le mensonge de l'Union libérale », qu'il estime fondé sur une « promiscuité monstrueuse » entre « démocrates, libéraux, cléricaux.¹⁴⁰ » La série de portraits au vitriole qu'il dresse des candidats de l'opposition « libérale » montre que s'il n'éprouve qu'antipathie pour les députés sortants, il n'est pas hostile à Gambetta ou à Bancel. Ce n'est véritablement qu'au deuxième semestre, lorsqu'il fonde *La Réforme politique et sociale* qu'il est conduit, dans la logique des événements, à prendre ses distances avec les deux députés qui passent pour « radicaux ».

2. Les élections législatives de 1869 dans la Seine

a) Des élections plus concurrentielles

Les élections au Corps législatif de mai-juin 1869 prennent une tournure différente des précédentes sous l'Empire. Les conditions de la lutte électorale ont sensiblement évolué. D'abord parce que le débat politique connaît une vigueur nouvelle : non seulement les titres de presse se sont multipliés, mais les réunions électorales (ainsi que les affiches) sont désormais permises ; celles-ci incitent les candidats à mener une campagne plus active, à se justifier auprès de leurs électeurs, à débattre avec leurs concurrents. De façon générale, ces élections ont pour caractéristique d'être beaucoup plus disputées que les précédentes, comme le montrent les comptages effectués par l'historien Patrick Lagouyete¹⁴¹. En 1863 on comptait en effet un total de 533 candidats – dont 260 opposants – pour 274 sièges ; dans 71 circonscriptions, un candidat officiel se présentait sans rencontrer d'opposant (soit une sur quatre) ; dans moins d'une sur cinq (18,25 %) s'affrontaient trois candidats ou plus. En 1869, tandis que le nombre de ces candidatures s'élève désormais à 721, le nombre de candidatures monte à plus de 897 (soit moitié plus

¹³⁹ Auguste Vermorel, *Les Vampires, pamphlet électoral*, 1869, p. 69.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 36.

¹⁴¹ Ces comptages portent sur la province et ne retiennent que les candidats ayant rassemblé au moins mille voix ; rappelons qu'il était permis à un même candidat de se présenter dans plusieurs circonscriptions.

qu'en 1863) ; alors qu'on ne compte plus que 32 cas de candidature unique, près de 129 circonscriptions (soit 45,58% du total) se prêtent à des candidatures multiples¹⁴². La libéralisation du régime induit ainsi un afflux massif de prétendants aux trophées électoraux. La multiplication des candidatures traduit autant la vigueur nouvelle de l'opposition que les divisions qui traversent ses rangs. À cet égard, la presse « bonapartiste » ironise, non sans férocité, sur les rivalités d'ambition :

« Si la période électorale durait plus longtemps, nous verrions évidemment les candidats de l'opposition se dévorer entre eux. Dans la démocratie on est fort libéral, très coulant sur les divergences de principes, prêt aux concessions sur les nuances d'opinions, on est d'accord sur le but, qui est la guerre au gouvernement. Mais quand il s'agit des personnes, c'est autre chose. Alors l'exclusivisme domine ; tout le monde veut être chef, personne ne veut rester au second rang. Ceux qui s'effacent sont ceux-là qui savent qu'ils n'ont aucune chance de succès. Ils font du dévouement à bon escient parce qu'ils ne peuvent plus faire autre chose. » (*Le Pays*, 13 mai 1869)

Au sein du « parti démocratique » – qui présente près de 179 candidatures en province, contre seulement 75 en 1863 –, ces rivalités correspondent à l'affirmation de nuances politiques nouvelles, et retraduisent pour partie l'affrontement entre « radicaux » et « modérés ». Les « libéraux » – dont la présence s'accroît dans une proportion de l'ordre des deux tiers¹⁴³ – n'échappent pas à cette intensification de la compétition. Ainsi, par exemple, dans la 1^{ère} circonscription du département de la Seine-et-Oise, Laboulaye doit affronter un autre membre de l'Institut, Barthélémy Saint-Hilaire, l'ami de Thiers – tandis que le premier reçoit le soutien du *Libéral de Seine-et-Oise*, le second bénéficie de l'appui de *L'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise*. De même, dans la 2^e circonscription de ce même département, ce sont Léon Say, le duc d'Ayen et Antonin Lefèvre-Pontalis – tous trois appartenant à la mouvance « libérale » – qui s'affrontent sur un programme très semblable. En plus de la concurrence des candidatures « démocrates », les « libéraux » subissent celle des « indépendants », aux idées très proches, mais à l'enracinement local souvent plus fort¹⁴⁴. En 1863, ils sont 48 candidats à se présenter avec cette étiquette, et plus du double en 1869 (98 candidats) ; dans 37 circonscriptions, ils entrent en lice avec des « démocrates », dans 27 avec des « libéraux »¹⁴⁵. Ce marais des « indépendants » inquiète le gouvernement, qui combat avec vigueur ou soutient comme

¹⁴² Patrick Lagoueyte, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire (1852-1870)*, thèse d'histoire, Université de Paris 1, 1991, p.614-615.

¹⁴³ *Ibid.*, p.640.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p.642.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.646 et p.650.

un moindre mal les candidatures de ce type selon la force ou la faiblesse de l'opposant *de principe* dans la circonscription concernée¹⁴⁶.

Dans ces conditions de forte concurrence, le mot d'ordre d'une « Union libérale » reçoit un écho plus faible. Cette stratégie d'alliance, en effet, s'avère très contestée par toute la frange « radicale » du « parti démocrate » qui exerce une forte pression symbolique dans le sens de son abandon. Delescluze en appelle même à mettre en œuvre une stratégie contraire, celle d'une « union démocratique » entre les différentes nuances du parti. Néanmoins, Ernest Picard – figure type des « démocrates libéraux » – se montre peu disposé à briser les liens avec les « monarchistes » et les amitiés sur lesquelles ils reposent. Il considère que la priorité politique reste de faire élire des « candidatures indépendantes », et c'est pourquoi il apporte son soutien à Casimir Périer, qui se présente dans l'Aube, et demande même à Chambrun, un « monarchiste » associé au tiers parti, d'en faire autant : « Il serait regrettable que de subtiles distinctions de nuances et de parti puissent faire obstacle à son élection » explique le député¹⁴⁷. Du côté des « libéraux », on ne renonce pas à prêcher « l'union » – mais avec une assurance moindre. Des voix s'élèvent – en particulier le *Journal de Paris* d'Edouard Hervé – pour faire entendre l'opportunité d'une entente avec « l'opposition dynastique ». Celle-ci gagne d'autant plus de crédit que les « libéraux » s'épouvantent de l'agitation des « radicaux ». À Paris, Emile Ollivier reçoit ainsi le soutien des *Débats* – mais aussi du *Constitutionnel* ou de *la Presse* – dans son combat contre Bancel.

b) L'Union libérale et les « deux démocraties »

Aux yeux des « libéraux », trois élections symbolisaient la réussite de la stratégie d'« Union libérale » en 1863 : celle de Marie et de Berryer à Marseille, celle de Thiers à Paris (et à Aix). Tous trois avaient été soutenus par une alliance entre « démocrates », « orléanistes » et « légitimistes » – surtout dans le cas des deux premières, car leur comité de soutien électoral comprenait les différentes « nuances » de l'opposition. Dans la capitale, le *Siècle* avait recommandé Thiers, et les *Débats* des candidatures « démocrates ». Dans le reste du pays, la tactique n'avait eue qu'une portée limitée, et pour les « libéraux » de faibles résultats. Le succès des « démocrates » dans les grandes villes révélait les

¹⁴⁶ Louis Girard, « Introduction », in L. Girard (dir.), *Les élections de 1869*, op. cit., p. VIII.

¹⁴⁷ Cité par M. Reclus, *Ernest Picard...*, op. cit., p. 146.

contradictions qui fragilisent cette alliance : qu'il s'agisse du rapport de forces déséquilibrés existant entre « libéraux » et « démocrates », au profit de ces derniers, ou de l'existence de désaccords de fond qui entravent la communion que d'aucuns appellent de leurs vœux. Prévost-Paradol a beau décrier sans cesse les controverses entre « fanatiques de religion » et « fanatiques d'irréligion », les accuser d'être « également insensibles à la grande question du gouvernement libre », appeler les « bons citoyens » à « faire passer comme nous la question principale avant les questions secondaires » (*Journal des Débats* 13.08.1868), les questions religieuses, qu'il juge « secondaires », n'en continuent pas moins de concerner au premier chef « l'opinion » et de structurer le débat public. En 1868, cependant, une nouvelle élection, celle de Jules Grévy dans le Jura, apparaît comme une nouvelle « victoire pour le principe de l'union libérale » (*Journal des Débats*, 20.08.68). Elle présenterait « une signification politique caractérisée » indique Henri Delaborde (1811-1899), le chroniqueur de la *Revue des deux mondes* : candidat « démocrate », Grévy a en effet « reçu et accepté l'appui de M. Berryer », et n'a peut-être dû son succès « qu'à des suffrages de toutes les nuances libérales¹⁴⁸ ».

Les *Débats*, sous la plume de Prévost-Paradol, continuent de batailler pour « l'union ». Le rédacteur n'est jamais à cours d'arguments pour justifier sa nécessité : « l'effet moral que le spectacle de cette union, si elle était sincèrement et hautement proclamée, pourrait produire sur l'âme du pays » est ainsi présenté comme le seul moyen de faire sortir de son « indifférence » « la partie inerte de la nation, ces masses profondes et silencieuses dont le suffrage universel a fait les arbitres de notre sort » (*Journal des Débats*, 02.09.1868). Mais la formation d'un « tiers-parti » est venu perturber les termes du problème : des voix, en effet, s'élèvent – par exemple le *Journal de Paris* d'Edouard Hervé – pour faire entendre l'opportunité pour les *conservateurs libéraux* de se tourner vers « l'opposition dynastique ». Faut-il donc privilégier l'alliance avec l'« union dynastique libérale » – selon l'expression des *Débats* (le 24.04.1868) plutôt qu'avec les « démocrates » ? « L'Union libérale » est-elle fermée aux candidats du « tiers-parti » ? À cette question, Prévost-Paradol répond que de son point de vue elle ne l'est pas, en principe du moins. Car en pratique, estime le rédacteur, un candidat de cette mouvance a bien peu de chance d'être accepté : « c'est que l'Opposition, comme le gouvernement, a ses défiances. » (*Journal des Débats*, 11.09.1868). L'irruption de candidats dits « radicaux »

¹⁴⁸ « Chronique de la Quinzaine », *Revue des deux mondes*, 1^{er} septembre 1868, p.240.

aux élections de 1869 pose la question de façon plus aiguë : elle trouve une réponse dans le soutien apporté à la candidature d'Emile Ollivier à Paris aux élections de 1869 – les *Débats* choisissent en effet de le défendre contre le candidat du *Siècle*, Bancel, qu'ils associent au danger révolutionnaire. Sans forcément le soutenir ouvertement (excepté *le Constitutionnel*), d'autres publications « conservatrices » font de même.

À l'approche de nouvelles élections au Corps législatif, la stratégie d'« union libérale » s'avère de plus en plus contestée par toute la frange « radicale » du « parti démocrate » qui exerce une forte pression symbolique dans le sens de son abandon et appelle, au contraire, à la mise en œuvre d'une « union démocratique ». Or, pour les députés de « l'opposition », cette stratégie continue aller de soi – et d'autant plus qu'elle caractérise, au Corps législatif, leur pratique d'ouverture et d'alliance avec des personnalités qui n'appartiennent pas à cette mouvance. Ernest Picard, par exemple, figure type des « démocrates libéraux », se montre peu disposé à briser les liens avec les « monarchistes », et les relations (parfois d'amitiés) sur lesquelles elles reposent. À l'approche des élections, il considère toujours que la priorité politique reste de parvenir à faire élire des « candidatures indépendantes » du gouvernement, des candidatures qui lui seraient *désagréables* ; c'est pourquoi il apporte son soutien à Casimir Périer, de réputation « orléaniste », qui se présente dans l'Aube ; à cette occasion, il demande même à Chambrun, homme du « tiers parti » et proche des milieux catholiques, de faire comme lui : « Il serait regrettable que de subtiles distinctions de nuances et de parti puissent faire obstacle à son élection » explique le député¹⁴⁹. Emile Ollivier, qui trouve la raison et la justification de son engagement politique dans cette stratégie d'alliance, en rappelle avec ardeur le bien fondé. Il se présente lui-même comme l'un des principaux instigateurs de cette mobilisation, et ce dès la fin des années 1850 :

« Quelle est la doctrine courante de l'opposition en matière d'élections : l'union libérale. Je la connais bien puis que je l'ai proposée au nom des Cinq dès 1859, à propos de la candidature de M. Target, gendre de M. Duvergier de Hauranne, dans une lettre écrite à M. Delise, avocat de Lisieux. Je ne me suis pas contenté de proposer l'union libérale, je me suis uni à M. de Girardin pour la faire prévaloir en 1863 ; j'ai soutenu la candidature de M. Thiers, malgré les objections de quelques-uns de mes amis ; j'ai appuyé celle de M. Jules Simon, quoiqu'il fit ouvertement profession d'être mon ennemi ; j'ai obtenu de M. Oudet de Besançon qu'il cessât d'être hostile à la candidature de M. de Montalembert ; j'ai écrit des

¹⁴⁹ Cité par M. Reclus, *Ernest Picard...*, *op. cit.*, p. 146.

lettres de recommandation pour le gendre de M. Guizot ; j'ai signé une déclaration collective des Cinq en faveur de MM. Berryer et Marie ; j'ai été à la disposition de quiconque s'est protégé en avant pour défendre la liberté. Or, qu'est-ce donc que l'union libérale ? Ou une révoltante immoralité ou l'assentiment à cette thèse que la forme du gouvernement n'est que la question secondaire de la politique, la liberté étant la première. Si en effet la plus importante des questions politiques réside dans la forme même du gouvernement, quelle immoralité plus grande qu'un républicain votant pour un orléaniste, ou un légitimiste votant pour un républicain ? C'est au contraire tout naturel et très légitime s'il est admis que la forme de gouvernement étant d'un intérêt de second ordre, l'intérêt majeur est de défendre, de restaurer la liberté¹⁵⁰. »

Mais cette attitude, présentée comme « naturelle et légitime » se trouve directement mise en cause par l'aile « radicale » du mouvement démocrate. Emile Ollivier devra affronter – avec dureté – un candidat qui refuse cette lecture des affrontements politiques. À Marseille, Marie, l'éminent avocat et député des Bouches du Rhône, fait lui aussi l'amère expérience de cette remise en cause.

À la suite de la disparition de Berryer, en novembre 1868, Marie, fidèle à la stratégie « d'union libérale » apporte son soutien à Antoine François Xavier Sauvaire, marquis de Barthélémy (1800 - 1875), ancien représentant des Bouches-du-Rhône à la Constituante puis à la Législative, d'opinion « légitimiste ». En échange de quoi, « l'union libérale » pourrait fonctionner au profit de Marie lors de sa propre réélection dans la 4^e circonscription. *Le Peuple*, dirigé par Gustave Naquet (1819-1889), organe du « radicalisme » à Marseille, s'émeut de ce soutien, ainsi que *Le Siècle*, car dès décembre, « l'union démocratique » décide de présenter Léon Gambetta aux prochaines élections¹⁵¹. Dans une lettre du 11 décembre 1868, adressée au *Siècle*, Marie se justifie de son choix et se plaint du « ton agressif » employé à son égard :

« Je suis démocrate. Mais à mes yeux, je le dis aussi très hautement, le salut de la démocratie est dans la volonté intelligente du suffrage universel ; et je crois fermement que le but de ce suffrage est d'appeler à la représentation nationale tout citoyen ami sincère et résolu du droit, de la justice et de la liberté. Que ceux qui parmi les démocrates ne veulent pas ou ne veulent plus d'union libérale brisent tous rapports avec les hommes qui appartiennent à d'autres partis, je le conçois ; mais pourquoi donc moi, qui regarde comme excellent le principe de l'union libérale et qui crois fermement ce qui s'est fait en 1863 doit se renouveler aujourd'hui, pourquoi

¹⁵⁰ Emile Ollivier, *Le 19 janvier*, 1869, p. 449-451.

¹⁵¹ Antoine Olivési, « Marseille », in Louis Girard (dir.), *Les élections....*, op. cit., p. 77 et s.

m'abstiendrais-je de ces rapports [avec les légitimistes] ? [...] Ce qui est plus haut et plus vrai, c'est que l'union n'exclut personne en préférant une entente intelligente à un isolement qui a certainement ses périls. » (*Le Siècle*, 14 décembre 1868)

Le Siècle, sous la plume de Léon Plée (1815-1879), répond que Marie et le journal « démocrate » ne sont pas « séparés par un principe, mais [seulement] par la mise en pratique de ce principe » : celui-ci doit effectivement s'appliquer, *mais au second tour*, « la démocratie » devant prendre soin de s'affirmer au premier tour (*Le Siècle*, 14.12.1868).

En privé, s'adressant à son fils, qui a lui-même affiché sa préférence pour le candidat « radical », Marie réaffirme avec vigueur son attachement à l'Union libérale, qu'il conçoit comme une tactique fondée sur la concertation des différents éléments de « l'opposition » au profit de « l'intérêt général », au service de la cause de la « liberté » :

« 1° Je persiste à penser que l'Union libérale était la meilleure de toutes les tactiques. [...] Je suis toujours d'avis que tous les éléments légitimistes, orléanistes, démocrates se concertent comme ils se sont concertés pour combattre la candidature officielle. Pour cela, chaque élément doit présenter son candidat. Une commission arbitrale prise dans tous les partis doit étudier la circonscription, déterminer celui des candidats qui aurait le plus de chance de réussir contre *l'officiel*. [...]

2° Maintenant, si l'union libérale est abandonnée, il est clair que pour tous les partis le mode de conduite change. Et se présente alors le subsidiaire suivant : Chaque parti, étant désormais livré à lui-même et à lui seul, doit évidemment agir *pour lui-même* et pour lui seul. C'est, il est vrai, l'individualisme substituée à l'union, l'égoïsme privé à l'intérêt général, chose très fâcheuse ; [...] En tout cas, il serait bon au moins que, dans ce système, on ne s'injuriât pas réciproquement pour laisser la porte ouverte à un 2nd subsidiaire que je crois nécessaire [...] : au 1^{er} tour chaque parti compterait ses forces et les plus faibles se réunirait au plus fort. [...]

3° [...] Tu n'es pas sans avoir vu qu'il se fait au sein de la démocratie un travail dont la tendance est de diviser les forces de cette puissance en deux catégories : 1° les exaltés qui se croient plus démocrates que les autres parce qu'ils relèguent dans le domaine des simples hypothèses Dieu, l'âme, la famille, la propriété, etc., etc. ; 2° les modérés qui sont assez simples pour croire à ces choses¹⁵². »

L'avocat ne conçoit donc pas la stratégie de l'« union libérale » comme devant se limiter à une discipline de vote au second tour. Le troisième point de la lettre donne à voir la façon dont l'ancien ministre de février perçoit les « radicaux » : comme des « exaltés », tandis

¹⁵² Lettre de Marie à son fils, 16 décembre 1868, in Gustave Glotz « Les papiers de Marie. Documents relatifs à l'histoire de l'opposition sous le second empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1906-1907, t. VIII, p. 694-696.

que lui s'identifie aux « modérés ». Dans une autre lettre à son fils, il expose plus clairement son dégoût à l'égard des « radicaux », chez qui il croit revoir les « socialistes » qu'il a combattu autrefois : « sous cette devise 'union démocratique' qui semble attirer tous les démocrates j'en vois une autre, 'union socialiste', que j'ai depuis longtemps en vive répugnance. » Et ce d'autant plus que les organisateurs de cette « union *prétendue démocratique* » l'ont attaqué ; une trop grande distance, sociale, politique, les séparent :

« J'ai dédaigné ces insultes ; mais je n'ai pas pu ne pas voir, ce qu'eux-mêmes avaient pris soin de marquer avec tant d'éclat, la distance profonde qui nous sépare. Pourquoi donc recherchaient-ils mon adhésion à leur démocratie ? Je ne suis pas de ces hommes qu'on traîne à la remorque¹⁵³. »

Au delà de ces considérations personnelles, et de l'aversion qui les anime (« la bile me monte au cœur et au cerveau » dit-il lorsqu'il évoque un article d'Arthur Ranc dans le *Reveil* du 17 décembre 1869 suggérant qu'il a réalisé *un pacte* avec M. de Falloux), Marie fait part du « grand motif qui [le] dirige » dans cette aversion :

« Au milieu des agitations qui troublent notre société se sont levées deux démocraties, une bonne, une mauvaise. La bonne, la nôtre, celle de 1848 ; la mauvaise, la nouvelle, celle qui s'inspire des tristes idées et des tristes hommes qui ont tué notre république et qui font merveilleusement, aujourd'hui, les affaires du gouvernement impérial¹⁵⁴. »

Le thème des « deux démocratie » dépasse la simple remarque au détour d'une lettre : il traduit des désaccords profonds au sein du « parti républicain » sur le projet politique défendu – après l'épisode électoral, Marie consacrera même une ébauche d'ouvrage, resté inachevé, à théoriser sa conception de la « démocratie » ; contre les « utopies insensées », il y arbore un drapeau qui porte comme devise : « ordre et liberté¹⁵⁵ ».

Aux élections de mai 1869, Marie doit affronter un candidat officiel, mais aussi un candidat « radical », Alphonse Esquiros (1812-1876), ancien élu sous la République qui, expulsé après le coup d'État, a vécu en exil jusqu'à cette époque. Dans cette bataille, Thiers lui apporte son soutien chaleureux¹⁵⁶. Arrivé en troisième position, Marie accepte de se désister au profit d'Esquiros, qui l'emporte finalement. Dans une lettre datée du 9

¹⁵³ Lettre de Marie à son fils, 22 décembre 1868, in *Ibid.*, p. 698.

¹⁵⁴ Lettre de Marie à son fils, 22 décembre 1868, in *Ibid.*, p. 698.

¹⁵⁵ On en trouve des extraits dans Aimé Chérest, « *La vie et les œuvres de M. Marie* », *Bulletin de la Sté des Sciences. de l'Yonne*, 1873.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p.277 et s.

juin 1869, Marie fait part à son fils de son amertume à l'égard des « irréconciliables ». Et le met en garde contre les « progressistes » :

« Non, le suffrage universel ne doit pas faire de ses votes un instrument de colère et de vengeance. Or, choisir des proscrits parce qu'ils sont été proscrits et sont devenus ainsi irréconciliables, c'est fausser le suffrage universel qui ne doit s'inspirer jamais que des grands intérêts de la démocratie. [...] Oublis des services rendus, d'une part, et de l'autre, couronnement de l'esprit de colère, avec de tels éléments faites donc une république ! [...] le socialisme, qui s'est presque effacé comme doctrine dans la période électorale qui vient de se fermer, se relèvera dans une autre période. [...] Je ne t'empêche pas d'être parmi les progressistes, mais je ne veux pas que tu y sois comme tant d'autres de qui l'on peut dire à juste titre : ‘Pardonnez-leur, ô mon Dieu, ils ne savent ce qu'ils font¹⁵⁷.’ »

c) Les listes des candidatures de l'opposition

<i>Les candidats de l'opposition dans la Seine Pour les élections des 23-24 mai 1869 au Corps législatif</i>		
	<i>« Candidats de l'opposition libérale » (Journal des Débats, 24 mai 1869)</i>	<i>« Candidats de l'opposition » (Le Siècle, 24 mai 1869)</i>
1 ^{ère} circonscription	Carnot, <i>député sortant</i>	Carnot, <i>député sortant</i>
2 ^e circonscription	Thiers, <i>député sortant</i>	Thiers, <i>député sortant</i>
3 ^e circonscription	Emile Ollivier, <i>député sortant</i>	Bancel, <i>ancien représentant</i>
4 ^e circonscription	Ernest Picard, <i>député sortant</i>	Ernest Picard, <i>député sortant</i>
5 ^e circonscription	Garnier-Pagès, <i>député sortant</i>	Garnier-Pagès, <i>député sortant</i>
6 ^e circonscription	A. Guéroult, <i>député sortant</i>	Jules Ferry, <i>avocat et publiciste</i>
7 ^e circonscription	Jules Favre, <i>député sortant</i>	Jules Favre, <i>député sortant</i>
8 ^e circonscription	Jules Simon, <i>député sortant</i>	Jules Simon, <i>député sortant</i>
9 ^e circonscription	Eugène Pelletan, <i>député sortant</i>	Eugène Pelletan, <i>député sortant</i>

	<i>« Liste de la Revendication » (Le Rappel, 23 mai 1870 / Le Réveil, 24 mai 1869)</i>	<i>Liste du Temps (24 mai 1869)</i>
1 ^{ère} circonscription	Gambetta	Gambetta – Carnot – André Pasquet
2 ^e circonscription	D'Alton-Shée	Thiers – D'Althon Shée
3 ^e circonscription	D. Bancel	Bancel – Emile Ollivier
4 ^e circonscription	Ernest Picard	Ernest Picard
5 ^e circonscription	Georges Baudin	Garnier-Pagès – Raspail – Assolant – Baudon
6 ^e circonscription	Jules Ferry	Jules Ferry – A. Guéroult – Augustin Cochin

¹⁵⁷ Lettre de Marie à son fils, 9 juin 1869, in Gustave Glotz « Les papiers de Marie », *art. cit.*, p.700-702.

7 ^e circonscription	Henri Rochefort	Jules Favre – Cantagrel – Henri Rochefort
8 ^e circonscription	Jules Simon	Jules Simon
9 ^e circonscription	Eugène Pelletan	Eugène Pelletan

Pour l'essentiel, trois listes de candidats associés à « l'opposition » se disputent les faveurs des électeurs de la capitale pour les élections au Corps législatif de 1869 : la première, celle de l'opposition « libérale », est soutenue par le *Journal des Débats* ; la seconde, celle de l'opposition « démocratique », est promue par le *Siècle* ; la troisième, baptisée « liste de la Revendication », qui incarne l'opposition « radicale », comprend les candidats que recommandent *Le Rappel* et *Le Réveil*. Ces trois listes ne résument pas l'ensemble des candidatures de « l'opposition », mais les autres ne disposent pas du soutien d'un grand organe d'opinion, et pour certaines d'entre elles, notamment s'agissant des « socialistes », pèsent d'un poids marginal (le *Temps*, qui affiche une position plutôt neutre en reproduisant la plupart des candidatures, omet Gustave Lefrançais et Jules Vallès). La comparaison de ces trois listes révèle deux phénomènes : d'une part, plusieurs des députés sortants (Carnot, Thiers, Emile Ollivier, Adolphe Guérault, Jules Favre) voient leur réélection contestée par des « radicaux » ; d'autre part, si « l'union libérale » apparaît fragilisée, elle n'a pas pour autant disparue. En effet, de la même façon qu'en 1863, le *Journal des Débats* et le *Siècle* affichent une liste de candidats quasiment identique : les *Débats* soutiennent tous les candidats sortants, c'est-à-dire – excepté Thiers – des « démocrates » qu'il coiffe du drapeau « libéral » (*Journal des Débats*, 24.05.1869). Ces « démocrates » sont jugés plus convenables que leurs adversaires « extrêmes ». *Le Siècle* toutefois, a rompu avec Emile Ollivier depuis l'épisode du débat sur les coalitions en 1864. Quant à Alfred Darimon, il a disparu des listes de l'opposition : rejeté par les « démocrates », il s'est rapproché ouvertement du gouvernement – qui l'a nommé secrétaire du Corps législatif (de 1865 à 1867). Il décide de ne pas se présenter aux élections de 1869 – son nom « ne fût pas même prononcé » affirme Ollivier¹⁵⁸.

Dans la première circonscription, Léon Gambetta affronte une notoriété du « parti », Hyppolyte Carnot. Celui-ci est soutenu par *Le Siècle* et *les Débats*, tandis que Gambetta incarne « la Revendication ». L'affrontement comporte une dimension symbolique forte : d'un côté « l'ancien », figure d'une opposition « modérée », de l'autre le « jeune » qui se veut « irréconciliable » avec le régime. C'est un « coup » assez

¹⁵⁸ Emile Ollivier, *L'Empire libéral*, vol. XI, 1907, p.493.

audacieux que tente le jeune avocat, conscient qu'en cas de succès, il entrerait à la Chambre par la « grande porte », et deviendrait une « force » du parti¹⁵⁹. Dans la seconde, le comte d'Alton-Shée s'oppose à Adolphe Thiers et au candidat qui a les faveurs du gouvernement, l'industriel et négociant François Devinck. L'ancien pair de France devenu « démocrate-socialiste » était l'un des premiers à dénoncer « l'union libérale » en 1863. En mesure de se faire élire sur l'autorité de son seul nom, Thiers se refuse à paraître dans les réunions électorales. Ayant refusé une invitation à débattre du comité « social-démocrate » associé à la candidature de d'Alton-Shée, il accepte de s'en justifier dans une lettre qui leur est adressée : « Permettez-moi de vous dire, qu'irais-je faire au milieu de vous ? Discuter de l'organisation sociale ? » Thiers explique que ce n'est pas le moment de discuter ce « sujet des plus sérieux ». Une seule question importe, celle de la liberté : « La revendication de la liberté est l'œuvre essentielle à laquelle nous devons nous consacrer [...] et, permettez moi de vous le dire avec franchise, je crains bien que, sans le vouloir, vous ne contribuiez à la division qui diminue aujourd'hui notre force [...] » (*Journal des Débats*, 11 mai 1869). Ceux qui s'en détournent en évoquant des thématiques sociales sont donc accusés de semer la « division ». L'ancien chef du gouvernement publie ensuite une longue profession de foi qui souligne la cohérence de ses engagements passés et de ses vues présentes en matière de politique intérieure et extérieure (*Journal des Débats*, 16.05.1869).

Dans la troisième, François-Désiré Bancel, l'autre « irréconciliable » combat la réélection d'Emile Ollivier qui passe de plus en plus pour un « traître » aux yeux des milieux « républicains ». Et c'est ailleurs ainsi que Bancel présente son adversaire¹⁶⁰. Cette élection est celle qui suscite la plus vive attention, du fait de l'agitation populaire qui l'entoure. Dans la quatrième circonscription, Ernest Picard, pourtant l'homme clef de l'opposition « libérale », reçoit l'approbation des plus « modérés » comme des plus « radicaux » (*Le Rappel et le Réveil*, en effet, le recommandent). Il ne trouve sur son

¹⁵⁹ S'adressant à son ami le Dr. Fieuzal, il explique : « Je désire lutter contre Carnot [...] parce que si je le bats, j'entre à la Chambre de haute lutte et je suis plus qu'un député de la liste, je suis une Force ; Je ne relève que de moi et de mes électeurs ; Je n'ai plus à compter avec des patrons soupçonneux. [...] Je ne veux pas de ce rôle [entrer à la chambre en tout petit garçon]. Je vise plus haut et plus loin. Je veux entrer à la Chambre par une élection directe, libre du peuple, en dehors du patronage des Bonzes et de la coalition des Journaux. Je veux être le type de la candidature radicale spontanée. » Lettre du 2 avril 1869 citée dans le recueil de Daniel Halévy et E. Pillias des *Lettres de Gambetta* (Paris, Grasset, 1938, lettre n° 13).

¹⁶⁰ « M. Emile Ollivier, par sa conduite et par ses votes, par ses discours et par ses écrits, par les démarches auxquelles il s'est livré en dehors de ses électeurs, et sans leur aveu, par les relations qu'il a nouées avec ceux-là même qu'il avait reçu et accepté mission de combattre, ne peut plus être l'organe de la revendication de nos principes et de nos droits », affirme l'une de ses circulaires. E. Ollivier, *op. cit.* p. 511-512.

chemin qu'un orateur des réunions, Gustave Lefrançais, ancien instituteur aux convictions « révolutionnaires », proche des « socialistes », mais disposant d'une faible notoriété. Dans la cinquième, Louis-Antoine Garnier-Pagès se trouve confronté à François-Vincent Raspail (1794-1878). Ce dernier, médecin et chimiste reconnu, incarne la génération qui a combattu pour la République au prix de sa liberté : emprisonné dès l'époque de la monarchie, il a connu dix ans d'exil sous l'Empire. Sous la République, tandis que Garnier-Pagès se situait du côté des républicains d'« ordre », Raspail entendait défendre le petit peuple parisien révolté – qu'il représenta lors de l'élection à la présidence de la République en 1848 – parmi lequel il jouit d'une popularité certaine. Néanmoins, sa profession de foi ne comporte pas de revendications « socialistes », seulement une allusion au « rapprochement de toutes les classes de la société » par l'instruction et l'association. (*Journal des Débats*, 17-18.05.1869). Un troisième candidat « démocrate » se veut l'homme de la « République radicale » : il s'agit de Georges Baudin, le frère du célèbre député assassiné sur les barricades, que patronne *Le Réveil* de Delescluze¹⁶¹.

Dans la sixième circonscription¹⁶², Adolphe Guérault, le rédacteur de *L'Opinion nationale*, affronte le jeune Jules Ferry, proche de Gambetta, ainsi qu'Augustin Cochin. Jules Ferry, avocat de profession, s'est fait remarquer lors des élections précédentes par ses écrits sur les élections (le *Manuel électoral*, et puis la brochure sur *la lutte électorale en 1863*) ; depuis, il s'est fait connaître par ses activités journalistiques, et notamment sa série d'articles contre la politique du préfet Haussmann publiés par *le Temps* – ces articles ont fait grand bruit et, d'une certaine façon, lui servent de « recommandation ». Autrefois proche d'Emile Ollivier, il appartient désormais au « groupe gambettiste » en formation. Bien que « modéré » dans ses convictions, il mène une campagne sur des thématiques « radicales » en réclamant « toutes les libertés », et les « destructions nécessaires » – le mot lui restera – qu'elles impliquent (c'est-à-dire la décentralisation, la séparation de l'Eglise et de l'État, la réforme de la justice et de l'armée)¹⁶³. Quant à Augustin Cochin, il représente la sensibilité « libérale » des milieux catholiques : rédacteur du *Correspondant*, membre

¹⁶¹ Celui-ci a sommé Garnier-Pagès de se désister en faveur de ce candidat dont l'entrée au Corps législatif aurait été tout un symbole : M. Dessal, *Delescluze...*, *op. cit.*, p.244.

¹⁶² à ce sujet, voir l'étude de Jeanne Gaillard sur « Le VII^e arrondissement », in L. Girard (dir.), *Les élections...*, *op. cit.*, p.37-76.

¹⁶³ Selon un rapport du préfet de la capitale au ministre, daté du 16 mai 1869 (Papiers Rouher, AN, Papiers Rouher, 45 AP), Thiers aurait approuvé la candidature de Ferry ; « Ferry est des nôtres » aurait-il expliqué à interlocuteur. Celui-ci lui objecte que Ferry se montre « bien radical » devant ses électeurs. Thiers rétorque : « Il faut que Ferry enfile la note révolutionnaire. Il s'en débarrassera à la Chambre, et l'essentiel, c'est qu'il y arrive ; il est avocat. »

actif de la Société d'économie sociale de Frédéric Le Play, il est aussi depuis 1865 membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ancien maire de l'arrondissement, animateur d'institutions caritatives, il dispose d'une clientèle importante – et semble-t-il de la préférence du gouvernement ; mais sa candidature achoppe notamment sur la question religieuse, au centre de la campagne de Guérault.

Dans la septième, c'est le très populaire Henri Rochefort, rendu célèbre par sa *Lanterne*, qui prétend détrôner le célèbre avocat Jules Favre – un ancien fouriériste, François Cantagrel (1810-1887) se présente aussi. Là encore, l'affrontement est très symbolique : tandis que le premier incarne l'ouverture aux « libéraux » (Thiers ne l'a-t-il pas fait élire à l'Académie française ?), le second conduit une opposition « ardente » à l'Empire. Rochefort s'affiche « démocrate » et « socialiste » De même que les « cahiers » de Gambetta, la circulaire de Rochefort émeut les « conservateurs » et les « libéraux » :

« Si je me présente à vos suffrages, c'est qu'à mon avis la France a besoin d'hommes nouveaux qui exigent ce qu'on ose nous refuser. Je n'ai pour me recommander à votre choix que mon inébranlable résolution de combattre. [...] Ce que j'ai écrit à Paris au milieu des persécutions et des haines, je le dirai à la tribune législative sans ménagement et sans faiblesse [...] L'heure est venue de démasquer ces augures irresponsables qui ne peuvent se regarder sans rire, lorsque nous autres, hélas ! nous ne pouvons nous regarder sans pleurer. [...] La France ne sortira de son sommeil maladif qu'à la suite d'une crise salutaire. Je suis de ceux qui sont décidés à la provoquer. [...] Démocrate et socialiste, j'appuierai énergiquement tous ceux dont les efforts tendront à augmenter le bien-être des travailleurs, tout en diminuant la durée parfois douloureuse de son continuel labeur. [...] »
(Extraits de la circulaire d'Henri Rochefort datée du 09 mai 1869).

Dans la huitième circonscription, seul un quasi inconnu, Jules Vallès, rédacteur dans des feuilles éphémères, se présente contre Jules Simon, qui jouit à la fois d'une réelle considération dans certains milieux bourgeois, mais aussi dans l'électorat populaire (du fait, peut-être, qu'il ait publié des écrits sur la « question sociale »). Enfin, dans la dernière, la candidature d'Eugène Pelletan n'est pas contestée.

La campagne électorale dans les circonscriptions de la Seine révèle un durcissement des relations politiques et une radicalisation des opinions. Les « anciens », tels Garnier-Pagès et Jules Favre, ne sont pas seulement contestés dans leur réélection, ils sont vivement combattus dans la presse « radicale » et chahutés dans les réunions

publiques. Quelques années plus tard, Jules Favre se souvient encore, avec un certain émoi, des hués qu'il a dû essuyer dans des réunions publiques :

« En sortant de ces réunions, j'ai été plusieurs fois accompagné par les invectives et les outrages les plus extraordinaires ; on m'accusait d'avoir trahi... Un soir – c'est malheureux pour moi – j'ai été protégé par la police ; on avait formé le dessein de renverser ma voiture¹⁶⁴. »

« Ils me déchirèrent » dit Emile Ollivier dans ses souvenirs, évoquant les attaques dont il a été victime dans la presse « démocratique » – *Le Siècle* inclus. Ollivier fait aussi l'amère expérience des réunions publiques : invité le 12 mai à débattre au Châtelet avec son adversaire Bancel – à qui il a déclaré dans une lettre datée du 7 mai : « Vous n'êtes pas pour moi un simple concurrent ; vous êtes le porte-voix d'une insulte » – il doit essuyer les chahuts et les sifflets d'une salle déterminée à ne pas le laisser s'exprimer. L'épisode est vécu avec violence par Ollivier, qui refuse les accusations de « trahison ». Il s'y présente comme le candidat de la légalité contre la « Révolution » :

« Je ne connais personne dans le parti démocratique, ici ou au dehors qui ait le droit de se dire plus libéral que moi, explique Emile Ollivier. Le désaccord entre une partie de la démocratie et moi n'est pas sur la liberté elle-même, mais sur la manière de l'obtenir. Doit-elle être obtenue révolutionnairement ou constitutionnellement ? Mes adversaires pensent qu'elle ne peut être obtenue que révolutionnairement ; je pense qu'elle ne peut être obtenue que constitutionnellement. Voilà le désaccord entre nous. » (*Constitutionnel*, 15 mai 1869).

Les ouvriers et les étudiants se précipitent aussi par milliers pour assister aux réunions de Raspail et de Rochefort – pour les acclamer. Des heurts avec la police ont lieu, laissant l'impression d'un début d'émeute. La presse conservatrice, « libérale » ou « autoritaire », s'en alarme vivement. La frange « radicale » des « impérialistes », qualifiés « d'autoritaires » par les « libéraux », multiplie elle aussi les marques de « virilité » et clame sa détermination à résister au « radicalisme républicain », qu'elle présente sous un jour caricatural – Bancel est ainsi désigné comme « la guillotine avec un habit noir et un faux-col » (*Le Pays*, 07.05.1869). Paul de Cassagnac (1843-1904) et ses collaborateurs se distinguent par la violence de leur propos. Ainsi ces menaces à l'attention de Delescluze :

¹⁶⁴ *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, Versailles, Cerf, tome II, 1872, p. 39-40.

« Si la bataille que vous organisez s'engage sur la conservation de la société, de la propriété, de la dynastie ; soyez sans merci, car nous jurons Dieu que si jamais le pouvoir est entre nos mains 24 heures seulement, vous êtes perdus. [...] Entre vous les radicaux de gauche et nous les radicaux de droit, c'est une lutte effroyable et sauvage. Et si nous vous échappons, prenez garde à vous ! » (*Le Pays*, 14 mai 1869).

d) La défaite paradoxale des « libéraux »

<i>Principaux résultats du 1^{er} tour des élections au Corps législatif, les 23-24 mai 1869, dans le département de la Seine (D'après le <i>Journal des Débats</i>, 28 mai 1869)</i>		
<i>Circonscriptions</i> (nombre d'inscrits / nombre de suffrages comptés)	<i>Candidats des trois listes de l'opposition</i>	<i>Autres Candidats</i> [dont ceux favorables au gouvernement :*]
	(nombre de voix)	(nombre de voix)
1 ^{ère} circonscription (47 197 / 35 417)	Gambetta : 21 744 Carnot : 11 604	Terme* : 2 291 Balagnye* : 1 637 André Pasquet : 385
2 ^e circonscription (41 334 / 32 683)	Thiers : 13 333 d'Alton-Shée : 8 714	Devinck* : 10 404 Berrier-Fontaine : 163
3 ^e circonscription (44 029 / 36 073)	Bancel : 22 848 Ollivier : 12 848	Grandin : 156
4 ^e circonscription (42 365 / 33 156)	Ernest Picard : 24 444	Denière* : 7 929 Lefrançais : 280
5 ^e circonscription (45 723 / 37 221)	Garnier-Pagès : 14 346 Georges Baudin : 679	Raspail : 14 470 Frédéric Lévy* : 7 054
6 ^e circonscription (37 654 / 30 385)	Jules Ferry : 12 916 Guérault : 4 851	Cochin : 12 470
7 ^e circonscription (43 184 / 34 208)	Jules Favre : 12 028 Rochefort : 9 913	Cantagrel : 7 538 Savart* : 4 583
8 ^e circonscription (50 157 / 39 701)	Simon : 30 305	Lachaud* : 8 742 Jules Vallès : 780 Rey : 167
9 ^e circonscription (41 706 / 33 423)	Pelletan : 23 410	Bouley* : 9 810

À l'annonce des premiers résultats, le secrétaire de rédaction du *Journal des Débats* se montre prudent. Il regrette le succès rencontré par les candidatures « extrêmes » et la solidité des bases électorales de l'Empire : « Oui, à Paris et dans deux ou trois grands centres, le parti radical le plus extrême a remporté quelques victoires éclatantes. Oui, encore, un très grand nombre des membres de l'ancienne majorité ont été réélus dans les

départements. » En revanche, il insiste sur le relatif succès des candidatures du « tiers-parti » et de « l'opposition modérée » :

« Dans le tiers-parti et dans le groupe de l'Opposition modérée, les uns n'ont pas été combattus par l'administration, qui savait qu'elle serait impuissante à empêcher leur réélection ; les autres, et même ceux dont l'administration croyait l'échec presque assuré, ont été réélus à de fortes majorités ou sont à peu près sûrs de triompher au second tour de scrutin. »
(*Journal des Débats*, 27 mai 1869)

Prévost-Paradol n'hésite pas à crier victoire : « c'est à l'Opposition que revient la victoire » assène le publiciste, même si la majorité des nouveaux élus siègent du côté du gouvernement. « Le trait le plus frappant des élections actuelles, c'est la presque unanimité des villes en faveur de l'Opposition, unanimité qui est à peine balancée par le nombre de suffrages ruraux dont on surcharge chaque ville » affirme le rédacteur. Certes, explique-t-il, les gens des campagnes demeurent acquis au gouvernement ; mais leur opinion compte peu car ils n'en ont pas en matière de politique – « Quiconque connaît les campagnes sait que 99 électeurs sur 100 votent pour des motifs étrangers à toute opinion sur la politique générale » –. En conséquence, conclut l'observateur, « le gouvernement n'a pas seulement perdu depuis 1863 un nombre inquiétant de suffrages, il a surtout perdu les suffrages qui expriment une opinion » (*Journal des Débats*, 29.05.1869).

Le cas de Paris s'avère particulier. Au premier tour, la liste des « candidats de l'opposition libérale » recommandés par *le Journal des Débats* n'a pas rencontré toute la réussite escomptée. Le succès qui attire l'attention est d'abord celui des candidatures « radicales » : dans la première et la troisième circonscription, Gambetta et Bancel devançant Carnot et Ollivier de plus de dix mille voix chacun (dans des circonscriptions qui comptent 35 000 votants). Dans la cinquième, Raspail distance son adversaire, Garnier-Pagès, mais seulement d'une poignée de voix ; de même dans la sixième, Jules Ferry arrive de peu en tête devant Cochin et Guérault : estimant que « la coalition administrative et cléricale a été vaincue par le parti de la liberté », il appelle à l'union sur sa candidature pour que la « revendication de la liberté » obtienne une victoire définitive (*Journal des Débats*, 29.05.1869). Dans la septième, Rochefort talonne Favre d'à peine deux mille voix ; enfin, dans la seconde, d'Alton-Shée menace la réélection de Thiers. Les candidats disposant d'une faible notoriété ont remporté de très faibles scores : moins de 300 voix pour Lefrançais, moins de 700 voix pour Baudin (« l'ombre héroïque de Baudin resta

muette » note Ollivier¹⁶⁵), moins de 800 voix pour Vallès. Cependant, *les Débats* se félicitent des progrès constants réalisés par les voix de l'opposition : 86 101 voix en 1852, 101 207 en 1857, 149 496 en 1863, 234 186 en 1869 (*Journal des Débats*, 30.05.1869). Le deuxième tour fait évoluer les perceptions du résultat initial. En effet, avec le soutien de la presse « libérale » – qui n'hésite pas à parler d'« une entente secrète entre certains radicaux et le gouvernement » (*Journal des Débats*, 30.05.1869), Thiers triomphe de d'Alton-Shée, Garnier-Pagès bat finalement Raspail et Jules Favre l'emporte face à Henri Rochefort. Les *Débats* parlent alors de « revanche » : « les élections des 6 et 7 juin ont été à Paris une véritable revanche pour le parti libéral et modéré qui représente, nous en sommes convaincu, l'opinion réfléchie de la France. » (*Journal des Débats*, 08.06.1869).

Ce résultat tend à conforter l'analyse de Prévost-Paradol pour qui, contrairement à ce qu'assure la « presse officieuse », ce n'est pas le « socialisme » qui sort vainqueur du scrutin, seulement l'opposition au régime.

« Ce n'est pas à titre de socialistes, on le sait du reste, c'est à titre d'irréconciliables, selon l'expression consacrée, que ces élus préférés du peuple ont réuni tant de suffrages. Le vote de Paris en particulier n'a pas d'autre sens. Nous l'appellerions volontiers un vote d'*impatience* [...] » (*Journal des Débats*, 1^{er} juin 1869)

La « presse officieuse » livre cependant une toute autre interprétation du résultat que la presse « libérale ». En particulier, elle insiste sur la défaite des « libéraux », à Paris comme dans le reste de la France :

« Le premier fait qui frappe, écrit Paul de Cassagnac, c'est la défaite éclatante du tiers-parti et l'effacement des nuances modérées devant l'accentuation de la droite et de la gauche. Les orléanistes sont battus sur toute la ligne, les libéraux sont presque bafoués, et l'ancienne gauche est remplacée par la jeune gauche. Ce n'est pas la liberté, ce n'est pas le libéralisme, ce n'est pas la conciliation, le ralliement, que ces élections nouvelles affichent, c'est la lutte entre ennemis radicaux de l'Empire et ses amis. » (*Le Pays*, 26 mai 1869)

La Patrie évoque elle aussi, non sans satisfaction, un « échec éclatant » des « candidatures orléanistes ». La presse favorable au gouvernement ne manque d'égrener la liste des « libéraux » défaits (tels le duc Decazes, Albert de Broglie, de Witt, d'Audiffret-Pasquier, etc.) et en particulier d'insister sur la défaite très sévère subie par le rédacteur des *Débats* à

¹⁶⁵ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XI, *op. cit.*, p. 495.

Nantes. « Décidément, M. Prévost-Paradol n'est prophète qu'à l'Académie, dernier réceptacle des vieilles et des jeunes gloires orléanistes » ironise *Le Pays* (le 27.05.1869) un jour. Puis l'autre : « cet orléaniste battu, déconfit et pas content, trouve qu'il y a une humiliation pour les villes à être modérées et contenues par les campagnes. (*Le Pays*, 18.06.1869). Fort du constat d'une « destitution des anciens partis » (*Le Pays*, 10.06.1869) et de la menace nouvelle du *radicalisme*, le journal patronné par le député Adolphe Granier de Cassagnac regrette la libéralisation du régime initiée par le 19 janvier et la tentation « de livrer l'Empire pieds et poings liés à l'opposition » (*Le Pays*, 03.06.1869)

En revanche, les organes « officieux » peuvent difficilement contester l'influence des idées « libérale » durant la campagne. Le *Journal des Débats* se plaint ainsi à souligner à quel point ce sont les thématiques qu'il défend qui ont structuré le débat électoral. « Toutes les professions de foi, souligne le quotidien, se sont accordées à placer au nombre des besoins impérieux du pays, l'ordre et l'économie dans la gestion des finances, un contrôle sévère et efficace de cette gestion, la réduction des dépenses. » (*Journal des Débats*, 15.06.1869). La remarque vaudrait aussi pour les candidats dévoués à l'Empire :

« si l'on se donne la peine de relire les professions de foi des candidats patronnés qui ont réussi, on verra combien ils ont changé de ton non seulement depuis 1852 et 1857, où ils n'entretenaient guère les électeurs que de leur dévouement à la personne du souverain, mais même depuis 1863, où ils commençaient déjà à parler de leur future indépendance, de leur aversion pour les expéditions lointaines et de leur désir de ménager les deniers publics. Aujourd'hui, ils parlent nettement de contrôle rigoureux, d'initiative parlementaire, et même de responsabilité ministérielle. » (*Journal des Débats*, 27 mai 1869).

À lire les professions de foi des soutiens du régime, le constat paraît étayé. Il l'est d'autant plus que le prestige de la candidature officielle s'est considérablement atténué, ainsi que le remarquent les rapports des procureurs généraux¹⁶⁶. De façon paradoxale, cette supposée défaite des « libéraux » sonne comme une victoire des thématiques « libérales ».

Reste que l'échec électoral des figures associées à cette nuance politique est avéré. Elle tient à des faiblesses structurelles de ce groupe. Son ancrage apparaît, en effet relativement faible. C'est, pour ainsi dire, une armée avec des généraux, mais peu de

¹⁶⁶ Roger Price, *The French Second Empire, an anatomy of political power*, New-York, Cambridge University Press, 2001, p. 127.

soldats – ainsi que le remarquent les rapports des fonctionnaires de l'Empire¹⁶⁷. Leur ancrage géographique est faible : en 1863, ils n'étaient présents que dans à peine la moitié des départements¹⁶⁸. À Paris, ils ne sont pas en mesure de s'imposer face à l'assise électorale dont disposent les candidatures « démocrates ». Dans l'ensemble, les « libéraux » demeurent fondamentalement « victimes de l'attrait que continue d'exercer le Second Empire sur les conservateurs », écrit l'historien Patrick Lagouyete¹⁶⁹. Dans nombre de circonscriptions de province, la frange de l'électorat supposée sensible aux thématiques « libérales » leur a préféré des candidatures, certes, « indépendantes » mais fidèles au régime. Les progrès du « radicalisme républicain » ont produit une vive impression sur l'électorat conservateur. D'où l'échec patent de « l'Union libérale », ainsi que le souligne l'historien Louis Girard :

« Trente ballotages sur cinquante-cinq donnent la victoire à des candidats officiels ou agréables ; et sur vingt-cinq opposants victorieux, on ne compte que sept démocrates alors que ces derniers restaient seuls opposants dans plus de vingt circonscriptions¹⁷⁰. »

Les « libéraux » ne sont-ils pas victimes de leur positionnement idéologique ? Dans ses mémoires, Rémusat expose son point de vue sur cette défaite de 1869 :

« Je l'explique par une sorte de contraste entre les opinions et les intentions qu'on nous attribuait. Nous étions tous des libéraux modérés, quelques-uns même des libéraux conservateurs, mais en même temps nous passions pour avoir des sentiments irréconciliables avec la dynastie impériale ; on ne pouvait donc nous croire modérés par nos idées, révolutionnaires par nos désirs. Ainsi, révolutionnaires pour les conservateurs, modérés pour les révolutionnaires, nous ne pouvions avoir ni la voix des sages ni la voix des fous, et les uns nous repoussaient comme des hommes de renversement, les autres comme des hommes de transaction¹⁷¹. »

La candidature de Prévost-Paradol à Nantes (*étudiée au chapitre 4*), illustre les contradictions propres à cette posture de « juste-milieu » refusant de trancher : « ce qui a perdu Paradol, c'est qu'il n'était ni républicain, ni démocrate, ni Italien, ni populaire » remarque non sans justesse Gambetta dans une correspondance privée¹⁷². D'une certaine

¹⁶⁷ *Ibid.*, p.114.

¹⁶⁸ P. Lagouyete, *La candidature...*, *op. cit.*, p. 639.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 640.

¹⁷⁰ L. Girard, *Les élections...*, *op. cit.*, p.XV.

¹⁷¹ C. de Rémusat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 250.

¹⁷² L. Gambetta, *Lettres de Gambetta*, *op. cit.*, lettre 15.

façon, on l'a dit, les idées « libérales » se sont comme dissoutes dans le débat électoral, et sont devenues, notamment, celles du « tiers-parti ».

Ces élections dessinent des recompositions en cours et préfigurent des alliances nouvelles. Ainsi *Le Constitutionnel*, devenu organe du « tiers-parti », souligne « la dissolution de l'union libérale et la création du parti conservateur. » Pour Robert Mitchell, la campagne a vu « toutes les opinions modérées se coaliser contre la révolution » : c'est-à-dire aussi bien *le Journal des Débats* et *la Liberté* que *le Constitutionnel* ou *l'Opinion nationale*, *la Presse* comme *le Moniteur* ou *la Patrie* se trouvant unis de façon négative, par une même répudiation. Pour Mitchell, il est un nom qui symbolise cette alliance nouvelle, celui d'Emile Ollivier. (*Constitutionnel*, 25.05.1869).

Section III : Les fractures de l'Opposition

1. Une dynamique de radicalisation

a) De nouvelles concessions « libérales »

Les élections du printemps 1869 fonctionnent comme un révélateur des recompositions politiques en cours. Porté par l'affirmation d'une « opposition dynastique » et l'inquiétude d'un retour d'une contestation « radicale », s'opère, du côté des « libéraux », un glissement politique qu'encouragent les nouvelles concessions de l'Empereur à l'été 1869. Les fractures qui traversent le camp des « démocrates » deviennent de plus en plus visibles et s'approfondissent au gré des événements et de l'échange des coups entre les protagonistes. Le deuxième semestre se caractérise ainsi par un très net durcissement des affrontements politiques. Le climat politique devient orageux. L'annonce de la défaite de Rochefort à la candidature de député a été suivie de plusieurs jours d'émeutes dans les rues de Paris, donnant lieu à des centaines d'arrestations – les résultats ayant été connus le 7 juin, le calme n'est revenu que le 12 ou le 13. Aux yeux de « l'opinion », il ne fait plus de doute sur la menace que représentent les « clubs de Paris » : le spectre de l'émeute est de retour, accompagné de la peur sociale. Qui plus est, le 16 juin,

la troupe ouvre le feu sur les grévistes de La Ricamarie et cause 13 morts. La recrudescence des grèves marque la vigueur du mouvement ouvrier autant que l'intransigeance du patronat, appuyée sur l'autorité publique. Face à ces « désordres » en tous genres, les milieux d'affaires s'inquiètent. « Le commerce se plaint vivement de l'état de stagnation produit dans les affaires par les agitations et les menaces du parti révolutionnaire » souligne le *Journal des Débats* (le 12.11.1869). Les « bonapartistes » autoritaires appellent avec violence à la répression : « Les hommes d'ordre seront-ils longtemps encore condamnés à entendre ce langage des bagnes, à lire ces diatribes infâmes, ces impudents mensonges, excitations permanentes à la haine et au mépris du gouvernement, à la discorde civile, à l'émeute même ? » s'emporte *Le Pays* (04.11.1869).

Si l'Empereur ne rechigne pas à employer la force pour réprimer les « fauteurs de trouble », son choix n'est résolument pas celui d'un retour à l'Empire « autoritaire ». Les élections ont montré l'audience acquise par les idées « libérales » parmi les couches supérieures de la société. Certains de ses conseillers lui suggèrent que prendre la tête du mouvement de libéralisation, en accordant de nouvelles concessions, pourrait lui permettre de renforcer le soutien des milieux dirigeants, y compris dans ses propres rangs¹⁷³. Fin juin début juillet, Buffet, Brame et Emile Ollivier initient une demande d'interpellation au gouvernement qui obtient plus de 116 signatures – dont une soixantaine de « cléricaux » estime l'historien Eric Anceau¹⁷⁴ – et fait grand bruit dans « l'opinion ». L'« amendement des 116 », adopté le 6 juillet 1866, appuie sur « la nécessité de donner satisfaction au sentiment du pays, en l'associant d'une manière plus efficace à la direction de ses affaires » et souhaite l'institution d'« un ministère responsable ». Le « tiers-parti » paraît triompher à la Chambre. Les rumeurs circulent sur la maladie de l'Empereur, et inquiètent. Napoléon III consent à de nouvelles concessions et à un changement du gouvernement. Le 12 juillet, Rouher annonce de nouvelles réformes : les prérogatives du Corps législatif sont accrues (simplification des formalités pour l'examen d'amendements et pour le droit d'interpellation), ainsi que son autonomie (possibilité de faire son règlement intérieur, d'élire son président et son bureau) ; le gouvernement devra soumettre à l'approbation législative les modifications du tarif stipulées par des traités internationaux ; le budget sera voté par chapitres ; enfin, la fonction de ministre n'est plus incompatible avec celle de

¹⁷³ Voir les *Notes sur les élections de 1869* (dont l'auteur est probablement le Prince Napoléon) : R. Price, *The French Second Empire...*, op. cit., p. 74.

¹⁷⁴ Eric Anceau, *Les députés du Second Empire*, Paris, H. Champion, 2000, t. 1, p.359.

député. Les « libéraux » exultent : « En ce qui touche les droits de la Chambre électorale, c'est la restitution presque absolue de tous les privilèges et usages parlementaires auxquels s'était habituée la France », estime Prévost-Paradol (*Journal des Débats*, 04.08.1869). « Le pouvoir personnel abdique » annonce Auguste Nefftzer (*Le Temps*, 04.08.1869) ; son ami Charles Dollfus se montre encore plus affirmatif : « Après une éclipse de dix-huit années, le régime parlementaire reparaît à l'horizon ! » (*Le Temps*, 05.08.1869). Qui plus est, Napoléon III décide de changer ses ministres : il forme un cabinet de transition dirigé par le marquis de Chasseloup-Laubat (1805-1873), sans Duruy – dont le départ était ardemment souhaité par les « cléricaux »¹⁷⁵ – et sans Emile Ollivier – qui a décliné un portefeuille, estimant que les conditions de son ralliement ne sont pas satisfaites.

b) Républicains « modérés », « radicaux » ou « socialistes »

Confrontés à cette évolution du régime, les « démocrates » sont partagés. L'aile « modérée », incarnée par Ernest Picard, pointe en direction des « libéraux » du centre, avec lequel elle souhaiterait un rapprochement : « Les anciens partis sont en France fondus dans un grand parti qui veut la liberté et le gouvernement du pays par le pays et *qui seul peut militer utilement*. Ce parti, dont la force peut être immense, n'a pas d'organisation » estime le député, qui appelle à la constitution « d'un grand parti »¹⁷⁶. L'aile « radicale » fait entendre une autre voix : « C'est contre les *Débats*, le *Journal de Paris* et le *Temps* que va commencer notre guerre », écrit Henri Allain-Targé à l'été 1869¹⁷⁷. En fait, les députés « radicaux » – dont le stratège et chef de file est Gambetta – vont avoir pour souci essentiel, non de se démarquer des « libéraux », mais de défendre leur position face aux interpellations des *ultra-démocrates*. Ceux-ci exaspèrent le nouveau député Jules Ferry :

« Il s'est fait autour du *Réveil* et du *Rappel* une nichée de gamins politiques, qui parlent à tort et à travers, sans discrétion, transportant les habitudes d'éreintement et de bavardage de la petite presse dans le journalisme. Tout cela grouille, ment, insulte à tort et à travers¹⁷⁸. »

Mais l'irritation dépasse le niveau de l'agacement dès lors que la mise en cause des députés et l'appel à une action plus « ferme » gagne en audience dans les réunions

¹⁷⁵ Sur le combat des « cléricaux » contre Duruy, J. Maurain, *La politique...*, *op. cit.*, p. 839 et s.

¹⁷⁶ *L'Electeur libre* du 29 juillet 1869, cité par M. Reclus, *Ernest Picard, op. cit.*, p. 152.

¹⁷⁷ Lettre d'Allain-Targé à ses parents, 3 août 1869, in H. Allain-Targé, *La république...*, *op. cit.*, p.197.

¹⁷⁸ Cité par Louis Girard, « Jules Ferry et la génération des républicains du Second Empire », in François Furet (dir.) *Jules Ferry fondateur de la République*, Paris, EHESS, 1985, p.55-56.

publiques. « Toutes les finesses politiques ont lassé les impatiences des masses. À cette heure, elles veulent des paroles violentes, des coups de poing ou des actes » note, non sans inquiétude, Juliette Adam¹⁷⁹. L'affrontement entre républicains « modérés », républicains « radicaux » et républicains « révolutionnaires » / « socialistes » prend progressivement une tournure nouvelle. Une ligne de division oppose désormais le groupe des élus, « modérés » et « radicaux » inclus, et celui des militants des réunions publiques, qui conteste leur légitimité et leur domination sur le parti. Les députés dit de « la gauche » sont alors conduits à réaffirmer, y compris par des prises de positions solennelles, la légitimité de l'action parlementaire, et leur autonomie à l'égard des activistes non élus. Le bulletin de vote est brandi contre la (supposée) tentation du fusil ou de l'émeute.

c) L'affaire du « 26 octobre »

L'épisode du 26 octobre constitue le premier point d'achoppement sérieux entre les députés de la « gauche » et les militants de la « démocratie avancée ». Il fait suite à un appel d'un membre du Corps législatif, Emile Kératy (1832-1904), à protester contre une supposée violation de la Constitution par le gouvernement. Ce militaire issu d'une ancienne famille de la noblesse, signataire de l'interpellation des « 116 », estime que le pouvoir ne respecte pas la Constitution en refusant de convoquer le Corps législatif conformément au délai de six mois après clôture des travaux fixé par la Constitution ; ce délai serait écoulé le 25 octobre – de son côté, la presse du gouvernement se réfère aux sessions exceptionnelles de juillet pour estimer que la légalité est respectée. Kératy invite ainsi les représentants à protester à la date du 26. Cette absence de convocation du Corps législatif, jugée comme une atteinte à la souveraineté populaire agite l'opposition. Gambetta, pour ne pas être en reste – « si je ne bouge pas, si je n'écris rien, je perds toute influence électorale » explique-t-il à un ami¹⁸⁰ –, approuve cette initiative en invoquant, non sans lyrisme, le suffrage universel, « ce maître des maîtres » dans une lettre rédigée le 1^{er} octobre. Cette lettre paraît cependant le 4, après l'adoption d'un décret du gouvernement qui annonce la réouverture des travaux le 29 novembre. Néanmoins, dans les milieux « républicains » des faubourgs parisiens s'est affirmée l'idée d'organiser une grande manifestation à cette date. « L'opinion » est « en feu », écrit ainsi Jules Ferry,

¹⁷⁹ J. Adam, *Mes sentiments...*, op. cit., p. 403.

¹⁸⁰ Lettre de Gambetta à Lavertujon, 2 octobre 1869, in *Lettres de Gambetta*, op. cit., lettre n°71.

appelant ses collègues à réagir de façon collective¹⁸¹. L'agitation populaire inquiète les « libéraux » : « Il y a sur le pavé de Paris cinquante mille bêtes brutes en disponibilité, menées par quelques douzaines de fous » note par exemple Pierre Lanfrey¹⁸².

Cette idée de manifestation suscite la vive désapprobation du *Siècle*. « Le peuple de Paris doit-il dire : j'y serai ? Nous ne le pensons pas, écrit Taxile Delord », qui poursuit : « La dictature cherche-t-elle à se retremper par la répression d'une émeute ? Le peuple de Paris ne lui en fournira pas l'occasion le 26 octobre » (*Le Siècle*, 07.10.1869). Louis Jourdan juge que cette action pourrait compromettre les victoires acquises par la « liberté : « Une partie est engagée depuis dix-huit ans entre le pouvoir personnel et la liberté. [...] Si elle joue prudemment, le gain de la partie ne peut lui échapper ; mais voici qu'on lui conseille de faire une faute qui risque de compromettre tous les résultats acquis. » (*Le Siècle*, 08.10.1869). *L'Avenir national*, mais aussi *Le Réveil* affirment également leur opposition, du fait du risque d'une répression. *Le Rappel*, d'abord favorable à l'idée – « Ce que le tiers-état fit à Versailles le 20 juin 1789, que la gauche le fasse à Paris le 26 octobre 1869 » écrit Charles Hugo (*Le Rappel*, 06.10.1869) – renonce à son tour. Sommés de prendre parti, attachés à marquer leur position dans ce débat, les députés « démocrates » – Bancel, Bethmont, Desseaux, Dorian, Esquiros, Favre, Ferry, Gambetta, Garnier-Pages, Grèvy, Guyot-Montpayroux, de Jouvencel, Larrieu, Lecesne, Magnin, Marion, Ordinaire, Pelletan, Picard, Tachard – invitent la population à ne pas donner au gouvernement « le prétexte de se retremper dans une émeute » alors que « la révolution pacifique » est « commencée »¹⁸³. Le texte constitue surtout une défense de la légitimité de l'action *dans le cadre parlementaire*. Pour les *ultra-radicaux*, cette « pièce d'éloquence parlementaire » (*Le Réveil*, 20.10.1869) constitue surtout une marque de renoncement : « Ils devaient déclarer l'Empire déchu. En manquant à leur devoir, c'est leur propre déchéance qu'ils ont signée » affirme *La Réforme* (le 20.10.1869). Emile Ollivier, pour sa part, ironise sur la volte-face de Gambetta :

« Est-ce que vous croyez que le pays n'ait rien appris à voir avec quelle facilité nos héros passent des audacieuses fanfaronnades aux prudentes résolutions, qu'il ne tire pas de salutaires enseignements de la différence de

¹⁸¹ Lettre de Ferry à Gambetta, 6 octobre 1869, in *Lettres de Jules Ferry*, 1914, p. 78.

¹⁸² Lettre de P. Lanfrey à M. Bébert, 26 octobre 1869, in *Œuvres complètes de P. Lanfrey*, t. II, 1885, p. 198.

¹⁸³ T. Delord, *Histoire....*, *op. cit.*, p. 512.

langage entre le candidat avide de succès et le député avide de tranquillité¹⁸⁴ ? »

Le point notable de cette controverse de plusieurs semaines sur l'opportunité d'organiser ou non le 26 octobre une manifestation, *pacifique* s'entend (on ne relève aucun appel aux armes), tient à ce qu'elle pose, précisément, la question de la légitimité de l'action de rue par rapport à la voie légale, parlementaire. Le *Siècle* s'établit comme l'un des principaux porte-voix de cette seconde option :

« Ce n'est pas dans la rue, au milieu des agitations et des émotions de la foule, c'est dans l'enceinte du Corps-Législatif, après une discussion approfondie, que la question de savoir si la constitution exigeait la réunion des chambres au 26 octobre peut être résolue. Nous ne sommes plus réduits aux cruelles nécessités de l'émeute pour réclamer et affirmer nos droits ; nous avons en main le bulletin de vote ; le pays légal ne comprend plus une catégorie restreinte d'électeurs privilégiés ; le suffrage universel nous a tous indistinctement investis du droit de prendre part aux affaires communes. Cela nous suffit pour vaincre. En ce moment, c'est à nos mandataires d'agir et de parler. » (*Le Siècle*, 14.10.1869)

Organe de la tendance « modérée », le quotidien se félicite de l'adoption du manifeste : « Révolution pacifique par le suffrage universel et la souveraineté nationale, c'est là sans contredit le plus large et le plus fécond des programmes politiques. Nous ne voulons pas d'autres armes que celles-là » (*Le Siècle*, 20.10.1869). Mais il n'est pas le seul. Depuis les « libéraux » jusqu'aux « bonapartistes », l'argument du suffrage universel (masculin) est mis en avant pour contester toute action extra-parlementaire. Ainsi *Le Temps* de répéter : « Ce qu'il faut dire au suffrage universel, c'est que, sous son empire, il ne doit pas y avoir d'autres journées que les journées électorales » (*Le Temps*, 17.10. 1869). De même *Le Constitutionnel* : « L'idée que, dans un pays libre et jouissant du suffrage universel, il ne doit jamais être fait appel à la force est de mieux en mieux comprise. » (*Constitutionnel*, 09.10.1869). Les militants de la « démocratie avancée » considèrent que cet argument du suffrage universel sert surtout de masque pour cacher une supposée faiblesse dans la lutte :

« Il y a six mois, ceux qui n'étaient alors que des postulants, agenouillés aux pieds des électeurs, déclaraient d'une voix tonnante l'empire incompatible avec la liberté et juraient de tout sacrifier pour cette idole et de ne rien céder à ce despote. Puis, élus, parce que quelques bribes de libéralisme s'échappent des poches ministérielles, ils les ramassent et sont contents. » (*La Réforme*, 24.10.1869)

¹⁸⁴ Lettre d'Ollivier à Girardin, 22 octobre 1869, in *Journal*, op. cit., p.383.

C'est ainsi que les militants des réunions publiques demandent aux députés de venir s'expliquer. La réunion de Clichy, présidée par le socialiste Jean-Baptiste Millière (1817-1871), a lieu à la mi-octobre : Bancel, Pelletan, Jules Simon et Ferry doivent alors essuyer la vive désapprobation du public ouvrier qui compose la salle. « Ils se retirèrent, non sans peine, au milieu des injures et des vociférations », raconte Taxile Delord, qui estime toutefois que « les journaux officieux racontèrent cette scène en la grossissant »¹⁸⁵.

d) La candidature de Rochefort à « Belleville »

En remplacement de Gambetta, Bancel, Picard et Jules Simon¹⁸⁶, des élections complémentaires sont organisées les 21 et 22 novembre 1869 dans les 1^{ère}, 3^{ème}, 4^{ème} et 8^{ème} circonscriptions de la Seine. Dans la première, celle où Gambetta a triomphé de Carnot, le « socialiste » Cantagrel et le « radical » Clément Laurier (1832-1878) – patronné par Gambetta – annoncent leurs candidatures, avant finalement de la retirer lorsque le très populaire Henri Rochefort entre en lice. « Les réunions publiques, à partir de ce moment, ne retentissent plus que du nom de Rochefort¹⁸⁷ ». Le nom de Laboulaye est également avancé, mais celui-ci refuse, présentant la défaite. Il déclare que cette frange de Paris « n'a pas les mœurs de la liberté » : « Les Parisiens n'ont jamais vu Masaniello qu'à l'Opéra ; cela les amuse de voir un Masaniello en chair et en os » écrit-il avec une allusion transparente (*Le Pays*, 14.11.1869). La presse de la « démocratie avancée » souhaitait présenter des « insermentés », c'est-à-dire des personnalités refusant de prêter serment. Le *Réveil* image la valeur de symbole qu'aurait l'élection de Ledru-Rollin, l'ancien chef « social-démocrate » alors en exil. Elle serait une manière d'aller *plus loin* dans la protestation que la simple élection de nouveaux députés « radicaux ». Pour Briosne, Tolain et Lefrançais, sa candidature permettrait de « créer un terrain commun d'action sur lequel puissent se réunir les républicains radicaux et les républicains socialistes » et signifierait « l'impossibilité d'accomplir la Révolution sans la simultanéité des réformes politiques et des réformes sociales¹⁸⁸ ». Pour Ledru-Rollin, il s'agit surtout d'affirmer un rejet du *parlementarisme* :

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 514.

¹⁸⁶ Ils ont opté pour le siège d'une circonscription de province qui les a également élus.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 522.

¹⁸⁸ Lettre datée du 5 novembre 1869, reproduite dans G. Lefrançais, *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 290 et s.

« Prêter serment aujourd'hui c'est pousser au parlementarisme. [...] J'entends par là ce parti de caste, d'aristocratie, sous lequel le pays s'est pétrifié pendant dix-huit ans, entre ces deux jongleries : *secret sur les questions pendantes, silence sur les faits accomplis* ; ce parti bâtard d'abaissement au dehors, de corruption au-dedans, qui n'a pas de nom, à proprement parler, mais encore moins d'entrailles pour le peuple ; qui, après s'être engraisé sous Louis-Philippe, s'est prêté au général Cavaignac comme il s'est prêté à Louis-Napoléon, comme il se prêterait demain à une régence fantaisiste ou à tout autre soliveau d'ordre, pourvu qu'il dominât en maître et barrât le passage à la démocratie. Nombreuse est son armée de privilégiés opulents ; roués sont ces chefs. [...] Comment en sortir ? Est-ce en adjoignant quatre députés *constitutionnels* de plus à la gauche [...] ? »

Les « libéraux » du *Journal des Débats*, qui republie le texte (dans son édition du 11.11.1869) et s'en indigne – « Au nom du ciel, que signifie ce charabia démagogique ? » – se trouvent directement visés. Mais finalement, la candidature de Ledru-Rollin, qui se refuse à revenir en France, où il risque la prison, n'a plus lieu d'être – Louis Blanc refuse également.

Dans les faubourgs populaires, la candidature qui revêt une signification de protestation inflexible, et par conséquent suscite l'attention de tous, est celle de Rochefort. La circulaire de son comité de soutien s'avère très claire : elle insiste sur « le courage énergique et indomptable » déployé par le pamphlétaire de *la Lanterne*, regrette « le déplorable exemple de mollesse récemment offert aux démocrates, par leurs mandataires, lors de la brusque prorogation du Corps législatif », et souhaite « un mandataire ferme à son poste d'honneur. » (*Le Rappel*, 04.10.1869). L'homme se plaît-il à endosser ce rôle ? « Si j'entrais à la Chambre, ce serait uniquement pour y faire du vacarme. L'Empire est abattu d'avance pour un homme décidé, comme je le suis, à lancer un appel à l'Insurrection au moment favorable » écrit-il à l'automne 1869¹⁸⁹. Mais tout indique qu'il est sincère lorsqu'il affirme : « mon rôle me paraissait être plutôt dans la rue qu'au Corps législatif. » (*Le Rappel*, 06.10.1869). À la différence de Gambetta, il ne paraît pas éprouver de fascination pour la fonction de député et maîtrise peu les techniques du candidat. À vrai dire, il apparaît presque dépassé et gêné par sa propre popularité. Celle-ci atteint en effet une dimension exceptionnelle. Les salles, souvent trop petites, sont assiégées par des milliers de personnes venus l'encourager. Ainsi le 7 novembre, à Clichy – c'est, semble-t-il, la 5^e réunion de la soirée à laquelle participe le candidat : « il a été l'objet d'une

¹⁸⁹ Lettre d'Henri Rochefort à Clément Laurier, 25 septembre 1869, citée par R. L. Williams. *Le prince des polémistes*, op. cit., p. 57-58.

véritable ovation [...] Pendant cinq ou six minutes, ce n'était que bravos, cris, trépignements à faire crouler la salle. » (*Journal des Débats*, 08.11.1869). Puis le jour suivant : « les ovations dont M. Henri Rochefort a encore été l'objet ont surpassé les précédentes [...] Le fiacre dans lequel M. Henri Rochefort et ses amis étaient montés a dû s'avancer au pas au milieu de 2 ou 3000 personnes criant à tue-tête : Vive Rochefort ! et applaudissant à outrance. » (*Journal des Débats*, 08.11.1869), etc. Souhaitant peut-être plaire à son public, ou influencé par les personnalités *ultra* qui animent son comité électoral (notamment Jean-Baptiste Millière) c'est lors d'une de ces réunions qu'il s'engage à pratiquer une forme de mandat impératif.

À l'exception de son journal, *le Rappel*, et de *La Réforme*, que dirige Vermorel, Rochefort fait l'unanimité contre lui dans la presse – y compris *Le Réveil* qui considère d'un œil suspicieux ce candidat plutôt fantasque. La presse dominante couvre de mépris ou d'injures celui qu'elle traite de « pauvre toqué » (*Le Pays*, 05.11.1869), qu'elle présente comme « un bouffon ridicule plus vaniteux que brave » (*Le Constitutionnel*, 24.11.1869). De la stigmatisation dont il est l'objet, Rochefort tente de faire un atout :

« Ma candidature est attaquée par presque toute la presse, déclare l'intéressé au cours d'une réunion électorale, parce que mon élection aura ceci de particulier qu'elle sera faite par le peuple lui-même et non imposée, pour ainsi dire, par les journaux, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent. La candidature Carnot est soutenue par tous les journaux modérés qui espèrent faire échec à la mienne, c'est-à-dire faire échec au peuple lui-même. » (*Journal des Débats*, 17 novembre 1869)

Il est vrai que cette popularité auprès des ouvriers parisiens constitue une sérieuse menace pour l'autorité des hommes de politique, de ceux qui contrôlent la parole publique, représentants de la bourgeoisie, hommes de plumes ou parlementaires, « libéraux » ou « démocrates », qui constatent avec effroi qu'ils n'ont plus prise sur ces quartiers. Avec ses exhortations aux tonalités révolutionnaires, il incarne les « débordements » des « clubs », que la presse autoritaire se plaît à dépeindre sous les traits les plus effroyables :

« Lorsqu'on pénètre dans ces antres (on ne saurait les qualifier autrement), une odeur violente vous saisit à la gorge. Ce sont les frères et amis qui s'exhalent dans leur parfum natif. Les bouches sont avinées et chassent un air chargé d'alcool ; les mains sont noires, les vêtements débraillés. Mais de ces détails les frères et amis ne se préoccupent pas ; ils ont l'impudeur de leur laisser-aller, ils s'en glorifient, ils s'en parent. Place à la blouse ! place aux prolétaires ! place aux parasites des ateliers. Place à nous, nous sommes

les maîtres, car nous sommes les audacieux. Ces choses là ne se disent pas ; elles se sentent ; elles sont. Le frère et l'ami, de par le suffrage universel, a dépassé en un jour, l'orgueil du plus intraitable aristocrate. Aussi, que demande-t-il à ses élus : que veut-il de ceux là qu'il porte sur le pavois ? De l'humilité, du servilisme, de l'aplatissement. Le comte de Rochefort s'aplatit devant lui ; c'est un héros, et le cri unanime est "Vive Rochefort !" » (*Le Pays*, 11 novembre 1869).

Le style du personnage contrevient aux croyances et aux manières de faire que les milieux dirigeants et leurs auxiliaires de presse associent à la fonction du représentant. Rochefort est décrit et perçu comme un « démagogue ». George Sand (1804-1876) écrit ainsi :

« En politique, je n'aime pas le rôle de Rochefort. Je n'aime pas cette adulation du peuple, cet abandon de sa volonté, cette absence de principes. Ce n'est pas ainsi qu'il faut l'aimer et le servir : c'est le traiter en souverain absolu. [...] S'il n'en sait pas plus long que ses commettants, s'il attend leur caprice pour agir, le premier idiot venu est aussi bon à élire que lui. Toute nuance ultra-démocratique est une écume. Mais il n'y a pas d'ébullition sans écume [...] ¹⁹⁰ »

Rochefort est le *trublion* qui ne respecte pas les codes du jeu parlementaire, n'en partage pas les croyances. Néanmoins, il parvient à se faire élire avec plus de 4 000 voix d'avance sur Carnot, pourtant soutenu par l'ensemble de la presse « modérée » (dont les *Débats*).

2. Une polémique révélatrice

a) Une controverse autour du « mandat impératif »

L'affrontement entre les députés *démocrates*, qui dirigent le « parti », et les activistes *ultra-démocrates* des réunions publiques et de la presse *échevelée*, qui contestent cette direction, prend la forme d'une controverse publique, assez brève mais très intense, prenant pour objet la question du « mandat impératif », et mettant en discussion les *principes de la représentation politique et le rôle d'un mandataire du peuple*¹⁹¹. L'origine de la polémique réside, nous semble-t-il, dans la prétention des militants et électeurs de la « démocratie avancée » parisienne de « demander des comptes » aux députés de la gauche

¹⁹⁰ Lettre de G. Sand à Edmond Plauchut, 10 novembre 1869, in George Sand, *Correspondance*, 1812-1876, Paris, 1884, tome V, p. 326.

¹⁹¹ Pour un plus ample développement du sujet, voir notre contribution : Antoine Schwartz, « La question du mandat impératif à la fin du Second Empire », intervention au Séminaire « La construction de l'opération électorale », animé par Christophe Le Digol et Christophe Voilliot, Université de Paris Ouest-Nanterre, 15 octobre 2008 [à paraître].

quant à leur attitude lors de « l'affaire du 26 octobre ». Ainsi, le 22 octobre, le jeune rédacteur Prosper-Olivier Lissagaray (1838-1901) justifie cette exigence dans un article de *La Réforme* en expliquant que le rôle du député est de refléter les opinions des électeurs, dont il ne serait que « le serviteur docile » :

« Qu'est-ce qu'un député, sinon la représentation exacte, adéquate de la pensée de ceux qui l'ont nommé : le serviteur docile creusant le sillon tracé par la volonté des électeurs. Et n'est-il pas, pour se servir d'une comparaison saisissante, le fil conducteur chargé de transmettre, de conduire dans l'appareil législatif la volonté permanente des électeurs ? » (*La Réforme*, 22 octobre 1869)

Le jour suivant, le journal de Vermorel rend compte d'une réunion où le député républicain modéré Jules Simon se serait déclaré prêt à fournir à ses électeurs toutes les explications qu'ils souhaitent, et à leur soumettre sa conduite. « Le fait capital de la soirée a été la déclaration ferme, franche et nette avec laquelle M. Jules Simon s'est engagée à se présenter au premier appel de ses électeurs. [...] Elle nous suffit pour établir que M. Jules Simon est partisan du mandat impératif » écrit *La Réforme* (23.10.1869). Jules Simon publie finalement une lettre dans laquelle il dément cette intention :

« J'ai dit et je maintiens que le député est lié par les promesses qu'il a faites comme candidat, et que s'il lui arrive de modifier en quoi que ce soit la ligne de conduite qu'il a promis de tenir, il est de son devoir et de son honneur d'appeler les électeurs à le juger, en donnant sa démission. [Mais] je n'ai pas parlé de soumettre ses résolutions et ses votes à l'opinion de ses électeurs, ce qui est, à mes yeux, le caractère constitutif du mandat impératif ». (*Le Siècle*, 30 octobre 1869).

Reste que le débat est lancé. Il prend une tournure particulière lorsque le candidat Rochefort se déclare partisan du mandat impératif. L'idée lui a peut-être été lancée par Jean-Baptiste Millière¹⁹². Ce dernier – fils d'ouvrier, devenu avocat, engagé du côté des « socialistes » sous la seconde République, puis exilé après le coup d'État de 1851 – compte parmi les orateurs les plus actifs et les plus écoutés des réunions publiques. Il y défend les conceptions « démocratiques » les plus avancées, dans le domaine social et politique, et anime le comité de soutien à la candidature de Rochefort : il est donc tout à fait possible qu'il ait exercé une influence sur le pamphlétaire. Quoiqu'il en soit, lors d'une réunion un peu fiévreuse, début novembre, le célèbre pamphlétaire promet de consulter ses électeurs en toute occasion. « Je m'engage à ne pas prendre une seule

¹⁹² T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 524.

résolution sans vous avoir consulté » aurait déclaré Rochefort, précisant même qu'il louerait, grâce à son traitement, une salle où il convoquerait ses électeurs chaque semaine (*Journal des Débats*, 09.11.69). Pour se justifier, le polémiste aurait référence à l'exemple de Robespierre et des « clubs » de la Révolution française :

« Je me tiendrai toujours à la disposition du peuple. Si je suis élu, je consacrerai mon indemnité parlementaire à la location d'une vaste salle dans laquelle je réunirai, deux fois par semaine, les électeurs en réunion privée. Ce n'est pas un procédé nouveau : Robespierre, au sortir de la Convention, consultait, le soir, le peuple dans les clubs. Le peuple peut compter sur moi, et je serai prêt, le jour où il le faudra, à transporter mon mandat du Corps Législatif dans la rue¹⁹³. »

Ce choix n'est-il pas pour lui une manière de gérer son rapport ambivalent à sa propre popularité et à la responsabilité d'une telle candidature ? Celle-ci pouvait s'avérer pesante à cause du poids des attentes placées sur elle. Ce dernier élément transparaît dans la manière dont il justifie cette proposition : « alors si je commets des fautes, vous vous serez trompés avec moi, et vous aurez une part de responsabilité ». *Le Rappel* commente :

« Rochefort, dont le tempérament, si français et si parisien, est de trancher plutôt que de dénouer, a tout de suite accordé plus qu'on ne lui demandait – une vaste salle où, deux fois par semaine, ses électeurs viendraient s'entendre avec lui, le diriger ou le redresser, et, au besoin, le remplacer. » (*Le Rappel*, 20 novembre 69)

Fin novembre, Gustave de Molinari constate que le sujet se retrouve au centre du débat électoral. « De même qu'on était en 1791 pour le veto ou contre le veto, écrit-il avec ironie, maintenant on est pour l'impératif ou contre l'impératif et c'est sur cette question que le parti révolutionnaire se propose de faire les élections parisiennes. », écrit l'économiste avec ironie (*Journal des Débats*, 21.11.1869). En fait, la coalition des journaux opposée à la candidature de Rochefort est précisément celle qui fustige les conceptions associées à un contrôle plus exigeant des électeurs sur les élus. En effet, seuls des titres de la presse « révolutionnaire », en particulier *Le Rappel* et *La Réforme*, ainsi que *Le Réveil*, publient des articles qui en défendent l'esprit. Malgré leurs moindres moyens, leur audience dans les milieux républicains est importante – à Paris surtout. Elle est animée essentiellement – mais non exclusivement (Delescluze est un « ancien ») – par de jeunes publicistes (tels Auguste Vermorel ou Jules Vallès), qui investissent également les réunions publiques de la capitale. Souvent issus de la petite bourgeoisie et dotés de

¹⁹³ Cité par A. Zévaès, *Henri Rochefort, op. cit.*, p. 70-71.

ressources intellectuelles, mais ayant eu à subir les affres de la répression (la censure notamment, la prison parfois) et connaissant les difficultés d'une insertion dans la vie intellectuelle parisienne, ils sont tout disposés à épouser le renouveau de la contestation, à user de leur talent en jouant des armes littéraires, et finalement à récuser la tutelle de républicains qu'ils jugent timorés. Parfois désignés par la presse « bourgeoise » comme des « déclassés », des « aigris » et des « démagogues », leur radicalisation politique les porte à défendre la « révolution sociale ».

Quelques figures de cette presse méritent d'être évoquées. Né en 1838, Prosper-Olivier Lissagaray est le fils d'un pharmacien de Toulouse. Diplômé du baccalauréat, monté à Paris au début des années 1860, il s'insère dans le milieu des publicistes par le biais d'une *Revue des études littéraires* et de l'organisation de conférences savantes, sans toutefois trouver une position assurée ; en 1868, il devient rédacteur en chef de *L'Avenir*, le journal démocratique du Gers, qu'il engage dans la polémique contre une figure de l'Empire, Adolphe Granier de Cassagnac. Passant plus de temps à Paris qu'en province, il participe aux réunions publiques et devient rédacteur de *La Réforme*¹⁹⁴, puis de *La Marseillaise*. Né en 1833, Arthur Arnould est le fils d'un professeur de la faculté des lettres de Paris. Après ses études, il devient employé à l'Hôtel de ville (où il croise Rochefort), s'essaye un peu à la littérature (*Contes humoristiques*, 1857 ; *Trois poètes*, 1859), mais trouve plutôt sa voie dans l'essai (*Béranger*, 1864 ; *La liberté des théâtres*, 1865). Secrétaire de la *Revue nationale* à ses débuts, il passe à *l'Opinion nationale*, puis à *l'Epoque*, et collabore ensuite au satirique *Charivari*, à la *Presse libre* de Malespine, et surtout au *Rappel*, avant de devenir un des principaux rédacteurs à la *Marseillaise*. Arthur Ranc : Né en 1831, fils d'un avoué, suit des études au collège de Poitiers, devient bachelier, puis commence faculté de droit de Paris en 1848. Il participe aux barricades en 1851 ; impliqué dans le complot de l'Opéra de 1853, mais acquitté, il est néanmoins condamné à un an de prison pour affiliation à une société secrète ; envoyé au bagne en 1855 lors de la tentative d'assassinat de Napoléon III, il s'en évade l'année suivante. Il devient alors directeur des études dans un pensionnat en Suisse. Amnistié en 1859, il exerce la tâche de correcteur à *l'Opinion nationale*, donne des leçons et collabore à des journaux (*Le Courrier du Dimanche*, *Le Nain jaune*). Il écope 4 mois de prison pour un article. Après *La Rue* de Vallès, rejoint *Le Réveil* de Delescluze, *Le Diable à quatre* avec Lockroy (1838-1913), *Le Rappel* et enfin *La Marseillaise*¹⁹⁵. Les trois rédacteurs ont en commun une trajectoire de radicalisation qui les conduit à adopter des positions *ultra-démocratiques* et finalement à s'ouvrir aux luttes ouvrières.

En face, les réactions se font acerbes et parfois violentes dans l'ensemble de la presse politique parisienne, qu'elle soit de tendance « autoritaire », « libérale » ou « démocrate » – une entente spontanée qui va du *Pays* au *Siècle*, en passant par le

¹⁹⁴ René Bidouze, *Lissagaray, la plume et l'épée*, Paris, Les éditions ouvrières, 1991.

¹⁹⁵ Cf. sa notice dans Jean Marie Mayeur, Arlette Schweitz (dir), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République - II. Dictionnaire biographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

Constitutionnel et le Temps. La stratégie argumentative la plus prisée pour discréditer la revendication du « mandat impératif », consiste à en souligner le caractère farfelu. *Le Siècle*, sous la plume de Taxile Delord, le dépeint ainsi comme une « fantaisie », sans doute plus grotesque que dangereuse :

« Nous avons en France une sorte de musée d'antiquités révolutionnaires qui contient des théories politique de tous les genres [...] Les amateurs fouillent de temps en temps ce bric-à-brac de la révolution, et ils y font de superbes découvertes. [...] Le mandataire à ressort fut déposé au musée des curiosités révolutionnaires, d'où les archéologues politiques viennent de le tirer. [...] Á quoi bon maintenant chercher des moyens pour ouvrir les portes du Corps-Législatif à MM. Ledru-Rollin, Barbès, Louis Blanc, Félix Pyat, Schoelcher et autres inassermetés, puisque le commissionnaire du coin, grâce au mandat impératif, peut les remplacer sans inconvénient sur les bancs de la chambre. [...] L'opposition, nous dit-on, a eu un moment l'intention de publier une protestation collective contre le mandat impératif. Singulier temps que le nôtre ! Le ridicule n'excite plus ; nous prenons tout au sérieux, même le mandat impératif ; si quelque journal proclamait demain l'indispensable nécessité pour les députés républicains de se rendre désormais aux séances du corps législatif en sabots et en carmagnole, qui sait ?, la gauche se croirait peut-être obligée de protester. » (*Le Siècle*, 30.10.1869).

Dans cette polémique, les adversaires du mandat impératif ont surtout tendance à se muer en défenseurs de la fonction parlementaire. Tous s'accordent à considérer le mandat impératif comme « une atteinte grave portée à la dignité du député au Corps législatif ». Celui-ci se trouverait transformé en simple « commissionnaire » de ses électeurs : « Voyez-vous d'ici, déplore un autre rédacteur du *Siècle*, le rôle piteux d'un député obligé de venir prendre chaque matin le mot d'ordre de ses électeurs avant d'aller discuter à la chambre ! » (*Siècle*, 15.11.1869). Le *Constitutionnel* imagine le « pauvre candidat » obligé de « prendre humblement, servilement, ses ordres » auprès des électeurs, et finalement contraint d' « abdiquer sa qualité d'homme libre » (15.11.1869). En avocats de la politique délégataire, ils brandissent des principes qui forment son socle symbolique. Pour l'un, le mandat impératif est « un anachronisme » en contradiction avec un principe hérité de la Révolution française selon lequel le député « n'est pas un mandataire de la nation, il représente la nation », la volonté de cette dernière résultant des délibérations de l'assemblée (*Constitutionnel*, 26.11.1869). Pour un autre il est simplement « la négation même du système représentatif ». Pourquoi nomme-t-on des députés ? Précisément parce que la démocratie directe est impossible, rappelle Edouard Hervé (*Journal de Paris*, 19 novembre 1869). Nefftzer rappelle « la vraie et profonde raison du régime représentatif » :

« [...] l'objet de l'élection sera toujours, pour le parti le plus radical comme pour tous les autres, le choix, non pas du plus docile, mis du plus digne, du meilleur ou de celui qui paraîtra tel. L'élection est un témoignage de confiance et confère un prestige de supériorité. [...] En un mot : la vraie et profonde raison du régime représentatif et du gouvernement des assemblées dans un grand État, ce n'est pas tant l'impossibilité de convoquer tous les citoyens sur la place publique, que l'inégalité des aptitudes et l'incompétence du grand nombre. » (*Le Temps*, 25 octobre 1869)

Portés par une vision différente de la politique, plus « égalitariste », les rédacteurs de la presse *ultra-démocratique* considèrent le mandat impératif non comme une façon d'emprisonner le député, mais comme « un remède » contre la *dépossession* induite par l'élection. Ainsi l'explique Auguste Vacquerie (1819-1895) :

« Il importe à la dignité du pays comme à celle du député que le représentant du pays soit libre et fier. Personne ne songe à lui lier les pieds ni les mains. On ne demande pas qu'il soit le prisonnier du suffrage universel. Le peuple veut être son compagnon de route, non son gendarme. Seulement, les électeurs ne veulent plus que l'indépendance de l'élu soit leur dépendance à eux. Ils ne veulent plus qu'il puisse faire d'eux ce que bon lui semble, les vendre et les livrer. Ils ne veulent plus que leur souveraineté soit intermittente et ait des accès de quinze jours tous les six ans. A l'heure qu'il est, leur autorité cesse le jour même où ils l'exercent, et leur délégué la prend tout entière. Une élection est une abdication. Le peuple ne veut plus abdiquer. » (*Le Rappel*, 20 novembre 1869).

Charles Delescluze partage ce point de vue : ce qui importe, c'est que « le droit des électeurs subsiste après l'élection, comme subsiste après l'élection la responsabilité du député. » (*Réveil*, 23.10.1869). Le but n'est-il pas que le représentant reste, une fois élu, « en relations permanentes » avec ses électeurs (*Rappel*, 14.11.1869) ? Aux différentes objections formulées, des réponses sont proposées. Serait-ce « humilier » l'élu ? Servir le peuple n'a rien d'avalissant, explique-t-on. Serait-ce remettre en cause son indépendance ? Cette dernière ne devrait pas pouvoir s'exercer aux dépens des électeurs, rétorque-t-on. D'ailleurs, nombre de « commissionnaires » de l'État, ministres, préfets ou maires, bénéficient d'une grande respectabilité (*Rappel*, 20.11.69). Sa mise en œuvre concrète est-elle vraiment impossible ? Rien n'est moins sûr, assure-t-on. Et quand bien même l'impossibilité serait-elle avérée, diverses solutions pourraient s'en rapprocher, comme le système américain, dans lequel les députés sont élus pour une courte durée, et révocables durant leur mandat. Ce type de pratiques serait « un commencement de gouvernement

direct », affirme Auguste Vacquerie : « en attendant que le peuple soit maître du vote, il demande, comme transition, à être maître du votant ». (*Rappel*, 17.11.1869).

b) Le manifeste de la gauche

Au-delà, ou plutôt en-deçà de la défense idéale d'une « souveraineté du peuple » qui ne serait pas purement « illusoire », c'est l'ascendance des députés « modérés » et « radicaux » sur la mouvance républicaine qui est mise en cause, c'est leur stratégie *d'action parlementaire* qui essuie le feu des critiques. Lissagaray les interpelle : « Croyez-vous que [la démocratie] entend brûler ses cassolettes aux pieds du fauteuil où vous espérez digérer pendant six années vos appointements législatifs ? » (*Réforme*, 03.10.1869). Le discours d'Arnould n'est guère différent lorsqu'il s'adresse aux « démocrates parisiens » :

« Entendez-vous envoyer à la chambre des orateurs qui discuteront paisiblement les projets de loi sur le terrain choisis par le gouvernement, et qui s'efforceront seulement des les améliorer par quelques amendements de caractère plus ou moins démocratique, – ou des hommes décidés à évoquer du haut de la tribune le procès pendant, depuis dix-huit années, entre la souveraineté populaire prise au traquenard de décembre et le pouvoir dynastique sorti du coup d'Etat ? » (*Le Rappel*, 04.11.69)

Il distingue ainsi l'opposition « légale, parlementaire », peu disposée à l'action, privilégiant « la tactique parlementaire » et la « guerre d'escarmouches » à « la revendication radicale pure et simple » qui se situerait, elle sur le terrain politique et social. (*Le Rappel*, 04.11.1869). En somme, il y aurait d'un côté, « le parler » – inutile, associé à des bavardage – et de l'autre, « l'agir » – associé à la résolution. Cette conception critique de l'action parlementaire, minoritaire – attitude qui, plus tard, serait définie comme « anti-parlementaire » – se fonde sur une conception spécifique du rôle de député : celui-ci ne devrait pas être envoyé à la chambre pour « [s'] ouvrir une carrière », mais seulement pour être « l'ambassadeur », le « chargé d'affaires », « le représentant dans toute la force du terme » de ses électeurs vis-à-vis desquels il doit des comptes (*Rappel*, 14.11.1869).

Ces critiques publiées dans la presse ont d'autant plus de portée qu'elles font échos aux discours tenus dans les réunions électorales¹⁹⁶ – dont les comptes-rendus, rappelons-le, sont reproduits dans l'ensemble des journaux. Les députés sont interpellés publiquement et sommés de prendre position. Conscients que leur crédit politique se trouve dangereusement menacé, ils décident de réagir par un geste symbolique, la publication d'un nouveau manifeste prenant la défense de l'action parlementaire et rejetant le « mandat impératif » (le 16 novembre)¹⁹⁷. C'est ainsi que la polémique devient le prétexte et l'occasion d'une rupture symbolique, éclatante, entre « les députés de la gauche » et les militants *ultra-démocrates*. Le texte est signé par Bancel, Barthélémy Saint-Hilaire, Bethmont, Desseaux (1798-1881), Dorian (1814-1873), Esquiros, Favre, Ferry, Gagneur (1807-1899), Gambetta, Garnier-Pages, Grèvy, Guyot-Montpayroux (1839-1884), Javal, Kérarty, Larrieu (1807-1873), Magnin, Marion (1829-1890), Ordinaire (1812-1887), Pelletan, Picard, Rampont-Léchin (1809-1888), Simon, Tachard (1826-1919) – c'est-à-dire aussi bien par des personnalités de l'aile « modérée » (Favre, Picard, etc.) et de l'aile « radicale » (Bancel, Gambetta, etc.) du parti « démocrate », que des membres du Corps législatif associés au « centre » (Kérarty, Javal, etc.). Seul Raspail, qui incarne « l'extrême gauche » de l'assemblée, ne s'est pas joint aux signataires. Le texte donne ainsi la mesure des ententes idéologiques et des alliances opérées au sein du Corps législatif sous le label « gauche ». Le but n'était-il pas aussi d'affirmer l'union de cette « gauche », et par conséquent de « couper court aux bruits mis en circulation par la presse officieuse sur un déchirement inévitable et prochain de la gauche¹⁹⁸ » ?

Le texte lui-même, très long, reflète la diversité de ses signataires, ou plutôt les lignes d'accord qui ont permis l'élaboration d'un compromis entre les signataires – la rédaction du texte aurait eu lieu chez Jules Favre le 15 novembre¹⁹⁹. Il débute par une marque d'approbation de l'interpellation des « 116 » initiée par le « tiers-parti » : « Les députés de la gauche, soussignés ont cru, au moins de juillet dernier, qu'il était de leur devoir de rester dans la réserve pour ne pas contrarier les effets de l'interpellation déposée par 116 de leurs collègues. » Puis proclame le but qui est le leur, dans une formulation très « libérale », digne de Prévost-Paradol : « le gouvernement du pays par lui-même, pour et

¹⁹⁶ Cf. par exemple l'intervention de Lermina lors d'une réunion du 11 novembre expliquant pourquoi le mandat impératif n'est pas humiliant pour le député. (*Journal des Débats*, 11 novembre 1869)

¹⁹⁷ Publié le 16 novembre dans différents journaux (*Le Siècle*, *L'Avenir national*, etc.), le document est reproduit dans T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 549-551.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 551.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 549.

par la liberté », de façon à en finir avec « le pouvoir personnel. » Mais ils entendent « réaliser les changements que réclame impérieusement l'opinion » seulement de manière pacifique : leurs « armes » sont « l'autorité des faits, la liberté de discussion, la puissance de la vérité. » Le texte expose ensuite la ligne de conduite qu'ils se fixeront lors de la reprise des travaux de la Chambre. Leur première action sera déposer une interpellation sur « l'injustifiable retard apporté à la convocation du Corps-Législatif. » ; puis une autre sur les « désordres » de juin et sur les « drames sanglants » intervenus dans les « centres industriels ». Il sera ensuite d'« user de leur droit d'initiative et [de] formuler, par des projets de lois, les réformes qui leur paraissent immédiatement nécessaires. » Le manifeste détaille ainsi les lignes de ce programme de revendication des libertés (liberté électorale, abrogation de la loi militaire, liberté de la presse, liberté d'association, etc.). Enfin, toute la dernière partie consiste en une répudiation franche du mandat impératif :

« Dans l'accomplissement de cette tâche, ils déclarent ne relever que de leur conscience. On a essayé de réhabiliter la théorie du mandat impératif, on a répété que le député, mandataire des ses électeurs, leur restait incessamment subordonné, et qu'il devait les consulter sur ses desseins et sur ses votes. On a même ajouté qu'il était leur justiciable, que, cité devant eux, il pouvait y être jugé et condamné. Les députés soussignés repoussent cette prétention comme fautive et dangereuse, et ne pouvant conduire, si jamais elle s'accréditait, qu'à la tyrannie des minorités. Ils sont décidés à la combattre résolument. Sans doute, ils seront toujours heureux de multiplier avec leurs électeurs les communications amicales et les rapports confiants. Ils se considèrent comme engagés d'honneur à défendre les principes qui les unissent à eux par le lien d'une étroite solidarité. Si leur conscience les en éloignait, elle leur imposerait l'obligation de faire apprécier leur conduite en déposant leur mandat ; mais c'est elle seule qu'ils consulteraient. Ils n'ont ni injonctions ni ordres à recevoir. Le mandat impératif fausserait radicalement le suffrage universel en livrant l'électeur, c'est-à-dire la majorité des électeurs, à la merci d'une minorité usurpatrice.

Le principe électif reste seul debout au milieu des révolutions qui se succèdent ; il est appelé à transformer, de la base au sommet, toutes les institutions du pays. Pour le conserver intact, il faut le dégager tout à la fois des compromis monarchiques qui la corrompent, et des violences démagogiques qui le dégradent. »

L'engagement des députés, de déposer des interpellations, puis de proposer des projets de réforme exigeant des libertés plus complètes, prend à rebours les militants *ultra* qui réclament, au contraire une action plus « ferme » – selon l'expression qui revient souvent – et un programme de réformes sociales. Quant à leur prétention d'exercer une forme de droit de regard sur l'action des députés de la gauche, elle est considérée comme une grave atteinte à leur « indépendance », et balayée par quelques formules tranchantes et

agressives. Il est probable que tant la défense de la légitimité d'une opposition au régime dans un cadre strictement parlementaire, que la répudiation du mandat impératif, aient fait l'objet d'un consensus parmi les signataires. Toutefois, il semblerait que la partie relative au mandat impératif soit plus particulièrement imputable à Jules Favre : Gambetta évoque, en effet, dans une lettre ces passages en parlant d'une « véritable homélie de Favre sur les excès électoraux du jour²⁰⁰. » La dernière phrase est très certainement l'œuvre de Gambetta, qui explique à un correspondant être intervenu sur la fin de façon à ce que celle-ci serve à « délimiter en quelques mots notre terrain politique, à droite et à gauche » :

« Prononcer l'incompatibilité absolue du suffrage universel et de la monarchie, de l'Empire et de la liberté, et se séparer en même temps des simples libéraux et des démagogues, en proclamant le principe républicain que nous déguiserons sous le titre de principe électif²⁰¹. »

La phrase finale résume en tout cas parfaitement l'ambition du manifeste, qui est de situer la gauche parlementaire sur ses deux flancs, par rapport aux « ultras » – qualifiés de « démagogues » – en recourant à l'argument du suffrage universel, et par rapport aux « simples libéraux », en renouvelant une sorte profession de foi « démocratique ».

Cette répudiation conjointe du mandat impératif, des « socialistes », et des modes d'action extraparlimentaires reçoit, sinon des compliments, du moins l'approbation satisfaite de la presse conservatrice, y compris « libérale ». Ainsi, pour le *Journal des débats*, les signataires ont su faire preuve de « courage », celui « de braver les colères de certains de leurs anciens amis, et de rendre un hommage public au bon sens. » « La plupart des principes qui y sont développés sont les nôtres, et sont chers à tout esprit libéral » note le quotidien (*Journal des Débats*, 17.11.1869)²⁰². En revanche, la presse *ultra-démocratique* réagit avec vigueur. *La Réforme* moque « les périphrases les plus vagues » de nature à éviter les désaccords entre les signataires, souligne leur refus de nommer la République, et décrit les députés comme « un peu trop préoccupés d'eux-mêmes » : « ils se drapent dans de grandes phrases sur l'inconvenance du mandat impératif » (17.11.1869). Pour *Le Réveil*, le manifeste de la gauche est « en dessous de la critique pour la forme et pour le fond » : « le plus attardé des Cent-Seize l'eût signé des deux mains » ironise

²⁰⁰ Lettre de Gambetta à Allain-Targé, 14 novembre 1869, in *Lettres de Gambetta, op. cit.*, lettre n°79.

²⁰¹ *Ibidem*.

²⁰² Alfred Darimon écrit à un correspondant : « Eh bien ! mon cher ami, voilà un gros évènement ! la gauche rompt avec les hurleurs des clubs [...] » ; A. Darimon, *Histoire d'un parti : les Cent seize et le ministère du 2 janvier (1869-1870)*, 1889, p.171.

Delescluze. Il juge en effet que « l'entente s'est faite sur les bases du libéralisme le plus parlementaire. » Pour lui, il n'y a plus désormais, dans la gauche, ni « radicaux » ni « irréconciliables » :

«Vous demanderez, dites-vous, la réforme électorale [...] l'abolition du serment [...] En un mot, vous demandez timidement ce qu'on demandé avant vous tous les libéraux, M. Thiers compris, ce qu'on appelle les libertés nécessaires [...] et si vous vous êtes haussés jusqu'à indiquer comme nécessaire l'abrogation de la loi militaire et l'intervention du peuple dans la question de guerre, vous vous êtes biens gardés de demander la suppression de l'armée, vous avez mêmes reculé devant la séparation de l'Eglise et de l'Etat ! Et pas un mot des budgets, des emprunts ! pas un mot de la magistrature ! surtout pas un mot sur la responsabilité effective des agents du pouvoir exécutif ! Rien de la réforme sociale, rien de l'idéal que vos programmes et vos prospectus faisaient briller à tous les yeux ! rien non plus au sujet de la dissolution de la Chambre, réclamée par la France entière ! Une fois élus, vous êtes parlementaires, rien que parlementaires. En revanche, vous vous étendez à souhait sur le mandat impératif, vous maintenez l'autonomie dictatoriale que vous disputez au chef de l'Etat. Vous voulez être tout-puissants, vous voulez être irresponsables. (*Le Réveil*, 17 novembre 1869).

Dans les réunions publiques des quartiers ouvriers de Paris, le manifeste est accueilli avec froideur ou hué, ses signataires conspués, y compris Gambetta. Un contre-manifeste, au nom du « peuple », est rédigé afin de répliquer à cette déclaration. Il se conclut par cette formule : « Nous déclarons ce manifeste attentatoire à la souveraineté du peuple. Et proclamons hautement la nécessité du mandat impératif. » (*Réforme*, 22.11.1869) Mais ne disposant pas de signatures de poids, ni de relais, il ne connaît qu'un très faible écho.

L'espace de quelques semaines, la question du mandat impératif est devenue un point de fixation du débat public. Pour les parlementaires, et leurs auxiliaires dans la presse, les conceptions dont le mandat impératif est porteur impliquent non seulement une dévalorisation inacceptable de la fonction (le répudier apparaît donc comme une question d'honneur), mais constituent aussi une menace sérieuse portée au crédit de la politique délégataire. Dans la vigueur de ce rejet – et la vigueur du consensus qu'il produit – se mêlent à la fois des visions sociales – dans ces prises de distance se joue tout un rapport de distance au populaire –, des enjeux politiques – la revendication est portée par des adversaires –, des croyances dans les fictions de la politique démocratique – le représentant

délibère pour la nation entière, etc. –, ainsi qu'un intérêt bien compris – « l'indépendance » est une condition pratique de la liberté d'action du parlementaire. C'est ainsi qu'au-delà des divergences idéologiques, réellement existantes, une certaine entente, plus ou moins tacite, pour la défense du système de représentation, peut se réaliser entre tous ceux qui en tirent profit – ou espèrent le faire. Cette forme de complicité, rarement manifeste, est rendue visible dans la manière dont les différentes fractions des élites politiques s'accordent systématiquement pour exclure, si besoin est par la violence, les compétiteurs qui menacent de bouleverser radicalement le jeu politique et l'ordre social. De même que lors de l'épisode des premières candidatures ouvrières en 1864, porter atteinte à la monopolisation de la représentation politique par les catégories bourgeoises demeure, pour les élites, si ce n'est de l'ordre de l'impensable, du moins du domaine de l'impossible.

La polémique relative au mandat impératif constitue également un révélateur des véritables *fractures* qui traversent le « parti républicain ». Elles tiennent à la situation de concurrence, et par conséquent de lutte, à laquelle se livrent différents groupes pour la direction du « parti ». Mais les oppositions observées ont pour fondement la distance sociale des parlementaires aux milieux ouvriers et au militantisme « révolutionnaire » de Paris. La représentation « démocrate » au Corps législatif est composée, en effet, exclusivement de « bourgeois » : originaires en majorité de la petite bourgeoisie (32%), ils ne sont que 8% issus des milieux populaires, et près d'un quart d'entre eux appartient à la haute bourgeoisie²⁰³. Ennemis du « socialisme », ils sont peu préoccupés de questions sociales, et profondément hostiles au « désordre » de la rue. En fait, ils opposent à l'agitation « révolutionnaire » de « minorités », perçues comme *démagogiques*, le choix (*sérieux, raisonnable*, etc.) de la stratégie parlementaire, appuyée sur la légitimité de l'élection au suffrage universel (masculin). Aux yeux même des « radicaux », ces « minorités » ont le tort grave de compromettre l'avènement possible de la République. C'est, en substance, ce que rétorque Ferry lors d'une réunion publique :

« L'orateur déplore les divisions du parti républicain, qui aujourd'hui est un parti anarchique. Cependant, l'heure est proche où pour la troisième fois la République offrira à la France l'occasion d'une brillante revanche. Mais pour cela, il faut que les républicains forment désormais un parti de gouvernement, c'est-à-dire soumis à une sévère discipline. Ayant une ligne

²⁰³ Sur le profil social des députés « républicains », voir Eric Anceau, *Les députés du Second Empire*, op. cit., p. 92. Glais-Bizoin représente un « cas extrême », puisqu'il figure dans les 8,16% de députés possédant à la fois un hôtel particulier et un manoir.

de conduite politique nettement tracée, et surtout ayant des chefs auxquels on témoigne de la confiance et de la déférence, il faut rompre avec les violences compromettantes et déclarer qu'on est républicain, mais républicain "conservateur". [...] "Je ne saurais dire ce que je ressens de colère, de résistance, de haine contre ceux qui voudraient en compromettre l'avènement par leurs folies". » (*Réveil*, 27 novembre 1869)

À la fin de l'année 1869, il apparaît donc clairement, aux uns et aux autres, qu'il est désormais deux camps, celui des républicains « modérés » et « radicaux » d'un côté, celui des républicains « socialistes » et « révolutionnaires » de l'autre, séparés par une frontière devenue presque infranchissable. Eugène Varlin, l'un des principaux animateurs de l'Internationale en France, résume ainsi la stratégie suivie par son groupe : « Accroître nos forces par une active propagande et détruire le prestige de toutes ces personnalités bourgeoises plus ou moins radicales qui étaient un danger pour la révolution sociale²⁰⁴. » Pour les uns, la République nouvelle permettra le plein développement des libertés et de la souveraineté du suffrage universel; pour les autres, elle doit signifier « la révolution sociale ». Les républicains souhaitent l'avènement de « la République », mais associent à cette idée des aspirations très différentes qui forment autant de projets partiellement distincts et partiellement contradictoires. Ces projets reposent sur des visions distinctes de la représentation politique. Ainsi, les républicains « modérés » ou « radicaux » défendent une forme de délégation politique qui, fondée sur la légitimation par le suffrage universel, induit l'indépendance du député à l'égard de ses électeurs, valorise l'action parlementaire, mais, présuppose la relative passivité des citoyens. Au contraire, les républicains « socialistes » et « révolutionnaires » font du député un mandataire ayant des obligations à l'égard de ses mandants et valorisent la participation active des citoyens dans les activités extra-parlementaires (telles les réunions publiques). En ce cas, cette conception a pour enjeu essentiel de contrebalancer le contrôle, par les classes les plus favorisées, des fonctions de représentation et des instruments de construction des cadres du débat politique, qui aboutissent à la relégation de toute perspective « socialiste ».

²⁰⁴ *L'Égalité*, 4 décembre 1869. Cité par E. Dolléans, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 332.

-CHAPITRE 6-

L'Empire « libéral » :

L'adhésion au nouvel ordre politique.

« Ce régime, qui écartait des affaires, dans une certaine mesure, les ambitions et les appétits politiques de la bourgeoisie de Paris, fut sapé et miné par elle, comme nous l'avons montré dans le cours de ces Souvenirs. On réussit, à force de manœuvres, à persuader à l'Empereur que *le vent de l'opinion publique* était aux réformes politiques, quand ce vent ne venait que du salon de M. Thiers, des bureaux du *Journal des Débats* et des couloirs de l'Académie française. Le reste de la nation, satisfait des succès de l'Empire et confiant dans l'Empereur [...] voyait d'un œil indifférent ces évolutions intéressées des ambitieux de Paris. » Adolphe Granier de Cassagnac (*Souvenirs du Second Empire*, 3^e volume, 1882).

Pour les « fidèles » de l'Empire qui, comme Adolphe Granier de Cassagnac, se désignent en *vrais* bonapartistes et en défenseurs de *l'autorité*, il ne fait aucun doute que la l'instauration de « l'Empire libéral » représente une capitulation de l'Empereur face une « coterie » de *gens d'influence*, plus ou moins écartés des affaires, qu'identifient un organe d'opinion, *le Journal des Débats*, et les personnalités « orléanistes » de l'Académie française – Thiers, Guizot, de Broglie ou de Rémusat. Pour peu, ils omettraient leur propre responsabilité dans le déclenchement de la guerre et rendraient leurs adversaires responsables de la chute du régime. En revanche, l'historiographie considère que ce tournant dans l'histoire politique du régime ne constitue pas une forme d'« abdication » de la part de l'Empereur : pour l'historien Theodore Zeldin il correspondrait plutôt à une stratégie de regroupement des forces conservatrices dans des circonstances nouvelles²⁰⁵. De même, pour l'historien Roger Price, il peut être perçu comme une méthode visant à modérer l'opposition et à assurer une stabilité sur le long-terme²⁰⁶. Il est vrai que Napoléon III avait pris depuis plusieurs années l'initiative de réformes « libérales », qu'il estimait opportun de faire évoluer le régime en ce sens – sans doute pour ne pas devoir un jour être forcé de les concéder. Il est vrai, également, que ni l'arrivée au pouvoir d'un cabinet dirigé par Emile Ollivier et les hommes du « tiers-parti », ni les modifications de la Constitution,

²⁰⁵ Theodore Zeldin, *The political system of Napoleon III*, Macmillan, St. Martin's Press, 1958, p.120.

²⁰⁶ Roger Price, *The French Second Empire. An anatomy of political power*, Cambridge University Press, 2001.

n'impliquent un abandon complet des prérogatives de l'Empereur. De plus, le retour du « spectre rouge » tend à faciliter le rapprochement des conservateurs de toutes nuances et à renforcer le crédit de l'Empire et de son chef – en témoigne son succès au plébiscite de mai 1870.

Reste que Napoléon III a concédé le pas décisif du changement à l'été 1869, après le succès du « tiers-parti » aux élections et le vote de « l'amendement des 116 ». Dans les esprits, il va de soi que les événements sont liés, et tout naturellement ce sont les porte-voix du « tiers-parti » (notamment Emile Ollivier et Louis Buffet) qui sont appelés à former un nouveau cabinet. Le « tiers-parti » regroupe des personnalités alliées dans une coalition très lâche qui se définit autant par le positionnement politique qu'elle prétend instituer (un « centre » se divisant en deux groupes, le « centre-gauche » et le « centre-droit ») que par les conceptions qu'elle défend et les intérêts qu'elle représente – celles et ceux des milieux économiques, des soutiens de « Rome », et plus largement, des notables attachés à un renforcement du contrôle « de l'opinion » sur les affaires publiques et les dépenses de l'État. De ce point de vue, tout – depuis la nature des milieux qui soutiennent la formation du cabinet Ollivier jusqu'à la politique très répressive qu'il mène au pouvoir – invite à considérer avec prudence l'étiquette « libérale » accolée à ce nouvel ordre politique. Il s'agit, là encore, de ressaisir les ambiguïtés de ses significations dans l'imaginaire politique de l'époque. Qui plus est, l'appellation d'Empire « libéral » doit certainement beaucoup au travail d'Emile Ollivier lui-même pour réhabiliter cette brève expérience gouvernementale aux yeux de la postérité²⁰⁷. Les expressions « d'Empire parlementaire »²⁰⁸ ou « d' Empire constitutionnel » conviennent peut-être mieux pour qualifier le nouveau compromis marquant une évolution vers le « gouvernement parlementaire » et la formation d'une sorte d' « union dynastique » groupant le tiers-parti et les « libéraux ».

Dès décembre 1869, le *Journal des Débats*, se réjouissant de constater que « l'Empire autoritaire » se transforme en « Empire constitutionnel », décide d'affirmer publiquement sa volonté de « s'associer » aux « efforts » de l'Empereur et du cabinet Ollivier visant à instituer un « gouvernement représentatif et parlementaire » (*Journal des*

²⁰⁷ Emile Ollivier, *Empire libéral, études, récits souvenirs*, XVII volumes, Paris, Garnier Frères, 1895-1915.

²⁰⁸ Expression employée par Charles Seignobos : Ch. Seignobos, *Histoire de la France contemporaine*, tome 7, Paris, Hachette, 1921.

Débats, 13.12.1869). C'est le signal du *ralliement* des « libéraux » au Second Empire. Est-ce donc un reniement de leurs convictions d'opposants ? Leurs adversaires, situés sur leur « droite » ou leur « gauche », ne cessent de stigmatiser leur supposé « opportunisme ». Les intéressés répondent de leur fidélité à leurs engagements passé : « Il y a certainement et heureusement quelque chose de changé en France, mais ce n'est pas nous » se défend Prévost-Paradol (*Journal des Débats*, 05.08.1869), cible privilégiée des attaques. L'« inconstance » politique n'a précisément rien d'une donnée objective : elle est le produit des luttes symboliques pour l'interprétation des changements politiques et des revirements d'opinion²⁰⁹. Le changement d'opinion d'un acteur est donc moins à considérer sous l'angle individuel que dans le contexte et le cadre de relations dans lesquels il s'inscrit. Le jeu politique se trouve à ce point chamboulé que d'aucuns imaginent déjà l'avènement d'un « ministère Picard », du nom d'un des chefs de la « gauche », autrefois ami d'Ollivier. Pourtant, les compromis et les jeux d'alliances sur lesquels reposent l'arrivée du cabinet Ollivier s'avèrent instables. Les adversaires, « de droite » comme « gauche », fustigent le cours nouveau des événements ; puis avec le plébiscite, des désaccords surviennent, le rapport de forces bascule. Le « drame » personnel qui se joue pour des figures comme Prévost-Paradol, ou Emile Ollivier et Laboulaye, réside dans le fait que leurs stratégies de reconversions, leurs réinvestissements politiques, entrent en contradiction avec leurs attitudes politiques antérieures, se heurtent brutalement à la transformation du contexte politique, puis à l'entrée en guerre. Pour l'un d'entre eux, l'expérience sera fatale. Parmi les trois, seul Laboulaye tire profit de la réouverture des opportunités politiques induites par la chute du régime.

Comment se manifeste le ralliement des « libéraux » à l'Empire ? Quels effets produisent la transformation de la situation politique au printemps et à l'été 1870 ? Le chapitre étudie tout d'abord de la conversion des « libéraux » au nouvel ordre politique (section I). Puis il étudie la trame des affrontements politiques qui précède et qui suit le plébiscite du printemps 1870, et traite de la disparition de Prévost-Paradol (section II). Enfin, il évoque brièvement les divisions des « libéraux » après la chute du régime et leurs luttes relatives à l'organisation d'un nouvel ordre politique « conservateur » (section III).

²⁰⁹ Voir l'introduction de Brigitte Gaïti au dossier « Les inconstances politiques », *Politix*, n°56, 2001.

Section I : Le ralliement à l'Empire « libéral »

1.Le ministère Ollivier, alliance des « centres »

a) Vers la formation du cabinet

À l'été 1870, avec l'annonce des nouvelles réformes (le 12 juillet) et le retrait du pouvoir de l'homme qui symbolisait l'Empire « autoritaire », Rouher, « une révolution pacifique venait de s'accomplir²¹⁰ ». Napoléon III l'avait-il accomplie de gré ou de force ? Les motivations de ce choix demeurent sujettes à interprétation²¹¹. Après les élections au Corps législatif de 1869, la stratégie de l'Empereur semble consister à gagner le soutien des « conservateurs libéraux » par un programme de réformes adéquates, de façon à donner une assise nouvelle au régime – une stratégie de « consolidation » devant lui permettre de céder en confiance le trône à son héritier. Les changements concédés ne sont pas du goût de tous les tenants du régime ; mais ils satisfont l'opinion « libérale », qui salue en elles le « retour » du régime parlementaire. « Le régime parlementaire reparait à l'horizon ! » s'exclame un rédacteur du *Temps* (le 05.08.1869). Prévost-Paradol, chantre du gouvernement parlementaire, note avec contentement que « le cabinet sera désormais, dans la pratique, aussi pleinement sous l'influence des Assemblées qu'il l'était pendant la monarchie constitutionnelle » (*Journal des Débats*, 04.08.1869).

Chasseloup-Laubat dirige pendant quelques mois un cabinet de transition dans lequel Emile Ollivier a refusé un portefeuille. Cependant, à l'automne, des négociations s'ouvrent entre l'Empereur et Ollivier dans le but que ce dernier prenne la tête d'un nouveau ministère. Dans cette négociation, Clément Duvernois, dont le journal *Le Peuple français* est directement financé par l'Empereur, sert d'intermédiaire²¹². « Vous connaissez ma vive sympathie pour la personne de l'Empereur », lui écrit Ollivier le 24 octobre. L'Empereur devrait relire Machiavel : « Qu'il relise l'admirable chapitre IX du livre III de la Décade de Machiavel : les monarchies ne peuvent suppléer à l'infériorité que leur reconnaît le Florentin qu'en adoptant des ministres nouveaux à chaque situation

²¹⁰ Eric Anceau, *Napoléon III : un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallandier, 2008, p. 472

²¹¹ On se permet de renvoyer aux biographies sur Napoléon III, notamment Pierre Milza, *Napoléon III*, Paris, Perrin, (2004) 2007 ; Louis Girard, *Napoléon III*, Paris, Hachette, (1986) 2002.

²¹² A. Poulet-Malassis (éd.), *Papiers secrets et correspondance du Second Empire*, 11^e édition, 1878, p. 146

nouvelle ». Emile Ollivier se déclare prêt à être l'homme de la situation nouvelle, de façon à combattre efficacement la révolution : « Je suis prêt à accepter la responsabilité de la lutte et à prendre la révolution corps à corps²¹³. » Quelle doit-être la « combinaison » adoptée ? Ni Rouher ni le « tiers-parti pur » : « L'essentiel pour l'Empereur est de donner au pays l'assurance qu'il est sincèrement dans la voie parlementaire », affirme Ollivier²¹⁴. Ces tractations durent plusieurs semaines (jusqu'à la fin décembre pour la formation du cabinet) et revêtent parfois un caractère épique – en particulier lorsque Emile Ollivier se rend à Compiègne en secret, le visage masqué pour ne pas être reconnu.

Lors de la réouverture du Corps législatif, Napoléon III ne cache plus la direction qu'il entend suivre : « La France veut la liberté, mais avec l'ordre. L'ordre, j'en répons ; aidez-moi, messieurs, à fonder la liberté » (Corps législatif, 29 novembre 1869). La difficulté consiste à former un ministère qui trouverait à s'appuyer sur une majorité solide. Or, les « 116 » ne constituent qu'un rassemblement plus ou moins instable, malgré son audience croissante. Fin novembre, l'appel lancé à tous les députés souhaitant les rejoindre s'avère un succès. L'avocat Daru, une figure du tiers-parti, définit en ces termes ce qui rapproche, de son point de vue, ces individualités : « Nous voulons tous le maintien de l'Empire appuyé sur des institutions libérales et parlementaires. Ceux qui veulent l'Empire sans institutions parlementaires, ou les institutions sans l'Empire, n'ont pas le droit d'être ici²¹⁵. » Cette délimitation du groupe ne fait pas l'unanimité. La majorité des membres souhaitent que ce rassemblement reste « ouvert » aux autres membres du Corps législatif, notamment à ceux situés à leur droite. Cette velléité suscite la désapprobation des « orléanistes du Tiers parti », tels Daru ou Buffet. « Les Cent-Seize vont-ils définitivement se séparer, ou resteront-ils unis ? » interroge *Le Temps* (29.11.1869). Le quotidien de Nefftzer prend parti en attaquant Ollivier, qu'il accuse de vouloir ouvrir cette coalition aux « bonapartistes » : « M. Emile Ollivier marche plus résolument que jamais entre ses deux nouveaux parrains, M. Jérôme David et M. Granier de Cassagnac. » (*Le Temps*, 01 décembre 1869). Mais cette stratégie consistant, pour composer une nouvelle majorité, à tenter de rassembler à une partie de la « droite » liée à Jérôme David, n'aboutit pas²¹⁶.

²¹³ Lettre d'E. Ollivier à C. Duvernois, 24 octobre 1869, in Emile Ollivier, *Journal*, tome 2, Paris, Julliard, 1961, p.385.

²¹⁴ Lettre d'E. Ollivier à C. Duvernois, 25 octobre 1869, in *Ibid.*, p.388.

²¹⁵ Cité par Charles Seignobos, *Histoire de la France...*, op. cit., p. 84.

²¹⁶ Alfred Darimon, *Histoire de douze ans (1857-1869). Notes et souvenirs*, 1883, p.413 et s.

La divergence conduit néanmoins à une scission. Début décembre, le « Centre-droit » publie son programme associant plus de 125 signataires, dont Emile Ollivier, Duvernois, ou le marquis de De Talhouët. Il y défend notamment « l'application du régime parlementaire », la paix, la décentralisation, la liberté des élections, la pleine liberté de la presse (attribution au jury des délits politiques commis par voie de presse, suppression du droit de timbre...), ainsi que la liberté de l'enseignement supérieur, pour satisfaire les « cléricaux », et une enquête parlementaire sur les conséquences des traités de commerce, pour complaire aux intérêts industriels. Le programme du « Centre-gauche », pour sa part, réunit un peu moins d'une trentaine de signatures, dont celles de Buffet, Daru, Latour Du Moulin ou bien encore du marquis d'Andelarre. Son programme apparaît quasiment identique à celui du « Centre-droit » – excepté sur des points relativement secondaires, tel celui de l'élection des maires par les conseils municipaux. « On s'aperçut, explique Darimon, que les 127 et les 32, comme on disait alors, n'étaient séparés que par des nuances, et que leur réunion suffirait pour former un groupe compact. [...] La majorité se trouvait constituée²¹⁷. » La formation du cabinet suscite des pourparlers : il s'agit de complaire aux conditions et surtout aux préventions des uns et des autres – dont celles de l'Empereur, qui aurait craint que ce ministère ne symbolise la victoire de la « rue de Poitiers », qu'il exècre toujours. Ollivier lui rappelle à sa manière la signification de son nouveau ministère, celle de « ramener à [lui] les classes intelligences et moyennes » :

« Je vous donne avec force, avec insistance, avec conviction, avec certitude, le conseil respectueux d'accepter ce ministère. L'essentiel en ce moment est de rassurer et de ramener à vous les classes intelligences et moyennes : un tel ministère me paraît adapté à cette tâche²¹⁸. »

Pour lui, si « les intérêts » n'en témoignent pas reconnaissance et « satisfaction », il sera alors temps « de tirer l'épée et de se préparer au combat » :

« Sire, si demain il n'y a pas une approbation presque universelle, si les intérêts ne traduisent pas leur satisfaction publique par une hausse d'au moins un franc, je n'aurais plus qu'un conseil à Votre majesté, c'est de tirer l'épée et de se préparer au combat. Quant à moi, je suis heureux parce que je crois que je sauve votre dynastie²¹⁹. »

b) Le ministère du 2 janvier

²¹⁷ *Ibid.*, p.418.

²¹⁸ Emile Ollivier, *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, tome 12, 1908, p.220.

²¹⁹ E. Ollivier, *Journal*, *op. cit.*, p. 414.

Dans le nouveau cabinet du 2 janvier, Emile Ollivier est ministre de la justice et des cultes, et chef de cabinet *de fait* – l'Empereur était prêt, selon lui, à lui octroyer le titre de « vice-président du conseil », mais les « parlementaires » dit Ollivier, c'est-à-dire Daru et Buffet, s'y seraient opposés²²⁰. L'un, le comte Daru, est nommé ministre des affaires étrangères, l'autre, Buffet, devient ministre des finances. Chevandier de Valdrôme dirige l'intérieur, Alexis Segris (1811-1880) l'instruction publique, le marquis de Talhouët les travaux publics, Louvet l'agriculture et commerce, Maurice Richard les beaux arts. Enfin De Parieu reçoit la présidence du conseil d'Etat – les ministres de la guerre, de la marine et des colonies et de la maison de l'Empereur ont été désignés directement par ce dernier. La formation du cabinet suscite un vif enthousiasme de la part du *Journal des Débats* : « L'année 1869 marque une ère nouvelle dans l'histoire intérieure de la France », s'exclame le quotidien ; c'est « la fin du régime établi en 1852 et le triomphe des institutions parlementaires » ; une « révolution pacifique » vient de s'accomplir (*Journal des Débats*, 06.01.1870). Prévost-Paradol confirme : « On ne saurait exagérer l'importance du changement qui vient de s'accomplir dans notre situation intérieure » (*Journal des Débats*, 06.01.1870). Ollivier exulte : « Lettres de félicitations : joie, embrassades, hausse de deux francs²²¹. » Les milieux financiers font donc eux aussi connaître leur satisfaction.

Ce cabinet constitue un symbole. Il marque, aux yeux des « libéraux », « la réintégration du régime parlementaire²²² », l'avènement d'une « monarchie parlementaire » que de nouvelles réformes devraient achever de constituer. Pour marquer la rupture, le préfet Haussmann se voit démis de ses fonctions et Ollivier sollicite expressément la question de confiance du Corps législatif. Le gouvernement représente aussi la formation d'une nouvelle coalition de soutiens au régime, le signe de « réconciliation » par l'arrivée d'anciens « opposants » : tandis que Segris, Louvet ou de Talhouët sont entrés dans la vie politique comme candidats officiels, Buffet et Daru et Ollivier représentent les « vaincus » du deux décembre 1851 – lors du « coup d'État », Daru a fait partie des initiateurs de la résistance des parlementaires à la Mairie du Xe, et Emile Ollivier demeure au yeux de beaucoup le fils d'un proscrit. « La conciliation entre ces partis si différents était impossible sous l'Empire autoritaire ; mais il a suffi de rétablir la liberté pour faire oublier

²²⁰ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, op. cit., p.219.

²²¹ E. Ollivier, *Journal*, op. cit., p. 416.

²²² Charles de Mazade, « Chronique de la quinzaine », *Revue des deux mondes*, 15 janvier 1870, p.514.

les souvenirs douloureux qui divisaient des hommes également dévoués au bien du pays » se réjouit le *Journal des Débats* (le 05.01.70). Certes, le cabinet apparaît dominé par des personnalités du « Centre-droit » (Ollivier, Chevandier de Valdrôme, Segris, de Talhouët, Louvet, Maurice Richard), mais il compte deux figures éminentes du centre-gauche (Buffet et Daru) qui sont les porte-voix des milieux « orléanistes ». Pour Charles de Mazade, l'influent critique de la *Revue des deux mondes*, « c'est le ministère de la fusion des deux centres, expression vivante de l'alliance des forces libérales et modérées par laquelle s'est accomplie cette révolution qui nous ramène au régime constitutionnel²²³. »

Mais on peut également percevoir la formation de ce cabinet comme une forme de victoire des « cléricaux » : Buffet, Chevandier de Valdrôme, Daru, de Parieu, Segris et de Talhouët constituent en effet des soutiens prononcés du pouvoir temporel du Pape, acteurs engagés de la cause catholique. L'historien Jean Maurain estime ainsi que ce gouvernement marque, en quelque sorte, leur accession au pouvoir : « Le parti cléricale, qui, sous l'Empire autoritaire, n'avait exercé sur le gouvernement qu'une action indirecte, souvent puissante, mais toujours limitée, en prenait ainsi directement possession²²⁴. » Enfin, les milieux économiques n'ont crainte d'être troublés par un gouvernement composé de grands hommes d'affaires (Segris ou Chevandier) et de gens de fortunes (« Tout le Paris des cercles, des élégants, applaudit aux choix, comme ministres, du marquis de Talhouët et de Maurice Richard » écrit Juliette Adam²²⁵). Est-ce un gouvernement qui complait aux « protectionnistes » ? Ceux-ci obtiennent l'institution d'une commission d'enquête parlementaire sur le régime économique, et deux décrets restreignant les admissions temporaires ; toutefois, malgré les pressions exercées, les traités de libre-échange ne seront pas remis en cause – la dénonciation du traité avec l'Angleterre ne réunissant *in fine* que 32 voix au Corps-Législatif (*Journal des Débats*, 29.01.1870).

2. L'adhésion des « libéraux » au nouvel ordre politique

a) Les signes du ralliement

²²³ *Ibidem*.

²²⁴ Jean Maurain, *La politique ecclésiastique du Second Empire*, Paris, F. Alcan, 1930, p. 939.

²²⁵ Juliette Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, 1905, p. 428.

Pour le *Journal des Débats*, la formation du nouveau cabinet « n'est pas le produit d'une intrigue parlementaire » ; elle trouve « son origine dans un mouvement plus noble ; elle est le produit d'un souffle libéral qui a passé par toute la France » (*Journal des Débats*, 09.01.1870). La tentation de *grandir* l'évènement apparaît comme la contrepartie du refus de le voir « réduit » à un simple jeu d'*intrigues*, de *marchandages*, ayant pour enjeux des postes de pouvoir, et la simple alternance d'une équipe de pouvoir à l'autre. Les « libéraux » semblent persuadés d'assister aux prémices de la constitution d'un ordre nouveau auquel ils sont invités à prêter leur concours. « On crut mettre le pied sur la terre promise », se souvient Maxime du Camp : « ceux qui n'aimaient que la liberté, sans se soucier de la forme spéciale du pouvoir – et j'en étais – battirent des mains » et « tous les hommes qui n'étaient point résolument révolutionnaires – et c'était la masse énorme de la nation – débordaient d'espérance²²⁶. » Le cabinet du 2 janvier apparaît à la fois comme la réponse nécessaire à la menace révolutionnaire et le signal d'une remise à plat des attitudes et des postures anciennes. L'heure semble venue pour les « grands noms » trop longtemps écartés du pouvoir, et pour leurs jeunes épigones, de « faire leur rentrée » aux premiers rangs dans la vie politique. Ainsi, écrit l'historien Eric Anceau, « une fusion entre les élites orléanistes et bonapartistes semblait sur le point de se réaliser²²⁷ ».

L'adhésion des « libéraux » à cet « ordre nouveau » se manifeste de diverses façons. D'abord, on l'a vu, par l'entrée au gouvernement de Buffet et Daru, deux figures de *feu* « la rue de Poitiers » associées au réseau « orléaniste ». Le mois suivant, nombre d'anciens opposants acceptent de participer aux commissions officielles instituées par le pouvoir, et plusieurs figures (dont Prévost-Paradol) sont pressenties pour des postes de pouvoir. En témoignent également les éditoriaux enthousiastes de la presse « libérale », en particulier du *Journal des Débats*, et les nombreuses marques de soutien reçus par Emile Ollivier et les ministres. Les gestes symboliques comptent particulièrement. « Pour la première fois, note Ollivier, M. Guizot paraît dans un salon officiel²²⁸ » à l'occasion de la réception donnée par le ministre des affaires étrangères. Maxime Du camp se souvient de la façon dont le « Tout-Paris » se presse à la première réception du garde des Sceaux, en particulier « les anciens parlementaires, ces irréconciliables de la veille, [venus] s'offrir

²²⁶ Maxime Du camp, *Souvenirs d'un demi-siècle*, tome 2, 1949, p. 240.

²²⁷ E. Anceau, *Napoléon III, op. cit.*, p.482.

²²⁸ E. Ollivier, *Journal, op. cit.*, p. 419

aux bonnes grâces du nouveau maître²²⁹. » Odilon Barrot, l'ancien chef de gouvernement de Louis Bonaparte, a refusé une place de ministre dans le cabinet Ollivier ; il n'en fait pas moins une visite « très amicale » à l'Empereur – qui a nommé son neveu procureur général à la Cour de Cassation²³⁰. Thiers déclare au Corps législatif que « les opinions » qui sont les siennes « sont assises au banc des ministres. » (Séance du 27 janvier 1870). Et puis, geste symbolique s'il en est, Montalembert et Guizot organisent l'élection d'Emile Ollivier à l'Académie française, au fauteuil de Lamartine, élection qui intervient le 7 avril 1870 – Thiers, plus sceptique à l'égard de cette initiative, doit acquiescer car un vote contraire aurait été, comme l'écrit Rémusat, « une déclaration de guerre ostensible, étant donné le caractère exclusivement politique de l'élection²³¹. »

Des hésitations et des réticences demeuraient parmi les personnalités associées au régime et à la famille des Orléans. « Un de nos amis, Léon Masson, accepta par nos conseils la Préfecture du Nord ; il ne fut pas approuvé de tout le monde », raconte Charles Rémusat : « La plupart de nos hommes disponibles, Broglie, Cochin, Calmon, Goulard, Casimir Périer, mon fils, ne voulaient être que députés [...] Quelques uns d'entre nous répugnaient, soit par délicatesse, soit par entêtement, à paraître abandonner la dynastie royale. Lasteyrie, Paul de Ségur, d'Haussonville, étaient de ce nombre²³². » Rémusat, l'ami de Thiers, paraît bien placé pour comprendre tout ce que cette conversion à « l'Empire libéral » a de malaisé vis-à-vis de la famille royale :

« Je ne pouvais ignorer que la tentative d'un Empire libéral était pour les Orléans la plus pénible épreuve, puisqu'elle risquait de leur enlever à la fois leurs amis, leur mot de ralliement, leur titre unique au pouvoir, ce monopole de libéralisme dans la monarchie, qui semblait attaché à leur nom²³³. »

Il juge néanmoins que ce comportement est une façon d'agir *en conséquence* conformément à l'attitude adoptée antérieurement. Reste que ce soutien s'exprime d'abord à l'égard du cabinet Ollivier, de ce que représente cette expérience du point de vue politique. Vis-à-vis de l'Empereur, les préventions n'ont pas disparues. Le point de vue de Léon Say s'avère à cet égard significatif :

²²⁹ M. Du camp, *op. cit.*, p. 241.

²³⁰ D'après E. Ollivier, *Journal, op. cit.*, p.417 ; il indique que « Odilon Barrot lui baise les mains » (p. 417).

²³¹ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, tome 5, Paris, Plon, 1967, p.261.

²³² *Ibid.*, p.258

²³³ *Ibid.*, p. 257- 258.

« Que d'événements en quinze jours ! Que de changements ! Voilà de nouveau le régime parlementaire qui renaît après vingt ans, et voilà du même coup la coalition des parlementaires avec les républicains et les hommes plus ou moins avancés du parti révolutionnaire rompue. A mon sens, l'Empereur a complètement abdiqué. Aura-t-il des mouvements de retour offensif ? c'est possible, il faut même s'y attendre ; mais je le crois bien empêché. [...] J'ai vu plusieurs fois Ollivier depuis qu'il est ministre. Il croit que la France est sauvée : 'L'Empereur, me disait-il, se conduit admirablement ; il faut lui en savoir un gré infini ; je ne l'abandonnerai jamais'. Quant à moi je l'abandonnerai avec le plus vif plaisir, au moindre symptôme de retour à ses anciennes habitudes²³⁴. »

À la mi-février, court une rumeur « d'une lettre écrite par les d'Orléans à leurs partisans où le mot de *trahison* se trouve inséré en toutes lettres. » Darimon commente dans son journal : « Le reproche est un peu mérité ; on ne rencontre que des orléanistes dans les salons et dans les antichambres des ministères²³⁵. »

b) Les commissions spécialisées : une fonction d'acclimatation

Emile Ollivier n'a pas caché que, dans son esprit, le ministère qu'il dirigerait visait à « rassurer » et à « ramener » à l'Empire « les classes intelligentes et moyennes ». Trois commissions spéciales sont instituées dans ce but. La première, présidée par Chevandier de Valdrome, a pour mission « d'étudier dans leur ensemble l'organisation administrative de la Ville de Paris et celle du département de la Seine » (*Journal des Débats*, 07.02.1870). La seconde, baptisée « commission de décentralisation » et présidée par Odilon Barrot, répond à la nécessité d'apporter « des modifications essentielles de [la] réglementation administrative » suite à la « transformation politique » de l'Empire (*Journal des Débats*, 23 février 1870). La troisième, enfin, présidée par le ministre Segris et, en son absence, par Guizot, se trouve « chargée d'étudier la question de la liberté de l'enseignement supérieur » (*Journal des Débats*, 1^{er} mars 1870). Les travaux menés au sein de ces commissions doivent déboucher sur des propositions de réformes législatives – cependant la chute de l'Empire n'a pas permis à ces projets d'aboutir²³⁶.

²³⁴ Lettre de Léon Say, 25 janvier 1870, citée par Jean Garrigues, *Léon Say et le centre gauche, 1871-1896*, thèse d'histoire, dir. Ph. Vigier, Université de Nanterre Paris X, 1993, p.249.

²³⁵ Alfred Darimon, *Histoire d'un parti, Les Cent seize et le ministère du 2 janvier*, 1889, p. 256.

²³⁶ Malheureusement, on ne dispose pas des procès-verbaux des travaux de ces commissions. Brigitte Basdevant-Gaudemet s'est appuyée pour son étude de la commission de décentralisation sur les archives d'Odilon Barrot, son président. B. Basdevant-Gaudemet, *La commission de décentralisation de 1870. Contribution à l'étude de la décentralisation en France au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1973.

Les membres des trois commissions « spéciales »

<p>Commission chargée « d'étudier dans leur ensemble l'organisation administrative de la de la Ville de Paris et celle du département de la Seine »</p> <p>(<i>Journal des Débats</i>, 7 février 1870)</p>	<p>Chevandier de Valdrome, <i>président</i>. <i>Membres de droit</i> : préfets de la Seine et de police, secrétaire de l'Intérieur. MM. Batbie, <i>Professeur à la faculté de droit de Paris</i>. Berthier, <i>ancien président du tribunal de commerce</i>. Busson-Billaut, <i>vice-président du Corps législatif</i>. Cochin, <i>membre de l'Institut, ancien maire de Paris</i>. Le comte de Chambrun, <i>député au Corps législatif</i>. Cornudet, <i>président de la section des travaux publics au Conseil d'État</i>. Denière, <i>président de la Chambre de commerce</i>. Devienne, <i>sénateur, premier président de la Cour de cassation</i>. Drouin, <i>président du tribunal de commerce</i>.</p>	<p>Dumas, <i>sénateur, membre de l'institut, président du conseil municipal</i>. Genteur, <i>président de la section de l'intérieur au Conseil d'État</i>. Emile de Girardin. Laboulaye, <i>membre de l'Institut</i>. Leberquier, <i>avocat à la Cour impériale de Paris</i>. Louvet, <i>ancien maire de Paris, ancien président du tribunal de commerce</i>. Le comte de Madre. Martel, <i>député au Corps législatif</i>. Merruau, <i>conseiller d'État</i>. Plichon, <i>député au Corps législatif</i>. Rateau, <i>doyen des maires de Paris</i>. Reverchon, <i>avocat à la Cour impériale de Paris</i>. Léon Say. <i>Secrétaires</i> : MM. le comte de Rambuteau, <i>maître des requêtes</i> et Darcy, <i>maître des requêtes</i></p>
<p>Commission de décentralisation</p> <p>(<i>Journal des Débats</i>, 23 février 1870)</p>	<p>M. Odilon Barrot, <i>président</i>. MM. le duc d'Albuféra, <i>député au Corps législatif, maire de Vernon</i>. Ancel, <i>membre du conseil général de la Seine-Inférieure</i>. Le marquis d'Andelarre, <i>député au Corps législatif, maire d'Andelarre</i>. Aucoc, <i>conseiller d'État</i>. Audiganne. G. d'Auribeau, <i>conseiller d'État, directeur général du personnel au ministère de l'intérieur</i>. Le baron de Barante, <i>député au Corps législatif</i>. Le baron Benoist-d'Azy. Edmond Blanc, <i>conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'intérieur</i>. Bonjean, <i>sénateur, président de chambre à la Cour de cassation</i>. Boulatignier, <i>conseiller d'État</i>. Brame, <i>député au Corps législatif</i>. Le baron Buquet, <i>député au Corps législatif</i>. Maxime du Camp. Corbin, <i>membre du conseil général de l'Oise</i>. Le comte de Cosnac, <i>membre du conseil général de Corrèze</i>. Dauphin, <i>maire d'Amiens</i>. Desmarest, <i>avocat à la Cour impériale de Paris</i>. Drouyn de Lhuys, <i>sénateur, membre du conseil général de l'Aisne</i>. Dupont-White. Le général Favé, <i>commandant l'école impériale Polytechnique</i>. Le comte de Flavigny. De Freycinet, <i>ingénieur des mines</i>. Garnier, <i>directeur du journal La décentralisation</i>. Genteur, <i>président de la section de</i></p>	<p>Louis Lacaze, <i>membre du conseil général des Basses-Pyrénées</i>. Lambrecht, <i>maire de Lallaing</i>. Latour Du Moulin, <i>député au Corps législatif</i>. Léonce de Lavergne, <i>membre de l'Institut</i>. Le Play, <i>sénateur, inspecteur général des mines</i>. Le baron Leroy, <i>sénateur, préfet de la Seine-inférieure</i>. Le marquis de Maussabré, <i>membre du conseil général des Deux-Sèvres</i>. Mège, <i>vice-président du Corps législatif, maire de Clermont-Ferrand</i>. De Metz-Noblat. Le comte Henri de Mortemart. Moulins, <i>membre du conseil général du Puy-de-Dôme</i>. Le comte Murat, <i>député au Corps législatif</i>. Peyrusse, <i>député au Corps législatif, maire de Narbonne</i>. Prax-Paris, <i>député au LC, maire de Montauban</i>. Prévost-Paradol, <i>membre de l'Institut</i>. Raudot. Louis Reybaud, <i>membre de l'Institut</i>. Waddington, <i>membre du conseil général de l'Aisne</i>. O. de Vallée, <i>conseiller d'État</i>. <i>Secrétaires</i> : MM. Durangel, <i>chef de division au ministère de l'intérieur</i>. Target. <i>Secrétaires adjoints</i> : MM. de Bonnechose, <i>conseiller référendaire à la Cour des comptes</i>. Burin des Rozières, <i>auditeur au Conseil d'État</i>. Le baron de La Coste. Lefèvre-Pontalis, <i>avocat à la Cour impériale</i>. De Meynard, <i>maître des requêtes au Conseil d'État</i>. De Ravignan, <i>maître des requêtes au Conseil d'État</i>. De Richemond, <i>auditeur au Conseil d'État</i>.</p>

	<i>l'intérieur au Conseil d'État.</i> Guillaume Guizot. Josseau, <i>député au Corps législatif.</i> De Kérigant, <i>membre du conseil général des côtes du Nord.</i>	De Salverte, <i>maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire.</i> Charles Savary.
--	---	---

Commission « chargée d'étudier la question de la liberté de l'enseignement supérieur » (<i>Journal des Débats</i> , 1 ^{er} mars 1870)	M. Segris, <i>ministre de l'instruction publique, Président.</i> M. Guizot, <i>président en l'absence du ministre.</i> MM. Andral, <i>professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie des Sciences.</i> Mgr. l'archevêque de Paris. Bersot, <i>membre de l'Académie des sciences morales et politiques.</i> Bertrand, <i>professeur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences.</i> Bois, <i>professeur de théologie protestante à la Faculté de Montauban.</i> Boissier, <i>professeur au Collège de France.</i> Duc de Broglie, <i>membre de l'Académie française.</i> R. P. Captier, <i>supérieur de l'école des Dominicain à Arcueil.</i> Général Chabaud-Latour, <i>membre du conseil impérial de l'instruction publique.</i> Darcy, <i>maître des requêtes au conseil d'État.</i> Denonvilliers, <i>inspecteur général pour la médecine.</i> Dubois, <i>ancien député, ancien membre du conseil supérieur de l'instruction publique.</i> Dumas, <i>secrétaire perpétuel de l'académie des sciences.</i>	Général Favé, <i>commandant l'Ecole polytechnique.</i> Franck, <i>professeur au collège de France, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.</i> Léopold de Gaillard, <i>publiciste.</i> Laboulaye, <i>professeur au collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i> L'abbé Adolphe Perraud, <i>professeur à la Faculté de théologie.</i> Prévost-Paradol, <i>membre de l'Académie française.</i> Ravaisson, <i>inspecteur général de l'instruction publique, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.</i> De Rémusat, <i>membre de l'Académie française, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.</i> Saint-Marc Girardin, <i>professeur à la faculté des lettres, membre de l'Académie française.</i> Saint-René Taillandier, <i>professeur à la Faculté des lettres, secrétaire général du ministère de l'instruction publique.</i> Thureau Dangin, <i>publiciste.</i> Valette, <i>professeur à la faculté de droit, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.</i>
--	--	---

Il faut concevoir ces trois commissions comme des *instances de conciliation*, visant à permettre la discussion et faire émerger des compromis sur des sujets qui préoccupent mais divisent les milieux dirigeants – à savoir, la question de la décentralisation et celle de l'enseignement. Ces instances ont également une autre fonction, que l'on pourrait qualifier *d'acclimatation*. Elles sont destinées à faciliter le ralliement des adversaires de la veille et à favoriser une union progressive entre les conservateurs : « c'était par les idées, comme par les hommes, une manière de se rapprocher sans se confondre, et de préparer pour l'avenir une plus intime et plus complète union » écrit Albert de Broglie dans ses mémoires²³⁷. De façon très symbolique, la commission de décentralisation et celle sur l'enseignement sont présidées par deux personnalités, toutes deux entourées d'un grand prestige et issues des rangs de « l'opposition » – d'un côté, l'homme de la gauche dynastique sous Juillet, devenu ministre de Louis-Napoléon Bonaparte et du « parti de l'ordre » en 1849 ; de l'autre, l'ancien chef de gouvernement de Louis-Philippe devenu

²³⁷ Albert de Broglie, *Mémoires*, Paris, Calmann-Lévy, 1938, t. 1, p.348.

l'homme d'influence de l'Institut sous l'Empire. Les trois commissions rassemblent nombre d'autres figures dont la présence a aussi valeur de symbole – qu'il s'agisse de Prévost-Paradol et de Laboulaye, d'Emile de Girardin (qui avait accompagné l'accession au pouvoir d'Emile Ollivier), ou de Guillaume Guizot et d'Albert de Broglie, fils des célèbres dignitaires de la monarchie de Juillet. *Le Journal des Débats* se trouve bien représenté dans ces discussions (on compte trois rédacteurs, Bersot, Prévost-Paradol, Saint-Marc Girardin, sans compter les collaborateurs réguliers, notamment Laboulaye et L. Say).

Plus d'une centaine de membres composent les trois commissions²³⁸. Tous sont des « gens d'importance » qui occupent des positions d'influence dans l'administration, le monde politique et intellectuel, et disposent pour la plupart d'une notoriété notable, acquise dans leurs univers professionnel ou par la voie politique – à titre indicatif, plus des deux-tiers d'entre eux figurent dans l'édition 1870 du *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau. Dans l'ensemble, les trois commissions intègrent un nombre important d'hommes d'État, hauts fonctionnaires nommés au conseil d'État (ils sont au nombre de quinze, dont deux présidents de section, MM. Cornudet et Genteur) ou à des postes de direction administrative (par exemple d'Auribeau, conseiller d'État et directeur du personnel au ministère de l'intérieur ; le Général Chabaud-Latour, membre du conseil impérial de l'instruction publique ; le baron Leroy, sénateur et préfet de la Seine-inférieure, etc.). Si la troisième commission rassemble pour l'essentiel des publicistes, savants et enseignants (dont une douzaine de membres de l'Institut), les « hommes politiques » dominent celles liées aux questions de décentralisation : on y compte au total dix-sept députés au Corps législatif (dont deux vice-présidents) et sept sénateurs²³⁹. Une douzaine d'autres personnalités affichent leur appartenance présente (et parfois passée) à un « conseil général » et/ou leur qualité de maire (tel Cochin, ancien maire de Paris). La plupart de ces députés s'inscrivent dans l'enceinte du Corps législatif au « centre gauche » ou au « centre-droit » (représentés de façon égale). On notera la présence de personnalités de premier plan, qui incarnent le « tiers-parti »²⁴⁰. La composition des commissions n'est-elle pas en définitive le reflet de la victoire politique et intellectuelle du « tiers parti » ?

²³⁸ 108 exactement si l'on inclut les secrétaires et les membres de droit : 28 pour la première, 59 pour la seconde, 27 pour la troisième. Dumas (de l'Institut), Laboulaye, le général Favé et Prévost-Paradol sont membres de deux commissions (de même que deux conseillers d'États, Darcy, maître des requêtes, et Genteur, président de section au Conseil d'État).

²³⁹ Il s'agit de : Devienne, Dumas, Bonjean, Drouyn de Lhuys, Le Play, Leroy, Moulin.

²⁴⁰ Ancel, d'Andelarre, Brame, Chevandier de Valdrome, Chambrun, Martel, Lambrecht, Latour Du Moulin et Plichon ont signé le fameux « amendement des 42 ».

Conformément à leurs fonctions de *conciliation* et d'*ouverture*, les commissions rassemblent des personnalités qui représentent des sensibilités idéologiques différentes (et les groupes qui s'y trouvent associées). C'est le cas au sein de la troisième commission, où se côtoient à la fois des « publicistes », réputés « libéraux » en matière religieuse, rédacteurs du *Correspondant* (de Broglie) ou du *Journal des Débats* (Bersot), et des représentants des autorités ecclésiastiques (dont Mgr l'archevêque de Paris). De façon plus générale, elles réunissent à la fois des intellectuels fidèles du régime²⁴¹ et des adversaires « de la veille » dont la participation manifeste l'adhésion aux transformations politiques en cours. Les figures associés à « l'orléanisme » (de Rémusat par exemple) y côtoient celles associés au « légitimisme » (le baron D. Benoist d'Azy, grand patron du Second Empire) ; deux « républicains » ont même accepté de participer aux discussions sur la décentralisation (l'avocat Desmarest et l'ingénieur de Freycinet, le futur ministre de la Troisième république) – en minorité, les fidèles de l'Empire ne sont pas absents pour autant (le duc d'Albufera se situe dans cette catégorie.) Les deux commissions sur la décentralisation constituent une réponse à l'une des revendications essentielles de « l'opposition » – d'où la participation de signataires du « programme de Nancy²⁴² » et même de son initiateur (de Metz-Noblat). Enfin, notons la présence de membres des deux principales sociétés d'économie, la « Société d'économie politique » et de la « Société d'économie sociale »²⁴³.

c) Prévost-Paradol ministre ou ambassadeur ?

Les grandes figures de « l'orléanisme », comme Guizot, Rémusat ou Victor de Broglie²⁴⁴, ont accueilli avec bienveillance la tentative d'instaurer un « Empire libéral ». Plusieurs d'entre eux ont accepté des attributions officielles. Mais Ollivier s'est aussi efforcé d'obtenir le concours « des jeunes », selon son expression, c'est-à-dire de publicistes de sa génération qui, le plus souvent, ont gagné leur notoriété dans les rangs de « l'opposition ». Ainsi souhaitait-il nommer préfet Edmond About, le « brillant » et

²⁴¹ Par exemple ; Dumas, sénateur et membre de l'institut ; Franck, professeur au collège de France et lui aussi membre de l'Institut ; Le Play, inspecteur général des mines nommé sénateur par l'Empire.

²⁴² Bersot, Cochin, Laboulaye, Barrot, Desmarest, L. de Gaillard, L. de Lavergne, Raudot.

²⁴³ Audiganne, Batbie, Blanc, Dupont-White, Laboulaye, Lavergne, Metz-Noblat, Raudot et Say sont membres de la première ; Batbie, Benoist-d'Azy, Cochin, Cornudet, Dumas, Favé, Lambrecht, Le Play sont membres de la seconde.

²⁴⁴ Ainsi que le souligne Prévost-Paradol dans les hommages rendu au duc lors de sa disparition ; le *Journal des Débats* du 15 février 1870.

tempétueux littérateur, que la presse « officielle » s'était déjà attaché ; mais il essuya un refus de l'Empereur. Il songeait aussi à Edouard Hervé, l'animateur du *Journal de Paris*, autre organe des « libéraux », comme directeur d'une administration, mais le prince Napoléon s'y oppose²⁴⁵. En revanche, Jean-Jacques Weiss, ancien rédacteur des *Débats*, puis du *Courrier du dimanche*, et fondateur du *Journal de Paris*, se voit nommé secrétaire général du ministère des Beaux-Arts puis conseiller d'État. « Mon désir eût été d'attirer aussi des jeunes gens encore inconnus, donnant des espérances d'avenir, des hommes de la génération de Gambetta, Ferry, Philis », se rappelle Ollivier. Mais il se heurte à un refus de ce côté : « ils étaient si convaincus que la chute de l'Empire était prochaine, qu'ils ne se souciaient pas de détruire leur fortune en s'associant à la nôtre » estime Ollivier²⁴⁶. Seul Philis, qui lui est resté fidèle depuis ses débuts en politique, le rejoint pour devenir secrétaire général de son ministère. À ce même poste, le ministre de l'instruction publique, Segris, choisit Saint-René Taillandier, collaborateur de la *Revue deux mondes*.

Mais celui, de son propre aveu, qu'Emile Ollivier souhaitait le plus « s'attacher » était Prévost-Paradol, le brillant académicien et rédacteur des *Débats* :

« De tous ces jeunes, celui que je désirais le plus passionnément nous attacher c'est Prévost-Paradol. Sa nature plus active que spéculative s'était fatiguée de tourner la meule et de répéter tous les jours les mêmes phrases dans les mêmes journaux. Comme Mallet du Pan, il était « las, dégoûté, accablé de sa détestable écriture ». Il eût voulu en sortir pour faire quelque chose. À son égard, aucune opposition de l'Empereur, disposé à accordé tout ce qu'on demanderait pour lui. S'il avait été député, je l'eusse fait immédiatement ministre. Les exigences du régime nouveau ne le permettant pas, je lui demandais ce qu'il désirait ; il me répondit : « Etre député. – Soit, mais jusqu'à de nouvelles élections que voulez-vous ? ». Il balança longtemps entre le Conseil d'État et une ambassade, enfin il opta pour l'ambassade. À ma stupéfaction, Daru y mit des façons : il lui était difficile d'implanter un étranger dans les fonctions diplomatiques, et il jugeait incompréhensible que Prévost-Paradol ne préférât pas à tout son brillant métier de journaliste²⁴⁷. »

On trouve d'autres indications dans les carnets de Ludovic Halévy. Le confident – et demi-frère – de Prévost-Paradol raconte que l'offre du ministère de l'instruction publique lui avait été faite au moment de la négociation du cabinet. Fin décembre, Robert Mitchell,

²⁴⁵ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, op. cit., p. 521.

²⁴⁶ *Ibid.*, p.522.

²⁴⁷ *Ibidem*.

directeur du *Constitutionnel*, devenu le porte-voix d'Ollivier, aurait souhaité rencontrer Prévost-Paradol, mais celui étant absent, Halévy avait répondu en son nom :

« Il voulait tout simplement lui offrir le ministère de l'Instruction publique. J'ai refusé ce portefeuille. J'ai répondu que Paradol ne désirait qu'une chose : Entrer à la Chambre. Que le ministère Ollivier ne l'empêche pas d'être député, si faire ce peut, voilà son ambition²⁴⁸. »

La correspondance de l'intéressé témoigne de cette disposition d'esprit : « Moi je ne demande qu'une chose, c'est qu'on ne m'empêche pas d'entrer à la Chambre » écrit-il à son demi-frère le 28 décembre. Puis s'ouvre une négociation – dès janvier semble-t-il²⁴⁹ – portant sur la nomination de Prévost-Paradol à un poste d'ambassadeur. Mais cette hypothèse se heurte aux réticences du ministère Daru (et de la diplomatie) pour lequel il n'était qu'un journaliste, et peut-être aussi « le fils d'une actrice » – « Rien ne pourrait, aux yeux de M. le comte Daru, effacer chez M. Prévost-Paradol l'indélébile tâche d'être le fils d'une actrice », écrit *Le Parlement*²⁵⁰. Prévost-Paradol songe alors au Conseil d'État.

3. Constance ou inconstance ? Luttres symboliques pour l'interprétation du ralliement

a) « La logique et la sincérité » du Journal des Débats

C'est par un éditorial assez solennel daté du 12 décembre 1869 – qui a échappé, nous semble-t-il, à l'attention des mémorialistes et des historiens de la période – que le *Journal des Débats* a affiché publiquement son ralliement à l'Empire. Le directeur, Edouard Bertin prend la plume, ce qui est exceptionnel. Il décrit la fidélité supposée du quotidien à une même ligne politique : « cette politique, quoiqu'on ait pu dire, n'a jamais cessé d'être la même, dans son but du moins et dans ses moyens » car « il va sans dire qu'elle peut, dans la pratique, varier selon les lieux et les temps. » Et de préciser que cette politique a toujours eu pour but « l'établissement sincère et loyal du gouvernement représentatif et parlementaire. » Faisant d'abord retour sur son adhésion à « la partie la plus éclairée et la plus modérée du gouvernement républicain » en 1848, il rappelle ensuite que

²⁴⁸ Ludovic Halévy, *Carnets*, tome 2, Paris, Calmann-Lévy, 1935, p. 32.

²⁴⁹ Montalembert note en effet dans son journal à la date du 4 février qu'une visite d'Emile Ollivier qui lui apprend que Prévost-Paradol va être ambassadeur à Washington. Charles de Montalembert, *Journal intime inédit*, tome VIII, Paris, H. Champion, 2009, p. 98.

²⁵⁰ Cité par Pierre Guiral : *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955, p. 687.

l'opposition du quotidien au Second Empire « ne fut point une hostilité systématique et révolutionnaire ». Au moment où « l'Empereur renonce en droit, comme en fait, aux derniers restes d'un pouvoir personnel », il ne saurait trouver dans les *Débats* « des ennemis systématiques et irréconciliables » ; le directeur se déclare prêt en conséquence à « associer » sa feuille politique à « ses efforts » (*Journal des Débats*, 13.12.1869)

Traitant de « la grande conversion du *Journal des Débats* », Paul de Cassagnac moque au contraire sur les adhésions successives du quotidien. Il met en cause sa « sincérité apparente », suggère avec une pointe d'ironie que l'Empire trouve là un soutien dont il ferait mieux de se passer :

« [Le *Journal des Débats*] a soutenu sincèrement la Restauration ; il a soutenu sincèrement le gouvernement de juillet ; il a soutenu sincèrement la République du général Cavaignac. Et à l'heure qu'il est, il se propose de soutenir sincèrement l'Empire. [...] L'aide et le concours du Journal des débats n'ont pas empêché la Restauration, la monarchie de Juillet et la République, de disparaître devant les difficultés naturelles du gouvernement parlementaire. » (*Le Pays*, 14.12.1869).

Cassagnac propose ainsi une autre explication du ralliement : il tiendrait à « l'isolement » dans lequel le *Journal des Débats* serait « tombé » :

« On sait que la clientèle du *Journal des Débats* se compose d'hommes considérables par leur fortunes ou par leur position. Il ne saurait convenir à de tels hommes d'être *émigrés* dans leur propre pays, sous un gouvernement que l'opinion publique soutient depuis vingt ans, et de rester enterrés dans cette vie d'abstention, de rancune boudeuse et impuissante à laquelle la politique du Journal des Débats les avait condamnés. »

Pour le journal attaché à défendre l'Empire « autoritaire », les « libéraux » saisissent « le prétexte » des réformes pour sortir de leur isolement et espérer retrouver les rênes du pouvoir. Avec une arrière-pensée que Cassagnac suggère sans ambages : « Le parti du *Journal des Débats* a parfaitement compris que le parlementarisme était la seule grande route qui puisse conduire à l'orléanisme, c'est-à-dire à Claremont. » (*Le Pays*, 14.12.1869)

La « constance » ou « l'inconstance » en matière de positionnements politiques et de postures intellectuelles apparaît, dans une large mesure, affaire de contexte et de point de vue. Non qu'il y ait des éléments objectifs pour attester d'une « fidélité » ou d'un

« revirement » ; mais *l'image publique* des changements d'opinion résulte essentiellement des luttes d'interprétation dont l'évolution du contexte et les déplacements des acteurs sont l'objet – ceux qui contrôlent les instruments de productions des visions du monde, ou qui sont les plus dotés en ressources symboliques, ont les moyens d'affirmer, si ce n'est d'imposer leur lecture des événements. Les adversaires des « libéraux », « de droite » comme « de gauche », soulignent un supposé *opportunisme* : ils mettent en cause leur *désintéressement*, rabattent les questions d'idées sur des questions d'intérêts (matériels) – de ce point de vue, les « opposants » d'hier ont remis leur convictions de la veille pour goûter aux délices du pouvoir. Les « libéraux », au contraire, insistent sur leur « fidélité » à des idées. L'éditorial des *Débats* contient en substance toute la rhétorique justificatrice de leur adhésion nouvelle : *demeurés fidèles à leurs principes, c'est en fait l'Empire qui s'est rallié à eux*. Il est vrai que pour les figures qui dominent cette mouvance l'avènement de ce gouvernement représente d'abord le succès de leurs conceptions – il représente *leur* victoire. Montalembert parle ainsi dans ses carnets d'un « grand triomphe pour les idées qu'[il a] toujours professées, et si longtemps défendues contre vents et marées » ; « Je suis tout ému et tout ébahi de cette glorieuse revanche du 2 décembre » écrit l'ancien ministre du « parti de l'ordre » et chef de file du « catholicisme libéral »²⁵¹. L'Empire a *fléchi*, s'est converti à leurs principes, a cédé à leurs exigences.

Autre témoignage méritant une attention particulière, celui de Rémusat. Bien qu'éprouvant une certaine gêne vis-à-vis de la famille d'Orléans, à laquelle il reste attaché, il justifie la nécessité pour les « libéraux » de rallier « l'Empire libéral » comme une façon de se comporter « en conséquence », d'agir selon « la sincérité » et la « logique », conformément aux opinions exprimées antérieurement. Le point de vue est toujours le même : il n'y a pas *conversion* de leur part mais *revirement* de l'adversaire. Celui-ci appliquant leurs idées, le « devoir » est de le soutenir dans cette tâche :

« Nous n'avons jamais, au moins en thèse générale, professé d'autre fidélité à certains principes du gouvernement. Or, ces principes devenaient ceux du régime impérial. Ils étaient non seulement reconnus, mais en grande partie réalisées. [...] La logique et la sincérité nous obligeaient impérieusement de suspendre toute opposition systématique et radicale et de voir avec les yeux d'une équité bienveillante les efforts que Prince et ministres feraient dans l'intérêt de la cause constitutionnelle. Je n'hésitais pas à me conduire en conséquence²⁵². »

²⁵¹ Ch. de Montalembert, *Journal, op. cit.*, p. 741 et p. 745.

²⁵² Ch. de Rémusat, *Mémoires, op. cit.*, p. 270.

Certes, il s'agit de mémoires qui participent de la construction d'un point de vue rétrospectif. Mais Rémusat y tient des propos plus qu'inhabituels : « On choquerait certainement tout le monde, écrit l'académicien, si l'on disait que la France est plus libre qu'elle n'a jamais été²⁵³ ». Il soulève ainsi un quasi paradoxe : non seulement l'Empereur si « autoritaire » a finalement accordé l'essentiel des « libertés nécessaires » revendiquées par l'opposition « libérale », sans pour autant pleinement satisfaire les attentes en ce domaine, mais il apparaît que le degré de liberté concédé s'avère supérieur à ce qu'il était sous le régime érigé en « modèle » et firmament de la liberté, celui de la monarchie de Juillet :

« L'opinion est dominée par la prétention de n'être pas dupe. Il est très difficile de lui faire remarquer que la France est en possession des libertés nécessaires, ou plutôt qu'elle possède et au-delà toutes celles qui ont signalé les régimes les plus libres ; celui par exemple de 1830 a toujours passé pour le plus libéral que nous ayons eu. Et bien, il est dépassé par nos institutions actuelles. Nous avons toutes celles que contenait la Charte, et voici ce que nous avons de plus : pas de fonctionnaires à la Chambre, suffrage universel ; jury pour les délits de presse ; Haute-Cour avec un jury électif ; droit d'interpellation et droit d'initiative consacrés et étendus ; réunions publiques permises ; journaux sur la voie publique ; séances des conseils généraux publiques ; ce sont là autant de nouveautés que nous n'aurions peut-être pas osé réclamer toutes sous la monarchie de juillet²⁵⁴. »

Dans cette situation nouvelle, il n'est plus question de rester en retrait tel « un émigré de l'intérieur », et mieux vaut revenir sur les promesses faites autrefois : « si j'avais fait partie de la Chambre, je n'aurais pas regardé comme inacceptable l'obligation éventuelle d'entrer en rapports officiels avec le Chef de l'État » avoue de Rémusat²⁵⁵.

b) La stigmatisation d'« une simple compétition d'ambition »

Il va de soi que tous les organes d'opinion ne partagent pas cette façon « bienveillante » de présenter les raisons de l'évolution politique des « libéraux » – une évolution qui, malgré une « fidélité » présumée dans l'ordre des convictions, les a néanmoins conduit des rangs de « l'opposition » à ceux du pouvoir. Dans la presse qui n'agrée pas à leur point de vue, on ironise et l'on stigmatise volontiers un « volte-face ».

²⁵³ *Ibid.* p.268.

²⁵⁴ *Ibid.*, p.267.

²⁵⁵ *Ibid.* p.269.

Non que les contradicteurs soient nécessairement en désaccord sur le fond de l'analyse des événements. Arthur Arnould, par exemple ironise dans les colonnes de *La Marseillaise* sur le retour des « hommes de la rue de Poitiers » :

« Pour un homme qui aurait dormi vingt ans, et qui lirait les journaux d'hier, le doute ne serait pas possible : – il se croirait encore en 1849, -- à cette époque néfaste, où les Buffet, les Odilon Barrot, les Thiers, tous les hommes de la rue de Poitiers, conspiraient le retour de la monarchie de juillet [...] ²⁵⁶ »

Il dénonce « le faux-nez du libéralisme » qui cache le visage des « réactionnaires » :

« Oui, comme ces laquais de l'ancien régime qui se présentaient à la fiancée de leur maître, la menaient à l'autel en jouant du marquis sous un nom d'emprunt, palpaient la dot et levaient le pied, ils tentent de se déguiser et de nous dépouiller, – à la France de la Révolution ils offrent... Emile Ollivier – N'est-ce pas à mourir de rire ? » (*La Marseillaise*, 19.01.1870)

Pour Auguste Vermorel, autre plume de la presse *ultra* « démocratique », le constat paraît limpide : « le gouvernement s'est livré à l'opposition, et l'opposition s'est livrée au gouvernement. » L'heure n'est donc plus à « l'Union libérale », transformée, selon l'expression du rédacteur de la *Réforme*, en « Union gouvernementale ²⁵⁷. »

Seulement les adversaires des « libéraux » décrivent les principes servant à justifier l'attitude politique des « libéraux » comme le simple masque de l'ambition, des grands mots vides de sens. Vermorel inclut dans un même opprobre « tous nos hommes politiques, depuis MM. Jules Favre et Jules Simon, jusqu'à MM. Thiers et Buffet » :

« Leur opposition n'est pas une opposition de principe ; c'est entre l'Empire et eux une simple compétition d'ambition ; et, quoi qu'ils aient sans cesse à la bouche les grands mots de droit, de justice et de liberté, ce ne sont là que des armes de lutte, des moyens de capter la confiance du peuple [...] » (*La Réforme*, 06.01.1870).

Le *credo* des « libéraux » selon lequel seuls comptent les *principes du gouvernement* et non *la forme du régime*, ou l'étiquette du monarque, se trouve ainsi dénoncée comme le masque d'un *opportunisme* foncier, la marque d'une absence de convictions. *Le Pays* écrit ainsi au moment de la montée en puissance du *tiers-parti* :

²⁵⁶ Arthur Arnould, *Une campagne à La Marseillaise*, 1870, p.58.

²⁵⁷ Auguste Vermorel, *Le parti socialiste*, 1870, p. I-III.

« Ils sont modérés, mais tellement modérés, qu'ils n'aiment rien, rien qu'eux. Se dévouer, se faire tuer, se compromettre, allons donc ! Ils procèdent par un aimable égoïsme, et la seule chose dont ils soient prodigues, c'est leur bénédiction. Ils sont le noyau tout prêt pour l'imprévu. Que la République soit déclarée subitement, ils feront le fond du nouveau régime. Que les d'Orléans reviennent, ils se targueront de leur modération pour démontrer aux nouveaux venus du pouvoir qu'ils ont toujours été orléanistes. En un mot, ce tiers-parti est comme l'antichambre naturelle de tous les régimes à venir. Ils sont là, dix livrées différentes en poche, et attendant pour les endosser le premier coup de sonnette du nouveau maître. Ces tergiversations, ces justes-milieux, ces conciliations, nous répugnent et nous dégoûtent. » (*Le Pays*, 18.05.1869).

Cette stigmatisation porte particulièrement sur les figures qui, jadis, ont incarné « l'opposition », au premier chef Emile Ollivier. Pour la *Revue des Deux mondes*, la formation du « ministère libéral » marque la fidélité à un engagement, un aboutissement : « Ce qui arrive aujourd'hui, il le prévoyait il y a douze ans, à sa première entrée au Corps législatif [...] », souligne de Mazade; « M. Emile Ollivier a marché l'œil sans cesse fixé sur le même but²⁵⁸. » Aux yeux de la « gauche », il incarne toujours la trahison. Gambetta lui rappelle dans l'enceinte même du Corps législatif lors d'un échange remarqué :

« -M. Gambetta : [...] J'ai dit et je répète qu'à une conscience mobile comme la vôtre, je ne reconnais pas de juridiction sur la mienne. (Bruits). Je ne vous conteste pas le droit de changer d'opinion, mais il y a une chose que vous n'expliquerez jamais, c'est que votre changement a coïncidé avec votre fortune. (Exclamations).

-M. le garde des sceaux : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de justifier de la rectitude de ma conduite. (Vive approbation.)

-M. Gambetta : Vos électeurs vous ont déclaré indigne. (Exclamations.)

-M. le garde des sceaux : Dès le premier jour de mon entrée dans la vie politique, dès mon premier discours dans cette enceinte, savez-vous quel est le but que j'ai poursuivi ? et il ne s'agissait certes pas pour moi de fortune alors, pas plus qu'il n'en est question aujourd'hui, car l'exercice du pouvoir, dans les circonstances où nous sommes, est une mission....

-M. Gambetta, avec animation : C'est de la courtoisie ! (à l'ordre !)

-M. Le président Schneider : Encore une fois, monsieur Gambetta, veuillez ne pas interrompre, surtout avec cette animation. (Approbation). [...]

- M. le garde des sceaux : Je le dis, non pour cette Assemblée, qui n'en a pas besoin davantage, mais pour qu'il ne puisse être admis qu'en ma présence certaines affirmations ont pu se produire sans que j'y aie répondu. Dès 1857, je n'ai poursuivi qu'un seul but : la liberté ! ...

-M. Gambetta. – Vous vous êtes dit républicain !....

²⁵⁸ Ch. de Mazade, « Chronique », *op. cit.*, p. 515.

-M. le garde des sceaux : ... la liberté, par les moyens réguliers et constitutionnels. Dès 1857, j'ai travaillé pour éviter une nouvelle révolution, dont j'ai prévu dès le premier jour quels seraient les terribles désastres. » (Corps législatif, séance du 18 janvier 1870).

Preuve, s'il en est, que l'accusation de « trahison » porte, l'empressement que d'aucuns mettent à s'en défendre – Emile Ollivier en particulier, mais aussi Prévost-Paradol, dont le ralliement est l'objet récurrent de diatribes. Le rédacteur des *Débats* paraît très attaché à préserver son image publique et son honneur. Ainsi, début janvier, prend-il le soin de répondre longuement aux attaques du *Réveil* de Delescluze. Selon lui, il n'y a pas lieu de parler d'un « grand complot orléaniste » ayant abouti à la formation du ministère pour désigner « le simple fait d'avoir combattu au grand jour pendant dix-huit ans pour les idées qui triomphent aujourd'hui. » Il rappelle que le système qu'il a défendu est celui d'un ministère responsable « représentant la majorité d'un parlement librement élu », et qu'il a toujours subordonné « à cette question capitale non seulement les questions dynastiques, mais même cette question de la monarchie ou de la République [...] ». Ce « cahier des charges », selon son expression, établi hier, aujourd'hui le gouvernement le satisfait. Il n'est donc plus de raisons de s'opposer à lui. La revendication de ce programme n'était-elle qu'« un leurre » pour masquer « sous des motifs d'intérêt général » des ambitions ? « Nous avons été de bonne foi pendant cette longue lutte » insiste le jeune académicien (*le Journal des Débats*, 08.01.1870).

Dans sa réponse, Delescluze moque ceux « qui, ne pouvant se défendre d'appartenir à l'un ou l'autre des partis monarchistes, se donnent comme les amants platoniques d'une liberté honnête et modérée. » Il oppose aux arguments de Prévost-Paradol que le cabinet Ollivier ne respecte pas le « cahier des charges » : il ne représente en effet pas la majorité d'une Chambre élue dans des conditions de liberté (*Réveil*, 10.01.1870). Prévost-Paradol doit concéder ce point à Delescluze et rétorque que « le cabinet représente, il est vrai, l'opinion plutôt que la Chambre ». Puis répond à l'accusation d'être un monarchiste en évoquant la menace révolutionnaire :

« Le parti radical n'a-t-il pas tout fait pour nous enlever le choix, à ce point de vue, entre la monarchie et la république ? Depuis que la presse française est libre, n'avons-nous pas vu la presse soit disant républicaine traiter le gouvernement des Assemblées et des ministères avec encore plus d'aversion et de dédain que en l'avaient fait pendant dix-huit ans les apologistes de l'Empire dictatorial ? [...] Pour cette presse et pour une foule d'hommes,

hélas ! république, socialisme et dictature sont trois termes indivisibles et comme trois syllabes du même mot. [...] Plus d'Assemblées représentatives ni de cabinet, cela va sans dire ; le gouvernement de la France doit être, selon ce journal [*La Marseillaise*], confié à un comité siégeant à l'Hôtel de Ville, lequel comité recevra ses instructions quotidiennes du peuple parisien réuni tous les soirs, à huit heures, dans ses sections respectives. On avouera qu'une telle république, et bien d'autres projets de république qui lui ressemblent, sont plus éloignés que l'Empire de la raison, de la justice et de la liberté. [...] De tels excès et de telles folies ne me rebutaient point naguère et ne me paraissaient pas un obstacle à l'union libérale [...] pour vaincre ce pouvoir, exceptée l'alliance de l'étranger, toute alliance était bonne. Mais quel soulagement que d'avoir enfin le droit de dire adieu à de tels alliés sans inconséquence et sans ingratitude, et que de se retrouver les mains libres pour défendre le pays contre ces rêves et ces menaces d'anarchie et de dictature ! » (*Journal des Débats*, 11.01.1870).

Pour Prévost-Paradol, « l'union libérale » est donc définitivement rompue. Le cabinet Emile Ollivier permettra « de retrouver les mains libres » pour combattre les « menaces d'anarchie et de dictature » que feraient peser sur le pays les « excès et les folies » des socialistes et des *ultra*-« démocrates ». Le jeune académicien confirme ainsi à sa manière que l'antisocialisme pousse les « libéraux » dans le giron de l'Empire.

Section II : Un nouveau compromis instable

1. Durcissement des affrontements politiques

a) La « gauche » contre Emile Ollivier

Si le ministère Ollivier reçoit le soutien enthousiasme des « libéraux » – un soutien néanmoins conditionné à la réalisation des réformes attendues –, et peut compter au Corps législatif sur l'appui des personnalités du centre, en revanche l'aile droite de l'enceinte, rétive, ne lui est pas acquise. Pour les « bonapartistes » *ultra*, à la manière par exemple de Granier de Cassagnac et de son *Pays*, le nouveau ministère constitue une sorte d'humiliation. Le ministère rencontre également l'opposition des représentants de « la gauche » et des organes de presse qui lui sont associés. Thiers raconte qu'il avait tenté de convaincre les parlementaires « démocrates » de soutenir le nouveau gouvernement, mais sans succès : « Je dis tout de suite à la gauche : “Il faut appuyer le ministère Ollivier.”[...]

Je ne fus pas approuvé dans l'opposition. On s'écria : « non ! non ! ce n'est pas sérieux, c'est une tentative qui n'aboutira pas ; il ne faut pas nous compromettre. »²⁵⁹.» En fait, le groupe des députés de « la gauche » n'est pas parfaitement homogène du point de vue des attitudes : il est structuré par une division entre un pôle « modéré », incarné par Ernest Picard ou Jules Favre, et un pôle « radical » associé à Gambetta ou Eugène Pelletan. Seul Picard a témoigné une forme de bienveillance à l'égard du nouveau cabinet – dirigé par son ancien ami. Dans un article de son journal *l'Electeur libre*, il félicite les ministres d'avoir accepté de rendre « un service qu'il faut savoir reconnaître ». Puis indique que l'opposition pourrait « contribuer à maintenir » la nouvelle combinaison – sous-entendu au lieu d'œuvrer à sa perte. Surtout Picard attend la réalisation de certaines réformes (du pouvoir constituant, des droits des citoyens, un pouvoir judiciaire indépendant) qui conditionne son adhésion : « si le ministère accomplit cette œuvre, ou s'il la sert, notre devoir est de le seconder dans sa tâche. » (*Journal des Débats*, 08.01.1870). En affirmant qu'il pourrait « seconder dans sa tâche » le nouveau ministère, Picard suscite une vive hostilité dans la presse « démocratique » (« On soupçonnait depuis longtemps que le Second Empire était destiné à finir sur un ministère Picard », ironise *La Marseillaise*, le 10 janvier 1870). Comme l'écrit Emile Ollivier dans son histoire mémorielle, « Picard se le tint pour dit²⁶⁰ » et n'exprima plus ce genre de sentiments.

À la tribune du Corps législatif, le 10 janvier, Gambetta, chef de file des députés « radicaux » du Corps législatif, prend le contre-pied de cette posture bienveillante. À Ollivier qui affirme, dans un propos à visée conciliatrice, qu'entre son gouvernement et lui il ne pourrait y avoir « de divergences que sur des questions de mesures, d'opportunité, de détail », Gambetta répond qu'au contraire, une « question de principe les sépare ». « Le suffrage universel n'est pas compatible avec la forme de gouvernement que vous préconisez » assure le député : « Si pour fonder la liberté avec l'Empire vous comptez sur notre concours, il faut vous attendre à ne le rencontrer jamais. » C'est là pour Gambetta une manière de réaffirmer sa position « d'irréconciliable » mise à mal lors des événements de la fin de l'année 1869. L'avocat prend toutefois soin de préciser que sa contestation s'inscrit dans le cadre parlementaire, dans une stratégie de conquête de la majorité : il n'ira pas « chercher au dehors l'appui de la force », explique-t-il : « C'est à la lumière de cette

²⁵⁹ *Enquête parlementaire sur les Actes du gouvernement de la défense nationale*, tome 1 : dépositions des témoins, 1872 : déposition de M. Thiers, p. 4.

²⁶⁰ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, op. cit., p.340.

tribune que se formera, par le progrès de l'évidence, la majorité qui vous succédera [...] vous n'êtes qu'un pont, et ce pont, nous le franchirons. » Ce propos marque les esprits – tout comme, lors de la séance du 18 janvier, sa mise en cause directe de l'intégrité des convictions d'Ollivier. Les *Débats* fustigent cette attitude : « M. Gambetta passait il y a peu de temps encore pour un homme de talent qui, doué d'un véritable esprit politique, saurait bien vite rompre avec le parti démagogique. Il a tenu à prouver hier qu'on se trompait sur son compte, qu'il appartient bien en réalité au parti révolutionnaire [...] » écrit de Molinari (*Journal des Débats*, 20 janvier 1870).

Dans son récit de *l'Empire libéral*, Emile Ollivier distingue cependant les attaques subies à la tribune, où les orateurs étaient obligés « à quelque mesure » – « la frénésie était calculée autant que prudente », écrit-il – , du ton « beaucoup plus déchaîné » de la presse *ultra-démocrate*²⁶¹. Trois titres sont en particulier visés : *Le Réveil* de Delescluze, *Le Rappel* des fils de Victor Hugo et *La Marseillaise* d'Henri Rochefort. Ces journaux, bien qu'associés à un courant minoritaire de l'opinion, sont alors l'objet de toutes les attentions, tant de la part des autorités – jusqu'au début janvier, leur vente sur la voie publique était interdite – que du reste de la presse qui, chaque jour, commente ses prises de position – essentiellement pour s'en indigner. Il est vrai qu'elle connaît un succès qui inquiète à la fois le pouvoir et les autres organes de la presse « démocratique ». *Le Rappel*, par exemple, affiche au début de l'année 1870 des ventes égales ou supérieures à celle du *Siècle* : 40 600 exemplaires (en moyenne par jour) en janvier, 33 900 en février, 28 500 en mars pour le premier, contre respectivement 33 900, 35 700 et 33 900 exemplaires pour le second²⁶². L'audience de *La Marseillaise* la situe au premier rang de l'ensemble de la presse : 58 500 exemplaires (en moyenne par jour) au mois de janvier, 47 200 en février, 49 500 en mars – à titre de comparaison, pour le *Journal des Débats* les chiffres sont respectivement de 6 500, 8 900 et 8 100 exemplaires²⁶³. Son succès paraît foudroyant, surtout après l'affaire Victor Noir. Ollivier écrit : « Que l'on sortît dans Paris, que l'on montât dans l'omnibus, c'était *La Marseillaise* que lisaient les voyageurs, les cochers à leur station, les commissionnaires, les décrotteurs assis sur leur boîte²⁶⁴. » Les autorités vont multiplier contre ces journaux les saisies et les procès – qui se concluent systématiquement par des amendes et des peines de prison à l'encontre de leurs rédacteurs.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 480.

²⁶² Aimé Dupuy, *1870-1871, La guerre, la Commune et la presse*, Paris, Armand Collin, 1859, p. 217.

²⁶³ *Ibidem*.

²⁶⁴ E. Ollivier, *L'Empire libéral*, op. cit. p. 481.

Si *La Marseillaise* inquiète les autorités, c'est qu'elle représente une force de mobilisation dans les milieux populaires de la capitale, qu'elle constitue l'organe de l'aile « avancée » du mouvement « républicain »²⁶⁵. Sa création s'inscrit dans le prolongement direct de l'élection de Rochefort²⁶⁶. Comme l'indique celui-ci dès le premier numéro (19 décembre 1869), le journal a pour ambition de contester l'influence des feuilles établies de la mouvance « démocrate » (*Le Siècle*, *L'Avenir national*, *l'Opinion national*, *le Temps* sont désignés) qui ont combattu sa candidature. Son originalité réside dans une ligne éditoriale qui associe étroitement la défense des libertés politiques et les revendications ouvrières, la « République » et le « socialisme ». Du point de vue de l'autorité, il incarne en pratique l'union des deux « haines », politiques et économiques, selon l'expression du préfet de police Piétri²⁶⁷. Cette alliance se manifeste dans l'organisation même du journal, qui entend servir de plate-forme aux activités des organisations ouvrières (rubrique « communications ouvrières » gérée par un militant de l'Internationale), expose les attendus d'un programme socialiste (« question sociale » de Millière), rend compte activement des luttes ouvrières lors des grèves. Sur le plan politique, ses rédacteurs prennent pour cible quotidienne le gouvernement d'Emile Ollivier. Mais ils n'épargnent aucunement les députés de « la gauche ». En particulier les « anciens » de la République de février : « Fouillez le *Moniteur* de 48 et 49, vous trouverez au bas des lois les plus draconiennes, les plus dégoûtantes de sang, les noms de Jules Favre, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès, Simon, Glais-Bizoin, Arago », écrit par exemple Germain Casse (1837-1900). Arthur Arnould, comparant le programme de revendications des deux « centres » avec celui de la « gauche », constate qu'ils sont un peu près identiques. Il souligne l'absence de réformes sociales :

« Ainsi, jusqu'à présent, à en juger par les faits matériels, la gauche, qui avait juré d'être révolutionnaire, est non seulement parlementaire, mais encore conservatrice. Il n'y a rien de ce qu'elle propose, que le gouvernement impérial ne se voit conseiller par ses meilleurs amis, par les représentants les plus purs de l'idée monarchique, et de l'oligarchie bourgeoise. [...] Jusqu'à présent, elle passe sous un silence absolu tout ce qui, de près ou de loin, ressemblerait à une réforme sociale et pourrait

²⁶⁵ notre communication, « *La Marseillaise*, ou la formation d'une critique révolutionnaire et socialiste à la fin du Second Empire », Colloque international « Regards sur la Commune de 1871 en France. Nouvelles approches et perspectives. », Narbonne, 24-26 mars 2011. [à paraître]

²⁶⁶ Le choix de ses rédacteurs a d'ailleurs fait l'objet d'une désignation par vote du comité électoral du député de Belleville qui entend mettre en pratique le mandat impératif.

²⁶⁷ Note du préfet de Police, J.M. Piétri, le 28 novembre 1869, in *Papiers secrets...*, op. cit. p. 630.

soulever la grande question du sort des ouvriers, – oubliant que le citoyen ne vit pas seulement de droits politiques, – et que l'immense foule des travailleurs attend toujours que la Révolution, descend des hauteurs, pénètre jusqu'aux prolétaires. » (*La Marseillaise*, 30 décembre 1869).

La fracture apparue au sein du mouvement républicain à la fin de l'année 1869, loin de se résorber, paraît s'accroître.

b) La menace révolutionnaire et le choix de la répression

Dès le début de son arrivée au pouvoir, le ministère « libéral » d'Emile Ollivier affronte une crise grave qui l'engage dans la voie de la répression. Le 10 janvier, le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, cousin germain de l'empereur, tue d'un coup de pistolet Victor Noir, un rédacteur de *La Marseillaise*. Dans l'édition du 12 janvier, Henri Rochefort publie un texte incendiaire (« cri d'indignation » dira l'auteur) qui débute par une phrase restée célèbre (« J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ! ») et se termine par un appel à la révolte contre les « coupe-jarrets » (« Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ? »). Le jour même, les funérailles de Victor Noir réunissent une foule immense, estimée entre cent et deux cent mille personnes : les autorités mobilisent les troupes, Napoléon III tient un conseil de guerre, l'histoire semble vaciller, mais la journée se conclut finalement sans incident – grâce à l'intervention de Rochefort, mais aussi de Delescluze, qui, dans le cours de la manifestation, se sont opposés à une menée insurrectionnelle qu'ils jugeaient vouée à l'échec. Ollivier demande l'autorisation de poursuivre Rochefort pour son article (au motif d'outrage au souverain et de provocation à la guerre civile) et le 17 janvier le Corps législatif accorde par 226 voix contre 34 voix la levée de son immunité. Le 7 février, Rochefort est arrêté : des émeutes se déclenchent dans l'Est de Paris, des centaines de personnes sont arrêtées, ainsi que dans la journée du 8, tous les membres de *La Marseillaise* présents ce jour-là au siège de la rédaction. Rochefort sera condamné à six mois de prison (et 3000 fr. d'amendes), le prince Bonaparte acquitté.

L'évènement a profondément marqué les esprits. Ollivier a le sentiment que son cabinet en sort renforcé : « Tout le monde reconnut alors que l'enterrement de Victor Noir eût perdu l'Empire sans notre ministère. L'Empereur me le dit formellement avec

reconnaissance», écrit-il²⁶⁸. Le ministère a su capter la confiance des élites dirigeantes. Néanmoins, les *Débats* s'efforcent de rassurer ses lecteurs de province :

« nous nous bornerons à dire à nos lecteurs des départements, pour lesquels cela est peut-être nécessaire, qu'ils n'ont pas à s'inquiéter des déclamations et des fureurs de la presse révolutionnaire ; qu'elle est complètement hors d'état d'exciter les troubles dont elle essaie de nous menacer, et que les "journées" ne sont plus à redouter. » (*Journal des Débats*, 19.01.1870)

Car malgré ces démentis, la peur reste vivace dans le camp des « conservateurs ». D'autant qu'à la fin janvier se déclenche un grève de grande ampleur dans les usines du Creuzot²⁶⁹. L'établissement métallurgique est le plus important du pays, emploie plus de 10 000 ouvriers. Il est dirigé par Eugène Schneider, richissime homme d'affaires, régent de la banque de France, et président du Corps législatif. Fin janvier, le ministère annonce l'envoi de troupes (3000 soldats). Emile Ollivier justifie cette répression : le gouvernement « est résolu à ne permettre nulle part, sous aucune forme, qu'une minorité ardente, audacieuse, vienne peser sur la volonté d'une majorité honnête et laborieuse qui demande à être protégée contre les menaces et les violences. » (Corps-Législatif, séance du 26 janvier 1870). Les *Débats* fustigent les grévistes : « Jusqu'à preuve du contraire on nous permettra de croire que si les ouvriers sont opprimés en ce moment, c'est surtout par les meneurs qui prétendent, au nom de la fraternité et du bonheur du genre humaine, leur imposer durement les grèves et la misères », écrit Gustave de Molinari (*Journal des Débats*, 23.01.1870). L'économiste soutient la politique du ministère : « Nous applaudissons donc aux mesures qui ont été prises pour assurer, en présence de la grève du Creusot, la sûreté des propriétés et la liberté du travail » (*Journal des Débats*, 27.01.1869).

La « menace révolutionnaire » occupe désormais le centre de l'attention publique. La presse « libérale » et « conservatrice » fustige chaque jour « les inepties qui se débitent en plein Paris » dans les réunions publiques (*Journal des Débats*, 19.03.1870). Les *ultra-conservateurs* agitent ce danger pour justifier des politiques de « réaction ». Intervenant au Corps législatif pour défendre la candidature officielle, Dugué de la Fauconnerie (1835-1914) situe son argumentation sur le terrain de la « République » et s'emporte :

²⁶⁸ E. Ollivier, *Journal*, *op. cit.* p. 418.

²⁶⁹ Sur cet évènement, notamment le récit de Jean-Baptiste Dumay, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot, 1841-1905*, introduction et notes de Pierre Ponsot, Paris-Grenoble, F. Maspero-PUG, 1976.

« Nous ne voulons pas de la République, parce que nous avons été dans les réunions publiques ; parce que nous avons lu certains journaux ; parce que nous ne voulons pas voir tomber ce gouvernement, qui a pour devise : Liberté, égalité, fraternité ! aux mains des énergomènes et des insulteurs ; parce que nous avons vu les héros de la rue cacher sous leur blouse blanche leur stylet ou leur poinçon d'assassins et que nous ne voulons pas entendre chanter, par les voix grêles et avinées des gavroches, la grande et sublime *Marseillaise* que nos pères chantaient à Austerlitz et à Valmy ; parce qu'enfin nous connaissons l'armée révolutionnaire et que nous ne voulons pas la voir se tailler des drapeaux rouges ou blancs dans les lambeaux de notre drapeau tricolore. » (Corps législatif, séance du 23 février 1870).

Le pouvoir, lui-même, érige tout comme la presse qui le soutient, une ligne de clivage binaire opposant le « parti » du gouvernement et le « parti révolutionnaire ». En réponse aux attaques de Gambetta, Ollivier exhorte les représentants de la « gauche » à soutenir le gouvernement pour « faire l'économie d'une révolution » (Corps législatif, séance du 5 avril 1870). Les députés de « la gauche » essuient ainsi un double feu des critiques, à « gauche » et à « droite », et se trouvent contraints de tenir une position instable entre, d'une part les rappels à l'ordre de l'Empire, avec lequel ils ne sauraient se compromettre, et de l'autre ceux de la presse *ultra* ou des « clubs », qui leur reprochent « leur tiédeur », et dont les « idées déraisonnables » (Jules Favre) leur répugnent.

Le regain des idées « socialistes » est pris très au sérieux par les « élites ». Divers travaux sont publiés à la fois pour comprendre le phénomène et prendre à parti les adeptes de la « liquidation sociale²⁷⁰ ». C'est en particulier la recrudescence des grèves qui inquiète. « Les classes ignorantes ont un peu près réussi à ériger en institution *la grève universelle* dont elles seront les premières victimes. Elles exposent ainsi notre Occident à une déchéance inévitable », s'alarme Frédéric le Play dans une lettre à Nefftzer²⁷¹. Il annonce au directeur du *Temps* la parution de son ouvrage *L'organisation du travail*, rédigé à la demande de Napoléon III afin de proposer ses idées sous une forme plus synthétique et pratique, et qu'il présente comme un « nouvel effort » contre « l'invasion du mal »²⁷². Dans la *Revue des deux mondes*, Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916), lui aussi préoccupé du « mal » grandissant, indique que « l'industrie peut de moins en moins supporter les grèves » : « La position des manufacturiers devant une coalition est de plus

²⁷⁰ Louis Wolowski, *La liquidation sociale*, 1870.

²⁷¹ Lettre de F. Le Play à A. Nefftzer, 7 février 1870. Archives Nationales, Fonds Nefftzer, 113AP 1 à 6.

²⁷² Frédéric Le Play, *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue*, 1870. Sur cet ouvrage, Maguelone Nouvel, *Frédéric Le Play : une réforme sociale sous le Second Empire*, Paris, Economica, 2009.

en plus difficile ; celle des ouvriers au contraire est meilleure qu'autrefois. La situation relative des deux parties est en quelque sorte renversée » affirme le jeune économiste²⁷³. Même constat pour Jules Duval, qui consacre aux grèves de longues études dans les *Débats* : « le fléau si inquiétant des grèves prend de jour en jour un rôle plus considérable. Par leur nombre et leur persistance, les grèves cessent d'être ce qu'elles furent longtemps en France, un simple accident, pour devenir une maladie chronique du monde industriel et de l'ordre social. » (*Journal des Débats*, 15 mai 1870). Le rôle de « l'Association Internationale » est scruté (et dénoncé) avec attention. Les implications politiques du mécontentement ouvrier ne sont pas ignorées : dans d'autres pays, explique Duval, les hommes d'État peuvent considérer avec « curiosité » cette agitation, mais pas en France :

« Avec le suffrage universel, à peu près inconnu partout ailleurs en Europe, la situation est bien différente. Tout mécontentement de l'ouvrier se traduit en votes hostiles dans les élections municipales, départementales et politiques. Ces votes grossissent les rangs opposés au gouvernement, qui, aux yeux des travailleurs et quoiqu'on fasse, personnifie la classe des patrons » (*Journal des Débats*, 15.05.1870).

Les « remèdes » ? Pour l'ensemble des auteurs, ils sont identiques : travailler à « instruire » l'ouvrier, à élever sa « moralité » (en particulier le recours à l'épargne), combattre les « idées déraisonnables » et réprimer avec « fermeté » toutes les actions de subversions.

2. Une alliance mise à mal par le recours au plébiscite

a) La campagne du plébiscite

En mars, indique l'historien Seignobos, « l'inquiétude causée par l'agitation révolutionnaire parut se calmer, la Bourse reprit confiance²⁷⁴. » Le « ministère libéral » rencontre toujours une opposition à la fois sur sa « droite » et sur sa « gauche ». La gauche lui reproche de tarder à mener les réformes pour rompre avec « le pouvoir personnel ». À sa « droite », le débat sur la liberté électorale, c'est-à-dire sur l'abandon des pratiques de candidatures officielles, a suscité de très vives réactions dans l'enceinte législative : dans la séance du 24 février 1870, l'aile « droite » a réuni 56 voix contre le gouvernement. Les

²⁷³ Paul Leroy-Beaulieu, « La question ouvrière au dix-neuvième siècle », *Revue des deux mondes*, 1^{er} mars 1870, p. 115.

²⁷⁴ Ch. Seignobos, *Histoire....*, *op. cit.* p. 89.

« arcadiens » du Corps législatif, derrière des personnalités comme Rouher ou Jérôme David, vont se définir en adversaires de la politique de libéralisation du régime – quant aux journaux *ultra*, *Le Peuple*, *Le Pays* et *Le Public*, ils ont juré « d’exterminer le ministère » affirment les *Débats* (le 27.01.1870). D’après Darimon, une partie du « centre-droit » est tenté de se tourner de ce côté. « Je crains bien que, pour le ministère du 2 janvier, la période de la lune de miel ne soit close », écrit-il dans son journal²⁷⁵. L’alliance des deux « centres » qui composent le ministère se trouve mise à mal sur certains sujets, tel celui de l’abandon de la candidature officielle. Thiers l’assure d’un soutien ferme, mais soumis à condition : « Vous me trouverez toujours résolu à soutenir le ministère tant qu’il sera dans les voies libérales dans lesquelles il s’est engagé », écrit-il à la mi-mars²⁷⁶.

Cette alliance se rompt finalement sur la question constitutionnelle. Pour Ollivier et ses collègues, il s’agit de faire adopter un nouveau sénatus-consulte devant marquer l’évolution « libérale » du régime, notamment par l’abolition du pouvoir constituant du Sénat. L’Empereur est réticent. Ses familiers, Rouher notamment, l’auraient poussé à accepter de recourir au plébiscite, de façon à renforcer la dynastie. Le projet en lui-même, rédigé par Ollivier, n’institue pas le gouvernement parlementaire mais plutôt une forme de compromis qui consacrerait le droit plébiscitaire de l’Empereur. Cette procédure suscite l’embarras des « libéraux » qui lui sont très hostiles. Le 5 avril, Gambetta tient au Corps législatif un discours qui marque les esprits dans lequel il énonce l’« incompatibilité d’essence qui existe entre la monarchie parlementaire et le suffrage universel²⁷⁷ ». Emile Ollivier lui répond longuement sur ce terrain – et s’attire les félicitations de Laboulaye : « J’espère que vous resterez assez longtemps au pouvoir pour achever l’œuvre héroïque à laquelle vous vous dévouez avec tant de foi et de talents » écrit-ce dernier²⁷⁸. Le « centre gauche » animé par Thiers, se montre prêt à accepter la tenue d’un plébiscite de ratification, pour peu qu’il ne puisse plus être autorisé dans l’avenir sans autorisation préalable des chambres. Le 8 avril, l’Empereur fait connaître son refus : la démission de Buffet est confirmée. Il proteste, explique le *Journal des Débats* (11.04. 1870), contre le maintien du « droit absolu » pour l’Empereur de recourir au plébiscite à l’avenir – c’est-à-

²⁷⁵ A. Darimon, *Histoire...*, *op. cit.* p. 267.

²⁷⁶ Mot de Thiers à Ollivier, 15 mars 1870 ; Archives Nationales, Papiers Ollivier, 542 AP, Correspondance.

²⁷⁷ Léon Gambetta, *Discours et plaidoyers politiques*, tome I, 1880, p. 200-234; sur ce discours, Jean-Marie Mayeur : *Gambetta, la patrie et la république*, Paris, Fayard, 2008, p. 76 et s.

²⁷⁸ Lettre de Laboulaye à Ollivier, 6 avril 1870 : AN, 542 AP, *Correspondance*.

dire sans l'autorisation préalable du parlement. La démission du comte Daru suit. Emile Ollivier réproouve.

Le 23 avril, un décret – conçu par Ollivier – convoque le 8 mai les électeurs pour « adopter ou rejeter le plébiscite suivant : Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. » La question s'avère très habile : dire « oui » signifierait à *la fois* marquer son approbation à l'évolution « libérale » de l'Empire et son adhésion à la nouvelle Constitution. Dans la longue déclaration qui précède le décret, l'Empereur fixe lui-même le sens de cette convocation :

« [...] Donnez-moi une nouvelle preuve de votre affection. En apportant au scrutin un vote affirmatif, vous conjurerez les menaces de la Révolution, vous assoirez sur une base solide l'ordre et la liberté, et vous rendrez plus facile la transmission de la couronne à mon fils²⁷⁹. »

Une intense campagne politique débute et agite le pays jusqu'à la tenue du plébiscite. Des comités sont créés dans tout le pays pour défendre le « oui » ou le « non ». Le garde des sceaux charge les procureurs généraux de mobiliser tous les notables, les maires et les « principaux propriétaires²⁸⁰. » Á Paris, le duc d'Albuféra crée un comité central en vue du vote plébiscitaire qui remplirait une « mission de propagande » pour le « parti libéral conservateur » (*Journal des Débats*, 14.04.1870). Girardin, La Guéronnière et Duvernois figurent parmi ses principaux animateurs. Début mai, il publie son manifeste : « Electeurs, voulez-vous la liberté ? – Votez oui ; Voulez-vous l'ordre ? – Votez oui ; Voulez-vous la stabilité ? – Votez oui ? Voulez-vous la prospérité ? – Votez oui ; Voulez-vous reconnaître nos efforts, notre dévouement ? – Votez oui. » (*Journal des Débats*, 07.05.1870).

Le sénatus-consulte du 20 avril 1870 établissant le projet de nouvelle Constitution – entrée en vigueur par le sénatus-consulte du 21 mai 1870²⁸¹ – se veut l'acte juridique devant marquer l'évolution « constitutionnelle » du régime. Il est en fait un compromis entre les principes de la monarchie parlementaire et ceux du régime impérial. L'article 19, à l'imprécision voulue (« L'Empereur nomme et révoque les ministres. Les ministres délibèrent en conseil sous la présidence de l'Empereur. Ils sont responsables ») établit la double responsabilité du gouvernement, devant le chef de l'État et devant les

²⁷⁹ Le texte figure dans différents ouvrages dont E. Ollivier, *L'Empire libéral*, tome XIII, 1908, p. 334-335.

²⁸⁰ les rapports des procureurs figurant dans les *Papiers secrets et correspondance*, *op. cit.*, p. 272.

²⁸¹ Texte reproduit dans *Les constitutions de la France depuis 1879*, présentation de Jacques Godechot, Paris, GF-Flammarion, (1979), 1995, p. 314-319.

Chambres²⁸². L'Empereur ne gouverne plus « au moyen » des ministres, mais « avec [leur] concours » (art. 10). Le pouvoir législatif est « exercé collectivement » par les deux chambres et l'Empereur (art.11). En revanche, le sénat perd son pouvoir constituant et devient une chambre législative avec des prérogatives égales à celle du Corps législatif – propositions de lois, droit d'amendement et d'interpellation, vote du budget. Le Sénat se compose des cardinaux, maréchaux et amiraux et des citoyens désignés par le souverain (art. 23). Mais l'Empire conserve à la fois son caractère héréditaire (art. 2) et plébiscitaire, à travers l'article 13 (« L'Empereur est responsable devant le peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel »). L'article 44 (« La Constitution ne peut être modifiée que par le peuple, sur la proposition de l'Empereur ») permet à l'Empereur de se réserver la possibilité de remettre en cause les réformes constitutionnelles. Il conserve aussi le droit de déclarer la guerre, de faire les traités de paix, d'alliance et de commerce (art. 14).

Ce projet de Constitution a suscité d'emblée la critique de la « gauche ». Dès son discours début avril, Gambetta énonçait cinq objections fondamentales : « le dogme de l'hérédité, de l'immuabilité de la Constitution, l'existence de deux Chambres, l'irresponsabilité du chef de l'exécutif. » (Corps législatif, séance du 5 avril 1870). Dans les semaines qui précèdent le vote, l'ensemble du mouvement « républicain » mène une campagne active pour le « non », contre le régime et son plébiscite. Des comités sont organisés dans toute la France. D'autres arguments s'affirment : le rejet du droit pour le souverain de signer les traités et de déclarer la guerre, le maintien de la centralisation ; la confiscation de la possibilité de réviser la Constitution. À Paris, à la mi-avril, les députés de la gauche se réunissent chez Crémieux avec des représentants de la presse démocrate. Un manifeste commun est rédigé. Il mêle le rejet de la pratique plébiscitaire (« le droit césarien d'appel au peuple, qui n'est autre chose que la menace permanente d'un coup d'Etat »), les critiques faites à la « Constitution » d'être « un simulacre » masquant la réalité du « gouvernement personnel », le refus d'accorder un « blanc-seing » au régime :

« Aux élections dernières, le peuple français a manifesté hautement sa volonté souveraine : au gouvernement personnel, il entend substituer le gouvernement du pays par le pays. [...] La nouvelle Constitution n'établit pas le gouvernement du pays par le pays. Elle n'en est que le simulacre [...] Le gouvernement personnel n'est pas détruit, il conserve intacte ses plus redoutables prérogatives [...] Telle est la Constitution qu'on vous propose. C'est votre abdication qu'on vous demande. [...] Voulez-vous renouveler les pleins pouvoirs de l'Empire ? Voulez-vous, sous les apparences du système parlementaire, consolider le gouvernement personnel ? [...] Quant à nous, nous voterons résolument *non*, et nous vous conseillons de voter NON²⁸³. »

²⁸² Bernard Chantebout, « Constitution du 21 mai 1870 », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 350.

²⁸³ Texte reproduit dans Jules Claretie, *Histoire de la révolution de 1870-1871*, tome 1, rééd. 1877, p. 76.

Le manifeste est signé, en l'absence de Jules Favre, à l'étranger, et de Picard, qui a refusé, par 17 députés de la « gauche » (Arago, Bancel, Crémieux, Desseaux, Dorian, Esquiros, Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Girault, Glais-Bizoin, Grévy, Magnin, Ordinaire, Pelletan, Simon), et par des rédacteurs au titre de « délégués de la presse démocratique de Paris et des départements »²⁸⁴. *La Marseillaise* et *Le Rappel* ne sont pas signataires et défendent l'abstention vis-à-vis d'un plébiscite qu'ils comparent à un « coup d'Etat pur et simple, sous un masque légal » (*la Marseillaise*, 10 avril 1870).

b) Les « libéraux » partagés sur l'attitude à adopter.

Le projet de sénatus-consulte préparé par Emile Ollivier n'institue pas le régime parlementaire souhaité par les « libéraux ». Néanmoins, dès la fin mars, les *Débats* choisissent de le considérer comme un progrès. « S'il ne donne point encore une entière satisfaction », explique le quotidien, il « est incontestablement rédigé dans une pensée libérale. » (*Journal des Débats*, 29.03.1869). Prévost-Paradol, qui partage avec Ollivier la préoccupation « d'appeler aux affaires certains hommes auxquels le défaut d'influence locale ou de popularité peut fermer le chemin de la seconde chambre » (« certains hommes » comme lui ?) regrette que le pouvoir de nomination des sénateurs soit la prérogative du souverain et non des conseils généraux ; cependant, il n'émet pas d'objection de principe (*Journal des Débats*, 31.03.1869). C'est surtout le choix de soumettre au plébiscite cette modification qui pose problème. De Molinari le regrette avec Ernest Picard : soit le texte sera soumis « à l'acceptation du peuple sans avoir été examiné et discuté », soit « la France entière se couvrira de réunions publiques » et il sera discuté sans « modération » (*Journal des Débats*, 05.04.1870). L'idée de « soumettre directement à la nation assemblée dans ses comices un ensemble questions très complexes » (*Journal des Débats*, 07.04.1870) ne va pas de soi. La « gauche » « démocrate » développe d'ailleurs le même type d'objections. *Le Temps*, en particulier, mène campagne contre le recours à cet instrument – « Il faudrait être aliéné pour admettre la possibilité d'un vote éclairé, et ce motif seul suffirait pour nous confirmer dans l'abstention » écrit Nefftzer (*Le Temps*, 24.04.1870). Emile Ollivier doit d'ailleurs promettre que la discussion publique permettra que le vote s'accomplisse dans des conditions satisfaisantes sur ce plan.

²⁸⁴ Ch. Delescluze, A. Duportal, L. Jourdan, A. Lavertujon, P. Lefranc, A. Peyrat, L. Ulbach, E. Véron.

L'attitude de Prévost-Paradol paraît plus ambiguë. Dans les colonnes du *Times*, il se montre très critique²⁸⁵. Lors d'une discussion avec Ollivier, que rapporte Ludovic Halévy, il l'est tout autant, au point de contester vivement l'opportunité d'une telle stratégie :

« Vous êtes, vous, obligés de mentir quand vous dites que le suffrage universel va être appelé à se prononcer sur des réformes libérales. Vous savez bien que le gros suffrage universel est incapable de rien comprendre à vos théories constitutionnelles et vous allez en somme lui poser cette question : voulez-vous l'Empereur et les rouges ? Et si, grâce à ce langage, vous enlevez encore six ou sept millions de suffrages, au profit de qui cette victoire ? [...] Au profit du pouvoir personnel²⁸⁶. »

Mais dans les colonnes des *Débats*, sans doute pour ne pas afficher une prise de distance à l'égard du ministère, Prévost-Paradol adhère aux choix de ce mode de consultation : « Nous pouvons dire que nous avons de nous même épuisé les objections et les critiques contre ce mode primitif de législation que la pratique et le progrès du système représentatif semblaient avoir depuis longtemps banni du monde civilisé », explique-t-il ; mais « dans la situation actuelle », « le plébiscite est nécessaire » (*Journal des Débats* 2.04.1870). Pour peu qu'à l'avenir ce procédé soit soumis à l'approbation des deux chambres.

Or le non respect de cette exigence constitue précisément le motif de démission invoqué par Buffet et Daru. Thiers et d'autres personnalités du « centre gauche » (de Chambrun, par exemple) maintiennent cette position et appellent à l'abstention – plutôt qu'au « non » pour ne pas paraître faire acte d'hostilité au gouvernement et se ranger à la position de la « gauche ». Guizot, qui symbolise lui aussi la voix des anciens « orléanistes », défend publiquement le « oui ». Ce qui n'est pas le cas de la presse « catholique » d'inspiration « légitimiste », telle la *Gazette de France*. S'adressant à leurs électeurs, *les Débats* optent pour un « oui », mais presque tacite : « Nous ne leur conseillons pas de dire *non*, parce que, tout compte fait, la Constitution de 1870 sera un progrès incontestable [...] » (*Journal des Débats*, 18-19.04.1870). La nécessité de justifier de façon continue cette position montre sa complexité. Laboulaye, par exemple, publie deux lettres (le 25 avril 1870, puis le 1^{er} mai 1870) de réponse à des électeurs « amis » tentés par le rejet. Dans la première, il explique son opposition résolue à l'abstention : « il faut voter *Oui* sans hésiter. ». Il en expose les raisons :

²⁸⁵ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p.678.

²⁸⁶ L. Halévy, *Carnets, op. cit.*, p. 105.

« Si l'on prend le plébiscite dans les termes où il est posé, il n'est pas douteux que le parti libéral-conservateur approuve toutes les réformes libérales qu'on a faites depuis 1860. Comment ne les approuverait-il pas ? C'est lui qui les a provoquées ; [...] rejeter la nouvelle Constitution parce qu'elle a pour nous des défauts, c'est refuser ou ajourner des améliorations réelles, un progrès visible. [...] On peut tirer un bon parti de la Constitution de 1870 ; usons-en au lieu de perdre le temps en discussion inutiles. – Mais, dit-on, tout sera précaire, puisque l'Empereur se réserve le droit d'appel au peuple, et que du jour au lendemain il peut tout remettre en question. – En théorie, cela est vrai ; en fait, cela n'est pas possible : l'expérience faite depuis dix-huit ans suffit à le prouver. Depuis 1852, l'Empereur a toujours marché en avant dans le sens de la liberté. Pourquoi ? C'est qu'il n'a d'autre pouvoir constituant que celui que lui donne l'opinion. Il est un moyen infaillible de rendre inoffensifs les futurs plébiscites, c'est de répandre à pleines mains l'éducation et les libertés individuelles, c'est de décentraliser, c'est d'établir le gouvernement du pays par le pays. Il est une autre raison qui doit faire accepter le plébiscite par ceux mêmes qui ont peu de goût : c'est la façon dont les partis extrêmes posent la question. Pour eux, *Non* ou *Abstention* veulent dire : *Révolution*. Ce caractère donné au vote négatif ne permet pas d'hésiter à ceux qui ne veulent pas de révolution. » (*Journal des Débats*, 28 avril 1870).

Dire « oui » à l'Empire pour dire « non » à la « révolution » : l'argument est central sans la seconde lettre : « supposez un grand nombre de *non*, le gouvernement ébranlé, la sécurité compromise, nous en arriverons bien vite à la révolution ou à la contre-révolution » (*Journal des Débats*, 08.05.1870).

c) Les résultats du plébiscite

L'évocation d'une « menace révolutionnaire » a constitué un trait caractéristique de la campagne du plébiscite. La presse « démocrate » et la « gauche » ont dénoncé en particulier « l'instrumentalisation » par le gouvernement, quelques jours avant le vote, d'un supposé complot contre la vie de l'Empereur²⁸⁷. Dès le 30 avril, Ollivier avait décrété l'arrestation de tous les militants de la section française de l'Internationale²⁸⁸. Ce climat a pesé sur la perception des enjeux du vote. Vote d'adhésion à l'Empire, et de rejet du « désordre », le résultat du plébiscite s'avère sans appel : 7 336 435 voix pour le « oui », contre 1 560 760 voix pour le « non » (*Journal des Débats*, 13.05.1870). Pour Ollivier, il constitue un triomphe : « Victoire immense. Ô mon Dieu, sois béni ! », s'exclame

²⁸⁷ Fomenté depuis Londres par Gustave Flourens, ancien collaborateur de *La Marseillaise*.

²⁸⁸ le *Troisième procès de l'Association internationale des travailleurs à Paris*, 1870.

l'intéressé²⁸⁹. Seules les grandes villes ont vu le « non » s'imposer. Dans le département de la Seine, sur 416 215 inscrits et 332 343 votants, le « non » l'emporte avec 184 345 bulletins contre 138 406 pour le « oui » (*Journal des Débats*, 12.05.1870), même s'il est minoritaire dans les arrondissements aisés de la capitale (les 1^{er}, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e).

Pour Ollivier comme pour Prévost-Paradol, « la France a déclaré qu'elle veut le gouvernement libre avec l'Empire. » (*Journal des Débats*, 13.05.1870). Dans la presse « libérale », cette victoire éclatante est en effet interprétée comme le signe du succès de la « conversion libérale » du régime, qui en sortirait renforcé : « il y a un an, les candidats patronnés par le gouvernement ralliaient 4 millions de suffrages ; cette année, le ministère parlementaire du 2 janvier [...] recueille aujourd'hui plus de 7 millions de *oui*. On voit que la conversion libérale qui devait aux yeux des politiques autoritaires perdre l'Empire l'a au contraire fortifié. » Son secrétaire de rédaction explique le recul des votes de l'opposition par l'adhésion de « l'opinion libérale » : « il est facile de voir, en examinant en détail les résultats du vote du 8 mai, que le nombre des votes affirmatifs n'est aussi élevé que parce qu'un grand nombre de personnes appartenant à l'opinion libérale ont donné leur appui au plébiscite. » (*Journal des Débats*, 11.05.1870). En revanche, les journaux de « pur impérialisme » (le *Public*, le *Pays* ou le *Peuple français*) veulent voir dans le résultat une revanche du « pouvoir personnel » et un encouragement à renoncer à la voie « libérale ». Cette interprétation ne paraît dominante dans l'immédiat, mais elle traduit la recomposition des rapports de forces qui s'amorce au lendemain du plébiscite.

Du côté des « démocrates », seule *La Marseillaise* veut déceler dans le résultat une forme de victoire, au regard des chiffres d'abstention et du progrès des votes négatifs dans ce département par rapport au plébiscite de novembre 1852 (*La Marseillaise*, 10.05.1870). Mais « l'opposition » reconnaît sa défaite, amère. Elle ne peut nier les voix perdues depuis les précédentes élections. « Nous comptons que la majorité de ceux qui avaient voté résolument l'an dernier contre le pouvoir personnel » donnent « la confirmation de leur vote », explique Eugène Ténoc dans *Le Siècle*, qui incrimine la procédure de vote, la « pression administrative » et le « complot de la dernière heure, si providentiellement découvert et si largement exploité. » L'organe de la « démocratie républicaine » se rassure toutefois d'être en « majorité dans tous les centres d'où rayonnent l'instruction, l'esprit

²⁸⁹ E. Ollivier, *Journal, op. cit.*, p. 441.

civique et l'amour de la liberté » (*Le Siècle*, 10.05.1870). Le résultat a pour effet de renforcer les fractures existantes au sein de la « gauche ». *Le Siècle* n'est pas loin d'accuser la presse *ultra* « démocratique » d'avoir contribué à la victoire de l'Empire. La leçon que Ténoc en tire, outre celle de mieux s'organiser sur l'ensemble du territoire, réside en effet dans la nécessité d'adopter une attitude de « sagesse », de « prudence dans l'action » et de « modération dans le langage » de façon à « rendre moins menaçante pour les masses rurales cette perspective d'inconnu qui les effraye » (*Le Siècle*, 10.05.1870). Ou, pour l'énoncer de façon plus affirmée : il s'agit pour la « démocratie républicaine » de « rompre énergiquement avec les fous qui les compromettent » (*Le Siècle*, 11.05.1870). Ce à quoi, d'ailleurs, l'invite chaque jour la presse « libérale » : « pour ce parti », indique Prévost-Paradol, il s'agit de « s'éloigner du socialisme révolutionnaire et [d'] avoir le courage de le combattre » pour « reprendre des forces ». (*Journal des Débats*, 13.05.1870).

À la mi-mai, les nouveaux ministres du cabinet Ollivier sont connus : le duc de Grammont (1819-1880) obtient les affaires étrangères, Mège (1817-1878) l'instruction publique, Plichon (1814-1888) les travaux publics – Talhouët a lui aussi démissionné. Mais depuis le plébiscite et le départ des ministres du « centre-gauche », la situation a changé. « Ollivier seul n'a pas l'air de se douter que le triomphe de l'Empereur pouvait amener une diminution de son influence », constate Darimon²⁹⁰. Et c'est effectivement ce qui se produit. L'épisode du plébiscite a induit une évolution des rapports de forces et du jeu d'alliance sur lesquels était fondé le « ministère libéral ». Si Thiers, d'après Ollivier, « s'efforce de [lui] prouver qu'il n'a pas été hostile au ministère²⁹¹ », d'autres personnalités affichent désormais une attitude négative (notamment en s'abstenant lors de certains votes). Le « centre droit » montre lui aussi des signes de détachement ; l'aile « droite » l'affronte plus ouvertement (par exemple à travers le jeu des amendements). Début juin, note Darimon, « les journaux se montrent sévères pour Emile Ollivier. L'immense prestige dont il avait été entouré après le 2 janvier s'est complètement dissipé²⁹². » Son autorité est affaiblie, les rumeurs de dissolutions circulent, celles d'une chute prochaine du ministère également. Mais le jeu d'intrigues parlementaires se trouve soudainement interrompue par l'irruption d'une affaire sérieuse, qui monopolise l'attention : celle de la candidature du prince allemand Hohenzollern au trône d'Espagne. « L'opinion », et en particulier les

²⁹⁰ A. Darimon, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 348.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 445.

²⁹² *Ibid.*, p. 365.

« bonapartistes » poussent à la guerre contre la Prusse : à la mi-juillet, celle-ci est déclenchée. Emile Ollivier sera donc l'homme qui part en guerre « le cœur léger²⁹³. » expression maladroite employée au Corps législatif, qui lui sera reprochée toute sa vie.

3. Reclassements, transgressions et stigmatisation des ralliements.

a) Gauche « ouverte » et gauche « fermée »

À « gauche », non seulement le plébiscite accentue les fractures existantes entre la « démocratie républicaine » et la « démocratie socialiste », mais il provoque de nouveaux reclassements. Durant la campagne, Ernest Picard avait refusé de signer le manifeste commun de la « gauche » appelant à voter « non ». Il invoqua pour motif son refus de signer en tant que député – doté de la légitimité du suffrage universel – avec des hommes de presse. Comme l'indique son biographe, il répugnait à voir son nom figurer « à côté de ceux d'hommes connus pour leurs opinions révolutionnaires²⁹⁴. » Fin mai, les journaux annoncent – le plus souvent pour s'en féliciter – que plusieurs députés de la « gauche » ont choisi « de se séparer d'une manière plus ou moins complète de ceux de leurs anciens amis qui prétendent au titre d'irréconciliables, et de se rapprocher un peu du centre gauche. » (*Journal des Débats*, 28.05.1870). Malgré les démentis de scission, Picard forme effectivement une nouvelle « réunion » – qualifiée par les *Débats* « d'aile droite de la gauche » – et dont l'organe est *l'Electeur libre*, son propre journal. *Le Siècle* prend ses distances : « qu'ils espèrent concilier l'empire avec la liberté démocratique, cela les regarde. Quant à nous, invariablement attachés à nos principes et non à des hommes quels qu'ils soient, nous saluons le navire qui emporte M. Picard et ses amis, en lui souhaitant bonne chance ; que le pouvoir leur soit léger. » (*Le Siècle*, 27.05.1870).

Début juin, les dix-sept députés qui, avec Picard, ont refusé de signer le manifeste, déclarent souhaiter que les rangs de l'opposition demeurent « ouverts » – faisant échos à un propos de Gambetta affirmant que « l'opposition parlementaire » devait être « une vraie gauche fermée à tous ceux qui ne sont pas républicains²⁹⁵. » La rupture devient un fait accompli lors d'un échange de lettres entre Picard et Grévy. Ce dernier refuse que des

²⁹³ Expression maladroite, employée au Corps législatif, qui toute sa vie durant lui sera reprochée.

²⁹⁴ Maurice Reclus, *Ernest Picard, 1821-1877*, Paris, Hachette, 1912, p. 164-165.

²⁹⁵ Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, tome 6, 1876, p. 208.

personnalités associées à des « compromis monarchiques » (lettre du 3 juin 1870) participent aux réunions de la « gauche ». Picard répond qu'ils incarnent la « gauche ouverte » contre la « gauche fermée » :

« Nous ne transigerons jamais avec le pouvoir personnel, et nous répudions tous les compromis. La vraie discussion n'est pas là, vous le savez. La différence entre vous et nous est celle-ci : vous voulez une gauche fermée, nous la voulons ouverte à quiconque revendiquera les libertés publiques sur le terrain où la gauche s'est placée de 1857 à 1869 »

Cette lettre, datée du 4 juin 1870, est signée : Barthélémy Saint-Hilaire, Bethmont, de Choiseul, Javal, Kératry, Lecesne, Lefèvre-Pontalis, Malézieux, duc de Marmier, E. Picard, Rampont, Riondel, Steenackers, Wilson – autant de personnalités qui n'appartiennent pas, effectivement, aux cercles « républicains » de la capitale²⁹⁶.

Cette position se trouve justifiée par la volonté de demeurer sur le terrain où la « gauche » s'était placée de 1857 à 1869 : selon Ernest Picard, celui de « l'alliance tous les hommes de liberté » (*L'Electeur libre*, 12.05.1870). Elle constitue d'abord une prise de distance avec les « radicaux ». Picard la justifie en ces termes sur le plan politique : « Le grand nombre peut accepter la République, mais non la République radicale. [...] De grands mots et des actes nuls, des menaces et nulle force, est-ce une politique ? Non, c'est une attitude. Elle plaît à quelques imprévoyants, elle vous aliène tous les gens censés²⁹⁷. » Cette volonté d'« ouverture », de se situer du côté des « gens censés », était-elle le premier pas d'un rapprochement avec l'Empire ? Picard s'en défend, mais nombre de commentateurs le perçoivent comme tel. Saint-Marc Girardin l'en félicite : « la gauche fermée aime mieux être une secte qu'un parti ; elle aime mieux faire des épurations que des conciliations », tandis que « La gauche ouverte, au contraire, n'écarte pas plus les compromis républicains que les compromis monarchiques. » (*Journal des Débats*, 10.06.1870). L'ultra-« bonapartiste » Paul de Cassagnac préfère s'en moquer :

« N'ayant pu pénétrer dans l'Empire par effraction, ils grattent à la porte et font passer leur patte blanche à la céruse, pour amadouer les locataires. Ouvrirons-nous à ces gens là ? Non ! et qu'ils passent leur chemin. Assez de renégats, assez de convertis chez nous ! » (*Le Pays*, 9 juin 1870).

²⁹⁶ Cet échange de lettres, paru dans la presse, est reproduit par T. Delord, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 209-210.

²⁹⁷ M. Reclus, *Ernest Picard*, *op. cit.* p. 170.

b) Turpitudes du ralliement

Alfred Darimon ne s'est jamais senti pleinement accepté des milieux « démocrates » de la capitale – si ce n'est à travers l'expérience des « Cinq » qu'il contribuera, plus tard, à réhabiliter. Depuis la fin des années 1850, il s'est rapproché du Prince Napoléon et du « groupe du Palais Royal » – désigné en référence à la demeure du cousin germain de l'Empereur. Après le débat sur les coalitions, en 1864, il est considéré en étranger par les députés de « l'opposition » – qui oublient de l'inviter à la « réunion Marie ». En 1865, Darimon vote l'Adresse et devient rapporteur de la loi sur les chèques – cette adhésion marquée à l'Empire lui vaut de recevoir la légion d'honneur cette même année. L'année suivante, la Société d'économie politique reçoit parmi les siens l'ancien disciple de Proudhon, devenu spécialiste en affaires économiques – il figurait déjà à l'époque parmi les membres de la Société d'économie sociale. Puis, de 1865 à 1867, il est nommé secrétaire du Corps législatif. Rejeté par les « républicains », il renonce à briguer un nouveau mandat aux élections législatives de 1869. Darimon va alors consacrer de longs efforts à trouver une place digne de ses aspirations. Il souhaiterait être nommé à la Cour des comptes. L'Empereur, auprès duquel il intercède, évoque le conseil d'État. À la fin de l'année 1869, on lui offre le consulat de Milan ; il hésite, opte pour celui de Rotterdam, mais doit renoncer faces aux attaques des cléricaux qui suspectent ses opinions en la matière. Le terme de « rallié » l'insupporte :

« Commencez, s'il vous plaît, par rayer de votre vocabulaire ces vilains mots que je suis rallié à l'Empire. Entendue dans son sens brutal, c'est une expression que je ne puis accepter. La vérité n'est pas là. Vous seriez bien plus juste si vous disiez que j'ai accepté l'Empire à la condition qu'il nous donnerait la liberté », objecte-t-il à un pasteur de l'Eglise réformée²⁹⁸.

À la mi-décembre, il est finalement nommé « commissaire spécial » dans l'enquête sur la question monétaire réalisée par le Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Mais il souhaite toujours une nomination comme Conseiller-maître à la Cour des comptes. Proche d'Emile Ollivier, il espère obtenir cette récompense du nouveau pouvoir. L'affaire se présente mal : le ministre des finances, Louis Buffet, serait réticent. En février, il obtient une nouvelle entrevue avec l'Empereur, mais Buffet refuse la nomination lors d'un Conseil des ministres. En avril, Darimon rencontre le nouveau ministre des finances, Alexis Segris, qui manque lui aussi d'accorder son appui. Démotivé,

²⁹⁸ Lettre de Darimon à Albert Reville, 14 novembre 1869, in A. Darimon, *Les Cent seize...*, op. cit., p.168.

il demande (de nouveau) conseil au Prince Napoléon : pour ce dernier, si Darimon essuie ces refus, c'est parce qu'il s'est trop « compromis avec des personnalités » – *comprendre* avec des personnalités liées à l'Empire « autoritaire », Rouher notamment, et le marquis de La Valette (1806-1881), l'ancien ministre. Darimon restitue en ces termes l'échange de paroles qui suit l'aveu du Prince Napoléon :

« – Comment ! me suis-je écrié, parce que je me suis rallié trop tôt, je suis un grand coupable. Que dire alors de mes amis qui sont empressés d'accepter des ministères aussitôt que la chose leur a paru possible ? – Vous seriez aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat, si vous aviez agi comme eux. – Je me suis déjà expliqué sur ce point avec Votre Altesse. Je trouve ces sortes de calculs d'une immoralité révoltante. Au fond, ce que Votre Altesse me reproche, c'est de ne m'être pas fait marchander. Je considère ce reproche comme un outrage²⁹⁹. »

En juin, Darimon intercède encore auprès des responsables pour une nomination au Conseil d'État – mais l'entrée en guerre interrompt cette tentative.

Il est une autre personnalité qui peine à tirer profit de son ralliement : Edouard Laboulaye. Après sa participation à la commission spéciale sur l'enseignement, puis son engagement en faveur du « oui » au plébiscite, son entrée au gouvernement est évoquée au moment du remaniement de la mi-mai 1870. Laboulaye est vivement soutenu par Alexis Segris, figure du « centre-droit » et ministre des finances. Pour complaire à ce dernier, Ollivier plaide en sa faveur auprès de l'Empereur en soulignant « son remarquable talent oratoire qui lui permettra de me suppléer dans les luttes contre les révolutionnaires », « son influence sur une certaine portion de l'opinion » et son « courage avec lequel il nous a soutenus dans la lutte récente. ». L'Empereur lui répond dans un courrier daté du 15 mai :

« quel que soit le mérite de M. Laboulaye, il m'est impossible, en présence de la manifestation qui vient d'avoir lieu, d'admettre dans mes conseils un homme qui a fait contre l'Empire la plus odieuse satire [*Il s'agit du Prince-caniche publié en 1868*]. D'un autre côté, je sais que ce choix ayant été ébruité, il a rencontré au Corps législatif la plus grande opposition. Le Sénat de son côté voudrait être représenté dans le Conseil ; il faut donc sortir du provisoire et prendre des hommes capables³⁰⁰. »

À l'impossibilité de choisir un « homme qui a fait contre l'Empire la plus odieuse satire » s'ajoute le fait que Laboulaye – le « candidat éternellement malheureux » dit Darimon –

²⁹⁹ *Ibid.*, p.343.

³⁰⁰ Cité par Emile Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XIII, 1908, p.339.

n'est pas un parlementaire³⁰¹. Laboulaye affiche de prendre la nouvelle avec philosophie : « L'idée bizarre de me faire ministre a échoué devant les résistances de la droite. L'Empereur (que Dieu le bénisse pour cette bonne pensée) a craint de contrarier les chers députés, et m'a laissé à mon jardin³⁰². »

Mais Laboulaye subit au même moment une autre déconvenue : lors de la réouverture de son cours au collège de France, le 23 mai, puis la semaine suivante, il est pris à parti par des étudiants qui mettent en cause son ralliement à l'Empire. « Ce jésuite du libéralisme paie cher ses bouffées d'ambition » note Darimon dans ses carnets³⁰³. Laboulaye évoque seulement le « tapage de polissons », parle de « quinze ou vingt braillards » venus perturber les cours, mais l'évènement est suffisamment remarqué pour que le *Journal des Débats* puis *le Temps* interviennent pour le défendre. Nefftzer écrit par exemple :

« M. Laboulaye n'en était pas à avoir besoin de faire adhésion au gouvernement établi : aucun de ses actes, aucun de ses écrits n'a jamais autorisé personne à le prendre pour un irréconciliable, ou pour un révolutionnaire. Il a toujours protesté contre les révolutions violentes ; il a toujours appelé de ses vœux l'Empire libéral : son tort, à notre avis, a été d'y croire trop facilement, et surtout de penser que le plébiscite était un moyen de le fonder et de l'affermir. » (*Le Temps*, 29 mai 1870).

Dans les colonnes du *Débats*, des étudiants lui font part de leur soutien et le professeur les en remercie (*Journal des Débats*, 08.06.1870). Dans une correspondance privée destinée à un ami allemand, le ton se fait toutefois plus violent pour fustiger les « jacobins » :

« Ce ne sont pas des jeunes gens en gants blancs qui m'ont insulté, c'est l'écume des cabarets et des brasseries, envoyée par d'ignobles journaux, le *Rappel*, la *Marseillaise*, etc. auxquels il faut joindre le *Siècle*, d'ordinaire mieux élevé. D'où vient ce déchaînement ? De la fureur d'un parti vaincu, écrasé par le plébiscite. Le retentissement qu'ils ont donné à ma lettre, les violences de Versailles, ont fait de moi le représentant des libéraux constitutionnels, l'ennemi des jacobins ; ils ont voulu me faire expier leur défaite. Selon moi ils ont échoué, et m'ont singulièrement grandi. De toute la France m'arrivent des témoignages d'estime, de sympathie, d'admiration. [...] L'effet politique du plébiscite est immense ; le parti jacobin qui s'intitule toujours le peuple est désorienté, et divisé. Il faut maintenant s'occuper de réformes et non pas de révolutions ; c'est ce que ne comprend

³⁰¹ E. Ollivier, *Journal...*, *op. cit.*, p. 443 : « Au fond je suis médiocrement pour Laboulaye », avoue Ollivier ; l'Empereur lui aurait expliqué : « ce choix vous causera des difficultés à la Chambre soyez-en sûr. On vous en voudra de n'avoir pas choisi de député. »

³⁰² Lettre de Laboulaye à Bersot, 24 mai 1870 ; Bibliothèque municipale de Versailles, Papiers Bersot.

³⁰³ A. Darimon, *Les Cent seize...*, *op. cit.*, p. 358.

pas ce parti d'irréconciliables, il est composé d'ignorants et de factieux. Mais le pays s'éclaire et j'espère que nous allons nous relever de nos dix-huit ans de pouvoir personnel. [...] Quant à moi, j'ai vu par ces derniers événements, et par la sympathie qui m'entoure, combien les idées que je défens ont fait de chemin. Aussi loin d'être découragé, je me sens heureux de n'avoir pas vécu inutilement depuis vingt ans ; j'ai laissé ma trace dans les esprits, et j'espère que l'avenir me vaudra mieux que le passé³⁰⁴. »

D'autres désillusions devaient l'attendre : comme le remarque Philippe Brenier dans son mémoire de maîtrise consacré à Laboulaye, celui-ci « desservi par la chance ou manque de sens politique, rejoignait l'Empire au moment où celui-ci s'écroulait³⁰⁵. »

c) Prévost-Paradol met fin à ses jours

Peu de temps après son arrivée à Washington, Prévost-Paradol, ayant appris l'imminence de l'entrée en guerre de son pays, se donne la mort par arme à feu dans la nuit du 19 juillet 1870. Son biographe, l'historien Pierre Guiral, a consacré à ce geste de longs développements, emprunts d'érudition, de finesse et d'empathie pour l'intéressé³⁰⁶. Son travail d'enquête retrace avec précision, le contexte général dans lequel s'inscrit son acceptation du poste d'ambassadeur, recense en détails les témoignages sur les circonstances immédiates de sa disparition, examine de façon critique les raisons invoquées par les uns ou les autres de ses contemporains pour l'expliquer. Certains d'entre eux ont évoqué son tempérament psychologique (ce « fond mélancolique » dont parle d'Haussonville) ; d'autres, plus rares, ont parlé d'un simple « accident matériel », amené selon Renan « par les grandes chaleurs de Washington et par la surprise que lui causa le régime américain des liqueurs alcooliques glacées³⁰⁷ », ou provoqué par un amour déçu. Sans prétendre que cette analyse suffise à tout expliquer, nous souhaiterions dans ces quelques lignes établir un lien entre ce geste et les conditions pratiques de son ralliement à l'Empire. Conformément à l'ambition de la sociologie de rendre compte de cet acte intime en le situant dans des processus collectifs, on souhaite montrer qu'il renvoie *pour une part* à la

³⁰⁴ Lettre de Laboulaye à Bluntschli, 7 juin 1870, in Olivier Motte, *Lettres inédites de juristes français du XIXe siècle*, Bonn : Bouvier, Edition Röhrscheid, tome 2, 1990, p. 1084-85.

³⁰⁵ Philippe Brenier, *Édouard René Lefèvre de Laboulaye (1811-1883)*, mémoire d'histoire, dir. Ph.Vigier, Université de Paris X Nanterre, 1988, p. 132.

³⁰⁶ P. Guiral, *Prévost-Paradol*, *op. cit.*, chap. 9, p. 665 et s.

³⁰⁷ Ernest Renan, « le *Journal des Débats* sous le Second Empire », in *Journal des Débats : le livre du centenaire*, 1889, p. 240.

crise d'un engagement politique, qui intervient dans le contexte des transformations de la conjoncture politique à la fin du Second Empire³⁰⁸.

Voici l'une des rares lettres qui témoigne de son état d'esprit début juin 1870, au moment où sa nomination à Washington est confirmée. Elle mérite attention.

« Mon cher ami, J'ai reçu votre lettre et je comprends, n'en doutez pas, le sentiment très naturel qui vous inspire. Penser aux regrets que ma résolution peut avoir causés m'est plus pénible que je puis dire et vous le savez aussi bien que moi ; mais vous savez aussi combien sont fortes les raisons qui me l'ont dictée. Le dégoût de la presse m'a saisi, après quinze ans de cette rude carrière. Je ressens littéralement des nausées quand je prends la plume. Quant à entrer aux affaires publiques par la Chambre, c'était évidemment ma voie, mais que pouvais-je espérer après que tant d'efforts inutiles avaient prouvé mon impuissance sous ce rapport ? Etre démagogue et antipropriétaire dans les villes ; dans les campagnes, être propriétaire sur une échelle assez large pour pouvoir consacrer quarante à cinquante mille francs à son élection, - telles sont les conditions du succès. Je ne puis remplir ni l'une, ni l'autre ; et il m'aurait fallu continuer à m'appliquer avec dégoût à la presse tout en tournant vraiment autour de la Chambre. En outre, si par impossible, j'étais entré à la Chambre, dans la présente disette d'hommes capables et avec les tendances connues de l'Empereur, je n'aurais pu échapper au ministère, pas plus que M. Buffet, et la séparation qui a lieu aujourd'hui n'eût été retardée que de peu de temps. Que faire alors ? Vivre à la campagne et renoncer à la politique ? Certes c'est ce que mon cœur aurait choisi ; mais cela non plus n'était pas en mon pouvoir, vous le savez. Le parti que j'ai pris en y voyant comme un ordre la destinée (car moi aussi j'ai mes superstitions), me donne un an ou deux de repos tout en me préparant aux affaires, et me tient à l'écart assez longtemps pour que le cours des événements se règle et se détermine. Jusqu'ici, à ceux qui en savent plus long que moi, je ne puis dire qu'une chose : c'est que, quoi qu'il en coûte, je n'ai pu ni dû faire autrement. » (Lettre publiée par *La Presse*, 25 juillet 1870).

La carrière de rédacteur au *Journal des Débats* a permis à Prévost-Paradol d'acquérir au début des années 1860 une grande notoriété – qui doit autant à sa posture « d'opposant » qu'à son style de « polémique feutré », maniant avec art l'ironie et le style classique. Cette image de « jeune étoile » lui a ouvert très jeune les portes de l'Académie Française. Mais Prévost-Paradol ne s'en est jamais caché : il aspire à une carrière politique, à faire son entrée dans la « politique active ». Pour lui, comme pour nombre d'autres figures de publicistes « libéraux », la réussite sociale se trouve associée à la participation aux affaires publiques, et avant tout à l'élection au Corps législatif – couronnement d'une ascension, elle autorise à participer de plein-pieds aux joutes oratoires et aux jeux

³⁰⁸ Nous tenons à remercier Xavier Landrin pour les réflexions qu'il a partagées avec nous sur ce sujet.

d'intrigues qui focalisent l'attention publique. Mais des échecs répétés en ce domaine l'ont profondément découragé. Il avoue un sentiment d'« *impuissance* » – « *Quant à entrer aux affaires publiques par la Chambre, c'était évidemment ma voie, mais que pouvais-je espérer après que tant d'efforts inutiles avaient prouvé mon impuissance sous ce rapport ?* » –. Ces échecs, Prévost-Paradol ne se les explique pas seulement en invoquant les « blocages » provoqués par le système de la candidature officielle : il ne dispose pas des ressources qui sont les « *conditions du succès* » en matière d'élection – « *Etre démagogue et antipropriétaire dans les villes ; dans les campagnes, être propriétaire sur une échelle assez large pour pouvoir consacrer quarante à cinquante mille francs à son élection* ». L'homme de plume se sent probablement comme prisonnier de cette carrière qui devait lui ouvrir celle à laquelle il aspire depuis des années. D'où un profond « *dégout* » pour la presse, dont témoignent ses amis³⁰⁹. Mais ce « *dégoût* » tient aussi aux transformations des univers politiques et journalistiques initiées à la fin des années 1860 ; elles se trouvent au principe d'une dévaluation très nette du crédit d'opposant et de polémiste sur lequel sa réputation s'était fondée.

Dans ces conditions, l'adhésion à l'ordre nouveau paraît d'autant plus naturel qu'il est perçu comme la réalisation de ses propres idées, l'aboutissement d'un engagement, et que la montée d'une menace « socialiste » et la force croissante des « radicaux » pousse à l'union des conservateurs. L'avènement de « l'Empire libéral » signifie l'abandon de la posture d'opposant, qui avait donné sens à son engagement. Il marque une réouverture des opportunités politiques dont Prévost-Paradol entend bien profiter. Mais de manière malhabile, d'après le témoignage de certains de ses contemporains, car son attitude « *empresée* » prêtait trop aux critiques stigmatisant son « *ambition* » et son « *opportunisme* ». Préférant faire son entrée dans la carrière politique par la voie de l'élection, le rédacteur des *Débats* aurait d'abord refusé un poste de ministre – incertain, peut-être, de la tournure de ce nouveau cabinet qui n'était pas encore formé. Puis, alors que le nouveau gouvernement d'Ollivier suscitait toutes les adhésions, il a nourri la possibilité d'entrer aux affaires publiques par la voie diplomatique. Dans ses mémoires, le duc Albert de Broglie raconte comment un jour Prévost-Paradol est venu le trouver pour lui faire part de cette opportunité offerte à lui, mais aussi à de Broglie. Celui-ci refuse : « C'était m'exiler de France au moment où j'espérais voir la carrière parlementaire

³⁰⁹ « Il était las du journalisme », confie son proche ami et demi-frère, Ludovic Halévy, L. Halévy, *Carnets*, *op. cit.*, p. 191.

s'ouvrir pour moi. De plus, il m'en aurait extrêmement coûté d'endosser si tôt le harnais impérial », explique l'intéressé³¹⁰. Qui regrette de n'avoir pas livré à Prévost-Paradol ses motifs profonds, et au contraire de l'avoir encouragé : « Je ne sais si je n'eus pas tort de le mettre si à l'aise, car il n'a que trop bien profité de mon conseil, et je ne doute pas que, plus tard, l'idée qu'il avait manqué de dignité en se fiant trop tôt à des espérances que l'évènement devait si cruellement tromper, n'ait été pour beaucoup dans l'accès de désespoir qui a troublé sa raison³¹¹. »

Même constat de la part d'Edmond Schérer : « Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il se pressa trop de faire acte d'adhésion, et que l'évènement, par suite, l'a frappé encore plus cruellement que les autres. » (*Le Temps*, 26.07.1870). La possibilité d'accéder à la fonction d'ambassadeur se heurte à la résistance de Daru – et sans doute des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay. Puis, très vite, la conjoncture évolue. Le vote d'une nouvelle Constitution par la voie du « plébiscite » fragilise l'alliance au principe du gouvernement Ollivier et rend plus délicate l'acceptation d'un poste de responsabilité dans le nouveau pouvoir. Á ce moment, Prévost-Paradol ne sollicite plus un rendez-vous avec Daru ; Ludovic Halévy partage ce choix : « Paradol a raison. Le moment est passé, ce me semble, de se rallier d'une manière honorable³¹². » Pourtant, avec la sortie de Daru du ministère, Prévost-Paradol décide de poursuivre dans cette voie. Mais c'est un choix presque négatif, faute de mieux. « Le jour où Paradol crut avoir remporté la victoire, où il se vit contraint de sortir de son attitude d'opposition, il s'affaissa sur lui-même : il avait comme perdu sa raison d'être », écrit Edmond Schérer (*Le Temps*, 26.07.1870). Comme Prévost-Paradol l'indique à demi-mot dans la lettre, il estime que c'est la meilleure solution pour quelqu'un qui n'en a pas d'autres, las qu'il est de son métier d'homme de plume – « *Que faire alors ? Vivre à la campagne et renoncer à la politique ? Certes c'est ce que mon cœur aurait choisi ; mais cela non plus n'était pas en mon pouvoir, vous le savez* ». Il envisage cette ambassade comme une position d'attente, avant de retenter sa chance aux élections législatives : « *Le parti que j'ai pris [...] me donne un an ou deux de repos tout en me préparant aux affaires, et me tient à l'écart assez longtemps pour que le cours des événements se règle et se détermine.* » Á la mi-juin, sa nomination est officialisée, puis il est reçu par le couple impérial dans leur domaine de Saint-Cloud.

³¹⁰ A. de Broglie, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 354.

³¹¹ *Ibidem.*

³¹² L. Halévy, *Carnets*, *op. cit.* p. 100.

Prévost-Paradol accepte ce poste au moment même où le cabinet Ollivier perd de son éclat : le centre-gauche prend ses distances, la rumeur bruisse de sa chute prochaine. Haussonville indique que Prévost-Paradol « ressentit vivement le blâme discret de ses amis » pour le choix qu'il avait fait³¹³. On dispose de peu de témoignages pour étayer ce point de vue, mais différents indices laissent à penser qu'il n'est pas sans fondement : « les princes auraient été très irrités » de cette décision, indique Guiral, de même que les gens de l'Académie³¹⁴. Pour Thiers, son mentor, « le pauvre Paradol » commettait une faute : « il part à moitié convaincu, le malheureux : je le plains. On a des besoins, il faut vivre, mais pas comme cela, pas à ce prix³¹⁵. » Le propos de Thiers évoque à demi-mot le motif financier. Celui de de Broglie exprime le regard cruel d'un aristocrate fortuné :

« Il se faisait, je crois, une rente annuelle de 20 000 francs. C'était de quoi vivre pour un homme modestement élevé. Mais il s'était marié jeune, au sortir de l'Ecole normale, et sa femme en mourant lui avait laissé trois enfants. Il avait le goût de toutes les choses élevées et élégantes, aimait le luxe, était brillant cavalier. Bref, il était né pour avoir tous les agréments de la richesse, et ne pouvait se consoler de n'arriver que péniblement à la médiocrité³¹⁶. »

Et puis, on l'a vu, la conversion des « libéraux » fait l'objet d'une stigmatisation dans la presse « démocrate » et « bonapartiste ». Parce qu'il a été une figure de l'opposition, Prévost-Paradol devient le symbole d'un ralliement jugé opportuniste. Comme le montre Pierre Guiral, les critiques sont nombreuses dans l'ensemble des journaux, excepté dans ceux où officient des « amis³¹⁷ ». Le ton peut être moqueur : « Mon premier bonheur en ce monde a été de naître vieillard. De là est venue toute ma fortune », ironise Emile Zola dans *la Cloche*³¹⁸. Sous la plume de Paul de Cassagnac, il devient très violent :

« Vous avez livré votre opinion, votre passé, vos convictions. Serrez donc vos trente deniers dans votre bourse et si, par hasard, le remords vous prend, vous aussi, faites comme certain personnage biblique, et allez vous pendre. L'Amérique ne manque pas de grands arbres. » (*Le Pays*, 19 juin 1870).

³¹³ Othenin d'Haussonville, *Femmes d'autrefois, hommes d'aujourd'hui*, 1912, p. 365.

³¹⁴ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 698-699.

³¹⁵ H. Malo, *Thiers*, 1932, p. 461-462 ; cité par P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 699.

³¹⁶ A. de Broglie, *Mémoires, op. cit.* p. 354.

³¹⁷ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.* p. 691 et s.

³¹⁸ Emile Zola, *Œuvres complètes*, dir. H. Mitterrand, Paris, Cercle du Livre Précieux, vol. 10, 1968, p.203.

Si Prévost-Paradol a pu « *ressentir vivement le blâme discret de ses amis* », il n'est sans doute pas resté indifférent aux « attaques grossières » (Haussonville) dont il a été la cible. D'autant moins que l'opposant Prévost-Paradol n'avait cessé de concevoir son propre engagement et de le justifier publiquement dans les catégories de la morale, du courage, du désintéressement, qui l'autorisaient à dénoncer les bassesses des gens de pouvoir.

Prévost-Paradol part aux États-Unis presque qu'à contrecœur. Il y arrive, ainsi qu'il l'écrit dans une lettre, « tout enveloppé de tristesse³¹⁹ » – et d'idées noires. Débarqué du bateau, il apprend que la guerre est imminente. C'est un démenti brutal de tout son engagement. « Cette guerre, écrit Guiral, quelle qu'en fût l'issue, le brisait. Ou la France était victorieuse et l'Empereur risquait de revenir aux méthodes autoritaires ; ou, comme le craignait Paradol, la France était vaincue, et Paradol se trouvait avoir servi sans gloire un régime finissant qui avait conduit la France au désastre³²⁰. » Il doit gérer dans un climat de chaleur suffocante une situation de crise auquel il n'est pas préparé. Il se sent coupable : « Mes amis croiront que j'ai connu les intentions belliqueuses de l'Empereur et m'accuseront de mauvaise foi³²¹. » C'est son sens de l'honneur qui se trouve atteint. « Sa situation, écrira plus tard un de ses contemporains, était celle d'un homme qui, ayant épousé pour sa dot une femme qu'il n'aimait pas et qu'il estimait peu, apprend, dès le lendemain de son mariage, qu'elle a engagé sa fortune dans une spéculation malheureuse. Prévost-Paradol avait cru, en violentant ses inclinations, se donner à un souverain habile et heureux, il avait épousé une irréparable infortune³²². » Le propos est presque indélicat, mais il n'en présente pas moins une certaine vérité.

SECTION III : Les « libéraux » en République

Il ne saurait être question de revenir en quelques pages sur l'histoire politique des débuts de la Troisième république, période riche d'évènements, sujet d'une vaste

³¹⁹ Citée dans Octave Gréard, *Prévost-Paradol, Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894, p.131.

³²⁰ P. Guiral, *Prévost-Paradol, op. cit.*, p. 715.

³²¹ L. Halévy, *Carnets, op. cit.*, p.191 .

³²² G. Valbert, « Prévost-Paradol et ses lettres choisies » *Revue des deux Mondes*, 1^{er} mai 1894, p. 219 ; P. Guiral indique que Valbert est en fait le pseudonyme de l'écrivain Victor Cherbuliez.

littérature, autrement que pour en souligner quelques traits pertinents par rapport à nos développements antérieurs³²³. Cette période peut être divisée en séquences, chacune d'une grande complexité : la première irait de la chute du régime impérial (en septembre 1870) jusqu'à la confirmation provisoire du régime républicain (au printemps 1871) et à la négociation de la paix menée par le « chef du pouvoir exécutif », Adolphe Thiers ; après l'écrasement de l'insurrection parisienne (en mai 1871), la période de la reconstruction se caractérise essentiellement, sur le plan politique, par les jeux d'alliances et d'affrontements parlementaires dont le départ de Thiers (en avril 1873) marque l'issue ; l'accession au pouvoir d'Albert de Broglie correspond à une période nouvelle, celle de « l'ordre moral », qui court jusqu'à la chute de son ministère (en mai 1874) ; puis l'échec du projet d'une Restauration ouvre la voie des discussions aboutissant finalement au vote des « lois constitutionnelles » de 1875 ; enfin, une autre séquence correspondrait au conflit qui oppose après cette date « conservateurs » et « républicains », et qui débouche (à la fin de l'année 1877) sur la défaite des partisans du maréchal de Mac-Mahon (1808-1893).

L'interrogation sur la consolidation d'un régime républicain, et en particulier sur le ralliement des milieux dirigeants à « la République » – *mais laquelle ?* –, a suscité l'intérêt récurrent de l'historiographie depuis le fameux ouvrage de Daniel Halévy, *La Fin des notables*, jusqu'aux recherches scientifiques les plus récentes³²⁴. Parmi ces dernières, il faut souligner la contribution majeure des travaux de l'historien Jean Garrigues, portant sur le « centre gauche », pour la connaissance de l'engagement des « libéraux » dans cette période des débuts de la Troisième république³²⁵. Dans notre perspective, qui vise à ressaisir les jeux de placements et d'alliances des « libéraux » en les rapportant aux transformations de la conjoncture politique et intellectuelle, il est une question centrale qui mérite d'être évoquée : celle de la division « politique » d'une mouvance « libérale » qui paraissait quelques années plus tôt, si ce n'est unifiée et uniforme, du moins unie dans ses aspirations politiques – dans son opposition à « l'Empire autoritaire », puis dans son adhésion au nouvel ordre politique baptisé « Empire libéral ». Comment comprendre cette division entre le « Centre gauche » et le « Centre droit » dont l'historien Jean-Marie Mayeur dit qu'elle constitue « une des clefs de l'histoire du régime » ? Comment rendre

³²³ Sur cette période, cf. la synthèse désormais classique de Jean-Marie Mayeur : *Les débuts de la Troisième République, 1871-1898*, Paris, Seuil (1973) 1999.

³²⁴ Daniel Halévy, *La fin des notables*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, (1930)1995, préface d'Hervé Robert ; et D. Halévy, *La République des ducs*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, (1937), 1995.

³²⁵ Jean Garrigues, *Léon Say et le centre gauche, 1871-1896*, thèse d'histoire, dir. Ph. Vigier, Paris X, 1993 ; J. Garrigues, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997.

compte des attitudes plurielles et conflictuelles des « libéraux » présumés à l'égard de l'avènement d'un régime républicain ?

Le Second Empire ne doit sa chute qu'à une crise extérieure, à une guerre, à une défaite, inattendue, vécue comme un séisme, et non à une crise intérieure³²⁶. Nul ne peut donc imaginer, sauf à entrer dans l'histoire fiction, si l'expérience de « l'Empire libéral » était appelée à durer, et si les compromis entre élites constitutifs de cette expérience gouvernementale étaient appelés à perdurer dans le temps. En revanche, la chute du régime induit un bouleversement complet du jeu politique : s'observe une réouverture de l'espace des possibles politiques, une recomposition des clivages, des jeux d'alliances, et une redéfinition des classements politiques. La guerre et la chute du régime paraissent disqualifier le personnel « bonapartiste » le plus identifié au régime, et certains, à l'exemple d'Emile Ollivier, le vivent avec douleur – « Je sais que je suis l'objet d'une exécution universelle » confie-t-il un an après qu'il ait abandonné le pouvoir³²⁷. Ce sont donc essentiellement des figures qui, hier encore, formaient les rangs de « l'opposition libérale », qui accèdent à la députation et s'affirment sur la scène politique.

« L'union libérale », dans la forme de celle nouée au tournant des années 1860, ou bien de « l'union libérale dynastique » de 1870, n'a plus lieu d'être. Pour autant, si les rapprochements noués à ces époques n'ont pas nécessairement disparu, l'étiquette « libérale » se trouve sans cesse convoquée pour désigner d'autres formes d'alliances et de placements politiques. Dans les débuts de la Troisième république, l'éclatement de la mouvance « libérale » est rendue visible par cette impossible conjonction des « Centres » – la réunion du « Centre gauche » et du « Centre droit ». Certes, les groupes des milieux dirigeants, en concurrence pour la direction des affaires politiques, partagent un même attachement à l'ordre social, une même crainte d'une révolution « socialiste » – et nourrissent une même hostilité à l'égard des « rouges ». Cependant, ils apparaissent objectivement divisés dans leurs aspirations politiques comme dans leur prétention à l'exercice du pouvoir. Des années durant, la question du régime et celle des institutions appelées à ordonner ce régime sont l'enjeu de luttes politiques intenses qui focalisent l'attention de l'opinion. De ce point de vue, le rapport qu'entretiennent ces groupes et leurs

³²⁶ Sur la guerre de 1870, voir François Roth, *La guerre de 1870*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, (1990), 2004 ; Pierre Milza, *L'année terrible - La guerre franco-prussienne septembre 1870 - mars 1871*, Perrin, 2009.

³²⁷ Lettre d'Emile Ollivier datée du 25 juin 1871, in Emile Ollivier, *Lettres de l'exil*, Paris, éditions d'Aujourd'hui, 1987, p. 52.

porte-paroles au « changement démocratique », c'est-à-dire à ses effets possibles sur l'équilibre des rapports de forces entre groupes sociaux, constitue certainement une clef de lecture essentielle pour saisir les points d'accord et de désaccord qui structurent ces discussions relatives à la bonne forme d'un gouvernement « conservateur ». Le système institutionnel n'est-il pas perçu comme le vecteur de rapports de forces possibles et probables en groupes sociaux ? Au-delà de la question du régime, l'enjeu essentiel reste celui des conditions de la préservation du pouvoir social, économique et politique de ceux qui se pensent comme l'élite de la société.

1. Un bouleversement complet du jeu politique

a) L'irruption de la République

La chute inopinée de l'Empire, la proclamation de la République et la prise de pouvoir des députés « démocrates » ont été vécues comme une défaite par les « libéraux ». « Ce qui se passe à Paris depuis trois jours est fort triste », écrit par exemple début septembre Edouard Laboulaye, à l'attention d'un correspondant américain – ce dernier estime d'ailleurs que le juriste « était incertain de ce qui était pire pour la France, le gouvernement provisoire ou les Allemands »³²⁸. Le paradoxe, et non des moindres, réside certainement dans le fait que la proclamation de la déchéance du régime impérial, et corrélativement d'une Troisième république, n'était en fait souhaité par aucune frange des élites politiques, pas même ceux que l'on désigne en « républicains » : le « 4 septembre », en effet, se révèle d'abord être le résultat de la pression sociale et politique exercée par le peuple mobilisé de la capitale³²⁹. Les « démocrates » du Corps législatif, alors désorientés par l'entrée en guerre, hantés par la peur d'une menace révolutionnaire, étaient surtout préoccupés de trouver une solution permettant d'écartier le spectre d'une « Révolution sociale » – eux-mêmes l'ont rappelé à diverses reprises³³⁰. Le jour du 4 septembre, les députés « démocrates », « modérés » et « radicaux » inclus, parviennent à enrayer le danger d'une prise de pouvoir par les éléments « avancés » du mouvement républicain

³²⁸ John Bigelow, *Some recollections of the late Edouard Laboulaye*, New-York, 1888 ; cité par Ph. Brenier, *Edouard René Lefebvre de Laboulaye, op. cit.*, p. 151.

³²⁹ Pierre Miquel, « Quatre septembre (*Révolution du*) », in J.Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire, op. cit.*, p.1094-1097. Pour une lecture de ces événements d'un point de vue « marxiste », Enna Jéloubovskaïa, *La Chute du Second Empire et la naissance de la Troisième République en France*, Editions en langues Etrangères, Moscou, 1959.

³³⁰ Notamment Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, 1874.

(« socialistes », « ultra-démocrates ») par un coup – *un coup de génie en guise de coup force* – consistant à s’auto-désigner comme membres d’un gouvernement « républicain » dans lequel le seul représentant de l’opinion « avancée », Henri Rochefort, se trouvait écarté de tout pouvoir effectif, et le pouvoir essentiel remis au général Trochu (1815-1896), présumé « monarchiste », mais jouissant d’une certaine faveur auprès des « milieux dirigeants ». Cette concurrence entre fractions du mouvement « républicain », remarquons-le, constitue également un facteur clef pour comprendre l’action du nouveau gouvernement, et en particulier sa répugnance – à l’exception, on le sait, de Gambetta – à engager une mobilisation effective du peuple parisien dans la guerre à la puissance allemande, puis sa promptitude à négocier l’arrêt des affrontements – ce qui sera vécu par d’autres, notamment les militants parisiens, comme le choix de la capitulation³³¹.

Quel est l’état d’esprit des « libéraux » à la veille des élections de février 1871 ? Une lettre rédigée par le magistrat Georges Picot (1838-1909)³³², gendre du comte Montalivet (1801-1880), un proche des princes d’Orléans, mérite attention : « que j’aïlle rue Laffitte ou rue de Varennes », c’est-à-dire chez les Rothschild ou du côté des « orléanistes » du faubourg Saint-Germain, « j’y rencontre le même désir ardent de faire une république sans républicains », souligne Georges Picot.

« Vous savez, mon cher Beau-Père, si mes sentiments personnels me portent vers le système qui unit le contrôle de la liberté à la puissance de la tradition. Je crois que ce serait pour la France une étape qui rendrait à notre pays sa grandeur et sa dignité, mais qui de nous peu nier que ce serait aussitôt l’anarchie dans Paris et le réveil des oppositions de partis en France ? A l’heure présente, il faut se servir de la forme républicaine pour achever de renouveler notre pays corrompu par l’empire – non de cette république haineuse des sectaires, - mais du gouvernement de tous qui rende à la France pendant un interrègne fécond et par un accord intelligent des partis, un peu de cette force qu’en six mois elle a si douloureusement et si héroïquement dépensée. Tel est le courant au milieu duquel je me trouve en ce moment placé : que j’aïlle rue Laffitte ou rue de Varennes, j’y rencontre le même désir ardent de faire une république sans républicains. Ces derniers ont montré ce qu’ils valaient ; qu’ils passent le pouvoir à d’autres et que les

³³¹ Prosper-Olivier Lissagaray défend ce point de vue dans le résumé saisissant de cette séquence historique que constitue le premier chapitre de son *Histoire de la Commune de 1871* (1876, rééd. Paris, La découverte, 2005, préface de Jean Maitron).

³³² Magistrat, mais aussi publiciste, reconnu comme juriste et historien (*Histoire des États généraux : considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, 4 tomes, 1872), il a été élu à l’Académie des sciences morales et politiques en 1878. Entré au ministère de la justice auprès de Jules Dufaure, il écrira la biographie de ce dernier (*M. Dufaure. Sa vie et ses discours*, 1883). Il est aussi le fondateur du journal *Le Parlement* (en 1879) et l’auteur de divers essais politiques d’inspiration « conservatrice » (par exemple *La Lutte contre le socialisme révolutionnaire*, 1895).

libéraux tentent ce que les radicaux ne peuvent faire. En dehors de ce vœu, qu'y aurait-il qui fût possible ? la légitimité ? – A moins qu'en cinq mois la France soit changée, qui pourrait y songer ? D'ailleurs ses partisans disent bien haut qu'elle ne peut recommencer 1815. – Les princes d'Orléans ? Comment des cœurs aussi patriotes tireraient-ils des désastres de la France une occasion de candidature ! Comme le disait hier un de leurs amis : quand on songe au rôle d'une monarchie en face de l'occupation étrangère, la république n'existerait pas qu'on l'inventerait pour eux. – D'ailleurs bien aveuglés seraient ceux qui concevraient quelques illusions sur le sort réservé au gouvernement qui succédera aux humiliations de 1871. Tout établissement portera par la plus injuste des solidarités la responsabilité du traité qui va être signé par l'Assemblée nationale. [...] Que reste-t-il, si ce n'est un gouvernement neutre capable de museler les violents, d'exiger des sacrifices sans soulever de trop ardentes rancunes, de porter sans plier les fardeaux les plus lourds, parce que tout le monde inclinera ses sentiments devant un drapeau qui ne sera celui de personne. Voilà, mon cher Beau-Père, dans quels sentiments nous commençons la campagne électorale à Paris. Ces idées réunissent les chefs du parti républicain *libéral* et la bourgeoisie dans un effort commun. – Je comprends que la province en professe d'autres. Je ne concevrais pas que l'étude de Paris pendant le siège pût faire naître une autre opinion dans l'esprit d'un parisien³³³. »

Pour le moment donc, alors que la situation n'est pas jugée propice à un retour de la monarchie, il conviendrait selon lui et ses « amis » de s'accommoder de la forme républicaine, à condition de s'attacher à ne pas laisser le gouvernement tomber dans les mains des « radicaux ». Car ce qui inquiète au premier chef, c'est bien l'état d'esprit du peuple de Paris, la persistance de mobilisations populaires qui affichent des couleurs « socialistes » et « révolutionnaires ».

b) La Liste des « Débats » aux élections de février 1871

Les élections 8 février 1871 se sont déroulées dans le contexte de l'expérience traumatisante de la guerre³³⁴. Si la campagne politique apparaît brève – une semaine – et peu agitée, du fait des circonstances dramatiques, cela ne signifie pas que l'enjeu n'ait suscité aucune mobilisation – en atteste les nombreux comités électoraux formés pour désigner la liste des candidats appelés à se présenter, de façon exceptionnelle, au scrutin de liste majoritaire. Bénéficiant à ceux qui se posent en défenseurs de la paix, l'issue du

³³³ Lettre de G. Picot à Montalivet, datée de la fin janvier 1871, in Daniel Halévy, *Le courrier de monsieur Thiers*, Paris, Payot, 1921, p. 425-427.

³³⁴ Sur les élections dans les débuts de la Troisième république, voir l'ouvrage classique de Jacques Gouault, *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée Nationale, 1870 - 1875*, Paris, Armand Colin, 1954.

scrutin apparaît – aux yeux de l'historiographie comme des contemporains – comme l'expression d'une volonté de paix de la part du peuple français. Les résultats donnent aussi l'image d'une victoire écrasante des notables « monarchistes » – sur 645 élus, près de 400 peuvent être identifiés de la sorte. Près de 70% d'entre eux sont issus de la noblesse et de la haute bourgeoisie³³⁵ ; seulement un tiers d'entre eux ont déjà été parlementaires. De façon générale, le complet bouleversement du jeu politique, entraîné par la chute du régime, a permis un renouveau considérable du personnel politique. Il a signifié pour la plupart des figures qui, la veille encore, formaient les rangs de « l'opposition libérale », la possibilité, *enfin*, d'accéder à cette consécration. Nombre de personnalités mentionnées précédemment parviennent ainsi à se faire élire – lors de cette élection ou lors des élections partielles destinées à pourvoir les sièges vacants en juillet 1871 (c'est le cas par exemple de Laboulaye). Certaines d'entre elles font même l'objet d'un véritable plébiscite – à l'image de Thiers, élu dans 26 départements. Cependant, souligner que la nouvelle Chambre est dominée par les « monarchistes » (de sensibilité « légitimiste » ou « orléaniste ») ne doit pas conduire à omettre un fait notable : aucun d'entre eux ne s'est présenté sous cette couleur, y compris dans les rangs des « légitimistes », qui ont préféré faire silence sur la question dynastique pour centrer leur campagne sur la question de la paix³³⁶.

Les élections de février 1871 montrent à quel point la situation parisienne continue de constituer une exception dans le paysage politique français. « L'union libérale », telle que promue durant la décennie 1860, n'y est plus de mise – si les ministres du gouvernement, Jules Favre et Ernest Picard figurent aux côtés de Thiers sur la liste promue par le *Journal des Débats*, ceux-ci sont désormais absents de la liste du *Siècle*. Les « libéraux » du Second Empire se mobilisent sous la bannière « républicaine », y adjoignant l'étiquette « libéral » ou « conservateur ». Certains assument d'emblée leur adhésion à la « république » – mais « conservatrice » – à l'image des membres du « Comité libéral républicain du département de la Seine » présidé par Jules Dufaure (Augustin Cochin et Léon Say, entre autres, en sont membres). Son manifeste, publié le 28 janvier 1871, affirme que la France, « également hostile aux doctrines, aux violences, aux expédients révolutionnaires du despotisme ou de la démagogie, aspire à cette forme de

³³⁵ Mattéi Dogan, « Les filières de la carrière politique », *Revue française de sociologie*, Vol VIII, 1967, p. 469.

³³⁶ Sur la campagne des « légitimistes » lors de ces élections, Robert Locke, « A New Look at Conservative Preparations for the French Elections of 1871 », *French Historical Studies*, vol 5, n° 3, 1968.

gouvernement, toute animée de l'esprit de liberté et seule conciliable avec le suffrage universel ». Cette ligne semble aussi celle des *Débats*. Le journal se veut toujours l'organe de la bourgeoisie « libérale »³³⁷. Il propose une liste qui rassemble exclusivement des figures appartenant à différentes franges de l'élite parisienne : des militaires (dont deux généraux et deux amirals), des « anciens députés de Paris » (dont Casimir-Périer et Jules de Lasteyrie), des personnalités de l'opposition à l'Empire promues maires d'arrondissements (dont Desmarest et Vacherot), des hommes d'affaires (Léon Say, administrateur des chemins de fer du Nord, le banquier Alfred André), des notables du droit (parmi lesquels un membre du conseil de l'ordre, un autre de la chambre des notaires), des personnalités associées au réseau « orléaniste » (d'Haussonville, Edouard Hervé), et quelques publicistes « libéraux », parmi lesquels John Lemoine, rédacteur des *Débats*, Pierre Lanfrey, Renan, et le nouveau directeur du *Temps*, Adrien Hébrard (1833-1914).

Liste des candidats des « Débats » aux élections du 8 février 1871
D'après le <i>Journal des Débats</i> , 8 février 1871
1. Thiers, <i>ancien député de Paris</i> , 2. Jules Favre, <i>ancien député de Paris</i> , 3. Ernest Picard, <i>ancien député de Paris</i> , 4. Victor Hugo, <i>ancien député de Paris</i> , 5. Casimir Périer, <i>ancien député de Paris</i> , 6. Jules de Lasteyrie, <i>ancien député de Paris</i> , 7. Roger du Nord, <i>ancien député de Paris</i> , 8. John Lemoine, 9. Edgard Quinet, 10. D'Haussonville, <i>de l'Académie française</i> , 11. Général Vinoy, 12. Général Urich, 13. Général Prébault, 14. Amiral Saisset, 15. Amiral Pothuau, 16. Commandant Pothier, 17. De Crisenoy, <i>lieutenant-colonel de la garde nationale</i> , 18. Lamothe-Tenet, <i>capitaine de vaisseau</i> , 19. Vitet, <i>de l'Académie française</i> , 20. Haureau, <i>de l'Institut</i> , 21. Henri Martin, <i>maire du 16^e arrondissement</i> , 22. Vacherot, <i>maire du 5^e arrondissement</i> , 23. Arnaud de l'Ariège, <i>maire du 7^e arrondissement</i> , 24. Desmarest, <i>maire du 9^e arrondissement</i> , 25. Edouard Hervé, <i>rédacteur du Journal de Paris</i> , 26. Lanfrey, <i>publiciste</i> 27. Le Berquier, <i>avocat, membre du conseil de l'ordre</i> , 28. Sebert, <i>président de la chambre des notaires de Paris</i> , 29. Denormandie, <i>ancien président de la chambre des avoués</i> , 30. Léon Say, <i>administrateur du chemin de fer du Nord</i> , 31. Sauvage, <i>directeur du chemin de fer du Nord</i> , 32. Alfred André, <i>adjoint du 9^e arrondissement</i> , 33. Vautrain, <i>maire du 4^e arrondissement</i> , 34. Tenaille-saligny, <i>maire du 1^{er} arrondissement</i> , 35. Bourcet-Aubertot, <i>négociant</i> , 36. Renan, <i>de l'institut</i> , 37. Louis Rastibonne, 38. Berthelot, 39. Pernolet, <i>maire du 13^e arrondissement</i> , 40. Ed. de Pressensé, <i>publiciste</i> , 41. Hébrard, <i>directeur-gérant du Temps</i> , 42. Dietz-Monnin, <i>de la maison Japy frères, juge au tribunal de commerce</i> , 43. Ed. Odier.

³³⁷ Sur le « Journal des Débats » dans les débuts de la Troisième république, voir Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième république, 1871-1879*, thèse d'État en lettres, dir. Louis Girard, Sorbonne, 1977, *reprod.* 1980, p. 1112 et s. ; également : Claude Bélanger et al. *Histoire générale de la presse française*, tome III (1871-1940), Paris, Puf, 1972, p. 208-210.

La liste des *Débats* rencontre un faible succès. La victoire apparaît bien comme celle des « ultra-radicaux » – ainsi que les désignent le quotidien « libéral ». Portée par des noms fameux (Louis Blanc, Victor Hugo, Léon Gambetta, Giuseppe Garibaldi), la liste des vainqueurs compte en effet nombre de « républicains » identifiés pour leur opinion « avancée », pour leur implication dans les feuilles « révolutionnaires » et les réunions publiques (parmi lesquels Henri Rochefort, Charles Delescluze, Victor Schœlcher, Félix Pyat, Arthur Ranc, Benoit Malon, Henri Tolain, Ledru-Rollin ou Jean-Baptiste Millière).

<i>Liste des députés élus au scrutin législatif du 8 février 1871</i>
D'après le <i>Journal des Débats</i> , 15 février 1871
1. Louis Blanc, 2. Victor Hugo, 3. Garibaldi, 4. Edgar Quinet, 5. Gambetta, 6. Henri Rochefort, 7. Amiral Saisset, 8. Deslecluze, 9. Joigneaux, 10. Schoelcher, 11. Félix Pyat, 12. Henri Martin, 13. Amiral Pothuau, 14. Lockroy, 15. Gambon, 16. Dorian, 17. A. Ranc, 18. Malon, 19. Brisson, 20. Thiers, 21. Sauvage, 22. Martin-Bernard, 23. Marc-Dufraisse 24. Greppo, 25. Langlois, 26. Général Frébault, 27. Clémenceau, 28. Vacherot, 29. Floquet, 30. Jean Brunet, 31. Cournet, 32. Tolain, 33. Littré, 34. Jules Favre, 35. Arnauld (de l'Ariège), 36. L. Say, 37. Ledru-Rollin, 38. Tirard, 39. Razoua, 40. Edmond Adam, 41. Millière, 42. Peyrat, 43. Farcy.

La guerre, tantôt ouverte, tantôt feutrée qui court, et ce depuis la fin 1869, entre le personnel détenteur de l'autorité politique (au gouvernement ou dans les chambres) et les figures des milieux militants de la capitale, trouve une forme de dénouement dans l'écrasement de la « Commune de Paris » ; dénouement évidemment tragique, marqué par la défaite – *sanglante* – des parisiens révoltés, des « républicains » engagés dans une bataille pour la transformation de l'ordre social et politique³³⁸. L'utopie d'une « République sociale » se trouve ainsi durablement écartée, par la force des armes. Sous le Second Empire déjà, les mobilisations « ouvrières » et l'agitation de feuilles réputées « révolutionnaires » suscitaient l'indignation, et même l'hostilité profonde des classes dominantes. L'insurrection des « communards », on le sait, donna donc lieu à un déchaînement de violence verbale et physique peu commun³³⁹. Au lendemain de la

³³⁸ Dans la vaste littérature consacrée à la Commune de Paris, signalons l'ouvrage synthétique de Jacques Rougerie, *La Commune de 1871*, Paris, Puf, coll., (4^e éd.) 2009.

³³⁹ On en trouve des traces dans l'ouvrage de Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, Paris, La Découverte, (1970), 2010. Sur ces épisodes de guerre civile, voir Jean-Claude Caron, *Frères de sang, la guerre civile en France au XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 2009.

répression, le *Journal des Débats*, dont la parution était interrompue depuis deux mois, se félicite en ces termes de la répression de l'insurrection :

« Le sentiment qui domine dans notre âme, c'est celui de l'horreur et de la stupeur. Non, jamais l'imagination la plus dérégulée n'aurait pu imaginer de semblables forfaits. [...] Oui, ce sentiment d'horreur est tellement profond, tellement poignant, qu'il étouffe, et fait rentrer dans nos poitrines le cri sanglant de la représaille. [...] Oh ! les barbares ! [...] Qu'on ne leur cherche ni nationalité ni drapeau ; ils n'étaient d'aucun peuple ; c'étaient des sauvages sans patrie, sans feu ni lieu, ni Dieu. [...] Et leur règne et leur mort ont été le règne et la mort de forbans. [...] C'est cette reconstruction morale qui sera la plus difficile. Nos âmes sont encore plus brûlées que nos maisons. » (*Journal des Débats*, 31 mai 1871).

L'expérience de la « Commune » présente aussi comme caractéristique de rassembler contre elle l'ensemble des élites politiques – y compris les chefs « démocrates », même « radicaux », qui préfèrent croire aux chances d'une République « modérée ». De façon plus générale, il faut souligner combien la guerre et la Commune sont perçues comme deux « catastrophes » appelées, des années durant, à marquer profondément les esprits. Aux yeux des plus « conservateurs », une fois même la paix restaurée, une fois même la révolte écartée, les « républicains » demeurent les responsables de la grande crise que traverse la société française, et restent les vecteurs de possibles atteintes à l'ordre social.

c) De nouvelles lignes de clivage politique

Les élections de février 1871 établissent les bases d'un nouveau rapport de forces au sein de l'Assemblée qui débouche sur le « pacte de Bordeaux », c'est-à-dire la confirmation de la République à *titre provisoire* par la désignation d'Adolphe Thiers à la tête de l'État – l'ancien ministre Monarchie de Juillet, chef du « parti de l'ordre » en 1848 et chef de file de « l'opposition libérale » sous le Second Empire s'impose en véritable homme du recours, homme du compromis et homme d'État à même de sortir la France du borbier de la guerre³⁴⁰. « En attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France », Thiers est ainsi désigné « chef du pouvoir exécutif de la République française » (le 17 février 1871). Dans son premier gouvernement sont inclus Jules Favre, Jules Simon et Ernest Picard – ce qui témoigne, d'une certaine façon, de la force des liens de confiance, parfois d'amitié, noués dans la période antérieure. Le « complément du pacte de

³⁴⁰ Sur Thiers dans les débuts de la Troisième république, voir Pierre Guiral, *Adolphe Thiers ou la nécessité en politique*, Paris Fayard, 1986, chap. XII et s.

Bordeaux » est un emprunt qui enrichit considérablement les milieux financiers – surtout la banque Rothschild – et les incite à accorder leur appui à la situation politique nouvelle. Léon Say joue un rôle d'intermédiaire entre les milieux financiers et le pouvoir : Thiers le nomme préfet de la Seine en juin 1871. Mais une fois la paix conclue, et la « Commune » réprimée, les projets d'un retour à la « monarchie » s'affirment au grand jour. Cette opportunité divise l'Assemblée, et notamment les deux « Centres », « Centre gauche » et « Centre droit » – et va rendre impossible la « conjonction des Centres ». Dans son message du 13 novembre 1871, Thiers fait sienne la formule de « République conservatrice » qu'il adresse à l'Assemblée : « La république existe », affirme-t-il ; et d'ajouter : « Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait pas. La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Une perspective qui ne peut satisfaire les membres de la Chambre qui croient en l'opportunité d'une Restauration.

L'état des forces politiques représentées à la Chambre, que rend visible la constitution de groupes parlementaires en son sein, retraduit des divisions politiques profondes qui traversent la société française. D'un côté, le camp des « républicains », porté par les représentants d'une bourgeoisie ascendante, héritière de la Révolution française, attachée à cette forme d'organisation politique *sans trône ni autel*, fondée sur le principe du suffrage universel (masculin). De l'autre, le camp des « monarchistes », grands « notables » catholiques, issus de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie, qui veulent croire, malgré les turpitudes d'un projet d'un restauration, à l'accession au pouvoir de l'héritier du trône Bourbon. L'historien Jean-Marie Mayeur parle ainsi d'une « ligne de clivage qui oppose deux France, celle républicaine, libre penseuse, libérale en tout cas, qui a pour idéal la société sécularisée issue de la Révolution française, et celle pour qui l'Évangile est le principe directeur des sociétés et Dieu le maître de l'histoire³⁴¹. » Ces deux camps ne forment pas deux blocs politiques uniformes. Ils apparaissent au contraire divisés, traversés par des « sensibilités » : on sait, en effet, tout ce qui sépare parmi les « monarchistes » (ou présumés tels) les partisans d'une restauration « légitimiste », qui marquerait une rupture avec l'évolution « démocratique » et « libérale » de la société française (les « Cheval-légers ») des partisans d'une « monarchie constitutionnelle », à la façon « orléaniste » (ou la « Droite » par rapport à « l'Extrême droite »). De même, la

³⁴¹ J.-M. Mayeur, *Les débuts, op. cit.*, p. 11.

« gauche » des « républicains modérés » (le groupe des « Jules », Grévy, Favre, Ferry, Simon) se distingue-t-elle de la fraction plus « avancée » de la mouvance « républicaine » incarnée par les « radicaux » de « l'Union républicaine » (autour de Gambetta).

Cette opposition essentielle se trouve troublée par l'existence d'une autre division parmi les « conservateurs » que matérialise l'existence d'un « Centre » fractionné en deux tendances, le « Centre droit » et le « Centre gauche ». L'un comme l'autre sont composés de personnalités qui se désignent en « libéraux » – et qui, la veille encore, formaient les rangs de « l'opposition libérale » à l'Empire. Le « Centre droit » est baptisé « orléaniste » par l'historiographie – ce sont les « orléanistes de la droite » précise ainsi Jean-Marie Mayeur – car ses membres défendent le projet d'une « monarchie constitutionnelle ». C'est le « parti des ducs » (Broglie, Decazes, Audiffret-Pasquier) qui regroupe plutôt des « catholiques libéraux » (dont Augustin Cochin, figure du *Correspondant* et de la Société d'économie sociale). Le « Centre gauche » désigne l'autre « fraction du personnel orléaniste³⁴² » : il est composé de personnalités qui se définissent d'abord dans leur soutien à la politique de Thiers, puis dans leur défense d'une « République conservatrice ». Cette division du « Centre » symbolise une véritable divergence d'attitude politique portant sur la question fondamentale de l'opportunité d'une Restauration, c'est-à-dire sur le bienfondé du maintien de la forme républicaine advenue en 1870, et sur les possibilités et les modalités d'un retour à une monarchie qui, de fait, prendrait le visage du Comte de Chambord – et dans un second temps, celui du comte de Paris. Cette divergence politique traverse le monde des « libéraux » – en témoignent les divisions et revirements au sein même de la rédaction du *Journal des Débats*. Elle prend la forme d'une véritable scission au moment de l'affaire de « l'élection Barodet » – du nom du maire de Lyon, de sensibilité « radicale », élu à Paris en avril 1873 contre le ministre des affaires étrangères, Charles de Rémusat³⁴³ – qui aboutit à la démission de Thiers, provoquée par le retrait du soutien de personnalités du « Centre droit » (dont Saint-Marc Girardin, le célèbre rédacteur des *Débats*).

2. Les « libéraux » divisés sur le devenir politique du pays.

³⁴² *Ibid.*, p. 17.

³⁴³ Jean-Claude Wartelle, « L'élection Barodet, Avril 1873 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Tome XXVII, octobre – décembre 1980.

a) La division « Centre gauche », « Centre droit »

Cette division du « Centre » doit être appréhendée de façon très nuancée. En effet, ces « réunions » de parlementaires ne forment pas encore des groupes disciplinés, associés à des organisations politiques distinctes. Certes, progressivement, ces groupes s'institutionnalisent – par exemple à travers l'élection de président et vice-présidents – et établissent des formes de coordination des votes de ses membres. Mais l'appartenance à ces réunions demeure très lâche – de même que la discipline de vote. De fait l'inscription de députés dans différents groupes constitue non pas l'exception, mais bien plutôt la norme. Ainsi, même si le Centre gauche compte 174 députés inscrits entre 1871 et 1876³⁴⁴, la plupart de ses membres ont en fait une double appartenance. Jules Favre et Ernest Duvergier de Hauranne, par exemple, sont inscrits au Centre gauche, mais siègent également à la « Gauche républicaine ». Qui plus est, les groupes sont aussi traversés par des nuances d'opinion, et parfois même par des dissensions manifestes – en témoigne la démission, début janvier 1873, d'un groupe de députés du « Centre gauche » emmené par Casimir-Périer (qui lui-même s'était fait élire député « Centre droit »). Les attitudes politiques ne sont ni figées, ni inflexibles – ne dit-on pas de Jules Dufaure, qui dirige les premiers gouvernements sous la présidence de Thiers, que « ses idées sont du centre gauche et ses sympathies du centre droit » ? – et peuvent évoluer au gré de changements des conjonctures politiques et des déplacements qu'ils induisent. Les deux groupes ne forment donc pas deux blocs antagonistes ; ce d'autant moins que les personnalités qui les dominent sont parfois proches – Léon Say, par exemple, est un ami de Louis Decazes (1825-1897), ministre de « l'Ordre moral », et de Gaston d'Audiffret-Pasquier (1823-1905), un des dirigeants « Centre droit », qui est son voisin de la rue de Fresnel et le beau-frère de Casimir-Périer³⁴⁵. Et puis, durant toute la période, au gré de la fluctuation des alliances et des rapports des forces, de multiples discussions sont menées entre les deux Centres pour initier un rapprochement – la fameuse conjonction des « Centres » qui réconcilierait les « libéraux ». Le jeu des « étiquettes » définit ainsi des identités politiques assez floues et fluctuantes, d'autant que les divergences idéologiques sont souvent tenues : ce n'est que dans le cadre des luttes parlementaires qu'elles peuvent revêtir, en certaines circonstances, un accent particulier.

³⁴⁴ J. Garrigues, *Léon Say, op. cit.* p. 287.

³⁴⁵ *Ibid.*, p.228.

Considéré sur un autre plan, celui des prises des positions sur les affaires économiques, le jeu des étiquettes politiques s'avère même d'une pertinence discutable. En ce domaine, si la quasi-totalité des députés s'accordent pour rejeter toute forme de mesure qui porterait atteinte au pouvoir des milieux économiques, d'autres lignes de clivages structurent l'espace des affrontements parlementaires, en particulier celle qui divise les milieux économiques entre « protectionnistes » et « libre-échangistes »³⁴⁶. Si la « Réunion industrielle » est présidée par le « légitimiste » Denis Benoist d'Azy, elle comprend aussi des représentants du « Centre gauche », tel l'industriel du coton Ernest Feray (1804-1891); de même « la réunion des Agriculteurs », nettement dominée par les « monarchistes », comprend le député « Centre gauche » Jean-Charles Rivet (1800-1872), ami de Thiers – ce dernier, lui-même attaché aux idées protectionnistes, choisit d'ailleurs comme ministre des finances Augustin Pouyer-Quertier (de février 1871 à avril 1872). *A contrario*, la réunion des députés attachés à défendre le libre-échange, dirigée par Léon Say, comprend aussi le duc de Decazes, du « Centre droit », ainsi que des députés « républicains »³⁴⁷. Le jeu des allégeances politiques peut s'en trouver troublé : par exemple Léon Say, fidèle soutien de Thiers, n'hésite pas à s'opposer ouvertement à la politique de ce dernier lorsque les questions douanières sont en jeu – il donne ainsi par deux fois sa démission de préfet de la Seine en signe de protestation. De même, il se trouve des députés du « Centre gauche » comme du « Centre droit » pour défendre ou s'opposer aux projets d'impôts (sur le revenu ou sur les matières premières) débattus à la Chambre. Enfin, si la Société d'économie politique comprend des députés « Centre gauche » de renom (12 membres, dont Edouard Laboulaye, Léonce de Lavergne, Louis Passy, Léon Say ou Louis Wolowski), elle en compte également au « Centre droit » (7 membres, dont Louis Buffet et Anselm Batbie) et même à « gauche » (Jules Simon notamment)³⁴⁸.

Cette division revêt-elle un caractère social ? Certes, le « Centre gauche » apparaît comme l'organe politique de la grande bourgeoisie « libérale », associée aux milieux d'affaires, à la grande finance, aux centres de commerce et d'industrie – le travail de l'historien Jean Garrigues s'avère éclairant. De ce point de vue, il est même possible de le présenter comme une forme d'alliance entre la grande bourgeoisie de la banque (incarquée par Léon Say ou Alfred André), la bourgeoisie industrielle (à l'exemple d'Ernest Ferray) et

³⁴⁶ Michael Stephen Smith, *Tariff reform in France, 1860-1900 : the politics of economic interest*, Ithaca-Londres, Cornell University Press., 1980.

³⁴⁷ J. Garrigues, *Léon Say, op. cit.*, p. 221.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 203.

la bourgeoisie intellectuelle (rassemblant publicistes ou avocats éminents, comme Edouard Laboulaye ou Jules Dufaure), une alliance objectivement engagée contre le monde de l'aristocratie associé à la propriété foncière³⁴⁹. Certes, le « Centre droit » inclut un certain nombre de députés possédant un titre marquant une forme d'appartenance au monde de l'aristocratie, et ce bien davantage qu'au « Centre gauche »³⁵⁰. Cependant, le tableau mérite d'être nuancé. D'une part, les liens des personnalités du « Centre droit » avec le monde des affaires sont aussi indéniables – le duc de Broglie n'est-il pas le vice-président de Saint Gobain ? Le duc d'Audiffret-Pasquier un important actionnaire, entre autres, des mines d'Anzin, des Docks et Entrepôts du Havre ? Le duc Decazes, un actionnaire des chemins de fer de Cordoue à Séville ou des Mines de Campagnac³⁵¹? Dans son étude consacrée aux « légitimistes », l'historien Robert Locke souligne combien cette mouvance compte elle aussi des patrons actifs de la grande industrie ou les mines ; s'il est possible de penser que « la bourgeoisie d'affaires la plus dynamique se situe plutôt au Centre gauche » (Jean Garrigues), il paraît pour autant difficile de discerner chez ces chefs d'entreprises « légitimistes » (à l'image de Benoist-d'Azy) une forme de rejet de l'industrialisation de l'économie³⁵². Et puis, nombre de barons de la finance n'ont pas de sympathie pour le « Centre gauche », à commencer par le baron de Rothschild, qui encourage activement les projets de Restauration du roi Bourbon. Enfin, Robert Locke souligne que les « légitimistes français » de l'Assemblée sont pour moitié d'entre eux des nobles, les autres étant plutôt des membres de « la vieille et bonne bourgeoisie » catholique de la province française³⁵³. Les premiers comme les seconds présentent un profil qui les distingue effectivement de la haute bourgeoisie parisienne et des milieux intellectuels de la capitale. Pour autant, les « ducs » du « Centre droit », prêts à céder la couronne à l'héritier bourbon pour permettre le retour de la monarchie, n'ont rien de ces « hobereaux de province » censés former les rangs des « légitimistes » : ce sont des hommes du *grand monde*, très au fait de la vie politique de la capitale, proche des officines du pouvoir.

³⁴⁹ Par exemple : André Granou, *La bourgeoisie financière au pouvoir*, Paris, F. Maspero, 1977.

³⁵⁰ En mars 1872, *Le Figaro* compte 28 membres de la réunion du « Centre droit » possédant un titre, et 11 une particule, sur 174 membres. La proportion est nettement supérieure au sein des groupes situés à « l'extrême-droite » (28 titres, 11 particule, sur 52 membres), à « Droite » (39 titres, 28 particules, 124 membres) ; elle est nettement inférieure au « Centre gauche » (4 titres, 11 particules, 99 membres), et plus encore à « gauche » (un seul député possède un titre, 9 une particule, sur 160 membres) et à « l'extrême-gauche » (aucun parmi les « radicaux »), Robert Locke, *French Legitimists And the politics of moral order in the early third republic*, Princeton, Princeton University Press, 1974, p. 69.

³⁵¹ J. Garrigues, *Léon Say*, *op. cit.*, p.301.

³⁵² *Ibid.*, p. 139.

³⁵³ R. Locke, *French legitimists...*, *op. cit.*, p. 74.

D'autre part, la divergence politique qui caractérise le « Centre » ne saurait faire oublier la proximité des visions du monde entre les membres de ces deux mouvances. Il faut rappeler, à nouveau, que la quasi-totalité des membres de la Chambre partagent un même attachement à défendre l'ordre économique et social, une même croyance aux principes de la liberté économique, une même hostilité à toute réglementation d'inspiration « socialiste ». Même sans violence, la révolte ouvrière leur paraît illégitime : « L'éducation, la presse, la discussion, l'association, voilà les seuls moyens d'éclairer le peuple et de le faire travailler lui-même à l'amélioration de sa condition », rappelle Laboulaye, reprenant le même discours que sous le Second Empire³⁵⁴. Mais bien davantage que les publications des « républicains » de « gauche », celles des « conservateurs », qu'ils se veulent « libéraux » ou non, s'avèrent emprunts d'une crainte profonde à l'égard du « socialisme », et d'une défiance tout aussi forte à l'égard de la « politique démocratique ». De façon générale, le monde intellectuel de l'ensemble des « conservateurs » apparaît à cette époque comme hanté par le sentiment d'une « crise », matérielle et morale qui frapperait la France et ses habitants. Cette crise appelle une réforme des « mœurs » et des institutions politiques : à cet égard, le célèbre ouvrage de Renan, *La réforme intellectuelle et morale de la France* (1871) est un véritable manifeste dont la lecture éclaire les sentiments et les craintes des élites après la défaite face à l'Allemagne et l'épisode de la Commune³⁵⁵. Le projet de création d'une « école libre des sciences politiques », initié par Emile Boutmy, et destiné à « refonder une tête de peuple », s'inscrit dans une telle perspective – parmi les premiers actionnaires, on compte des représentants des différentes fractions des milieux dirigeants, figures du « grand monde », de la haute finance, de la politique, ou du monde intellectuel, que les réseaux de la Société d'économie politique et de la Société d'économie sociale ont contribué à mobiliser³⁵⁶.

Comment expliquer cette division ? Pour Jean-Marie Mayeur, c'est avant tout le facteur religieux qui partage ces deux fractions des milieux dirigeants : « c'est bien sur la question religieuse que se fait la coupure³⁵⁷ », car les uns ne souhaitent pas que l'Eglise imprime son influence sur la société civile, et les autres, au contraire, veulent que l'État fasse respecter l'autorité de l'Eglise et ses valeurs. La sensibilité religieuse – ou si l'on

³⁵⁴ Edouard Laboulaye, *La République constitutionnelle*, 1871, p. 325.

³⁵⁵ Ernest Renan, *La Réforme intellectuelle et morale*, Paris, Perrin (rééd.) 2011, préface de Mona Ouzouf.

³⁵⁶ Dominique Damamme, « Genèse d'une institution scolaire. L'école libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 70-1, 1987.

³⁵⁷ J.-M. Mayeur, *Les débuts*, op. cit., p. 18.

veut l'attitude à l'égard de la « morale traditionnaliste » – définit des rapports au monde qui correspondent à des histoires biographiques différentes : de ce point de vue, on pourrait souligner tout ce qui sépare, d'un côté, cet héritier de la grande aristocratie, le duc Albert de Broglie, au destin heurté par l'avènement du Second Empire qui, cependant, par son engagement de « catholique libéral », s'est doté aux yeux l'opinion d'un *prénom*, et se trouve désormais promu en défenseur du monde catholique, et de l'autre, Léon Say, cet autre héritier, mais lui d'une famille de la grande bourgeoisie, de sensibilité protestante, petit fils du fondateur d'une doctrine moderne et laïque, l'économie politique, homme d'affaires et homme de réseaux devenu le porte-voix des milieux du libre-échange et de la finance. Les « libéraux » du « Centre-gauche » comme Léon Say abhorrent les fulminations de ceux qui, à l'image d'un Veillot, paraissent assumer le projet proprement réactionnaire de *refonder une société* sur le respect de Dieu et de la famille (de l'Eglise, du père, du patron, du notable, du gendarme, etc.), à rebours des bouleversements induits par la Révolution française. Ils se montrent réticents à embrasser le programme de l'« ordre moral » promu par le ministère d'Albert de Broglie. Les attaques répétées des *Débats* en témoignent : « Qu'est-ce qu'il veut dire votre ordre moral ?, s'emporte John Lemoine, au nom de quelle religion, de quel dogme, de quel principe voulez-vous l'imposer ? Qui vous a chargés du soin de notre salut ? Que le gouvernement s'occupe des rues et non pas des âmes, et qu'il se contente de sa besogne déjà suffisante pour ses forces. » (*Journal des Débats*, 7 juin 1873)³⁵⁸. Pour les amis du duc de Broglie, au contraire, c'est précisément *des âmes* que le gouvernement doit *s'occuper*.

Certes, on l'a souligné, les deux fractions de la classe dominante que définissent les catégories d'« aristocratie foncière » et de « grande bourgeoisie libérale » défendent tous deux les valeurs et les institutions « d'ordre » ; seulement les plus « conservateurs » d'entre eux attendent une véritable *remise en ordre* de la société. Pour eux, dans les « errements » qui ont conduit à la guerre, et les « folies » de la Commune, c'est la morale catholique, et la civilisation même, qui ont été atteintes. Or, si les questions de principes politiques (celle du régime politique souhaitable, à savoir la monarchie) revêtent une telle importance, c'est parce qu'elles sont les fondements symboliques de tout un monde, de leurs univers de croyances, de l'aspiration au retour à l'ordre. Si la période du Second Empire avait entraîné un affaiblissement des croyances au retour d'un monarque qui aurait un autre visage que

³⁵⁸ Cité par P. Albert, *Histoire...*, *op. cit.* p. 1124.

celui de l'Empereur, la chute du régime a rendu, à leurs yeux, le retour de la monarchie plus nécessaire que jamais. Mais cet attachement doit être mis en relation avec le fait que cette question se définit *en pratique* comme celle des conditions de la conservation de cet ordre, indissociablement moral et social, pour lequel ils entendent combattre. Pour l'historien Robert Locke, « le facteur le plus important dans leur combat pour préserver l'ordre moral était bien l'Eglise, non la monarchie³⁵⁹ ». La monarchie symbolise un monde qui menace d'être défait par les « républicains » laïques et leur conception d'une école délivrée des tutelles religieuses ; des « républicains », qui plus est, toujours soupçonnés d'être les fourriers des « idées égalitaristes » qui leur paraissent gagner l'esprit des groupes populaires, ouvriers comme paysans. L'enjeu fondamental est donc bien celui de la défense des autorités religieuses, et au-delà des autorités sociales, c'est-à-dire du pouvoir social des *notables*, des conditions sociales de l'exercice de leur pouvoir³⁶⁰. Il conduit à une lutte pour le contrôle de l'appareil d'État de façon à enrayer la menace « républicaine » et à mettre en œuvre cette « réforme intellectuelle et morale ».

b) Anticipations et stratégies politiques

Sans négliger la proximité essentielle des visions du monde qui nourrissent l'opinion politique des milieux dirigeants, et qui correspondent à des réflexes sociaux communs, il est possible de distinguer des attitudes politiques différentes façonnées par des rapports au monde distincts. À cet égard, on a souligné l'importance du facteur religieux pour comprendre les croyances plus spécifiques aux membres qui se reconnaissent de la droite de la Chambre, pour comprendre ce regard très négatif (« pêché », « décadence », etc.) qu'ils portent sur l'évolution « républicaine » de la société et appelant à la « remise en ordre » de celle-ci. On a souligné également que les enjeux de la lutte idéologique et politique intègrent la défense de l'Eglise et de ses valeurs qui, fondamentalement, sont celle des *conditions sociales* du maintien du pouvoir social des *notables* catholiques. Si les prises de position en faveur de la monarchie ou de la République (« conservatrice ») des membres du « Centre droit » ou du « Centre gauche » correspondent à des sensibilités différentes, celles-ci ne sauraient toutefois être appréhendées indépendamment des aléas et des évolutions de la conjoncture politique, c'est-à-dire indépendamment de la façon dont des stratégies politiques se définissent en fonction du regard porté sur les transformations

³⁵⁹ R. Locke, *French Legitimists, op. cit.*, p. 48.

³⁶⁰ Voir Remi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003, notam. p. 215 et s.

de la conjoncture, c'est-à-dire l'évolution possible et probable des rapports de forces politiques et sociaux. L'étude consacrée par l'historien Jean Bouvier à l'évolution des opinions politiques de personnage typique des milieux d'affaires, l'illustre parfaitement³⁶¹. Sur ce plan, le regard porté sur la menace politique que représenteraient les « républicains », et conjointement sur les effets possibles et probables du suffrage universel (masculin), apparaît de première importance. Or, les hommes du « Centre droit », se montrent très « pessimistes », pour reprendre l'expression employée par l'historien Alan Grubb pour qualifier l'attitude du Duc de Broglie³⁶².

Différents épisodes en témoignent. Avant même « l'élection Barodet » qui devait conduire le « Centre droit » à retirer son appui à Thiers, le succès des « radicaux » aux élections partielles du 9 juin 1872 déclenche une peur réelle parmi les « conservateurs ». Le « Centre droit » demande alors au « Centre gauche » de faire alliance avec lui sur « le terrain conservateur », et exige de Thiers une réorientation de sa politique en ce sens. Des démarches sont entreprises auprès du Président, en particulier par Saint-Marc Girardin, une figure du « Centre droit ». Ces démarches suscitent l'ironie de son collègue des *Débats*, John Lemoine :

« On est surpris et on est alarmé de voir le pays, autant qu'il s'exprime dans ces élections partielles, suivre le courant républicain, et on va puérilement porter plainte à M. Thiers de ce que la France a décidément l'air de s'habituer à la république. Pourquoi ne pas s'en prendre à lui de la pluie et de la sécheresse ? » (*Journal des Débats*, 22 juin 1872³⁶³).

Ce sarcasme émanant d'une plume éminente proche du « Centre gauche » – sarcasme qui provoque le départ de Saint-Marc Girardin des *Débats* – témoigne de la distance qui pouvait exister entre les membres du « Centre » dans l'analyse de la situation. Dans ses mémoires, le Duc Broglie rappelle quel était l'état d'esprit de ses amis du « Centre droit ». « Il n'est pas vrai, écrit l'ancien ministre de l'Ordre moral, que la condition que nous mettions à notre appui fût la poursuite d'une restauration ». Selon lui, la « seule condition » était « une rupture franche et irréconciliable » avec « le parti démagogique ». Celle-ci leur paraissait, pour ainsi dire, *vitale*. Car les monarchistes, en cette période, avaient le

³⁶¹ Cf. l'article fondateur de Jean Bouvier : « Aux origines de la Troisième république. Les réflexes sociaux des milieux d'affaires », *Revue historique*, 210, 1953.

³⁶² Alan Grubb, *The politics of pessimism : Albert de Broglie and conservative politics in the early Third Republic*, Newark, University of Delaware press, 1996.

³⁶³ Cité par Laurence W. Wylie, *Saint-Marc Girardin Bourgeois*, Syracuse University Presse, 1947, p. 148.

sentiment « [d'entrer] en plein radicalisme » ; ils étaient persuadés que « les institutions républicaines condamnaient tôt ou tard [la patrie] à une fatale décadence ». De Broglie craignait – anticipait – la défaite prochaine des « conservateurs » : « il me paraissait indubitable que le prochain essai que nous allions faire du suffrage universel tournerait contre les conservateurs³⁶⁴ ». D'où la nécessité d'une politique agressive menée par l'appareil d'État pour combattre, selon une expression de l'époque, « l'invasion légale du radicalisme » – c'est tout l'enjeu du ministère de « l'ordre moral ».

Pour le « Centre gauche », le problème se pose de façon différente. Tous ses membres sont-ils hostiles *par principe* à la monarchie ? Rien ne permet de le penser. Seulement ils jugent le projet de restauration facteur de désordre, dangereux pour l'ordre social, et par conséquent contraire aux intérêts des « conservateurs ». Ils croient en une République qui, parce que fondée sur des institutions « conservatrices », permettrait aux « intérêts légitimes » de conserver leur pouvoir politique, économique et social. Une lettre de Léon Say, envoyée le 2 octobre 1873, rédigée après la démission de Thiers, et destinée à convoquer le groupe du « Centre gauche » (qu'il préside), résume de façon limpide ce point de vue :

« Le Centre gauche n'a pas de répugnance *théorique* pour la monarchie constitutionnelle dont les principes de 1789 seraient la base, mais il a toujours pensé que le seul gouvernement qui convint aujourd'hui à la France était celui qui, en donnant les gages les plus sérieux aux principes d'ordre et de conservation, agiterait le moins le pays et serait le plus éloigné d'être un gouvernement de parti. » (*Journal des Débats*, 03.10.1873)

Durant toute cette période, les publicistes qui se reconnaissent de cette position reprennent le même type d'argument : le projet d'un retour à la monarchie serait une « chimère », et même une illusion dangereuse par les réactions qu'elle susciterait. « Je crois qu'en d'autres pays une monarchie peut donner autant de liberté qu'une république ; mais, à mon avis, la démocratie française ne s'accommodera pas longtemps de la royauté, et je voudrais éviter au pays une nouvelle révolution », explique Laboulaye dans une de ses lettres au *Temps* (le 25.09.1873). La « république » peut permettre de rassembler tous les « conservateurs » et de « jeter les radicaux par-dessus-bord » dit-il³⁶⁵. De même, le jeune député Ernest Duvergier de Hauranne estime que « la république seule peut pacifier les

³⁶⁴ Albert de Broglie, *Mémoires*, Paris, Calmann-Lévy, 1938, tome 2, *resp.* p. 180, 183, 184, 277.

³⁶⁵ Lettre de Laboulaye à H. Langlacé, le 26 septembre 1873, Bibliothèque municipale de Versailles, Correspondance H. Langlacé.

esprits et fermer, comme on dit, l'ère des révolutions », car ce régime représente « le seul instrument de gouvernement dont les partis puissent aujourd'hui se servir, même pour préparer la restauration lointaine de telle ou telle dynastie. » *A contrario*, si la monarchie était à présent rétablie, « les républicains seraient des révolutionnaires » ; il abjure ainsi les « monarchistes » de ne pas « agir comme des révolutionnaires » en agitant cette menace³⁶⁶.

Cette position, qui peut être qualifiée de « pragmatique », est à mettre en relation avec l'évolution des attitudes politiques des « libéraux » sous le Second Empire dans le sens d'une forme de relâchement de l'attachement à la forme monarchique. À la fin des années 1860, la relativisation de la nature du régime par rapport à l'organisation institutionnelle de ce régime constituait un véritable *credo* parmi les libéraux. Cette *humeur* idéologique sied parfaitement à des hommes d'affaires qui, à l'image de Léon Say et ses amis, apparaissent d'abord soucieux d'une stabilité politique permettant d'assurer le développement pérenne des affaires. Cependant, les attitudes des uns et des autres, et donc leurs divergences éventuelles, ne correspondent pas à des doctrines rigides, ni même à des prises de positions tranchées, abruptes, certaines, définitives : il faut au contraire souligner la valse des hésitations, des changements de tactique et d'alliance, des retournements parfois, au gré des inquiétudes, des opportunités, de l'évolution des événements politiques et de la perception des rapports de forces politiques. La ligne politique hésitante de la rédaction des *Débats* illustre parfaitement cette plasticité³⁶⁷. Dans un premier temps, le nouveau directeur Jules Bapst (1830-1893), beau-fils d'Edouard Bertin, se montre peu soucieux de superviser la ligne du journal. La rédaction apparaît divisée : ce n'est véritablement qu'après le départ de Saint-Marc Girardin – accompagné d'autres rédacteurs – que les *Débats* s'affirment, sous la houlette de Léon Say, comme l'organe du « Centre gauche », favorable à la République. Le rédacteur en chef, Gustave de Molinari, est clairement engagé en faveur de la « République modérée ». Parfois, les convictions vacillent : John Lemoine lui-même, la plume qui signe les articles politiques, choisit de rompre avec les « républicains » à l'été 1873 pour embrasser le projet d'une restauration monarchique ; au moins de novembre, il cesse de signer dans ses colonnes. Cependant la ligne politique du journal continue d'osciller entre la tentation du rapprochement avec le « Centre droit » et celle de l'union avec la « gauche » des « républicains ». Impossible conjonction des « Centres » ?

³⁶⁶ Ernest Duvergier de Hauranne, *La république conservatrice*, 1873, p. VI et p. X.

³⁶⁷ P. Albert, *Histoire politique...*, *op. cit.*

c) Les institutions d'une « République conservatrice »

Les divergences d'attitude des « libéraux » s'avèrent donc relever aussi d'une question de stratégie politique. Ces stratégies se définissent en fonction des anticipations de l'évolution de la situation politique, des rapports de forces sociaux et politiques ; elles se définissent aussi, indissociablement, en fonction du rapport particulier des individus de ces groupes à la « politique démocratique », c'est-à-dire leur « rapport aux masses » (Jean Bouvier) et leur façon d'appréhender les effets probables et possibles du suffrage universel (masculin) dans la répartition du pouvoir politique. L'économiste Gustave de Molinari, promu rédacteur en chef des *Débats*, a parfaitement résumé, sur un mode réaliste, le *nœud du problème*, à savoir les craintes des « classes propriétaires » confrontées à la « souveraineté du nombre », et la manière dont les « libéraux » qui se reconnaissent du « Centre gauche » se situent vis-vis de ce problème : pour eux, la solution consiste, pour reprendre ses termes, à « constituer la République de telle façon qu'elle garantisse à la propriété une sécurité au moins égale à celle que pourrait lui procurer la monarchie ou l'empire ». Telle est, en quelques mots, la problématique qui sous-tend tous les écrits des « républicains libéraux » de cette période.

« Les élections du 27 avril [1873] ont eu pour résultat de créer une véritable panique : dans un premier moment d'effarement, la Bourse a baissé de 3 francs, les transactions commerciales se sont ralenties, les commandes faites à l'industrie ont été contremandées ; bref, le capital a eu peur. Que cette frayeur des intérêts ait été exploitée et exagérée, nous en tombons d'accord, mais elle n'a pas été entièrement factice, et, osons le dire, elle avait sa raison d'être sous un régime politique dont le suffrage universel et égalitaire est la base unique.

En effet, « la souveraineté du nombre » librement exercée, sans pression gouvernementale, sans candidatures officielles, comme elle l'est aujourd'hui et comme elle doit l'être toujours, sous peine d'être faussée et corrompue, ne protège point suffisamment la propriété. Dans un pays où la souveraineté appartient exclusivement au nombre, les classes propriétaires, entre les mains desquelles se trouve concentrée la plus grande partie du capital de la nation, courent le risque d'être livrées à la merci des classes non propriétaires, numériquement plus fortes. On conçoit fort bien que cette perspective les épouvante, surtout en présence de l'infiltration progressive des doctrines socialistes dans les couches inférieures de la population.

Aujourd'hui, les classes propriétaires conservent encore la majorité dans la représentation nationale ; elles n'ont donc rien à craindre pour le moment, mais leur sécurité est précaire comme la majorité sur laquelle elle se fonde. Du jour au lendemain, le gouvernement peut tomber aussi légalement que possible, en vertu du jeu naturel des institutions actuelles, entre les mains d'une majorité

radicale. Voilà ce qu'elles craignent et ce qu'elles n'ont pas tout à fait tort de craindre. Ce n'est pas, on l'a dit avec raison, la république qui leur fait peur, c'est «la Commune légale».

Eh bien, ce risque que la souveraineté du nombre fait courir aux classes propriétaires, elles ne peuvent le supporter, et elles ne le supporteront pas. En disant que «la République sera conservatrice ou ne sera pas», M. le président de la République n'a pas simplement exprimé une opinion, il a constaté un fait. Pour le capital, la sécurité est une question de vie ou de mort, et le capital est assez fort pour renverser tout gouvernement qui ne lui garantirait pas la protection à laquelle il a droit.

Il s'agit donc de constituer la République de telle façon qu'elle garantisse à la propriété une sécurité au moins égale à celle que pourrait lui procurer la monarchie ou l'empire³⁶⁸. »

Ce n'est donc pas la « République démocratique », encore moins la « République sociale », que défend de Molinari. Mais bien un régime qui « s'appliquerait à remettre le pouvoir aux plus capables et à préserver la propriété de toute atteinte », tout « en accordant néanmoins aux plus obscurs citoyens leur part légitime d'influence dans la gestion des affaires publiques » – un régime qui, certes, reconnaît le suffrage universel (masculin) et la participation des masses, mais dans lequel l'influence des « plus capables » et de ceux qui possèdent serait prédominante. Cette « république tempérée » – Laboulaye parle de « République constitutionnelle » – serait pour lui « la meilleur sauvegarde contre toute espèce de domination tyrannique, à commencer par celle du nombre³⁶⁹ ».

L'évocation de la crainte des « classes propriétaires » à l'égard du suffrage universel (masculin), à laquelle se mêle une hostilité profonde, n'est pas une exagération du publiciste : elle imprègne véritablement toute la littérature « conservatrice » de l'époque. Des travaux d'historiens ou de juristes ont bien montré toutes les réactions passionnelles qu'il pouvait susciter parmi les conservateurs, et détaillé les propositions de réforme institutionnelle imaginées pour le « réguler »³⁷⁰. Cette crainte imprègne les discussions relatives à l'organisation des pouvoirs publiques tenues par les membres de la fameuse « Commissions des Trente », présidée par le juriste et économiste Anselm Batbie

³⁶⁸ Gustave de Molinari, *La république tempérée*, 1873, p.1-2.

³⁶⁹ Gustave de Molinari, « La question constitutionnelle. Les conditions d'existence de la République », *La Revue des deux Mondes*, 15 janvier 1873, p.455.

³⁷⁰ Raymond Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, chapitre 3. Pierre Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, Folio (1992), 2001 ; Georges Ferrière, « La loi électorale du 30 novembre 1875 : la difficile confirmation du suffrage universel », dans Association française des historiens des idées politiques (éd.), *Le concept de représentation dans la pensée politique : actes du colloque d'Aix-en-Provence (mai 2002)*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2003, p. 421-447.

– et dominée par les hommes « de droite », malgré la présence de quelques personnalités du « Centre gauche » comme Laboulaye³⁷¹. Ces débats éclairent une question essentielle, à savoir l'absence de remise en cause du suffrage universel (masculin) dont les « conservateurs », pourtant, ne cessent de déplorer l'inanité et le danger. La raison essentielle tient à ce que les « conservateurs » considèrent que le suffrage universel est désormais « entré dans les mœurs » et que sa remise en cause représenterait un danger pour l'ordre social. Laboulaye tente de convaincre en ces termes son ami Langlacé :

« Je conçois que vous ayez quelque peine à avaler la pilule du suffrage universel, elle est amère pour d'autres que pour vous [...] Les grands hommes de 1848 nous ont fait cadeau de cette unique de Nessus ; il est trop tard pour l'arracher ; toute la question est de trouver le moyen de vivre avec elle. Problème difficile, mais qui peut-être n'est pas impossible à résoudre, avec de bonnes écoles et un gouvernement vigoureux³⁷². »

Certains publicistes « libéraux » considèrent le suffrage universel (masculin) non seulement comme un acquis, mais aussi comme un instrument qui s'avère utile et profitable aux « intérêts conservateurs ». Ernest Duvergier de Hauranne continue ainsi d'argumenter en ce sens, comme il le faisait dans ses publications parues sous le Second Empire: non seulement, écrit-il, « on ne supprime pas, par un article de loi, une institution qui a vingt-cinq ans d'existence », mais « le suffrage universel a le goût de la politique modérée » et « il a été presque toujours un instrument d'ordre »³⁷³.

Dans le rapport final des travaux de la Commission des Trente, présenté par Batbie à l'Assemblée, toutes les propositions sophistiquées débattues pendant des semaines par ses membres ont été écartées au profit d'une poignée de mesures restrictives³⁷⁴. En fait, le salut doit venir de l'institution d'une deuxième chambre dont les membres appartiendraient aux élites, et qui aurait pour fonction de contrebalancer le pouvoir du suffrage universel (masculin). Tous les « conservateurs » s'accordent sur cette exigence – que les « républicains » finiront par accepter. En particulier, les publicistes « libéraux » qui se reconnaissent du « Centre gauche » en font le point clef du système institutionnel d'une

³⁷¹ Nous avons engagé à ce sujet une recherche portant sur les débats menés au sein de cette Commission, qui n'ont suscité que très peu de travaux, excepté l'article de Julien Feydy, « Les commission des Trente et la loi constitutionnelle du 24 février 1875 », *Politique*, 1966, p. 5-69.

³⁷² Lettre de Laboulaye à H. Langlacé, le 18 mai 1873, Bibliothèque municipale de Versailles, Correspondance H. Langlacé.

³⁷³ E. Duvergier de Hauranne, *La république conservatrice*, op. cit., resp. p. 252, 254, 256.

³⁷⁴ Le rapport a été publié dans les *Annales de l'Assemblée nationale*, t. 34, annexe n°2320 à la séance du 21 mars 1874.

« République conservatrice » ; ou, pour le dire autrement, la condition nécessaire – mais non suffisante – pour que ce régime soit en mesure de « garantir à la propriété une sécurité au moins égale à celle que pourrait lui procurer la monarchie », selon la formule de Molinari. Toute cette littérature désigne ainsi le Sénat comme un « rempart contre la démagogie » (Laboulaye), un « pouvoir modérateur » : « Avec le frein d'une seconde chambre, les conservateurs n'auront plus besoin de chercher, dans une restriction du droit de suffrage, une sûreté contre les excès d'une assemblée qui ne sera plus omnipotente », résume Duvergier de Hauranne ³⁷⁵. Sa fonction est de « tempérer » l'élément « démocratique » du système politique (la chambre dite populaire) par l'introduction d'un élément « aristocratique » ³⁷⁶. Les projets de Restauration compromis, Albert de Broglie fait donc de l'institution d'un Sénat l'instrument clef destiné à préserver le pouvoir social des couches dirigeantes dont il se veut le représentant ³⁷⁷. Le débat – très technique – porte alors surtout sur les modalités d'élection de ce Sénat ³⁷⁸. L'autre condition pour organiser une République « modérée », c'est l'institution d'un « exécutif fort », c'est-à-dire capable en s'appuyant sur la « Chambre haute » de dominer la Chambre basse – d'où la question essentielle dans les discussions du pouvoir de dissolution de la Chambre populaire. D'une certaine façon, ce que les partisans de Mac-Mahon et du Duc de Broglie craignaient par-dessus-tout, c'est un régime parlementaire évoluant en « régime d'assemblée » – une crainte que partagent les « libéraux » du « Centre gauche ».

d) Un compromis : la « Constitution » de 1875.

Les « lois constitutionnelles » de 1875³⁷⁹ – rétrospectivement désignées en « Constitution » de la Troisième république – ont fait l'objet de diverses reconstructions intellectuelles qui, en se référant à certaines œuvres réputées décisives des publicistes « libéraux » du Second Empire, dont les ouvrages de Prévost-Paradol et du duc de Broglie père, visent à en dégager un sens général, philosophique, idéal, celui d'une une forme de

³⁷⁵ E. Duvergier de Hauranne, *La république conservatrice*, op. cit. p. 250.

³⁷⁶ par exemple Edouard Laboulaye, « La question des deux chambres », *la Revue des Deux mondes*, 1^{er} juin 1871.

³⁷⁷ A. Grubb, *The politics of pessimism*, op. cit., chap. X.

³⁷⁸ Voir en particulier, Jean-Paul Marichy, *La deuxième chambre dans la vie politique française*, Paris, LGDJ, 1969, chapitre. II.

³⁷⁹ Il s'agit des trois « lois constitutionnelles » organisent le régime républicain : la loi du 24 février 1875, sur l'organisation du Sénat ; la loi du 25 février 1875, sur l'organisation des pouvoirs publics ; la loi du 16 juillet 1875, sur les rapports entre les pouvoirs publics. Notons que d'autres lois ont également leur importance, telle celle du 12 juillet 1875 relative à l'enseignement supérieur, et surtout la loi électorale du 30 novembre 1875 qui confirme l'adoption du scrutin uninominal.

compromis entre la « démocratie » et le « libéralisme »³⁸⁰. Empruntées d'un certain biais téléologique³⁸¹, les analyses qui restituent ce compromis au niveau des idées et des explications idéalistes sont portées à minorer à la fois le processus de négociation, avec ses rapports de forces et ses luttes contingentes, et le caractère provisoire, pour ainsi dire ouvert, de son résultat. De même, cette manière de reconsidérer ces événements du point de vue de leur résultat conduit à faire de « l'amendement Wallon » – du nom d'Henri Wallon (1812-1884), professeur, parlementaire du « Centre droit », érigé en « père fondateur » de la République – le grand symbole de l'acceptation de la République par l'Assemblée et, derrière elle, par la France entière³⁸². En réalité l'amendement n'est qu'un épisode dans une série de glissements des rapports de forces et de négociations ayant aboutis au vote de ces « lois constitutionnelles » – c'est-à-dire, en fait, à une transaction qui laissait le jeu ouvert à une possible Restauration. Ce n'est, en effet, rappelons-le, qu'après les législatives de 1876 et la crise de 1877 que ce « code de bonne conduite entre représentants divisés par leurs perspectives antagonistes », selon l'expression du politiste Bernard Lacroix, va devenir un « monument » parlementaire et républicain³⁸³.

La possibilité d'une entente autour d'une formule de gouvernement conforme aux attentes des milieux dirigeants – certes reconnaissant la forme « républicaine », mais non la « République démocratique », au sens que l'on donnait alors à ce mot – s'affirme dans une conjoncture où les clans politiques en concurrence, en particulier les deux « Centre », sont amenés à inventer une position de compromis qui implique de concéder pour ne pas devoir tout céder. Différents facteurs mériteraient d'être détaillés : d'abord, la chute brutale de l'espérance d'un retour à la monarchie provoquée par l'intransigeance du compte Chambord ; la dissolution de la majorité conservatrice du fait de mésententes entre la droite et le « Centre droit », que renforce la stratégie d'alliance du « Centre gauche » avec « la gauche » ; le contexte d'inquiétude immédiate produit par l'élection d'un ancien bonapartiste (le 24 mai 1874), et surtout l'essoufflement des stratégies d'attentes menées

³⁸⁰ Antoine Schwartz, « La pensée politique des libéraux du Second Empire a-t-elle 'inspiré' les lois constitutionnelles de 1875 ? », in F. Audren, J.-L. Halpérin, A. Stora-Lamarre (dir.) *La République et son droit*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2011.

³⁸¹ Voir à ce sujet, Roger Chartier, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 2000.

³⁸² Contingence parfois cruelle, c'est Laboulaye qui a manqué d'entrer dans « l'Histoire » en proposant la veille un amendement au contenu et à l'implication presque identiques, mais rejetée de peu (359 voix contre 336). « L'amendement Wallon », devenu article 2 de la loi du 25 février 1875, a été adopté en première lecture le 30 janvier 1875 par 353 voix contre 352.

³⁸³ Bernard Lacroix, « Le politiste et l'analyse des institutions », in B. Lacroix et J. Lagroye (dir.), *Le président de la République, usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, p.73.

par la « Droite » face au risque de dissolution de la Chambre si ces *atermoiments* se prolongent – la majorité des membres de la Chambre craint de devoir remettre le mandat à la nation sans avoir organisé « correctement » le régime ; enfin, et plus généralement, l'inquiétude des milieux d'affaires qui souhaitent une stabilité politique. Le vote des « lois constitutionnelles » est lui-même le résultat d'une négociation complexe³⁸⁴ ; au ballet des votes et des alliances se mêlent des manœuvres politiques et parlementaires, des discussions en coulisses, y compris au plus haut niveau – Mac Mahon reçoit les délégations du « Centre » en décembre et janvier. La question de la révision possible de ces lois constitue un enjeu essentiel. On le sait, c'est finalement le basculement en faveur de la République d'un groupe d'homme du « Centre droit », formé autour de Léonce de Lavergne, qui permet d'obtenir la majorité – le duc Decazes en fait partie – et par le vote de ces lois de reconnaître la République. En revanche, pour « la Droite », ce chemin de la République, quand bien même incontournable, n'en continue pas moins d'apparaître comme « la première étape vers le jacobinisme radical et sectaire » (*Journal des Débats*, 01.01.1875). Malgré le vote de ces lois, la bataille engagée contre la « République aux républicains » n'a pas cessé.

Les événements qui ont suivi le vote des « lois constitutionnelles » ont bouleversé les attentes et les aspirations des « conservateurs » à l'égard de l'établissement (sous leur contrôle) d'une « République conservatrice ». La nouvelle alliance des « Centres » formée au printemps 1875, que manifeste le gouvernement dirigé par Louis Buffet intégrant des figures du « Centre gauche » (Jules Dufaure, ministre de la justice, Léon Say, ministre des finances) et du « Centre droit » (Louis Decazes, ministre des Affaires étrangères, Henri Wallon, ministre de l'instruction publique) s'effrite rapidement. Lors des nominations au Sénat, les hommes du « Centre droit » essuient une défaite blessante³⁸⁵. Puis, en dépit du retour au scrutin uninominal et de la pression exercée par Buffet sur l'administration et les électeurs, les « républicains » remportent la victoire lors des scrutins des 20 février et 5 mars 1876 – Buffet se voit battu dans les 4 circonscriptions où il s'était présenté, et donc laisse sa place à Dufaure, homme du « Centre gauche ». L'affrontement entre « républicains » et « conservateurs » se cristallise autour du ministère dirigé par Jules Simon, qui dure du 12 décembre 1876 au 16 mai 1877 – ministère qui intègre des figures du « Centre gauche » comme Louis Martel (ministre de la justice), Léon Say (ministre des finances), William Waddington (ministre de l'instruction publique). La « crise du 16 mai 1877 », marquée par la

³⁸⁴ Voir la restitution pointilleuse de ces négociations du point de vue du « Centre gauche » par Jean Garrigues (*Léon Say...*, *op. cit.*, p.476 et s.).

³⁸⁵ Alain Corbin, Jean-Marie Mayeur, Arlette Schweitz (dir.), *Les immortels du Sénat, les cent-seize inamovibles de la Troisième république*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 ; notamment la contribution de Jean-Marie Mayeur, « Naissance des inamovibles » (p. 15 et s.).

démission de Jules Simon provoquée par le président Mac-Mahon, et son remplacement au ministère par De Broglie, ouvre la voie, après la dissolution de la chambre, à un bras-de-fer intense, finalement tranché dans les urnes, lors des élections législatives des 14 et 28 octobre 1877 qui marquent, au terme d'une campagne très agitée, une nouvelle victoire des « républicains ». Tenté de dissoudre une nouvelle fois la chambre, le président Mac-Mahon se soumet finalement – Jules Dufaure est appelé pour la 5^e fois à former un ministère – et adresse un message solennel au parlement le 14 décembre 1877 dans lequel il reconnaît le caractère parlementaire de la République, l'indépendance et la responsabilité du ministère. L'exercice du droit de dissolution est appelé à tomber en désuétude³⁸⁶.

« L'Union libérale » trouve peu de place dans l'histoire écrite par les vainqueurs. Les rapprochements entre « républicains » et « monarchistes » opérés à cette époque s'y trouvent comme effacés. Les « opportunistes », en guise de justification de leur évolution politique, réinterprètent leur prise distance avec les traditions passées de l'engagement républicain dans les termes d'un clivage de génération (« jeunes » contre « anciens ») et d'une opposition entre l'échec des utopies de « 1848 » et la réussite d'un « républicanisme de raison » en mesure, lui, d'instituer une République stable et durable³⁸⁷. *A contrario*, les relations nouées à l'époque de « l'Union libérale » se trouvent évoquées en filigrane dans les récits, pourrait-on dire, des « perdants » de cette histoire, sous le registre de la dénonciation. C'est Prosper-Olivier Lissagaray, le socialiste révolutionnaire, qui dénonce dans son histoire de la Commune les accointances des « parlementaires de gauche » avec Thiers, et leur commune hostilité aux « socialistes » et « révolutionnaires »³⁸⁸. C'est Albert de Broglie, l'homme de « l'ordre moral », qui rappelle dans ses mémoires comment Thiers « contracta, dans cette intimité avec la gauche, des liaisons compromettantes dont il n'a pu se dégager plus tard, et qui ont beaucoup contribué à l'écarter de la ligne conservatrice, que tout son passé lui commandait de suivre³⁸⁹. »

³⁸⁶ Willy Pelletier, « La crise de mai 1877. La construction de la place et de la compétence présidentielle », in *Le président de la République, op.cit.*, chapitre 2.

³⁸⁷ Sylvie Aprile, « 'Qu'avons-nous fait, nous les purs ?' Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, n°56, 2001.

³⁸⁸ Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871, 1876* (réédition : Paris, La découverte, 2005).

³⁸⁹ Albert de Broglie, *Mémoires, 1825-1870*, Paris, Calmann-Lévy, vol. 1, 1938, p. 321.

Au tournant des années 1880, la « République » présente un goût amer pour nombre de ceux qui se désignaient en « libéraux » sous le Second Empire. Si le « Centre droit » subit les conséquences de sa défaite de 1877, jusqu'à la fin des années 1870, le « Centre gauche » parvient à conserver une influence sur le gouvernement³⁹⁰. La décennie suivante, en revanche, marque le déclin de cette influence. De nouveaux hommes issus de la « gauche », ceux qui étaient désignés jadis comme des « démocrates », prennent la direction du gouvernement. Certes, l'irruption des « couches nouvelles » dans la vie politique ne chasse pas du pouvoir politique la « grande bourgeoisie », mais les manières de faire de la politique évoluent sensiblement. Surtout l'offre politique et les luttes parlementaires se redessinent progressivement autour de configurations nouvelles dans lesquelles le « Centre gauche » n'a plus le rôle de pivot de la vie politique française. Et si la politique des « républicains » en matière d'affaires économiques et sociales peut susciter des inquiétudes, bien qu'elle se conforme strictement aux canons de « l'ordre libéral » – d'ailleurs aucune loi sociale n'est votée avant le tournant du siècle –, leur action en d'autres domaines, en particulier celui éducatif, est perçue avec une très forte hostilité. Les anciens partisans d'une « République conservatrice » paraissent glisser vers la droite à mesure que la République des « républicains » s'impose. Le sénateur Laboulaye déplore ainsi en ces termes caractéristiques l'évolution politique de son pays :

« La France me fait l'effet de s'en aller à la dérive ; on retourne à la centralisation avec une folie toute française. A l'État dix milliards de travaux publics, pour favoriser le crédit public et l'initiative privée ; à l'État un milliard d'écoles, pour encourager l'esprit communal, la magistrature menacée dans son indépendance, les catholiques insultés et troublés dans leur foi. Si tout cela est de la liberté, je demande qu'on me ramène à la restauration... [...] Qui donc nous donnera le parti des honnêtes gens, des vrais libéraux, de ceux qui veulent la liberté pour tout le monde³⁹¹ ? ».

Le professeur de droit se sent désormais appartenir à un autre monde, celui du passé ; l'aura de son univers intellectuel, celui de l'Institut, s'effrite à mesure que s'affirme l'autonomie de l'Université et que se développent les recherches nouvelles. En particulier, le modèle d'excellence du publiciste-homme d'État disparaît peu à peu de l'horizon universitaire. Comme l'explique l'historien Christophe Charle, à propos des professeurs de

³⁹⁰ Dufaure dirige le gouvernement de décembre 1877 à janvier 1879, et William Waddington (1826-1894) lui succède de février à décembre 1879 – Léon Say, l'homme de la continuité, demeure à la tête du ministère des finances durant les deux ministères.

³⁹¹ Lettre datée du 6 sept. 1882, destinataire inconnu. Bibliothèque municipale de Versailles, Panthéon Laboulaye.

la Sorbonne, « les exigences nouvelles de la carrière universitaire deviennent incompatibles avec la politique active. Le changement du système politique intervient aussi. La notoriété intellectuelle et la fréquentation des hautes sphères, qui allaient de pair avec le professorat en Sorbonne, sont de moins en moins convertibles en capital politique à l'époque du suffrage universel et du déclin de la vie de salon », c'est-à-dire dans une période où la carrière politique implique davantage l'investissement politique au niveau local³⁹². Cependant, les publicistes « libéraux » trouvent désormais à s'investir dans cette « nébuleuse réformatrice » qui s'emploie, à la fin du siècle, à repenser la question sociale³⁹³, et celle également des institutions politiques – la « crise du parlementarisme » devient ainsi un thème central de la littérature traitant de questions constitutionnelles et politiques, retraduisant sous la forme sophistiquée du droit ou de la « science politique », une déploration collective du « glissement démocratique » du pays³⁹⁴.

³⁹² Christophe Charle, « La faculté des lettres de Paris et le pouvoir (1809-1906) », in Ch. Charle, R. Ferré (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur en France au 19e et 20e siècles*, Paris, Ed. CNRS, 1985, p.159.

³⁹³ Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Ed. EHESS, 1999.

³⁹⁴ Dominique Damamme, *Le thème du déclin du régime parlementaire sous la monarchie de Juillet (1830-1848) et au début de la IIIe République (1875-1914)*, Mémoire DES (dir. M. Duverger), Paris 1, 1972 ; Marie-Joëlle Redor, *De l'Etat légal à l'Etat de droit. L'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française, 1879 –1914*, Paris, Economica, 1992.

CONCLUSION

« Pour les conservateurs, je suis un démocrate, et ils ont raison ; pour les démocrates, je suis un conservateur, et ils n'ont pas tort. Ne serait-ce pas parce que les deux choses se concilient parfaitement ? »

Edouard Laboulaye (*Questions constitutionnelles*, 1872).

1. Une mobilisation portée par une minorité « éclairée »

Notre recherche a pris le parti de ne pas considérer « l'Union libérale » comme un événement mineur et anecdotique – une simple alliance électorale, précaire et opportune, dictée par les aléas de la conjoncture politique – mais bien comme un point d'entrée pour étudier les « libéraux » et comme le révélateur de phénomènes plus profonds. Pour rendre compte de cette mobilisation, en expliquer les logiques et la signification, notre recherche s'est appuyée sur un travail d'enquête approfondi. Celui-ci a pris la forme d'une étude des groupes et acteurs qu'elle implique, de leurs trajectoires, des univers dans lesquels ils s'inscrivent, et ce de façon à cerner les raisons de leur engagement, à comprendre les conceptions qui les guident ; de façon, également, à réinscrire leurs prises de positions dans le cadre des dynamiques idéologiques du Second Empire, en relation avec ceux de groupes ou d'acteurs concurrents. Á rebours de la vision enchantée établie par les protagonistes eux-mêmes, parfois ratifiée par l'historiographie, cette recherche aboutit à montrer que cette mobilisation, à la fois politique et intellectuelle, menée sous le drapeau universaliste des « libertés », peut être analysée comme une entreprise de conquête du pouvoir d'État par des groupes qui, appartenant à la bourgeoisie des « capacités », se trouvaient exclus des voies d'accès aux positions de pouvoir centrales. L'étude de « l'Union libérale » éclaire ainsi le moment d'une lutte interne au champ du pouvoir, cet espace structuré de positions où s'affrontent les dominants des différents champs¹.

L'expression d'« Union libérale » fait référence à une mobilisation politique et intellectuelle nouée au tournant des années 1860 autour d'un mot d'ordre de dépassement

¹ Pierre Bourdieu, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989.

des anciens clivages politiques. Cette mobilisation apparaît initialement portée par des individus qui n'ont jamais exercé de responsabilités politiques mais qui accèdent sous le Second Empire à une forme de reconnaissance publique. À partir de la fin des années 1850 se détache en effet des univers de la presse, du barreau et du professorat de la capitale, une cohorte de personnalités qui s'emploie à reconstruire une « opposition » au régime et à rénover les classements et les conceptions politiques héritées du passé. Ces personnalités ont en commun leur jeunesse (être nés après 1820), leur capital culturel important – très instruites, elles ont suivi des études supérieures –, d'être acquises aux valeurs héritées de la Révolution française, et d'être issues des couches favorisées de la société. Tous appartiennent à des univers à la fois distincts mais connexes dans le petit monde de la capitale. Ces univers, ceux des professions libérales et intellectuelles, ont conquis par le passé une certaine marge d'autonomie, et demeurent sous l'Empire traversés par des luttes qui visent à conserver – si ce n'est à renforcer – une indépendance très directement mise en cause par le nouveau régime. Tous ont ainsi été amenés à subir dans leur vie personnelle le pouvoir intrusif de l'administration et parfois à supporter des mesures de répression violentes ou vexatoires (interruptions de carrière, procès public, peines de prison, etc.). Ces expériences constituent autant de ruptures dans leurs trajectoires biographiques qui nourrissent chez eux des dispositions à la contestation.

La tentative du pouvoir impérial de régenter leurs univers d'appartenance les conforte, en outre, dans l'idée que le régime rejette leur intelligence. Comme les anciennes « élites » de Juillet déchuées du pouvoir, les tenants de « l'Union libérale » perçoivent l'Empire comme un régime dirigé par un aventurier bohème, devenu autocrate, parvenu par la force à instituer « un gouvernement de paysans, de curés et de soldats ». Ce gouvernement célèbre peut-être les hommes d'affaires mais leur paraît mépriser l'élite « éclairée ». L'adversaire désigné (et commun) devient ainsi tout autant le régime « autoritaire », identifié à la personne de l'Empereur, à ses ministres et aux autres hauts dignitaires de l'État, qu'une Eglise hostile aux valeurs de la Révolution française et qui prétend étendre la mainmise de ses institutions sur l'ensemble de la société (et en particulier sur le système éducatif). Par delà leurs différences, ces individus partagent des répulsions, mais aussi des attirances communes : notamment une fascination certaine pour le jeu parlementaire, ses joutes oratoires et ses distinctions, qui se double d'une méfiance tout aussi appuyée pour l'action de rue et les positions perçues comme « extrêmes » (celles des « socialistes », des « jacobins », etc.). Dans une période où les repères idéologiques

apparaissent brouillés, ces opposants ne se veulent ni vraiment « républicains », ni vraiment « monarchistes », mais « démocrates » et/ou « libéraux ». Parmi les promoteurs de « l'Union libérale », très rares sont ceux, à l'exemple d'Auguste Nefftzer, qui ne se seront jamais candidats à la députation. Pour ces prétendants aux carrières politiques, l'investissement dans les rangs de l'opposition constitue à la fois le vecteur d'une reconnaissance professionnelle et le moyen d'acquérir un crédit politique susceptible d'être engagé ensuite lors d'une élection. Parce que cet engagement présente des risques, et s'avère même audacieux sous un régime « autoritaire », ils sont portés à considérer leur action à la façon d'une avant-garde cherchant à « réveiller l'opinion ».

L'avènement de l'Empire bouleverse la structure de la compétition politique : tandis que le mouvement « républicain » subit une répression sévère, qui le prive de son aile « démocrate-socialiste », les anciennes élites associées au régime de Juillet se trouvent évincées du pouvoir et soumises à l'opprobre. Le système de la candidature officielle, que renforce l'interdiction de toute forme d'organisation politique et d'expression d'opinion « dissidente », entrave très fortement les chances d'accès aux positions de pouvoir politique pour ceux qui refusent de se rallier au nouveau souverain. Cependant, ce système apparaît de plus faible portée dans les grandes villes, et notamment dans la capitale – là où seront élus les premiers candidats hostiles au gouvernement. Face à un Empire jouissant d'une popularité réelle, qui s'appuie sur un système de « compression » de la vie publique, la reconquête politique semble passer aux yeux des plus hardis par l'association de personnalités et d'institutions tels que les journaux appartenant à des réseaux politiques distincts et susceptibles de s'adresser à des couches différentes de l'électorat. Du fait de l'interdiction des clubs, comités et autres associations, ils occupent une position centrale dans le travail de mobilisation et de définition des enjeux politiques.

Dès la fin des années 1850, la mobilisation politique est initiée par de jeunes avocats et publicistes qui contestent l'attitude de retrait – et le refus d'entrer au Corps législatif – encore défendus par les « puristes » de leur mouvance. Cette mobilisation conduit à l'élection de trois « nouveaux venus » et de deux « anciens » : éloignés des visions « utopiques » associées à « 1848 », ils acceptent de prêter serment et de situer leur action dans le cadre strictement parlementaire. Toutefois, ce n'est que lors des élections législatives de 1863 que « l'union libérale » devient une stratégie revendiquée comme telle. Elle se trouve légitimée par une coalition de journaux qui entreprennent de l'imposer en

« mot d'ordre » d'une opposition qui serait rassemblée au-delà des frontières politiques héritées du passé et des clivages qui la divisent.

Sans qu'il ne se forme jamais de « parti de l'opposition » en tant qu'organisation structurée, il se constitue progressivement une « coalition » d'opposants – selon la terminologie employée par le gouvernement – rassemblant nombre des personnalités en vue de l'époque (anciens hommes d'État, membres du Corps législatif, publicistes ou avocats). Cette « coalition » est rendue possible par l'existence de multiples cercles de sociabilité professionnelle et mondaine formés au sein de l'Université, de l'Institut, du monde des revues et la presse, des associations d'avocats, des sociétés savantes, des couloirs du Corps législatif, et en particulier par l'entremise des salons politiques. Dans ces lieux « passerelles », où se nouent des relations – parfois des amitiés – et des rapprochements, les antagonismes politiques se trouvent atténués au profit d'une ouverture politique assumée. Des personnages clefs, tel Jules Simon, qui de part leur trajectoire appartiennent à des univers sociaux et politiques séparés, établissent des connexions entre les différents milieux de l'opposition. Ces proximités sociales et idéologiques favorisent l'émergence d'une « communauté de vues » et la constitution de mobilisations en faveur de « causes » communes (à l'exemple de la « décentralisation ») qui agrègent des personnalités associés à différents réseaux politiques, plus ou moins structurés (les « fidèles » de la famille d'Orléans, le « jeune barreau », les « catholiques libéraux », etc.).

La revendication des « libertés » (liberté en matière de presse, de réunion et d'association, en matière électorale, mais aussi rétablissement du rôle du parlement, de l'autonomie de la commune, et protection des droits civiques) apparaît alors comme le ciment de cette « union » – un terrain d'entente *a minima* pour des individus que tout oppose à d'autres égards. Sous un régime « autoritaire », l'absence des « libertés » se trouve au centre des préoccupations de ceux qui refusent de s'en accommoder : la « Liberté » devient une cause morale ou méta-politique. Mais la satisfaction de ces revendications se trouve aussi posée publiquement comme la condition d'un retour possible de « la confiance » – c'est-à-dire d'un ralliement.

Le thème de « l'Union libérale » correspond à une humeur idéologique très caractéristique d'une période où l'association de mots « démocratie et liberté » s'impose en lieu commun du débat politique. Nombre d'écrits politiques proposés par des publicistes qui se désignent en « libéraux » entreprennent alors de rénover les conceptions politiques

héritées du passé dans le but d'affirmer un « libéralisme démocratique » – l'expression est rarement employée à l'époque – ou plutôt une conception « libérale » du gouvernement en « démocratie ». Par delà leur diversité, ces travaux présentent une certaine inspiration commune en ce qu'ils retraduisent les préoccupations similaires d'auteurs confrontés à l'évolution « démocratique » de la société, au brouillage des repères idéologiques, au retour possible – et toujours craint – d'une contestation des fondements de l'ordre social. À la différence des doctrines « libérales » antérieures, ce libéralisme rénové prend acte de l'existence du suffrage universel (masculin) et imagine par quels moyens le « réguler » ; il concentre son attention sur la justification théorique des limites de l'intervention de l'État dans l'ensemble des domaines de la vie sociale ; enfin, il s'emploie à relativiser l'importance des questions de régime au profit d'une réflexion sur le cadre institutionnel en mesure de préserver l'autorité des élites, malgré le suffrage universel (et en particulier de protéger de l'ostracisme les élites dites « éclairées »). Ce cadre institutionnel serait celui d'un gouvernement parlementaire « libéral » capable de résoudre les conflits qui traversent les milieux dirigeants en organisant la rotation régulière des équipes dirigeantes, sous le contrôle de « l'opinion » – c'est-à-dire de ceux qui la font, à commencer par les journaux. Ce travail théorique se définit en relation avec des projets idéologiques concurrents, qui expriment des sensibilités et des intérêts divergents, mais avec lesquels il partage aussi nombre de croyances communes.

Cette entreprise de redéfinition des clivages politiques a-t-elle échoué ? Sur le plan électoral, son succès apparaît pour le moins incertain aux élections de 1863, dans son application comme dans ses résultats – en particulier pour les candidats identifiés publiquement par le stigmata « d'orléaniste ». Néanmoins, le thème de la reconquête des « libertés » s'impose très vite au centre du débat politique. Sans doute parce que la minorité qui organise « l'opposition », dotée collectivement de ressources significatives, se trouve en mesure d'influer sur la construction du débat idéologique. Mais c'est aussi parce que ce thème fait écho à des attentes diffuses dans la société, et rencontre une audience croissante auprès de segments de la population exaspérés par l'intrusion du pouvoir administratif, ou mécontents des politiques menées par le gouvernement. Cependant, la stratégie de « l'Union » achoppe véritablement sur les recompositions qui interviennent à partir de la fin des années 1860, qui conduisent à une polarisation nouvelle de la compétition politique. Tandis que la nouvelle législation sur la presse permet l'exposition de nouveaux journaux agréant une population de publicistes enclins à radicaliser la

contestation du régime, celle sur les réunions libère une parole très critique de l'ordre social. L'inquiétude est d'autant plus vive au sein des élites qu'émerge un mouvement ouvrier très revendicatif. Le langage comme les postures qui étaient celles des porte-voix de « l'opposition » subissent ainsi une dévaluation notable, visible lors des élections au Corps législatif de 1869. Ces élections marquent à la fois une intensification très nette de la compétition politique, et un bouleversement de l'offre politique. D'une part, s'affirment sur la scène électorale des candidatures « démocrates » qui refusent « l'union libérale », prétendent incarner une opposition plus « affirmée » au régime, et proposent un programme de revendications plus « avancé » – à l'image des deux figures du « jeune barreau », Léon Gambetta et Jules Ferry, auparavant attachés à « l'Union libérale ». D'autre part, s'affirme également des « candidatures indépendantes », associées à un « tiers-parti » qui refuse de situer tant du côté des « opposants » que côté des « bonapartistes purs » – les soutiens du régime « autoritaire » et de l'équipe gouvernante.

L'avènement d'un « Empire libéral » constitue une réponse à ces changements essentiels. La « libéralisation » de l'Empire ne peut être considérée seulement du point de vue des progrès électoraux de l'opposition « démocrate ». Elle apparaît d'abord comme une résultante de l'évolution de la compétition entre élites, et définit un état particulier de cette lutte. Dès la fin des années 1850, les conflits relatifs à la guerre d'Italie, au traité de libre-échange et aux dépenses de l'État dessinent des lignes de fracture au sein des milieux dirigeants. Il s'observe ainsi un changement des attitudes de certaines franges des catégories dirigeantes qui, après avoir accepté la mainmise complète de l'Empereur sur les affaires publiques, en réponse à la menace révolutionnaire, aspirent progressivement à recouvrer une forme de contrôle sur son action. Alors que l'Empire s'aventure dans de nouvelles guerres, que l'influence électorale de l'administration s'affaiblit, s'affirme l'idée d'un renforcement des pouvoirs du Corps législatif et celle d'un renouvellement de l'équipe dirigeante. Ce n'est pas le régime lui-même qui est mis en cause, seulement « le gouvernement personnel ». Le « tiers parti » incarne cette aspiration nouvelle : il émerge véritablement en 1866 avec l'amendement dit « des 42 » porté par des hommes puissants, fortunés, attachés à défendre les « intérêts » de l'industrie et de l'Eglise. À l'issue des élections de 1869, cette tendance devient dominante dans l'enceinte du Corps législatif. La formation du ministère Ollivier en janvier 1870 symbolise la « prise de pouvoir » du « tiers parti », et d'une certaine façon l'évènement atteste à lui seul de la force sociale de ces groupes qui exigeaient le retour des institutions parlementaires. Ce tournant doit permettre

la constitution d'une nouvelle alliance au sein des élites destinée à consolider l'autorité de l'Empire (il s'agit de « ramener [à lui] les classes intelligences et moyennes ») face à la montée des mécontentements et aux craintes profondes soulevées par l'agitation politique et sociale des villes. Pour les « libéraux », il implique une réouverture soudaine des opportunités politiques : de Guizot à Prévost-Paradol, ceux qui se reconnaissent de cette mouvance se rallient ouvertement.

Mais l'histoire des « libéraux » sous le Second Empire n'est pas seulement celle d'une reconquête du pouvoir politique par des fractions de l'élite évincées du gouvernement. Elle s'inscrit également dans des processus sociaux plus profonds qui marquent de leur empreinte les luttes politiques du XIXe. D'un point de vue historique, le champ du pouvoir tire sa dynamique interne des luttes pour l'imposition d'un principe légitime de domination : à un mode de reproduction fondé sur l'hérédité s'oppose tendanciellement un mode reproduction fondé sur le mérite – sur la « capacité ». S'inscrivant dans cette perspective, l'historien Christophe Charle a montré comment le système de domination des grands « notables » – qui repose sur l'accumulation lente des différentes espèces de capital, sur des stratégies matrimoniales et de succession visant à préserver la détention d'un patrimoine foncier – se trouve progressivement contesté par des fractions de la bourgeoisie qui revendiquent le mérite (la détention d'un capital intellectuel, certifié par le diplôme) comme seul critère de distinction et d'accès aux positions de pouvoir – en politique, et surtout dans l'administration, au sein de laquelle l'accès aux positions supérieures échappe au concours et privilégie ceux qui possèdent une richesse foncière et un capital de relations familiales². Cette contestation s'appuie sur la montée en puissance de ces « capacités » – que Gambetta rebaptisera « couches nouvelles » – portées à se reconnaître dans les discours à résonance « démocratique ».

« L'Union libérale » constitue un épisode de cette lutte interne au champ du pouvoir. Les figures qui portent ce mouvement d'opposition appartiennent toutes aux professions libérales et intellectuelles – et même à l'élite des académies, des revues et des journaux, des prétoires et de la tribune –, c'est-à-dire à des groupes dont la légitimité tient à la possession d'un savoir acquis à l'Université, à la possession d'une « compétence ». Et c'est bien de cette compétence qu'ils font usage dans les luttes politiques (par l'écrit ou par

² Voir Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, (1991) 2002 ; Christophe Charle, *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, (1987) 2006.

la parole) pour contester l'exclusivisme politique et administratif de l'Empire, pour récuser la domination exclusive d'une bourgeoisie d'argent qui exclut les lettrés. Leur combat pour les « libertés » s'apparente ainsi à un combat pour le renforcement de l'autonomie de ces univers et l'établissement des conditions sociales de leur pouvoir. Ou pour le formuler autrement : c'est le « parti de l'intelligence » qui réclame ses droits.

2. Le libéralisme au XIXe siècle : un objet d'étude qui reste ouvert à l'enquête

Cette recherche soulève différentes interrogations sur les représentations admises du « libéralisme » français au XIXe siècle. À l'encontre des approches portées à traiter des idées « libérales » sous une forme globalisante, à la façon d'une doctrine unifiée et uniforme, notre démarche a consisté à ressaisir des prises positions qui se définissent comme « libérales » dans les processus collectifs et les contextes qui leur donnent sens. On pense en particulier à tous ces travaux qui s'attachent à élaborer des formules politiques nouvelles adaptées aux temps nouveaux de la politique « démocratique », qui ne sauraient être traités *in abstracto*. Comment ne pas voir que ces productions intellectuelles sont investies des croyances, des craintes, des aspirations des groupes sociaux qui s'y reconnaissent ? Qu'elles constituent des formes de rationalisation de stratégies inscrites dans les luttes politiques ou des tentatives de conjurer des angoisses diffuses (en rapport, par exemple, avec la place nouvelle et problématique du suffrage universel masculin dans la compétition politique) ?

Ces produits présentent ainsi une double dimension pour l'analyste : schèmes de perception et d'expressions de visions sociales, ils sont aussi des instruments dans les luttes pour le pouvoir intellectuel et politique. Cette perspective, à notre sens, fournit le point d'appui d'une lecture « réaliste » de ces théories qui invite à ne pas éterniser sous les catégories neutralisantes du droit ou de l'histoire des idées ce qui relève des affrontements entre groupes sociaux. La forme du gouvernement, en effet, n'organise pas seulement des rapports entre institutions ou des relations entre grands principes philosophiques : elle régule les possibilités pour les groupes sociaux de se saisir du pouvoir d'État. Et c'est bien pour cette raison que ces questions revêtent une telle acuité dans les batailles politiques du XIXe siècle.

S'il est peut-être une *idéologie* « libérale », celle-ci ne peut être perceptible qu'en cherchant à saisir la *vision du monde* de groupes sociaux spécifiques, et ce par l'étude des

produits de l'action de ces groupes (leurs discours) dans des conjonctures données. En ce cas, la notion d'idéologie peut permettre de décrire à la fois les formes et les fonctions de cette vision du monde, telle que l'expriment notamment les porte-paroles de ces groupes, leurs *représentants politiques et littéraires*. Cependant, faire l'hypothèse d'une unité des représentations du monde de ces groupes n'implique aucunement de présupposer qu'elles sont dotées d'une cohérence idéologique forte et systématique. Si cette vision du monde peut revêtir, de façon très particulière, la forme d'une doctrine sophistiquée, elle se présente davantage comme un ensemble de lieux communs, une constellation de mots et de thèmes associés et connotés entre eux, comme un ensemble de discours protéiformes et parfois contradictoires, liés les uns les autres par des correspondances, des oppositions, des non-dits aussi, dont l'unité tient à ce qu'ils sont le produit d'une matrice idéologique commune, de schèmes de pensée homologues, socialement et historiquement situés. En ce sens, elle s'apparente plutôt à une *doxa* produite de façon collective et anonyme dans l'échange entre écrivains politiques, hommes de presse, savants et hommes d'État qui partagent certaines croyances et pour qui ces discours constituent des ressources dans les luttes pour la préservation ou la subversion des formes de pouvoir établies.

Ce constat ouvre la voie à une interrogation sur la façon dont ces représentations s'inscrivent dans la durée, se cristallisent, et sur la façon dont s'établissent des continuités entre les façons de voir de groupes situés à des moments historiques différents. Dans le cours de notre développement, nous avons été amenés à aborder le travail d'invention du « libéralisme » opérés par des publicistes se reconnaissant de l'étiquette « libérale ». Se posant en héritiers de grandes figures du passé, dont ils célèbrent l'engagement passé, dont ils élèvent parfois la pensée au rang de *canon*, ils recherchent dans leurs prise de position passées des points d'appuis pour nourrir leurs réflexions et légitimer leur action *au présent*, c'est-à-dire en fonction de leurs enjeux propres. Ce faisant, ils contribuent à accréditer l'existence d'une continuité entre les engagements et les vues des « libéraux » qui ont fait leurs armes sous les monarchies, et de ceux qui se posent en adversaires de l'Empire « autoritaire ». Des mythes, et même une mythologie « libérale », on l'a vu, commence de s'inventer dès cette époque. La période voit même paraître ce qui est sans doute le premier essai de formalisation d'un corps de doctrines unifié sous l'appellation de « libéralisme »³. Cependant, plutôt que de lire ce texte comme l'énoncé d'une série d'axiomes définissant le

³ Auguste Nefftzer, « Libéralisme », in Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, t. 2, 1864.

contenu d'un « libéralisme » à valeur atemporelle, nous avons montré comment son auteur ne livre, finalement, qu'un point de vue typique, parfaitement conforme à la doxa des années 1860. Cet aspect de la fabrication d'un *isme* mériterait certainement une plus grande attention. De même, on connaît encore peu les modalités (et donc les effets) de la construction d'un « libéralisme » par l'historiographie des idées telle qu'elle s'invente à l'université à la fin du XIXe siècle. Celle-ci opère tout un travail de sélection d'auteurs et de problématiques, qui se trouvent désormais rassemblées au sein d'« écoles » disjointes, séparés par des frontières idéologiques claires, détachées des logiques sociales au principe de leur production⁴. Enfin, un autre champ de recherches nous semble peu exploré : celui de la circulation internationale des idées « libérales » au XIXe siècle. Or notre recherche nous a permis de constater l'influence essentielle de certains auteurs étrangers, contemporains des publicistes français, eux-mêmes en contact avec le débat intellectuel français, et dont les œuvres répondent de préoccupations analogues (on pense par exemple aux écrits de John Stuart Mill portant sur l'économie politique comme sur les institutions gouvernementales). Une approche comparative des « libéralismes » européens de cette époque serait sans doute riche d'enseignements⁵.

Il est aussi un autre biais très dommageable pour la compréhension effective du point de vue « libéral » : celui de considérer comme allant de soi la césure ordinaire opérée entre libéralisme économique et politique. Cette dichotomie est sans doute, dans une large mesure, le résultat de la construction disciplinaire du « libéralisme » opéré par l'histoire des idées et par la philosophie politique. Mais elle atteste aussi, d'une certaine façon, de la réussite d'une rationalité particulière qui, d'emblée, s'est forgée dans le déni du politique⁶. Notre enquête nous conduit à penser que cette dichotomie ne résiste pas à l'examen. Certes, « l'économie politique » est étroitement associée à des groupes particuliers – notamment la Société d'économie politique – qui revendiquent la définition du label « d'économiste » et des « bonnes formes » du savoir économique ; de même, il est des

⁴ Voir par exemple l'étude exemplaire de Georges Weill, qui distingue au XIXe siècle « trois grandes écoles » : « l'école légitimiste-catholique », « l'école démocratique » et « l'école conciliatrice », c'est-à-dire « l'école libérale ». cf. G. Weill, « Histoire des idées politiques. Les idées politiques en France au XIXe siècle », *Revue de synthèse historique*, n°3, 1906, p. 316-344.

⁵ Pour une socio-histoire comparée du « radicalisme politique » au XIXe, cf. Olivier Ihl, « Democrazia, repubblica e radicalismo: modelli (anglosassone e francese) e dibattiti nell' Ottocento », in Maurizio Ridolfi (dir.), *La democrazia radicale nell' Ottocento europeo. Forme della politica, modelli culturali, riforme sociali*, Feltrinelli Editore, 2006, pp. 3-32.

⁶ Sur ce dernier point, cf. Arnault Skornicki, *Les rationalisations politiques d'une "science nouvelle": essai sur l'économie politique en France (1750-1776)*, thèse de science politique, Université Paris X, 2007.

auteurs spécialisés dans le travail de formalisation d'analyses politiques ou de composition de formules de gouvernement. Mais comment ignorer que les premiers développent des points de vue sur l'organisation politique de la même façon que les seconds, ceux érigés en penseurs du « libéralisme politique » ? *A contrario*, les écrits des écrivains politiques « libéraux » de la seconde moitié du siècle sont constamment imprégnés d'inquiétudes à l'égard de l'organisation économique et sociale. Dans cette perspective, il faut rappeler que si la politique se rapporte à une compétition pour la conquête des pouvoirs d'État, elle est aussi, indissociablement, une bataille sur les fonctions de l'État, c'est-à-dire sur la nature et les raisons sociales de l'intervention de l'État dans l'économie et la société. Les formalisations relatives à l'État, controverses sur les institutions ou les politiques publiques, n'ont donc pas pour seul enjeu « l'équilibre des pouvoirs », la « recherche commune de l'intérêt général », mais bien la possibilité d'altérer la distribution du pouvoir politique et la répartition des ressources économiques.

Cette démarche invite ainsi à déconstruire certains des représentations qui continuent d'informer le regard porté sur le « libéralisme » du XIXe. On pense notamment à la catégorie « libéralisme démocratique », censé définir tout un pan de la pensée « libérale » du XIXe, et caractériser les visions d'auteurs qui, de Tocqueville à Prévost-Paradol, se voient érigés en maîtres à penser des turpitudes et des interrogations contemporaines sur la « démocratie ». On pense également à « l'illusion du libre marché » censée résumer les croyances politiques des économistes du XIXe siècle, et même caractériser les pratiques réelles des acteurs économiques⁷. Il s'agit, au contraire, de proposer des analyses susceptibles de dépasser les oppositions figées entre le marché et la réglementation, le public et le privé, la liberté et l'ordre. Des analyses qui portent attention non seulement aux discours, mais aux institutions qui régulent les pratiques (« la liberté elle-même est le produit d'une réglementation, remarquait Emile Durkheim. Loin d'être une sorte d'antagoniste de l'action sociale, elle en résulte⁸ »). D'autre part, la mise à jour de l'*imbrication* des préoccupations qui informe le discours « libéral », des ambiguïtés essentielles qui le traversent – entre émancipation et soumission, entre appels à la liberté et défense de l'ordre établi –, s'avère essentiel pour saisir des formes de croyances, d'adhésions et d'aversion communes, qui ont contribué à façonner un sens commun

⁷ Voir, par exemple, Jean-Pierre Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, Ed. EHESS, 1991.

⁸ Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, (1893) 1991, p.380.

« libéral ». De ce point de vue, il faut percevoir la force du consensus idéologique et des résistances sociales au fondement d'un « ordre libéral », refusant de façon absolue toute perspective d'« État social », qui ne sera remis en cause qu'au XXe siècle, à la suite d'une guerre, sous la pression des mouvements sociaux et de recompositions internes au champ du pouvoir. À cet égard, on ne saurait oublier que dans le champ politique la force des idées dépend non de leur qualité intrinsèque, de leur véracité, mais essentiellement de la force des groupes qui les reconnaissent et s'y reconnaissent⁹. Derrière la « force » des idées « libérales », il y a donc celle des groupes et des intérêts qu'elles contribuent à légitimer.

Bien qu'elle s'offre ordinairement avec toute la force de l'évidence, la « démocratie représentative » est en fait le produit d'une construction sociale et intellectuelle, longue et sinueuse, « qui en fait le résultat et des luttes politiques qui ont vu s'imposer certains types d'institutions et des luttes symboliques qui ont visé à en définir le sens de celles-ci »¹⁰. Poser la « question démocratique » en ces termes engage à adopter une démarche distincte des approches normatives ou spéculatives qui prétendraient en découvrir le « vrai sens », et critique des récits de célébration de l'avènement du régime « idéal » – ou du moins pire, selon un mot d'esprit fameux. Cette perspective incite, au contraire, à se rappeler que la « démocratie » s'est trouvée investie de sens différents, concurrents, contradictoires, qui renvoient à autant de combats et d'aspirations, et même d'alternatives parfois abandonnées sur le chemin de l'histoire. Comme le souligne Quentin Skinner, le regard de l'historien sur les moments particulier où des façons de voir se sont imposées, sur les périodes où des « concepts » pouvaient revêtir des significations qui nous échappent aujourd'hui, ce regard sur le passé « peut nous aider à apprécier à quel point les valeurs incarnées dans notre mode de vie actuel, et dans nos façons présentes de réfléchir à ces valeurs, reflètent une série de choix faits à différentes époques entre différents mondes possibles¹¹. » Cette démarche archéologique d'un retour sur les luttes idéologiques, sur les contextes sociaux et historiques donnés, qui leur confèrent une sens particulier, rend possible une distanciation

⁹ Pierre Bourdieu, « Science, politique, et sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°141-142, 2002, p. 9.

¹⁰ Expression de Bernard Lacroix, « La “crise de la démocratie représentative en France”. Éléments pour une discussion sociologique du problème », *Scalpel. Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, n°1, 1994. Voir également : Daniel Gaxie, *La Démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, (4^e édition), 2006.

¹¹ Quentin Skinner, *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 2000, p. 75.

vis-à-vis des représentations rétrospectives des catégories politiques, dont les sens concurrents sont subsumés dans des « universaux » univoques passant pour aller de soi.

De ce point de vue, revenir sur l'histoire des libéraux du Second Empire invite à rappeler par exemple que le couple « démocratie libérale », consacré aussi bien dans le langage courant que dans l'historiographie¹², est une création historique, le produit d'un long conflit portant à la fois sur le sens à la fois de « démocratie » et de « libéral » – et c'est précisément dans les années 1860 qu'apparaît cette association de mots dont il convient, pour en saisir la signification initiale, de percevoir toute l'étrangeté, à la manière d'un oxymore. De façon plus générale, revenir sur l'histoire des libéraux du Second Empire, c'est aussi rappeler la richesse des débats intellectuels et politiques d'une époque autour des réalisations possibles de la « démocratie ». Que l'on songe à l'intense réaction suscitée par l'introduction du suffrage universel (masculin) qui a ouvert la voie d'un profond questionnement tant sur les moyens de le contraindre (de le « réguler ») que sur ceux de le rendre effectif, d'en étendre son application. Que l'on songe au travail de légitimation d'un « gouvernement parlementaire » conçu, non comme une réalisation « démocratique », mais plutôt comme un mode de gestion adéquat des conflits et des intérêts propres aux classes dirigeantes. Que l'on songe, enfin, à la critique, en discours comme en actes, portée par le « radicalisme politique » et le « socialisme » à l'encontre des formes établies de la représentation politique : refus de la monopolisation de la politique par certaines catégories sociales, et de « l'illégitimité » dans laquelle d'autres sont tenues¹³ ; rejet des conceptions dominantes de la « souveraineté populaire » au profit de conceptions attachées à des formes de participation directe¹⁴ ; mise en cause, aussi, de la frontière entre le « politique » et le « social » qui définit le périmètre de la politique légitime en excluant du champ de la politique les questions « sociales »¹⁵. Tous les affrontements qui se nouent à cette époque, autour de ces enjeux, ont contribué à construire le périmètre du pensable et du souhaitable en politique, à forger l'espace des possibles démocratiques – à ouvrir cet horizon des possibles, mais aussi à le refermer.

¹² Par exemple : Serge Berstein (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, Puf, 1998.

¹³ Michel Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales E.S.C.*, 39 (4), 1984.

¹⁴ Voir Jacques Rougerie, « Peuple et souveraineté », in Michelle Riot-Sarcey, Thomas Bouchet, Antoine Picon (dir.), *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse (2002) 2007, pp.181-186.

¹⁵ Michelle Riot-Sarcey, *Le réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

BIBLIOGRAPHIE

I. INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Dictionnaires généraux et ouvrages bibliographiques

CHÂTELET François et al., (dir.) *Dictionnaire des œuvres politiques*, Puf, coll. Quadrige, (1986) 2001.

ECHARD William E. (ed.), *Historical Dictionary of the French Second Empire, 1852-1870*, London, Aldwych Press, 1985.

HATIN Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin Didot frères, 1866.

IMBS Paul, *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*, 16 volumes, Paris, Paris, éd. du CNRS, 1971-1994.

I.H.M.C., *Prosopographie des élites françaises XVIe-XXe siècle, Guide de recherches*, Paris, Institut d'Histoire moderne et contemporaine, 1980.

LORENZ Otto, *Catalogue général de la Librairie française depuis 1840*, 11 volumes, Paris, Otto Lorenz, 1867-1888.

TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995.

LA CHÂTRE Maurice, *Nouveau dictionnaire universel*, 2 volumes, 1865-1870.

LAROUSSE Pierre (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, 17 volumes, Paris, Larousse, 1867-1890.

Dictionnaires et ouvrages biographiques

ANCEAU Eric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999.

ANTONETTI Guy, CARDONI Fabien, OLIVERA Matthieu (de), *Les ministres des finances de la Révolution française au Second Empire*, volume 3 : 1848-1870, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

ARABEYRE Patrick et al. (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français, XIIIe-XXe siècle*, Paris, Puf, Quadrige, 2007.

BITARD Adolphe, *Dictionnaire général de biographie contemporaine française et étrangère*, Paris, M. Dreyfous, 1878.

CHARLE Christophe, *Les professeurs de la Faculté des lettres de Paris*, volume 1 : 1808-1908, Paris, INRP-CNRS, 1985.

CORBIN Alain, MAYEUR Jean-Marie, SCHWEITZ Arlette (dir.), *Les immortels du Sénat, les cent-seize inamovibles de la Troisième république*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

DRAGO Roland, IMBERT Jean, TULARD Jean (et al.), *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État, 1799-2002*, Paris, Fayard, 2004.

FRANQUEVILLE, Charles Franquet (de), *Le premier siècle de l'Institut de France, 25 octobre 1795-25 octobre 1895*, 2 volumes, Paris, J. Rothschild, 1895-1896.

MAITRON Jean (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, Première partie : 1789-1864*, 3 volumes, Paris, Ed. Ouvrières, 1964-1966.

MAITRON Jean (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, Deuxième partie : 1864-1871*, 9 volumes, Paris, Ed. Ouvrières, 1967-1971.

MAYEUR Jean Marie, SCHWEITZ Arlette (dir), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, volume 2 : *Dictionnaire biographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p.191-512.

ROBERT Adolphe, COUGNY Gaston, BOURLOTON Edgar, *Dictionnaire des parlementaires français (comprenant tous les membres des Assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'au 1^{er} mai 1889)*, 5 volumes, Paris, Bourloton, 1889-1891.

VAPEREAU Gustave, *Dictionnaire universel des contemporains*, 2 volumes, Paris, Hachette, 1858 ; plusieurs rééditions jusqu'en 1895 dont : Paris, Hachette, 1865 ; Paris, Hachette, 1870 ; Paris, Hachette, 1880.

YVERT Benoit (dir.), *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Paris, Perrin, 1990.

Sites internet

<http://gallica.bnf.fr/>

<http://books.google.fr/>

II. SOURCES

1. Archives manuscrites

Archives nationales (CARAN)

- BB/30/ 367 à 368 : Rapports des procureurs généraux (1849-1870)
Consultation d'échantillons (Seine, Aix et Rouen en particulier)
- BB/30/391 à 425. Affaires politiques de 1850 à 1860.
- BB/30/426 à 461. Mélanges concernant surtout le Second Empire.
- C. 1336 à 1378 : Corps législatif, procès verbaux du recensement des élections générales et partielles
Concernant le département de la Seine : C. 1339 (élections de 1852), C. 1344 (élections de 1857), C. 1358 (élections de 1863), C. 1374 (élections de 1869)
- Ca 1096 : Archives du Corps législatif, session de 1864, dossier 27 : Coalitions
- C* II 611-618 : Procès-verbaux de la commission relative à l'examen des lois constitutionnelles (décembre 1873-mai 1875)
- F. 18 : Imprimerie, librairie, presse, censure
 - F 18 294 à 297 : Notes et statistiques sur les journaux politiques et non politiques
 - F 312 à 325 : Journaux parisiens (1820-1894)
- Dossier du Cabinet de Napoléon III (1852-1870) : AB XIX 159-178
- Papiers Odilon Barrot : 271 AP

En particulier : 271 AP 5 : correspondance sous le Second Empire.

- Papiers Pierre-Antoine Berryer : 223 AP
En particulier : 223 AP 7 : correspondance (questions politiques et diverses)
223 AP 11-12 : élections (sous le Second Empire)
- Papiers Emile Ollivier : 542 AP
En particulier : 87 AP 8-23 : Correspondance (lettres reçues et envoyées).
87 AP 34-40 : Manuscrits et notes préparatoires.
87 AP 41-43 : Presse.
- Papiers Auguste Nefftzer : 113 AP
113 AP 1 à 6. Correspondance privée et professionnelle.
- Papiers Eugène Rouher : 45 AP
En particulier : 45 AP 1. Notes et documents politiques.
45 AP 2-4. Correspondance.
45 AP 5 : Réunions publiques.
- Papiers Jules Simon : 87 AP
En particulier 87 AP 1 à 8. Correspondance (lettres reçues et envoyées).
- Fonds Légion d'honneur (LH)
En particulier : H. Baudrillart, M. Block.

Bibliothèque nationale de France (manuscrits)

- Papiers Auguste Nefftzer : 18287-302
- Papiers Ernest Picard : 24 369-373
- Papiers Adolphe Thiers : N.a.f. 20 618-619

Nous remercions M. Edward Castleton, spécialiste de Proudhon, de nous avoir permis de consulter les carnets inédits de Proudhon, dont il dirige la publication (ces carnets sont déposés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale), ainsi que les lettres d'Alfred Darimon adressées à Proudhon sous le Second Empire.

Bibliothèque de l'Institut

- MS 4479 à 4490 : Correspondance et papiers de Ludovic Halévy
Ce fonds d'archives contient la correspondance de Prévost-Paradol recueillie par son proche ami et demi-frère.

Bibliothèque Universitaire de Strasbourg

- MS.2.468, 1 : Correspondance E. Laboulaye - L.-A. Warnkoëning.

Bibliothèque municipale de Versailles

- Panthéon Laboulaye.
- Correspondance H. Langlacé.
- Papiers E. Bersot.
Ces trois fonds d'archives contiennent des lettres écrites ou reçues par Edouard Laboulaye, qui résidait à Versailles.

Archives du collège de France

- Cote CDF 16 / cart. 28 art. 218 : Dossier Edouard Laboulaye, Chaire d'Histoire des législations comparées, 1849-1883.

Archives de la préfecture de police

- Série BA -1 : dossiers individuels

En particulier : Henri Rochefort (Ba 1246-1247).

2. Presse et périodiques

Journaux politiques et littéraires

Le « Journal des Débats » a fait d'abord l'objet d'une lecture systématique sur la période du Second Empire. Les autres quotidiens ont fait l'objet de consultations ponctuelles sur des périodes données (séquences électorales, évènements particuliers, débats politiques). Nous avons privilégiés la consultation des journaux suivants : « le Siècle », « le Temps », « le Constitutionnel », « le Pays », « le Réveil », « le Rappel » et la « La Marseillaise ».

- *L'Avenir national* (Bibliothèque nationale, Périodiques : Gr. Fol-Lc2-3049)
- *Le Constitutionnel* (BN, Pér. : Gr. Fol- Lc2-1056)
- *Le Courrier français* (BN, Pér. : Gr. Fol- Lc2- 2991)
- *Le Courrier du Dimanche* (BN, Pér. Gr. Fol-Lc2-3430)
- *L'Électeur libre* (BN, Pér : Gr. Fol-Lc2-3135)
- *La Gazette de France* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-1)
- *Le Gaulois* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-3139)
- *Le Journal de Paris* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-3190)
- *Le Journal des Débats* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-151)
- *La Lanterne* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-3190)
- *La Marseillaise* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-3238)
- *Le Moniteur universel* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-114)
- *L'Opinion nationale* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-2971)
- *La Patrie* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-1503)
- *Le Pays* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-1992)
- *Le Peuple*, devient *Le Peuple français* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-3197)
- *La Presse* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-1416)
- *Le Public* (BN, Pér. : Gr. Fol- Lc2-3182)

- *La Réforme politique et sociale* (BN, Pér. = Gr. Fol- Lc2-3218)
- *Le Rappel* (BN, Pér. : Gr. Fol- Lc2-3213)
- *Le Réveil* (BN, Pér. : Gr. Fol- Lc2-3136)
- *La Revue politique et littéraire* (BN, Pér. : 4-LC2-3129)
- *Le Siècle* (BN, Pér. : Gr. Fol.-Lc2-1418)
- *Le Temps* (BN, Pér. : Gr. Fol-Lc2-2994)
- *L'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise* (BN, Pér. : JO- 917)
- *L'Union libérale, journal politique quotidien* (BN, Pér. : JO- 90972)
- *L'Univers* (BN Pér. : Gr. Fol-Lc2-1368), puis *Le Monde* (1860) puis *L'Univers* (1867).

Périodiques, journaux littéraires, et revues intellectuelles

- *L'Ami de la religion* (fondé en 1814).
- *Le Correspondant* (Nouvelle série : 1855).
- *Le Charivari* (fondé en 1832).
- *Le Figaro* (Nouvelle série : 1854).
- *Le Journal des économistes* (fondé en 1841).
- *La Revue nationale, étrangère. Politique, scientifique et littéraire* (fondée en 1860).
- *La Revue des deux mondes* (fondée en 1829).
- *La Revue d'économie chrétienne* (fondée en 1860).
- *La Revue de législation et de jurisprudence* (fondée en 1834).
- *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger* (fondée en 1863).
- *La Revue germanique* (fondée en 1858), devient : *La Revue moderne* (en 1865).

Publications officielles

- *Annales du Sénat et Corps législatif* (1861-1870)
- *Annales de l'Assemblée Nationale* (1871-1875).
- *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, 3 volumes, Versailles, Cerf, 1872.
- *Enquête parlementaire sur les Actes du gouvernement de la défense nationale*, 10 volumes, Versailles, Cerf, 1872-1875.

3. Publications de contemporains

Ouvrages, brochures, recueils de textes

- ALBIOT J., *Annales du Second Empire. Les campagnes électorales, 1851-1869*, 1869.
- ALTON-SHÉE Edmond (d'), *Une fusion légitimiste, orléaniste et républicaine*, 1863.
- ARNOULD Arthur, *Une campagne à La Marseillaise*, 1870.

- AUMAÏE (Henri d'Orléans, duc d'), *Ecrits politiques, 1861-1868*, 1869.
- BARBEY D'AUREVILLY Jules, *Les quarante médaillons de l'Académie*, 1864.
- BARBEY D'AUREVILLY Jules, *Les vieilles actrices. Le Musée des Antiques*, 1884.
- BARBEY D'AUREVILLY Jules, *Œuvre critique, II: Les œuvres et les hommes*, 1^{ère} série, volume 2, Paris, Les Belles Lettres, 2006.
- BATBIE Anselme, *Nouveaux Cours d'Économie politique*, t. 2, 1866.
- BAUDRILLART Henri, *La liberté du travail, l'association et la démocratie*, 1865
- BLANQUI Adolphe, *Maintenant il nous faut des armes*, textes présentés par Dominique Le Nuz, Paris, La fabrique, 2007.
- BLANQUI Adolphe, *Textes choisis*, Paris, éditions sociales, 1971.
- BLANC Louis, *Lettres de l'Angleterre*, 1866.
- BLOCK Maurice (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, 2 volumes, 1863-1864.
- BRISSON Jules, RIBEYRE Félix, *Les Grands journaux de France*, 1862.
- BROGLIE Victor (de), *Vues sur le gouvernement de la France*, 1870
- CHEVALIER Michel, *Lettres sur l'organisation du travail, ou études sur les causes de la misère et sur les moyens proposés pour y remédier*, 1848.
- CHEVALIER Michel, *L'Économie politique et le socialisme*, Paris, 1849.
- CLAMAGERAN J.J., DRÉO A., DURIER Emile, FERRY Jules, FLOQUET Ch., HAMEL Ern., HÉROLD F., *Manuel électoral. Guide pratique pour les élections au corps législatif, aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils municipaux*, 1861.
- CLARETIE Jules, *Histoire de la révolution de 1870-1871*, volume 1, rééd. 1877.
- COCHIN Augustin, *La ville de Paris et le Corps législatif*, 1869.
- CONSTANT Benjamin, *Cours de Politique Constitutionnelle, avec une introduction et des notes d'Edouard Laboulaye*, volume 1, 1861.
- DARIMON Alfred, *Exposition méthodique des principes de l'organisation sociale, Théorie de Krause, précédée d'un examen historique et critique du socialisme*, 1848.
- DUFAURE Jules, *La Lutte contre le socialisme révolutionnaire*, 1895
- DUPANLOUP Félix, *De l'éducation*, 2 volumes, 4^e édition, 1866.
- DUPONT-WHITE Charles, *L'Individu et l'État*, 1857.
- DURUY Victor, *Rapport à sa majesté l'Empereur sur l'enseignement supérieur*, 1868.
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Huit mois en Amérique, lettres et notes de voyage, 1864-1865*, 1866.
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La Coalition libérale*, 1869
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Le gouvernement personnel*, 1869.
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La république conservatrice*, 1873,
- ESQUIROU DE PARIEU Félix, *Principes de la science politique*, 1870.
- DUVERNOIS Clément, *Le couronnement de l'édifice. Liberté démocratique*, 1860.
- DUVERNOIS Clément, *L'orléanisme et la révolution. Lettre à Monsieur le prince Henri d'Orléans*, 1861.
- FERRY Jules, *La lutte électorale en 1863*, 1863.
- FERRY Jules, *Comptes fantastiques d'Hausmann*, 1868.
- GAILLARD Jean-Michel, *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989.
- GIRARDIN Emile de, *L'Empire avec la liberté*, 1859.
- GRANIER DE CASSAGNAC Adolphe, *L'Empereur et la démocratie moderne*, 1860.
- GUIZOT François, *De la Démocratie en France*, 1849.
- GUIZOT François, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8 volumes, 1858-1867.
- HAUSSEVILLE Joseph (d'), *Lettres aux conseils généraux*, 1859.
- HAUSSEVILLE Joseph (d'), *Lettre au sénat*, 1860.

- HUGO Victor, *Napoléon le petit*, 1852.
- LABOULAYE Edouard, *Essai sur la vie et les doctrines de Frédéric-Charles de Savigny*, 1842.
- LABOULAYE Edouard, *Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*, 1843.
- LABOULAYE Edouard, *Considérations sur la Constitution*, 1848.
- LABOULAYE Edouard, *Le parti libéral, son programme, son avenir*, 1863 (réédition (partielle) : *Le parti libéral, son programme et son avenir, suivi de La liberté d'enseignement et les projets de lois de M. Jules Ferry*, textes présentés par Michel Leter, Paris, les Belles-Lettres, 2007).
- LABOULAYE Edouard, *L'État et ses limites*, 1863.
- LABOULAYE Edouard, *Histoire des États-Unis*, vol. 1, 3ed. 1868.
- LABOULAYE Edouard, *La République constitutionnelle*, 1871.
- LABOULAYE Edouard, *Trente ans d'enseignement au collège de France, Cours inédits de M. Edouard Laboulaye publié par ses fils*, 1888.
- LA GUÉRONNIERE Louis Etienne Arthur (vicomte de), *L'Empereur Napoléon III et l'Italie* 1859.
- LA GUÉRONNIERE Louis Etienne Arthur (vicomte de), *Le Pape et le Congrès*, 1859.
- LA GUÉRONNIERE Louis Etienne Arthur (vicomte de), *Aux électeurs de France : le vote du 8 mai*, 1870.
- LAIR Adolphe, *L'Institut de France et le Second Empire, souvenirs anecdotiques d'après des documents inédits*, 1908.
- LAMARTINE Alphonse (de), *Le passé, le présent et l'avenir de la République*, 1850.
- LANFREY Pierre, *Études et portraits politiques*, Paris, 1864.
- LATOUR-DUMOULIN Célestin, *Lettres à un membre du Parlement d'Angleterre sur la Constitution de 1852*, 1861.
- LATOUR-DUMOULIN Célestin, *Questions constitutionnelles*, 1867.
- LEDRU-ROLLIN Alexandre, *De l'influence de l'école française sur le droit au XIXe siècle*, 1844.
- LE PLAY Frédéric, *Les ouvriers européens. Etudes sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières*, 1855-1856.
- LEPLAY Frédéric, *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue*, 1870.
- MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, éditions sociales (1851), 1969.
- MILL John Stuart, *Le gouvernement représentatif*, traduction et introduction de Ch. Dupont-White, 1864 (nouvelle traduction par Patrick Savidan : John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, Paris, Gallimard, 2009).
- MAZADE Charles (de) Mazade, « Chronique de la quinzaine », *Revue des deux mondes*, 15 janvier 1870.
- MOLINARI Gustave (de), *Le mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du 4 septembre 1870*, 1870.
- MOLINARI Gustave (de), *La république tempérée*, 1873.
- MONTALEMBERT Charles (de), *Des Intérêts catholiques au XIXe siècle*, 1852.
- MONTALEMBERT Charles (de), *De l'Avenir politique de l'Angleterre*, 1856.
- MONTALEMBERT Charles (de), *L'Eglise libre dans l'État libre*, Paris, 1863.
- MULLER Charles, *La Légitimité*, 1857.
- NAPOLÉON III, *Œuvres de Napoléon III*, 5 volumes, 1856-1859.
- OLLIVIER Emile, *Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions*, 1864.
- OLLIVIER Emile, *Démocratie et liberté*, 1867.

- OLLIVIER Emile, *Le 19 janvier, Compte rendu aux électeurs de la 3e circonscription de la Seine*, 1869.
- PELLETAN Eugène, *Profession de foi du XIXe siècle*, 1852.
- PELLETAN Eugène, *Les Treize*, 1864.
- PEYRAT Alphonse, *La Révolution et le livre de M. Quinet*, 1866.
- PREVOST-PARADOL Anatole, *Conseils à un jeune homme – Du choix d'un parti*, [brochure imprimée sous le pseudonyme de Lucien Sorel], 1851
- PREVOST-PARADOL Anatole, *Du rôle de la famille dans l'éducation*, 1857.
- PREVOST-PARADOL Anatole, *Essais de politique et de littérature*, Paris, 1859.
- PREVOST-PARADOL Anatole, *Les Anciens partis*, 1860.
- PREVOST-PARADOL Anatole, *Nouveaux Essais de politique et de littérature*, 1862.
- PREVOST-PARADOL Anatole, *Quelques pages d'histoire contemporaine*, 4 volumes, 1862-1867.
- PREVOST-PARADOL Anatole, *La France nouvelle*, 1868 (réédition *La France nouvelle, et pages choisies*, Paris, Garnier, 1981, avec une introduction de Pierre Guiral).
- PROUDHON Pierre Joseph, *Les démocrates assermentés et les réfractaires*, 1863
- PROUDHON Pierre-Joseph, *De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865 (réédition : Paris, éd. du Trident, 1989).
- RAUDOT Claude-Marie, *La décentralisation*, 1858.
- REMUSAT Charles de, *Politique libérale, ou Fragments pour servir à la défense de la Révolution française*, 1860.
- RENAN Ernest, *La Réforme intellectuelle et morale*, Paris, Perrin (1871) 2011.
- RIBERT Léonce, *La Gauche, la situation, le programme démocratique*, 1869.
- ROCHEFORT Henri, *La Lanterne*, édition par Roger Bellet, Paris, J.-J. Pauvert, 1966.
- SAINTE-BEUVE Charles-Augustin, *Nouveaux Lundis*, volume 1, 1864.
- SIMON Jules, *La liberté*, 1859.
- SIMON Jules, *L'Ouvrière*, 1861.
- SIMON Jules, *La politique radicale*, 1868.
- TÉNOT Eugène, *Paris en décembre 1851 : étude historique sur le coup d'État*, 1868.
- TOLAIN Henri, *Quelques vérités sur les élections de Paris*, 1869.
- VACHEROT Etienne, *La démocratie*, 1859 (2^e édition, 1860).
- VALLÈS Jules, *Les Francs-parleurs*, édition de Roger Bellet, Paris, J.-J. Pauvert, 1965.
- VERMOREL Auguste, *Le peuple aux élections*, 1868.
- VERMOREL Auguste, *Les hommes de 1848*, 2^e édition, 1869.
- VERMOREL Auguste, *Les Vampires, pamphlet électoral*, 1869.
- VERMOREL Auguste, *Le parti socialiste*, 1870.
- VILLEMMAIN Abel-François, *La France, l'Empire et la Papauté*, 1860.
- VITU Auguste, *Les réunions publiques à Paris, 1868-1869*, 1869.
- VITU Auguste, *Les réunions électorales à Paris, mai 1869*, 1869.
- WOLOWSKI Louis, *La liquidation sociale*, 1870.
- ZOLA Emile, *Œuvres complètes*, volume 10, Paris, Cercle du Livre Précieux, 1968.

Articles (et textes d'ouvrages)

- AYEN, (duc d'), Jules de Noailles « Du suffrage universel. A propos d'un livre de M. Stuart Mill », *Revue des deux Mondes*, tome 46, 1^{er} juillet 1863.
- BATBIE Anselm, « Décentralisation », in Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, volume 1, 1863.
- BAUDRILLART Henri, « Démocratie », in Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, volume 1, 1863.

- BAUDRILLART Henri, « Régime constitutionnel et gouvernement parlementaire » in M. Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, volume 2, 1864.
- BEAUMONT Gustave (de), préface à *La Démocratie en Amérique*, *Œuvres complètes* d'Alexis de Tocqueville, publiées par Mme de Tocqueville, volume 1, 1864.
- BONNET Victor, « La grève du milliard », *Revue des deux Mondes*, 15 mai 1868.
- CARO Elme, « La vraie et la fausse démocratie », *Revue des deux mondes*, 1^{er} juin 1870.
- CLÉMENT (Ambroise), « Introduction » in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.) *Dictionnaire de l'économie politique*, volume 1, 1852.
- COQUELIN Charles, « Concurrence » in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.) *Dictionnaire de l'économie politique*, volume 1, 1852
- COURTOIS Alphonse (fils), « Notice historique sur la Société d'économie politique », *Annales de la Société d'économie politique*, volume 1, 1889.
- DUPRAT Pascal, « Des idées de Savigny en France, ou la contre-révolution dans le droit : MM. Giraud, Klimrath, Laboulaye... », *Revue indépendante*, 1841,
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, « La démocratie et le droit de suffrage », *Revue Des Deux Mondes*, Ière partie : 1er avril 1868, et IIème partie : 15 avril 1868.
- FAUCHER Léon, « Droit au travail », in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, volume 1, 1852.
- FAUCHER Léon, « Salaires » in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, volume 2, 1853.
- FORCADE Eugène (de) , « Chronique », *Revue des deux mondes*, 30 février 1864.
- FORCADE Eugène (de), « Chronique », *Revue des deux mondes*, 15 août 1865.
- GALOS Henri, « Le gouvernement libéral en France », *Revue des deux Mondes*, 1^{er} septembre 1869.
- GARNIER Joseph, « Société d'économie politique », in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, volume 2, 1853.
- HAUSSONVILLE Joseph, THOMAS Alexandre, « Qui nous sommes ? », *Bulletin français*, Bruxelles, 1^{er} janvier 1852.
- JANET Paul, « Alexis de Tocqueville et la science politique au XIXème siècle », *Revue des deux Mondes*, 1^{er} juillet 1861.
- LABOULAYE Edouard, « La question des deux chambres », *la Revue des Deux mondes*, 1^{er} juin 1871.
- LAVOLLÉE Charles, « Les expositions universelles, leur influence sur l'industrie contemporaine », *Revue des deux Mondes*, 1864.
- LEFEVRE-PONTALIS Antonin, « La loi et les mœurs électorales en France », *Revue des deux Mondes*, 1^{er} décembre 1863.
- LEROY-BEAULIEU Paul, « La question ouvrière au dix-neuvième siècle », *Revue des deux mondes*, 1^{er} mars 1870.
- MELUN Armand (de), « Question des coalitions et des associations ouvrières », *Revue d'économie chrétienne*, mars 1864.
- MOLINARI Gustave (de), « La réaction protectionniste », *Journal des économistes*, février 1868.
- MOLINARI Gustave (de), « La question constitutionnelle. Les conditions d'existence de la République », *La Revue des deux Mondes*, 15 janvier 1873.
- MILL John Stuart, « Centralisation », *Edinburgh Review*, CXV, avril, 1862.
- NEFFTZER Auguste, « Libéralisme », in Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, volume 2, 1864.
- PELLETAN Eugène, « Proudhon et ses œuvres complètes », *Revue des deux Monde*, t. 61, 1866.
- PESSARD Hector, « Chronique politique », *Revue germanique*, 1^{er} avril 1863.

- PREVOST-PARADOL Anatole, « De Tocqueville », in *Nouveaux essais de politique et de littérature*, 1862.
- PREVOST-PARADOL Anatole, « Le théâtre contemporain. *Le Fils de Giboyer*, par M. Emile Augier », *Revue des deux mondes*, 1^{er} janvier 1863.
- RÉMUSAT Charles (de), « Liberté et démocratie », *Revue des deux mondes*, 1^{er} avril 1863.
- RÉMUSAT Charles (de), « Les élections de 1863 », *Revue des deux Mondes*, 15 juillet 1863.
- RENAN Ernest, « le *Journal des Débats* sous le Second Empire », in *Journal des Débats : le livre du centenaire*, 1889.
- REYBAUD Louis, « Socialistes, socialisme », in Ch. Coquelin et Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, volume 2, 1853.
- REYBAUD Louis, « Des crises actuelles de l'industrie », *Journal des économistes*, décembre 1867.
- SIMON Jules « Ouvrier, ouvrière », in Maurice Block (dir.) *Dictionnaire général de la politique*, volume 1, 1863.
- VALBERT G., « Prévost-Paradol et ses lettres choisies » *Revue des deux Mondes*, 1^{er} mai 1894.
- VEUILLOT Louis, « Les chagrins du libéralisme », in Louis Veillot, *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, tome 1, 1856.
- VEUILLOT Louis, « Du régime parlementaire » in *Mélanges religieux, historiques, politiques, et littéraires*, tome 1, 1856.
- YUNG Eugène, « Les élections de 1863 et le décret du 23 juin », *Revue nationale*, 20 juillet 1863.

Discours parlementaires

- BERRYER Pierre-Antoine, *Œuvres de Berryer : discours parlementaires*, 5 volumes, Paris, Librairie académique Didier, 1872-1875.
- FAVRE Jules, *Discours parlementaires*, 4 volumes, Paris, Plon et Cie, 1888.
- FERRY Jules, *Discours et opinions*, 7 volumes édités par Paul Robiquet, Paris, Armand Colin, 1893-1898.
- GAMBETTA Léon, *Discours et plaidoyers politiques*, 11 volumes édités par Joseph Reinach, Paris, G. Charpentier, 1880-1885.
- GUIZOT François, *Discours académiques*, 1861.
- PICARD Ernest, *Discours parlementaires, 1859-1877*, 4 volumes, Paris, Plon, 1882-1886.
- THIERS Adolphe, *Discours parlementaires de M. Thiers*, 16 volumes édités par M. Calmon, Paris, Calmann-Lévy, 1879-1889.

Documents divers, recueils de documents

- *Annuaire des Deux mondes. Histoire générale des divers États*, 8 volumes, 1857-1858.
- *Le Bilan de l'année 1868. Politique, Littéraire, dramatique, artistique et scientifique*, par MM. Castagnary, Paschal Grousset, A. Ranc et Francisque Sarcey, 1869.
- *Bulletin annuel* de l'Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats à Paris, année 1939.
- *Circulaire des 5 députés de l'opposition, Aux électeurs des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème} circonscriptions de la Seine, et de la 1^{ère} circonscription du Rhône (compte-rendu de leur travaux)*, 1863.

- Décentralisation. Dernier mot du comité de Nancy*, 1865.
- Deuxième procès des ouvriers typographes, en première instance et en appel*, Paris, 1862.
- Documents pour servir à l'histoire du Second Empire, Circulaires, rapports : notes et instructions confidentielles, 1851-1870*, 1872.
- Papiers secrets et correspondance du Second Empire*, 11^e édition, 1878.
- Procès de l'Association internationale des travailleurs. Première et deuxième commissions du Bureau de Paris*, Deuxième édition, juin 1870.
- Le Procès des Treize en première instance, 5-6 août 1864*, 1864.
- Rapports des délégués ouvriers parisiens à l'Exposition universelle de Londres en 1862*, publiés par la Commission ouvrière, Paris, chez Chabaud, 1862-1864.
- Société d'économie politique de Paris, *Liste des membres, septembre 1859*, 1859.
- Société d'économie politique de Paris, *Liste des membres résidant en France*, Mars 1874.
- Troisième procès de l'Association internationale des travailleurs à Paris*, Armand Le Chevalier, 1870.
- Un projet de décentralisation*, 2e édition, Nancy, 1865.

3. Mémoires, correspondances et récits

Souvenirs et mémoires de contemporains

- ADAM Juliette, *Mes premières armes littéraires et politiques [Mes souvenirs, volume 2]*, Paris, A. Lemerre, 1904.
- ADAM Juliette, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, Paris, A. Lemerre, 1905.
- ALLAIN-TARGÉ Henri, « Souvenirs d'avant 1870 », *Revue de Paris*, 1^{er} sept. 1903.
- AUDREBAND Philibert, *Lauriers et cyprès : pages d'histoire contemporaine*, 1903.
- BOUTMY Emile, *Taine, Schérer, Laboulaye*, 1901.
- BROGLIE Albert (de), *Mémoires, 1825-1870*, Paris, Calmann-Lévy, vol. 1, 1938.
- BROGLIE Albert (de), *Mémoires, 1870-1875*, Paris, Calmann-Lévy, vol. 2, 1941.
- CLAUDIN Gustave, *Mes souvenirs*, 1884.
- CLAVEAU Anatole, *Souvenirs politiques et parlementaires d'un témoin*, volume 1, 1865-1870, Paris, Plon, 1913.
- DU CAMP Maxime, *Souvenirs littéraires*, 2 volumes, Paris, Hachette, 1882-1883
- DUCAMP Maxime, *Souvenirs d'un demi-siècle*, 2 volumes, Paris, Hachette, 1949.
- DARIMON Alfred, *Histoire de douze ans. Notes et souvenirs*, Paris, E. Dentu, 1883.
- DARIMON Alfred, *À travers une révolution (1847-1855)*, Paris, E. Dentu, 1884.
- DARIMON Alfred, *Histoire d'un parti : les cinq sous l'Empire (1857-1860)*, Paris, E. Dentu, 1885.
- DARIMON Alfred, *Histoire d'un parti : L'Opposition libérale sous l'Empire (1861-1863)*, Paris, E. Dentu, 1886.
- DARIMON Alfred, *Histoire d'un parti : le tiers parti sous l'Empire (1863-1866)*, Paris, E. Dentu, 1887.
- DARIMON Alfred, *Histoire d'un parti : les irréconciliables sous l'Empire (1867-1869)*, Paris, E. Dentu, 1888.
- DARIMON Alfred, *Histoire d'un parti : les Cent seize et le ministère du 2 janvier (1869-1870)*, Paris, E. Dentu, 1889.
- DARIMON Alfred, *L'Agonie de l'Empire*, Paris, E. Dentu, 1891.
- DUMAY Jean-Baptiste, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot, 1841-1905*, introduction et notes de Pierre Ponsot, Paris-Grenoble, F. Maspero-PUG, 1976.
- DURUY Victor, *Notes et souvenirs (1811-1894)*, 2 volumes, Paris, Hachette, 1901.

- FALLOUX Alfred (de), *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1888.
- HAUSSONVILLE, Joseph (d'), *Souvenirs et mélanges*, 1878.
- HAUSSONVILLE, Gabriel-Paul-Othenin, *Femmes d'autrefois, hommes d'aujourd'hui*, 1912.
- LEFRANÇAIS Gustave, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Bordeaux, Éditions de la Tête de feuilles, (1902) 1972.
- LUDRE Gaston (de), *Alexandre de Metz-Noblat, souvenirs d'un ami*, Nancy, Berger-Levrault, 1894
- MAUPAS Charles Emile (de), *Mémoires sur le Second Empire*, volume 2 : *l'Empire et ses transformations*, Paris, Dentu, 1885.
- RÉMUSAT, Charles (de), *Mémoires de ma vie*, 5 volumes, Paris, Plon, 1858-1967.
- RENAN Ernest, « le *Journal des Débats* sous le Second Empire », in *Journal des Débats : le livre du centenaire, 1789-1889*, Paris, Plon 1889.
- SPULLER Eugène, *Figures disparues*, Paris, F. Alcan, 1886.
- TOCQUEVILLE Alexis (de), *Souvenirs*, Paris, Gallimard, Folio, (1893) 1999.

Journaux et correspondances

- ALLAIN-TARGÉ Henri, *La république sous l'Empire : lettres, 1864-1870*, Paris, Grasset, 1939.
- AUMALE (Henri d'Orléans, duc d'), *Correspondance du Duc d'Aumale et de Cu villier-Fleury*, Tome III, Paris, Plon-Nourrit, 1912.
- CHEVALIER Michel, « Journal, 1865-1869 », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} novembre 1932.
- FALLOUX Alfred (de), *Correspondance d'Alfred de Falloux avec Augustin Cochin, 1854-1872*, Paris, H. Champion, 2003.
- FAUCHER Léon, *Correspondance*, Paris, Amyot, 1867.
- FERRY Jules, *Lettres de Jules Ferry, 1846-1893*, Paris, Calmann-Lévy, 1914.
- FORTOUL Hyppolyte, *Journal Hyppolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes*, 2 volumes, (1979) 1989.
- GAMBETTA Léon, *Lettres de Gambetta*, éditées par Daniel Halévy et E. Pillias, Paris, Grasset, 1938.
- GLOTZ Gustave, « Les papiers de Marie. Documents relatifs à l'histoire de l'opposition sous le second empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VIII 1906-1907, pp.677-702.
- GONCOURT Edmond et Jules, *Journal des Goncourt, Mémoires de la vie littéraire*, volume 1 : 1851-1861, Paris, Charpentiers et Cie, 1888.
- GRANIER DE CASSAGNAC Adolphe, *Souvenirs du Second Empire*, 3 volumes, Paris, E. Dentu, 1979-1882.
- GRÉARD Octave, *Prévost-Paradol, Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894.
- GUIZOT François, *Lettres de Guizot à sa fille et à ses amis*, par Mme de Witt, 1884.
- HALÉVY Daniel, *Le courrier de monsieur Thiers*, Paris, Payot, 1921.
- HALÉVY Ludovic, *Carnets*, éd. Daniel Halévy, 2 volumes, Paris, Calmann-Lévy, 1935.
- LACOMBE Charles (de), *Journal politique de Charles de Lacombe*, publié pour la société d'histoire contemporaine par A. Hélot, tome I, 1907.
- LANFREY Pierre, *Œuvres complètes de P. Lanfrey*, tome 2 : *Correspondance*, 1885.
- MONTALEMBERT, Charles de, *Journal intime inédit*, édité par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade, 8 volumes, Paris, édition CNRS puis H. Champion, 1990-2009.
- MOTTE Olivier, « Laboulaye », in *Lettres inédites de juristes français du XIXe siècle*, Bonn : Bouvier, Edition Röhrscheid, tome 2, 1990, pp. 1036 à 1123.

- OLLIVIER Emile, *Journal*, 2 volumes, édité par Théodore Zeldin et Anne Troisier de Diaz, Paris, Julliard, 1961.
- OLLIVIER Emile, *Lettres de l'exil* (1922), Paris, éditions d'Aujourd'hui, 1987.
- PROUDHON Pierre Joseph, *Correspondance de P.-J. Proudhon*, 14 volumes, Paris, A. Lacroix, 1875.
- RIBBE Charles (de), *Le Play d'après sa correspondance*, 1884.
- ROCHEFORT Henri, *Les aventures de ma vie*, volume 1, Paris, P. Dupont, 1896.
- SAND Georges, *Correspondance*, tome V : 1812-1876, Paris, 1884.
- SIMON Jules, *Souvenirs du 4 septembre*, Paris, Librairie illustrée, 1874.
- SIMON Jules, *Le Soir de ma journée*, Paris, Flammarion, 1901.
- TAINÉ Hippolyte, *Sa vie et sa correspondance*, volume 1, Paris, Hachette, 1905.
- TOCQUEVILLE Alexis (de), *Œuvres Complètes*, tome VIII-3 : *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont*, Paris, Gallimard, 1967.
- VEUILLOT Louis, *Correspondance de Louis Veillot*, 5 volumes, Paris, Société générale de la librairie catholique, 1884-1887.
- WEISS Jean-Jacques, *Notes et impressions, choix de lettres*, Paris, Calmann Lévy, 1902.

Récits historiques, biographiques et romans de contemporains

- BIGOT Léon, « M. Jules Favre, avocat et homme politique », *Revue contemporaine*, mars avril 1868.
- BIRÉ Edmond, *Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, 1901.
- CHÉREST Aimé, « La vie et les œuvres de M. Marie », *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1873.
- CLARETIE Jules, *Histoire de la révolution de 1870-1871*, 2 volumes, [ca 1877].
- DAUDET Ernest, *Le Duc d'Aumale, 1822-1897*, Plon, 1898.
- DELORD Taxile, *Histoire du Second Empire*, 6 volumes, Paris, Germer-Baillière, 1869-1876.
- GARNIER-PAGÈS Louis-Antoine, *L'opposition et l'Empire*, 2 volumes, Paris, Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1872.
- GORCE Pierre (de la), *Histoire du Second Empire*, 7 volumes, Paris, Plon, 1898-1906 (rééd. Richardson, 2009).
- OLLIVIER Emile, *Empire libéral, études, récits souvenirs*, 17 volumes, Paris, Garnier Frères, 1895-1915.
- LEROY-BEAULIEU Paul, « Michel Chevalier » in Léon Say (dir.), *Nouveau dictionnaire d'Économie politique*, volume 2, Paris, Guillaumin, 1900.
- LISSAGARAY Prosper-Olivier, *Histoire de la Commune de 1871*, 1876 (réédition : Paris, La découverte, 2005, préface de Jean Maitron).
- *Notice sur J.-L. Hénon, d'après les documents conservés par sa famille*, Lyon, Rey et Sézanne, 1874.
- RANC Arthur, *Sous l'Empire. Roman de mœurs politiques et sociales*, Paris, 1872.
- SÉCHÉ Léon, « Prévost-Paradol : histoire de sa candidature à Nantes aux élections de mai 1869 », *Le Pays*, 24 juin 1884.
- SIMON Jules, « Notice historique sur la vie et les travaux de Michel Chevalier », *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1890.
- VERLY Hippolyte, *Essai de biographie lilloise*, Lille, Leleu, 1869.
- VALLÈS Jules, *L'insurgé, 1871*, Paris, Charpentier, 1886.
- WALLON Henri, « Notice sur la vie et les travaux de M. Édouard René Lefèvre de Laboulaye », *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XII, 1888.
- ZOLA Émile, *Son excellence Eugène Rougon*, Paris, Charpentier, 1876.

III. TRAVAUX ET RECHERCHES

1. ARTICLES (et chapitres d'ouvrages, communications)

AGULHON Maurice, « Républicains sous le Second Empire », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.1114-1118.

ALBERT Pierre, « Presse sous le Second Empire », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.1056-1062.

ANCEAU Eric, « Émile Ollivier, ses réseaux politiques et le pouvoir sous le Second Empire », in David Bates, Véronique Gazeau (et al.), *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XI e-XX e siècle)*, Publications de la Sorbonne, 2006, pp. 237-263.

ANCEAU Eric, « Nouvelles voies de l'historiographie politique du Second Empire », *Parlement[s]*, n°4, 2008, pp.10-26.

APRILE Sylvie, « La République au salon : vie et mort d'une forme de sociabilité politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-sept. 1991, pp. 473-487.

APRILE Sylvie, Raymond Huard, « Le coup d'État du 2 décembre 1851. Bibliographie », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°22, 2001, pp. 127-146.

APRILE Sylvie, « 'Qu'avons-nous fait, nous les purs ?' Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, n°56, 2001, pp.109-122.

AUDREN Frédéric, NAVET Georges, « Notes sur la carrière d'Eugène Lerminier au Collège de France (1831-1849) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaine*, n° 4, 2001, pp.57-67.

BAYON Nathalie, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le 'groupe gambettiste' », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°20-21, 2000, pp.73-91

BARBIER Frédéric, « Libre-échange » in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp. 733-738.

BERNARD Nadine, « de Molinari, Gustave », in *Nouvelle Biographie Nationale, Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts*, VI, 2001, pp. 135-143.

BOURETZ Pierre, « Laboulaye Edouard, *Le parti libéral*, 1863 » in François Châtelet et al., (dir.) *Dictionnaire des œuvres politiques*, Puf, coll. Quadrige, (1986) 2001, p. 574-577.

BOUDON Jacques-Olivier, « Clergé », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.300-304.

BOUDON Jacques-Olivier, « Libéralisme catholique », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp. 732-733.

BOUDON Jacques-Olivier, « Générations libérales » in Isabelle Poutrin (dir.) *Le XIXe siècle. Science, politique et tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995, pp. 313-341.

BOURDIEU Pierre, « Science, politique, et sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°141-142, 2002, pp.9-12.

BOUVIER Jean, « Aux origines de la Troisième république. Les réflexes sociaux des milieux d'affaires », *Revue historique*, 210, 1953, pp.271-301.

BRETON Yves, « Les économistes, le pouvoir politique et l'ordre social en France entre 1830 et 1851 », *Histoire, économie et société*, 2^e trimestre, 1985, pp.233-252.

BRETON Yves, « The Société d'Economie Politique of Paris (1842-1914) », in Massimo M. Augello, Marco E.L. Guidi (eds.), *The spread of Political Economy and Professionalisation of Economists*, London/New-York, Routledge, 2001, pp.53-59.

BRETON Yves, « French Economist in Parliament from the Second Republic to the Outbreak of the Great Crisis (1848-1929) », in M. Augello et al. (ed.), *Economist in Parliament in the Liberal Age (1848-1920)*, Aldershot, Ashgate, 2005, pp. 129- 161.

CADIER-REY Gabrielle, « Milieux d'affaires », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.13-16.

CHALINE Jean-Pierre, « Bourgeoisie », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp. 203-208.

CHANTEBOUT Bernard, « Constitution du 21 mai 1870 », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.349-351.

CHARLE Christophe, « Le champ de la production littéraire, 1830-1890 », in Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, volume 3, 1985, pp.135-175.

CHARLE Christophe, « La faculté des lettres de Paris et le pouvoir (1809-1906) », in Christophe Charle, Régine Ferré (dir), *Le personnel de l'enseignement supérieur en France au 19e et 20e siècles*, Paris, Ed. CNRS, 1985, pp. 151-163.

CHARLE Christophe, « La bourgeoisie de robe en France au XIXe siècle », *Le mouvement social*, n°181, 1997, p. 53-72.

CHARLE Christophe, « La magistrature intellectuelle de Taine » in *Paris fin de siècle. Culture et politique*, Paris, Seuil, 1998, pp. 97-122.

CHARLE Christophe, « Concurrence entre élites et champ du pouvoir » in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, 2009, pp. 137-151.

COLLOVALD Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, juin 1988, pp.29-40.

COLLOVALD Annie, GAÏTI Brigitte, « Questions sur la radicalisation politique » in *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006, pp.19-45.

CORONEL DE BOISSEZON Jean-Luc, « La réinvention du conservatisme dans l'histoire des idées politiques », in A. Savoye, F. Cardoni (dir.), *Frédéric Le Play, parcours, audience, héritage*, Paris, Presses de l'école des Mines, 2007, pp.113-156.

COTTEREAU Alain, « The Distinctiveness of Working-Class Cultures in France, 1848-1900 » in Ira Katznelson, Aristide R. Zolberg (eds), *Working-class formation: nineteenth-century patterns in Western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University press, 1986, pp.111-154.

DAMAMME Dominique, « Genèse d'une institution scolaire. L'école libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°70, 1987, pp.31-46.

DAMIEN André, « Avocats », in J. Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 88-91.

DEMIER Francis, MAYAUD Jean-Luc, « Introduction. Un bilan de 50 années de recherches sur 1848 et la Seconde République (1948-1997) », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°14, 1997, pp.161-168.

DOGAN Mattéi, « Les filières de la carrière politique », *Revue française de sociologie*, vol. 8, 1967, p. 468-492.

EL GAMMAL Jean, « Les sénateurs inamovibles académiciens : libéralisme et orléanisme du Second Empire à la Troisième république », in Alain Corbin (et al.), *Les immortels du Sénat, les cent-seize inamovibles de la Troisième république*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, pp.53-66.

ELWITT Sanford, « Politics and social classes in the Loire: the triumph of republican order 1869-1873 », *French Historical Studies*, no. 1, 1969, pp. 93-112.

FAYAT Hervé, « La genèse de la concurrence pour la ratification : les partis politiques », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, 2009, pp. 120-133.

FERRIÈRE Georges, « Les libéraux devant le suffrage universel sous le Second Empire », dans Association française des historiens des idées politiques (éd.), *Réflexions idéologiques sur l'État, actes du colloque d'Aix-en-Provence (septembre 1986)*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1987, pp.129-150.

FERRIÈRE Georges, « La loi électorale du 30 novembre 1875 : la difficile confirmation du suffrage universel », dans Association française des historiens des idées politiques (éd.), *Le concept de représentation dans la pensée politique : actes du colloque d'Aix-en-Provence (mai 2002)*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2003, pp. 421-447.

FEYDY Julien, « Les commission des Trente et la loi constitutionnelle du 24 février 1875 », *Politique*, 1966, pp. 5-69.

GAILLARD Jeanne, « Les associations de production et la pensée politique en France 1852-1870 », *Mouvement social*, n° 52 juillet-septembre 1965, p.59-84.

GAILLARD Jeanne, « Le VII^e arrondissement », in Louis Girard (dir.) *Les élections de 1869*, Paris, Rivière, 1960, pp. 37-76.

GAILLARD Jeanne, « Gambetta et le radicalisme entre l'élection de Belleville et celle de Marseille en 1869 », *Revue historique*, juillet-septembre 1976, pp. 73-88.

GAÏTI Brigitte, « Les inconstances politiques », *Politix*, n°56, 2001, pp.17-42.

GARRIGOU Alain, « Le brouillon du suffrage universel. Archéologie du décret du 5 mars 1848 », *Genèses*, n°6, 1991, pp.161-178.

GAUCHET Marcel, « Benjamin Constant, l'illusion lucide du libéralisme », introd. à B. Constant, *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, Folio, 1997, pp.11-110.

GAUDEMET Jean, « Les écoles historiques du droit en France et en Allemagne », *Revue historique des facultés de droit*, n°1, 1998, pp.87-124.

GERBOD Paul, « Enseignement », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp. 482-492.

GILLE Bertrand, « État de la presse économique et financière en France », *Histoire des entreprises*, 4, novembre 1959, pp.58-76.

GIRARD Louis, « Les élections législatives de 1852 à Paris », *Revue historique*, CCLXIX, 1, janvier-mars 1983, pp. 69-96.

GIRARD Louis, « Jules Ferry et la génération des républicains du Second Empire », in François Furet (dir.) *Jules Ferry fondateur de la République*, Paris, EHESS, 1985, pp.55-56.

GUILLEMIN Alain, « Aristocrates, propriétaires et diplômés. La lutte pour le pouvoir local dans le département de la Manche, 1830-1875 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°42, 1982, p.p. 33-60.

GUIRAL Pierre, « Prévost-Paradol ou l'apparent désaveu de soi-même », in Léo Hamon (dir.), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1994, pp.132-142.

HAMMAN Philippe, « La notabilité dans tous ses états ? Alexandre de Geiger à Sarreguemines, un patron en politique sous le Second Empire », *Revue historique*, 2, 2002, pp. 317-362.

HARTOG François, « La Révolution française et l'Antiquité », dans *La pensée politique. Situations de la démocratie*, n°1, 1993, pp. 30-61.

HAZAREESINGH Sudhir, « Eugène Pelletan » in *Intellectual founders of the Republic: five studies in nineteenth-century French republican political thought*, Oxford University Press, 2001, pp.166-225.

HIMMELFARB Gertrude, « The politics of democracy : the English Reform Act of 1867 », *The Journal of British Studies*, vol. 6, n°1, novembre 1996, pp.97-138.

HUARD Raymond, « Histoire intellectuelle et histoire par le bas : les candidatures ouvrières de la Révolution à 1870 », *Romantisme*, n°135, 2007, pp.23-35.

IHL Olivier, « Democrazia, repubblica e radicalismo: modelli (anglosassone e francese) e dibattiti nell' Ottocento », in Maurizio Ridolfi (dir.), *La democrazia radicale nell' Ottocento europeo. Forme della politica, modelli culturali, riforme sociali*, Feltrinelli Editore, 2006, pp. 3-32.

JAUME Lucien, « Tocqueville face au thème de la ‘nouvelle aristocratie’ ». La difficile naissance des partis en France », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°6, décembre 2006, pp.969-983.

JOANA Jean, « Entre la barre et la tribune. Les secrétaires de la conférence du stage du barreau de Paris face à l’activité parlementaire au 19^e siècle », *Revue française de science politique*, n°3-4, 1998, pp.480-506.

KALUSZYNSKI Martine, PAYRE Renaud, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, 102, avril-juin 2002, pp. 229-243.

KARADY Victor, « Les universités de la Troisième république » in J. Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, pp.323-365.

LACROIX Bernard, « Le politiste et l’analyse des institutions », in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (dir.), *Le président de la République, usages et genèses d’une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, pp.13-77.

LACROIX Bernard « La “crise de la démocratie représentative en France”. Éléments pour une discussion sociologique du problème », *Scalpel. Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, n°1, 1994, pp. 6-29.

LACROIX Bernard, « Retour sur 1848 : le “suffrage universel” entre l’illusion du “jamais vu” et l’illusion du “toujours ainsi” », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°140, 2001, pp.41-50.

LACROIX Bernard et al., « Du coup de force au coup d’Etat : contribution à l’étude du travail de mise en forme des événements du 2 Décembre 1851 », in Sylvie Aprile et al. (dir.) *Comment meurt une République: autour du 2 décembre 1851*, Paris, Créaphis, 2004, pp.37-50.

LACROIX Bernard, préface à Nathalie Bayon, *Eugène Spuller, 1835-1896 ; itinéraire d’un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006, pp.11-13.

LANDRIN Xavier, « Genèse et activités du groupe ‘doctrinaire’ (1816-1821) : contribution à une sociologie historique du libéralisme » in A. Cohen, B. Lacroix, Ph. Riutort (dir.), *Les formes de l’activité politique : éléments d’analyse sociologique*, PUF, 2006, pp.221-227.

LANDRIN Xavier, « Langage autorisé et philosophie d’Etat : les stratégies formelles de Royer-Collard » in Bruno Curatolo, Jacques Poirier (dir.), *Le Style des philosophes*, Editions universitaires de Dijon, 2007, pp. 143-153

LANDRIN Xavier, « Le concept de ‘libéralisme’ au 19^e siècle : notes pour une sémantique historique », communication à la *Society for french Historical Studies*, Annual Meeting, Saint-Louis, 29 mars 2009.

LARDINOIS Roland, « L’invention de Tocqueville », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°135, 2000, p. 76-87.

LAROULANDIE Fabrice, « Internationale », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.653-656.

- LAROULANDIE Fabrice, « Manifeste des Soixante », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.768-771.
- LEGENDRE Pierre, « Méditation sur l'esprit libéral. La leçon d'Edouard Laboulaye, juriste-témoin », *Revue du droit public*, t. 87, 1971, pp. 83-122.
- LENOIR Remi, « Groupes de pression et groupes consensuels. Contribution à une analyse de la formation du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, septembre 1986, pp. 30-39.
- LEQUIN Yves, « Classe ouvrière et idéologie dans la région Lyonnaise à la fin du XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n°69, oct-déc. 1969, pp.3-20.
- LE STRAT Claire, « Le raidissement conservateur du député Tocqueville en 1848 », in Annie Collovald, Brigitte Gaïti (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006, pp.85-111.
- LE VAN-LEMESLE Lucette, « Guillaumin, éditeur d'économie politique, 1801-1864 », *Revue d'économie politique*, n°2, 1985, pp.134-149.
- LILTI Antoine, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005.
- LOCKE Robert, « A New Look at Conservative Preparations for the French Elections of 1871 », *French Historical Studies*, vol 5, n° 3, 1968, pp. 351-358.
- LOCKE Robert, CUBBERLY Ray E., « A New Memoire on the French Coup d'Etat of December 1851 », *French Historical Studies*, Vol. 12, n° 4, 1982, pp.564-588.
- LUTFALLA Michel, « Aux origines du libéralisme économique en France : le *Journal des Economistes*. Analyse du contenu de la première série, 1842-1853. », *Revue d'histoire économique et sociale*, 4, 1972, pp.494-517.
- MACHELON Jean-Pierre, « Constitution du 14 janvier 1852 » », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp.343-348.
- MARCO Luc Marco, LAURENT Evelyne, « Le *Journal des Economistes* ou l'apologie du libéralisme (1841-1940) », in L. Marco (dir.), *Les revues d'économie en France, genèse et actualité, 1751-1994*, L'Harmattan, 1996, p.79-120.
- MARTIN Marc, « Presse, publicité et grandes affaires sous le Second Empire », *Revue historique*, n°520, juillet-décembre 1976, p.343-383.
- MARTIN Marc, « Journalistes parisiens et notoriété vers 1830-1870. Pour une histoire sociale du journalisme », *Revue historique*, n°539, juillet-sept. 1981, pp.31-74.
- MARTIN Marc, « Journalistes et gens de lettres (1820-1890) », in Alain Vaillant (dir.) *Mesure(s) du livre*, Paris, Bibliothèque nationale, 1992, p.107-123.
- MIQUEL Pierre, « Quatre septembre (*Révolution du*) », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p.1094-1097.
- MONNIER Raymonde, « Démocratie et Révolution française », *Mots*, n°1, 1999, pp.47-68.
- OFFERLÉ Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales E.S.C.*, 39 (4), 1984, pp. 681-713.
- OLIVESI Antoine, « Marseille », in Louis Girard (dir.) *Les élections de 1869*, Paris, Rivière, 1960, pp.77-123.
- PELLETIER Willy, « La crise de mai 1877. La construction de la place et de la compétence présidentielle », in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (dir.), *Le président de la République, usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, pp.79-107.
- PERROT Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève : France, 1871-1890*, 3 volumes, Paris, Ed. de l'EHESS, (1971) 2001.

PHÉLIPPEAU Eric, « La fabrication administrative des opinions politiques : votes, déclarations de candidatures et verdicts des préfets (1852-1914) », *Revue française de science politique*, n°4, 1993, pp.587-612.

PHÉLIPPEAU Eric, « La fin des Notables revisitée » in Michel Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXe-XXe s.*, Paris, Belin, 1999, pp. 69-92.

PINTO Louis, « Les affinités électives. Les amis du *Nouvel Observateur* comme groupe ouvert », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, pp. 105- 124.

PLESSIS Alain, « Rouher et les grands choix économiques du Second Empire », in Philippe Vigier (dir.), *Eugène Rouher, Journées d'étude de Riom et Clermont-Ferrand*, 16 et 17 mars 1984, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1985, pp.31-40.

PROST Alain, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Armand Colin, 1968.

PUDAL Bernard, « De l'histoire des idées politiques à l'histoire sociale des idées politiques » in A. Cohen, B. Lacroix, P. Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique (18e-20e siècle)*, Paris, PUF, 2006, pp.185-192.

REICHERT Robert, « Anti-bonapartist elections to the academie française during the second empire », *Journal of Modern History*, vol. 35, 1, mars 1963, pp 33-45.

RIVIALE Philippe, introduction à Charles Dupont-White, *L'Economie sociale ou L'Essai sur les relations du travail avec le capital*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp.III-LXVIII.

ROBERT Hervé, « Orléanisme », in Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, pp. 941-942.

ROSANVALON Pierre, « Histoire du mot démocratie à l'époque moderne », in *La pensée politique. Situations de la démocratie*, n°1, 1993, pp. 11-29.

ROUGERIE Jacques, « Belleville » in Louis Girard (dir.) *Les élections de 1869*, Paris, Rivière, 1960, pp.3-36.

ROUGERIE Jacques, « Second Empire », in Georges Duby (dir.), *Histoire de France*, volume 3, Paris, Larousse, 1971.

ROUGERIE Jacques, « Peuple et souveraineté », in Michelle Riot-Sarcey, Thomas Bouchet, Antoine Picon (dir.), *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse (2002) 2007, pp.181-186.

ROZIÈRE Eugène, « Bibliographie des œuvres de M. Ed. Laboulaye », *Revue historique de droit français et étranger*, 1888.

SCHWARTZ Antoine, « La question du mandat impératif à la fin du Second Empire », intervention au Séminaire « La construction de l'opération électorale », animé par Christophe Le Digol et Christophe Voilliot, Université de Paris Ouest-Nanterre, 15 octobre 2008.

SCHWARTZ Antoine, « Proudhon et le renouveau de l'opposition libérale au début des années 1860 », Communication au Colloque pour le bicentenaire de la naissance de Proudhon, Besançon, 17 octobre 2009.

SCHWARTZ Antoine, DENORD François, « L'économie (très) politique du Traité de Rome », *Politix*, n°89-1, 2010, pp.35-56.

SCHWARTZ Antoine, « L'Économie politique comme cadre intellectuel d'une réforme 'sociale' : la loi sur les coalitions de 1864 », Colloque « Sciences de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s) », I.E.P. de Grenoble - I.E.P. de Lyon, 16-17 décembre 2010.

SCHWARTZ Antoine, « La pensée politique des libéraux du Second Empire a-t-elle 'inspiré' la "Constitution" de 1875 ? », in Frédéric Audren, Annie Stora-Lamarre, Jean-Louis Halpérin, *La République et son droit*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2011, pp.59-76.

SCHWARTZ Antoine, « *La Marseillaise, ou la formation d'une critique révolutionnaire et socialiste à la fin du Second Empire* », Colloque international « Regards sur la Commune de 1871 en France. Nouvelles approches et perspectives. », Narbonne, 24-26 mars 2011.

SCOTT Joan W., « L'ouvrière, mot impie », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°83, 1990, pp.2-15.

STEINER Philippe, « L'héritage au XIXe siècle en France. Loi, intérêts de sentiment et intérêts économiques », *Revue économique*, vol 59-1, 2008, pp.75-97.

TCHERNOFF Iouda, « Les candidatures ouvrières sous le Second Empire », *La Revue socialiste*, janvier-juin 1906, pp.161-167.

TORT Olivier, « Les stratégies des légitimistes sous le Second Empire, ou le triomphe de l'irrésolution », *Parlement(s)*, n°3, 2008, pp.116-131.

TUDESQ André-Jean, « Un organe gouvernemental : le *Journal des Débats* au temps de Guizot », *Politique*, avril-juin 1959, pp. 138-164.

VAN DIJCK Maarten, « From Science to Popularization, and Back – The Science and Journalism of the Belgian Economist Gustave de Molinari », *Science in Context*, 21(3), 2008, pp. 377-402.

VERLEY Patrick, MAYAUD Jean-Luc Mayaud, « Principaux ouvrages ou articles publiés depuis 1985, portant principalement sur l'économie française au XIXe siècle (1815-1913) », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°23, 2001, pp.179-198.

VOILLIARD Odette, « Autour du programme de Nancy (1865) », in Christian Gras et Georges Livet, *Régions et Régionalisme en France, du XVIIIe siècle à nos Jours*, Paris, Puf, 1977, pp.287-302.

WARTELLE Jean Claude, « L'élection Barodet, Avril 1873 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 27, octobre – décembre 1980, pp. 595-610.

WEILL Georges, « Histoire des idées politiques. Les idées politiques en France au XIXe siècle », *Revue de synthèse historique*, n°3,1906, pp. 316-344.

WILLEMEZ Laurent, « Le droit dans l'élection. Avocats et contestations électorales dans la France de la fin du Second Empire », *Genèses*, n°46, 2002, pp. 101-121.

ZEVAËS Alexandre, « Les candidatures ouvrières et révolutionnaires sous le Second Empire », *La Révolution de 1848*, mars 1932- février 1933, pp. 132-154.

2. OUVRAGES (et travaux académiques)

ALBERT Pierre, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième république, 1871-1879*, thèse d'État en lettres, dir. Louis Girard, Sorbonne, 1977.

AGULHON Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, 1973.

ANCEAU Eric, *Les députés du Second Empire : prosopographie d'une élite du XIXe siècle*, 2 volumes, Paris, H. Champion, 2000.

ANDERSON Robert David, *Education in France, 1848-1870*, Oxford, Clarendon press, 1975.

ANTONETTI Guy, CARDONI Fabrice, De OLIVERA Mathieu, *Les ministres des finances de la Révolution française au Second Empire*, t. III, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2008.

APRILE Sylvie, *La IIe République et le Second Empire, 1848-1870*, Paris, Pygmalion, 2000.

APRILE Sylvie, BAYON Nathalie (et al.), *Comment meurt une République : autour du 2 décembre 1851*, Paris, Créaphis, 2004.

APRILE Sylvie, BENSIMON Fabrice (dir.), *La France et l'Angleterre au XIXème siècle*, Paris, Créaphis, 2006.

- APRILE Sylvie, *L'exil politique en France au XIXème siècle*, Paris, Cnrs éd., 2010.
- AMINZADE Ronald, *Ballots and barricades. Class formation and republican politics in France, 1830-1871*, Princeton, Princeton University Press, 1993.
- ANCEAU Eric, *Napoléon III : un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallandier, 2008.
- BAQUIAST Paul, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine : les Pelletan*, Paris, L'Harmattan, Paris, 1996.
- BARBIER Frédéric, *Finance et politique, la dynastie des Fould, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, A. Colin, 1991.
- BARJOT Dominique (dir.), *Les patrons du Second Empire, Anjou, Normandie, Maine*, Paris-Le Man, Picard-Cenomane, 1991.
- BARTHÉLÉMY Joseph, DUEZ Paul, *Traité élémentaire de droit constitutionnel*, Paris, Daloz, 1926.
- BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, *La commission de décentralisation de 1870. Contribution à l'étude de la décentralisation en France au XIXè siècle*, Paris, PUF, 1973.
- BAYON Nathalie, SPULLER Eugène, *1835-1896 ; itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006.
- BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome II. De 1815 à 1871*, Paris, Puf, 1969.
- BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome III. De 1871 à 1940*, Paris, Puf, 1969.
- BELLETT Roger, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, A. Colin, 1967.
- BELLETT Roger, *Jules Vallès*, Paris, Fayard, 1995.
- BERSTEIN Serge (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, Puf, 1998.
- BERTOCCI Philip, *Jules Simon, republican anticlericalism and cultural politics in France, 1848-1886*, Columbia-London, University of Missouri press, 1978.
- BIDOUBE René, *Lissagaray, la plume et l'épée*, Paris, Les éditions ouvrières, 1991.
- BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, (1949) 1974
- BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.
- BOIVIN Marcel, *Le mouvement ouvrier dans la région de Rouen. 1851-1876*, tome 2, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1989.
- BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1984.
- BOURDIEU Pierre, *L'ontologie politique de Martin Heidegger*, Paris, Minuit 1988.
- BOURDIEU Pierre, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989.
- BOURDIEU Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
- BOUVIER Jean, *Les Rothschild*, Bruxelles, Complexe, 1992.
- BRENIER Philippe, *Édouard René Lefèvre de Laboulaye (1811-1883)*, mémoire d'histoire, sous la dir. de Ph. Vigier, Université de Paris X Nanterre, 1988.
- BRUHAT Jean, DAUTRY Jean, TERSEN Emile (dir.), *La Commune de 1871*, Paris, Editions Sociales, (1960) 1970.
- BRUHAT Jean, *Eugène Varlin, Militant ouvrier, révolutionnaire et Communard*, Paris, Editeurs Français réunis - Club Diderot, 1975.

- BURDEAU Georges, *Traité de science politique*, tome V : « L'État libéral et les techniques politiques de la démocratie gouvernée », Paris, LGDJ, 1953.
- CALLOT Emile-François, *La pensée libérale au XIXème siècle à travers trois moments de sa formation*, Lyon, L'Hermès, 1987.
- CARON Jean-Claude, *Généralisations romantiques. Les étudiants de Paris et le quartier latin*, Paris, A. Colin, 1991.
- CARON Jean-Claude, *Frères de sang, la guerre civile en France au XIXe siècle*, Paris, Champ Vallon, 2009.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- CASTILLON DU PERRON Marguerite, *Montalembert et l'Europe de son temps*, Paris, F-X. de Guibert, 2009.
- CHALINE Jean-Pierre, *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, FNPS, 1982.
- CHAMBOST Anne-Sophie, *Proudhon, l'enfant terrible du socialisme*, Paris, Armand Colin, 2009.
- CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1990.
- CHARAU Henri, *Essai sur l'évolution du système représentatif*, thèse de droit, Faculté de Dijon, 1909.
- CHARLE Christophe, *Les intellectuels en Europe au XIXème siècle, essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, (1998), 2001, p.116.
- CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, (1991) 2002.
- CHARLE Christophe, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004.
- CHARLE Christophe, *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, (1987) 2006.
- CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, vol. 3, 1985.
- CHARTIER Roger, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 2000.
- CHRISTOPHE Paul, *Les grandes figures sociales du XIXe siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- COLLOVALD Annie, GAÏTI Brigitte (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006.
- CORBIN Alain, MAYEUR Jean-Marie, SCHWEITZ Arlette (dir.), *Les immortels du Sénat, les cent-seize inamovibles de la Troisième république*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- CORDILLOT Michel, *Aux origines du socialisme moderne. La première internationale, la Commune de Paris, l'exil. Recherches et travaux*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2010.
- CRAITU Aurelian, *Le Centre introuvable, la pensée politique des doctrinaires sous la Restauration*, Paris, Plon, 2006.
- DALOTEL Alain, FAURE Alain, FREIERMUTH Jean-Claude, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris, 1868-1870*, Paris, François Maspéro, 1980.
- DAMAMME Dominique, *Le thème du déclin du régime parlementaire sous la monarchie de Juillet (1830-1848) et au début de la IIIe République (1875-1914)*, Mémoire DES (dir. M. Duverger), Paris 1, 1972.
- DANSETTE Adrien, *Histoire du Second Empire*, Paris, Hachette, 1961.

- DAUMARD Adeline, *La bourgeoisie parisienne en France de 1815 à 1848*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1963.
- DAUTERIBES André, *Les idées politiques d'Édouard Laboulaye, 1811-1883*, thèse de droit public (dir. G. Ferrière), Montpellier I, 1989.
- DELMAS Corinne, *Les rapports du savoir et du pouvoir : l'Académie des sciences morales et politiques de 1832 à 1914*, thèse de science politique, dir. D. Damamme, Université Paris IX, 2000.
- DELMAS Corinne, *Instituer des savoirs d'État: l'Académie des sciences morales et politiques au XIX^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- DÉLOYE YVES, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte (3^e éd.) 2007.
- DESSAL Marcel, *Charles Delescluze, 1809-1871*, Paris, Marcel Rivière, 1952.
- DENORD François, *Néo-libéralisme version française*, Paris, Demopolis, 2007.
- DOLLÉANS Edouard, *Histoire du mouvement ouvrier, 1830-1871*, Paris, Armand Colin, 1957.
- DOMMANGET Maurice, *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1960.
- DUBOIS Jean, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse, 1962.
- DUNHAM Arthur L., *The Anglo-French treaty of commerce of 1860 and the progress of the industrial revolution in France*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1930.
- DUPUY Aimé, *1870-1871, La guerre, la Commune et la presse*, Paris, Armand Collin, 1859.
- DURKHEIM Emile, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, (1938) 1969.
- DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, (1893) 1991.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Les débuts du catholicisme en France jusqu'en 1870*, Paris, Puf, 1951.
- DUVAL Julien, *Critique de la raison journalistique. Les transformations de la presse économique en France*, Paris, Seuil, 2004.
- DUVEAU Georges, *La vie ouvrière sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946.
- ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie*, Paris, Pocket, (1970) 2003.
- ELWITT Sanford, *The making of the Third Republic. Class and Politics in France, 1868-1884*, Louisiana State University Press, 1975.
- ENCREVÉ André, *Le Second Empire*, Paris, Puf, 2004.
- ESMEIN Adhémar, *Eléments de droit constitutionnel français et comparé*, 6^e édition, Paris, Editions Panthéon-Assas, (1914) 2001.
- FOURNIER Pierre Léon, *Le Second Empire et la législation ouvrière*, Larose et Tenin, 1911.
- FURET François, *La Gauche et la Révolution au XIX^{ème}*, Paris, Hachette, (1986) 2001.
- GAILLARD Jean-Michel, *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989.
- GAUCHET Marcel, *L'avènement de la démocratie*, III tomes, Paris, Gallimard 2007-2010.
- GARRIGOU Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Le Seuil, 2002.
- GARRIGOU Alain, *Mourir pour des idées. La vie posthume d'Alphonse Baudin*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.
- GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche, 1871-1896*, thèse d'histoire, sous la dir. Ph. Vigier, Université de Nanterre Paris X, 1993.

- GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997.
- GAUDILLÈRE Bernard, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Paris-Genève, Droz-Champion, 1995.
- GAXIE Daniel, *La Démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, (4^e édition), 2006.
- GERBOD Paul, *La condition universitaire au XIXe siècle*, Paris, Puf, 1965.
- GIRARD Louis, *La politique des travaux publics du Second Empire*, Paris, A. Colin, 1952.
- GIRARD Louis (dir.) *Les élections de 1869*, Paris, Rivière, 1960.
- GIRARD Louis, PROST Antoine, GOSSEZ Rémi, *Les conseillers généraux en 1870, étude statistique d'un personnel politique*, Paris, Puf, 1967.
- GIRARD Louis, *Nouvelle histoire de Paris. La Deuxième République et le Second Empire, 1848-1870*, Paris, Hachette, 1981.
- GIRARD Louis, *Les libéraux français*, Paris, Aubier, 1985.
- GIRARD Louis, *Napoléon III*, Paris, Hachette, (1986) 2002.
- GODECHOT Jacques, avec FAUPIN Hervé, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Flammarion, (1^{ère} éd. 1979) 2006.
- GOUAULT Jacques, *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée Nationale, 1870 - 1875*, Paris, Armand Colin, 1954.
- GRANOU André, *La bourgeoisie financière au pouvoir*, Paris, F. Maspero, 1977.
- GRAY Walter D., *Interpreting American Democracy in France : The career of Edouard Laboulaye, 1811-1883*, University of Delaware Press/Associated University Press, 1994.
- GRUBB Alan, *The politics of pessimism : Albert de Broglie and conservative politics in the early Third Republic*, Newark, University of Delaware press, 1996.
- GUIRAL Pierre, *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Paris, Puf, 1955.
- GUIRAL Pierre, *Adolphe Thiers ou la nécessité en politique*, Paris Fayard, 1986.
- HALÉVY Daniel, *La fin des notables*, préface d'Hervé Robert, Paris, Hachette, coll. Pluriel, (1930) 1995.
- HALÉVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, (1937), 1995.
- HAUBTMANN Pierre, *Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et sa pensée*, 2 volumes (1849-1855 et 1855-1865), Paris, Beauchesne, 1988.
- HAZAREESINGH Sudhir, *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy*, Princeton University Press, 1998.
- HAZAREESINGH Sudhir, *La légende de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2005.
- HEILBRON Johan, *Naissance de la sociologie*, Marseille, Agone, 2006.
- HIRSCH Jean-Pierre, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, Ed. EHESS, 1991.
- HIRSCHMAN Albert O., *Les passions et les intérêts*, Paris, Puf, 1980.
- HOBSBAWM Eric J., *L'ère du capital*, Paris, Hachette, (1975) 2002.
- HOBSBAWM Eric J., RANGER Terence (dir.), *L'Invention de la tradition*, Paris, Amsterdam (1992) 2006.
- HOBSBAWM Eric J., *Aux armes, historiens ! Deux siècles d'histoire de la Révolution française*, Paris, La Découverte, 2007.
- HUARD Raymond, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991.

- HUARD Raymond *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presse de la FNSP, 1996.
- HUTTON Patrick, *The cult of the revolutionary tradition, the Blanquists in French politics, 1864-1893*, Berkley, University of California Press, 1981.
- IHL Olivier, *Le vote*, Paris, Montchrestien, (2^e éd.) 2000.
- IHL Olivier, « Democrazia, repubblica e radicalismo: modelli (anglosassone e francese) e dibattiti nell' Ottocento », in Maurizio Ridolfi (dir.), *La democrazia radicale nell' Ottocento europeo. Forme della politica, modelli culturali, riforme sociali*, Feltrinelli Editore, 2006, pp. 3-32.
- JARDIN André, *Histoire du libéralisme politique*, Paris, Hachette, 1985.
- JARDIN André, *Alexis de Tocqueville (1805-1959)*, Paris, Hachette (1984), 2005.
- JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIX^{ème} siècle, du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- JAUME Lucien, *L'individu effacé : le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997.
- JAUME Lucien, *Tocqueville, les sources aristocratiques de la liberté*, Paris, Fayard, 2008.
- JÉLOUBOVSKAÏA Enna, *La Chute du Second Empire et la naissance de la Troisième République en France*, Editions en langues Etrangères, Moscou, 1959.
- KARPIK Lucien, *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché, XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1995.
- KAYSER Jacques, *Les grandes batailles du radicalisme (1820-1901)*, Paris, Marcel Rivière, 1962.
- LABROUSSE Ernest, *La Première internationale, l'institution, l'implantation, le rayonnement*, Paris, éd. du CNRS, 1968.
- LAQUIÈZE Alain, *Les origines du régime parlementaire en France*, Paris, Puf, 2002.
- LAGOUEYTE Patrick, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire (1852-1870)*, thèse d'histoire, Université Paris 1, 1991.
- LALOUETTE Jacqueline, *La libre-pensée en France, 1848-1880*, Paris, Albin Michel, 1997.
- LECANUET Edouard, *Montalembert, volume 3 : L'Eglise et le Second Empire (1850-1870)*, Paris, J. de Gigord, 1912.
- LE CLÈRE Bernard, WRIGHT Vincent, *Les préfets du Second Empire*, Paris, A. Colin, 1971.
- LE MAREC Yann, *Le Temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans les villes*, Paris, Belin, 2000.
- LENOIR Remi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.
- LEOHNARD Jörn, *Liberalismus : Zur historischen Semantik eines europäischen Deutungsmusters*, München, Oldenbourg, 2001.
- LE VAN-LEMESLE Lucette, *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004.
- LE STRAT Claire, PELLETIER Willy, *La canonisation libérale de Tocqueville*, Paris, Syllepse, 2006.
- LETERRIER Sophie-Anne, *L'institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques, 1795-1850*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- LÉVÊQUE Pierre, *Histoire des forces politiques*, 3 volumes (1789-1880 ; 1880-1940 ; 1940 à nos jours), Paris, Armand Colin, 1992-1997.
- LIDSKY Paul, *Les Ecrivains contre la Commune*, Paris, Maspero, 1970.

- LHOMME Jean, *La grande bourgeoisie au pouvoir : 1830-1880 : essai sur l'histoire sociale de la France*, Paris, Presses universitaires de France, 1960.
- LOCKE Robert, *French Legitimists and the politics of moral order in the early third republic*, Princeton, Princeton University Press, 1974.
- LOSURDO Domenico, *Controstoria del liberalismo*, Bari, Laterza, 2005.
- LOUÉ Thomas, *La revue des deux mondes, de Buloz à Brunetière, de la belle époque de la revue à la revue de la Belle époque*, thèse d'histoire, sous la dir. d'Alain Corbin, Université de Paris 1, 1998.
- MANENT Pierre, *Les libéraux : anthologie*, Paris, Gallimard, (1986) 2001.
- MARICHY Jean-Paul, *La deuxième chambre dans la vie politique française*, Paris, LGDJ, 1969
- MARKIEWICZ Patrick, *Louis Wolowski, un intellectuel et un représentant du libéralisme en France, au milieu du XIXème siècle*, Thèse d'histoire, sous la dir. Philippe Vigier, Université de Nanterre, 1993.
- MARTIN René, *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps'*, volume 1 : 1843-1860, Besançon, L. Camponovo, 1948 ; volume 2 : Besançon, L. Camponovo, 1959.
- MAURAIN Jean, *La politique ecclésiastique du Second Empire, de 1852 à 1869*, Paris, F. Alcan, 1930.
- MAURAIN Jean, *Baroche, ministre de Napoléon III*, Paris, Alcan, 1936.
- MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République, 1871-1898*, Paris, Seuil (1973) 1999.
- MAYEUR Jean-Marie, *Gambetta, la patrie et la république*, Paris, Fayard, 2008.
- MÉLONIO Françoise, *Tocqueville et les Français*, Paris, Aubier, 1993.
- MÉNAGER Bernard, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988.
- MERRIMAN John, *The Agony of the Republic : The repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New-Haven, Londres, Yale University Press, 1978.
- MILZA Pierre, *Napoléon III*, Paris, Perrin, (2004) 2007.
- MILZA Pierre, *L'année terrible - La guerre franco-prussienne septembre 1870 - mars 1871*, Perrin, 2009.
- NAY Olivier, *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin, (2^e éd.) 2007.
- NOIRIEL Gérard, *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, Folio-Histoire (2001) 2005
- NORD Philip, *The republican moment : struggles for democracy in nineteenth-century France*, Harvard, Harvard University Press, 1995.
- NOUVEL Maguelone, *Frédéric Le Play : une réforme sociale sous le Second Empire*, Paris, Economica, 2009.
- OFFERLÉ Michel, *Les partis politiques*, Paris, Puf, 7^e édition, 2010.
- POLANYI Karl, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, (1944) 1998.
- PERROD Pierre-Antoine, *Jules Favre, Avocat de la liberté*, Lyon, La Manufacture, 1988.
- PERROT Michelle, *Les ouvriers en grève : France, 1871-1890*, thèse d'État, Ernest Labrousse (dir.), Paris I, 1971, Serv. repro. th. univ. Lille 3, 1975.
- PHÉLIPPEAU Eric, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.
- PIERRARD Pierre, *Louis Veillot*, Paris, Beauchesne, 1998.
- PITTS Jennifer, *Naissance de la bonne conscience coloniale. Les libéraux français et britanniques et la question impériale (1770-1870)*, traduction de Michel Cordillot, préface de Gilles Manceron, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2008.

- PLESSIS Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés, 1852-1871*, Paris, Seuil, 1979.
- PLESSIS Alain, *La politique de la Banque de France, de 1851 à 1870*, Genève, Droz, 1985.
- PRICE Roger, *The French Second Empire : an anatomy of political power*, Cambridge University Press, 2001.
- PRÉLOT Marcel, Georges LESCUYER, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, (13^e édition), 1997.
- PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Armand Colin, 1968.
- RAPHAEL Paul, GONTARD Michel, *Hyppolyte Fortoul, 1851-1856 : Un ministre de l'Instruction publique sous l'Empire autoritaire*, Paris, Puf, 1975.
- RECLUS Maurice, *Ernest Picard, 1821-1877*, Paris, Hachette, 1912.
- REDORD Marie-Joëlle, *De l'Etat légal à l'Etat de droit. L'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française, 1879 – 1914*, Paris, Economica, 1992.
- RÉMOND René, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1832*, Paris, Armand Colin, 1962.
- RÉMOND René, *La droite en France*, Paris, Aubier, 1954 ; nouvelle édition : *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982 (4^e édition, 1992).
- RENARD Georges, *La République de 1848 (1848-1852)*, volume IX de Jean Jaurès (dir.), *Histoire socialiste (1789-1900)*, Paris, J. Rouff, 1905.
- RIALS Stéphane, *Le légitimisme*, Paris, Puf, 1983.
- RICHARD Jean-Paul, *La loi de coalition de 1864*, mémoire de maîtrise, sous la dir. de Louis Girard, Université de Paris I Sorbonne, 1972.
- RIOT-SARCEY Michelle, *Le réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.
- ROBERT Hervé, *L'Orléanisme*, Paris Puf, 1992.
- ROSANVALLON Pierre, *Le Sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, Folio (1992), 2001.
- ROSANVALLON Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, éd. Folio, (1998), 2002.
- ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, (1990), 2004.
- ROUGERIE Jacques, *La Commune de 1871*, Paris, Puf, coll., (4^e éd.) 2009.
- ROWLEZ Anthony, *Evolution économique de la France, du milieu du XIXème siècle à 1914*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1982.
- SACRISTE Guillaume, *Le droit de la République (1870 – 1914) : légitimation(s) de l'Etat et construction du rôle de professeur de droit constitutionnel au début de la IIIe République*, Thèse de science politique, sous la dir. de J.-C. Colliard, Paris I, 2002.
- SAINT-MARC Pierre, *Emile Ollivier*, Paris, Plon, 1950.
- SAPIRO Gisèle, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIXe-XIXe siècle)*, Paris, Seuil, 2011.
- SAVOYE Antoine, CARDONI Fabien (dir.), *Frédéric Le Play, parcours, audience, héritage*, Paris, Presses de l'école des Mines, 2007.
- SCHLEIFER James T., *The making of Tocqueville's Democracy in America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980.
- SCHNERB Robert, *Rouher et le Second Empire*, Paris, A. Colin, 1949.
- SEIGNOBOS Charles, *La révolution de 1848 et le Second Empire (1848-1859)*, et *Le déclin de l'Empire et l'établissement de la Troisième république (1859-1875)*, volumes 6 et 7 in Ernest Lavisse (dir.) *Histoire de la France contemporaine*, Paris, Hachette, 1921.
- SKINNER Quentin, *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 2000.

- SKORNICKI Arnault, *Les rationalisations politiques d'une "science nouvelle": essai sur l'économie politique en France (1750-1776)*, thèse de science politique, sous la dir. B. Lacroix et J.-M. Demaldent, Université Paris X, 2007.
- SMITH Michael Stephen, *Tariff reform in France, 1860-1900 : the politics of economic interest*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 1980.
- TCHERNOFF Iouda, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, Pedone, 1906.
- THEIS Laurent, *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008.
- THOMAS Albert, *Le Second Empire (1852-1970)*, volume 10 de Jean Jaurès (dir.) *Histoire socialiste*, Paris, J. Rouff, 1901.
- TODD David, *L'identité économique de la France : libre-échange et protectionnisme (1815-1841)*, Paris, Grasset, 2008.
- TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Ed. EHESS, 1999.
- TOUCHARD Jean, *Histoire des idées politiques*, 2^e tome : *Du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Puf, (1959), 2006.
- TROISIÈRE DE DIAZ Anne (dir.), *Regards sur Emile Ollivier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- TUDESQ André-Jean, *Les grands notables en France : 1840-1849, étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Puf, 2 volumes, 1964.
- TUDESQ André-Jean, *La démocratie en France depuis 1815*, Paris, Puf, 1971.
- VIGIER Philippe (dir.), *Eugène Rouher, Journées d'étude de Riom et Clermont-Ferrand*, 16 et 17 mars 1984, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1985.
- VOILLIOT Christophe, *La candidature officielle, une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, PUR, 2005.
- WALCH Jean, *Michel Chevalier, économiste saint-simonien*, Paris, J. Vrin, 1975.
- WEILL Georges, *Le Journal, origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, La Renaissance du livre, 1934.
- WEILL Georges, *Histoire du catholicisme libéral en France, 1828-1908*, Paris, Slatkine, (rééd. 1909) 1979.
- WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880): contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, thèse de science politique, sous la dir. de Michel Offerlé, Université Paris 1, 2000.
- WILLIAMS Roger L., *Le prince des polémistes : Henri Rochefort*, édition de Trévisse, Paris, 1970.
- WRIGHT Vincent, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, FNSP, 1972.
- WYLIE Laurence W., *Saint-Marc Girardin Bourgeois*, Syracuse U. P., 1947.
- YON Jean-Claude, *Le Second Empire. Politique, société culture*, Paris, Armand Colin, 2004.
- ZELDIN Theodore, *The political system of Napoleon III*, Macmillan, St. Martin's Press, 1958.
- ZELDIN Theodore, *Emile Ollivier and the Liberal Empire of Napoleon III*, Oxford, Clarendon Press, 1963.
- ZELDIN Theodore, *Histoire des passions françaises*, t. I, Paris, Payot, 1994.
- ZÉVAÈS Alexandre, *Henri Rochefort, le pamphlétaire*, Paris, France-Empire, 1946.

ANNEXE

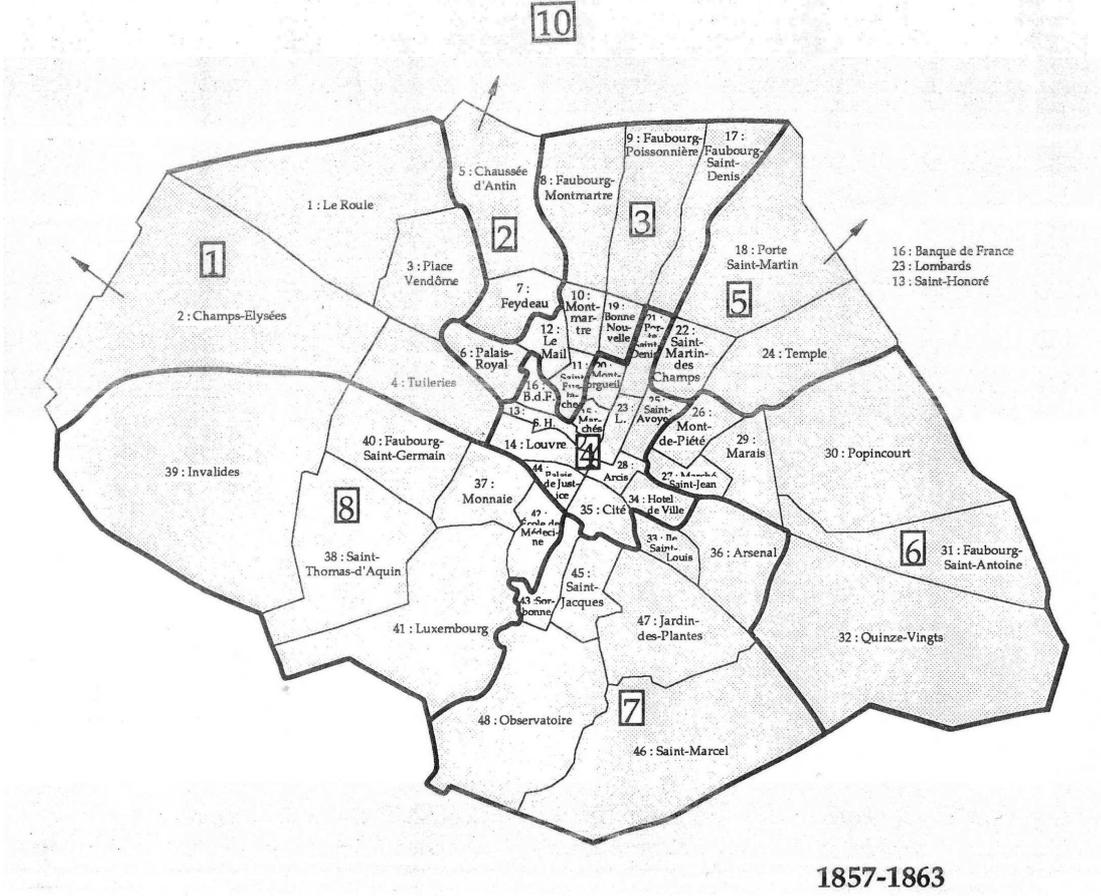
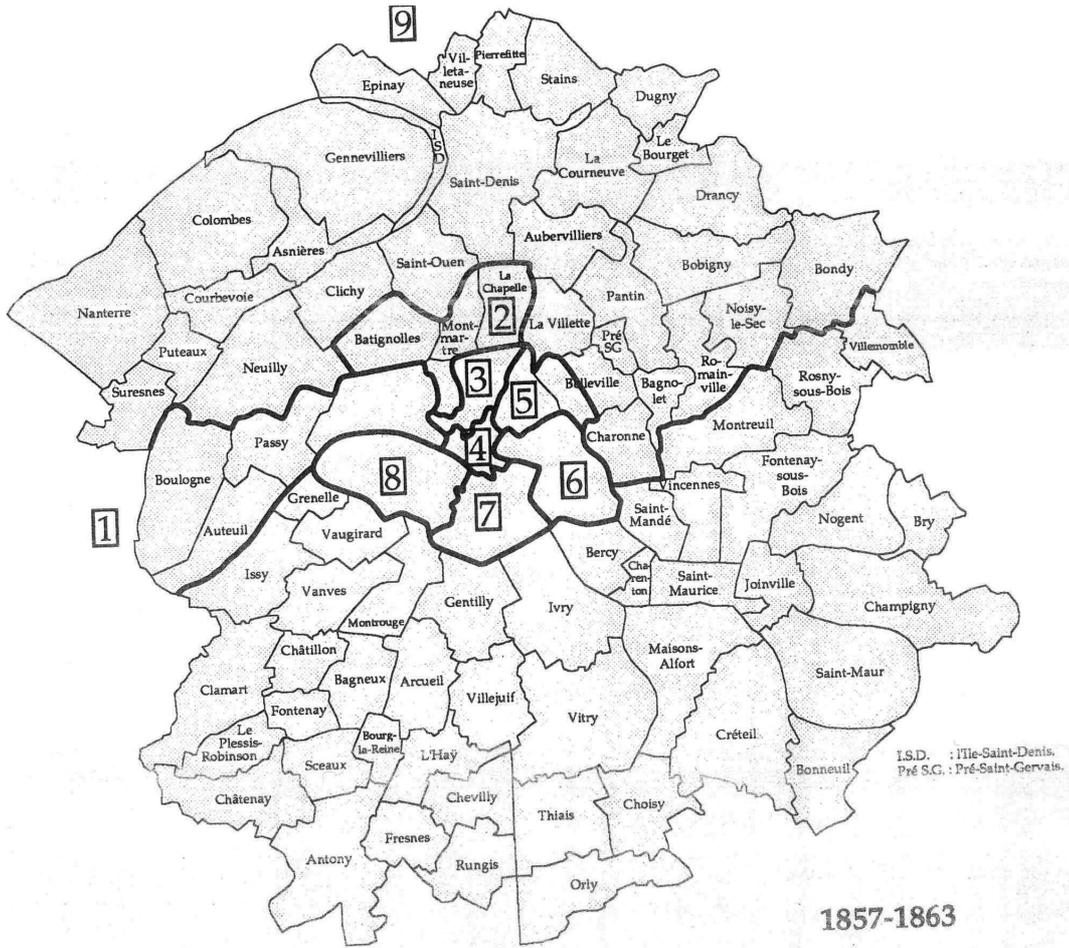
Les circonscriptions électorales du département de la Seine aux élections au Corps législatif de 1857, 1863 et 1869

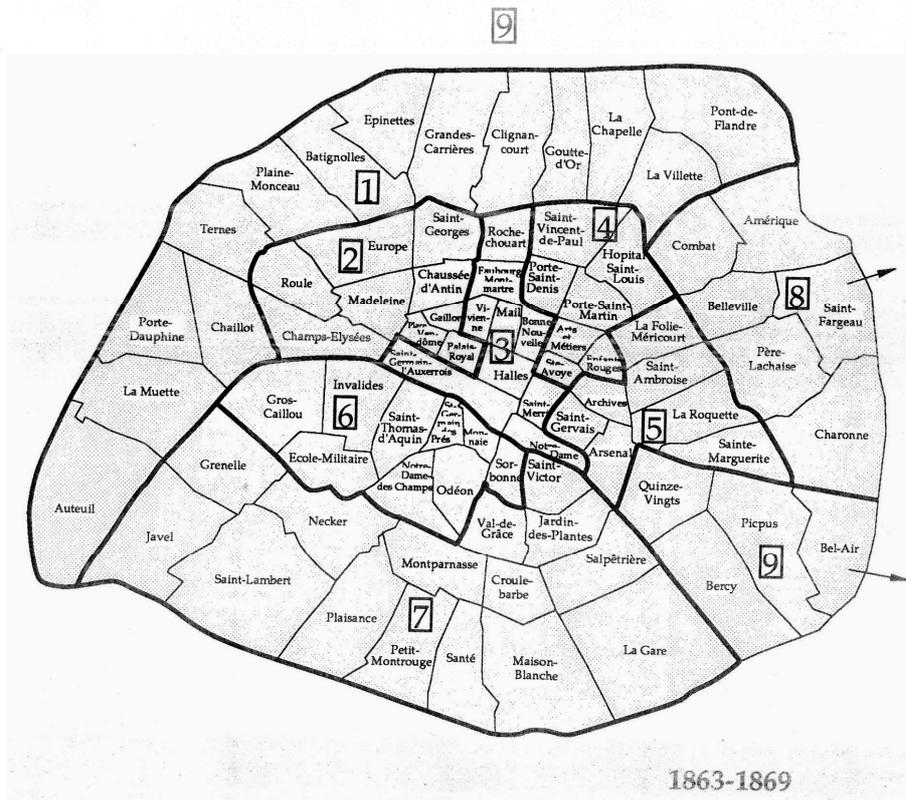
D'après : Bernard Gaudillère, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Paris-Genève, Droz-Champion, 1995.

-page 595 : le découpage des 10 circonscriptions de la Seine aux élections de 1857
(vue de l'ensemble du département, puis vue de Paris)

-page 596 : le découpage des 9 circonscriptions de la Seine aux élections de 1863
(vue de l'ensemble du département, puis vue de Paris)

-page 597 : le découpage des 9 circonscriptions de la Seine aux élections de 1869
(vue de l'ensemble du département, puis vue de Paris)





SOMMAIRE GÉNÉRAL

INTRODUCTION.....page 05

1. De l'étude du libéralisme à celle des « libéraux » 06
2. « L'union libérale » et la topographie politique ordinaire.....10
3. « Rendre le gouvernement à la classe éclairée »17
4. Plan de la thèse.....24

PREMIÈRE PARTIE : LES « LIBÉRAUX » SOUS L'EMPIRE AUTORITAIRE
.....27

-CHAPITRE 1-
Des publicistes « libéraux » :
Éléments d'analyse des univers intellectuels.

Préambule29

Section I . Entre compression politique et transformation sociale.....31

Une « double influence » : hétéronomie des univers intellectuels

- 1. Le secteur de la presse politique**.....34
 - a) *La transformation du secteur de la presse*.....34
 - b) *La presse, scène centrale de la vie politique sous le Second Empire*
.....38
 - c) *La topographie politique de la presse (fin des années 1850)* 40
 - d) *Le « Journal des Débats », organe du « libéralisme »*45
- 2. L'espace académique sous tutelle**.....50
 - a) *L'Institut et les académies du pouvoir*.....50
 - b) *L'Institut, instrument des luttes politiques*.....56
 - c) *Luttes pour l'autonomie et réaction rentrée*.....62
 - d) *Une ligne de clivage structurante*.....67

Section II : Dynamiques et acteurs du débat politique et économique69

- 1. Le secteur des publications politiques**.....69
 - a) *Le marché des œuvres « politiques »* 69
 - b) *Les auteurs d'œuvres politiques*.....74
 - c) *Les auteurs d'ouvrages d'économie politique*.....79
- 2. Les réseaux de l'économie politique**.....84

- a) *L'économie politique en société*.....84
- b) *Un monopole contesté ? Les « sociétés d'économie sociale »*91
- c) *Michel Chevalier, intellectuel dominant ?*97

Section III : Prévost-Paradol, polémiste et « secrétaire »100

- 1. Devenir « publiciste » : une stratégie de conversion**.....100
 - a) *L'ascension par l'excellence scolaire d'un « fils du théâtre »*100
 - b) *Une vocation impossible ?*104
 - c) *L'échappée vers le monde de la presse*.....107
- 2. Un polémiste « de salon »**109
 - a) *Stratégies stylistiques et jeux d'escrime*.....109
 - b) *Un point de vue « adéquat »*113
 - c) *Le « Secrétaire » des « anciens partis »*115

-CHAPITRE 2-
D'une coalition à l'autre :
La formation d'une opposition « constitutionnelle »

Préambule121

SECTION I : La construction d'une division « gouvernement » / « opposition ».....124

- 1. Le « parti de l'ordre », de la République à l'Empire**.....125
 - a) *Perception de la Révolution par ses opposants*.....125
 - b) *L'« union libérale » de 1849*.....126
 - c) *La dissolution du « bloc conservateur »* 129
- 2. Un acte qui commande de situer « pour » ou « contre »**131
 - a) *Les vaincus du « coup d'État » ?*131
 - b) *La confiscation des biens de la famille d'Orléans*.....134
 - c) *Les tergiversations d'un (futur) opposant : le comte Montalembert*
.....137
- 3. La formation d'un espace de soutien ou d'« opposition » au régime**
.....141
 - a) *Le système politique bonapartiste et les milieux dirigeants*.....142
 - b) *Une recomposition des « anciens partis »*147
 - c) *Les élections législatives de 1852 dans la Seine*.....152

SECTION II : Les nouvelles figures de l'opposition « libérale »155

- 1) Les candidats « démocrates » aux élections de 1857 dans la Seine**
.....155
 - a) *S'abstenir ou participer aux élections ?*155

b) Lutttes entre « jeunes » et « vieux » pour la composition des listes	157
c) Les deux listes des candidatures de « l'opposition »	159
2) Darimon et Ollivier, les deux candidats du Siècle	163
a) Deux prétendants « en porte-à-faux »	163
b) Alfred Darimon, le publiciste disciple de Proudhon.....	166
c) Emile Ollivier, l'avocat fils de proscrit.....	170
3. Le candidat du Journal des Débats : Edouard Laboulaye	174
a) Les « libéraux » alliés aux « démocrates » ?	174
b) Edouard Laboulaye et le « désordre » de 1848	1677
4. Construction des enjeux et perception des résultats	182
a) Le gouvernement et la presse « officieuse » stigmatisent la « coalition »	182
b) Qui a gagné ? Interprétations des résultats	183
c) Le tabou de la prestation de serment	186
d) Les élections de 1857, un premier essai de « coalition » ?	187

SECTION III : Vers une inflexion libérale du régime189

1. Une opposition « constitutionnelle »	189
a) Le groupe des « Cinq » au Corps législatif	189
b) Emile Ollivier, entre « démocratie » et « liberté »	192
c) Des avocats à la pointe du mouvement d'opposition.....	194
2. L'effritement des soutiens au gouvernement	198
a) La « question italienne » recompose le débat public.....	198
b) Le « coup d'État » libre-échangiste.....	201
3. Le début d'une libéralisation de l'Empire ?	
a) Le décret du 24 novembre 1860.....	205
b) « Les financiers reprennent le haut du pavé »	207
c) Intérêts matériels et institutions politiques.....	208

DEUXIÈME PARTIE : L'UNION DES « DÉMOCRATES » ET « LIBÉRAUX »
.....213

<p>-CHAPITRE 3- « L'Union libérale » : <i>Alliances politiques et ententes idéologiques</i></p>

<u>Préambule</u>	215
------------------------	-----

SECTION I : L' « Union libérale » aux élections législatives de 1863.....218

- 1. le mot d'ordre de l'union218**
a) *Une mobilisation impulsée par la presse*.....218
b) *La « jeune garde » et la rentrée des « burgraves »*.....222
c) *La position abstentionniste se trouve marginalisée*226
- 2. Les candidatures de « l'opposition » dans la Seine.....229**
a) *Luttes pour la composition des listes à Paris*.....229
b) *Prévost-Paradol est candidat*.....234
c) *« Réveil libéral » ou « comédie des anciens partis » ?*236
- 3. La signification politique de « l'Union libérale »241**
a) *Luttes d'interprétation des résultats*.....241
b) *Les « leçons » des élections*.....243

SECTION II : Une « communauté de vues et d'efforts ».....245

- 1. Des entreprises intellectuelles « à la lisière »246**
a) *Lieux de sociabilité et « ouverture politique »*246
b) *Des causes communes « inter-partisanes »*249
c) *Des « passerelles » idéologiques*.....251
- 2. Le « parti libéral » d'un publiciste.....254**
a) *Edouard Laboulaye, savant et « intellectuel »*254
b) *« Un manuel populaire »*255
c) *Un nouvel échec électoral*.....258
- 3. Un point de rassemblement : le programme de Nancy.....260**
a) *Le thème mobilisateur de la décentralisation*.....260
b) *L'adhésion des « hommes éminents » au « programme de Nancy »*
.....264
c) *Des conceptions congruentes*.....268
d) *Affaiblir l'autorité des notables ou la conforter ?*273

SECTION III : La coalition des « libéraux ».....275

- 1. Un point d'accord de tous les désaccords.....276**
a) *Les « démocrates » et l'orthodoxie économique*.....276
b) *les candidatures ouvrières et la « myopie sociale »*279
c) *L'unanimité des réactions*.....281
- 2. La discussion de la « loi de coalition ».....284**
a) *De la revendication ouvrière à la réforme politique*.....285
b) *La liberté de coalition au prisme de la concurrence*.....288
c) *Le projet de réforme en débat*290

-CHAPITRE 4-
« Démocratie et liberté » :
Déconstruction d'un mot d'ordre.

Préambule.....295

SECTION I : La « démocratie » des « libéraux ».....299

1. Le credo « libéral »299

- a) *L'invention d'une continuité*.....299
- b) *Un univers intellectuel composite*.....301
- c) *Une matrice idéologique commune*.....302

2. Le « Libéralisme » d'un dictionnaire.....303

- a) *La notice d'un dictionnaire « œcuménique »*303
- b) *Une vision du monde en condensé*.....306

3. La « démocratie », enjeu de luttes de définition.....310

- a) *D'une Révolution à l'autre : une catégorie aux prises avec l'histoire*
.....310
- b) *Une ambivalence nouvelle sous le Second Empire*312
- c) *« Démocratie libérale » : l'invention d'un néologisme*315

4. Questions de conciliation318

- a) *Une opposition clef entre « démocratie et liberté »*319
- b) *Les « limites » du pouvoir démocratique*.....322
- c) *Le contrôle sociale de l'autorité publique*324

SECTION II : Un rapport contrarié au suffrage universel.....326

1. Le point de vue de lettrés engagés politique.....326

- a) *Des visions socialement marquées*.....326
- b) *La politique « par procuration »*330
- c) *« Vous n'êtes ni coq ni poule. Vous ne sauriez être député »*332
- d) *Prévost-Paradol, candidat parisien en province*.....335

2. Réformer le suffrage universel (masculin) ?340

- a) *Des entreprises de moralisation de l'élection*340
- b) *Des représentants « indépendants »*343
- c) *Des propositions pour « organiser » le suffrage universel*.....346
- d) *« C'est dans l'âme qu'est la garantie »*348

3. Le « suffrage universel », instrument conservateur ?350

- a) *Le suffrage universel est « entré dans les mœurs »*350
- b) *Saint-Marc Girardin « rassuré »*354
- c) *La défense « des influences naturelles et légitimes »*354

SECTION III : Institutions politiques et compétition démocratique.....357

- 1. Le modèle du gouvernement parlementaire.....358**
a) *Un credo politique*358
b) *Un système érigé en repoussoir*.....360
c) *Un mode de gestion des intérêts des milieux dirigeants*.....363
- 2. La France nouvelle, une œuvre emblématique.....364**
a) *Le maître ouvrage d'un académicien*.....364
b) *« Des institutions et des principes de gouvernement »*366
- 3. Monarchie ou République ?370**
a) *L'indifférence affichée en matière de régime politique*.....370
b) *Une concurrence politique libre ou faussée ?*378

TROISIÈME PARTIE : SOCIOGENÈSE D'UN RALLIEMENT.....382

-CHAPITRE 5-
La Fin de « l'Union libérale » ?
Recomposition et radicalisation des prises de position.

Préambule.....383

SECTION I : La transformation du champ idéologique.....386

- 1. Le « tiers parti » et la libéralisation de l'Empire.....386**
a) *Le mécontentement des milieux d'affaires*386
b) *L'amendement dit des « 42 »*389
c) *La libéralisation de l'Empire*.....396
- 2. La transformation de l'univers de la presse.....397**
a) *Le constat d'un échec du système répressif ?*397
b) *L'irruption d'une presse politique nouvelle*.....399
c) *« Le genre échevelé et insurrectionnel »*404
- 3. La position de Prévost-Paradol mise à mal407**
a) *La réception contrastée de La France nouvelle*.....408
b) *La prise de distance des « démocrates »*410
c) *Prévost-Paradol « se démode »*412
- 4. Le retour de la « menace » socialiste.....414**
a) *Le « spectre » de 1848*.....414
b) *Le retour des « clubs » ?*417

c) *La contestation des dogmes « libéraux »*420

SECTION II : Le « radicalisme républicain » et les élections de 1869.....423

1. Les fêlures du « parti républicain »423

a) *La reformation d'un radicalisme « républicain »*425

b) *Qu'est-ce qu'un « radical » ?*425

c) *Renouer avec la tradition révolutionnaire*.....427

2. Les élections législatives de 1869 dans la Seine.....430

a) *Des élections plus concurrentielles*.....430

b) *L'Union libérale face aux « deux démocratie »*432

c) *Les listes des candidatures de l'opposition dans la capitale*.....438

d) *La défaite paradoxale des « libéraux »*444

SECTION III : Les fractures de l'Opposition.....449

1. Une dynamique de radicalisation449

a) *De nouvelles concessions « libérales »*449

b) *Républicains « modérés », « radicaux » ou « socialistes »*451

c) *L'affaire du « 26 octobre » comme révélateur*.....452

d) *La candidature de Rochefort à « Belleville »*455

2. Une polémique révélatrice458

a) *Une controverse autour du « mandat impératif »*458

b) *Le manifeste de la « gauche »*464

-CHAPITRE 6-

L'Empire « libéral » :

L'adhésion au nouvel ordre politique.

Préambule.....471

SECTION I : Le ralliement à l'Empire « libéral ».....474

1.Le ministère Ollivier, alliance des « centres »474

a) *Vers la formation du cabinet*.....474

b) *Le ministère du 2 janvier*.....477

2. L'adhésion des « libéraux » au nouvel ordre politique.....478

a) *Les signes du ralliement*.....478

b) *Les commissions spécialisées : une fonction d'acclimatation*.....481

c) *Prévost-Paradol sera-t-il ministre ou ambassadeur ?*485

3. Constance ou inconstance ? L'interprétation du ralliement487

a) *« La logique et la sincérité » du Journal des Débats*487

b) <i>La stigmatisation d'une « simple compétition d'ambition »</i>	490
<u>SECTION II : Un nouveau compromis instable ?</u>	494
<u>1. Durcissement des affrontements politiques</u>	494
a) <i>La « gauche » contre Emile Ollivier</i>	494
b) <i>La menace révolutionnaire et le choix de la répression</i>	498
<u>2. Une alliance mise à mal par le recours au plébiscite</u>	501
a) <i>La campagne du plébiscite</i>	501
b) <i>Les « libéraux » partagés sur l'attitude à adopter</i>	501
c) <i>Les résultats du plébiscite</i>	507
<u>3. Reclassements, transgressions et stigmatisation des ralliements</u>	508
a) <i>Gauche « ouverte » contre gauche « fermée »</i>	510
b) <i>Turpitudes du ralliement</i>	511
c) <i>Prévost-Paradol met fin à ses jours</i>	513
<u>SECTION III : Les « libéraux » en République</u>	520
<u>1. Un bouleversement complet du jeu politique</u>	523
a) <i>L'irruption de la République</i>	523
b) <i>La Liste des « Débats » aux élections de février 1871</i>	525
c) <i>De nouvelles lignes de clivages politiques</i>	529
<u>2. Les « libéraux » divisés sur le devenir politique du pays</u>	531
a) <i>La division « Centre gauche », « Centre droit »</i>	532
b) <i>Anticipations et stratégies politiques</i>	537
c) <i>Les institutions d'une « République conservatrices »</i>	541
d) <i>Un compromis : la « Constitution » de 1875</i>	544
<u>CONCLUSION</u>	551
1. Une mobilisation portée par une minorité « éclairée »	
2. Le libéralisme au XIXe siècle : un objet d'étude qui reste ouvert à l'enquête	
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	565
I. Instrument de recherches	565
II. Sources	566
III. Travaux et recherches	578
<i>Annexe</i>	594
<u>SOMMAIRE GÉNÉRAL</u>	600